



HAL
open science

Histoire des représentations paysannes au Mali. Pouvoirs politiques et syndicaux et privatisation de la filière cotonnière

Alexis Roy

► **To cite this version:**

Alexis Roy. Histoire des représentations paysannes au Mali. Pouvoirs politiques et syndicaux et privatisation de la filière cotonnière. Anthropologie sociale et ethnologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2012. Français. NNT: . tel-04617894

HAL Id: tel-04617894

<https://hal.science/tel-04617894>

Submitted on 19 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



Centre d'Études Africaines
École doctorale de sciences sociales

Discipline : Anthropologie sociale et ethnologie

Histoire des représentations paysannes au Mali

Pouvoirs politiques et syndicaux et privatisation de la filière
cotonnière

Alexis Roy

Sous la direction de JEAN-LOUP AMSELLE, Directeur d'études
émérite à l'EHESS

MEMBRES DU JURY:

Jean-Pierre CHAUVEAU,

Directeur de recherche émérite, Institut de Recherche pour le Développement

Mamadou DIAWARA,

Professeur des universités, Université J. W. Goethe de Francfort (rapporteur)

Anne DOQUET,

Chargée de recherche, Institut de Recherche pour le Développement

Pierre JANIN,

Chargé de recherche, Institut de Recherche pour le Développement

Johanna SIMÉANT,

Professeur des universités, Université Paris I Panthéon-Sorbonne (rapporteur)

Date de soutenance : 11 octobre 2012

Remerciements

Ce travail doit beaucoup à tous ceux qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de ces années, et qui m'ont permis, chacun à leur manière, d'en arriver au bout. En premier lieu, mes parents, Béatrice et Xavier, à l'appui indéfectible et permanent, mais aussi mes frères, Jean-Baptiste et Pierre.

Au Mali, je tiens tout particulièrement à remercier mon ami Bréhima Guindo, dit "Vieux", qui accompagne mes pérégrinations dans ce pays depuis près de dix ans, et m'a grandement facilité la tâche à maintes reprises. Je remercie également toutes les familles qui m'ont largement démontré que la diatiguiya malienne n'était pas un vain mot : Mr et Mme Faye et toute la maisonnée à Faso Kanu, Bamako, Baba Sissoko à Baguinéda, Alice et Vassendou Diabaté à Kalaban Coura, "Pez" et Haby Konaté à Bougouni, la famille Sidibé à Koumantou, Soumaïla et Aminata Doumbia à Sikasso. Merci aussi à Lamine Diakité et Mamadou Sangaré, notamment pour nos nombreux échanges qui m'ont aidé à mieux comprendre la société malienne. Merci à Sidi Mohamed Ben Maïga, qui m'a assisté dans la région CMDT de Bougouni lors de mon séjour de 2008. Enfin je remercie toutes les personnes qui m'ont très facilement offert de leur temps pour répondre à mes questions.

Merci à Julio Pedraza pour la belle mise en page et sa patience lors de sa réalisation, et à Marie-Agnès Leutenegger pour la relecture de dernière minute.

Plusieurs doctorants et étudiants, par des échanges très fructueux, leurs relectures, leurs conseils et leurs documentations, m'ont permis d'enrichir et d'améliorer mon travail, et je leur en suis très reconnaissant : Isaline Bergamaschi, Paul Cornet, Anaïs Pourrouquet et Ophélie Rillon. Une pensée également pour tous mes amis passés par l'université Paris 8, en particulier ceux du département d'anthropologie, qui je l'espère sera un jour à nouveau en mesure d'accueillir des étudiants de la 1^{ère} année au doctorat. Merci aussi à toute la bande du "clan" pour leur amitié, et pour toutes les occasions où ils m'ont permis de m'aérer l'esprit, élément indispensable à ma réussite dans ce long marathon que constitue le travail de thèse.

Je remercie également ceux qui ont accompagné mes premiers pas dans la discipline et qui m'ont donné l'envie de la pratiquer, les enseignants du département d'anthropologie de Paris 8.

Enfin, je remercie vivement mon directeur de thèse, Jean-Loup Amselle, d'avoir accepté de diriger cette thèse, que son propre travail a beaucoup inspiré.

Table des matières

Remerciements	v
Tables & Figures	xiii
Sigles, acronymes et abréviations	xv
Introduction	1
· Le cheminement d'une recherche : des syndicats de producteurs de coton à l'histoire de la participation et de la représentation paysanne	2
· Peut-on réconcilier une histoire par le "haut" et une histoire par le "bas" sans avoir le vertige? Les paysans, leurs représentants et l'État : la question de l'échelle de focalisation	8
· Problématique et précisions méthodologiques	11
· La mise à l'écart de notre démonstration de la notion de société civile	15
· Plan	16
Partie I Culture cotonnière et politiques agricoles au Soudan	19
Chapitre 1 - État des connaissances sur le coton pré-colonial	21
I- Les origines perdues de la culture cotonnière	21
1 - Les mythes et les apports de l'archéologie	22
2 - Les témoignages des savants arabes et des explorateurs européens	24
II- La place du coton en Afrique de l'Ouest	25
1 - L'islam, un des facteurs de l'expansion du coton	26
2 - Une économie domestique et marchande	27
3 - Paysans, guerriers et commerçants	30
· La politique agricole des "États guerriers"	31
· États et échanges commerciaux au XIXe siècle	36
· L'agriculture, une activité qui dépasse les catégories sociales et statuts	39
Conclusion	43

Chapitre 2 - La politique agricole coloniale : les chimères du <i>cotonialisme</i> français au Soudan	45
I- Les premières ambitions cotonnières	46
1 - Des Antilles au Soudan français	46
2 - Premières perceptions coloniales de l'agriculture ouest-africaine	50
3 - L'abolition de l'esclavage, un bouleversement majeur	53
· Les villages de liberté	53
· Les conséquences différenciées de l'abolition de l'esclavage sur la production cotonnière	59
II- Pourquoi le Soudan ne sera pas un eldorado pour l'économie cotonnière française	61
1 - Production cotonnière, artisanat et marché : l'échec de la politique coloniale en faveur du coton en culture sèche	63
· L'économie cotonnière soudanaise et le cotonialisme français, entre refus et récupération	66
· L'export et le marché local	67
2 - La paysannerie sous les auspices de la politique agricole coloniale	71
· La transposition a minima de l'agrarisme français	74
· Des greniers collectifs aux Sociétés Indigènes de Prévoyance, un mutualisme en trompe-l'oeil	80
3 - La question des intermédiaires, les relais de la politique coloniale	87
4 - Un projet coercitif ambitieux et coûteux : les offices de culture irriguée	95
· La politique du colonat	99
III- Évolutions politiques et renouveau cotonnier	107
1 - Un nouveau modèle pour la politique cotonnière	107
· Une réorganisation définie sous le régime de Vichy	107
· L'après guerre et la création de la CFDT	110
2 - Sur le chemin de l'indépendance	115
· Associations, syndicats, partis politiques : la naissance des instruments de l'émancipation coloniale	115
· 1946-1960, luttes politiques et syndicales	121
3 - La participation du monde rural à l'émancipation	134
· De premiers succès rapidement muselés	134
· Vers un renouveau coopératif?	137
· Le syndicalisme agraire des années cinquante	140
· L'USRDA et la paysannerie, les quiproquos d'une alliance	144
Conclusion	145

Partie II L'État et les paysans de l'indépendance à la libéralisation économique et politique **147**

Chapitre 3 - Le Mali de l'US-RDA : parti pris idéologique et volontarisme illusoire **149**

I- Le postulat de l'unité dans le socialisme	149
1- L'étendard de l'unité	149
· Parti unique et unification syndicale	153
· La création de l'Union des travailleurs maliens (UNTM)	157
· Pour les paysans, des coopératives à la place des syndicats	159
2- Le plan quinquennal de l'US-RDA (1960-1965)	162
· Les premières réformes économiques	163
· Les réformes agricoles	166
3- L'US-RDA, le socialisme et la paysannerie	175
II- L'échec des politiques de collectivisation	180
1- L'opposition des commerçants et des paysans	180
· Les commerçants face à l'étatisation de l'économie	180
· Le rejet de l'organisation collectiviste dans les zones rurales	185
· Une exception, la croissance de la production cotonnière	191
III- L'organisation des sociétés paysannes maliennes dans les années soixante	193
1- L'organisation villageoise, la famille et la fasiya	195
· Les ambitions socialisantes de l'US-RDA aux mains des notabilités rurales	199
2- Les confusions sur l'interprétation de la société rurale	201
· L'opposition entre les urbains et les ruraux	205
IV- De la révolution active à la chute du régime	210
1- Vers une radicalisation du régime	210
2- La révolution active	212
Conclusion	222

Chapitre 4 - Les années 1970 : dictature politique et réorganisation de la filière cotonnière **225**

I- Le Mali sous la coupe du Comité Militaire de Libération Nationale (1968-79)	226
1- Le régime politique du Comité Militaire de Libération Nationale	226
· L'accaparement du pouvoir sans grand changement des politiques	227
· Luttres internes et répression	229
2- La difficile mise au pas de l'Union Nationale des Travailleurs Maliens	232
3- La politique agricole du CMLN	238
· La remise en cause de l'organisation coopérative et les Opérations de Développement Rural	238

· Des prix officiels bas pour les urbains et le développement des circuits parallèles	241
4- Le développement du secteur public et des détournements	244
· La poursuite d'un capitalisme d'État	244
· Le rapprochement des milieux commerçants	246
II- La création d'une entreprise cotonnière nationale : la CMDT	248
1- La CMDT, avatar de la CFDT	248
2- La CMDT, opérateur de l'État pour le projet <i>Mali sud</i>	251
3- Les Associations Villageoises et la naissance locale d'une participation paysanne	252
· L'origine des Associations Villageoises	252
· Les retards de l'alphabétisation et le statut de lettré en zone rurale	255
· L'alphabétisation et les Associations Villageoises	257
· Les ambiguïtés des Associations Villageoises	260
· Un enjeu de pouvoir entre les notabilités locales	262
Conclusion	266

Chapitre 5 - La seconde République : des libéralisations à la renaissance d'un syndicalisme rural 269

I- La libéralisation agricole	270
1- Le retour de la " <i>coopérative</i> " dans un contexte de dérégulation agricole .	270
· La redéfinition des tons	270
· La libéralisation des marchés agricoles	273
2- Quelques évolutions dans l'organisation du monde rural	275
· La politique de crédit	275
· La création d'une Chambre d'Agriculture	277
3- Les premières pressions pour la restructuration de la filière cotonnière .	279
· La culture cotonnière continue son essor, sur des bases toutefois fragiles	283
II- La libéralisation du régime politique	287
1- Les incidences sociales de la privatisation de l'économie	287
2- La révolution de 1991	290
3- Perceptions rurales de la révolution	295
· La représentation de l'État et de la démocratie chez les ruraux .	297
III- La renaissance d'un syndicalisme rural	300
1- La création du Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK)	300
2- La création du Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV)	305
3- L'affirmation des producteurs de coton en tant que force socio-professionnelle	315
Conclusion	321

**Partie III La Troisième République et les privatisations dans
la filière coton 323**

**Chapitre 6 - Évolutions politiques et tensions autour de la représentation
paysanne 325**

I- Le Mali d'Alpha Oumar Konaré : effervescences politiques et difficile émer-
gence d'un logique pluraliste 325

1 - Instabilité sociale et privatisations, l'entrée laborieuse dans le jeu démoc-
ratique 325

- La persistance des mouvements sociaux et la poursuite de la
libéralisation économique 326
- La crise électorale et politique 330

2 - La filière coton, succès ou crises : l'exacerbation des oppositions entre
la CFDT/CMDT et les institutions financières internationales 335

- Les succès de la filière intégrée 335
- Les dernières résistances aux pressions internationales pour la
privatisation des filières cotonnières d'Afrique francophone 337

3 - La démultiplication et le désenchantement des Associations Villageoises 341

- Un nouvel appui, le Projet de Gestion Rurale (PGR) 341
- Les raisons multiples des scissions 342

II - Rivalités autour de la représentation nationale des paysans 348

1 - Une convergence d'intérêts porteuse d'une nouvelle organisation agri-
cole : l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes 348

2 - La réorganisation de la Chambre d'Agriculture 352

III - La difficile institutionnalisation du syndicalisme agraire au Mali 354

1 - Le retour du syndicalisme à l'Office du Niger : la création du Syndicat
des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (SEXAGON) 354

2 - L'émergence du SYCOV dans la filière cotonnière : une place à définir . 357

- De la tutelle de la CMDT à l'émancipation syndicale 357
- L'appui des ONG et de la coopération françaises 361

3 - La politisation des acteurs de la filière cotonnière 366

- La collusion syndicale avec le politique et ses risques 366
- L'enjeu caché de la professionnalisation 368

IV - Crise cotonnière, grève et éclatement syndical 370

1 - Du contrat-plan au congrès du SYCOV 370

- L'ingérence de la CMDT dans le congrès du SYCOV 372

2 - 1998-2001 : des grèves à la recomposition syndicale des producteurs de
coton 377

- La grande grève des producteurs de coton en 2000 380

3 - Les conséquences et enjeux de la grève 389

- La forte baisse de la production 389

· Une mobilisation disparate	392
· La recomposition syndicale	397
Conclusion	402
Chapitre 7 - Les méandres de la privatisation la filière cotonnière	403
I- L’alternance et les nouveaux débats sur la libéralisation agricole fait débat .	406
1 - La conjoncture politique : l’alternance consensuelle d’Amadou Toumani Touré	406
· Un consensus en forme de “badenya”	409
· Les signaux contradictoires de la politique agricole d’Amadou Toumani Touré	413
2 - Au commencement du processus de privatisation de la filière cotonnière	417
· Les états généraux du secteur coton, première remise en cause de la filière	417
· La lettre de Politique de Développement du Secteur Coton ouvre la voie à la privatisation de la CMDT	420
· Le rôle des bailleurs de fonds et des cabinets d’expertise dans le processus de privatisation	423
3 - Récolter des subventions, ou récolter des dettes : le coton, enjeu de débat à l’Organisation Mondiale du Commerce	427
· Le marché du coton et la place des États-Unis	428
· A l’OMC, les pays d’Afrique de l’Ouest en lutte contre les sub- ventions publiques au coton	431
· Une demi-victoire pour l’initiative C4	434
II- La privatisation du point de vue des producteurs et de leurs organisations .	441
1 - La réunification en trompe-l’oeil des syndicats cotonniers	441
· La prise en charge de la gestion des intrants	443
2 - La mise en place de la faîtière cotonnière, entre précipitation, imprévus et conflits	448
· Le débat sur la place des syndicats vis-à-vis de la faîtière	450
· La création des Coopératives de Producteurs de Coton	453
· La difficile constitution de la faîtière : l’exemple de Bougouni	460
· Querelles électorales	462
3 - Production cotonnière et situation des producteurs	467
· Évolution de la production dans les années 2000	467
· Une approche globale de l’économie cotonnière malienne	470
· Des producteurs découragés	472
· Quand la gestion des intrants vivriers met en péril toute la filière	477
Conclusion	481
Chapitre 8 - Des privatisations aux issues toujours incertaines	483

I-	Les vicissitudes des privatisations de la filière cotonnière	483
	1 - L'intensité des conflits sociaux	484
	· Les industries textiles	485
	· La liquidation de la Société Malienne de Produits Chimiques . .	486
	· La privatisation de l'HUICOMA	488
	· La gestion d'HUICOMA par Tomota mise à l'index	494
	· D'autres exemples de répression syndicale et salariale	502
	2 - Hésitations sur les modalités de cession de la CMDT	505
	· L'échec d'une première tentative de privatisation à Kita	507
	· Nouvelles tergiversations	510
	3 - Dagriss, une privatisation française	513
II-	Les évolutions récentes	516
	1 - L'avenir incertain du syndicalisme cotonnier	516
	2 - Une privatisation sans épilogue	523
	· Les difficultés de la CMDT poussent les producteurs à se désengager	523
	· Une reprise de la production et une cession toujours aussi incertaine	527
	Conclusion	532
	Conclusion générale	535
	· L'unité, l'homogénéité et le consensus comme " <i>texte public</i> ", du	
	village à l'État	537
	· La faible incidence de la montée en puissance de la représentation	
	paysanne sur les modalités d'exercice du pouvoir	540
	· Du développement au libéralisme économique, un changement	
	de paradigme pour le monde rural	542
	· De l'État rhizome à la société rhizome	546
	Annexes	
	Carte du Mali	551
	Zones cotonnières, Mali	553
	Carte des quatre zones cotonnières prévues par le processus de privati-	
	sation de la CMDT	555
	Chronologie	557
	Carte d'adhérent du syndicat des agriculteurs (1955)	563
	Liste des entretiens	565
	Bibliographie	571

Tableaux & Figures

Liste des tableaux

1. Organisation politico-administrative du monde rural sous la première République 173
2. Profil des exploitations agricoles de la Haute-Vallée 198
3. Prix des produits alimentaires au marché libre et dans les coopératives de consommation 209
4. Nombre moyen d'actifs selon le type d'exploitation 318
5. La qualité des exploitations agricoles de la région CMDT de Koutiala . . . 319
6. Sources de financement du SYCOV de 1993 à 1998 362
7. Impact de la grève sur la production de coton 391
8. Revenu (Fcfa) par personne et par type d'exploitation avant, pendant et après le boycott 395
9. Pourcentage des exploitations ayant cultivé du coton, campagnes 1999-2000 et 2000-2001 (année du boycott) 396
10. Écart en pourcentage des exploitations ayant cultivé du coton entre la campagne 1999-2000 et 2000-2001 (l'année du boycott) selon le type d'exploitation et la région CMDT 396
11. Production cotonnière et prix d'achat au début des années deux mille . . . 468
12. Production cotonnière et prix d'achat du kilo de coton, 2007-2012 524

Table des figures

- 1. Nombre moyen d'actifs selon le type d'exploitation 319
- 2. Sources de financement du SYCOV de 1993 à 1998 362
- 3. Impact de la grève sur la production de coton 391
- 4. Revenu (Fcfa) par personne et par type d'exploitation avant, pendant et après le boycott 395
- 5. Production cotonnière et prix d'achat au début des années deux mille . . . 468

Sigles, acronymes et abréviations

ACA : Association Cotonnière Africaine

ACC : Association Cotonnière Coloniale

ADEMA : Alliance pour la Démocratie au Mali

ADIDE : Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emplois

AFDI : Agriculteurs Français pour le Développement International

AJDP : Association des jeunes pour la démocratie et le progrès

AEEM : Association des Élèves et Étudiants du Mali

AESMF : Association des Étudiants et Stagiaires Maliens en France

AJAM : Association des Jeunes Avocats du Mali

AMDH : Association Malienne des Droits de l'Homme

AOF : Afrique Occidentale Française

AOPP : Association des Organisations Professionnelles de Paysannes

APC : Association de Producteurs de Coton

APROCA : Association des Producteurs de Coton Africains

ATT : Amadou Toumani Touré

AV : Association Villageoise

BNDA : Banque Nationale de Développement Agricole

BM : Banque Mondiale

BVG : Bureau du Vérificateur Général

CCCE : Caisse Centrale de Coopération Économique

CCGPC : Comité Central des Groupements Professionnels Coloniaux

CCP : Comité Consultatif Provisoire

CCSM : Comité de Coordination des Syndicats au Mali

CEE : Communauté des États Européens

CFDT : Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGOIT : Comité Général d'Organisation de l'Industrie Textile

CGR : Centre de Gestion Rurale

CGT : Confédération Générale du Travail

CGTA : Confédération Générale des Travailleurs Africains

CIEPAC : Centre International pour l'Éducation Permanente et l'Aménagement Concerté

CICONNIC : Compagnie de culture cotonnière du Niger

CIRAD : Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CMDT : Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles

CMLN : Comité Militaire de Libération Nationale

CNDR : Comité National de Défense de la Révolution

CNID : Comité National d'Initiative Démocratique

CNOP : Coordination Nationale des Organisations Paysannes

COMATEX : Compagnie Malienne des Textiles

COOPAC : Coopératives d'Approvisionnements et de Commercialisation

COPACO : Compagnie Cotonnière

COPPO : Collectif des Partis Politiques d'Opposition

CPC : Coopérative de Producteurs de Coton

CSTM : Confédération Syndicale des Travailleurs Maliens

DAGRIS : Développement des Agro-industries du Sud

EDIM : Éditions-Imprimeries du Mali

FAD : Fonds Africain de Développement

FIDA : Fonds Internationales de Développement Agricole

FIDES : Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

FNA-USCPC : Fédération Nationale des Unions Coopératives des Producteurs de Coton du Mali

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FO : Force Ouvrière

FPH : Fondation pour le Progrès de l'Homme

FSM : Fédération Syndicale Mondiale

GAO (réseau GAO) : Groupements, Associations villageoises, Organisations Paysannes

GEC : Groupe d'Études Communiste

GR : Groupements Ruraux

GRPSM : Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuel

GRA : Groupements Ruraux Associés

GSCVM : Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali

HUICOMA : Huilerie cotonnière du Mali

IER : Institut d'Économie Rurale

IPC : Inter-profession Coton

IRCT : Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques

ITEMA : Industrie Textile du Mali

LOA : Loi d'Orientation Agricole

LPDSC : Lettre de Politique du Développement du Secteur Coton

MRSC : Mission de Restructuration du Secteur Coton

MSV : Mouvement des Sans Voix

OACV : Opération Arachide et Cultures Vivrières

ODR : Opération de Développement Rural

OCFL : Office des Céréales, Fruits et Légumes

ON : Office du NIGER

OP : Organisation Paysanne

OPAM : Office des Produits Agricoles du Mali

ORSP : Office pour la Stabilisation et la Régularisation des Prix

OSC : Organisation de la Société Civile

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PASAOP : Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes, financé par la Banque Mondiale

PASE : Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitations, financé par l'AFD

PCF : Parti Communiste Français

PDES : Parti pour le Développement Économique et la Solidarité

PEMA : Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation

PGR : Projet de Gestion Rurale

PPP : Partenariat Public Privé

PSP : Parti Progressiste Soudanais

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

ROPPA : Réseau Des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest

RPM : Rassemblement Pour le Mali

SAF : Société des Agriculteurs de France

SCAER : Société du Crédit Agricole et de l'Équipement Rural

SCAON : Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger

SCPC : Société Coopérative de Producteurs de Coton

SEE : Sociétés et Entreprises d'État

SEPOM : Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali

SEXAGON : Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger

SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière

SIP : Société Indigène de Prévoyance

SB : Secteur de Base

SMDR : Société Mutuelle de Développement Rural

SMECMA : Société Malienne d'Études et de Construction de Matériels Agricoles
SMPC : Société Malienne de Produits Chimiques
SMPR : Société Mutuelle de Production Rurale
SNEA : Société Nationale d'encouragement à l'agriculture
SNEC : Syndicat National de l'Éducation et de la Culture
SODACO : Société de Développement Africain du Coton et des Oléagineux
SOMIEX : Société Malienne d'Importation et d'Exportation
SPCK : Syndicat des Paysans du Cercle de Kita
STIN : Service Temporaire d'Irrigation du Niger
SYCOV : Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers
SYNADEC : Syndicat des Agriculteurs du Delta Central
SYNAPRO : Syndicat National de la Production
SYNTADE : Syndicat national de l'administration d'État
SYPAMO : Syndicat des Producteurs Agricoles du Mali Ouest
SYVAC : Syndicat pour la Valorisation des Cultures Cotonnières et Vivrières
UDPM : Union Démocratique du Peuple Malien
UCEF : Union Cotonnière de l'Empire Français
UC-SCPC : Union Communale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Économique Monétaire Ouest Africaine
UGTAN : Union Générale des Travailleurs de l'Afrique Noire
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
UN-SCPC : Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton
UNEEM : Union nationale des Élèves et Étudiants du Mali
UNFM : Union Nationale des Femmes du Mali
UNJM : Union Nationale des Jeunes du Mali
UNTM : Union Nationale des Travailleurs Maliens
UR-SCPC : Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton
URSS : Union Régionale des Syndicats du Soudan
USTS : Union Syndicale des Travailleurs du Soudan
UTTS : Union Territoriale des Travailleurs du Soudan
URD : Union pour la République et la Démocratie
US-RDA : Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain
ZAER : Zone d'Animation et d'Expansion Rurale
ZAF : Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle
ZER : Zone d'Expansion Rurale

Introduction

“Pas de société sans pouvoir politique, pas de pouvoir sans hiérarchies et sans rapports inégaux instaurés entre les individus et les groupes sociaux. L’anthropologie politique ne doit ni nier ni négliger ce fait ; sa tâche est, à l’inverse, de montrer les formes particulières que prennent le pouvoir et les inégalités sur lesquelles il s’appuie...”

(Balandier, 1967 : 93).

J’ai entrepris des études d’anthropologie en 2000, après l’obtention d’une licence en “*études cinématographiques et audiovisuelles*” à l’université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis. Plusieurs spécificités de cette université ont marqué mes premières années de formation. L’anthropologie y bénéficiait d’un enseignement à part entière dès le DEUG¹, et l’on trouvait encore au sein du département d’anthropologie quelques-uns des traits prêtés à “*l’esprit de Vincennes*” : une grande liberté pédagogique, le rejet de tout enfermement disciplinaire, un fort esprit critique et une ouverture sur le monde, caractérisée par la présence d’étudiants venus des quatre coins du globe. Pierre-Philippe Rey, l’un de ses principaux animateurs, est une figure de l’anthropologie économique marxiste (avec Meillassoux, Terray, Copans, etc.), qui s’est particulièrement intéressée aux sociétés paysannes africaines, à leur histoire et à leur organisation politique et économique.

Dans un premier temps, ces thèmes n’ont pas spécialement retenu mon attention, puisque je suis arrivé à l’Afrique par des chemins détournés, et aux questions paysannes plus encore. C’est plutôt l’anthropologie politique qui m’avait attiré vers cette discipline, et l’envie de dépasser la situation française comme unique horizon, comme seul référent. Mais il n’y avait aucune quête d’exotisme dans ma démarche, ni rêve de l’ailleurs et de l’altérité, plutôt une large curiosité et l’envie d’opérer, si l’on peut dire, une sorte de “*révolution copernicienne*” personnelle. L’orientation de cet intérêt pour l’anthropologie politique sur le Mali est en fait presque le fruit du hasard. Tout est parti d’une discussion sur une réforme qu’avait récemment entreprise ce pays, la décentralisation. Fin 2002, un ami me parlait d’un projet de l’association dont il était membre, la création d’un foyer culturel dans la commune de Baguinéda-Camp². Mon interlocuteur m’expliquait les problèmes rencontrés, en partie liés à la pluralité des pouvoirs locaux, auxquels venaient désormais se greffer un maire élu (1999). J’ai alors vu dans la coexistence de pouvoirs aux différentes légitimités (administrative, “*coutumière*”, électorale) l’opportunité de confronter au terrain une formation jusqu’alors théorique.

1. Le diplôme obtenu était un “*DEUG de sociologie, mention anthropologie*”, bien que le département d’anthropologie soit distinct de celui de sociologie.

2. Située à 35 kilomètres à l’est de Bamako, sur la route de Ségou, à proximité du fleuve Niger, cette commune accueille un périmètre de culture irriguée de 2.500 hectares, aménagé dès les années 1920.

Bénéficiant du soutien du département d'anthropologie, qui dès la licence mettait en place un enseignement préparant à l'enquête de terrain en Afrique et finançait une partie des frais de séjour d'une dizaine d'étudiants, j'ai réalisé une première recherche au Mali en août-septembre 2003, suivie d'une seconde en mai-juin 2004, qui feront l'objet de mon mémoire de Maîtrise³. Effectué sous la direction d'Ingolf Diener et de Clemens Zobel, celui-ci portait sur les enjeux liés à la décentralisation à partir de l'étude de la commune de Baguinéda-Camp, avec une attention particulière au scrutin électoral de juin 2004, auquel j'avais assisté. J'ai notamment cherché à comprendre comment la nouvelle municipalité et surtout son maire s'étaient implantés dans "*l'arène de pouvoir local*" (Bierschenk, Olivier de Sardan, 1998), et sur quel type de légitimité se construisait une carrière ou se gagnait un combat politique. Dans le cadre de ces premières recherches, j'ai constaté que la décentralisation était considérée par ses initiateurs et leurs soutiens comme l'un des piliers devant permettre d'affermir la démocratisation du pays, en l'installant au niveau local pour y impliquer les populations rurales. Un autre de ces piliers, ou plutôt un pontif dans les rapports des Institutions Financières Internationales, dans les travaux des organisations tournées vers le "*développement*" (PNUD, ONG locales et internationales, etc.), dans la presse et dans les discours des élites politiques du pays, me laissait plutôt perplexe du fait de son contenu indéfini et à son usage immodéré : la "*société civile*". Les questions posées par la transposition au Mali de cette notion séculaire (Colas, 1992) ont finalement été l'objet de mon travail de DEA, sous la direction de Jean-Loup Amselle, au Centre d'Études Africaines de l'EHESS. Des contraintes de temps liées à la responsabilité d'un cours sur l'Afrique dispensé à l'Institut Libre d'Étude des Relations Internationales (ILERI) ont donné à cette recherche, en l'absence d'une étude de terrain, un aspect essentiellement théorique (histoire de la notion, enjeux de son application dans la société malienne contemporaine, retour sur l'évolution des rapports État/société dans cet espace). Sorti très circonspect de cette première approche, et sentant alors la nécessité de la prolonger par l'étude d'un domaine concret, nous sommes convenus avec mon directeur d'en faire le sujet de ma thèse. Elle porterait sur les syndicats de producteurs de coton, culture alors engagée dans un processus de privatisation de l'entreprise qui assurait la gestion intégrée de la filière, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT).

Le cheminement d'une recherche : des syndicats de producteurs de coton à l'histoire de la participation et de la représentation paysanne

Au départ je n'avais guère de connaissance des questions agricoles, et pensais que le coton ne serait qu'un élément de contexte, un support pour parler d'autres choses. Mais en travaillant à la définition du sujet, force m'a été de constater que cette culture était un

3. En parallèle, j'ai entamé en 2003-2004 un Dulco de Mandingue à l'INALCO, pour apprendre les bases du Bambara.

point d'entrée extraordinaire pour aborder l'histoire du pays et la plupart de ses enjeux politiques, sociaux et économiques, notamment autour de l'évolution des rapports entre l'État et les paysans depuis la période pré-coloniale jusqu'à nos jours. Aussi, avant de présenter notre problématique, il paraît important d'expliquer le cheminement empirique et théorique qui l'a construite.

Mon premier séjour de recherche dans le cadre de ce travail de thèse a eu lieu très peu de temps après ma soutenance de DEA, de novembre 2005 à janvier 2006. Je n'avais donc pas vraiment eu le temps de me confronter à la bibliographie existante sur les premiers thèmes que je voulais aborder : l'organisation de la filière cotonnière, l'histoire et la place des syndicats de producteurs de coton, le processus de privatisation de la CMDT. L'objectif initial était de rencontrer des producteurs de coton, leurs représentants syndicaux aux niveaux local et national et des employés de la CMDT, tout en sachant que d'autres séjours de recherche viendraient compléter ce premier défrichage. Le calendrier originel de la privatisation de la filière cotonnière laissait penser que mes recherches porteraient sur la période suivant la cession de son entreprise emblématique. Il n'en a rien été. Les retards successifs pris par le processus sont ainsi devenus l'un des objets de mon analyse, qui retrace les étapes de son déroulement. Les tractations qu'il a entraînées, les luttes salariales qu'il a provoquées, ainsi que ses incidences sur la représentation paysanne, ont pris d'autant plus de place dans notre travail.

Cette première phase de notre recherche a été menée à bien, notamment grâce aux contacts que j'ai établis au Mali, qui m'ont permis d'effectuer ce premier séjour entre Bamako et la région CMDT de Bougouni⁴ dans de bonnes conditions. Des données qui pourraient sembler élémentaires ont été difficiles à recueillir, par exemple sur l'organisation de la filière, de la pré-campagne à l'exportation des balles de coton. Aucun acteur ne semblait connaître toutes les étapes de ce processus aux multiples dimensions : agricole, logistique, industrielle et financière⁵. Mes premières recherches empiriques m'ont tout de suite démontré qu'il fallait intégrer mon travail dans une perspective historique. Les entretiens me montraient que pour comprendre comment le coton était devenu la plante reine des politiques agricoles, et discerner les enjeux de l'organisation de sa culture et de sa privatisation, il faudrait au moins remonter à la création du modèle de filière intégrée avec la création de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT), entreprise coloniale fondée en 1949. Le déroulement d'une campagne cotonnière, dont je découvrais le mécanisme globalement bien huilé, est le résultat d'un savoir-faire et d'une expérience au long cours, tant du côté de la CMDT que des producteurs, qui méritent d'être détaillés pour comprendre comment cette culture a un temps constitué un îlot de relative réussite dans un environnement agricole peu prospère. Néanmoins,

4. Lorsque j'évoquerais la "région CMDT" de..., cela renverra au découpage propre à l'entreprise, et non au découpage administratif du pays.

5. La littérature disponible sur le sujet présente parfois des descriptions contradictoires, ou encore assez schématiques, des conditions concrètes dans lesquelles s'organise une campagne cotonnière dans son ensemble.

dès mon premier séjour, la “*machine cotonnière*” semblait commencer à se gripper, et le climat était plutôt morose chez mes interlocuteurs, et plus généralement dans toute la région CMDT de Bougouni, l'idée que la zone sud du Mali vit au rythme des campagnes cotonnières n'étant pas un mythe.

Au départ je ne pensais pas m'intéresser seulement aux représentants des producteurs, mais mon attention s'est rapidement tournée vers eux. Cela n'a pas tout de suite été le fruit d'une démarche problématisée, mais d'une forme de choix plus ou moins conscient dans la recherche d'interlocuteurs, “*d'informateurs*” selon le vocabulaire anthropologique, à même de répondre à des questions que j'avais d'abord pensé pouvoir poser à tous. En effet, la corrélation s'est avérée très forte entre le niveau occupé dans les organisations paysannes et le degré de connaissance des enjeux et thèmes que je voulais aborder avec les producteurs de coton : l'histoire syndicale, la grève des producteurs de 2000, le processus de privatisation alors en cours, les relations entre les producteurs et la CMDT, entre les producteurs et les autorités politiques. De l'échelle locale au niveau national, je constatais que les producteurs en charge des Associations Villageoises (AV) et/ou disposant de mandats syndicaux étaient de par leurs responsabilités des personnages-pivots. Ils se sont donc imposés comme objet d'étude. De toute façon, retracer l'histoire des syndicats de producteurs de coton depuis le début des années quatre-vingt-dix nous orientait nécessairement vers leurs représentants et leurs parcours. Pour comprendre pourquoi des syndicats puissants se sont développés dans le cadre de cette culture, un retour sur la création des Associations Villageoises par la CMDT dans les années soixante-dix paraissait nécessaire. Celles-ci ont en effet une place singulière dans l'histoire de la participation paysanne, puisqu'elles semblent être les premières organisations que les paysans ont réellement investies et même réclamées. Aussi, il m'a paru important de comprendre ce qui avait pu exister auparavant, de situer le phénomène des AV dans un continuum. Apprendre alors que des syndicats agricoles avaient vu le jour au lendemain de la seconde guerre mondiale conduisait à certaines interrogations : certaines des questions posées par la situation que nous observions ne s'étaient-elles pas déjà posées ? Plus largement, il semblait important de comprendre comment avaient évolué les enjeux que soulevait l'étude de syndicats de producteurs de coton dans cette phase de privatisation, c'est-à-dire les rapports entre l'État, les producteurs de coton et le secteur privé (le marché). Le processus lancé semblait exacerber la question de la “*participation paysanne*”, et les travaux d'un chercheur, Jean-Pierre Chauveau (1992 ; 1994) confirmaient le bien-fondé d'un regard historique, ayant montré que cette question se posait déjà au lendemain de la première guerre mondiale, et que ce thème était une vieille antienne en Afrique de l'Ouest. Nous verrons que la situation du Soudan/Mali en est une parfaite illustration.

“*Tout ce qui se décide pour nous et sans nous, se décide contre nous*”, déclarait Baba Antoine Berthé, premier président du Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV) (cité par Docking, 2002 : 6). Cette volonté de contrôler les destinées de la filière après un siècle de politique cotonnière est venue répondre aux préoccupations des initiateurs du

processus de privatisation, Banque Mondiale en tête, qui souhaitent faire passer les producteurs de coton du statut de partenaires de la CMDT à celui d'acteurs de premier plan, comme actionnaires et co-gestionnaires. L'un des enjeux centraux de la privatisation de la filière cotonnière malienne était précisément la redéfinition de la place des producteurs dans son organisation, devant parachever la dynamique des "*transferts de compétence*" initiée depuis plus de trente ans avec la libéralisation économique progressive du pays. Toutefois, cela faisait déjà un certain temps que la culture du coton ne reposait plus sur la coercition, "*contre*" les intérêts mêmes des paysans, même si la configuration de l'agriculture au Mali ne leur avait laissé que peu d'alternatives. La bibliographie de l'histoire cotonnière, et plus généralement des politiques agricoles, témoigne du fait que l'autorité politique, tant coloniale que post-coloniale, n'a jamais vraiment réussi à imposer ses vues à la paysannerie. La relative autonomie des paysans et leur maîtrise d'un processus de production agricole au long cours limite les possibilités de contrôle quotidien de leur activité par l'État (Isaacman, 1990 : 3). Il lui a donc fallu initier des politiques de participation, au sens étymologique⁶. Cela passe généralement par l'inclusion de paysans dans des dispositifs visant à mieux contrôler la production et/ou à l'accroître, principalement au moyen des institutions coopératives plus ou moins achevées, qui ont acquis très progressivement leur autonomie (des greniers ruraux au tout début du XXe siècle aux sociétés coopératives de producteurs de coton au début du XXIe siècle). A toute ces politiques de participation est donc intrinsèquement liée la question de la représentation paysanne. Qui participe ? Qui représente les paysans ? Comment les participants/représentants sont-ils sélectionnés ou émergent-ils ? Qu'est-ce qui fonde leur légitimité ? Mais l'expression "*représentation paysanne*" doit être interrogée dans son double sens, et nous accorderons autant d'importance à la question de savoir qui représente les paysans qu'à chercher à comprendre comment on se les représente, élément déterminant pour la compréhension des logiques sous-jacentes aux politiques agricoles, et de leurs limites, impasses et points aveugles. Ainsi, sera particulièrement étudiée la façon dont l'État, colonial puis post-colonial, mais aussi les milieux du développement et les institutions financières internationales (IFI), se sont représentés la paysannerie malienne, entre continuité et rupture.

Notre approche de l'histoire de la "*représentation paysanne*" par ses deux entrées (qui représente les paysans/comment l'État se les représente) a également été inspirée par celle de l'histoire de "*l'agrarisme*" au Soudan/Mali. Très attachée à l'étude de Pierre Barral (1968), la notion d'agrarisme renvoie à la fois au mouvement idéologique et aux organisations qui ont émergé à partir du milieu du XIXeme siècle autour de la défense de la paysannerie face à l'essor de la société industrielle en Europe. Dans l'avant-propos de son ouvrage, Barral précise : "*considérant dans l'acceptation la plus large possible l'ensemble des affirmations collectives, nous appliquerons ce terme aux petits comme aux gros, aux*

6. Étymologiquement, le terme "*participer*" vient du latin *participare* ("*prendre part à*"), composé de la racine *pars*, *partis* ("*partie*") et du verbe *capere*, *captus* ("*prendre*") (Mathieu-Rosay, dictionnaire étymologique).

hommes de droite comme aux hommes de gauche, aux syndicalistes comme aux politiciens. C'est tout le dialogue engagé entre les volontés des agriculteurs et les actes des autorités publiques que nous voudrions saisir, à la charnière de l'économie et du politique." (1968 : 13). Transposée en Afrique de l'Ouest entre les deux guerres mondiales, nous verrons que la dimension idéologique et organisationnelle de l'agrarisme a pendant la majeure partie du XXe siècle été portée non pas par les paysans, mais par l'État, et à sa suite par les milieux du développement. Plutôt qu'un "dialogue", la "voix" des paysans n'étant pas entendue, parce qu'ignorée, ce sont d'abord des discours que nous allons relater, ceux des experts et des autorités publiques, qui s'appliquent ensuite dans les orientations données aux politiques agricoles. Néanmoins, les paysans ont depuis 1992 toute latitude pour créer leurs propres organisations, ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, et elles se sont donc multipliées. Une partie conséquente de notre travail portera sur celles-ci.

Notre première piste de travail (qui représente/comment les autorités publiques se représentent les paysans) s'est donc affinée, en concentrant l'attention sur trois éléments :

- la façon dont l'État a pensé la paysannerie, se l'est représentée, et comment cela a déterminé les orientations de ses politiques agricoles : "*l'agrarisme d'État*", observé à la fois idéologiquement dans les discours, et concrètement à travers les institutions rurales qu'il met en place. Nous suivrons ainsi les différentes formes d'organisations coopératives au long du XXe siècle, de la tutelle à l'autonomie.

- les conditions effectives de mise en place des politiques agricoles -le plus souvent avec des moyens bien en-deçà des ambitions affichées- et leurs relais locaux, les intermédiaires sur lesquels ces politiques ont tenté de s'appuyer, ceux qu'elles appellent à "*représenter*" les paysans pour les amener à "*participer*", organisant la rencontre entre la politique agricole et une fraction de la paysannerie, les "*élites⁷ rurales*". Nous serons particulièrement attentif au profil de ces élites rurales et à la façon dont elles s'approprient les organisations paysannes.

- les paysans eux-mêmes, la façon dont s'organise l'activité agricole, comment ils ont réagi et se sont adaptés aux conditions effectives des politiques agricoles, et comment cela a correspondu ou non à la façon dont l'État et/ou ceux qui, définissant les politiques agricoles, les pensent. On verra enfin comment ils ont fini par prendre l'initiative de créer de nouvelles organisations portant ou défendant leurs intérêts ("*l'agrarisme des paysans*").

Deux précisions terminologiques : nous entendons "*politique agricole*" dans le sens le plus littéral et le plus large possible, comme toutes les formes d'intervention de l'autorité politique dans l'agriculture et sur la paysannerie⁸. Enfin les termes "*paysan*", "*paysannerie*", sont également entendus dans un sens large, rassemblant tous ceux dont l'activité

7. Nous utiliserons fréquemment le terme "*élite*", comme un terme générique, désignant ceux que l'on aurait aussi pu appeler les "*notables*", les "*dominants*".

8. Cette autorité peut être déléguée par l'État, comme cela est le cas avec la CMDT, ou encore les intervenants extérieurs qui participent à la définition des politiques agricoles, par exemple la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, les experts internationaux ou les ONG.

principale est l'agriculture, en évitant néanmoins toute forme d'essentialisme et d'homogénéisation, une dimension importante de notre travail s'attachant précisément à montrer la diversité des situations que l'on trouve dans le monde rural, à remettre en question le "*mythe de l'unité paysanne*" (Maresca, 1983 : 18). La catégorie sociale des "*paysans*", de par son ambiguïté, a été l'objet de nombreux débats (pour l'Afrique, voir Isaacman : 1990), tout comme la spécificité de leur mobilisation (ibid ; Hobsbawm, 1973 ; Scott : 1986 ; 1992⁹). Depuis Redfield (1956a, 1956b), avec plus ou moins de nuances, les sociétés paysannes sont généralement considérées comme étant relativement autonomes, mais englobées dans une société plus large qui les domine, les subordonne, "*lui imposant ses règles et son pouvoir et prélevant une partie de sa richesse*"¹⁰ (Mendras, 2000 : 540). Nous aurons à discuter cette question de l'autonomie des paysans, mais l'on peut déjà noter qu'il est primordial d'observer cette histoire de la participation paysanne comme un processus évolutif d'inclusion des ruraux dans la société qui les englobe, incarnée par une fraction de lettrés urbanisés. Ce processus est passé d'une injonction à participer de la part de l'État durant la période coloniale à une demande de participation de la part des représentants des sociétés paysannes, du moins de ceux qui se posent comme tels depuis une trentaine d'années. Nous prendrons largement nos distances avec l'évolutionnisme de Redfield et de ceux qui se sont placés dans son sillage, considérant la paysannerie comme "*une catégorie historique destinée à disparaître avec la modernité*"¹¹. Nous privilégierons une approche dans le sillage des "*études paysannes*", qui "*se concentrent davantage sur la question de la place de la paysannerie dans la société, à la fois dans son ensemble et dans l'histoire*", en tenant compte du fait qu'il "*n'y a pas d'études paysannes sans caractérisation de la société englobante et de son évolution.*" (Deverre, 2009 : 41).

Précisons aussi que nous concentrerons notre réflexion sur la paysannerie du sud du Mali, correspondant à la zone cotonnière, et veillerons dans l'ensemble à utiliser des références bibliographiques qui se rapportent à cette région. Lorsque nous utiliserons le terme "*paysan*", c'est donc en référence à ceux du sud du pays, et pour distinguer ceux qui produisent du coton de l'ensemble de la paysannerie du sud, nous emploierons l'expression "*producteur de coton*". Au-delà des débats scientifiques sur la notion de "*paysan*", nous utiliserons ce terme simplement parce que c'est celui utilisé par les premiers intéressés, y compris dans la dénomination qu'ils donnent à leurs organisations. Nous verrons tout de même que se pose la question du profil de ceux qui "*retournent à la terre*", les fonctionnaires, ou de ceux qui diversifient leurs activités, comme les commerçants, que les paysans ne considèrent pas toujours comme faisant partie des leurs, raison pour laquelle nous précisons que ce terme recoupe surtout ceux dont l'activité principale est l'agriculture.

9. Plus généralement, la question de la place des paysans et de leurs mobilisations a fait l'objet de nombreux débats dans la revue qui leur est dédiée, *Journal of Peasant Studies*, ainsi que dans la *Review of African Political Economy*.

10. On retrouve une approche voisine dans "*l'articulation des modes de production*" des ethnologues marxistes, mais aussi chez le médiéviste Geroges Duby ou encore chez Mendras (Mendras, 2000).

11. En 1981, Lombard prévoyait ainsi "*la fin des paysans*" en Afrique, ils sont pourtant encore bien présents en 2012 (Lombard, 1981).

Peut-on réconcilier une histoire par le “haut” et une histoire par le “bas” sans avoir le vertige ? Les paysans, leurs représentants et l’État : la question de l’échelle de focalisation

Devant le risque d’isoler la privatisation de la filière cotonnière et les syndicats agricoles de questions plus générales ayant trait aux enjeux dans lesquels ils s’inscrivent, c’est donc une histoire agricole et politique que nous avons été amené à produire¹². Aussi étonnant que cela puisse paraître, l’une comme l’autre n’existent pas encore sous la forme de publication unique. La seule histoire cotonnière malienne approfondie a été rédigé par Fok dans le cadre d’un DEA (Fok 1992), mais ne couvre pas les vingt dernières années, très importantes au regard des dernières évolutions. Plus généralement, aucun travail en sciences sociales ne couvre l’histoire des politiques agricoles au Soudan puis au Mali. L’histoire politique malienne a fait l’objet de différentes publications, mais toujours sur des périodes distinctes, correspondant aux grandes séquences politiques (pré-colonial, colonial, période socialiste, militaire, démocratique). Ainsi, il n’existe pas à notre connaissance de publication retraçant l’histoire du Mali de la fin du XIXe siècle à nos jours. Plus frappant encore, l’importance de l’histoire syndicale dans la vie politique du pays est trop souvent minorée, nous veillerons donc à la situer en bonne place. De plus, l’étude du processus de privatisation de la filière cotonnière nous a incité à ne pas négliger la place des syndicats de salariés des entreprises qui la composent, et nous restituerons leurs luttes.

Les producteurs de coton ne se limitent pas à cette activité, et leur étude doit être envisagée dans un environnement plus large, ce qui manque généralement dans les travaux dont ils font l’objet. Ils sont aussi des acteurs sociaux et politiques, et nous proposons donc de les étudier dans une approche plurielle qui nous semble relativement inédite. Mais confronter l’histoire politique malienne à son histoire agricole, cotonnière et aux producteurs de coton tout en essayant de les mettre en relation, à travers nos lectures et nos propres recherches, n’a pas toujours été aisé. écrire une histoire institutionnelle, partisane et syndicale du Mali, c’est généralement produire une histoire par “*le haut*”, celle de la petite élite lettrée urbanisée qui monopolise le jeu politique national. Celle-ci est probablement la mieux documentée, mais il nous semble aussi qu’elle oublie la grande majorité de la population, qui bien que concernée par cette histoire par le “*haut*”, (s’)est (main)tenue à l’écart, les ruraux, les paysans. Les rapports entre les paysans maliens et l’État colonial et post-colonial, entre la société rurale et la “*société englobante*”, sont équivoques, entre attraction et répulsion, tentation hégémonique et défense d’une certaine autonomie, mais quoi qu’il en soit, ils interagissent en permanence. Charge à nous de montrer comment leurs histoires respectives sont emboîtées et inséparables. Cela passera notamment par une transversalité de notre regard, qui portera l’attention sur le paysan comme sur le président de la Chambre d’Agriculture ou d’un syndicat, sur le chef de

12. Le titre de cette sous partie fait référence à l’article de Geschière, “*La politique en Afrique : le haut, le bas, le vertige*” (1990), et plus largement aux travaux du “*groupe d’analyse des modes populaires d’action politique*” (fondé en 1980) et à la dynamique initiale de la revue *Politique africaine*.

l'État comme sur l'agent d'encadrement rural. Nous nous appliquerons ainsi à varier notre focale, du paysan dans son champ de coton jusqu'aux négociations sur les subventions agricoles dans l'enceinte de l'OMC. Nous tiendrons compte à la fois de l'évolution des rapports de pouvoir et/ou de domination qui s'expriment à travers les relations entre des grands ensembles, "l'État", les "paysans", "les producteurs de coton", la "CMDT", "les représentants syndicaux", les "bailleurs de fonds", mais aussi à l'intérieur de chacun d'eux. Si nous souhaitons aller "au-delà des analyses binaires" (Bayart, 1985 : 344), nous ne voulons pas les évacuer totalement, mais prendre en considération le fait que les ensembles qui sont parfois opposés sont eux-mêmes traversés par des divisions et des clivages internes, des rapports de force et de pouvoir. A titre d'exemples, des tensions très fortes ont pu exister entre les syndicats de producteurs de coton et la CMDT, des désaccords s'afficher entre l'État malien et les bailleurs de fonds, un rapport d'exploitation s'instaurer entre l'État et les paysans. Mais dans le même temps, le ministère des Finances et celui de l'Agriculture ne partagent pas nécessairement le même point de vue lors des négociations sur le prix d'achat du kilo de coton, il existe des tensions entre agronomes et industriels au sein de la CMDT, des rivalités fortes entre leaders syndicaux, une certaine concurrence entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Mondiale dans la maîtrise du processus de privatisation de la CMDT, des conflits entre producteurs de coton autour de la gestion de leurs coopératives (les anciennes "associations villageoises"), et les paysans eux-mêmes sont loin de constituer une catégorie homogène.

Pour tenter de comprendre la façon dont le "haut" et le "bas" interagissent, nous accorderons une attention privilégiée aux "acteurs et lieux intermédiaires", dans l'entre-deux entre l'élite et les "classes populaires" (Bayart, 1985 : 372). Dans le cas qui nous intéresse, ces "sites" sont principalement les organisations paysannes, qui permettront d'identifier "des procédures, différenciées d'un acteur à l'autre, d'énonciation d'une même institution", en considérant que "l'incomplétude et l'ambivalence des structures et systèmes politiques se comprendraient mieux de la sorte : un appareil de contrôle et de domination n'est pas seulement ce que le pouvoir en veut, mais aussi ce que le peuple en fait" (ibid : 354). Précisément, ce que "le peuple en fait" vient démontrer que celui-ci n'est pas nécessairement un ensemble unifié qui réagit de façon collective et homogène, ce qui n'est pas sans poser problème quant à l'usage même de ce mot (Olivier de Sardan, 2008 : ch. VI). Il y a différents niveaux et échelles de pouvoir, et il n'y a donc pas simplement un "bas", le "peuple", qui s'opposerait à un "haut", lui-même morcelé entre l'État, le gouvernement, la classe politique, les bailleurs de fonds. Les élites rurales qui occupent des fonctions créées par les politiques de participation paysanne sont des dominants à l'échelle locale et des "intermédiaires" à l'échelle nationale, bien qu'ils tendent désormais à intégrer l'arène politique nationale et internationale.

La négation des rapports de domination à l'oeuvre dans les sociétés rurales maliennes est longtemps demeurée au coeur des politiques agricoles, elle explique en partie leurs échecs. Ainsi, il faut se garder de tout excès d'une recherche par "le bas",

dans une démarche qui serait à la quête du “*vrai peuple*” et passerait par une réhabilitation/idéalisation de la paysannerie, en pratiquant un certain “*populisme idéologique*” (Olivier de Sardan, 1990 ; 2008, chapitre VI). Ce qui est parfois présenté comme une histoire paysanne par le “*bas*” est en fait le plus souvent une histoire des dominants du “*bas*”. Pour illustrer ce propos, il suffit de constater la quasi invisibilité de certaines catégories de population dans les travaux en sciences sociales qui ont trait à la paysannerie au Soudan/Mali, cadets, descendants de captifs, allochtones et surtout les femmes¹³. Dans notre propre enquête de terrain, privilégier l’étude de la représentation paysanne nous a un peu tenu à l’écart d’une grande partie des populations rurales. Ainsi, aucun entretien formel n’a été réalisé avec une femme, et quelques entretiens avec des paysans sans mandat particulier, mais généralement chefs de famille. Il n’y a aucune femme à la tête des syndicats de producteurs de coton ou dans les équipes dirigeantes des syndicats de la CMDT ou de l’Huilerie cotonnière du Mali (HUICOMA). Nous n’avons pas rencontré de femme participant à la gestion des Associations Villageoises/coopératives de producteurs de coton, et une seule fois des femmes dans le syndicalisme agricole, lors d’une réunion des militants du SYCOV de Bougouni, avec la présence de deux femmes, veuves, et à ce titre “*chefs de famille*”. La monopolisation par les chefs de famille de la représentation de l’exploitation agricole (tant au niveau villageois qu’auprès d’interlocuteurs extérieurs) explique en partie cette marginalisation des femmes. Toutefois, de nombreuses associations féminines existent dans le domaine agricole, par exemple autour de l’exploitation et de la transformation du karité, le maraîchage, etc. mais pas dans le domaine cotonnier. Si nous avons partiellement perpétué ce biais des études rurales, c’est surtout le résultat de choix méthodologiques. Notre recherche ne passait pas par une étude au long cours très circonscrite géographiquement, autour d’un village ou d’un groupe de villages, qui nous aurait permis de mieux étudier “*le bas*”, mais qui aurait limité nos conclusions à l’espace concerné. Cette approche nous aurait difficilement permis de saisir les enjeux autour de la représentation nationale des producteurs (syndicat des producteurs, faîtière) et du processus de privatisation.

En revanche, l’attention particulière que notre travail porte sur les élites rurales, les représentants des paysans, tant dans l’histoire que nous avons retracée que lors de nos propres enquêtes, offre l’intérêt de mettre en exergue ce trait d’union, cette interface, ces “*points nodaux*” (Bayart, 1985 : 372) qui nous permettent d’aborder tout autant les paysans que l’État, le local que le national, le micro que le macro. “*La rationalité du pouvoir, c’est celle de tactiques souvent fort explicites au niveau limité où elles s’inscrivent, -cynisme local du pouvoir- qui, s’enchaînant les unes aux autres, s’appelant et se propageant, trouvant ailleurs leur appui et leur condition, dessinent finalement des dispositifs d’ensemble...*” (Foucault, 1976 : 127). Notre travail se situera ainsi à la croisée du “*cynisme local du pouvoir*” et des dispositifs d’ensemble. Ainsi, bien que la paysannerie soit généralement considérée comme une catégorie subordonnée (à l’État, aux commerçants,

13. A l’exception notable du travail de Rondeau (1994) et de Jonckers (1994).

au marché mondial), il faut essayer de tenir compte des jeux de pouvoir, de hiérarchies et de statuts qui s’y déploient. Cela doit permettre de mieux déterminer sur quels critères s’organisent la sélection et l’émergence de leurs représentants, et de mieux comprendre les réactions suscitées par les politiques agricoles, entre rejet, cannibalisation et adhésion. Les dominés “*poursuivent en fait des objectifs et des stratégies qui leur sont propres et qui se trouvent éventuellement décalés par rapport à la scène politique centrale. Ils pourront par exemple préférer le maintien d’une structure établie de domination dont ils maîtrisent l’usage et dont ils savent atténuer l’iniquité, à l’instauration d’une nouvelle structure dont l’intelligibilité, la prévisibilité et, pour tout dire, l’intérêt leur échappent.*” (Bayart, 1985 : 347). Mais nous verrons aussi que les dominants du monde rural se sont souvent servis des institutions créées dans le cadre des politiques agricoles pour renforcer leur influence et l’autorité qu’ils exercent localement, avant de prendre l’initiative de créer leurs propres organisations (syndicats, organisations paysannes et groupements d’organisations paysannes), qui leur servent de marchepied pour accéder aux enjeux nationaux. In fine, la ligne de démarcation entre société paysanne et société englobante est beaucoup moins nette qu’il n’y paraît, et en tout cas fluctuante, particulièrement en période de libéralisation économique et politique. Le champ politique est syncrétique, et l’on n’observe pas seulement un rapport antagoniste entre le local et le national, le micro et le macro, le village et l’État, une paysannerie supposée autonome face à des urbains qui tenteraient de s’imposer de l’extérieur. Il faut donc tenter d’identifier à la fois les formes supérieures et les formes élémentaires de stratification, sans les considérer isolément (Balandier, 1967 :102).

Problématique et précisions méthodologiques

Nous pourrions résumer notre recherche par ce simple questionnement : quelles interactions y-a-t-il entre la participation paysanne et l’évolution des rapports de pouvoir et de domination au Mali ? Nous tenterons d’y répondre en retraçant l’histoire des relations entre l’État et les paysans du sud du Mali, entre société englobante et paysanne, mais aussi en tenant compte de ce que la participation paysanne révèle de l’évolution même des sociétés rurales. Le point d’observation privilégié de notre problématique est le coton, parce que cette culture est au centre des politiques agricoles depuis plus d’un siècle. L’on y retrouve plusieurs expériences marquantes et très significatives des enjeux qui nous intéressent, notamment autour des associations villageoises et des syndicats de producteurs de coton. Cela va des greniers ruraux créés au début du XXe siècle par les colons français à la faïtière unissant les coopératives de producteurs de coton en prévision de la privatisation de leur filière au début du XXIe siècle. Nous relaterons ce cheminement allant d’une défense de l’autonomie paysanne par le refus des politiques agricoles, caractérisé par les pratiques d’escapisme et d’accommodement, et par la “*cannibalisation*” des organisations rurales imposées par l’État, à une demande de participation, d’abord locale (les associations villageoises) puis nationale (les syndicats). Longtemps la participation pay-

sanne a reposé sur un jeu d'alliance / opposition entre l'État et les pouvoirs locaux. Les "notabilités rurales"¹⁴ ont oscillé entre le rejet et l'appropriation des différentes formes d'organisation proposées (greniers ruraux, Sociétés Indigènes de Prévoyances, Sociétés Mutuelle de Développement Rural, coopératives), sur un double registre en apparence contradictoire, mais qui vise en fait à garantir, affirmer ou accroître leur position, comme si elles affirmaient : "*non, nous ne voulons pas participer car nous ne voulons pas nous soumettre, et parce que les politiques agricoles pourraient remettre en question la domination que l'on exerce dans nos familles et villages*" / "*oui, nous voulons participer et en tant "qu'élite rurale" avoir le contrôle de la représentation et des organisations proposées, pour en tirer une source de pouvoir et d'influence supplémentaire*". La dernière partie de cette histoire de la participation paysanne, des années soixante-dix à nos jours, objet de notre étude de terrain, retiendra plus particulièrement notre attention. Les notabilités rurales du sud du pays y affirment désormais : "*nous sommes partie-prenante du système coton, et donc nous voulons notre part de pouvoir de décision dans son organisation*". Si la question des incidences de la participation n'est pas nouvelle, le syndicalisme l'a exacerbée et rendue plus visible, il en a fait un enjeu national qui force les autres acteurs intervenant dans le domaine agricole à se positionner par rapport à lui (État, entreprise cotonnière, Institutions Financières Internationales, services de coopération, ONG). Ainsi, notre problématique est un point d'entrée particulièrement stimulant pour interroger les évolutions récentes du pays, entre libéralisation économique et politique. La montée en puissance des organisations paysannes a permis à leurs dirigeants de s'insérer dans le jeu politico-économique national, en même temps que leur statut s'est étoffé : auparavant cantonnés à exercer une influence locale, ils entrent dans l'arène nationale. Par là même, la compétition entre aspirants à la représentation paysanne s'intensifie, et passe par les mêmes enjeux que ceux qui traversent la classe dominante, à laquelle ils sont désormais associés : corruption, patrimonialisme, clientélisme, cooptation et affrontement féroce. Deux événements majeurs de l'histoire de la participation paysanne seront étudiés avec attention : la grève des producteurs de 2000 et le processus de privatisation de la filière cotonnière, entamé il y a plus de dix ans. Ils permettront tous deux de "*mettre en scène*" les enjeux de notre problématique, parce qu'ils s'y révèlent de façon criante. Les mouvements sociaux, et donc les mobilisations paysannes telles que la grève des producteurs de coton en 2000, constituent des moments où apparaissent de façon manifeste les tensions sociales qui traversent la société, et leurs enjeux. De la même manière la privatisation de la filière cotonnière est le théâtre des nouveaux rapports de force entre l'État, la représentation paysanne, la CMDT, les Institutions internationales, les services de coopération et le secteur privé. Les tensions qui accompagnent les processus de libéralisation économique et politique, autour de l'apparition de grandes organisations paysannes (syndicats cotonniers) et de la redéfinition de l'organisation de l'agriculture au Mali (privatisation), sont symptomatiques d'une époque. Les luttes autour des privatisations de la

14. Terme que nous entendons dans un sens large, et qui ne renvoie pas spécifiquement au pouvoir coutumier, comme nous le verrons à travers le texte.

filière cotonnière reflètent par exemple une forme d'inversion des rapports de force entre l'encadrement rural, les entreprises d'État et les producteurs et leurs organisations. Ainsi, ceux qui lutteront le plus pour s'y opposer ne sont pas nécessairement les représentants des producteurs, plutôt choqués lors du processus, mais ceux qui ont le plus à y perdre, les salariés des entreprises de la filière coton (SMPC, HUICOMA, CMDT).

Détaillons les conditions de nos enquêtes au Mali. En rapport avec les questions d'échelles d'observations que nous avons évoquées, nous avons alterné nos recherches entre une région cotonnière, la région CMDT de Bougouni¹⁵, et la capitale. Cela nous a permis de rencontrer différents types d'interlocuteurs (producteurs de coton, représentants paysans, salariés de la CMDT, syndicalistes, etc.) à tous les niveaux. D'un point de vue matériel, nous circulions en transports en commun et en moto, et logions chez des amis ou des connaissances¹⁶. Nous avons grandement bénéficié de l'aide d'un ami de Baguinéda, Ibrehima Guindo, notamment pour les traductions d'entretien. De plus, le fait qu'il soit lui-même un producteur de riz a pu faciliter les discussions avec les producteurs de coton, bien que leurs conditions respectives de production soient assez différentes. Le choix de la région CMDT de Bougouni s'est avéré particulièrement propice, dans la mesure où elle a été le berceau de la grève de 2000, où il y existe un pluralisme syndical (ce qui n'est pas le cas dans toutes les régions), et puisqu'y évoluent plusieurs figures actuelles de la représentation des producteurs de coton, dont Mené Diallo et Tahirou Bamba, du SYVAC, et Bakary Togola, du SYCOV.

Nous avons effectué trois séjours différents, notamment pour nous permettre de suivre l'évolution du processus de privatisation¹⁷, le premier entre novembre 2005 et janvier 2006, le second entre mars et mai 2007 et le dernier entre septembre et novembre 2008¹⁸. Nous avons privilégié les entretiens semi-directifs, mais aussi assisté à des réunions syndicales et des réunions organisées par la CMDT de la région de Bougouni avec les représentants des producteurs (à Dogo, Koumantou et Yanfolila)¹⁹. De plus, lorsque nous étions dans la région de Bougouni, toute discussion informelle était propice à des échanges sur les enjeux autour du coton, tout le monde lui étant plus ou moins lié. Nous avons réalisé au total soixante-et-onze entretiens formels, en faisant le choix de ne pas les enregistrer. En effet, l'expérience de notre première recherche à Baguinéda nous avait démontré que sur

15. Nous avons également effectué un bref passage à Sikasso, où nous avons réalisé quelques entretiens.

16. Il nous semble que dans la région de Bougouni, ces questions qui peuvent sembler secondaires ont eu leur importance. Si nous ne sommes pas le premier anthropologue à évoluer dans cette zone, le fait de ne pas arriver dans le 4x4 siglé d'une organisation, de ne pas faire que passer, de séjourner "*chez l'habitant*", et de parler un peu bambara a largement facilité nos contacts (ce sont nos interlocuteurs eux-mêmes qui soulignaient que cette approche était plutôt "*inhabituelle*" pour un "*toubab*").

17. Notre étude a été tributaire des nombreux changements dans le calendrier de privatisation de la CMDT, qui n'est toujours pas effective à la mi-2012.

18. Nous sommes retourné au Mali fin 2009 pour réaliser une courte étude sur les problèmes fonciers dans la commune de Baguinéda, dans le cadre d'une "*action incitative*" financée par l'IRD, obtenue par l'équipe thématique dans laquelle nous nous inscrivons au Centre d'Études Africaines. A cette occasion nous avons pu réaliser quelques entretiens complémentaires pour notre travail de thèse.

19. Chaque année la CMDT organise des réunions avec des responsables d'AV des différents secteurs, et en présence des représentants syndicaux, pour tirer le bilan de la campagne cotonnière.

les sujets sensibles, la parole semblait plus libre en l'absence de dictaphone. Les tensions autour de la représentation paysanne (AV/coopérative, union des coopératives, syndicats), mais aussi dans les rapports entre les producteurs, leurs représentants, la CMDT et l'État, ou encore les enjeux autour de la privatisation des entreprises de la filière cotonnière sont des sujets épineux qui prêtent à de nombreuses prises de position, dénonciations, rumeurs, à l'expression de rivalités, d'oppositions, des conflits ouverts. Ne pas enregistrer les propos de ce type permet éventuellement à ceux qui les émettent de se rétracter, et il nous semble que nos interlocuteurs en avaient bien conscience. Les accusations en tous genres que nous avons pu entendre, généralement invérifiables dans notre position, sont difficilement exploitables dans un travail de sciences sociales, mais témoignent bien d'une atmosphère dont il faut savoir tenir compte, et qu'il faut tenter de restituer.

Le caractère ambitieux de notre sujet nous a amené à mobiliser une importante bibliographie, qui compte tous types de sources confondus plus de 550 références. Elle puise dans différentes disciplines (anthropologie, économie, histoire, sciences-politiques, sociologie, etc.) et plusieurs types et supports (ouvrage et article scientifique, thèse et mémoire, article de presse, rapport d'expertise et institutionnel, production syndicale, archives²⁰, correspondance, biographie, roman, film et émission de radio). Par goût personnel, ne souhaitant pas démultiplier le nombre de notes de bas de page dans un texte très référencé, nous avons privilégié la norme "*Harvard*" [(nom de l'auteur, date de la publication : page à laquelle nous faisons référence, ou de la citation)]. En revanche, cette norme de référencement ne donnant pas d'indication sur le type de source dont il s'agit (ouvrage, article, thèse, etc.), la bibliographie est présentée le plus simplement possible, pour que le lecteur puisse y retrouver facilement une référence du texte. Ainsi, nous n'avons volontairement pas divisé notre bibliographie entre les types de publications, ni par discipline ou entre sources primaires et secondaires, ce qui aurait contraint le lecteur à chercher dans toutes les rubriques pour retrouver une source utilisée dans le texte. L'important pour nous est de trouver facilement une référence, et dans cette optique le plus simple est de les présenter par ordre alphabétique. Quelques auteurs en particulier nous ont été très utiles, notamment sur l'histoire cotonnière (Fok, Levrat, Roberts) et syndicale (Frantao), ou celle des syndicats agricoles (Berthomé, Docking, Narbeburu). En revanche l'usage de données statistiques s'est avéré problématique, dans la mesure où elles sont très souvent contradictoires d'une source à l'autre (y compris pour celles produites par la seule CMDT), et où leurs conditions de production nous semblent parfois discutables (échantillon trop restreint, enjeux autour des données produites). Aussi, nous les utiliserons avec parcimonie.

20. Nous avons consulté les archives de l'Institut d'Histoire Sociale de la Confédération Générale du Travail, la centrale ayant été très liée à l'histoire du syndicalisme soudanais puis malien.

La mise à l'écart de notre démonstration de la notion de société civile

En liaison avec les problématiques de participation et de représentation, il faut maintenant expliquer pourquoi la thématique de la “*société civile*”, placée à l’origine de notre recherche, en a finalement été évacuée. Les premières années de notre travail, notamment par la participation à des colloques et journées d’études, nous avons été amené à approfondir nos réflexions sur l’usage de cette notion. Notre approche de la question de la “*société civile*” est passée de la suspicion au rejet, considérant qu’on ne pouvait se contenter d’une critique de la notion qui s’arrêterait “*au milieu du gué*”, dans une étude qui expliquerait toutes les limites de son usage mais continuerait à la poser comme référent conceptuel, comme élément à discuter. Cette démarche est presque une constante dans les travaux qui mobilisent la notion dans le champ africain. Une majeure partie des études qui s’y intéressent commence par un examen critique de la notion, avec un retour sur son histoire²¹, une démonstration de ses ambiguïtés et de ses limites qui fait largement consensus. Et pourtant, cela n’empêche pas certains auteurs, après ces quelques précautions théoriques d’usages, de s’approprier son utilisation : “*La polysémie du concept est telle que l’on pourrait, avec R. Aron, en conclure à son caractère non-opératoire et, en conséquence, s’abstenir de l’utiliser. Mais cette position est difficilement tenable du fait même du succès du concept.*” (Otayek 2002 : 208) ; “*Pour des centaines d’observateurs issus eux-mêmes du monde civil, de la solidarité internationale mais aussi du monde scientifique, la validation théorique du label (la société civile, nda) importe moins que la connaissance des milliers d’initiatives portées par des individus, des groupes et des réseaux qui, pour n’être pas directement politiques, tissent aujourd’hui la trame des sociétés africaines dans leur existence concrète et transforment petit à petit leurs pratiques sociales et politiques.*” (Pirotte, Poncelet, 2007 : 16). Ainsi, des travaux à l’approche largement théorique²² viendraient chercher une légitimité empirique à leur démarche : “*puisque tout le monde parle de “société civile”, on a bien le droit de l’utiliser dans notre analyse...*”. En quoi la prolifération d’associations, d’ONG, de syndicats nécessite-t-elle l’usage de la notion de société civile pour interpréter ce phénomène ? Nous rejoignons donc partiellement Pirotte et Poncelet, mais en allant au bout de leur logique : intéressons-nous à “*la connaissance des milliers*

21. Sur cette histoire, voir notamment Arato et Cohen, 1992 ; Colas, 1992 ; Fossaert, 1991 ; Rangeon, 1986. Ibrahim (1998) a comptabilisé 76 définitions différentes de la société civile. Colas (2002), qui a produit la généalogie la plus complète de la “*société civile*”, considère que l’on peut remonter dans son histoire jusqu’à Aristote. Ainsi, elle a d’abord été associée à une société politique organisée (Aristote), puis elle a incarné le pouvoir terrestre en opposition au pouvoir céleste (Saint Augustin), avant qu’elle ne soit mobilisée (par Luther et Melanchthon, et à leur suite Calvin) pour s’opposer aux “*fanatiques*” qui souhaitent instaurer la cité de Dieu sur terre. Elle resurgit pour incarner une opposition à l’état de nature et à la simple famille (Hobbes, Pufendorf), avant d’être assimilée à la société marchande (libéraux anglo-saxons, Hume, Smith et Ferguson) puis bourgeoise (Hegel, Marx & Engels), puis se constitue progressivement par rapport -ou même contre- l’État, pour finir par être partie prenante du “*groupe hégémonique*” en association avec la société politique (Gramsci). De fait, ce concept a suivi l’évolution historique de l’Europe de l’Antiquité à nos jours et son examen témoigne surtout des grandes évolutions politiques et économiques de cet espace (Colas : 2002).

22. Dans la mesure où ils reposent généralement sur des réflexions globales à partir d’un pays ou du continent, et se confrontent rarement à une étude de cas précise et poussée.

d'initiatives portées par des individus, des groupes et des réseaux”, mais en nous passant de l'encombrant label qui n'aide aucunement à les appréhender et à les comprendre. Comme nous l'avons souligné (et, comme nous l'espérons, le démontrera notre travail), les questions actuelles de participation, de représentation de la société, sont anciennes. De très nombreuses associations et des syndicats ont vu le jour au Mali (Soudan) durant pendant la période coloniale, et ils n'étaient pas pensés en termes de “*société civile*”, tant par les acteurs que par les analystes (passés et présents), sans que cela apparaisse aujourd'hui comme un manque²³. Ainsi il nous semble que cette notion n'apporte guère de plus-value dans l'analyse, mais constitue plutôt un handicap, qui force à discuter sur son sens plutôt que de s'intéresser vraiment à ce qu'elle tente de recouvrir²⁴. L'étude de l'usage de la notion de la société civile en Afrique devrait se cantonner à sa dimension discursive et idéologique, et à son instrumentalisation. Portée par la libéralisation économique et politique du continent et les transferts de compétence qui les ont accompagnées, la rhétorique de la “*société civile*” est trompeuse : la question n'est pas seulement de chercher à comprendre qui exerce du pouvoir (État, ONG/associations/syndicats, secteur privé, bailleurs de fond, etc.), mais surtout de s'interroger sur la façon dont il s'acquiert et s'exerce. La dynamique libérale qui a porté aux nues la “*société civile*” et la privatisation de l'économie a-t-elle mis un frein à la corruption, au clientélisme et au patrimonialisme que l'on dénonce au sein de l'État, ou a-t-elle contribué à les généraliser à tous les secteurs de la société ?

Plan

L'approche de notre sujet est historique, notre travail est donc découpé autour de grandes séquences chronologiques, en trois parties. Nous avons le choix entre plusieurs “*agendas*”, agricole, cotonnier ou politique, et nous avons décidé de les croiser (bien que le politique domine). La première partie couvre la période pré-coloniale et coloniale, s'attachant à décrire le passage d'une économie cotonnière à une autre, l'instauration d'un nouveau rapport entre État et paysans, et à observer tous les jalons des politiques agricoles et cotonnières, qui préfigurent largement celles de la seconde moitié du XXe siècle. La deuxième partie, allant de l'indépendance au début de la Troisième République, interrogera les rapports entre l'État indépendant et les paysans (de l'encadrement à la libéralisation agricole) et les avancées dans l'organisation de la culture cotonnière (création de la CMDT et des Associations Villageoises). La troisième partie, de 1992 à nous

23. Il en est de même pour les études sur les associations ou syndicats en France : les chercheurs spécialistes de ces questions ne s'encombrent généralement pas de la notion de “*société civile*”, inutile à leurs analyses.

24. Pour Haubert : “*En définitive, le drame de la notion de société civile est que, lorsque l'on cherche à préciser son contenu empirique, son contenu conceptuel s'échappe, tandis que, lorsque l'on cherche à préciser son contenu conceptuel, c'est son contenu empirique qui devient évanescant.*” (Haubert, 2002 : 33).

jours²⁵, s'intéressera plus particulièrement à la libéralisation politique, l'histoire des syndicats de producteurs de coton, le boycott de cette culture en 2000, et enfin la privatisation de leur filière, avec la création d'une union nationale des coopératives, le processus (non achevé) de privatisation de la CMDT et celui de l'HUICOMA. Chaque partie couvre une durée différente, ce qui est lié au souci de respecter un certain équilibre entre le travail bibliographique et historique et la valorisation de ce qui est notre recherche de terrain.

25. Puisqu'il faut bien arrêter un date, nous n'aborderons pas vraiment l'année 2012 et les derniers événements qui secouent le pays, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le coup d'État du 22 mars 2012 et ses conséquences.



PREMIÈRE PARTIE

Culture cotonnière et politiques agricoles au Soudan

État des connaissances sur le coton pré-colonial

“La hantise de nos intérêts propres, en péril ou en action, a tellement accaparé notre attention pour eux seuls, que nous avons à peu près complètement perdu de vue que le coton joue, dans ce pays, un rôle social de premier ordre depuis des siècles.” C. Monteil (1927 : 2), administrateur des colonies et membre de l’Académie des Sciences Coloniales.

Il n’est pas rare d’entendre ou de lire que la culture cotonnière a été introduite au Mali pendant la colonisation, il n’en est rien. Aussi, il nous paraît important de préciser brièvement ce que l’on sait de ses origines, et de présenter quelques éléments sur l’organisation de la production cotonnière, sa transformation et sa diffusion durant la période pré-coloniale. Nous verrons que les États ouest-africains du XIX^e siècle avaient bien mis en place des formes de politiques agricoles, ce qui remet en cause l’idée que la colonisation a créé un rapport totalement nouveau entre État et populations rurales. Cela permet aussi de mieux comprendre ce à quoi sera confrontée la politique cotonnière coloniale par la suite.

I - Les origines perdues de la culture cotonnière

Toute tentative de datation précise de l’histoire de la culture cotonnière en Afrique de l’Ouest semble, en l’état actuel des connaissances, vaine¹. Celle-ci est confrontée, comme toute recherche sur une histoire au long cours dans cet espace, à l’absence de témoignages écrits avant ceux laissés par les savants arabes, et au peu de traces archéologiques mises à jour. Ces deux dernières sources nous permettent toutefois de dater avec certitude la maîtrise de la culture cotonnière et du tissage au X-XI^e siècle, même si elle est probablement plus ancienne.

1. Les frontières du Mali contemporain n’ayant pas d’équivalents pré-coloniaux, nous évoquerons dans ce chapitre la place du coton dans différentes sociétés sahélo-soudanaises situées au “*centre*” de l’Afrique de l’Ouest.

1 - Les mythes et les apports de l'archéologie

Plusieurs mythes ouest-africains évoquent la culture cotonnière et l'apparition du métier à tisser. Ces mythes ne constituent pas par essence des sources historiques, de plus ils ont été relevés au XX^{ème} siècle, et l'on ne sait pas s'ils sont anciens ou récents. L'un d'entre eux est rapporté dans l'ouvrage de Dieterlen sur la "*religion Bambara*" (Dieterlen, 1988 (1951) : 127 et suivantes). Ce mythe prête une antériorité à la culture du coton sur celle du mil et des céréales, les hommes se nourrissant alors de graminées sauvages². C'est le génie *Soba* qui leur aurait enseigné la culture du coton afin de leur "*donner une chose qui cache (leur) nudité*" (Dieterlen, 1988 : 127-128). C'est aux femmes qu'il apprend à filer et aux hommes à tisser, aux premières grâce à un oiseau et à un poisson et aux seconds par le modèle de l'araignée tissant sa toile. La première pièce en tissu qui sera fabriquée est un cache-sexe. Levrat (2008 : 35), se référant à l'ouvrage de Montserrat Palau Marti sur les Dogons (1957), évoque un mythe très similaire sur l'apparition du coton chez ces derniers, avec également le rôle de l'oiseau et de l'araignée (mettant à mal l'idée d'une "*religion*" spécifiquement Bambara, Amselle, 1990 : Chp. VII). D'une certaine manière, ces mythes préfigurent, ou plus probablement justifient a posteriori, une division sexuelle du travail très répandue en Afrique de l'Ouest, entre la culture et la transformation du coton à ses différentes étapes. L'entrée dans l'histoire cotonnière par ces mythes présente un autre trait saillant des connaissances autour de cette culture à l'époque pré-coloniale : le vêtement en coton comme dissimulateur des corps³.

Ces mythes présentant une origine sacrée de la culture du coton nous renvoient aux débats des botanistes sur le caractère endogène ou non du cotonnier en Afrique. Ces débats se sont longuement prolongés même si l'avis de Chevalier, agronome membre d'une expédition de collecte en Afrique de l'Ouest à la toute fin du XIX^e siècle⁴, a longtemps primé en France. Il postulait l'origine asiatique du coton cultivé, thèse reprise par une majeure partie de la littérature coloniale sur le sujet. Certains ont même cherché à expliquer cette diffusion de l'Asie à l'Afrique en passant par le Moyen-Orient par le rôle des migrations sémites : Monteil affirme (sans que l'on sache à partir de quoi) que l'empire du Ghana⁵ a été fondé par des Juifs venus de la corne de l'Afrique et de la Mésopotamie. Ce sont ces populations sémites qui auraient emporté des graines de coton dans leurs bagages (Monteil, 1927 : 7/8 ; 46).

De nos jours, l'existence d'une variété endogène de cotonnier africain, le *Gossypium herbaceum africanum*, semble admise par les botanistes (Kriger, 2005 : 89-90). C'est une

2. L'auteure précise dans une note que Griaule lui a rapporté la présence d'un récit similaire dans un mythe Dogon

3. Condé (1974) évoque un autre mythe, Mandingue, sur un boeuf invincible n'ayant pu être tué que par un fuseau à filer (référence relevée par Rey, 1998 : 129).

4. La mission Trentignan de 1899, dont nous reparlerons.

5. Empire apparu autour du VIII^e siècle, situé entre le sud de l'actuelle Mauritanie, l'est du Sénégal, l'ouest et le sud du Mali.

information importante, dans la mesure où elle suggère que le coton n'aurait pas été importé dans la sous-région, même s'il est fort probable que les variétés africaines cultivées en vue d'être exploitées soient de longue date le résultat de croisements de variétés endogènes et asiatiques, ou encore de variétés américaines importées par les Portugais dès le XVI^{ème} siècle (Levrat, 2008 : 21). La botanique nous permet de supposer l'existence de cotonniers en Afrique de l'Ouest depuis plusieurs milliers d'années, mais comment dater la maîtrise du filage et du tissage ?

Des représentations anciennes d'hommes portant des vêtements ont été retrouvées, notamment sur des sculptures fabriquées par les Noks, dans l'actuel Nigeria, entre -500 et 200 après J.-C. (Kriger, 2006 : 71). Toutefois il est impossible de savoir si les tissus modélisés sont en laine ou en coton, et s'ils ont été produits localement. Les plus anciens fusaïoles⁶ retrouvés dans l'actuel Mali, à Dia (au nord de Djenné), ont été fabriqués à la fin du premier millénaire (ibid : 76), et permettent d'envisager la maîtrise du tissage à cette période sans toutefois constituer une preuve de transformation locale du coton. D'après Bedaux, archéologue spécialiste des textiles ouest-africains, ces fusaïoles auraient plutôt servi à tisser de la laine, argument fondé sur la découverte dans cette même zone de tuniques datant du VIII^e-IX^e siècle, fabriquées dans ce matériau (Bedaux, 1993 : 458).

Les plus vieux tissus en coton retrouvés dans la zone qui nous intéresse ont été découverts dans les grottes-nécropoles Tellem, dans les falaises de Bandiagara, à l'est de l'actuel Mali, lors de missions de recherche financées par les Pays-Bas entre 1964 et 1974 (Bedaux, Bolland, 1980 : 9). Les tissus les plus anciens sont datés du XI^{ème} siècle. Ils sont généralement composés de lés (bandes de coton) cousus ensemble pour composer des linceuls, des tuniques, des couvertures ou des bonnets, et certains sont teints à l'indigo (Bedaux, Bolland, 1980 : 10). Mais ces différentes pièces ont-elles été fabriquées localement, ou importées ? Bedaux et Bolland estiment qu'au moins une partie de ces factures sont locales. Pour Boser-Sarivaxénavis et Gardi, autres spécialistes des textiles d'Afrique de l'Ouest ayant mené des recherches entre Lagos et Dakar en 1973/74, ce serait le groupe Peul des *Maabuubé*⁷ (ou *Maabo*) qui aurait introduit le métier à tisser dans la boucle du Niger, après l'avoir lui-même emprunté aux populations d'Afrique du Nord (Gardi, 2003). Les Tellem leur auraient alors emprunté à leur tour la technique du tissage et/ou acheté des tissus. A l'appui de cette hypothèse, le fait que le métier à tisser que les Peuls utilisaient était peu encombrant et facilement transportable par des nomades, et l'idée qu'ils étaient les seuls à élever des moutons à laine que l'on ne trouvait que le long du fleuve Niger, laine qu'ils auraient tissée avant le coton. On a justement trouvé des traces de cette laine tissée dans les étoffes découvertes dans les nécropoles Tellem. Ces éléments penchent en faveur d'une diffusion des techniques de tissage depuis la boucle du Niger, tout comme les témoignages recueillis par Boser-Sarivaxénavis et Gardi : “*Au Nigéria, au Niger et au*

6. Ustensile utilisé pour le tissage de la fibre.

7. D'après Monteil, les *Maabuubé* constituent la caste des tisserands chez les Peul (Monteil, 1927 : 53).

Burkina Faso, les tisserands pensaient en 1973/74 que le tissage était venu de l'Ouest. Les tisserands de la Côte d'Ivoire jugeaient que le tissage venait du nord, et ceux du Sénégal qu'il venait de l'est. Le Mali, et surtout la boucle du Niger, se montre toujours l'épicentre dont furent issues les impulsions décisives". (Ibid, p.22). Dans ces conditions, le métier à tisser aurait effectivement pu être introduit dans cette zone par les caravanes de commerçants reliant la zone à l'Afrique du Nord, échangeant notamment l'or des forêts du sud contre le sel du Sahara. Les Peuls Maabuubé, situés à mi-chemin, auraient donc pu être parmi les premières populations de l'Afrique sahélo-soudanaise à maîtriser l'usage du métier à tisser, sans que l'on puisse vraiment dater cette diffusion. Autre élément à l'appui de l'hypothèse d'une importation de cette technique par les voies commerciales : les écrits des savants arabes et explorateurs européens évoquant le tissage présentent souvent cette activité comme étant, de façon non exclusive, celle des commerçants ouest-africains, Dioula ou Maraka.

2 - Les témoignages des savants arabes et des explorateurs européens

Les savants et voyageurs arabes nous ont laissé les premiers écrits sur l'Afrique de l'Ouest, le "*bilad-as-sûdan*" ("*pays des noirs*"), par le biais d'informations qui leur étaient rapportées par des marchands ou par leurs propres observations. Nous avons vu que nous pouvions dater avec quasi-certitude, grâce aux conditions de conservation des grottes de la falaise de Bandiagara, la présence de textile fabriqué dans la zone dès le XI^{ème} siècle. À la même période El-Bakri, géographe andalou, évoque la présence de cotonniers dans les concessions de la vallée du fleuve Sénégal, et décrit un petit atelier de tissage (Kriger, 2005 : 96). On trouve également de multiples évocations du coton et des textiles dans les écrits d'Ibn Battouta (XIV^{ème} siècle) ou encore de Léon l'Africain (XVI^{ème}). Battouta, au Mali en 1352, décrira la cour de l'empire du même nom, constatant que le sultan portait des vêtements importés tandis que son interprète était vêtu d'étoffes de fabrication locale. Le peuple, chaque vendredi, jour de prière, se paraît de "*beaux habits blancs*" (Battouta, cité par Monteil, 1927 : 18).

À leur suite ce sont les explorateurs européens qui ont laissé des témoignages de leurs expéditions, Mungo Park, Caillé, Binger et d'autres, complétant les connaissances fournies par la littérature arabe. Mungo Park, que sa première expédition a mené de l'actuel Sénégal jusqu'au Mali entre 1795 et 1798, évoque tout au long de son périple la présence de coton et de textile, et précise plusieurs fois avoir vu des femmes en train de filer⁸ (Park, 1799). René Caillé, à la fin des années 1820, traverse l'Afrique de l'Ouest entre

8. Le mot "*coton*" est utilisé à trente-huit reprises tout au long du récit dans lequel il relate son

la Guinée et Tombouctou. Il décrira à maintes reprises dans son journal l'habillement des populations, mais aussi les différentes variétés de coton qu'il a pu observer (Caillé 1830 : 157).

Ces différentes sources permettent donc d'établir que la transformation du coton a au moins mille ans en Afrique sahélo-soudanaise, même s'il est probable qu'elle soit plus ancienne encore⁹. Elles témoignent également du fait que le coton était présent presque partout en Afrique de l'Ouest.

II - La place du coton en Afrique de l'Ouest

Les recherches et débats théoriques les plus intenses sur l'Afrique de l'Ouest pré-coloniale ont eu lieu entre les années 1960 et les années 1980. Principalement animés par des anthropologues et des historiens, ils traitent de l'organisation politique des sociétés en présence, de leur économie et de leurs échanges, la question de l'État, etc. En France ils ont été portés, entre autres, par Meillassoux, Copans, Rey, Terray¹⁰, Amselle, Bazin, Person, et du côté des anglo-saxons par Curtin, Hopkins, Lovejoy, et bien d'autres. Une majeure partie de ces contributions étaient très influencées par les apports du marxisme, critique ou non, pierre angulaire de l'étude des sociétés africaines pré-coloniales. Ils ont posé des questionnements qui se sont révélés particulièrement féconds pour préciser les caractéristiques des sociétés ouest-africaines dans les domaines politiques, économiques et religieux, et surtout les ré-historiciser. Leurs travaux ont également porté sur l'esclavage, élément essentiel de la compréhension des économies pré-coloniales. Si l'on retrouve des évocations du coton dans la plupart de leurs publications, le grand spécialiste du sujet est indéniablement Roberts (1996 ; Isaacman, Roberts, 1995). Ses travaux sont un peu plus tardifs que ceux des auteurs que nous venons d'évoquer (années 1980 et 1990), et se concentrent sur le XIX^e siècle et la période coloniale.

Plutôt que construire une collecte chronologique des données existantes sur le coton pré-colonial, nous allons combiner les apports des différentes sources pré-citées sur l'histoire de l'Afrique de l'Ouest, et décliner l'importance du coton dans ses différents usages.

périple. Il précise également, lorsqu'il se trouve à proximité du fleuve Niger, que des filets de pêche sont fabriqués en coton (Park, 1980 (1799) :195). A titre d'exemple, voici comment il décrit les vêtements des Mandingues : "*Les deux sexes se vêtissent de toile de coton qu'ils fabriquent eux-mêmes. Les hommes ont des caleçons qui descendent jusqu'à mi-jambe et une tunique flottante, assez semblable à un surplis. Ils portent des sandales et des bonnets de coton. L'habillement des femmes consiste en deux pièces de toile, de six pieds de long et de trois pieds de large ; l'une ceinte autour de leurs reins, et tombant jusqu'à la cheville du pied, fait l'effet d'une jupe ; l'autre enveloppe négligemment leurs seins et leurs épaules.*" (ibid : 47).

9. Les tissus en coton se conservent mal, ce qui explique pourquoi l'on a retrouvé des tissus très anciens uniquement dans un milieu bien spécifique, les grottes de la falaise de Bandiagara.

10. L'école d'anthropologie économique a ainsi joué un rôle fondamental dans ces débats et leurs approches théoriques.

1 - L'islam, un des facteurs de l'expansion du coton

L'expansion de la culture cotonnière en Afrique sahélo-soudanaise est souvent perçue comme la conséquence d'une autre expansion : celle de l'islam avec la pudeur qui lui est liée, justifiant la nécessité de se vêtir. Cependant, il apparaît que l'usage du textile et la maîtrise de sa fabrication sont antérieurs à la propagation de cette religion dans la zone. Pour Bedaux : *“La relation supposée entre l'introduction du tissage et l'islam ne paraît guère plausible, compte tenu du fait que le textile était devenu d'un usage très courant chez les populations dites “animistes” dès le XI ème siècle”* (Bedaux, 1993 : 458). Quelques pistes permettent donc de relativiser le rôle de l'islam dans la diffusion du coton et du vêtement. La plus importante nous semble être le fait que l'islamisation de la majeure partie des populations de l'actuel Mali est relativement tardive, en tout cas bien plus récente que l'usage du vêtement. Les conversions ont pris un caractère massif sous la pression des guerres saintes des États Ouest-africains du XIX ème siècle, l'empire Peul du Macina de Sheku Amadu, l'empire Toucouleur d'El Hadj Omar Tall ou encore les troupes de Samori Touré. De plus, il ne faudrait pas considérer que seuls les musulmans portaient des tissus sur eux : animistes ou païens, aucun des peuples de la région n'allait nu, et même le plus simple cache-sexe était parfois fait en coton. El-Bakri, dans sa description de la cour du royaume du Ghana au XI ème siècle, précise que l'empereur, qui était païen, est vêtu d'étoffes importées, et la cour, composée de nombreux musulmans, porte des pagens de laine et de coton de fabrication locale (Monteil, 1927 : 9).

Les vêtements ont néanmoins été un facteur de différenciation entre musulmans et non musulmans, notamment en fonction de leurs couleurs, de leurs motifs et de leur coupe. Monteil voit par exemple dans l'usage du vêtement blanc les jours de fête et de prière dans l'empire du Mali un signe distinctif des musulmans, le bleu indigo étant préféré par la masse païenne (Monteil, 1927 : 18). Le vêtement peut aussi être un élément de différenciation sociale au sein des sociétés non islamisées : Dieterlen détaille la portée symbolique ou rituelle des vêtements Bambara, différenciés par leurs formes et motifs (Dieterlen, 1988 : p. 129/134). L'étoffe de coton, ou cotonnade, a aussi connu des usages religieux dans les sociétés animistes, comme, par exemple, le linceul funéraire chez les Sénoufos au sud du Mali ou encore les Dida en Côte d'Ivoire (Terray, 1971 : 148).

Il n'y aurait donc pas de causalité directe entre l'implantation de l'islam et la *“découverte”* du métier à tisser ou l'usage de vêtements dans la zone. Cela ne doit pas masquer l'importance des liens entre cette religion, le commerce et le tissage du coton. En effet, au-delà des cours royales, parfois islamisées, ce sont les marchands Ouest-africains, en contact avec leurs homologues du nord du continent, qui ont été parmi les premiers islamisés, et donc les premiers porteurs de cette foi à travers toute la sous-région. En tant que commerçants, ils ont logiquement joué un rôle premier dans la circulation des étoffes locales et d'importation, de plus ils étaient souvent eux-mêmes tisserands. Ils ont ainsi pu diffuser des *“modes vestimentaires”*, y compris chez des animistes. Plus récemment,

Delafosse, à propos des marchands Dioulas et des Sénoufos de Kong, au nord de l'actuel Côte d'Ivoire, écrit : *“le contact des Dioula influe matériellement sur les Sénoufo et ceux-ci, à leur tour, commencent à adopter, de plus en plus nombreux, le port de la large culotte, de la grande chemise de dessus dite “boubou” et du bonnet, sans que ce changement de costume ne modifie en rien leur mentalité profonde, car l’habit ne fait pas le moine”* (Delafosse, 1922 : 130/131). Autre exemple : Amselle, à partir de la lecture de Caillé et de ses propres recherches, évoque le port du vêtement par les populations *“idolâtres”* du Wassoulou, en forme de respect pour la religion du prophète (Amselle, 1990 : 210). In fine, une dichotomie entre population islamisée et païenne quant à l'usage et à la diffusion du coton et du vêtement ne peut-être une grille de lecture satisfaisante, d'autant qu'elle résisterait mal à une analyse historique. L'histoire de l'islamisation des sociétés ouest-africaines n'est pas linéaire, elle est faite de périodes de retour à l'animisme et de ré-islamisation, notamment au gré des fluctuations politiques. L'animisme est alors souvent empreint de résidus d'Islam, expliquant probablement pourquoi les idolâtres du Wassoulou se rasent le crâne et portent le boubou, tout comme cela pourrait être une stratégie de dissimulation, les sociétés animistes étant souvent des cibles de choix pour les esclavagistes musulmans venant des contrées voisines (Amselle, *ibid*, Chp. VII). L'on perçoit ici la dimension sociale du vêtement, dimension qui n'est pas propre aux sociétés qui nous intéressent, ou à une religion en particulier : ce que l'on porte, et la façon dont on le porte, dit parfois qui l'on est dans l'agencement hiérarchique dans lequel on évolue. Pour les rois, gens de cour, commerçants islamisés ou animistes, coupe du vêtement ou motif, étoffe de fabrication locale ou d'importation sont autant de signes de distinction ¹¹.

Tout en reconnaissant le rôle moteur de l'Islam dans la diffusion du coton et du vêtement en Afrique de l'Ouest, on ne peut pas réduire son importance et ses usages aux seuls musulmans. Enfin, et même s'il s'agit d'un cas plutôt isolé pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest, soulignons qu'il n'y a pas que l'influence musulmane qui a encouragé les populations à porter des vêtements : ce sont les missionnaires catholiques français qui ont encouragé les Bwa (Mali) et les Bobo (Burkina Faso) à se vêtir, en diffusant tardivement chez ces populations l'usage du métier à tisser, dans les années 1930 (Gardi, 2003 : 14).

2 - Une économie domestique et marchande

Le coton était présent dans la plupart des régions aux conditions climatiques propices à sa culture. La somme de témoignages évoquant sa présence, dans les champs ou sur les

11. Madina Ly Tall, à partir des écrits d'Al Omari, note que l'empereur du Mali et ses dignitaires se distinguent du peuple par leur habillement. Mansa Moussa, empereur du Mali au XIV^e siècle, porte un turban qui *“lui pendait devant (...) Seul celui du Mansa devait tomber”* (1977 :128).

marchés, nous le confirme (Ibn Battuta¹² 1843, Park, 1799, Caillé 1830, Binger 1982). Les foyers de production étaient donc multiples, tout comme les sens de dispersion de la production destinée à des fins marchandes, ce qui rend difficile la présentation d'une cartographie cotonnière Ouest-africaine. Il existait ainsi une grande variété de types de vêtements, différenciés par leurs teintures, motifs, formes et finesse de réalisation. Par exemple, en provenance de l'est, les tissus Haoussa du califat de Sokoto (au nord de l'actuel Nigeria) étaient réputés pour leur finesse d'exécution et leur qualité (Kriger, 1993). Le coton, contrairement à bien d'autres marchandises au centre du commerce pré-colonial, telles que la noix de cola, le sel et l'or, nécessitait un important travail de transformation artisanal. Il devait d'abord être cultivé puis égrainé, filé, tissé et parfois teint. Difficilement transportable sur de longues distances à l'état brut, sa transformation primaire se faisait essentiellement dans les zones de production, généralement situées au sud du sahel et en zone soudanaise. La première forme de circulation du coton semble avoir été la bande de coton, qui présentait une certaine homogénéité. La norme était, en raison du type de métier à tisser utilisé, la confection de bandes de coton relativement étroites, de la largeur d'une main et de la longueur d'une coudée, destinées à être assemblées entre elles pour confectionner un vêtement ou une couverture. Ces bandes servaient parfois d'étalon monétaire.

Une partie de l'économie cotonnière était domestique, produite et transformée dans le cadre familial, suivant différentes divisions du travail en fonction des sociétés, entre hommes et femmes, hommes libres et esclaves¹³, jeunes et anciens¹⁴. Il existait également de véritables manufactures dans les villes commerçantes du nord, comme les *Tindi* de la ville Tombouctou, notoirement connue pour sa fabrication d'étoffe, dont témoigne le *Tarikh el-Fettach* (XVI ème siècle). Ces manufactures de textile réunissaient entre cinquante et cent apprentis. Vingt-six *Tindi* sont évoqués dans l'ouvrage, permettant d'estimer la présence d'entre 1 300 et 2 600 tailleurs à Tombouctou, chiffre considérable (Cissoko, 1996 : 160). Plusieurs auteurs témoignent également de l'émergence de *plantations d'esclaves* au XVIII-XIX ème siècle autour des cités commerçantes à proximité du fleuve Niger, propriétés de Maraka, commerçants musulmans. A Nyamina ou encore Sinsani, ils y cultivent des céréales et du coton (Roberts, 1980a : 411 ; Bazin, 1982 : 363).

L'ouvrage collectif dirigé par Meillassoux (1971) sur le commerce Ouest-africain, *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, comporte de nombreux passages évoquant le coton ou les textiles, offrant un petit panorama de leur production et leur commerce, et en filigrane un aperçu de l'importance de ce marché. Amselle y évoque

12. Pour un aperçu des témoignages des sources arabes évoquant le coton, voir notamment Monteil, 1927.

13. Nous utiliserons plutôt le terme "*esclave*" que celui de "*captif*", d'usage très courant pour cet espace, mais issu du vocabulaire d'une administration coloniale cherchant à dissimuler la présence d'esclaves dans les territoires français (de Suremain, 2011 : 114-115). Toutefois la condition des esclaves ouest-africains n'était pas celle des esclaves de la traite atlantique.

14. Il apparaît néanmoins que le filage est souvent une activité féminine, et que le tissage est généralement une activité masculine.

le commerce de bandes de coton par les Koorokos dans le Wassoulou pré-colonial, au sud de l'actuel Mali, près de la frontière guinéenne (Amselle, 1971 : 253). Boutillier, dans son article sur la cité marchande de Bouna, au nord de l'actuel Burkina Faso, mentionne le commerce de coton et d'étoffes. À l'orée de la période coloniale, il s'y échange des *pagnes rouges* provenant du nord de l'actuelle Côte d'Ivoire, des étoffes de provenance anglaise ou allemande rapportées par les Ashantis, ou encore des pagnes et bandes de coton ramenés par des Peuls du Macina (boucle du Niger) (Boutillier, 1971 : 242). Meillassoux, à propos du commerce entre Maures et Soninkés dans la ville de Gubu (au nord de Bamako, à proximité de la Mauritanie), explique qu'il s'y vendait des bandes de coton, parfois sous la forme de rouleaux de 24 mètres de long. Les commerçants Maures étaient également importateurs de tissus à Gubu, en provenance du nord du continent. Ces étoffes n'étaient vraisemblablement pas destinées au marché de cette ville, qui servait plutôt de point de transit, l'auteur précisant que les Soninkés de Gubu préféraient porter des tissus de fabrication locale (Meillassoux 1971 : 191).

Izard, dans son article sur les Yarses du Yatênga (au nord de l'actuel Burkina Faso), qui étaient à la fois agriculteurs, artisans et commerçants et avaient introduit l'islam dans la zone, nous renseigne sur l'importance du coton dans les échanges. Installés dans la région depuis le XVI^{ème} siècle, ils étaient autant exportateurs de cotonnade locale vers le nord, en direction de l'actuel Mali, qu'importateurs de tissus européens depuis le sud, l'actuel Ghana (Izard, 1971 : 221). "*Les Yarses sont des cultivateurs de coton, des tisserands et des tailleurs et leur activité commerciale locale consistait à acheter du coton-graine sur les marchés, à y vendre des bandes de cotonnades blanches ou teintées à l'indigo, ou, pour les commerçants caravaniers, à acheter aux petits producteurs des bandes destinées à l'exportation, les bandes constituaient le principal produit exporté du Yatênga, notamment vers les marchés du delta intérieur du Niger et l'unité de mesure, la coudée, servant souvent d'unité de compte dans les échanges.*" (ibid, p. 219). A proximité du Yatênga, Rey évoque la présence de commerçants tisserands musulmans Dioulas installés en pays Mossi au XIV/XV^{ème} siècle, ayant introduit la filature et le tissage dans le Gourcy, également situé au nord l'actuel Burkina Faso (Rey, 1998 : 149/150).

Ces exemples, qui pourraient être multipliés¹⁵, démontrent à la fois la complexité et l'intensité du commerce de coton et de ses corollaires, sa production et sa transformation, dans une économie multicentrique (Hopkins, 1973 : 52). Les économies des sociétés ouest-africaines étaient très imbriquées, et le coton et les textiles y tenaient une grande place. Notons une caractéristique importante de la fabrication de textile : contrairement à d'autres activités artisanales, comme la forge ou la tannerie, le filage et le tissage ne sont pas l'apanage d'une caste¹⁶. En considérant l'ensemble de la zone, on pourrait dire que presque toutes les sociétés sont impliquées dans la production ou la transformation du

15. Nous aurions pu évoquer également la région de Kong, au nord de la Côte d'Ivoire, foyer de production important (Basset 2002).

16. Sauf peut-être chez les Peuls (Monteil, 1927 : 53).

coton, mais la division du travail ne semble pas être la même partout. Les tisserands des *Tindi* de Tombouctou étaient par exemple issus de familles de lettrés musulmans. Le filage est souvent présenté par les explorateurs européens comme une activité féminine, mais cela n'est probablement pas une règle générale (Park, 1980 (1799) : 187; Caillé, 1830 : 6). Enfin, il faut noter l'importance de l'esclavage dans la production cotonnière, pour le cultiver, comme par exemple chez les Marakas (Meillassoux, 1986 ; 252-254), mais aussi pour le transformer, aussi bien au sein de l'économie domestique qu'à plus grande échelle (Meillassoux, 1999(1971) : 217). La production artisanale de textiles à des fins marchandes, dont on ne peut cependant estimer l'ampleur, témoigne donc d'une économie complexe qui ne correspond pas à l'image de *l'économie d'auto-subsistance* (Meillassoux, 1960).

3 - Paysans, guerriers et commerçants

Essayons cependant de caractériser les rapports entre production agricole, commerce et autorité politique, car ils sont au centre de notre développement. Pour ce qui est de l'histoire pré-coloniale, il est difficile d'isoler le coton et les textiles des autres cultures ou biens échangés, tout comme il semble hasardeux de présenter des types de rapports valables pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, surtout sur plusieurs siècles. L'espace politique qui nous intéresse a vu naître un grand nombre de royaumes et d'empires (Ghana, Mali, Songhay). Les mieux documentés sont ceux qui ont précédé la période coloniale, les royaumes Bambaras de Ségou et du Kaarta, les empires Peuls de la Diina du Macina et des Toucouleurs d'El Hadj Oumar, le royaume Sénoufo du Kéné Dougou, et l'État mis en place par Samori Touré. La zone cotonnière malienne actuelle est pour l'essentiel située à cheval entre l'ancien royaume de Ségou, avant sa conquête par les Toucouleurs, le Wassoulou (sud de l'actuel Mali, à proximité de la Guinée), un temps sous domination de Samori Touré, et le Kéné Dougou des Traoré, dont la capitale était Sikasso¹⁷. Ce sont ces formations politiques qui servent de référent étatique aux populations avant que se mette en place la politique coloniale française, ce sont donc elles qui retiendront donc notre attention.

Deux questions nous préoccupent en priorité : Quelles étaient les relations entre les commerçants, les producteurs et les formations politiques ? Existait-il ce que l'on pourrait appeler des "*politiques agricoles*"¹⁸ ? Nous tenterons de répondre à ces questions à travers les grandes caractéristiques de ces États et certains de leurs traits communs, sans entrer

17. Et dans une moindre mesure, la Diina de Sekhou Amadou, dans le Macina. Les dimensions de ces États ont sans cesse évolué au gré de leurs conflits, avant que l'empire Toucouleur d'El Hadj Oumar Tall ne mette à bas le Kaarta, Ségou et la Diina dans les années 1850/1860. L'empire Toucouleur, le Kéné Dougou et l'empire de Samori Touré tomberont lors de la phase finale de l'expansion coloniale française en Afrique de l'Ouest, dans les années 1890.

18. Entendues au sens large, comme toute forme d'intervention de la sphère politique dans la production agricole. Ainsi, une politique agricole ne s'opère pas nécessairement de façon positive pour les populations concernées (agriculteurs, éleveurs) .

dans une comparaison très approfondie¹⁹.

La politique agricole des “États guerriers”

Les XVIIIème et XIXème siècles sont politiquement très instables en Afrique de l'Ouest, marqués par un état de guerre quasi permanent entre des formations politiques en concurrence, parfois même en leur sein, avant qu'elles ne soient balayées par la conquête coloniale française. Cette situation a amené à décrire les États en présence comme des “*États guerriers*”, pour reprendre le titre l'article de Bazin sur le royaume de Ségou (Bazin, 1982). Cette caractéristique est liée à la base politico-économique sur laquelle reposait ces États, avec l'armée comme armature administrative et l'esclavage, le pillage et le tribut comme rente²⁰.

Une “*marchandise*” a spécialement stimulé les rapports entre guerre et commerce dans l'espace qui nous intéresse : l'esclave. Avec Roberts, l'on peut alors dire que la guerre est une activité “*productive*”, puisqu'elle fournit des esclaves, transforme des hommes en marchandise ou en main-d'oeuvre corvéable (Roberts, 1980a : 397). Les différents statuts de ces esclaves en font un élément important de la compréhension des rapports État/commerçants, et de nos interrogations sur les politiques agricoles. Dans une typologie schématique de l'esclavage, on les répartit en trois catégories : les esclaves de couronne, de case, et de traite (Bazin, 1982 : 361 ; Boutillier, 1968 : 520 ; Meillassoux, 1986).

La dernière catégorie est la plus simple à comprendre : les hommes capturés lors de guerres ou de razzias sont immédiatement transformés en valeurs, à destination du marché de l'exportation vers les régions voisines ou vers les comptoirs européens (Bazin, 1982 : 361). L'esclave profite dans ce cas aux guerriers et aux rois/empereurs qui les cèdent, mais aussi aux commerçants qui vont en extraire une valeur supplémentaire dans les zones où le prix des esclaves est plus important²¹. Ainsi il n'est pas rare que des commerçants accompagnent les expéditions guerrières afin de se fournir directement “*à la source*” (par exemple lors des campagnes menées par les Toucouleurs, Saint-Martin, 1970 : 83). Ces

19. Nous ne poserons pas ces questions à propos des trois grands empires médiévaux que sont le Ghana, le Mali et le Songhay, faute de données suffisantes. Sans que l'on sache exactement ce qui lui permet d'affirmer cela, Delafosse écrit que le célèbre Soundiata Keïta, empereur du Mali au XIIIème siècle, “*donna tous ses soins au développement de l'agriculture, qu'il introduisit dans son pays la culture et le tissage du coton*” (Delafosse, 1922 : 57).

20. Notons que cette montée en puissance des États guerriers n'est pas uniquement une dynamique interne à l'Afrique de l'Ouest, et qu'elle est également influencée par les effets de la traite transatlantique et la demande d'esclaves. Roberts souligne par exemple le fait que la durée de vie du royaume de Ségou, entre le début XVIIIème et le milieu de XIXème, a coïncidé avec le pic de la traite transatlantique, période durant laquelle ont été envoyés vers le “*nouveau monde*” 80% du total des esclaves qui seront déportés d'Afrique. (Roberts, 1987 : 17).

21. Dans son article sur l'esclavage à Gumbu, Meillassoux détaille : “*Ils (les esclaves) étaient revendus par les soldats aux marchands qui suivaient les colonnes militaires et emmenés sur des marchés éloignés de leur lieu de capture, où ils acquerraient une plus grande valeur, en raison du double fait de la distance, qui rendait leur évasion difficile, et de leur isolement social, qui rendait leur rédemption improbable.*” (Meillassoux, 1973 : 432).

esclaves constituent l'une des principales monnaies d'échange des États pour acquérir des armes et des chevaux. La guerre permet donc de se procurer des esclaves dont la vente permet d'acheter de quoi s'équiper pour faire la guerre, et capturer des esclaves à nouveau.

L'esclavage de case, ou domestique, jouait un rôle très important dans la production agricole et de biens artisanaux, permettant la production d'un surplus pour le commerce²². Meillassoux souligne ainsi que "*l'esclavage (...) fonctionnait moins ici au profit des souverains qu'à celui des chefs de familles paysannes.*" (Meillassoux, 1999 (1971) : 217). Le travail devient dans certaines zones une activité essentiellement servile, et parfois la population d'esclaves dépasse numériquement la population libre²³. La diffusion de la production esclavagiste marchande dans la paysannerie, au-delà de l'esclavage de couronne et des grandes plantations des marchands musulmans des cités du nord du Sahel, a été rendue possible par la multiplication des guerres et razzias, qui ont rendu l'acquisition d'un esclave moins onéreuse (Ibid : 265 ; Saint-Martin, 1970 : 89). Nous ne disposons d'aucune mesure de l'évolution des volumes de production agricole et artisanale au XIX^e siècle, mais il est probable qu'ils aient profité de cette production esclavagiste²⁴. En tout cas celle-ci a certainement favorisé le renforcement des États, la production d'un surplus assurant le paiement des prestations aux souverains, permettant de se constituer des stocks vivriers propices à de nouvelles expéditions guerrières. Ici aussi on a un cycle, si l'on peut dire, vertueux : plus les États mènent des guerres victorieuses, plus ils ont d'esclaves, et à moindre coût²⁵, et plus ceux-ci participent aux activités productives, permettant alors des fonctions importantes par les appareils d'État, finançant leur entretien et leur expansion.

Insistons un instant sur le cas des cités des commerçants Marakas²⁶ et les planta-

22. A titre d'exemple, dans une région voisine de celle qui nous intéresse, le Haut-Dahomey, les esclaves tisserands donnent 70% de leur production à leur maître, et conservent le reste (Boutillier, 1968 : 522).

23. De 30 à 60% des populations d'Afrique Occidentale à la fin du XIX^e siècle (Meillassoux, 1999 (1971) : 236). Meillassoux note que d'après Caillé, "*l'ambition d'un paysan est de posséder douze à quinze esclaves pour subvenir à ses besoins et produire le surplus de grains et de toile destiné au commerce*" (ibid : 218). Boutillier, à partir de rapports coloniaux de 1905 et 1906, rapporte le chiffre de deux millions d'esclaves pour huit millions d'habitants en AOF, soit 25% de la population, mais cette proportion était variable selon les territoires, et il semble que ce qui s'appelle alors le Soudan soit à la pointe, avec des taux atteignant par endroits les 50 à 60%. L'auteur souligne que dans les zones islamisées et celles concentrées sur les activités commerciales, la proportion d'esclaves est plus élevée qu'ailleurs (Boutillier, 1968 : 527-528).

24. Si cette augmentation de la production a pu avoir lieu, comme le suggère Meillassoux (1999 (1971)), elle n'est probablement pas linéaire du fait de l'instabilité politique de cette période, où l'on pouvait passer, au gré d'une guerre, du statut d'esclavagiste à celui d'esclave, ou voir ses récoltes pillées. Meillassoux décrit, toujours dans son article sur l'esclavage à Gumbu, le rôle des esclaves dans la production : "*Les tâches traditionnelles de l'esclave-mâle sont la culture en hivernage, le portage, la corvée de bois, et, en saison sèche, la construction, l'entretien des habitations, le tissage, qui n'est pratiqué que par des esclaves, et la fabrication de corde à leur profit. Les femmes participent également à la culture (...), exécutent pour leurs maîtresses les travaux domestiques, en particulier le pilage et la corvée d'eau, préparent les repas, parfois à tour de rôle lorsqu'elles sont nombreuses dans le même kimu (cellule sociale de base regroupée autour du doyen d'une famille étendue), s'occupent des cultures potagères, filent une quantité donnée de coton par semaine, cultivent et préparent l'indigo. Elles teignent à l'indigo à leur profit.*" (1973 : 438).

25. A titre d'exemple, un esclave est moins cher qu'un cheval, plus rare. Un cheval s'échange contre deux à vingt esclaves selon les zones, et selon les sources (Meillassoux, 1986 : 268).

26. Le terme Maraka, équivalent du terme *dioula* dans cette zone, désigne "*des groupes commerçants et musulmans souvent (...) d'origine soninké*" (Bazin, 1982 : 363).

tions d'esclaves qu'ils ont développées. Celles-ci ne sont pas une exception propre à cette zone, mais leur ampleur fait qu'elles sont évoquées dans différents travaux (Bazin, 1982 ; Meillassoux, 1986 ; Roberts, 1980, 1980a). Les esclaves y produisent du vivrier, mais aussi des textiles en grandes quantités : les femmes esclaves cultivent du coton, le cardent, le filent, les hommes esclaves le tissent et cousent les bandes de coton que teignent parfois les femmes, à l'indigo²⁷ (Meillassoux, 1986 : 255). Ces tissus sont destinés au marché local et à l'exportation, opérée notamment par les commerçants maures venant s'approvisionner dans les villes comme Sinsanni (Roberts, 1980a : 411). Ce qui a probablement commencé comme un esclavage de case est donc devenu un esclavage de grande ampleur, de plantation, à la faveur de la réduction du coût de cette main d'oeuvre. L'esclavage de plantation a entraîné la production de surplus vivriers et de biens manufacturés, textiles en tête, qui ne sont plus répartis entre la consommation domestique des maîtres et le marché, mais principalement tournés vers ce dernier²⁸. La diffusion croissante du modèle de production esclavagiste a ainsi largement contribué à l'essor et l'intensification du commerce au XIXème siècle (Meillassoux, 1973 : 446-448 ; 1971 (1999)).

Les esclaves de couronne, propriétés des souverains, étaient obtenus lors du partage du butin. Le *Faama* (roi) de Ségou garde la moitié des prises du pillage consécutif à une guerre victorieuse (Bazin, 1982 : 367) et deux-tiers des capturés (Roberts, 1980a, 414) ; Samori Touré disposait d'un tiers du butin (Tymowski, 1987 : 79) ; Dans le KénéDougou, le souverain conserve en théorie la moitié des prises de guerre (Tymowski, 1987 : 195) ; El Hadj Omar, fondateur de l'empire Toucouleur, en conservait "*seulement*" 1/5ème (Saint-Martin, 1970 : 83). Une partie du butin et des esclaves de la couronne était redistribuée aux proches et aux "*clients*" du régime, "*dans une logique de maintien et d'élargissement des liens d'allégeance personnelle ou politique*" (Bagaoyogo, 1987 : 103) : famille des souverains, dignitaires, responsables militaires, griots de la cour, marabouts, etc. Une autre était affectée à des tâches productives (agriculture, élevage, artisanat) ou encore venait grossir les rangs des armées et des gardes royales (Bazin, 1982 : 361). Ils étaient alors indispensables à la survie des États. Ils produisaient de quoi alimenter et équiper les armées, l'appareil d'État, les rois/empereurs, leurs familles et leurs alliés. Ils assuraient la défense des territoires conquis ou permettaient leur expansion, offrant de nouvelles opportunités de pillage, de capture d'esclaves et de vassalisation, avec les tributs et prestations que cela

27. Ici aussi il est difficile de mesurer l'importance de ces plantations d'esclaves et l'importance de leur production. Meillassoux indique toutefois que selon Mage, l'une des grandes familles de Sinsanni possède plusieurs milliers d'esclaves. Une autre source parle de mille à deux mille esclaves par famille, et enfin l'auteur indique qu'en 1904 les chiffres du recensement effectué par les colons français offrent des estimations qui varient de un à douze selon qu'ils sont fournis par des maîtres ou des esclaves. Ainsi, le nombre d'esclaves ne semble pas loin d'atteindre ceux d'un autre grand foyer de production, le califat de Sokoto au nord de l'actuel Nigeria, où l'on aurait compté jusqu'à 50 000 esclaves teinturiers et un nombre considérable de femmes filant le coton (Meillassoux, 1986 : 257).

28. Les grandes plantations ont fait évoluer les rapports entre maîtres et esclaves, avec la multiplication de villages d'esclaves disposant d'une plus forte autonomie que l'esclave de case, ce qui les rapproche d'une forme de servage, même si le droit foncier ouest africain rend plus difficile l'idée d'attachement du serf à une terre, comme cela pouvait se pratiquer en Europe.

offre.

Le *faama* de Ségou disposait ainsi de champs cultivés par ses esclaves, les *forobajon* (“*esclave du grand champ*”) (Roberts, 1980a : 408). Autour de Bisandugu, la capitale fondée par Samori Touré, s’étendent à une quinzaine de kilomètre à la ronde des champs exploités par des dizaines de milliers d’esclaves répartis dans des villages de cultures. Ses esclaves lui étant attitrés, il prélevait pour son propre compte la moitié des récoltes²⁹ (Person, 1970 : 837-838 ; 860). Dans le Kéné Dougou, on retrouve des villages d’esclaves aux alentours de Sikasso et dans les provinces sous son contrôle, qui livraient jusqu’à la moitié de leur récolte, principalement de mil, riz et coton. Des esclaves sont également envoyés travailler dans des villages déjà existants (Tymowski, 1987 : 186-187). La production par des esclaves, propriété des souverains, constitue l’un des aspects de la politique agricole des États guerriers.

Cependant, l’accumulation que permet la production de ces villages d’esclaves ne constitue qu’une partie des stocks stratégiques entre les mains des États, l’autre étant constituée par l’impôt.

L’autre forme de politique agricole que nous avons identifiée est la pratique d’un tribut sur la production. Dans le royaume Bambara de Ségou, les villages soumis versent un tribut annuel au *faama*, et lui envoient quand il le demande des hommes complétant les rangs de son armée. Cet impôt est appelé, de façon très significative, “*nisongo*”, le “*prix de la vie*”. De plus, les villages conquis doivent nourrir les armées en campagne, et se trouver sur la route d’une expédition peut les conduire à la famine (Bazin, 1980 : 351-353). Les populations Minyankas, situées au sud de l’actuel Mali (à proximité du Burkina Faso), subissent au XIX^{ème} siècle la domination des différentes formations politiques avoisinantes. Ils paient, tant à Ségou qu’au Kéné Dougou, en fonction du vainqueur du moment, le *muna père*, “*le prix du souffle*”, en cauris³⁰ ou en biens, mais aussi une “*offrande d’allégeance*” en miel, et mettent à disposition des hommes pour la guerre et les corvées (Colleyn, Jonckers, 1983 : 54).

Les régions et villages qui acceptent de se soumettre au Kéné Dougou se voient taxés à cette occasion, puis paient régulièrement des prestations (Tymowski, 1987 : 194). Une partie de celles-ci peuvent être assurées en produits artisanaux, par exemple en tissus en coton (ibid : 192). Dans les zones sous domination de Samori Touré, la dîme prend le nom de *diaka*, issu du terme arabe *zakat*, qui correspond à un dixième des récoltes, de la production artisanale ou du croît du troupeau. De plus, chaque village a l’obligation de cultiver un champ dont la récolte est destinée à Samori. Les populations doivent également assurer l’entretien des marabouts envoyés dans les villages afin de propager l’islam (ibid : 70-71). Dans tous les États évoqués, les populations sont également chargées d’assurer le train de vie des représentants des souverains détachés dans leur zone (pour le Kéné Dougou, Colleyn, Jonckers, 1983 : 54). Lorsque les Toucouleurs mettent à bas les

29. Ces villages ne produisaient pas que des denrées agricoles, mais aussi du coton et de l’indigo (Person, 1970 : 860).

30. Petit coquillage faisant office de monnaie.

royaumes Bambaras du Kaarta et de Ségou, ou encore la Diina, ils reprennent globalement les systèmes de prestations déjà en place (Saint-Martin, 1970 : 79). Nous verrons que par certains aspects, il en sera de même après l'invasion coloniale française, par exemple avec la mise en place des "*champs du commandant*", pas si éloignés du principe des champs à cultiver pour le bénéfice de Samori Touré.

Les prestations, la production esclavagiste et le pillage permettent aux souverains de se constituer des réserves stratégiques nécessaires à l'entretien des États guerriers, l'armée étant la première consommatrice de cette accumulation. Samori Touré stockait les biens accumulés dans ce que l'on peut appeler des "*magasins d'État*", protégés par des magasins rémunérés par le prélèvement d'un dixième des marchandises entrantes (Person, 1970 : 879). Chaque magasin contient un type de marchandise en particulier, l'alimentaire (mil, riz, maïs, igname), les biens manufacturés (tissus, fers de houes) ou encore le sel. En octobre 1897, période d'instabilité du fait de la fuite de Samori sous les pressions de l'armée française, et saison au cours de laquelle la nouvelle récolte n'est pas encore venue, les stocks étatiques de grain sont estimés à 400 tonnes (Person, 1970 : 881). On retrouve également des magasins ou greniers de ce type dans le Kéné Dougou (Tymowski, 1987 : 191) ainsi qu'à Ségou (Bazin, 1982 : 368). Il y avait fréquemment des tensions entre le volume des tributs et les réquisitions, en fonction des succès guerriers. Les armées, qui se professionnalisent à cette époque, doivent être nourries lors des campagnes militaires et ne peuvent compter uniquement sur le pillage, d'autant que la guerre repose souvent sur des sièges prolongés devant des villes et villages protégés par des *tatas*, murs d'enceinte. Un échec militaire ou un siège trop long renforçait donc la mise sous pression des populations déjà assujetties à l'impôt. L'exemple le plus fameux est l'interminable siège de la ville de Sikasso, capitale du Kéné Dougou, par les troupes de Samori Touré (en 1887). Binger, témoin de l'époque, a pu constater que les prestations ont dans ce cadre largement dépassé les 10% habituellement prélevés par Samori sur les récoltes, afin de garantir l'approvisionnement de son armée à Sikasso. Il fit même interdire le commerce de céréales (Tymowski, 1987 : 74). Cette situation, ainsi que les tentatives d'islamisation forcée des populations, favoriseront les conditions d'une révolte de ses sujets. Dans le contexte d'une agriculture faiblement productive, cette pression sur l'approvisionnement devait être très forte. Quelques exemples pour mesurer le nombre de militaires dont il fallait assurer l'entretien : l'armée du Kéné Dougou comptait autour de quinze mille hommes sur une population totale estimée à 250 000 ou 300 000 personnes (Tymowski, 1987 : 201). Ségou attaque le royaume voisin du Kaarta, en 1796, avec neuf mille hommes. En 1860, alors que l'armée a déjà subi plusieurs défaites face aux troupes d'El Hadj Omar, elle compte encore plus de 15 000 hommes (Bazin, 1982 : 342). Cinq ans plus tard, l'armée des Toucouleurs, sous la coupe du fils d'El Hadj Omar, livre une bataille avec quatre mille cavaliers et six mille fantassins. Le nombre de guerriers à nourrir durant les campagnes était donc considérable, sans compter les caravanes qui accompagnaient toute expédition (porteurs, cuisiniers, artisans pour l'entretien des armes, etc.). Leur approvisionnement

est donc une dimension essentielle de leur efficacité, expliquant l'importance des moyens développés pour extraire une partie de la production agricole aux populations soumises, tant par l'impôt que par l'esclavage productif au profit des souverains. Cette accumulation d'État au service de la guerre permettait même de mener des expéditions durant une période de l'année jusqu'alors peu propice aux conflits, l'hivernage³¹ (Bazin, 1982 : 345).

États et échanges commerciaux au XIXe siècle

Les relations entre guerre et commerce sont ambivalentes. La guerre stimule certaines activités commerciales répondant aux besoins stratégiques des armées, pour l'essentiel l'approvisionnement en armes à feu et en chevaux, et "produit" des esclaves. Mais elle crée une instabilité peu propice à un commerce qui se fait sur longue distance, du fait de l'éloignement des différentes ressources (les chevaux en provenance du Sahel ou du pays Mossi, résistant mal aux épizooties des zones plus humides au sud, les armes en provenances des comptoirs côtiers, mais aussi le sel du Sahara, les colas et l'or des zones forestières, etc.). C'est de cet éloignement entre zones de production et zones de consommation que les commerçants tirent leur profit, ce qu'a illustré Amselle dans son étude du commerce de colas par les Koorokos. Ce commerce de longue distance est caractéristique du capitalisme commercial tel qu'il a pu exister à travers les réseaux marchands européens au XVIème siècle ou arabes transahariens au Moyen-Age, et en Afrique de l'Ouest (Amselle, 1977 : 207). Pour Meillassoux les rapports entre guerre et commerce sont complémentaires et contradictoires³², ce qui suscite "*deux classes à la fois antagonistes et solidaires, celle des aristocrates guerriers et celle des commerçants.*" (1999 (1971) : 21). En effet, l'essor du commerce au XIXème siècle est lié à l'essor des États guerriers : ceux-ci sécurisent les routes commerciales sous leur contrôle, alimentent le commerce d'esclaves, et constituent probablement une clientèle privilégiée, consommatrice de biens de luxe tels que les textiles d'importation européenne ou maghrébine.

Les travaux des spécialistes de cette période laissent à penser que les États guerriers étaient relativement peu interventionnistes en matière économique. évoquons d'abord les systèmes de taxes qu'ils avaient mis en place. Bazin et Roberts parlent à plusieurs reprises des rapports entre le royaume de Ségou et les cités commerçantes Maraka du nord du Sahel, telles Nyamina et Sinsanni (ou Sansanding), tombées dans son giron. Celles-ci paient un tribut à Ségou, mais ne sont pas soumises au recrutement militaire, et l'État n'exerce pas de réel contrôle sur leur commerce (Bazin : 363-364). De plus, elles s'administrent elles-mêmes (Roberts, 1980a : 410). Ségou a par ailleurs véritablement besoin des

31. La professionnalisation de l'armée permet de la libérer des travaux agricoles durant l'hivernage. De plus cette période de l'année correspond à la "*soudure*", les stocks de vivriers de l'année précédente tendent à être écoulés et les récoltes à venir se font attendre. Il faut donc à ce moment de l'année disposer d'un stock important pour pouvoir partir en guerre.

32. Tout comme pour Roberts, pour qui il n'y a pas une simple causalité entre commerce et guerre (1987 : 2), cette dernière ayant des effets très contradictoires sur l'économie et les sociétés de la moyenne vallée du Niger (ibid : 10).

Marakas, qui assurent l'approvisionnement des guerriers de Ségou en armes et munitions (Roberts 1980 : 411).

Dans le KénéDougou, sous le règne de Tieba Traoré, est mis en place un système de douane où 10% des marchandises sont prélevées au profit de l'État. Les commerçants doivent emprunter des routes déterminées, facilitant le contrôle. Le successeur de Tieba, Babemba, renoncera à ce système mais tentera de contraindre les marchands à transiter par sa capitale, Sikasso (Tymowski, 1987 : 197).

El Hadj Omar fait prélever des taxes de 10% sur les produits qui entrent sur son territoire, et de 2% sur ceux qui en sortent. Les cités Marakas, passées sous son contrôle, sont frappées de lourdes contributions, à tel point que Sinsanni se rebellera (Saint-Martin, 1970 : 83). Son empire cherchera ainsi à étendre son emprise sur les routes commerciales sahariennes, mais échouera aux portes de Tombouctou (ibid : 89-90). De façon plus générale, les États en présence semblaient avoir voulu contrôler les axes commerciaux tout autant pour les possibilités de taxation qu'elles offraient que pour assurer leur approvisionnement en armes et en chevaux.

Samori Touré, lui-même commerçant Dioula avant la fondation de son empire, avait selon Person "*une conception libérale de l'économie*"³³, même si ses responsables locaux, les *Kèlètiguï*, contrevenaient parfois au principe du libre échange, pour leur profit³⁴ (1970 : 924). Selon Tymowski, Samori prélevait tout de même une taxe de 10% sur les marchandises, le *ousorou* (1987 : 71).

Tous les États prélevaient donc des taxes sur les échanges commerciaux, même si différents auteurs ont tendance à considérer que celles-ci étaient généralement modérées (Meillassoux, 1999(1971) : 249-250 ; Bazin, 1982).

Si le commerce était bien une affaire privée, notons que le KénéDougou, tout comme Samori Touré, ont pris des dispositions particulières pour le commerce des armes et des chevaux. Ainsi Samori mandatait des commerçants pour le compte de l'État, ou organisait des caravanes à ses frais (Person, 1970 : 933 ; Amselle, 1977 : 120-123). Il a également organisé des caravanes officielles, principalement à destination de Freetown, en Sierra Leone, alimentées en armes par les Britanniques³⁵. Samori rémunérait les chefs de ses caravanes en dons d'esclaves, de tissus et de vivres (Person, 1970 : 935). D'après Tymowski, Samori tenta d'exercer un monopole sur le commerce de fusils haut-de-gamme, et d'organiser un droit d'accès privilégié au commerce de chevaux et d'or (1987 : 80). Il prête également un

33. Ce point est discuté, par exemple par Amselle (1977 : 121), du fait que Samori s'est appuyé sur des commerçants, notamment les Koorokos, pour organiser des activités commerciales au compte de l'État. Person semblait vouloir mettre en avant le fait que Samori encourageait fortement le commerce, supprimant certains péages autrefois imposés par les chefs païens, qu'il avait lui-même eu à subir lorsqu'il faisait du commerce (Azarya, 1980 : 437), et en limitant les taxes sur les échanges. Enfin, comme nous allons le voir, Samori n'a pas entièrement cessé ses activités de commerçant une fois à la tête de son empire, mais son nouveau statut fait de ce commerce un "*commerce d'État*".

34. Ainsi à Oulossébougou en 1887, les *kèlètiguï* empêchaient les paysans d'approvisionner la ville en maïs afin de vendre à bon prix leurs propres stocks (Person, 1970 : 924).

35. Plus tard il se fournira également à Monrovia, au Liberia, mais aussi à Lomé, Accra ou Grand-Bassam, une fois sa zone d'influence repoussée vers l'est (Person, 1970 : 934-935).

droit de préemption sur certains biens au Kéné Dougou et un monopole sur l'achat d'armes à feu à la fin du règne de Babemba, dans un contexte où la guerre avec les troupes françaises était imminente. Son prédécesseur, Tiéba, avait quant à lui instauré un monopole sur l'achat et la distribution de chevaux (Timowski, 1987 : 198). Enfin les souverains du Kéné Dougou, à l'instar de Samori, organisaient des caravanes officielles pour vendre des esclaves et les biens pillés (tissus de coton, blé, articles artisanaux en fer, cuivre et argent), et acquérir ce dont manquait l'État, une fois encore en priorité des armes et des chevaux (ibid : 197).

Au même titre que ce commerce destiné à approvisionner l'État et son armée, notons que certains d'entre eux s'attachent les services d'artisans, de caste ou non. Ainsi Samori Touré tout comme le Kéné Dougou disposeront de forgerons pour l'entretien des armes et la fabrication de balles (Person, 1970 : 919 ; Timowski, 1987 : 192). Person signale également la présence de tailleurs dans chaque grande garnison (Person, 1970 : 919).

Il existait donc un véritable commerce d'État. Une majeure partie de ses activités commerciales consistait à écouler les fruits des conquêtes (esclaves et marchandises pillées) et à s'approvisionner en armes et chevaux. A l'instar des politiques agricoles, la politique commerciale de ces États était limitée à la satisfaction de leurs propres besoins. Il ne faut donc pas surestimer leurs interventions directes dans l'économie et surtout dans l'organisation de la production. Autrement qu'en tant que fournisseurs d'esclaves, les États guerriers n'intervenaient pas dans l'organisation même de la production privée, comme le feront les colons français par la suite. D'ailleurs pour Bazin, l'État cherche à accumuler des hommes, et non des biens. Il opère ainsi une distinction entre le type d'accumulation de ceux qui détiennent le pouvoir politique, et celui des grands commerçants, qu'il illustre par la dualité originelle avec laquelle les griots présentent l'histoire des Keïta, fondateurs de l'empire du Mali : *“... l'un des traits fondamentaux (...), c'est que l'on vous dit qu'il y a deux frères : l'un va devenir l'ancêtre des rois et l'autre l'ancêtre des commerçants ; c'est l'ainé et le cadet.(...) C'est-à-dire que, d'une certaine façon, il y a les gens qui accumulent des hommes, des guerriers, et qui exercent une domination étatique, et il y a des gens qui accumulent des biens. Ils accumulent là aussi, éventuellement par l'esclavage, là aussi par tous les moyens. Ils s'enrichissent, mais ils ont une tactique différente et ces gens sont dans un rapport ambigu : les uns sont protégés par les autres.”* (Bazin, 2004 : 50). Le roi de Ségou accumule bien évidemment des richesses, comme nous l'avons vu, mais dans l'optique d'accroître le nombre de ses dépendants (Bazin, 1982 : 367). A une plus petite échelle, celle des guerriers, Meïlassoux et Bagaoyogo sont tous deux dans la même ligne d'interprétation que Bazin, faisant de l'armée un groupe social spécialisé, distinct des commerçants et de leurs activités : pour le premier, *“Leur (les guerriers) insertion dans l'économie est en première instance limitée. Ils ne s'approprient pas les moyens de production car souvent ce sont les lignages d'origine qui conservent des liens privilégiés avec la terre³⁶ (...)”* (1999 (1971) : 237) et pour le second, *“l'accumulation marchande est*

36. Cette remarque est parfois valable pour les souverains, ainsi Samori Touré se faisait attribuer des

le fait des commerçants. Le guerrier, et le prince en premier lieu, passe et prend mais ne rentre pas dans des rapports d'échanges générateurs de profits" (Bagayogo, 1987 : 103).

L'agriculture, une activité qui dépasse les catégories sociales et statuts

Ce type de distinction conduit à discuter des catégories sociales en présence. Nous avons utilisé un certain nombre de marqueurs : guerrier, homme libre (*horon* en Bambara), commerçant (*Dioula, Maraka*), esclave (*jon*), gens de caste (*nyamakala* : griot, forgeron et tanneur, etc.), musulman, païen et, dans une moindre mesure, paysan. Il faut toutefois insister sur la souplesse de ces catégories, et en discuter la pertinence, précisément pour l'une d'entre elles qui nous intéresse en particulier, celle des "*paysans*"³⁷. Certaines de ces catégories sont exclusives (homme libre ou esclave ; musulman ou païen³⁸), mais elles peuvent être cumulatives, et l'on peut être l'un et l'autre (guerrier libre ou esclave guerrier, commerçant musulman), ou parfois évolutives, et l'on est l'un puis l'autre (un homme libre capturé devient esclave, un esclave peut être affranchi). Les hommes libres peuvent être guerriers, commerçants ou chefs d'exploitation agricole. Les esclaves peuvent être intégrés aux armées ou travailler dans l'agriculture ou l'artisanat. L'activité de commerçant n'est pas nécessairement héréditaire et l'on peut donc le devenir, comme l'illustre le parcours de Samori Touré, descendant de commerçants retournés à la terre, qui redeviendra lui-même commerçant avant de fonder son empire. D'autres embrassent l'islam pour faciliter leur carrière commerciale³⁹. Il faudrait d'ailleurs nuancer la systématisation du couple Islam/commerce, même s'il est vrai qu'ils allaient souvent de pair. Azarya a proposé à ce sujet une analyse comparative intéressante des rapports entre islam, commerce et politique entre Kong (nord Côte d'Ivoire), l'État de Samori Touré et la Diina, dans le Macina (Azarya, 1980). Cette dernière pourrait faire figure de contre-exemple des rapports harmonieux entre islam et commerce. Les peuls du Macina, partisans du *jihād* et d'un islam austère, s'opposent aux villes commerçantes qui passent sous leur contrôle, telles Djenné et Tombouctou, considérant qu'il y règne une pratique laxiste de l'islam. Sekou Ahmadou, fondateur de la Diina, fera partiellement détruire la grande mosquée de Djenné,

terres pour ses esclaves cultivateurs, mais il a "*partout respecté avec un scrupule extrême les droits des Maîtres de la Terre*" (Person, 1970 : 837).

37. Nous n'évoquerons pas l'élevage, qui restera longtemps à la marge de la culture cotonnière, avant que l'usage de la culture attelée se généralise et que l'investissement dans un petit cheptel ne devienne un usage courant chez les agriculteurs sédentaires, à partir de la seconde moitié du XXe siècle.

38. Sans entrer ici dans les débats sur les rapports syncrétiques entre Islam et paganisme en Afrique de l'Ouest.

39. Azarya cite ainsi les observations de Mounier après sa visite de Kong, grande ville commerçante au nord de la Côte d'Ivoire, en 1892 : "*Ici pas plus qu'à Bondoukou, le sentiment religieux n'est exalté. C'est un islamisme à fleur de peau, pour la convenance, par ce que le fait d'être Musulman constitue une supériorité. Cela ne va pas plus loin. On fait Salam, mais on boit du dolo (bière). Toute cette race Dioula, âpre et travailleuse, dont les caravanes arpentent la route du Niger, a l'esprit trop absorbé par son négoce pour s'attarder dans l'idéal.*" (Azarya, 1980 : 435).

choqué d'avoir constaté qu'on pratiquait le commerce en son sein⁴⁰

Les catégories utilisées dans les études sur l'Afrique de l'Ouest pré-coloniale doivent donc être appréhendées avec souplesse et dans une approche dynamique. Il ne faut pas seulement raisonner en termes de catégorie sociale (guerrier, commerçant, artisan, paysan, pêcheur, éleveur), mais également prendre en considération le statut, tel que l'a défini Balandier : “la notion de statut (...) définit la position personnelle d'un individu par rapport aux autres à l'intérieur d'un groupe ; elle permet d'apprécier la distance sociale existant entre les personnes, parce qu'elle régit les hiérarchies d'individus”. (Balandier, 1999 (1967) : 103). A l'intérieur d'une majeure partie des sociétés sahélo-soudanaise, trois statuts sont déterminants : esclave (*jon*), homme libre (*horon*) et “gens de caste” (*nyamakala*).

Évaluons l'importance de la catégorie de “paysan” au regard de ces trois statuts. Le seul statut fixe à l'activité relativement bien déterminée est celui des *nyamakalaw*, qui ne peuvent accéder au statut de *horon*, ni être réduits à l'esclavage⁴¹. Toutefois un *nyamakala* peut posséder des esclaves, et il peut également exercer des activités annexes à la sienne, en exploitant un champ ou en possédant un troupeau. On peut donc être *nyamakala* et exercer une activité agricole. L'organisation des hommes libres répond à un agencement hiérarchique propre, généralement défini par la position au sein du lignage, avec une primauté pour l'homme le plus âgé, et entre lignages, par exemple en rapport avec l'ordre d'arrivée dans un village, le primo-arrivant disposant le plus souvent des droits sur l'usage de la terre⁴². Une très large gamme d'activités leur sont accessibles, agriculture, commerce, artisanat (à l'exclusion de l'artisanat réservé aux castes, comme la forge et la tannerie, restant donc essentiellement l'artisanat textile), fonction guerrière ou religieuse. A l'exception de cette dernière activité, et du commerce, l'on peut dire que celles des hommes libres sont les mêmes que celles des esclaves, bien que ceux-ci soient évidemment dans des positions subalternes⁴³. Ainsi, dans les trois statuts en vigueur (*horon*, *jon*, *nyamakala*) on peut pratiquer une activité agricole, ce qui fait que la catégorie “paysan” n'est pas exclusive, elle est transversale. *Faama*, homme libre, de caste, guerrier, tous peuvent exploiter la terre, mais encore la faire exploiter par des esclaves, qui eux-

40. De façon plus générale, l'auteur affirme : “Dans le Macina, proche de l'idéal type “anti business”, les motivations économiques ont joué un rôle mineur dans la formation et la légitimation du centre, et l'élite dirigeante n'avait pas d'antécédent commercial ou d'affiliation avec les communautés marchandes ; au contraire elle se méfiait de telles activités, considérées comme immorales et dangereuses.” (Azarya, 1980 : 453-454, ma traduction). (Azarya, 1980 : 444).

41. Et qui plus est, sont endogames.

42. Nous n'avons pas la volonté d'être exhaustif dans cette brève description, le panel des modes d'organisation politique au niveau local étant assez large. Par exemple chez les Minyanka on peut distinguer différentes autorités : les aînés des communautés familiales, chef de quartier, chef de village, chef de terre et chef des sociétés initiatiques (Colleyn, Jonckers, 1983 : 44). Nous reviendrons sur les hiérarchies villageoises et familiales dans le premier chapitre de la seconde partie.

43. Ici aussi il faudrait toutefois affiner l'analyse : il y a également un ordonnancement hiérarchique entre esclave, et l'on peut par exemple être esclave d'esclave (sur les distinctions entre esclave, voir Meillassoux, 1973 ; 1986, ou encore Diawara, 1989). Certaines catégories d'esclaves peuvent disposer d'un champ pour leur propre compte. De plus des esclaves peuvent se hisser très haut dans certains domaines, telle la hiérarchie militaire, particulièrement à Ségou.

mêmes peuvent se voir attribuer des lopins. A l'exception notable des éleveurs et des pêcheurs⁴⁴, tout le monde est donc lié à l'agriculture⁴⁵. Le fait d'exploiter la terre est bien une composante de l'identité, et il ne s'agit évidemment pas de dénier le caractère essentiellement agraire des sociétés soudanaises, mais c'est une caractéristique qui nous semble trop englobante pour être systématiquement déterminante socialement. Si tant est que presque tout le monde exerce une activité agricole, ce qui distingue les individus entre eux n'est pas d'être "*paysan*"⁴⁶. A l'échelle villageoise, une famille ne se distingue pas nécessairement non plus par sa dimension paysanne, mais par son positionnement hiérarchique par rapport aux autres familles⁴⁷. Pour un individu, ce qui semble le plus décisif semble plutôt le genre, l'âge et la position occupée dans le lignage, ainsi que le statut de sa famille (libre ou non). Tous ces critères priment d'ailleurs dans la division du travail agricole. Ainsi, que l'on soit femme, cadet ou captif, c'est ce qui va déterminer différentes obligations (le travail sur le champ familial) et droits (possibilité ou non de cultiver son propre champ), le tout sous la direction du chef de famille, qui organise par exemple la gestion des stocks vivriers et des semences, fait les choix dans la répartition des cultures et régule le temps de travail.

En revanche, ce qui nous semble marquant dans cette dialectique entre catégorie sociale et statut, c'est que le travail manuel, et donc l'agriculture, devient au XIX^{ème} siècle, de façon croissante, une activité servile. On peut même se demander si, dans les régions comptant la plus grande proportion d'esclaves, les hommes libres ne tendent pas à se distinguer par ce retrait, ou rejet, du travail de la terre. Aujourd'hui encore, dans certains villages, on ne distingue pas nécessairement qui était autrefois paysan, ou qui ne l'était pas, mais plutôt qui était esclave, et qui ne l'était pas. Si l'esclavage a été officiellement aboli en 1905, il est par exemple encore possible d'identifier 22% de descendants d'esclaves en 1965 dans la ville de Gumbu⁴⁸ (Meillassoux, 1973 : 449). De façon significative, l'on continue à renvoyer fréquemment au statut d'esclave dans le cadre des rapports de *senankuya* ("*parenté à plaisanterie*")⁴⁹.

44. Les pêcheurs *Bozos* ou *Somonos* constituant également des groupes sociaux à part entière.

45. Y compris les commerçants, qui comme nous l'avons vu, développent des plantations d'esclaves.

46. Bazin a d'ailleurs démontré que le terme "*Banmana*", utilisé aujourd'hui pour désigner une ethnie, recouvrait plusieurs sens, et désignait notamment, de façon générique, tous ceux qui étaient paysans et païens. Le mot "*païen*" provient du latin *pagus*, qui est également la racine du mot "*paysan*" (Bazin : 1985).

47. Par exemple, la question de savoir si le chef de famille participe des décisions collectives au sein du conseil villageois, ou encore la position occupée à l'intérieur de ce conseil.

48. "*Bien que le régime malien ne reconnaisse plus les différents statuts et bien que la condition des esclaves ait changé, les préjugés à leur égard demeurent presque intacts. Le statut et l'appartenance des anciens esclaves et de leurs descendants sont connus et publics. On ne leur reconnaît toujours pas la qualité de 'personnes', et aucun hoore (noble) n'envisage sans répulsion le mariage de sa fille avec un 'kome' (esclave) de quelque condition soit-il, traditionnelle ou moderne.*" (Meillassoux, 1973 : 448-449).

49. Il s'agit généralement de l'une des premières plaisanteries qu'occasionne l'identification d'un *parent*, d'un *cousin*, "*tu es mon esclave*", ou encore, "*tu es mon chien*", comme on peut l'observer au quotidien au Mali. Pour Canut : "*tous les Maliens connaissent les senankuya et "peuvent" les utiliser à partir d'un petit corpus d'énoncés, portant sur des thèmes récurrents assujettis à la question centrale du pouvoir et de la domination (maître/esclave).*"; "*L'assignation de l'autre au rôle d'esclave, agent de toute hiérarchie sociale autant qu'émanation d'un imaginaire politique, ethnique ou de toute autre fiction, constitue la condition sine qua non de l'emploi encore très répandu des senankuya.*" (Canut, 2006 : 968 ; 969).

Ainsi, bien que la catégorie socio-économique des “*paysans*” soit distincte des autres (éleveur, pêcheur), il ne nous semble pas pour autant qu’elle constitue un statut social de premier plan en Afrique sahélo-soudanaise. Il est plus pertinent de se référer aux qualités de *naymakala*, *jon* (esclave) et *horon* (homme libre), et chez ces derniers en particulier, l’âge, le sexe et la position dans le lignage, qui sont des facteurs déterminants de l’identité et de la position hiérarchique. Mais il faut prendre garde à cette tripartition de la société qui semble créer un découpage hiérarchique simple : au sommet les *horonw*, mot que nous avons d’ailleurs traduit par “*hommes libres*”, mais qui est très souvent traduit par nobles, au milieu les “*gens de caste*”, *nyamakalaw*, et en bas les esclaves, *jonw*. En premier lieu, nous avons vu que la première et dernière de ces catégories étaient dynamiques, et que l’on pouvait passer de l’un de ces statuts à l’autre. De plus, il pouvait également arriver que des individus ou des groupes changent d’identité et/ou de statut en fonction des conjonctures politiques, par incorporation aux groupes dominants. Mais il faut aussi tenir compte des distinctions que l’on peut faire au sein de ces ensembles : une bonne partie de la littérature sur l’esclavage que nous avons évoquée, et en premier lieu les travaux de Meillassoux, atteste d’une forte hiérarchisation entre les différentes catégories d’esclaves, avec des droits différents (par exemple sur le temps de travail qu’un esclave peut utiliser pour son compte, sur la quantité de la production prélevée par le maître, sur les questions d’héritage, sur la possibilité pour un esclave d’avoir lui même des esclaves, sur l’assimilation des descendants d’esclaves au lignage auquel ils appartiennent). La catégorie *horon*, pouvant indiquer le statut de noble ou de non asservi, est problématique, puisque tous les hommes libres ne sont pas des nobles⁵⁰. Par exemple le lignage qui serait venu s’agréger à un village où la chefferie et le conseil sont sous la coupe des aînés des lignages des primo-arrivants a bien le statut de *horon*, mais n’est pas noble⁵¹. Enfin les *nyamakalaw* ne constituent pas un groupe aussi homogène que l’on pourrait le croire, et peuvent être distingués par de nombreux critères, possédant ainsi leurs hiérarchies propres (Conrad, Frank, 1995 : 7-17). De plus, ils ne sont pas dans une position sociale qui les situerait entre les *horonw* et les *jonw*, ils se situent plutôt hors de l’opposition entre *horonw* et *jonw*, puisqu’ils ne peuvent accéder à aucun de ces statuts, et inversement ces derniers

Le président de la République Amadou Toumani Touré (ATT) a lui-même été renvoyé au statut de ses ascendants dans un virulent pamphlet contre lui : “*Issu d’une famille de caste, le Général ATT a connu une enfance difficile (...) les actes posés par un homme de caste sont toujours voués à l’échec : façonné par cette origine sociale qui crée chez lui un complexe d’infériorité qui explique son parcours et l’échec de sa gestion du pouvoir*” (Le Sphinx, 2006 : 13).

50. Olivier de Sardan insiste bien sur cette différence au sein des sociétés Songhay-Zarma, localisées entre l’actuel Mali et le Niger. Le terme équivalent à celui d’*horon* est *borcin*, qui a également été traduit par “*noble*”, alors que les *borcin* se divisent en deux catégories, les *koy-ize*, aristocrates, et les roturiers, ni esclave ni fils de chef (Olivier de Sardan, 1984 : 97-98). Il considère également que “*la condition économique et politique des esclaves peut parfois se rapprocher de celle des roturiers, des simples hommes libres*” (ibid : 100), ce qui, dans le cas qui nous intéresse, encouragerait à nuancer l’opposition radicale entre *horon* et *jon*.

51. La traduction du terme *horon* par *noble* est d’ailleurs une projection coloniale s’inspirant du féodalisme européen (Conrad, Frank : 14). Le problème de cette traduction est qu’elle laisse penser que tous les hommes libres seraient de statut équivalent, c’est-à-dire “*nobles*”, alors qu’il nous semble nécessaire de les distinguer entre eux, par exemple entre ceux qui détiennent une autorité politique et les autres.

ne peuvent accéder au leur⁵². Les *horonw* et *nyamakalaw* sont plutôt dans une relation d'interdépendance (Ibid : 13).

Conclusion

On a identifié ici les deux pans des politiques agricoles des États sahélo-soudanais au XIXe siècle : l'esclavage de couronne et les taxes sur la production des populations vassalisés. La finalité de ces politiques n'est pas d'encourager le développement agricole et le commerce d'un éventuel surplus, ni d'assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations. Elles visent à assurer l'approvisionnement des États et de leurs affidés, principalement les familles dirigeantes, les gens de cour, le réseau de chefs militaires et des garnisons répartis sur les territoires conquis, et enfin les armées en campagne. Les États ont tout de même pu stimuler indirectement la production agricole en facilitant l'acquisition d'esclaves, ce qui a favorisé le développement de la production esclavagiste à des fins marchandes. Si ce phénomène semble avoir concerné l'économie domestique, il a largement profité aux marchands qui tiraient profit du commerce d'esclaves, et de ce qu'ils produisaient. De plus, certains d'entre eux ont reproduit le modèle de l'esclavage productif à grande échelle, par exemple les Marakas des cités du nord du Sahel, qui ont pris la tête de plantations de milliers d'esclaves.

Les États guerriers sont bien des prédateurs. Leur organisation et les conditions de leur reproduction, pour reprendre l'expression de Roberts (1980a), nécessitent d'imposer une souveraineté en soumettant des hommes, à plusieurs degrés. Les uns sont réduits par l'État au statut d'esclaves, destinés à être vendus ou à produire, les autres sont assujettis par villages entiers, *Kafo* ou *Jamana* (petites unités politiques), soumis à l'impôt et aux réquisitions, tout en conservant une relative autonomie. "*Qu'un royaume tel celui de Segou puisse être décrit dynamiquement comme une manière de regrouper des hommes afin d'assurer une domination, on ne peut qu'en convenir. Toute la question est de savoir s'il y a quelque part un État qui échappe à cette définition*", nous dit Bazin avec beaucoup d'à-propos (1982 : 324). Cette domination étatique sur des hommes, qui se manifeste par le prélèvement de tributs, l'esclavage productif et le pillage, permet, in fine, d'accumuler les biens nécessaires à son maintien et à son extension. Les prélèvements de denrées agricoles ou de biens manufacturés, la vente d'esclaves, alimentent l'armée et l'État, au sens propre comme au figuré, permettant de partir en campagne et d'acquérir des armes et des chevaux. L'une des caractéristiques essentielles de l'État guerrier pré-colonial est qu'il est au service de lui-même, "*pour son propre compte*", c'est-à-dire celui de la famille régnante et

52. Ici aussi il faudrait probablement nuancer l'idée d'une étanchéité absolue du statut de *nyamakala*, caractérisée par leur endogamie. Un mariage entre un *horon* et une *nyamakala* semble parfois possible, et en tout cas il l'est aujourd'hui.

de ses affidés, des notables de cour, marabouts ou griots, responsables militaires et armée. Ses interventions dans les domaines agricole ou commercial ont donc pour seul dessein la satisfaction de ses besoins, ce qui passe parfois par des mesures qui paraissent en faveur de leur développement (l'envoi d'esclaves dans les villages pour accroître la production agricole dans le Kéné Dougou, la prise de contrôle et la sécurisation de voies commerciales) mais qui servent principalement au contrôle des échanges et à la main-mise sur le surplus agricole. Ainsi l'État mène bien une politique agricole visant à assurer la sécurité alimentaire, mais uniquement pour le compte de son appareil, tout comme il sécurise le commerce principalement pour s'assurer d'avoir des chevaux et des armes et favoriser le trafic d'esclaves, dont il est le premier pourvoyeur. Le système politico-économique permet aux souverains de concentrer une grande partie de l'accumulation d'État, et d'être au sommet d'une pyramide de dépendants, ceux qui composent l'appareil d'État ou en bénéficient. Si le chef politique, et avec lui l'État qu'il incarne, accumule, il redistribue aussi les bénéfices qu'il tire de son organisation (impôt, pillage, esclavage productif), non pas à ses sujets dans leur ensemble, mais seulement aux "*hommes regroupés pour assurer une domination*". In fine, nous verrons que certaines de ces caractéristiques survivront largement aux différents soubresauts politiques du XX^e siècle.

La politique agricole coloniale : les chimères du *cotonialisme* français au Soudan

Entre continuité et rupture, les populations de l'espace qui va être dénommé "*Soudan français*" vont avoir affaire à un nouvel État guerrier, du moins dans sa phase de conquête et de pacification, la France. Celui-ci se démarque toutefois de ses prédécesseurs en abolissant l'esclavage, ce qui va entraîner une mutation de l'économie soudanaise, le travail servile ayant largement participé à son essor pendant le siècle précédent. Simultanément, les nouveaux colons cherchent à donner une utilité à l'occupation de ce vaste territoire faiblement peuplé : ce sera une vocation agricole, plutôt par défaut, la paysannerie locale faisant l'objet d'un grand mépris, proche du déni. Les premiers explorateurs européens l'avaient relevé, on trouve du coton au Soudan, ce qui ne pouvait manquer de susciter l'intérêt de la France, dont les besoins en la matière étaient massifs et très importants pour le bon développement de son économie. Cette rencontre entre les besoins de la France et le potentiel supposé de l'Afrique et du Soudan pour y répondre va nourrir soixante années de politique cotonnière coloniale, avec des résultats très médiocres. Les trajectoires empruntées par le "*cotonialisme*" français au Soudan seront cyclothymiques, partagées entre des phases d'optimisme et de repli, ainsi que par des orientations contradictoires, et portées par une gamme d'acteurs aux intérêts et aux priorités divergents. Surtout, le *cotonialisme* s'est confronté à la réalité de l'économie cotonnière soudanaise, qu'il mettra pourtant du temps à identifier comme une rivale, et ne parviendra pas vraiment à abattre.

Très progressivement, et surtout à partir de la fin de la première guerre mondiale, l'administration coloniale s'ingère dans l'organisation de l'agriculture soudanaise, à travers la formation, la gestion des stocks, les nouvelles semences et les tentatives d'imposition de modes de production et de culture, sans grand succès faute de moyens et face aux réticences des populations devant la rudesse des méthodes employées. Confrontée à ces difficultés, l'administration va se lancer à partir des années 1920 dans une aventure qui visait à séparer la production agricole de son contexte : les offices de culture irriguée, mis en valeur par un "*colonat indigène*", destinés à produire du coton et du riz. Mais bien que ce modèle de développement agricole soit particulièrement coercitif, on voit surgir en même temps des discours "*pro-paysans*" dans une partie des milieux coloniaux, vraisemblablement sous l'influence de l'agrarisme français. Ils retiendront particulièrement notre

attention car ils portent en germe la majorité des arguments justifiant les interventions politiques dans l'agriculture soudanaise puis malienne entre 1945 et les années 1980.

I - Les premières ambitions cotonnières

La première fabrique française de textiles est créée à Rouen, en 1524. A cette époque la consommation française de coton est encore marginale, devancée par la laine et le lin, au moins jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle¹ (Levrat, 2008 : 40). Les fournisseurs de l'Europe en coton se trouvent en Inde, en Asie et au Moyen-Orient, et bientôt au "*Nouveau-Monde*". La mécanisation de sa transformation va générer l'essor d'une véritable industrie, dont les besoins seront exponentiels entre 1800 et 1900². Le coton, devenant la matière première de la révolution industrielle, suscitait l'intérêt des empires européens en expansion, dans l'incapacité de le cultiver sur leur propre sol. De leur côté les États-Unis s'assurent d'une position majoritaire dans les exportations mondiales de coton dès le XVIII^{ème} siècle, avant de devenir un producteur de textiles de premier plan. La dépendance de la France vis-à-vis de ce fournisseur sera déterminante dans la mise en place d'une politique cotonnière coloniale. Toutefois, ses premiers pas sont plutôt timides jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, avant de devenir particulièrement maladroits.

1 - Des Antilles au Soudan français

Les premières tentatives de création de plantations cotonnières par des colons européens en Afrique sont l'oeuvre des Portugais aux îles du Cap Vert, à la toute fin du XV^{ème}

1. Ce chapitre sur la politique cotonnière coloniale au Soudan est principalement redevable des travaux de Fok (1992), agro-économiste, Levrat (2008), géographe et surtout ceux de Roberts, de loin l'historien le plus complet et précis sur le sujet, qu'il a traité dans de nombreux travaux (Roberts, 1987, 1992, 1996, Isaacman, Roberts, 1995). De plus, malgré l'apport important des recherches de Levrat et de Fok, ce dernier étant à notre connaissance le premier à avoir réalisé une vaste et riche étude de l'histoire cotonnière malienne, on peut considérer qu'elles adoptent assez largement le point de vue de la CFDT. Fok a en effet été financé par elle, et a eu accès à ses archives (Fok, 1992 : 3), ce qui lui a offert une mine d'informations précieuses, mais essentiellement du point de vue de l'institution. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question ici de produire une histoire très détaillée des circonvolutions de la politique cotonnière coloniale, que l'on peut trouver chez ces auteurs.

Ces sources incontournables ne nous ont pas dispensé d'un travail bibliographique complémentaire, par la lecture d'une partie des dizaines d'études contemporaines de la période coloniale relatives au développement de la culture du coton au Soudan, moins pour y retracer une chronologie des événements déjà documentés par les travaux précités que pour prêter une attention particulière aux questions qui nous intéressent, celle du rapport entre autorité politique, marché et ceux qui produisent du coton, et plus largement l'évolution des rapports entre État colonial et paysans.

2. La seconde moitié du XVIII^{ème} siècle a vu apparaître en Angleterre la machine à filer et le métier à tisser à navette volante, puis la création de l'égreneuse mécanique aux États-Unis en 1790 (Levrat, 2008 : 41-43). En France, la consommation de coton passe de l'indice 100 en 1800 à l'indice 2 209 en 1900.

siècle. De petites manufactures de tissus apparaissent, les “*barraful*”, et alimentent le commerce de tissus entre l’Afrique de l’Ouest et l’Europe, notamment par l’intermédiaire des commerçants français (Monteil, 1927 : 24-26). Cette production disparaît au début du XVIIème siècle, lorsque les Portugais perdent leurs possessions ouest-africaines (ibid : 36).

Les liens entre le colonialisme français et le coton sont également très anciens, puisqu’ils apparaissent en Guadeloupe et en Martinique dès la fin du XVIIème siècle. Le coton qui y est produit alimente les premières filatures de Rouen jusqu’à la fin du XVIIIème siècle, avant la reconversion de ces îles dans la production intensive de canne à sucre (Chevalier, Senay, 1954 : 53). Au Sénégal, une première série d’essais a lieu dès 1763, semble-t-il sans succès (Duval, 1864 : 11). De nouvelles tentatives verront le jour dans les années 1819-20 sous l’impulsion du colonel Julien-Désiré Schmaltz, gouverneur du Sénégal qui espère libérer la métropole de la dépendance toujours croissante de l’industrie textile française vis-à-vis des Américains. Cette expérience constitue la première ébauche d’une politique agricole française en Afrique de l’Ouest, le Sénégal étant jusqu’alors considéré comme un comptoir commercial, principalement pour le commerce de gomme arabique et la traite transatlantique d’esclaves. L’impulsion qui est à l’origine de cette politique cotonnière résulte des conditions imposées par les Anglais lorsqu’ils ont restitué à la France ce comptoir, par la signature du Traité de Paris en 1814 (Roberts, 1996 : 62-63). Les Français se voyaient interdits d’y pratiquer la traite d’esclaves, ce qui les a obligés à diversifier leur politique économique dans ce territoire. Schmaltz projette le développement de plantations le long du fleuve Sénégal, dirigées par des notables africains ou des colons européens utilisant une main-d’œuvre “*indigène*”. Des semences de variétés américaines de coton à fibre longue, mieux adaptées à la demande européenne, sont importées à cet effet. C’est le successeur de Schmaltz, le baron Jacques-François Roger, qui mettra vraiment cette politique en place à partir de 1821, en s’appuyant sur des stations de recherche agricole dont la plus célèbre, Richard-toll (le “*jardin de Richard*” en Wolof), du nom du jardinier Jean-Michel Claude Richard, est située au nord du pays. L’idée est de faire de ces jardins de véritables écoles d’agriculture pour les métis et antillais de la colonie, qui formeraient eux-mêmes les indigènes (Amselle, 1996 : 118-119).

L’expérience sénégalaise des années 1820 va tourner court, la culture du coton étant progressivement abandonnée dès la fin de la décennie. La première raison de cette faillite est le manque d’études préparatoires, le climat et les sols des zones sélectionnées s’avérant peu adaptés à la culture des variétés cotonnières importées. Enfin, c’est le modèle productif qui ne fera pas ses preuves. Le baron Roger décide de subventionner l’installation de résidents de Saint-Louis ainsi que de Français, et des primes en fonction du nombre de pieds de coton plantés sont accordées. L’administration se fait alors duper pendant plusieurs années, les colons plantant des branches de cotonniers dans le sol avant les inspections, afin d’obtenir un maximum de primes. Pour mettre fin à ces abus, les subventions seront accordées sur les quantités exportées à partir de 1826, avant d’être to-

talement supprimées, entraînant la disparition des plantations au début des années 1830 (Henry, 1904 : 24-25). Les volumes exportés sont restés très faibles, moins de 100 tonnes au total entre 1820 et 1834 (ibid : 25). La volonté de faire du Sénégal une colonie agricole en restera là pour un temps, l'approvisionnement de la métropole en coton n'étant pas problématique à cette époque³.

Une nouvelle impulsion sera donnée à la politique cotonnière coloniale à partir de 1858, au Sénégal et en Algérie, en réponse à une initiative des industriels du textile de Manchester, avec la création d'une association chargée d'assurer la promotion de la culture du coton en Égypte, en Inde et en Afrique de l'Ouest (Roberts, 1996 : 66-67).

Le déclenchement de la guerre civile américaine, en avril 1861, donnera un réel coup de fouet à la tentative française, qui s'écroulera d'ailleurs aussitôt le conflit terminé, en 1865. L'approvisionnement de l'industrie textile française en coton était assuré, en 1860, en quasi-totalité par les Américains (ibid : 66). La pénurie qu'entraîne la guerre civile américaine va donc ébranler l'industrie française, et susciter un regain d'intérêt pour le développement de la culture du coton dans ses colonies. À ce titre l'Afrique va alimenter certains fantasmes, qu'illustre par exemple un ouvrage de 1864 sur la "*Question cotonnière*", sous-titré : "*La France peut s'emparer du monopole du coton par l'Afrique. Elle peut rendre l'Angleterre, l'Europe, ses dépendants.*" (Duval, 1864 : page de garde). L'auteur y martèle que l'Afrique est le nouvel eldorado de la culture cotonnière et expose longuement, avec une pointe de jalousie, la situation de l'Angleterre et de ses colonies, tout en soulignant la dépendance trop forte des industries textiles françaises vis-à-vis des États-Unis. Pour Duval une large partie du continent africain est une "*terre à coton*", "*C'est dans ces contrées, c'est là que le cotonnier croît naturellement à l'état herbacé et en arbre ; c'est là qu'il se trouve en abondance, quoique dans certaines d'entre elles les indigènes n'en fassent pas usage ; là, il croît partout, et les habitants connaissent sa culture depuis l'origine des temps*" (Duval, 1864 : 7). Ce genre de propos, à une époque où une grande partie du continent est encore largement méconnue par les européens, illustre bien la teneur d'une littérature qui foisonnera quelques temps plus tard, celle du "*lobby cotonnier colonial*". Celle-ci est souvent déclamatoire, prenant mal en compte les conditions concrètes de la mise en oeuvre d'une politique cotonnière coloniale ambitieuse, du moins sur le papier.

Soucieux de se fournir rapidement du fait de la pénurie entraînée par la guerre civile américaine, des industriels et entrepreneurs français du textile vont s'impliquer directement dans la relance de la politique cotonnière au Sénégal. Plusieurs concessions européennes d'une superficie allant de 1 000 à 1 500 hectares sont créées au Sénégal et au Cap Vert. Elles rencontreront une série de difficultés : problème pour trouver de la main-d'oeuvre, variations des conditions climatiques, épidémies de fièvre jaune, conflits avec les populations locales. L'administration coloniale, sous la direction de Faïdherbe, tenta également de s'approvisionner auprès des "*indigènes*", mais le prix offert était trop

3. Levrat souligne que le prix de gros du coton en France a fortement diminué entre la fin du XVIIIe siècle et le milieu du XIXe siècle, passant de 4,50 fr/kg en 1790 à 1,64 fr/kg en 1860 (2008 : 43).

faible et les fibres de leur coton jugées trop courtes pour les machines françaises. La fin de la guerre civile aux États-Unis et la concurrence de l'arachide auront raison de cette nouvelle tentative sénégalaise (Roberts, 1996 : 71-74).

Il faudra attendre la conquête des territoires de l'intérieur de l'Afrique pour voir resurgir l'ambition de faire de ce continent le fournisseur de la métropole en coton. Notons déjà avec ces premières tentatives l'une des caractéristiques du *cotonialisme* français : il est toujours le fruit de contingences extérieures, motivé par des effets de conjoncture, et en premier lieu par ceux qui concernent son principal fournisseur, les USA. Les guerres dans lesquelles ce pays est impliqué (guerre civile de 1860, première et seconde guerre mondiale), provoquant une pénurie pour l'industrie textile française, seront les meilleurs alliés du lobby cotonnier colonial, mais aussi un facteur de son inconstance, une fois retombées les pressions liées à ces conflits.

A la fin du XIX^{ème} siècle, la conquête des territoires africains par les puissances impérialistes européennes n'est pas loin d'être achevée, selon les modalités prévues par la conférence de Berlin, tenue entre la fin 1884 et le début 1885. L'article 6 de l'acte qui a émané de cette rencontre tentait de masquer sous des dehors humanistes le partage cynique du continent : "*Toutes les puissances exerçant des droits de souveraineté ou une influence dans les dits territoires s'engagent à veiller à la conservation des populations indigènes et à l'amélioration de leurs conditions morales et matérielles d'existence et à concourir à la suppression de l'esclavage et surtout de la traite des noirs*" (cité par Labouret, 1941 : 207-208). Ce ne sont probablement pas ces considérations qui ont poussé au premier chef Louis de Trentinian, gouverneur du "*Soudan français*"⁴, à initier des recherches sur la culture du coton dans la zone dont il avait la responsabilité. La métropole ne comptait pas dépenser pour ses nouvelles colonies, et cherchait à définir un rôle à chacun des territoires conquis. Le Soudan, enclavé et rural, devait trouver une place dans l'économie de traite qui caractérise les premières décennies d'occupation coloniale française en Afrique. L'avenir serait, pensait-on, aux cultures de rente : le caoutchouc, l'arachide et surtout le coton.

Yves Henry, qui sera responsable du service agriculture de l'Afrique Occidentale Française (AOF), revient sur les résultats des expériences menées sous le mandat du gouverneur Trentinian, entre 1897 et 1900, dans un ouvrage intitulé "*Le coton dans l'Afrique Occidentale Française*" (Henry, 1904). Des variétés américaines et égyptiennes de coton ont été semées dans des jardins d'essais à Djenné, Ségou, Sansanding, Bafoulabé, Kita et Nioro, en 1897 et 1898, sans succès : les plants se développent mal ou encore les capsules de coton sont attaquées par des parasites⁵ (Henry, 1904 : 58-59). Parallèlement, Trentinian était décidé à acheter du coton aux "*indigènes*" afin de le faire apprécier et coter en France. La première année, "*les indigènes sollicités d'apporter cette marchandise (...) ne répondirent*

4. La colonie du Soudan français est créée en 1891, avec pour première capitale Kayes, puis Bamako à partir de 1899. Le Soudan prendra un temps le nom de "*Haut-Sénégal et Niger*", mais par commodité nous emploierons l'appellation "*Soudan*".

5. En complément, une étude agronomique du Soudan, avec une attention particulière portée sur le coton, est réalisée par Auguste Chevalier en 1898-99, qui deviendra l'un des grands spécialistes français des plantes dites "*tropicales*".

pas à l'appel" (ibid, 60) et la seconde année, avec l'aide des commandants de cercle qui prélevèrent des échantillons de quelques kilos et la tournée d'une mission économique, 120 tonnes sont prélevées. "*En réalité, le noir apporta n'importe quoi (...), et surtout son mauvais coton*" (ibid : 61). Mal entreposé et ayant souffert lors de son transfert vers Kayes, où des égreneuses spécialement importées pour l'occasion l'attendaient, ce stock de coton ne répondra pas aux attentes. Ces machines, non adaptées au coton soudanais, peinèrent à extraire 2,5 tonnes de coton-fibre. Confiée à la Chambre de commerce du Havre et expertisée par Mr Fossat, courtier qui avait envoyé son fils au Soudan dans le cadre de cette mission, l'évaluation de cette fibre déçut ceux qui voyaient en l'Afrique de l'Ouest le futur fournisseur de la France, même s'il était reconnu que sa qualité était à peu près équivalente à celle du coton indien (ibid : 62-63). A partir de cette expérience, le potentiel du Soudan pour fournir la métropole en coton fera débat.

Précisons que les textiles étaient déjà l'objet de nombreux échanges entre la France et l'Afrique de l'Ouest. Les textiles en coton étaient considérés comme des produits de luxe en Europe à la fin du Moyen Âge, et les cotonnades indiennes mais aussi africaines y étaient prisées. Inversement, les commerçants européens se chargèrent par la suite d'importer en Afrique des textiles, surtout ceux connus sous le nom "*d'étoffe de Guinée*"⁶. Au XIX^{ème} siècle, la France jouait un rôle essentiel dans le commerce de ces étoffes, qu'elle produisait dans son comptoir de Pondichéry, en Inde, et qu'elle introduisit sur le continent africain depuis le Sénégal, par millions d'exemplaires. Ces étoffes, que l'industrie textile française tenta de copier, sans succès auprès des commerçants ouest-africains qui n'étaient pas dupes de la supercherie, furent utilisées comme monnaie d'échange durant les différentes étapes de la conquête du futur Soudan⁷. De façon beaucoup plus marginale du fait de leur coût prohibitif, des textiles européens et français étaient également exportés vers l'Afrique de l'Ouest⁸.

2 - Premières perceptions coloniales de l'agriculture ouest-africaine

Le Soudan, pays enclavé aux conditions climatiques difficiles et exposé à de nombreuses maladies tropicales, ne deviendra jamais une colonie de peuplement. Bien que l'on y trouve de l'or, la seule vocation que peut envisager le pouvoir colonial pour ce territoire est l'agriculture. Les considérations des experts et des administrateurs coloniaux sur l'agriculture soudanaise seront longtemps très méprisantes, mais si cette position domine,

6. Ce nom vient probablement du fait que cette étoffe arrivait, entre autres, par les comptoirs européens situés dans le golfe de Guinée.

7. L'armée française basée en Afrique de l'Ouest a acquis 70.000 pièces d'étoffe de Guinée en 1886-1887, et autour de 280.000 pièces sur la période 1881-1887 (Roberts, 1992 : 616). Pour une étude détaillée de ce commerce entre Pondichéry, la France et l'Afrique de l'Ouest, voir Roberts, 1992.

8. Sur les rapports entre l'industrie textile anglaise et l'Afrique de l'Ouest au XIX^{ème} siècle, voir Ratcliffe, 1983.

l'on trouve tout de même, d'abord à la marge, puis de façon plus affirmée, la reconnaissance d'une économie reposant majoritairement sur l'agriculture, avec ses modalités de fonctionnement propres. On ressent d'ailleurs une tension chez les auteurs qui ont traité les premiers d'agriculture soudanaise, entre cette évidence empirique et un parti pris idéologique empreint de racisme, d'évolutionnisme et de technicisme, ce qui engendre des jugements contradictoires.

Korper, vétérinaire militaire, effectue en 1884-85 une mission "*agricole et zootechnique*" au Soudan (Korper, 1885). A l'époque, et pour quelque temps encore dans une bonne partie des écrits coloniaux, la qualité "*d'agriculteur*" ou de "*paysan*" est déniée aux populations locales, à tel point que ces expressions ne figurent que rarement dans leurs travaux. Korper fournit un exemple caractéristique du jugement que portaient les premiers colons sur l'agriculture locale : "*L'agriculture, dans le Soudan Occidental, n'est pas très avancée, parce qu'elle a manqué de guides. On peut presque la comparer à un paralytique imaginaire qui ne saurait faire un mouvement parce qu'il est convaincu qu'il n'y parviendrait pas (...) Avec plus de fermeté et d'intelligence, l'agriculture accentuera sa marche et arrivera à un meilleur équilibre des forces qui, par leur fusion, constituent la grandeur d'une colonie. On cultive, pour ainsi dire, mécaniquement et dans l'ignorance absolue des lois qui régissent la vie du végétal que l'on confie au sol.*" (Korper, 1885 : 33-34). Il entrevoit tout de même la possibilité de développer la culture du coton, qui pousse à "*l'état sauvage*" selon lui. Non sans paradoxe, il souligne que les indigènes ont cultivé et tissé le coton de tout temps, et vante la qualité des textiles locaux (ibid, 29-30). Il considère qu'il pourrait devenir une culture d'exportation, à condition de ne pas trop payer la main-d'oeuvre, mais il explique par la suite que son coût de revient serait sûrement trop élevé pour le marché européen (Korper, 1885 : 29 ; 34-35). La même année, Gallieni, grand artisan de la conquête du Soudan dont il sera gouverneur de 1886 à 1891, décrit dans "*Voyage au Soudan*" les cultivateurs Bambaras : "*Pendant la saison des pluies et des récoltes ils sont rarement inoccupés, et tout porte à croire que l'arrivée de nos traitants et commerçants sur le Niger, en leur assurant un prix rémunérateur pour leurs produits, pourra transformer peu à peu cette population actuellement sauvage et déguenillée.*" (1885 : 384). Il ajoute plus loin : "*Les populations qui habitent le Haut-Sénégal et le Haut-Niger sont certainement paresseuses ; elles ne seraient pas nègres sans cela. Chaque individu cultive juste assez pour ses besoins, et aucune amélioration n'a été apportée depuis des siècles*" (ibid : 439), tout en précisant à nouveau que les Bambaras constituent une exception, tout comme les Malinkés, portés par "*leurs instincts cupides*". Il reste donc confiant dans l'avenir, même si "*notre oeuvre civilisatrice (sera) pénible dans les commencements*" (ibid). Les contradictions qui s'exposent dans les textes de Korper et Gallieni sont la marque d'un dualisme très fréquent dans les écrits coloniaux sur l'agriculture et le coton au Soudan, entre déni des savoirs locaux, et plus généralement des capacités agraires des populations, et la reconnaissance des indéniables potentialités agricoles de cette nouvelle colonie.

Dans un premier temps, les agriculteurs soudanais sont donc plutôt absents de la littérature cotonnière et agricole coloniale, dont l'approche est avant tout technique et agronomique : quelles méthodes de culture privilégier ? Quelle culture ? Arachide, caoutchouc ou coton ? Quelles variétés diffuser ? Comment régler les problèmes logistiques, comme les frais de transport, ou la disponibilité de la main-d'oeuvre ? Tout comme Korper et Gallieni, beaucoup font le lien entre la nature supposée des "noirs" et leurs facultés agricoles. Selon Jaja (géographe italien, qui ne parle pas ici spécifiquement du Soudan), pour une production de coton stable "il faudrait s'adresser aux indigènes et les accoutumer à l'agriculture. Mais l'indigène ne veut pas travailler ; il n'a aucun goût pour l'agriculture, il est mou ; ou au moins il refuse de se livrer à un travail régulier, ce qui est nécessaire au cotonnier. Et si en Afrique la main-d'oeuvre est indisciplinée ou inexperte, elle y est aussi très rare, et insuffisante pour une exploitation agricole quelconque" (Jaja, 1907 : 65). Il parle plus loin de la difficulté à "initier l'indigène aux procédés de l'agriculture rationnelle et le sortir de la routine" (ibid : 98). Henry, alors inspecteur général de l'agriculture en AOF, figure importante de la politique agricole coloniale en AOF et auteur de nombreuses publications, apporte une petite nuance à ce point de vue. Il écrit d'abord : "le noir n'apporte que peu de soins à ses cultures ; celle du cotonnier ne fait pas exception. Paresse et indolence sont les deux causes par lesquelles on explique généralement cette insouciance des soins culturaux." (Henry, 1906 : 54). Puis il rejette ces causalités, et met en avant le fait que la qualité du coton indigène est tout à fait appropriée pour tisser ses propres étoffes. Les indigènes pourraient toutefois produire un coton de meilleure qualité, car "lorsque l'appât du gain les attire, les noirs savent fournir à un moment donné une grande somme de travail pénible et utile ; s'ils font de grandes dépenses pour leurs femmes, ils savent aussi les faire travailler, eux travaillant aussi ; ils ont un faible, il suffit de les prendre par là". (Henry, 1906, 55). Le "noir" serait donc négligent dans ses travaux champêtres, mais l'appât du gain pourrait le motiver. Mais Henry, en renvoyant les "indigènes" à leurs préoccupations pécuniaires, en fait des acteurs économiques sensés, ce qui est un peu antinomique avec leur image d'indolence et de paresse. Il identifie bien, dès 1904, les problèmes de prix dans la concurrence qu'exercent l'arachide et le caoutchouc, qui disposent d'une "suprématie pécuniaire" vis-à-vis du coton. Dans ces conditions, vouloir faire produire par le "noir" plus de coton, "c'est aller à l'encontre même de ses intérêts immédiats" (Henry, 1904 : 83-84). À travers ces différentes citations se dégagent deux images opposées du "noir" dans son rapport à l'agriculture au début de la période coloniale, l'une passive (le "noir" paresseux et indolent, qui subit les contraintes de la nature et cultive sans aucune maîtrise technique), et l'autre active (le "noir" acteur économique agissant en fonction de ses intérêts propres, adaptant sa production au marché). A l'époque Henry fait plutôt partie des optimistes, et pense que le bassin du Niger est la zone la plus propice au développement du coton en AOF, car on le cultive déjà et que les autres cultures de rente y sont peu implantées (du moins autour du fleuve Niger), mais surtout parce qu'un bouleversement en cours permettra bientôt d'en produire plus : "l'esclavage disparu, le

travail deviendra libre et, par cela même, plus productif” (Henry, 1904 : 87). Il nous paraît important de discuter cette assertion, et plus généralement l’évolution de l’organisation de la production agricole au Soudan.

3 - L’abolition de l’esclavage, un bouleversement majeur

Au-delà du racisme des discours et du manque de considération dont pouvaient faire l’objet les soudanais, particulièrement dans le domaine agricole, il faut tenter de saisir dans quel contexte se mettent en place les premiers pas de la politique cotonnière française. Les conséquences de l’abolition de l’esclavage, qui concerne une majorité de la population (si l’on tient compte des captifs, mais aussi de leurs maîtres), permettent de mieux comprendre le modèle agricole que vont rencontrer les tentatives coloniales d’organisation et de contrôle de la production, notamment de coton.

Les villages de liberté

En 1898, la prise de Sikasso⁹, capitale du Kéné Dougou, ainsi que l’arrestation de Samory Touré, marquent une étape cruciale de la conquête du Soudan¹⁰. En 1904 une ligne de chemin de fer entre Kayes et Dakar est achevée, désenclavant partiellement la nouvelle colonie. Le 12 décembre 1905 est une date importante, puisqu’elle marque la fin, du moins en théorie, de l’esclavage en AOF, aboli par décret. En effet, la loi française de 1848 abolissant l’esclavage ne concernait pas l’ensemble de ses territoires, et comportait des restrictions, notamment pour le Sénégal. Au fur et à mesure de la conquête de l’intérieur de l’Afrique de l’Ouest, la France avait toutefois établi dans son sillage des “*villages de liberté*”¹¹ destinés aux affranchis. La question de l’abolition de l’esclavage est épineuse, et ne préoccupe pas en priorité les militaires qui s’occupent de conquérir les territoires soudanais¹². Certains s’approprient même des esclaves, tel le commandant Quiquandon qui créa à proximité de Koulikoro une plantation exploitée par cent-quarante d’entre eux, finalement libérés par l’intervention du gouverneur Grodet en 1895¹³ (Tymowsky, 2000).

9. Refusant de se rendre à la suite d’un long siège, le roi Babemba Traoré se suicida.

10. La “*pacification*” du territoire prendra encore quelques années, particulièrement au nord du Sahel et au Sahara.

11. Expression attribuée à Gallieni (Bouche, 1949 : 512).

12. Henri Gaden, militaire qui a participé à la conquête du Soudan, déclarait ainsi : “*Une chose à respecter absolument dans tous ces pays-ci est l’esclavage. Il est beaucoup plus doux qu’on ne le croit généralement et empêche en tout cas la misère d’exister ici comme en France.*”, cité par Métayer (2003 : 87).

13. Grodet était le premier gouverneur civil du Soudan, de 1893 à 1895, chargé notamment de contrôler les officiers dit “*Soudanais*”, avec qui il sera immédiatement en conflit (Tymowski, 2000 : 353-354). L’affaire Quiquandon est finalement classée, et si des militaires ont pu disposer d’esclaves à titre personnel, il semble que cela ait plutôt été une exception (ibid : 356-357). Sur les tensions entre les “*officiers*

Il y aura dans les faits un éventail de situations d'affranchissement entre les années 1890 et 1910, et si ces quelques années marquent une accélération du processus, celui-ci est tout de même relativement diffus, et restera inachevé. La destruction du mode de production esclavagiste, qui avait pris l'importance qu'on a vu durant les décennies précédant l'invasion française, et la refonte d'un modèle productif autour de l'exploitation familiale, sera longue et sinieuse. Cependant l'abolition progressive de l'esclavage au Soudan constitue un bouleversement socio-économique de grande ampleur, et un point très important de l'histoire agricole de la zone sahélo-soudanaise. Les français feront preuve de beaucoup d'ambivalence vis-à-vis de l'abolition de l'esclavage, restant soucieux de ménager l'ordre social local, et surtout leur accès à la main-d'oeuvre. Dans un premier temps, le système d'affranchissement qu'ils élaborent est très partiel, et ne remet pas fondamentalement en cause le statut des captifs, malgré les apparences. Nous allons examiner ce sujet à partir des travaux de Denise Bouche sur l'abolition de l'esclavage, et plus précisément sur les villages de liberté en AOF, et à travers un exemple d'exode des esclaves depuis les cités Maraka, étudié par Klein et Roberts, qui illustre le mode d'émancipation le plus répandu, puis en évoquant l'analyse d'Amselle des rapports entre production cotonnière et abolition de l'esclavage selon les régions du sud du Soudan.

Denise Bouche a produit une étude sans équivalent des villages de liberté en AOF, principalement au Soudan, publiée en deux parties dans le bulletin de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, l'IFAN (Bouche, 1949, 1950). Son travail démontre bien comment les militaires et les administrateurs coloniaux se sont joués des pressions des milieux abolitionnistes métropolitains en faisant tourner à leur avantage la suppression de l'esclavage, par l'établissement de ces villages de liberté. Pour répondre au problème de disponibilité de la main-d'oeuvre, qui resteront récurrents jusqu'à la fin de la colonisation dans ces contrées à faible densité de population, ces villages de liberté sont répartis stratégiquement, le long des axes de ravitaillement et aux abords des garnisons, "*dans les endroits où ils étaient capables de rendre le plus de services à l'administration*" (Bouche, 1949 : 540). Pour Gallieni, tout comme pour Archinard, autre artisan de la pénétration coloniale, les affranchis sont "*des manoeuvres tout trouvés pour nos travaux*"¹⁴ (cité par Bouche, 1950 : 179-180).

Au temps de la conquête n'étaient libérés que les captifs des ennemis de la France ou ceux des chefs indigènes qui se montraient déloyaux ou se révoltaient, ce qui faisait de l'affranchissement des esclaves un outil politique, puisqu'il n'était pas décidé à leur profit, mais en considération du positionnement de leurs maîtres¹⁵ (Bouche, 1950 : 138-139). Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les libérations d'esclaves restèrent marginales, entre 2

soudanais" et Grodet, voir aussi le témoignage d'Henri Gaden, alors en poste à Bandiagara, rapporté par Métayer (2003 : 80-82).

14. Notons que ces villages accueillait également des gens qui y étaient placés par l'administration à titre de punition, ce qui les apparente à des camps de travail (ibid : 182).

15. A l'inverse des chefs punis, les alliés de la France se voyaient remettre leurs esclaves en fuite, jusqu'en 1901 (Bouche, 1950 : 145). Avant le décret de 1905, c'est la traite qui a d'abord été interdite, en 1884-85 (ibid : 141).

500 et 3 000 personnes par an, portant à 8 000 le nombre d'affranchis résidant dans l'un des 44 villages de liberté du Soudan en 1895, puis elles s'intensifièrent et concernaient dix à vingt mille personnes pour 125 villages en 1906, soit une petite minorité des esclaves soudanais (ibid : 156). Leurs résidents ne pouvaient quitter ces localités sans l'autorisation des commandants de cercle, et leur évasion était punie d'une peine de prison (ibid : 158). Les villages étaient placés sous la responsabilité de chefs, souvent jeunes, petits commis indigènes de l'administration ou tirailleurs, rémunérés sur les budgets des cercles qui les accueillait. Ils avaient pour mission d'encadrer le travail des "libérés", leur attribuant des champs et répartissant les corvées exigées par les commandants de cercle, en premier lieu ce que l'on appelait "le portage". A Koussoumalé, à proximité de Kayes, les affranchis sont mis à contribution pour tester une variété égyptienne de coton¹⁶. Beaucoup de chefs abuseront de leur position intermédiaire pour exploiter les libérés à leur profit, certains créant en brousse des villages de captifs pour leur propre compte, ou restituant à leurs maîtres, contre rémunération, des esclaves en fuite (Bouche, 1950 : 166-171). Bouche cite un administrateur à propos du rôle de ces chefs : "Vis-à-vis du commandant de cercle, le chef de village de liberté a la fonction du chef de captifs chez un propriétaire ordinaire" (ibid : 171). Cette analogie est intéressante, et Bouche démontre que la condition des affranchis des villages de liberté est équivalente à celle qu'ils avaient auparavant, voire souvent pire, à tel point que beaucoup préfèrent retourner chez leur maître ou fuir dans une autre région où ils tenteront de faire oublier leur ancienne condition. Plus simplement, certains ne sachant où aller et refusant les villages de liberté, choisissent de ne pas s'affranchir. À partir de 1908-1909 les habitants de ces villages, auparavant exonérés fiscalement, deviennent imposables comme les autres, ce qui accélère les départs. Les villages de liberté sont successivement fermés entre 1908 et 1911, mais quelques-uns subsisteront comme villages à part entière (ibid : 189-190). Beaucoup de tirailleurs qui partiront quelques années plus tard sur le front de la première guerre mondiale sont d'anciens captifs, passés ou non par les villages de liberté. D'autres viennent grossir les populations des villes comme Kayes et Bamako, alors en pleine expansion démographique (ibid : 192).

Henry affirmait en 1904 que les "captifs insoumis" des villages de liberté, "noirs enlevés à la terre", devaient leur être rendus afin d'en faire des "cultivateurs" (Henry, 1904 : 87). Bouche précise que si "la destination d'un village de liberté semble, en premier lieu, agricole", "leur site est choisi pour des considérations étrangères à l'agriculture" (ibid : 177). L'administration n'octroie pas suffisamment de terres à ses habitants, et ces attributions créent parfois des conflits avec les populations locales, qui ont l'impression d'être spoliées. De plus, les travaux de portage auxquels sont destinés les "affranchis" des villages de liberté, particulièrement ceux situés sur les routes de ravitaillement, peuvent avoir lieu à tout moment de l'année, y compris pendant l'hivernage, période de campagne agricole (ibid : 178). La vocation agricole de ces villages a souffert d'un manque de moyens et de volonté. Globalement les affranchis y vivaient dans des conditions plus difficiles qu'aupa-

16. Bouche évoque un autre village de liberté, géré par des missionnaires, Banankourou (dans le cercle de Ségou), où huit essais, infructueux, de culture du coton seront tentés (ibid : 201).

ravant, notamment en terme d'alimentation.

Le nom de "*captifs de blanc*" (ibid : 183) donné localement aux supposés "*affranchis*" des villages de liberté est particulièrement éloquent quant à l'évolution réelle de leur statut, du moins au regard des hiérarchies locales et de la place qu'y prend le nouvel occupant. En effet, déplacer des populations pour les faire travailler en les installant dans des villages, les Soudanais connaissent bien cette question, à l'image des captifs installés dans les "*villages de cultures*". L'expression "*captifs de blanc*" est saisissante parce qu'elle reflète la perception qu'avaient les populations locales du nouvel occupant : celle d'un "*État guerrier*". C'est Roberts qui compare avec audace les États guerriers pré-coloniaux avec l'armée française et l'administration coloniale, lors des phases de conquête et de "*pacification*" (Roberts : 1987). Il est vrai que certains attributs des États guerriers s'appliquent bien à l'État colonial en formation au Soudan. La zone située au "*centre*" de l'actuel Mali, entre Ségou, Bougouni et Sikasso est passée en un siècle sous la coupe de différents souverains et États guerriers : Ségou, Samory Touré, le Kéné Dougou, El Hadj Oumar puis son fils et enfin, la France, avec comme caractéristiques communes : la guerre et la vassalisation, le prélèvement d'un tribut (que les Français appellent "*impôt*") en nature sur la production agricole, l'envoi de nouveaux chefs dans les territoires soumis, qui doivent subvenir à leurs besoins, la soustraction des esclaves pour les déplacer dans des villages de cultures puis "*de liberté*", considérés comme des villages de "*captifs de blanc*", la possibilité pour les tirailleurs de se partager le butin humain lors de la phase de conquête (Métayer, 2003 : 88). Les champs du commandant qui seront mis en place par l'administration coloniale française ne sont pas non plus sans rappeler les champs collectifs établis par Samory Touré. La réquisition de guerriers parmi les populations vassalisées renvoie par exemple à l'enrôlement de tirailleurs... Il existe cependant des différences importantes, et d'abord l'abolition progressive du statut d'esclave, qui va contraindre les populations qui avaient pris leurs distances avec la production agricole (par exemple les guerriers, les familles esclavagistes, les commerçants à la tête de plantations exploitées par des esclaves) à "*retourner à la terre*". Toute l'économie agricole va donc être fortement impactée.

Au delà des "*villages de liberté*", deux modalités différentes d'affranchissement, beaucoup plus importantes, ont marqué l'histoire agricole au début du XXe siècle.

La première va voir changer graduellement le statut des esclaves des villages de cultures et "*de case*", qui "*se placent en première ligne d'une évolution de la captivité africaine, selon laquelle les liens sont de plus en plus lâches entre les descendants de captifs de case et les descendants de la famille du maître, prenant, à la fin, en quelque sorte, la forme de la clientèle romaine. Or, la paix, tarissant le recrutement des captifs de traite et assurant aux individus le respect de leur personne et de leurs biens, sans qu'il leur soit besoin de se mettre sous la protection d'autrui, a agi, au moins autant que la volonté nettement exprimée de l'Administration française, dans le sens de l'abolition de la captivité*"¹⁷

17. Klein et Roberts estiment également : "*En majorité les esclaves sont restés là où ils étaient, mais*

(Bouche, 1950 : 204). Si les rapports se distendent entre les anciens maîtres et les captifs qui sont restés dans les villages de cultures, on reste dans un rapport de clientèle fort, qui rejoindra un peu celui des familles “*allochtones*”, celles qui ne sont pas considérées comme fondatrices du village et qui sont venues s’agréger avec le temps. La dépendance se matérialise alors, entre primo-arrivants devenus “*notables*” et anciens captifs des villages de cultures ou familles allochtones, par l’attribution de terres dont ils ont l’usufruit¹⁸. Différents modes de rétribution du “*maître de la terre*” existent, ce qui fait que les colons français s’intéressant aux questions agricoles et foncières parlent aussi bien de métayage que de servage (par exemple, Labouret, 1941 : 73-77). Inspirés par le droit romain ou européen du Moyen-Age, ces modèles buttent généralement sur le fait que les chefs de village/maîtres de la terre ne sont pas littéralement propriétaires des terres. Si l’on doit s’inspirer du droit romain, il nous semble que ce qui va se consolider, et s’imposer progressivement au XXe siècle, est plutôt proche du colonat partiaire¹⁹. A la différence du métayage, auquel il est apparenté, celui qui exploite la terre qui lui a été attribuée est autonome dans le choix des cultures et dispose de ses propres moyens de production. En contrepartie, il donne une petite partie de sa récolte à ceux qui lui ont alloué la terre. Dans le sud du Soudan, cette rétribution deviendra parfois symbolique, l’essentiel étant qu’elle constitue une forme de reconnaissance, ou même d’allégeance, à l’égard de celui qui vous a attribué la terre qui vous nourrit²⁰.

L’administration coloniale estime en 1911 qu’au total 500 000 esclaves ont été libérés, puis un tiers d’entre eux en 1912 (Klein & Roberts, 1980 : 393). Ainsi, seule une petite minorité sera passée par les villages de liberté, une majorité des captifs s’étant émancipés par leurs propres moyens, grâce au décret de 1905, qui constitue une grande modalité d’affranchissement des esclaves soudanais. À Babemba, au nord-est de Bamako, le phénomène a même anticipé l’adoption du décret. La ville était devenue, au tournant du XXeme

ils ont réussi à établir un contrôle sur leurs enfants et ils ont pu mettre en place des unités familiales indépendantes”. (1980 : 393, ma traduction).

18. Il existe généralement deux cas de figure dans les villages soudanais (sans prétendre à l’exhaustivité) : soit le chef politique est également maître de la terre, et gère le foncier, soit les deux entités sont séparées.

19. Celui-ci a continué à exister jusqu’au début des années deux mille dans les territoires français d’outre mer, notamment dans la culture de canne à sucre, www.senat.fr/questions/base/2010/qSEQ10020817S.html, consulté le 01/11/2011. Sur le colonat partiaire à l’île de la Réunion au XIXe siècle, voir Bourquin, 1998

20. Il nous faut insister sur la progressivité de ce processus. Il est arrivé que des esclaves restent dans la sphère d’influence de leurs maîtres, et l’évolution de leurs rapports a parfois été très lente. Ainsi Aoua Keïta, figure de l’US-RDA et du féminisme malien, raconte dans sa biographie que lorsqu’elle était en poste à Nara (au nord de Bamako, à proximité de la frontière mauritanienne) dans les années 1950 subsistait une forme “*atténuée*” d’esclavage : “*Ces Dimandjos (captifs) continuaient à servir docilement leurs maîtres en plein XXe siècle, plus de cent ans après l’abolition de l’esclavage. Il faut reconnaître et dire honnêtement que ces personnes ne subissaient aucune contrainte de la part de leurs anciens maîtres. Ils jouissaient de leur pleine liberté. Ils pouvaient se déplacer à n’importe quel moment de l’année et aller dans n’importe quelle ville ou village du Soudan ou d’ailleurs en AOF, sans aucune inquiétude de la part de leurs maîtres. L’essentiel était, le moment venu, de payer l’impôt et les prestations. Malheureusement beaucoup d’entre eux, comprenant mal la liberté, restaient attachés aux méthodes ancestrales.*” (Keïta, 1975 : 307). Enfin, des formes de discrimination sociale persisteront sous des formes plus insidieuses, par exemple dans le refus de certaines alliances matrimoniales entre descendants de famille de différents statuts.

siècle, l'un des plus gros marchés aux esclaves de la sous-région. Elle était à la pointe du modèle productif reposant sur des plantations mises en valeur par des esclaves, que l'on retrouvait cinquante kilomètres à la ronde autour de la ville (Klein & Roberts, 1980 : 379). L'importance du travail servile aurait fait dire à leurs maîtres Maraka, interrogés par Brévié dans le cadre de la rédaction d'un rapport sur l'esclavage en 1904 : "*Nous ne savons pas comment travailler*" (cité par Klein, Roberts, 1980 : 379, ma traduction). Ces dernières années, le commerce de vivriers et des textiles produits par leurs esclaves avait prospéré, en partie grâce à la demande croissante des colons français²¹ (ibid : 385 ; voir aussi Roberts, 1980). Cette demande supplémentaire a intensifié l'exploitation dont étaient l'objet les esclaves de plantations dans les années 1890-1900, d'autant plus que la fin de la traite a tari la source qui aurait permis d'accroître le nombre de captifs. À cette période les fuites d'esclaves de Babemba augmentent, de même que les révoltes. Beaucoup d'entre eux sont entrés dans la condition de captifs récemment, du moins ils ne sont pas nés esclaves, et ont donc parfois quelque part où aller (ibid : 385-387). En 1905, le mouvement se généralise et les esclaves quittent massivement les cités Maraka pour retourner dans leurs régions d'origine, plus au sud (Bougouni, Sikasso, Bobo-Dioulasso). L'administration coloniale française, submergée par ces mouvements de population, appelle à mieux contrôler ces affranchissements de fait²². Après l'adoption de décret de 1905, d'autres zones vivront le même type d'exode, à Kayes, Kita, Bafoulabé, Bamako et Ségou, généralement en direction du sud, vers les cercles de Bougouni et Sikasso (ibid : 391).

Répondant à certaines peurs des administrateurs coloniaux, qui craignaient que ces libérations massives menacent la sécurité alimentaire du Soudan, William Ponty, gouverneur général de la colonie, écrit en 1908 : "*Loin d'être ruineux pour la colonie, comme certains esprits pessimistes l'avaient prévu, la libération des anciens serviteurs a créé une transformation heureuse des conditions de production, qui tend à augmenter l'importance du retour au travail. Importance numérique, du fait que les anciens maîtres doivent s'impliquer dans les travaux agricoles en vue de répondre à leurs besoins. En retour, l'augmentation du travail des anciens serviteurs, qui vient de la conscience de leur liberté et du caractère personnel de leurs efforts*" (cité par Klein & Roberts, 1980 : 392, ma traduction). Difficile d'assurer de façon catégorique que l'émancipation des captifs n'a pas été préjudiciable à la production agricole, d'autant qu'il faudrait différencier les régions, en fonction du modèle productif dominant : esclavage domestique, esclavage de plantation ou encore faible présence d'esclaves. Une cartographie précise des différents types d'esclaves et de leur rôle dans la production agricole est toutefois difficile à envisager, même si les grandes plantations sont plutôt présentes au nord du fleuve Niger. De plus, plusieurs schémas peuvent cohabiter dans une même région, qui peut par exemple à la fois être un

21. Pour les textiles, les auteurs parlent notamment de la demande des populations qui travaillaient à la construction du chemin de fer (Klein & Roberts, 1980 : 385).

22. Ce mouvement des esclaves des cités Maraka vers le sud se produit quelques mois avant l'adoption du décret abolissant l'esclavage en AOF, daté du 12 décembre 1905. En 1910, l'administration estime que 20 000 captifs ont quitté les cités Maraka de Bambemba et Touba (ibid : 392).

vivier d’esclaves et connaître une production reposant pour partie sur le travail servile pour les notabilités, ou un esclavage plus marginal²³.

*Les conséquences différenciées de l’abolition de l’esclavage sur la
production cotonnière*

Village de liberté, affranchissement “*de fait*” et retour dans sa région d’origine, reformulation des rapports de dépendance entre (ex) esclaves et maîtres : différentes modalités, et donc différents degrés d’émancipation, ont été à l’oeuvre entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, réorganisant le tissu social soudanais. Si Ponty considère que la libération des esclaves a été bénéfique à l’agriculture (Klein & Roberts, 1980 : 392), les choses ont été plus complexes qu’il ne l’affirme en fonction des zones et du poids du travail servile. Amselle s’est intéressé à l’impact de l’abolition de l’esclavage sur les différences de résultats dans la politique cotonnière au Soudan entre deux régions, le sud-ouest à domination Bambara, Peul et Malinké (autour du Wasolon, de Oulossébougou et de Bougouni) et le sud-est, peuplé par des Sénoufos et Minyankas (autour de Sikasso et de Koutiala)²⁴. Les meilleurs résultats en matière cotonnière obtenus dans cette dernière région, surtout à Koutiala, ont donné lieu à “*une interprétation de type ethnique : à l’opiniâtreté au travail des Minyankas, on a constamment opposé l’indolence des Peuls du Wasolon*” (Amselle, 1990 : 209-210). La justification ethnique de l’échec de la culture cotonnière dans le sud-ouest est réfutée, au bénéfice d’une réponse socio-historique. Il faut en effet chercher des explications dans le passé récent des deux régions qui sont comparées, dans la différence de leurs modèles productifs respectifs. A la fin du XIXeme siècle, le Wasolon et les régions environnantes sont à la fois une réserve d’esclaves pour Samory Touré et un lieu où s’est diffusé le mode de production esclavagiste, aux mains des chefferies guerrières, Peuls, Bambaras et Malinkés (ibid : 222). Le pays Mynianka, où dès 1910 les colons vont puiser les trois-quart des faibles quantités de coton qu’ils arrivent à exporter cette année là (ibid : 214), repose sur un autre modèle politique et productif. La zone est également une réserve d’esclaves, pour les royaumes de Ségou et le Kéné Dougou, mais la faible concentration du pouvoir politique y aurait limité la diffusion d’une production reposant sur l’esclavage, même s’il n’est pas absent de la zone. Colleyn et Jonckers décrivent ainsi l’organisation politique Mynianka : “*Une des caractéristiques majeures de cette société est l’absence de toute autorité centrale, même si de petites chefferies éphémères ont pu exister ainsi que des formes de pouvoir à vocation royale mais demeurées tout à fait marginales. Le système politique ne se caractérise ni par un pouvoir centralisé ni par une organisation segmentaire où les relations politiques seraient concentrées dans les groupes de parenté.*” (Colleyn,

23. Par exemple, dans le cas d’une famille d’une trentaine de membres possédant deux ou trois captifs, le changement de statut de ces derniers aura un impact moins important sur sa production agricole que la fuite de captifs de tout un village de culture ou d’une plantation.

24. Ce paragraphe se réfère à l’ensemble du chapitre VIII de “*Logiques métisses*” (Amselle, 1990).

Jonckers : 1983 : 43). Ainsi s'opposent le sud-ouest, où s'est développée une agriculture reposant en partie sur le travail servile²⁵, et le sud-est où la production agricole semble plus familiale, et moins concentrée entre les mains des notabilités. En toute logique, l'abolition de l'esclavage va avoir plus d'impact sur le modèle agricole qui court dans le Wasolon et le sud-ouest, où les dynasties régnaient vont être contraintes de cultiver ou de trouver une nouvelle activité, que dans le pays Mynianka. La région de Bougouni et le Wasolon vont se concentrer sur des cultures de rente moins contraignantes que le coton, le caoutchouc puis l'arachide, et beaucoup se tournent vers le commerce ou encore émigrent, ce qui fait dire aux colons que les Peuls ne sont pas travailleurs (Amselle, 1990 : 222).

On s'aperçoit à travers cet exemple de certaines conséquences de l'abolition de l'esclavage du point de vue de la production agricole. Avant 1905 coexistaient une petite production familiale, renforcée ou non par la possession de quelques captifs, et des exploitations agricoles de plus grande importance, aux mains des notables ou de grands commerçants faisant travailler de nombreux captifs. Il y a une corrélation entre l'intensité de l'exploitation du travail servile, la production et le commerce, et les zones les plus dynamiques économiquement étaient généralement celles qui présentaient le plus grand nombre d'esclaves (en particulier autour des cités commerçantes du nord et les régions environnantes). L'intensification de la production et des échanges observée au XIXe siècle était donc en grande partie le résultat d'une autre intensification, celle du travail servile. Commercer des denrées agricoles ou du coton, cela suppose l'existence d'une production qui n'est pas immédiatement mobilisée pour les besoins de ceux qui l'ont assurée, d'un surplus agricole. L'abolition de l'esclavage, en généralisant le modèle de la petite communauté familiale comme unité de production, reposant principalement sur une agriculture céréalière peu productive (Meillassoux, 1992 (1975) : 58-59), n'a peut-être pas fait diminuer le volume global de la production agricole, mais a limité sa concentration et la possibilité d'en dégager un surplus conséquent. En ce sens, il n'est pas étonnant que Bouche ait constaté qu'au début de la période coloniale, les cantons qui payaient correctement leurs impôts étaient ceux où il y avait le plus de captifs (1949 : 520). Ainsi la recomposition du modèle productif, de l'esclavage vers la production familiale, a probablement fait baisser l'excédent agricole potentiellement captable par l'État colonial, expliquant en partie les premiers échecs de ses politiques agricoles, tournées vers le développement d'une économie de traite.

L'abolition de l'esclavage n'a pas fait disparaître les différents statuts sociaux auxquels nous nous sommes référés dans le premier chapitre, elle les a tout de même fortement bousculés. En mettant un coup d'arrêt à l'exploitation des captifs au seul profit des maîtres, elle a obligé beaucoup de ces derniers à réinvestir personnellement une activité productive. Cette situation doit retenir l'attention : l'atténuation des différences de statuts entre

25. Un informateur d'Amselle, griot à Yanfolila, à proximité de l'actuelle frontière entre le Mali et la Guinée, lui affirme en 1979 : "*Partout les nobles avaient des esclaves qui cultivaient. Les nobles et les griots restaient à l'ombre.*" (Amselle, 1990 : 229, note 14). Précisons bien que l'on parle ici des "nobles", qu'ils soient Malinkés, Peuls ou Bambaras, mais pas de l'ensemble de la population.

hommes libres et esclaves va renforcer la possibilité d'une lecture coloniale des sociétés soudanaises en catégories professionnelles, d'où pourra finalement émerger une paysannerie à part entière, se constituant à travers le regard des dominants, d'abord coloniaux puis du Mali indépendant. Ce phénomène a d'ailleurs pu conforter le prisme ethnociste porté par les premiers ethnologues coloniaux sur les populations soudanaises, une partie des différences qu'ils percevaient entre ethnies reposant en fait sur des spécificités professionnelles : les éleveurs sont tous considérés comme des Peuls, les pêcheurs sont Bozo ou Somono, les agriculteurs païens sont des Bambaras, et inversement, créant une taxinomie fixiste là où il y avait sûrement beaucoup de souplesse et de mobilité (sur les Bambaras, voir Bazin : 1985). Cette approche a limité la compréhension des rapports hiérarchiques entre les différents groupes sociaux en présence, et en leur sein. L'ethnisation et la "*peysannisation*" ambiguë des sociétés ouest-africaines par les colons français créaient une image biaisée de la ruralité, qui présente alors les traits d'un "*faux archaïsme*" (Levi-Strauss, 1952), en sociétés éclatées ou prévaudraient l'auto-subsistance, en effaçant toute trace de la complexité des systèmes politiques et productifs et de l'intensité des échanges que nous avons relevés dans notre premier chapitre.

II - Pourquoi le Soudan ne sera pas un eldorado pour l'économie cotonnière française

A travers l'abolition de l'esclavage, c'est aussi la place de l'État au Soudan qui est redéfinie par la colonisation française. On assiste au renversement du modèle de l'État guerrier, qui reposait principalement sur l'esclavage (comme force productive et comme rente) et accessoirement sur le prélèvement d'un tribut agricole. Il s'opère une inversion entre ces deux caractéristiques : l'État colonial français va continuer à prélever un tribut agricole et chercher à développer une économie de traite reposant sur l'agriculture, et non sur les hommes, tout en maintenant des formes de coercition sur ces derniers, comme l'illustre la situation des villages de captifs de blanc, mais aussi les contraintes imposées aux colonisés à travers le travail forcé et les corvées, qui viennent partiellement se substituer à la place que pouvait avoir l'esclavage au royaume de Ségou ou du Kéné Dougou. Toutefois ces contraintes sur les hommes sont un moyen, et pas une fin, et la priorité de l'État colonial sera la production agricole, qu'il tentera d'encadrer, d'intensifier et d'orienter en fonction des intérêts de la métropole. Il va donc accentuer ses pressions sur les populations soudanaises à travers un prélèvement tributaire sur la production agricole, puis par l'instauration d'un impôt payable en numéraire, pour contraindre à la production de cultures de rente (le coton, le caoutchouc, l'arachide).

Les tentatives de développement de la culture cotonnière menées au Soudan offrent un

bon exemple des résistances et des capacités d'adaptation des sociétés paysannes face aux contraintes coloniales visant à réorganiser la production agricole pour intensifier son rendement, et en tirer davantage de résultats. Plusieurs facteurs ont favorisé l'intensification de la recherche cotonnière à la fin du XIXe siècle. Tout d'abord, l'expansion continue de l'industrie textile française et la montée en puissance de celle du premier exportateur de coton, les USA, ont créé un besoin croissant de matières premières, générant un début de pénurie sur le marché mondial (Monteil, 1927 : 92). Mais c'est également le volontarisme des premiers concurrents des Français, les Anglais et les autres pays colonisateurs, dans leurs colonies respectives, qui va stimuler l'émergence d'un lobby cotonnier colonial, que nous appelons "*cotonialiste*", situé à la jonction du secteur public et du privé. Il sera composé d'agents de l'administration coloniale et de représentants des intérêts de l'industrie textile, surtout de ses négociants. Pour autant, les potentialités cotonnières des colonies ne feront jamais l'unanimité dans ces deux milieux. Dans ce contexte où tous les grands pays colonisateurs vont se doter d'une association prônant le développement de la culture cotonnière, Goffredo Jaja, géographe de nationalité italienne, rédige une étude sur la potentialité de cette culture sur le continent africain, afin d'estimer l'opportunité de son développement en Érythrée (Jaja : 1907). Il n'est pas le représentant direct d'une industrie ou d'une administration coloniale, ce qui fait l'intérêt de son analyse.

La première association créée, en 1902, est anglaise, la British Cotton Growing Association. Elle inspirera la création en 1903 de l'Association Cotonnière Coloniale (ACC) par les Français, de l'Associazione fra gli industriali cotonnieri e Borsa cotoni Milano par les Italiens en 1904 et d'une association similaire pour les colonies portugaises en 1906²⁶ (Jaja, 1907 : 9-11). Jaja souligne certaines ambiguïtés de ce mouvement, dans ses fondements mêmes. Tout d'abord, la British Cotton Growing Association, tout comme l'ACC, créées à l'initiative des Chambres de commerce pour la première et par le Syndicat Général de l'Industrie Cotonnière Française²⁷ pour la seconde, connaissent peu de chose en matière d'agriculture²⁸. L'ACC, tout en jouant un rôle de premier plan dans la recherche au Soudan, fera preuve pendant ses premières années de son ignorance des conditions locales de production, et des contraintes de la culture cotonnière. Jaja pointe aussi les liens très forts entre ces associations et les pouvoirs publics. La British Cotton Growing Association est soutenue par le roi et devient dès 1904 "*Royal Chartered*"²⁹, tout en bénéficiant de subventions annuelles. L'ACC est "*sous le haut patronage du Président*

26. L'auteur souligne également les efforts du roi des Belges pour prospecter sur le coton au Congo et la création d'une association allemande en 1900, qu'il considère à part, s'agissant plutôt d'une société d'étude (Jaja, 1907 : 11 ; 27).

27. Dont le président, Esnault Pelterie, dirigera l'ACC. Le directeur général du syndicat est gouverneur honoraire des colonies (Levrat, 2008 : 55).

28. "*Et leurs membres ne sont que commerçants, industriels, armateurs et banquiers*" dit Jaja, peut-être avec une pointe de dédain, alors qu'il venait de défendre l'intérêt de la géographie pour étudier les sols, les climats, les méthodes de culture et les conditions économiques d'exploitation du coton en Afrique (Jaja, 1907 : 5).

29. "*C'est-à-dire qu'elle est en condition favorable, en face de toutes les administrations publiques, c'est-à-dire en condition de grande autorité, comme toutes les autres oeuvres déclarées nationales, ou d'utilité publique.*" (Jaja, 1907 : 11).

de la République et parmi ses présidents d'honneur on compte les ministres des colonies, du commerce, des affaires étrangères, des sénateurs, députés, gouverneurs de colonies..." et touche elle aussi des subsides des ministères (ibid : 12). Elles travaillent toutes deux en étroite collaboration avec les administrations coloniales, mêmes si leurs rapports ne seront pas toujours faciles. Enfin, tout en affirmant que l'initiative privée est la seule source de progrès (ibid : 27), Jaja appelle à opérer une distinction entre la politique coloniale de l'État et ce qu'il appelle le mouvement cotonnier (ces associations). La première vise à assurer l'enrichissement de la colonie et la création de ressources nouvelles, tandis que "*les associations en question, non philanthropiques, n'ont eu d'autres buts que l'exploitation des mêmes colonies et de ses indigènes, savoir, en un mot, (...) faire de bonnes affaires*"³⁰. (ibid : 28). L'ACC est néanmoins une association répondant au régime de la loi de 1901, elle est donc à but non lucratif et agit en faveur du développement du coton dans les colonies, auprès des pouvoirs publics mais aussi des industriels et investisseurs français intéressés par les textiles, loin d'être unanimement convaincus par le potentiel africain. Une partie de son action est donc un travail de propagande à destination de l'opinion publique française et des industries textiles. Il nous paraît important de préciser ce mariage originel entre pouvoirs publics et intérêts privés dans la politique cotonnière coloniale, précisément dans le cadre d'une recherche qui interroge les conditions de privatisation de la filière cotonnière malienne dans les années quatre-vingt-dix et deux mille. En effet, la plupart des travaux récents sur le coton au Mali se focalisent sur l'évolution du modèle de filière intégrée depuis la seconde guerre mondiale, occultant le rôle du secteur privé durant la colonisation, et plus encore celui du fonctionnement libéral du marché du coton pendant la période pré-coloniale et même, par certains aspects, pendant la colonisation.

1 - Production cotonnière, artisanat et marché : l'échec de la politique coloniale en faveur du coton en culture sèche

Les deux premières décennies de collaboration entre l'ACC et l'administration coloniale seront décevantes par rapport aux attentes de ceux qui voient dans l'Afrique de l'Ouest le nouveau sud-est américain, ou la nouvelle Égypte. Plusieurs raisons sont données pour expliquer cette infortune : le manque de moyens développés par l'ACC, des divergences de vue entre celle-ci et l'administration, des problèmes agronomiques et enfin les difficultés rencontrées avec les dits "*indigènes*". Les efforts des uns et des autres se font souvent en ordre dispersé et par à-coups, au gré de la dynamique du moment (cours du coton, concurrence des autres cultures de rente, appui ou retrait administratif, première guerre mondiale).

30. Il ajoute plus loin : "*Dans l'oeuvre des associations rien ne ressemble à une colonisation sage et éclairée.*" (Ibid, 12).

Il a d'abord fallu que l'ACC et l'administration coloniale s'accordent sur le type de variété cotonnière à promouvoir. Le débat s'est déroulé au sein même de l'administration, entre ceux qui prônaient l'optimisation des variétés locales, dont Trentinian et l'agronome Chevalier, et ceux qui privilégient l'acclimatation de variétés américaines, tel Henry. Ce dernier allait dans un sens convergent avec l'ACC et les industriels, dont il était proche, et c'est ce point de vue qui l'emporta. Toutefois il aura à se plaindre de la précipitation de l'ACC, soucieuse de rentabiliser tout de suite ses premiers efforts : alors qu'il était convenu que le service de l'Agriculture dirigé par Henry mène des recherches sur la sélection des variétés pendant cinq ans, l'ACC distribua immédiatement des semences (Levrat, 2008 : 102-105). Pour la campagne agricole de 1904-1905, premières années d'implantation de l'ACC au Soudan, elle importe vingt tonnes de semences américaines à longue fibre, critère qui avait déterminé le choix des variétés à promouvoir, au-delà de toute considération agronomique. On s'imaginait qu'on cultiverait ces variétés américaines, dans un futur proche, sur 400 000 hectares (Roberts, 1987 : 82). Pour ce qui est de la production, le souvenir des expériences infructueuses des plantations à l'européenne au Sénégal a orienté l'ACC, en accord avec l'administration, vers la production indigène, considérant entre autres choses que les Soudanais étaient de meilleurs producteurs de coton que les Sénégalais (Levrat, 2008 : 104). Mais les variétés imposées résistèrent mal aux conditions climatiques sahéliennes à proximité du fleuve Niger, où s'étaient concentrés les efforts pendant les premières années (sur un axe allant de Bamako à Mopti). Henry en conclut la nécessité de descendre plus au sud, en zone soudanaise (Levrat, 2008 : 108). L'administration vint à l'aide de l'ACC en créant dès 1906 des champs collectifs de coton dans le cercle de Sikasso (Amselle, 1990 : 214), puis par un décret du gouverneur général du Soudan Clozel, en 1912, en faisant du coton une culture obligatoire dans les "*champs du commandant*"³¹. Toutefois les "*indigènes*" faisaient tout pour saboter le travail imposé, considérant largement la culture du coton comme une corvée dont il fallait tenter de se soustraire (Fok, 1992 : 41).

Entre 1907, première année où l'ACC exporte du coton du Soudan, et 1914, année qui verra la première guerre mondiale mettre un coup d'arrêt à la politique cotonnière, les quantités de fibres égrenées par les machines importées par l'association, puis exportées, sont dérisoires, oscillant entre quatorze et soixante tonnes par an (Levrat, 2008 : 112). L'administration coloniale et l'ACC n'ont pas mobilisé les moyens suffisants pour assumer leurs ambitions, malgré les intentions affichées. Cela sera parfois mis sur le compte de l'administration, dont les représentants défendent plus ou moins la politique cotonnière coloniale, qui fluctue au gré des nominations et des mutations³². Après le temps d'arrêt qu'a constitué la première guerre mondiale, un nouveau projet prendra forme pour remédier aux problèmes rencontrés jusqu'alors : la promotion de la culture du coton irrigué, encadrée de près. Nous reviendrons sur ces expériences ultérieurement, focalisant ici notre

31. Champ collectif cultivé pour le compte de l'administration.

32. Par exemple, le gouverneur de l'AOF Ernest Roume, entre 1902 et 1908, est parfois accusé de ne pas vraiment défendre cette culture (Fok, se basant sur l'appréciation d'Henry, 1992 : 40).

attention sur le coton en culture sèche.

L'une des autres raisons, plutôt bien identifiée dès la période coloniale (Belime : 1925), qui pousse les Soudanais à conserver leur coton ou à ne pas intensifier sa culture au bénéfice des colons, est la concurrence des autres cultures de rente, globalement plus faciles à cultiver et surtout plus rémunératrices, le caoutchouc et l'arachide. Leur vente sert au paiement des impôts, que l'administration exige en numéraire, pour contraindre les paysans à ne pas cultiver que du vivrier. Toutefois les colonisés savent se jouer de cette contrainte monétaire, comme l'explique Monteil à propos des paysans de Koutiala, où les cauris ont toujours cours dans les années 1920. Avant la première guerre mondiale, un franc valait en moyenne mille cauris, pour seulement 150 en 1924, et dans le même temps les prix du coton brut et de la bande de coton ont augmenté sur le marché local. "*L'indigène*" a donc intérêt à vendre sa production localement, en cauris, avant de les convertir (Monteil, 1927 : 98-99).

Les difficultés d'approvisionnement en coton de l'industrie textile française du fait de la hausse des cours, la baisse de la production américaine à cause de parasites, ont créé une nouvelle peur de la pénurie, et constitué un effet d'aubaine pour le lobby cotonnier colonial³³ (Chevalier, Senay, 1954 : 54). Le plan Sarraut pour la valorisation des colonies et l'arrivée en 1923 du gouverneur général Jules Carde à la tête de l'AOF vont donner une nouvelle impulsion à la politique cotonnière, formalisée par le "*programme Carde*" en 1924 (Belime : 1925). Des projets de développement de la culture de coton irrigué prennent forme, quelque peu au détriment de la culture sèche. Le programme Carde, en association avec l'ACC avec laquelle le partage des rôles est redéfini (l'accord Waddington-Carde, Waddington étant alors le président de l'ACC), se concentre sur les questions de qualité du coton exporté, mais aussi de sa production et de sa commercialisation (Roberts, 1995 : 223). En 1924, l'AOF se dote d'un véritable service de coordination de la recherche cotonnière, placé sous la responsabilité de l'agronome américain R.H. Forbes, qui développera les variétés Allen et Budi, lesquelles rencontreront un certain succès (Fok, 1992 : 46). De nouvelles usines d'égrenage, sous gestion de l'ACC, sont installées dans toute l'AOF³⁴, pour les rapprocher des zones de production et réduire les frais de transport qui grèvent la compétitivité du coton ouest-africain sur le marché mondial. Le 31 mars 1927, une loi impose une taxe d'un franc par quintal de coton importé en France, destinée à financer l'ACC (UCEF, 1941 : 31). Mais alors que l'administration coloniale et l'ACC commencent à conforter les orientations du programme Carde, surgit la crise de 1929. Elle se répercute dans l'industrie textile tout au long des années trente et entraîne l'effondrement des cours du coton, affaiblissant l'intérêt pour le coton colonial. Entre 1923 et 1939, les exportations de coton-fibre depuis le Soudan oscillent entre 100 et

33. Le retour de l'Alsace dans le territoire français, riche en industrie textile, fait également augmenter les besoins en coton de la métropole, qui pèsent déjà considérablement sur la balance commerciale du pays.

34. Avant la fin des années 1920 il y en a huit au Soudan (Levrat, 2008 : 128).

1 000 tonnes par an -soit une large fourchette- tandis que la France en importe 373 000 en 1930³⁵ (Roberts, 1996 : 205 ; Levrat, 2008 : 137 ; UCEF, 1941 : annexe III). La seconde guerre mondiale sera l'occasion d'une nouvelle crise, qui entraînera une remise à plat de la politique cotonnière. Elle sera ainsi redéfinie à l'issue du conflit, pour fournir le modèle qui prévaudra jusqu'aux années quatre-vingt-dix.

L'économie cotonnière soudanaise et le colonialisme français, entre refus et récupération

Comment se fait-il qu'une région décrite par tous, à juste titre, comme un espace où la culture du coton était importante depuis des centaines d'années, ne réponde pas aux attentes de l'ACC et d'une partie des milieux colonialistes ? S'agit-il d'un exemple de "*paysannerie non capturée*", telle que l'a conceptualisée Hyden dans sa fameuse étude de la Tanzanie, réfugiée dans "*l'économie de l'affection*" (Hyden, 1980) ? Il nous semble plutôt que nous avons affaire à une "*production non capturée*", pour des raisons très pragmatiques et rationnelles, comme l'illustrent les travaux de Roberts qui, sans faire allusion à ceux d'Hyden, apparaissent comme une forme de réfutation soudanaise de ses thèses³⁶ (Roberts, 1995 : 223). En effet, l'échec de la politique cotonnière coloniale est moins dû à un véritable rejet par les paysans (même s'ils ont résisté à ce qu'on tentait de leur imposer) qu'à leur adaptation aux contraintes de cette politique, en fonction de leurs intérêts propres. Ces recherches répondent donc indirectement aux lacunes, partis pris et points aveugles de certains experts et administrateurs coloniaux que nous avons évoqués, même si beaucoup d'éléments mis en exergue par Roberts apparaissent déjà dans leurs écrits, à la marge.

A partir du début du XXe siècle, l'agriculture cotonnière repose essentiellement sur l'exploitation familiale, du fait de l'abolition de l'esclavage. Le coton est généralement cultivé dans les jardins entourant les concessions ou disséminé dans les champs de vivriers. En fonction des régions, les variétés cultivées sont exploitées annuellement ou sur des cycles de plusieurs années, pour une durée n'excédant généralement pas quatre ans (Bélimé, 1925 : 33-34 ; Henry, 1904 : 56). Les rendements sont plutôt faibles et comme le relèvent les industriels du coton, la fibre obtenue après égrenage est courte. Le refus d'adopter les variétés nouvelles à longue fibre que tentèrent d'imposer les colons, souvent plus fragiles du fait de leur inadaptation au climat, n'est pas le fruit d'un simple conservatisme de la part des paysans, mais d'un choix résultant de leur expérience. En effet les

35. Et "*seulement*" 233 000 tonnes en 1931 suite à la crise, avant une reprise en 1933 (348 000 tonnes), puis une rechute en 1934 et 1935 (233 000 tonnes puis 226 000 tonnes). En 1938, les importations de coton en France n'ont pas retrouvé le niveau d'avant la crise. Dans les années trente, l'ensemble des possessions coloniales française fournissent à la métropole entre 7 500 et 10 000 tonnes de coton par an. Le coton soudanais constitue donc un faible apport (UCEF, 1941 : annexe III).

36. Pour une critique des notions de "*paysannerie non capturée*" et "*d'économie de l'affection*" chez Hyden, voir Geschière, 1984.

fibres courtes résistent mieux aux parasites, aux changements de climat et à l'humidité, et sont bien adaptées à l'artisanat local³⁷ (Roberts, 1987a : 462). Les paysans s'adaptent aux contraintes successives élaborées par l'administration. Les Sénoufos du cercle de Sikasso cultivent juste ce qu'il faut quand l'administration tente de rendre obligatoire la production d'une certaine quantité de coton, ou choisissent de ne pas le cultiver sur leurs meilleurs terres, ou encore négligent sa production lorsqu'elle est imposée dans les champs collectifs (Rondeau, 1980 : 412-414). Le coton est surtout une culture d'appoint, destinée à être transformée dans le cadre familial afin de se vêtir, même si bien sûr du coton brut est commercialisé, ainsi que du fil, des bandes de coton et des vêtements, produits dans le cadre familial ou par des artisans. L'artisanat domestique serait particulièrement vivace au début du XXe siècle. Roberts et Klein estiment que c'est l'une des conséquences de l'abolition de l'esclavage, beaucoup d'anciens captifs ayant appris les différentes étapes de transformation du coton dans les plantations des régions du nord, qui fournissaient une large partie de la production de textile destinée à être commercialisée, et ils auraient continué cette activité à leur compte, une fois retournés dans les régions du sud³⁸ (Klein, Roberts, 1980 : 393). Roberts parle même d'une forme de "*décentralisation*" de l'artisanat textile (Roberts, 1995 : 238). Néanmoins, toutes les familles ne vont pas devenir de grosses productrices de coton et de textile.

L'export et le marché local

Les tentatives d'exportation du coton soudanais par l'ACC et l'administration coloniale seront largement infructueuses, principalement parce que le prix offert n'était pas suffisant par rapport à celui du marché local, une économie cotonnière domestique étant bien en place (Monteil, 1927 : 94 ; Roberts, 1996 ; Levrat, 2008 : 107). Il y aura un double marché du coton pendant toute la période coloniale, le marché local et celui destiné à l'export, bien que dans les faits ils interagissent. L'ACC tente dès ses débuts, par l'intermédiaire d'une société qu'elle a constituée³⁹, de s'imposer sur le marché naissant du coton d'exportation. Elle rencontre alors l'hostilité des autres maisons européennes de commerce, qui se plaignent auprès de l'administration, qui la rappelle à l'ordre : ce marché est libéralisé (Roberts, 1996 : 90-91). Dans un premier temps, l'administration coloniale se soucie plus d'encourager la culture du coton que des conditions de sa vente, les producteurs étant libres de vendre à qui ils souhaitent, mais aussi de ne pas vendre si le prix proposé n'est pas jugé satisfaisant (Roberts, 1995 : 224). En 1918, un rapport du

37. Toutefois, si les variétés de coton à longue fibre n'ont pas, dans un premier temps, les faveurs des agriculteurs soudanais, elles conviennent à ceux qui le transforment, étant plus facile à égrener (Roberts, 1995 : 238).

38. A titre d'exemple, une production locale de cotonnade teinte à l'indigo serait ainsi apparue à Bougouni en 1906 (Roberts, 1987 : 469).

39. Rappelons que l'ACC est une association à but non lucratif. Elle a donc créé peu de temps après sa mise en place la *Compagnie du Coton Colonial*, CCC, ayant pour but d'acheter le coton que l'ACC encourageait à produire. La CCC sera finalement fermée.

Gouverneur Brunet qui fait le bilan des actions en matière cotonnière au Soudan identifie justement comme raison de leur échec la concurrence du marché local (Roberts, 1987a : 468). La première guerre mondiale lui sera d'ailleurs plutôt profitable, protégeant l'artisanat local de la concurrence internationale. L'artisanat et la production domestiques résistent bien à la compétition étrangère du fait des coûts prohibitifs des textiles d'importation, et de leur manque de solidité. Les soudanais avaient tout simplement besoin de se vêtir, et pour la très grande majorité d'entre eux les seuls tissus accessibles étaient ceux de fabrication locale, qu'ils produisaient eux-mêmes ou achetaient sur le marché⁴⁰.

Les tensions entre le prix d'achat du coton pour l'export et la compétition entre artisanat local et textile d'importation ont pu sembler un temps insolubles. Lorsque les cours mondiaux du coton remontaient, le prix d'achat offert pour la production soudanaise augmentait aussi. Mais en bout de chaîne cette augmentation des cours mondiaux renchérisait le coût des textiles européens, qui perdaient plus encore leur compétitivité sur les marchés soudanais, favorisant l'artisanat local (Fok, 1993 : 42). Ainsi il ne faut pas imaginer des marchés totalement parallèles, mais plutôt interconnectés. A la fin des années vingt, l'organisation du marché du coton évolue sous l'impulsion de Terrasson de Fougères, gouverneur général du Soudan de 1924 à 1931, dans la lignée des préoccupations du programme Carde. Des marchés cotonniers commencent à être mis en place en 1924-25, et à partir de 1928 les producteurs soudanais sont obligés de s'y rendre par leurs propres moyens s'ils souhaitent vendre leur coton. Il existe trente marchés de ce type à cette date. L'administration et les maisons de commerce s'affrontent sur la question de la régulation des prix du coton. Terrasson de Fougères souhaite que les efforts des Soudanais en matière de production cotonnière soient reconnus et encouragés, et le principe d'un prix minimum d'achat est imposé à partir de 1927, puis un prix moyen est suggéré, déterminé en accord avec l'ACC et la chambre de commerce locale (Roberts, 1995 : 235). Ces mécanismes de prix visent notamment à lutter contre les ententes sur les prix entre commerçants (ibid : 225). Les commerçants français s'opposent à cet interventionnisme, la seule véritable référence qui leur importe étant le cours du coton sur le marché mondial. Au-delà de cette question des prix, la tentative d'instaurer un contrôle sur la commercialisation du coton montre ses limites en plusieurs points : il n'était pas question d'échanger l'ensemble du coton produit, seul devait y prendre place celui répondant aux standards de qualité exigés sur le marché international et l'industrie textile française⁴¹. Une grande partie de la production soudanaise devait donc vraisemblablement lui échapper, ne répondant pas à ces

40. Aoua Keïta évoque à plusieurs reprises dans sa biographie des souvenirs de sa mère en train d'égrener ou de filer du coton, et ses propres qualités de couturière (Keïta, 1975 : 22-28-33-70-155). Précisons qu'elle n'est pas fille d'un paysan de brousse, son père étant un ancien tirailleur devenu entre les deux guerres le responsable des agents d'hygiène de la ville de Bamako. Installée à l'ouest de la ville, la famille cultive ses propres champs, notamment du coton, l'auteure évoquant son stockage dans la concession sous différentes formes, brute, égrenée et cardée (Keïta, 1975 : 15-16-158-213). Cet exemple démontre que la production de coton et sa transformation ne sont pas réservées aux paysans et artisans des zones rurales.

41. Roberts rapporte les observations faites par Albert Londres de l'un de ces marchés, situé à Bouaké, au nord de la Côte d'Ivoire. Il constate que ceux qui y apportaient du mauvais coton risquaient d'être envoyés quelques jours en prison (Roberts, 1995 : 230).

critères. Ensuite, si un lieu d'échange était bien imposé, avec des tentatives de régulation des prix, les paysans conservaient le droit de vendre ou de ne pas vendre, et donc de refuser le prix qui leur était proposé. Ils utilisaient ce pouvoir afin de conserver du coton de bonne qualité pour leur propre production de textile. Enfin, signe que c'était bien les lois du marché qui primaient dans le commerce du coton soudanais pendant une grande partie de la période coloniale, la production était vendue au plus offrant, c'est-à-dire généralement aux commerçants locaux et aux artisans, et ne prenait pas la route de l'export. De plus, le commerce de coton sur le marché parallèle ne s'est jamais tari. Paradoxelement, les pressions coloniales pour produire plus de coton bénéficiaient finalement à l'artisanat textile soudanais et aux commerçants locaux, et non à l'industrie textile française (ibid : 236).

Apportons quelques précisions sur cette production artisanale, à la fois domestique et spécialisée. Il faut environ quinze jours de travail à une personne pour égrener la quantité de coton nécessaire à la fabrication d'un pagne. En moyenne un tisserand peut confectionner dix pagnes en douze jours. Roberts estime qu'il faut alors quatorze à quinze égreneuses pour alimenter correctement le travail d'un tisserand à Ségou, pour huit seulement à Gumbu⁴² (ibid : 237-238), différence de productivité qui pourrait s'expliquer historiquement, par l'intensification plus prononcée du travail servile dans cette zone. Mais l'artisanat textile soudanais n'est pas figé, ni renfermé sur lui-même, et saura bénéficier des nouvelles technologies importées par les colons, les incluant dans le processus de production des textiles. L'égrenage manuel étant une activité longue et fastidieuse, les usines d'égrenage de l'ACC sont parfois mises à profit pour traiter le coton mécaniquement, et en extraire la fibre utilisée ensuite par l'artisanat local⁴³. En 1925-26, le cercle de Bamako consomme localement 37% du coton égrené mécaniquement par l'ACC, Bougouni 53%, Koutiala 37%. Sur la totalité du coton égrené mécaniquement au Soudan durant ces années, 1 197 tonnes sont exportées et 618 tonnes sont utilisées localement. Roberts estime ainsi que pour cette période, c'est l'équivalent de 618 200 jours de travail d'égrenage manuel qui ont été effectués mécaniquement, le tout au profit de l'artisanat textile (ibid). Ce n'est pas la seule technologie qui a pu être récupérée pour la production locale : en 1924, l'ACC distribue des outils pour carder le coton⁴⁴ afin que les "*indigènes*" tirent meilleur profit de la vente à l'export d'un coton déjà partiellement traité, et plus facile pour eux à transporter sur les lieux de vente. En fait l'outillage sera bien utilisé pour faciliter le travail, mais surtout pour permettre d'augmenter la productivité du cardage du coton destiné à être filé localement (ibid). L'intervention coloniale, ici de l'ACC, fait donc les beaux jours de l'artisanat⁴⁵. Il arrive aussi que du fil d'importation soit intégré dans la

42. Estimation réalisée à partir des recherches de Meillassoux sur Gumbu.

43. Il s'agissait sûrement pour l'ACC de rendre ses usines plus rentables en facturant ce service, tout en sachant que le type coton égrené n'intéressait pas le marché de l'export.

44. Un fois égrenée, c'est à dire la fibre séparée de la graine, le coton doit être cardé pour pouvoir être filé. Cela consiste à démêler la fibre et la mettre en ordre.

45. Précisons tout de même que cela ne veut pas dire que tout le monde fait égrener son coton mécaniquement dans les usines de l'ACC, ni que l'outillage de fabrication occidentale (fuseau, carde) est

fabrication artisanale de cotonnade, phénomène identifié dès le début de la colonisation (Henry, 1904 : 57), et qui s'intensifiera après la seconde guerre mondiale.

L'économie cotonnière soudanaise durant la colonisation n'est donc pas une simple survivance du modèle pré-colonial, puisque l'on peut observer des évolutions à toutes les étapes, la production, la transformation et la commercialisation. De nouvelles variétés de coton sont introduites, avec plus ou moins de succès, certains outils pour travailler le coton sont apprivoisés, et il est parfois égrené mécaniquement. Les conditions de sa commercialisation ont également changé, avec l'instauration de marchés spécialisés officiels, et en conséquence d'un marché parallèle. Enfin, la production de coton est désormais essentiellement familiale, et sa transformation est à la fois domestique et l'oeuvre d'artisans spécialisés, le recours au travail servile étant a priori prohibé. Il ne faut toutefois pas interpréter cela comme un retour au modèle de la "*communauté domestique*" et des "*sociétés d'auto-subsistance*" présenté par Meillassoux (1975 ; 1960). Situons-nous du point de vue de l'exploitation familiale pour mieux comprendre les options qui s'offrent à elle. Une famille, et en premier lieu le patriarce qui décide des choix cultureux, élabore chaque année une stratégie en fonction de ses capacités productives (dans la répartition entre la culture de vivriers et les cultures de rente, dont le coton). La quantité de coton produite peut avoir quatre usages : répondre aux besoins familiaux, et dans ce cas le coton sera transformé dans ce cadre ; répondre à la demande coloniale en étant cédé sur les marchés cotonniers officiels ; être vendu à l'état brut à des commerçants ou artisans locaux ; être transformé dans le cadre familial en vue d'être vendu sous l'une de ses différentes formes (coton égrené, cardé, filé ou tissé). La logique de marché, local et international, est donc bien intégrée par les paysans, qui font preuve d'une capacité d'adaptation et d'une grande réactivité, comme en témoigne l'évolution constante de l'économie cotonnière soudanaise durant la colonisation. Nous n'observons pas un simple conflit entre cette économie et la contrainte que tente d'exercer sur elle la politique agricole coloniale, mais aussi un contact "*positif*" et une cannibalisation des éléments qui pouvaient lui être profitables (coton à fibre plus longue plus simple à égrener, outils plus solides, égrenage mécanique, utilisation de fil d'importation). La politique cotonnière coloniale a bien été une contrainte et le coton une culture coercitive, mais les soudanais ont su s'y adapter, de plusieurs façons. Cela allait de la négligence dans la production (produire le minimum requis, délaissier les travaux dans les champs de coton, collectifs ou non) au contournement de la contrainte (privilégier d'autres cultures de rente plus profitables et moins exigeantes à cultiver, comme l'arachide), en passant aussi par la ruse (trier son coton pour conserver le bon et fournir celui de qualité moyenne), ou par le détournement de ses outils au profit des intérêts locaux (nouvelles variétés plus faciles à travailler, intégration des moyens de production coloniaux au processus de fabrication des tissus, jeux sur la concurrence de prix entre la demande à l'export et la demande locale). On est donc très loin d'une "*paysannerie non*

unanimement utilisé. Cela a dû plus particulièrement intéresser ceux qui transformaient le coton pour en faire une production marchande, que la petite production domestique destinée à vêtir la famille.

capturée” réfugiée dans “*l’économie de l’affection*” (Hyden, 1980), et, si la politique agricole coloniale n’a pas réussi à capturer le coton soudanais, la colonisation a bien modifié l’économie cotonnière.

2 - La paysannerie sous les auspices de la politique agricole coloniale

Nous avons identifié précédemment quelques caractéristiques des politiques agricoles des États pré-coloniaux, et constaté que celles-ci étaient essentiellement tournées vers la satisfaction des besoins alimentaires de leurs appareils (principalement l’armée), par le travail servile et le tribut agricole sur la production de vivriers. Mais il semble qu’elles n’interféraient pas directement dans l’organisation de la production des sociétés subordonnées, contrairement aux politiques agricoles qui vont leur succéder une fois la domination française installée. Nous avons également discuté de la pertinence d’une caractérisation par le seul exercice d’une activité agricole, considérant que cette définition trop globale occultait d’autres hiérarchies. C’est peut-être aussi parce que l’agriculture soudanaise n’est pas simplement une activité productive. La pratique de l’agriculture est insérée dans les rapports sociaux (ce qui s’exprime par exemple dans l’organisation et la division du travail), ce qui en fait d’une certaine manière un fait social total⁴⁶. On peut l’illustrer par un exemple concret : l’échec de l’implantation de la traction animale chez les Senoufo dans les années 1920/30. Celui-ci n’est pas la simple conséquence d’un luddisme exacerbé, mais résulte plutôt de la somme des éléments que son adoption mettait en jeu. Roland Colin, ancien administrateur du cercle de Sikasso, évoque cette question dans un ouvrage sur son expérience au Soudan (2004). L’échec de la charrue est moins lié à des considérations agricoles que sociales, selon les dires des “*vieux*” qu’il a interrogés : “*Si la machine nouvelle vient travailler le sol à la place des gens (c’est l’expression qu’ils employaient), que vont faire alors les gens, spécialement les jeunes des associations de culture (...) ? Ils échapperont à l’autorité du village et partiront en Côte d’Ivoire, (...). Certains deviendront bandits. Beaucoup seront perdus pour leur dala (famille). Si la charrue se met à cultiver, alors comment nouer les mariages ? Et si le gain des récoltes de la charrue ne remplit pas les greniers (...), il faudra bien vendre les richesses de la famille, ou tâcher de reprendre autorité sur les jeunes pour qu’ils acceptent d’aller aux “pays de la forêt” vendre leur travail et gagner l’impôt de tous*” (Colin, 2004 : 318-319). Le fait de maintenir la dépendance des cadets vis-à-vis des aînés domine ici le simple fait de travailler moins, ou de façon plus productive, grâce à la charrue. La politique agricole coloniale à partir de l’entre-deux guerres ne s’encombrera pas de ce genre de contradiction, mais elle essayera

46. Meillassoux, dans “*Femmes, greniers, capitaux*” (1975), à partir d’un exemple ivoirien, a bien démontré la place centrale de l’agriculture dans les rapports sociaux.

de les dépasser, tentant de modeler une paysannerie à partir d'une certaine image de la ruralité, dessinée d'après ce que les colons connaissaient, la paysannerie française.

Pour que les “*piêtres cultivateurs indigènes*” décrits par les colons deviennent des paysans plus productifs, il est jugé nécessaire de leur apprendre “*l'agriculture rationnelle*”⁴⁷. Plusieurs fermes-écoles sont installées en différents points du Soudan. Dès 1902, la station de recherche agronomique installée à Kati (près de Bamako) accueille une “*école des maîtres laboureurs*” puis un “*Centre de Stage Agricole*” en 1913⁴⁸. Des “*moniteurs de culture*” sont formés dans les fermes cotonnières, ouvertes progressivement à partir des années 1920, situées à proximité des centres de production, à Niénébalé (à proximité de Bamako), Barouéli (près de Ségou), Zamblara (près de Sikasso), M'Pessoba (au nord de Koutialaou) et Kakoulou (près de Kayes)⁴⁹. Cette mise en apprentissage est intéressée, étant liée à la production que souhaitent développer les colons, et reprend les principes de l'enseignement agricole qui s'était renforcé en France dans la seconde moitié du XIXe siècle, “*comme un des instruments dont dispose la classe dominante pour assurer, conformément à ses intérêts, la transformation (et/ou la conservation) de l'agriculture, de la paysannerie et des catégories sociales et des activités économiques qui sont en relation directe avec elles. Les fondateurs et les partisans de l'enseignement agricole assignent explicitement à celui-ci comme finalité essentielle de faire pénétrer le progrès technique dans les campagnes, pour ainsi dire de l'intérieur, en introduisant l'idée de progrès dans l'esprit des paysans. La critique des “anciens usages”, la volonté de leur substituer de nouvelles cultures, de nouvelles espèces, de nouvelles façons et de prouver l'excellence de la nouveauté...*” (Grignon, 1975 : 75). Les fermes-écoles dispensent une formation pratique, les élèves y apprennent la maîtrise des instruments aratoires (charrue, semoirs), l'entretien des boeufs de labour, l'assolement (répartition et rotation des cultures). Les élèves devenus “*moniteurs*” sont envoyés dans les villages, afin de former dans des “*champs scolaires*” aux “*premières notions de culture rationnelle*” (UCEF, 1943 : 44). D'autres préfèrent encourager le développement de plantations européennes pour éduquer les indigènes : “*ce système de production (...) possède (...) le précieux avantage d'être, pour l'indigène, à la fois une école et un exemple. C'est en travaillant dans les plantations européennes ou à leur contact que le noir s'habitue le plus rapidement et le plus efficacement à des procédés de culture qu'il ignore complètement aujourd'hui*” (Helo, 1923 : 15). Seule une poignée de ces plantations européennes verront le jour, sans grand succès⁵⁰. Les fermes-écoles ne sont pas suffisamment importantes pour entraîner une modification rapide des méthodes de production, et d'ailleurs elles ne forment pas des “*agriculteurs*” par milliers,

47. Expression retrouvée dans plusieurs écrits des auteurs cités dans ce chapitre (par exemple, Labouret, 1941 : 210), liée à une vision techniciste du développement économique sous l'influence du scientisme triomphant du XIXe siècle. Par opposition, l'agriculture soudanaise serait donc “*irrationnelle*”.

48. Site de l'Institut Polytechnique Rural de Katibougou, www.ipr-ifra.org/article.php?id_article=7n consulté le 17/11/2011.

49. Il existe aussi des formations ciblées sur d'autres cultures de rente, par exemple l'école de caoutchouc de Sikasso, créé dès 1904 (Colin, 2004 : 315).

50. Nous verrons plus loin ce qu'il en a été des offices encadrant les cultures irriguées, sous gestion publique.

mais des “*moniteurs*” pour qu’ensuite ils aillent porter de nouvelles techniques dans les villages où ils s’installent⁵¹. Ceux-ci créent des fermes-modèles pour tenter de diffuser des techniques agraires, comme l’usage de la charrue (Colin, 2004 : 318-19), mais servent également d’agents de contrôle pour vérifier que les directives de l’administration en matière agricole sont respectées (Rondeau, 1980 : 425). Le principe de “*l’effet tâche d’huile*” qui guide une partie de la politique agricole coloniale au Soudan, pour susciter un effet d’entraînement qui ne viendra pas⁵², ressemble a posteriori à un leurre servant à justifier les insuffisances budgétaires qui grèvent l’ambition de faire de cette colonie le grenier de la sous-région et un grand producteur de coton. En fait, les principaux efforts fournis pour former à l’agriculture en milieu “*tropical*” auront lieu en métropole, à destination des colons. Dès 1902 est créée à Nogent-sur-Marne l’école nationale supérieure d’agriculture coloniale, formant des techniciens puis des ingénieurs agricoles⁵³. Il existe également des formations spécialisées dans les cultures coloniales au Muséum d’histoire naturelle et à l’Institut Nationale d’Agronomie (sur la formation des agronomes coloniaux français, voir Kleiche : 1996).

A partir des années 1920, et surtout dans les années 1930, le modèle assimilationniste qui caractérisait le système éducatif colonial français est remis en question, et il va être prôné une meilleure adaptation de l’enseignement scolaire au milieu où il est dispensé. Jusque là ce que l’on a appelé “*l’école des otages*” ou encore “*l’école des fils de chefs*” formait au compte-gouttes quelques jeunes destinés à servir les intérêts coloniaux dans l’administration ou les maisons de commerce, sortes de tampons entre expatriés français et populations indigènes, entre citoyens et sujets. Désormais l’ambition est de fournir une “*éducation de masse*” (Labouret : 1935), mais comme souvent il y aura un grand écart entre le principe et son application⁵⁴. L’idée de fournir une instruction “*calibrée*” pour les indigènes (du moins tels que se les figuraient les colonisateurs) concernait l’ensemble des colonies, mais c’est en AOF, sous l’impulsion du gouverneur général Brévié, succédant à Jules Carde, assisté de Charton, inspecteur général de l’enseignement, qu’elle trouvera le plus d’échos, et en particulier au Soudan (Gamble, 2009 : 778 ; 782). C’est le modèle de “*l’école indigène populaire*” qui est alors diffusé (Labouret, 1935 : 9), avec moins d’enseignement académique, moins de “*leçons pompeuses*”⁵⁵, et beaucoup de travaux manuels et surtout agricoles dans les jardins et champs scolaires. Afin de former des “*instituteurs ruraux indigènes*”, Brévié encourage la création de l’école Normale Rurale de Katibougou en 1935 (Jézéquel, 2007 : 20). L’impact des écoles indigènes restera limité, en premier

51. En 1927 à Sotuba, près de Bamako, les élèves formés pour devenir moniteurs de culture, en deux ans, ne sont que vingt (Robert, 1931 : 53-54). La ferme-école de Zamblara compte quarante élèves (Rondeau, 1980 : 415).

52. Par exemple avec l’introduction de charrue, offerte aux chefs de villages et de cantons, ainsi qu’aux moniteurs agricoles, sans succès (Colin, 2004 : 318-320).

53. Près de deux milles au total entre 1902 et 1939 (Kleiche 1996 : 84).

54. A la fin de la période coloniale, le taux de scolarisation au Soudan est de 6% seulement (Amin, 1971 : 154).

55. Selon une expression employée par Brévié, cité par Gamble, (2009 : 781).

lieu parce qu'il y en a peu⁵⁶, mais aussi parce qu'elles ne sont pas bien acceptées par les populations concernées, qui considèrent qu'envoyer leurs enfants travailler dans ces écoles constitue une forme de corvée supplémentaire. Nous écrivons bien "*travailler*", et non "*étudier*" : Gamble, auteur d'un article sur ces écoles rurales indigènes, relève le fait que leur évaluation ne prenait pas en compte des critères éducatifs, mais leur niveau de production agricole⁵⁷ (ibid : 783). Marchand, dans un article sur l'histoire de l'enseignement agricole au Cameroun, expose quelques raisons de l'échec de ce type d'instruction au niveau primaire, tant pour la période coloniale que post-coloniale : "*pauvreté et manque d'équipement, mauvaise qualité des terrains scolaires (...), excès de zèle de certains maîtres qui transforment le jardin scolaire en un lieu de pénitence et de corvée bien souvent pour leur profit personnel, pratiques routinières des paysans et moqueries de ces derniers envers ceux qui manient à la fois la plume et les outils agricoles, et surtout manque de formation agricole des maîtres qui méprisent eux-mêmes le travail des mains*" (Marchand, 1974 : 550). Le régime de Vichy, célébrant les valeurs de la terre et les vertus du paysan, sera un fervent défenseur du principe des écoles rurales. Mais après la seconde guerre mondiale, la scolarisation des enfants n'y est plus obligatoire, ce qui entraîne une saignée importante dans leurs effectifs. L'enseignement dans les colonies devient alors l'affaire du ministère de l'éducation, et l'école va tendre vers le modèle métropolitain (Gamble, 2009 : 796).

Au-delà des faiblesses et limites de cet "*enseignement*" agricole, c'est l'esprit qui a guidé la mise en place des *écoles indigènes populaires* qui nous semble intéressant, esprit que nous retrouvons plus largement dans l'évolution de l'image que se font les colons des sociétés ouest-africaines et soudanaises, inspirée de l'agrarisme français.

La transposition a minima de l'agrarisme français

Durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle va apparaître en France un courant idéologique, social et politique que l'on nommera "*l'agrarisme*", notion popularisée par un ouvrage de Pierre Barral sur la paysannerie française (Barral, 1968). Ce terme désigne de façon générale ceux, organisés ou non, qui défendent les intérêts du monde rural, et regroupe donc un ensemble d'éléments souvent disparates, ou aux intérêts divergents. L'agrarisme est porté par le mouvement qui a vu naître des milliers de groupements, coopératives et mutuelles agricoles à partir des années 1860. Le premier grand organisme à fédérer ces initiatives est la Société des Agriculteurs de France (la SAF), créée en 1867 par

56. Lorsque Brevié arrive à la tête de l'AOF, en 1930, il y a 335 écoles élémentaires pour quatorze millions d'habitants, et 77 écoles régionales (Labouret, 1935 :99). La part du budget accordée à l'éducation est minime, 2,9% en 1927, et 3,54% en 1932, deux années après le lancement des *écoles indigènes*, qui scolariseront au total 41 000 enfants pour toute l'AOF (Gamble, 2009 : 780 ; 783).

57. D'ailleurs le calendrier scolaire est organisé de façon à ce que les élèves soient présents pendant l'hivernage et la saison agricole, les grandes vacances ayant lieu de février à mai, pendant la saison la plus chaude (Labouret, 1935 : 102). Cela a pu être un critère supplémentaire de refus des écoles indigènes, ce calendrier privant les familles d'une partie de leur force de travail, au moment où elle est la plus nécessaire.

de grands propriétaires fonciers, aristocrates ou bourgeois. Elle devient l'Union centrale des syndicats agricoles de France en 1886. En réaction à ce mouvement très influencé par les courants antirépublicains et le clergé catholique, Gambetta pousse à la création de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture, la SNEA (Moulin, 1988 : 135-136). L'agrarisme a donc pu être porté par des courants politiques situés à droite comme à gauche, et il s'est surtout construit en réaction à l'expansion urbaine et à l'essor du salariat industriel, dans un processus d'unification visant à rassembler tous les ruraux, quelle que soit leur condition sociale (Barral, 1969 : 11-12)⁵⁸. Sa résonance dépasse le simple cadre des organismes de représentation et de défense des ruraux, et trouve de forts échos dans le monde culturel et dans les débats économiques et sociétaux, voir moraux de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. D'un côté, le courant folkloriste que l'on retrouve dans le roman "*rural*" ou "*rustique*" d'auteurs comme George Sand ou René Bazin (Vernois, 1963), auquel s'ajoute une revalorisation de l'image du paysan dans la peinture (Brettel, 1983), et de l'autre, la réaction des élites devant la peur suscitée par les bouleversements socio-économiques nés de la révolution industrielle. L'exode rural et l'agitation politique des ouvriers des villes ont suscité un discours sur les risques de fragmentation et de désagrégation de la société française, dans lequel la figure du paysan apparaît comme un recours face aux "*classes dangereuses*". L'instauration du suffrage universel masculin en 1848 a fait des ruraux, numériquement majoritaires, un enjeu électoral très important, et tout au long de la III^e République, les partis rivaliseront pour obtenir leur suffrages. Un ministère de l'Agriculture est créé en 1881, et son premier titulaire, Jules Méline, restera célèbre pour le protectionnisme douanier qu'il met en place en faveur des productions agricoles françaises. L'agrarisme, dans ces différentes composantes, marque la vie politique française jusqu'à la seconde guerre mondiale et sa récupération par le régime de Vichy, qui prône le retour à la terre, la paysannerie étant sensée incarner "*un ensemble de valeurs morales et spirituelles qui se confondent avec la patrie*" (Moulin, 1988 : 193).

La transposition de l'agrarisme français dans les colonies, à partir des années 1920/1930, est un élément indispensable pour comprendre le processus d'émergence de la paysannerie comme catégorie sociale et économique de premier plan, du moins dans la définition des rapports entre État et population. Chauveau considère, dans un article retraçant l'archéologie de la participation paysanne en Afrique, que les experts coloniaux s'inspirent alors du "*pacte social*" noué entre les couches paysannes et l'État sous la III^e République française, visant à contrer l'influence de l'aristocratie terrienne et de l'église : "*...en dépit du caractère intrinsèquement despotique du régime colonial, administrateurs et experts coloniaux formalisent une conception anti-capitaliste, agrarienne et populiste du développement rural*" (ibid : 32-33). En effet, l'idéalisation de la figure morale que représenterait le paysan français à partir du XIX^e siècle, tout comme l'essentialisation des ruraux comme catégorie homogène, corporation aux intérêts soudés⁵⁹, vont connaître une réelle

58. Nous n'exposerons pas les différentes formes qu'ont pu revêtir l'agrarisme français et ses nuances politiques, notamment en fonction des régions françaises. Sur ces points, voir Barral, 1968 ; 1969.

59. Sur l'unification supposée des intérêts de l'ensemble des ruraux, en opposition aux organisations

fortune au Soudan, en particulier sous l'influence de Delavignette et de Labouret, parrains d'un agrarisme ouest-africain dont on retrouve des formes jusqu'à nos jours. Ils ont tous deux des origines rurales et font figure de spécialistes des questions agricoles et paysannes en Afrique de l'Ouest, sur lesquelles ils publient de nombreux ouvrages. Delavignette dirigera pendant près de dix ans l'École Nationale de la France Outre-Mer, qui forme toute l'armature administrative coloniale, ce qui lui donne un rôle et une influence importante dans le dispositif colonial. Ce transfert de l'agrarisme français vers les colonies a été porté par la vivacité de ce mouvement en métropole durant toute la Troisième République, et par certains agents du colonialisme, au nom de leurs origines rurales ou de sentiments parfois proches du féodalisme, le commandant de cercle se prenant pour un "*roi de la brousse*". Se remémorant son expérience de commandant de cercle, Hubert Deschamps écrit : "*Je m'épanouissais dans ces sociétés villageoises proches de mes origines. évadé d'une société limitée et du lugubre emprisonnement des villes à l'âge industriel, je retournais aux ancêtres, tout en rencontrant ce que j'avais toujours cherché : le goût de l'exotisme, des différences, du voyage magique dans l'espace et le temps*" (Deschamps, 1975 : 124-125).

Pendant l'entre deux guerres, le discours de certains administrateurs et experts coloniaux sur les questions agricoles évolue, et une forme de réhabilitation des savoirs locaux apparaît, ainsi que la nécessaire prise en compte des indigènes dans la politique coloniale. La mise en valeur des colonies prônées par Sarraut, ministre des colonies de 1920 à 1924, passait par une planification du développement économique, afin qu'il réponde mieux aux besoins de la métropole. C'est le début d'une inclinaison vers une politique agricole visant à la promotion du "*paysannat*" (Cohen, 1973 : 158-159). Signe d'un nouveau regard sur l'agriculture au Soudan, Monteil (1927) produit par exemple une histoire de la culture du coton et des textiles pour mieux comprendre l'échec de la politique cotonnière coloniale. Delavignette (1931), après avoir été administrateur à Banfora, en Haute-Volta⁶⁰, raconte son expérience dans l'ouvrage intitulé "*Les paysans noirs*", en insistant sur les questions agricoles et l'impact de l'implantation d'une usine de traitement de l'arachide dans la région. Il est d'ailleurs l'un des premiers à utiliser l'expression "*paysan noir*" de façon récurrente. Bélime, ingénieur dont nous reparlerons lorsque nous évoquerons l'Office du Niger, illustre également le changement de ton et le début de considération pour l'agriculture locale : "*Tous ceux qui ont examiné avec soin les pratiques du paysan noir ont apprécié ses connaissances professionnelles. (...) A l'école de la famine, les noirs ont appris à connaître de très près les plantes du pays et il s'est développé en eux une instinctive compréhension des conditions dans lesquelles elles vivent*"⁶¹. (Bélime, 1925 : 94).

ouvrières urbaines, Barral cite un intervenant au Congrès national des syndicats agricoles de 1897 : "*Sur la même loi, disait-on, où l'ouvrier avait bâti le syndicat de classe et la guerre de classe, le rural a bâti le syndicat d'union des classes et la paix sociale. Le premier avait isolé et parqué les enfants d'une même patrie, le second les a réunis : au lieu d'en faire des adversaires, il en fait des collaborateurs*" (Kergall cité par Barral, 1969 : 12-13).

60. Cette colonie est un temps intégrée au Soudan, puis obtient son autonomie administrative en 1919.

61. Ce qui ne l'empêche pas d'insister dans la foulée sur l'infériorité technique des paysans soudanais (ibid : 32-33). Enfin, si le caractère agraire des sociétés soudanaises n'est plus niée, il est maintenant

Les principes qui guidaient l'instauration des écoles indigènes populaires éclaircissent pour le mieux l'agrarisme ouest-africain naissant, s'inspirant lui aussi de la peur de la désagrégation d'une société rurale vue comme homogène et apaisée, et opposée à une fraction de la population considérée comme dangereuse. Labouret souligne ainsi la crainte que le système scolaire assimilationniste et élitiste ne crée "*une caste de "déraciné" auxquels il serait impossible d'accorder une place et qui menaceraient de faire figure de mécontents ou de rebelles dans les cadres traditionnels de la vie indigène.*" (Labouret, 1935 : 99). Cette peur des "déracinés" trouve en partie son inspiration chez une autre figure de l'ethnologie coloniale, Maurice Delafosse, qui aurait également influencé Brévié⁶². Elle n'est pas attachée seulement à l'instruction, mais également à l'urbanisation et surtout à l'individualisme, facteur d'une "*détribalisation*" considérée comme un risque pour la sauvegarde des intérêts coloniaux français. La solution à ce problème est envisagée à travers les écoles indigènes populaires : "*Elles iront trouver l'indigène dans son village, avec un programme hautement moral et franchement pratique, répondant à des besoins qu'elle illustre et devance, puisque l'écolier instruit aujourd'hui est le pasteur, le paysan ou l'artisan de demain. Les programmes seront toujours simples, tout enseignement théorique et livresque en sera éliminé, pour accorder la plus large place aux enseignements utiles : hygiène, agriculture, arboriculture, élevage, travaux manuels, leçons de morale et de choses fondées sur la vie indigène. L'orientation est avant tout rurale, l'instruction se donne dans un établissement qui n'est ni une école préparatoire, une école élémentaire, mais bien une 'école de village'. Elle est destinée à créer une mentalité paysanne, à rattacher la classe à la vie du groupement humain*⁶³. *C'est une (...) 'école de quantité' qui s'oppose à l'école de qualité' destinée à la formation des élites.*" (Labouret, 1935 : 100).

Cette "*mentalité paysanne*" opposée aux travers de la ville est une constante de l'agrarisme, que Labouret a largement contribué à transposer en Afrique de l'Ouest. Citons à nouveau quelques-unes de ses positions, caractéristiques d'un type d'approche du changement social dans les sociétés rurales ouest-africaines. Pour lui l'Afrique Occidentale était "*partagée en un certain nombre de principautés hostiles*", en "*diverses contrées (qui) vivaient en économie à peu près fermée*". "*Pour subsister les communautés devaient être nombreuses et fortes. A cette époque, seule la grande famille constituait un groupe solidaire et cohérent. Elle vivait retranchée dans des habitations réunies en quartier. (...)*

"*instinctif*", essentialisé.

62. On la retrouve en fait assez tôt dans l'histoire coloniale, par exemple chez Van Vollenhoven, gouverneur général de l'AOF pendant la première guerre mondiale, cité par Cohen : "*Envisageant la possibilité d'une désintégration totale des sociétés indigènes, Van Vollenhoven s'était, dès le début de la guerre, intéressé à la question. Il estimait que les populations de l'AOF se composaient d'une élite et "d'une masse d'indigènes". Les masses, écrivit-il en 1917, devraient évoluer à l'intérieur d'elles-mêmes. En vue d'assurer la sécurité "dans sa famille, dans son village, dans ses traditions", la société indigène doit être consolidée. On doit prévenir "un effondrement" de celle-ci*" (Cohen, 1973 : 165).

63. A propos de cette mentalité paysanne, Gamble cite une circulaire du début des années trente destinée au "*personnel enseignant*" du Soudan, qui : "*recommandait que les leçons de moralité concernent les points suivants : "la famille, le village, la France. La vie en société. La terre nourricière, le charme de la vie rurale, ses avantages. L'agriculteur : la satisfaction d'être utile, de produire. Le bon agriculteur : économe, prévoyant, assidu, tenace, etc."*" (Gamble, 2003 : 782, ma traduction).

Plusieurs de ces familles formaient un grand village (...) Elles avaient peu de contact avec leurs voisins. L'économie villageoise était la somme des économies familiales développées en circuit fermé." Au contact de la "civilisation européenne" du fait de la colonisation française, l'unité du village est atteinte, la chefferie perd ses "attributions de protecteur et de défenseur", "les patriarches se plaignent de voir leur foyers désertés". Les jeunes sont désormais "attirés par les cités"⁶⁴, délaissent les travaux agricoles, prennent des "goûts de luxe, des habitudes que les anciens jugeaient raffinées et pernicieuses", et s'autonomisent dans leurs choix matrimoniaux. La question des mariages ébranle "l'ancien édifice de la communauté taisible", "ainsi, en même temps qu'une crise d'autorité troublait le village, elle s'étendait à la famille". Il en conclut : "Dans ce pays où la société s'effrite, (...) les intérêts communs et solidaires se pulvérisent pour donner naissance à une multitude d'intérêts individuels antagonistes...", "l'évolution actuelle doit être dirigée avec prudence sous peine d'aboutir à un extraordinaire chaos" (toutes ces citations sont extraites de l'épilogue de Paysans d'Afrique Occidentale, Labouret, 1941 : 284-289). Ainsi, les "villageois noirs" sont-ils individualistes ou solidaires et unis ? Toute le dilemme semble là pour les experts coloniaux. La partition du monde entre les sociétés qui seraient holistes d'un côté et celles qui seraient individualistes de l'autre va profondément brouiller la lecture des experts, chercheurs et colonialistes, et faire débat dans le cas soudanais, suscitant des jugements assez contradictoires. "Durant l'entre-deux guerres, les discours sur la communauté parmi les fonctionnaires coloniaux combinent une nostalgie pour ce qu'ils perçoivent comme la cohérence de la communauté traditionnelle avec la conviction que cette communauté n'est pas adaptée au progrès dans l'agriculture" (Van Beusekom, 2008 : 11, ma traduction). En fait ce sont plutôt les concepts même d'individualisme et de communauté, considérés comme opposés, qui posent problème, et se révèlent inadaptés à la compréhension des sociétés soudanaises (ibid : 19).

Pour Delavignette aussi, l'africain "authentique" est rural et vit au village. A partir de son expérience, il défend une vision très territorialisée du social, associée à l'idée d'un véritable enracinement des communautés rurales, caractérisées par leur égalitarisme et leur harmonie (Dimier, 2004 : 41-42). Cette vision de la ruralité portée par Delavignette et Labouret est chargée d'idéologie, et ils ne sont pas à un paradoxe près, le premier ayant décrit l'exploitation des "paysans serfs" Gouins par les "seigneurs éclatants" Dioulas (Delavignette, 1931 : 20), et le second ayant comparé les modes de production ouest-africains au servage et au métayage européen (Labouret, 1941 : 74-75). De plus, tout en célébrant une Afrique paysanne authentique et traditionnelle dans un discours conservateur, ils défendent l'idée de progrès, même si Labouret semble le craindre un peu plus que Delavignette⁶⁵. Pour Labouret il faut promouvoir le développement agricole sans désagréger

64. Cette peur de la ville à laquelle sont associés tous les vices est consubstantielle de l'agrarisme, mais a de quoi surprendre dans le contexte soudanais. Gamble souligne également cette vision très négative de la ville, du salariat et du chômage (par exemple 2009 : 786), tout comme Cooper (1996). Cette peur est aussi très idéologique et semble totalement infondée dans le cadre qui nous intéresse : seuls 1.7 % des Soudanais vivent dans des villes de plus de 2.500 habitants en 1928, et 6% en 1959 (Amin, 1965 : 22).

65. On ne peut rapprocher Delavignette de l'agrarisme réactionnaire et virulent qui se développe en

trop brusquement cette communauté rurale, incarnée par la famille élargie. Delavignette parlera quant à lui “*d’Afrique du juste milieu*”, titre de l’un de ses ouvrages dans lequel il expose sa doctrine en matière de politique de développement rural, dont on trouve des résonances jusqu’à nos jours. Il s’agit de trouver un juste équilibre entre savoirs locaux, évolution du mode de production, contrôle des semences et innovation agricole (Gamble, 2003 : 790). Cette doctrine, Delavignette l’a expérimentée sur le terrain à Banfora et relatée dans “*Les paysans noirs*”, où la question de l’implantation d’une usine de traitement de l’arachide tient une large place (Delavignette : 1931). Dans la première partie de l’ouvrage, Delavignette se montre plutôt critique à propos de l’obligation de cultiver l’arachide, destinée à alimenter cette usine, et soucieux du sort des paysans et de leur production vivrière⁶⁶ (par exemple, Delavignette, 1931 : 153-154). Puis il finit par défendre l’apport que peuvent constituer les cultures de rente, mais sous la houlette d’un administrateur colonial éclairé qui connaît les populations qu’il administre, et qui peut veiller à l’équilibre entre les différentes cultures et protéger les intérêts des indigènes face aux potentats locaux, aux commerçants et aux industriels privés. Il décrit positivement l’impact de l’apport monétaire dû à ces cultures pour les familles, particulièrement en matière de mariage, ces ressources favorisant une plus grande autonomie des cadets vis-à-vis des aînés. Delavignette semble enthousiaste à l’idée que les familles élargies se désagrègent en unités familiales plus restreintes, à l’image de l’évolution de l’agriculture familiale française.

Labouret est un peu plus inquiet quant aux conséquences des politiques de modernisation agricole, même s’il les encourage également. Selon lui les interventions coloniales dans la production agricole (équipements, accent mis sur les cultures de rente, innovations dans les méthodes de culture, nouvelles semences) vont bouleverser la famille soudanaise, et menacent l’équilibre de la société. Voici ce qu’il écrit dans une étude intitulée “*Le coton et l’indigène*” : “...les bases de la société vont se trouver modifiées par les conditions nouvelles ainsi développées, car, après la désintégration de la famille étendue, l’individualisme, déjà affirmé par l’acquisition et la libre disposition du pécule personnel, va se développer encore. N’y a-t-il pas là un danger ?” (Labouret, 1928 : 335). Le scénario se veut ensuite catastrophique : “*La propriété immobilière remplacera donc partout l’usufruit et l’usage, et il est vraisemblable que dans de nombreuses régions les règles de l’héritage seront modifiées. En même temps disparaîtra la notion de responsabilité collective civile et pénale, que le droit indigène impose encore dans beaucoup de cas aux membres du clan et de la famille étendue. On peut craindre dans ces conditions que l’individualisme ne*

France à la même période, à la faveur de la crise des années trente. Celui-ci s’organise autour du *Parti agricole et paysan français* de Gabriel Fleurant et des *Comités de défense paysanne* de Halluin, dit Dogères, qui s’unissent pour former le *front paysan* en 1934. Les *Comités de défense* étaient considérés comme des organisations paramilitaires fascistes, “*poujadistes avant la lettre*” d’après Barral (Moulin, 1988 : 190-191). Delavignette est plus proche des milieux catholiques progressistes et libéraux. En 1935 il écrit un article dans la revue *Esprit*, intitulé “*Pour le paysan noir, pour l’esprit africain*” .

66. L’arachide étant une culture obligatoire, celle-ci limite la superficie exploitée en vivrier et menace la sécurité alimentaire. Devant cette situation, les indigènes emploient l’expression “*arachide-trop*” (Delavignette, 1931 : 42). Delavignette s’opposa également “*à la tyrannie des champs collectifs*”.

dégénère en anarchie et ne détruit les cadres de la société indigène.” (ibid). Mais selon Labouret, les colons ont proposé aux indigènes de nouvelles formes d’organisation, et celles-ci leur ont appris les vertus du mutualisme, auquel ils se seraient ralliés avec enthousiasme : “Rassuré par cette constatation, on ne peut donc redouter que la culture individuelle mène à l’anarchie et au désordre, car elle force en quelque sorte le travailleur isolé à se rattacher à un groupement de caractère économique. (...) Ainsi se noue entre l’isolé et le groupement économique un lien étroit que la tribu a été incapable de créer et de maintenir parmi ses membres, dans beaucoup de contrées de l’Afrique française. Il est évident que cette situation facilitera dans la plupart des cas l’exercice de l’autorité et son action”. (ibid : 336). Labouret rassemble à travers ces quelques pages presque tous les poncifs de la littérature sur le développement agricole soudanais puis malien : il faut partir des qualités qui sont prêtées aux ruraux africains pour mieux les développer, et ce grâce aux interventions économiques et politiques de l’autorité centrale (coloniale puis post-coloniale) ou plus tard internationale (ONG, agences de coopération). La peur de voir se désagréger la “*communauté rurale*”, le village et la famille est également une constante, et il faut alors concilier le “*progrès*” et une certaine idée du collectivisme. En cela Labouret est proche de Delavignette. Contre le salariat et les “*effets destructeurs de l’économie de marché*”, Delavignette fait la promotion de la famille paysanne et du “*régionalisme rural*” et se méfie des “*effets sociaux globaux du capitalisme*” (Piriou, 2003 : 195-200).

Nourri d’agrarisme d’inspiration française, le développement agricole colonial doit permettre l’émergence de cette Afrique du “*juste-milieu*”, rurale, productive, pacifiée, mais tournée vers la “*modernité*” et “*l’agriculture rationnelle*”. Mais contrairement à la métropole, l’agrarisme colonial est largement un agrarisme “*par le haut*”, idéologique et politique, extérieur aux dynamiques des sociétés concernées. Aucun mouvement paysan soudanais ne se structure dans une démarche qui pourrait ressembler à celles des organisations rurales françaises apparues au XIXe siècle. Par défaut, l’État colonial va donc chercher à les mettre en place.

Des greniers collectifs aux Sociétés Indigènes de Prévoyance, un mutualisme en trompe-l’œil

Au-delà de la formation des ruraux, l’autorité coloniale va tenter d’intervenir dans l’organisation de la production agricole. En premier lieu, et dans la continuité que nous avons relevée précédemment, elle impose le travail dans des champs collectifs (le “*champ du commandant*”) dont la production est destinée à l’administration. Celle-ci, au gré des orientations fluctuantes de sa politique agricole, y impose tour à tour différentes cultures de rente, coton et arachide en tête, ou la culture de vivriers, selon les besoins⁶⁷. La productivité y est particulièrement faible, les populations réquisitionnées négligeant cette

67. La culture du coton fut imposée dans les “*champs du commandant*” en 1912, avant d’être abandonnée, puis reprise par endroits (Fok, 1993 : 40).

corvée, et l'encadrement administratif très réduit ne permettant pas une surveillance efficace des travaux agricoles. Dans le cercle de Sikasso, mais peut être également ailleurs, l'une des explications du rejet des champs du commandant réside dans le fait qu'auparavant les champs communs qui étaient cultivés pour satisfaire les exigences du Kéné Dougou, l'étaient par des esclaves (Rondeau, 1980). De ce point de vue, l'on pourrait dire que la France, tout en supprimant le travail servile d'une partie de la population (les captifs), a fait de l'ensemble des paysans, de façon symbolique mais parfois aussi en pratique, des captifs, tous soumis aux corvées⁶⁸. L'obligation de cultiver dans des champs collectifs dans le cercle de Sikasso est finalement abandonnée en 1926 (Rondeau, 1980 : 411-12). L'administration coloniale tentera également de contraindre les choix de culture dans l'exploitation familiale, par exemple en imposant qu'une portion de la superficie soit exploitée pour telle ou telle culture, là aussi sans grand succès. Parmi les autres mesures prises, la tentative d'instaurer une taxe en coton de dix kilos par personne imposable (ibid). Les conditions dans lesquelles s'imposaient ces politiques tentant de contraindre et d'orienter la production agricole étaient très rudes, comme on peut le constater à travers cette anecdote relatée par un fonctionnaire de Sikasso, J. Nicoli, sur la campagne cotonnière de 1929 : *“Le 4 février, l'administrateur s'est rendu à Nkourala. Il n'y avait pas beaucoup de coton. Le canton de Ghana Nord⁶⁹ était celui qui en avait le moins. Il a giflé tous les gens du Ghana Nord puis il a infligé cinq cents francs d'amende au chef de canton et l'a averti que si le mardi d'après (...) il n'y en avait pas davantage, il les lierait et les emprisonnerait. Le mardi suivant ils n'ont pas pu en apporter davantage. Mercredi 12, il a envoyé des gardes dans le Ghana Nord et a fait arrêter (...) une quarantaine de personnes. Il leur a fait mettre la corde au cou et les a fait promener dans tous les villages du Ghana à titre d'exemple. Puis il les a fait amener en prison à Sikasso⁷⁰ .”* (cité par Colin, 2004 : 322).

Les interventions coloniales dans l'organisation agricole vont aussi tenter de s'immiscer dans la gestion des stocks de vivriers et des semences. Cela va commencer avec la mise en place de greniers collectifs, puis de sociétés mutuelles de prévoyance, parfois branchées sur une institution endogène afin de mieux les légitimer, les *tons*. Considérant que les Soudanais n'étaient pas assez prévoyants en matière de sécurité alimentaire, des *“greniers collectifs”* sont créés dans les villages à partir des années 1900 (Diawara, Ouattara, 2008 : 12), destinés à stocker du grain pour les périodes de soudure, ainsi que des semences pour les campagnes agricoles à venir⁷¹. Leur gestion, sous tutelle des commandants de cercle,

68. Toutefois on peut penser que les chefs de village et de canton, responsables des réquisitions pour les corvées ou la mobilisation dans l'armée, épargnaient au maximum leurs proches et affidés.

69. Situé à l'ouest de Sikasso.

70. Pour satisfaire la demande de l'administrateur, les gens du Ghana Nord achèteront eux-mêmes du coton dans les cercles voisins, dont Bougouni (Colin, 2004 : 322).

71. Des prêts de semences peuvent être accordés aux producteurs, remboursables en nature et avec intérêts (Hirschfeld, 1974 : 29). Labouret fournit un bel exemple de la prétendue imprévoyance attribuée aux soudanais : *“...dans ses conditions actuelles d'existence le Nègre soudanais, s'il est nourri de manière suffisante, n'est pas alimenté de façon copieuse, en outre il ne dispose en général d'aucune réserve de provisions, ce qui est un grave danger. Chaque année, les mois qui précèdent la récolte sont pénibles pour lui, car il a consommé jusque-là sans prévoir, et se trouve réduit à la portion congrue en attendant le mil*

assistés par les chefs de village, fait fi des différents modes d'organisation des greniers selon les régions soudanaises, enjeux symboliques des rapports de dépendance familiaux autour du contrôle des stocks⁷². Il existait parfois plusieurs types de greniers, tenus par le chef de famille, les femmes, les autorités villageoises. Par exemple, chez les Sénoufos du sud du Soudan, les familles disposaient de deux types de greniers : celui où était emmagasinée la récolte du champ cultivé par toute la famille, géré par le chef de famille, et les greniers individuels où les femmes et les cadets stockaient les récoltes de leurs champs personnels. L'usage voulait que les greniers des femmes servent plutôt à l'alimentation en période sèche, période "*d'abondance*", et le grenier commun durant la saison des pluies, période de pénurie appelée "*soudure*"⁷³ (Colin, 2004 : 312-313).

L'adhésion aux greniers collectifs coloniaux est d'abord libre, puis devient obligatoire à partir de 1916 (Bonnecase, 2009 : 154). Ils ont une dimension plus intrusive que préventive, puisqu'il s'agit surtout pour l'administration de contrôler la production paysanne et son usage (autoconsommation, commercialisation, conservation des semences). Mais cela va rester très théorique, les populations refusant ce mode de stockage apparenté à une obligation fiscale supplémentaire, et dans les faits les contrôles administratifs de ces greniers seront limités (ibid : 155). Ils ne constituent toutefois qu'une première étape, que suit la création des "*Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels agricoles*", généralement appelées "*Sociétés Indigènes de Prévoyance*" (SIP). Elles sont la transposition d'un modèle expérimenté en Algérie, en Tunisie et en Indochine dès la fin du XIXe siècle (Hirschfeld, 1974 : 28), puis testé au Sénégal et enfin diffusé dans les autres pays de l'AOF, dont le Soudan à partir de 1919⁷⁴ (Hirschfeld, 1978 : 52). La création de SIP au Soudan est une étape très importante de l'histoire des politiques agricoles, puisqu'elle marque la première véritable expérimentation de la forme coopérative d'inspiration occidentale, toutefois très timide et largement biaisée⁷⁵. Présentée comme une

nouveau." (1928 : 333).

72. Meillassoux a décrit l'importance des greniers dans les rapports sociaux, qui constituent le ciment du groupe productif (1992 (1975)). L'activité agricole créait des liens au sein de la "*communauté domestique*", entre "*tous les travailleurs successifs qui, à chaque saison, dépendent pour leur survie, pendant la période improductive et pour la préparation du prochain cycle, de la subsistance produite au cours de la période productive précédente. Dans cette perspective, le cycle agricole s'accompagne d'une circulation continuellement renouvelée d'avances et de restitutions entre les groupes producteurs des saisons successives (...)* Si la plupart des travailleurs demeurent les mêmes d'une saison à l'autre, à mesure que le temps passe (...), les plus vieux disparaissent, tandis que les jeunes prennent leur place. (...) La composition changeante de l'équipe des producteurs se reflète dans la hiérarchie qui prévaut dans les communautés agricoles et qui s'établit entre "*ceux qui viennent devant*" et "*ceux qui viennent après*". (...) Les premiers sont ceux à qui l'on doit la subsistance et les semences : ce sont les aînés" (Meillassoux, 1975 (1992) : 69-70).

73. Le chef de famille contrôle ainsi le grenier le plus stratégique, qui lui permet de conforter sa stature à une période de l'année où la dépendance alimentaire de toute la famille vis-à-vis de ce stock est très forte.

74. Et non 1910 comme on peut le lire souvent, date qui est en fait celle de l'adoption de l'arrêté promulguant les SIP en AOF, sans que cela ait eu des effets immédiats au Soudan. La première SIP soudanaise est créée en 1920, suite à l'adoption d'un décret faisant la promotion des SIP au Soudan, en 1919 (Boyer, 1935 : 174).

75. On parle plus généralement à propos des SIP et de leurs premiers avatars de formes "*pré-coopératives*".

action modernisatrice, la politique de diffusion des SIP s'appuie sur une certaine vision de l'organisation rurale, "*l'illusion villageoise*", qui est à la base des rapports entre autorité politique et paysannerie au Soudan puis au Mali, et peut-être plus largement en Afrique de l'Ouest⁷⁶. Cette illusion villageoise, nourrie d'agrarisme, postule son unité et son homogénéité. Les autorités coloniales ignorent des rapports hiérarchiques et de dépendance (entre aînés et cadets, hommes et femmes, entre les différents lignages du village), pour ne voir que des rapports de solidarité, ce qui permet de justifier une intervention qui tente d'harmoniser la gestion de la production agricole et des semences, laquelle constitue pourtant un enjeu central de la matérialisation des positions sociales attribuées à chacun. Avant d'apporter plus de précisions sur le fonctionnement des SIP, voyons l'esprit qui accompagne leur mise en place.

Boyer, auteur d'une thèse sur les SIP en 1935, illustre bien les contradictions des discours coloniaux de son époque, la projection sur les sociétés rurales africaines d'une image fantasmée de la paysannerie, toujours inspirée de l'agrarisme français. Les SIP correspondent alors à une tentative d'ancrage de la "*modernisation*" agricole par la prise en compte des institutions rurales locales, en l'occurrence l'organisation en "*tons*". Il faut en quelque sorte faire du "*neuf avec du vieux*". Pour cela, il faut réinterpréter les organisations en place à l'époque. Une partie de la thèse de Boyer est intitulée "*Esprit de mutualité et institutions de prévoyance chez les Noirs "naturistes"⁷⁷*". Il s'y interroge sur les dispositions des "*Noirs*" vis-à-vis des formes coopératives et mutualistes (Boyer, 1935 : 30-38). "*On entend dire souvent : le Noir est foncièrement indépendant, individualiste et imprévoyant (...) Au point de vue de son organisation sociale, l'indigène risque d'apparaître également foncièrement individualiste*" (ibid : 30). Tout en précisant que ces affirmations ont "*une part de vérité*", l'auteur va se porter lui-même la contradiction quelques lignes plus loin : "*l'observateur attentif décèle vite dans cette société, qui apparaît au premier contact désagrégée par les instincts anarchiques de ses membres, une solidarité étroite entre ceux-ci et une main-mise prodigieuse de la collectivité sur l'individu. Cette dépendance étroite de l'individu vis-à-vis de la communauté, cette solidarité qui joue entre les membres du groupe (...) nous la voyons jouer (...) surtout dans des organisations cohérentes : le canton et le village... Il est incontestable que le canton a conservé son caractère traditionnel. Ensemble religieux, judiciaire, politique et économique, il possède une remarquable unité. (...). Mais, bien plus remarquable par son unité, apparaît le village africain*" (ibid, 30-31). L'auteur cite ensuite Labouret, qui affirme que tous les habitants d'un même village "*ont les mêmes qualités, les mêmes travers, le même sentiment d'orgueil local engendrant le mépris et la haine pour les voisins*" (ibid : 32). Cette communauté villageoise constituerait une "*unité fermée*", qui trouverait ses fondements dans les ancêtres et la reli-

76. Les termes "*illusion villageoise*" reprennent le titre de l'article d'Augé de 1973 à propos des politiques de développement rural en Côte d'Ivoire (Augé, 1973). Ainsi, cette *illusion villageoise* n'est pas propre au Soudan/Mali. Notre propos tentera de démontrer que cette *illusion villageoise* traverse les politiques agricoles maliennes au XXe siècle.

77. Boyer semble entendre par "*naturistes*" ceux qui ne sont pas islamisés (Boyer, 1935 : 30).

gion, faisant d'elle une "*communauté liturgique*" (ibid). Boyer s'inspire donc des réflexions de Labouret sur l'évolution des sociétés rurales ouest-africaines, empreintes d'un conflit entre tradition et modernité, entre l'unicité familiale et villageoise et un individualisme émergeant qu'il faudrait surveiller.

Bien que les SIP se doivent d'incarner les fondements d'une politique agricole modernisatrice, Boyer met en avant la prédisposition des "*populations noires*" pour cette nouvelle forme d'organisation à partir de l'analyse des "*tons*" soudanais, qui recèlent "*des germes de mutualité et de coopération indiscutables*" (Boyer, 1935 : 36). Alors que les SIP trouvent largement leur inspiration dans les mouvements mutualistes et coopératifs ruraux français du XIXe siècle et ont déjà été expérimentés en Afrique du Nord et en Asie, les *tons* vont servir à leur donner un ancrage local. Tout en voyant dans ceux-ci les fondements d'un mutualisme qui ne demande qu'à être développé sous l'impulsion coloniale, la description qu'en fait Boyer est en fait assez éloignée du modèle coopératif ou mutualiste français. Les tons sont généralement des groupements de jeunesse par tranche d'âge et par genre, intégrant des membres sans distinction ethnique ou de statut⁷⁸, et gérés par un "*bureau*" au sein duquel sont réparties les fonctions de commandement, de justice et d'organisation⁷⁹. Ils peuvent faire office de bataillons militaires défendant le village⁸⁰, de groupes d'entraide, de sociétés d'initiation, de groupes de loisirs ou encore de forces de travail. Ils ont aussi pour fonction de favoriser les alliances matrimoniales, par l'organisation de fêtes régulières, par exemple à l'issue des récoltes⁸¹. Bien qu'un *ton* puisse agir gratuitement pour le bénéfice commun d'un village ou pour une famille dans le besoin, ses services sont souvent rémunérés, par exemple lorsqu'il sert de force supplétive pour défricher un champ ou participer aux récoltes. Les fonds engrangés servent à financer la vie du *ton*, principalement les dépenses liées aux événements concernant leurs membres ou leurs proches (mariage, baptême, décès), et autres festivités. S'ils participent aux activités productives, il est donc très réducteur de considérer les *tons* comme de simples coopératives qui s'ignorent. Ils incarnent en fait "*un modèle réduit de la communauté villageoise*" et un lieu d'apprentissage des codes sociaux (Leynaud, 1966 : 52 ; 54). Il arrive aussi qu'ils soient l'incarnation des tensions politiques villageoises ou encore des outils de régulation, ou au contraire d'expression, des rivalités inter-villageoises⁸². Réduire les *tons* à des organismes

78. Ce qui ne veut pas dire qu'il y a égalité absolue entre ses membres, ni que l'on y perd son statut. Un jeune griot sera par exemple le griot de son *ton*. Chez les garçons, le *ton* regroupe généralement ceux qui ont été circoncis la même année. La description que nous faisons des *tons* est d'ordre général, sans que nous entrions dans le détail de leurs spécificités en fonction des régions et des ethnies. Sur les *tons*, voir Leynaud, 1966.

79. Pour une bonne illustration du fonctionnement d'un *ton* au début du XXe siècle, voir celle d'Hampâté Bâ dans le premier tome de sa biographie (Bâ, 1991 : 242-247 ; 266-274). Il a été le chef de la *waaldé* (équivalent du *ton* chez les Peuls) qu'il a contribué à créer à Bandiagara, *waaldé* qui est organisée autour d'un ou plusieurs "*vice-chefs*", d'un juge et d'un ou plusieurs "*commissionnaires ou accusateurs publics*" (ibid : 244).

80. Ou même prendre un caractère offensif. Ainsi Mamary Coulibaly, dit "*Biton*", a bâti les fondements du royaume de Ségou à partir de son *ton* (Bazin, 1982).

81. Hampâté Bâ évoque ainsi dans sa biographie les rapports entre les *waaldés* (*tons*) de garçons et de filles, les "*Valentins et les Valentines*" (Bâ, 1991 : 266-274).

82. "*...les divisions claniques et lignagères se prolongent dans l'organisation en tons des promotions*

de solidarité villageoise, ou à l'inverse à des sociétés de culture commercialisant leurs services, c'est refuser de les voir dans leur pluralité, et cela au service de la justification d'une politique qui se présente comme modernisatrice. Boyer, qui pourtant décrit les *tons* sous plusieurs angles, s'étonne : "*Il peut paraître surprenant, au premier examen, que de telles tendances ne se soient pas traduites dans les pratiques par des institutions de mutualité et de prévoyance*", tout en considérant qu'ils en sont les "*germes*" (Boyer, 1935 : 37-38). En fait les SIP, pensées comme des groupements économiques, s'adressent à des individus considérés avant tout comme des forces productives, mais encore des agents économiques en devenir. Il faut alors, plus ou moins consciemment, évacuer la complexité des tons pour les réduire à des sociétés de culture, et en faire dans un schéma évolutionniste une forme archaïque de la coopérative ou de la mutuelle, qui prédisposera tout de même à l'accès à la pré-coopérative qu'est la SIP, puis plus tard, à la coopérative, mais toujours sous tutelle administrative. Nous verrons que les références aux *tons* sont constantes dès qu'il s'agit pour l'autorité politique d'organiser les habitants des villages et les paysans, au moins jusqu'aux années 1980. Le discours de Boyer, inspiré notamment par Labouret, sur l'unité villageoise, reflète le processus d'essentialisation de la ruralité soudanaise, support des politiques agricoles au long du XXe siècle. Le populisme colonial de certains experts (Chauveau, 1994 : 31), mais encore ceux que l'on appelle parfois les "*pro-paysans*", ont dans une même dynamique réhabilité le soudanais comme paysan tout en construisant une image idyllique de la communauté villageoise, unie et homogène, et souvent renfermée sur elle-même, que l'action du colonisateur allait briser. Exemple parmi d'autres des raccourcis auxquels ce processus donne lieu, trouvé dans un rapport présenté au premier congrès soudanais dédié à l'agriculture : "*L'adhésion aux SIP est (...) bien loin d'être une mesure coercitive pour l'indigène qui, par tradition, est collectiviste*" (Congrès soudanais de technique et colonisation agricole, 1936 : 66). Ici, le prétendu collectivisme des "*paysans indigènes*" sert de justification à la politique des colons, et permet de minimiser la dimension intrusive de leur politique agricole.

Intéressons-nous désormais au fonctionnement des SIP, dont les résultats ont finalement été assez éloignés de leur vocation initiale, servir de support à la modernisation agricole. Les SIP ont participé à ce décalage entre les ambitions coloniales affichées et les résultats effectifs, comme pour la culture du coton ou l'instauration d'écoles rurales censées offrir une éducation pour les "*masses*". Le niveau administratif de l'intervention des SIP était le cercle⁸³, avec parfois des subdivisions supplémentaires⁸⁴. En moyenne pour l'AOF, une SIP ne compte pas moins de 100 000 membres (Hirschfeld, 1974 : 29). La première SIP soudanaise a été créée en 1919/1920 à Nara, mais il faudra attendre 1931 pour que d'autres cercles suivent, Bafoulabé, Bamako, Bougouni, Kayes, Kita, Koutiala,

actives de circoncis. Il n'est pas rare, en effet, de trouver dans certains gros villages de la vallée plusieurs tons, chacun étant composé des membres d'un clan ou d'un lignage particulier." (Leynaud, 1966 : 54).

83. Plus ou moins l'équivalent du département français, et lui-même divisé en cantons.

84. Celles-ci sont à base géographique, ou tentent de coller au découpage ethnique colonial. Ainsi dans le cercle de San la SIP est divisée en quatre, entre Bambaras, Bobos, Marakas et Minyankas (Boyer, 1935 : 176).

San, Sikasso (Boyer, 1935 : 175). L'adhésion y est obligatoire pour les chefs d'exploitation. Elle est administrée par le commandant de cercle, président de la SIP, assisté d'un conseil composé de notables. Nous n'insistons pas sur l'évolution de la forme juridique des SIP, ni sur la place accordée dans leurs statuts aux "*représentants*" des populations locales, tous les travaux cités ici insistant sur le fait que les SIP étaient totalement entre les mains de l'administration locale, au moins jusqu'au début des années 1950 et leur réforme. A Sikasso, Rondeau souligne que la plupart des paysans ignoraient l'existence même des SIP, où étaient impliqués seulement quelques chefs de canton et notables, à titre consultatif (Rondeau, 1980 : 422). La fonction de "*prévoyance*" reposait sur le maintien du système de grenier collectif, toujours central, auquel s'ajoutait un système de crédit et de cotisations afin d'encourager la modernisation agricole (acquisition d'intrants et d'outils agricoles, semoirs, charrues, etc.). Les paysans résistent comme ils peuvent à l'obligation de stocker dans les greniers collectifs, en l'alimentant avec leur mauvais grain (Guyer & Mann, 1999 : 131), et surtout en maintenant leurs greniers personnels (Rondeau, 1980 : 423).

Les SIP sont aussi mises à profit pour introduire de nouvelles variétés de semences, et appuyer les directives de l'administration visant à intensifier différentes cultures en fonction des régions. Par la suite elles diversifient leurs activités dans toutes sortes de domaines, en fonction des besoins des commandants de cercle qui utilisent la caisse des SIP pour financer leurs projets locaux⁸⁵. Les domaines d'intervention des SIP sont d'ailleurs assez différents en fonction des localités et de la personnalité des commandants de cercle, et plusieurs auteurs soulignent le poids considérable de ceux-ci dans l'orientation et la gestion de ces sociétés (Guyer & Mann, 1999 : 130-131 ; Colin, 2004 : 321 ; Rondeau, 1980 : 422 ; Hirschfeld, 1978 : 53). La SIP se confond largement avec l'administration locale, et n'est aucunement considérée comme une institution faite pour les paysans. Cette confusion est favorisée par le fait que l'impôt et la cotisation obligatoire pour la SIP sont prélevés simultanément, beaucoup ignorant qu'ils ont cotisé pour l'organisme de prévoyance et de crédit. L'argent accumulé dans les caisses des SIP grâce à ces cotisations a permis de les équiper à marche forcée, notamment par l'acquisition de charrues. La SIP sert donc à faire financer la politique agricole coloniale de "*modernisation*" par les paysans eux-mêmes. Sur décision des commandants de cercle, les SIP acquièrent des équipements agricoles qui sont souvent sous-utilisés⁸⁶. Un autre aspect important de l'esprit qui a guidé le fonctionnement des SIP se trouve dans les rapports que celles-ci ont institués avec le secteur privé. Les SIP et le commandant de cercle qui les gère se posent parfois comme un rempart contre les commerçants et certaines de leurs pratiques jugées abusives. Le prêt pour l'acquisition d'équipements agricoles, ou de vivriers pour tenir le temps de la soudure, mais encore l'emprunt de semences, se veulent plus transparents et moins intéressés lorsqu'ils

85. Par exemple, la construction de puits cimentés dans le cercle de Ségou, trente-six au total en 1937 (Labouret, 1941 : 212). L'opacité et l'arbitraire avec lesquels les commandants de cercle utilisent les fonds de la SIP amènent Guyer et Mann à parler de "*caisse noire de l'administration locale*" (1999 : 144, ma traduction).

86. Rondeau évoque par exemple vingt-six décortiqueuses achetées par la SIP du cercle de Sikasso, dont seulement six ou sept sont mises en activité chaque année (1980 : 423).

sont assurés par les SIP. Les commerçants locaux voient d'ailleurs d'un mauvais oeil leur développement, qui limite la pratique des prêts usuriers, tandis qu'il réduit l'intervention des commerçants européens dans la commercialisation de la production agricole, réduisant leur profit (Colombani en offre un exemple avec la commercialisation du café au Cameroun, 1991 : 145).

En 1936, les quinze SIP soudanaises totalisent un million de membres, nombre qui montre qu'elles sont assez éloignées de ceux-ci (Congrès soudanais de technique et colonisation agricole, 1936 : 66-67). Elles caractérisent pour longtemps le type d'intervention du pouvoir politique vis-à-vis de la paysannerie, axé sur la "*communauté villageoise*", et sous une tutelle administrative forte. Pourtant le pouvoir colonial ne s'appuie que sur une fraction de la population pour qu'elle relaie sa politique agricole : les notabilités indigènes, qui constituent ses "*intermédiaires*".

3 - La question des intermédiaires, les relais de la politique coloniale

"En Afrique sub-saharienne, l'accès à l'État a toujours été transformé, avant même la colonisation, en ressources privées, notamment à travers les processus de délégation. À l'époque précoloniale, les schémas de gouvernement étaient principalement indirects sur le territoire et les populations, grâce à des proches du souverain qui contrôlaient dépendants et sujets à travers des conseils, des associations et des sociétés : les dominants nommaient les chefs mais devaient composer avec les acteurs subordonnés. Dans l'incapacité de quadriller physiquement tout le territoire, les autorités coloniales gouvernaient quant à elles en s'appuyant, d'une part, sur des intermédiaires locaux ("chefs traditionnels", traducteurs, intermédiaires administratifs) pour garder l'oeil sur les populations et, d'autre part, sur des compagnies privées (sous le régime des concessions commerciales) pour gérer les richesses. Il est intéressant de noter que cette délégation donnait lieu, à l'image de ce que l'on observe aujourd'hui, à la fois à des privatisations programmées (...) et à des privatisations spontanées (existence d'impôts informels, détournement des ressources de la coercition à des fins privées). Et ce mode de gouvernement indirect était indissociable des processus d'enrichissement de ces intermédiaires." (Hibou, 1998a : 165-166).

Une fois la "*pacification*" terminée, la fédération de l'Afrique Occidentale Française est créée, avec pour capitale Dakar, découpée en territoires et en une centaine de cercles, eux-même subdivisés en cantons et en villages. Le gouverneur général placé à la tête de cette pyramide dispose de pouvoirs étendus, tout comme les gouverneurs des "*territoires*" (Soudan, Dahomey, Guinée, etc.) et en dessous d'eux, les commandants de cercle. Aux deux derniers échelons de l'appareil administratif, le canton et le village, se trouvent des chefs "*indigènes*". Bien évidemment ces différents ensembles ne recourent généralement

pas la cartographie des organisations politiques pré-coloniales. Les multiples attributs des commandants de cercle, leur autonomie de fonctionnement et leur liberté d'action fait qu'ils se sont vu qualifier, ou se sont qualifiés eux-mêmes dans leurs biographies, de "proconsuls", de "véritables chefs de l'empire", de "rois de la brousse", "d'empereurs sans sceptre", et encore de "techniciens de l'homme". Pendant longtemps, l'autorité politique qui est censée coiffer l'appareil administratif colonial, le ministère des colonies, n'est pas très efficient, ce qui laisse une grande marge de manoeuvre aux colons sur le terrain. Jusqu'en 1920, ministres et conseillers méconnaissent ces nouvelles contrées, qui n'attirent d'ailleurs pas les fonctionnaires français. Entre la fin du XIXe siècle et 1940, la direction de ce ministère change en moyenne tous les ans, et revient d'ailleurs à deux reprises à des ministres anticolonialistes (Cohen, 1973 : 89-90).

Si l'organisation administrative des colonies françaises donne l'impression d'un certain centralisme, à l'image de celui de la métropole, c'est en fait une forme particulièrement déconcentrée de pouvoir qui s'instaure, et jusqu'à la seconde guerre mondiale les commandants de cercle sont bien les véritables têtes de pont de la gestion du colonialisme français. Voici la description de leurs attributions par Hubert Deschamps, un temps "roi de la brousse" : "L'administrateur, de mon temps, restait le "maître Jacques" de la brousse : sous-préfet, commandant de gendarmerie, maire, percepteur, juge, comptable, agent-voyer, entrepreneur, pépiniériste, topographe, agent des domaines, agent des douanes, inspecteur primaire, et j'en oublie... Il est seul, chargé de tout, censé faire appliquer des règlements innombrables." (Deschamps, 1975 : 121). Parmi ces règlements, le fameux code de l'indigénat, code juridique adopté par décret le 30 septembre 1887, qui dresse une liste des différents types d'infractions et des sanctions afférentes, mais surtout qui formalise le statut du colonisé comme sujet et non citoyen de l'empire, avec les obligations qui cela implique, telles les prestations, le travail forcé. L'une des raisons qui expliquent le pouvoir des "rois de la brousse", ce sont les très faibles investissements financiers et humains de la métropole dans les colonies. Une loi adoptée le 13 avril 1900 prône leur autonomie financière, ce qui fait dire à l'administrateur Guy Georgy que "le budget de l'AOF a été longtemps inférieur à celui des Galeries Lafayette" (cité par Colombani, 1991 : 9). L'AOF est effectivement l'un des parents pauvres du dispositif colonial. En 1914, l'empire français s'étend sur plus de dix millions de kilomètres carrés, peuplés de 43 millions d'habitants, auxquels s'ajoutent 700 000 expatriés Français et européens, dont 500 000 uniquement pour l'Algérie. Seuls 7 390 français sont installés en Afrique subsaharienne, dont 2 390 militaires et 2 700 fonctionnaires civils (ibid : 11). Le "taux d'encadrement" des populations colonisées par l'appareil colonial est donc très faible, et il faut bien avoir à l'esprit que concrètement, le commandant de cercle est le seul blanc parmi des milliers d'administrés dont souvent il ne parle pas la langue. Dans un premier temps, les administrateurs locaux sont des militaires ou des personnes attirées par "l'aventure coloniale", formant un personnel généralement peu formé à gérer les multiples tâches à accomplir, et ils se distinguent fréquemment par leurs comportements autocratiques et brutaux, et

leur incompétence (Cohen, 1973 : 120-123). Après la première guerre mondiale, et surtout à partir des années 1930, le niveau de recrutement des administrateurs s'améliore. Ils doivent passer par l'école coloniale, qui enrichit et allonge progressivement l'enseignement dispensé, et crée un véritable esprit de corps (ibid : 156).

Les débats sur ce qui devait caractériser les rapports entre colons et colonisés, entre assimilation et association, vont traverser toute la période coloniale. Officiellement, c'est toujours la politique de l'assimilation qui primera même si dans les faits l'association est beaucoup discutée, et souvent prônée sur le terrain par les commandants de cercle, défendant une vision pragmatique souvent opposée à celle des "bureaucrates" et des politiciens métropolitains, et à leur avalanche de décrets (ibid : 101). Ce n'est pas tant par conviction que les administrateurs locaux veulent s'appuyer sur les chefs locaux, qu'ils voient plutôt comme un "mal nécessaire", mais pour pallier le très faible taux d'encadrement par des fonctionnaires blancs. L'attitude des colons sera toutefois assez évolutive vis-à-vis des chefs locaux. Après la conquête, ce sont les empereurs, rois et roitelets qui sont destitués, à quelques exceptions près (par exemple le roi des Mossis), et leurs zones d'influences sont redécoupées par le nouveau quadrillage administratif. Avec l'abolition de l'esclavage, c'est à la "féodalité" que s'oppose une partie de l'administration⁸⁷, qui place alors ses affidés, par exemple d'anciens tirailleurs, aux postes de chef de village ou de canton. Pour défaire cet esprit féodal dans les chefferies et amorcer une politique d'assimilation, Trentinian met en place une scolarisation des fils de notables dès 1897, "l'école des fils de chefs", ou encore "l'école des otages"⁸⁸. La dimension élitiste de cet enseignement est revendiquée dans une circulaire de Trentinian d'avril 1897, précisant qu'il fallait scolariser en priorité les enfants des familles de notables "capables de répandre, par leur prestige, notre civilisation" (Bouche, 1950 : 184). Comme nous l'avons vu, cette élite formée sur le modèle occidental va susciter l'inquiétude chez les colons (la peur du "déraciné"), et favoriser la réhabilitation du rôle des chefs locaux à partir des années 1920 et surtout 1930, en rupture avec ce qui avait parfois pris l'aspect d'une purge lors de la phase de conquête. Au Soudan, c'est le gouverneur Brévié qui porte cette politique, et demande que l'on nomme "les hommes possédant par tradition le droit d'accéder héréditairement à ces fonctions", tout en veillant à leur offrir une instruction (Cohen, 1973 : 167). Ce mouvement est possible parce que les chefs locaux ne constituent plus une menace pour le pouvoir colonial, alors bien en place. Il nourrit d'ailleurs le développement de l'agrarisme colonial, auquel il correspond. La génération des fonctionnaires coloniaux de l'entre-deux guerres n'avait pas été confrontée aux formations étatiques pré-coloniales, et certains ont

87. William Ponty, gouverneur général de l'AOF, écrit dans une circulaire de 1914 : "...les intermédiaires indigènes entre la masse de la population et les administrateurs des cercles ou leurs subordonnés ne sont, le plus souvent, que des parasites, vivant sur la population et sans aucun profit pour le fisc", (Cité par Cohen, 1973 : 115). Il fera ainsi supprimer plusieurs importants résidus de formations politiques pré-coloniales, par exemple en Guinée (ibid).

88. C'est d'abord Faidherbe qui a fondé en 1856 au Sénégal la première école des otages, fermée pour raison budgétaire en 1871 puis ré-ouverte en 1894, prenant alors le nom "d'école des fils de chefs et des interprètes". Le qualificatif "d'otage" vient du fait que les chefs des zones conquises envoyaient dans ces écoles leurs fils, comme gage de leur soumission (Bouche, 1991 : 133).

pu penser que le village et le canton constituaient l'horizon politique indépassable de l'indigène. Leur vision de l'Afrique de l'Ouest comme une accumulation de petites chefferies villageoises est en fait le résultat de la destruction de toute possibilité de reconstitution d'un pouvoir local s'exerçant au-delà de la taille d'un canton, et de l'occultation de l'histoire des formations étatiques ouest-africaines pré-coloniales. Et pourtant, fin 1915-début 1916, un événement était venu contredire le schéma très éclaté que se faisait les colons des territoires qu'ils occupaient, "*la révolte des Bwa (ou Bobo)*" (dont on devrait plutôt parler comme d'une véritable guerre, qui a largement dépassé le cadre des Bwa, Royer : 2003). Partie de la région de Bona, en Haute-Volta, cette guerre va s'étendre aux cercles de Ouagadougou (Haute-Volta) et aux cercles soudanais de San, Koutiala et Bandiagara (Soudan), soit une zone comptabilisant près d'un million d'habitants, et impliquera des populations Bwa, Peul, Minyanka, etc. (Royer, 2003 : 35-36). Elle est motivée par un refus de l'ingérence coloniale dans les affaires des populations, ingérence qui rompait les modes de vassalisation passés, dans un climat de tension exacerbé par les appels à la conscription pour la première guerre mondiale : "*Les Blancs sont venus chez nous ; nous les avons acceptés croyant qu'ils se comporteraient comme les Peuls, c'est-à-dire sans se mêler de nos affaires ... Tous leur appartient désormais dans ce pays : nos biens, nos femmes, nos enfants, et nous-mêmes. Qu'est-ce qu'il nous reste encore ? Ils ridiculisent et même interdisent nos coutumes et les choses sacrées héritées de nos aïeux, les cicatrices, pour que nous ne reconnaissons plus nos enfants*" (Royer, citant un "*orateur dans une réunion appelant à la guerre*", 2003 : 38). Les relations inter-villageoises et les structures sous-jacentes liant les sociétés de la sous-région ont permis l'extension du conflit, unissant bien au-delà de la grille de lecture coloniale des populations de différentes ethnies et cultes (musulmans et animistes). Pour réprimer le soulèvement, pas moins de 5 000 soldats sont mobilisés, équipés de canons et mitrailleuses. Ils mettront plusieurs mois à en venir à bout (ibid). Le refus de la conscription et les pressions liées aux réquisitions en temps de guerre susciteront également une révolte, à la même époque, dans le Bélé Dougou (au nord de Kati), elle aussi réprimée par la force (entretien de l'auteur avec Amidu Magasa, sociologue, 2 mai 2007, Bamako).

Si l'administration fait et défait les chefs de canton et de village, ceux-ci restent indispensables à l'exercice de son autorité, et ce sont eux seuls qui sont véritablement en contact avec les administrés et font exécuter les décisions du gouverneur général, transmises aux gouverneurs des territoires, puis aux commandants de cercle. Formellement, c'est l'administration coloniale qui encadre les populations et donne des directives, mais au quotidien les colonisés des zones rurales n'ont affaire qu'aux exécutants : le commandant de cercle, et surtout le chef de canton ou de village. Ces derniers ne sont pas les seuls relais indigènes du pouvoir colonial, le commandant de cercle étant assisté par des "*subalternes de l'administration coloniale*", qui constituent eux-mêmes une catégorie dominante dans les populations colonisées. Au sommet, l'interprète, qui par ce qui constitue presque un monopole, la maîtrise du français et de la langue des administrés, tire un grand bénéfice

de sa position. Cohen constate qu'à peine plus de 12% des administrateurs parlent une langue africaine (sur la période 1887-1939, Cohen, 1973 : 183). Il faut préciser qu'ils sont soumis à une forte mobilité géographique⁸⁹, qui ne facilite pas l'apprentissage des langues et crée une discontinuité dans l'exercice de l'autorité coloniale, dans un système où la personnalité de l'administrateur est déterminante. Au côté du commandant de cercle et de l'interprète se trouvent les gardes de cercle, généralement d'anciens tirailleurs, chargés de la "*police rurale*", qui font également fonction de gardiens de prison, de plantons, de messagers pour la transmission des ordres et convocations aux chefs de canton et de village, et qui veillent à l'exécution des prestations⁹⁰ (Méker, 1980 : 79). Ce sont également eux qui accomplissent les basses besognes du commandant de cercle, bras armés de sa politique punitive.

La biographie de Wangrin écrite par Hampaté Bâ (1992 (1973)) constitue une illustration brillante et rocambolesque du rôle pivot de l'interprète⁹¹. Originaire d'une famille noble de la zone de Bougouni, Wangrin passe par l'école des otages de Kayes où il obtient son Certificat d'études primaires indigènes, lui ouvrant les portes d'une carrière dans l'administration (ibid : 18-19). Comprenant rapidement que la place la plus profitable pour un fonctionnaire indigène est celle d'interprète, Wangrin s'y fraie un chemin aux dépens de ses congénères, mais aussi parfois des commandants de cercle à qui il joue de nombreux tours. Parmi d'autres escroqueries, Wangrin profite des réquisitions de bétail lors de la première guerre mondiale pour organiser un trafic vers le Ghana, augmentant à son profit, avec la complicité des chefs de canton et de village qui exécutent ces réquisitions, le nombre de saisies (ibid : 58-65)⁹². Wangrin évolue avec beaucoup d'aisance dans ce qui constitue les milieux coloniaux soudanais, se jouant de son grand rival l'interprète Romo, des chefs de canton, des commandants de cercle mais aussi des gros commerçants, catégorie dans laquelle il finira d'ailleurs par se retrouver. Wangrin sait également profiter des dissensions entre les colonisateurs, que résume un commerçant français : "*Les commerçants sont contre l'administration qui pompe pour son seul usage 50% d'un budget en perpétuel déficit ; les militaires détestent les civils ; les fonctionnaires et militaires n'ont que mépris pour les commerçants*" (Vacquier, cité par Colombani, 1991 : 97). Hampaté Bâ a lui aussi fourni un bel exemple des rapports entre les fonctionnaires indigènes et les commandants de cercle, dans sa propre biographie (Bâ, 1994). A l'instar de celle de Wangrin, elle démontre à la fois le pouvoir dont les commandants pouvaient disposer

89. Un commandant de cercle ne restait généralement pas plus de deux ans au même poste, du moins jusqu'à la seconde guerre mondiale.

90. Pour des témoignages directs sur les agissements de ces gardes de cercle, voir par exemple Magasa, (1999 (1978) 21-33).

91. Hampaté Bâ précise bien en introduction, puis dans une postface rédigée pour une réédition en 1986, l'exactitude du récit des aventures de Wangrin, qu'il a pu recouper à travers les témoignages des différents protagonistes évoqués dans l'ouvrage.

92. Cet exemple démontre que le commerce de longue distance a très bien survécu à la l'occupation française, et que les frontières internes coloniales, et celles des empires coloniaux, ne constituaient pas un obstacle. D'ailleurs Wangrin ne se contente pas d'exporter des têtes de bétail vers le Ghana, où par le jeu des conversions monétaires il tirait un plus grand bénéfice, puisqu'il en importe également de l'or, du thé, des pains de sucre et des pièces de bazin riche (Bâ, 1992 (1973) : 66).

et l'importance de leur personnalité dans la gestion des affaires courantes, offrant une image de ces derniers qui oscille entre celle de l'autocrate et de l'humaniste, teintée de paternalisme⁹³.

Les chefs de village étaient désignés, en théorie après consultation, par les commandants de cercle⁹⁴, et les chefs de canton par les gouverneurs. En fonction du degré d'allégeance des notabilités en place, celles-ci pouvaient se maintenir et voir leur règles de successions respectées (Méker, 1980 : 79), mais ce n'était pas toujours la norme. Delavignette en offre un bel exemple dans "*Les paysans noirs*", racontant dans le détail comment il a fait destituer des chefs Dioulas au profit de chefs Gouins afin de lutter contre ce qu'il décrit comme l'exploitation outrancière des seconds par les premiers (1931). Dans les faits, tandis que Delavignette a une lecture très manichéenne des rapports entre Dioulas et Gouins (le seigneur contre le serf, le cavalier musulman dioula contre le gouin nu, laboureur et païen, (Delavignette, 1931 : 20, 42), Dacher a démontré qu'il avait pu faire le jeu de rivalités entre différentes factions dioulas, qu'en fonction de l'intérêt du moment certains chefs adoptaient des noms gouins ou dioulas, et que les nouveaux chefs gouins qu'il avait mis en place ne commettaient pas moins d'abus que leurs prédécesseurs (Dacher, 2003). Le récit de Delavignette, mais aussi celui de Bâ sur Wangrin, ou encore les témoignages d'anciens administrateurs au Soudan ou en Afrique de l'Ouest (Colin, 2004, Deschamps, 1975, Méker, 1980), révèlent bien l'importance du rôle des chefs de canton et de village, et les abus d'autorité qu'ils ont parfois commis. Leurs principales fonctions étaient particulièrement ingrates, mais leur donnaient un pouvoir considérable sur les populations, et parfois des opportunités d'enrichissement. Ils étaient chargés de collecter les impôts et de répartir les prestations et réquisitions, notamment pour les corvées, le choix des enfants à envoyer à l'école ou de ceux qui partiraient à la guerre. Il n'était pas rare que ces chefs augmentent le montant des impôts, inventent des corvées qui leurs étaient profitables ou utilisent la réquisition comme arme de sanction. Mais s'ils étaient en position de force par rapport aux populations colonisées, au côté des fonctionnaires indigènes, ils restaient tout de même subordonnés à ces derniers et aux fonctionnaires blancs, et s'exposaient à des sanctions ou à la révocation si les consignes n'étaient pas bien exécutées ou si l'impôt n'était pas recouvert à hauteur des sommes espérées.

Avant d'en venir au rôle de ces relais dans la politique agricole coloniale, apportons quelques précisions sur le profil de ces chefs de canton, de village, interprètes, fonction-

93. N'étant pas de la même génération, Wangrin et Bâ n'avaient pas affaire au même type de fonctionnaires coloniaux, "*l'esprit*" qui les guidait ayant évolué en même temps que la conjoncture politique, entre la fin du XIXème et 1960. Sur le paternalisme colonial, voire la mégalomanie de certains commandants de cercle, Deschamps relate le sentiment qui l'habitait dans son travail : "*une sensation grisante de nature, de liberté et de commandement. La personnalité, dans la solitude, s'épanouit sur de vastes espaces. On est Dieu créateur du monde et père des hommes. Nous disons tous : "mon district", "mes indigènes", "mes routes", j'ai même entendu des collègues dire "mon fleuve", "ma pluie". Pour le français, presque toujours d'origine rurale plus ou moins récente, c'était l'ivresse du propriétaire terrien, la fierté du domaine bien tenu (...). Plaisir de monarque et de paysan*" (Deschamps, 1975 :124).

94. Méker, qui a été administrateur au Soudan, précise que dans les faits c'est souvent l'interprète qui choisit le chef, car il est supposé mieux connaître la coutume et les populations locales (Méker, 1980 : 79).

naires indigènes et autre gardes de cercle, que nous rassemblons sous le titre de “*notabilités indigènes*”⁹⁵. La politique coloniale et les stratégies des colonisés ont rebattu les cartes à différents niveaux. La première génération de ceux qui évoluaient dans l’administration était passée par les écoles des chefs ou par l’armée. Dans un cas comme dans l’autre, tous ne sont pas issus des notabilités pré-coloniales ou de ceux qui avaient le statut de *horon*, d’homme libre. Beaucoup de tirailleurs sont d’anciens captifs (Bouche, 1950), et d’autres ont pris les armes au côté des Français contre ceux qui les dominaient⁹⁶. De plus, sans que l’on en connaisse les proportions exactes, certains fils de chef réquisitionnés pour aller à l’école n’y allaient pas, d’autres enfants leur étant substitués. La sélection des enfants envoyés à l’école faisait partie de ce qui se monnayait avec les chefs de village, ce qui laisse penser que les familles les plus pauvres voyaient aussi leurs enfants réquisitionnés⁹⁷. Ainsi, l’origine sociale des fonctionnaires indigènes, formés par l’armée ou par l’école, est probablement assez diverse, même si bien sûr des membres des familles de notables de l’époque pré-coloniale s’y sont maintenus⁹⁸. Pour ce qui est des chefferies locales, nous avons déjà précisé que les colons les avaient faites et défaits. A partir des années 1930 consigne est donnée de chercher des dirigeants légitimes au regard du droit coutumier, mais ce n’est pas une règle, on peut se demander selon quels critères les commandants de cercle démêlaient les rivalités politiques pré-coloniales⁹⁹. De plus, la violence de la conquête, avec l’élimination physique de certaines chefferies ou leur déportation, puis les multiples destitutions, avaient déjà brouillé les cartes. Les notabilités indigènes, “*contremaîtres*” du pouvoir colonial, ne sont donc pas la reproduction à l’identique des notabilités pré-coloniales. La France n’a pas seulement occupé la place de Samory Touré, Babemba Traoré ou d’El hadj Omar, elle a redécoupé les territoires, renouvelé une partie des chefs locaux qui, comme auparavant, servent d’intermédiaires et de relais locaux de l’exercice de son pouvoir, et formé une nouvelle élite dans ses écoles et sur ses champs de bataille¹⁰⁰.

Les notabilités indigènes n’étaient pas uniquement les relais politiques du pouvoir colonial, assurant l’interface entre les blancs et les “*masses rurales*”, elles étaient également les cibles privilégiées des politiques agricoles. Dès les premières expérimentations coton-

95. Le terme *indigène* étant colonial, cela nous permet de les différencier de ceux qui les ont précédés, et de ceux qui vont les suivre après l’abolition de l’indigénat, à partir de 1946.

96. C’est le cas de l’interprète Romo Sidebi, ennemi de Wangrin, qui est arrivé à ce poste après s’être enrôlé dans l’infanterie coloniale, vraisemblablement contre la domination dioula sur la région de Bougouni (Bâ, 1973 (1992) : 101).

97. Hampaté Bâ fournit un bel exemple des marchandages auxquels pouvait donner lieu la sélection des enfants envoyés à “*l’école des blancs*” à Bandiagara (Bâ, 1991 : 307-319).

98. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous ferons référence aux travaux de Jézéquel sur l’enseignement au Soudan et l’école William Ponty de Dakar, qui formait les élites. Il démontre la disparité des origines sociales des élèves soudanais de Ponty, mais ils sont tout de même 45% à être issus de ces différentes *notabilités indigènes*, 55% si on y ajoute les fils de commerçants (Jézéquel, 2005 : 522).

99. Fay illustre bien les conséquences contemporaines de ce jeu de chaises musicales entre différentes factions politiques pré-coloniales et coloniales dans le *Tenenkou*, qui se répercutent sur le clivage partisan depuis 1991, et plus encore avec la décentralisation (Fay, 2000).

100. Aoua Keïta, en poste à Nara dans les années cinquante (à proximité de la Mauritanie), raconte par exemple que la seule personne à tenir tête à l’aristocratie locale, encore bien en place dans cette zone, et aux fonctionnaires et commerçants “*indigènes*”, unanimement ralliés au Parti Progressiste Soudanais, était un ancien combattant d’origine servile (Keïta, 1975 : 290).

nières, elles sont mises à contribution, comme par exemple Mademba, chef de canton de Sansanding, qui en 1898 répond aux sollicitations de Trentinian en supervisant la culture de 67 hectares de nouvelles variétés cotonnières (Fok, 1993 : 34). Lorsque l'Association Cotonnière Coloniale arrive au Soudan en 1904, elle distribue des semences aux chefs de villages, qui deviennent leurs interlocuteurs (Roberts, 1987 : 466-467). A la fin des années vingt, ce sont les fils de chefs et de notables qui effectuent des stages dans les fermes-cotonnières autour de Sikasso et Ségou, et se voient distribuer des charrues (Robert, 1931 : 53). Plus généralement, les charrues sont données prioritairement aux chefs de cantons et de villages, et dans le cercle de Sikasso en 1924, ceux qui ont perdu leurs boeufs de labour à la suite d'une épizootie se voient même accorder des crédits pour en acquérir de nouveaux. Les fermes indigènes où ces charrues sont introduites sont dirigées par des parents des chefs, et des paysans sont réquisitionnés pour y effectuer leur corvée. Des fermes modèles sont également créées et dirigées par les chefs de canton, où ils sont chargés d'expérimenter un système de métayage (Rondeau, 1980 : 414-416). Lorsqu'un commandant souhaite développer des rizières à proximité de Koutiala, des parcelles sont réservées aux fonctionnaires indigènes (Colin, 2004 : 320). Parmi les mesures prises pour stimuler la production de culture de rente, on propose aux chefs un pourcentage sur le coton commercialisé (Levrat, 2008 : 129), et lorsque les premières SIP apparaissent, c'est encore vers eux que l'on se tourne pour composer leurs conseils d'administration. Certains chefs et fonctionnaires indigènes impliqués dans leur gestion les utilisent pour prélever plus de grain que prévu, ou pour augmenter les intérêts sur les prêts de semences (Guyer et Mann, 1999 : 136).

Derrière l'élitisme que constitue ce choix des premiers bénéficiaires des politiques agricoles coloniales, il faut en partie voir les conséquences de leurs faibles moyens financiers et humains, que l'administration voulait compenser en créant un effet tâche d'huile. Les notabilités indigènes devaient être les têtes de pont de la modernisation agricole en devenant des "*gentlemen-farmers*", mais malheureusement, "*ils ne cherchent qu'à s'enrichir rapidement, grâce au pouvoir qu'ils reçoivent des blancs*" (Rondeau, 1980 : 416). Que les notabilités indigènes aient cherché à tirer parti de leur position n'est pas surprenant selon Rondeau, qui écrit à propos des chefs de canton refusant de se convertir à la "*modernisation agricole*" en zone Sénoufo : "*ils suivent l'exemple qu'ils ont sous les yeux. Les biens s'obtiennent par la force et non par des investissements de capitaux. Ils savent que l'argent en circulation dans le cercle est celui des Africains (impôts et plus tard cotisations SIP, taxe additionnelle). Les blancs ne donnent pas eux-mêmes l'exemple du système capitaliste...*" (Rondeau, 1980 : 417). Souligner l'importance des notabilités indigènes dans le système colonial, c'est aussi tenir compte d'une vision "*par le bas*" du colonialisme. Entre le ministère des Colonies, le siège de l'AOF à Dakar ou du Soudan à Koulouba, et les paysans soudanais, il y a un monde, et ce sont les commandants de cercles et les notabilités indigènes qui appliquent et traduisent localement le système colonial. Ce sont pour partie les descendants de ces notabilités indigènes que l'on retrouvera tout au long

du XXe siècle aux plus hautes fonctions, et notamment à la tête des organisations rurales.

Derrière le principe de réalité qui a amené les français de l'entre-deux guerres à soutenir le principe de l'association, au détriment de l'assimilation, il y a l'impossibilité de parachever cette dernière en contexte colonial¹⁰¹. Le choix de s'appuyer sur les élites rurales répondait à des raisons pragmatiques (en premier lieu le manque de moyens financiers et humains), mais confortait également des préoccupations politiques moins avouables. Urbains, "déracinés", salariés des maisons de traite ou de l'administration, indigènes occidentalisés passés par l'école William Ponty, parfois tous rassemblés sous le titre "d'évolués", suscitaient la peur des colons (à raison au regard des événements à venir) malgré leur faible nombre. En contrepoint, les paysans ne sont pas vus comme une menace pour l'ordre colonial, et tenir un discours agrarien célébrant la vie rurale, l'homogénéité de la paysannerie et l'unité villageoise, tout en s'appuyant sur les notabilités locales, chefs de villages et de cantons, présente des avantages. Ces chefs peuvent servir à contenir les frustrations des paysans à leur niveau, et permettent aux colons de maintenir la pression sur eux¹⁰². Mais surtout, comme le souligne Gamble : "*Si l'administration exprime de nouveaux penchants pour les paysans c'est aussi parce que, contrairement aux salariés et aux évolués, ils semblaient incapable d'émettre des demandes collectives ou de mettre en place des protestations collectives. Les autorités coloniales pouvaient prétendre parler en leur nom*" (Gamble, 2009 : 793, ma traduction).

4 - Un projet coercitif ambitieux et coûteux : les offices de culture irriguée

Impossible d'aborder l'histoire agricole et cotonnière malienne sans parler des Offices, et particulièrement du plus ambitieux d'entre eux, l'Office du Niger. Toutefois il s'agit de l'aspect le mieux documenté de la politique agricole du Soudan colonial puis du Mali, aussi on se rapportera à l'abondante littérature sur le sujet pour une vision plus détaillée de son histoire (notamment les travaux de C. Coulibaly, Magasa, Shreyer, Van Beusekom).

101. "*Pour s'assimiler, il ne suffit pas de donner congé à son groupe, il faut en pénétrer un autre : or il (le colonisé) rencontre le refus du colonisateur. A l'effort obstiné du colonisé de surmonter le mépris, à sa soumission admirative, son souci appliqué de se confondre avec le colonisateur, de s'habiller comme lui, de parler, de se conduire comme lui (...) le colonisateur oppose (...) la dérision. Il déclare, il l'explique au colonisé, que ces efforts sont vains, qu'il n'y gagne qu'un trait supplémentaire : le ridicule. Car jamais il n'arrivera à s'identifier à lui, pas même à reproduire correctement son rôle.*" "*Pour que l'assimilation du colonisé ait une portée et un sens, il faudrait qu'elle atteigne un peuple tout entier, c'est-à-dire que soit modifiée toute la condition coloniale. Or (...) la condition coloniale ne peut être changée que par la suppression de la relation coloniale*" "*Dire que le colonisateur pourrait ou devrait accepter de bonne grâce l'assimilation, donc l'émancipation du colonisé, c'est escamoter la relation coloniale*" (Memmi, 1985 (1957) :139-142).

102. Par exemple, Delavignette s'inquiète des conséquences de sa politique visant à destituer les chefs dioulas, ayant peur que cela fasse diminuer la production agricole des gouins sur lesquels ils mettent une forte pression (Delavignette, 1931 : 42).

L'opportunité de produire du coton en culture irriguée a longtemps été discutée en AOF, des tests ayant été effectués dès 1865 au Sénégal, à la station de Richard-Toll, puis à nouveau sous l'impulsion de l'Association Cotonnière Coloniale (ACC) en 1909, et enfin sur les bords du fleuve Niger en 1913 (Roberts, 1996 : 90). La guerre porte un coup d'arrêt à ces expérimentations mais dès la fin 1918, Yves Henry, devenu directeur en charge de l'agriculture aux colonies, charge H. Cosnier d'une mission prospective sur les matières premières en AOF, avec une attention particulière à porter sur le coton. Le rapport de Cosnier reprendra des propositions déjà formulées par Henry : promouvoir la culture irriguée du coton autour du fleuve Niger, sous l'égide d'entrepreneurs européens (Levrat, 2008 :111-112). Le premier à se lancer dans l'aventure est Martin Hirsch, banquier parisien qui avait envoyé, plus ou moins secrètement, l'ingénieur Younès faire des prospections dès 1917 (Magasa 1999 (1978) : 38). Hirsch, fort de l'appui d'investisseurs français, tente de négocier auprès du ministère des colonies l'exclusivité de la prospection et des travaux d'aménagement sur trois millions d'hectares dans les vallées du Sénégal et du Niger. L'opposition manifestée par la direction de l'administration de l'AOF, soucieuse d'éviter les abus des compagnies concessionnaires de l'AEF, mettra fin au projet. De plus le nouveau gouverneur général de l'AOF, Gabriel Angoulvant, caresse ses propres rêves de grandeur pour l'irrigation au Soudan, et à ce titre il vient de recruter un ingénieur des travaux publics qui a passé plusieurs années en Inde, où il a eu le temps d'observer ce que font les anglais en matière d'irrigation, Emile Béline (Michel, 2003 : 181-182). Finalement Hirsch doit se rabattre sur un projet beaucoup plus modeste, et signe en 1919 une convention qui lui accorde une concession de quelques milliers d'hectares à Diré, dans le Macina, qu'il espère étendre sur 100 000 hectares. Il a créé pour l'occasion la Compagnie de culture cotonnière du Niger, généralement abrégée Ciconnic, et bénéficie de subventions publiques pour son installation. L'administration l'aide aussi à recruter la main-d'oeuvre dont il a besoin, et en 1923 sa concession valorise un total de 3 000 hectares, avec plus de deux mille ouvriers agricoles¹⁰³ (Béline, 1925 : 253-254). Néanmoins les problèmes s'accumulent, les variétés sélectionnées s'avérant peu adaptées au milieu, les conditions climatiques sont difficiles, et les très mauvaises conditions de travail des ouvriers agricoles n'encouragent pas leur motivation, quand ils ne cherchent pas tout simplement à fuir (Schreyger, 1984 : 34-35). En 1927, la Ciconnic produit 306 tonnes de coton¹⁰⁴. Dans le même temps l'ACC acquiert près de 700 tonnes de coton indigène¹⁰⁵ (Robert, 1931 : 44). Il existe sept autres exploitations cotonnières privées aux mains de français, autour de Kayes, Bamako ou Koulikoro, qui produisent au total 870 tonnes de coton brut. Quelle que soit l'origine du coton, le rendement moyen en fibre après égrenage oscille entre 19%

103. D'après Gouin et al (1926 : 9), en 1925 son exploitation est répartie entre Diré, Dioro, Sama et Senenkou, et totalise 4 500 hectares pour cinq mille ouvriers et une cinquantaine d'européens.

104. La compagnie de Hirsch ne survivra dans les années trente que grâce aux aides publiques dont elle bénéficie, et après la seconde guerre mondiale, elle abandonne la culture du coton pour se concentrer sur celle du riz (Malon, 2006 : 190).

105. Ce coton vient principalement des cercles de Sikasso (255 tonnes), Koutiala (190 tonnes) et Ségou (174 tonnes) (Robert, 1931 : 44).

et 24%, avec une exception à 28%, le coton traité par l'ACC à Ségou (ibid).

Le plus grand projet de culture de coton irrigué au Soudan va naître de l'imagination de Béline, qui va profiter d'une conjoncture favorable et faire preuve de persuasion en sachant écarter toute critique face à ses ambitions, pourtant hautement spéculatives. Il aura plus de facilités à entraîner les milieux coloniaux français et certains gouverneurs généraux espérant laisser un bilan grandiose, à qui il va faire miroiter des résultats mirobolants, qu'à convaincre une partie des administrateurs et experts coloniaux, plus au fait des réalités.

Les effets de la première guerre mondiale sur les cours du coton vont servir les intérêts des partisans de la recherche d'un nouvel eldorado cotonnier colonial : entre 1914 et 1918, ils ont été multipliés par cinq (Schreyger, 1984 : 19). À cela s'ajoute la politique des rivaux de toujours, les Britanniques, qui développent depuis 1911 un vaste projet d'irrigation de coton à Gezira, au sud de Karthoum (Becker, 1994 : 373). Le projet que présente Béline va également rejoindre les préoccupations du plan Sarraut, qui cherche à mettre en valeur les colonies, et va se trouver intégré à son volet soudanais. Enfin, le secteur privé n'est pas en reste. En 1920 la Compagnie Générale des Colonies est créée par un consortium de banques, de maisons de traite et d'entreprises de travaux publics, visant à assurer les études préparatoires des chantiers d'irrigation au Soudan. De même que lors de la création de l'ACC, des personnalités politiques et coloniales sont intégrées à son conseil d'administration, dont Angoulvant, ancien gouverneur général de l'AOF (Schreyger, 1984 : 35). L'année suivante est constitué le Comité Niger, un lobby pour appuyer la mise en oeuvre du projet de Béline, au sein duquel on retrouve aussi des colonialistes en vue : Angoulvant à nouveau, Archinard, le général Helo, et comme président, un sénateur qui a été secrétaire d'État, A. de Monzie. Les autorités de l'AOF et du Soudan, ainsi que la Compagnie Générale des Colonies font partie de ses bailleurs. Béline et le Comité s'activent pour défendre leur projet auprès des parlementaires, des industriels et des chambres de commerce françaises (ibid : 38-40). En ce début des années vingt se noue donc une alliance entre les milieux commerciaux et financiers français, une partie des autorités politiques et administratives coloniales à Paris comme en AOF, qui va aboutir à la mise en place d'une politique en faveur de l'irrigation au Soudan, destinée à produire du coton¹⁰⁶. Il faut toutefois remarquer l'absence notable des industriels du textile et le rôle marginal que va jouer l'ACC dans cette entreprise. Une illustration des intérêts croisés des milieux industriels et financiers français est donnée par la convergence entre le Comité Niger et le Comité des forges, qui vont nourrir leur argumentaire mutuellement. Ce lobby des industriels du fer et de l'acier, lié à la famille de Wendel, milite pour la construction d'une voie de chemin de fer transsaharienne, ce qui lui permettrait de vendre des milliers de kilomètres de rail. En 1927 est même créé un Comité transsaharien, dont les principaux arguments en faveur du train reposent sur la nécessité de faciliter la circulation de la

106. Magasa parle d'un mariage entre "*l'illuminé technocrate*" qu'était Béline et le "*patronat colonial*", (Magasa, 1999 (1978) : 142).

main d'oeuvre entre l'Afrique du nord et l'AOF, et le transport des centaines de milliers de tonnes de coton qui doivent être produites sur les bords du fleuve Niger dans les gigantesques zones d'irrigation envisagées par Bélime. La crise de 1929 fera disparaître l'idée de construire cette ligne transsaharienne (Schreyger, 1984 : 48).

Bélime, à partir d'une étude sommaire, le Soudan ne disposant pas d'une cartographie précise, ni d'études météorologiques, hydrauliques, topologiques et géologiques de qualité, présente en 1921 un projet visant à irriguer un total de 1,8 millions d'hectares autour du fleuve Niger, de Bamako jusqu'au nord de Mopti. De fait, quatre-vingt-dix ans plus tard, les superficies cultivées dans les offices maliens n'atteignent pas 10% de ce niveau¹⁰⁷. L'idée était de faire du fleuve Niger "*le Nil français*", le modèle de culture irrigué de coton en Égypte alimentant alors les fantasmes (Angoulvant, 1921 : 32, Chudeau, 1922 : 155). Les zones les plus importantes du projet se situent au nord-est de Ségou, le long du fleuve Niger, où il est prévu de construire un barrage et plusieurs canaux. Son caractère très ambitieux suscite quelques critiques de la part des spécialistes, dont Henry et Chevalier, mais elles restent ignorées. Parmi les défenseurs de la culture irriguée de coton au Soudan, Martial Merlin, gouverneur général de l'AOF qui a succédé à Angoulvant durant les années suivant la première guerre mondiale. Jules Carde, qui lui succède en 1923, encourage également le développement agricole et la culture du coton, notamment par les dispositifs mis en place par le "*programme Carde*", mais semble plus réservé face à l'ampleur du projet proposé par Bélime et ses soutiens (Filipovich, 2001 : 245). Il place toutefois l'ingénieur à la tête du Service général des textiles et de l'hydraulique, en charge des études préalables et des premiers projets d'irrigation. En effet, avant de se lancer dans les travaux faramineux que nécessite ce qui s'appellera l'Office du Niger, deux expériences plus restreintes sont menées à Niénébalé et à Sotuba. La première sert à expérimenter le colonat indigène et la seconde le modèle d'irrigation, avec la construction d'un barrage et d'un canal.

Niénébalé, situé sur la rive droite du Niger, à la hauteur de Koulikoro, a d'abord servi de ferme expérimentale pour la culture irriguée de coton, à partir de 1921, avant que des colons indigènes y soient installés en 1926 (Becker, 1994 : 376). Parallèlement avaient commencé en décembre 1925 les travaux d'aménagement du barrage des Aigrettes et du canal de Sotuba sur la rive droite du fleuve Niger, à l'est de Bamako¹⁰⁸, qui seront achevés en 1929. Ce canal, d'une vingtaine de kilomètres de long, doit permettre d'irriguer 3 000 hectares de champs dans la plaine de Baguineda. A peine inauguré, le projet de Sotuba sert de rampe de lancement à la plus importante phase du projet de Bélime, dans le delta central, la construction du barrage de Markala et de canaux permettant à terme

107. Bien que l'on considère que l'histoire de l'Office du Niger est plutôt bien documentée, notamment grâce à ses archives, force a été de constater que toutes les sources que nous avons utilisées dans cette partie présentent des données chiffrées contradictoires. Nous n'en abuserons donc pas, et utiliserons celles qui nous semblent reposer sur les travaux les plus approfondis, ou qui sont recoupés d'une source à l'autre. De façon générale, il faut retenir qu'elles insistent toutes sur le décalage abyssal qu'il y a toujours eu entre prévisions et réalisations en matière d'irrigation au Soudan.

108. Sotuba se situe en fait de l'autre côté du fleuve Niger, sur sa rive gauche (à l'emplacement de l'actuel Institut d'Économie Rurale). Le barrage des Aigrettes est construit à proximité de la chaussée submersible qui sert à traverser le fleuve en saison sèche.

l'irrigation de 960 000 hectares. Béline avait donc revu ses ambitions à la baisse¹⁰⁹, et surtout avait dû modifier ses plans sous la pression de Carde, soucieux de la sécurité alimentaire de l'AOF. Il n'est donc plus question de cultiver seulement du coton, mais aussi du riz (sur 650 000 hectares, Shreyger, 1984 : 51). Surgit le krach de 1929, et Béline va décider de mettre tout le monde devant le fait accompli en commençant les travaux sans autorisation officielle préalable, profitant notamment d'une période de transition à la tête de l'AOF (ibid : 52). L'aventure est lancée, pour le meilleur et pour le pire, et le 5 janvier 1932 un décret fixe les contours de l'organisation de ce qui s'appelle désormais "*l'Office du Niger*", établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, dont le siège est à Ségou, mais le conseil d'administration à Paris. Béline en est le directeur général, assisté de L. Bauzil.

La politique du colonat

Nous n'avons pas particulièrement insisté sur la dimension coercitive du colonialisme français au Soudan. L'histoire de la création de ces offices en offre un bel exemple, tant dans leur phase de construction que lors de sa mise en valeur.

Commençons par évoquer les conditions dans lesquelles ont été réalisés les différents aménagements (barrages, canaux, bureaux, logements de fonction, locaux techniques, etc.). C'est le Service Temporaire d'Irrigation du Niger (STIN) qui va prendre en charge la direction des travaux, et contrairement à ce que son nom laisse penser, il ne s'agit pas d'un service administratif comme un autre. Créé en 1925, il regroupe des sociétés privées françaises placées sous l'autorité d'officiers du génie, faisant travailler des milliers de recrues issues de ce que l'on appelait la "*deuxième portion du contingent*"¹¹⁰ (Coulibaly, 2006 : 10). La tâche fut considérable, et meurtrière pour les milliers de personnes mobilisées pour effectuer ces véritables travaux forcés, et ce dès les premiers chantiers de Niénébalé et de Baguinéda. Sous-alimentés, vivant dans des conditions sanitaires déplorables et soumis à la chicotte, beaucoup mourront, ou s'échapperont. Durant les trois premières années de travaux à Baguinéda, pour un effectif passant de 1 850 à 4 500 ouvriers, 617 personnes décéderont, et 24% désertent la seconde année, tandis que 32% seront atteintes par des maladies (Becker, 1994 : 377). Il en sera de même lors de la construction de l'Office du Niger, selon les nombreux témoignages rapportés par Magasa (1999 (1978) : 50-89). Le STIN y emploie en moyenne 2 500 ouvriers par an (parfois jusqu'à 4 500), recrutés de force et établis dans des camps de travail rudimentaires (Shreyger, 1984 : 70). Magasa en compte neuf, hébergeant entre 350 et 850 hommes, qui travaillent onze heures par jour en moyenne, pour un salaire dérisoire. Les récits recueillis par Magasa illustrent bien la violence du système colonial et le poids de ses subalternes dans son exécution. Cela

109. Moins de dix ans après la première ébauche du projet Béline, il est déjà divisé par deux en termes de superficie.

110. La première fournissant des tirailleurs au sein de l'armée, ou des gardes de cercle.

commence au recrutement, lorsque le chef de village livre aux mains de l'administration des "travailleurs", parfois faute de choix, parfois par vengeance ou en raison de la faiblesse de votre statut (Filipovich, 2001 : 249). Puis cela continue avec l'encadrement, qui dirige les chantiers de façon militaire : "ce n'était qu'exceptionnellement que l'officier européen intervenait directement pour châtier de sa main les travailleurs africains. Lorsqu'il le faisait, son acte était considéré comme un manque de "souplesse coloniale" et sanctionné par ses supérieurs. Par contre, les chefs d'équipes et les africains, très haïs des travailleurs, prétendaient frapper les paresseux au nom des officiers européens. Cette méthode eut pour résultat (provisoire) de présenter l'europpéen comme "le recours providentiel" et en même temps de renforcer le mépris de l'Africain pour lui-même par garde-cerle interposé" (Magasa, 1999 (1978) : 56). Une fois encore, face aux conditions de vie exécrables sur les chantiers, à la mort et aux maladies, différentes formes de résistance s'organisent, allant des chants entonnés durant le travail à la fuite, en passant par des révoltes. Coulibaly évoque par exemple une révolte à Niono en avril 1944, et Magasa des cas de désertions massives en 1936 dans les camps de Sarkala et de Niono (Coulibaly, 1985 : 82, Magasa, 1999 (1978) : 56). Quelques critiques des conditions de travail se feront entendre, au gré de visites d'inspection, et permettront des améliorations minimales, des rations de nourriture par exemple. Si le travail forcé n'était pas encore interdit par le droit international, il devait être cantonné aux travaux "d'intérêt général" et ne pas servir des intérêts privés (convention de la Société Des Nations adoptée en 1926), or ces travaux étaient menés par le STIN qui était formé d'entreprises privées (Coulibaly, 1985 : 51).

S'agissant de la question du colonat indigène et de l'esprit qui a accompagné la mise en place d'un système coercitif d'agriculture, les principales critiques du projet lors de sa phase de conception reposaient précisément sur la question de la main d'oeuvre (par exemple celle d'Henry, Filipovich, 2001 : 242). En effet, si Béline pouvait faire des projections extravagantes en termes de superficies, encore fallait-il des bras pour exploiter les 1,8 millions d'hectares qu'il promettait. Les standards de l'époque considéraient généralement qu'il fallait deux exploitants pour un hectare de coton, mais Béline estima qu'un pour cinq hectares suffirait, soit autour de 360 000 personnes. Cette évaluation n'était sans doute pas faite au hasard, elle correspondait à peu de choses près à la population estimée dans le delta du Niger au début des années vingt, dont les deux tiers ne pratiquaient pas l'agriculture, mais l'élevage et le commerce (Filipovich, 2001 : 241). Enfin, même avec des proportions plus "raisonnables", soit une personne par hectare, il aurait fallu mobiliser plus du tiers de la population soudanaise. Béline et ses soutiens avaient un argumentaire tout trouvé pour affirmer que les Soudanais viendraient massivement travailler à l'Office, de leur propre gré : les "navetanes". Il s'agissait des migrants saisonniers du Soudan et de Haute-Volta qui se rendaient chaque année dans les pays côtiers (Sénégal, Gambie, Cote d'Ivoire, Ghana) pour travailler dans les plantations de café et de cacao ou à la culture de l'arachide (Béline, 1925 : 247-250). Béline ne manquait pas de signaler le caractère saisonnier de cette migration, et le fait qu'elle était souvent motivée par la nécessité pour un

jeune de se constituer une dot afin de pouvoir se marier. Ce schéma migratoire était donc très éloigné d'une migration définitive, qui plus est dans les conditions qu'offrirait l'office. Cela n'empêchait pas certaines assertions particulièrement optimistes, comme cette affirmation d'Angoulvant, ancien gouverneur général de l'AOF, membre du Comité Niger et de la Compagnie coloniale : "*le Soudan possède d'ores et déjà un matériel humain très largement suffisant en nombre et en qualité pour mettre en valeur la première tranche des aménagements proposés. (...) il n'est point téméraire d'affirmer que la colonisation suivra pas à pas, sans difficultés, le creusement des canaux et la distribution des eaux d'arrosage.*" (Angoulvant, 1921 : 37). Bélime, tout comme son second Bauzil, supposait également, du fait de l'absence de propriété privée des sols, que les Soudanais n'étaient pas attachés à leur terre, et la quitteraient facilement (Bauzil, 1938 : 3). L'agronome Chevalier, l'un de leurs détracteurs, soulignait à l'inverse l'attachement des paysans à la terre de leurs ancêtres (Shreyger, 1984 : 38).

Il y aura aussi de nombreux débats sur l'opportunité de faire venir une main d'œuvre étrangère en Afrique de l'Ouest. Toutes sortes de propositions vont circuler, révélatrices des perceptions et qualités attribuées par la métropole à ses différents peuples colonisés. Il sera question d'amener des Indochinois, mais l'agitation sociale qu'ils auraient provoquée sur un autre chantier célèbre pour sa dureté, la construction du rail Congo-Océan, aurait eu un effet dissuasif (Magasa, 1999 (1978) : 85). La venue d'un colonat nord-africain sera également discutée, avec pour intérêt de justifier la construction du rail transsaharien. Mais à nouveau la peur d'une émulation sociale fut mise en avant, ainsi que le risque de confronter des populations à l'islam jugé austère à d'autres considérées comme "*animistes*" (ibid : 87).

La question de ce qu'on appelait la "*colonisation blanche*" a aussi été posée. Bélime s'opposait à la venue de compagnies à charte qui exploiteraient d'immenses domaines, formule qu'il considérait comme "*périmée*" (1925 : 251). En témoignent ces échanges entre Martin Hirsch, Bélime et Carde, lors d'une séance du Conseil supérieur des colonies consacrée au coton en AOF, présidée par Daladier, alors ministre des colonies. Hirsch y vante les résultats de son exploitation cotonnière à Diré, ce à quoi Carde répond qu'il sera impossible d'aider de la même manière trente ou quarante autres concessions de ce type, à moins de recourir massivement au travail forcé au profit d'intérêts privés (Conseil supérieur des colonies, 1924 : 43). Bélime encourageait tout de même à ses débuts la venue d'européens, mais avec parcimonie, à la fois pour permettre une augmentation rapide de la production et pour servir de modèle aux indigènes (Bélime, 1925 :251-260). Néanmoins, dans ses premières phases (Niénébalé, Baguineda), la politique de colonisation agricole s'adressa d'abord aux populations soudanaises, recrutées dans les cercles proches des zones concernées. Lorsque commencèrent les travaux d'aménagement de l'Office du Niger, et l'installation des premiers colons indigènes, deux arguments liés mirent un frein à l'idée d'une "*colonisation blanche*", comme en atteste la synthèse des rapports et débats du premier congrès soudanais de technique et de colonisation agricole, organisé en 1936. La

colonisation agricole faisait l'objet d'un groupe de travail spécifique intitulé : "*Paysannat indigène, colonisation blanche et noire, vulgarisation agricole, rôle et activité de l'Office du Niger, généralités sur la colonisation indigène en Afrique noire*", auquel ont contribué des agronomes et Béline. Le premier argument invoqué pour écarter la colonisation blanche est économique : il n'y a pas de bénéfice suffisant à réaliser pour la "*petite et moyenne colonisation blanche*", la marge entre le prix de revient et le prix de vente des produits agricoles ne permettrait pas de vivre selon les standards européens (Congrès soudanais de technique et colonisation agricole tome1, 1936 : 39-40). Derrière ce constat se cache une peur, celle de l'apparition d'un "*prolétariat blanc*" au Soudan. La colonisation agricole ne peut alors "*servir de déversoir au chômage des travailleurs manuels et intellectuels*", et "*c'est un devoir d'avertir de leur erreur les métropolitains qui, ignorant les conditions réelles de la vie soudanaise, propagent dans la jeunesse (...) un appel à la colonisation directe.*" (ibid). Enfin : "*Il faut absolument éviter la création d'un prolétariat tropical blanc qui aboutirait aux pires souffrances, aux plus dangereuses désillusions et déconcerterait les indigènes dans leur considération pour le blanc. Un blanc qui ne réussit pas dans la Colonie est un échec pour toute la collectivité blanche vis-à-vis d'elle-même (...). L'échec d'une grande entreprise ne frappe pas directement l'esprit de l'indigène, mais l'échec d'un prolétaire blanc, qui en fait un aigri et un déclassé, frappe dangereusement l'esprit de ce même indigène, et tout la collectivité blanche en subit les conséquences*" (ibid, 40-41). Si la colonisation blanche n'a pas sa place au Soudan, le rapport souligne le besoin d'euro-péens pour encadrer le colonat soudanais et servir de "*guides, instructeurs, tuteurs, éducateurs, contrôleurs de l'évolution indigène*". En résumé, il faut faire venir une "*élite dirigeante, et non exécutante*" (ibid : 41). Ce point de vue doit être confronté aux positions agragristes que nous avons évoquées précédemment, dont il faut rappeler qu'elles ne faisaient pas l'unanimité. Nous avons souligné l'opposition faite entre une représentation essentialiste et idéalisée du paysan et le rejet de l'individualisme, de l'ouvrier ou salarié urbain et de "*l'évolué*" risquant de devenir un "*déraciné*", mais il est ici question de ne pas confronter le colon indigène à toute forme d'altérité -l'indochinois, le nord africain, le prolétaire blanc- qui risquerait de remettre en cause sa prétendue docilité. L'idée connexe est que ce colon indigène est une sorte de pâte qu'il suffit de modeler selon la forme que l'on souhaite lui donner, et que seule une "*élite blanche*" consciente de la hauteur de sa tâche est à même de relever le défi. D'ailleurs les promoteurs de l'Office du Niger ont également porté une certaine idée du devenir de la famille et de l'unité de production agricole. La plupart des travaux sur l'Office du Niger ne manquent pas de rappeler ces citations de Béline, considérant que "*le soudanais végète dans une ambiance communiste qui est loin de développer ses facultés intuitives*", mais encore qu'il fallait "*désintégrer cette cellule économique stérile qu'est le village indigène*" (Coulibaly, 2006 : 13), représentation en contrepoint de celle de Delavignette ou Labouret.

L'Office du Niger, présenté comme un futur "*îlot de prospérité*", devait permettre de créer un nouveau modèle de développement agricole pour les "*indigènes*" ouest-africains.

Au contact d'une élite dirigeante blanche lui enseignant ses méthodes de travail, ces "*indigènes*" pourraient alors accéder au modèle qu'est la paysannerie française. Outre la mécanisation de l'agriculture, l'ambition était de promouvoir le "*mixed farming*", associant culture vivrière et de rente, agriculture et élevage, principalement de boeufs de labour¹¹¹. Contre le village indigène et son "*ambiance communiste*" selon les mots de Béline, l'Office du Niger devait permettre de recomposer la cellule familiale de base, celle qui est au coeur de sa politique, comme unité de production à laquelle est confiée une parcelle à valoriser. Cette cellule devait désormais prendre les contours de la famille européenne, nucléaire, monogame et patriarcale, le tout sous le contrôle de l'Office qui permettrait une évolution graduelle, répondant à la peur des effets dévastateurs d'une adoption trop rapide des principes de propriété privée et de l'individualisme (Van Beusekom, 1997 : 315). Mais ces ambitions vont être confrontées au principe de réalité, celui de la politique mise en place pour développer ce colonat indigène. Il nous semble que ce à quoi se sont opposés les premiers colons indigènes, ce n'est pas tant ces visées idéologiques que la faiblesse et la rudesse des moyens mis en oeuvre pour les accomplir. En fait il y eut un grand écart entre les principes mis en avant dans la phase de conception de l'Office, largement propagandistes, et les conditions de leur réalisation. Ainsi les prescriptions faites par Béline dans un texte sur la production cotonnière en AOF en 1925, où il soulignait les "*connaissances professionnelles*" des paysans, la nécessité de rémunérer correctement les indigènes, de ne pas favoriser le développement d'exploitations privées européennes utilisant une main d'oeuvre vivant dans des conditions "*proches de l'esclavage*", et où il s'opposait à la réquisition de travailleurs agricoles, paraîtront bien lointaines quelques années plus tard (Béline, 1925 : 94 ; 235 ; 251 ; 254).

Rougier, gouverneur du Soudan de 1936 à 1938, déclarait : "*Nous sommes, il ne faut pas l'oublier, des tuteurs. Nous avons non seulement le droit mais le devoir d'éduquer parfois contre leur gré les populations indigènes*" (cité par Shreyger, 1984 : 83). Avant même de les éduquer, il fallait les faire venir à l'Office, et contrairement à ce qu'affirmait Angoulvant, la colonisation n'a pas suivi "*pas à pas*" le creusement des canaux. Finalement le recrutement des colons a reposé sur les mêmes principes que les corvées ou les conscriptions. Un service spécialisé au sein de l'Office, ainsi que l'administration coloniale, s'appuyait sur les chefs locaux, de cantons et de villages, pour qu'ils sélectionnent un certain nombre de familles à mobiliser. Il arriva également que des villages entiers soient déplacés. Les démarches volontaires d'installation à l'Office du Niger étaient ainsi très minoritaires. Face aux difficultés de recrutement de soudanais, notamment pour des raisons de densité de population, et devant la peur de les voir fuir l'Office, il va être décidé à partir du milieu des années trente de recourir massivement à une main d'oeuvre originaire de l'ex Haute-

111. Bauzil, directeur adjoint de l'Office, écrit : "*la colonisation indigène soudanaise est autant oeuvre d'éducation que de mise en valeur. Elle suppose que de longtemps les familles installées, seront, tout en leur laissant le plus d'initiative et de responsabilité possible, guidées et conseillées par des cadres européens compétents : installation matérielle, choix des cultures, modes de cultures, techniques nouvelles, prévoyance, "dressage sanitaire", etc. On voit sur combien de points le colon aura besoin de notre aide*" (Bauzil, 1938 : 4).

Volta (rattachée au Soudan en 1932), principalement du Yatenga et du royaume Mossi (Shreyger, 1984 : 77). Dans cette démarche, le mogho naba, roi des mossis, va participer activement aux campagnes de mobilisation à destination de l'Office.

Les colons sont répartis dans les différents villages organisés par l'Office, par origine géographique et par ethnie. Bauzil, directeur adjoint, mettant en débat la politique de colonisation indigène de l'Office, souligne que ses services privilégient la venue de villages entiers, quand l'administration fournit des familles. Il juge toutefois que le recrutement de tout un village peut poser problèmes, car il est composé de familles bien "*constituées et vigoureuses*", mais aussi de familles "*médiocres par l'esprit*" et d'autres, "*privées de travailleurs, (sont de) véritables poids morts pour la collectivité (...)*" (Bauzil, 1938 : 101). La politique de recrutement a parfois suscité la réticence d'une partie de l'administration coloniale, notamment des commandants de cercle en charge des réquisitions, voyant d'un mauvais oeil partir leur propre main d'oeuvre, ou encore s'opposant à la politique de colonat indigène (Filipovich, 2001 : 248). Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Office du Niger compte 31 000 colons (Van Beusekom, 2002 : 58). Un peu moins de la moitié proviennent des cercles voisins, le reste étant majoritairement composé de mossis (Filipovich, 2001, 249-250). A leur arrivée, les colons se voient remettre à crédit du matériel agricole (charrue), des boeufs de labour, des semences de riz et de coton et des rations alimentaires pour tenir jusqu'à leur première récolte. Une famille de douze personnes doit exploiter une parcelle de dix hectares en moyenne, ce qui est assez éloigné des standards proposés initialement par Bélimé. A leur installation, les familles doivent défricher leurs champs et achever la construction de leurs cases et des équipements de leur village (Shreyger, 1984 : 80-83).

Les tentatives de régulation des modes de vie, du temps et des méthodes de travail à l'Office auraient offert un bel exemple de tentative d'imposition d'un dispositif disciplinaire à M. Foucault (Foucault : 1975). Interdiction de quitter l'Office, ordonnancement rectiligne des villages, horaires de travail sous contrôle (obligation de passer la journée dans les parcelles, et donc interdiction de séjourner en journée dans son village), imposition des méthodes et des choix de culture : l'Office a "*une conception militarisée de la production*" (Magasa, 1999 (1978) : 50). Bien qu'officiellement la politique de colonat indigène se doive de consolider de petites unités paysannes familiales autonomes, l'organisation très dirigiste de l'agriculture et l'emprise de l'Office sur la vie quotidienne des colons évoque en fait le modèle de la plantation (Van Beusekom, 1997 : 318). Du point de vue des indigènes, le colonat s'apparente à l'esclavage, et d'ailleurs resurgit l'expression employée à propos des affranchis des villages de liberté, *tubabu jon*, captif de blanc¹¹² (Van Beusekom, 2002 : 86). En effet, il s'agit une fois encore de déplacer des populations, souvent contre leur gré, pour organiser et contrôler leur production agricole, et en extraire ce que demande l'autorité politique, en l'occurrence du coton. Ainsi le colonat indigène à l'Office du Niger est jusqu'en 1946 le cousin plus ou moins éloigné du village de cultures

112. Sur la dimension coercitive de l'Office du Niger, voir Van Beusekom, (2002, chapitre 4), ainsi que des témoignages, Magasa (1999 (1978) 89-113).

rassemblant des captifs cultivant pour les souverains, comme cela a pu exister à Ségou ou à Sikasso. Les parcelles qui leur sont attribuées à l'Office sont aussi appelées "*les champs du commandant*". Dougnon, qui a étudié les migrations dogons à l'Office, mais aussi l'image du colon, résume : "*...à l'Office du Niger, le colon n'est pas un travailleur, pire, la riziculture est perçue comme une activité dégradante et servile. La culture irriguée (riz, coton), bien qu'introduite par le colonialisme et dotée de moyens de travail modernes, était perçue comme une activité à laquelle les paysans s'adonnaient par contrainte. L'image du colon est celle du coloured-man aux États-Unis et aux Antilles à l'époque de l'esclavage*"¹¹³ (Dougnon, 2007 : 144).

Pour organiser le colonat sont créées des Associations Agricoles Indigènes, équivalentes des SIP, au sein desquelles ils sont un peu mieux représentés, mais sans disposer de plus de pouvoir. Elles servent surtout à encadrer la politique de crédit pour les équipements, et organisent la commercialisation de la production. En effet, les Offices devaient présenter en tout point des avantages pour les colons français, notamment au regard de leur difficulté à organiser et à capter la production de coton en culture sèche. On peut d'ailleurs considérer que ce contrôle potentiel des paysans, de la production à la commercialisation, explique l'intérêt porté par l'administration coloniale au modèle de colonisation indigène dans les Offices. Sous les aspects d'une politique de modernisation agricole se cachait l'ambition de contrôler en tout point la culture d'un coton répondant aux besoins métropolitains. Il s'agissait de contrôler ce que produisaient les indigènes (ici, des variétés de coton correspondant à la demande française), la façon dont ils le produisaient (champ de coton irrigué, en opposition à la culture intercalaire en zone sèche), et surtout ce qu'ils faisaient de leur production. Il est par exemple interdit de filer ou de tisser le coton récolté à partir de 1938 (Van Beusekom, 2002 : 96). Les colons indigènes devaient remettre l'intégralité de leur récolte de coton et de riz, à l'exception de ce qui était nécessaire à leur consommation, ainsi que des semences. L'Office commercialisait les produits à un prix qu'il fixait lui-même, prélevait à la source les taxes et les créances, et remettait ensuite le solde, quand il y en avait un, aux colons. Cette situation provoquera parfois des révoltes, comme à Farakan en 1935 (Schreyger, 1984 : 97). Comme sur le marché du coton en culture sèche, la politique de prix de l'Office du Niger sera concurrencée par celle des commerçants locaux. Dans les années quarante et cinquante, malgré les tentatives de contrôle de la production commercialisée, entre 3 et 21% de la production de riz était vendue sur le marché parallèle chaque année, et entre 20 et 30% de la production de coton entre les années 1937 et 1960 (Van Beusekom, 2002 : 133). Au-delà de cette pratique, la première forme de résistance adoptée par les "*colons indigènes*" était la fuite, dans des proportions déjà importantes dès les années trente, et considérables à la suite de l'abolition du travail forcé, en 1946. Dans deux des principaux centres de colonisation, Kokry et Niono, les fuites étaient de l'ordre de 7 à 12% des effectifs par an jusqu'en 1946. En 1948-49, sur les 34 000 colons amenés à l'Office du Niger, 15.350, soit près de la moitié d'entre eux, étaient repartis (Van

113. Schreyger évoque quant à lui les camps ou compounds miniers sud africains (1984 : 101).

Beusekom, 2002 : 155 ; 1997 :318).

Les résultats de l'Office du Niger vont être dérisoires au regard du coût de l'entreprise et de l'ampleur du dispositif. Variations climatiques, nuages de sauterelles, épuisement des sols, problèmes sanitaires (malnutrition, taux de prévalence du paludisme très élevé¹¹⁴), fuites et révoltes des colons, marché parallèle, font partie des nombreuses explications de cet échec (Shreyger, 1984 : 100). De plus les installations de l'Office sont rapidement dégradées, l'entretien des canaux négligé, et certaines zones finalement peu propices à l'irrigation, ou leurs sols se révèlent inappropriés à la culture du coton. Le choix avait été fait de consacrer des zones au riz, et d'autres au coton, au détriment de la rotation des cultures, et la sélection de semences de coton à longue fibre s'avéra inadaptée aux conditions environnementales locales (Filopovich, 2001 : 257-260). Rétrospectivement, l'on peut affirmer que Bélimé s'est trompé dans toutes ses prévisions : superficie irrigable, moyens humains mobilisables, rendement cotonnier et coût de l'opération. Entre 1928 et 1939, l'Office du Niger a concentré à lui seul les deux-tiers des investissements réalisés au Soudan (Amin, 1971 : 154-155). En 1939, 13 300 hectares sont irrigables, alors que le projet révisé, en 1929, en promettait un total de 960 000. La production de coton brut n'y dépasse pas les 500 tonnes en 1939, et celle du riz 6 200 (Shreyger, 1984 : 111).

Dès le milieu des années trente, l'Office était en France sous le feu des critiques de la presse et d'une partie de la classe politique, avec l'accession au pouvoir du Front Populaire. Shreyger revient sur ces critiques, exposées ci-dessus, ajoutant que le conseil d'administration n'aurait pas joué son rôle, aveuglé par les promesses de Bélimé¹¹⁵ (1984 : 108). Celui-ci est accusé par certains titres de presse de s'être taillé un véritable fief, et d'être un militant "*fascisant et monarchiste*" (Filipovich, 2001 : 253). Des enquêtes parlementaires et différentes inspections viennent confirmer les critiques sur la gestion de l'Office et sur le traitement des colons et des travailleurs mobilisés par le STIN, lequel est dissous par le Front populaire. Force est de constater que ce sont surtout les entreprises privées de travaux publics qui ont bénéficié des investissements dans l'Office, tandis que les industriels du textile français, l'ACC et le secteur privé local (la Chambre de commerce de Bamako), sont restés à distance. Les relations entre l'Office et l'administration se tendent, particulièrement avec l'arrivée du gouverneur général Coppet en septembre 1936. Bélimé se considère alors comme la victime d'une "*conspiration de juifs et de francs-maçons*". Mais l'union au sein du Front populaire va tourner court, ce qui met fin à ce que Bélimé considérait comme une période de "*déraillement intellectuel*" (Filipovitch, 2001 : 253-254). Ses relations seront en revanche très harmonieuses avec le régime de Vichy, ce qui lui coûtera sa place à l'issue de la seconde guerre mondiale.

114. L'irrigation favorise la multiplication de moustiques, et en toutes saisons.

115. Parmi les pourfendeurs de l'Office du Niger et de Bélimé, André Gide ou encore Albert Londres, qui se sont tous deux rendus sur place.

III - Évolutions politiques et renouveau cotonnier

1 - Un nouveau modèle pour la politique cotonnière

Une réorganisation définie sous le régime de Vichy

L'organisation de la politique cotonnière française dans ses colonies est entièrement revue après la seconde guerre mondiale, mais c'est sous le régime de Vichy qu'en ont été redéfinis les principes fondamentaux, la guerre ayant encore une fois servi d'électrochoc aux milieux industriels et commerciaux du secteur du coton et des textiles. La France occupée se trouvait isolée de ses principaux fournisseurs de coton, les États-Unis et les colonies anglaises¹¹⁶. Depuis le milieu des années trente, la cartographie cotonnière de l'empire français a évolué. En effet, l'Afrique Équatoriale Française fait jeu égal, puis dépasse l'AOF en volume de coton exporté vers la France¹¹⁷. C'est le résultat d'une politique radicalement différente de celle qui a été menée en AOF par l'Association Cotonnière Coloniale (ACC), reposant sur de grandes compagnies commerciales privées disposant d'un monopole d'achat du coton sur de vastes territoires, particulièrement en Oubangui-Chari et au Tchad. Dès la fin des années vingt, inspirée par l'exemple belge au Congo, l'administration coloniale française signe des conventions avec plusieurs sociétés cotonnières : elles doivent fournir gratuitement aux paysans des semences améliorées, installer des usines d'égrenage, et s'engager à acheter l'intégralité des récoltes à un prix fixé chaque année par les autorités coloniales de l'AEF, prix déterminé à partir des cours du coton au Havre (Malon, 2006 : 191-193). Ces sociétés à monopole interviennent donc à presque toutes les étapes : sélection et apport en semences, achat, transformation du coton brut et conditionnement, puis exportation vers la France. Une ville est particulièrement liée à ces sociétés, et plus généralement au système cotonialiste français : Le Havre.

L'étude de Malon intitulée "*Le Havre colonial de 1880 à 1960*" met en lumière l'importance de cette ville dans l'histoire coloniale française, et notamment cotonnière. Ce port tient la première place dans le négoce du coton, assurant à lui seul 70% de ses importations au début du XIXe siècle, et 58% en 1958 (Malon, 2006 : 113). C'est dans cette ville qu'avait été évaluée la qualité du coton soudanais prélevé sous l'impulsion de Trentinian, à la fin du XIXe siècle. Accueillant un grand nombre de compagnies impliquées dans le commerce de marchandises coloniales, les havrais s'investissent dans les milieux coloniaux et leurs différents lobbys, dont ceux liés au coton. Plusieurs personnalités havraises

116. A la veille du conflit, en 1938, la France importe 267 000 tonnes de coton brut, dont 144 000 depuis les États-Unis, pour 10 000 tonnes seulement depuis ses colonies, et 43 000 tonnes depuis l'Égypte, 38 000 depuis l'Inde, deux pays sous tutelle de la Grande-Bretagne (UCEF, 1943 annexe 3).

117. En 1938, l'AOF exporte 3 500 tonnes de coton au total, pour 5 900 tonnes depuis l'AEF (UCEF, 1943, annexe 3).

ont occupé de hautes fonctions au sein de l'ACC¹¹⁸. Hermann de Pasquier, négociant en coton et longtemps président de la Chambre de commerce du Havre, est vice-président du Conseil d'administration de l'Office du Niger, au sein duquel il est toutefois très peu présent (ibid : 189). Parmi les grandes sociétés de négoce en coton, l'une d'entre elles, présente en AEF, est dirigée par un personnage central dans la redéfinition de la politique cotonnière coloniale, Édouard Senn. Il est l'héritier, par alliance, de la société Siegfried Frères, fondée en 1861 entre Le Havre et Mulhouse, autre haut-lieu de l'histoire des textiles français. A la fin du XIXe siècle, la société passe entre les mains d'Olivier Senn, qui a épousé la fille d'un des frères Siegfried, et qui rebaptise la société Compagnie cotonnière. Son fils Édouard en devient le directeur général en 1923 (Traversin, 1999 : 79-81). C'est lui qui orientera la société vers l'AEF, et portera un intérêt très marqué pour le coton colonial, au point de prendre la tête de l'Union Cotonnière de l'Empire Français, l'UCEF, qui succède à l'Association Cotonnière Coloniale (ACC) en 1941.

La guerre va entraîner la création de nouvelles organisations regroupant les industriels du textile et les compagnies intervenant dans le commerce du coton aux colonies : le Comité Général d'Organisation de l'Industrie Textile, CGOIT, et le Comité Central des Groupements Professionnels Coloniaux, CCGPC. Ces deux organisations opèrent un rapprochement relativement inédit entre industriels et négociants et répondent aux exigences d'une loi d'août 1940 qui veut qu'un comité soit créé dans chaque branche d'activité industrielle et commerciale. Une Direction du coton est également créée par le gouvernement de Vichy, au sein de laquelle Édouard Senn occupe la responsabilité du Service de la production coloniale (UCEF, 1943, annexe VIII). Pour compléter ce dispositif, l'ACC est réorganisée et prend le nom d'Union Cotonnière de l'Empire Français (UCEF) en décembre 1941. Le CGOIT et le CCGPC siègent à son conseil d'administration. L'UCEF est définie comme "*un organe d'exécution*", et son rôle est élargi par rapport à celui de l'ACC : "*Le nouveau groupement prend en effet la charge de l'ensemble des opérations intéressant la production aux colonies, de tout ce qui concerne à la fois la culture et l'égre-nage ainsi que des moyens propres à faciliter l'emploi du coton récolté et en augmenter la vente*" (UCEF, 1943, annexe VIII). Senn occupe donc simultanément la direction de la Compagnie cotonnière, du service de la production coloniale à la Direction du coton et la présidence de l'UCEF. Il évolue ainsi à cheval entre les secteurs privé et public et une organisation professionnelle, elle-même à la frontière entre le lobby défendant des intérêts privés et un organisme prenant en charge ce que l'on appellerait aujourd'hui une "*délégation de service public*". C'est dans ce contexte d'une économie de guerre, très encadrée, que la direction de l'UCEF, en particulier Senn et Rabault, son directeur général, participent à la redéfinition de la filière cotonnière coloniale.

L'Union Cotonnière de l'Empire Français définit les principes qui vont déterminer l'organisation de la culture cotonnière au lendemain de la seconde guerre mondiale, no-

118. L'ACC et l'un de ses descendants directs, l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques, ont eu six administrateurs originaires du Havre, entre 1903 et 1960 (Malon, 2006 : 196).

tamment dans deux brochures rédigées par Senn (UCEF, 1943) et par Rabault (UCEF, 1942). L'UCEF n'aura pas la possibilité de les mettre en oeuvre, les responsables coloniaux de l'AEF s'étant ralliés au Général de Gaulle en 1940, et l'AOF basculant du côté de la France libre à la fin 1942.

Une Convention cotonnière coloniale ratifiée entre l'administration coloniale, le CGOIT et le CCGPC et enfin l'UCEF définissait les modalités d'intervention de cette dernière en AOF. Elle devait s'appliquer aux campagnes agricoles allant de 1941-1942 à 1945-1946. La question du prix d'achat du coton est enfin prise en considération, et il est question d'offrir aux "*indigènes*" "*un prix rémunérateur et stable*". Chaque année, au mois de janvier, l'UCEF et l'administration doivent élaborer un plan de campagne. L'UCEF est chargée de la sélection de semences améliorées, qu'elle distribue gratuitement, notamment par l'entremise des SIP, puis s'occupe de la collecte, de l'égrenage et du classement du coton en fonction de sa qualité, ainsi que de l'utilisation de ses "*sous produits*", les graines. Elle obtient également le monopole de l'égrenage. Le Comité Général d'Organisation de l'Industrie Textile a, quant à lui, l'obligation de "*faire acheter par ses membres*", à qui seront délivrés en exclusivité les licences d'exportation, tout le coton traité par l'UCEF (UCEF, 1942, annexe I, art. 1 à 6). L'UCEF et le CGOIT se partagent donc des monopoles du traitement, de la vente et de l'achat du coton colonial.

En complément de cette convention, un nouvel arrêté réglementant la culture du coton en AOF est publié en mars 1942. L'administration s'engage à veiller, en amont des campagnes agricoles, à ce que les graines issues de l'égrenage artisanal soient bien détruites et que les plants de la récolte précédente aient été arrachés. Il est prévu de maintenir ou d'établir de nouveaux marchés contrôlés dans toutes les zones cotonnières. Toutes les transactions doivent y être effectuées, à l'exception de celles qui ont lieu entre "*indigènes*", destinées à l'artisanat local (UCEF, 1942, annexe II, Titre I et II). Comme prévu par la convention, l'accès à ces marchés officiels est réservé aux membres de la CGOIT possédant une licence, et les usines d'égrenage de l'UCEF ne doivent traiter que du coton disposant d'un titre de circulation, pour "*éviter les achats clandestins*"¹¹⁹. Ce coton est exclusivement destiné à l'exportation, sauf dérogation, mais dans ce cas une taxe sera appliquée, ce qui vise à limiter l'approvisionnement du marché local. Le tarif de l'égrenage est fixé par l'administration, après avis de l'UCEF. Enfin les agents cotonniers de l'UCEF doivent être "*des agents de propagande et d'éducation technique du cultivateur*" (ibid, art. 12 à 19, Titre III). La question du prix d'achat est au coeur du nouveau dispositif. Senn insiste sur le fait que le coton doit être suffisamment rémunérateur pour concurrencer les autres cultures de rente, son prix d'achat devant être déterminé notamment en fonction des cours de l'arachide. Il a conscience du fait que la culture cotonnière est exigeante et qu'elle demande une certaine persévérance, ce qui justifie pour lui une politique de prix garantis, impliquant la mise en place d'un système permettant de limiter la corrélation

119. De plus le coton ne peut être exporté de l'AOF que si l'exportateur se voit délivrer un laissez-passer par l'UCEF.

entre le prix d'achat accordé aux "indigènes" et les fluctuations des cours mondiaux¹²⁰ (UCEF, 1943 ; 18-20, 26, 49). La contrepartie de cette garantie d'un prix d'achat rémunérateur pour les producteurs est le monopole d'achat pour les industriels français, qui ont aussi l'obligation d'acquérir cette marchandise. Senn propose un mécanisme de fixation des prix proche de celui des futurs "caistabs" ivoiriennes, c'est à dire la mise en place d'un fonds permettant de pallier les écarts entre le cours du coton colonial et le cours mondial, pariant sur le fait qu'entre les années où l'écart est positif et celles où il est négatif la "caisse" trouvera un équilibre sur le long terme (UCEF, 1943 : 27-29). Senn pense que ce modèle peut satisfaire toutes les parties, et l'avenir de la politique cotonnière coloniale dépend de ce "juste" prix, ce qui constitue une rupture avec les politiques antérieures.

Senn développe dans la brochure de l'UCEF de 1943 ses considérations sur l'économie cotonnière mondiale, critiquant la politique américaine de dumping et de subventions, et remettant en cause l'organisation libérale, mais tronquée, du marché du coton¹²¹ (UCEF, 1943). De fait, la politique qu'il propose est régulée et centralisée autour d'un nombre restreint d'acteurs qui doivent se coordonner entre eux (organisations d'industriels et de négociants, administration, UCEF). L'orientation donnée à la politique cotonnière, particulièrement dans le cas de l'AOF, rompt donc avec ce qui restait de sa dimension "libérale", du moins en matière de prix et par le monopole d'égrenage et d'achat. Il est aujourd'hui difficile de discerner ce que ce régime doit au contexte particulier de l'économie de guerre ou à un choix idéologique. La brochure, éditée en 1943, contient une citation du Maréchal Pétain en ouverture : "*Gardez votre confiance en la France éternelle*", et il y est fait allusion à la conjoncture politique française : "*la guerre a été le coup d'arrêt très brutal d'une période où notre décadence politique, morale et économique allait en s'accroissant. (...) Nous avons pendant vingt ans épargné notre peine, et comme a dit le Maréchal, nous avons rencontré le malheur*" (UCEF, 1943 : 75). Cela n'empêchera pas Édouard Senn de rester, après la guerre, au premier plan de la redéfinition de la politique cotonnière française, alors que les recommandations de l'UCEF n'avaient globalement pas eu le temps d'être mises en application.

L'après guerre et la création de la CFDT

La période 1945-1949 voit les bases de l'organisation de la politique cotonnière d'Afrique de colonisation française posées pour les cinquante années à venir. Senn est nommé rapporteur de la commission des textiles dans le cadre du plan Monnet de reconstruction de la France (Traversin, 1999 : 81). Toujours à l'initiative, il transforme dès avril 1946 l'UCEF

120. Il évoque à titre d'exemple le cas de la campagne 1931-32 en AEF, durant laquelle l'administration avait assuré une avance aux entreprises afin qu'elles puissent acheter du coton indigène à un prix un tant soit peu rémunérateur, malgré un effondrement des cours mondiaux (UCEF, 1943 : 18).

121. Nous verrons dans la dernière partie que les subventions américaines au secteur coton font toujours débat, et sont à l'origine d'un long contentieux à l'OMC.

en Institut de Recherche du Coton et des Textiles exotiques, l'IRCT¹²², dont il assurera la présidence jusqu'en 1974. Comme son nom l'indique, l'institut est spécialisé dans la recherche, Senn considérant que les activités dans ce domaine doivent être séparées de la politique d'incitation et d'encadrement de la production. L'institut est à sa création une association à but non lucratif. Il récupère la gestion des stations de recherche mises en place par l'ACC ou l'administration, et établit son siège ouest-africain à Bouaké, au nord de la Côte d'Ivoire, et à N'Tarla pour ce qui est du Soudan (Levrat, 2008 : 281).

Le 8 février 1949, le travail conjoint de Jacques de Carbon-Ferrière, inspecteur général des colonies, du Secrétaire d'État à la France d'Outre-Mer Tony Revillon, et d'Edouard Senn aboutit à la création de la Compagnie des Textiles de l'Union française, rapidement renommée Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles, CFDT (Mallon, 2006 : 205). Jacques de Carbon-Ferrière en assumera la direction générale jusqu'en 1971. Mise en place dans la dynamique du FIDES¹²³, souvent présenté comme une entreprise fondée pour le bon développement des colonies, la CFDT a pour finalité, comme son nom l'indique, d'alimenter la métropole en coton pour le bénéfice de son industrie textile. Le déclin progressif de ce secteur, ainsi que les indépendances africaines et la création d'entreprises nationales, finiront par faire de la CFDT une entreprise de développement à part entière. La Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles est une société anonyme d'économie mixte, détenue à 62% par l'État français et à 38% par le secteur privé (banques, industries textiles, syndicat du jute et du coton, Levrat, 2008 : 284). La CFDT faisant ainsi la synthèse des différentes expériences cotonnières coloniales. Le "*partenariat public privé*" que nous avons évoqué dans le cas de l'AOF, mais encore les errements entraînés par la multiplication des acteurs intervenant dans le coton colonial (administration, ACC, compagnies commerciales) étaient identifiés comme l'une des explications de ses faibles résultats. La formule développée en AEF avec des sociétés à monopole et un prix d'achat fixé en accord avec l'administration a bien servi de modèle, mais les méthodes employées par les entreprises privées étaient critiquées (Mallon, 2006 : 192). La CFDT dont le rôle s'inspire clairement de ces sociétés s'en différencie par une caractéristique : ses capitaux sont majoritairement d'origine étatique. Des monopoles privés deviennent un monopole public, et en coordination avec l'IRCT, la CFDT va progressivement conforter la mise en place d'une filière verticale et intégrée, de la sélection des semences à la commercialisation¹²⁴ en passant par l'égrenage, l'encadrement agricole et le crédit à l'équipement. Toujours inspirée par l'expérience de l'AEF et les propositions de l'ancienne direction de l'UCEF, l'AOF adoptera le système du prix d'achat unique, lors d'une conférence organisée à Dakar en 1952. A cela va s'ajouter pour la CFDT l'obligation d'acheter tout le coton produit. Une caisse de stabilisation des prix du coton est mise en place par les services économiques et du plan de l'AOF, permettant d'amortir la fluctua-

122. C'est l'un des instituts à l'origine du Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement, CIRAD.

123. Fonds d'Investissement et de Développement Économique et Social des Territoires d'Outre-Mer.

124. Ce que l'on appelle généralement la "*commercialisation*" du coton, ce n'est pas nécessairement la vente elle-même, mais la transformation et le conditionnement du coton brut en coton fibre.

tion des cours mondiaux sur le prix d'achat (Malon, 2006 : 205). Cette politique de prix et les efforts que va réaliser la CFDT pour encadrer et encourager la production mèneront, selon les plans de l'entreprise, à une saturation des besoins du marché local, ce qui permettra au coton restant de prendre la route de l'exportation (Fok ; 1993 : 57). S'agissant du négoce, bien qu'Édouard Senn se soit partiellement reconverti au sein de l'IRCT, sa Compagnie Cotonnière obtient, dans ce qui s'apparente à un conflit d'intérêt, un quasi monopole de la vente à l'international du coton que traite la CFDT¹²⁵. Quelques décennies plus tard, la Compagnie cotonnière deviendra la propriété de la CFDT, et prendra le nom de COPACO. Les négociants semblent donc les perdants de cette réorganisation de la politique cotonnière coloniale, et l'industrie textile la principale bénéficiaire, puisqu'elle vise à assurer son approvisionnement. La CFDT a un profil assez atypique dans les dispositifs de développement français et internationaux, jusqu'à la fin du XXe siècle. Le statut bâtard de l'organisme, qui n'est ni une agence de coopération et de développement, ni une administration, ni une entreprise privée, lui permet de disposer d'une grande autonomie, de bénéficier de fonds publics et privés et d'une souplesse dans le recrutement, dans la fonction publique ou le secteur privé¹²⁶ (Michelis, 1999 : 33). La CFDT incarne une fusion entre intérêts publics et privés, animée par un esprit de service public mais avec la souplesse de gestion du secteur privé. Il reste à évaluer dans quelle mesure cette organisation a assuré son succès. Dans le cas malien, nous verrons que c'est en partie par défaut que la culture du coton a intéressé les paysans, mais aussi parce que la CFDT puis son avatar malien ont su créer avec eux une relation durable, stable et basée sur une certaine confiance.

Revenons au Soudan. Le débat sur les méthodes de culture à promouvoir s'était prolongé pendant la guerre, par exemple avec l'agronome A. Chevalier, qui en 1942 continuait à mettre en avant le potentiel de développement du coton en culture sèche, notamment en zone soudanaise (Chevalier, 1942 : 111). Il faut dire qu'à ce moment l'Office du Niger était source de déception. A l'achèvement du barrage de Sansanding en 1947, la surface irrigable ne dépasse pas 25 000 hectares. Aux problèmes techniques s'ajoute celui de la main d'oeuvre, l'abolition du travail forcé ayant entraîné le départ de milliers de colons à partir de 1947. Un nouveau plan d'aménagement et d'extension de l'Office est pourtant adopté en 1950, prévoyant à dix ans la mise en valeur de 105 000 hectares de coton (Levrat, 2008 : 301). Comme toujours depuis les débuts de l'Office, cela n'aboutira pas. La

125. Voici comment cela est présenté dans un numéro de la revue de la CFDT, célébrant les cinquante ans de l'entreprise : "*Au départ, il n'y aura pas d'exclusivité proprement dite entre Compagnie cotonnière et CFDT, mais après quelques années d'activités communes, la Compagnie cotonnière deviendra pratiquement l'agent exclusif de la CFDT, à l'avantage de ces deux sociétés qui éviteront ainsi des offres concurrentes.*" (Traversin, 1999 : 82). L'avantage pour la CFDT n'est pas évident.

Le modèle que nous décrivons ici ne s'est pas mis en place dès la création de la CFDT, mais progressivement, pendant les dix premières années de son existence.

126. Cela a pu néanmoins être facteur de tensions, comme en témoigne un ancien de la CFDT, après son arrivée à la direction de la CFDT en Côte d'Ivoire dans les années soixante : "*Issu de l'administration, sorte de mouton noir dans la famille très "typée" des cadres opérationnels agronomes ou techniciens, j'étais l'intrus imposé, bousculant les projets et la complicité des pionniers de l'installation en terre ivoirienne*" (Gérard, 1999 : 51).

CFDT quant à elle va faire le choix de s'appuyer sur l'agriculture familiale pour accroître la production du coton en culture sèche.

La CFDT va travailler à réunir les conditions favorables à la mise en place de sa politique. Elle convoque une conférence à Dakar en 1952 avec les partenaires institutionnels, et obtient des réductions de taxes, un tarif préférentiel sur le transport et l'attribution d'une partie de la taxe d'encouragement de la production textile. Elle bénéficie également d'argent public, 4,5 milliards de francs entre sa création et 1959 (Fok, 1993 : 60-61). Il lui reste néanmoins à persuader les producteurs de coton potentiels pour qu'ils s'investissent plus intensément dans cette culture. Au-delà de sa politique de prix, la CFDT propose des "*unités de cultures*" aux paysans, sur la base du volontariat. Ils se voient alors équipés en culture attelée et bénéficient gratuitement d'engrais, mais s'engagent à respecter les prescriptions techniques des moniteurs de culture pour une durée de trois ans. À échéance, le paysan emprunteur doit payer les deux-tiers de la valeur de l'équipement fourni (Fok, 1993 : 59). "*Au début, il a été bien difficile de trouver des volontaires, puis de faire respecter exactement les prescriptions techniques.*" (ibid). La CFDT mène aussi une politique de séduction à l'égard des chefs de village, de canton et des anciens combattants, qui bénéficient de cadeaux en cas de coopération (ibid : 60). Les débuts de l'entreprise au Soudan sont cependant grevés par les errements de cinquante années de politique cotonnière coloniale, et il faudra du temps pour obtenir un peu de confiance, ainsi que pour mettre en place un minimum de personnel de terrain¹²⁷. Les quantités de coton exporté depuis le Soudan, qui s'était écroulées depuis la guerre, remontent durant les années cinquante, passant de 150 tonnes en 1952 à 3 900 tonnes en 1958¹²⁸ (ibid : 72). Le système CFDT est en passe de réussir ce que la faiblesse des moyens mobilisés avait empêché pendant cinquante ans : la promotion de la culture du coton dans des conditions attrayantes pour les paysans, ce qui les entraînera progressivement à cultiver pour le marché international, et non plus seulement pour satisfaire leurs besoins et ceux de l'artisanat textile local.

L'un des points souvent mis en avant pour expliquer les résultats toujours croissants de la CFDT jusqu'aux années quatre-vingt-dix est l'esprit de corps qui s'y est développé. Les temps ont changé depuis les premières appréciations de l'agriculture africaine par les colons français, pour laisser place à un discours axé sur le développement, fortement teinté de paternalisme, dont on trouve quelques illustrations dans un numéro spécial de la revue de la CFDT paru en 1999, revenant sur ses cinquante années d'existence. Pierre Salace, ancien agent d'encadrement de 1955 à 1991, rappelle que l'on ne rentrait pas "*à*" la CFDT, mais "*en*" CFDT. Il se remémore aussi la formation des "*agents nationaux*", les "*boy-coton*" qui deviendront moniteurs, lorsqu'il était en poste au Cameroun. Ils étaient à la "*base du système d'encadrement*", "*relais indispensable pour mener à bien la culture cotonnière.*" Il évoque également l'interprète, "*évidemment indispensable. Ce personnage-*

127. En 1952, la CFDT ne dispose que d'un seul agent pour tout le sud Soudan, assisté par cinq agents des services agricoles (Fok, 1993 : 62).

128. L'AEF reste loin devant en terme d'exportations de coton, avec 32 000 tonnes en 1952. Cette année-là, 15% des besoins français en coton sont assurés par ses possessions coloniales (Levrat, 2008 : 304).

clé était difficilement contrôlable et fut judicieusement remplacé par les moniteurs au fur et à mesure de leur formation” (Salace, 1999 : 56-57). Enfin, sur les rapports avec “l’encadré” : “*Il est notre interlocuteur de tous les jours. Paysan à la très faible productivité, il pense d’abord à assurer sa subsistance. Méfiant, sa réceptivité aux thèmes proposés sera mesurée tant qu’il n’en aura pas lui-même apprécié les effets bénéfiques. S’il est roublard, on n’a pas le droit pour autant de le rouler*”. Plus loin, il ajoute : “*Interprète ou non, la communication restait un subtil dosage fait d’autorité et de bonhomie, de persuasion et de patience ; savoir aussi écouter et réfréner ses fougueuses certitudes*” (Ibid, 57). On retrouve en partie le ton de l’entre-deux-guerres, et l’écho du parti-pris pour les paysans des premiers agraristes coloniaux se perçoit dans l’esprit qui va guider la CFDT. L’approche reste marquée par des considérations quelque peu ambivalentes envers les populations locales, avec les bons et mauvais intermédiaires, et un paysan qu’il faut prendre par la main, entre séduction et autoritarisme, tout en étant surpris qu’il ne fasse pas immédiatement confiance aux bons conseils de l’expert blanc, et cherche à en apprécier les bénéfiques par lui-même. Un autre témoignage retenu par l’entreprise pour illustrer l’esprit qui l’animait à ses débuts est celui de Bernard Gérard, ancien directeur de la CFDT en République Centrafricaine puis en Côte d’Ivoire, dans les années soixante. Son parcours le mènera ensuite au sein du corps préfectoral, puis à la tête de la Direction de la Surveillance du Territoire, et enfin à une activité de consultant privé en matière d’intelligence économique. Son témoignage est empreint d’un paternalisme chrétien, évoquant “*l’extraordinaire phalange de jeunes expatriés, ingénieurs agricoles ou mécaniciens, apôtres ardents de l’une des rares actions exemplaires de paysannat...*”, puis le “*bâton de pèlerin*” qu’il a pris en entrant dans l’entreprise, le travail auprès des dirigeants et notables locaux, qu’il réunit pour “*l’évangélisation*” sur le calendrier des cultures, le tout pour constater que ce travail allait “*faire des miracles*”. Il continue sur ce thème, en comparant la présence des expatriés sur le terrain à une “*croisade venant de toutes les provinces de la France*” (Gérard, 1999 : 49-50 ; 53). Enfin, voici comment, rétrospectivement, il perçoit la démarche de la CFDT : “*...avec un prosélytisme certain et dans la recherche permanente du contact, la CFDT, par le regard croisé, le geste amical ou la régularité de la rencontre et la critique “sur le tas” était une forme d’ONG respectueuse de l’identité, attentive aux besoins, exigeante dans la relation contractuelle, ONG de développement rural, de défense de l’activité agricole au moment où se constituaient déjà les surpeuplements urbains dangereux et asociaux*” (Gérard, 1999 : 52). La fin de la citation pourrait avoir été écrite par Délavignette ou Labouret, dès les années trente. Mais en effet, la CFDT fera bientôt figure d’exemple en matière de développement, louée pour sa proximité avec les producteurs et ses résultats en croissance presque constante dans la plupart des pays africains où elle interviendra.

2 - Sur le chemin de l'indépendance

L'une des empreintes que laissera la période coloniale au Soudan est le legs d'un État bureaucratique, qui marque aussi l'émergence de l'organisation du champ politique autour de (d'un) parti(s) et de syndicats. Les études de cette histoire partisane et syndicale sont souvent distinctes, et nous nous intéresserons ici aux rapports entre ces deux sphères, à leur interdépendance. Leur évolution conjointe éclaire bien les enjeux idéologiques et politiques de cette période, et ceux des premières années d'indépendance, aux mains de l'Union Soudanaise du Rassemblement Démocratique Africain, l'US-RDA. Intéressons-nous d'abord aux premières étapes de cette histoire, principalement animées par l'élite lettrée qui, bon gré mal gré, et du fait de cet attribut exclusif, sera à même de "récupérer" la gestion des affaires de l'État.

Associations, syndicats, partis politiques : la naissance des instruments de l'émancipation coloniale

Il est important de revenir à l'année 1920, date à laquelle la liberté syndicale est étendue aux colonies, mais uniquement pour les citoyens français et les résidents des quatre communes libres de Dakar ¹²⁹ (Libération Afrique Caraïbe Pacifique, 1982 : 25). Ceux qui ne sont que sujets français sont donc exclus, mais cela n'empêchera pas les fonctionnaires indigènes d'observer leurs supérieurs, et de s'intéresser à distance au syndicalisme. A chaque avancée législative dans les droits des colonisés, les élites indigènes occidentalisées feront preuve de réactivité, et s'approprièrent les modes d'organisation collectives du colonisateur. Cela n'ira pas sans mouvements revendicatifs qui s'organisent peu à peu.

Le secteur pionnier dans les luttes salariales des populations colonisées d'Afrique de l'Ouest est le chemin de fer. Au Soudan, les conditions de travail, les salaires et l'autoritarisme de l'encadrement poussent les ouvriers et mécaniciens du rail à entrer en action en 1919, dans le dépôt central de Toukoto. La circulation des trains est bloquée 24h, puis le mouvement est réprimé par l'administration (arrestations et licenciements). Quelques mois plus tard, une mobilisation sur des arriérés de salaires à Kayes sera victorieuse. En janvier 1921, aux cheminots s'ajoutent des employés des maisons de commerce et des fonctionnaires "indigènes", qui sous la houlette de Tiémoko Garan Kouyaté entament une grève pour protester contre les brimades dont ils sont victimes. Certains seront mutés aux quatre coins de l'AOF, et Kouyaté s'exile en France (UNTM, 1982 : 2-3). En 1929, les cheminots sénégalais contournent les dispositions légales et créent l'Association amicale et professionnelle des agents indigènes du chemin de fer de l'AOF du Sénégal (Libération

129. La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884 ne s'appliquait qu'en métropole et en Martinique, Guadeloupe et Réunion (art. 10), puis à la Nouvelle-Calédonie (à partir de 1901), aux territoires de l'Océanie (1903), Guyane (1905), Saint-Pierre et Miquelon (1905) (Confédération Générale du Travail, 1937 : 669).

Afrique Caraïbe Pacifique, 1983 : 37). En septembre 1938, elle anime un conflit social à Thiès, au Sénégal, porté par les ouvriers du rail qui réclament entre autres des augmentations¹³⁰. Le mouvement est immédiatement réprimé, avec l'envoi de bataillons pour s'attaquer aux grévistes qui souhaitent faire partir les "*briseurs de grève*" des ateliers. Cette grève va marquer les esprits, et particulièrement la répression qu'elle a suscitée, faisant six morts et des dizaines de blessés (Mbengue, 1975 : 30). Le conflit s'étend à la suite de ces affrontements, et s'achèvera par un accord signé entre les grévistes et le gouvernement général (Delanoue, 1983 : 104).

Il faut attendre 1936 et l'arrivée du Front populaire au pouvoir en métropole pour voir la législation syndicale évoluer dans les colonies et s'ouvrir aux sujets "*indigènes*", sous des conditions drastiques. Un premier décret est adopté le 11 mars 1937, étendant les droits syndicaux aux sujets français, complété par un second décret le 20 mars 1937. Des conventions collectives doivent être mises en place, l'arbitrage est rendu obligatoire en cas de conflit du travail, le droit de grève est reconnu¹³¹ et les "*indigènes*" obtiennent la possibilité de créer des associations professionnelles et des syndicats, mais à condition d'avoir au minimum le Certificat d'études primaires, et donc de savoir lire, écrire et parler le français¹³² (Libération Afrique Caraïbe Pacifique, 1982 : 25 ; Frantao, 1986 : 65). Autant dire que ces clauses limitent à l'extrême le nombre de colonisés pouvant effectivement prétendre à la syndicalisation. Le but du Front populaire était probablement de limiter le nombre potentiel de colonisés syndiqués, et de permettre aux français des colonies de garder la main sur le mouvement syndical, en restreignant l'accès à cet outil de lutte à une fraction minime de la population, l'élite lettrée que la France tentait d'assimiler. De fait, cette démarche va, et pour longtemps, conférer une dimension très élitiste au syndicalisme, même quand l'accès n'y sera plus aussi restrictif. A la fin 1937, il existe une quarantaine de syndicats en AOF, dont certains sont créés à l'initiative des colonisés, mais dans leur très grande majorité ils sont rattachés à des syndicats métropolitains.

Au Soudan, dans la dynamique des décrets de mars 1937, des associations et syndicats voient le jour. La plupart des pionniers soudanais de la sphère associative et syndicale agissent sous couvert de l'Association des amis du rassemblement populaire, émanation du Front populaire créée en avril 1937¹³³, qui coordonne les activités de la Maison du peuple, regroupant bientôt une quinzaine d'organisations : deux associations d'anciens combattants, une mutuelle de métis, neuf syndicats et plusieurs autres associations (Danioko, 1984 : 36). Parmi elles, l'Association des lettrés du Soudan, créé par Mamby Sidibé en mai 1937, qui deviendra par la suite le "*Foyer du Soudan*". On y trouve Amadou Hampaté Bâ, mais encore Mamadou Konaté et Modibo Keïta. Konaté est l'une des figures

130. Le syndicat des travailleurs indigènes du Dakar-Niger, représentant plutôt les employés et cadres subalternes, refusa de s'engager dans la bataille.

131. De fait, l'arbitrage obligatoire en cas de conflit du travail vise à limiter la possibilité de faire grève.

132. De plus, il est établie une restriction d'accès à la syndicalisation pour les femmes, qui doivent avoir l'autorisation de leur mari ou de leur père (information communiquée par Françoise Blum).

133. En septembre 1937 le bureau de l'association s'ouvre aux africains, dont Modibo Keïta (Danioko, 1984 : 36).

tutélaires de la première génération de politiciens soudanais. Il est né en 1897 à Kati, près de Bamako, est sorti major de sa promotion à l'école William Ponty en 1919, puis est devenu enseignant. Il fonde en 1937, avec Ouezzin Coulibaly de Haute-Volta¹³⁴, le Syndicat des enseignants d'Afrique Occidentale Française. Modibo Keïta, futur Président de la République du Mali, né le 4 juin 1915 à Bamako d'un père commis expéditionnaire principal dans la capitale, commença lui aussi sa carrière comme enseignant après un passage par Ponty¹³⁵. Il anime le groupe culturel Art et Travail, fondée en 1937 par Le Gull, professeur à la Maison des artisans soudanais (Danioko, 1984 : 36). L'administration coloniale identifiera très tôt Modibo Keïta comme un "*élément anti-français*" (Camara, S., 2003 : 10-11). La scolarisation puis la formation associative et syndicale auprès de colons progressistes sont constitutives de ces leaders en devenir, que l'on trouvera à la tête des mouvements de libération¹³⁶. L'Association des amis du rassemblement populaire encourage la création de syndicats dans chaque branche salariale. Les plus importants sont (outre le syndicat des enseignants), le syndicat des employés indigènes du commerce, des banques, entreprises et industries du Soudan (agréé en 1937), le syndicat des agents et sous-agents des PTT (agréé en mai 1938) et le syndicat des commis expéditionnaires et interprètes du Soudan (agréé en mai 1938) (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 9).

La libéralisation syndicale partielle initiée par le Front populaire sera de courte durée, puisque la guerre et le régime de Vichy y mettront provisoirement un terme¹³⁷. Mais la seconde guerre mondiale et le rôle joué par les colonisés dans la libération de la métropole vont initier une ère nouvelle, ouverte par la conférence de Brazzaville au début de l'année 1944, qui promet des droits plus étendus aux sujets français. Le 7 août 1944 le gouverne-

134. Alors divisée entre le Soudan, le Niger et la Côte d'Ivoire. Les différents mandats électifs qu'il détient au lendemain de la seconde guerre mondiale sont rattachés à la Côte d'Ivoire.

135. Profitons de cette évocation de l'école formant l'élite ouest-africaine pour souligner son importance pour la suite des événements. Il serait excessif de dire que tous les leaders ouest-africains sont des "*Pontins*", mais presque. Lamine Guèye, député sénégalais, était professeur de mathématiques à Ponty au début des années vingt, et avait comme élève Félix Houphouët-Boigny, lui-même au contact d'un ex-Pontin devenu surveillant, Mamadou Konaté. Ce dernier a été professeur du jeune Modibo Keïta à Bamako, avant qu'il n'aille lui-même poursuivre ses études à Ponty, d'où il sortira major de sa promotion. Parmi d'autres figures passées par Ponty, Hamani Diori, premier président du Niger, Hubert Maga, premier président du Dahomey, Mamadou Dia, premier chef du gouvernement du Sénégal. Un article de Jézéquel (2005) sur le profil des élèves de l'école normale William Ponty de Dakar, éclaire sur les origines sociales des élèves soudanais : 16% étaient fils de chefs et notables, 29% d'auxiliaires et fonctionnaires coloniaux, 11% de commerçants ou traitants et 9% d'européens ou de familles originaires du proche-orient (Jézéquel, 2005 : 522). Au total, les deux tiers des élèves nés au Soudan émanaient de catégories sociales constituant, à l'échelle des populations colonisées, les groupes dominants, le dernier tiers étant constitué de fils d'agriculteurs et d'artisans.

136. Entre 1905 et 1947, seuls 836 soudanais ont bénéficié d'un enseignement secondaire dans l'une des écoles d'AOF. Le premier lycée bamakois est créé dans les années cinquante, avec l'extension de l'école primaire supérieure Terrasson de Fougères (Morgenthau, 1964 : 269). Une association des anciens élèves de cette école est créée par un instituteur, Bouillagui Fadiga, en décembre 1937. Elle compte 130 adhérents dès juin 1938, et participe de la dynamique qui vise à créer des syndicats (Danioko, 1954 : 37).

137. Dès la chute du Front populaire la répression s'était abattue sur les leaders associatifs et les syndiqués du Soudan. Les colons animant l'Association des amis du rassemblement populaires ou Art et travail sont mutés, tout comme certains responsables associatifs et syndicaux "*indigènes*", tel Moustapha Diaware, secrétaire général du syndicat des commis et interprète, envoyé en Mauritanie, et Modibo Keïta, envoyé à Sikasso (Danioko, 1984 : 38).

ment provisoire français basé à Alger promulgue un décret qui institue la liberté syndicale et d'association. Il contient encore quelques restrictions : le Certificat d'études primaires reste obligatoire pour les dirigeants syndicaux, et les "*travailleurs étrangers*" ou "*immigrants*" n'ont pas le droit de se syndiquer. Les femmes peuvent désormais se syndiquer librement, du moins si elles ont "*une profession ou un métier*" (Journal Officiel du 17 août 1944, Chapitre 1, article 5, article 6 ; Chapitre VII, article 28). Dans la foulée de l'adoption du décret, Houphouët-Boigny crée en Côte d'Ivoire le Syndicat Agricole Africain, un syndicat de planteurs. Des associations créées pendant la guerre deviennent de véritables cercles de discussion et de formation politique, tels le Comité d'Études Franco-Africain (CEFA), et les Groupes d'Études Communistes¹³⁸ (GEC), émanations du Parti Communiste Français (PCF). La plupart des futurs leaders soudanais fréquentent ces clubs, où est notamment débattue la question coloniale. Du côté du CEFA, on retrouve Hampaté Bâ et Mamadou Konaté (Danioko, 1984 : 40). Deux figures importantes animent les GEC, toutes deux membres du PCF et de la CGT, Pierre Morlet, professeur à Bamako, et Jacques Fayette, fonctionnaire des Postes. Parmi leurs auditeurs : Modibo Keïta et son frère, Lamine Sow et Abdoulaye Diallo, Lazare Coulibaly, ouvrier en bâtiment (tous trois de futurs syndicalistes), ou encore Idrissa Diarra, commis aux PTT (Kipré, 1989 : 103). La législation coloniale ne leur permettant pas de s'organiser en partis, les futurs dirigeants politiques ouest-africains se sont d'abord formés à l'école associative ou syndicale¹³⁹. Le 22 août 1945, un an après la loi instituant la liberté syndicale et d'association, une ordonnance définit les modalités des élections pour l'Assemblée constituante dans les territoires d'Outre-Mer. A cette date il n'existe aucun parti politique au Soudan, à l'exception d'une section de la fédération du Sénégal de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO) à Kayes, du fait de la présence de ressortissants de ce pays, qui ont accédé à la citoyenneté (Danioko, 1984 : 34).

La période allant de 1944 au mois d'octobre 1946, date de l'adoption de la Constitution de la IV^e République par référendum et du congrès jetant les fondations du Rassemblement Démocratique Africain, est effervescente, et voit se multiplier la création de partis politiques et de syndicats, nouvellement autorisés. Des élections législatives sont organisées fin 1945, avec vingt sièges (sur 578) réservés à la représentation des colonisés d'Afrique noire. Les Soudanais n'ont pas encore eu le temps de fonder des partis politiques pour structurer la compétition. Mais les candidats fondent des comités électoraux, qui seront souvent à la base de la création des premiers partis politiques. Pour l'instant, il s'agit d'élire, dans deux collèges différents, des représentants des colons et des colonisés. Le corps électoral du deuxième collège est restreint aux notables et aux lettrés¹⁴⁰. Parmi les

138. Dès 1943, le PCF avait commencé à installer dans les capitales d'AOF des "*bureaux d'études*" rattachés à la "*commission générale d'études des problèmes d'Outre-Mer*". Ils prennent le nom de GEC en 1945 (Danioko, 1984 : 41).

139. Dans un contexte différent, à la fin des années quatre-vingt, c'est également à partir des associations que se forgeront les premiers partis politiques de l'après Moussa Traoré.

140. Ces grands électeurs sont : "*Les titulaires de médailles civiles et militaires, fonctionnaires, diplômés des écoles, commerçants payant patente, anciens combattants et militaires, chefs coutumiers, membres*

candidats soudanais aux législatives, on retrouve Mamadou Konaté, leader du syndicat des enseignants, face à l'un de ses amis également professeur de formation, et à qui il offre l'hospitalité à Bamako, Fily Dabo Sissoko. Originaire du Cercle de Bafoulabé (à l'ouest du pays), où il a succédé à son père comme chef de canton, il s'est déjà illustré par ses écrits sur le colonialisme, prônant l'association contre l'assimilation. C'est lui qui l'emporte, devenant le représentant du Soudan à l'Assemblée Nationale française. Ces deux personnages vont diriger les principales formations soudanaises, qui s'affronteront entre 1946 et la veille de l'indépendance du pays. Mamadou Konaté fonde d'abord le Bloc Démocratique Soudanais le 26 janvier 1946, et se place sous l'égide de la SFIO, dont il est la section locale. F. Dabo Sissoko crée le Parti Progressiste Soudanais (dont le sigle est généralement "*PSP*") le 13 février 1946. Ces deux partis ont été devancés par le Parti Démocratique Soudanais (PDS), fondé notamment par Pierre Morlet, Modibo Keïta et Idrissa Diarra, dès le 7 janvier, et considéré comme une émanation des GEC et du PCF (Kipré, 1989 : 104-105).

La question de l'affiliation à des formations politiques métropolitaines se pose d'entrée de jeu, dans les colonies mais aussi à l'Assemblée Nationale où les députés africains se répartissent dans les différents groupes parlementaires. Les partis les plus intéressés par ce nouveau personnel politique sont le PCF et la SFIO, et les luttes entre communistes et socialistes vont être l'une des lignes de fracture politiques et syndicales ouest-africaines durant les années qui vont suivre la seconde guerre mondiale. C'est la question de l'autonomie des mouvements politiques africains qui est posée. Il en va de même sur le plan syndical, chaque confédération métropolitaine investissant les colonies. La Confédération Générale du Travail (CGT) organise un congrès à Bamako en mars 1946, et crée l'Union Régionale des Syndicats du Soudan (URSS), qui sera dirigée par Abdoulaye Diallo, passé par les GEC, tout comme la plupart des premiers dirigeants syndicaux¹⁴¹. Le syndicalisme chrétien (CFTC) fera moins d'adeptes dans un Soudan très majoritairement musulman, et s'établit surtout dans les pays côtiers. Enfin la création de la CGT-Force Ouvrière (FO), scission de la CGT, n'altérera pas vraiment la domination de cette dernière en Afrique de l'Ouest, FO syndiquant surtout les blancs et défendant plutôt les intérêts des colonialistes. Les partis et syndicats de la gauche française sont les alliés objectifs et circonstanciels des organisations politiques et syndicales en formation en Afrique de l'Ouest, car ils sont les plus progressistes sur la question des droits des colonisés. L'apport de la CGT et du PCF dans la formation des militants africains et en termes de structuration des organisations est indéniable, mais ils sont au départ loin d'être opposés au colonialisme, défendant plutôt les thèses de l'humanisme colonial et de l'égalité entre populations métropolitaines et colonisés. Léon Jouhaux, secrétaire général de la CGT au lendemain de la guerre, tenait à Sékou Touré, futur leader politique issu du syndicalisme, un discours typique du paternalisme colonial : "*Il faut en réalité que les populations des régions de l'Empire deviennent les égales des populations de la métropole et quand on vous (Sékou Touré) entendait à*

d'organismes dirigeants des syndicats et coopératives" (Danioko, 1984 : 43).

141. Pierre Morlet en est l'un des secrétaires.

cette tribune dans un français si pur, (...) nous étions en quelque sorte fiers de notre civilisation qui, certes, est encore une civilisation capitaliste, mais qui a pu vous élever à la notion de l'homme, à la notion de la liberté, à l'impératif de la conscience, et vous permettre aujourd'hui de prendre votre place dans la métropole parmi les hommes libres" (cité par Dewitte, 1981 : 4). Touré n'en a apparemment pas pris ombrage, d'autant que ce discours n'était pas si éloigné de celui de certains de ses camarades africains, encore loin de se projeter dans l'idée d'indépendance à l'égard de la France, mais revendiquant tout de même l'égalité avec la métropole, l'ambition d'alors étant d'accéder à un statut équivalent à celui de citoyen français.

Au lendemain de la guerre, la question du statut des colonies fait débat, et les partisans du statu-quo craignent que trop de droits politiques octroyés n'amènent la France à devenir "*une colonie de ses colonies*", selon les mots du chef du parti radical Édouard Herriot (cité par Kirpé, 1989 : 55). Dans le cadre des discussions de l'Assemblée constituante sur le projet de Quatrième République, les positions se crispent. L'année 1946 a en effet vu des colonisés entrer à l'Assemblée et obtenir, grâce aux voix de la SFIO et du PCF, et dans une moindre mesure du Mouvement Républicain Populaire (MRP), l'abolition du code de l'indigénat et du travail forcé (loi Houphouët-Boigny du 11 avril 1946), et la confirmation ou l'extension de différents droits : liberté d'association, de réunion et d'expression. Le 30 avril 1946 est votée la loi instituant le Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social, FIDES, qui va permettre la mise en place de deux plans d'investissement majeurs dans les colonies (du moins au regard des contributions passées), en matière d'infrastructures et d'équipements collectifs. Le double collège électoral entre colons et colonisés, qui avait été institué pour la première série d'élections en 1945, est supprimé le 5 avril 1946 (Kirpé, 1989 : 53-54). Le 7 mai 1946 est promulguée la loi "*Lamine Guèye*", du nom du député sénégalais, qui donne enfin le statut de citoyen aux colonisés, bien qu'avec quelques restrictions par rapport aux droits que cela offre en métropole. Mais une partie des dispositions adoptées début 1946 étaient en fait provisoires, suspendues à l'adoption de la Constitution de la IVe République soumise à référendum en mai 1946. C'est le "*non*" qui l'emporte, sans que cela ait de rapport direct avec les questions coloniales. La disposition sur le collège unique va cristalliser l'attention des élus africains lors des échanges sur la seconde version de la Constitution de la IVe République, qui doit être soumise à un nouveau référendum à la fin du mois d'octobre 1946. Des états généraux de la colonisation sont organisés en août 1946 à Paris, au cours desquels le "*parti colonial*" défend ses positions et tente de peser sur les partis influents, dont le MRP. Le 15 septembre 1946, considérant que leurs propositions sont écartées et que les acquis du début de l'année sont menacés, les élus africains de l'Assemblée constituante publient un Manifeste. Il est signé, entre autres, par Lamine Guèye pour le Sénégal, Houphouët-Boigny pour la Côte d'Ivoire, Gabriel d'Arboussier¹⁴², ancien député du Gabon, Senghor, et Fily Dabo Sissoko pour le Soudan. Il commence par ces mots :

142. Fils d'un baron français officier des troupes coloniales et d'une descendante d'El Hadj Omar, passé par Polytechnique et l'École Nationale de la France d'Outre-Mer (Kirpé, 1989 : 76).

“*La réaction agite devant l’opinion un épouvantail : celui du mouvement des peuples vers la liberté*”. Il met en cause, nominativement, le Mouvement Républicain Populaire et la revue *Marchés coloniaux*. Le texte revendique l’égalité des droits politiques et sociaux, la liberté individuelle et culturelle, la mise en place d’assemblées locales et enfin, l’union librement consentie des populations d’Afrique et du peuple de France. Néanmoins, toute idée d’indépendance est formellement écartée : “*nous ne nous laisserons pas davantage tromper par le sentiment autonomiste qui se fonde sur une vue utopique des réalités africaines*”. Il se termine par un appel à un grand rassemblement de toutes les organisations politiques africaines à Bamako en octobre 1946 (Traoré, 1996, annexe p. 210-211). Du 18 au 21 octobre se tient donc le Congrès de Bamako, acte fondateur du Rassemblement Démocratique Africain, et de sa section soudanaise.

1946-1960, luttes politiques et syndicales

Malgré les entraves qu’ont essayé de mettre en place les autorités coloniales, ainsi que la SFIO ¹⁴³, voyant dans le Congrès de Bamako une manipulation des communistes, celui-ci a bien lieu, mais avec quelques jours de retard et en l’absence des délégués d’AEF, retenus dans leurs colonies par l’administration. C’est Houphouët-Boigny qui pilote la rencontre, et devient d’ailleurs le président du mouvement politique panafricain qui émane du congrès, le Rassemblement Démocratique Africain (RDA). La plupart des pays ouest-africains francophones créent (parfois par la transformation de partis existants) un parti rattaché au RDA, constituant sa section locale. Au Soudan, le congrès de Bamako a été l’occasion d’un déchirement entre Fily Dabo Sissoko et Mamadou Konaté. Le premier s’était montré hostile à la tenue du rassemblement, et dans une volte-face avait retiré sa signature du Manifeste, apparemment sous la pression des autorités coloniales et de la SFIO, dont il se rapproche (Kirpé, 1989). La pression populaire bamakoise et celle des militants du PSP entraînent un nouveau revirement de sa part, et finalement il consent à participer à ce qu’il appelle lors de ses interventions “*votre congrès*” (ibid : 125). Dans l’atmosphère enfiévrée des échanges, Fily Dabo Sissoko acceptera même la vice-présidence du RDA ¹⁴⁴. Au lendemain de la rencontre, le 22 octobre, se tient le congrès constitutif de l’Union Soudanaise, section du Rassemblement Démocratique Africain, durant lequel la fusion des partis existant, PSP, Bloc soudanais et PDS, semble acquise.

Le parti de F. Dabo Sissoko accepte de constituer une liste commune avec les représentants du Bloc soudanais et du Parti Démocratique Soudanais pour les élections de novembre 1946, sous les seules couleurs de l’US-RDA. Mais sous l’influence du gouver-

143. La haute administration de l’AOF et du Soudan comptait alors un certain nombre de militants de la SFIO (Morgenthau, 1964 : 275).

144. Nous tenons cette information d’un témoignage de Youssouf Djermakoye, qui a assisté au congrès en tant que responsable d’un parti politique nigérien (il fera par la suite une carrière diplomatique à l’ONU) (Djermakoye, 1987 : 5). Il nous semble que cette information est méconnue, probablement à la faveur de l’animosité qui va naître entre l’US-RDA et le PSP.

neur Louveau, Sissoko rompt l'accord le soir même du congrès, au prétexte de la présence de d'Arboussier sur la liste commune (Kipré, 1989 : 150-153). Dans une lettre adressée au bureau provisoire de l'US-RDA, il rejette d'Arboussier, "*communiste impénitent*", et demande qu'il soit remplacé par n'importe qui, "*X... non communiste*" (Traoré, 1996 : annexe, p. 214). Le PSP refusera finalement de se fondre dans l'US-RDA, et les deux formations seront en rivalité permanente jusqu'à la fin des années cinquante. Les responsabilités au sein de l'US-RDA vont se partager entre représentants du Bloc soudanais et du PDS. Mamadou Konaté en sera le Président, Modibo Keïta, le secrétaire général, et Idrissa Diarra, le responsable du bureau politique. Pierre Morlet, l'enseignant qui animait le Groupe d'Etudes Communiste (GEC), devient conseiller technique de son comité directeur¹⁴⁵ (Morgenthau, 1964 : 286). L'US-RDA va tisser des liens rapprochés avec l'Union Régionale des Syndicats du Soudan-CGT (en mai 1948 neuf membres de son bureau sont militants de l'US-RDA, Danioko, 1984 : 250). Précisons que dans l'esprit des Soudanais politisés de l'époque, il ne semble pas que la césure entre communisme et socialisme soit considérée comme très marquante idéologiquement. C'est plutôt sous l'influence des formations politiques métropolitaines, du ministre des colonies et de l'engagement politique des différents administrateurs que ces tensions sont exacerbées dans les colonies et au Soudan. Il est d'ailleurs difficile de classer de façon catégorique telle ou telle formation soudanaise dans un camp, bien que le RDA s'apparente rapidement au PCF, probablement sous l'influence d'Houphouët-Boigny, à l'époque proche de ce parti et nouveau Président du RDA. Pour sa section soudanaise, le PDS de Modibo Keïta était vraisemblablement favorable à cette alliance avec les communistes, mais Mamadou Konaté et son Bloc soudanais étaient initialement apparentés à la SFIO. A l'inverse, certains animateurs du PSP étaient à leurs débuts membres des GEC, et F. Dabo Sissoko a été quelques mois affilié au groupe parlementaire français intitulé Mouvement Unifié de la Résistance, également communiste (Kipré, 1989 : 74, 104). Faire la part des choses entre les querelles et rivalités de personnes, les pressions exercées par les partis métropolitains, mais aussi par l'administration coloniale, et les clivages idéologiques n'est donc pas aisé.

Quels que soient les revirements d'alliances et la fragilité idéologique de ces deux mouvements à leur origine, ils constituent deux camps autour desquels vont avoir lieu les principales batailles politiques. L'US-RDA, du fait de son affiliation aux communistes au moment où la guerre froide commence à monter en intensité, et alors que le PCF ne participe plus à l'exercice du pouvoir en métropole, subit une forte répression durant ses premières années, l'administration coloniale ayant clairement pris le parti du PSP de Fily Dabo Sissoko. Les premiers militants de l'US-RDA, principalement des salariés, pour beaucoup fonctionnaires¹⁴⁶, subissent des mutations arbitraires et la pression de leurs supérieurs blancs. L'ouvrage d'Aoua Keïta relate bien l'atmosphère politique de l'époque,

145. Il sera ensuite "*rapatrié de force*" en métropole en 1949, avec plusieurs autres enseignants français d'Afrique de l'Ouest, dont Jean Suret-Canale (Delanoue, 1983 : 108).

146. En 1949, il y aurait au total 40 000 salariés au Soudan, dont la moitié vivent à Bamako (Morgenthau, 1964 : 269). L'US-RDA rencontre d'ailleurs ses premiers succès électoraux dans la capitale.

quand le PSP était largement majoritaire aux différentes élections, notamment grâce à l'appui de l'administration, et que les militants de l'US-RDA faisaient figure de bêtes noires (Keïta : 1975). Pour un lecteur contemporain, son récit du déroulement des scrutins électoraux n'est pas sans rappeler toutes les stratégies déployées en matière électorale au Mali sous la Troisième République. Elles ont ainsi déjà été éprouvées durant la période coloniale avec l'encouragement de l'administration, soucieuse d'assurer la victoire de son protégé, le PSP : transport des électeurs, consignes de vote, pressions de toutes sortes, mise à disposition des moyens de l'administration pour faire campagne, débauchage des adversaires politiques, rétention des cartes d'électeur, achat de conscience, etc. autant de moyens favorisant la défaite de l'US-RDA, ostracisée au nom de la lutte contre le communisme, et pour préserver les intérêts coloniaux. Cette période de forte répression a eu des conséquences très heureuses sur l'image de l'US-RDA. En effet, les risques que comportait l'engagement politique dans cette formation donnèrent une image très intègre à ses militants, prêts à être mutés à l'autre bout du pays (et même de l'AOF), et parfois jetés en prison¹⁴⁷. Enfin, contrairement au parti adverse, le PSP, il n'était pas un moyen de s'enrichir, la lutte politique étant alors largement auto-financée. Les liens très forts entre l'administration et le PSP se révèlent dans la place qu'y ont occupée les chefs de canton et de village. Il faut toutefois prendre quelques précautions au sujet du clivage généralement admis entre l'US-RDA et le PSP, le parti des enseignants contre le parti des chefs, "*la craie contre le turban*", suggéré notamment par le travail de Morgenthau et par la façon dont l'US-RDA a écrit l'histoire une fois au pouvoir (Morgenthau, 1964). Jézéquel, dans un article sur le PSP et le profil des dirigeants des deux principales formations soudanaises, démontre bien que les instituteurs et enseignants constituent l'élite dirigeante des deux partis. Ils représentent entre 21% et 36% de l'ensemble des élus des assemblées locales entre 1946 et 1957, quatre des cinq députés soudanais qui iront à l'Assemblée Nationale française, et respectivement 50% et 47 % des directions du PSP et de l'US-RDA¹⁴⁸ (Jézéquel, 2003 : 177-178). En revanche, il est vrai que la chefferie est bien mieux représentée au sein du PSP, constituant près de la moitié des dirigeants de ses instances (ibid). Son Président est ainsi à l'image du parti, ancien enseignant devenu chef de canton. L'affrontement politique a lieu au sein de ce que nous avons appelé les notabilités indigènes (fonctionnaires, salariés, lettrés, chefs de canton et de village), élites de la période coloniale. Au-delà des intérêts immédiats qui unissaient chefferie et colonialisme, il ne faut pas oublier la tutelle qu'exerçait sur elle l'administration. Ainsi Aoua Keïta, alors en poste à Gao, rapporte la convocation de chefs nomades favorables au RDA auxquels l'administration locale, manipulée par un interprète adhérent du PSP, voulait infliger une amende en guise de représailles (Keïta, 1975 : 126-129). De façon plus générale, tout chef s'affichant ouvertement du côté de l'US-RDA risquait de perdre sa place.

147. Modibo Keïta fera un bref passage à la prison de la Santé à Paris en 1947, pour une sombre affaire d'indiscipline administrative alors qu'il était en poste à Sikasso.

148. En candidat (et non en élu), le PSP présente plus d'enseignants que l'US-RDA lors des élections de 1952, 40% contre 30 % (Jézéquel, 2003 : 179).

Ces chefs auront tout de même quelques raisons de s'opposer à l'Union Soudanaise, car à mesure que le clivage se renforçait entre les deux partis, le discours du RDA fut de plus en plus dur à leur égard¹⁴⁹. Les radicaux du parti s'en prennent plus particulièrement à ce qu'ils appellent le "*féodalisme du nord*", région où les discriminations sociales sont fortes, et où des formes de féodalisme subsistent plus qu'ailleurs (Morgenthau, 1964 ; 289). Le PSP, fusion des élites lettrées et des notabilités dites "*traditionnelles*", issues de la période pré-coloniale ou installées par les colons, tente à l'inverse de promouvoir un discours revalorisant, ou même réinventant une tradition aristocratique : "*A travers sa presse, à travers l'utilisation de références "nationales" (...), à travers la revalorisation/réinvention d'une culture et d'une histoire commune, les leaders du PSP ont pris part au processus de construction d'une nouvelle "communauté imaginée". Ils l'ont fait tout autant que le RDA bien que concurremment. À l'inverse du RDA, les pratiques discursives de ces "intellectuels organiques" ont alors pour vocation d'accompagner la légitimité d'un pouvoir aristocratique recréé de toute pièce, en le présentant comme le groupe dirigeant "naturel" de cette "communauté imaginée". Ainsi face à la montée des élites urbaines et occidentalisées, le PSP se chargeait de rendre (ou de donner) à la chefferie une position réaffirmée dans la direction de la communauté prise dans la tourmente des changements.*" (Jézéquel, 2003 : 181-182).

Après quatre années d'existence, de répression et de déboires électoraux (malgré une certaine progression), le RDA change de stratégie et prend ses distances avec le PCF en octobre 1950. Voici comment Aoua Keïta, militante de la première heure de l'US-RDA, justifie le désapparentement au parti métropolitain : "*Toujours sous le nom de la lutte contre le communisme, les militants du RDA de tout notre continent étaient sujets à toutes sortes de répression : déportations, exils, emprisonnement, mutations arbitraires et licenciements pour les salariés. (...) Nous n'étions pas communistes, mais le fait de voter dans le même sens que les élus de ce parti dans les différentes assemblées a provoqué deuils et misères dans nos rangs. Nous avons décidé ce désapparentement, espérant qu'il calmerait un peu la rage de nos gouvernements et qu'il accorderait un peu de tranquillité à nos militants. De plus, à une époque où plusieurs militants, sous le coup de la répression nous lâchaient, nous pensions qu'il était sage de reculer pour mieux sauter.*" (Keïta, A., 1975 : 102). La rupture entre le RDA et le PCF s'inscrit toutefois dans un contexte plus large, dans le cadre de négociations entre Houphouët-Boigny (président du RDA) et Mitterrand, alors ministre de l'Outre-Mer d'un gouvernement dirigé par René Pleven, tous deux membres de l'Union Démocratique et Socialiste de la Résistance (UDSR) (Roche, 2001 : 121-126). Stratégiquement, l'alliance avec le PCF n'était peut-être pas la plus avantageuse sur le terrain africain comme à l'Assemblée Nationale française, où après les grandes victoires d'après-guerre (lorsque le PCF arrivait en tête aux élections législatives) il est apparu aux députés africains que le Parti communiste n'accéderait pas au pouvoir

149. Ici encore, il faut éviter de généraliser un clivage pourtant bien réel. Jézéquel souligne que quelques chefs de canton et descendants d'illustre familles de la période pré-coloniale (celle d'El Hadj Oumar Tall par exemple) militeront du côté de l'US-RDA (Jézéquel, 2003 : 41).

dans le jeu des alliances instables de la Quatrième République ; au moment de l'affiliation fin 1946, le PCF participait à la coalition gouvernementale, mais dès 1947 et le début de la guerre froide il repasse dans l'opposition. Le désappareillement ne s'est pas produit sans heurt en interne, et a brièvement opposé Mamadou Konaté, qui y était favorable, à Modibo Keïta¹⁵⁰. Il faut dire qu'il n'est pas seulement stratégique ou tactique, mais en partie idéologique pour ceux qui le veulent par rejet du communisme : "*Si notre mouvement avait été d'inspiration et de tendance communistes, répressions et emprisonnements n'auraient rien pu contre nos convictions. Mais nous ne sommes pas communistes. Nous ne l'avons jamais été : nous sommes pour la prospérité de notre terre d'Afrique et le relèvement social de ses populations. (...) nous n'avons jamais assigné le communisme comme but au RDA, ce vaste rassemblement de toutes les couches sociales africaines, sans distinction de races ni de religions. Ensuite, la lutte des classes qui est à la base du communisme, n'a pas sa raison d'être dans un pays où la société n'est pas compartimentée*"¹⁵¹. (Deuxième manifeste du RDA, cité par Thioub, 1982 : annexe 2).

Les relations avec l'administration coloniale se détendent, l'US-RDA obtient des succès croissants à toutes les élections, et ses représentants occupent des postes de plus en plus importants dans différentes instances au Soudan et même en métropole. Signe d'une époque où les alliances et rapports de force fluctuaient rapidement, Mamadou Konaté devient vice-président de l'Assemblée Nationale française en janvier 1956, alors que son parti vient de battre pour la première fois le PSP en nombre de voix, envoyant deux de ses représentants à Paris (Konaté et Modibo Keïta). Konaté décède quelques mois après sa nomination, en mai 1956, et est remplacé par Modibo Keïta. La disparition de Konaté, figure modéré et homme de consensus à l'US-RDA, va faciliter quelques années plus tard un virage assumé vers le socialisme, sous l'influence de Modibo Keïta. Konaté n'aura pas vécu assez longtemps pour voir adopter la loi-cadre Defferre en juin 1956, qui établit le collège unique et le suffrage universel, et renforce l'autonomie des colonies, avec la création d'un Conseil de gouvernement par territoire. Cette loi, mise en application début 1957, marque une étape décisive sur le chemin vers les indépendances, mais porte déjà en germe le morcellement des grands ensembles coloniaux que sont l'AOF et l'AEF. En mars 1957, lors des élections pour l'Assemblée Territoriale soudanaise, l'US-RDA rassemble deux fois plus de voix que son adversaire de toujours, et obtient 64 sièges, contre 6 pour le PSP (Morgenthau, 1964 : 276). Cette élection marque une évolution de la sociologie des dirigeants soudanais, moins exclusivement issus de la fonction publique. Les professions dites "*libérales*"¹⁵² (médecins, vétérinaires, avocats et ingénieurs) dominant au Conseil de gouvernement, signe de cet élargissement de l'US-RDA au delà de la fonction publique

150. Le bureau politique de l'US-RDA votera le désappareillement au PCF par onze voix contre cinq (Danioko, 1984 : 286). La question va également diviser les différents partis et leaders du RDA, le désappareillement étant surtout soutenu par Houphouët-Boigny, Ouezzin Coulibaly et Mamadou Konaté, mais rencontre l'opposition de d'Arboussier.

151. Le manifeste prend aussi ses distances avec toute position indépendantiste : "*Il n'est pas possible de penser que la France et les Territoires peuvent se passer l'un de l'autre*" (Thioub, 1982 : annexe 2).

152. Beaucoup sont en fait des employés contractuels de l'administration.

et du corps enseignant¹⁵³ (Guillemin, 1959 : 669 ; 672). Par ailleurs, à propos des résultats électoraux, notons, à partir des suffrages exprimés lors de cinq scrutins qui ont eu lieu entre novembre 1946 et mars 1957, la faible participation électorale : elle ne dépasse qu'une seule fois la moitié des inscrits, avec 59% de participation en novembre 1946¹⁵⁴, puis oscille entre 28% et 43% (ibid). Au regard des scrutins plus récents, la très faible participation électorale est jusqu'à nos jours une constante de la "démocratie" malienne.

La rupture avec le PCF n'explique pas à elle seule la progression électorale de l'US-RDA, qui finira par une victoire absolue, avec la dissolution et l'absorption pure et simple des autres formations politiques soudanaises¹⁵⁵. L'US-RDA a su mobiliser les différentes composantes de la population, principalement les paysans et les commerçants, par un discours dénonçant les inégalités et injustices engendrées par le système colonial, et en défendant une vision qui permettait de rassembler des intérêts parfois divergents. Les grands commerçants qui adhèrent à l'US-RDA se retrouvent dans la dénonciation des inégalités engendrées par le colonialisme, les maisons de commerce européennes et syro-libanaises bénéficiant de facilités commerciales et de crédit qui créaient les conditions d'une concurrence déloyale¹⁵⁶. Le soutien croissant des commerçants sera décisif en plusieurs points dans les succès de l'US-RDA : ils constituent des bailleurs de premier choix, et surtout ils bénéficient de réseaux à travers tout le pays et la sous-région, et de capacités de transport sans pareil.

Le mot d'ordre est l'unité d'action face au colonialisme, ce qui permet de passer temporairement sous silence les divisions internes à la société soudanaise. Le clivage se fait entre ceux qui ont collaboré avec les colons, que l'on associe au PSP, et ceux qui ont lutté pour les droits des colonisés, dont l'US-RDA constituerait l'avant-garde¹⁵⁷. Lorsque le parti prend ses distances avec le PCF, il change un peu de vocabulaire et met en avant l'inexistence de classes sociales au Soudan, préférant désormais parler de catégories, de groupes

153. Ce poids croissant pris par les "*professions libérales*" est aussi en partie le résultat des difficultés faites aux fonctionnaires qui militaient au sein de l'US-RDA jusqu'au début des années cinquante.

154. Ce scrutin ne concerne qu'un corps électoral restreint, avec 160 000 inscrits et 95 000 suffrages exprimés (Morgenthau, 1964 : 276).

155. Nous nous concentrons sur l'histoire des deux principales formations politiques de la période coloniale, mais il existait d'autres petits partis, parfois fondés sur des bases ethniques ou régionales (par exemple l'Union Dogon à Bandiagara). Ils finiront par intégrer l'une ou l'autre des deux formations dominantes (Morgenthau, 1964 : 280).

156. Dans le cadre d'une économie de reconstruction, des quotas commerciaux avaient été accordés aux maisons de commerce en fonction de leur chiffre d'affaire d'avant-guerre, ce qui s'est appelé le "*régime des antériorités*", auquel s'est opposé le RDA dès sa création (Kipré, 1989 : 166).

157. Ce clivage se retrouverait dans les différents soutiens populaires aux partis, entre régions et grandes familles qui avaient combattu la pénétration française, proche de l'US-RDA, et celles qui l'auraient appuyée, proche du PSP. Ainsi F. Dabo Sissoko est le descendant d'un Malinké qui a résisté à la conquête d'El Hadj Omar, accueillant favorablement l'arrivée des Français, comme alliés pour le mettre à bas. L'US-RDA a plutôt valorisé l'image des derniers résistants à l'invasion française, Samory Touré et les familles Tall ou Traoré (Morgenthau, 1964 : 280-282). Méker, Commandant de cercle au Soudan, rapporte avoir vu Modibo Keïta interpréter le rôle de Samory Touré dans une pièce de théâtre créée en 1942 à l'école primaire supérieure de Bamako, où il enseignait (Méker, 1980 : 164). Morgenthau considère que la référence à Soundiata Keïta, célèbre empereur du Mali au XIIIe siècle, qui sera finalement privilégiée par l'US-RDA, constituait pour le parti un moyen de dépasser les rivalités entre les familles héritières des grands ensembles pré-coloniaux du XIXe siècle, Touré, Tall, Traoré (kéné Dougou), Diarra et Coulibaly (Séguou et Kaarta).

ou de couches sociales (Frantao, 1986 : 190). Dans les années cinquante, il est toutefois relativement difficile de déterminer la ligne idéologique de l'US-RDA, entre évolution au gré des circonstances et des contraintes, et ouverture politique dans l'optique d'agréger largement. On considère généralement qu'à cette époque se constituent deux tendances au sein du parti, l'une radicale et l'autre modérée, tant dans les positions vis-à-vis de la France qu'à l'égard du marxisme. L'US-RDA saura ainsi ménager la France à mesure que grandit la possibilité d'un affranchissement, en adoptant un discours virulent contre le système colonial, mais en prenant garde de ne pas appeler trop ouvertement à l'indépendance. Ce parti que l'histoire a retenu comme socialiste et anticolonialiste aura su faire des compromis pour accéder au pouvoir. Lors des élections de mars 1957 pour l'Assemblée Territoriale, la règle du collège unique conduit l'US-RDA à présenter plusieurs candidats français. Sur ses listes, on trouve notamment un "*chef de bureau*" de l'administration coloniale, le directeur d'une importante maison d'import-export et président de la Chambre de commerce de Bamako, et le directeur de la Banque Commerciale Africaine (Campmas, 1978 : 155-156). Toutefois les événements se bousculent rapidement à la fin des années cinquante, et ces alliances de circonstance seront de courte durée¹⁵⁸. L'Union française créée par la IV^e République doit laisser place à la Communauté française proposée par la Constitution de la Ve République, proche d'un système confédéral placée sous la houlette de la France.

Le chemin qui mènera les syndicats à l'autonomie sera un peu plus long que pour les partis politiques. L'essentiel de la lutte syndicale des colonisés après la seconde guerre mondiale peut être résumé par la formule : "*à travail égal, salaire égal*", c'est à dire l'harmonisation des statuts entre les salariés français et les salariés colonisés. Cette question de l'égalité dans le traitement a motivé le conflit social le plus dur et le plus long de toute la période coloniale, la grève de dizaines de milliers de cheminots ouest-africains, et surtout ceux de la ligne Dakar-Niger, du début octobre 1947 à la mi mars 1948, tant au Sénégal qu'au Mali. Le récit en a été fait par Ousman Sembéné dans "*Les bouts de bois de dieu*"¹⁵⁹ (1960). La réaction de la Régie du rail et de l'administration est féroce. Le secrétaire général de la Fédération des cheminots, autonome mais proche de la CGT, est envoyé en prison, les représentants syndicaux sont licenciés, l'armée est mobilisée, des cheminots sont recrutés en France, un syndicat "*maison*" est créé, etc. (Dewitte, 1981 : 14). Fin mars, après des mois de conflit ayant paralysé la ligne Dakar-Niger, et avec elle une bonne partie de l'économie coloniale de la zone, l'administration et la régie cèdent. Les salariés obtiennent le "*cadre unique*" pour tous les employés, et une augmentation de 20% (ibid). Cette grève a permis de jauger la position de chacun, et seul le RDA a vérita-

158. Les accords de Genève de juillet 1954 scellaient l'indépendance des territoires indochinois, la conférence de Bandung avait radicalement dénoncé le colonialisme en avril 1955. En 1956, le Maroc et la Tunisie accèdent à l'indépendance, puis la Gold Coast, devenue Ghana, en 1957.

159. Par le nombre de salariés impliqués, et surtout par le soutien populaire que cette grève a suscité, comme le relate bien Sembéné, on peut dire qu'elle a eu un retentissement considérable. Ce mouvement est d'ailleurs inscrit dans la mémoire collective, comme nous avons pu le constater lors de nos échanges sur l'histoire syndicale avec des Maliens.

blement soutenu les cheminots mobilisés. Cet événement est révélateur de l'ambiguïté de l'engagement de la CGT auprès des travailleurs africains. La Voix du Peuple, journal de la CGT qui publie chaque semaine une chronique spéciale sur les luttes dans les colonies, ne parlera jamais de cette grève pendant les cinq mois qu'elle a duré, et se contentera d'une dizaine de lignes sur le sujet après la signature d'un accord (ibid : 14-15). Un débat sur la nature et l'évolution des rapports entre la CGT et les syndicats d'AOF s'est tenu dans la revue "*Le mouvement social*" au début des années quatre-vingt, entre Philippe Dewitte, historien, et Paul Delanoue, militant du PCF et figure du syndicalisme enseignant et de la CGT (Dewitte, 1981 ; 1983, Delanoue, 1983). Le premier souligne le décalage croissant entre les préoccupations des travailleurs syndiqués d'AOF et la Confédération, et le second rappelle l'apport des communistes français et de la CGT au syndicalisme africain, notamment en métropole où ses luttes sont relayées et des campagnes de mobilisation lancées dans la presse, appuyant telle ou telle réforme ou prenant fait et cause pour des militants victimes de répression syndicale. La CGT a pris parfois en charge la défense de ses militants, comme en 1954 lorsqu'Abdoulaye Diallo se vit intenter un procès par la Chambre de commerce et le gouvernement du Soudan, après un article critiquant les maisons de commerce et l'administration et les prix d'achat très bas proposés aux paysans, paru dans la revue syndicale Baarakela, qu'il dirigeait. Diallo était alors l'un des vice-présidents de la Fédération Syndicale Mondiale, et secrétaire général de l'union syndicale CGT au Soudan. La CGT envoie un avocat pour assurer sa défense, mais aussi Delanoue, comme témoin de moralité (Delanoue, 1983 : 113). Nous avons pu constater par nous même en consultant les archives de la CGT, dans son Institut d'Histoire Sociale, et notamment les correspondances entre leaders syndicaux ouest-africains et les militants métropolitains chargés de l'Outre-Mer auprès de la confédération, un soutien logistique et politique continu. La CGT éditait aussi un bulletin spécialement dédié aux colonies, le Bulletin confédéral des territoires d'Outre-Mer. Mais si la CGT focalise son attention sur l'harmonisation des droits des travailleurs au sein de l'Union française, elle ne perçoit pas l'évolution d'un certain nombre de syndicalistes africains, qui ressentent de plus en plus le besoin de s'autonomiser. Pour Dewitte, les sections qui naissent sous l'égide de la Confédération ne sont considérées que comme des succursales coloniales des syndicats métropolitains, sans que ceux-ci tiennent toujours compte de la double dimension du combat des africains, comme travailleurs et comme colonisés (Dewitte, 1981 : 6). Un long conflit social et politique, mené de concert par la CGT et les syndicats africains, affidés ou non, marque cette période, celui pour obtenir la mise en place d'un code du travail dans les colonies. Pour Dewitte comme pour Delanoue, c'est cette lutte qui va entraîner la rupture entre la CGT, et plus largement les syndicats métropolitains, et leurs "*extensions*" dans les colonies. Dès 1948, le contenu de ce code est débattu à l'Assemblée Nationale, mais les manoeuvres d'une partie des députés freinent son adoption pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les syndicats, appuyés par le RDA, décident de passer à l'action (Dewitte, 1981 : 18-19). Le mouvement part de l'ensemble des syndicats représentés en Guinée,

qui lancent un appel à toutes les formations syndicales africaines en août 1952, afin de mener une action collective et coordonnée. En octobre 1952, 71 délégués de toutes les tendances syndicales de l'AOF se retrouvent à Dakar, à l'exception des représentants de FO¹⁶⁰. Les délégués de la conférence décident l'organisation d'une manifestation le même jour sur tous les territoires, le 26 octobre, suivie d'une grève générale le 3 novembre¹⁶¹. Les deux événements sont particulièrement suivis dans toutes les colonies, la CGT et les communistes relaient l'information dans la presse métropolitaine, et le PCF fait pression à l'Assemblée. Un code du travail est finalement adopté le 22 novembre 1952, répondant en partie aux attentes des grévistes. Mais il faut encore veiller à son application, et l'année 1953 est émaillée de grèves dans toute l'AOF (Dewitte, 1981 : 18-20, Delanoue, 1983 : 112-113). Cette victoire, rendue possible par l'unité d'action des syndicats ouest-africains, au-delà des clivages importés de France, va avoir un retentissement important, et faire avancer l'idée d'autonomie vis-à-vis des centrales métropolitaines, et de création d'une union syndicale panafricaine¹⁶². Le divorce entre les syndicats africains affiliés et la CGT prendra quelque temps, et se déroulera par étapes. Les partisans de l'autonomie syndicale sont de plus en plus décomplexés, et le mot "*d'indépendance*" n'est plus totalement tabou au milieu des années cinquante, même s'il faut le manier avec précaution en fonction des interlocuteurs. Le RDA, qui a lui-même pris ses distances avec les partis français, encourage l'autonomie syndicale. Au mois de septembre, dans un mouvement qui est parti du Sénégal, mais qui a été suivi par la Mauritanie et la Guinée (Sékou Touré), l'autonomie des syndicats liés à la CGT est proposée¹⁶³. En novembre 1955, dans un fort climat de tension, la Confédération Générale des Travailleurs Africains, CGTA, est créée par une partie des syndicats affiliés à la CGT¹⁶⁴. En 1956, la CGT compte 60 000 adhérents en AOF, la CGTA 55 000, la CFTC 18 500 et FO 14 500. Les autonomes, pour beaucoup issus du rail, sont 30 000¹⁶⁵ (Meynaud, Salah-bey, 1963 : 74).

Dans un premier temps, partisans de la CGT et de la CGTA s'affrontent. La CGT avait tendance à considérer que toute rupture avec elle était le fruit d'une manipulation de ses adversaires, regroupés dans la Confédération Internationale des Syndicats Libres, très anti-communiste. Au Soudan, Abdoulaye Diallo, qui est à la tête de l'Union Régionale

160. A cette période, la CGT domine encore largement le paysage syndical, loin devant la CFTC et FO. Les syndicats autonomes sont peu nombreux, mais importants en nombre d'adhérents, notamment dans le rail et l'enseignement.

161. Les revendications portent l'adoption d'un code du travail spécifiant la "*disparition de toutes formes travail forcé dans les zones rurales; la reconnaissance des libertés syndicales, (la) semaine de quarante heures, l'indépendance de l'Inspection du Travail, (les) délégués du personnel, l'extension de la législation relative aux accidents du travail.*" (Delanoue, 1983 : 111).

162. Les luttes sociales qui suivent l'adoption de ce code du travail en 1953, pour voir sa mise en application, continuent à réunir les différentes formations syndicales. Au Soudan le 8 mars 1953 s'est tenu un meeting commun à Bamako, à l'appel des unions CGT, CGT-FO, CFTC et des cheminots autonomes (Confédération Générale du Travail, 1953).

163. D'après Suret-Canale, enseignant de la CGT en poste AOF dans les années quarante, Sékou Touré aurait été poussé par l'administration à provoquer une rupture avec la CGT, dans une stratégie visant à diviser le front syndical. Touré aurait ainsi été payé par l'administration, et aurait utilisé l'argent pour son parti politique (Suret-Canale, 1995 : 18).

164. Son congrès constitutif a lieu en janvier 1956 (Dewitte, 1981 : 27).

165. En Guinée, c'est l'ensemble de l'union territoriale CGT qui rejoint la CGTA (Dewitte, 1981 : 27).

des Syndicats du Soudan, devenu également vice-président de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM), dominée par les communistes, reste fidèle à la CGT. Mais la centrale métropolitaine, sentant la tendance à l'autonomie s'imposer, change de position, et propose la création d'une centrale africaine indépendante, affiliée à la FSM (Suret-Canale, 1995 : 19). L'attitude de la très puissante Fédération des cheminots africains, autonome mais généralement considérée comme proche de la CGT, a été déterminante dans ce processus. Acquis à l'idée de créer une centrale unique et autonome pour toute l'Afrique de l'Ouest francophone, elle va appeler, avec la CGT, la CGTA et la CFTC, à une rencontre entre tous les syndicats africains. Seule FO n'y participe pas. La conférence a lieu entre le 16 et le 19 janvier 1957 à Cotonou, et donne naissance à l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire (UGTAN), réunissant les ex-syndicats CGT, la CGTA et des syndicats autonomes. Les syndicats liés à la CFTC refusent finalement d'y adhérer, au nom de la défense d'un syndicalisme apolitique, question qui allait immédiatement se poser, avec l'adoption de la loi-cadre (Meynaud, Salah-bey, 1963 : 76). Abdoulaye Diallo est élu secrétaire général de l'UGTAN.

La création de l'UGTAN intervient quelques mois seulement après l'adoption de la loi-cadre Defferre, dont la mise en application commence en mars 1957 avec des élections pour les différentes Assemblées Territoriales et la mise en place de gouvernements locaux¹⁶⁶. Des syndicalistes de l'UGTAN se font élire, ou entrent dans les premiers gouvernements. Cela entraîne une certaine confusion des genres, par exemple pour Sékou Touré, qui est à la fois dirigeant syndical et vice-président du gouvernement de Guinée, et qui n'empêchera pas la répression et l'arrestation de syndicalistes à la suite d'une grève en janvier 1958 (Meynaud, Salah-bey, 1963 : 114). Des syndicalistes sont également appelés aux responsabilités au Soudan. L'un des fondateurs du syndicat des ingénieurs africains, Mamadou Aw, devient ministre des travaux publics lors de la constitution du Conseil de gouvernement, en mai 1957 (Campmas, 1978 : 158). Abdoulaye Diallo, de l'UGTAN, occupe le poste de ministre du travail¹⁶⁷. L'UGTAN tente d'ailleurs de clarifier sa position sur la question de l'engagement politique de ses membres lors d'une conférence à Bamako en mars 1958, et entérine la possibilité de cumuler des fonctions politiques et syndicales (Meynaud, Salah-bey, 1963 : 114-115). Toutefois, les rapports entre partis et syndicats ne sont pas toujours convergents, comme vont le révéler les différentes positions adoptées lors du référendum de 1958 sur la Constitution de la Ve République, qui devait jeter les bases d'une nouvelle union entre la France et ce qu'elle appelait alors "*les territoires d'Outre-Mer*", la Communauté française.

166. La loi-cadre Defferre prévoyait la constitution de "*Conseils de gouvernement*". Jusqu'en 1956, le Gouverneur du territoire et le Gouverneur général restaient les véritables décideurs, les Assemblées Territoriales n'ayant qu'un rôle consultatif. Avec la mise en application de la loi-cadre et les élections de mars 1957, des conseils de gouvernement sont installés. Le Gouverneur de chaque territoire reste toutefois le chef de l'exécutif. En juillet 1958, ces Conseils de gouvernement deviennent des gouvernements à part entière, et donc des organismes exécutifs (Guillemin, 1959 : 683).

167. Sur douze ministères, dix sont occupés par des ministres "*cooptés*", qui ne sont pas des élus de l'Assemblée Territoriale. Cela est dû au choix de privilégier des techniciens, plutôt que des politiques, pour assurer un certain professionnalisme (Guillemin, 1959 : 673).

Alors que des partis politiques ouest-africains s'étaient fédérés au sein d'une grande organisation dès 1946, avec la création du RDA, les syndicats viennent à peine, en 1957, de parvenir à l'union¹⁶⁸. Le RDA n'affiche plus vraiment d'unité à l'échelle de l'AOF en cette fin des années cinquante. Lorsque qu'Houphouët-Boigny, et à sa suite plusieurs partis liés au RDA, décident de rompre avec le PCF, des tensions en résultent entre pro et anti-communistes. De plus, le RDA s'est rapproché de la classe politique française, plusieurs de ses dirigeants occupant de hautes fonctions en France¹⁶⁹. Ainsi, lorsque le référendum sur la Constitution de la Ve République se profile, les formations rattachées au RDA appellent à voter "*oui*", à l'exception du Parti Démocratique de Guinée de Sékou Touré. Il semble que le RDA soit encore dans une vision graduelle de l'accession à l'indépendance, considérant alors le principe de la Communauté française comme une première étape. Les syndicats sont plutôt hostiles à cette idée, et l'UGTAN se prononce pour le "*non*". Abdoulaye Diallo, son secrétaire général, fait campagne dans ce sens au Soudan, en s'appuyant sur la branche locale de l'UGTAN, l'Union Territoriale des Travailleurs du Soudan, l'UTTS¹⁷⁰ (ex URSS). Si le PSP s'est appuyé sur les chefferies, l'US-RDA a privilégié les salariés, et noué des liens étroits avec les syndicalistes¹⁷¹. Engagement partisan et syndical se confondent souvent, et les liens entre PCF et CGT peuvent être mis en parallèle avec les liens entre le RDA et une partie du mouvement syndical africain. Plusieurs figures de l'UTTS sont ainsi membres de l'US-RDA, mais choisissent le camp du "*non*", comme Lamine Sow, représentant du rail, et Lazare Coulibaly, du syndicat du bâtiment¹⁷² (Delanoue, 1983 : 108). Dans une campagne de courte durée, la rédaction de la Constitution ayant précédé de peu le vote sur son adoption, les camps se dessinent rapidement. Du côté du "*non*", l'UTTS (section locale de l'UGTAN), le Parti Africain pour l'Indépendance¹⁷³ et le Parti du Regroupement Soudanais (PRS), nouveau nom du PSP. Il semble que la position de ce dernier soit plutôt opportuniste, et cherche à se démarquer à tout prix de celle de l'US-RDA, en faveur du "*oui*". Ainsi, Hamadoum Dicko, numéro

168. Dans les faits, l'UGTAN aura toutes les peines du monde à achever l'installation de son organisation administrative, notamment à cause de la loi-cadre, qui favorisait plus le morcellement des territoires que l'union au sein de l'AOF, mais aussi à cause des tensions nées de l'engagement de beaucoup de leaders syndicaux dans des gouvernements. L'UGTAN est active et organise des conférences, mais son premier congrès n'aura lieu qu'en janvier 1959, date à laquelle l'éclatement de l'AOF était déjà prévisible. Son premier président sera Sékou Touré, qui est donc à la fois Président de la jeune République de Guinée et de l'UGTAN (Meynaud, Salah-bey, 1963 : 113-114).

169. En particulier Houphouët-Boigny, plusieurs fois ministre.

170. Le congrès constitutif de l'UTTS a eu lieu en août 1957, et dans ses résolutions générales, elle prône des "*franches et loyales confrontations entre le parti et le syndicat (...), dont les actions bien comprises se complètent nécessairement...*" (Frantao, 1986 : 179). L'UTTS prendra ensuite le nom d'*Union Syndicale des Travailleurs du Soudan* (USTS).

171. Toutefois, chefferie et syndicalisme ne sont pas forcément contradictoires, puisqu'Almamy Koreissy, figure du PSP et chef de canton, créa à la fin des années cinquante un syndicat des chefs coutumiers (Morgenthau, 1964 : 284).

172. En fait beaucoup de militants et la plupart des leaders de l'US-RDA sont syndiqués, et il n'est pas toujours aisé de savoir ce qui prime dans leur engagement. Nous distinguerons ici ceux qui ont surtout fait carrière dans le syndicalisme.

173. Toute jeune formation malienne, communiste, branche du parti du même nom fondé au Sénégal par Majhemout Diop, par ailleurs l'auteur d'une étude sur les classes sociales en Afrique de l'Ouest, dont nous reparlerons.

deux du PRS, en contradiction avec son parti, se prononce pour le “oui”. Sa formation ne fera finalement pas vraiment campagne (Campmas, 1978 : 191). Les résultats du référendum au Soudan constituent une victoire symbolique de l’US-RDA sur les syndicats, avec près de 950.000 voix pour le “oui”, et seulement 23 789 pour le “non”¹⁷⁴ (Campmas, 1978 : 192). Abdoulaye Diallo est écarté du gouvernement au lendemain du référendum, et quitte le Mali pour la Guinée, où il deviendra ministre (ibid). Cet épisode va laisser des traces dans les relations entre l’US-RDA et les syndicats, et il faudra attendre le début des années soixante pour une réelle réconciliation. Le syndicalisme devait dans ce laps de temps opérer sa mue. Alors qu’il s’était construit contre l’État colonial et les compagnies commerciales qui lui étaient liées, sa survie dans un contexte où le pouvoir revenait aux mains des anciens colonisés exigeait le passage d’un rapport d’opposition à un rapport de coopération. C’est en substance ce que déclarait Modibo Keïta en janvier 1959 : “*Il est nécessaire d’étudier un problème grave ,-les conflits sociaux qui surviennent périodiquement dans nos territoires. Le but de la lutte que mènent les syndicats est le changement du régime colonial... Cette lutte est légitime. Mais la loi territoriale en vigueur, qui confie la gestion des affaires de l’État à ses propres dirigeants, ne peut-elle pas amener les syndicalistes à repenser l’action syndicale ?*” (cité par le Bureau régional d’études et de documentation économiques, 1985 : 22).

La nouvelle Constitution de la Ve République prévoyait la possibilité pour les territoires d’Outre-Mer de se grouper entre eux. Modibo Keïta, pour le Soudan, Senghor et Dia, pour le Sénégal, Apithy, pour le Dahomey, et Maurice Yaméogo, qui vient de remplacer Ouezzin Coulibaly, décédé, à la tête de la Haute-Volta, sont les seuls leaders d’AOF qui semblent favorables à l’idée de créer un fédération. Houphouët-Boigny avait déjà affirmé son opposition à toute union sous-régionale, refusant que son riche territoire paie pour les autres, et craignant une tutelle de Dakar, capitale historique de l’AOF. Les premiers pourparlers en vue de la création d’une fédération entre les quatre pays précités sont engagés à Bamako dès la fin 1958. Une Assemblée Constituante Fédérale est mise en place à Dakar le 14 janvier 1959. Après plusieurs jours de travaux, Senghor propose que la fédération s’appelle “*Fédération du Mali*”, en souvenir de l’empire du même nom. Sa capitale devait être Dakar et sa devise “*un peuple, un but, une foi*”. Elle ferait alors 1,8 millions de kilomètres carrés, et compterait près de 11 millions d’habitants (Voltolina, 2007 : 16-26). La constitution rédigée devait être ratifiée par les Assemblées Territoriales. Mais sous les pressions des oppositions internes, de la France et des pays anti-fédéralistes comme la Côte d’Ivoire, Apithy opère un revirement et le Dahomey se retire du projet, puis la Haute-Volta, après un référendum en mars 1959. La fédération du Mali, officiellement créée le 24 mars 1959, se réduit alors au Sénégal et au Soudan. Le 4 avril, la première réunion de l’Assemblée fédérale élit Senghor Président de l’Assemblée législative fédérale et Modibo Keïta Président du gouvernement (ibid : 33-41). À partir de l’été 1959, l’idée d’indépendance de la Fédération du Mali vis-à-vis de la France fait son chemin, mais la

174. La participation électorale a été de 45,5% (Campmas, 1978 : 192).

forme qu'elle doit prendre fait l'objet de divergences entre Senghor et Keïta. Après de longues négociations entre la France et les représentants du Sénégal et du Soudan, l'indépendance de l'éphémère Fédération du Mali est proclamée le 20 juin 1960. Des différents sur son organisation administrative, son orientation politique, les tractations françaises et les querelles sur le choix de son Président font éclater la fédération dès le 19 août 1960. Les deux partis s'accusent mutuellement de "*tentative de coup d'État*", ou de "*coup de force*". Modibo Keïta, alors à Dakar, est brièvement placé en résidence surveillée, avant d'être expulsé par train en direction du Soudan. La ligne reliant Dakar à Bamako est ensuite fermée, enclavant plus encore le Soudan. Le 11 septembre, la France reconnaît l'indépendance du Sénégal (ibid : 112). Le 22 septembre 1960, lors d'un congrès extraordinaire de l'US-RDA, l'indépendance du Mali est proclamée par Modibo Keïta.

La formation politique et syndicale des principales figures soudanaises qui ont marqué la période 1945-1960 est ancrée à gauche, le PCF, la CGT et la SFIO étant les formations les plus ouvertes aux revendications des peuples colonisés. Leurs militants présents au Soudan ont joué un rôle déterminant pendant les premières années, en aidant l'élite lettrée à se structurer dans des organisations alors rattachées à leurs homologues métropolitaines. Leur affranchissement sera plus rapide dans le champ politique que syndical, peut-être pour des raisons tactiques. L'US-RDA ne pouvait se développer sereinement en subissant les entraves de l'administration, et de façon plus générale, une concorde trop marquée avec un parti politique français ne pouvait qu'attirer des ennuis dans cette Quatrième République aux alliances particulièrement instables. Bien que la base électorale et sociologique de l'US-RDA soit essentiellement constituée par des fonctionnaires et des salariés, elle a dû s'élargir pour conquérir des mandats électoraux, puis le pouvoir. Le discours de l'US-RDA s'est ouvert aux différentes composantes de la société à mesure de l'élargissement du corps électoral¹⁷⁵. L'élite lettrée, les salariés et les professions libérales qui composent le mouvement politique et syndical soudanais représentent une petite minorité (41 000 salariés en 1956, Frantao, 1986 : 415). Cette faiblesse numérique explique les liens qui se sont tissés entre politiciens et syndicalistes (renforcés par le cumul des fonctions et une formation en partie commune). Ces derniers sont toutefois les plus nombreux au sein de l'élite, ce qui explique le poids qu'ils vont prendre dans les années soixante, en tant que cadres et fonctionnaires de la bureaucratie malienne, mais aussi ministres ou responsables des sociétés d'État. Ainsi, la victoire de l'US-RDA sur les syndicats lors du référendum de 1958 ne créera pas de précédent, et dès le congrès du 22 septembre 1960 et la création de la République du Mali les syndicalistes joueront un rôle important dans l'orientation économique et politique du régime. L'US-RDA s'est imposée au détriment du PSP, qu'elle a fini par absorber, comme les autres formations politiques, ce qui lui permettra de revendiquer un monopole de la représentation de l'ensemble des composantes

175. Celui-ci est passé de 33 000 personnes aux premières élections d'octobre 1945 à 160 000 en novembre 1946, puis plus de 900 000 aux élections de 1951 et 1952, pour atteindre 2 000 000 en mars 1957 (Morgenthau, 1964 : 276).

du peuple malien ¹⁷⁶. L'unité politique est alors censée se confondre avec l'unité nationale.

3 - La participation du monde rural à l'émancipation

De premiers succès rapidement muselés

Toutes les sphères de la vie politique naissante au Soudan sont imbriquées, et dans le monde rural des liens étroits se tissent entre mouvements sociaux, syndicats et partis politiques. Le syndicalisme agraire sera très proche de l'US-RDA, soucieuse d'attirer à elle la paysannerie qui constitue l'écrasante majorité de la population ¹⁷⁷. Néanmoins, les ruraux sont largement oubliés dans l'histoire des luttes politiques et sociales au Soudan, généralement circonscrite à celles de l'élite lettrée et des salariés urbains. Deux syndicats agricoles ont pourtant vu le jour, le Syndicat des Agriculteurs du Soudan, disparu de la mémoire collective ¹⁷⁸ et très rarement évoqué dans les travaux s'intéressant à l'histoire agricole malienne, et le Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger, SCAON, un peu moins méconnu du fait des nombreuses recherches conduites sur l'Office.

Il n'existe à notre connaissance que deux sources qui parlent avec précision du Syndicat des Agriculteurs du Soudan : la thèse de Bagayogo sur la bourgeoisie agraire et les planteurs de la zone de Bamako, qui y consacre quelques pages (1982 : 225-234), et surtout le mémoire de Narbeburu, ancien Volontaire du progrès, présenté à l'Institut Supérieur Technique d'Outre-Mer (ISTOM) en 1980 ¹⁷⁹, qui lui est en bonne partie consacré.

L'initiative de la création du syndicat ne vient pas de paysans, ni même de soudanais, mais de deux colons déjà évoqués pour leur rôle dans l'animation du Groupe d'Études Communiste de Bamako, Pierre Morlet, enseignant, et Mr. Fayette, inspecteur des PTT, tous deux membres de la CGT. En janvier 1946, Morlet participe à la fondation du Parti Démocratique du Soudan avec Modibo Keïta, avant que celui-ci ne se fonde dans l'US-RDA (dont Pierre Morlet est conseiller technique). En février 1946, Fayette et Morlet recherchent des paysans lettrés pour les inciter à créer un syndicat. Par l'intermédiaire de Kalifa Traoré, fonctionnaire au service des travaux publics, ils entrent en contact

176. Le PSP (devenu PRS) se dissout dans l'US-RDA le 31 mars 1959, l'Union Dogon en mai 1959 et le Parti Africain de l'Indépendance en novembre 1959 (Danioko, 1984 : 297).

177. Au milieu des années cinquante, la population du Soudan s'élève à 4,6 millions d'habitants, dont 94% de ruraux et 85% de paysans (Diop, 1971 : 114).

178. Sans avoir mené d'enquête spécifique sur ce syndicat au Mali, nous n'avons pas manqué d'interroger nos différents interlocuteurs à son sujet, et constaté qu'il n'avait apparemment pas laissé beaucoup de traces dans les mémoires, au-delà de sa simple existence.

179. A notre connaissance, Bagaoyogo est le seul à avoir référencé le travail de Narbeburu, qu'il pensait être un mémoire effectué à l'EHESS. Nous avons contacté l'auteur pour retrouver son travail, absent de toutes les bases de données (y compris celle de l'ISTOM), et celui-ci nous a orienté vers l'Institut Supérieur Technique, désormais situé à Cergy-Pontoise.

avec Moussa Blonda Traoré, qui sera le premier secrétaire général de l'organisation¹⁸⁰. La CGT fournit des statuts types et des cartes d'adhérents, et le congrès constitutif du Syndicat des Agriculteurs du Soudan se tient à Bamako en août 1946¹⁸¹ (Narbeburu, 1980 : 98-100). Il réunit trente-cinq délégués, pour l'essentiel originaires de Bamako et de ses environs, principalement des maraîchers, des planteurs (de manguiers) et des salariés retraités possédant des vergers et des jardins. Ils incarnent ce que Bagayogo a appelé la "*bourgeoisie agraire*" bamakoise, dont il retrace le parcours de l'entre-deux guerres aux années soixante-dix (Bagayogo, 1982). Le profil de ces premiers militants est différent de celui de la majorité des paysans soudanais, qui se concentrent sur les cultures vivrières, et qui n'ont eu accès à l'éducation qu'au compte-gouttes. Rappelons que pour faire partie des instances dirigeantes d'un syndicat, il fallait alors détenir au moins le Certificat d'Études Primaires (CEP)¹⁸². Mais les préoccupations de cette bourgeoisie agraire rejoignaient en partie celles des paysans soudanais, autour des questions de prix et de commercialisation, des brimades de l'administration et de la toute-puissance des maisons de commerce.

Fondé sous l'impulsion d'expatriés communistes, le syndicat va immédiatement se lier à l'US-RDA, à la suite d'une rencontre avec Houphouët-Boigny¹⁸³ et Mamadou Konaté à Ségou, juste après le congrès constitutif du RDA en octobre 1946 (Narbeburu, 1980 : 100). Les dirigeants du syndicat deviennent tous militants du parti. L'US-RDA cherche probablement à favoriser son positionnement dans les zones rurales, largement acquises au PSP, qui bénéficie du relais des chefs de village et de canton pour s'implanter sur tout le territoire. Sur le plan syndical, le Syndicat des agriculteurs rejoint l'Union Régionale des Syndicats du Soudan-CGT. Le succès de l'organisation est très rapide, Bayaogo et Narbeburu affirmant tous deux qu'elle comptait dès la fin 1947 105 000 membres à jour de cotisation (25 Fcfa¹⁸⁴), puis 300 000 en 1948, principalement issus de Bamako et de ses environs, et de l'axe situé le long du rail entre Koulikoro et Kita, zone très impliquée dans la culture de l'arachide (Bagayogo, 1982 : 227 ; Narbeburu, 1980 : 101). Le nombre d'adhérents à ce syndicat dépasse à lui seul celui de l'ensemble du mouvement syndical soudanais, et à son apogée, lorsqu'il dépassera le million de membres, il sera probablement équivalent ou supérieur à celui de la totalité des syndicalistes salariés d'AOF. Toutefois il semble que l'organisation était très centralisée, et il est impossible de savoir si ses

180. Les deux sources précitées ne donnent pas plus de précisions sur le parcours de M. Blonda Traoré.

181. La CGT s'attachera à faciliter la création de syndicats par la diffusion de statuts types et d'un modèle de Procès-verbal d'assemblée constitutive dans le bulletin qu'elle consacrait à l'Outre-Mer (CGT, 1952 : 6).

182. Il faut attendre 1952 et l'adoption du nouveau Code du travail pour que les droits syndicaux soient ouverts à tous.

183. Félix Houphouët-Boigny incarne peut-être plus que tout autre la polyvalence de la carrière des dirigeants africains au lendemain de la seconde guerre mondiale, au point de synthétiser à lui seul presque toutes les figures de l'élite et des notabilités de l'époque. Descendant d'une famille noble, passé par Ponty, médecin puis chef de canton à la tête d'une très vaste plantation, fondateur et Président du Syndicat Agricole Africain dès la fin 1944, député représentant la Côte d'Ivoire à partir de 1945, il donne son nom à la loi de mars 1946 qui abolit le travail forcé, puis devient Président du RDA en octobre 1946. Son ascension est donc passée par une phase syndicale, avec la mobilisation des planteurs, qui a finalement servi de tremplin à sa carrière politique.

184. Franc des Colonies Française d'Afrique, créé à l'issue de la seconde guerre mondiale.

activés étaient vraiment soutenues et suivies sur l'ensemble du territoire. Enfin, le fait que les travaux sur le syndicalisme africain ignorent l'existence même de ce syndicat nous semble curieux au regard de son importance numérique. Leurs auteurs étaient-ils obnubilés par les salariés et les urbains ? Mais encore, les travaux de Bagayogo et Narbeburu étant postérieurs à l'époque qui nous intéresse ici, est-il envisageable que les protagonistes qu'ils ont interrogés aient amplifié les chiffres ? Dans une correspondance datée du 10 octobre 1955 (une fois le syndicat relancé, infra), adressée au siège de la Confédération Générale du Travail par Lamine Sow, alors secrétaire administratif de l'Union Régionale des Syndicats du Soudan, au nom du Syndicat des agriculteurs, il est demandé l'envoi de 10 000 cartes de membres¹⁸⁵ (Union Régionale des Syndicats du Soudan : 1955).

En 1948, insatisfait du prix d'achat proposé pour l'arachide, le syndicat tente de bloquer la campagne de commercialisation. L'administration cherchera alors un moyen de saborder l'organisation. Peu après la tenue de son congrès constitutif, les dirigeants du syndicat avaient créé la Coopérative des maraîchers de Bamako, dans l'objectif de dépasser le cadre des simples SIP. Des crédits d'équipement avaient été contractés, ce qui donnait un droit de regard à l'administration sur ses activités. En 1949, un opportun contrôle des services financiers de l'administration révèle des détournements de fonds, et plusieurs responsables de la coopérative, qui sont également à la tête du syndicat, dont son secrétaire général Moussa Blonda Traoré, sont emprisonnés. Ce dernier justifiera les problèmes de gestion par l'amateurisme de l'équipe dirigeante (Bagayogo, 1982 : 227, Narbeburu, 1980 : 102). La formation entre en sommeil pour plusieurs années, même si le bureau du syndicat continue à se réunir clandestinement.

Des mouvements spécifiques aux zones de colonat agricole sont apparus dès 1944. En avril de cette année-là, un millier de colons manifestent à Ségou pour protester contre leurs conditions de vie et la pauvreté qui règne à l'Office du Niger, critiquant l'organisation carcérale des villages, le manque de vivres, l'absence de choix dans les cultures (Magasa, 1999 (1978) : 147). Après guerre, la fin de l'indigénat et du travail forcé favorisent un exode massif : sur 5 868 colons à Baguinéda, 1 000 partent lors de la campagne 1946-47, et à Kokry, à l'Office du Niger, ce sont 1 200 personnes sur 11 280¹⁸⁶ (Van Beusekom, 2002 : 154-155). A Niénébalé, en juin 1946, les colons refusent d'appliquer les consignes de la direction, et critiquent les conditions de commercialisation de leur production, ainsi que le montant des taxes dont ils doivent s'acquitter. Ils refusent de vendre leur production d'arachide à l'Association Agricole Indigène (équivalente au SIP, mais propre aux offices) qui est supposée commercialiser leurs récoltes, et réclament le droit de vendre à qui ils le souhaitent. Fily Dabo Sissoko, nouveau député du Soudan, leur vient en aide en adressant aux responsables de Niénébalé une liste des revendications des colons (en plus de celles précitées, l'accès au crédit, les aides alimentaires). L'encadrement finit par accepter de baisser certaines taxes pour tenter de mettre fin au conflit, mais celui-ci s'enlise et les

185. Un exemplaire d'une carte de membre du syndicat des agriculteurs, joint à la réponse de la CGT, est présenté en annexe.

186. En 1945-46, il y avait 6146 colons à Baguinéda, pour 4 342 en 1952-53 (Van Beusekom, 2002 : 155)

colons refusent de les payer. La direction fera de nouvelles concessions, puis le projet de Niénébalé est finalement abandonné en 1948¹⁸⁷ (Van Beusekom, 2002 : 160-161).

Vers un renouveau coopératif ?

Marius Moutet, ministre des colonies du Front Populaire¹⁸⁸, retrouve le portefeuille de l'Outre-Mer en 1946-47. Dans une circulaire du 22 octobre 1947, il s'en prend aux Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP), "*organismes para-administratifs*", où "*toute notion de coopérative et de mutualisme (...) a peu à peu disparu*" (Gouvernement du Soudan français, 1952 : 6). Ce texte est publié par l'administration dans un recueil rassemblant les décrets et circulaires émis sur les SIP entre 1948 à 1951, concernant le Soudan, et forme le programme de Moutet, proposant une refonte du modèle coopératif en milieu rural. Il va toutefois encore falloir cinq années pour que les SIP soient transformées, dans une forme assez proche que ce qu'avait proposé le ministre dès 1947. Les différentes circulaires du recueil montrent que l'administration peut faire preuve d'auto-critique. Ce sont surtout les commandants de cercle, en qualité d'animateurs des SIP, qui font l'objet de sévères remontrances. Les circulaires reprochent aux commandants d'avoir souvent détourné les fonds des SIP de leur objet, au profit de l'administration locale. Louveau, Gouverneur du Soudan, dans une circulaire du 27 février 1948, évoque le cas d'un véhicule payé par la SIP qui sert de voiture de fonction à un commandant de cercle, ou encore d'un camion utilisé pour la voirie (ibid : 20). Les véhicules servant à l'administration doivent donc en conséquence être "*étatisés*" en remboursant les SIP concernées¹⁸⁹. Le 18 octobre 1948, Louveau s'enquiert des biens immobiliers financés par les SIP, qui servent de logements de fonction ou d'écoles. Il faut alors que l'administration les loue aux SIP, "*moyennant un taux modique*" (ibid : 22). Le 29 novembre, une circulaire informe les commandants de cercle du fait que la fonction de secrétaire-trésorier des SIP leur est retirée, et qu'ils doivent être remplacés par des cadres de l'administration générale ou des contractuels (ibid : 23). D'autres circulaires pointent des problèmes de gestion autour des conditions d'octroi du crédit, en espèces ou en semences, accordé par les SIP sans véritable contrôle, sans prise en compte de la solvabilité du demandeur, et parfois à des non-sociétaires (ibid : 29). Le 19 décembre 1950, une nouvelle circulaire vient réaffirmer le rôle originel des SIP, qui doivent se focaliser sur la production agricole et l'équipement. Louveau rappelle que pendant la guerre, les SIP avaient tant bien que mal pallié les difficultés rencontrées par les comptoirs de brousse, et assuré quelques fonctions commerciales, garantissant l'approvisionnement

187. Il s'agissait de la plus ancienne zone d'expérimentation d'irrigation valorisée par un colonat *indigène*, mais aussi de la plus petite (150 hectares de riz) et de la moins peuplée (autour de 1700 colons après guerre), ce qui aurait précipité sa fermeture (Van Beusekom, 2002 : 157 ; 161).

188. À ce titre il fait partie de ceux qui ont tenté d'améliorer le sort des populations colonisées durant cette période, par exemple en autorisant la création de syndicats et d'associations. Il avait aussi pris position contre les conditions d'exploitation des colons de l'Office du Niger.

189. Autre exemple, à Sikasso, le budget de la SIP a servi à financer l'achat d'un groupe électrogène pour alimenter le quartier des fonctionnaires européens (Méker, 1980 : 192).

des zones reculées. Il insiste sur le fait que cette période est révolue, et demande à toutes les SIP d'écouler les marchandises qu'elles auraient encore à leur disposition. Il évoque le cas de SIP commerçant de la pénicilline, ou même des coupes de champagne (ibid : 41). Enfin, citons une dernière circulaire de Louveau, datée du 27 janvier 1951, ne serait-ce que pour illustrer le ton qu'il pouvait employer, signe de l'exaspération de l'administration générale face au manque d'attention portée aux SIP : *“ Vous n'êtes pas sans connaître la définition exacte d'un budget, l'importance de sa préparation et l'intérêt qui s'attache à son exécution sincère. Or, (...) pour certains Présidents de SIP, le budget d'une mutuelle n'est autre chose qu'un document qui se prépare à une date déterminée et qui s'exécute “au petit bonheur” pendant une période qui dure un an ”* (ibid : 45).

Revenons à la circulaire de Moutet, contenant les germes de l'évolution des SIP, qui commencent en 1953 avec leur transformation en Sociétés Mutuelles de Production Rurale (SMPR). Tout en critiquant les SIP, leurs dérives et le fait qu'elles soient trop liées à l'administration, Moutet souligne leur rôle dans la défense des intérêts des producteurs face aux commerçants locaux et européens. Il envisage alors une dissolution des SIP, qui seraient remplacées par des coopératives agricoles gérées démocratiquement par des sociétaires élus. Mais il insiste sur le fait que cette démarche ne doit pas venir d'en haut, de l'administration, et qu'elle doit être volontaire. Il précise, à rebours de certains propos que nous avons pu citer, que *“ l'esprit coopératif n'est pas inné chez le paysan et l'éleveur africain ”* (ibid, p. 10). Peu de temps avant la rédaction de cette circulaire, la loi du 10 septembre 1947 redéfinissait le statut de la coopération dans les colonies, encourageant la création de coopératives autonomes spécialisées dans la production ou la vente de cultures de rente (ibid : 17). Toutefois, peu de coopératives seront créées au Soudan, probablement par manque de diffusion de l'information, et par manque de formation des paysans. Moutet avait anticipé le fait que ces créations spontanées ne suffiraient pas, et qu'il faudrait donc transformer les SIP dans les zones où ne s'y substitueraient pas des coopératives indépendantes. Il propose de donner plus de pouvoirs à leurs conseils d'administration, de les décentraliser pour les rapprocher des intéressés, de cantonner l'administration à un rôle de contrôle, et de restituer à celle-ci les charges qu'elle avait transférées implicitement aux SIP (entretien des écoles, dispensaire, routes). Moutet considère que les sociétés de prévoyance doivent se recentrer sur la production agricole et le mutualisme, c'est-à-dire la sélection et la distribution des semences, la cession et le prêt de matériel agricole, la petite irrigation et le conditionnement de la production en vue de sa commercialisation (ibid, 12-14). C'est dans les grandes lignes le profil des SMPR qui seront mises en place à partir d'août 1953, et très rapidement transformées, dans le contexte d'une libéralisation politique accrue, en Sociétés Mutuelles de Développement Rural, SMDR, en novembre 1956¹⁹⁰. Les premières reposent sur une assemblée générale de délégués (désignés pour quatre ans par un système d'élection à plusieurs degrés), élisant en son sein les membres de son Conseil d'administration (CA). Celui-ci est complété par des membres nommés par

190. Méker indique que le système des SMPR devait être généralisé au Soudan à partir de 1955, celles-ci seront donc vraisemblablement transformées en SMDR juste après leur mise en place (Méker, 1980 : 200).

le gouverneur, auxquels s'ajoute un contrôleur extérieur au Conseil. Selon un document du service de la coopération du gouvernement général de l'AOF : "*La création des SMPR doit permettre de hâter l'évolution des masses rurales et de préparer le paysan africain à la gestion de ses propres affaires. Elle doit favoriser l'éclosion du mouvement coopératif et mutualiste. Elle doit, en un mot, remplacer l'effort "venant d'en haut" par celui "venant d'en bas..."*" (Gouvernement général de l'AOF, 1956 : 2). Elles sont donc considérées comme une étape transitoire, une de plus, vers la coopérative indépendante. D'ailleurs, à peine installées, ces institutions sont transformées en SMDR, plus décentralisées (limitées à un groupe de cantons ou au cercle), avec plus de membres élus (au moins deux tiers), et la possibilité de fixer elles-mêmes le montant des cotisations. Toutefois, les SMDR sont encore considérées comme des organisations pré-coopératives, dans la mesure où l'administration conserve certains pouvoirs : le responsable de la circonscription où elles agissent contrôle leurs activités, des techniciens de l'administration et les chefs locaux sont membres de droit de leur conseil d'administration et leur directeur est désigné par arrêté (Hirschfeld, 1978 : 53-54). Les SMDR constituent une avancée vers plus de maîtrise par les sociétaires de leur organisation, mais restent tout de même sous tutelle de l'administration, et l'adhésion y est encore obligatoire. A ce dispositif s'est ajouté un élément important dans l'histoire des politiques rurales, la création d'un Centre de formation coopérative, destiné à créer un corps de cadres coopératifs africains. Il est installé à Sikasso en 1955, et dispense des "*brevets d'agent de la coopération et du mutualisme*", au service des premières SMPR (puis des SMDR). La première année, sous la direction d'Almamy Sylla (alors au début d'une longue carrière politique), le centre forme 32 stagiaires, qui doivent avoir au minimum le Certificat d'Études (Gouvernement général de l'AOF, 1956 : 4-8). L'encadrement rural a désormais son école, et ses agents vont jouer un rôle d'interface entre les producteurs et l'État pendant plusieurs décennies¹⁹¹.

Méker, administrateur à Sikasso au début des années cinquante, évoque dans ses mémoires l'expérience qu'il a dirigée de transformation de la SIP en SMPR (Méker, 1980 : 191-205). Jean-Marie Koné, alors conseiller territorial de Sikasso (avant de devenir ministre), est rejoint par Méker à propos de la nécessité de lutter contre les abus des commerçants lybano-syriens, en situation de monopole sur le marché du riz, en organisant les paysans en conséquence. Dans le même temps, l'administration cherche à expérimenter ce que deviendront les SMPR, et Sikasso va être retenue comme l'une des zones pilotes. La SMPR se bâtit notamment sur un projet de valorisation d'une zone de culture de riz irrigué au nord du cercle de Sikasso. Méker prospecte les lieux avec Koné, Modibo Keïta et Almamy Sylla, le futur directeur du Centre de formation coopérative, qui sera également directeur-adjoint de la SMPR (ibid : 192-93). Le projet prend forme, et avec des aides financières et des investissements dans des bâtiments, tracteurs, charrues et batteuses,

191. De façon plus générale, le nombre de techniciens se multiplie dans les colonies, et les commandants de cercle ne sont désormais plus les seuls maîtres à bord, ce qui a d'ailleurs pu susciter des tensions (Méker, 1980 : 174-176 ; Dimier, 2004 : 46-50). Le centre de formation coopérative de Sikasso sera renommé ensuite "*l'école fédérale d'économie rurale de l'Afrique Occidentale Française*".

il permet de maîtriser toutes les étapes, de la production à la commercialisation du riz (ibid : 196). La production augmente, et le prix d'achat au producteur aussi, du fait de la disparition des intermédiaires. Le riz est vendu directement par la SMPR, à Abidjan (ibid : 200-201). Forts de cette première réussite, Almamy Sylla et le fonctionnaire français chargé de l'animation de la SMPR aideront, à leur demande, des planteurs et maraîchers de Sikasso à créer leur propre coopérative de commercialisation, qui fournira en fruits et légumes Bouaké, et même la France (Méker, 1980 : 200-203). A croire que les ambitions de Moutet deviennent réalité, la transformation des SIP en SMPR aurait en quelque sorte eu valeur d'exemple, et suscité l'intérêt des producteurs de fruits et légumes qui créaient alors leur propre coopérative, indépendante. Mais dans les faits, les SMPR puis les SMDR ont à peine le temps de s'installer que l'indépendance survient, et la généralisation d'un modèle coopératif indépendant de l'administration devra encore attendre. Notons que les maraîchers et planteurs semblent constituer un groupe un peu à part dans le monde rural soudanais. À Bamako comme à Sikasso, ils ont créé les premières coopératives agricoles autonomes, saisissant l'opportunité qui leur a été offerte par l'assouplissement législatif. On peut penser, notamment à partir du travail de Bagayogo sur les planteurs et maraîchers de Bamako (1982), que leur profil diffère de celui des agriculteurs, pour lesquels cette activité est le principal gagne-pain. Parmi eux on trouve une partie des notabilités indigènes coloniales qui ont investi dans des vergers, peut-être moins exigeants en temps de travail, ou dans le maraîchage en ayant recours à des salariés agricoles, deux secteurs qui sont réputés à forte plus-value. Commerçants, fonctionnaires en exercice ou à la retraite, chefs de village, anciens combattants, "*retournent*" à la terre et deviennent pour certains, selon l'expression employée par Bagayogo, des "*paysans du dimanche*". Ces notabilités, après avoir été les premiers supports et relais des politiques agricoles coloniales, sont donc à la pointe des mouvements paysans naissants : ils créeront le premier syndicat et les premières coopératives indépendantes. Enfin, les exploitants colons, sont également à part dans le paysage agricole soudanais, par l'encadrement plus poussé qu'ils subissent, l'usage plus général de moyens de production occidentaux, et surtout leurs rapports contractuels à l'Office. Ils connaissent leurs mobilisations propres, souvent sur des mots d'ordre spécifiques à leur situation, qui est parfois proche de celle du métayer ou de l'ouvrier agricole : rappelons que les colons ne maîtrisent pas leur choix culturels, doivent céder leur production à des associations supposées les aider à s'organiser, mais qui sont au main et au service de l'Office, et qu'ils ne décident pas à qui ils vendent, ni à quel prix.

Le syndicalisme agricole des années cinquante

En 1952-53, le syndicat des agriculteurs du Soudan reprend de l'activité et Moussa Blonda Traoré retrouve sa place, probablement à la faveur de l'adoption du nouveau code du travail d'Outre-Mer, qui a confirmé et étendu les droits syndicaux. Dans le cadre des grèves de 1953 pour l'application intégrale de ce code, le syndicat promet du grain pour

aider les grévistes (Narbeburu, 1980 : 105). Il organise un nouveau congrès à Bamako les 23 et 24 janvier 1955, en présence de “59 délégués et observateurs venus de 20 villes et villages du Soudan” (Traoré, B., 1955 : 1¹⁹²). Birama Traoré, bachelier, devient le nouveau secrétaire général. Les trois premières sections du syndicat sont créées à Bamako, Baraouéli et Ségou. Le syndicat est bientôt reconnu par l’administration, et bataillera pour participer aux discussions sur la fixation des prix avec la Chambre de commerce de Bamako. Il se structure, et tient un congrès par an jusqu’en 1962, dans une ville différente à chaque fois. A la veille de l’indépendance, seize des dix-neufs cercles du Mali ont une section syndicale (ibid :106-107). Ses principaux combats sont menés contre les maisons de commerce européennes et les commerçants syro-libanais, afin d’obtenir des prix d’achat des productions agricoles plus élevés. Des grèves de ventes sont ainsi organisées en 1955 et 1957, dans les cercles de Bamako et de Bougouni (Bagayogo, 1982 : 228). Parallèlement, un autre syndicat paysan apparaît à l’Office du Niger, le Syndicat des Colons et Agriculteurs de l’Office du Niger, le SCAON.

Nous avons vu que des mouvements sociaux étaient apparus dès la seconde guerre mondiale dans les offices, mais ils n’avaient pas abouti à la création d’une organisation de défense et de représentation des colons. Au début des années cinquante, une étrange association entre Bélime, un chef de village conservateur et un médecin membre de l’US-RDA va permettre de dynamiser les luttes et de formaliser les revendications.

Ce médecin, c’est Mamadou Gologo, qui sera l’une des figures importantes de l’US-RDA dans les années soixante, en charge du ministère de l’information et de la propagande, et du journal l’Essor. En 1963, il rédige une autobiographie où il retrace son parcours et surtout évoque ses déboires avec l’alcool, “*Le rescapé de l’ethylos*”. Né en 1924 à une soixantaine de kilomètres de Bamako, à Koulikoro, il est le petit-fils d’un “*chef de guerre*” qui a embrassé la cause d’El Hadj Omar et était à la tête d’un “*petit État dans l’État*”, et qui semble avoir tout perdu, puisque Mamadou Gologo présente son père comme un simple paysan et maçon (Gologo, 1963 : 29-30). Scolarisé à huit ans dans son village, il poursuit ensuite ses études à l’école primaire Terrasson de Fougères, puis à William Ponty en 1941. Il choisit, un peu par hasard, de devenir médecin (ibid, 38-43). Il exercera ensuite à travers le Soudan, muté rapidement en raison des problèmes qu’il se créait avec l’alcool (il croisera d’ailleurs la route de Modibo Keïta lorsqu’il sera en poste Sikasso). En juin 1952, il est révoqué par l’administration, toujours pour ses problèmes d’alcool (ibid : 296). Il fait un voyage mystique dans les environs de Koutiala, se soigne de son addiction, puis va vivre à Ségou chez un frère instituteur. A la fin 1952, avec le concours du fondateur de l’école de médecine de Dakar, il se fait embaucher comme médecin par l’Office du Niger, et est affecté dans le secteur de Kokry (ibid : 368-369).

192. Cette référence est extraite du journal de l’Union Régionale des Syndicats du Soudan-CGT, “*Barakela*”. Curieusement, il n’y est faite aucune référence à la première période du Syndicat des Agriculteurs du Soudan, juste après la seconde guerre mondiale. Pour Traoré, son nouveau secrétaire général : “...pour la première fois des paysans de diverses régions du Soudan se sont rencontrés pour discuter des grandes questions agricoles, des maux dont souffrent les masses paysannes soudanaises...” (Traoré, B., 1955 : 1).

Depuis plusieurs années, les colons tentent d'obtenir de l'Office la concrétisation d'une vieille promesse, formulée par une convention ratifiée le 18 juillet 1937, qui prévoyait qu'au bout de dix années d'exploitation d'une parcelle par un colon, celle-ci deviendrait sa propriété (Schreyger, 1984 : 178). Au lendemain de la guerre, la direction de l'Office a changé, Bélime ayant dû donner sa "*démission volontaire*" (ibid), et le rapport avec les colons se veut moins autoritaire, plus paternaliste (Van Beusekom, 2002 : 167). Bélime va opportunément s'ériger en défenseur de la cause des colons, et multiplier pendant des années les écrits en leur faveur dans la presse métropolitaine, moyen pour lui de critiquer la nouvelle direction, et les socialistes quand ils sont en charge du ministère de l'Outre-Mer ou du gouvernement. Il s'allie alors avec l'un des chefs de village de l'Office (Sangarébougou), Mamadou Sangaré. Au début des années cinquante, les colons de la zone de Kokry, où est situé ce village, refusent de procéder aux semailles, pour faire pression sur la question du titre foncier et obtenir une baisse des redevances (Schreyger, 1984 : 179-182). En juin 1954, Mamadou Sangaré est la cible d'un procès au titre de ses "*activités subversives*", et bénéficie du soutien du Syndicat des Agriculteurs du Soudan (Narbeburu, 1980 : 105). Dans une missive envoyée par le syndicat aux conseillers généraux pour plaider sa cause, Sangaré est présenté comme un ancien fonctionnaire qui serait le premier à avoir diffusé l'usage de la charrue dans le Macina. Repéré par Bélime, il a été invité à s'installer sur les terres de l'office, et il donne son nom au village de colons où il s'établit (Traoré, B., 1955 : 3). Toujours en 1954, Mamadou Gologo met sur pied le Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger (SCAON), qui n'est pas immédiatement reconnu par la direction. En revanche, sentant la pression monter et devant l'évolution des règles de fonctionnement des SIP, les statuts des Associations Agricoles Indigènes (AAI) qui sont leurs pendants dans les offices, sont réformés dans un sens proche des SMPR, c'est à dire avec plus de participation des colons, mais elles restent sous la coupe de la direction de l'Office (sur l'évolution de ces associations, voir Schreyger, 1984 : 190-191). Une clause du nouveau règlement des AAI a été ajoutée spécialement à l'encontre du SCAON : les colons n'ont pas le droit de s'affilier à d'autres associations, syndicats ou coopératives. En 1955, une avancée sur la question foncière peut être mise à l'actif de la mobilisation des colons et de la création d'un syndicat. Elle ne répond toutefois pas pleinement à leur revendication, puisque le droit accordé aux colons qui occupent depuis dix ans leur parcelle (et qui sont en règle avec l'administration de l'Office) est un "*titre d'occupation permanente*", qui peut-être transmis aux héritiers. Mais il ne s'agit pas d'un titre de propriété, puisqu'il est considéré que ces terres sont la propriété de l'État français. Le SCAON multiplie les revendications : la révision des redevances¹⁹³, l'élection de représentants au conseil d'administration de l'Office, la libre mise en vente des produits et la possibilité de participer aux négociations sur le prix d'achat du riz et du coton (ibid : 180).

Les luttes au sein de l'Office du Niger ont favorisé une curieuse alliance entre Bélime,

193. Les colons devaient livrer aux Associations Agricoles Indigènes 400 kg de riz par hectare et 200 kg de coton, ce qui représentait en moyenne entre 22 et 25% des rendements à l'hectare, et dans certains secteurs, jusqu'à 43 % de la récolte de coton (Schreyger, 1984 : 192).

l'US-RDA et le SCAON¹⁹⁴. Chacun avait ses propres raisons de s'opposer à la direction de l'Office, et a mis pour un temps d'éventuelles divergences de côté. Bélimé avait déjà encouragé les revendications foncières des colons, relayées notamment par Mamadou Sangaré. Il a donc salué la création du SCAON et appuyé ses revendications, tandis que l'Office refusait de le reconnaître. Mamadou Gologo, fondateur du syndicat et membre de l'US-RDA, après trois années de propagande active, fera l'objet d'une campagne de dénigrement visant à permettre son licenciement, et il quitte l'Office fin 1957, devenant chef de cabinet du Ministre de la santé (Schreyger, 1984 : 180-181). La campagne de Bélimé en faveur des colons va lui attirer la bienveillance de l'US-RDA, qui fait son éloge dans son journal, l'Essor (ibid : 182). La convergence entre Bélimé, Sangaré et l'US-RDA dans la défense du SCAON est toutefois circonstancielle. Sangaré, conservateur, choisit de soutenir le PSP, ce qui provoque son départ du SCAON en avril 1957, peu de temps après qu'il l'ait rejoint (Van Beusekom, 2002 : 172-173). En 1958, le syndicat continue de mobiliser les colons, et lance une campagne de refus de la commercialisation de la production dans les conditions imposées par l'Office. Fort d'un taux de syndicalisation de 75% des colons, il revendique la fin de la colonisation, un contrôle total des Associations Agricoles Indigènes, une représentation au conseil d'administration et l'africanisation des cadres. L'US-RDA, à la tête du gouvernement qui prend alors le chemin de l'autonomie, ménage la France et ne soutient pas véritablement le SCAON dans ces revendications. A la veille de l'indépendance de la République du Mali, en juin 1960, les négociations entre l'US-RDA et l'Office mènent à la dissolution des Associations Agricoles, remplacées par des Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuel (GRPSM), le modèle coopératif mis en place par le parti au pouvoir sur l'ensemble du territoire (Schreyger, 1984 : 182-183, Van Beusekom, 2002 : 173-175).

Le Syndicat des Agriculteurs, tout en continuant de voir augmenter le nombre de ses adhérents, va lui aussi souffrir de son alliance avec l'US-RDA à mesure que se profile l'indépendance du Mali. En 1958, le gouvernement US-RDA encourage les responsables du syndicat à modifier leurs sections et sous-sections, afin de préparer leur transformation en coopératives agricoles, jouant sur le fait que l'article 5 de ses statuts appelait à la création de sociétés coopératives de production et de consommation (Narbeburu, 1980 : 101). Dans un premier temps, ce phénomène se concentre sur la Coopérative des maraîchers de Bamako, celle de Kati (créée en 1956) et de Sikasso (créée à la fin des années cinquante) (Bagayogo, 1982 : 229). L'équipe dirigeante du syndicat évolue peu entre son retour au-devant de la scène et le début des années soixante. En 1959, le secrétaire général du Syndicat des agriculteurs, Birama Traoré, fait partie des syndicalistes appelés à d'autres fonctions. Il devient consul du Mali à Prague, puis ambassadeur en Chine (Narbeburu, 1980 : 109).

194. Le SCAON noue également des liens avec le Syndicat des Agriculteurs, et participe à ses congrès annuels.

L'USRDA et la paysannerie, les quiproquos d'une alliance

Le dénominateur commun des mobilisations sociales des années quarante et cinquante est la lutte contre les abus et injustices générées par le système colonial, ce qui a favorisé une certaine convergence : pour les fonctionnaires “*indigènes*”, contre l’administration coloniale (les premières luttes portent sur l’harmonisation des statuts avec les fonctionnaires français), pour les commerçants, contre les tracasseries administratives et surtout les maisons de commerce européennes et les marchands syro-libanais, et pour les paysans, contre les différentes taxes qui leur sont imposées et les contraintes en matière de commercialisation et en matière de prix, qui profitent aux intérêts commerciaux et métropolitains. L’US-RDA, à l’origine parti dominé par les fonctionnaires et les enseignants, a su agréger les différentes composantes de la société jusqu’à son ascension au pouvoir et la constitution d’un premier gouvernement en 1957, en attirant les très nombreux opposants au colonialisme, tandis que le PSP faisait preuve de toujours plus de compromission. Même si le parti se préparait à la conquête du pouvoir, il n’est pas sûr qu’il ait eu un programme politique très déterminé avant la fin des années cinquante. Du moins, il y a peu de chances que les populations en aient eu réellement connaissance. Cela a permis au parti d’afficher une certaine unité face à l’exploitation coloniale, sans tenir toujours compte des revendications spécifiques de chacun, et les réponses qu’il leur apportera une fois au pouvoir démontreront le peu de consistance de ce front commun.

Le soutien de la paysannerie à l’US-RDA va s’avérer temporaire, ce qui laisse penser que son alliance avec l’élite lettrée dans les années cinquante avait reposé sur une forme de quiproquo, et il en ira de même pour les commerçants : la convergence dans l’anticolonialisme ne constituait pas un blanc-seing pour le socialisme bureaucratique qui s’installera dans les années soixante. Pour ce qui est de l’appui de l’US-RDA au syndicalisme agricole, on peut aller jusqu’à considérer qu’il s’agissait d’une instrumentalisation en vue de s’attirer les faveurs de la paysannerie. En effet, au regard des réformes adoptées par le parti une fois au pouvoir, on constate que rares sont les mots d’ordre syndicaux auxquels il va apporter satisfaction. A l’Office du Niger, il ne sera pas question de répondre à la demande de sécurisation foncière par l’octroi de titres de propriété, mais plutôt, en accord avec l’orientation politique du régime, que la grande majorité de la population semblait alors ignorer, d’aller vers la socialisation de la production et de la commercialisation. Le système coopératif, qui se développera et se généralisera à tous les domaines de la vie économique, restera un outil au service de l’administration (selon le vocabulaire de l’époque, on dira plutôt “*bureaucratie*”), et sous sa tutelle.

Conclusion

La culture du coton est présente depuis au moins une dizaine de siècles sur le territoire qui deviendra celui du Mali. A la fin de la période pré-coloniale, l'intensification de l'esclavage liée à l'expansion des États guerriers avait permis l'extension de cette culture et une commercialisation croissante de sa production. Mais là où elle n'était pas principalement assurée par la main d'oeuvre captive, il semble que l'activité agricole n'était pas réservée à une catégorie particulière de la population.

Tout en ayant tenté d'exploiter ses colonies de l'Afrique de l'Ouest par le développement de l'agriculture, la France, ses administrateurs et les représentants de sa filière textile n'ont pas mis les moyens ni pris les mesures propres à faire du Soudan un exportateur important de coton, alors même que les producteurs ont su détourner une partie de ces moyens dans leur intérêt et celui du marché local. Nous avons vu que les États pré-coloniaux avaient conduit différentes formes de politiques agricoles, mais il ne nous semble pas qu'elles aient porté au même degré que les interventions de l'État colonial sur l'organisation agricole et les méthodes de production. Du point de vue des conditions de production et de commercialisation, la colonisation apporte un début timide de mécanisation (avec l'introduction de la charrue et de boeufs de labour), quelques tentatives de modifications dans les méthodes culturales (rotation et assolement) et la mise en place d'organisations pré-coopératives. L'idée sous-jacente à ce dernier projet est fondée sur un certain nombre de préjugés -parfois contradictoires- sur le village rural soudanais et les paysans, leur fonctionnement collectif, leur prédisposition au mutualisme et à la coopération au sein d'une communauté homogène et unifiée. Le courant agrariste importé de métropole à partir de la fin de la première guerre mondiale repose sur une représentation de la société rurale qui ignorait la réalité de son fonctionnement. C'est un agrarisme de discours, porté par des experts et administrateurs coloniaux, fondé sur des institutions éloignées des premiers intéressés, créées par l'administration coloniale et qui restaient presque entièrement entre ses mains (SIP, SMPR/SMDR). On verra tout au long de cette recherche l'étonnante rémanence de ces idées agraristes dans les politiques menées par les régimes qui se sont succédé jusqu'à nos jours, de l'essentialisme rural qui sert à les définir, et en conséquence leur incapacité à s'adresser à la paysannerie dans toute sa complexité.

La politique agricole et rurale conduite pendant la période coloniale s'est appuyée sur les différentes "*notabilités indigènes*" que nous avons évoquées, remaniées ou non par l'administration coloniale, et en premier lieu sur les chefs de village et de canton, à la fois cibles et porteurs des mesures liées à l'agriculture, en charge de diffuser les mots d'ordre étatiques en matière agricole, d'expérimenter les nouvelles techniques et équipements, de participer aux SIP/SMDR. Mais la scolarisation, la formation à des techniques nouvelles, l'encadrement par des techniciens agricoles demeuraient embryonnaires. Cette situation et l'absence de toute forme de représentation des paysans, ainsi que la rareté des études

de terrain indépendantes expliquent que les principales sources d'information accessibles soient celles de l'administration, les mémoires ou témoignages d'administrateurs ou d'experts coloniaux, et ne proviennent pas des populations concernées. Il est difficile de savoir comment évoluent les ruraux et leur attitude face aux politiques coloniales, puisqu'aucune parole paysanne directe n'est restituée dans la littérature que nous avons pu utiliser. Les études d'historiens permettent tout de même d'avancer que la politique agricole coloniale a suscité des stratégies de résistances variées, entre accommodement, refus et "*escapisme*". L'un des plus remarquables échecs de la politique coloniale, qui a absorbé une part considérable des investissements publics réalisés au Soudan, a été le projet de développement de la culture irriguée par l'Office du Niger, du milieu des années vingt jusqu'à l'après-guerre, sous l'impulsion obstinée dans l'erreur mais persuasive de Bélime.

Les premiers mouvements paysans endogènes un tant soit peu structurés apparaissent après la seconde guerre mondiale (deux syndicats agricoles et quelques coopératives indépendantes). A leur origine se trouvent généralement des personnalités extérieures à la paysannerie (des militants CGT pour le syndicat des agriculteurs du Soudan, le médecin de l'US-RDA, Gologo, pour le SCAON, des "*paysans urbains*" pour les coopératives). La représentation au sein du syndicalisme agricole et de ces coopératives est marquée par l'impossibilité d'y accéder pour la plupart des paysans, principalement du fait qu'ils sont analphabètes. Cette impossibilité demeure bien après qu'un niveau minimum d'études ait cessé d'être obligatoire pour adhérer à un syndicat ou y exercer des responsabilités. C'est surtout parmi des personnes qui sont aussi des urbains, des fonctionnaires, des salariés, des "*lettrés*" pratiquant une activité paysanne à titre secondaire, ou après une autre carrière, qu'émerge ainsi ,-et ce sera durable- une représentation paysanne.

Au regard des difficultés rencontrées dans sa politique cotonnière (ou dans les offices), on pourrait considérer que la politique agricole coloniale est un échec. En fait, elle a posé les jalons à partir desquels vont se déployer les dynamiques agricoles dans la seconde moitié du XXe siècle, avec un essor important de la culture du coton une fois installé le principe d'une filière intégrée. Le renouveau cotonnier a été conçu pendant la période de Vichy, par l'adoption d'un régime nouveau en AOF (qui avait été expérimenté sous une forme voisine en AEF). Le nouveau modèle, cette fois-ci durable, repose sur la création de la Compagnie française de développement des textiles (CFDT, à laquelle succédera la compagnie malienne, CMDT), société d'économie mixte dont 62% du capital est détenu par l'État. Elle reçoit le monopole de l'achat du coton destiné aux entreprises françaises, avec un régime de prix garanti aux producteurs, mais aussi un droit au contrôle des semences et un rôle d'encadrement des cultivateurs. Les techniciens de la CFDT, de plus en plus souvent africains, vont effectivement quadriller les zones de production cotonnières et gagner peu à peu leur confiance. Ainsi, les principales caractéristiques de l'évolution de la politique cotonnière du Mali indépendant avaient été définies dès la période coloniale, justifiant notre approche historique de ces questions.

DEUXIÈME PARTIE

**L'État et les paysans de
l'indépendance à la libéralisation
économique et politique**

Le Mali de l'US-RDA : parti pris idéologique et volontarisme illusoire

Nous allons étudier la période dite “*socialiste*” en trois temps : les enjeux idéologiques et leur matérialisation à travers un plan quinquennal (1961-65), la confrontation de la théorie à la pratique à travers l'évaluation des réalisations effectives, puis l'examen de la phase de durcissement du régime, jusqu'à sa perte (1967-1968). Notre approche de la première République du Mali cherchera à discuter ce en quoi son orientation idéologique a conditionné une certaine interprétation de la société malienne, notamment rurale, et entraîné -ou justifié?- quelques points aveugles qui favoriseront finalement sa chute.

I - Le postulat de l'unité dans le socialisme

Les débats idéologiques auxquels nous allons nous intéresser ici ne concernent directement qu'une petite fraction de la population, l'élite lettrée qui est au pouvoir, principalement répartie entre le parti et les syndicats, la fonction publique et les entreprises d'État. Les matériaux disponibles sur la période 1960-1968 constituent dans leur ensemble un miroir grossissant faisant souvent de l'histoire de ce régime une histoire “*par le haut*”, plus évasive dès qu'il s'agit de la confronter à l'épreuve des faits et des pratiques. Toutefois, l'on peut supposer qu'une grande majorité de la population est restée en dehors des tensions idéologiques qui traversaient le pouvoir, même si elle a été concernée au premier chef par les réformes politiques et économiques mises en place par l'US-RDA.

1 - L'étendard de l'unité

L'éclatement de la fédération du Mali a été propice à l'exaltation d'un besoin d'unité nationale, affirmé lors du congrès de l'US-RDA du 22 septembre 1960, qui a jeté les bases

de la première République du Mali¹. Les tensions avec le Sénégal sont alors très vives, et le parti met en place une milice populaire, chargée d'assurer la sécurité du pays et de veiller à ses frontières, en particulier celles de l'ouest. Lors du congrès, les positions anticolonialistes du parti sont avancées, par la réaffirmation du rejet de la Communauté proposée par la République française. Néanmoins Modibo Keïta, tout en accusant la France d'avoir favorisé l'éclatement de la fédération, ne prône pas la rupture totale avec l'ancien colonisateur. Alors que la guerre froide bat son plein, il précise que le pays ne choisira pas son camp, souhaitant que le Mali entretienne des "*relations amicales avec toutes les nations du monde*", "*sans exclusive*" (discours de Modibo Keïta au congrès extraordinaire de l'US-RDA du 22 septembre 1960²). Officiellement, le régime s'inscrit dans le mouvement des pays non-alignés, et si l'aide matérielle et financière des pays du bloc de l'Est, de la Chine et de la Yougoslavie va devenir importante, la France restera toujours en bonne place, et le Mali bénéficiera aussi, dans une moindre mesure, de l'aide des USA ou de la République Fédérale Allemande. Dans les discours de l'US-RDA, l'anticolonialisme va se muer en dénonciation du néo-colonialisme, et de toutes les formes d'impérialisme. Enfin, la dimension panafricaine du parti n'est pas entachée par les échecs successifs de la fédération du Mali, commencée à quatre pour aboutir à la balkanisation de l'Afrique de l'Ouest, et reste donc posée comme objectif. Pour ce qui est de l'orientation du régime, Modibo Keïta annonce au congrès la mise en place d'un "*véritable socialisme*" et d'une économie planifiée, sans s'étendre sur le sujet.

C'est l'intervention syndicale au congrès qui va apparaître comme l'affirmation la plus prononcée pour cette option, marquant un début de retour en grâce après la désunion qui était apparue lors du référendum de 1958. D'une certaine façon, le retrait du pays de la Communauté française est venu donner raison aux syndicalistes, partisans du "*non*". A la suite au vote du référendum du 28 septembre 1958 créant (temporairement) une République du Soudan au sein de la Communauté française, l'Union Territoriale des Travailleurs du Soudan était devenue L'Union Nationale des Travailleurs du Soudan (UNTS), section de l'UGTAN. En avril 1959, les petits syndicats CGT-FO et chrétiens qui subsistent sont appelés à la rejoindre pour former un mouvement unique. Réunie en congrès en février 1960, l'UNTS se sépare de l'UGTAN, moribonde, et intègre en son sein la CGT-FO. Mamadou Famady Sissoko, issu du syndicat de l'administration et militant de l'US-RDA, est élu secrétaire général de l'organisation³, qui change à nouveau de nom : l'Union Syndicale des Travailleurs Maliens (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 22-24).

1. La constitution de la première République du Mali est en partie inspirée par celle de la cinquième République française, avec un président de la République élu par l'Assemblée Nationale (il n'y qu'une seule chambre) et un pouvoir exécutif dominant le parlement et le gouvernement.

2. Sauf précision contraire, les discours de Modibo Keïta ont été consultés sur modibo-keita.free.fr/Discours.html, durant le dernier semestre 2011.

3. Sissoko est né en 1923 au Soudan, a travaillé dans la ville sénégalaise de Kaolack après une formation d'ingénieur, et pris la direction de la section locale CGT, avant de retourner dans son pays d'origine à la fin des années cinquante (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 63).

Deux auteurs se sont plus particulièrement intéressés au positionnement du syndicat lors du congrès, Nouhoum Frantao, dans sa thèse sur le syndicalisme au Mali (1986), et Pierre Campmas, dans sa thèse sur l'US-RDA (1978). Précisons la position de ce dernier, dont le travail va nous être utile pour relater les débats et tensions au sommet du pouvoir, dont il a été un observateur privilégié : dès les années cinquante, il milite auprès de l'US-RDA et participe au premier plan à la réalisation de son journal, l'Essor, instrument de propagande qui fera figure de voix officielle du régime à partir des années soixante, ou encore de griot du pouvoir. Campmas s'investit simultanément dans l'animation de la permanence du parti, à laquelle il va consacrer tous ses efforts à partir de 1962-63 (Campmas, 1978 : 275). Il est d'ailleurs proche de la principale figure du bureau politique de l'US-RDA, Idrissa Diarra, ancien des Groupes d'Études Communistes et du Parti Démocratique du Soudan, compagnon de route de la première heure de Modibo Keïta. Sa position lui offre donc une vision du régime depuis l'intérieur, ce qui fait la qualité de son travail, tout en présentant quelque risque de subjectivité excessive étant donné son engagement militant. Toutefois, il a terminé sa thèse avec un certain recul par rapports aux événements (en 1978), et fait preuve de distance critique, prenant néanmoins clairement le parti du camp de ceux que l'on appelait "*les modérés*". Enfin, son travail est caractéristique de cette vision par le haut de l'histoire de la première République du Mali, concentrée sur l'élite bamakoise, très intéressante dans sa dimension idéologique et sur les conflits au sommet, mais n'apportant pas vraiment d'éclairages concrets sur les réalisations économiques et sociales du régime et sur leur perception.

Lors du congrès du 22 septembre 1960, c'est donc l'Union Syndicale des Travailleurs Maliens qui va présenter les bases de la politique économique de la jeune nation, sur la même ligne que celle du parti, mais plus radicale. Ainsi, c'est probablement l'aile modérée de l'US-RDA qui sort perdante de l'événement fondateur de la République du Mali. Le syndicat défend les principes du centralisme démocratique, pour lui comme pour le parti. Il demande la nationalisation du commerce extérieur, l'évacuation des troupes françaises encore présentes sur le territoire et la concentration des investissements de capitaux dans des entreprises d'État (Campmas, 1978 : 260-261). D'un point de vue idéologique, le syndicat postule le "*passage de l'état de colonisé à l'organisation socialiste (...) sans heurt, par l'absence de classes*" au Mali, et affirme : "*nous bénéficions d'une particularité : l'esprit collectif axé sur un sentiment de solidarité érigé en règle sociale, particularité pouvant être d'un apport extrêmement positif dans une organisation sociale socialiste*" (cité par Campmas, 1978 : 261). Ce discours présente un certain nombre d'avantages pour l'union syndicale et le parti. Sans entrer dans les débats sur la nature des classes sociales en Afrique (voir par exemple Rivière, 1969), ni préjuger de l'opportunité idéologique des élites politico-syndicales, il nous semble que cette grille de lecture permet de donner une cohérence aux décisions qui seront prises par la suite. La situation de colonisé à l'échelle du continent avait favorisé les discours sur l'homogénéité des populations africaines, les indépendances vont laisser place à un éventail de situations et d'orientations politiques

difficilement conciliables, comme en témoigne l'échec des positions maximalistes (défendues notamment par le Mali) lors du congrès constitutif de l'*Organisation de l'Union Africaine* à Addis-Abeba en 1963. A l'échelle du nationalisme malien naissant, mettre en avant l'esprit collectif supposé des populations et l'absence de classes sert à légitimer l'orientation socialiste. L'inverse est également vrai, et permet aux socialistes de faire de leur orientation politique une orientation naturelle, logique, qui s'imposerait aux décideurs face à la prétendue unité du corps social. Dans cette dynamique où les intérêts du pays ne peuvent se trouver que dans le socialisme, dont la dimension collectiviste serait en osmose avec la société malienne, on trouve la justification de l'omnipotence que va prendre le parti, qui affirme alors représenter le peuple dans son ensemble. De façon de plus en plus affirmée durant les années soixante, toute remise en question de l'US-RDA sera d'ailleurs interprétée comme allant à l'encontre de la nation tout entière, le parti étant censé incarner ses intérêts supérieurs.

Pour Modibo Keïta, si l'US-RDA incarne le Mali, le Mali incarne aussi l'Afrique. Il précisera sa vision de ces questions dans un discours prononcé à l'Assemblée Nationale le 20 janvier 1961 : *“C'est le lieu et le moment aujourd'hui, après l'acquisition de notre souveraineté nationale et internationale, après la libération totale de notre pays de la domination étrangère, de parler de la nécessaire décolonisation des mentalités. En effet, cinquante années de colonisation, ont, à n'en pas douter, imprimé à notre pays un visage nouveau l'isolant de son passé et le plaçant dans un carcan destiné à étouffer toute velléité de résurgence de nos traditions anciennes.”* *“C'est alors qu'est né le grand courant du Panafricanisme, pour ne pas dire de la Négritude (...). Nul, mieux que les Africains eux-mêmes, ne pouvait trouver les moyens d'expression propres à revaloriser leurs cultures et à réhabiliter le génie créateur de leur race.”* *“Notre folklore et nos traditions orales et écrites, notre musique qui est en même temps pensée et action, constituent les manifestations les plus éclatantes et les plus vivantes de notre culture.”* *“...nos philosophes et nos sociologues se livreront à d'utiles travaux sur notre philosophie et la morale de nos sociétés pour en dégager la valeur universelle. Chacun, dans sa sphère propre, apportera ainsi sa contribution à la résurrection de notre héritage national, à la restauration de notre personnalité et, donc, à l'affirmation de notre Nation.”* *“Du reste, le Mali qui fut le creuset où vinrent se fondre, en une seule, les cultures africaines, berbère et arabe, continuera à jouer ce rôle de trait d'union sans perdre ses caractéristiques propres. Nous constituerons ainsi le noyau le plus solide à partir duquel s'édifiera la civilisation de l'universel”*⁴. Il faudrait donc expurger de la culture malienne, elle-même synthèse des cultures africaines, toutes les influences héritées du colonialisme. La pensée de Modibo Keïta est encore dans une phase d'affirmation culturelle somme toute très logique après des décennies de domination coloniale, mais son rapport à *“la tradition”* et à la culture sera ambigu, tiraillé entre le postulat selon lequel elles portent une unité et une homogénéité propices au socialisme, et l'affirmation d'un besoin de modernité, de renouveau. Quelques années plus tard, le

4. modibokeita.free.fr/Discours.html, consulté le 14/09/2011.

durcissement du régime favorisera un revirement de Modibo Keïta sur ces questions, les “*carcans de la tradition*” étant alors considérés comme un frein à l’essor du socialisme.

Le plan quinquennal préparé à la suite du congrès du 22 septembre 1960 est censé traduire en actes l’orientation socialiste donnée au développement du pays. Bien que les syndicats n’aient pas porté une vision s’opposant à l’orientation générale de l’US-RDA, il nous semble qu’ils ont, en alliance avec l’aile “*dure*” du parti, favorisé la radicalisation de ses positions. Cela pose la question de la nature des rapports entre les syndicats et le parti : l’idée parfois défendue d’inféodation des syndicats maliens à l’US-RDA nous paraît excessive, l’évolution de leurs relations durant les années soixante va le prouver. Ainsi, dès le congrès du 22 septembre, l’Union syndicale demande à être plus impliquée dans la gestion du pouvoir, par l’institution de rapports plus étroits avec le parti et le gouvernement (Frantao, 1986 : 183). Dans un premier temps, l’US-RDA refuse d’intégrer des membres du bureau de l’USTM à son propre bureau politique, avant d’entamer une réconciliation progressive à partir de 1961, Modibo Keïta devant s’appuyer sur les syndicats pour formaliser l’économie planifiée qu’il met en place, particulièrement dans son volet industriel (Bureau régional d’études et de documentation économiques, 1985 : 25). La centrale syndicale malienne sera finalement associée au bureau politique de l’US-RDA, aux grandes institutions du pays : Direction économie et planification, Direction sociale et culturelle, Conseil supérieur du travail, Conseil supérieur de la fonction publique, etc. (UNTM, non daté : 14). Elle comptera également quelques députés, et prendra la responsabilité d’entreprises d’État⁵. On observera à partir de 1966 une fusion progressive entre les radicaux des deux instances, l’Union syndicale exerçant une pression politique sur le parti, participant du poids idéologique que prendront les tenants d’un socialisme immédiat. Enfin, bien que l’on parle d’une aile dure et d’une aile modérée au sein du régime US-RDA, cela ne signifie pas qu’il y a des dissensions sur l’orientation générale, le socialisme, qui fait presque consensus. Le débat porte plutôt sur le rythme de sa mise en oeuvre.

Parti unique et unification syndicale

Il n’y aura jamais de loi interdisant formellement la création de partis politiques, mais de fait le discours d’unité nationale dans le parti interdit la création de formations dissidentes, qui seraient considérées comme anti-patriotiques. L’US-RDA devient donc dans le paysage politique malien un parti unique. Sur le plan associatif et syndical (mais

5. En 1963, alors que la réconciliation est largement entamée, Modibo Keïta déclare dans un discours aux syndicalistes : “*Votre camarade, le secrétaire général, vient de dire : “les syndicats de la République du Mali constituent l’avant-garde de la construction du socialisme” et à présent je vais même plus loin pour dire qu’ils en sont le moteur (...) j’ai dit et je le répète, les secteurs clefs de l’économie du Mali sont entre vos mains. Donc si vous réussissez, ça sera le succès du Mali, la réussite de l’économie malienne, et si vous échouez, ça sera l’échec de l’Afrique civilisée...*” (cité par le Bureau régional d’études et de documentation économiques, 1985 : 27).

aussi partisan), une ordonnance adoptée le 28 mars 1959 stipule que : “*Les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalable*”, “*Toutefois, les partis et groupements politiques qui, conformément à l’article 3 de la constitution concourent normalement à l’expression du suffrage, les syndicats professionnels sont soumis à déclaration préalable.*” (République du Mali, Ordonnance N°41 du 28 mars 1959, relative aux associations, article 2). Les associations étrangères sont également soumises à autorisation préalable du ministère de l’Intérieur (ibid : titre trois art. 22). Une autre ordonnance, adoptée le même jour, encadre la liberté de réunion : “*Les réunions publiques sont soumises à déclaration préalable ; elles peuvent avoir lieu librement, sans autorisation*” (République du Mali, Ordonnance n°59-36 du 28 mars 1959, article 2), “*Un fonctionnaire ou agent de l’ordre administratif peut être délégué par le ministre de l’Intérieur et ses représentants dans les circonscriptions administratives, pour assister à la réunion. Il choisit sa place. Ce représentant des pouvoirs publics peut exercer le droit de dissolution de la réunion s’il est requis par le président du bureau ou si le maintien de l’ordre public l’exige⁶ .” (ibid, article 5). La loi prévoit donc ouvertement un encadrement strict par l’État des droits associatifs, syndicaux et politiques, et affirme un droit d’ingérence du ministère de l’Intérieur dans toute réunion publique.*

Au début des années soixante, les organes dirigeant politiquement le pays sont le gouvernement et surtout le Bureau Politique National (BPN) de l’US-RDA, véritable parti-État, l’Assemblée Nationale semblant être d’une importance secondaire. Modibo Keita est Président de la République, chef du gouvernement et premier responsable de l’US-RDA, et prendra parfois la charge de certains ministères. On retrouve dans ces différentes instances des représentants des deux tendances gouvernant le pays : du côté des modérés, notamment, Jean-Marie Koné (ministre de la Justice et de la Fonction publique⁷), Hamaciré N’Douré (qui sera ministre en charge de la Coopération), Dossolo Traoré (trésorier de l’US-RDA), Idrissa Diarra (secrétaire général du BPN de l’US-RDA), Louis Nègre (ministre des Finances), et du côté des radicaux, entre autres, Seydou Badian Kouyaté (ministre de l’Economie rurale et au Plan), Mamadou Gologo (directeur de publication de l’Essor, secrétaire d’État puis ministre de l’Information), Madeira Keita (ministre de la Défense et de l’Intérieur), Ousmane Bâ (ministre des Affaires étrangères), Famady Sissoko et Mamadou Diarra (dirigeants syndicaux). L’US-RDA considère que tous les maliens

6. Un article encadre également le droit au rassemblement : “*Tous cortèges, défilés, rassemblements de personnes et, d’une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique et dans les lieux publics sont soumis à une déclaration préalable à l’autorité administrative, maire, chef de circonscription. Cette déclaration doit faire connaître le nom et l’adresse de trois organisateurs, le jour et l’heure de la réunion, son objet ainsi qu’éventuellement l’itinéraire prévu pour le cortège ou le défilé ; la déclaration doit être signée par les trois organisateurs désignés, elle intervient vingt heures franches au moins et huit jours francs au plus avant la date du rassemblement. L’autorité qui reçoit la déclaration délivre immédiatement récépissé.*” (Ordonnance N°59-36, article 6). Notons que la limitation du droit syndical par l’imposition d’une autorisation préalable contredit la Convention 87 de l’Organisation Internationale du Travail, Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical de 1948, ratifiée par le Mali en 1960.

7. Les ministères et fonctions occupés par les différents protagonistes évoqués ont pu évoluer tout au long des années soixante, ils sont donc présentés à titre indicatif.

sont membres du parti, et en conséquence mobilise les populations dans des organisations de jeunesse (les *tons* de l'US-RDA, appelés *Mali tons*, auxquels l'adhésion est en principe obligatoire entre huit et vingt-cinq ans, Leynaud, 1964 : 251) et des organisations féminines. Le pays est redécoupé administrativement en six régions, quarante-deux cercles et deux-cent vingt-six arrondissements (correspondant plus ou moins aux anciennes subdivisions), reposant sur un total de près de 10.000 villages, qui deviennent les unités administratives de base (Sall, 1989 : 29, Jones, 1976 : 223). A chaque niveau correspond un organe de l'US-RDA, qui se veut omniscient. Voici comment Madeira Keïta, alors ministre de l'Intérieur et l'une des têtes pensantes du régime, justifie le principe de parti unique au début des années soixante : *“Nous pensons qu'il y a des formes de démocratie sans partis politiques. Nous disons également que, si un parti politique est l'expression politique d'une classe, la classe elle-même représentant des intérêts, nous ne pouvons évidemment affirmer que la société d'Afrique noire soit une société sans classes. Mais nous disons que la différenciation des classes en Afrique n'implique pas une diversification des intérêts, et surtout une opposition des intérêts”* ; *“Dans le moment historique actuel de l'Afrique, il n'est pas besoin de s'offrir le luxe d'une opposition stérile, d'une opposition fratricide”* (cité par Benot, 1969 : 287). On mesure encore l'ambiguïté de l'argument qui veut justifier l'union de toutes les composantes du pays au sein d'un seul parti, l'idée qu'il y a bien des classes sociales en Afrique, tout en affirmant qu'elles ne sont pas différenciées, subtilité d'approche qui sera contredite par les tensions croissantes au sein de la société malienne tout au long des années soixante. Enfin, l'unité de départ postulée par l'US-RDA fait fi de tensions déjà apparues, ou à venir dans un futur très proche, comme l'émergence d'une rébellion armée Touareg au nord du pays en 1963, qui ne reconnaît pas la légitimité du pouvoir bamakois. Dès janvier 1957 avait été mise sur pied une organisation unifiant les territoires sahariens du Soudan/Mali et de ses voisins (Niger, Algérie, Mauritanie, Tchad), *l'Organisation Commune des Régions Sahariennes*, structure qui devait valoriser cette vaste région, notamment par l'exploitation de son sous-sol, et disposer d'une forte autonomie. Elle avait suscité l'intérêt d'une partie des élites sahariennes, qui y voyaient le moyen de créer un ensemble politique correspondant à leur désir d'autonomie vis-à-vis des ensembles coloniaux auxquels ces territoires avaient été intégrés (Deycard, 2011 : 143-147). Le 30 mai 1958, le cadî de Tombouctou avait adressé une lettre au Général de Gaulle, signée par trois cents notables Maures, Touaregs et Songhaïs : *“ Nous avons l'honneur de vous déclarer très sincèrement une fois de plus que nous voulons rester toujours Français musulmans avec notre cher statut privé. Nous vous affirmons notre opposition formelle au fait d'être compris dans un système autonome ou fédéraliste d'Afrique noire ou d'Afrique du Nord. Nos intérêts et nos aspirations ne pourraient dans aucun cas être valablement défendus tant que nous sommes attachés à un territoire représenté forcément et gouverné par une majorité noire dont l'ethnie, les intérêts et les aspirations ne sont pas les mêmes que les nôtres. Nous vous assurons que nous ne pourrions sous aucune force nous soumettre à cette autorité africaine et que si ce n'est pas la France nous l'ignorerons*

totalemment. C'est pourquoi nous sollicitons votre haute intervention équitable pour être séparés politiquement et administrativement et le plus tôt possible d'avec le Soudan Français pour intégrer notre pays et sa région Boucle du Niger au Sahara français dont nous faisons partie historiquement, sentimentalement et ethniquement." (cité par Deycard 2011 : 148). On connaît la suite, l'indépendance des territoires issus du découpage colonial français, dans le respect des frontières préétablies, laissant les populations du nord du Soudan sous la tutelle du Mali. Fin 1963, une partie de la population du nord du pays, les *Kel Adagh*, se rebelle contre le pouvoir central, qui répondra par une répression féroce (Boilley, 1999).

Un autre événement, souvent absent des travaux scientifiques sur le Mali des années cinquante/soixante, laissant penser qu'il a dû être largement étouffé, fragilise également l'idée que les frontières maliennes constituaient d'emblée une unité territoriale cohérente pour tous, autour desquelles pouvait se construire une seule nation : *l'affaire de Sakoïba*, du nom d'un village situé à proximité de Ségou. Moussa Diarra⁸, descendant d'une famille qui a régné sur le royaume de Ségou, militant du PSP en poste à Kayes, entre en contact avec le représentant ségovien de l'US-RDA pour lui signifier son souhait de prendre la tête de la Société Mutuelle de Développement Rural (SMDR) de sa ville natale. Dans cette optique, il adhère à l'US-RDA en janvier 1958, et celle-ci facilite sa mutation à Ségou (Simonis⁹, 1995 : 234). Alors qu'il est élu président de la SMDR quelques mois plus tard, Seydou Badian Kouyaté, ministre de l'Economie rurale, rejette ce résultat et Moussa Diarra se voit subtiliser son poste, et se fait exclure du parti pour "*travail fractionnel*" en octobre 1958. En réaction, Diarra crée l'*Union Démocratique Ségovienne* (UDS), et donne une forte dimension régionale et ethnique à son mouvement, autour des Bambaras. Son succès est rapide, et les tensions entre l'UDS et l'US-RDA vont immédiatement être très fortes. Le 1er février 1959, une délégation de l'US-RDA, de retour de Sakoïba où elle a organisé une célébration avec remise de charrues à la population, se fait attaquer par des militants de l'UDS, et il y aura plusieurs blessés de part et d'autre. Le lendemain, jour de marché à Ségou, des militants du RDA s'en prennent aux forains venus des villages avoisinants, considérés comme favorables à l'UDS. Des affrontements se répandent dans la ville, la concession de Moussa Diarra et celles d'autres responsables de l'UDS sont incendiées ou détruites, puis un militant de ce parti, armé d'un fusil, blesse cinq personnes et en tue deux autres (ibid : 235-236). Avec la complicité du Commandant de cercle et des autorités, l'US-RDA organise tout de suite la répression¹⁰. Les responsables de l'UDS sont arrêtés, la formation politique est dissoute par décret ministériel le 5 février et ses dirigeants sont

8. Père de Cheik Modibo Diarra, malien célèbre pour avoir travaillé à la NASA, avant de devenir le responsable Afrique du groupe Microsoft. Il a par ailleurs épousé l'une des filles du Président Moussa Traoré, et était l'un des candidats déclarés à l'élection présidentielle de 2012. A la suite du putsch du 22 mars 2012, il a finalement été nommé premier Ministre, en charge d'assurer la transition.

9. A notre connaissance, Simonis est le seul à avoir restitué avec précision l'affaire de Sakoïba, dans un article publié dans la revue *Droit et cultures*, qui sera donc notre principale source sur le sujet (Simonis, 1995 : 234-241).

10. C'est le RDA qui a fourni à l'administration la liste de gens qu'elle voulait voir arrêter, et le parti ne sera pas inquiet pour les destructions et agressions commises envers les militants UDS (Simonis, 1995 : 236).

envoyés en résidence surveillée dans le nord du pays. Ces événements ont lieu à la veille des dernières élections législatives de l'ère coloniale, le 8 mars 1959, où l'US-RDA emportera tous les sièges. Certains militants de l'ex-UDS continuent à refuser de faire allégeance à l'US-RDA, notamment ceux de Sakoïba-Fulala, où avait eu lieu l'embuscade du 1er février. En mai 1960, le commissaire de police de Ségou, militant de l'US-RDA, décide d'arrêter un notable de ce village, mais des affrontements éclatent autour de sa concession, et le fils du notable tire au fusil sur le commissaire, qui décédera de ses blessures. Modibo Keïta et Jean-Marie Koné se rendent alors en personne à Ségou, et il est décidé de faire raser intégralement le village de Sakoïba-Fulala et une partie de Sakoïba. Les habitants du village sont arrêtés et exhibés dans les rues de Ségou, où certains sont battus, dont l'auteur du coup de feu, qui décédera (ibid : 237-238).

L'affaire de Sakoïba témoigne de la violence politique qui a pu être mise en oeuvre pour faire place nette autour de l'US-RDA¹¹, et lui assurer une position de parti unique de fait¹². La période coloniale, au regard de l'histoire, n'a pas duré très longtemps. L'unification de tout le pays dans des frontières héritées de cette période, autour d'un seul parti, et avec comme capitale une ville qui était d'une importance très secondaire avant l'arrivée de français, n'allait pas de soi pour tous les soudanais, devenus bon gré mal gré des "*maliens*". La référence à un empire passé, le Mali, aux frontières très différentes de son avatar post-colonial, et l'association entre Modibo Keïta et son fondateur, Soundiata Keïta, ne suffisaient peut-être pas à leur assurer une légitimité immédiate au yeux de toutes les populations, composites, de son territoire.

La création de l'Union des travailleurs maliens (UNTM)

Du 10 au 12 septembre 1962 se tient le VIe congrès de l'US-RDA, au cours duquel la question des rapports entre parti et syndicats est à nouveau posée. Elle avait fait au préalable l'objet d'une journée d'étude et donné lieu à un rapport rédigé par Mamadou Diarra, syndicaliste¹³, qui sera intégré à la synthèse finale du congrès. Les conséquences politiques et syndicales de ce congrès ne sont pas sans paradoxes. La suprématie de l'US-RDA sur les syndicats y est affirmée, tout comme le fait qu'elle constitue "*le support des structures de l'État*". De plus, le rapport final critique "*les camarades (qui) prennent des positions d'avant-garde*" et font "*du verbalisme révolutionnaire, sans voir quelles peuvent-être les conséquences pratiques*", qui "*confondent vitesse et précipitation*" (cité par Fran-

11. Avec la bienveillance de l'administration coloniale, mais au grand dam des magistrats de la ville de Ségou (Simonis, 1995 : 239-241).

12. C'est après les élections de mars 1959, et devant l'écrasante victoire de l'US-RDA, que le PSP (devenu PRS) se fond dans le parti majoritaire.

13. Ancien comptable à l'Office du Niger, adjoint au maire de Ségou à partir de 1956, puis député de 1959 à 1968, et maire de Koulikoro dans les années soixante (ministère de Affaires étrangères, France, Note de l'ambassadeur de France au Mali du 28 février 1968, 2009 : 394). Il jouera un rôle important dans le durcissement du régime à partir de 1966, et a été président du tribunal qui va juger F. Dabo Sissoko (infra).

tao, 1986 : 215-216). Ce message est en fait principalement adressé aux syndicalistes et au remuant mouvement de jeunesse de l'US-RDA, dissous à l'occasion de ce congrès. Mais ce qui peut apparaître comme un rappel à l'ordre envers les syndicats ne doit pas masquer le fait que leur rapprochement du parti se confirme à l'occasion de ce même congrès. Lazare Coulibaly, grande figure du syndicalisme malien et des luttes sociales de la période coloniale intègre ainsi le Bureau Politique National de l'US-RDA, en charge notamment d'assurer la liaison entre les syndicats et le parti. Les conclusions du rapport final sont donc quelque peu ambiguës, soulignant le fait que les organisations syndicales oeuvrent "*sous la conduite éclairée du parti*", tout en mettant en avant la "*cohésion*" et "*l'identité de vue existant entre le parti et le mouvement syndical*" (ibid : 218-220). Enfin, les critiques d'un certain dogmatisme marxiste n'empêchent pas le congrès de réaffirmer de façon catégorique l'orientation socialiste du régime, mais qui doit s'instaurer de façon graduelle. C'est pourquoi ce congrès est parfois considéré comme celui d'une victoire des modérés du parti, probablement l'une des dernières.

Quelques mois après le Congrès de l'US-RDA, c'est l'organisation générale des syndicats qui va faire l'objet d'une conférence nationale des cadres, en janvier 1963, avant que ne soit organisé le congrès constitutif de l'*Union Nationale des Travailleurs Maliens* (UNTM) du 24 au 28 juillet 1963. Après l'unité politique incarnée par l'US-RDA, l'UNTM doit organiser l'unité syndicale. Son congrès entraîne le regroupement des syndicats professionnels existants, dont le nombre passe de trente-deux à douze, et confirme comme principe d'organisation le centralisme démocratique, pour assurer une direction forte : "*l'instauration du dialogue à sens unique vers le sommet constituait l'un des buts fondamentaux des responsables afin "d'orienter mieux et régulièrement les syndicats professionnels, de contrôler le travail des syndicats, et des directions, de consolider l'union socialiste fixée par le parti et le gouvernement, par une politique syndicale active"*" (citation extraite du rapport de la conférence des cadres de janvier 1963, Frantao, 1986 : 222). L'UNTM se réclame du syndicalisme révolutionnaire, et se voit comme une école de la démocratie et du socialisme selon le préambule de ses statuts, qui affirme également le soutien des syndicats à l'US-RDA et leur "*identité de vue*" (ibid : 224). Le bureau national de l'UNTM comprend vingt-deux personnes (dont une seule femme), avec à sa tête Mamadou Famady Sissoko¹⁴, proche de Modibo Keïta, et comme secrétaire général adjoint Lazare Coulibaly, qui cumule donc ce rôle avec sa participation au bureau politique national (BPN) de l'US-RDA. Mamadou Macalou, chef de cabinet de Modibo Keïta à la mairie de Bamako, est l'un des secrétaires à l'organisation du bureau national de l'Union syndicale¹⁵, avec Mamadou Diarra, qui avait encadré les débats sur "*syndicats et parti*"

14. Qui était auparavant secrétaire général de l'Union Syndicale des Travailleurs Maliens, et conseiller technique au ministère des Travaux Publics et des télécommunications. Il sera également député à partir de 1964 (ministère de Affaires étrangères, France, Note de l'ambassadeur de France au Mali du 28 février 1968, 2009 : 394).

15. On retrouve dans le bureau national de l'UNTM certaines figures du syndicalisme, tel Lamine Sow, déjà cité. D'autres membres sont la marque de l'unité nouvelle du syndicalisme malien, tel Diadié Coulibaly, ancien secrétaire général de FO, qui est commissaire aux conflits du bureau national de l'UNTM. Notons que deux délégués de la Fédération Mondiale des Syndicats, eux-mêmes issus de la CGT, sont

lors du congrès de l'US-RDA de 1962 (Campmas, 1978 : 371-372, Frantao, 1986 : 227-229). Pour Frantao, les ramifications entre l'UNTM et l'US-RDA traduiraient la main-mise de cette dernière sur le mouvement syndical, point de vue qui nous semble discutable. Il y a bien une confusion entre syndicat et parti, mais ce n'est pas seulement une inféodation. Bien que l'UNTM ait été créée sous l'impulsion du parti et qu'elle reconnaisse un rôle moteur de l'US-RDA en tant que parti politique, ce qui laisse penser qu'il y a une hiérarchisation claire entre les deux, il nous semble en fait que ce qui apparaît comme une simple tutelle et une tentative de cooptation par le parti fait finalement entrer une certaine radicalité au coeur même du pouvoir. Les syndicalistes, en intégrant les organes dirigeants, y défendent leurs positions propres. Ce phénomène a sûrement participé de la dérive et de l'accentuation de la dimension corporatiste de l'État malien au cours des années soixante, autour de la bureaucratie et des entreprises d'État, les syndicats composant l'UNTM ne rassemblant quasiment que des fonctionnaires et salariés du secteur public. Enfin, le mouvement syndical a suivi la même voie que celle du parti, et leurs équipes dirigeantes sont de composition homogène, et surtout très élitiste, comme l'a démontré l'étude statistique de Majhemout Diop. Il a ainsi établi que les directions syndicales et politiques étaient largement confisquées par ce qu'il appelle "*l'intelligentsia*" (les cadres diplômés) et les employés et commis. Lors du congrès de l'US-RDA de 1960, 67,1% des 201 délégués étaient des "*intellectuels, commis et employés*", 5,4% des "*cultivateurs*" et 4,4% des commerçants. Le Bureau Politique National (BPN) issu du congrès est composé à 52,6% de représentants de "*l'intelligentsia*" et 36,8% de "*commis et employés*", et il n'y a pas de représentants paysans¹⁶ (Diop, 1971 : 213). Au congrès constitutif de l'UNTM, "*l'intelligentsia et assimilés*" représentent 13,3% des délégués, les "*commis et assimilés*" 56,6%, et les "*ouvriers et assimilés*" 29,9%. La première catégorie représente 36,3 % de son bureau, la seconde 54,5%, et les ouvriers 9% seulement (ibid : 216-217). La composition sociale de l'Assemblée Nationale à la suite des élections de 1964, va dans le même sens : 50% des quatre-vingt députés sont issus de "*l'intelligentsia*", 37,4% des "*commis et assimilés*" (ibid : 219).

Pour les paysans, des coopératives à la place des syndicats

Si l'étude de Diop illustre les contradictions d'un pouvoir se présentant comme socialiste malgré sa composition élitiste, marginalisant les ouvriers, la situation est plus radicale pour les paysans, puisqu'ils sont tout simplement absents des organes dirigeants

détachés auprès de l'UNTM pour l'aider dans son organisation (Campmas, 1978 :373, Frantao, 1986 : 228). De plus, la CGT reste largement impliquée dans la formation idéologique des syndicalistes maliens, puisque Gilbert Julis, de la CGT cheminot (et membre du PCF), prend à la fin 1961 la direction de l'école des cadres syndicaux, sise à la bourse du travail. Elle accueillera six cents stagiaires dans les années soixante, venus de tout le pays (Julis, 1987 : 9).

16. Sur les dix-neuf membres que compte ce bureau, un seul est ouvrier, un seul est commerçant. "*L'intelligentsia*" et les commis et employés représentent donc 89,4% du BPN (dix-sept personnes sur dix-neuf), pour 1,3% de la population (Diop, 1971 : 214).

de l'US-RDA, comme de l'UNTM. Pour cette dernière, l'une des raisons qui explique l'absence de représentants des paysans est l'orientation imposée par l'US-RDA aux syndicats paysans. L'US-RDA, sous l'influence des pays qui l'ont précédée dans la voie socialiste, et des observations faites lors d'un séjour en Israël de plusieurs de ses dirigeants, dont Séydou Badian Kouyaté, ministre en charge de l'Economie rurale, conçoit l'organisation de l'agriculture sur un modèle coopérativiste et mutualiste, dont nous détaillerons la forme ultérieurement. Dans ce schéma, il est considéré que les paysans n'ont pas besoin de syndicat, leurs intérêts étant défendus par leur organisation en coopératives. A ce titre, le syndicalisme n'est d'ailleurs pas pensé comme une force de revendication ou de défense d'une corporation, mais comme un outil d'organisation des travailleurs, fonctionnaires, ouvriers et salariés, et son pendant agraire est dans les coopératives et leur regroupement au sein d'unions.

A la veille de l'indépendance, en 1959, le Syndicat des agriculteurs du Soudan comptait une section dans seize cercles du pays, sur un total de dix-neuf. Nous avons vu que Birama Traoré, son secrétaire général, avait été nommé consul du Mali à Prague la même année, avant de devenir ambassadeur à Pékin¹⁷. Dès 1958, le gouvernement avait appelé le syndicat à transformer ses sections et sous-sections en coopératives agricoles¹⁸, mais cette évolution sera très rare (la coopérative des planteurs et maraîchers de Bamako, de Sikasso et une autre à Kati; Bagayogo, 1982 : 228-229). En septembre 1962, le syndicat des agriculteurs organise son septième congrès, durant lequel "*il (...) scandalise(ra) la nouvelle bourgeoisie dont il dénonça les abus publiquement.*" (Narbeburu, 1980 : 111). Une conférence avec les délégués de toutes les sections est organisée peu après, le 15-16 octobre 1962, dans des conditions que nous n'avons pu éclaircir. Elle acte la dissolution du syndicat, vraisemblablement sous pression des autorités, prétextant qu'il risquait de faire double-emploi avec le mouvement coopératif impulsé par l'État (ibid : 113). Au moment de sa dissolution, le syndicat revendiquait 1.115.000 adhérents (Bagayogo, 1982 : 229). Ce chiffre nous paraît considérable, étant donné que la population malienne est de 4,2 millions d'habitants (Amin, 1971 : 256), et que les syndicats agricoles n'agrègent généralement que les chefs d'exploitations. Il est donc possible que ce chiffre soit extrapolé à partir de ces seuls adhérents, auxquels ont aurait ajouté tous les membres de leurs familles. Pour Bagaoyogo, la dissolution du syndicat s'est faite globalement sans heurt, du fait de l'absence de soutien des autres syndicats et de l'intégration de ses leaders dans l'appareil d'État. Une loi coopérative est rapidement adoptée (janvier 1963), mais ne suscitera pas plus de créations de coopératives que celle adoptée pendant la période coloniale. Voici ce que disait sur ce point Birama Traoré à Bagaoyogo : "*La suppression*

17. Narbeburu et Bagayogo ne précisent pas qui a pris la tête de l'organisation après le départ de Birama Traoré.

18. D'après les informations fournies par Birama Traoré à D. Narbeburu, sur les 10.000 villages du Mali, 6.000 auraient eu une sous-section syndicale. Ce chiffre ne dit pas grand-chose des activités effectives du syndicat à la base, et Narbeburu pointe la faiblesse de l'organisation administrative du syndicat, faute de lettrés (Narbeburu, 1980 : 107). Un document de 1982 rédigé par l'UNTM, sur l'histoire syndicale du pays, parle de "*10.000 cartes placées en 1958*" par le syndicat des agriculteurs (UNTM, 1982 : 12).

du syndicat des agriculteurs n'a pas aidé le parti à mieux organiser les masses rurales d'une manière démocratique et responsable. Les quelques textes administratifs qui ont été pris n'ont fait qu'annihiler toute initiative créatrice de celles-ci. Un parti, un syndicat, une coopérative, bref une organisation démocratique, ne se crée jamais à coup de décrets et d'arrêtés. La preuve en est que la loi coopérative qui, disons au passage, reprend les mêmes usages en vigueur sous la colonisation, n'a nullement favorisé la constitution de coopératives sur des bases démocratiques." (cité par Bagayogo, 1982). Faisons un dernier point sur les revendications émises par le syndicat avant qu'il se dissolve, adressées dans une lettre à Modibo Keïta. Le syndicat souhaitait qu'un organisme central coordonne l'activité des coopératives et de leurs unions, en passe d'être installées par le gouvernement sur tout le territoire¹⁹, et serve d'intermédiaire entre le mouvement coopératif et les autorités administratives. *"En somme les délégués craignaient qu'une fois leur syndicat dissous les paysans de brousse, les coopératives et les groupements ruraux ne soient l'objet de brimades et de vexations face à certains responsables administratifs, sans que ces faits puissent être portés à la connaissance des autorités supérieures, du gouvernement"*²⁰ (Narbeburu, 1980 : 145). Une Direction nationale de la coopération sera bien créée, mais seulement en août 1967. Elle sera un instrument de plus de l'administration, et non une organisation nationale composée de paysans coopérateurs. Parmi les autres revendications du syndicat : *"l'indexation des cours des produits agricoles sur l'augmentation du coût de la vie ; l'octroi démocratique -sans discrimination- de crédits agricoles en nature à tous les producteurs ; le développement des actions d'éducation dans les domaines de l'agriculture, de l'alphabétisation ; la décentralisation des services de l'agriculture ; la participation démocratique réelle des paysans à la gestion des entreprises para-coopératives ; la participation des délégués paysans à la détermination des mesures (économiques, politiques, fiscales) concernant le monde rural"* (Narbeburu, 1980 : 130). On constatera un grand décalage entre ces revendications et les orientations agricoles de l'US-RDA.

Nous manquons d'informations sur les conditions de disparition du SCAON. Il aurait été mis en sommeil par l'US-RDA dès la fin des années cinquante, avant de disparaître en 1960, probablement pour les mêmes raisons que celles qui ont poussé à la dissolution le Syndicat des agriculteurs (Magasa, 199 (1978) : 148 ; 151).

Ces premières constatations mettent en lumière l'aspect partiel de l'unité nationale, et la faible représentativité des institutions qui gèrent le pays, qui excluent la très grande majorité de la population. Le pouvoir est concentré entre les mains de la petite élite lettrée urbaine, faisant preuve d'un certain corporatisme, ce qui amènera les observateurs de l'époque à démontrer la main-mise sur le pays de la bourgeoisie bureaucratique. Enfin, l'unité nationale affichée passe sous silence des revendications régionales (Ségou, rébellion

19. Nous parlons ici du système coopératif mis en place par l'US-RDA, que nous allons détailler, et non de coopératives indépendantes prévues par la loi de 1963.

20. Dans le discours d'ouverture du dernier congrès du syndicat, il avait été rappelé que les agents administratifs ou de l'encadrement rural doivent *"servir et non être servis"* (cité par Narbeburu, 1980 : 131).

touareg) et se met en place “*aux forceps*” pour certains, comme les syndicats agricoles, obligés de se fondre dans l’organisation rurale mise en place par l’US-RDA. Voyons ainsi comment l’idée d’unité nationale dans le socialisme sera traduite en programme, avec l’adoption du plan quinquennal, en quoi elle constituait un leurre et comment elle a fini par aboutir au contrôle du pays par la bourgeoisie bureaucratique et à son simple bénéfice.

2 - Le plan quinquennal de l’US-RDA (1960-1965)

Un plan quinquennal va être chargé de traduire en actes l’orientation socialiste du régime. L’État malien charge Jean Bernard, professeur de sciences économiques à l’université de Poitiers et ancien conseiller économique de la CGT, assisté notamment par l’un de ses anciens étudiants, Samir Amin, de le concevoir. Ils doivent donc rédiger en un temps record un programme d’économie planifiée²¹. Ils travaillent sous l’autorité de Seydou Badian Kouyaté, ministre au Plan et à l’économie rurale. Le plan devait permettre de prolonger le processus d’indépendance politique récemment acquis par un processus d’indépendance économique, l’un ne pouvant aller sans l’autre. Nous allons présenter ce programme dans ses grandes lignes, en prêtant bien évidemment une attention particulière à sa dimension agricole. La précision des indications statistiques du plan surprend, alors que cinquante années plus tard le pays peine toujours à produire des données fiables. Les informations qui ont servi de base à la rédaction du plan sont d’ailleurs incomplètes ou font défaut, et sont parfois même “*douteuses*” (Lecaillon, Morisson²², 1986 : 50). Il a été rédigé dans un temps très court, entre le mois de septembre 1960 et le mois de janvier 1961, date à laquelle une première version est adoptée, mais les dirigeants maliens demandent qu’elle soit revue. Jean Bernard et son équipe continuent donc leur travail jusqu’à l’automne 1961, pour faire de ce qui était à l’origine un plan quadriennal un plan quinquennal (Amin, 1965 : 107). Ce retard a perturbé la bonne marche du plan avant même qu’il soit mis en place, puisque des décisions entrant en contradiction avec ses orientations avaient déjà été prises, ainsi que des dépenses non prévues (comme la création d’une compagnie

21. Jean Bernard a en fait commencé à travailler sur le plan dès l’année 1959, mais dans le cadre de la Fédération du Mali. Sa dissolution l’a contraint à tout reprendre à partir de septembre 1960 (Amin, 1965 : 99).

22. Ce problème pointé notamment par Lecaillon et Morisson est dans ce cas précis quelque peu paradoxal, puisque leur propre travail est pour beaucoup statistique, sans que l’on sache exactement les conditions de leur production, et donc sans que l’on puisse affirmer qu’elles aient été produites avec beaucoup plus d’exactitude que celles utilisées pour élaborer le plan. Du point de vue de l’agriculture, c’est à dire l’essentiel de la production au Mali, alors que la dissimulation est l’un des aspects essentiels des résistances paysannes dans le cadre d’une économie sous contrôle, coloniale et post-coloniale, il nous paraît difficile de se fier complètement aux statistiques. Cela nous semble d’autant plus vrai que la faiblesse de l’appareil administratif limite les capacités de collecte d’information, et de contrôle effectif de la production. Néanmoins, ces statistiques donnent des ordres de grandeur, et elles restent donc utiles pour avoir une idée des performances économiques et agricoles, mais une étude approfondie ne peut reposer uniquement sur elles.

d'aviation, Air Mali, la construction d'un hôtel de dix-sept étages, la réfection du palais présidentiel de Koulababa avec des matériaux coûteux, *ibid* : 108). Le plan a pourtant été appliqué avant d'être totalement rédigé, et il faudra attendre 1963, deux ans après son démarrage supposé, pour qu'il prenne sa forme définitive²³ (Dessau, 1975 : 184). Entre temps, sans véritablement prendre en compte les conditions effectives de sa réalisation, les autorités ont demandé de lui donner un caractère plus ambitieux (Campmas, 1978 : 303). Dans son ensemble, le plan reposait essentiellement sur le développement agricole, qui devait financer celui du secteur industriel du pays, au départ quasi-inexistant. Le premier devait reposer sur la mise en place d'une nouvelle armature dans l'organisation des coopératives, auxquelles seraient adjoints des services administratifs, et de nouveaux investissements à l'Office du Niger, et le second reposait sur la mise en place de "*Sociétés et entreprises d'État*" (SEE). Les prévisions du plan reposaient sur un taux de croissance du PIB de 8% par an. Le Mali ne disposant que de très peu de capitaux propres, le plan devait être financé à 60% par des apports extérieurs²⁴ (Amin, 1971 : 256-257). Les autorités maliennes se montrent donc fort ambitieuses, avec le manque de moyens à leur disposition et l'absence de possibilité d'accumulation rapide (par exemple avec du pétrole), les problèmes posés par l'enclavement (renforcé par la fermeture du rail vers le Sénégal), et le peu de gens formés à même de faire fonctionner les nouvelles institutions qu'elles comptent mettre en place. Le défi est donc gigantesque.

Les premières réformes économiques

Nous allons d'abord présenter les principaux aspects de la politique économique et agricole de l'État malien au début des années soixante, sans en mesurer immédiatement les effets, ni les réactions qu'elle a pu susciter chez les commerçants et les paysans.

Les mesures prises concernent presque tous les domaines de l'économie : le commerce, l'industrie, le secteur bancaire et monétaire. Deux orientations majeures guident les premières mesures économiques : rompre avec l'ancien colonisateur en assurant une emprise nationale sur le secteur, et l'organiser progressivement selon les principes du socialisme, du moins tel qu'il est interprété localement, ce qui se traduira par une tentative d'étatisation de l'économie. Contre l'économie de traite instaurée durant la période coloniale, il s'agit d'abord de lutter contre les sociétés commerciales françaises et étrangères, ce qui explique la création en 1961 de la *Société Malienne d'Importation et d'Exportation* (SOMIEX). Elle se voit octroyer le monopole de l'importation des produits de base (sel, sucre, ciment,

23. En septembre 1962, dans la dynamique d'un congrès de l'US-RDA, le ministère du Plan voit son pouvoir de tutelle étendu, et est attribué à Jean-Marie Koné, faisant figure de modéré, quand son prédécesseur Seydou Badian Kouyaté était l'une des figures de proue de l'aile dure du parti (Amin, 1965 : 113). Kouyaté est par ailleurs l'auteur de l'hymne national du Mali. La loi portant adoption des investissements prévue par le plan quinquennal n'est adoptée par l'Assemblée Nationale que le 25 janvier 1963 (Amin, 1965 : 114).

24. Dont un peu moins de la moitié sous forme de dons, le reste sous la forme de prêts à long terme (Amin, 1965 : 121).

etc.) et de l'exportation des cultures de rente (arachide, coton, riz). Sa gestion est confiée à Oumar Ly, dont Pierre Campmas loue les qualités personnelles et l'intégrité, tout en ajoutant qu'il s'agissait d'un radical particulièrement dogmatique, représentant de ce qu'il appelle le "*lobby guinéen*", pays où il avait étudié et travaillé, avant de revenir au Soudan en 1957 (Campmas, 1978 : 304-305). Les monopoles attribués à la SOMIEX ne lui interdisaient pas de se reposer sur des prestataires privés, des commerçants agréés. C'était de toute façon nécessaire, la SOMIEX ne pouvant assurer seule, à sa création, la collecte des productions agricoles vouées à l'export, comme l'arachide, ni une distribution efficace des biens de consommation courants. Pour ce qui est de l'approvisionnement de ces biens (sel, sucre, savon, thé, huile, tabac), il devra reposer sur des *coopératives de consommation* en zone urbaine, et sur le système coopératif mis en place dans les zones rurales, non sans difficultés étant donné les problèmes logistiques posés par l'étendue du pays, et le temps nécessaire à l'installation du maillage territorial administratif complexe sur lequel cette organisation devait reposer. Dans certains secteurs, des entreprises publiques sont créées afin d'assurer l'approvisionnement, telles la *Pharmacie populaire* ou la *Librairie populaire*, leur champ d'action restant toutefois principalement concentré sur la capitale. Enfin, une politique de blocage et de contrôle des prix est instaurée (Lecaillon, Morisson, 1986 : 75).

La mise en place de la SOMIEX, qui avait pour but de concentrer les bénéfices du commerce extérieur entre les mains de l'État, portera un coup dur à une grande majorité de compagnies commerciales étrangères, qui se retirent progressivement du pays. Enfin, si ces mesures ont pu inquiéter les commerçants nationaux, ceux-ci restent les relais du secteur d'État (comme certains avaient pu être ceux des compagnies commerciales françaises et étrangères durant la période coloniale). Ceux qui sont agréés se voient même accorder des facilités de crédit, quand ils peinaient à en obtenir quelques années plus tôt. Au tout début des années soixante, le pouvoir cherche encore à ménager le secteur privé, national et étranger, comme l'illustrent les propos de Seydou Badian Kouyaté, un temps responsable du plan : "*...nous devons sans complexe convier les groupes privés au dialogue afin de dégager avec eux une formule de coopération qui, garantissant les intérêts des uns et des autres, réalisera l'accord commun*" (Kouyaté, 1964 : 147). Il précise que l'étatisation intégrale de la distribution devra être graduelle, mais critique tout de même les "*intermédiaires parasites*" qu'il faut éliminer. Puis après avoir rappelé que certains petits commerçants avaient été les propagateurs des idées du parti, il appelle à être loyal avec eux par "*une politique d'intégration qui (...) pourrait insérer les éléments les plus valables dans le courant de la vie nationale*" (Kouyaté, 1964²⁵ : 147-151). Face aux très faibles capacités d'investissements du Mali, les ponts ne sont pas coupés avec le secteur privé étranger, et à cet effet un *Code des investissements* est adopté en janvier 1962 et des conventions sont mises en place, chargées de veiller à ce que les activités des sociétés présentes dans le pays s'accordent avec les orientations du plan, que les entreprises forment

25. Ce texte a vraisemblablement été écrit au tout début des années soixante, Badian Kouyaté y évoquant des réformes à venir, mais qui avaient déjà été mises en place en 1964, année de parution de l'ouvrage.

des techniciens maliens et que l'ensemble des profits ne quittent pas le territoire (Dessau, 1975 : 183). L'exemple type de ces conventions est celle passée avec la CFDT en 1964, qui prévoit notamment que ses investissements soient transférés à l'État au bout de dix ans (Maharoux, 1986 : 50-51). L'entreprise avait été confortée dans sa mission dès 1961, se voyant confirmée dans la responsabilité du développement de la culture cotonnière en culture sèche dans le sud du pays. Elle conserve le monopole de l'achat du coton auprès des paysans, ainsi que de son traitement dans ses usines d'égrenage.

L'une des ambitions du plan quinquennal concernait le secteur industriel, autour de deux axes : produire des biens de consommation dans un schéma classique de substitution aux importations, et développer en priorité des industries de transformation des productions agricoles locales. Cela entraîne la création de plusieurs entreprises regroupées sous l'appellation de *Secteur et Entreprises d'État* (SEE). Ce mouvement devait être accompagné d'un effort particulier dans le domaine des transports et la consolidation des infrastructures, notamment routières. Une *Régie des Transports du Mali* est rapidement mise en place²⁶ et la compagnie de transport fluvial officiant sur le fleuve Niger est nationalisée²⁷. C'est dans les entreprises d'État que les syndicalistes vont logiquement se déployer, et quelques-uns de leur leaders sont nommés à leur direction. Elles bénéficient d'une autonomie de gestion, mais sont tout de même placées sous la surveillance d'un *Comité national de contrôle des sociétés et entreprises d'État* à partir de mars 1963, qui est sous l'autorité du chef de l'État, et dont le vice-président est Lamine Sow, membre du bureau national de l'UNTM²⁸. La loi instituant le Comité national crée également des *Comités de gestion* à l'échelle des entreprises, composés de membres de la direction et du comité syndical (Frantao, 1986 : 204-207). Ces Comités de gestion finiront par prendre le pouvoir, se substituant aux Conseils d'administration des SEE (ibid : 215). Notons par ailleurs que les entreprises d'État constituaient l'un des domaines d'intervention privilégiés de l'aide étrangère (Chine, France, URSS, Yougoslavie). La liste de quelques-unes de ces entreprises, créées tout au long des années soixante, donne une idée de leurs domaines d'intervention : la Société des Conserveries du Mali (SOCOMA, à Baguinéda), la Société Nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM), la Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX, à Ségou), la Société Nationale d'Exploitation des Huileries du Mali²⁹ (SNEHM), une usine de thé (à Farako), auxquelles on peut ajouter notamment une cimenterie, une usine de céramique, une sucrerie, une briqueterie (Traoré, 1996 : 115 ; Maharoux, 1986 : 33-36).

26. La création de cette régie, qui va acquérir trois cents camions, était urgente, devant permettre de pallier la fermeture du chemin de fer entre le Mali et le Sénégal. Elle ravitaille le pays depuis Abidjan (Amin, 1971 : 257).

27. Le pays ne disposant pas d'industrie, à l'exception d'ateliers d'assemblage, il n'y avait pas beaucoup d'entreprises de ce secteur qui auraient pu être nationalisées. La branche nationale de l'énergie de l'AOF fut l'un des autres cas (Campmas, 1978 : 305), auquel s'ajoutent les rares entreprises léguées par la France, comme l'Office du Niger.

28. Le Comité de contrôle compte deux autres représentants de l'UNTM (Frantao, 1986 : 205).

29. Qui se fonda dans la Société d'Exploitation des Produits et Oléagineux (SEPOM) en 1969 (produisant huile et savon à partir de la transformation de l'arachide ; Maharoux, 1986 : 31, 59), puis deviendra l'HUICOMA, dont nous reparlerons dans la dernière partie.

Un autre domaine dans lequel l'État va faire une intervention marquée est le secteur bancaire et monétaire. Du côté des institutions bancaires, le pays s'est doté d'une *Banque Populaire du Mali* et de la *Banque malienne de crédit et de dépôt*, toutes deux à capitaux majoritairement maliens, et d'un *Service du crédit agricole* depuis 1958, qui sera transformé en *Service du crédit agricole et de l'Équipement Rural*, SCAER, en 1964 (Sanogo, 1989 :90 ; Campmas, 1978 : 305). La question monétaire va en revanche être l'enjeu d'un bras de fer avec la France, et provoquer la colère des commerçants. A l'indépendance, le Mali fait partie des pays de la zone franc, et sa monnaie est donc le franc CFA³⁰. Entre la fin de l'année 1960 et la mi-1962, les négociations entre la France et le Mali sur les questions monétaires sont quelque peu rocambolesques (voir sur le sujet Migani, 2008), l'ancien colonisateur craignant, à raison, que le Mali suive l'exemple guinéen, qui était sorti de la zone franc et avait créé sa propre monnaie en mars 1960 (Migani, 2008 : 22). Toutefois, les autorités du Mali louvoient pendant un certain temps, acceptant de négocier avec la France et signant des accords de coopération en mars 1962, acceptant en mai 1962 de rester dans l'union monétaire ouest-africaine qui encadre la gestion du franc CFA, avant un revirement spectaculaire le 1er juillet 1962, date à laquelle le pays déclare unilatéralement la création d'une nouvelle monnaie, le franc malien, d'une valeur égale au CFA (ibid : 32). Les deux pays tenteront de minimiser la portée de cette décision, la France craignant de voir éclater la zone franc ouest-africaine, et le Mali ne souhaitant pas rompre de façon trop abrupte avec l'ancien colonisateur dont il demeure dépendant en matière d'aide technique et financière. Cet épisode va tout même ternir leurs relations et rendre la France plus prudente en matière de coopération. Au niveau local, cela va entraîner une réaction immédiate des commerçants, qui s'inquiètent notamment des problèmes de convertibilité. Une partie d'entre eux organisent une manifestation à Bamako à la fin du mois de juillet 1962 (infra), qui va provoquer leur mise à l'écart politique jusqu'à la fin de la première République.

Les réformes agricoles

Il faut attendre la fin des années cinquante pour voir se consolider le discours de l'US-RDA sur la paysannerie, à la faveur de ses premières décisions en matière agricole et rurale. Le parti avait déjà choisi comme emblème la charrue, un peu paradoxalement pour une formation politique à l'origine composée essentiellement d'urbains et de salariés. De plus, au regard des appréciations rapportées précédemment sur l'introduction de la

30. "Les principes sur lesquels repose la zone franc sont la convertibilité des monnaies rattachées au franc par une parité fixe, la liberté de transfert des capitaux à l'intérieur de la zone, la réglementation commune des changes, la mise en commun des devises. La convertibilité illimitée du franc CFA en francs français est garantie par le compte d'opérations, qui opère entre le Trésor français et les instituts d'émission en Afrique. En contrepartie de la garantie illimitée accordée au franc CFA, la France nomme le président et le directeur général des Banques centrales et la majorité des membres du conseil d'administration des banques. En outre, les devises étrangères investies dans les territoires africains sont déposées dans un Fonds de stabilisation des changes qui se trouve à Paris." (Migani, 2008 : 22).

charrue entre les deux guerres (Rondeau, 1980 ; Colin, 2004), on peut même se demander s'il ne s'agit pas d'une faute de perspective. Aoua Keïta présentait ainsi le choix de cet emblème : *“ Cette représentation ne fut point le fait d'un hasard. Elle a été sérieusement mûrie, soigneusement étudiée, car elle correspondait à notre état d'âme de chaque instant et exprimait notre attachement à la cause des masses paysannes qui constituent 90% de la population. 90% de “frères” et “soeurs” installés dans tous les coins du vaste Soudan, vivant sous la férule de l'administration coloniale et sous celle, plus abominable, des chefs féodaux. Elle exprimait également notre farouche détermination pour tout mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs que nous nous étions librement assignés : la libération totale de notre peuple et le développement économique de notre pays grâce à la culture attelée ignorée en Afrique en plein XXe siècle...”* (Keïta, 1975 : 118).

Du 17 au 19 octobre 1958, l'US-RDA s'est réunie en conférence à Bamako pour élaborer ses *“résolutions sur le paysannat”* (US-RDA, 1958). A travers sa synthèse, on peut se faire une première idée du programme agricole envisagé par le parti. Elle fait suite au voyage d'une délégation de dirigeants du parti, dont Modibo Keïta et Seydou Badian Kouyaté, l'un de ses idéologues, en Israël. Le fascicule qui fait le compte-rendu de la conférence est divisé en deux parties, l'une restituant les observations faites lors de ce séjour et l'autre, inspirée par la première, contenant le programme de l'US-RDA. La délégation a été conquise parce qu'elle a pu voir en Israël, *“une économie modèle aussi bien dans ses techniques que dans ses organisations”* (ibid : 1). Une certaine correspondance entre les conditions climatiques de ce pays et celles du Soudan est mise en avant, pour mieux souligner l'efficacité de l'agriculture israélienne (par la présentation de statistiques agricoles, ibid : 1-2) et en contraste, constater *“les insuffisances, voir l'archaïsme de (notre) économie”* (ibid : 16). Les auteurs s'enthousiasment ensuite sur le rôle de l'*Histadrout*, la Confédération des travailleurs israéliens, à la tête de *“l'édification socialiste du pays”*, qui contrôle le tiers de son économie. Elle gère un complexe industriel, tout en concentrant ses efforts sur le développement agricole, en relation étroite avec les coopératives agricoles du pays, toutes membres de la Confédération (ibid : 2-4). Ces liens entre agriculture et industrie inspirent largement la politique de l'US-RDA dans les années soixante. Différents modèles coopératifs sont ensuite présentés, des *Moshav* où les familles travaillent de manière indépendante, et passent par la coopérative pour la vente de leur production et l'acquisition de produits manufacturés, au *Kibboutz*, défini par *“tous pour la collectivité, et la collectivité pour chacun”*, avec propriété collective de tous les biens, sans rémunération ni partage de la production (ibid : 6-8). Dans les deux cas, la coopérative prend en charge l'éducation et la santé de ses membres, par la construction et l'entretien d'écoles et de dispensaires. C'est plutôt le modèle des *Moshav* qui sera retenu pour le Soudan. L'on constate à travers ce document la fascination qu'a pu exercer le modèle israélien, et particulièrement ses réussites agricoles, et certaines phrases du compte-rendu font écho aux fervents discours de Modibo Keïta, exaltant la marche vers l'indépendance du Sou-

dan et la construction nationale³¹, par exemple : “*Tout le pays participe à cet effort de renaissance, hommes et femmes, jeunes et vieux, dans une atmosphère d’enthousiasme et de ferveur nourris par l’idée de nation et de patrie.*”, “*Cet essor économique est avant tout l’oeuvre de la foi, foi en un idéal qui est la résurrection d’un pays, la réhabilitation d’un peuple persécuté, dispersé, qui veut refaire son unité et qui la réalise déjà par une communion autour de ce qui la lie : la terre.*” (ibid : 10).

Vient ensuite le portrait de l’agriculture soudanaise : “*le paysan soudanais (est) mal organisé, mal outillé, peu instruit*”, “*ses méthodes et ses techniques sont celles du passé*” (ibid : 17), constat appuyé par une série de statistiques démontrant la faiblesse des rendements agricoles. Il y a donc de gros besoins en matière d’éducation et de vulgarisation des techniques agricoles dites “*modernes*”, nécessitant le renforcement des services techniques. Il est envisagé de créer un *Institut d’Économie Rurale* au niveau national, pour la recherche, des *fermes régionales* pour les expérimentations et la formation des cadres, des *Centres coopératifs* pour la formation des sociétaires des coopératives, où les paysans viendraient travailler au bénéfice des centres, qui feraient également office de centres culturels et de postes médicaux (un centre pour 3.000 habitants). A un niveau plus local, sous les SMDR qui seraient maintenues, des *Groupements Ruraux*, plus bas niveau du système coopératif, seraient créés (ibid :16-21). On constate ainsi que ces orientations prolongent celles de l’administration coloniale, tout en les renforçant, avec plus de formation, plus d’encadrement, plus de coopératives.

L’esprit de ces réformes est également révélateur des continuités qu’il y a pu avoir avec les politiques agricoles coloniales, dans le rejet de l’individu et de la ville, dans le besoin affirmé de créer un paysan nouveau, “*moderne*”. A propos des besoins en formation, il est ainsi regretté que ceux qui ont un niveau suffisant pour les dispenser soient attirés par les villes et “*le prestige illusoire des emplois administratifs*”, et il faut donc réhabiliter la vie rurale en “*créant une mystique de la terre*” (ibid :20). A chaque école de brousse devra être adossée une ferme scolaire, “*pour faire naître dès l’enfance, entre l’homme et la terre, ce lien qui constitue à certains égards les bases d’un patriotisme véritable*” (ibid : 22-23). Ainsi, les difficultés du monde rural ne sont pas seulement le résultat de problèmes techniques, mais aussi socio-psychologiques, et il faut lutter “*contre le préjugé qui rend humiliants les travaux de la terre*”, cette terre qui est aujourd’hui “*la chose des analphabètes*”. Une reconversion morale est nécessaire, “*afin de réhabiliter la terre et celui qui la travaille*”. La déconsidération de l’agriculture serait le résultat du colonialisme, et il faut “*par un élan collectif retrouver ce qui a fondé notre communauté d’hier. C’est pour nous une sorte de retour sur nous même en vue d’un départ conscient et résolu*” (ibid : 23-24). En conséquence, une série de mesures sont proposées : pour les plus jeunes, l’initiation obligatoire à l’agriculture et l’enseignement “*d’une morale rurale*” ; un stage rural obligatoire pour tous les soudanais est envisagé (dans des centres aménagés par le gouvernement), d’un mois pour les 15-30 ans non scolarisés, ou postérieurement aux études

31. Une trentaine de discours de Modibo Keïta sont consultables en ligne : modibokeita.free.fr/Discours.html, consulté le 09/10/2010.

pour les 15-25 ans, ainsi que pour “*les chômeurs lettrés et analphabètes*”, qui pourraient ensuite se former à devenir animateurs des coopératives. Les responsables de l’US-RDA doivent également effectuer un stage de quinze jours (ibid : 24, 30). Le texte s’achève par un appel à la mobilisation de toutes les sous-sections du parti et aux populations afin de créer “*la mystique du sentiment national, condition psychologique indispensable à la rénovation rurale*” (ibid : 30). Ici la mystique est celle du *sentiment national*, alors que quelques pages plus haut le texte parlait de *mystique rurale* : les termes sont d’une certaine façon interchangeables.

C’est donc une très ambitieuse politique agricole qui doit être mise en place à l’indépendance, mais elle est riche de contradictions. Le programme agricole de l’US-RDA et des concepteurs du plan quinquennal est un mélange entre les enseignements du séjour d’étude en Israël, des prescriptions de Pierre Viguière, directeur de l’Office du Niger dans les années cinquante et responsable de l’école de Formation Rurale de Katibougou au tout début des années soixante, et les conseils d’un agronome français auquel le Mali a fait appel, René Dumont³².

Commençons par détailler un peu la vision du développement agricole de Pierre Viguière, présentée dans un ouvrage de 1961 intitulé “*L’Afrique de l’Ouest vue par un agriculteur, problèmes de base en Afrique tropicale*”, et qui malgré son titre repose en fait essentiellement sur son expérience au Mali (Viguière, 1961). En effet, il faut préciser d’où Pierre Viguière tire son savoir sur l’agriculture soudanaise. En 1943, il avait pris la tête de la ferme école de M’Pessoba, à proximité de Koutiala, où il avait mené une expérience inédite de colonat indigène en culture sèche, avec trente-deux familles, qui s’avéra être un succès, au moins du point de vue agricole (Jones, 1976 : 269-271). Cette expérience a eu un impact limité durant la période coloniale, du fait qu’aucune politique de colonat indigène en culture sèche n’avait été mise en place, mais elle a permis à Viguière de tirer un certain nombre de conclusions permettant d’optimiser les performances agricoles. Ces prescriptions, qui n’étaient pas totalement nouvelles, sont dans l’ensemble encore appliquées aujourd’hui, notamment en zone cotonnière où était situé M’Pessoba. Dans son ouvrage de 1961, Viguière pointe les insuffisances techniques, le manque d’équipement, et surtout la faible productivité d’une agriculture extensive, reposant sur des cultures itinérantes avec jachère arborée et brûlis (Viguière, 1961 : 18-30). Pour maintenir la fertilité des sols pauvres, il préconise l’utilisation de nutritifs minéraux, la rotation et l’assolement³³ des cultures, et surtout l’usage de fumure organique, grâce à l’association entre l’agriculture et l’élevage (ibid, 33, 41). Il défend la mise en place “*d’étables-fumière*” pour accumuler de l’engrais organique, les cultures fourragères pour le bon entretien du troupeau tout au long de l’année, ainsi que l’acquisition de charrettes pour le transport du lisier dans

32. Qui sera par ailleurs l’un des fondateurs de l’écologie politique française, et candidat à l’élection présidentielle de 1974.

33. “*...division des terres d’une exploitation en un certain nombre de sols permettant une succession judicieuse des cultures sur chacune d’elles*” (Viguière, 1961 : 54), prescription qui va à l’encontre de la coexistence de plusieurs cultures dans un même champ, comme cela pouvait se pratiquer.

les champs (ibid 41-45, 48). Viguier rejette la possibilité de mécaniser l'agriculture, principalement pour des raisons de rentabilité (coût du carburant, entretien des machines et approvisionnement en pièces détachées, ibid : 50), et défend donc l'introduction massive de la culture attelée³⁴. D'après son expérience l'usage de fumure, la préparation des sols et des semis suffisamment précoces (et plus généralement une bonne maîtrise du calendrier agricole), et enfin la rotation des cultures permettent d'obtenir des rendements allant du double au quadruple des rendements ordinaires. A titre d'exemple, il propose de commencer la première année par du coton, puis du mil, de l'arachide, du mil, de la jachère morte puis de la jachère travaillée (ibid, 55-58 ; 62).

René Dumont, qui a conseillé la République du Mali dans le domaine agricole³⁵, a restitué ses impressions et réflexions à la suite d'un séjour dans le pays en mars et avril 1961 (Dumont, 1962). Il pousse à moderniser la culture sèche, ce qui passe par un meilleur usage de la culture attelée et du fumier, tout comme l'indiquait Viguier, mais insiste beaucoup sur le rôle de l'énergie animale pour le transport et la traction : "*L'homme devrait faire seulement ce que l'animal ne peut réaliser*" (Dumont, 1962 : 206). Il s'oppose également à la diffusion des tracteurs et plus généralement à la mécanisation à outrance, également pour des questions de coût et d'entretien (ibid : 182). Il propose la mise en place pour les plus jeunes de *fermes scolaires coopératives*, dont certains aspects ne sont pas sans rappeler les écoles rurales à destination des "*indigènes*" voulues par Labouret³⁶ et insiste sur la nécessité de dispenser une formation pratique et adaptée à une région pour les moniteurs des fermes d'État (ibid : 165-168).

Nous avons déjà évoqué les grands principes qui allaient guider l'action de l'US-RDA à travers la présentation de la synthèse du voyage en Israël de quelques-uns de ses dirigeants. Les maîtres-mots de sa politique agricole sont "*collectivisation*" et "*coopérative*", dans une sorte de panachage entre le modèle agricole de la fin de la période coloniale et les principes du socialisme agraire. Les premières contradictions que nous avons relevées dans la vision du monde rural que porte l'US-RDA vont s'amplifier durant les années soixante, son approche devenant de plus en plus idéologique et dogmatique. Les principaux axes développés dans les discours des dirigeants sur la ruralité sont la réitération de thèmes déjà anciens, combinés avec une vision qui légitime les choix politiques du régime. Citons Pierre Campmas, qui rappelons-le jouait un rôle actif dans le journal du parti puis de l'État, et évoluait dans l'atmosphère intellectuelle des dirigeants de l'époque : "*...la grande masse paysanne est engourdie par cinquante ans de domination coloniale et d'isolement économique*", "*Sur le plan culturel, la grande masse paysanne est restée identique à elle-même*". Puis sauf de "*nouvelles cultures*" et de "*nouveaux maîtres*", "*la vie du paysan soudanais*

34. Viguier précise toutefois que sur un sol mince et fragile, il vaut mieux semer sans labour, lequel risquerait de favoriser le ruissellement et l'érosion des sols (Viguier, 1961 : 57-58).

35. Il était alors membre du comité directeur du Fonds d'aide et de coopération du ministère de la Coopération français.

36. Deux moniteurs sont prévus pour l'encadrement, et René Dumont a même trouvé une drôle de "*place*" pour leurs épouses : "*les femmes des deux moniteurs ne devraient pas rester étrangères à l'enseignement ménager des filles... ni des paysannes*" (Dumont, 1962 : 169).

est restée la même depuis des temps immémoriaux. Balloté depuis des siècles entre diverses dominations, le paysannat était retombé dans un fatalisme séculaire, après quelques violents et brusques sursauts de colère... Certes, il ne comprenait rien à ces étrangers dont les humeurs et les ordres étaient incompréhensibles, et il éprouvait souvent la nostalgie de ces époques lointaines merveilleusement évoquées par les griots...”, et enfin : “L’engagement pratiquement immédiat d’une fraction non négligeable du paysannat derrière l’Union Soudanaise soulignait qu’en dépit de ses apparences somnolentes, le peuple était resté profondément attaché à toutes ses vieilles valeurs, et l’aspiration à la liberté collective en était l’un des aspects. Par son attachement aux traditions, par son enracinement séculaire à la terre, par son repliement sur lui-même, le paysannat représentait, peut-être en négatif, mais réellement, le véritable nationalisme qui est d’abord volonté d’être soi-même, et refus d’être “autre””³⁷. (Campmas, 1978 : 92-95). On voit à quel point ces propos résonnent avec ceux de la période coloniale que nous avons pu citer, et s’opposent à l’interprétation et aux enseignements que nous avons nous-même tirés de l’histoire rurale durant la colonisation, notamment à partir du cas cotonnier. Continuons à relever quelques propos des dirigeants de l’époque, à la fois pour démontrer les parentés avec le passé, les contradictions toujours présentes entre une homogénéisation et une essentialisation des ruraux et les discours sur les rapports de domination et le poids de la “tradition”, ainsi que le clivage d’inspiration agrariste entre le bon paysan et le mauvais citadin. Seydou Badian Kouyaté, en charge du ministère de l’Economie rurale et du plan au début des années soixante, en a fourni quelques beaux exemples : “La communauté qui de tout temps a existé, malgré les éléments nocifs que le régime colonial a pu y introduire, doit être remise sur pied, et au niveau du village, la coopérative intéressera ceux qui vivent ensemble, travaillent ensemble, sont liés par de puissants et très anciens liens. Le village sera donc la cellule de production et de commercialisation ; en plus la mutualité africaine qui constitue un des meilleurs héritages que le passé ait légués doit être codifiée.” (Kouyaté, 1964 : 140). Plus loin, il trouve le monde rural finalement moins harmonieux, et identifie deux catégories de ruraux qu’il faudra renverser : “Sur le plan politique l’indépendance n’a aucun sens pour un homme qui reste encore sous la botte du chef traditionnel qui l’a toujours humilié, face au petit intermédiaire qui l’a toujours exploité et dans l’isolement qui a toujours été sa vie” (Kouyaté, 1964 : 142). Ensuite, tout en avançant que la “féodalité africaine n’a été qu’une pseudo-féodalité, une légion de “chefs” sans aucune base économique”, il parle juste après des “sociétés non capitalistes et non féodales, à peu près indifférenciées de certains pays d’Afrique Noire” ; puis il continue ses contorsions théoriques pour mieux justifier la prédominance du groupe social qu’il incarne : “les mouvements de libération des pays d’Afrique Noire ont été animés, dirigés, par une couche sociale salariée, représentée par les employés de bureau, les enseignants, les ouvriers et autres couches de la

37. Campmas tient des jugements relativement similaires à propos des commerçants : “Tous traditionalistes, à de rares exceptions près, illettrés à une très grande majorité -mais sachant remarquablement compter- les commerçants soudanais, comme le peuple dont il est proche par les mentalités, n’ont pas subi d’altération culturelle”. (1978 : 95). Pour une vision beaucoup moins figée des commerçants, et un bel exemple de leur forte capacité d’adaptation, voir notamment Amselle, 1977.

population, paysans, artisans, petits commerçants, etc... Cette couche de salariés est une création du capitalisme exactement comme le prolétariat européen.” (Kouyaté, 1964 : 157-159). Ainsi, cette “*couche salariée*”, pour l’essentiel la bureaucratie qui va s’installer au pouvoir, est supposée en quelque sorte incarner le rôle du prolétariat européen, oeuvrant auprès d’une société communautaire rurale “*indifférenciée*”, mais tout de même abusée par des chefs traditionnels issus des “*pseudo-féodalités*”, et accessoirement par les “*petits intermédiaires*” commerçants. La masse des paysans ruraux serait porteuse des principes socialistes, en contrepoint des urbains qu’il faut toujours avoir à l’œil, et en particulier ceux que l’on appelle désormais “*la population flottante*”, chômeurs urbains et autre oisifs attirés par la ville : “*Il apparaît de plus en plus intolérable à mon gouvernement que des hommes, au lieu de travailler la terre, continuent de se rendre dans les villes, avec la seule perspective de traîner dans les rues, la pacotille à la main. De même, il est inadmissible que les Maliens perdent toute leur journée à deviser sous les arbres ou devant les magasins*”, déclarait Modibo Keita dans un discours de 1964 (cité par Campmas, 1978 : 393).

Présentons enfin les grandes orientations du plan et des autorités maliennes en matière agricole, en essayant de ne pas trop perdre le lecteur dans la profusion des institutions créées, et ce d’autant plus qu’une partie d’entre elles ne seront pas vraiment opérationnelles, ou disparaîtront avec le changement de régime en 1968. Le plan prévoyait l’équipement de 100 000 exploitations en matériel attelé, l’encadrement de deux à trois millions de paysans, l’extension des surfaces irriguées à l’Office du Niger de 22 000 hectares et l’aménagement de 67 000 autres hectares sur l’ensemble du territoire³⁸ (Amin, 1971 : 261). Les espérances de croissance forte du PIB (8% par an) reposaient en grande partie sur l’ambition de voir croître très rapidement la production agricole³⁹. L’État malien souhaitait encourager les cultures de rente, raison pour laquelle il a accordé sa confiance à la CFDT pour le coton. L’entreprise continue donc son action en parallèle de la politique gouvernementale, avec son propre personnel sur le terrain (avec aussi une africanisation progressive de ses cadres) et ses propres équipements. Les principaux efforts financiers dans le domaine agricole seront en fait engloutis, là aussi dans une certaine continuité avec le passé, par l’Office du Niger, dont on pensait faire l’avant-garde du modèle de production collectiviste moderne. Il devait totaliser à lui seul 58,5% du total des investissements du plan dans le secteur agricole, secteur auquel 26% de l’ensemble des investissements prévus étaient destinés (Schreyger, 1984 : 225 ; Amin, 1971 : 256). L’Office a toujours pour mission de produire du riz et du coton, auxquels va s’ajouter la canne à sucre dans le cadre du développement d’une industrie sucrière, avec l’aide de la Chine. D’un point de vue organisationnel, l’État malien a amorcé, dès juin 1960, la création de coopératives au niveau villageois, les *Groupements Ruraux de Production et*

38. L’Office du Niger est devenu la propriété de l’État malien à la suite d’une convention signée avec la France le 15 mai 1961 (Schreyger, 1984 : 223).

39. Ici encore, nous préférons ne pas citer la liste des prévisions chiffrées en matière de production agricole, retenons seulement qu’elles étaient particulièrement optimistes.

de *Secours Mutuel* (GRPSM, généralement appelés Groupements Ruraux, GR), rassemblés eux-mêmes au sein de *Groupements Ruraux Associés* (GRA), puis de *Fédération des Groupements Ruraux* (au niveau de l'arrondissement); les *Sociétés Mutuelles de Développement Rural* (SMDR, niveau cercle), de création coloniale, sont maintenues. A la plupart de ces niveaux doivent correspondre de nouveaux services administratifs d'encadrement rural, et un niveau de structuration du parti.

Tableau 1. – Organisation politico-administrative du monde rural sous la première République

Niveau administratif	Organisme Coopératif	Structures administratives	Parti
Village	Groupement Rural de Production et de Secours Mutuel (GRPSM)	Conseil villageois (élu)	Comité villageois
Groupement de villages	Groupement Rural Associé (GRA)	Secteur de Base	
Arrondissement	Fédération primaire des Groupements Ruraux (FGR)	Zone d'Expansion Rurale	Comité d'arrondissement
Cercle	Société Mutuelle de Développement rural	Secteur de Développement Rural	Sous-Section
Région		Service de l'Action rurale	Section
National	Conseil Supérieur de la Coopération, puis Direction Nationale de la Coopération (créée en aout 1967)	Institut d'Économie Rurale	Bureau Politique National

C'est après la mise en place -du moins partielle- de ce dispositif qu'est adoptée une loi portant statut général de la coopération en République du Mali, le 25 janvier 1963, qui en fait ne concerne pas les organismes précités (GRPSM, GRA, FGR). Elle reprend dans ses principes le modèle de la coopérative autonome (sans tutelle administrative) créée durant la période coloniale, mais elle ne sera jamais popularisée⁴⁰. Nous reviendrons sur le fonctionnement du système coopératif mis en place par l'État (GRSPM, GRA, FDR), mais disons tout de suite qu'il est pensé dès sa conception comme un instrument au service de sa politique, comme en témoigne le préambule des statuts du Groupement Rural de Production et Secours Mutuel (que l'on retrouve à l'identique dans ceux des GRA et FDR) : *“Le groupement rural est fondé sur l'idée d'union et de solidarité. Il place son action dans le programme général du développement économique et social de la République du Mali et reste soumis en conséquence aux plans de production, de commercialisation, d'approvisionnement et d'équipement tels qu'ils sont conçus par l'État. Il obéit aux grands*

40. Il s'agit de la loi déjà évoquée, adoptée notamment pour pallier la dissolution du Syndicat des agriculteurs du Soudan.

principes communautaires “Un pour tous, tous pour un”, héritage des traditions et traits dominants de l’humanisme africain” (Sall, 1989 : 158 ; 161 ; 164). L’adhésion à ce système coopératif sous tutelle est considérée comme obligatoire. Les GRSPM sont à la fois des coopératives de production et de consommation, devant servir à l’approvisionnement en biens de consommation courants, en relation avec les SMDR, relais de la SOMIEX au niveau des cercles. Pour ce qui est de la commercialisation de la production vivrière, les groupements coopératifs doivent traiter, via des commerçants agréés, avec l’Office des Céréales (transformé en Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) en 1965). Dès l’indépendance, le prix d’achat des productions agricoles est encadré, et le plus souvent bloqué pour cinq ans à des niveaux plutôt bas, ce qui permet d’alimenter les urbains à des prix raisonnables et d’éviter de se confronter à la question du niveau des salaires dans la fonction publique. La faiblesse du prix d’achat accordé pour les cultures de rente, en particulier l’arachide, vise à stimuler leur exportation.

Au-delà des mesures économiques, l’US-RDA est également intervenue dans l’organisation politique des zones rurales, d’abord en supprimant les chefs de canton en 1959 (Bagayogo, 1982 : 108). Ensuite, elle révisé le mode de nomination des chefs de village et des conseils villageois, qui doivent désormais être élus (nous verrons que cela aura des conséquences minimales), et instaure en parallèle, là où ils n’existaient pas déjà, des Comités du parti. De plus, les jeunes et les femmes, déjà mobilisés durant les années cinquante dans la marche vers le pouvoir, doivent s’organiser autour de *tons* du parti (les *Mali tons*) et d’unions des femmes. Enfin, plusieurs actions doivent incarner l’adhésion aux principes du socialisme : le service rural (ou service civique), les chantiers nationaux (ou chantiers d’honneur), et la mise en place de champs collectifs. Pour ces derniers, organisés par les GRSPM, le plan quinquennal avait estimé que leur surface devait être équivalente à un hectare par famille, soit couvrir un total de 100.000 hectares à l’horizon 1965 (Jones, 1976 : 294). Les chantiers nationaux devaient permettre de pallier la faiblesse en capitaux du gouvernement malien, en incarnant ce que l’on appelait les “*investissements humains*”, c’est à dire le travail gratuit sur des chantiers collectifs devant bénéficier à l’intérêt général : travaux publics sur des infrastructures (école, dispensaire, route) et entretien (nettoyage des lieux publics)⁴¹. Ces chantiers et plus généralement l’investissement humain étaient appelés *fasobaara* (de *faso*, pays, et *baara*, travail, traduit également par *construction nationale*), et avaient généralement lieu le dimanche. Le service rural devait quant à lui permettre de conforter la politique de retour à la terre encouragée dès 1959, en créant un service civique (loi de juin 1960) d’une durée de deux ans durant lequel les conscrits, âgés de 18 à 21 ans, apprendraient les techniques modernes d’agriculture, bénéficieraient de cours d’alphabétisation, et acquerraient les principes du socialisme. Dans l’esprit des dirigeants, ces “*paysans-soldats*” retourneraient ensuite dans leurs villages avec des équipements agricoles, et y diffuseraient les savoirs acquis lors de leur service (Bogosian, 2003 :

41. Dumont critiquait l’usage abusif de la notion “*d’investissement humain*”, soulignant par exemple le fait que nettoyer un village n’était pas un investissement, car cela n’entraîne pas d’accroissement de la capacité de production (Dumont, 1962 : 206).

83-84). A l'origine, il est prévu de créer cinq camps d'une capacité de cinquante conscrits chacun. Ce service devait notamment permettre, selon le ministre de l'Information, d'éviter que les jeunes deviennent des "*délinquants*" et limiter l'exode rural (ibid : 87). Dans l'enthousiasme de l'indépendance et la dynamique de la construction nationale, il semble que le gouvernement malien ne se soit pas rendu compte que ces différentes mesures ne pouvaient que rappeler des usages coloniaux (et parfois pré-coloniaux, pour le champ collectif) pourtant révolus depuis la fin de la seconde guerre mondiale : les champs du commandant et le travail forcé, les corvées.

Tels sont, dans les grandes lignes, le dispositif et les plans prévus par l'État malien pour le monde rural (qui d'un point de vue sémantique est devenu dans une partie des sources que nous avons citées, la "*campagne*"). Toutefois, toutes les prévisions du plan et du gouvernement, ainsi que l'organisation institutionnelle complexe qu'il avait échafaudées, vont être confrontées à la réalité : il y a des commerçants et des paysans au Mali, et ils ne semblent pas prêts à renoncer à leur activité ou à leur mode d'organisation sociale. Sous de nombreux aspects, le socialisme malien est resté une vue théorique, particulièrement en zone rurale.

3 - L'US-RDA, le socialisme et la paysannerie

L'orientation politique de l'US-RDA trouve sa source dans la formation intellectuelle de ses leaders, au contact de militants communistes métropolitains. Pour l'historienne Van Beusekom, le marxisme avait l'intérêt de permettre de penser la modernité avec un projet politique qui ne fasse pas référence au modèle de l'ancien colonisateur (Van Beusekom, 2008). Le capitalisme est considéré comme une sorte de perversion importée par le colonialisme, dont il faut se défaire (ibid : 5, 19-20), ce qui n'empêche pas l'US-RDA de se réapproprier quelques dichotomies coloniales, entre tradition et modernité, communauté et individualisme (associé à la ville et à l'occident). Sur les questions rurales, les responsables de l'US-RDA vont ainsi reformuler les discours coloniaux aux relents agraristes des années trente. Modibo Keïta célébrait "*l'esprit communautaire*" qui dominait dans les campagnes et constituait "*les bases et les racines*" de la société (ibid : 6). La rencontre de l'agrarisme colonial et du marxisme donnera ce que l'on a parfois appelé le "*socialisme des ancêtres*" (Bagayogo, 1982), proche des positions de Kwamé Nkrumah ou de Julius Nyerere, rassemblées sous le terme de "*socialisme africain*"⁴². Mais il y aura en fait autant de "*socialismes africains*" que de pays qui s'en réclameront, et Bouba Hama, ancien

42. Pour Mudimbé : "*Le socialisme de Nyerere est probablement le plus pragmatique de tous les socialismes africains. Son hypothèse de base a été énoncée en termes simples. Dans l'expression "socialisme africain", le mot le plus important n'est pas socialisme mais africain. En d'autres termes, selon Nyerere, un africain n'a pas besoin de se convertir au socialisme ou à la démocratie, puisque sa propre tradition est socialiste et démocratique*" (Mudimbe, 1988 : 94-95).

président de l'Assemblée nationale du Niger, déclarait avec humour : *“La définition que les uns et les autres ont donnée de la voie du socialisme africain montre que le moment n'est pas encore venu de le définir”* (Cité par Charles, 1965 : 861). Au Mali, l'un des problèmes de l'US-RDA dans les années cinquante était de ne pas fractionner la société au moment où elle tentait de conquérir le pouvoir. C'est probablement l'une des raisons qui a amené le parti à rejeter une lecture trop classiste de la société soudanaise, préférant concentrer ses griefs contre la classe dominante associée aux colons, et contre ses alliés, les chefs *“coutumiers”* de village et de canton, en tant que relais du colonialisme ou héritiers d'attitudes féodales. On peut alors mettre en parallèle la dualité du discours colonial sur la paysannerie et celle que va porter l'US-RDA : la première insistait sur son caractère arriéré, surtout à partir de considérations productivistes et technicistes, mais vantait ses qualités intrinsèques pour travailler collectivement (la *“solidarité familiale”*, *“l'unicité de la communauté villageoise”*, le ton comme coopérative qui s'ignore). La seconde associera, dans une lecture évolutionniste inspirée du matérialisme historique, l'arriération des sociétés rurales au féodalisme, tout en célébrant de la même manière l'esprit communautaire et collectiviste qui y régnerait. Dans ce schéma, l'association des féodaux d'hier avec le capitalisme colonial devra être dépassée pour parvenir au socialisme, auquel l'Afrique authentique, rurale et communautaire, prédisposerait. Les paysans doivent donc jouer un rôle de premier plan dans ce processus, par une politique renforçant le modèle coopératif. Nous verrons que le parti peut tenir en même temps un discours clivant, probablement un peu artificiel, entre ville et ruralité, et de la même manière, distinguer bons et mauvais éléments, tant chez les fonctionnaires que chez les ruraux.

Nous ne pouvons ici faire une étude approfondie du marxisme africain, ni de l'approche de Marx des sociétés non occidentales et du colonialisme. De plus, dans le cas précis du marxisme de l'US-RDA, il ne nous semble pas qu'il se soit encombré de longs débats théoriques, et l'on a plutôt affaire à une interprétation locale du marxisme. La référence au marxisme traverse les discours et écrits des dirigeants, et dans ce que nous avons pu lire, ils font plus fréquemment références à Lénine qu'à Marx. En tout cas nous n'avons pas trouvé de trace des écrits, aujourd'hui polémiques, de Marx sur le colonialisme en Inde, ni de ceux d'Engels sur l'Algérie⁴³. Les pages les plus célèbres de Marx sur la paysannerie se trouvent dans *“Le 18 brumaire de Louis Bonaparte”*, où il analyse le coup d'État du 2 décembre 1852 : *“Les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres par des rapports variés. Leur mode de production les isole les uns des autres, au lieu de les amener à des relations réciproques. (...) L'exploitation de la parcelle ne permet aucune division du travail, aucune utilisation des méthodes scientifiques, par conséquent, aucune diversité de*

43. Aucun des deux n'a véritablement écrit sur l'Afrique subsaharienne. Marx est décédé en 1883, c'est à dire avant la conférence de Berlin, et Engels en 1895, en pleine période d'invasion coloniale du coeur du continent africain. Sur Marx et le colonialisme, voir par exemple le débat du même nom dans la revue *“Démocratie et Socialisme”*, novembre 2007, consulté en ligne le 11/11/11, www.democratie-socialisme.org/spip.php?article1315.

développement, aucune variété de talents, aucune richesse de rapports sociaux. Chacune des familles paysannes se suffit presque complètement à elle-même, produit directement elle-même la plus grande partie de ce qu'elle consomme et se procure ainsi ses moyens de subsistance bien plus par un échange avec la nature que par un échange avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. Un certain nombre de ces familles forment un village et un certain nombre de villages un département. Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre. (...) Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique." (Marx, 1969 (1852) : 106-107). Si la paysannerie malienne est elle aussi "parcellaire", elle présente tout de même une caractéristique qui la rend difficilement comparable à celle évoquée par Marx, la question du rapport à la terre, du fait de l'absence de sa propriété privée⁴⁴. Ce texte de Marx, plutôt dépréciatif vis-à-vis des paysans, n'est pas un référentiel utilisé par les dirigeants maliens pour parler de la paysannerie. Il faut donc rechercher ailleurs.

Bien que Marx n'ait pas considéré la paysannerie comme une classe révolutionnaire, la première révolution communiste victorieuse a eu lieu dans un pays où le *prolétariat ouvrier* ne constituait qu'une toute petite minorité. Lénine mettra donc en avant la nécessité d'une alliance entre la classe ouvrière et la paysannerie⁴⁵, mais le débat se poursuit, comme l'illustre par exemple la polémique qu'il a eue avec Maxime Gorki, qui, dans son ouvrage intitulé "*Le paysan Russe*", avait affiché une vision très critique de la ruralité⁴⁶

44. Seydou Badian Kouyaté était bien conscient de cette spécificité (tout en utilisant abusivement le terme de propriété, il souligne que l'accès à la terre n'est pas un problème au Mali) : "*Dans la collectivisation, en général, le choc psychologique est d'abord créé par la réforme agraire, et cela n'a pas eu lieu. (...) dans la marche vers la collectivisation, les éléments dynamiques ont été les paysans pauvres qui possédaient très peu de terre ou qui n'en avaient pas. Ici, ils sont inexistantes : tous les paysans au départ sont propriétaires de terre, et le manque de terre n'est pas un problème eu égard au sous-peuplement qui caractérise la plupart de nos pays.*" (Kouyaté, 1964 : 144).

45. "*L'alliance de la classe ouvrière et de la paysannerie*" est le titre d'un recueil de textes de Lénine sur ce sujet, publié en français en 1954 (*Éditions en langues étrangères*, Moscou). Pour Linhart, les bolcheviks auraient apporté leur soutien aux paysans qui commençaient à exproprier des terres après la première révolution de février 1917 : "*C'est une sorte de chassé-croisé qui eut lieu entre la révolution de février 1917 et celle d'Octobre 1917. Au début, en l'absence de mouvement de masse paysan, les socialistes-révolutionnaires défendaient résolument une ligne de partage des terres qui paraissait avoir la sympathie du monde rural. Les bolcheviks, eux, hésitaient, et Lénine ne cachait pas ses doutes quant au rôle de la paysannerie dans la Révolution. Puis, à mesure que les "troubles" éclataient dans les campagnes, les syndicalistes-révolutionnaires -qui participaient au gouvernement provisoire- se faisaient plus timorés, puis franchement hostiles. Partage, oui, disaient-ils maintenant, mais dans la légalité. Pas question de laisser faire les paysans eux-mêmes : il faut attendre l'Assemblée constituante. Les bolcheviks, eux, faisaient le trajet inverse : les paysans ont raison de se révolter et de prendre les terres sans attendre. Et puisque la volonté des masses commence à s'affirmer dans la pratique, nous, bolcheviks, soutenons le "projet de décret" sur la terre que les socialistes-révolutionnaires ont présenté et que les députés paysans ont adopté. Mais, paradoxe, les socialistes-révolutionnaires, déjà inquiets du développement des mouvements spontanés dans les campagnes, ne défendent plus leur propre projet que du bout des lèvres, au moment où les bolcheviks s'en font les ardents propagandistes.*" (Linhart, 1976 : 28).

46. Par exemple : "*La plaine sans borne sur laquelle se pressent les villages de bois couverts de chaume*

(Linhart, 1976, chapitre 3). Le maoïsme développera une approche du marxisme qui prend en compte la dimension rurale de la société chinoise, plaçant cette fois-ci le paysan au centre de la révolution communiste. A l'indépendance du Mali et au moment où les dirigeants de l'US-RDA définissent leur politique, l'influence maoïste est encore limitée, mais elle ira croissant tout au long des années soixante. En novembre 1964, une importante délégation se rend en Chine, composée par le Président de la République, trois ministres, deux membres du BPN de l'US-RDA, le secrétaire général de l'UNTM, le vice-président de l'Assemblée Nationale et des députés (Bocoum, 2010 : 124). En 1966, un nouveau voyage officiel a lieu (ibid : 144). A partir de 1967 la *révolution culturelle* chinoise aura un pendant malien, la *révolution active*. On pourrait également évoquer l'apport de Gramsci sur les questions paysannes, mais il semble en fait que l'influence de sa pensée était à peu près inexistante en Afrique dans les années qui nous intéressent ici. Vraisemblablement, c'est donc surtout le modèle israélien présenté précédemment qui sert de source d'inspiration au programme socialiste malien à destination au monde rural.

Un personnage tient tout de même une place singulière dans le discours sur la place de la paysannerie dans le socialisme en Afrique, Frantz Fanon, à travers son pamphlet contre le colonialisme et pour l'émancipation africaine, *Les damnés de la terre*. Il est difficile de savoir quel écho l'ouvrage a eu au Mali, d'autant que sa diffusion est postérieure à l'indépendance. Dans *Les damnés de la terre*, publié en 1961, année de sa mort, Fanon met en avant, avec force, la dimension révolutionnaire de la paysannerie africaine : "*La paysannerie est laissée systématiquement de côté par la propagande de la plupart des partis nationalistes. Or il est clair que, dans les pays coloniaux, seule la paysannerie est révolutionnaire. Elle n'a rien à perdre et tout à gagner. Le paysan, le déclassé, l'affamé est l'exploité qui découvre le plus vite que la violence, seule, paye. Pour lui, il n'y a pas de compromis, pas de possibilité d'arrangement. La colonisation ou la décolonisation, c'est simplement un rapport de forces.*" (Fanon, 1970 (1961) : 25). Il nous semble que Fanon a un peu surdéterminé le rôle de la paysannerie, probablement à cause du caractère spécifique de celle qu'il a pu observer de plus près, la paysannerie algérienne. En effet, bien qu'ayant beaucoup voyagé sur le continent, Fanon n'aura vécu de façon continue que quelques mois en Afrique subsaharienne, au Ghana, après avoir passé plusieurs années dans l'Algérie coloniale, ce qui laisse à penser qu'il a une vision peut-être moins précise des paysans subsahariens. La colonie de peuplement qu'est l'Algérie, où les paysans ont été spoliés de leurs terres, peut difficilement être comparée aux colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, précisément parce que la mobilisation des *fellah* (paysans) devenus *fellaghas* (littéralement, "*coupeurs de route*") s'explique en partie par cette spécificité algérienne.

a la propriété pernicieuse de vider l'homme, d'épuiser en lui les désirs. Le paysan sort des limites du village, il regarde le vide autour de lui et, quelque temps après, il sent que ce vide s'est déversé dans son âme. Nulle part alentour on n'aperçoit de traces durables de travail et de création (...). Tout alentour, une plaine illimitée, et au centre un petit homme infime, jeté sur cette terre ennuyeuse pour y accomplir un labeur de forçat. Et l'homme se rassasie de ce sentiment d'indifférence qui tue la capacité de penser, de se rappeler ce qu'on a vécu et de tirer de l'expérience, des idées." (Gorki, *Le paysan Russe*, 1925, p. 110-11, cité par Linhart, 1976 : 51)

Les paysans maliens n'ont pas été massivement chassés de leur terre par des colons blancs, et leur résistance au colonialisme a pris des formes généralement plus passives.

Si l'affirmation de la dimension révolutionnaire de la paysannerie africaine a marqué les lecteurs de Fanon, il faut néanmoins souligner qu'il a porté une vision plutôt figée de la paysannerie, et que l'on retrouve également chez lui certains poncifs sur la tradition et la modernité, l'opposition ville/campagne, ouvrier/paysan⁴⁷ : *“En réalité l'analyse rationnelle de la société colonisée, si elle avait été pratiquée, leur (les partis nationalistes) aurait montré que les paysans colonisés vivent dans un milieu traditionnel dont les structures sont demeurées intactes, alors que dans les pays industrialisés c'est le milieu traditionnel qui a été lézardé par le progrès de l'industrialisation. C'est au sein du prolétariat embryonnaire qu'on trouve aux colonies des comportements individualistes. Les masses paysannes, elles, continuent de vivre dans un cadre immobile et les bouches en surnombre n'ont d'autre ressource que d'émigrer vers les cités. Le paysan qui reste sur place défend avec ténacité ses traditions et, dans la société colonisée, représente l'élément discipliné dont la structure sociale demeure communautaire. Il est vrai que cette vie immobile, crispée sur des cadres rigides, peut donner naissance épisodiquement à des mouvements à base de fanatisme religieux, à des guerres tribales. Mais dans leur spontanéité les masses rurales demeurent disciplinées, altruistes. L'individu s'efface devant la communauté.”* (Fanon, 1970 (1961) : 66-67). L'auteur ajoute un peu plus loin : *“Les gens des villes sont des “traîtres, des vendus” qui semblent faire bon ménage avec l'occupant et s'efforcent dans le cadre du système colonial de réussir. C'est pourquoi on entend souvent dire par les paysans que les gens des villes sont sans moralité. Nous ne nous trouvons pas ici en présence de la classique opposition de la campagne et de la ville. C'est l'opposition entre le colonisé exclu des avantages du colonialisme et celui qui s'arrange pour tirer parti de l'exploitation coloniale.”* (ibid : 67). Ajoutons cette dernière citation, qui pourrait presque laisser penser que le discours tenu à Dakar en juillet 2007 par le président français n'est pas seulement inspiré de Hegel : *“Les masses paysannes plongées, nous l'avons vu, dans la répétition sans histoire d'une existence immobile continuent à vénérer les chefs religieux, les descendants des vieilles familles.”* (Fanon, 1970 (1961) : 85). On voit bien à travers ces longues citations qu'il y a pu y avoir une certaine continuité entre la période coloniale et post-coloniale dans les représentations de la paysannerie et des visions très paradoxales projetées sur elle. La lecture qui assimile les urbains à des collaborateurs et les ruraux à des résistants est assez caricaturale, et une fois de plus l'analyse fait l'impasse sur les hiérarchies propres aux sociétés paysannes, dans un processus idéologique que nous avons déjà largement constaté, d'homogénéisation et d'essentialisation des ruraux. L'US-RDA se situe dans cette atmosphère idéologique, et fera preuve de la même dichotomie dans l'analyse, entre valorisation de la figure du paysan, critique de la dimension arriérée des campagnes, mais aussi, célébration de la terre et accentuation d'une dialectique entre urbains et paysans associée à une critique explicite de la ville et du citadin qui, pour continuer à utiliser le

47. En ce sens, il n'est parfois pas si éloigné de la vision coloniale du monde rural africain, en tout cas celle que nous avons relevée dans le cas soudanais, par exemple chez Labouret ou Delavignette.

vocabulaire de l'époque, s'apparente à une forme d'auto-critique, compte-tenu du profil de ceux qui la formulent. Derrière la posture anti-impérialiste et anticapitaliste qui va dominer les discours du parti de la fin des années cinquante à sa chute en 1968, posture brandie comme l'un des étendards de la rupture avec le passé colonial, la reformulation des rapports entre l'État et le monde rural est donc en réalité plus limitée qu'il n'y paraît.

II - L'échec des politiques de collectivisation

Il est assez difficile de mesurer les résultats de la politique de l'US-RDA, et de la mettre à l'épreuve des faits. Il existe bien des données macro-économiques qui illustrent ses échecs, mais il y a très peu d'études reposant sur des observations de terrain, tant en zone rurale qu'urbaine. Il existe tout de même quelques exceptions qui vont nous servir (Amselle, Hopkins, Jones, Leynaud). Quelques extraits d'archives du ministère de l'Intérieur nous permettront d'ajouter des exemples concrets de réactions provoquées par la politique de l'US-RDA en zone rurale⁴⁸. La première raison de l'échec du plan quinquennal et des premières réformes mises en place par l'US-RDA réside dans l'écart entre leur caractère ambitieux et le manque de moyens pour les mettre en oeuvre, comme cela avait souvent été le cas durant la période coloniale. Au-delà des faibles capacités financières du pays, nous avons vu que la période coloniale avait laissé très peu de cadres suffisamment formés pour faire fonctionner un État en plein déploiement.

1 - L'opposition des commerçants et des paysans

Les commerçants face à l'étatisation de l'économie

Samir Amin constate que les principes constitutifs du plan sont perturbés "*quotidiennement*" par l'intervention de l'US-RDA dans la politique économique du pays (Amin, 1971 : 258). Il fournit quelques données chiffrées. Au regard de l'évolution démographique dans les années soixante (dont le taux de croissance est de 2,2% par an), l'augmentation globale de la production est médiocre (+1,8%), tout comme celle de la production agricole, inférieure aux prévisions (+1,5% par an). La production d'arachide, principale culture de rente du pays, a considérablement diminué. Pour ce qui est de l'Office du Niger : "*une mécanisation non étudiée, des reconversions incessantes tant des types et*

48. Elles nous ont été très aimablement transmises par Ophélie Rillon, doctorante en histoire à l'université Paris I, et consultées par ses soins au ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales. En bibliographie, ces archives sont référencées au nom de ce ministère .

des modes de culture que des formes sociales d'organisation (colonat, salariat, etc.) ont perpétué l'inefficacité de l'Office du Niger” (ibid).

La croissance des secteurs non agricoles a été meilleure, entre 5 et 6% par an, mais “*les sociétés d'État ont été dans l'ensemble mal conçues et mal gérées*”, à quelques exceptions près⁴⁹ (textile, cigarettes et allumettes, sucrerie) (ibid : 260). En 1967, 90% du chiffre d'affaires (officiel) du commerce (hors pétrole) est contrôlé par l'État, et 65% de celui des transports, mais le secteur commercial d'État ne rapporte que 10% des profits prévus⁵⁰, et la balance commerciale du pays est largement déficitaire (ibid : 260 ; 263). Le bilan est plus positif pour ce qui est du développement des infrastructures (routes, aérodromes, transports fluviaux, télécommunications et bâtiment). Le taux de scolarisation serait passé de 8% en 1959 à 23% en 1968 (et trois écoles supérieures ont été créées), et le nombre de lits d'hôpitaux a été multiplié par 2,5, surtout au profit des urbains (ibid, 260-261). Les choix économiques et politiques de l'US-RDA ont entraîné une très forte augmentation du volume des charges administratives (surtout les salaires de la fonction publique), qui ont crû de 11 à 12% par an. Elles atteignent 20% du PIB en 1968 (ibid :262).

Malgré les premières déclarations des dirigeants maliens après l'indépendance, ce sont les commerçants qui sont les premières victimes, en toute logique, de l'étatisation de l'économie. Au début de la décennie, ils sont encore considérés comme des relais des circuits étatiques en train de se mettre en place, comme collecteurs et distributeurs, mais ils sont progressivement écartés au profit du monopole d'État sur le commerce et la vente, à l'exception des détaillants. Voici comment Amadou Traoré, ancien responsable de la Librairie populaire du Mali, justifiait rétrospectivement ce durcissement à leur égard. Ces propos résument bien les tensions du début des années soixante entre commerçants et État : “*Les commerçants (...) ont saisi cette occasion pour prendre, auprès de l'Office des céréales de l'époque, des sommes énormes pour, d'une part, les utiliser à d'autres fins commerciales (commerce de produits d'importation, trafic en dehors des frontières, etc.) et, d'autre part, constituer des stocks clandestins de céréales pour créer une pénurie artificielle et avoir la possibilité de s'enrichir par la spéculation. La même expérience négative a été faite par la SOMIEX avec ses représentants agréés pour la commercialisation de l'arachide et du coton.(...) Qui ne se souvient qu'aux années 1961-1962 et 1963, il y avait dans chaque quartier de Bamako un ou plusieurs commerçants auxquels l'Office des céréales avait accordé son agrément de revendeurs ? Les difficultés de ravitaillement de 1964 sont venues achever de convaincre tous les Maliens honnêtes que (...) seuls les organismes coopératifs et les organismes d'État s'acquittent correctement de leur tâche ; les commerçants, quant à eux, parce que le motif essentiel de leur activité n'est pas de servir le peuple mais de saisir toute occasion qui se présente pour amasser le plus vite possible et avec le maximum de profit, ne peuvent pas agir loyalement dans ce domaine” (Traoré, 1996 : 105-16). A ces*

49. En 1967, 90% de la production industrielle du pays est entre les mains du secteur d'État (Amin, 1971 : 260).

50. Les entreprises d'État sont globalement déficitaires, tout comme le secteur commercial d'État (Amin, 1971 : 263).

tensions sur les questions commerciales vont venir s'ajouter celles liées à la création du franc malien, à laquelle s'opposèrent les commerçants maliens. Moins d'un mois après la création du franc malien (1er juillet 1962), un épisode resté dans toutes les mémoires va révéler l'opposition jusqu'ici larvée entre État et commerçants, la manifestation du 20 juillet. Beaucoup d'auteurs ont abordé ces événements, et parmi eux Campmas est celui qui donne le plus de détails, peut-être parce qu'il était à Bamako quand ils ont eu lieu⁵¹ (sur le paragraphe suivant, Campmas, 1978 : 318-324). Dans la matinée du 20, le commerçant Kassoum Touré est arrêté en possession d'une forte somme d'argent en CFA, alors que ceux-ci auraient déjà dû être échangés avec des francs maliens. Touré n'est pas n'importe quel commerçant, puisqu'il est lui-même militant de l'US-RDA depuis sa création : il aurait eu la 7ème carte de membre éditée par le parti (ibid : 376). En solidarité avec Kassoum Touré, et pour manifester leur opposition au franc malien, les commerçants du grand marché de Bamako se rendent au commissariat central de la ville, qu'ils assaillent avant de se faire déloger par l'armée, puis continuent vers l'ambassade de France au cri de "*Vive le franc CFA, vive la France, vive De Gaulle*". La répression de la manifestation se serait soldée par deux morts, dix blessés et plus de deux cents arrestations (Sanankoua, 1990 : 110). Entre cinquante et cent personnes seront finalement jugées⁵², et parmi elles deux figures politiques qui n'ont pas participé à la manifestation, mais que le pouvoir accuse de l'avoir suscitée : Fily Dabo Sissoko et Hammadou Dicko, les anciens leaders du PSP, arrêtés le 24 juillet. Depuis leur marginalisation de la sphère politique, Sissoko était devenu conseiller technique du ministère de l'Éducation nationale, et Dicko travaillait à l'Institut de Recherches Scientifiques et Techniques. Le 28 juillet, l'US-RDA organise un meeting pour informer sur les événements. Modibo Keita invoque une tentative de complot pour justifier l'arrestation des anciens du PSP, accuse Kassoum Touré d'avoir voulu mobiliser les commerçants pour créer du désordre, et même de fomenter l'assassinat de certains responsables. Il affirme que les trois principaux accusés étaient surveillés depuis un an par les services de sécurité, et minimise la portée du mécontentement des commerçants, évoquant "*quelques Maliens*" qui "*ont la nostalgie des super-bénéfices qu'ils réalisaient avec la complicité de trusts coloniaux sur le dos de nos frères*" (discours cité par Campmas, 1978 : 321-323).

En septembre-octobre 1963 est organisé le procès des interpellés et de leur trois supposés meneurs, par un tribunal populaire créé à cet effet, présidé par Mamadou Diarra, syndicaliste membre du bureau de l'UNTM ainsi que député, et qui sera bientôt l'un des caciques du régime (sur le procès, Campmas, 1978 : 373-377). Fily Dabo Sissoko y aurait reconnu partiellement sa culpabilité dans l'incitation à s'opposer au franc malien, contrairement à Hammadou Dicko qui nie toute implication dans la manifestation et tout projet séditionnel. Il semble qu'il n'y ait eu aucun complot en préparation. Cela n'empêche pas

51. Campmas précise toutefois qu'il n'a pas directement assisté à la manifestation, puisqu'il dormait après avoir passé la nuit à l'imprimerie pour préparer le journal l'Essor (Campmas, 1978 : 318). Nous conservons de sa version ce qui nous semble avoir été recoupé par ailleurs.

52. Sur ce point, tout comme pour le bilan des arrestations et victimes de la répression, les sources divergent.

le tribunal de retenir cette dernière accusation, et de les condamner à mort, ainsi que Kassoum Touré, tandis que les autres accusés sont condamnés à des peines allant de dix à vingt ans de travaux forcés, et de cinq à un an de prison (Sanakoua, 1990 : 110). Sissoko, Dicko et Touré verront finalement leur peine commuée en travaux forcés à perpétuité, et sont envoyés au bagne au nord du pays, près de Kidal. Ils mourront tous les trois en juin 1964, vraisemblablement exécutés⁵³.

A partir de la manifestation de 1962, on peut dire que l'opposition de l'État aux commerçants est de plus en plus intense et ouverte, et se traduit par un durcissement législatif à leur égard. Leurs pratiques, notamment sur le marché agricole, et la contrebande qu'ils organisent avec les pays limitrophes, par des importations et exportations frauduleuses, légitiment les mesures que le régime prend contre eux, considérant qu'ils agissent contre les intérêts de la nation⁵⁴. Le 24 novembre 1962 est adopté un décret réglementant le commerce des céréales. Les négociants en gros doivent être habilités par les autorités, et doivent informer mensuellement de leurs activités, et pour le détail (transactions inférieures à deux tonnes), les commerçants n'ont pas le droit de s'approvisionner directement auprès des producteurs, mais doivent passer par les organismes coopératifs, les négociants en gros ou l'Office des Céréales, et également produire tous les mois une déclaration sur leurs entrées et sorties (Décret n°270/PG-EM du 24 novembre 1962, Sall, 1989 : 428-429). Il sera ensuite organisé un séminaire sur la commercialisation des produits agricoles, qui aboutit à la transformation de l'Office des Céréales en *Office des Produits Agricoles du Mali* (OPAM), en 1965. Celui-ci se voit attribuer le monopole du commerce de vivriers, du moins en théorie, et la même année une nouvelle loi encadrant l'activité de commerçant est adoptée. Désormais pour faire du commerce et obtenir une patente, il faut avoir trente ans, un capital d'au moins dix millions de francs maliens et une boutique "*en dur*" : cette loi aurait fait "*disparaître légalement*" cinq à six mille commerçants (Jouve, 1974 : 27). Bien évidemment, plus les monopoles d'État sont supposés s'installer, plus la fraude et le commerce clandestin fleurissent. Amin estime par exemple (on ne sait pas trop comment ni quand) que la part des exportations clandestines dépasse 50% du total des exportations

53. Campmas laisse abusivement planer le doute lorsqu'il relate la version officielle de l'US-RDA (une attaque de rebelles touaregs durant laquelle les prisonniers auraient tenté de s'échapper, et auraient été tués), et écrit : "*Cette version du drame sera-t-elle jamais confirmée ou démentie ?*" (Campmas 1978 : 377).

54. Modibo Keita déclarait, lors de voeux de nouvel an du 31 décembre 1962 : "*Quant aux commerçants, je sais que certains éprouvent des difficultés dans l'exercice des activités habituelles ; mais l'évolution appelant nécessairement la sélection, il est indispensable que ceux qui n'ont pas de moyens propres, et qui ont vécu du mercantilisme sous le régime colonial, qui ont été les complices de l'exploitation des masses rurales par le gros commerce étranger, se reconvertissent pour se rendre plus utiles à eux-mêmes et au pays. Quant à ceux qui sont dans une certaine aisance pour leurs activités, je les invite instamment à s'organiser dans le cadre que la législation malienne leur offre. Ils doivent, en tout cas, renoncer aux trafics frauduleux qui ne les honorent point, et portent un préjudice intolérable aux intérêts de la collectivité malienne. Ils peuvent certes continuer à faire confiance à l'US-RDA pour qui il ne saura être question de sacrifier une couche quelconque de la population, mais, il est indispensable que les couches favorisées comprennent que leur devoir est de savoir renoncer à leurs surplus pour que d'autres vivent et se développent. J'ai la conviction qu'ils m'entendront, car les manifestations de solidarité au Parti et au Gouvernement, lors des événements du 20 juillet 1962, témoignent éloquemment de leur attachement aux idéaux de l'US-RDA.*" modibokeyta.free.fr/Discours.html, consulté le 07/07/2011.

(Amin, 1971 : 25).

Les événements de 1962 et les dispositions législatives qui ont suivi sont parfois considérés, un peu rapidement, comme marquant la “*suppression de la classe marchande*” (Hopkins, 2003 : 101, traduction de l’auteur). En fait celle-ci disparaît politiquement, mais reste active économiquement. En fin de compte, le jeu sur la monnaie locale et celle des pays voisins, la concurrence qu’elle permet face à la faiblesse des prix officiels, les dysfonctionnements de l’approvisionnement sous l’égide du régime bureaucratique qui a été mis en place (OPAM, SOMIEX, qui peinent à couvrir efficacement tout le territoire), lui offrent autant de possibilités d’enrichissement⁵⁵ (Campmas, 1978 : 390-391). La tentative d’étatisation complète de l’économie s’est donc heurtée à la faiblesse de l’appareil bureaucratique et aux comportements des commerçants, dont les liens historiques avec le monde rural lui ont conservé un certain avantage. Si l’État malien a insisté à raison sur les pratiques usuraires et spéculatives des commerçants, ceux-ci pouvaient être parfois pour les paysans des alliés circonstanciels, notamment quand des prix d’achat très bas étaient imposés, et pour accéder au crédit. Ainsi, il apparaît que la guerre ouverte entre commerçants et État a plutôt été gagnée par les premiers. Il était difficile d’imaginer que les commerçants allaient simplement “*se rendre*”, et sans doute les autorités maliennes ont-elles sous-estimé leur pouvoir de nuisance, voire leur capacité de résistance, et ont quelque peu spéculé sur leur sens du sacrifice⁵⁶. Si l’on parle de “*guerre ouverte*”, des commerçants gravitent encore autour de l’appareil d’État et les agents des organismes coopératifs et étatiques supposés les supplanter semblent avoir largement participé à l’économie clandestine, en liaison avec eux. Il reste quelques commerçants proches du sommet du pouvoir, tels El Hadj Camara, beau-frère de Modibo Keita, président de la coopérative des transporteurs de Bamako et “*plus riche commerçant*” de la ville, ou encore un ancien diamantaire expulsé de Guinée qui devient le commerçant attitré de l’épouse du Président de la République (Amselle, 1987 : 66). Dossolo Traoré, entrepreneur qui officie dans la boulangerie et la sacherie, est quant à lui le trésorier de l’US-RDA, ainsi que député⁵⁷.

55. Quelques grands commerçants ont tout de même quitté le pays, dont le propre frère d’Idrissa Diarra, le secrétaire politique du bureau politique national de l’US-RDA, avant de revenir en 1967 (Amselle, 1987 : 66).

56. En novembre 1963, un tract circule dans les milieux commerçants : “*Que nous a réservé le 3ème anniversaire de l’indépendance nationale ? 1) un marasme économique, 2) pas de liberté de commerce privé, 3) nous exigeons la participation des commerçants dans les décisions politiques, 4) A bas la SOMIEX*” (archives du ministère de l’Administration territoriale et des Collectivités locales, carton N3-13, dossier 124, tract des commerçants en 1963).

57. Il a par la suite donné son nom au marché Médine, au nord de la ville de Bamako. Sa fille a épousé Soumaïla Cissé, dont nous reparlerons pour son rôle joué auprès de la CMDT, candidat à l’élection présidentielle qui était prévue en 2012, en tant que président de l’Union pour la République et la Démocratie (URD).

Le rejet de l'organisation collectiviste dans les zones rurales

Entre la façon dont l'US-RDA envisageait sa politique agricole, la manière dont elle a été appliquée et les réactions des premiers concernés, il y a eu beaucoup de distorsions, d'incompréhensions. Différentes formes de résistance y ont été opposées, le plus généralement de manière passive. Le prisme par lequel les dirigeants maliens des années soixante considéraient la ruralité semble être largement responsable de l'échec de leur programme agricole, de même que les méthodes employées, qui ont pu conforter le statu-quo. Ainsi, l'US-RDA a conforté l'organisation du monde rural dans certaines de ses caractéristiques, bien éloignées du socialisme. Dès 1961, Dumont n'avait pas manqué d'émettre quelques réserves sur les premières orientations de la politique agricole malienne. Il considérait que si les champs collectifs n'étaient pas traités avec soin, il valait mieux les abandonner pour ne pas détourner les paysans de l'idée coopérative (ibid : 166). Il pensait que si les Groupements Ruraux de Production et de Secours Mutuel, à l'échelle villageoise, se limitaient à l'addition de petites unités de production mal équipées, il était inutile de les conforter dans ce sens⁵⁸. Il insistait donc sur la dimension progressive que devait prendre le mouvement coopératif (ibid, 203, 207). Par ailleurs, il était assez critique au sujet des efforts financiers concentrés sur l'Office du Niger, les jugeant trop coûteux. Il encourageait à intensifier la production dans les parties déjà aménagées, plutôt qu'augmenter celles-ci (ibid, 171 ; 181). Enfin, il émettait une critique de l'encadrement agricole, qui sera bientôt très répandue : *“il serait bon que moniteurs et conducteurs ne craignent plus de prendre en main la pelle et la pioche”, “l'encadreur de base doit avoir pour le paysan une sympathie naturelle. Il doit comprendre son action, non dans le sens autoritariste...” “Pour cela il devra parfois descendre de sa tour d'ivoire, sinon abdiquer certains complexes de supériorité”* (Dumont, 1962 : 206). L'ensemble des mises en garde formulées par Dumont resteront lettre morte.

Il faut enfin évaluer la mise en oeuvre pratique des mesures spécifiques au monde rural que nous avons déclinées. Une large partie de la littérature consultée sur la politique de l'US-RDA se concentre sur l'énumération des structures imaginées par le parti, laissant penser que le modèle coopératif pyramidal et les structures administratives qui lui ont été associées ont eu une existence palpable. Les rares travaux reposant sur des observations empiriques durant les années soixante montrent qu'une partie des nouvelles institutions n'ont eu qu'une existence formelle, ou encore qu'elles ont été de création tellement tardive qu'elles n'ont pas eu le temps d'être opérationnelles. Ainsi, les effets des grandes réformes institutionnelles, la déconcentration et la décentralisation des pouvoirs, ont été limités.

Les assemblées régionales élues qui devaient piloter les six régions administratives maliennes n'ont jamais vu le jour, et les régions ont en fait été dirigées par les gouverneurs de région. L'autonomie financière dont elles jouissaient selon la loi n'a pas non plus été

58. Il compare alors la coopérative à une usine de chaussure qui alignerait cents cordonniers artisanaux (ibid : 203).

effective, et elles n'ont d'ailleurs pas disposé de budget avant 1963 (Keïta, Samaké, 2004 : 8; Jones, 1976 : 224). Les grandes communes urbaines (Bamako, Kayes, Mopti, Ségou, Sikasso) ont un maire élu depuis une loi de 1956, mais les autres grandes villes du pays sont des "*communes de moyen exercice*", où le pouvoir est normalement partagé entre un conseil municipal élu et un maire qui est un fonctionnaire nommé, jusqu'à une réforme de 1966 (Keïta, Samaké, 2004 : 6). Ainsi, dans une ville comme Kita, le maire (non élu) est un ancien responsable du parti, et est également commandant de cercle. Il y a bien un conseil municipal, composé de notables, mais c'est en fait le bureau local de l'US-RDA qui prend les principales décisions, et d'ailleurs neuf des vingt-trois conseillers municipaux en émanent (Hopkins, 1972 : 76-79). De l'arrondissement aux régions, en passant par les cercles, le cumul des fonctions semble la règle, largement favorisée par le manque de cadres à même de gérer ces structures. Ainsi, certains responsables d'arrondissements n'ont pas effectué les neuf années d'études nécessaires à l'obtention du brevet, de simples commis sont commandants de cercle et des gouverneurs de région ont un niveau d'études correspondant au secondaire (Jones, 1976 : 224).

Pour ce qui est des organismes supposés unir les coopératives, au niveau du cercle, on retrouve les SMDR, mais leur rôle a un peu changé depuis la période coloniale. Tandis que le gouverneur Louveau avait rappelé aux commandants de cercle que leur fonction n'était pas commerciale, c'est bien cet aspect qui va devenir prédominant, dans la mesure où les SMDR font désormais l'interface entre les niveaux inférieurs⁵⁹ et supérieurs, la SOMIEX et l'OPAM. Elles servent donc d'institutions de transit entre le national et le local, par lesquelles passent les biens de consommation produits par les entreprises nationales, ou importés, et par où remontent les productions agricoles, vivrières ou de rente. D'après Jones, les SMDR rencontrent beaucoup de problèmes de corruption et de gestion au début des années soixante, et d'ailleurs un certain nombre de leurs directeurs sont renvoyés en 1963-64 (Jones, 1976 : 228). La thèse de Jones sur le Mali des années soixante est particulièrement intéressante pour mesurer l'impact de la politique agricole de l'US-RDA au niveau local. Il est à notre connaissance l'un des rares chercheurs à avoir effectué une étude de terrain en zone rurale au milieu des années soixante⁶⁰. Il a étudié la situation de douze villages, répartis en deux zones, autour de Koutiala (région cotonnière) et dans la région dite "*Haute-vallée*", au sud-ouest de Bamako⁶¹. A partir de ses observations, il constate notamment la faiblesse opérationnelle du système d'union des coopératives, les Groupements ruraux associés, du fait des rivalités inter-villageoises, ce qui limite ensuite l'efficacité du niveau supérieur, les Fédérations primaires des Groupements Ruraux, qui ne sont pas contrôlées par les paysans mais par le parti. Jones précise aussi que les chefs d'ar-

59. Pour mémoire : les Fédérations des Groupements Ruraux, FGR, pour l'arrondissement, les Groupements Ruraux Associés, GRA, pour un groupe de villages, et Groupements Ruraux de Prévoyance et de Secours Mutuel, GRPSM, au niveau villageois.

60. Nous parlons d'études visant à étudier la situation du moment.

61. Nous utiliserons également le travail d'Hopkins (1969), réalisé dans les villages environnant Kita, de Leynaud sur la haute-vallée du Niger, puis plus loin celui d'Amselle sur Ouolossébougou (Amselle, 1978).

rondissements (correspondant au niveau d'action de ces fédérations), qui n'étaient jamais originaires de la zone où ils étaient nommés, n'étaient généralement pas informés de la vie politique locale, du moins pour les quatre qu'il a pu rencontrer (ibid : 228-229 ; 289). Dans l'arrondissement de Sanankoroba, non loin de Bamako, en 1967, les populations protestent contre les agissements du chef d'arrondissement et du gérant de la fédération primaire, ce qui donne lieu à un rapport des autorités sur les griefs formulés. Les plaintes relevées contre le chef d'arrondissement sont : *“non-paiement des commissions d'achat, corruption par des cadeaux divers manquant autour des ristournes d'impôts, violences, voies de faits, détention arbitraire, divorces illégaux, sont en partie fondés, mais il y a une cabale pour grossir et dénaturer les faits.”* Contre le fonctionnement de la Fédération Primaire et son gérant, les griefs *“ont porté sur l'insuffisance des réunions du Conseil d'Administration et la non-présentation de bilan, l'insuffisance de ravitaillement, la répartition inégale des biens de consommation et la discrimination entre les membres, la hausse des prix, le trafic. Là aussi les faits sont fondés en partie mais comportent des responsabilités à différents niveaux.”* (archives du ministère l'Administration territoriale et des Collectivités locales, carton N3/20, dossier 343, cercle de Bamako, revue mensuelle des événements du mois d'octobre 1967).

Trois institutions sont supposées organiser le village : l'unité de base du découpage politico-administratif (le Conseil villageois), politique (le Comité du parti) et coopératif (GRPSM). La très grande majorité des Maliens vivent dans les 10.000 villages du pays, et c'est donc à ce niveau que devait se jouer le succès -ou non- de l'ambitieuse politique du régime de Modibo Keïta. D'après ce que Jones et Hopkins ont pu observer, il semble que les ruraux se soient très bien joués des différentes réformes pour en limiter l'impact sur leur mode de vie.

En 1964, lorsque Jones est au Mali, tous les villages qu'il visite ont installé leur comité villageois, organe local du parti, mais beaucoup n'ont qu'une existence fictive. Dans deux villages étudiés, il a fallu de longues discussions pour retrouver les noms des membres du comité, et dans d'autres les villageois se sont contentés de donner des noms au parti pour faire croire qu'un comité fonctionnait. Dans plusieurs villages, ce sont les membres du conseil de village qui occupent les places au comité, mais celui-ci n'a pas d'activités réelles et ne peut par exemple présenter de compte-rendus de réunions. Le comité se contente de relever les cotisations du parti, en même temps que les impôts, ce qui a tendance à les confondre. Ainsi, il est rare que le comité villageois soit autonome par rapport aux institutions villageoises, à l'exception des gros villages comme M'Pessoba. Celui-ci présente un profil singulier, avec la présence de plusieurs fonctionnaires et d'un centre de formation rural. Le responsable du comité est l'ancien chef de canton, l'un des rares qui avaient appuyé l'US-RDA (Jones, 1976 : 286-287). Dans d'autres cas, comme à Djoliba, le Comité est l'un des lieux d'expression des rivalités villageoises. Alors qu'il était tenu par le pouvoir coutumier jusqu'en 1963, et très peu actif, un nouveau directeur d'école va en devenir le secrétaire et s'associer à un ancien chef de canton, auparavant

militant du PSP, pour prendre le contrôle de l'organisation. Le comité s'affirmera par la suite comme un rival du conseil villageois. Enfin relevons le cas de Zébala : le comité y est animé seulement par le secrétaire de son bureau, également directeur d'école, mais il est considéré comme un allochtone, et tenu à l'écart des affaires villageoises (ibid : 287-288). Hopkins, dans les villages entourant la ville de Kita, constate lui aussi le faible rôle des comités, les villages étant trop petits ou leur habitat trop dispersé, et cette institution n'a pas de rôle clairement défini (Hopkins, 1969 : 463). A partir de ces exemples, on constate que le comité a eu beaucoup de mal à se faire une place dans le paysage institutionnel villageois, qu'il est inefficace, laissé aux rares fonctionnaires présents en zone rurale, souvent considérés comme des étrangers qui n'ont pas voix au chapitre dans les affaires locales, ou alors neutralisé par les instances coutumières déjà en place.

Il existait parallèlement aux comités des *Conseils de village*, institutions coutumières auxquelles avait été donnée une existence officielle, par l'ordonnance 43 DI du 1er avril 1959 qui faisait d'eux et de leur chef l'institution de base du système politico-administratif malien. L'ordonnance institue un mode de nomination des conseillers par élection, pour un mandat de cinq ans, au scrutin de liste majoritaire à un tour, mais seulement par les électeurs de sexe masculin du village (Leynaud, non daté, 173). Le chef de village est nommé par le conseil élu, et reste quant à lui en fonction jusqu'à sa mort (il peut toutefois démissionner pour raison de santé, ou de façon volontaire). Sur certains points, l'ordonnance a étendu les pouvoirs du chef de village par rapport à la période coloniale, en le dotant de pouvoirs de police. Il est ainsi "*chargé de saisir les prévenus "surpris en flagrant délit et doit les conduire à l'autorité judiciaire"*", avec la possibilité de les maintenir en détention (Leynaud, 1964 : 189). En théorie, l'élection devait offrir une légitimité démocratique à son chef et ses conseillers, dont le nombre variait en fonction de la taille du village. En fait il n'y avait généralement pas d'élection, mais des nominations par "*consensus*", laissant l'institution entre les mains de ceux qui étaient déjà en place. La tentative de changement dans le mode de nomination des dirigeants villageois n'a donc pas redistribué les cartes, d'après les observations de Jones et celles de Leynaud (1966). Dans la Haute-Vallée, sur trente-huit villages, trente-trois ont confirmé les chefferies déjà en place, les cinq restants ayant changé pour des raisons liées à des disputes sur l'ordre d'héritage du pouvoir coutumier, ou pour destituer des chefs installés par les colons. Dans l'ensemble, la gérontocratie déjà en place s'est maintenue, et dans les cas où le parti a réussi à imposer de jeunes conseillers, ceux-ci ont été entravés dans l'exécution de leur tâche, et parfois poussés à la démission (Jones, 1976 : 289-90). Le conseil de village est resté l'institution centrale de la vie locale, réglant les affaires internes, prenant les décisions concernant la collectivité, et prélevant les impôts pour le compte de l'administration (Hopkins, 1969 : 462). A côté du comité du parti et du conseil de village, des organisations féminines et de nouveaux *tons* devaient voir le jour (*Mali ton*). La direction des premières est trustée par des hommes, et d'après Jones elles sont souvent inexistantes ou peu actives (Jones, 1976 : 288). Les *Mali tons* sont mis en place de façon variée, parfois en fusionnant avec

les tons existants, ou devenant rivaux dans d'autres cas. Les *Mali tons* qu'Hopkins a pu observer autour de Kita étaient globalement moins actifs que durant les années cinquante, où ils avaient été mobilisés dans les compétitions électorales. La principale fonction des *Mali tons*, fusionnés ou non avec les tons préexistants, est l'entretien des champs collectifs décidés par le parti. Ils sont également mobilisés lors des fêtes nationales ou à l'occasion des visites d'officiels (Hopkins, 1969 : 463, Jones, 1976 : 289, Leynaud, 1966, : 64-66).

Quant aux Groupements Ruraux de Prévoyance et de Secours Mutuel (GRPSM), échelons locaux du système coopératif, ils n'ont selon Hopkins pas été actifs avant 1965 dans les villages autour de Kita. Les Groupements assurent la collecte villageoise de la culture phare de la zone, l'arachide, qui est toutefois en déclin⁶². Ils tirent profit de la vente locale de biens de consommation et de la production des champs collectifs. Mais lorsque les sociétaires veulent se répartir des bénéfices, les autorités les encouragent à bâtir des écoles ou des dispensaires, malgré le manque d'enseignants et de personnel médical pour les faire fonctionner (Hopkins, 1969 : 465). Les conclusions qu'a pu tirer Jones de ses observations sont plus radicales. Il considère que, comme certains Comités ou *Mali tons*, les GRPSM ont été dans la grande majorité des cas délaissés, ou créés pour les apparences et la satisfaction des exigences de l'US-RDA. Dans les douze villages qu'il a étudiés, il y a bien onze GRPSM en 1964, mais dans cinq cas les villageois ne sont pas en mesure de dire qui anime le groupement ou qui l'a rejoint, alors que l'adhésion est en principe obligatoire. Dans les autres, il fonctionne plus ou moins bien, notamment du fait de la pression directe exercée par des membres du parti ou de l'administration. Les familles, qui cotisent pour faire fonctionner le Groupement, peuvent parfois bénéficier en retour de crédits d'équipements, mais il semble que globalement les fonds manquent. Certains GRPSM possèdent des charrues et des boeufs, loués aux sociétaires. A M'Pessoba, le GRPSM a la charge de faire fonctionner une presse à huile fournie par le gouvernement, mais celle-ci a vite été hors d'usage. En fonction du dynamisme de leur équipe dirigeante, des groupements ont pu être à l'origine de la construction d'équipements collectifs (écoles, petits ponts). Enfin, elles ont également pu connaître des problèmes de gestion, comme s'en inquiétait le secrétaire politique du Bureau Politique National (BPN) de l'US-RDA, Idrissa Diarra, dans une circulaire de 1964 : "*L'attention du BPN a été attirée à diverses reprises sur le cas de responsables de coopératives rurales et de groupements ruraux ayant utilisé à des fins personnelles le capital de l'organisation coopérative. (...) Il est difficile de convaincre nos cultivateurs de poursuivre leurs efforts à plus forte raison si nos paysans voient que des responsables malhonnêtes détournent à leur profit des sommes recueillies au nom et au profit de la collectivité toute entière.*" (cité par Gary-Toukara, 2003 : 57). Notons que d'après Jones, la direction des GRPSM est souvent entre les mains d'un notable qui

62. La production d'arachide va fortement décliner durant les années soixante, et être de plus en plus destinée à l'autoconsommation, du fait de la faiblesse du prix d'achat proposé par le gouvernement. C'est en tout cas ce que laissent penser les chiffres officiels, mais il reste difficile de savoir quelle proportion de la production aurait pris le chemin du "*marché noir*". L'arachide représentait 17% du volume global des productions agricoles sur la période 1960-63, puis 13,9% sur la période 1968-1971 (Lecaillon, Morisson, 1986 : 25 ; 84 ; 89).

n'est pas membre de la chefferie, laquelle délaisse cette nouvelle institution. Ainsi, la façon dont se sont mis en place les GRPSM semble confirmer les craintes de René Dumont qu'ils soient au mieux de simples agrégations d'exploitations familiales. Le principe de travail collectif qu'ils sont censés porter n'a pas été effectif, même dans les champs collectifs, en fait exploités par les *tons*. Hopkins et d'autres ont pointé la négligence des travaux agricoles sur ces parcelles, et le fait qu'ils étaient souvent établis sur les terres les plus pauvres (Hopkins, 1969 : 465). Le travail collectif s'est en fait transformé en corvée supplémentaire pour les jeunes et leur *ton*, sans qu'ils en tirent directement bénéfice. Jones témoigne lui aussi des réticences vis-à-vis de ces champs. Tous les villages qu'il a étudiés affirmaient disposer d'un champ collectif, mais à Dalakana les villageois n'ont pas été en mesure de lui indiquer l'endroit où il se trouvait... Dans d'autres villages, l'ensemencement était effectué puis le champ délaissé, et même pas récolté. Quand le champ est vraiment exploité, il passe en dernier dans l'ordre des priorités (Jones, 1976 : 292). Sur les 100.000 hectares de champs collectifs espérés à la fin du plan, il y en avait 19.600 réellement exploités en 1966, puis 23.865 en 1967, soit un pourcentage minime de l'ensemble des terres cultivées (Jones, 1976 : 294). On est très loin des objectifs, l'équivalent d'un hectare par famille, puisqu'il y avait en 1966 autour de 400.000 exploitations agricoles au Mali (ibid : 267). Les archives témoignent de ce refus des champs collectifs. Quelques exemples : en juin 1963 dans le cercle de Bougouni : "*Certaines réticences ont été rencontrées dans la préparation des champs collectifs mais vite surmontées par l'action politico-administrative.*" (archives du ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, Dossier Ségou, Sikasso, revue mensuelle des événements de 1962-1963, cercle de Bougouni, revue mensuelle des événements du mois de juin 1963). En 1967 à Sanankoroba "*Il a été aussi mis en relief le mécontentement autour de l'exploitation des champs collectifs et la commercialisation des produits considérés comme charges lourdes*" (archives du ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, carton N3-20, dossier 343, cercle de Bamako, revue mensuelle des événements du mois d'octobre 1967) ; dans le cercle de Kangaba, la même année "*...il faut reconnaître que certains villages laissent encore trop à désirer dans le domaine du travail collectif, en dépit des instructions données et malgré de brillants résultats recensés et diffusés à titre d'exemples. Le chef-adjoint de zone Hamidou Diallo venu en tournée de contrôle du 27 juillet 1967 au 9 août 1967, dut réagir contre ces carences de mobilisation en prononçant diverses peines. Village de Sombo, le 4/8/67 : dissolution de Comité de village, correction infligée à 2 jeunes pour refus d'aller au champ collectif (10 coups de gaulette à chacun), Kourémalé (arrondissement Naréna), le 7/8/67, dissolution du Comité de village et révocation du chef de village, dissolution du Conseil de village*" (archives du ministère de l'Administration territoriale et des Collectivités locales, carton N3-20, dossier 404, cercle de Kangaba, revue mensuelle des événements du mois d'août 1967) ; à Katibougou : "*Nous avons pu savoir que Katibougou persiste dans son refus de cultiver le champ collectif alors qu'une promesse ferme a été faite à la délégation de la Section pour passer à l'action.*" (archives du ministère de l'Administration terri-

toriale et des Collectivités locales, carton N3-20, dossier 404, cercle de Koulikoro, revue mensuelle des événements du mois d'août 1967).

Les ruraux sont donc loin d'avoir appliqué à la lettre la politique agricole de l'US-RDA et les prescriptions du plan quinquennal. Ils ont en réalité été très peu appuyés : sur les 2400 agents techniques prévus par le plan pour encadrer les cultures sèches, il n'y en aura en fait que 431, pour assister près de 400.000 exploitations, d'une superficie totale de deux millions d'hectares (Dessau, 1975 : 189). Autant dire que leur tâche était irréalisable, mais aussi que l'éventuelle surveillance qu'ils auraient pu exercer pour favoriser l'exécution des réformes agricoles, ou encore pour lutter contre le commerce clandestin était vaine puisqu'en moyenne il y avait un encadreur pour 23 villages, ou 928 exploitations. La faiblesse numérique du personnel d'encadrement rural explique également l'inaction des services administratifs supposés correspondre aux différents niveaux d'organisation du système coopératif. L'équipement agricole, au coeur de la politique de modernisation prévue par le plan, a aussi montré ses limites. Il y avait 35.000 charrues à travers le pays en 1960, et l'objectif était d'en fournir 100.000 supplémentaires en cinq ans, mais il n'y en aura finalement que 25.000⁶³ (Jones, 1976 : 277 ; Dessau, 1975 : 189). Le modèle de développement agricole de l'US-RDA a finalement été mis en place de façon limitée et n'a pas suscité l'adhésion des ruraux. Bien au contraire : les institutions créées ne sont généralement pas opérationnelles, elles sont souvent occupées par les notabilités rurales installées, ou au contraire ont pu favoriser l'expression des rivalités villageoises, sans être gages de cohésion. Il semble que les localités où elles sont les mieux implantées sont les gros villages ou ceux situés sur des axes importants, plus aisément contrôlables par le parti et l'administration. Au niveau intermédiaire (arrondissement, cercle, région), les organisations, quand elles sont mises en place, sont monopolisées par les responsables de l'US-RDA et de l'administration, et le cumul des fonctions semble très répandu, de la même manière qu'au niveau national.

Une exception, la croissance de la production cotonnière

Nous n'avons pas encore évoqué la situation cotonnière durant les années soixante, à cause de sa spécificité, qui en fait une culture à part dans l'organisation et la politique rurale mises en place sous le régime US-RDA. C'est d'ailleurs à cette période que le coton a commencé à constituer une culture refuge, ce qui ne se démentira plus jusqu'aux années deux mille, sauf "*incidents*" (problème climatique, chute brutale du prix d'achat, conflits sociaux). La grande différence entre le coton et les autres cultures, c'est surtout la présence d'une entreprise qui lui est dédiée, la CFDT, qui fonctionne en parallèle des services de l'État, et souvent mieux, grâce aux moyens dont elle dispose. Elle opère dans

63. Les tensions suscitées par les premières tentatives d'imposition de la charrue entre les deux guerres mondiales semblent désormais révolues, les bénéfices du labour ayant peut-être dépassé les réticences que nous avons relevées, dues à son impact sur l'organisation du travail familial.

une certaine continuité entre la période coloniale et post-coloniale, et la confiance avec les paysans commence à s'installer. Un chiffre illustre cette différence de moyens : alors qu'il n'y a que 431 agents techniques d'encadrement agricole pour deux millions d'hectares de culture à travers le pays, la CFDT en emploie 320 pour les 60 000 hectares correspondant à la zone cotonnière en 1967-68⁶⁴ (Dessau, 1975 : 189). Ce taux d'encadrement permet par exemple de mieux appliquer les consignes agronomiques et agricoles proposées par la CFDT (proches de celles que Viguié a tirées de son expérience à M'Pessoba, au cœur de ce que l'on va appeler le "*bassin cotonnier*" malien, la zone de Koutiala). D'ailleurs le coton est peut-être la culture qui voit ses rendements le plus fortement augmenter ces années-là. Jones, dont une partie de l'échantillon de villages qu'il a étudiés se trouvait autour de Koutiala, a pu constater que les méthodes de culture proposées par Viguié et/ou la CFDT étaient progressivement de plus en plus appliquées (quand elles n'étaient pas déjà pratiquées) : semis plus précoces, usage de fumier, de fertilisants et d'insecticides, rotation des cultures, semence améliorée, utilisation de boeufs de labour et de charrues, sarclage (Jones, 1976 : 297). La CFDT a d'ailleurs pris en charge des écoles de formation au sein desquelles elle dispense l'instruction sur ces nouvelles techniques culturales (Fok, 1992 : 84). De plus, l'entreprise se montrait plus exigeante avec son personnel que ne pouvait l'être l'administration, et révoquait les agents qui ne travaillaient pas de façon satisfaisante. Ainsi Jones constate que les changements agricoles sont plus rapides dans les zones où est présent un agent CFDT que dans les autres. Il ajoute qu'il n'a pas constaté de dislocation particulière des exploitations agricoles sous l'influence de l'intensification de la culture de rente qu'est le coton. Il a pu constater que les chefs de famille avaient conservé le contrôle de l'exploitation en étant les interlocuteurs uniques des agents CFDT, s'assurant ainsi la maîtrise exclusive des nouvelles techniques (Jones, 1976 : 297-298). Fok souligne également que la CFDT s'intéresse en priorité aux exploitations les plus performantes, choisit certains "*paysans pilotes*" en les formant en priorité et en leur faisant expérimenter en premiers ces nouvelles techniques (par exemple des insecticides ou engrais) (Fok 1992 : 88 ; 91).

Un autre facteur important de ces premiers succès cotonniers est que la CFDT a initié à sa création une nouvelle politique de prix, tenant un peu mieux compte de l'intérêt des producteurs. C'est notamment l'offre d'un prix rémunérateur qui va permettre au coton de devenir une véritable culture de rente qui n'est plus concurrencée par la demande locale, largement satisfaite. La question du prix est vraiment centrale, et c'est en partie elle qui a eu tendance à faire dans les années soixante de la grande culture de rente du pays, l'arachide, une culture vivrière plutôt destinée à l'auto-consommation. Le rapport de prix a été favorable au coton par rapport aux autres cultures (arachide, mil, sorgho) durant la première moitié des années soixante, avant de se dégrader un peu dans la seconde. La part du coton dans le volume global de la production agricole ne cesse de croître, tandis

64. Le coût de cet encadrement a été financé par l'aide dont bénéficie l'entreprise de la part de la France. L'entreprise a également bénéficié dans sa politique de prix d'un soutien de la Communauté Économique Européenne (Fok, 1992 : 85).

que celle de l'arachide baisse : le coton représente 2,6% du total en 1960-63, 5,2% en 1964-67, puis 9,9% en 1968-71 (Lecaillon, Morisson, 1986 : 83-85 ; 88-89). Entre 1960-61 et 1967-68, les surfaces cultivées en coton ont plus que doublé, passant de 28 360 hectares à 58 839 h, de même que le rendement à l'hectare (de 225 kg à 508 kg), et la production de coton a donc quadruplé, passant de 6381 tonnes à 29 888 tonnes (Docking, 1999 : 263). Il faut toutefois se garder d'une vision idyllique de cette évolution. La CFDT rencontre encore quelques réticences de la part des paysans vis-à-vis des techniques agricoles qu'elle tente d'imposer, par exemple l'usage d'engrais, du fait de leur coût, ou l'arrachage des pieds de cotonnier chaque année (Fok, 1992 : 81). En revanche, la situation a continué à être laborieuse pour la culture irriguée de coton dans les offices, où les autorités vont finalement choisir de concentrer leurs efforts sur le riz, et accessoirement la canne à sucre, entraînant tout simplement la fin de la culture du coton dans les offices à la fin des années soixante. Le mirage de Bélime a bel et bien disparu.

III - L'organisation des sociétés paysannes maliennes dans les années soixante

Pour mieux comprendre les raisons profondes de ces échecs, intéressons-nous à l'organisation de l'activité agricole au Mali, à celle du village et de la famille, qui nous semblent bien loin de la représentation que s'en faisait l'US-RDA. Nous avons beaucoup évoqué la paysannerie soudanaise, sans trop nous aventurer à la décrire en l'état des matériaux existants, et dans la mesure où notre propre étude de terrain ne nous a pas permis d'approfondir cette question pour la première moitié du XXe siècle. Les différentes études du monde rural soudanais contemporaines de la période coloniale ne permettent pas de bien se représenter le profil dominant de l'organisation de la paysannerie, et nous ne voulions pas l'imaginer à rebours, avec des matériaux ultérieurs ou à partir de nos propres observations, puisque l'un des axes de notre travail tente justement de chercher ce qui a pu évoluer, tout en prenant garde à d'éventuelles constantes. Il nous semble que quelques-unes des caractéristiques que nous allons présenter ici ont pu traverser le XXe siècle. C'est bien là le danger pour l'observateur, dont un regard trop rapide pourrait considérer que les zones rurales sont "*figées*". C'est aussi ce qui rend difficile les études a posteriori, certaines évolutions étant plutôt lentes ou discrètes. S'il est possible d'interroger des paysans sur leurs sentiments et réactions vis-à-vis de différents régimes qu'a connus le pays (colonial, socialiste, militaire, démocratique), il n'est pas simple de retracer précisément une histoire rurale dans ses ruptures et continuités, ou de dater des évolutions dans la forme et l'organisation de l'activité agricole et de la vie villageoise. Nous en voulons pour preuve, à titre d'exemple, la constance de certaines constatations faites à propos de l'éclatement des unités familiales, qui constituent la base de l'exploitation agricole : cela fait bientôt

un siècle que ce constat est fait, il aurait dû mener à l'émergence de familles nucléaires tant il a été réitéré, ce qui n'est pas le cas. De même, un siècle de craintes rapportées à propos de l'exode rural n'a pas fait du Mali une société majoritairement urbaine⁶⁵.

On peut tenter de dresser un portrait de l'exploitation agricole et de l'organisation sociale et politique villageoise à partir de matériaux reposant sur des études empiriques réalisées au début des années soixante, même s'il faut prendre beaucoup de précautions avec un schéma qui serait trop rigide ou stéréotypé. Nous allons appuyer notre propos sur quatre principales sources, Hopkins et Jones, déjà cités, Leynaud (non daté ; 1964), et l'étude du village soudanais par le géographe Jean Gallais (Gallais, 1960). Sa description de l'organisation villageoise a le mérite de ne pas homogénéiser l'ensemble des régions maliennes, et l'auteur présente à plusieurs reprises les différences qu'il a pu observer entre les zones sahéliennes et soudanaises. Nous retiendrons de son analyse ce qui relève plus particulièrement de l'espace soudanais, zone de développement de la culture cotonnière qui concentre notre attention dans ce travail. Pour sa part, Leynaud a réalisé une étude sans précédent de l'agriculture dans la *Haute-Vallée* du Niger, le Mandé (sud-ouest de Bamako), chez les Malinkés, pour le compte du ministère du Développement rural malien. Son travail a été restitué en deux fois. La première, en deux tomes (qui datent vraisemblablement de 1960 ou 1961, le document n'est pas daté), suite à une mission de recherche qui devait aider le gouvernement malien à préciser les orientations de sa politique agricole dans cette zone, et la seconde, en 1964, avec l'assistance du ministère français de la Coopération, présentée en trois tomes reprenant largement l'étude précédente, et la réactualisant⁶⁶. Précisons que le Mandé et la *Haute-Vallée* du Niger, zone d'étude de Leynaud (mais aussi d'Hopkins), ne sont pas à l'origine une zone de développement de la culture de coton, même si l'on en cultive pour les besoins locaux⁶⁷, mais plutôt de l'arachide et, dans une moindre mesure, du riz dans les plaines aménagées autour du fleuve. Leynaud précise toutefois que les Malinkés partagent beaucoup de traits communs avec les Bambaras et plus généralement les populations du sud Mali. Par souci de clarté, nous retiendrons plutôt ce qui rapproche les populations rurales soudanaises, sans chercher à entrer dans une étude comparative exhaustive, en faisant des renvois bibliographiques sur les points spécifiques. D'ailleurs, les constats des différents auteurs auxquels nous nous référons se recoupent largement (Gallais, 1960 : 128-162 ; Hopkins, 1969 : 458-462 ; Jones, 1976 : 278-287, Leynaud, non daté, tome II : 120-227 ; 1964, tome III : 64-306).

65. Impossible de savoir si l'éclatement des exploitations agricoles et l'exode rural étaient pointés par les paysans eux-mêmes durant la première moitié du XXe siècle, puisqu'aucune de leurs paroles n'est restituée dans les sources que nous avons utilisées jusqu'alors. Nous avons fréquemment entendu ce type de propos auprès de paysans, propos que l'on peut corroborer par des statistiques (voir la troisième partie), mais l'intensification relative de ce phénomène reste récente, principalement à partir des années quatre-vingt. La dislocation d'unités agricoles a dû exister de tout temps, ce qui importe finalement c'est son intensité.

66. Nous utiliserons seulement le tome deux de la version non datée, et le tome trois de la version de 1964, ceux qui intéressent notre sujet.

67. Cette région deviendra une zone cotonnière encadrée par la CMDT dans les années quatre-vingt-dix (se reporter à la troisième partie).

1 - L'organisation villageoise, la famille et la fasiya

Commençons par l'organisation villageoise. Gallais souligne que dans le sud du pays, ce sont des formes d'habitat concentré qui dominent, même si par endroit l'habitat dispersé existe aussi (comme dans le Wassolon), mais ces répartitions spatiales n'indiquent pas nécessairement le type de liens entre les habitants, et un village regroupé peut-être divisé. Il arrive que des villages à l'habitat en apparence concentré comprennent en fait plusieurs quartiers, avec chacun leur chef, leurs lieux de culture ou de chasse. Ce n'est pas toujours la règle, mais les familles les plus anciennement installées se situent généralement autour du "centre" du village, qui est le lieu de réunion et de palabre, dans un vestibule, sous un abri ou un arbre (Gallais, 1960 : 133-136). Les villageois peuvent être répartis entre quatre catégories d'habitants : la(es) famille(s) fondatrice(s), ou primo-arrivantes, les allochtones venus s'agréger par la suite, les gens de caste (forgerons, griots, etc.) et enfin les anciens captifs. Leynaud estime que dans la Haute-Vallée 8,6% de la population est constituée de gens de caste (*nyamakala*), et que dans certaines zones les descendants d'esclaves (*woloso*) représentent jusqu'à 40% de la population ; ils sont parfois établis de façon "définitive" dans les *villages de cultures* qui appartenaient à leur anciens maîtres, vivant un peu à l'écart du village dont ils dépendent administrativement et politiquement (Leynaud, non daté, 151-152).

Un principe général hiérarchise les zones rurales, tant à l'échelle villageoise que familiale, la *fasiya* (*fa* signifiant père), "expression juridique de la puissance paternelle" pour Leynaud (non daté, p.121 ; 170), qui organise l'autorité autour du patriarcat, de la gérontocratie et du droit d'ânesse. Ainsi, le chef de village est communément l'homme le plus âgé de la plus vieille génération de descendants de la famille fondatrice, avec des rotations entre familles si elles sont plusieurs à avoir créé le village. L'ordre d'arrivée des différentes familles venues s'agréger par la suite peut aussi être source de hiérarchisation entre elles. Le chef de village se confond fréquemment avec le chef de terre, car l'un de ses attributs exclusifs est justement le contrôle d'un terroir, même si les limites de l'espace villageois sont parfois un peu floues (du moins quand il n'y a pas de villages voisins à proximité immédiate). Beaucoup de villages regroupent les descendants d'un ancêtre commun, fondateur du village, source d'unité et de légitimité sur les droits exercés sur les terres, et c'est entre autres le chef de village qui entretient les liens sacrés avec le territoire (lieux sacrés, comme les bois, lieux de sacrifices ou pour les fétiches, rapport aux "génies de la terre" ; Gallais, 1960 : 138 ; Leynaud, non daté : 170). Toutefois Gallais et Jones ne manquent pas de préciser qu'un village, même peu peuplé (moins de cent personnes), ne présente que très rarement des habitants tous issus d'un même lignage, le brassage des populations étant plus profond que les discours sur l'immobilisme des zones rurales ne le laissent penser. Le pouvoir villageois n'est pas démocratique⁶⁸, puisque gérontocratique

68. Leynaud se perd un peu dans son analyse sur ce point, parlant de démocratie, puis soulignant qu'elle ne serait valable qu'à l'intérieur du groupe des chefs de famille (Leynaud, non daté : 172).

et patriarcal, monopolisé par le chef de village et ses conseillers, généralement les aînés des familles/lignages fondateurs et ceux des familles considérées comme “nobles”, *horon*, réunies au sein des conseils de village déjà évoqués. Ainsi, toutes les familles n’ont pas accès aux décisions concernant le village, prises au sein de ce conseil, puisque les gens de caste, les descendants d’esclaves et les familles considérées comme allochtones en sont exclus. Ce poids des notabilités rurales persiste durant les années soixante d’après les constats de Jones ou Leynaud, avec bien évidemment des exceptions⁶⁹ (Jones, 1976 : 267 ; Leynaud, non daté, 173). Les responsabilités s’héritent selon le principe de *fasiya*, tant au niveau villageois que familial, à l’intérieur d’une génération, par ordre chronologique de naissance, jusqu’au décès de son dernier représentant, et non de père à fils. L’on parle alors de la génération de *faw* (“pères”, mais que l’on pourrait traduire par “génération des aînés”), qui tient le pouvoir, et de la génération de *denu* (littéralement, “enfants”, mais aussi “génération des cadets”). Une fois toute la génération de *fa* décédée, la génération de *den* devient *fa*, et son aîné prend la tête de la famille ou du village. Le contrôle du foncier par le chef de village, par l’autorisation qu’il donne de défricher et de cultiver, est l’un de ses attributs essentiels, mais il ne lui confère que rarement des avantages matériels directs. En revanche, il en tire une domination symbolique forte, et un pouvoir bien réel par le choix des terres successivement attribuées (la pauvreté des sols entraînant des changements réguliers des lieux de culture), qui ne sont pas toutes de la même qualité. Ainsi pour Leynaud, “les structures foncières procèdent d’une projection spatiale des structures sociales villageoises”, et “les droits fonciers expriment les rapports de dépendance entre les personnes”. Dans ces conditions, “l’exploitant “précaire” n’est autre que l’étranger (que nous appelons allochtone), le descendant d’esclaves récemment admis dans la communauté” (Leynaud, 1964 : 196-197). Le chef de village et ses conseillers ont aussi pour rôle d’arbitrer d’éventuels conflits entre familles, de centraliser les prélèvements fiscaux, ils font le lien avec les autorités au niveau supérieur, gèrent la répartition des tâches dans le cadre de “l’investissement humain” ou des champs collectifs, etc. Soulignons que les *tons*, reposant sur une même classe d’âge (par exemple une même génération de circoncis) contrebalancent un peu l’organisation très verticale des sociétés rurales soudanaises. On parle alors d’organisation horizontale, mais il ne faut pas pour autant considérer qu’il y a une équité parfaite entre leurs membres, puisque les statuts des familles d’appartenance y jouent un rôle. Le chef de *ton* est généralement issu de la famille du chef de village ou d’un conseiller, et les membres issus d’une caste y conservent

69. Nous avons souligné en première partie les interférences coloniales dans les pouvoirs locaux, assurant parfois la promotion d’anciens combattants, d’ex-captifs, ou substituant une famille noble à une autre. Nous venons d’évoquer quelques cas, cités par Leynaud, de destitution de chefferie mise en place par les colons, mais il est impossible de quantifier ce phénomène à l’échelle du pays. Il faut également prendre en compte le fait que les villages et plus généralement la carte du Mali n’est pas figée. Ainsi de nouveaux villages apparaissent, et Gallais considère d’ailleurs que l’insécurité engendrée par les guerres entre les différents États en concurrence au XIXe siècle, et la traite des esclaves, avaient favorisé un regroupement dans de gros villages, plus faciles à défendre, et que la “stabilité” coloniale a favorisé la création de nouveaux villages (Gallais, 1960 : 149). Enfin, la croissance démographique peut également être facteur d’éclatement d’un village, et les partants peuvent parfois reconstituer un village avec sa propre chefferie. L’image présentée ici du village et des zones rurales maliennes n’est pas invariable.

leur statut (Leynaud, non daté : 196). Enfin, répétons que même avec une seule année d'écart, le principe d'aîné (*koro*) et de cadet (*dogo*), est source de hiérarchie, y compris au sein d'un *ton*.

Passons à la description de la famille et de l'organisation du travail agricole, car c'est bien elle, et non le village, qui constitue l'unité de base de production, contrairement au postulat des politiques agricoles depuis la période coloniale. L'expression généralement utilisée pour les désigner est "*famille élargie*" ou "*famille étendue*", regroupant tous les descendants d'un même aïeul dans une seule concession, dirigée par un chef de famille (l'héritier le plus âgé de l'ancêtre commun), qui prend les décisions importantes (alliances matrimoniales, migrations saisonnières des cadets, travaux d'entretien de la concession) et supervise la gestion agricole (stocks de vivriers et semences, choix culturels, calendrier agricole, changement de parcelle, acquisition d'équipement). Il est le seul intermédiaire entre la famille et les autorités villageoises. Leynaud présente des statistiques sur le nombre de personnes par concession, pas si nombreuses que le laissent entendre certaines études. Dans la Haute-Vallée, aucune concession recensée ne compte plus de 50 membres, et la moyenne est de 15,5 personnes. Leynaud précise que ce nombre est équivalent à celui de Sikasso, et un peu plus élevé qu'à Koutiala (Leynaud, non daté, 158-159). D'après les statistiques de la CMDT de 1994-1995, ces proportions ne sont pas très différentes à cette période⁷⁰. Les prérogatives agricoles du chef de famille se concentrent sur le *foroba* (le "*grand champ*" en bambara/Malinké, que par extension Leynaud traduit par "*bien commun*"), cultivé par tous les actifs de la famille, généralement avec du mil ou du sorgho, ainsi que des cultures de rente, comme l'arachide ou le coton. A ce champ s'ajoutent les champs individuels cultivés pour le compte de ceux qui les exploitent. D'après les observations de Jones, les femmes y cultivent plutôt des légumes, des ingrédients pour les sauces et parfois de quoi faire du petit commerce (comme du tabac). Les jeunes exploitent plutôt des cultures de rente ou de vivriers, destinées à la vente. Les champs pour les légumes et condiments sont généralement situés à proximité de la concession, dans des jardins protégés et fertilisés avec les déchets de la famille, et arrosés avec de l'eau puisée, et pas seulement par la pluie (Jones, 1976 : 281-282).

70. Le fait que des concessions se scindent impacterait peu le nombre moyen de ses membres. Ceci s'explique peut-être par la forte croissance démographique du pays et la baisse du taux de mortalité infantile.

Tableau 2. – Profil des exploitations agricoles de la Haute-Vallée*

Taille des exploitations en culture sèche dans la Haute-Vallée		Répartition des surfaces selon le type de champ en Haute-Vallée	
Moins de 3 ha	13%	Foraba	48%
de 3 à 6 ha	32%	Champs individuels cultivés par des hommes	44%
de 6 à 12 ha	50%	Champs individuels cultivés par des femmes	8%
12 ha et plus	5%		
Total	100%	Total	100%

* (Leynaud, 1964 : 65 ; 288)

Le travail sur le *foroba* doit être effectué en priorité, et il existe différentes règles dans la répartition du temps de travail avec les champs individuels, entretenus soit en fin de journée (après le *foroba*) ou certains jours de la semaine en particulier. Chez les Malinkés, le lundi et le vendredi, qui sont des “*jours néfastes*”, sont ceux du travail dans les champs individuels (Leynaud, non daté, 214). Les femmes, de loin les plus actives, en plus des travaux agricoles, s’occupent des enfants, vont au marché, assurent l’intendance et l’entretien quotidien de la concession, et une partie des travaux. Le droit d’aînesse fonctionne entre générations, mais aussi à l’intérieur de chaque génération, et le plus souvent l’aîné d’une génération est l’interlocuteur privilégié de la génération supérieure. La distribution de la production du *foroba* est gérée par le chef de famille et répond à certaines règles, mais c’est généralement lui qui décide de la part qui sera auto-consommée ou vendue, et à qui. Il contrôle le fruit de la vente des productions agricoles du *foroba*, le cheptel, mais également l’équipement (la *daba* ou houe, la charrue) et les choix en matière d’entretien et de renouvellements des outils.

L’importance de la famille élargie, du lignage, le respect et le poids du chef de famille dans la vie quotidienne des Maliens amènent Gallais à parler de “*patriotisme biologique*”, réduisant, de façon un peu excessive⁷¹, le cadre social au groupe familial (Gallais, 1960 : 131). Cette structure familiale et villageoise, reposant sur l’aînesse et la masculinité comme source du pouvoir, est peut-être ce qui s’est le mieux reproduit au Mali au XXe siècle, même lorsqu’une famille se scinde, avec l’autonomisation d’une fraction du lignage, puisque la nouvelle entité ne fonctionne pas de façon différente. Sur ce point Leynaud constate que le groupe familial se scinde souvent à partir d’un sous-groupe unifié par le principe de la *badenya*, c’est-à-dire autour des descendants d’une même mère (dans le cas de familles polygames), opposé à la *fadenya*, la descendance par le père (Leynaud, non daté, 127-128). Ces deux notions sont très importantes, le *fadenya* étant associée à tout ce qui relève des tensions, rivalités et conflits ; inversement, la concorde, la solidarité et la compréhension mutuelle sont associées à la *badenya* (Bagayogo, 1989 : 448-449). Il y a une

71. Y compris au regard de sa propre analyse, qui contient quelques contradictions sur lesquelles nous reviendrons.

forte division du travail et des responsabilités entre aînés et cadets, hommes et femmes, même si ces dernières sont de toute évidence les plus lésées dans l'organisation familiale, plus encore que les cadets de sexe masculin. En effet, et il nous semble que cela constitue largement la clé explicative de la force de reproduction de ce système familial qui privilégie l'homme le plus âgé : chaque homme est destiné, du moins si l'ordre des décès respecte celui des naissances (ce qui n'est pas toujours le cas), à être chef de famille un jour. Le dominé d'un jour pourra être chef de famille à l'avenir, ce qui encourage certainement la génération de *den*, ainsi que les cadets d'une génération, à ne pas trop remettre en cause le principe général de *fasiya*⁷².

Au demeurant, ces règles ne s'appliquent pas toujours strictement, les exceptions et nuances étant monnaie courante, et nous n'avons pas tenu compte d'éventuelles variations entre les différentes populations du sud du Mali. Les capacités personnelles ainsi que la réussite individuelle peuvent venir perturber l'agencement que nous avons décrit. Si l'aîné ne fait pas preuve d'autorité ou de capacité d'organisation, il sera supplanté par d'autres. Leynaud évoque le cas d'un cadet qui, après une migration de travail qui lui a permis d'accumuler un petit pécule, contribue à équiper l'exploitation agricole de sa famille, tout en conservant le contrôle de cet équipement : cela empiète sur les droits supposés du chef de famille (Leynaud, non daté : 225). Enfin, des tensions trop fortes au sein d'une famille peuvent toujours se régler par la division de l'unité familiale. Quant au rôle des femmes, il dépend également des relations conjugales, et rien n'empêche le chef de famille de les consulter, et de la même manière, les caractères jouent sur la façon dont s'exerce l'autorité familiale. Exclues du pouvoir villageois, certaines femmes peuvent avoir de l'influence, par exemple les mères de chefs de famille ou de village (Leynaud, non daté : 171).

Les ambitions socialisantes de l'US-RDA aux mains des notabilités rurales

On voit l'écueil que vont rencontrer deux caractéristiques de la politique agricole de l'US-RDA : le fait qu'elle se soit adressée au village comme unité de base, et non à la famille, et ce qui a justifié ce parti-pris, le fait de considérer le village comme un ensemble homogène, égalitariste et porteur de principes collectivistes. Le village et la famille sont des entités hiérarchisées (primo-arrivants, allochtones, gens de caste, anciens captifs, vieux, jeunes, hommes, femmes) avec une forte division du travail et une répartition explicite des pouvoirs et de ceux qui peuvent y accéder. Gallais précise d'ailleurs qu'il y a peu de "*discipline collective*" à l'échelle d'un village, et que les travaux collectifs (comme l'aménagement d'un bas-fond) sont exceptionnels (Gallais, 1960 : 142-143). Pour Leynaud, sur le plan des activités économiques, c'est l'individu et la famille élargie qui sont déterminants,

72. Toutefois, d'un point de vue théorique, si les écarts d'âge ne sont pas trop importants à l'intérieur d'une même génération, et si l'ordre des décès suit bien l'ordre des naissances, vraisemblablement l'aîné de chaque génération assumera la tâche de chef de famille plus longtemps que ses cadets.

et d'ailleurs il n'existe pas de patrimoine villageois à proprement parler, ni de mise en commun des facteurs de production, des champs, de l'équipement ou du cheptel (non daté, 201 ; 1964 : 196). La réunion de toutes les catégories de villageois au sein des coopératives a buté sur les différences de statut, il était peu réaliste d'imaginer que *horon* et anciens captifs puissent mutualiser leurs efforts, par exemple dans l'exploitation commune d'un champ collectif. En outre, le temps de travail dans les champs collectifs empiète probablement sur celui des champs individuels, ce qui pourrait également expliquer les réticences à son encontre. Ils ont donc été largement délaissés, et confiés aux seuls *tons*. De ce point de vue les tentatives de collectivisation de l'US-RDA, par les champs collectifs et l'investissement humain, ont finalement pu renforcer la domination des aînés sur les cadets, les premiers ayant contraint les seconds à en assurer la charge.

Ainsi, le village n'est pas une entité collectiviste par nature, comme voulaient le faire croire certains leaders de l'US-RDA, et ne peut être pensé comme une unité homogène et égalitariste où la coopération irait de soi, ce qu'illustre bien l'échec des GRPSM. La faiblesse de l'encadrement et de l'appui à ces structures les a laissées entre les mains des notabilités villageoises, et celles-ci n'avaient pas d'intérêt immédiat à trouver dans la collectivisation. C'est un point important : alors que les chefs de canton et de village étaient les principaux intéressés à la réussite de la politique agricole de l'époque coloniale, l'US-RDA, en tentant de déconcentrer et décentraliser le système administratif et coopératif, sans disposer de moyens suffisants, a fait reposer le succès de sa politique agricole sur les chefs de village et de famille. Il y a une contradiction évidente dans les termes : comment ceux qui avaient le plus à perdre dans le socialisme agraire pouvaient-ils le porter ? Les contacts avec les représentants du pouvoir central (administration locale, encadrement agricole) restent limités aux chefs de famille et de village, et ce sont eux qui maîtrisent et acceptent ou non les nouvelles organisations, l'usage de nouvelles techniques agricoles et de nouveaux outils (tels la charrue). De la sorte, si la dimension conservatrice de la paysannerie malienne est souvent soulignée, notamment pour expliquer ses réticences à toute interférence dans son organisation, il nous semble que les politiques agricoles ont conforté une forme de statu-quo, en s'adressant exclusivement aux dominants qui gardaient le contrôle, et sélectionnaient dans les changements et évolutions proposés ce qui ne remettait pas en cause leur statut, ou renforçait leur position. Les tentatives d'initiation aux nouvelles techniques agricoles dans les rares centres de formation agricole se sont adressées à un public jeune, tout comme les premiers efforts en matière de scolarisation, mais il faudra attendre des années avant que ceux qui en ont bénéficié parviennent aux responsabilités au sein de leurs familles et à l'échelle villageoise. Que les mesures de l'US-RDA aient renforcé la structure géronto-patriarcale villageoise et le poids des notabilités rurales, c'est ce que Leynaud a constaté en Haute-Vallée, tout en précisant que ce phénomène était peut-être plus prononcé dans cette zone qu'ailleurs. Sans surprise, les inégalités politiques et sociales se doublent d'inégalités économiques. Ainsi dans la Haute-Vallée du Niger, les "*vieilles familles*" de notables, dont sont issues les chefferies et les conseillers,

sont généralement les familles les plus nombreuses, les mieux équipées et les plus riches. C'est parmi elles que l'on retrouve de gros exploitants fonciers, disposant de troupeaux plus importants, de charrues, cultivant les surfaces les plus étendues, et bénéficiant en priorité du crédit (Leynaud, 1964 : 64-66, 301). Les exploitations dépourvues de terres sont à l'inverse celles des allochtones et dans une moindre mesure celles d'anciens esclaves ou de leurs descendants⁷³ (ibid).

L'US-RDA n'ignorait pas, malgré sa vision idéalisée du monde rural, les phénomènes "*d'exploitation des jeunes par les vieux*" et "*la soumission scandaleuse des femmes au despotisme de l'homme, du père sur la fille, du mari sur l'épouse*", ni le fait qu'il faudrait "*démocratiser certaines structures sclérosées*" pour affranchir l'individu, comme l'affirme le ministre de l'économie rurale (Kouyaté, 1964 : 138). Le parti n'aura toutefois pas trouvé le moyen de mettre à mal la gérontocratie patriarcale, en adoptant une approche contradictoire : l'affirmation de la légitimité de l'orientation socialiste, décidée par une petite élite, et justifiée par des discours valorisant l'harmonie et l'homogénéité de la "*communauté rurale traditionnelle*", vecteur d'un socialisme dont elle serait l'incarnation inconsciente (le *socialisme des ancêtres*). Mais finalement les résultats empiriques l'amèneront à une constatation inverse, du fait du caractère inégalitaire des sociétés rurales (féodalisme, castes, patriarcat et gérontocratie)⁷⁴. L'US-RDA a bien tenté de s'appuyer sur les jeunes et les femmes, ses alliés objectifs pour lutter contre la gérontocratie et le patriarcat, par la mise en place d'organisations qui leur étaient dédiées, mais ces mouvements étaient peu opérants sur le territoire (la situation étant peut-être un peu différente en ville, notamment à Bamako, où les jeunes ont constitué le plus fidèle soutien au régime). Dans le même temps, le parti confortait les institutions déjà en place, et favorisait le maintien de leurs dirigeants tout en étendant leur sphère d'influence (par le contrôle qu'exercent généralement le conseil et le chef de village sur le système coopératif local, le GRPSM, et sur le comité du parti). Les ambitions socialisantes de l'US-RDA, confiées à l'élite notable géronto-patriarcale, ne pouvaient qu'échouer.

2 - Les confusions sur l'interprétation de la société rurale

Samir Amin a tenté d'identifier dès le milieu des années soixante les raisons de l'échec de la politique agricole malienne, en l'attribuant à la "*tradition*" et à la famille : "*Les uns et les autres croient trouver dans la tradition collective africaine, qui ignore l'individualisme, la justification morale de leur politique, d'un authentique socialisme africain, qui*

73. Leynaud a également constaté que les gens de caste étaient mieux lotis et équipés que les allochtones (Leynaud, 1964 : 66).

74. Nous verrons que la dernière année de son règne, l'US-RDA opérera un revirement par rapport au début des années soixante, soulignant les inégalités et les phénomènes de domination présents en zone rurale, et non plus son homogénéité.

serait l'apport propre de l'Afrique Noire au monde de demain. C'est précisément ce cadre d'organisation qui nous paraît, toute réflexion faite, très discutabile du point de vue de son efficacité à accélérer l'accumulation. Car ce qu'il faut faire pour permettre le progrès de l'agriculture, c'est non pas "éduquer les paysans" dans le cadre traditionnel de la famille, mais briser cette famille et ses traditions. C'est non pas créer des coopératives illusoires et formelles, mais développer l'individualisme, libérer l'individu du carcan de la tradition" (Amin, 1965 : 231). S'il nous semble qu'Amin identifie bien une partie du problème (les contradictions entre l'organisation de l'unité agricole autour de la famille élargie dominée par la gérontocratie et le patriarcat, et les principes du socialisme, égalitariste, mutualiste et collectiviste), il faut discuter la question de l'individualisme, qu'il n'oppose pas à la "communauté" mais à "la tradition"; c'est pourtant l'une des données du problème tel qu'il était pensé à l'époque, par exemple par Campmas (1978 : 441-442) ou Gallais (1960). Il nous semble qu'il règne une certaine confusion dans les interprétations de la société malienne à partir des notions d'individu, de communauté, de collectivisme ou de tradition, tant à travers les propos des responsables de l'US-RDA que ceux des experts et chercheurs, depuis la période coloniale jusqu'aux années soixante et plus tard encore. Tenter de comprendre comment l'on se représentait la société malienne, et notamment rurale, jusqu'aux années soixante, nous a révélé certaines contradictions. Nous avons déjà relevé l'influence de l'agrarisme français sur la vision de la ruralité soudanaise, brièvement évoqué celle du marxisme appliqué à l'Afrique : ces approches (qui ne sont pas toujours contradictoires) renvoient à un débat qui traverse, et même structure, les sciences sociales, et particulièrement la sociologie et l'anthropologie. Ce débat, c'est celui des différentes natures du lien social, qui a donné lieu à une série de dichotomies : communauté contre individu, tradition contre modernité, campagne/village contre ville, et en définitive la communauté villageoise traditionnelle contre l'individualisme de la ville moderne. Aucun des écrits contemporains des périodes que nous avons déjà évoqués, et que nous avons cités, ne fait directement référence aux grandes figures qui ont marqué de leur empreinte ces questions, comme Durkheim, Maine, Morgan, Redfield ou Tönnies, et pourtant ces écrits y font largement écho. Dans une sorte de taxinomie sociale teintée d'évolutionnisme ont été opposées communauté et société. La première est considérée comme holiste et homogène, souvent pensée autour d'un groupe de parenté, d'une proximité géographique (village), et est considérée comme fermée, tournée vers l'intérieur, avec une forte capacité de reproduction à l'identique, et donc très conservatrice. La société serait quant à elle composée d'une somme d'individus hétérogènes, liés par des relations contractuelles volontaires, et ouverte sur l'extérieur. Cette grille de lecture, dont nous grossissons les traits, n'est pas sans rappeler l'opposition ville / campagne des discours agraristes, aussi n'est-il pas étonnant qu'elles se soient développées simultanément. Une partie des critiques de ces théories soulignent la vision idéalisée de la "communauté traditionnelle", présentée systématiquement de façon positive, et qui se perd à mesure qu'elle évoluerait vers la société et l'urbanité, en fait la société industrielle (voir notamment Ellias et Gans, chez Schre-

cker, 2009 : 40-41). Cependant nous n'allons pas proposer une nouvelle interprétation de la société malienne et de ses évolutions selon les termes du débat communément admis (individu, communauté, société, tradition, modernité), même s'ils sont désormais généralement dissimulés, mais plutôt souligner leurs limites. Il n'est par ailleurs pas question d'adopter ici la tonalité proprement conservatrice d'une partie des discours en sciences sociales, et particulièrement en anthropologie, mais aussi parfois dans les milieux du "*développement*", qui interprète toute évolution en termes de déstructuration, de délitement, de désagrégation d'un tout originel, homogène et cohérent, largement fantasmé, et qui s'en émeuvent⁷⁵. Aussi, le propos n'est pas non plus de critiquer l'orientation politique de l'US-RDA, ni la teneur des changements qu'elle aurait pu induire dans le monde rural, mais plutôt de souligner les contradictions de son approche et ses points aveugles, et de tenter d'expliquer ce sur quoi elle a buté. Si notre lecture de l'histoire du Mali contient une part de subjectivité, elle ne vise pas à la substituer aux choix de sa classe politique et de sa population, ni à sur-dimensionner de façon sélective les discours d'une partie de la paysannerie, en faveur du maintien d'un statu-quo, déplorant toute forme d'évolution et la perte des "*traditions*". Cette approche s'est renforcée tout au long de ce travail, à travers nos observations empiriques au Mali et en réaction à la lecture d'une partie de la littérature sur l'histoire et l'évolution politique et rurale de ce pays.

Pour la période qui nous intéresse ici, revenons à l'analyse de Gallais, qui témoigne des limites d'une grille de lecture en termes de "*communauté*" et "*d'individu*". Il considère le village comme "*la plus petite unité organique autonome*", et qu'il est "*plus que la somme des individus qui le constitue, c'est une organisation communautaire possédant une vie intérieure institutionnelle, économique, qui lui est propre.*" (Gallais, 1960 : 131-132). Toutefois, Gallais interroge cette définition, puisque l'une des trames de son article est la recherche de la force du sens communautaire qui unit les individus. Il apparaît que les interprétations qu'il donne sont tout autant nuancées que contradictoires : "*Il est évident que (le) caractère inégalitaire des sociétés sahélo-soudaniennes peut, s'il est accompagné d'une prise de conscience le remettant en question, nuire considérablement à l'homogénéité villageoise et faire perdre au groupe une partie de son sens communautaire. Le village soudanien apparaît à travers la revue rapide de son existence comme un centre autonome d'énergies individuelles solidaires. Les éléments de force et de cohésion constituent une trame d'inégale résistance en face des éléments de dispersion et d'individualisme*" (Gallais, 1960 : 146). Difficile de ne pas relever dans ces quelques phrases les termes qui généralement s'opposent : "*société inégalitaire*" / "*homogénéité villageoise*", "*sens communautaire*" / "*individualisme*". Gallais affirme ensuite que l'organisation de l'espace n'est pas communautaire, parle de la rareté des "*tentatives communautaires d'amé-*

75. De plus, on remarque que, de façon paradoxale, ce conservatisme n'est souvent bon que pour "*les autres*", qui sont réduits à être des incarnations vivantes de "*traditions séculaires*" considérées comme figées, et qu'il faudrait sauvegarder à tout prix, quitte à les placer dans des "*musées humains*", quand ceux qui portent ce type de discours en occident ne manquent pas d'émettre des considérations sur la façon dont devrait évoluer leur propre société.

lioration sérieuse des conditions naturelles” tout en y opposant les cas plus nombreux d’efforts “individuels et intelligents” pour aménager les champs, qui ne traduisent pas un sens “communautaire” (ibid : 143). Cela n’empêche, “le village apparaît le plus souvent comme le cadre d’une véritable solidarité et complémentarité d’énergies” (ibid : 144). Gallais considère aussi que “la vie économique du village africain est encore autarcique ; le village forme une unité économique quasi fermée qui doit se suffire à elle-même.” (ibid : 146) ; mais il parlait deux pages plus haut de “l’étonnement admiratif d’autrui devant le boubou neuf ou les lunettes de soleil ramenées de la ville” (ibid : 144). Enfin, on retrouve chez lui la thématique classique de la “détribalisation” et “de l’Africain (...) qui réagit de plus en plus comme un individu déraciné” et qui, de retour de voyage adoptera des habitudes nouvelles (comme si ces migrations l’étaient) : “Le dédain des coutumes villageoises, des interdits religieux, des servitudes collectives est affirmé à chaque occasion.” (ibid : 153). Pour finir il oppose à ce déracinement les liens que pourraient avoir tradition et coopérative : “...Si nous cherchons le cadre social de base pour la coopération, seul le village traditionnel offre l’assise éventuelle. L’utilisation de la structure sociale traditionnelle, là où elle est favorable, permet d’éviter bien des déboires”(ibid : 161), ce qui contredit les propos précités qui constataient l’absence de travaux “communautaires”. Le moins que l’on puisse dire, c’est qu’il y a de quoi se perdre dans ces différentes observations, très divergentes : individualiste ou communautaire, autarcique ou ouvert, figé ou mobile, on ne sait plus bien ce qui prédomine. Une majeure partie des citations sur le monde rural que nous avons déjà relevées portent les mêmes contradictions. Le monde rural est tour à tour considéré comme communautaire, individualiste, figé, mobile, collectiviste, gérontocratique, homogène, patriarcal, harmonieux, inégalitaire, unifié. Ce qui pose problème, c’est qu’il est probablement un peu tout cela à la fois, c’est donc bien la terminologie et la grille de lecture et d’interprétation du monde rural qui induit en erreur. De là sans doute toutes ces contorsions dans l’analyse de Gallais, qui à partir des observations empiriques qu’il a pu faire, est contraint de mettre à mal une approche binaire type individu-communauté, tradition-modernité⁷⁶. L’approche par la “communauté”, qui est tour à tour célébrée comme facteur d’harmonie, comme prédisposition au socialisme, ou décriée, comme carcan conservateur empêchant toute politique de “modernisation rurale”, est bien à l’origine des approximations dans l’analyse, et constitue une impasse pour penser la ruralité malienne. L’étude des contradictions entre les normes qui régissent cette ruralité et la politique de l’US-RDA doit plutôt focaliser son attention sur l’importance de la gérontocratie, du patriarcat, de la *fasiya*, du droit d’aînesse, des différents statuts des ruraux, et non se fonder sur des représentations abstraites d’une “communauté”.

76. Dans une étude publiée en 1960 par Bensman et Vidich sur une ville rurale de 2.500 habitants située dans l’État de New-York, l’idée d’homogénéité et d’harmonie de la “communauté” a été mise à mal, grâce à trois années d’observation. Voici comment Schrecker, dans un article qui interroge le sens du mot communauté, relatait les résultats de cette étude, dont certaines conclusions évoquent nos propres constats au Mali : “L’apparence de relations harmonieuses est maintenue par l’évitement en public de questions potentiellement sensibles et les décisions importantes sont prises en dehors de la sphère publique” (Schrecker, 2009 : 42 ; Bensman, Vidich, 1960).

Néanmoins, une autre hypothèse pourrait expliquer l'approche initiale de la société malienne qu'ont eue les dirigeants de l'US-RDA, qui partait de son unité et de son homogénéité : celle du simple calcul politique. Nous ne l'avons pas mise en avant parce qu'elle remettrait en cause la sincérité de leur démarche, ce dont on ne peut juger en l'état des connaissances sur le sujet. Toutefois on peut s'étonner des déclarations laissant penser que les sociétés rurales maliennes étaient prédisposées au socialisme, quand vraisemblablement les autorités ne pouvaient ignorer les rapports hiérarchiques qui les régissent, tels que nous les avons décrits (patriarcat, caste, gérontocratie, rapports entre paysans et commerçants, etc.). Dans ce cas de figure, le fait de les passer sous silence aurait tout simplement servi à justifier le programme politique qui a été appliqué, en laissant croire qu'il s'imposait comme une évidence, alors qu'en fait il bénéficiait surtout aux élites nationales et rurales.

L'opposition entre les urbains et les ruraux

On fera ici un dernier point, sur le thème de l'opposition entre les urbains et les ruraux, l'US-RDA s'étant largement réappropriée la vision agrariste de certains experts coloniaux français⁷⁷. La question de la mobilité des ruraux et de l'exode rural était une préoccupation de premier plan pour le régime. Gary-Toukara, dans une étude sur le sujet, rappelle que le contrôle de la mobilité des populations souciait déjà les empires pré-coloniaux, et nous avons vu dans la première partie qu'elle préoccupait également le pouvoir colonial français, soucieux de fixer la main-d'oeuvre en empêchant les "*navétanes*" d'aller travailler au Sénégal ou en Côte d'Ivoire (Gary-Toukara, 2003 : 49). Dès 1959, l'US-RDA lançait l'étrange mot d'ordre de "*retour à la terre*", qu'il faut fortement relativiser, tant la peur du régime de voir les ruraux envahir les villes était un fantasme. En 1960, la population active agricole représentait 94% du total de la population active, elle passera à 91,6% en 1968 : on est bien loin d'une saignée (Lecaillon, Morisson, 1986 : 27). Reste que le régime s'opposait activement à la mobilité des ruraux et particulièrement de ceux qui venaient en ville chercher des emplois de manoeuvres durant la saison sèche, et qui parfois s'installaient, et plus généralement de la "*population flottante*" : "*toutes les mesures doivent être prises afin que dès le mois d'avril, les paysans qui ont abandonné leurs terres pour les joies illusives et factices de la ville puissent réintégrer leur milieu*", déclarait Modibo Keita en 1961 (cité par Gary-Toukara, 2003 : 54). Le parti tenta donc d'organiser le refoulement hors des villes des migrants ruraux, mais aussi de limiter le départ des *navétanes* en réintroduisant des laissez-passer, délivrés par l'administration, ou encore en plafonnant la dot, souvent à l'origine des migrations de travail, mais semble-t-il sans succès. Le sort des manoeuvres saisonniers va empirer à partir de 1965. Ils sont parfois arrêtés et réquisitionnés pour travailler sur les chantiers de travaux publics (ibid, 54-58).

77. Gallais s'inquiète aussi de cette supposée influence néfaste de la ville : "*La cohésion villageoise résiste mal à cette influence urbaine. Le groupe économique est affaibli par le départ des jeunes. La cohésion spirituelle, les habitudes communautaires, la hiérarchie sociale sont atteintes par les réactions sceptiques et individualistes de ceux qui ont été en ville.*" (Gallais, 1960 : 152).

Des chômeurs urbains sont envoyés dans des villages de colonisation, notamment à Baguineda (Bagayogo, 1982 : 69). Ces différentes mesures n'ont apparemment pas porté leurs fruits, et face aux contraintes de la politique de plus en plus coercitive de l'US-RDA, la mobilité se serait même accentuée (Gary-Toukara, 2003 : 50).

Cela conduit à relativiser l'importance du clivage entre urbains et ruraux. La migration des manoeuvres saisonniers témoigne de la présence de ruraux en ville, de façon temporaire. L'idée même d'une "*population flottante*" qui n'aurait pas de légitimité à vivre en milieu urbain montre que la population des villes n'est pas homogène, et que celles-ci ne sont pas constituées que de fonctionnaires et de grands commerçants, bien qu'ils y soient nombreux. Nous avons vu que l'agrarisme français avait une base conservatrice, et que la gauche républicaine avait également pu s'ériger en défenseuse de la cause paysanne. Ainsi, il n'est pas si étonnant de voir l'US-RDA se réapproprier une vision proche de l'agrarisme colonial, comme le montrent certains propos de ses dirigeants, par exemple ceux que nous avons relevés dans le compte-rendu de la conférence sur le voyage d'étude en Israël et le paysannat soudanais⁷⁸. La division catégorique entre urbains et ruraux que postulent ces discours, et la valorisation de ces derniers au détriment des citadins sont chargés d'idéologie. Si césure il y a, cela sera surtout le résultat de l'exploitation des paysans au profit de la bureaucratie malienne, qui se traduit bien par une tension entre ville et campagne, mais qui doit être nuancée. Le taux de croissance urbaine, l'origine des leaders de l'US-RDA dont nous avons retracé le parcours, laissent penser qu'une très grande proportion des urbains, mais aussi des dirigeants du parti, sont natifs des zones rurales. Aujourd'hui encore, presque tous les bamakois font référence à leur "*village*". Une minorité infime d'urbains peut-elle vivre coupée du monde rural⁷⁹? Il faut tenter d'imaginer ce que pouvait être une ville comme Bamako dans les années cinquante, certainement pas une métropole dont tous les habitants ont l'eau courante et l'électricité, goudronnée de toute part, ce qui n'est toujours pas le cas aujourd'hui. La ville a toujours été entourée de champs et de vergers et il y a des bamakois qui sont agriculteurs. 10% des hommes bamakois de plus de 14 ans se déclaraient "*agriculteurs*" selon le recensement de 1960. Bamako compte alors 130.000 habitants (Meillassoux, 1965 : 125 ; 133). D'après le recensement précédent, en 1957, 7,3 % des bamakois se déclaraient "*cultivateurs*", ce qui signifierait que leur proportion a augmenté⁸⁰ (Diop, 1971 : 234). De plus ces chiffres ne tiennent sûrement pas

78. P. Bitoun, dans une étude de "*l'équivoque vichyssoise*", traduit ainsi la pensée du régime sur les paysans et le travail de la terre : "*Dur et réaliste, le travail de la terre guérit de ces plaies urbaines que sont la mollesse et la paresse, l'utilitarisme et l'intellectualisme. Méprisant la passion bourgeoise des choses autant que la théorie pure, le paysan n'a de goût que pour les idées qui s'incarnent dans les fruits de la Nature.*" "*Parce que l'ardeur à l'ouvrage et la qualité du travail commandent l'importance de la récolte, parce que la terre ne ment pas, ne fait pas de vaines promesses, le paysan ne connaît pas l'appât du gain et l'esprit de revendication si chers à la culture démocratique et bourgeoise.*" (Bitoun, 1986 : 8). Certaines expressions ne sont pas sans rappeler des propos de dirigeants de l'US-RDA ou encore le contenu de son programme pour le paysannat de 1958.

79. Rappelons quelques chiffres, 100 000 personnes vivent dans des villes de plus de 2500 habitants en 1945 (2,9% de la population), puis 250 000 en 1959 (6% de la population) (Amin, 1971 : 155), soit une croissance urbaine rapide, qui va toutefois connaître un ralentissement, et qui représente encore une toute petite proportion d'urbains.

80. Il est possible que cette augmentation soit le résultat de l'exode rural, les nouveaux arrivants

compte de ceux qui pratiquent l'agriculture comme une activité secondaire. Aoua Keïta évoque ainsi dans les années cinquante les rizières exploitées par sa mère, au nord du quartier de Bozola⁸¹, à l'actuel emplacement de l'Office de Radio et Télévision Malienne (1975 : 158). Il s'agit d'un exemple intéressant, puisque son père était agent de la ville de Bamako, fonctionnaire *indigène*, tout comme Aoua Keïta, sage-femme, ce qui n'empêche pas sa famille de cultiver des champs.

Plus généralement, la thèse de Bagaoyogo, déjà évoquée, sur la bourgeoisie agraire de Bamako montre que les habitants de cette ville, fonctionnaires ou commerçants, n'ont pas attendu la politique de retour à la terre pour investir dans le foncier rural, vergers, champs et jardins. A Sotuba, en périphérie de la ville, cent hectares de zone maraîchère ont été lotis en 1959, à la suite d'une action du syndicat des agriculteurs du Soudan auprès de l'administration (Bagayogo, 1982 : 82). Moussa Trawélé, le beau-père de Modibo Keïta, passé par l'école des fils de chef et faisant partie des premières générations d'interprètes, a également fait fortune en tant que fournisseur de fruits et légumes des colons bamakois⁸². Le Président Keïta lui-même, à l'occasion du règlement d'un litige entre l'administration et le syndicat des agriculteurs à la suite de l'acquisition de terres par ce dernier dans le secteur de Safo, au nord-est de Bamako, a récupéré une terre non loin de là, à Moriba-bougou, qu'il met en valeur à partir de 1956. Les dirigeants du syndicat des agriculteurs du Soudan aussi ont semble-t-il un profil singulier, à cheval entre ville et campagne, et avec des parcours que ne se concentrent pas toujours sur l'agriculture (Narbeburu précise par exemple que certains membres de son bureau sont des cheminots à la retraite, Narbeburu, 1980 : 136). Bagayogo a parfaitement démontré la transformation de la petite bureaucratie coloniale en *bourgeoisie d'État*, et une partie de celle-ci continue d'investir dans l'agriculture, se confondant avec une *bourgeoisie agraire*. Dès 1959, l'Essor, le journal du gouvernement, vante les responsables du parti et du gouvernement qui auraient acquis des terres autour de Bamako, qu'ils cultiveraient eux-mêmes (Bagayogo, 1982 : 67). Modibo Keïta n'est ainsi pas le seul leader à être à la tête d'une exploitation agricole. Il y a aussi notamment Idrissa Diarra, secrétaire politique de l'US-RDA, qui fera partie de ceux qui profiteront des départs de colons ou commerçants syro-libanais au début des années soixante. Bagayogo estime que 1700 hectares de vergers et pépinières sont accaparés par la bureaucratie malienne et des commerçants entre la fin des années cinquante et le début des années soixante⁸³. En 1961, Alexandre Addad, "*effrayé par l'option socialiste du ré-*

déclarant leur métier d'origine, mais cela ne peut être évalué. Les statistiques de Diop distinguent les cultivateurs (7,3% des bamakois) des éleveurs (0,8%), tandis que chez Meillassoux il n'est présenté qu'une catégorie "*agriculteur*", mais généralement au Mali ce terme n'est utilisé que pour les "*cultivateurs*".

81. C'est à dire, même à l'époque, au coeur de la ville, Bozola étant, avec Niaréla, l'un des tout premiers quartiers de Bamako.

82. Le fils de Moussa Trawélé et petit frère de la femme de Modibo Keïta, Jules, sera nommé Commissaire aux arts et à la culture de 1960 à 1968. Nous remercions Anaïs Pourrouquet pour nous avoir transmis ces informations sur la famille Trawélé. Elles proviennent d'un entretien qu'elle a réalisé auprès de Moussa Keïta, jeune frère de Modibo Keïta et Haut-Commissaire à la jeunesse, aux sports, aux arts et à la culture, et donc supérieur hiérarchique de Jules Trawélé, de son vrai nom Yaya Traoré.

83. Le Centre national de recherches fruitières a vendu 50.000 manguiers greffés dans le cercle de Bamako entre 1962 et 1964, 9.600 orangers, 22.400 manguiers et autres arbres fruitiers pour la Haute-

gime”, vend sa concession de 186 hectares à une association, l’Okayo, qui regroupe en fait dix personnalités qui vont se partager en autant de lots la plantation. A leur tête, Idrissa Diarra, en association avec des magistrats et hauts fonctionnaires, mais aussi avec deux ou trois commerçants, catégorie pourtant officiellement décriée. Entre 1964 et 1966, l’association va jusqu’à réquisitionner les avions d’Air Mali pour exporter des mangues vers l’Arabie Saoudite (Bagayogo, 1982 : 70-72). Bagayogo démontre que ce cas n’est pas isolé, au point de parler de la “*fièvre du verger*” dont serait atteints ces “*paysans du dimanche*”. Plutôt que d’opposer cette *bourgeoisie agraire* d’origine urbaine aux ruraux, il faut insister sur les spécificités de l’agriculture qu’elle pratique, avec un recours important au salariat agricole, un intérêt particulier pour les cultures maraîchères et fruitières, moins tourné vers le vivrier et les cultures de rente communément développées par l’État, colonial ou indépendant, comme l’arachide et le coton⁸⁴. Les rares coopératives autonomes qui existent dans les années soixante sont ainsi largement entre les mains de cette bourgeoisie agraire, et ce n’est pas le modèle coopératif comme support du développement qui pose problème durant cette période, c’est plutôt la façon dont ses membres se l’approprient, et comment il garantit leurs intérêts. L’une des critiques des coopératives sous tutelle imposées par l’État, les GRPSM, qui sera formulée par l’US-RDA elle-même, c’est précisément le fait que les sociétaires de ces organismes n’en tirent aucun bénéfice.

Pour conclure sur la question de l’opposition entre urbains et ruraux, il ne faut pas nier non plus que l’essor du salariat constitue un phénomène relativement nouveau. Il y a bien une infime partie de la population qui se détache complètement de l’agriculture, fraction qui a un rôle de premier plan, puisqu’on y trouve ceux qui conduisent la jeune nation. C’est sur elle que se cristallisera le mécontentement, précisément parce qu’elle incarne le pouvoir, et qu’elle a aménagé un système politico-économique dont elle est la principale bénéficiaire, proche du capitalisme d’État. Les études chiffrées sur la répartition du budget de l’Etat et des investissements montrent le poids disproportionné pris par la bureaucratie et les urbains par rapport à leur importance réelle (Amin, 1965 ; 1970 ; Lecaillon, Morisson, 1986). L’un des avantages qu’ont tiré de leur position dominante les membres de l’élite urbaine se trouve dans les coopératives de consommation établies dans les villes, et surtout à Bamako. Tandis que les salariés et fonctionnaires sont déjà considérés comme des privilégiés, de par leur revenu, ce sont essentiellement eux qui bénéficient des meilleurs prix grâce à ces coopératives, lesquelles font aussi crédit dans des conditions plus avantageuses que les commerçants. A partir des données disponibles, l’on constate qu’en 1962 et 1963 les prix du marché libre et des coopératives de consommation étaient

vallée, au sud-est de la ville. De plus, entre 1960 et 1972, 7000 hectares de terres sont distribués par l’administration à ses affidés (Bagayogo, 1982 : 70 ; 80).

84. Gallais aussi constatait l’intérêt des “*urbains*” pour l’agriculture, dès 1960 : “*La petite bourgeoisie de fonctionnaires ou de commerçants du centre urbain peut acheter une charrue, elle connaît les démarches administratives ou elle fait jouer les influences pour obtenir un lot dans un secteur aménagé qu’elle fera travailler à vil prix par des gens de la brousse.*” (Gallais, 1960 : 160). De nos jours, en zone cotonnière, nous avons constaté que beaucoup de fonctionnaires en zone rurale disposaient de champs, qu’ils exploitent eux-mêmes ou avec l’aide de salariés agricoles.

identiques pour les produits alimentaires (Lecaillon, Morisson, 1986 : 34), avant de tourner à l'avantage des coopératives :

Tableau 3. – Prix des produits alimentaires au marché libre et dans les coopératives de consommation*

	Prix sur le marché libre (Franc Malien)	Prix des coopératives de consommation
1964	72	65
1965	84	69
1966	92	72
1967	99	87
1968	99	91
1970	100	100

*(Lecaillon, Morisson, 1986 : 34.). Base 100 en 1970.

Les coopératives de consommation n'échappent pas aux principes qui guident la majeure partie des organisations mises en place par l'État malien durant les années soixante, d'après la description qu'a pu en faire Hopkins pour celles de la ville de Kita. Il témoigne des avantages qu'ont pu en tirer les urbains, et surtout la main-mise sur elles par les fonctionnaires et les responsables du parti. A Kita elles ont été créées tardivement, en 1965, et fournissent entre autres des céréales, des vêtements, du carburant, des cigarettes, du sucre et du sel. Il y en a quatre pour toute la ville, mais l'adhésion libre semble y avoir été limitée par le simple fait que beaucoup ne pouvaient consommer régulièrement de tels produits, inaccessibles financièrement. Hopkins s'est intéressé plus particulièrement à la composition du conseil d'administration et du comité de surveillance de deux coopératives (totalisant 29 personnes). 69% de leurs membres sont employés par le gouvernement, le reste étant formé de commerçants (tous les membres des conseils de surveillance sont en revanche fonctionnaires, peut-être par méfiance vis-à-vis des commerçants, de peur qu'ils alimentent le marché noir?). 83% des membres du conseil d'administration et du comité de surveillance sont membres du Comité du parti, soit 22 personnes sur 29, et parmi elles, cinq ont des responsabilités dans le Bureau Politique Local et deux sont conseillers municipaux. L'un des présidents d'une coopérative membre du BPL est l'ancien chef de canton, et tout les vice-présidents des coopératives de Kita sont des commerçants. Deux coopératives sont dirigées par des responsables de SMDR, qui en tirent quelques avantages supplémentaires du fait que c'est par ces dernières que transitent vivriers et biens de consommation. Toutes les coopératives ne semblent pas avoir fonctionné selon le même principe : certaines distribuaient une carte par famille, quand d'autres autorisaient les familles à acheter autant de cartes qu'elles voulaient, ce qui leur donnait droit à autant de portions lors des répartitions, et favorisait logiquement les familles les plus riches, tout en risquant d'alimenter le marché noir puisque celles-ci pouvaient acheter plus qu'elles ne consommaient (Hopkins, 1972 : 103-109).

IV - De la révolution active à la chute du régime

Le bilan du plan quinquennal, en 1965, est loin d'être satisfaisant, et l'économie du pays est exsangue. Jusqu'au mois de novembre 1968, date du coup d'État militaire, elle va continuer à se dégrader, et les tensions politiques internes vont s'exacerber, surtout à partir de 1966. Le diagnostic dressé après les premiers échecs du plan, tant par Modibo Keïta que par les tenants d'une ligne dure et de la rigueur dans la mise en place de "*l'option socialiste*", va entraîner un glissement progressif des discours tenus sur le pays. À l'approche qui postule l'homogénéité de la société malienne, avec tout de même en creux certains clivages (contre les commerçants par exemple) vont se substituer des discours bellicistes et manichéens, enrobés dans un verbiage révolutionnaire qui divise la société entre bons et mauvais éléments, et appelle sans cesse à distinguer le bon grain de l'ivraie. La montée en puissance de cette tension est progressive, et s'accompagne d'un resserrement du pouvoir autour de Modibo Keïta et d'une garde rapprochée composée majoritairement par l'aile dure du pouvoir et des représentants de ses principaux soutiens, les jeunes et les syndicalistes. Les dérives du régime atteignent leur paroxysme avec la "*révolution active*" en 1967-68, pendant malien de la "*révolution culturelle*" chinoise. Le climat délétère qu'elle instaure finira par entraîner la constitution d'un groupe de sous-officiers qui décident d'arrêter Modibo Keïta dans sa fuite en avant.

1 - Vers une radicalisation du régime

L'un des événements qui va favoriser le durcissement du régime, et un tournant vers un système dictatorial, n'est pas directement lié à la vie politique du Mali, mais du Ghana. Son dirigeant Kwame Nkrumah, en visite en Chine, est renversé par un coup d'État le 24 février 1966, et ne pourra jamais revenir dans son pays⁸⁵. Le Ghana, la Guinée et le Mali étaient des pays très proches, avec une certaine unité de vue, et ce coup d'État que personne n'avait vu venir est considéré comme une attaque de l'impérialisme occidental contre les révolutionnaires d'Afrique de l'Ouest. Modibo Keïta se sent menacé, et ne tarde pas à réagir. Une conférence des cadres du parti est organisée le 1er mars 1966. Alioune Diakité, avocat de formation, conseiller à la présidence de la République et futur responsable des *Brigades de vigilance*, y prend la parole pour dresser un portrait élogieux du président de la République, et proposer la création d'un Comité de Défense de la Révolution pour faire face au danger qui pèserait sur le Mali. Modibo Keïta soumet la proposition au vote, et sans bien savoir ce que cela engage, l'assemblée adopte le principe à l'unanimité, entre enthousiasme et suivisme (Campmas, 1978 : 401-402).

85. Il est accueilli en Guinée par Sékou Touré.

Difficile de savoir exactement d'où est venue l'idée de créer un organisme qui une année plus tard va se placer au-dessus de l'appareil institutionnel du pays et surtout du parti, et Campmas livre plusieurs versions possibles (ibid : 404-406). Il nous semble toutefois que l'importance de cette décision ne laissait que peu de place à l'improvisation, et la rapidité avec laquelle Modibo Keïta l'a mise à exécution non plus. L'après-midi même de la conférence, le Bureau Politique National (BPN) précise la forme de ce comité, baptisé *Comité National de Défense de la Révolution* (CNDR). Le 2 mars 1966, ses contours et sa composition sont dévoilés par l'Essor et à la radio nationale : Modibo Keïta en est bien évidemment le président, assisté par Mahamane Alassane Haïdara (Président de l'Assemblée Nationale), Mamadou Madeïra Keïta (ministre de la Justice), le Colonel Sékou Traoré (chef d'État-Major des armées), Mamadou Famady Sissoko (secrétaire général de l'UNTM), Gabou Diawara (Commissaire à la Jeunesse du BPN de l'US-RDA), Mamadou Diakité (secrétaire d'État à la Défense et à la sécurité). Une majeure partie des membres du BPN de l'US-RDA, composé de dix-neuf membres, en sont donc écartés, dont Idrissa Diarra, son secrétaire politique. Toutefois, le BPN et le CNDR coexisteront dans un premier temps, le rôle de ce dernier étant en principe limité. Officiellement, il a pour mission de : *“Renforcer la capacité de résistance du peuple ; Liquider toute les tendances non conformes aux impératifs de la révolution socialiste ; réduire nos faiblesses ; Renforcer les structures du Parti et des organisations démocratiques pour la consolidation des institutions républicaines et des acquis de la révolution”* (cité par Bocoum⁸⁶, 2010 : 25). En fait de *“consolidation des institutions républicaines”*, tous les organismes décisionnels vont progressivement disparaître. La composition du CNDR est significative de l'orientation que va prendre le régime, très resserrée autour du Président de la République, en association avec les responsables des services de sécurité et de défense, et les représentants des syndicalistes et des mouvements de jeunesse⁸⁷.

Resserrer les rangs et aller plus loin en renforçant les premiers acquis du socialisme vont devenir les obsessions de Modibo Keïta et de l'aile dure qui l'accompagne. Les difficultés économiques sont renforcées par le travail de sape que mènent les commerçants, aidés par des paysans lésés par la faiblesse des prix au marché officiel, mais aussi par certains fonctionnaires peu scrupuleux qui augmentent leur salaire grâce à de petits trafics. Des pénuries de biens de consommation et même des difficultés sur les marchés céréaliers apparaissent, alors que dans les premières années de la décennie le pays exportait vivriers

86. L'ouvrage de Bocoum (2010), *“Les hommes politiques maliens et africains”* compile un certain nombre de discours, surtout de la période qui nous intéresse ici. Nous nous y référons pour restituer l'atmosphère politique de l'époque, mais aussi à l'ouvrage de Sanankoua, *“Le chute de Modibo Keïta”* (1990).

87. En plus du CNDR, le parti décide de créer en septembre 1966 des commissions (politique, économique, sociale, etc.) dont les responsables ont rang de ministre, et qui sont confiées dans leur grande majorité à des personnalités connues pour leur *“rigueur idéologique”* comme le précise Frantao (Seydou Badian Kouyaté, Ousmane Bâ, Madeïra Keïta, Gabou Diawara). Ces commissions intègrent également en leur sein plusieurs responsables syndicaux, et Lamine Sow, secrétaire administratif de l'UNTM, devient ministre en charge des entreprises d'État le 16 septembre 1966 (Frantao, 1986 : 254-255).

et riz⁸⁸. Le Mali, proche de la banqueroute, va devoir faire des concessions que l'aile radicale n'acceptera jamais. En deux temps, en février puis décembre 1967, le Mali signe des accords monétaires avec la France, qui prévoient un retour du Franc malien dans l'UEMOA et sa libre convertibilité, ainsi que sa dévaluation, de 50%, le 6 mai 1967. C'est sont deux figures de l'aile modérée, de la "droite" selon certains, qui en assument la responsabilité, Louis Nègre, ministre des Finances, et Jean-Marie Koné, ministre du Plan et de la coordination des affaires économiques; ils traitent directement avec la France et ne rendent compte qu'à Modibo Keïta. La France saisit l'occasion pour se venger de l'affront de 1962 et de la création du franc malien, affirmant ainsi son importance et son influence sur le devenir de l'économie nationale, en imposant des conditions drastiques à ces accords. Elle exige un assainissement des finances publiques et des Sociétés d'État en échange de subventions supplémentaires et de la consolidation de la dette du pays⁸⁹.

2 - La révolution active

1967 est une année charnière, le pays entrant dans sa phase de "révolution active". Le mois de juillet voit le début d'une période de purge dans laquelle la jeunesse, à travers la milice populaire et les brigades de vigilance, doit jouer un rôle de premier plan. A l'occasion de la "sixième semaine de la jeunesse", Modibo Keïta tient ce discours : "je vous disais (...) qu'en réhabilitant notre culture nationale vous étiez en train de jeter les bases d'une révolution culturelle, substratum indispensable à toute construction nationale. Il n'y a pas d'indépendance valable sans renaissance culturelle." "L'histoire nous apprend que dans toute révolution, des hommes, cependant ennemis du régime, brandissent le drapeau de la révolution et arrivent ainsi à se hisser à des responsabilités politiques ou gouvernementales." "Il vous appartient alors, camarades jeunes, par vos miliciens, vos brigadiers, de déceler, de dénoncer les trafiquants et les spéculateurs, les cadres dégénérés à quelque niveau que ce soit et chez lesquels a pâli ou s'est éteinte la flamme révolutionnaire, les opportunistes de grande classe d'accord avec tout et rien selon les milieux...", et achève son propos en parlant d'un "combat épurateur et révolutionnaire". (discours de Modibo Keïta du 9 juillet 1967, cité par Bocoum, 2010 : 21). L'appel est entendu, et le 18 juillet les jeunes de l'US-RDA organisent un meeting de soutien au régime, puis se rendent en manifestation jusqu'à la permanence du parti pour y porter leur motion. Les syndicalistes ne sont pas en reste, et le 20 juillet 1967 ils organisent un meeting de la même teneur. Sané Moussa Diallo, au nom de l'UNTM, y affirme : "...Aujourd'hui, ce sont précisément ces difficultés que les contre-révolutionnaires et autres réactionnaires, professeurs

88. En 1965-1966, le pays importe 10.000 tonnes de céréales (Sanankoua, 1990 : 113). La production agricole sera ensuite perturbée par des conditions climatiques défavorables.

89. Le FMI a également été consulté, notamment sur la question de l'ampleur de la dévaluation (Sanankoua, 1990 : 118-120).

en alarmisme, en défection et en démission nationale, présentent comme une catastrophe inévitable -témoin cette entreprise criminelle, ce tract ordurier aussi odieux qu'abject de la semaine dernière, tract par lequel la clique contre-révolutionnaire prise par le tourbillon de ses intérêts sordides, assoiffée de profits, tente en vain de t'atteindre et, partant, d'atteindre l'option sacrée de notre peuple dont tu es l'incarnation la plus acharnée" (discours cité par Bocoum, 2010 : 21). Le 29 juillet, c'est la "Journée de la femme africaine", qui est aussi l'occasion pour les femmes du parti de prononcer une motion de soutien à Modibo Keïta, qui en réponse les encourage à se mobiliser "pour détecter et liquider tout ce qui est de nature à compromettre le succès de notre politique révolutionnaire de construction du socialisme et du renforcement de notre dignité" (cité par Sanankoua, 1990 :138-140).

Ce que l'on appelait les trois "V", villa, voitures et vergers, entre les mains des dignitaires, va faire l'objet d'une surveillance particulière, mais c'est surtout une opération spectacle, "l'opération taxi", qui va être l'occasion de concrétiser la recherche de l'ennemi intérieur. La loi sur le commerce de 1965 avait posé l'interdiction pour tout fonctionnaire d'exercer une activité commerciale, et il se trouve que beaucoup de taxis et de véhicules de transport collectif de la capitale appartiennent à des cadres du parti ou du gouvernement. Le 28 juillet 1967 est donc lancée "l'opération taxi", qui vise à débusquer les propriétaires réels de ces véhicules, souvent attribués à des prête-noms. Elle est placée sous la responsabilité d'Alioune Diakité, celui qui avait proposé la création du CNDR lors de la conférence des cadres de mars 1966. L'opération est à ce point symbolique qu'elle donnera lieu à un meeting pour en restituer les résultats. Parmi les personnalités qui sont démasquées lors des enquêtes, Salif N'diaye, secrétaire d'État, qui est démis de ses fonctions, Amadou Hampaté Bâ, ancien ambassadeur du Mali en Côte d'Ivoire, révoqué de la direction de l'Institut de Sciences Humaines⁹⁰ (ISH) (Campmas, 1978 : 435-437 ; Gary-Toukara, 2003 : 59). Une autre figure du régime, suspectée depuis quelque temps d'un manque d'intégrité ou de rigueur politique, Idrissa Diarra (secrétaire politique du BPN, n°2 de l'US-RDA), est une autre opportune victime de cette purge. L'un de ses véhicules n'a pas été dédouané lors de son entrée sur le territoire, et il en possède trois autres. Pour le décharger, Campmas explique qu'ils avaient été acquis par Diarra dès la fin des années cinquante, mais pour le compte du parti⁹¹ (Campmas, 1978 : 436). Youssouf Traoré, chef de la garde républicaine, est rétrogradé dans le cadre cette Opération, et aussi pour sa mauvaise gestion de la coopérative de consommation d'un camp militaire. Il fera partie des putschistes un an plus tard (Sanankoua, 1990 : 73).

Le 22 août 1967 la dissolution du Bureau Politique National laisse le CNDR seul à la manoeuvre. Cinq membres associés viennent rejoindre le Comité, Yacouba Maïga (Vice-président de l'Assemblée Nationale), Seydou Badian Kouyaté (Ministre délégué à

90. Dans une tribune publiée par le journal Le Monde, Hampaté Bâ expliquera que les deux véhicules dont il disposait lui avaient été offerts par Houphouët-Boigny (Campmas, 1978 : 435).

91. Campmas en profite pour signaler l'achat d'un immeuble bamakois avec les fonds du parti, enregistré au nom de Modibo Keïta, et qui a finalement servi d'hôtel-restaurant, géré par un "propagandiste zélé du parti", lié par sa famille au président de la République (Campmas, 1978 : 436). Idrissa Diarra sera finalement relégué au service des domaines (ibid : 464).

la Présidence, parfois considéré comme un maoïste), Ousmane Ba (Ministre des Affaires étrangères), Nama Keïta (secrétaire administratif de l'UNTM) et David Coulibaly (directeur des arts, proche des jeunes). Les radicaux du régime sont désormais en très bonne position au sein du nouvel organisme dirigeant, qui marginalise le parti, l'Assemblée Nationale et le gouvernement, et donne en fait les pleins pouvoirs à Modibo Keïta. Des figures éminentes de l'US-RDA sont écartées sans ménagement, notamment Idrissa Diarra, Aoua Keïta, commissaire à l'organisation des femmes, Jean-Marie Koné (qui reste toutefois ministre). Il y a bien quelques modérés dans le CNDR (comme Haïdara, le président de l'Assemblée Nationale), mais ils sont peu influents. Rappelons aussi que l'US-RDA n'a pas organisé de congrès depuis 1962, et ce malgré ses statuts, ce qui avait déjà réduit son caractère démocratique. D'ailleurs durant les dernières années de vie du régime, plus aucun responsable n'est élu, tous sont nommés. Modibo Keïta ne cache pas la dimension politique de la dissolution du BPN quand, après avoir souligné les risques que faisait peser l'impérialisme sur les peuples indépendants d'Afrique, il déclare à la radio que "*la principale condition de l'efficacité d'une direction révolutionnaire est son homogénéité, c'est à dire son unité idéologique*" (discours radiodiffusé du 22 août 1967, cité par Bocoum, 2010 : 24). A travers cette phrase s'exprime la vision restrictive de la politique selon Modibo Keïta, éloignée de celle du début des années soixante, l'homogénéité et l'unité supposée du pays étant réduite à une unité idéologique au sein du CNDR, autour de représentants des syndicats, des jeunes et des politiciens au marxisme dogmatique. Le CNDR veut faire de la dissolution du BPN de l'US-RDA une date symbole, et un chant est donc composé pour la célébrer, "*le chant du 22 août 1967*", hymne de la révolution active (Sanankoua, 1990 :149-150) :

*“O ouvriers, O ouvriers,
amis soldats, amis soldats,
Intellectuels, intellectuels et paysans, paysans,
La lutte est engagée
Debout ! Partout debout !*

*Refrain : O Mali ! O ma patrie !
La voix de Modibo
A sonné le salut.*

*(...) Soyons héros sur les chantiers
Dans les usines, dans les bureaux
Sachons dire oui aux sacrifices
Partout à tout moment...”.*

Ce chant contient une hiérarchisation implicite : les ouvriers d'abord, première clientèle du régime (les salariés des Sociétés d'États et leurs syndicats), à qui une place importante est accordée au sein du CNDR à travers leurs représentants. Puis les soldats, eux aussi bien

représentés, et dont le soutien est primordial, avec le danger qu'ils représentent comme instigateurs potentiels d'un coup d'État, comme on l'a vu au Ghana. Les intellectuels, en fait les cadres du régime, du gouvernement et de l'administration, qui font fonctionner l'appareil d'État, apparaissent ensuite. Et puis, en dernier, les paysans. L'autre strophe que nous citons oublie de célébrer les "*champs*", préférant parler de la mobilisation dans les *chantiers*, les *usines* et les *bureaux*. Le refrain, avec le nom de la figure tutélaire de Modibo Keïta, témoigne de la personnalisation du régime.

Dès le 23 août 1967 le bureau central de l'UNTM se pose comme une figure rigoureuse et plus que jamais mobilisée, explicitement inverse de la direction de l'US-RDA tout juste sabordée : "*Il est indéniable que le Parti, force principale assumant la direction de notre révolution, a connu une véritable sclérose qui a permis une confusion où l'affairisme l'a emporté sur les principes sans lesquels les objectifs du parti sont transfigurés et détournés. La démobilisation des militants, leur découragement, la révolte constante de leur conscience face aux attitudes contraires à notre opinion, ont été les résultats directs de cette situation*" (déclaration du Bureau central de l'UNTM, cité par Diarra, 1986 :169). Le BPN de l'US-RDA n'est pas le seul concerné par la prise de pouvoir du CNDR, puisque les sections locales du parti sont aussi remplacées par des *Comités Locaux de Défense de la Révolution*. Des *Zones de Production Rurale* sont instituées au niveau des Cercles, dont la direction est assurée par des cadres du parti et du gouvernement qui doivent se rendre régulièrement dans les localités qui leur ont été affectées. Cela a peut-être redynamisé un peu la politique agricole et les mesures engagées depuis 1960 : par exemple, les surfaces des champs collectifs augmentent en 1967 et 1968. Mais cette nouvelle organisation venait se superposer à la précédente, favorisant une confusion supplémentaire dans les rôles. De plus, certains responsables, comme les ministres, auront du mal à assumer cette charge supplémentaire (Campmas, 1978 : 419-420). Ce retour des cadres vers la terre s'accompagne d'une décision symbolique prise par Modibo Keïta, largement mise en scène : la transformation de son exploitation agricole de Moribabougou en "*unité socialiste de production*". L'influence chinoise bat son plein, puisqu'il est organisé ce qui a été baptisé "*la longue marche*" de Modibo Keïta et de la jeunesse de l'US-RDA, de Bamako jusqu'à cette concession agricole, le 28 octobre 1967. Il semble toutefois que cette nouvelle coopérative socialiste n'en soit pas une, puisque Bagayogo affirme que les gains de l'exploitation doivent être répartis entre Modibo Keïta, "*baillieur de fonds*", et les ouvriers agricoles qui y travaillent, ce qui ressemblerait plutôt à une forme de métayage (Bagayogo, 1982 : 78). Modibo Keïta, lors du discours tenu à l'issue de cette marche, met en avant l'exemplarité nécessaire des dirigeants du pays, et profite aussi de l'occasion pour réaffirmer sa politique de retour à la terre, en constatant que tous les jeunes scolarisés ne pourront devenir fonctionnaires ou employés d'une entreprise d'État. Après ces quelques mois de bouillonnement politique, Modibo Keïta affirme que tout cela ne sera pas "*un feu de paille*", puis se fait menaçant : "*L'action qui est déclenchée fera des victimes et pour cela nous devons être convaincus qu'une révolution ne peut atteindre ses objectifs sans "casser", comme*

l'on dit, "des oeufs". Sans doute que notre révolution pourra être une révolution violente qui nécessite, s'il le faut, des liquidations physiques" (discours de M. Keïta du 28 octobre 1967, Moribabougou, cité par Bocoum, 2010 : 26-27). S'il faut remettre ce type de propos dans leur contexte, à une époque où ils n'étaient pas exceptionnels dans la bouche d'un chef d'État, ils montrent aussi, après sept années de règne, combien le régime est aux abois.

La contrition institutionnelle se poursuit quelques mois plus tard, cette fois avec un syndicaliste à la manoeuvre, Mamadou Diarra, qui avait présidé le procès de Fily Dabo Sissoko et Hammadoun Dicko. En service commandé, et en tant que député de Koulikoro, il va parachever la concentration des pouvoirs au sein du CNDR, au bénéfice de Modibo Keïta, en impulsant la dissolution de l'Assemblée Nationale déjà atone. Le 16 janvier 1968, Mamadou Diarra déclare : *"A l'ouverture solennelle de notre première session de l'année 1968, j'ai le privilège d'accomplir un devoir qui m'honore, d'abord en tant que député, ensuite en tant que militant de l'US-RDA et syndicaliste, celui d'adresser à notre auguste assemblée un message militant et fraternel des organisations démocratiques de masse : jeunes et syndicats, avant-garde consciente de notre peuple irréversiblement engagés dans la révolution active pour la construction du socialisme au Mali"* (Mamadou Diarra, cité par Bocoum, 2010 : 28). Cette entrée en matière est claire, jeunesse et syndicats sont l'avant-garde et les députés sont dépassés, et *"le manque de cohésion, d'homogénéité et d'unité idéologique"* déjà apparu à la direction du parti illustre le fait que les députés ne peuvent plus se *"considérer comme les authentiques représentants du peuple et délibérer en ses lieux et place (...) Une seule attitude nous reste : partir et rendre l'initiative aux masses"* (ibid). La consigne est donnée et l'assemblée, disciplinée, s'auto-dissout. Mamadou Famady Sissoko, secrétaire général de l'UNTM, membre du CNDR mais aussi député, fait partie, avec quelques autres députés (dont Gabou Diawara, qui représente les jeunes), de ceux qui abondent dans le sens de l'intervention de Diarra, en appuyant la motion *"au nom du prolétariat malien et de son avant-garde organisée, la classe ouvrière"* (cité par Campmas, 1978 : 444). Le CNDR est désormais seul aux commandes.

Le climat politique s'est donc considérablement dégradé en six mois, de juillet 1967 à janvier 1968, et ce phénomène atteint toute la société, notamment par l'intermédiaire du bras armé du pouvoir qu'est la milice populaire, indisciplinée, qui multiplie les petites humiliations quotidiennes et les exactions, ce qui participe de la distance qui se creuse entre le régime et la population. Cela a également pu mécontenter l'armée, rivalisée par la milice (Sanankoua, 1990 : 155-160). Il faut dire que Modibo Keïta leur avait donné carte blanche, et ce *"malgré quelques excès"* : *" Que la haine de l'ennemi vous pousse à persévérer, que la hargne des camouflés vous encourage à demeurer dans votre voie ; que les gémissements silencieux des fraudeurs et des contre-révolutionnaires continuent de ponctuer chacun de vos pas en avant"* (discours de Modibo Keïta du 22 septembre 1967, cité par Sanankoua, 1990 : 158). Au-delà de ce climat délétère, la situation économique ne s'arrange pas, y compris pour ceux qui font pourtant figure de privilégiés, les fonctionnaires et employés

des entreprises d'État. Les salaires dans la fonction publique sont bloqués depuis des années, et la dévaluation n'a pas amélioré leur situation. Contrairement à certaines idées reçues, une majorité des agents de la fonction publique ont des revenus plutôt faibles⁹² (Campmas, 1978 : 448-449).

Toutefois la fonction publique, les syndicats et l'armée disposent d'une représentation exclusive au sein de l'organe dirigeant, le CNDR, qui ne compte plus aucun représentant du secteur privé ou des paysans. La dimension corporatiste que prend le pouvoir se retrouve dans l'idée que les syndicalistes, présents presque exclusivement dans la fonction publique et les entreprises d'État, constituent désormais officiellement une avant-garde, posture que le parti leur avait précisément reprochée lors de son congrès de 1962. Dans un discours adressé au Président de la République à l'occasion du 1er mai 1967, Famady Sissoko, secrétaire général de l'UNTM, souligne les sacrifices des "*travailleurs*", ce à quoi Modibo Keïta répond par un discours mêlant hommage à ces derniers, appels à la délation des fraudeurs et rappel à l'ordre : les "*travailleurs, dont une bonne partie demeurent encore des privilégiés par rapport aux couches paysannes, doivent donner l'exemple de l'abnégation en rompant une fois pour toutes avec la notion périmée de droit-acquis.*" (Modibo Keïta, 1er mai 1967, cité par Bocoum, 2010 : 34). Il en appelle ainsi à la conscience professionnelle des "*travailleurs*" pour augmenter la production, préalable indispensable à toute augmentation de salaire, et salue la mise en place d'une récompense pour les plus appliqués, le "*titre de travailleur d'avant-garde*" (ibid : 35). Les cadres du pays ont aussi été soumis à une certaine pression dans cette atmosphère qui confine à la paranoïa, et ont tous dû adresser une auto-critique sous forme manuscrite au CNDR, en septembre 1967 (Jouve, 1974 : 29).

Mettons enfin en vis-à-vis deux événements, concernant directement le monde rural : le séminaire national sur la coopération en milieu rural, organisé du 27 au 30 mai 1968, et la révolte de Ouolossébougou de juin 1968. Le premier va nous permettre d'illustrer le virage opéré par les dirigeants dans leur appréhension de la paysannerie, les conclusions tirées des échecs de la politique agricole amenant les cadres à revoir le discours qui dominait au début de la décennie (homogénéité de la paysannerie, prédisposition par tradition au socialisme, grâce à sa dimension communautaire, voire collectiviste, le "*socialisme des ancêtres*"). En introduction du rapport de synthèse du séminaire, Modibo Keïta parle du "*paysannat aliéné par des traditions millénaires qui constituent un frein réel à toute organisation rationnelle de la production*" (Rapport de synthèse du séminaire, cité par Traoré, 1996 : 239). La suite du document prolonge ce diagnostic, comme l'appel

92. Campmas estime que 1250 à 1750 personnes ont vraiment tiré leur épingle du jeu parmi les salariés, les autres "*se débrouillant*", c'est à dire complétant leur salaire par des détournements ou des activités annexes (Campmas, 1978 : 449). En additionnant le nombre de membres des cabinets ministériels, ceux du corps diplomatique, les cadres généraux, les gouverneurs de région, les députés, les commandants de cercle et les chefs d'arrondissement, Diop totalise 848 personnes, constituant la couche dirigeante du pays, qui constituent donc un groupe numériquement très restreint. (Diop, 1971 : 220). Il faudrait y ajouter au moins les responsables de l'US-RDA et des syndicats de l'UNTM, les haut-gradés de l'armée, ainsi que les dirigeants des entreprises d'État.

à la disparition de “*la petite exploitation individuelle ou familiale dispersée et arriérée, la liquidation des vestiges des rapports de production féodaux et des rapports capitalistes naissants.*” “*La société paysanne malienne est une mosaïque où à côté des vestiges des rapports de production communautaires et féodaux, on retrouve des germes de rapports de production capitalistes consécutifs à l’introduction de l’économie marchande*⁹³ et, depuis notre accession à l’indépendance nationale, des éléments de rapports de production socialistes. Il s’en suit qu’on ne peut identifier la société malienne à un type de formation sociale donné. Toutefois, cette mosaïque sociale n’est pas uniforme. Si dans certaines régions les rapports féodaux prédominent, dans d’autres ce sont les rapports patriarcaux qui sont les plus apparents⁹⁴ .” (ibid). Il est assez paradoxal qu’à un moment où les discours au sommet se font le plus dogmatiques, l’analyse des sociétés rurales semble plus fine que par le passé. En outre, nous avons vu que les jeunes se considéraient désormais, sans pudeur, comme constituant l’avant-garde du socialisme, ce qui explique sûrement que les participants aux séminaires admettent que l’édification du socialisme dans les campagnes se fasse finalement à un rythme approprié, et qu’il n’y a pas de “*génération spontanée*” (Rapport de synthèse..., Traoré, 1996 : 241), en contradiction avec l’idée qu’elles étaient prédisposées au socialisme. Aussi, les cadres du séminaire identifient ce(ux) qui freinent leur politique : la “*gérontocratie patriarcale, les féodalités traditionnelles et théocratiques et les nouveaux riches des campagnes*”, qu’ils opposent aux catégories sociales opprimées, jeunes, femmes et paysans démunis, qui disposent d’un potentiel révolutionnaire insuffisamment exploité pour “*opérer les transformations démocratiques qu’exige l’édification socialiste des campagnes*” (ibid : 241-242). Parmi les mesures proposées, l’instauration de “*Comités Révolutionnaires de Base*”, qui doivent entraîner une fusion des Comités du parti et des Conseils de village, et la suppression des Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR). Il est décidé de promouvoir la loi de 1963 pour créer des coopératives indépendantes, mais aussi de revoir le choix des cadres et du personnel d’encadrement rural, d’assurer la promotion de cadres jeunes et féminins, ou encore de s’appuyer sur les militaires qui s’intéressent au travail agricole. Le rapport de synthèse insiste aussi sur l’importance des champs collectifs et appelle à y concentrer les efforts, en organisant le travail par “*brigades de production*” qui se répartissent le champ en différentes parcelles⁹⁵ (ibid : 247-248). L’État doit intervenir de tout son poids pour “*l’édification du socialisme des campagnes*”, en privilégiant l’exploitation collective dans sa politique de crédit, en lui donnant des avantages fiscaux et sur les prix, et par l’exemplarité des fermes

93. Sur ce point, les cadres du régime persistent à croire que l’économie marchande serait une invention coloniale, tout comme les mauvaises pratiques des commerçants qui lui sont associées, alors que la dimension marchande des économies pré-coloniales est largement avérée (voir le chapitre 1).

94. Dans notre développement sur le profil de la paysannerie, nous n’avons volontairement pas évoqué la situation des régions les plus “*féodales*”, mentionnées d’ailleurs par Gallais, puisqu’il ne s’agit généralement pas des zones cotonnières de l’époque.

95. Ajoutons qu’en juillet 1968, l’ancien Centre d’Animation rurale de Tana, dans le cercle de San, est transformé en pénitencier agricole, destiné à accueillir jusqu’à cinquante détenus (archives du ministère de l’Administration territoriale et des Collectivités locales , carton N3-16, Dossier Service pénitentiaire, Direction centrale de l’Intérieur et du service pénitentiaire, juillet 1968).

d'État. La reconversion des “*faux chômeurs*” en paysans travaillant dans des exploitations collectives est toujours d'actualité, et plus généralement, il faut mener “*diverses actions psychologiques susceptibles d'élever la conscience collectiviste du paysan*” et créer “*une mystique de la collectivisation agricole*” (la “*mystique de la terre*” ne suffit plus) (ibid : 251-252). Si l'analyse des facteurs qui ont entravé la bonne réussite de la politique agricole de l'US-RDA semble bien posée, rien ne dit que le remède, “*plus de socialisme*”, soit plus facile à mettre en place qu'auparavant. Quoi qu'il en soit, il ne reste plus que quelques mois à vivre au régime de Modibo Keïta, et les orientations proposées n'auront pas le temps d'être mises en oeuvre. Ce glissement des discours sur la ruralité témoigne d'un changement d'approche du socialisme au Mali, qui ne part plus d'une prédisposition culturelle. Contre un socialisme africain, ou encore le “*socialisme des ancêtres*”, est mis en avant le “*socialisme scientifique*”. Une brochure éducative de l'UNTM intitulée “*construire notre bonheur (le socialisme)*”, insiste sur ce point : “*l'expression “socialisme africain” est aujourd'hui largement répandue. Que peut-elle signifier ? Le socialisme compte certains traits fondamentaux -nécessaires et obligatoires- pour tout pays qui prétend construire le socialisme. Ces traits fondamentaux sont des vérités universelles, c'est-à-dire valables en Europe comme en Afrique, en Amérique comme en Asie. Il ne peut donc y avoir qu'un socialisme authentique : le socialisme scientifique.*”⁹⁶ (UNTM, non daté A, 11)⁹⁷. Ce discours peut apparaître comme une revanche des syndicats par rapport au début des années soixante, où il leur était reproché par l'US-RDA une posture avant-gardiste, quand le parti présentait encore le socialisme comme une essence partagée par tous, ruraux compris, le “*socialisme africain*”. Le “*socialisme scientifique*” laisse en revanche se déployer le discours présentant le prolétariat comme l'avant-garde, et une vision désormais très clivée du Mali, entre partisans et ennemis du socialisme. Les conclusions du séminaire sur la coopération en milieu rural viennent précisément mettre fin au socialisme africain, qui n'est plus considéré comme inné. Dans cette optique, il y aurait eu un temps un socialisme englobant, “*africain*”, qui a laissé place à un socialisme avant-gardiste, “*scientifique*”, incarné par les seuls ouvriers et fonctionnaires, porté par leurs syndicats et les jeunes, et sous la direction du CNDR, par Modibo Keïta et sa garde rapprochée.

En contrepoint du séminaire sur la coopération, une révolte associant paysans et commerçants va mettre à jour le mécontentement suscité par la politique agricole de l'US-RDA, à Ouolossébougou. Celle-ci est rapportée dans un article d'Amselle de 1978. En juin 1968, l'arrondissement de Ouolossébougou, situé à une soixantaine de kilomètres au sud de la capitale, composé de 103 villages, va connaître un mouvement de contestation sans pareil sous la première République. Le leader de la révolte est un riche commerçant Kooroko, très influent dans l'arrondissement et au sein du Jitumu (zone correspondant à une petite chefferie pré-coloniale), et un ancien responsable local du RDA, avant l'indépendance. Ce personnage illustre bien le rôle encore prégnant des grands commerçants

96. Toutefois le document reconnaît que chaque pays doit choisir sa propre voie pour y accéder.

97. Bien que ce document soit non daté, il présente la carte du monde des pays socialistes en 1966, ce qui situe sa diffusion entre 1966 et 1968.

dans la vie rurale, puisqu'il "*héberge et nourrit les villageois de l'arrondissement, (...), leur avance de l'argent, intervient en leur faveur auprès des autorités*". Plus généralement, les rapports entre paysans et commerçants restent ambigus, entre exploitation et clientélisme (Amselle, 1978 : 342). Les pressions supplémentaires exercées sur les paysans dans le cadre de la révolution active ont amené certains d'entre eux à manifester leur mécontentement lors des réunions locales du parti, puis à les boycotter. Enfin ils refusent de payer leur cotisation au parti, de participer aux "*investissements humains*" et de livrer leur mil à l'OPAM (ibid : 345). Pour coordonner cette résistance, le commerçant précité organise des réunions à travers l'arrondissement. Les autorités réagissent et arrêtent une quinzaine de commerçants et paysans, en plein conciliabule, dans la nuit du 19 juin. Le lendemain, jour du marché hebdomadaire à Ouolossébougou, on se masse autour du siège de l'arrondissement avec en tête le commerçant Kooroko, et la libération des prisonniers est exigée. Face au refus des autorités, la situation tourne à la révolte, les manifestants libèrent les prisonniers, et des affrontements ont lieu avec des "*paysans-soldats*" effectuant leur service rural dans la zone, appelés en renfort. Plusieurs d'entre eux sont blessés, puis une fusillade éclate et deux manifestants sont tués (ibid : 346). La gendarmerie arrive ensuite de Bamako, et arrête 80 personnes. Le pouvoir dénonce deux cibles toute trouvées, les "*paysans arriérés*" et les commerçants qui les manipulent, sans jamais considérer que la situation pourrait être le résultat du simple mécontentement des paysans et d'une prise de conscience collective. Ces derniers s'insurgeaient contre les cotisations obligatoires au parti, considérées comme un impôt supplémentaire, aux investissements humains et aux champs collectifs ainsi qu'à l'obligation de céder leur production à l'OPAM, bref, au système socialiste tel qu'il a été mis en place par l'US-RDA, et qui était considéré comme une forme "*d'extorsion et d'exploitation*" (ibid : 348). La population s'insurge également pour des raisons plus locales, comme les pratiques frauduleuses des responsables du parti et de l'administration, et refuse par ailleurs d'être dirigée par ces derniers, considérés comme des allochtones. Enfin, Amselle précise bien que l'alliance entre commerçants et paysans contre le pouvoir politique est circonstancielle et tactique, et qu'entre deux régimes d'exploitation, les paysans ont choisi le moindre, face à la pression exercée par la "*bourgeoisie d'État*". Il ajoute aussi que dans le cas de Ouolossébougou l'attitude des commerçants, des responsables locaux ou des paysans est loin d'avoir été homogène (ibid : 353-354).

La révolte de Ouolossébougou, témoignant du mécontentement des populations, pourrait apparaître comme un signe avant-coureur de la fin du régime, bien qu'en fait la chute de Modibo Keïta le 19 novembre 1968 ne soit pas le résultat d'une révolte populaire, mais d'un coup d'État militaire. L'idée de fomenter un coup d'État aurait germé à partir du mois de juin dans l'esprit d'un groupe majoritairement composé de sous-officiers. Ses principales figures sont le lieutenant Moussa Traoré, qui s'occupe de la formation des miliciens des bridages de vigilance à l'école inter-armes de Kati, le capitaine Yoro Diakité directeur de cette école, le lieutenant Youssouf Traoré, muté à Kati à la suite de l'opération taxi, ou encore le capitaine Charles Samba Sissoko (Sanankoua, 1990 : 72-75). Ils seront finalement

quatorze à prendre part au complot. Une partie d'entre eux ont en commun d'avoir été formés en France, à Fréjus, et le rapprochement avec l'ancien colonisateur sera l'une des marques qui suivra leur arrivée au pouvoir. Dans une note adressée au ministre français des Affaires étrangères daté du 21 novembre 1968, l'ambassadeur de France au Mali, M. Pelen, témoigne de son sentiment que Louis Nègre, ministre des Finances, "*a participé à la préparation de l'affaire sans en être toutefois l'instigateur*" (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 866). Force est de constater que Louis Nègre sera épargné par le coup d'État, et participera au régime militaire, mais l'on ne peut aujourd'hui confirmer l'avis de l'ambassadeur.

Dans la nuit du 18 au 19 novembre, les militaires mettent leur plan à exécution, profitant de l'absence de Modibo Keïta, en déplacement à Mopti, et alors sur le chemin du retour à bord d'une navette fluviale sur le fleuve Niger. Ils prennent le contrôle des points stratégiques de la capitale (l'aéroport, la radio nationale, le pont sur le fleuve Niger), et pourchassent les miliciens pour les arrêter. La radio diffuse en boucle la musique du célèbre griot Banzoumana Sissoko, et le journal de 7h n'est pas diffusé. A 13h, la population est informée par un communiqué radio lu par Moussa Traoré : "*Aujourd'hui mardi 19 novembre 1968. L'heure de la liberté a sonné ! Le régime dictatorial de Modibo et de ses valets a chuté. Le Comité Militaire de Libération Nationale assumera désormais les pouvoirs politiques et administratifs en attendant la formation d'un gouvernement et d'institutions politiques démocratiques issues d'élections libres. Vive le Mali ! Vive la République ! Vive l'armée !*" (cité par Sanankoua, 1990 : 38-40). Quelques heures auparavant, alors que le bateau qui transporte Modibo Keïta approche de Koulikoro, le terminus⁹⁸, il est informé que les militaires ont pris d'assaut la capitale, et arrêtent les dignitaires du régime. Il décide tout de même d'aller au-devant du danger. Sur la route entre Koulikoro et Bamako, le convoi de Modibo Keïta est intercepté par les militaires, et le Président est emmené au siège de l'US-RDA, dont le Comité Militaire de Libération Nationale a fait, de façon symbolique, son siège. Le 19 et les jours qui suivent, la plupart des leaders de l'US-RDA sont arrêtés⁹⁹, et une grande partie d'entre eux, dont Modibo Keïta, sont envoyés dans le nord du pays au bagne de Taoudenit, près de Kidal. Le 20, des manifestations de joie ont lieu à Bamako. En région, seuls certains responsables de Ségou et de Kayes tentent de se mobiliser contre le coup d'État, mais ils sont rapidement neutralisés (Sanankoua, 1990 : 55-60). D'après l'ambassadeur de France au Mali, dans une note du 20 novembre 1968 : "*il semble régner à Bamako une atmosphère de soulagement et même de satisfaction*". Il termine en écrivant : "*On a (...) l'impression d'une certaine improvisation sur le plan politique, dûe à la précipitation qui a présidé à l'exécution du coup d'État militaire*" (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 857-858).

98. La portion Koulikoro-Bamako n'est pas navigable par un gros bateau.

99. Quelques-uns trouveront refuge dans des ambassades.

Conclusion

Ce parcours à travers les huit années de la première République témoigne d'un glissement entre une unité de départ portée par l'euphorie de l'indépendance et le prisme idéologique de l'US-RDA, qui voulait s'affirmer comme un parti-État représentant toutes les couches de la société, et une fin de règne caractérisée par clivage marqué entre les derniers soutiens du régime et le reste de la population. L'échec de la période "*socialiste*" est souvent interprété en termes socio-économiques, lecture favorisée par la dérive d'un pouvoir qui a créé un capitalisme d'État, tentant de concentrer la faible accumulation des moyens de production en son sein, au principal bénéficiaire de la bureaucratie. Dans cette optique, la bureaucratie est opposée aux commerçants et aux paysans, les premiers qu'elle a tenté d'éliminer mais n'a pas réussi à supplanter, et les seconds qu'elle a voulu exploiter¹⁰⁰. Si cette approche est en partie pertinente, elle ne résume pas tous les rapports de pouvoir et de domination de cette période. Bien que des paysans aient préféré continuer à traiter avec les commerçants plutôt qu'avec le système étatique, cela ne fait d'eux que des alliés circonstanciels, et leurs intérêts continuent généralement à être divergents. De plus, le commerce privé et l'État n'ont jamais totalement coupé leurs liens, et certains fonctionnaires et commerçants ont même largement tiré profit du contournement des règles en vigueur. Enfin, si les paysans ont refusé dans ses grandes lignes la politique agricole de l'US-RDA, cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas bénéficié à une partie d'entre eux. Ainsi, les élites rurales ont cannibalisé et détourné à leur avantage les tentatives de décentralisation, de déconcentration et de collectivisation agraire, monopolisant largement les instances nouvelles et anciennes (Comité, Conseil de village, GRPSM), et faisant reposer ses aspects les plus coercitifs (champ collectif, investissement humain) sur les jeunes et

100. Frantz Fanon, décédé très peu de temps après l'indépendance d'une majeure partie des pays africains, s'était montré visionnaire sur plusieurs points : "*Les paysans, face à cette bourgeoisie nationale et à ces ouvriers qui, somme toute, mangent à leur faim, regardent en haussant les épaules. Les paysans haussent les épaules, car ils se rendent compte que les uns et les autres les considèrent comme une force d'appoint. Les syndicats, les partis ou le gouvernement, dans une sorte de machiavélisme immoral utilisent les masses paysannes comme force de manoeuvre inerte, aveugle. Comme force brute.*" (Fanon, 1970 (1961) : 75). "*Or, il faut le dire, les masses montrent une totale incapacité à apprécier le chemin parcouru. Le paysan qui continue à gratter la terre, le chômeur qui n'en finit pas de chômer n'arrivent pas, malgré les fêtes, malgré les drapeaux pourtant neufs, à se convaincre que quelque chose a vraiment changé dans leur vie. La bourgeoisie au pouvoir a beau multiplier les démonstrations, les masses ne parviennent pas à s'illusionner. Les masses ont faim et les commissaires de police aujourd'hui africains ne les rassurent pas outre mesure. Les masses commencent à boudier, à se détourner, à se désintéresser de cette nation qui ne leur fait aucune place.*" (Fanon, 1970 (1961) : 111). Il a également perçu la dérive des partis uniques : "*Le leader est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas de parti. Il existait bien pendant la période de lutte pour l'indépendance, un parti que le leader actuel a dirigé. Mais, depuis, ce parti s'est lamentablement désagrégé. Ne subsiste que le parti formel, l'appellation, l'emblème et la devise. Le parti organique, qui devait rendre possible la libre circulation d'une pensée élaborée à partir des besoins réels des masses, s'est transformé en un syndicat d'intérêts individuels. Depuis l'indépendance le parti n'aide plus le peuple à formuler ses revendications, à mieux prendre conscience de ses besoins et à mieux asseoir son pouvoir. Le parti, aujourd'hui, a pour mission de faire parvenir au peuple les instructions émanant du sommet. Il n'y a plus ce va-et-vient fécond de la base au sommet et du sommet à la base qui fonde et garantit la démocratie dans un parti. Tout au contraire, le parti s'est constitué en écran entre les masses et la direction. Il n'y a plus de vie du parti.*" (ibid : 111-112).

les cadets. La continuité d'approche du monde rural et des politiques agricoles, entre la fin de la période coloniale et l'indépendance, montre que ce ne sont peut être pas tant les paysans qui ne changent pas, que la façon dont on les pense. Il ne faut pas nier la dimension conservatrice d'une partie des ruraux, principalement de ceux qui profitent de l'ordre établi, mais ce sont aussi les politiques agricoles qui favorisent ce conservatisme en faisant la part belle aux notabilités rurales, gérontocratiques et patriarcales. Figée dans son approche dogmatique de la ruralité, l'US-RDA n'a pas immédiatement perçu les contradictions d'une orientation socialiste dont la mise en oeuvre était confiée à ceux qui y perdraient le plus. Il faut ajouter que les paysans comme les commerçants n'avaient probablement pas perçu ce qu'impliquerait l'orientation politique du parti qu'ils ont soutenu et porté au pouvoir, et que celui-ci avait sur-estimé le soutien dont il bénéficierait en s'attaquant à des lignes de force, structurantes, des populations maliennes¹⁰¹.

101. L'on pense, à titre d'exemple, au témoignage d'un Mossi, ancien colon à l'Office du Niger, recueilli par Dougnon : *“Pendant les premières années de l'indépendance, le village s'est vidé de ses colons voltaïques. La cause était que le socialisme était mal expliqué. On disait que le socialisme signifie que rien ne t'appartient. Ta femme, tes enfants, tes champs étaient désormais des biens communs.”* (Dougnon, 2007 : 146). Une phrase du rapport de 1958 sur le paysannat soudanais et l'orientation de la politique agricole de l'US-RDA témoigne aussi du décalage entre ses ambitions et les conditions de leur exécution : *“La mentalité de l'éleveur qui reste lié à son bétail par de véritables attaches sentimentales et qui demeure fermé aux exigences de l'économie moderne, constitue un frein à toute évolution.”* (US-RDA, 1958 : 19). En effet, il nous semble que considérer le cheptel d'un Peul uniquement d'un point de vue économique serait une erreur, au regard du prestige social qui lui est associé, tout comme de considérer que les éleveurs allaient, parce que cela était décrété par l'État, se mettre à l'élevage intensif. L'exportation de bétail sur pied dans les pays limitrophes constituait une part non négligeable des exportations maliennes, sur laquelle l'État a eu très peu de prise.

Les années 1970 : dictature politique et réorganisation de la filière cotonnière

La décennie soixante-dix est celle d'une dictature militaire. Si leur avènement au pouvoir met officiellement fin à la période socialiste, les militaires n'y substitueront pas vraiment un autre modèle social. Le vocabulaire du pouvoir précédent est partiellement banni, mais la formation de la première génération de cadres est faite, et le maintien par les militaires d'une économie fortement étatisée ne viendra pas saper ses fondements¹. On peut donc dire que le socialisme d'État des années soixante aura duré plus que le régime qui s'en réclamait. Malgré les apparences, la période est loin d'être totalement figée. Des luttes intestines aboutissent à de nombreuses tentatives, ou dénonciations de tentatives de coups d'État, jusqu'à la nouvelle Constitution qui entrera en vigueur en 1979. La mise au pas des forces syndicales est lente et incomplète, et des mouvements sociaux apparaissent à la marge. La lente expansion du secteur cotonnier se poursuit, marquée par deux réformes structurelles : la plus visible est la transformation de la société à capitaux français qui exerce le monopole d'État (CFDT) en une société malienne (CMDT). Plus importante pour l'avenir est l'apparition d'une nouvelle forme coopérative, l'Association Villageoise (AV), qui va devenir du fait de son succès un enjeu majeur du pouvoir en milieu rural.

1. De nombreux cadres continueront à être formés à Cuba, en URSS ou dans des pays du bloc de l'Est. A la fin des années soixante-dix, l'Entreprise Malienne du Bois (EMAB), qui construit notamment des meubles, périclité. Sous l'impulsion de l'UNTM, le pouvoir accepte une expérience d'auto-gestion, inspirée par l'Algérie et la Yougoslavie (Kester, 2007 : 131-132).

I - Le Mali sous la coupe du Comité Militaire de Libération Nationale (1968-79)

1 - Le régime politique du Comité Militaire de Libération Nationale

La célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Mali, en septembre 2010, a été l'occasion de se pencher sur l'histoire récente, méconnue². Le régime de Moussa Traoré est souvent présenté comme une longue traversée du désert, et il est fréquent d'entendre qu'en termes de développement, le pays est resté dans le même état entre 1968 et la chute du général-président en 1991. La fréquentation des bouquinistes Bamakois révèle que Moussa Traoré est l'un des grands absents de la bibliographie sur la vie politique du pays depuis 1960³. A partir des matériaux existants, il est donc plus difficile de retracer l'histoire politique des années soixante-dix que celle des années soixante. Elle est aussi plus pauvre dans son contenu, les militaires ayant dissimulé leur absence de projet politique (et idéologique) derrière leur volonté de pragmatisme. Ainsi, la politique agricole du CMLN et sa vision de la paysannerie ne pourront faire l'objet d'une analyse aussi approfondie que celle que nous avons pu produire pour la période coloniale ou la première République.

Malgré la dimension militarisée du régime, les sources disponibles révèlent une certaine intensité de la vie politique durant cette période, dès la période qui suit le coup d'État de 1968. Si l'autoritarisme est bien la caractéristique essentielle du pouvoir sous le régime du CMLN, il n'a pas empêché la poursuite d'innombrables dissensions politiques : au sein même du comité, dans les rapports entre les militaires et l'administration, entre le CMLN et les syndicats, entre les milieux scolaires et universitaires et le pouvoir, entre les paysans et l'encadrement rural, entre une opposition partisane clandestine et le CMLN. L'absence d'élections libres, de multipartisme et la suspension de la Constitution n'ont pas arrêté ni même mis en suspens toute vie politique. A l'instar de ce que nous avons pu observer pour les années soixante, l'examen de l'évolution des rapports de forces est révélateur de tensions politiques et économiques, d'affrontements catégoriels et de changement d'alliances, de dissensions internes.

2. Plus de la moitié de la population malienne d'aujourd'hui est née après la chute de Moussa Traoré, en 1991.

3. A quelques exceptions près, comme les livres de Diarra (1990) ou Konaté (1990), mais qui ne sont plus toujours disponibles.

L'accaparement du pouvoir sans grand changement des politiques

A la suite du coup d'État du 19 novembre 1968, Moussa Traoré prend la présidence du CMLN tandis que Yoro Diakité prend la tête d'un gouvernement dit "*provisoire*". Le CMLN suspend la Constitution de la première République et la remplace par une "*loi fondamentale*". Il annonce un référendum sur une nouvelle Constitution dans les six mois à venir, qui doit être suivi d'élections générales. Les militaires justifient leur prise du pouvoir en se présentant comme les défenseurs de la démocratie et des institutions, les protecteurs du peuple malien devant les dérives du régime précédent. Dans son discours du 31 décembre 1968, Moussa Traoré affirme ainsi : "*Modibo Keïta et son équipe dirigeante, en refusant obstinément de convoquer le 7e congrès de l'Union Soudanaise-RDA, en dissolvant par un acte arbitraire le Bureau politique nationale issu du 6e congrès et en lui substituant un Comité National de Défense de la Révolution non prévu par les statuts du Parti, se sont délibérément placés au-dessus du Parti qui constituait pourtant la source de leur pouvoir. Par ailleurs Modibo Keïta, en dissolvant illégalement l'Assemblée Nationale et en substituant à cette institution nationale une Délégation législative de son choix, a violé à la fois la Constitution et la souveraineté du peuple, transformant ainsi le pouvoir démocratique en un système autocratique*" (cité par Jouve, 1977 : 40). Cette critique de Modibo Keïta et du Comité National de Défense de la Révolution s'appliquera parfaitement au CMLN, qui va centraliser les pouvoirs jusqu'à sa dissolution, une fois mise en place une nouvelle Constitution en 1979, bien loin de l'échéance de six mois promise au lendemain du coup d'État. La Constitution de la seconde République du Mali sera "*votee*" par référendum dès le 2 juin 1974, "*approuvé*" à 99% des voix. Elle officialisera la mise en place d'un système de parti unique (article 5) contrôlé par un Président de la République qui est aussi chef du gouvernement, élu au suffrage universel. Les députés sont élus pour 4 ans, mais le rôle de l'Assemblée Nationale est limité, au profit du chef de l'État et du parti. Un article interdit à ceux qui ont exercé une fonction politique sous la première République de se présenter aux élections, pour une durée de dix ans⁴. Mais cette nouvelle constitution n'entrera pas tout de suite en application, le CMLN se donnant cinq ans pour assurer la "*transition*" et la mise en place du parti unique : *l'Union Démocratique du Peuple Malien*, UDPM.

Les premières années du régime du CMLN sont marquées par une concentration progressive des pouvoirs entre les mains des militaires. La première étape s'est jouée contre la classe politique, quasiment balayée en un jour le 19 novembre 1968. Néanmoins certains ministres qui incarnaient "*l'aile droite*" de l'ancien régime survivent aux premières purges, tels Jean-Marie Koné qui prend en charge le ministère des Affaires étrangères, ou Louis Nègre qui conserve celui des Finances et se voit charger du Plan et des Affaires économiques. Si le premier gouvernement installé par la junte laissait peu de place aux militaires (trois portefeuilles sur quinze, mais pas les moindres : celui de président du

4. Article qui sera supprimé lors de la mise en application de la constitution.

gouvernement, celui de la Défense, de l'Intérieur et de la sécurité, et celui de l'Information), cette situation ne va pas durer. Plusieurs remaniements ministériels vont exclure les civils des postes importants, au profit de militaires. J.M Koné en est victime dès le 6 février 1969 et Louis Nègre en septembre 1970. Pleven, ambassadeur de France au Mali, a rencontré Louis Nègre, à sa demande, dans la nuit du 20 au 21 novembre 1968, juste après le coup d'État, les militaires lui ayant donné carte blanche pour négocier avec Paris. Il lui aurait affirmé que le CMLN ne voulait pas nécessairement prendre le pouvoir lors de l'arrestation de Modibo Keïta, mais qu'il lui aurait proposé de dissoudre le Conseil National de Défense de la Révolution, de révoquer les ministres les plus radicaux, de cesser la politique de collectivisation des campagnes et de restaurer les libertés individuelles. Face au refus opposé par Modibo Keïta, le CMLN aurait finalement pris ses responsabilités, ce qui pourrait expliquer le sentiment d'improvisation qui règne les premiers jours suivant le coup d'État. Pleven ajoute, dans une note adressée au ministère français des Affaires étrangères le 21 novembre 1968, que Louis Nègre juge avec sympathie le CMLN, qui serait de "*bonne volonté*", mais inexpérimenté. Le 20 novembre, il avait fait un exposé à la permanence de l'US-RDA, devenu siège du CMNL, contre la politique de Modibo Keïta. Il aurait en outre dissuadé les militaires de rompre avec l'URSS et la Chine (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 864-866). Puis Moussa Traoré rencontre lui-même l'ambassadeur français le 21 novembre, pour lui expliquer les raisons du coup d'État. Celles-ci seraient politiques, contre la monopolisation du pouvoir au sein du CNDR et pour restaurer la démocratie, économiques, Traoré critiquant la gestion des entreprises d'État, et sociales, contre la privation des libertés individuelles par l'ancien régime. Il envisage ainsi une libéralisation de l'économie et la suppression des sociétés d'État improductives, et l'appel aux investissements étrangers⁵ (ibid : 867-869).

La France, dont certains voient l'ombre derrière le coup d'État, légitime le nouveau régime en recevant Yoro Diakité en mars 1969. En août 1969, le ministre malien de la Défense est quant à lui en visite officielle à Moscou. La politique étrangère du CMLN va jouer la carte du non-alignement et tenter de rassurer tous les partenaires du Mali depuis l'indépendance⁶. Dès le 27 novembre 1968, Jean-Marie Koné, nouveau ministre

5. Pleven termine sa note par des considérations sur Moussa Traoré, "*homme sérieux, austère (...), sans vantardise et sans haine*", puis s'interroge : "*A le voir cependant, on se demande comment, avec une poignée de lieutenants et capitaines, il a pu réussir un tel coup. Les noms de civils qui entreront dans le nouveau gouvernement nous éclaireront sans doute sur les soutiens dont ce groupe d'officiers avait dû s'assurer*" (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 868-869).

Puisque nous citons les notes que l'ambassadeur français a envoyé après le coup d'État, évoquons celle pour le moins curieuse intitulée : "*Modibo Keïta : socialisme et sorcellerie*" (daté du 20 novembre 1968) qui, entre rumeurs incongrues et dénigrement, témoigne du peu de considération que Pleven avait pour l'ex-président : "*Des personnalités, dont on ne saurait mettre en doute le témoignage, m'ont dit que l'on avait retrouvé dans ses appartements des morceaux de fétiches, la plupart d'origine humaine. Les restes d'un albinos disparu il y a deux ans dans des circonstances mal éclaircies ont été découverts. Pour fortifier sa confiance en lui et provoquer le respect, l'ex-président, conseillé par les sorciers, s'enduisait de graisse humaine! (...). Les tares héréditaires de Keïta, jointes à son impuissance sexuelle, ont sans doute favorisé le lent envoûtement du personnage*" (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 1009).

6. Sur la politique étrangère du CMLN durant les premières années qui suivent le coup d'État, voir Constantin et Coulon, 1975.

des Affaires étrangères, recevait les chefs des missions diplomatiques présents à Bamako pour les rassurer, et affirmer cette position de non-aligné (ministère des Affaires étrangères, 2010 : 929-930). Au-delà de l'aide matérielle que ces alliances diverses facilitent, la perpétuation des liens entre le Mali et le bloc de l'Est permet au CMLN de donner quelques gages aux tenants de "*l'aile gauche*" de l'ancien régime, en évitant une rupture totale avec le socialisme. En 1971/1972 l'URSS et la Chine accordent respectivement 32.5 et 23.5 milliards de francs maliens d'aide au Mali, contre 26.9 milliards pour la France (Constantin & Coulon, 1975 : 48). Néanmoins l'ancienne puissance coloniale n'est pas en reste, et entretient des liens rapprochés avec les nouveaux dirigeants (envoi de conseillers financiers en 1970, visite officielle en France de Moussa Traoré en avril 1972, *ibid*, 32).

Luttes internes et répression

Pour prendre le contrôle du pays, les militaires devaient mettre au pas l'administration. Mais il n'était pas possible d'évincer, comme ils l'avaient fait avec l'US-RDA et la classe politique, tous les cadres de l'administration, dont les compétences étaient nécessaires au fonctionnement des institutions, et qui étaient souvent irremplaçables faute d'autres personnels formés. Des militaires furent toutefois placés dans des positions administratives importantes, comme gouverneurs de région, dans les entreprises d'État ou à la tête des principales municipalités. Ces postes étaient attribués pour partie à la haute hiérarchie militaire, sans doute pour compenser sa marginalisation politique, alors que le CMLN était entre les mains de cadres intermédiaires de l'armée. Certains gradés seront rapidement écartés et n'auront guère profité de cette période de partage des attributions entre les mains des militaires : en janvier 1969 plusieurs colonels, lieutenant-colonels et cinq majors sont mis à la retraite⁷ (Plave Bennett, 1975 : 252). Ces premiers renvois inaugurent dix ans de tensions au sein de l'armée. Le pays va connaître cinq tentatives de coups d'État militaires entre 1969 et 1980⁸. La première a été menée par le capitaine Diby Diarra dès le mois d'août 1969, et déjouée par Tiékoro Bagayogo, directeur de la sûreté nationale. Les putschistes souhaitent restituer le pouvoir à Modibo Keita en reversant le CMLN. Diarra et deux autres officiers seront condamnés à une peine de prison à vie, et il décédera à la prison de Taoudeni, véritable mouvoir pour opposants⁹ (Plave Bennett, 1975 : 253). L'armée ne constitue donc pas un ensemble soudé. Certaines hiérarchies ont été bousculées dès la prise de pouvoir par le CMLN, en particulier le rang dans l'armée (Moussa Traoré, en tant que lieutenant, était moins légitime que Yoro Diakité, capitaine, pour prendre la tête du CMLN), mais aussi celle qui prévaut généralement entre aînés et cadets (Moussa Traoré

7. Dont le colonel Sekou Traoré, qui commandait l'armée sous le régime US-RDA.

8. On ne peut néanmoins affirmer aujourd'hui s'il s'agit dans tous les cas d'authentiques tentatives de coup d'État militaire ou de règlements de compte provoqués par Moussa Traoré pour se débarrasser d'ambitieux rivaux.

9. Pour un témoignage sur les conditions de détention au bagne de Taoudeni, voir "*Dix ans au bagne-mouvoir de Taoudeni*", de Samba Sangaré, édité par la librairie d'Amadou Traoré en 1999, à Bamako. L'auteur faisait partie des 33 militaires arrêtés dans le cadre de cette tentative de coup d'État.

n'a que 32 ans en 1968). Comme de jeunes militaires ne faisant pas partie de l'état-major avaient pu s'accaparer le pouvoir par la force sans tenir compte de certaines sources de légitimation (l'âge, le grade, ou encore l'ordre constitutionnel), tout militaire pouvait former le même dessein. Trois des cinq coups d'État contre Moussa Traoré ont été l'oeuvre de sous-officiers ou de cadres intermédiaires de l'armée.

L'affrontement a aussi lieu au sommet, et une lutte va opposer très rapidement Moussa Traoré à Yoro Diakité. S'il s'agit principalement d'un conflit de pouvoir, il existe tout de même des divergences politiques entre les deux hommes. Diakité est économiquement plus libéral et souhaiterait s'attaquer rapidement aux "*acquis du socialisme*", position qu'il adopte également en matière de politique étrangère en souhaitant intensifier les relations avec la France plutôt qu'avec le bloc de l'Est. Il est d'ailleurs parfois appelé "*le francophile*". Cette question des rapports avec l'ancienne puissance coloniale a apparemment divisé le CMLN, entre ceux qui soutenaient un rapprochement et ceux qui voulaient ménager les susceptibilités des syndicalistes, fonctionnaires et employés des entreprises d'État. En effet, ces derniers avaient vu dans le coup d'État la main de l'impérialisme, idée qui aurait été confortée par un rapprochement trop rapide avec la France. La méfiance à l'égard du nouveau régime était bien là, et "*se traduisit au début de 1969 par des grèves dans les écoles, les enseignants soupçonnant le gouvernement de préparer leur éviction au profit des coopérants étrangers*" (Constantin et Coulon, 1975 : 38). Diakité fut finalement mis en minorité au sein du CMLN, et se vit retirer la fonction de président du gouvernement le 18 septembre 1969. Le bicéphalisme mis en place au lendemain du coup d'État prenait fin au profit de Moussa Traoré, qui allait cumuler désormais les fonctions de chef de l'État et de président du gouvernement. En mars 1971, Yoro Diakité et un autre membre du CMLN furent arrêtés pour tentative de coup d'État. Diakité, condamné aux travaux forcés à perpétuité, mourut en détention en 1973.

Fin 1976, une nouvelle tentative de coup d'État aurait été déjouée grâce à l'arrestation de sept sous-officiers, dont Mamadou Lamine Sissoko, fils du leader du PSP Fily Dabo Sissoko, qui décédera en détention. Le 16 mai 1977, c'est au tour de Modibo Keïta de décéder dans des circonstances troubles, vraisemblablement par empoisonnement¹⁰. Ses funérailles sont suivies par une foule de Bamakois et se transforment en manifestation contre le CMLN, entraînant des arrestations, notamment de quelques cadres de l'UNTM, et une violente répression qui fait trente-trois morts (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 38).

La décennie soixante-dix sera traversée par onze procès politiques contre des opposants. Ceux-ci étaient généralement regroupés dans des partis politiques clandestins : le Parti Malien du Travail, qui existe depuis 1965, l'Union des Forces Démocratiques, créée en 1969 par l'avocat Demba Diallo¹¹, tous deux assez proches idéologiquement de l'US-RDA

10. Ce décès suscite toujours de vives polémiques. Un procès en diffamation oppose à partir de novembre 2010 l'éditeur Amadou Seydou Traoré, dit Djicoroni, aux descendants du médecin qui suivait Modibo Keïta, accusé dans un livre édité par le premier d'avoir empoisonné l'ancien prédisent.

11. Il deviendra en 1988 le responsable de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), puis l'un des co-fondateurs du CNID en 1990, association puis parti politique après la chute de Moussa

(Bagayogo, 1999 : 17 ; 38). Le 11 mars 1970 sont condamnés sept militants du Parti Malien du Travail, arrêtés en avril 1969 pour “*participation à une société secrète*”. En avril 1975, ce sont plusieurs leaders du Regroupement des Patriotes Maliens, qui existe depuis un an, qui sont condamnés à la prison pour diffusion de tracts (Diarrah, 1990 : 39). Le parti se recomposera en 1981 sous la dénomination de “*Parti Malien pour la Révolution et la Démocratie*”. Mamadou Gologo, l’instigateur du syndicat de l’Office du Niger et ministre du régime US-RDA, est quant à lui condamné en 1980 à quatre ans de prison pour avoir diffusé des tracts contre le nouveau parti unique¹². L’opposition partisane malienne clandestine survit tant bien que mal, beaucoup d’opposants trouvant refuge à l’étranger, notamment en France et au Sénégal. En 1979 est créé à Paris le Front Démocratique des Patriotes Maliens. Il existait également, depuis 1970, le Comité de Défense des Libertés Démocratiques au Mali, basé à Paris¹³.

Particulièrement impopulaires, les deux bras armés du régime pour la répression politique, piliers du CMLN, sont le colonel Kissima Doukara (à la tête du ministère de la Défense et de l’Intérieur de 1970 à 1978) et Tiékoro Bagayogo (Directeur de la sûreté nationale). Ils vont à leur tour être accusés d’être à l’origine d’une nouvelle tentative de coup d’État, au moment où les divisions au sein du CMLN s’exacerbent à l’approche de la mise en application de la nouvelle Constitution. Le 28 février 1978 ils sont arrêtés, ainsi qu’une trentaine de responsables de l’armée et plusieurs autres membres du CMLN. Ils sont tous les deux jugés, condamnés à mort et mourront en détention. Sur les quatorze membres que comptait le CMLN en 1968, il n’en reste plus que six au moment de sa dissolution, en 1979. Moussa Traoré s’est débarrassé de tous ses rivaux au cours des dix dernières années et peut donc dissoudre le CMLN afin de rétablir un semblant de vie constitutionnelle, en 1979. Du 28 au 31 mars se tient le congrès constitutif de l’*Union Démocratique du Peuple Malien*, qui préfigure l’application de la constitution de 1974. En juin 1979 Moussa Traoré est “*élu*” Président de la République dans une élection qu’il est supposé avoir remportée avec 99.9 % des suffrages. Les militaires ne perdent pas la main pour autant, puisqu’un membre sur cinq du bureau politique de l’UDPM, et un sur trois au sein de son bureau exécutif central, portent l’uniforme. Le secrétaire général de l’UDPM n’est autre que Moussa Traoré lui-même, et son adjoint est l’un de ses proches alliés au sein du CMLN, le colonel Amadou Baba Diarra (Wolpin, 1980 : 294). La création de l’UDPM avait été précédée par la mise en place d’organisations de masse, l’*Union Nationale des Femmes du Mali* (UNFM) et d’une organisation de jeunesse, l’*Union Nationale des Jeunes du Mali* (UNJM). L’adhésion à ces organisations était en théorie obligatoire. L’État-UDPM est en

Traoré.

12. Il recevra le soutien de la CGT, qui adresse un télégramme le 10 mars 1980 à Moussa Traoré pour protester contre cette condamnation, signé par Pierre Gensous, secrétaire chargé des relations internationales au sein du bureau confédéral de l’organisation (Télégramme consulté à l’institut d’histoire sociale de la CGT ; CGT : 1980).

13. Pour un panorama de l’opposition partisane durant la dictature militaire voir Bagayogo (1999 : 17-19). Il existait aussi plusieurs journaux d’opposition, édités à Paris ou à Dakar : *Sur la Voie du Bolchevisme*, le *Bulletin du Peuple*, *San Fin* (la Nuée), *Blinntaw* (ibid, 18).

place. Il rejoint par sa forme l'US-RDA, avec son désir d'assimilation et de rassemblement de toutes les "*forces vives*" du pays en son sein, et son refus du pluralisme. Il semble que l'UDPM n'atteindra pas le degré de structuration et de légitimité qu'a pu avoir un temps l'US-RDA (ibid : 53), mais on constate certaines similitudes dans la composition sociologique de ses représentants. Sur les 302 délégués présents au congrès constitutif de l'UDPM, 45% sont des enseignants, auxquels s'ajoutent 15% de fonctionnaires de l'administration, et 5 % seulement sont des paysans ou pêcheurs¹⁴ (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 41 ;67). Cette place toujours prégnante des enseignants dans la vie partisane est peut-être liée à une stratégie de séduction de la part de Moussa Traoré, puisque ce corps est celui qui s'est le plus ouvertement opposé à lui¹⁵.

L'arbitraire, le népotisme, la corruption et l'accapuration patrimoniale caractérisent le fonctionnement des institutions durant la décennie soixante-dix. Mais le coup d'État militaire, tout en balayant la classe politique, dissoute, n'a pas fait disparaître toutes les tensions pour le contrôle des institutions étatiques. Pour les maîtriser, il a fallu que le pouvoir militaire compose avec la bureaucratie. Le combat qu'il va mener contre l'Union Nationale des Travailleurs Maliens (UNTM) afin de le "*caporaliser*", pour reprendre le terme utilisé à cette époque, en est l'illustration.

2 - La difficile mise au pas de l'Union Nationale des Travailleurs Maliens

Le CMLN a pu, sans réelles difficultés, supplanter la majeure partie de la classe politique malienne. Il n'a pas réussi à faire de même en s'attaquant, à l'instar de beaucoup de régimes autoritaires, à l'autre pilier du régime durant les années 1960, le syndicalisme. En 1968, le pays compte 40 000 syndiqués, issus des administrations de l'État et des entreprises publiques, pour 70 000 salariés (Frantao, 1987 : 415). L'ordonnance du CMLN fixant les modalités de fonctionnement des pouvoirs publics reconnaît la liberté syndicale, mais pas le droit de grève. Des dirigeants de l'UNTM, dont Famady Sissoko, Lamine Sow et Nama Keïta¹⁶, font partie des personnalités de premier rang arrêtées le jour du coup d'État. Les comptes bancaires des responsables de la centrale sont bloqués et toutes ses instances (bureau national, conseil central, unions locales, syndicats nationaux et comités syndicaux d'entreprises) sont dissoutes le 27 novembre 1968 (Jouve, 1974 : 33).

14. Malheureusement nous n'avons pas d'indication sur les 35% restant, parmi lesquels on compte probablement des militaires, des fonctionnaires et quelques commerçants.

15. On peut également penser que ce genre de congrès où, en contraste avec le poids de Bamako dans la vie politique, toutes les régions et cercles du pays sont appelés à participer, favorise la présence des enseignants, qui sont parmi les rares fonctionnaires lettrés vivant en zone rurale, et ayant un bon ancrage dans les populations.

16. Le premier étant secrétaire général de l'UNTM (et membre du CNDR), le troisième secrétaire administratif.

Cependant, dans un discours radiodiffusé Moussa Traoré tentait de rassurer les cadres du pays et la bureaucratie en affirmant que le secteur d'État serait maintenu tout comme les "*acquis du peuple*" (discours de Moussa Traoré du 22 novembre 1968, cité par Bocoum, 2010 : 40). Mais si le CMLN assurait du maintien des entreprises d'État et poursuivait les rapports noués avec le bloc de l'Est dans une sorte de "*compromis historique*" entre l'armée et la bureaucratie qui avait soutenu l'ancien régime (François, 1982 : 35), il opérerait simultanément des licenciements dans le secteur public (Wolpin, 1975 : 612). Moussa Traoré donnait aussi dès le 22 novembre des gages aux commerçants, en déclarant : "*Le malien n'est-il pas d'abord un commerçant, sans être pour autant un capitaliste, au sens scientifique du terme, si décrié par l'ancien régime prétendument socialiste ?*" (discours cité par Bocoum, 2010 : 41).

L'armée investissait l'administration, tant pour s'y adjuger, indépendamment de toute qualification, les postes importants, que pour la mettre sous tutelle. Lors d'une conférence de cadres convoquée pour définir la politique du CMLN, Moussa Traoré ne manquera pas de les mettre en garde. Dans son discours de clôture, il reproche à certains leurs propos démagogiques, à d'autres leur indifférence et leur manque de participation aux débats. Il critique les lacunes du passé, ou l'adoption trop rapide, et contre l'avis des techniciens, d'orientations politiques lors de ce même type de conférence, par exemple au séminaire de 1968 sur la coopération en milieu rural que nous avons évoqué précédemment : "*...le rapport de synthèse sur la coopération en milieu rural qui, si l'ancien régime avait eu le temps de l'appliquer, aurait entraîné l'exode général de tous nos paysans vers les pays voisins. En effet, en l'état actuel de la mentalité de nos paysans, de leur niveau d'éducation et d'équipement technique, leur demander de substituer des champs collectifs à la production individuelle était non seulement une aberration mais un crime économique qui aurait plongé notre pays dans un chaos*". Moussa Traoré n'hésite pas à provoquer un parterre de cadres formés à l'école marxiste, en citant longuement Lénine. Moussa Traoré (et le CMLN), considéré comme anti-communiste, s'appuie sur ses écrits pour défendre le principe d'étapes transitoires vers le socialisme, et dire que l'avant-garde ne doit pas aller seule dans cette direction. Il critique ensuite ceux qui manient le "*verbalisme révolutionnaire*", les "*ridicules perroquets*", et conclut en forme de menace : "*nous sommes des soldats et nous ne connaissons pas la demi-mesure*" (Moussa Traoré, discours de clôture de la conférence des cadres, non daté, cité par Bocoum, 2010 : 43-45).

Mettre au pas l'administration était une chose, encore fallait-il pour le CMLN faire de même avec les syndicats, puisqu'ils avaient été maintenus. Cela entraînera plusieurs années de bras de fer. Le pouvoir va tenter d'imposer sa conception du syndicalisme, en dénonçant en premier lieu sa politisation excessive. Une instance de transition est mise en place le 20 février 1969, le *Comité Consultatif Provisoire* (CCP), composé de dix-sept membres, qui est chargé poser les bases d'un syndicalisme "*renovateur, mobilisateur, un syndicalisme de participation, consentant et réfléchi dans son action*", selon les propos du ministre du Travail (cité par Frantao, 1987 : 284), bien loin du syndicalisme révolutionnaire

dont se réclamait auparavant l'UNTM. Bougouri Diarra, auparavant délégué syndical du Trésor, est parachuté à la tête du CCP, mais rencontre la résistance des dirigeants de l'UNTM, qui refusent qu'il occupe un bureau à la Bourse du travail. Les syndicalistes du *Syndicat National de l'éducation et de la Culture* (SNEC), les plus radicaux opposants aux militaires et défenseurs de l'option socialiste, avaient réussi à prendre quelques places au sein du CCP, ce qui limitera l'influence de Bougouri Diarra (Konaté, 1990 : 49). Le 1er mai 1969, les dirigeants syndicaux annoncent la tenue prochaine d'un congrès de l'UNTM (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 32). Il faudra néanmoins attendre un an et demi avant que ce congrès ne se tienne.

Pour préparer la tenue du deuxième congrès de l'UNTM, et renouveler ses instances, les différents syndicats nationaux qui en sont membres organisent au préalable leurs propres congrès, à l'issue desquels ils adoptent des résolutions critiques à l'égard du coup d'État (Frantao, 1987 : 285-286). Le congrès de l'UNTM se tient du 25 septembre au 3 octobre 1970. Dans son discours d'ouverture, Moussa Traoré exprime les conditions dans lesquelles il tolérera le syndicalisme, en mettant "*les travailleurs en garde contre ceux qui, sous la couverture du syndicalisme, seraient tentés de les impliquer dans des activités politiques*", et les engage "*à éviter la démagogie et les jolis slogans, les révolutions romanesques ainsi que les agitations stériles dans leur intérêt propre et dans celui du peuple en général*" (cité par le Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 33). La centrale semble répondre favorablement aux attentes de l'homme fort du pays, en faisant son "*autocritique*" : "*Considérant que dans un passé récent l'alignement inconditionnel de l'UNTM sur l'US-RDA et son gouvernement a été un facteur d'inefficacité des syndicats, considérant que le cumul des responsabilités syndicales et gouvernementales, l'expérience aidant, a constitué un frein à l'efficacité et à la continuité réelle des directions syndicales (...) condamne énergiquement le cumul de responsabilité syndicales et gouvernementales*" (Déclaration du 2e congrès de l'UNTM, citée par Diarra, 1990 : 54). Et pourtant, à l'issue du congrès, notamment sous l'influence des membres du SNEC, l'UNTM rappelle aux CMLN les promesses qu'il avait faites au lendemain du coup d'État, en demandant aux militaires de retourner dans leurs casernes et de restituer le pouvoir aux civils par un retour à la vie constitutionnelle, de libérer les prisonniers politiques, mais aussi de maintenir, protéger et renforcer les acquis du socialisme (Konaté, 1990 : 49). En réponse à ce qui est jugé comme une provocation par le CMLN, et en invoquant le caractère trop politique des positions du congrès, toutes les instances nouvellement élues sont dissoutes le 19 octobre 1970. Les syndicats nationaux et les comités existant au sein des entreprises sont en revanche maintenus. La Bourse du travail, siège de l'UNTM, est en partie saccagée par les militaires et certaines archives syndicales sont détruites (Frantao, 1987 : 295).

Le bureau exécutif de l'UNTM, malgré sa dissolution, se réunit clandestinement le 15 janvier 1971, mais la réunion est découverte et ses participants arrêtés. À l'initiative de Tiekoro Bagayoko, certains seront torturés. Peu après, le SNEC tente d'organiser une grève, mais ses principaux dirigeants sont arrêtés, et sept syndicats nationaux se désoli-

darisent de ses positions (Konaté, 1990 : 49). On leur fera ensuite “*avouer leur faute*” sur les ondes de Radio-Mali (Frantao, 1987 : 295-296). Quelques mois plus tard, pour pallier l’absence d’organisation coordonnant les syndicats, est créé le 10 juillet 1971 le *Comité de Coordination des Syndicats au Mali* (CCSM), avec à sa tête Seydou Diallo, un “*protégé*” de Tiékoro Bagayoko. Il est composé de vingt-quatre membres, soit deux par syndicat national (Bureau régional d’études et de documentation économiques, 1985 : 34). Seydou Diallo jouit d’une certaine légitimité du fait de son parcours, marqué par son engagement politique et syndical : militant de la CGT, puis de la CGTA et de l’UGTAN, partisan du “*non*” au référendum de 1958, il s’était rapproché de Sékou Touré puis était devenu ambassadeur de la Guinée en Égypte, en Algérie puis à Cuba. A la suite d’une mésentente avec Touré, il retourne au Mali où il prend la tête du SYNTADE, Syndicat National de l’Administration d’État, avant d’être désigné à celle du CCSM (Frantao, 1987 : 298). Pourtant c’est bien un syndicalisme aux ordres du pouvoir que Seydou Diallo va tenter de mettre en place. Le CCSM va être chargé de préparer un nouveau congrès de l’UNTM, et une nouvelle série de congrès des syndicats nationaux est organisée durant l’année 1973. Des tensions de leadership au sein de CCSM entre les “*radicaux*”¹⁷ et les “*gouvernementaux*” entraînent en mars 1973 le remplacement de Diallo par Mamadou Kané, du syndicat des travailleurs de la construction, qui fait alors figure d’homme de compromis¹⁸. Le troisième congrès de l’UNTM se déroule en avril 1974, et voit Seydou Diallo prendre sa revanche en devenant le nouveau secrétaire général de l’organisation, dans une élection entachée d’irrégularités. Désormais la direction de l’UNTM est “*caporalisée*”, comme l’affirme par exemple l’opposition étudiante en exil (AESMF, 1979 : 166), et adopte une ligne réformiste de “*participation responsable*”. Seydou Diallo déclare, dans une interview au quotidien national l’Essor du 10 avril 1974 : “*Il s’agit, pour nous de nous embarquer sans aventure et sans dogmatisme impénitent... Pour nous, la participation responsable est une acceptation tacite de la collaboration... Elle est voulue et consciente... Nous étions assis sur un strapontin derrière le parti et le gouvernement, sans aucune possibilité d’expression libre. Nous voulons désormais affirmer notre personnalité, nous déterminer en fonction de notre catégorie sociale qui est une classe déterminée.*” (cité par Frantao, 1987 : 314). Le troisième congrès de l’UNTM marque donc la victoire des militaires contre une certaine vision du syndicalisme, même si des oppositions subsistent au niveau des syndicats nationaux, le Syndicat National de l’éducation et de la Culture (SNEC) en tête. Sur les vingt-quatre membres du CCSM, le bureau exécutif de l’UNTM issu du congrès en a reconduit seize, excluant une majeure partie des “*radicaux*” (Bureau régional d’études et de documentation économiques, 1985 : 36). En 1975, l’UNTM veut renforcer son au-

17. Moussa Traoré maintenait fermement la pression sur cette frange du syndicalisme, affirmant par exemple le 1er janvier 1974 : “*L’armée ne faillira pas à son devoir (...) elle ne laissera jamais le pouvoir entre les mains des anarcho-syndicalistes, encore moins de ceux qui ont fait montre de leur incapacité.*” (cité par Jouve, 1974 : 36).

18. Cette ligne de fracture entre “*radicaux*”, nostalgiques de la première République, et “*gouvernementaux*”, traverse le mouvement syndical de 1968 à 1991, et il ne faut pas considérer l’UNTM comme un organisation homogène dans son positionnement vis-à-vis du pouvoir, même lorsqu’elle semblait “*caporalisée*” par les militaires.

tonomie et ses capacités financières, et demande au CMLN l'autorisation d'instaurer un prélèvement à la source, sur le salaire, d'une cotisation syndicale (le check-off) de 1200 FM. Le système est mis en place en 1978, sur une base volontaire pour les salariés¹⁹. Cette année là, le taux de syndication reste très élevé dans le pays, avec 67.000 adhérents pour un total de 125.000 salariés (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 49-50).

Malgré les déclarations d'intention du deuxième congrès de l'UNTM contre le cumul des fonctions syndicales et politiques, et les mises en garde du CMLN contre la politisation des syndicalistes, certains d'entre eux seront cooptés par le pouvoir, tels B. Kanté, secrétaire général des Syndicats des travailleurs de l'Administration générale de 1967 à 1969, qui deviendra un temps directeur général aux Affaires politiques du ministère des Affaires étrangères (Constantin et Coulon, 1975 : 28) ou encore Sori Coulibaly, ex-syndicaliste devenu ministre du Travail et de la fonction publique au milieu des années 1970, et qui à ce titre a "*chapeauté*" le troisième congrès de l'UNTM.

Il faudra attendre la chute de Tiékoro Bagayoko, à la suite de sa tentative de coup d'État en 1978, pour que Seydou Diallo soit écarté de la direction de l'UNTM. Le 1er mai 1978, il est démis de ses fonctions par le bureau exécutif de l'organisation, et Bakary Karambé, ancien secrétaire général adjoint de l'UNTM issu de l'Union des agents de la Poste, prend sa place lors du quatrième congrès de l'organisation, organisé en juillet 1978.

La "*corporalisation*" de l'UNTM n'entravera pas toute velléité de résistance des milieux syndicaux et au sein de la population malienne. Les plus combatifs se trouvent dans l'éducation nationale : élèves, étudiants et corps enseignant. Des grèves, manifestations et immanquablement une forte répression rythmeront la vie politique, notamment en mars/avril 1969, en mars 1971, en janvier 1977 (à l'origine, en soutien aux mouvements étudiants en Centrafrique, puis contre l'institution d'un concours d'accès aux études supérieures) et de novembre 1979 à la fin 1980, le conflit le plus dur qu'affrontera le régime. "*Endémique depuis plusieurs années, l'agitation des étudiants a pris, au cours des dernières semaines, une ampleur sans précédent qui, au-delà de ses motivations corporatistes, lui confère une dimension politique*" affirme l'édition du Monde datée du 22 décembre 1979²⁰. L'Union Nationale des Élèves et Étudiants du Mali (UNEEM), organisation nationale qui s'est largement affranchie du pouvoir, organise un congrès début 1980 et place à sa tête Abdoul Karim Camara, dit "*Cabral*". L'organisation, ouvertement opposée au régime, est alors dissoute, ce qui entraîne une nouvelle série de manifestations. Le 17 mars 1980, Cabral, arrêté, est torturé à mort²¹. Le 15 avril élèves et étudiants sont à nouveau dans la rue et prennent d'assaut le nouveau siège de l'UDPM aux cris de "*Moussa assassin !*", mani-

19. C'est l'Institut National de Prévoyance Sociale qui se charge de prélever le montant sur les salaires et de le redistribuer à l'UNTM. Son bureau exécutif conserve la moitié des cotisations, le reste étant ventilé entre les douze syndicats nationaux en fonction de leurs effectifs. Au début des années 1980, l'UNTM dispose d'un budget annuel d'environ 80 millions de Francs maliens (200 000 dollars) (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 50).

20. Cité par T. Coulibaly, 1981 : 52.

21. Il lui est rendu un hommage chaque année, à cette date anniversaire.

festation très durement réprimée (21 lycéens sont blessés par balles). Différentes mesures sont prises pour contrer ces vagues de contestation, dont l'incorporation dans l'armée de 267 garçons et filles choisis parmi les représentants étudiants (Libération Afrique, 1980, p. 3-4). D'octobre 1980 à juin 1981 Moussa Traoré fait fermer une majeure partie des établissements scolaires et universitaires bamakois. L'attitude du bureau central de l'UNTM vis-à-vis de ces mouvements étudiants est emblématique de son allégeance au pouvoir en place, puisqu'il a été jusqu'à organiser une marche de soutien au CMLN contre l'agitation scolaire, en 1977. En 1980, des militants de l'UNTM et de l'Union des femmes suppléent les enseignants en grève, en surveillant les examens de fin d'année à leur place (Konaté, 1990 : 51).

Tirons quelques enseignements de l'évolution du syndicalisme dans les années soixante-dix, entre adaptation à la contrainte, compromission et succès dans la défense des intérêts des corporations qu'il représente, les fonctionnaires et salariés des entreprises d'État. En premier lieu, les discours des dirigeants syndicaux se sont adaptés à la conjoncture, et substituent à l'idée d'avant-garde dans le socialisme celle d'avant-garde du "*développement*", dès le début de la décennie : "*la lutte des classes comme thème principal a fait place à "la lutte obstinée pour un développement économique et social, nécessaire pour l'accession à la vraie indépendance"*"²² (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 35). Dans cette optique, le syndicalisme se plie à l'injonction d'une "*participation responsable*", "*comme étant le moyen et la forme de l'action du mouvement syndical malien, les travailleurs étant généralement la force motrice du développement.*" (ibid : 36). La marge de manoeuvre de l'UNTM était donc réduite, placée constamment sous la surveillance du pouvoir, mais il semble qu'elle n'a jamais été totalement sous tutelle²³. Un sorte de compromis semble avoir été trouvé entre l'UNTM et le CMLN, dans une certaine continuité avec celui trouvé dans les années soixante. En échange d'une certaine paix sociale, effective de la part de l'UNTM qui n'a lancé aucun mouvement d'ampleur ou de grande grève durant cette période²⁴, une économie d'État est maintenue, tout comme les Sociétés et Entreprises d'État (SEE), pour la plupart non rentables, et qui restent cogérées par les syndicats. Dans le même temps, l'UNTM encourage les salariés à limiter leur prétentions salariales, leur pouvoir d'achat diminuant malgré quelques augmentations de salaire, qui ne suffisent pas à couvrir la forte inflation. Ils avaient ainsi le salaire moyen le plus bas de toute la sous-région, mais les marges budgétaires étaient très faibles : en 1976, 89% des revenus budgétaires de l'État malien servent à payer les salaires de la fonction publique (ibid : 37). En contrepartie, les salariés bénéficient toujours d'une politique garantissant de bas prix pour les produits de base et en premier lieu du vivrier, au grand détriment des

22. La citation est extraite de l'Essor Hebdo n°621 du 16 août 1971, p. 3 (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 66).

23. Ici il faudrait affiner entre les différents niveaux d'organisation du syndicalisme au Mali (Union locale, régionale, les syndicats nationaux, sections syndicales et comités d'entreprises), et même quand Seydou Diallo dirigeait la centrale dans une proximité certaine avec le pouvoir, il n'exerçait pas un contrôle total de l'organisation, à tel point qu'il a pu être révoqué de la direction du CCSM.

24. Et s'est même opposée à la plupart des mouvements de contestation étudiants et enseignants.

paysans. Nous verrons que le soutien tacite de l'UNTM au régime, en échange du maintien des avantages accordés à la fonction publique et aux salariés du secteur para-public, volera en éclat avec la libéralisation économique du pays dans les années quatre-vingt.

3 - La politique agricole du CMLN

Si la paysannerie n'a pas pris la défense du régime US-RDA lors de sa chute, cela ne signifie pas pour autant qu'elle a adhéré à la politique du CMLN. évoquant les tensions entre l'UNTM et l'armée à la suite du coup d'État, Schuster écrit un peu rapidement : "*Les militaires n'ont pas eu ces difficultés avec les paysans. Soutien traditionnel des régimes militaires, la paysannerie est restée apathique...*" (Schuster, 1978 : 224). Contrairement à certaines idées reçues, la paysannerie ne sera pas seulement passive durant les années 70. La paysannerie malienne a pu sembler se tenir à distance de la vie politique durant ces années, en partie en raison du caractère particulièrement centralisé du pouvoir au Mali, à Bamako. Mais le fait qu'elle n'ait pas envahi la capitale ne signifie pas qu'elle cautionnait le pouvoir militaire. P. François évoque par exemple le refus du paiement des taxes dans la zone de Koulikouro et de petites jacqueries à la fin des années 1970 (1982 : 36). D'autres conflits ont émergé avec l'encadrement agricole, notamment dans le secteur cotonnier, et les tensions avec les services des Eaux et Forêts étaient constantes. Malgré quelques signaux envoyés aux paysans lors de son arrivée au pouvoir, le CMLN ne changera pas fondamentalement la nature des rapports entre la paysannerie et l'État depuis la période coloniale, comme on va le voir notamment à partir de sa politique céréalière et cotonnière.

La remise en cause de l'organisation coopérative et les Opérations de Développement Rural

Le CMLN se présentait volontiers comme pragmatique, rejetant les idéologies, et a pris le pouvoir sans avoir de programme économique. A la suite d'une conférence nationale réunissant les cadres du pays, le CMLN formalisa l'orientation qu'il souhaitait donner à sa politique dans le *Programme triennal de redressement économique et financier* (1970-1972). Celui-ci mettait l'accent sur l'intensification des principales cultures de rente du pays, le coton et l'arachide, sans oublier la production de riz dans les Offices.

L'objectif avancé par le programme était d'améliorer la balance commerciale du pays en augmentant les exportations, ce qui justifia le blocage des prix d'achat de l'arachide et du coton pendant trois années²⁵. Mais cette ambition fut contrariée, entre autres, par la sécheresse qui allait sévir en ce début des années 1970, et le déficit commercial du pays

25. Seul le riz, dont la production est destinée au marché local, voit son prix d'achat aux producteurs augmenter.

continua à se creuser, passant de 5.6 milliards de FM en 1970 à 32.7 milliards en 1973 (Kébé, 1981 : 35). La politique agricole du CMLN a durant cette première période partiellement délaissé les villages uniquement producteurs de vivriers et les structures dites “coopératives”, les anciens Groupements Ruraux étant laissés pour compte. Il semble que la rupture idéologique avec le régime socialiste de Modibo Keïta passait par l’affaiblissement de ces structures, au profit d’autres organismes de développement à l’approche plus technique. Le budget de la Coopération Nationale, destiné à encadrer le système coopératif, diminua ainsi de 38% entre 1968 et 1975 (Sall, 1989 : 38). Dès le mois de décembre 1968, un mois à peine après le coup d’État, un rapport très sévère sur les organisations coopératives au Mali était produit par la Direction de la Coopération Nationale, sur la base du séminaire tenu en mai 1968 (Bagayoko : 1982, 62). Ses auteurs ayant sans doute pris la mesure du nouveau régime, la critique y était radicale, balayant les différents niveaux de l’organisation rurale mise en place sous Modibo Keïta, des Groupements Ruraux aux Fédérations Primaires en passant par les SMDR, qui sont dissoutes. La main-mise des sections locales de l’US-RDA sur ces entités y est critiquée, mais aussi leur aspect coercitif, l’absence de coordination entre elles, les problèmes d’approvisionnement, de collecte et de stockage des produits commercialisés, le manque de qualification des agents chargés de les diriger, en somme leur très mauvaise gestion. Au-delà de la volonté de se démarquer de ses prédécesseurs, le CMLN pouvait tirer crédit à moindre frais d’une critique du système coopératif, rejeté par les ruraux. L’adhésion à une coopérative cessa d’être formellement obligatoire, ce qui achèvera leur déclin. Un autre changement très significatif à l’adresse de la paysannerie fut l’abandon des champs collectifs, qui ne répondaient pas aux attentes. La faible productivité de ces champs rendait ce geste politique très pragmatique d’un point de vue économique : mieux vaut ponctionner la bonne production d’un champ familial que les mauvais rendements d’un champ collectif. Pour répondre aux problèmes soulevés par cette remise en cause du système coopératif, des organismes de contrôle furent créés pour chaque niveau administratif, ainsi que des *Coopératives d’Approvisionnement et de Commercialisation* (COOPAC), gérant l’achat et la revente de céréales pour des regroupements de 3 à 10 villages. Il y en aura 655 en 1983, regroupant 4865 villages (Sall, 1989 : 36).

Le *plan quinquennal de développement économique et social* (1974-1978) vint confirmer les orientations du programme triennal, en y ajoutant la nécessité de parvenir à l’autosuffisance alimentaire, objectif logique après la période de sécheresse que venait de connaître le pays. Ce plan officialisait également la place croissante donnée à des organismes récemment institutionnalisés : les *Opérations de Développement Rural* (ODR). En effet, un nouveau type de structure a vu le jour, l’agence d’intervention spécialisée dans une ou plusieurs cultures et intervenant dans un espace généralement circonscrit, sur un modèle que l’on peut penser inspiré par la CFDT et ses premiers succès. Notons qu’il ne s’agissait pas d’une réelle innovation, puisqu’il existait déjà trois structures quasi-similaires, mises en place entre 1967 et 1969, pour encadrer la culture de l’arachide, la pêche ou encore

la région dite *Haute-vallée*. Ces Opérations de Développement Rural (ODR) seront au premier plan des politiques agricoles maliennes jusqu'à la fin des années quatre-vingt. Le 24 mars 1972 est adoptée par le CMLN l'Ordonnance N°22 portant institution des ODR, "*organismes publics à caractère technique dotés de l'autonomie financière et de gestion chargés de coordonner et d'utiliser rationnellement les moyens nécessaires à l'exécution des programmes de développement rural*" (Article 2)²⁶. Dès la première année pas moins de neuf ODR sont créées, dont : *l'Opération riz Mopti, l'Opération Riz Ségou, l'Opération Mil Mopti, l'Opération Arachide, l'Opération Haute-vallée, l'Opération de Promotion des Cultures Maraichères*²⁷. Cette politique scellait la reprise en main par l'administration des organismes agricoles, rejetant la politisation jugée excessive des années soixante, et permettait aussi de placer quelques militaires à des postes stratégiques. Elle a également pu être encouragée par la nouvelle tendance des politiques des agences de coopération multilatérales et/ou étatiques en ces années soixante-dix : l'aide au projet. Ces projets s'étaient multipliés durant la décennie, souvent en liaison avec les années de sécheresse qui avaient frappé le Sahel. Les ODR semblaient bien adaptées pour capter des fonds, en exerçant la maîtrise d'ouvrage ou la tutelle de projets visant à accroître la production agricole ou à assurer l'autosuffisance alimentaire. Les prérogatives des ODR allaient largement dépasser la vocation technique qui leur avait été donnée au départ, dans tous les domaines, de l'encadrement de la production à la commercialisation. Leur gestion ne fut finalement pas très différente de celle des entreprises d'État ou de l'administration, avec des abus favorisés par leur autonomie financière et les flux générés par "*l'aide extérieure*" : "*Force est de constater que, dans la réalité, une grande partie de l'aide est détournée de ses objectifs premiers. D'abord les bailleurs de fonds imposent le plus souvent des experts, dont les traitements diminuent sensiblement les sommes officiellement allouées. Ensuite une part non négligeable est destinée à l'acquisition de voitures pour les cadres maliens et aussi à la construction de logements "de service". Le cas des Opérations de développement agricole est à cet égard évident et éloquent; citons la ruée sur les Volkswagen "Golf" à l'Opération Puits, et la cité en construction à l'est de Bamako pour les cadres de l'Opération Arachide et Cultures Vivrières (OACV), etc. Ainsi c'est une part relativement faible des aides nominales qui est réellement investie sur le terrain.*" (Hamady, 1978 : 18). Pour Amselle et Gregoire, à propos de l'OACV : "*Le bilan de cette opération effectué après huit ans de fonctionnement révèle que celle-ci n'a bénéficié qu'à l'État malien, au personnel de cet organisme ainsi qu'à quelques "paysans pilotes" qui sont, en fait, pour la plupart des commerçants, des marabouts et des paysans riches, c'est-à-dire ayant des liens avec l'appareil d'État.*" (1987 : 35). Bien que l'intervention de services de coopération dans le domaine agricole ne soit pas totalement nouvelle (par exemple ceux de la Yougoslavie à Baguinéda), elle se renforce dans les années soixante-dix, notamment à la faveur

26. Sur la forme juridique des ODR, voir Rochegude, 1977.

27. Certaines ODR se construisent sur la base d'organismes existants, telle l'Opération Arachide. Il en sera créé 24 au total entre 1972 et 1981, qui emploieront 75% du personnel de l'encadrement du monde rural en 1982 (Sall, 1989 : 37).

des sécheresses qui frappent le Sahel. Coopérations multilatérales et bilatérales, ONG, commencent à investir de façon de plus en plus prononcée le domaine du développement rural ; l'État n'est plus le seul acteur des politiques agricoles, mais il y trouve son compte à travers la ponction opérée par ses agents sur les projets proposés, et on verra que le mouvement coopératif interrompu par l'État va renaître sous une autre forme, sous l'égide de la filière cotonnière.

Des prix officiels bas pour les urbains et le développement des circuits parallèles

Si les pressions exercées sur les paysans par le biais du système coopératif sont moindres au début des années soixante-dix, leurs rapports avec les autorités administratives n'en sont pas moins antagonistes, et les militaires prolongent largement la politique de "*biais urbain*" déjà en vigueur. L'encadrement des différents organismes ruraux espère toujours imposer ses volontés à la paysannerie, et la captation du surplus reste l'objectif. Ainsi les paysans de l'Office du Niger, considérés parfois comme des privilégiés, se plaignent de leur spoliation et des rapports avec l'encadrement. En 1980, à la question "*citez trois choses que vous n'appréciez pas à l'Office ?*", 52% de l'échantillon répondaient "*le manque de vivres*", 27% "*le rapport Office/colons*" et 20% "*la police économique*"²⁸ (Enquête réalisée par Coulibaly, 1997 : 111). Les paysans continuent autant que possible de protéger leur production du marché officiel des céréales toujours géré par l'OPAM, qui n'est pas considéré comme suffisamment rémunérateur. Lorsque Kébé, dans une étude sur la paysannerie malienne, demande à des paysans de l'est du pays : "*Pourquoi acceptez-vous de vendre vos produits aux commerçants privés au lieu de les vendre à l'État ?*", il obtient une réponse non dépourvue de malice : "*Vous qui êtes instruit et qui comprenez les problèmes, dites-moi si dans le commerce, c'est le vendeur ou l'acheteur qui fixe les prix ?*" (1981 : 86-88).

Le plan quinquennal 1974-78 reconnaissait l'ampleur du commerce parallèle des céréales, et chiffrait même les proportions dans lesquelles il fallait le contenir : l'objectif était de réduire sa part de 65% en 1974-75 à 55% en 1978-79. Une étude de l'Institut d'Économie Rurale estimait que sur la production totale de céréales en 1978-79 (mil, sorgho et maïs), 3% seulement était vendue par les paysans au prix officiel (Kébé, 1981 : 89). Dans ces conditions où le marché "*parallèle*" était pour beaucoup la norme, on peut penser que les autorités en charge du contrôle du marché officiel étaient largement impliquées dans son contournement. On constate en tout cas une certaine continuité avec le régime précédent dans l'échec de l'étatisation des circuits commerciaux. Un autre témoignage recueilli par Jonckers en janvier 1979 en zone cotonnière résume bien les conditions abusives imposées par le pouvoir militaire aux paysans, perçues comme des réquisitions : "*Le village de sept familles seulement a dû donner au commandant 5 tonnes, c'est-à-dire 50 sacs de 100 kg*

28. Chargée de surveiller la production et éviter son commerce illicite.

de mil, à raison de 4000 FM²⁹ le sac. Le gouvernement lui-même vend cela beaucoup plus cher à l'hivernage. Au marché noir, c'est 15 à 16 000 FM. Les villageois ont été contraints de venir à Koutiala acheter au noir, car l'OPAM c'est pour les fonctionnaires." (Jonckers, 1987 : 193). La faiblesse des prix proposés aux paysans par l'État ne pouvait que favoriser le contournement du marché officiel national, mais aussi alimenter les trafics sous-régionaux, puisque ces prix étaient souvent les plus bas de toute l'Afrique de l'Ouest. Les cultures de rente n'étaient pas épargnées non plus : un rapport estimait en 1977 qu'entre 8000 et 10 000 tonnes de coton avaient été exportées frauduleusement en Côte d'Ivoire (Kébé, 1981 : 91). A l'Office du Niger, les riziculteurs subissent eux aussi des spoliations : *"Nous savons que la police économique confisquait du riz en grande quantité, mais aucun paysan n'en connaissait la destination. Une chose était sûre, ce riz ne tombait pas dans le grenier de l'État. Les gardiens et les soldats les gardaient. Nous sommes devenus des victimes."* (Témoignage recueilli par Dougnon, 2007 : p.147). Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi l'alliance entre commerçants et paysans contre la politique de prix sur les marchés agricoles n'a pas disparu (on a vu l'exemple du marché cotonnier durant la période coloniale, et de vivriers pendant les années soixante) : pourquoi vendre à vil prix à l'État ce que l'on peut vendre plus cher à des commerçants ? Il s'agissait bien d'un choix pragmatique de la part des paysans, celui du moindre mal, du fait de l'absence de contrepartie qu'offrait l'État face aux sacrifices demandés. Principale force productive du pays, ils continuaient à financer le fonctionnement d'un État dont ils ne percevaient que l'aspect coercitif, dans des tensions quotidiennes avec l'administration, ou encore face à l'encadrement agricole, mais aussi dans toutes les démarches administratives, évidemment monnayées. Kébé a tenté de chiffrer le manque à gagner des producteurs contraints de vendre leur production dans les circuits étatiques. Pour la période 1974-1978, il représenterait pour les producteurs de mil-sorgho qui avaient cédé leur production à l'Opam, et non au marché noir, 4,4 milliards de francs maliens³⁰ (Kébé, 1981 : 95).

L'une des ressources importantes des militaires et des bureaucrates reposait paradoxalement sur l'alimentation du marché noir, en association avec des commerçants qui gravitaient autour de l'appareil d'État. Le marché céréalier en constitue un exemple-type : *"Les villageois se voient obligés d'envoyer des délégués en ville acheter des produits qu'ils ne trouveront généralement que sur le marché noir, à des prix exorbitants. Quant aux masses urbaines, elles doivent faire la queue des jours durant devant les coopératives de consommation pour quelques kilogrammes de riz et de mil soumis au rationnement (il faut présenter le carnet de famille). Pendant ce temps, les céréales qui transitent cependant par une société d'État, l'OPAM, se retrouvent étrangement sur le marché noir : c'est là une preuve évidente de la collusion entre bureaucrates et commerçants au détriment du peuple. Quant aux classes bourgeoises, elles sont ravitaillées sans rationnement par les cir-*

29. A cette époque 100 FM = 1 franc français.

30. Il faut toutefois prendre ces chiffres avec précaution, puisque la mesure est celle de la différence entre le prix officiel et le prix au marché noir, dont on ne peut affirmer qu'il correspondrait au prix d'un marché libéralisé.

cuits normaux, mais aussi par des circuits spéciaux : par exemple à travers l'Intendance Militaire." (Hamady, 1978 : 20). L'intérêt de la politique céréalière de l'État était donc double, alimenter à bas prix la partie des urbains liés au régime, et favoriser un marché noir dont profitait le personnel des différents organismes impliqués dans le secteur céréalière. La politique d'approvisionnement des coopératives de consommation urbaine organisée par l'OPAM constitue une caricature de "*biais urbain*", de l'exploitation des campagnes par les villes dans les pays en développement (Lipton, 1977, Bates, 1981). Les urbains et plus particulièrement certaines catégories socio-professionnelles (militaires, fonctionnaires) avaient ainsi accès en priorité à ces coopératives aux prix subventionnés, les plus bas du marché (sur le fonctionnement de ce marché, voir Amselle, Thenevin et Yung, 1986, 23-51). Ce marché protégé et subventionné est réservé en premier lieu aux "*services d'utilité publique*" (armée, hôpitaux, prisons, etc.), puis aux services de l'État et enfin aux coopératives de consommation urbaine, qui ont un accès ouvert, tout chef de famille pouvant adhérer à celle de son quartier (en 1986 il en existe 180, dont 75 dispersées dans les quartiers bamakois, alimentant 100 000 membres, *ibid*, p. 30-31). Les militaires, fonctionnaires et employés des entreprises d'État, sont fournis en priorité, et ont consommé la moitié des céréales distribuées pour la période 1982-85³¹, l'autre moitié ayant été consommée par le système de distribution de masse, les coopératives de quartier (*ibid*, 28). De plus les prix proposés aux militaires et fonctionnaires étaient plus avantageux que ceux des coopératives de consommation pour le reste des urbains. La dimension corporatiste de la politique économique mise en place par l'US-RDA, au bénéfice des fonctionnaires d'État et des salariés du secteur public, s'est affinée et renforcée sous le régime militaire, bénéficiant plus à certaines catégories d'urbains qu'à d'autres. Le système économique officiel, sous contrôle de l'État, restait organisé de manière à satisfaire les besoins de la bureaucratie, principalement urbaine, qui absorbait la majeure partie du budget national. A titre d'exemple, le budget de l'État en 1976 se chiffrait à 49 milliards de francs maliens (FM), dont 72 % pour son fonctionnement, 25 % pour la défense, mais 2% seulement pour l'agriculture (Hamady, 1978 : 15). Entre 1974 et 1978, l'État a dépensé pour soutenir la culture du coton 17 milliards de FM, 24 milliards pour le riz, 5 milliards pour l'arachide et 5 milliards pour le mil/sorgho (Kébé 1981 : 94-96). Le riz concentre à lui seul presque la moitié des dépenses dans l'agriculture, illustrant l'attention particulière dont il bénéficiait dans la politique du CMLN, en continuité avec l'histoire des politiques vivrières depuis la période coloniale. En ces années de sécheresse, il est frappant de constater l'importance de l'effort financier consacré à cette culture, au détriment du mil et du sorgho, base de l'alimentation des ruraux et des populations les plus pauvres, y compris en ville (Roy, 2010).

La culture du coton n'est pas épargnée par la politique de faible prix assurée par le régime. En 1975/76, le prix d'achat du kilo de coton au Mali est le plus bas de la

31. Nous n'avons pas trouvé de données relatives aux années soixante-dix, nous utilisons donc celles-ci pour illustrer ce phénomène de biais urbain. Rien n'indique que la situation ait beaucoup évolué sur ce point entre les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt.

sous-région, 75 FM, pour 140-150 FM en Côte d'Ivoire³². Les prix officiels du mil, du riz et de l'arachide étaient également les plus bas de la sous-région (Kébé, 1981 : 90). Qu'il s'agisse du coton, de l'arachide, particulièrement taxés et mal rémunérés, ou des cultures vivrières, pour lesquelles la politique de bas prix favorisait les coopératives de consommation urbaine, les paysans sont des contributeurs nets de l'État. La question de l'impôt est aussi au coeur des frustrations des populations rurales, et elle revient fréquemment dans les entretiens réalisés par Kébé en 1979 à Somankidi, dans la région de Kayes. L'impôt est généralement le premier poste de dépense des familles rurales. Son montant correspond, à Somankidi en 1979³³, pour une famille de dix personnes, à plus d'une tonne de mil-sorgho et 875 kg d'arachides (Kébé, 1981 : 70). "*Ils (les paysans) ne font pas la relation entre l'impôt qu'ils payent et les ressources de l'État, car ils ne comprennent pas la justification économique de la fiscalité. Cela s'explique dans la mesure où les ruraux en général ignorent les modalités d'action de l'État.*" (Kébé, 1981 : 101). Mais les paysans ne souhaitaient pas le retrait total de l'État malien. Au contraire, ils demandaient souvent plus d'État et un meilleur encadrement, d'une part en matière de services publics (les paysans de Somankidi réclamant une école et une maternité), d'autre part en matière d'appui aux activités agricoles (crédit, acquisition de matériel, achat des productions à un prix raisonnable, fourniture d'engrais). Les paysans avaient bien perçu le potentiel redistributif de l'État, c'est le caractère très sélectif de cette redistribution qui les encourageait à ne pas contribuer à "*l'effort national*".

4 - Le développement du secteur public et des détournements

La poursuite d'un capitalisme d'État

La politique de complémentarité entre le développement industriel et l'agriculture entamée par l'US-RDA est poursuivie par le CMLN. En 1975 est créée la *Société Malienne d'Études et de Construction de Matériels Agricoles* (SMECMA), afin d'équiper les paysans à moindre coût et d'alléger la balance des paiements, le matériel agricole importé par la *Société du Crédit Agricole et de l'Équipement Rural*³⁴ (SCAER) représentant jusqu'à 10% des importations maliennes de biens d'équipement au début des années soixante-dix (Ba, 1983 : 42). Charrues, multicultureurs, semoirs et pulvérisateurs seront désormais assemblés

32. Et 94 FM au Niger et au Sénégal, 80 en Haute-Volta. Le coton malien qui était vendu frauduleusement prenait donc principalement la route de la Côte d'Ivoire, pour des raisons de prix et de proximité avec la zone cotonnière malienne.

33. Il pouvait être plus élevé ailleurs, 76% de plus à Dioïla, Koutiala, Sikasso, Bougouni, Mopti (Kébé, 1981 : 70).

34. Cette société d'État a été créée peu de temps avant la chute de l'ancien régime, en 1967, avec pour mission d'organiser, comme son nom l'indique, le crédit pour l'équipement en culture attelée et l'approvisionnement en intrants agricoles.

sur place et vendus par l'intermédiaire de la SCAER aux Opérations de Développement Rural (ODR), et surtout aux producteurs de coton via l'entreprise cotonnière, son premier client. Le taux d'équipement en zone cotonnière s'améliore : entre 1973 et 1982, l'équipement passe de 24 000 à 55 000 charrues, de 15 000 à 37 000 multiculteurs et de 12 000 à 22 000 appareils de traitement (Ba, 1983 : 139). Cette accélération de la mécanisation est un phénomène important dans la mesure où elle permet une extension des surfaces cultivées en coton comme en vivriers, sans que l'un nuise aux autres (Ba, 1983 : 148).

L'industrie textile, organisée autour de la *Compagnie Malienne des Textiles*, COMATEX depuis 1968, va être renforcée par la création de *l'Industrie Textile du Mali* (ITEMA), société mixte à capitaux franco-maliens entrée en activité en 1972³⁵. D'un côté, l'État malien, et de l'autre, un grand groupe textile français, Agache-Willot³⁶. La COMATEX et l'ITEMA vont s'adapter aux goûts des consommateurs maliens et produire des tissus proches de ceux que fabriquent les tisserands, contribuant à étouffer le marché local de l'artisanat, de plus en plus marginal. Les anciens concurrents des industriels français durant la période coloniale continuent leur déclin durant la décennie soixante-dix : les artisans ont acheté 600 tonnes de coton fibre en 1975/76, et seulement 50 en 1981/82³⁷ (Ba, 1983 : 33). La COMATEX produit différents types de tissus, du bazine, du fil à tisser et à coudre et l'ITEMA se spécialise dans les tissus imprimés. Leurs coûts de production sont élevés du fait de l'importante consommation en fioul des filatures et de l'importation de colorants, mais l'industrie textile va bénéficier des largesses du secteur cotonnier, la CFDT puis la CMDT lui fournissant au prix carreau-usine sa matière première, c'est à dire à prix coûtant, jusqu'à 30% en deçà des prix internationaux (ibid : 37). Les graines de coton vont elles aussi être valorisées localement. La Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali (SEPOM), spécialisée depuis sa création dans la production d'huile d'arachide, se met à produire de l'huile de coton à partir de 1973. L'entreprise bénéficiera également d'un traitement privilégié de la part de l'entreprise cotonnière, achetant ses graines quatre fois moins cher que leur valeur à l'export (Ba : 1983, 40). Ainsi, la production de coton a largement soutenu la politique d'industrialisation du pays : les producteurs de coton sont les premiers clients de la SMECMA, la fibre est cédée à prix coûtant aux industries textiles et la graine est vendue à un prix modique à la SEPOM. Cela entraîne un manque à gagner évident pour les producteurs.

35. Le projet datait de 1969 (Maharoux, 1986 : 60).

36. Les frères Willot ont fait croître leur empire par de nombreuses acquisitions, profitant de la crise de l'industrie textile française entre la fin des années 60 et les années 70 : Agache en 1967, Saint-frères en 1968 et le grand groupe vosgien Boussac en 1978. Il deviendra pour un temps le premier groupe textile français. Les quatre frères, originaires du nord de la France, vont marquer de leur empreinte le capitalisme français des années 1960-1970, diversifiant leurs activités bien au-delà du textile, de l'enseigne Conforama à l'acquisition du grand magasin Le Bon marché. Leur empire va pourtant s'effondrer en 1981, et les Willot seront condamnés pour abus de bien sociaux en 1985. Le juge déclarera en rendant son verdict : "*Le désastre a été provoqué par l'ambition insatiable de ces grands prédateurs du monde des affaires dissimulés sous l'apparence rassurante de français moyens*" (archive de l'INA, Journal Télévisé d'Antenne 2 daté du 10 juin 1985). Sur l'histoire du groupe, voir Boussemart & Rabier (1983).

37. Ces données ne tiennent pas compte de la vente illicite de coton, directement entre paysans et artisans, dont l'ampleur est impossible à évaluer aujourd'hui.

Parmi les autres initiatives industrielles qui se développent durant les années 1970, certaines seront l'oeuvre de partenariats public-privé ou du privé seul : Société malienne de sacherie, Société malienne de biscuits et pâtes alimentaires, fabrication de vinaigre et d'eau de javel (Maharoux, 1992 : 74). En dépit de ces initiatives, le développement industriel est le parent pauvre de la politique du CMLN, qui n'a pas le dynamisme du régime de l'US-RDA dans ce domaine. La gestion des entreprises d'État se dégrade largement, les déficits se creusent, et elles ne doivent leur survie qu'à l'aide de l'État et à l'aide extérieure.

Le rapprochement des milieux commerçants

Une différence marquée entre l'État-CMLN et le régime précédent se trouve dans son ouverture aux commerçants. La junte militaire proclame dès son installation au pouvoir la libre circulation des biens et des personnes et abroge en février 1969 la loi de 1965 qui réglementait de façon restrictive le commerce et le statut de commerçant, supprimant ainsi la caution de 10 millions nécessaire à l'obtention d'une patente (Jouve, 1974 : 45). S'il a été démontré que les liens entre les cadres de l'US-RDA et les commerçants n'étaient pas complètement rompus (Amselle, 1987), c'est bien une alliance pragmatique entre le pouvoir militaire, les fonctionnaires et les commerçants qui caractérise le pays à partir des années 1970. Pour illustrer ces propos au-delà du cas du marché céréalier déjà évoqué, on peut citer quelques exemples impliquant le sommet de l'État, empruntés à Amselle (1987 : 66-67) : deux ministres sont à l'origine de la création d'entreprises de transport, via des prête-noms, qui provoqueront la disparition de deux sociétés étatiques opérant dans ce domaine ; L'activité de la COMATEX est grevée par les commerçants qui lui achètent des tissus à bas prix destinés à l'export, mais les revendent en toute impunité sur le marché local. L'Office du Niger acquiert des tracteurs qui sont importés par une société qui appartient au frère du comptable de l'institution. La société d'État Mali-lait est approvisionnée par la société d'un ministre, qui fixe lui-même ses prix de vente. Enfin le Président de la République, par l'intermédiaire de sa femme et d'autres membres de sa famille³⁸, possède des intérêts dans un grand nombre d'activités commerciales. Le chef de l'État accapare aussi des centaines d'hectares de terre à Baguinéda, suivant ainsi l'exemple de ses prédécesseurs³⁹. Un autre cas emblématique de ces rapports d'interdépendance entre commerçants et fonctionnaires a été décrit par Agnès Lambert dans son étude sur les commerçantes maliennes du chemin de fer Bamako-Dakar. Elles travaillaient généralement en symbiose avec les agents du rail, complices de leur activité "*l'intense circulation des marchandises, de l'argent et des privilèges accordés entre les agents de l'État et les commerçantes, démontre que l'ensemble des acteurs impliqués à divers niveaux dans l'activité commerciale constitue un système unique ...*" (Lambert, 1993 : 39). Les autres études sur cette période

38. Le beau-frère du président est directeur des douanes, position stratégique s'il en est.

39. Amselle rapporte que l'importation de bananes depuis la Côte d'Ivoire a été une année temporairement suspendue, afin de favoriser l'écoulement de la production de bananes du domaine présidentiel (Amselle, 1987 : 68).

mettent toutes en avant ce nouveau partage entre les commerçants, la bureaucratie et les militaires durant les années soixante-dix (parmi celles citées, Amselle, Coulon, François, Jacquemot, Jouve, Kébé). Certaines privilégient une lecture qui fait des leaders de ces différents ensembles une bourgeoisie hétérogène, d'autres préférant y voir une seule et même bourgeoisie composée de différents pôles. Les distinctions entre ces pôles sont surtout analytiques, tant leurs imbrications sont multiples, et les liens au sein des hautes sphères se déclinent à partir de plusieurs registres : liens familiaux, région d'origine, rapports de clientèle, échanges de compétences (autorisation administrative contre réseaux commerciaux), corruption, simples affinités, confrérie religieuse (wahhabisme). Toutefois l'État reste la pierre angulaire du système de prévarication et d'accumulation économique, que se soit à l'intérieur de ses institutions ou dans les stratégies déployées pour mieux les contourner. Après les très fortes tensions entre l'élite politico-bureaucratique et les commerçants durant les années soixante, les années soixante-dix sont celles d'une transition vers une alliance soutenue. Après une période d'une hégémonie assumée par cette bureaucratie, sous la houlette du parti au pouvoir (US-RDA) et des syndicalistes (UNTM), les années soixante-dix témoignent d'une nouvelle organisation du groupe hégémonique, en supprimant le parti, le rôle qu'il jouait dans le contrôle de la bureaucratie étant désormais assumé par l'armée, tout en contenant les prétentions des syndicats, et en intégrant plus ouvertement les commerçants .

Cette décennie de dépeçage du secteur public au bénéfice de ses membres et dirigeants va entraîner un effondrement de l'économie "*officielle*" et préparer le terrain à l'intervention des *Institutions Financières Internationales* (IFI) à la fin des années soixante-dix. Pendant un temps la diversification de l'origine des ressources, par l'aide internationale, va assurer le maintien du système de prévarication-redistribution autour de l'appareil d'État. Face à l'appauvrissement des paysans et à la croissance de ce commerce parallèle "*la ponction sur le monde rural ne se fait plus désormais directement par l'intermédiaire de l'impôt ou de la commercialisation forcée de produits agricoles, mais par le détournement des opérations de développement financées par des organismes internationaux (Banque mondiale, FED, FAC, etc.). Celles-ci offrent à la classe bureaucratique d'une part la possibilité d'assurer sa reproduction élargie (ces projets emploient une main-d'oeuvre administrative locale importante) et d'autre part l'occasion de compléter ses ressources : parcelles attribuées à des fonctionnaires dans des périmètres irrigués, avantages en nature divers (villas, voitures, voyages à l'étranger).*" (Amselle, Gregoire, 1987 : 37). L'aide internationale, bilatérale ou par le biais des grandes agences (telle la FAO) jouera un rôle important dans la survie du régime militaire en lui procurant une partie de son assise économique. Les sécheresses des années 1970 vont en effet susciter des flux de capitaux vers le pays, largement détournés et parfois investis dans la pierre, les "*villas et palais de la sécheresse*" bâtis par les caciques du régime. Mais après une période de ponction de "*l'aide*", c'est finalement celle-ci qui va prendre le contrôle de la politique économique et agricole du pays. En 1980, la Banque Mondiale produit un rapport accablant sur l'état

de l'économie malienne (Mali-IBRD, Country Economic Report, 1980), qui préfigure la mise en place de Programme d'Ajustement Structurel (PAS). On peut y lire : “*en fin de compte, l'ensemble des mécanismes internes de l'économie malienne fonctionne dans le sens d'un prélèvement des ressources des pauvres vers les non-pauvres, des productifs vers les non productifs.*” (cité par Jacquemot, 1983 : 138).

II - La création d'une entreprise cotonnière nationale : la CMDT

1 - La CMDT, avatar de la CFDT

Au début des années soixante-dix, la CFDT fait figure d'exception dans le paysage économique malien. Elle est la société étrangère qui réalise le plus gros chiffre d'affaires du pays. Elle intervient auprès de dizaine de milliers de paysans, sur une large étendue du territoire pour promouvoir une culture stratégique pour l'économie, source importante de devises et fondement de son industrialisation. Mais l'air du temps n'est plus à l'intervention directe d'un partenaire extérieur, qui plus est lié à l'ancien colonisateur, mais plutôt à la création d'entreprises cotonnières africaines. La CFDT choisit, au Mali comme dans les autres pays africains où elle intervient encore, de se retirer au profit d'entreprises nationales dont elle sera actionnaire et partenaire technique. Cette stratégie a commencé en Centrafrique dès 1966 et au Tchad en 1971, probablement du fait des succès déjà anciens de la culture cotonnière encadrée dans ces deux pays. En 1973 suivront le Sénégal et la Côte d'Ivoire, avant le Cameroun puis le Mali en 1974⁴⁰. Si selon les pays, les pressions des dirigeants souhaitant reprendre en main un secteur stratégique ont pu jouer, la refonte des liens entre la CFDT et les économies cotonnières africaines n'a pas été le résultat d'un sursaut nationaliste, mais plutôt le fait de compromis. Les motivations de ce nouveau partenariat, qui sera parfois coûteux pour la France, ne sont plus purement économiques, mais plutôt politiques. La nécessité d'alimenter l'industrie textile française était moindre, du fait de la disparition du risque de pénurie de coton, plus de vingt ans après la seconde guerre mondiale, et surtout du déclin du poids de ce secteur dans l'économie française. Politiquement, sous couvert d'un partenariat qui entretient l'ambiguïté entre aide au développement et alliance capitaliste, ce changement de stratégie de la part de la CFDT lui permet de s'adapter à l'air du temps, et à la France de conserver la main sur un secteur clef des économies africaines, du moins là où l'entreprise intervient.

40. Suivront Madagascar et le Burkina Faso en 1979 (Michelis, 1999 : 33).

En outre, l'économie cotonnière de la zone franc était régulièrement, et abondamment, soutenue par la coopération française ou européenne. Il devenait alors délicat pour la CFDT, groupe industriel, de continuer à chercher des appuis financiers auprès de la CEE ou de la Banque Mondiale pour ses interventions en Afrique. La mise en place de sociétés nationales dont elle serait actionnaire leur permettrait de percevoir des aides sans que les bailleurs et services de coopération aient le sentiment d'appuyer une entreprise française (Fok, 1993 : 100). Un rapport, cité par Levrat, témoigne aussi de la prise de conscience par les autorités françaises de la difficulté à maintenir leur coopération cotonnière par le biais de l'intervention directe de la CFDT, mais aussi de certaines craintes : *“Il n'est jamais exclu que, pour des raisons diverses et surtout politiques, un État ou un autre remette en cause la collaboration d'une société française : malgré l'excellent crédit que la CFDT rencontre partout, (...), il lui arrive parfois d'être considérée comme 'riche', donc taxable, voire suspectée de tirer de son activité même un profit plus ou moins contestable.”*, et plus loin : *“Si les intérêts des nations industrialisées les conduisent à prolonger leur soutien, celui-ci sera onéreux -et peut-être de plus en plus onéreux,-sans pour autant leur éviter le reproche de néocolonialisme”*. Et enfin : *“Il faut encore, en collaboration étroite et confiante avec les instances spécialisées, porter son effort sur les problèmes de formation, seul moyen efficace de favoriser la relève. Celle-ci s'imposera un jour ; autant donc, la préparer que de se la faire arracher”* (rapport de la Commission de Vérification des comptes des entreprises publiques, 1971, cité par Levrat (2009 : 108). La CFDT a donc dû opérer une mue qui va la transformer, en quelque sorte, en société de service⁴¹. Pourtant dans l'esprit de certains cadres de la CFDT la création d'entreprises nationales ne semblait être qu'un ajustement. Docking cite un ancien de la CFDT au Burkina Faso pour qui *“même si les noms des compagnies avaient changé et si différents États étaient actionnaires majoritaires, ces compagnies étaient toujours la CFDT à nos yeux”* (Docking, 1999 : 113, ma traduction).

Pour ce qui est de son partenariat avec le Mali, rappelons que la convention signée entre la CFDT et l'État malien en 1964 était arrivée à son terme. Celle-ci prévoyait que les investissements réalisés par la CFDT reviendraient à l'État malien au bout de dix ans (Maharoux, 1987 : 50). Mais plutôt que céder littéralement ces investissements, une nouvelle entité a été créée, la *Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles* (CMDT). Ses statuts ont été approuvés le 5 février 1975 par l'ordonnance N°6 du CMLN, mais on considère généralement que sa création effective date du 21 octobre 1974, jour de la signature d'une convention entre la CFDT et le gouvernement malien. Société Anonyme d'Économie Mixte, elle a pour objet *“le développement régional des zones cotonnières et l'amélioration du niveau de vie de leurs agriculteurs, en particulier par le développement de la culture cotonnière, et plus généralement par toutes opérations agricoles, industrielles*

41. Les statuts de la CFDT seront d'ailleurs modifiés en janvier 1978. Son objet est élargi, et confirme cette mutation de l'entreprise vers la prestation de service : *“l'appui, sous toute forme appropriée (prestations en personnel, soutien technique ou financier, conseil de gestion), nécessaire aux producteurs ou à tout intervenant public ou privé pour atteindre les buts définis dans les programmes ou projets auxquels la société apporte son concours.”* (Statuts de la CFDT, article 3).

ou commerciales, immobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, ou à tout autre objet similaire ou connexe susceptible d'en faciliter la réalisation." (article 2). Cet objet présume de l'ampleur des tâches que devra assumer l'entreprise, et explique déjà la prévalence qu'elle prendra sur l'État dans sa zone d'intervention. La CFDT est actionnaire de l'entreprise à hauteur de 40%, ce qui lui offre quatre sièges sur dix au sein de son Conseil d'administration, et un dividende de 8% sur les bénéfices, à partager avec l'autre actionnaire, l'État malien (à hauteur de 60%) (Article 27). N'fagnanama Koné, directeur adjoint de la CFDT Mali depuis 1970, devient le premier directeur général de la CMDT⁴². En 1976, 21 employés de la CFDT sont encore en poste au Mali⁴³. La CMDT reprend à son compte l'organisation mise en place par la CFDT. L'exportation de la production est à la charge de la Société Malienne d'Importation et d'Exportation (SOMIEX), et son négoce revient à la Compagnie Cotonnière (COPACO) d'Edouard Senn, devenue une filiale de la CFDT. Pour l'État malien, la création de la CMDT est une aubaine, l'occasion d'assurer la promotion de certains cadres et d'élargir sa clientèle par la reprise en main du fleuron de son économie. La CMDT va porter une large partie du secteur agricole et industriel du pays, et bientôt le développement d'une région entière. Certaines ambivalences avaient marqué la création de la CFDT dans les intérêts qu'elle était censée servir (entre l'État français, ses colonies et les industriels du textile, entre public et privé), la création de la CMDT n'est pas moins ambiguë. Il nous semble qu'elle est parfois considérée par les Maliens, et les producteurs de coton en particulier, comme une entreprise d'État comme une autre, à tort au regard de ses statuts. La confusion a pu être favorisée par la simultanéité entre la création de la CMDT et la politique en faveur des Opérations de Développement Rural. L'origine de ses capitaux en fait pourtant une entreprise singulière dans le paysage économique malien. S'il existe d'autres entreprises à capitaux franco-maliens, telle l'ITEMA, la CMDT a pour particularité d'être composée de capitaux français relevant d'une entreprise appartenant à l'État français. En toile de fond ce sont donc bien deux États qui pilotent la CMDT, et l'entreprise apparaît comme une interface entre eux. L'État malien, en tant qu'actionnaire majoritaire, aura une voix prépondérante dans les décisions relatives à la vie de l'entreprise, mais n'aura jamais les coudées franches, si tant est qu'il l'ait vraiment souhaité, n'ignorant pas qu'il pourrait bénéficier des compétences de la CFDT et surtout des soutiens financiers que celle-ci pouvait négocier auprès de organismes publics de coopération français et internationaux. Cette ambivalence de statut de la CMDT n'en fait donc pas un service de l'État comme un autre, et la CMDT sera toujours un organisme un peu à part dans la politique de développement rural du pays. Cela se ressentira dans la confiance que vont lui témoigner les bailleurs, comme si la présence de la CFDT en son sein rassurait ces derniers. C'est ainsi que la CMDT va se voir confier un très important projet de développement

42. Dans les années soixante, il avait été chef du service de la production à l'Office du Niger (Schreyger, 1984 : 254).

43. Ils ne seront plus que 11 en 1984, et un seul en 2007, le directeur adjoint de l'entreprise (Levrat, 2009 : 118).

du sud du pays, le programme *Mali sud*.

2 - La CMDT, opérateur de l'État pour le projet *Mali sud*

Le projet *Mali sud*, élaboré par l'Institut d'Économie Rurale (IER), est l'objet d'une négociation entre le Mali et la Banque Mondiale (BM) en octobre 1976, et démarre en 1976/1977, pour une durée prévisionnelle de cinq ans (BM, 1976 : 10). La Banque Mondiale est le principal bailleur du projet, dont le coût est estimé à 44 millions de dollars en 1976 (supporté à hauteur de 35% par la BM, 13% par le Fonds Africain de Développement, 11% par la coopération française et 11% par la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique, et le reste par l'État malien et les producteurs ; BM, 1976 : annexe 3). *Mali sud* illustre la préférence des bailleurs, déjà évoquée, pour des financements par projet, et l'intérêt de l'existence d'une nouvelle entreprise désormais nationale, la CMDT, à même de porter la responsabilité des politiques de développement rural. Toutefois le choix de la CMDT comme porteuse du projet *Mali sud* n'était pas exempt d'arrière-pensées : ses bailleurs ont imposé un relèvement de la commission sur la plus-value cotonnière versée par l'État à la CMDT, reprenant une demande explicite de la CFDT (Fok, 1993 : 113). L'argument avancé a pu être la nécessité d'assurer la pérennité de l'outil industriel de l'entreprise, mais on peut également y voir un moyen de contenir l'appétit de l'État. La CFDT aurait-elle profité du projet *Mali sud* pour "protéger" ses investissements antérieurs de l'État malien ? D'ailleurs, parmi les autres conditions imposées par la Banque Mondiale, on trouve le paiement des crédits contractés auprès de la CMDT par la SOMIEX, l'ITEMA et la COMATEX (BM, 1976 : 12). L'implantation de la CMDT dans le sud du pays pouvait justifier le rôle que les bailleurs vont progressivement lui attribuer, on peut cependant se demander s'il ne s'agissait pas aussi d'une stratégie visant à contourner l'administration malienne et ses faiblesses⁴⁴. Certains volets du projet s'inscrivaient dans la continuité des missions attribuées à la CFDT puis à la CMDT, tels l'appui à la recherche cotonnière, la diffusion de la culture attelée, le renforcement des capacités industrielles (construction d'usines d'égrenages à Diola, Sikasso et Bougouni). En revanche d'autres missions l'éloignaient de son activité principale, le coton, puisque la CMDT allait s'occuper de la promotion de la production de céréales, *Mali sud* prévoyant un sous-projet visant à l'intensification de la culture de maïs, mais aussi du riz en bas-fonds et des autres céréales sèches. A cette fin la CMDT financera la construction de silos à grains (qui finalement serviront très peu en raison de la libéralisation du commerce des céréales, Fok, 1993 : 116). *Mali sud* contenait également un volet d'appui aux structures locales de santé, la mise en place d'un service de génie civil à la CMDT pour s'occuper

44. En cela la CMDT occupe la place que prendront les ONG à partir des années 90, comme substitut de l'État en matière de prestations de service public et de pilotage des politiques de développement.

de l'entretien et de l'ouverture de pistes, mais aussi l'instauration d'un service vétérinaire pour les animaux de trait (BM, 1976 : 12-13). La CMDT vient donc se substituer aux différents services de l'État ou parfois travailler en complément de la Direction Nationale de l'élevage, du ministère ayant compétence en matière d'aménagement du territoire, du ministère de la Santé, mais aussi des services en charge de l'agriculture. La CMDT, en empiétant sur les prérogatives l'État, va exercer un pouvoir très étendu dans toute la zone cotonnière, et cela va susciter quelques rancœurs. Le projet *Mali sud* fera date, puisqu'il sera suivi de deux nouvelles tranches dans les années 80 et 90, visant toujours à intensifier la culture du coton, mais également à promouvoir plus globalement le développement rural⁴⁵. Il a même donné son nom à la région cotonnière malienne, très souvent appelée "*Mali sud*".

Parallèlement, la culture du coton continue à étendre progressivement son emprise sur les paysans du sud du pays et la production augmente, passant de 66 000 tonnes en 1970-71 à 102 000 tonnes en 1980-81⁴⁶ (Docking, 1999 :263). Au milieu de la décennie, une réforme dans l'organisation de la filière cotonnière va venir appuyer les succès toujours croissants qu'elle rencontre : la mise en place d'*Associations Villageoises*.

3 - Les Associations Villageoises et la naissance locale d'une participation paysanne

La création d'*Associations Villageoises* (AV) de producteurs de coton est une réforme très importante, qui sera pour beaucoup dans l'essor de cette culture. Ces associations permettront aussi l'émergence de prises de position sur l'organisation de la filière. Elles vont devenir une institution centrale dans les villages de la zone cotonnière, autant par leur importance économique que par les enjeux de pouvoir qu'elles constituent. Nous allons voir les conditions originales de leur création, souligner la place que vont prendre ceux qui en assureront la gestion et l'importance que revêt à cet égard la maîtrise de l'écrit. Il faudra aussi s'interroger sur la portée et les limites de cette réforme en termes politiques et sociaux.

L'origine des Associations Villageoises

Quelques confusions ont pu être entretenues sur l'origine exacte des associations villageoises, principalement par la CMDT. Leur mise en place étant perçue comme une

45. Son principal bailleur, la Banque Mondiale, finira par critiquer la trop grande diversification de la CMDT qu'elle a pourtant largement financée, l'engageant à recentrer ses activités uniquement sur le coton (voir la troisième partie).

46. Cette évolution n'est toutefois pas linéaire, notamment à cause de l'instabilité climatique et des sécheresses durant cette décennie.

initiative judicieuse, l'entreprise a voulu s'en attribuer le mérite en mettant en avant l'initiative d'un de ses agents. Toutefois, un élément important à l'origine de son initiative a parfois été passé sous silence : la contestation des pratiques de l'encadrement par les producteurs⁴⁷. Peut-être qu'il s'agissait alors de ne pas briser l'image du coton comme culture d'exception dans le paysage rural malien, îlot de développement protégé de la prévarication de l'État et de ses agents ruraux grâce au modèle "*exemplaire*" hérité de la CFDT. Dans les publications sur le sujet ou encore dans le cadre de nos entretiens avec le personnel de la CMDT, il est d'ailleurs fréquent que les abus exercés par l'encadrement sur les producteurs de coton soient minimisés, ainsi que leur impact, comme si cela faisait simplement "*partie du jeu*", alors que cette question est centrale pour comprendre la mobilisation croissante des cotonculteurs. Le vis-à-vis des producteurs est abstraitement "*la*" CMDT, mais dans les faits ce sont ses agents sur le terrain. Les relations de pouvoir qui se tissent entre la CMDT et les paysans s'incarnent dans les rapports quotidiens entre cet encadrement et les producteurs.

C'est bien un conflit entre des producteurs de coton et l'encadrement CMDT qu'on trouve à l'origine de la création d'Associations Villageoises en zone cotonnière. L'encadrement avait différentes méthodes pour accroître ses revenus, par exemple dans la gestion des crédits ou l'approvisionnement en intrants, mais aussi dans le cadre de la pesée du coton, point qui semble avoir cristallisé les tensions. Les équipes d'achat opérant les tournées de collecte pesaient le coton avant de l'acheminer dans les usines d'égrenages, et sous-évaluaient fréquemment le poids afin de s'approprier la différence. La toute première association villageoise a été créée à l'issue de la campagne 73-74 dans le village de Tonto⁴⁸, à proximité de la ville de Fana. Les producteurs de ce village, s'estimant lésés sur le poids de leur production, avaient brandi l'arme du boycott, affirmant qu'ils ne cultiveraient plus de coton tant qu'ils n'auraient pas la maîtrise de la pesée (Docking, 1999 : 114). Sanogo parle même "*d'émeutes villageoises provoquées par les abus des équipes de commercialisation*" (Sanogo, 1989 : 100). Michel Daou, agent d'encadrement de la zone de Fana, propose de former les producteurs afin de les affranchir de leur dépendance en matière de pesée, mais aussi dans d'autres domaines, et en conséquence de les organiser en association. "*Son idée fut très mal reçue au départ, et on accepta finalement l'idée qu'il ne coûtait rien de l'expérimenter à petite échelle, en se donnant deux ans pour observation. Ce délai écoulé, la Direction Générale s'appropriera l'idée, en généralisa l'application...*" (Fok : 1993, 102). Des conflits entre producteurs et encadrement ont bien motivé la création des premières associations villageoises, et pas seulement dans le cas de Tonto. En 1975, dans la zone de Diarama, région CMDT de Koutiala, Belloncle évoque une situation similaire à celle de Tonto, motivant la création d'une AV dans le village (1982 A : 115). Le Roy souligne par ailleurs que des groupements informels de producteurs existaient déjà autour des silos de

47. Sur les différentes versions de la création des AV qu'a pu donner la CMDT, voir Docking, 1999, p. 114-115 et annexe V.

48. Appelé parfois Tontobougou ou Totambougou.

stockage du coton, depuis la fin des années 1960⁴⁹ (Le Roy, 1991 : 77).

Les problèmes de pesée n'étaient pas non plus propres à la culture cotonnière. Dans le cadre de l'alphabétisation des producteurs encadrés par *l'Opération Arachide* dès la fin des années 60, et afin de surmonter la méfiance des producteurs à l'égard des agents de commercialisation, des formations spécifiques avaient été dispensées afin de faciliter la surveillance des pesées et la lecture des chiffres sur les balances par les paysans (Dumont, 1973 : 33). Daou aurait également été inspiré par des pratiques observées dans sa zone : *“au moment de la commercialisation, les paysans pratiquaient eux-mêmes une forme de tontine basée sur le mode de fonctionnement suivant : après avoir abattu et vendu des animaux, les paysans attendaient le moment de la commercialisation des produits agricoles (coton) pour récupérer leur dû, l'attente pouvant aller jusqu'à huit mois. Ainsi, au moment où l'agent CMDT récupérait son crédit agricole, il y avait aussi un villageois en train de récupérer son crédit. Fort de ce constat, M. Daou s'est dit : “Tiens, c'est une bonne occasion. Si dans un village, on a au moins un alphabétisé (...), est-ce que ce ne serait pas plus facile de lui confier la gestion du crédit, (...) et des intrants du village.”* (Dagnon, 1992a : 21).

Comme les pesées étaient au coeur du problème, l'une des tâches primordiales que les associations villageoises auront à assurer est ce que l'on appelle *la campagne de pré-commercialisation* du coton. A cette fin elles vont s'équiper en balances et assumer la construction de locaux de stockage, pour assurer une pesée du coton produit en présence de chacun de leurs membres. Des camions passent dans les associations villageoises récupérer le coton pour le livrer aux usines d'égrenage, où il sera à nouveau pesé par les agents de la CMDT. Ce système doit permettre de limiter les litiges rencontrés lors des pesées effectuées par les équipes d'achat⁵⁰. L'association villageoise est rétribuée en fonction de la quantité de coton qu'elle a fourni à la CMDT, et répartit ensuite l'argent entre les producteurs. Le travail de l'AV est quant à lui rémunéré à hauteur de 2 FM par kilo. Cette somme, appelée *“frais de marché”*, doit constituer le fonds de roulement de l'association. Elle sera rapidement jugée insuffisante par les producteurs, qui vont mettre en place un autre système d'autofinancement appelé *“excédent de commercialisation”* : la récolte est volontairement sous-pesée par les associations villageoises et ensuite elles perçoivent la différence une fois effectuée la pesée par la CMDT, le *reliquat*. Les associations villageoises ont donc d'une certaine manière créé une nouvelle taxe sur la production cotonnière, dont elles avaient la maîtrise. Les AV vont se voir confier de plus en plus de responsabilités⁵¹, comme le recensement des besoins de leurs membres en amont de la campagne agricole

49. *“Le silo correspondant à un village ou un hameau où l'on produit assez de coton pour justifier le déplacement d'un camion.”* (Leroy, 1991 : 77).

50. Néanmoins il semble qu'il n'ait pas toujours offert de garantie suffisante et que des litiges perduraient sur la différence de poids entre les balances des AV et celles de la CMDT. D'autres problèmes se posent autour de la classification de la qualité du coton, déterminante pour le prix offert aux producteurs. Plus tard des syndicalistes représentant les producteurs seront présents lors des pesées dans les usines, pour contrôler le processus.

51. La gestion conjointe de la commercialisation et du crédit mutuel par les AV a commencé dès 1975, Chatran, 1977 : 18.

en fonction des surfaces de production de chacun, afin d'estimer les besoins en intrants et les crédits correspondants. Elles passent donc une commande globale et gèrent ensuite l'approvisionnement. Elles auront un rôle important en matière de crédit, transmettant les demandes et les contrôlant, formalité nécessaire puisqu'est instauré un système de *caution solidaire*. Celui-ci veut que tous les membres de l'AV soient solidaires des crédits contractés par chacun, assurant le remboursement en cas d'insolvabilité de l'un des leurs.

Cette question de l'accès au crédit est une donnée importante pour comprendre le succès de la culture du coton au Mali. Pour qu'un paysan obtienne un crédit, dans l'ensemble de la zone cotonnière, il devait passer par la CMDT et la culture du coton. Les paysans avaient perçu les gains de productivité de ceux qui achetaient des engrais, ainsi que les gains en temps de travail que permettait l'acquisition de matériel agricole (multiculteur, charrue, semoir). Il y a bien eu un effet "*d'appauvrissement relatif*" des paysans qui ne produisaient pas de coton, à partir du moment où ils voyaient leurs voisins s'équiper. Le côté spécifique de l'organisation en AV au sein du système CMDT va amener à parler de "*club coton*", club qui offre l'accès aux crédits d'équipements et en intrants, inaccessible autrement dans le sud du pays. Il faut en outre prendre en compte le fait que les producteurs de coton sont aussi, et avant tout, des producteurs de vivriers. L'organisation de la filière coton va devenir un moyen de produire plus de vivriers, grâce à davantage d'équipements permettant l'extension des surfaces cultivées et aux intrants améliorant les rendements de terres parfois très pauvres. Cette dimension plurielle de l'exploitation agricole est bien intégrée par la CMDT, qui va assister aussi les cultures vivrières. Le problème de l'accès au crédit en zone rurale se pose toujours aujourd'hui, et la plupart des producteurs que nous avons rencontrés produisaient du coton, même à perte, pour continuer à bénéficier des avantages du "*club coton*". Enfin, l'accès au crédit par l'intermédiaire de la culture du coton offre une échappatoire à celui proposé par les commerçants, plus facile d'accès mais pas nécessairement plus avantageux en termes d'intérêt et d'échéancier.

Après deux ou trois années durant lesquelles le système des associations villageoises n'a pas suscité d'engouement particulier de la part de la CMDT, le modèle va s'étendre à toute la zone cotonnière dès la fin des années 70⁵².

Les retards de l'alphabétisation et le statut de lettré en zone rurale

L'un des critères préalables à l'implantation d'une AV est la présence de personnes alphabétisées, indispensables pour assurer leur gestion⁵³. L'alphabétisation et plus généralement le rôle des lettrés dans les AV est à l'origine de l'émergence d'une "*élite paysanne*" qui structurera progressivement le mouvement des producteurs de coton. Le Mali dispose d'un Service National d'Alphabétisation depuis 1960. Sa tâche était colossale puisque le pays comptait 90% d'analphabètes à l'indépendance (Dumont, 1973 :15). En septembre

52. Pour la campagne 1981-82, il existait 447 AV (Ba, 1982 : 184).

53. Parmi les autres critères : la bonne entente villageoise et l'absence de dettes.

1965, après une conférence mondiale de l'UNESCO tenue à Téhéran, un Programme Expérimental Mondial d'Alphabétisation (PEMA) est initié. Le Mali s'engage avec le soutien de l'UNESCO dans un programme d'alphabétisation des adultes, en langues nationales, avec pour objectif d'aboutir à l'alphabétisation de 100 000 producteurs agricoles et 10 000 employés des industries et sociétés d'État (ibid : 16). Préalablement, le pays a élaboré un alphabet pour transcrire quatre langues nationales (le bambara, le soninké, le songhaï et le tamasheq), fixé par le décret N°85 du 24 mai 1967. La volonté d'assurer l'alphabétisation des ruraux était dès ses débuts liée à la production de coton et de riz, que voulait intensifier le gouvernement, ce qui explique pourquoi les premières études relatives à l'utilisation de ce nouvel alphabet seront dédiées au Bambara, langue la plus parlée dans les zones de production rizicoles et cotonnières parmi les quatre qui ont été transcrites (Op. Cit., 26). Pourtant à cette époque l'intérêt de programmes d'alphabétisation était l'objet d'un certain scepticisme : *“La plupart des ingénieurs et agents techniques ne voyaient pas très bien quelle contribution l'alphabétisation pourrait apporter pour l'amélioration des conditions de travail et d'existence des paysans ; ils avaient même tendance à penser que, à l'instar de l'école pour l'enfant, l'alphabétisation donnerait aux adultes le goût d'aller chercher en ville des emplois salariés”*⁵⁴ (...) Les responsables de l'Opération coton avaient bien accepté de communiquer leurs programmes de vulgarisation au Centre national, et de laisser des centres d'alphabétisation s'installer dans certains villages de cultivateurs de coton, mais ils s'opposaient à ce que les "chefs de secteur de base" remplissent les fonctions d'animateurs d'alphabétisation” (Dumont, 1973 : 32). Des cours d'alphabétisation sont néanmoins mis en place en partenariat avec la CFDT, avec comme support la brochure *“Kôôrisene”, la culture du coton* (Mbodj-Pouye : 2007, 60). La formation des paysans passe par une alphabétisation dite *“fonctionnelle”*, terme utilisé par opposition à l'enseignement généraliste.

Cette approche semble reposer sur l'idée que les paysans ne s'intéresseront pas aux programmes d'alphabétisation s'ils ne sont pas appliqués à des domaines concrets de leur existence. Elle se présente donc comme pragmatique, elle est aussi marquée de condescendance, comme son ancêtre, l'école rurale coloniale prônée notamment par Labouret. Si l'ampleur du travail à accomplir pour alphabétiser l'ensemble de la population malienne et le manque de fonds disponibles ont justifié certains choix, ils traduisent aussi un état d'esprit que l'on retrouve dans l'attitude des agents de l'entreprise cotonnière. On peut penser que les ingénieurs et agents techniques évoqués par Dumont étaient bien conscients du fait que leur statut, et leur pouvoir sur la paysannerie, reposaient en partie sur cette maîtrise de l'écrit que les producteurs n'avaient pas. *“L'encadreur à quelque niveau que ce soit, consciemment ou non, se considérait comme supérieur au paysan, et pensait que ses connaissances étaient plus étendues que celles du cultivateur”* affirme ainsi un autre rapport sur la formation des cadres à la CMDT (CIHEAM-UNESCO/CMDT, 1983 : 2). Dans la revue de la CFDT, *Coton et Développement*, un article sur le rôle

54. On retrouve une fois de plus cette peur de l'exode rural, de la ville, et l'association lettré-ville-salariat.

de l'encadrement agricole cite une étude ivoirienne sur cette question, en se réappropriant partiellement ses constats, très proches de ce que pouvait affirmer le rapport sur la formation des cadres à la CMDT précédemment cité : "...les paysans ont "un comportement d'assistés ne trouvant auprès de l'encadrement agricole qu'une formation gestuelle, c'est-à-dire qu'un rappel constant des consignes", l'encadrement pratique "la rétention de l'information" pour conserver son prestige et "une certaine auto-satisfaction". L'auteur de l'article ajoute : "Ces remarques sont souvent valables". Selon lui, et puisque les paysans sont des "assistés", "vouloir supprimer ou alléger l'encadrement agricole est un mythe" (Chatran, 1976 : 23-24).

Bien loin d'un programme d'éducation populaire pour tous, le PEMA et ses successeurs destinaient donc l'alphabétisation à une seule fonctionnalité : l'intensification de la production. Ce premier programme d'alphabétisation prendra fin en 1976, et l'évaluation de ses résultats se révélera désastreuse : sur 1200 centres qui avaient été créés, 250 seulement fonctionnaient encore, conséquence du manque de financement et du désintérêt de l'entreprise cotonnière pour ces programmes (Belloncle : 1982, 118).

L'alphabétisation et les Associations Villageoises

Les associations villageoises ne pouvaient fonctionner sans la participation de lettrés, peu nombreux en zone rurale. La toute première génération qui va prendre en charge leur gestion, à partir du milieu des années soixante-dix, était donc composée des ruraux déjà alphabétisés, avant que la CMDT ne relance des programmes d'alphabétisation d'envergure, au tout début des années quatre-vingt. Une quinzaine d'années après l'indépendance du pays, les rares adultes alphabétisés en zone rurale avaient le plus souvent été scolarisés à l'époque coloniale, d'autres avaient bénéficié du programme PEMA, certains étaient d'anciens tirailleurs. La thèse de Mbodj-Pouye sur la place de l'écrit en zone cotonnière offre quelques exemples de parcours de cette première génération de lettrés (Mbodj-Pouye : 2007). Si le caractère localisé de son enquête empêche de généraliser ses conclusions, les parcours de vie qu'elle présente nous intéressent particulièrement puisque sa zone d'étude est située à proximité de Fana, région d'émergence de la première association villageoise. Elle dresse par exemple le portrait des deux premiers scolarisés du village de Kina, le fils du chef de village et le fils d'une autre famille fondatrice, qui ont tous deux été scolarisés durant la période coloniale, sélectionnés au regard de la qualité de leurs parents (Mbodj-Pouye : 2007, 175 et suivantes). Mbodj-Pouye insiste à raison sur le prestige supplémentaire que confère le statut de lettré, plus encore en milieu rural. L'un cumulera les fonctions de formateur dans un centre d'alphabétisation, d'écrivain public, de collecteur d'impôts et d'agent de l'état civil, et l'autre fera carrière à la CFDT dès 1963, puis à la CMDT, où il sera d'ailleurs recruté par Michel Daou. Son fils deviendra le responsable de l'association villageoise de son village. Il y a ainsi une logique à voir s'impliquer dans la

gestion des associations villageoises, dès leur création, les figures importantes des villages, puisqu'elles comptent parmi elles les rares alphabétisés.

Face au faible nombre d'alphabétisés dans les villages, la CMDT va initier des programmes d'alphabétisation pour les gestionnaires d'AV. Belloncle, expert et enseignant en sociologie à l'université de Tours, a activement participé à la définition des programmes d'alphabétisation et d'initiation à la comptabilité des AV, ainsi qu'au travail de transcription du vocabulaire comptable en Bambara, expérience qu'il a relatée dans un ouvrage (Belloncle, 1982 A). L'idée était de faciliter la maîtrise de rudiments de comptabilité pour un noyau de personnes alphabétisées dans chaque village, par l'intensification de l'alphabétisation "*fonctionnelle*" des villageois en langue vernaculaire, en l'occurrence en Bambara. La nécessité de parfaire la formation des gestionnaires des associations villageoises était pressante, puisqu'il en existait 63 lors de la campagne 1977-78 dans la région de Koutiala, puis 109 l'année suivante, commercialisant un total de 14 500 tonnes de coton (Belloncle A : 1982, 117). Pour encadrer la formation des producteurs il va être décidé d'intégrer au système CMDT des *Zones d'Alphabétisation Fonctionnelle* (ZAF)⁵⁵, animées par un formateur, afin de coordonner l'apprentissage⁵⁶. Le choix du Bambara favorisait les formations accélérées, mais cette option a pu reproduire le problème que présentait auparavant l'alphabétisation en français dans un milieu non francophone, puisqu'elle a été retenue pour l'ensemble de la zone cotonnière. Ainsi les producteurs de coton Sénoufo ou Minyanka du sud Mali ont-ils été alphabétisés dans une autre langue que la leur, le Bambara, ce qui a suscité quelques réticences (Amselle et Benhamou, 1985 : 130).

Le profil des premiers gestionnaires d'AV qu'a rencontrés Belloncle lors de stages de formation qu'il a contribué à mettre en place à la fin des années 1970 témoigne de la présence importante des notabilités locales⁵⁷ dans ces organisations. Ainsi à Kôlônina, à l'ouest de Koutiala, Drissa Koné, chef de village, est à la fois président et trésorier de l'association villageoise. Lui et Seydou Koné, secrétaire de l'AV, ont tous deux été à l'école coloniale (Belloncle : 1982, 120). Le statut social, fortement corrélé avec le niveau de formation, a été un critère déterminant dans le choix des dirigeants des associations villageoises. La plupart des AV ont comme président, parfois à titre honorifique, parfois de façon exécutive, le chef du village où elles sont établies. L'intérêt des notabilités locales pour ces nouvelles structures se situe dans la continuité de celui qu'elles ont pu porter au statut de *paysan-pilote* ou encore à l'obtention des places de choix dans les anciennes coopératives. L'investissement des élites rurales dans les associations est le prolongement d'un processus rationnel : occuper des positions dans toute les institutions villageoises, et

55. Les premières ZAF ont été créées par l'État malien en 1969, et travaillaient en relation avec les Opérations de Développement Rural (Dumont, 1973 : 48).

56. Il existait déjà un service formation au sein de l'entreprise, créé en 1969, mais à destination de l'encadrement (CIHEAM-UNESCO/CMDT, 1983 : 2).

57. Précisons à nouveau que par le terme "*notabilité*", nous n'entendons pas uniquement les représentants des instances coutumières, mais toute figure de "*réussite*" par quel canal que ce soit, le commerce, le succès dans *l'aventure* (terme qui désigne ceux qui ont migré, plus ou moins loin) ou par une place dans l'administration.

celles-ci vont devenir incontournables.

Bien évidemment les bureaux des associations villageoises n'ont pas totalement été monopolisés par les anciens, les autorités coutumières, ou des commerçants ou ex-fonctionnaires diversifiant leurs activités, puisque de nombreux jeunes ont été formés pour les gérer. Mais beaucoup des jeunes alphabétisés étaient également sélectionnés sur des critères sociaux, dans l'entourage des notabilités (Bingen, 1996). Ce sont d'ailleurs ces jeunes qui, une fois arrivés aux responsabilités au fur et à mesure que leur âge et leur position sociale avancent, porteront le syndicalisme cotonnier à partir des années quatre-vingt-dix. Les quelques profils que nous venons d'évoquer présentent des caractéristiques que nous avons retrouvées trente ans plus tard, lors de nos propres recherches : le cumul des fonctions (favorisé par le faible nombre de lettrés dans les villages) et le statut social important des dirigeants des associations villageoises et des organisations paysannes qui leur ont fait suite. La CFDT comme la CMDT avaient conscience de ces phénomènes, et les ont probablement encouragés, estimant que l'engagement des notabilités anciennes dans ces nouvelles institutions leur apportait une forme de légitimité tout en facilitant leur réappropriation. Citons la revue de la CFDT : *"...les associations villageoises proposées par les vulgarisateurs ne sont que le prolongement d'organisations locales informelles, sociétés de culture, entraide (...). On retrouve à la tête des AV les mêmes personnes que dans ces organisations..."* (Chatran, 1977 : 18). On constate ici, dans les discours sur la promotion des AV, et dans leur fonctionnement, des traits caractéristiques des politiques agricoles depuis la période coloniale, qui privilégiaient comme intermédiaires les chefs de canton et de village, pratiques renouvelées sous le régime US-RDA avec les Groupements Ruraux de Prévoyance et de Secours Mutuel, largement placées sous le contrôle des instances coutumières et/ou des notabilités villageoises.

La maîtrise de l'écrit dans un système où il est indispensable (gestion des crédits, bordereaux, lignes de compte, reçus et documents administratifs) et où cette compétence est très peu partagée, est un pouvoir. L'une des failles des organisations rurales, entraînant leur manque de représentativité, résulte du clivage croissant entre lettrés et non lettrés. Si certains dirigeants paysans sont analphabètes, la maîtrise de l'écrit n'en est pas moins un critère de sélection essentiel, facilitant l'occupation des meilleures places par ceux qui ont eu la chance d'aller à l'école ou d'être alphabétisés par la suite. Généralement ce ne sont pas les enfants des *"petits"* paysans, et ceux-ci n'occupent donc habituellement pas les places centrales au sein des AV. Or l'AV ne va pas être un simple agrégat de producteurs de coton, mais elle va constituer l'un des enjeux essentiels de *l'arène de pouvoir* qu'est le village (Olivier de Sardan, Bierschenk, 1998), en devenant l'une des institutions centrales au sud du Mali, tant du point de vue social qu'économique et politique. Elles vont souvent conforter, mais dans certains cas permettre de bousculer, les hiérarchies en présence. Cette situation résulte du fait que le rôle des AV va dépasser le simple cadre cotonnier, phénomène porteur d'un certain nombre d'ambiguïtés.

Les ambiguïtés des Associations Villageoises

La mise en place d'Associations Villageoises au Mali est généralement perçue comme un réel progrès social, et d'ailleurs la formule sera l'objet d'une récupération par l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM, infra) et inspirera aussi d'autres pays africains producteurs de coton. On a vu l'originalité de leur émergence, leur création n'ayant pas été planifiée par le haut, mais ayant été une réponse à des problèmes concrets sur le terrain. La nécessité d'encadrer de près les paysans se faisait probablement moins sentir, ceux-ci commençant à adhérer plus volontairement à cette culture, du moins à ce à quoi elle donnait accès (équipements, crédits, argent pour s'acquitter de l'impôt). La CMDT, après s'être montrée frileuse pendant une courte période, a perçu tous les avantages qu'elle pouvait tirer de la généralisation du système AV en zone cotonnière.

Pourquoi parler d'«*association*» villageoise, et non de «*coopérative*», terme plus généralement utilisé pour évoquer les groupements paysans et très valorisé dans les milieux du développement ? On a vu que la coopérative n'était plus très en vogue sous le régime du CMLN, du fait des mauvais souvenirs laissés par la politique agricole de l'US-RDA, ce qui pourrait expliquer le choix du terme retenu. Si tant est que le terme «*association*» ait été choisi comme substitut à celui de «*coopérative*», il devrait renvoyer à une forme juridique précise, définie par l'Ordonnance N°5-41 du 28 mars 1959. Il n'en est rien, puisque les AV qui vont fleurir par centaines sur une large partie du territoire ne disposeront pas de statut officiel⁵⁸. Elles ont certains attributs de l'association, puisqu'elles disposent d'un bureau avec un Président, un secrétaire, un trésorier, mais elles n'ont pas la personnalité juridique. Avec le concours de la CMDT, il eût pourtant été possible d'officialiser les statuts de ces associations dès leur création, mais ce n'était pas dans la volonté de l'entreprise. Cette absence de statut légal évite que la CMDT ait comme partenaire une organisation disposant d'une personnalité juridique qui éventuellement pourrait se retourner contre elle en cas de litige. L'AV peut être ainsi à la fois un organisme qui «*protège*» les paysans, moins isolés face à l'encadrement, et un simple outil au service des intérêts de l'entreprise cotonnière. Cette ambiguïté initiale de l'association villageoise va perdurer et elle restera toujours une organisation aux contours mal définis, ce qui ne sera pas sans répercussions sur son devenir. Néanmoins, indépendamment de l'aspect juridique, force est de constater que les AV seront les premières formes de coopératives que s'approprièrent réellement les paysans. L'autonomie dans leur gestion est l'une des explications de ce succès, dans la mesure où elle suscite des enjeux locaux de pouvoir pour le contrôle de l'organisation et des fonds qu'elle gère. C'est pourquoi les AV n'ont pas connu le rejet qu'ont rencontré les *Sociétés Indigènes de Prévoyance* (SIP) ou les tentatives collectivistes de l'US-RDA, par la mise en place des Groupements Ruraux de Prévoyance et de Secours Mutuel. A la différence de ces dernières, qui souvent se contentaient de prélever des cotisations appa-

58. Ainsi le fondement de l'AV a pu être interprété de différentes manières, et Belloncle la décrit comme une *entreprise avec un chiffre d'affaires* (Belloncle, 1982 A : 117).

raissant comme une forme supplémentaire d'impôt, et n'offraient aucune contrepartie, les AV et leurs sociétaires peuvent poursuivre leur intérêt propre.

La CMDT a aussi vu dans le système des AV une façon de sous-traiter certaines opérations aux producteurs et un moyen de réduire ses frais d'encadrement par des transferts de responsabilités, accompagnés de transferts de charges. Ce sont les producteurs et leurs AV qui ont financé la construction de magasins de stockage dans des milliers de villages, notamment pour gérer les approvisionnements en intrants. Ils ont également directement financé la construction d'une majeure partie des centres d'alphabétisation qui se créaient en zone cotonnière (Belloncle, 1982 b : 83), et ainsi largement auto-financé leur formation. De plus, l'organisation du crédit selon le principe de la *caution solidaire* au sein des AV va être très avantageuse pour la CMDT, puisque le producteur déficitaire voit son crédit couvert par les fonds des autres producteurs réalisant une campagne bénéficiaire. Un producteur devait donc supporter des risques propres, par exemple climatiques, mais également assumer les risques pris par ses voisins, amis, frères, et tous les autres producteurs de son AV, sans que la CMDT s'expose trop.

Si le succès du modèle AV doit cependant être discuté, c'est parce qu'il faut le replacer dans un contexte plus global, pas seulement dans le cadre cotonnier. En tenant uniquement compte des nombreuses statistiques produites par la CMDT, leur aspect bénéfique est manifeste. Les AV ont en effet pris en charge un grand nombre investissements collectifs pour équiper les villages, toujours à leurs frais. Grâce aux fonds qu'elles mutualisaient à partir de l'argent du coton, elles ont multiplié les réalisations : un nouveau puits, une école, un centre d'alphabétisation, la construction d'une infirmerie, d'une maternité, des campagnes de nivaquine et l'acquisition de matériel de premier soin⁵⁹. L'argent gagné par la culture du coton, géré par les AV au niveau des villages, a indéniablement rendu des services à la vie villageoise dans son ensemble, puisque les "*frais de marché*" ont été utilisés en quelque sorte comme des impôts locaux. Ces réalisations constituent d'ailleurs une fierté pour les villageois, qui ne manquent pas de les signaler encore aujourd'hui.

Il est tout de même nécessaire de nuancer un peu ce bilan. Jonckers souligne à propos de ces investissements d'intérêt public : "*Ces réalisations sont le plus souvent vécues comme une contrainte par les paysans qui préféreraient parfois affecter leurs revenus à d'autres fins*" (Jonckers, 1987 : 206). Surtout, soulignons que les producteurs de coton, comme les autres paysans maliens, sont, par l'impôt et par la réquisition de leur récolte à bas prix, les principaux contributeurs des finances de l'État malien et du train de vie de sa bureaucratie, sans obtenir quelque chose en retour. Ce sont les AV qui ont plus ou moins pallié les carences de l'État et l'absence de services publics. On peut interpréter la mise en place des AV comme un progrès social mais la CMDT, et derrière elle l'État malien, n'avaient nullement pour projet la mise en place d'une société décentralisée composée d'entités autonomes, loin s'en faut. L'association villageoise est, d'un certain point de vue, un

59. Pour quelques données statistiques sur les réalisations collectives financées par les AV dès leur début, voir Ba, 1983 : 190.

instrument au service d'une entreprise, la CMDT, mais aussi un palliatif des insuffisances de l'État : "*au-delà du transfert des charges proprement économiques aux paysans, les associations villageoises permettent également d'assumer à la place de l'État ou de la CMDT des charges sociales liées à la reproduction de la force de travail telles que la santé ou l'éducation*" (Amselle et Benhamou, 1985 : 127). Les AV vont devenir les institutions centrales des villages, mais il ne faut pas les confondre avec un conseil communal, même si les charges en matière d'investissement collectif les transforme de fait en organismes locaux de développement. Mais pourquoi les producteurs de coton devaient-ils assumer seuls les frais d'investissement au bénéfice de la collectivité ? Si les paysans forment une large majorité des actifs d'un village, pourquoi les commerçants, artisans (forgerons) et même les fonctionnaires (enseignant et encadrement rural) ne participeraient-ils pas aux investissements collectifs ?

Un enjeu de pouvoir entre les notabilités locales

Pour tirer tous les enseignements de l'histoire des associations villageoises, il faut aussi se pencher sur leur fonctionnement, sans se limiter aux résultats de production ou à l'énumération de leurs réalisations en biens d'équipements. Ce qui donne tant d'importance aux associations villageoises, c'est d'abord le poids économique qu'elles représentent, sans égal pour un village de la zone cotonnière. Les producteurs vont avoir entre les mains des associations qui centralisent des millions de FCFA de crédit, s'occupent de la commercialisation de dizaines de tonnes de coton et enfin disposent grâce aux frais de marché et aux cotisations de leurs membres d'un capital très important. De plus la culture du coton (et donc le système AV), en continuant sa progression grâce aux bénéfices que peut procurer l'intégration au club coton, va bientôt impliquer la très grande majorité des exploitations agricoles du sud du Mali, autant dire une très large majorité de l'ensemble de la population de la zone. L'organisation et la vie de l'association villageoises sont étroitement imbriquées avec celles des villages. Ainsi les différenciations sociales existantes dans les villages porteront souvent les germes des différenciations économiques favorisées par les revenus cotonniers et la gestion des associations villageoises. Certains écrits de Belloncle, peut-être du fait de son implication en tant que formateur, témoignent d'une approche très positive de cette "*communauté villageoise*" qui imprègne la vie des associations. Son ouvrage *La question paysanne en Afrique noire* (Belloncle, 1982 B), s'appuyant sur son expérience de terrain, est traversée d'expressions qui manifestent son enthousiasme, mais qui ne nous semblent pas toujours correspondre à la réalité de la vie villageoise, et nous renvoient à l'agrarisme coloniale, au "*socialisme des ancêtres*" et à la vision de la ruralité portée par l'US-RDA, et désormais aux discours positivistes et essentialistes d'une partie des milieux du "*développement*". Ainsi pour Belloncle, l'Afrique dispose d'un atout pour son développement : "*les villages traditionnels*" (par opposition à un "*village moderne*" ?). Ils "*jouissent globalement de structures de pouvoir démocratiques*", où "*la règle générale*

y est celle de l'égalité d'accès à la terre" et "*une très grande homogénéité économique*". Ensuite l'auteur dit voir dans les associations villageoises maliennes des *entreprises villageoises de développement* (citations extraites de Belloncle, 1982 B : 75-82). Il retrouve une approche du développement rural largement éculée, qui, en pêchant par empathie, porte les germes de beaucoup d'incompréhensions et d'infortunes. Voir dans le village une communauté homogène rappelle cette citation de Leiris, relevée par Olivier de Sardan dans un ouvrage sur les rapports entre paysans, experts et chercheurs (Boiral, Lanteri, Olivier de Sardan, 1985 : 27) : "*Nécessairement, nous sommes moins sensibles à ce qui différencie les uns des autres des êtres ou des choses qui nous sont étrangers qu'à ce en quoi ils diffèrent de ceux qui nous sont familiers, et cela conduit à voir en eux une certaine ressemblance, qui n'est autre que cette différence qu'ils présentent en commun*"⁶⁰.

La description que nous avons pu faire du village, de la famille et de l'exploitation agricole au sud du Mali dans le chapitre précédent, est bien loin de l'image de la "*communauté villageoise démocratique et égalitariste*". Comment ignorer la gérontocratie et le droit d'aînesse, qui s'affirment en permanence ? La place très différenciée accordée aux hommes et aux femmes ? Comment penser que le village est un espace égalitariste, quand plus de soixante-dix ans après l'abolition de l'esclavage tout un chacun peut dire qui est descendant de qui, et renvoyer au statut social de vos ascendants ? Comment affirmer qu'il existe *une égalité d'accès à la terre* quand les familles fondatrices parlent d'autochtones et d'allochtones, et qu'un chef de village peut chasser ces derniers des champs qui leur ont été accordés ? Comment faire fi des rapports entre les "*castes*", qui s'expriment par exemple dans l'endogamie (relative) des griots ou des forgerons ? Belloncle s'est peut-être laissé duper par l'apparente "*homogénéité économique*" au sein des villages, comme il l'affirme, et qui nous paraît d'ailleurs discutable. L'apparente pauvreté matérielle des ruraux maliens masque des différences qui ne trompent pas au sein des villages : le nombre de boeufs de labour que possède une famille, et plus généralement son cheptel, l'équipement (char-rue, semoir, etc.), la possession d'un vélo ou d'une moto, d'un transistor, les matériaux de construction des concessions, etc. Il faut également prendre en compte l'importance du nombre d'actifs dans une famille et la superficie qu'elle peut ainsi cultiver, sa capacité à stocker des céréales, le nombre d'épouses du chef de famille, autant de facteurs de différenciation économique et sociale saillants pour le villageois, mais pas toujours pour l'observateur étranger.

La négation des hiérarchies villageoises n'est évidemment pas propre à Belloncle⁶¹,

60. Citation extraite d'*Afrique noire, la création plastique*, M. Leiris, 1967.

61. L'approche de Belloncle de la communauté villageoise est d'autant plus déconcertante qu'il a travaillé avec d'autres spécialistes des coopératives qui eux ne manquaient pas de mettre en avant les inégalités villageoises, tel Dominique Gentil (1984 : 6-8). De plus, il semble que Belloncle ait adopté cette approche dans différents pays africains, au risque cette fois-ci d'homogénéiser le continent et sa paysannerie. Dans un compte-rendu critique de l'un de ses ouvrages sur différentes expériences de développement rural en Afrique, Arditi reproche à l'auteur sa vision du village. Consulté pour aider à résoudre des conflits entre paysans et une Opération de développement rizicole au nord Cameroun (SEMRY), Belloncle proposera une formule très proche de l'AV cotonnière malienne. Faisant remarquer l'inexistence du terme "*village*" dans la langue des paysans de la région, Arditi ajoute : "*Ceci ne décourage nullement Belloncle*

et on la retrouve par exemple à la CMDT : “*Tout le discours de la CMDT sur la communauté villageoise et l’homogénéité perdues sert en fait à cet organisme à asseoir son pouvoir sur les paysans en niant les hiérarchies anciennes. Il faut faire table rase des clivages traditionnels pour mieux instaurer le rapport de production principal, celui qui lie les producteurs de coton à l’opération de développement (CMDT)*”, puis : “*l’institution de l’association villageoise (...) favorise l’émergence d’une catégorie de paysans riches mais d’un autre côté elle dissimule ce processus de différenciation sociale sous le masque du développement communautaire*”. (Amselle, Benhamou, 1985 : 126). Si nous avons insisté sur le caractère dominé de la paysannerie, les pressions qu’exercent sur elle la sphère politico-administrative, les commerçants et le marché, cela ne doit pas masquer la présence de rapports de pouvoir et de domination au sein du monde rural. Les approches focalisées sur le mode de production ont pu faciliter l’occultation de tensions sociales que l’on retrouve à tous les niveaux de la société malienne, y compris dans le village. Enfin ces dominations reposent sur des stratégies qui se renouvellent sans cesse, et le village n’est pas seulement l’espace d’un pouvoir “*archaïque*”, “*féodal*”. Au contraire, le cas des associations villageoises montre le dynamisme de ces stratégies locales de domination : chaque nouvelle institution est l’enjeu d’une compétition pour son contrôle, et revivifie les tensions en présence entre des concurrents s’appuyant sur différents registres, et souvent en les combinant (pouvoir coutumier, niveau d’éducation, maîtrise de l’écrit, assise économique pour les riches paysans). L’accès à une position importante au sein de l’AV pouvait assurer un certain prestige social, ou encore en être la démonstration.

Mais l’association villageoise, d’autant qu’elle n’a pas de statut officiel, n’est pas une organisation démocratique⁶² et la procédure de vote pour la nomination de son bureau est rare, laissant place au “*consensus*”, en général celui du chef de village et de ses conseillers, excluant les femmes, les jeunes, les gens de caste, les allochtones et les descendants de captifs. Ce “*consensus*” constitue donc plutôt une forme de consentement des rapports hiérarchiques en place, qui sont parfaitement intégrés. Jonckers relève des exemples d’abus de la part de gestionnaires d’associations villageoises jouissant d’une “*relative impunité*” du fait de leur statut. Évoquant des chefs de village qui sont responsables d’associations (ici en zone Minyaka, autour de Koutiala) : “*D’aucuns vont même jusqu’à prélever dans la caisse de l’association. La CMDT, pour lutter contre ces malversations, envoie des inspecteurs patrouiller dans la région. Malgré cela ces chefs peu scrupuleux jouissent d’une relative impunité car d’une part, les villageois, en général, ne les dénoncent pas et d’autre part, ils entretiennent des relations suivies avec les notables et les autorités des villes*” (Jonckers 1987, 204). Enfin, sur un point plus économique, très important au regard de l’évolution future de la représentation paysanne des producteurs de coton : les transferts

qui tout au long de son analyse de la SEMRY entretient l’idée selon laquelle le village serait un lieu dans lequel vivent des communautés égalitaires restées à l’écart des turbulences de l’histoire : guerres, esclavage, situation coloniale. Le village serait un havre de paix où il fait bon vivre, coopérer et se développer”. (Arditi, 1988 : 545-546). Belloncle reviendra partiellement sur sa position sur les AV (infra).

62. Le présupposé qui consiste à dire qu’une association est démocratique est très discutable. On retrouve ces problèmes dans le fonctionnement des ONG de développement, souvent très pyramidal.

de compétences ne sont pas les garants en eux-mêmes d'une meilleure gestion ou de l'exercice d'un contrôle accru de la part des premiers intéressés, les producteurs membres des associations villageoises⁶³. Ce présupposé est à relier au déni des enjeux de pouvoir et de hiérarchie propres aux villages que nous avons évoqué, enjeux qui ne sont toutefois pas endogènes, mais qui s'insèrent dans des rapports plus larges (producteurs/encadrement, producteurs /administration) : *“Les associations villageoises permettent-elles au moins comme l'assure la CMDT d'éviter le détournement par les équipes d'achat des revenus du coton ? Rien n'est moins sûr. Si certaines formes de spoliation ont disparu, d'autres ont vu le jour en liaison avec l'existence des caisses AV. L'accumulation de sommes d'argent souvent considérables à l'échelle paysanne au niveau des villages est en effet une source de tentation permanente à la fois pour les gestionnaires des AV (présidents, secrétaires, trésoriers) mais également pour l'encadrement CMDT, l'administration et les Eaux et Forêts. Ceci est particulièrement net comme nous l'avons vu lorsque les fonctions de chef de village et de président de l'AV sont remplies par la même personne”*. (Amselle, Benhamou, 1985 : 127). Il est dès à présent intéressant de mettre l'accent sur un phénomène qui se renforcera par la suite : tandis que la création des AV a été motivée par les contestations des producteurs contre les abus de l'encadrement CMDT, une fois celles-ci mises en place elles servent de support à de nouveaux détournements. Le transfert de responsabilité s'est accompagné d'un transfert aux autorités villageoises des vieilles pratiques dans la gestion de ces responsabilités, et du pouvoir qui les accompagne.

Le processus de création des AV, au delà de la réorganisation économique de la filière cotonnière, est donc l'objet de nombreux enjeux de pouvoir pour la maîtrise de cette nouvelle institution rurale dans le sud du pays. Les différentes notabilités ont largement investi ces organisations en fonction d'agencements hiérarchiques locaux (entre lettrés, pouvoir coutumier, jeunes alphabétisés), et tout en assurant leur assise elles ont aussi renforcé leur statut d'intermédiaires au niveau local. La prépondérance par rapport à l'État que va prendre la CMDT dans ses zones d'intervention, par la multiplication des projets qu'elle va porter (notamment *Mali sud* 1, 2 et 3) va faire par ricochet de l'AV l'institution centrale du dialogue entre le village et l'extérieur. Les représentants des AV, mais non les associations elles-mêmes, deviennent les interlocuteurs, l'interface, entre l'entreprise et les producteurs. L'AV doit ainsi être appréhendée dans toute sa complexité : outil de la CMDT, palliatif des carences de l'État, pourvoyeuse de financement pour des équipements d'intérêt public, enjeu de pouvoir quant à son contrôle au niveau local, source de prestige et/ou de rente, facilitateur pour l'obtention de crédits, donc d'équipements (à ce titre support de la diffusion de la culture cotonnière), et enfin, espace favorable à l'émergence future de la contestation de l'entreprise. Quoi qu'il en soit, la création des AV

63. Le postulat d'une meilleure gestion et d'un meilleur contrôle par le simple transfert de compétence vers le bas s'applique à plusieurs champs, politiques et économiques, comme on le verra par la suite. Fer de lance de la politique libérale d'appui à la *“société civile”*, on le retrouve également dans le principe de subsidiarité qui a porté la décentralisation, au Mali comme ailleurs. Force sera de constater qu'il n'y a aucun effet mécanique de cet ordre, le *“bas”* n'étant pas exempt des pratiques reprochées -à juste titre- au *“haut”*, à l'État ou à une grande entreprise publique.

à partir du milieu des années soixante-dix constitue une période charnière très importante dans notre histoire de la participation paysanne au Mali, puisque l'on passe de l'injonction étatique à la participation à une demande de participation. Le temps que le phénomène se généralise, s'institutionnalise et que les AV "*mûrissent*", notamment par l'expérience croissante de ceux qui les animent, les producteurs de coton seront prêts à passer à l'étape suivante, avec la création d'une organisation nationale.

Conclusion

En matière de politique agricole, on peut dire que l'État-CMLN n'innove pas, et paraît plus soucieux de continuer à ponctionner les paysans que de se préoccuper de développement, bien que l'usage de ce terme se généralise à cette période. Les prix dirigés restent la règle, et leur niveau maintenu artificiellement bas entretient l'importance des marchés parallèles. Dans l'évolution de la culture cotonnière, la création d'associations villageoises n'est au départ qu'une tentative de règlement des conflits locaux entre producteurs et agents de la CMDT. Leur développement et l'extension rapide de leur rôle au-delà de la gestion de la production cotonnière, en particulier en matière d'alphabétisation, n'étaient projetés ni par l'État ni par la CMDT. Mais la mise en place du mécanisme coopératif s'est révélée très efficace. Dès lors, tandis que certains avaient cru voir apparaître simplement un nouveau modèle de développement local, elles sont devenues des lieux de pouvoir autour desquels se sont bientôt manifestées les rivalités et les pratiques de prévarication bien connues dans le pays.

Comment s'articule l'histoire nationale au cours des années soixante-dix, les types de rapports qu'elle a pu générer entre ce qui a été présenté comme des ensembles afin d'en faciliter l'analyse (militaires, fonctionnaires, paysans, commerçants), et cette évolution de la culture cotonnière, en premier lieu autour des rapports de pouvoir que révèlent et portent les *associations villageoises*? La mise en place de cette nouvelle institution a fait naître, à partir des rapports de pouvoir existant au niveau des villages, mais aussi de ceux qui caractérisent les liens entre les producteurs et les représentants des institutions auxquelles ils sont confrontés (encadrement CMDT, agents des Eaux et forêts, agents administratif pour l'impôt, etc.), un nouvel espace d'affrontements. Les associations sont au cœur d'enjeux politiques et économiques locaux, mais qui s'inscrivent dans des dynamiques englobantes, des stratégies d'ensemble. Les associations villageoises ne sont donc pas sous le contrôle d'une communauté villageoise égalitariste, mais bien des espaces de concurrence autour de légitimités diverses, mais non exclusives : le statut "*coutumier*", la posture de lettré, l'assise économique du riche paysan faisant de lui un gros contributeur de l'organisation. Les grands bénéficiaires des AV sont donc ceux qui par leur notabilité, leur instruction, leur richesse relative, ont pu mettre la main sur leur gestion et en tirer un

profit personnel. Les associations villageoises ne vont pas seulement servir de support à l'émergence d'une nouvelle "élite" rurale, elles vont allier des composantes qui lui préexistaient. Les rivalités observées pour le contrôle d'entités à partir desquelles se développent des effets de pouvoir ou de domination, tant au niveau de l'association villageoise qu'au sein de l'appareil d'État (armée, administration) témoignent de rapports de force multiples d'où se dégagent les lignes de force que nous avons décrites dans la première partie du chapitre. Tout en créant un niveau de pouvoir supplémentaire pour les producteurs de coton, l'AV ne les a pas pour autant isolés ou mis à l'abri de logiques de domination plus englobantes, elle a intégré celles-ci.

Faire le lien entre des pratiques, c'est transcender les niveaux à partir desquelles elles opèrent. Les détournements de fonds d'un ministre à partir de l'aide internationale destinée à pallier les ravages de la sécheresse, ou l'accaparement de la caisse d'une association villageoise par son secrétaire reposent sur les mêmes mécanismes : occuper des postes stratégiques afin d'y développer la prévarication. La corruption, le clientélisme et la prévarication, qui caractérisent souvent l'exercice du pouvoir au Mali, sont partagés aux différents niveaux de la société, toutefois à des degrés divers. S'il semble que la légitimité à partir de laquelle le pouvoir s'exerce puisse différer (pouvoir pris et maintenu par la force pour les militaires, pouvoir lié à un savoir pour l'administration, pouvoir lié à des réseaux pour les commerçants, pouvoir lié à l'histoire pour un chef de village issu de la famille fondatrice, etc.) son exercice présente des caractères communs. Cela explique par exemple pourquoi les transferts de responsabilités de l'encadrement de la CMDT aux notabilités locales qui ont pris en main les AV n'ont pas mis fin à certaines pratiques. L'association villageoise reproduit largement, à son échelle, une certaine forme d'exercice du pouvoir qui repose sur une appropriation individuelle de biens ou de moyens théoriquement au service d'un collectif, d'une région, d'un pays, et que l'on retrouve aussi bien dans les administrations, les ODR et les entreprises d'État. Expérience quasi fortuite de développement local autofinancé par les paysans, l'association villageoise n'a pas pour autant vraiment renoué les rapports sociaux de pouvoir en milieu rural. Si on peut l'assimiler à une forme de décentralisation, elle vient d'une entreprise, et la gestion coopérative n'a en l'espèce guère de caractère démocratique.

La seconde République : des libéralisations à la renaissance d'un syndicalisme rural

Les années quatre-vingt sont marquées par un renversement des principes généraux qui régissaient jusqu'alors l'économie, avec une libéralisation, en parfaite adéquation avec les prescriptions d'un rapport commandité par la Banque Mondiale, le rapport Berg, intitulé "*Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara*" (1981). Si ce rapport ne traitait pas directement de questions politiques, sa déclinaison locale ne sera pas sans effets de cet ordre. Les mesures économiques préconisées seront porteuses de mécontentement, en premier lieu dans la principale couche sociale qui soutient le régime, celle des salariés du secteur public et para-public. La libéralisation économique et l'assèchement des financements publics vont venir enrayer la mécanique clientéliste qui soudait le système. Finalement, la conjonction des frustrations et des ambitions conduira à la révolution de 1991¹ et à la libéralisation politique.

L'évolution de la filière cotonnière suit de près celle de la situation nationale. Certes, la filière intégrée reste en place et la CMDT demeure sous capitaux publics, mais elle n'échappe pas à un début de libéralisation, sous la pression des bailleurs de fonds. Elle est également traversée par un vent de contestation au tournant des années 1990, aboutissant à la création d'un syndicat cotonnier. Cette dynamique, jusqu'alors absente de la scène nationale, s'inscrit dans le contexte global, tout en traduisant un certain réveil politique propre aux milieux paysans, porté par des élites rurales (les lettrés et autres alphabétisées qui gèrent les AV, les gros producteurs, les fonctionnaires retournés à la terre).

Nous présenterons dans ce chapitre les principales mesures économiques qui ont marqué la décennie, puis la révolte de 1991, et enfin nous étudierons les conditions de la ré-émergence d'un syndicalisme rural au Mali.

1. La teneur des événements de 1991 fait débat, nous parlerons de "*révolution*", comme cela était formulé à l'époque. Vingt ans plus tard, ce débat est loin d'être clos (il a notamment été réanimé dans la presse malienne à l'occasion des célébrations du cinquantenaire de l'indépendance, et plus encore par le coup d'État du 22 mars 2012, ses auteurs et leurs soutiens dénonçant la perversion des idéaux de 1991).

I - La libéralisation agricole

1 - Le retour de la “coopérative” dans un contexte de dérégulation agricole

La redéfinition des tons

En 1979, le Comité Militaire de Libération Nationale, qui aura finalement tenu le pays pendant dix ans, est dissous pour laisser place à l'application de la constitution de la seconde République, “adoptée” en 1974. L'*Union Démocratique du Peuple Malien* (UDPM) nouvellement créée va tenter de remettre sur pied un parti-État, forme politique qui avait dominé les années 1960. Les structures qu'elle met en place sont d'ailleurs proches de celles de l'US-RDA : comités au niveau des villages, sous-sections (arrondissement), sections (cercle), conseil national, Bureau Exécutif Central (BEC)². Ce découpage, qu'on retrouve aussi dans les organisations de masse que sont, pour les femmes, l'UNFM, et pour les jeunes, l'UNJM, doit permettre au parti de s'implanter jusqu'aux racines de la société malienne. Comme sous la première République, le monde syndical, avec l'UNTM, a sa place dans l'organisation du parti-État. Deux sièges (sur quatorze) lui sont attribués au sein du Bureau Exécutif Central et dix (sur trente-sept) dans son conseil national. Huit responsables régionaux ou locaux de l'UNTM seront également élus députés à l'Assemblée Nationale lors de la première mandature³ (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 42).

La création de l'UDPM et l'application de la nouvelle constitution en 1979 sont aussi l'occasion, en ces temps de crise économique, d'une remise à plat de la politique pratiquée par le CMLN depuis dix ans. L'UDPM formalise ses orientations dans un document intitulé *Réflexions sur un programme du parti*, dont les idées serviront de support au *plan quinquennal de développement économique et social* (1981-1985). Ce programme dresse une critique des rapports entre l'administration et les populations rurales, et affiche la volonté de revivifier une institution villageoise délaissée depuis la chute de la Première République : les tons. “*Le paternalisme est courant dans les relations entre la plupart des administrations et les populations rurales ; il décourage rapidement la participation des*

2. “(...) chaque niveau élit les membres du niveau supérieur tous les trois ans. Le BEC réélit alors le candidat unique au poste de secrétaire général. Les sections proposent également tous les cinq ans des listes de députés éligibles, sur la base desquelles le BEC établit une liste unique qui est présentée au suffrage populaire (il s'agit d'un vote bloqué). Le secrétaire général est le seul candidat possible à la présidence de la République et il est régulièrement réélu tous les cinq ans à la quasi-unanimité par un référendum populaire.” (Fay, 1995 : 20).

3. Les élections ont eu lieu le 19 juin 1979. L'UDPM y présentait une liste provisoire de 82 candidats, et demandait aux électeurs de la valider, ce qu'ils auraient fait à 99%... (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 43).

communautés rurales et encourage l'accès à des positions de responsabilité de personnes qui ne sont nullement représentatives, mais qui sont dociles... Les élites locales cherchent le plus souvent à monopoliser les organisations locales ou à les supprimer si elles ne sont pas en mesure de les influencer" (UDPM, 1979 : 45, cité par Dembélé, 1981 : 126). Cette sévérité dans le diagnostic posé par les autorités aurait de quoi surprendre, apparaissant comme une forme d'autocritique, mais elle ne sera pas vraiment suivie d'effets⁴.

L'UDPM propose donc de faire des "tons" un support pour le développement économique des zones rurales. Cependant, son approche de ces organisations mêle la récupération et le rejet, et l'on y retrouve les mêmes ambivalences dans les rapports entre l'autorité politique centrale et les institutions villageoises que celles de la période coloniale puis post-coloniale, avec l'US-RDA : "*soucieuse de coller ses actions aux réalités de notre pays et rejetant tout éclectisme, l'UDPM fondera sa politique de coopération sur le ton villageois, qui n'est autre que le ton traditionnel vivifié et adapté aux objectifs de développement... Mais ce retour à la tradition ne signifie nullement "un refuge" stérile dans le passé ou une détermination aveugle et suicidaire à oeuvrer à contre-courant du progrès.*" (ibid, p. 45). Il s'agit donc de s'inspirer de structures existantes tout en les rénovant. Le ton "traditionnel" inspirerait le ton "vivifié", mais il doit s'en éloigner pour être porteur de "progrès". Pourtant, si l'histoire des politiques de développement rural montre que "*faire du neuf avec du vieux*" est presque une constante (mais pas nécessairement une spécificité malienne), les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets, et l'enchevêtrement de logiques concurrentes dans une seule institution aboutit généralement à l'échec. Il y aura tout de même quelques avancées, puisque l'adhésion aux tons vivifiés est volontaire, et ils disposeront d'une relative autonomie.

En 1980, c'est l'Opération riz-Ségou qui est la première à expérimenter cette redynamisation des tons dans la zone qu'elle encadre. Les attributions des tons *nouvelle formule* seront, dans le cadre des Opérations de Développement Rural (ODR), très proches des associations villageoises (AV), dont on peut penser qu'elles ont servi de modèle : identification des besoins collectifs et individuels, encadrement du crédit, commercialisation primaire, gestion des équipements collectifs et épargne collective. Mais la grande différence entre les AV et les tons est que ces derniers jouissent d'un statut et de la personnalité juridique, définis par le décret du 17 février 1982 : "*Créé en vue de promouvoir le développement des organisations autonomes des producteurs du monde rural, le ton villageois est une association à caractère coopératif et mutualiste fondée sur la solidarité et le volontariat des membres*" (article premier du décret N°53 PG-RM portant statut-type des "tons villageois"). "*Le ton est une association d'utilité publique jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière*" (art. 2). Il constitue l'organisation coopérative au niveau du village, la fédération (ou l'union) des tons les unit au niveau de l'arron-

4. La dérive des institutions était de façon récurrente soulignée par les autorités et par Moussa Traoré lui-même. Il partira plusieurs fois "*en guerre*" contre la corruption durant les années 1970/80, sans autre effet que celui de l'annonce, et de quelques procès-spectacles contre des cadres intermédiaires ou des rivaux dont il souhaitait se débarrasser.

dissement, une *Caisse locale du fonds* et un *Secteur de développement rural* sont mis en place au niveau du cercle, et enfin est créé un *Comité régional du fonds* ; le tout est piloté par la Direction Nationale de la Coopération, qui va retrouver quelques couleurs après sa marginalisation, à l'arrivée des militaires au pouvoir.

Il faudra attendre la loi N°88-62 du 10 juin 1988 pour que l'organisation générale du mouvement coopératif au Mali soit révisée. L'appellation "*Association Villageoise*", empruntée à l'expérience mise en place par la CMDT, y apparaît, mais comme un terme générique, sans renvoyer spécifiquement à leur développement dans le cadre de la culture cotonnière : "*les groupements ruraux, les associations villageoises et autres organismes à vocation coopérative existant au niveau des régions rurales sont consacrés sous l'appellation unique d'«Associations Villageoises»*" (art. 58). La loi précise la différence entre celles-ci et les tons : "*les AV sont des organisations pré-coopératives à caractère transitoire dont la finalité est de se transformer en ton villageois*" (art. 59). Ces AV doivent désormais être immatriculées auprès de l'autorité de tutelle, mais cela ne leur confère toujours pas de personnalité juridique (art. 61). A la fin des années 1980, il existe des centaines d'AV dans toutes les ODR et à l'Office du Niger, mais peu seront transformées en ton, probablement en raison de la lourdeur des démarches à effectuer.

On est ainsi bien loin des tons tels qu'ils subsistent à l'heure de la récupération du terme par l'UDPM. Ils sont souvent devenus, notamment en zone cotonnière, une réserve de main d'oeuvre qui monnaie ses prestations auprès des riches producteurs, au détriment de la solidarité qu'ils exercent parfois encore en travaillant gracieusement pour les familles les plus pauvres. Toutefois, ils ne regroupent jamais indifféremment tous les villageois en une seule association, tel qu'est désormais pensé le ton *vivifié*. Les tons mis en place par l'UDPM n'ont donc rien à voir avec ceux qui les précédaient, et constituent plutôt la résurgence d'une politique coopérative qui ne dit pas son nom, sous l'influence de l'expérience jugée concluante des AV cotonnières.

De plus, si les tons ont pu servir de support à l'UDPM au niveau local, l'objectif n'est plus le même que du temps de l'US-RDA, où ils devaient servir de vecteurs de la diffusion des idées du parti et faire office de mouvements de jeunesse. A la différence du projet socialiste qu'elles devaient porter dans les années 1960, les coopératives dissimulées sous le visage de *tons vivifiés* ont pour finalité l'intérêt économique de leurs membres et l'augmentation de la production afin de pallier les déficits structurels du secteur agricole. Ils constituent *des entreprises locales de promotion du village* (art. 4 du décret N°53, février 1982). Tandis que la création des AV avait été la conséquence des bons résultats d'une expérimentation locale répondant à une crise, la politique de vivification des tons apparaît comme une tentative de réactivation par "*le haut*" de la culture participative, mise entre parenthèses durant la période militaire. Cette politique cherche à croiser les performances du modèle bureaucratique de gestion des coopératives et les qualités généralement prêtées à la *communauté* villageoise⁵. Ce retour des coopératives dans les années 1980 illustre

5. Ce qu'illustre l'idée selon laquelle un village entier pourrait être rassemblé dans un seul et même

leur adaptabilité à des contextes politiques et économiques différents et la versatilité des politiques de développement rural. Dans la logique qui les porte à nouveau au devant de la scène, on retrouve la valorisation des savoirs paysans et des valeurs supposées de la communauté villageoise, et une injonction à tendre vers le *progrès* et la *modernité*, c'est à dire une hausse de la production et de la productivité. Tour à tour portée par un projet productiviste durant la période coloniale, socialisant, durant les années soixante, de développement communautaire (AV) dans les années soixante-dix, voici la coopérative mobilisée par un projet libéral. La forme coopérative aura ainsi servi entre des courants et des doctrines opposés.

La libéralisation des marchés agricoles

On assiste entre les années 1960 et 1980, à un glissement de la coopérative pensée comme support du collectivisme à la coopérative présentée comme partenaire des Opérations de Développement Rural régionales et nationales (Direction Nationale de la Coopération), qui doit oeuvrer à l'enrichissement de ses membres. Sous un régime politique qui demeure autoritaire, ce retour aux coopératives vise d'abord des objectifs économiques. Cette orientation va s'insérer dans un contexte plus général de libéralisation de l'économie, et en premier lieu de l'agriculture, sous l'impulsion des Institutions Financières Internationales (IFI). La situation de l'économie malienne et sa dépendance aux financements extérieurs va permettre aux bailleurs d'imposer leurs vues. En 1981, les dettes de l'Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM) s'élèvent à 20 milliards de FCFA (Phelinas, 1991 : 65) et la survie financière des Opérations de Développement Rural (ODR) et des Sociétés et Entreprises d'État est assurée principalement par le trésor public et par les bailleurs de fonds. En 1980 la Société du Crédit Agricole et de l'Équipement Rural (SCAER), croulant sous les dettes, est dissoute. La balance des paiements est caractérisée par un déficit croissant et les finances de l'État sont en berne⁶. C'est dans ce cadre qu'un premier Programme d'Ajustement Structurel est imposé par le FMI en 1981. Le désengagement de l'État des activités économiques va dès lors caractériser l'ensemble des réformes à venir, même si le processus sera progressif et rencontrera quelques résistances. Les "*soutiens*" économiques du Mali vont imposer des changements radicaux dans la politique agricole. La libéralisation des marchés agricoles fait l'objet d'un projet à part entière, le *Programme de Restructuration du Marché Céréaliier* (PRMC). Initié en 1981, il est financé par la CEE, le Programme Alimentaire Mondial, la Belgique, le Canada, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-bas, la RFA et les USA. Les principales mesures

ton, quels que soient l'âge, le sexe et le statut de ses membres.

6. "De 1968 à 1980, (...) la dette publique augmente de 175%, passant de 55 Milliards de FCFA à 151 Milliards de FCFA. Le service de la dette augmente de 218%, passant de 3.08 Milliards de FCFA à 9.8 Milliards de FCFA." En 1980, les dépenses en personnels atteignent 85% des dépenses budgétaires. L'État malien dépense cette année là un peu plus de 70 Milliards de FM, pour à peine plus de 50 Mds de FM de recettes (CAD-Mali, 2008 : 16-17).

mis en place par le PRMC sont ⁷ :

- La suppression du monopole de l’OPAM sur la commercialisation des céréales en 1982
- La libéralisation du commerce de l’arachide en 1982
- La libéralisation du commerce des céréales sèches en 1984
- La suppression de la police économique présente à l’Office du Niger en 1984
- La suppression des subventions à la consommation des céréales en 1987
- La liberté totale des prix pour les céréales sèches (et pour le riz, en dehors des zones encadrées) en 1988
- La liberté des prix du riz sur l’ensemble du territoire en 1989
- L’accès direct des opérateurs économiques au crédit de campagne en 1989

Le PRMC devait favoriser l’augmentation des revenus des producteurs et ainsi encourager un accroissement de la production, et pourtant à la fin des années 1980 la libéralisation des marchés n’a pas entraîné de relèvement significatif des prix ⁸ (Phelinas, 1991 : 66,70). Le marché est en effet faussé par le rôle de créancier des paysans que jouent les commerçants, ce qui les met en position de force au moment de l’achat des récoltes, par la pratique des “*prix de convention*” ou de “*l’achat de récoltes sur pied*” (Le paysan emprunteur rembourse le commerçant prêteur avec ses récoltes, à un prix fixé à l’avance). De plus, ce taux d’emprunt atteint souvent 100 %, selon un rapport d’évaluation du PMRC (Amselle, Thenevin et Yung, 1986 : 8). Un autre facteur pèse sur le marché céréalier, au détriment des paysans : la nécessité pour les producteurs d’opérer des ventes précoces, par manque de liquidités, au moment où les prix sont les plus bas du fait de l’excès d’offre durant la période des récoltes (ibid : 17). Cependant, le PRMC a surtout officialisé un état de fait, puisque auparavant, comme on l’a vu, la commercialisation des céréales échappait déjà aux circuits officiels et au cadre juridique existant. Il n’est donc pas surprenant que la libéralisation des marchés agricoles n’ait pas significativement modifié la nature des relations entre les paysans et les commerçants.

En revanche, la production agricole augmente de façon notable à partir de la seconde moitié des années 1980 (la première moitié ayant été à nouveau marquée par la sécheresse). Entre 1986 et 1989, la production de mil et de sorgho passe de 1.249 000 à 1.505 000 tonnes, celle de paddy de 187 000 à 303 000 tonnes, celle d’arachide de 67 000 à 170 000 tonnes (Châu, 1992 : 41). Ces augmentations sont en partie le résultat de bonnes conditions climatiques, mais aussi de gains de productivité dans les zones encadrées par des ODR (meilleur taux d’équipement et diffusion de l’usage d’intrants), et surtout de l’extension de surfaces cultivées ⁹. On peut cependant se demander si l’augmentation de

7. Voir (CEPIA, 2007 : 84).

8. “*les prix officiels aux producteurs ont, en termes constants, diminué de 3,6% en 1985/86 par rapport à 1980/81 pour les mil-sorgho-maïs et n’ont augmenté que de 11,1% pour le riz.*” (Dioné & Staatz, 1987 : 3). Ces augmentations n’ont pas crû à un rythme plus rapide que durant la décennie 1970.

9. Entre la campagne 1984/85 et 1990/91, la superficie cultivée de mil est passée de 910 000 hectares à 1 213 000 h, celle de sorgho de 387 000 à 809 000 h, celle de riz 165 000 à 197 000 h (CEPIA, 2007 :

la production agricole et des surfaces exploitées est bien réelle, ou si elle n'est pas en partie artificielle, du fait que les paysans cessent de dissimuler leur production avec la libéralisation des marchés agricoles. Comme à l'accoutumée, l'État et les bailleurs portent une attention particulière au riz et à l'Office du Niger, illustrée notamment par le traitement différentiel du riz dans la politique de libéralisation des marchés céréaliers pilotée par le PRMC. Le riz est un enjeu économique important, mais c'est aussi son caractère politiquement sensible qui explique l'effort particulier dont il est l'objet. Il contribue à l'alimentation des populations urbaines les plus aisées, soutiens du régime, et celles-ci considéreraient probablement comme un déclassé leur retour à une consommation alimentaire reposant majoritairement sur le mil ou le sorgho, en cas de coût prohibitif du riz ou d'un manque d'approvisionnement. La CEE participe à cet effort pour la culture du riz par un programme d'appui aux AV à l'Office du Niger (il y en a 148 en 1986). Les associations, "*responsabilisées*", assurent la gestion du crédit et des semences, le battage mécanique du riz, sa collecte, son conditionnement (Sall, 1989 : 50).

2 - Quelques évolutions dans l'organisation du monde rural

Le cadre législatif a donc évolué en faveur du libre-échange sur le marché céréalière, au bénéfice du commerce privé, et dans le sens d'un retour à un modèle coopératif avec les tons *vivifiés*, sur des bases plus libérales (autonomie juridique et financière). Pour parfaire la libéralisation du secteur agricole, il restait à modifier le profil des principaux organismes ruraux, les Opérations de Développement Rural (ODR). Le gouvernement malien et la Banque Mondiale financent entre 1983 et 1985 une étude sur l'avenir des vingt-six ODR du pays, suivie d'un séminaire en mai 1987. Selon ses conclusions, rapidement suivies d'effets, les ODR doivent recentrer leurs activités et devenir de simples organismes de prestation de services, en transférant leurs autres compétences au secteur public d'une part, aux organisations paysannes (AV et ton) et au secteur privé d'autre part. Six ODR sont dissoutes en 1988 et 980 travailleurs sont licenciés (Sall, 1989 : 42-44). La plupart de leurs consociaux ne survivront pas aux années quatre-vingt-dix.

La politique de crédit

Pour favoriser l'essor et la consolidation des nouvelles Organisations Paysannes (AV et tons) appelées à compenser le désengagement des organismes d'État, il a paru nécessaire de faciliter l'accès au crédit. Le PRMC soutient ainsi, via ses bailleurs, la création de la *Banque Nationale de Développement Agricole* (BNDA) en 1981, opérationnelle à partir de 260).

janvier 1982¹⁰. La CMDT signe en 1982 un premier protocole avec la BNDA, lui attribuant la responsabilité des crédits de campagne accordés aux producteurs de coton, puis celle-ci prendra en charge les crédits d'équipement à la suite de la fermeture de la Société du Crédit Agricole et de l'Équipement Rural. Son manque d'expérience et d'implantation sur le terrain, les plafonds trop bas de ses crédits et de ses réserves pour en accorder aux petits producteurs mènent à un nouveau protocole en 1986, lui transférant la gestion des crédits à court terme. En 1989, un accord entre la CMDT et la BNDA prévoit une nouvelle répartition des tâches : la BNDA assurera l'ensemble des crédits aux villages organisés en AV¹¹, la CMDT ceux des villages "*non organisés*" (BM, 1990 : 5).

A la BNDA va s'ajouter à partir de 1987 une banque mutuelle d'épargne et de crédit, sous la forme d'une fédération de caisses locales encadrées par des animateurs et relayées par des délégués villageois (Coll, 2003 : 261). La mise en place de ce réseau de caisses locales, appelé *Kafo Jiginew* (littéralement "*union des greniers*"), est dès ses débuts liée à la zone cotonnière, choisie en raison de son potentiel économique et des ressources monétaires des producteurs de coton. A l'origine de la création de ce réseau, sous l'égide d'organisations françaises, se trouve le sociologue Henri Desroche. Lors d'un colloque sur le crédit et le développement dans les pays du Sud, il interpelle le président de la fondation du Crédit Coopératif français, lui reprochant le manque d'initiatives de son institution dans les pays en développement. En réponse, ce dernier charge André Chomel, son directeur général, de lui trouver un projet pertinent. Desroche, s'appuyant sur des rapports d'expertise, l'oriente vers la zone cotonnière malienne (Paugam, Lebègue, 1998 : 24 ; Chomel, 1999 : 70).

Un cadre du Crédit Coopératif, Claude Mouret, prospecte au Mali à partir de 1985. "*En 1987, la Fondation du Crédit Coopératif décide de s'associer à quatre organisations non gouvernementales européennes (SOS-Faim pour la Belgique, Mani-Tese pour l'Italie, Deutsche Welthungerhilfe pour l'Allemagne, et le comité français pour la solidarité internationale). Elles se lancent dans une "campagne de palabres" avec les paysans des environs immédiats de Koutiala, capitale de la zone cotonnière.(...) L'Union Européenne confirme son engagement, et le gouvernement malien donne son feu vert. De son côté, la Compagnie malienne du textile exige que l'expérience se limite à la région dont elle contrôle les moindres faits et gestes économiques.*" (Paugam, Lebègue, 1998 : 25-26). Le premier intérêt que les paysans vont trouver à Kafo Jiginew, au-delà du fait que c'est un réseau de proximité (en comparaison avec la BNDA), est la possibilité de mettre facilement à l'abri l'argent liquide qui provient des récoltes de coton. Cinq caisses ouvrent leurs portes en 1987-1988, unies au sein d'une fédération à partir de 1990¹² (Chomel, 1999 : 71). La

10. Pour l'exercice 1984-85, la BNDA accorde 1.772 prêts dont 1263 à destination d'AV et d'organisations coopératives pour un montant total de 4 milliards 69 millions de FCFA (Sall, 1989 : 55).

11. Cette réforme dans la gestion des crédits attribués aux AV sera à l'origine des contestations qui mèneront les producteurs de coton à créer un syndicat, voir infra.

12. "*Chaque Jigine (caisse) est créé à la demande de la population des villages concernés, qui s'engagent à construire un local en dur, le "projet" fournissant, lui, un coffre-fort, le matériel et la formation de deux cogérants. Le Jigine, bien qu'informel, fonctionne selon les principes coopératifs, avec un conseil*

plupart des sociétaires de Kafo Jiginew sont des producteurs de coton, et ceux qui gèrent les caisses sont souvent des responsables d'AV. Le premier directeur expatrié de Kafo Jiginew, Alain Campos-Huguenet, choisi par le Crédit Coopératif, est un ancien de la CFDT. Côté malien, la première expérience d'implantation d'une caisse villageoise s'appuie sur une personnalité qui va devenir une figure du monde rural malien, Adama Sanogo. Né en 1935 dans le village de Kaniko, à proximité de Koutiala, à la tête d'une grande famille liée à la chefferie du village, il fait figure de riche producteur, étant l'un des premiers à avoir acquis un tracteur (Paugram et Lebègue, 1998 : 12). Il prend la tête de la caisse d'épargne et de crédit de Kaniko, fondée en 1987, avant de devenir président du conseil d'administration du réseau Kafo Jiginew. Quelques années plus tard, un de ses fils sera l'un des protagonistes de la mobilisation des producteurs de coton de la région aboutissant à la création d'un syndicat. Parmi les autres membres du conseil d'administration du réseau, on retrouve Michel Daou, l'inspirateur des Associations Villageoises. Son fils sera également l'un des responsables de l'institution.

En 1990, il existe déjà vingt-cinq caisses locales (Doligez & Gentil, 2004 : 3). Celles-ci ne se substituent pas à la BNDA, mais jouent un rôle complémentaire en matière de crédit et d'épargne, avec pour atouts leur proximité avec les ruraux et l'implication des sociétaires dans leur contrôle et leur gestion : Kafo Jiginew est souvent appelée "*la banque des paysans*". De nos jours, Kafo Jiginew offre trois types de crédits : le crédit court, remboursable dans un délai de trois à six mois, le crédit de campagne, entre huit et dix mois et enfin le crédit d'équipement, entre un et trois ans¹³ (Abdoulaye Kanté, agent de recouvrement à Kafo Jiginew, entretien avec l'auteur, Bamako 8 octobre 2008).

La création d'une Chambre d'Agriculture

En 1987, Moussa Traoré organise des rencontres sur "*l'État de la nation*". Parmi les constats qui sont dressés, l'absence d'une organisation nationale représentative du monde rural, devenue plus criante avec la libéralisation de l'agriculture. L'État malien prend alors l'initiative de créer une Chambre d'Agriculture. Elle a un rôle consultatif et peut émettre des suggestions de sa propre initiative sur toutes les questions relatives au monde rural (art. 2 de la loi 88-56 /AN-RM du 5 avril 1988). Son organisation géographique est calquée sur le découpage administratif du pays, avec des assemblées élues (*à main levée*, art. 7, *ibid*) au niveau de l'arrondissement, du cercle, de la région et au niveau national.

d'administration de trois à douze membres et un conseil de surveillance élu par les sociétaires." (Chomel, 1999 : 72). Il existe 25 caisses en avril 1990, 42 en 1993 et 51 en 1994. Cette année là, les caisses de Kafo Jiginew accordent 495 millions de Fcfa de crédit à leurs sociétaires (*ibid* : 73-74).

13. "*En moyenne un producteur emprunte entre 100 000 et 300 000 Fcfa comme crédit de campagne. Le crédit court c'est plutôt 25 000 à 150 000 Fcfa, pour les dépenses sociales, les décès, les mariages, ou pour les dépenses au moment des récoltes.*" Le taux d'intérêt pour un crédit court et de campagne est de 2% par mois ("*Pour dix mois ça fait 20%. Si on rembourse en mensualité, c'est un taux dégressif*") et 1,5% pour le crédit d'équipement (entretien de l'auteur avec Abdoulaye Kanté, agent de recouvrement à Kafo Jiginew, Bamako Octobre 2010).

L'administration et les sections locales de l'UDPM s'impliquent dans la mise en place de ces différents organes, entre 1988 et 1989, ce qui aboutit à l'élection d'un premier Président de la Chambre d'Agriculture du Mali, Sékou Oumar Tall, dénommé "*Barou*" Tall. Ancien pilote de ligne à la compagnie d'État Air Mali, il a côtoyé la plupart des grandes figures du pouvoir depuis les indépendances, lors de leurs déplacements à l'étranger. A la suite des difficultés de l'entreprise et lassé par ses voyages permanents, Barou Tall entame dans les années 1980 son "*retour à la terre*" dans les environs de Bamako¹⁴(Barou Tall, entretien avec l'auteur, Bamako, 30 novembre 2009). La Chambre d'Agriculture n'est pas un organisme autonome, indépendant de l'État, car elle est placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, qui nomme par décret en conseil des ministres son secrétaire général. Malgré un processus électoral devant impliquer les différentes composantes du monde agricole, cette institution est en fait largement encadrée et investie, à ses différents niveaux, par d'anciens fonctionnaires. Pourtant l'article 3 de la loi précisait que les membres de la Chambre d'Agriculture devaient exercer "*à titre principal des activités rurales ou artisanales*". Tag, qui a réalisé une étude sur les rapports entre les paysans et l'État dans la zone de Kita au tout début des années 1990, conclut à partir des témoignages de ses interlocuteurs : "*la Chambre a été vue comme un instrument supplémentaire de l'État pour influencer et exploiter le paysannat*" (1994 : 63). La Chambre d'Agriculture vient donc s'inscrire dans une longue tradition de captation des dispositifs participatifs destinés aux paysans, par le jeu d'une connivence entre l'État et les élites rurales.

Politique de réforme des tons, généralisation du modèle des AV dans toutes les ODR, libéralisation des marchés agricoles, baisse des subventions aux intrants, renforcement des dispositifs en matière d'offre de crédit, création d'une Chambre d'Agriculture : les années 1980 constituent une période charnière en matière de politique rurale, sous l'influence des bailleurs de fonds. L'ensemble des réformes se sont concentrées sur la mise en place d'une agriculture libérale, et le maître-mot est désormais la "*professionnalisation*" des paysans. Par ce terme, que l'on retrouve dans une large partie des études et des ouvrages de cette période ayant trait au développement rural, il faut comprendre qu'au modèle reposant sur une agriculture portée par des exploitations agricoles familiales faiblement productives doit se substituer progressivement celui de l'exploitant-entrepreneur.

14. Certaines de ses terres sont situées en périphérie de Bamako. Il dispose également d'une parcelle dans la zone irriguée de Baguinéda.

3 - Les premières pressions pour la restructuration de la filière cotonnière

Avant de s'intéresser à l'évolution de la filière cotonnière dans ce contexte de libéralisation de l'agriculture, il faut faire le point sur l'état de la production cotonnière au début de la décennie. En 1980, 70 000 exploitations agricoles produisent 150 000 tonnes de coton-graine, pour un rendement à l'hectare se situant aux alentours d'1.2 tonnes¹⁵. En 1981, il existe 446 AV parmi les 4662 villages où l'on produit du coton, donc dans 10% d'entre eux, mais ceux-ci représentent déjà 37% des surfaces cultivées de coton et 48% du total de la production cotonnière nationale¹⁶ (Ba, 1983 : 189). La CMDT va conforter sa position dans tout le sud du pays grâce à l'appui des bailleurs de fonds, mais quelques turbulences (désaffectation partielle des producteurs au début de la décennie, puis crise des cours du coton) entraîneront une restructuration de l'organisation de la filière.

Le secteur industriel destiné à valoriser localement le coton est en difficulté au début des années quatre-vingt. La Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) est lourdement déficitaire, et réduit ses effectifs dès 1981¹⁷. L'Industrie Textile du Mali (ITEMA) se porte un petit mieux, mais ses volumes de production restent faibles. Les frères Willot, actionnaires du groupe, se retirent en 1979 au profit de la société malienne Bathily et frères, deux années avant le dépôt de bilan du groupe Agache-Willot. Avec de faibles volumes valorisés localement, près de 90% du coton-fibre produit prend le chemin de l'export¹⁸. La consommation par l'artisanat local est réduite à une portion insignifiante, 113 tonnes en 1982-83, 87 en 1983-84 et 17 en 1984-85¹⁹ (Amselle, Benhamou, 1985 : 6). La situation a évolué depuis la période coloniale, le prix offert par la CMDT étant désormais supérieur à celui du marché parallèle : Duponchel, dans une étude sur le tissage du coton à San, note que le prix officiel en 1986 est de 85 FCFA le kilo, tandis que sur le marché parallèle il est de 50 FCFA (Duponchel, 1987 : 54). L'auteur précise également que le filage artisanal du coton a tendance à être délaissé au profit du fil industriel produit par la COMATEX (ibid, 56-57).

L'organisation industrielle de la filière va se voir renforcée par une nouvelle huilerie et par une société qui transforme localement des intrants agricoles. En 1981 est créée à Kou-

15. Rappelons qu'en 1960, la production de coton était seulement de 7000 tonnes, elle a donc été multipliée par plus de 20 en vingt ans.

16. Cela est dû au fait que les AV ont été créées en priorité dans les villages du "vieux" bassin cotonnier, autour de Koutiala et San, concentrant les plus grandes surfaces de culture du coton et généralement les meilleurs rendements.

17. Son matériel est obsolète, elle rencontre des problèmes d'approvisionnement en pièces détachées (importées de Chine) et ses coûts de production sont particulièrement élevés, pour une gamme de produits trop vaste (Amselle & Benhamou, 1985 : 36).

18. 44 000 tonnes sur un total de 50 000 en 1982-83, 52 000 t sur 54 000 en 1983-84, 53 000 t sur 55 000 en 1984-85 (Amselle, Benhamou, 1985 : 6).

19. Même si, répétons le, la production cotonnière échappant au système coton mis en place par la CMDT ne peut, par définition, être correctement estimée.

tiala l'HUICOMA, l'*Huilerie Cotonnière du Mali*, qui doit permettre de mieux valoriser les graines de coton, les capacités industrielles de la *Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali* étant insuffisantes pour traiter une production croissante²⁰. L'HUICOMA est spécialisée dans la fabrication d'huile alimentaire, mais produira également de l'aliment pour le bétail à partir de tourteaux²¹, et même du savon, le tout principalement à destination du marché local. L'impulsion qui est à l'origine de la création de l'HUICOMA est venue de la CMDT, qui participe à 20% de son capital²² (80% restant à l'État, Ba, 1983 : 39). Pour améliorer l'approvisionnement du pays en intrants est créée en 1988 la *Société Malienne de Produits Chimiques* (SMPC), qui importe des matières premières et les transforme dans son usine de Bamako pour produire des pesticides. Elle est l'héritière du programme "*Opération protection semence*", rattaché à la CMDT (entretien de l'auteur avec Ousman Sissoko, chimiste à la SMPC, mars 2007, Bamako). Son capital est réparti entre l'État (64%), la CMDT (23.5 %), l'HUICOMA (8%) et de petits actionnaires (ministère de l'Agriculture, Mali, non daté, p. 1).

La bonne tenue du projet *Mali sud* et la confiance dont bénéficie la CMDT auprès des bailleurs vont favoriser le prolongement de ce programme sur une durée de trois ans, jusqu'au lancement du volet *Mali sud 2* (1984-89). Celui-ci se situe dans la droite ligne de son prédécesseur dans la mesure où il continue à attribuer à la CMDT une grande part des responsabilités dans le développement de la région sud. En revanche il prévoit de nouvelles relations contractuelles avec l'État malien (sur l'exportation), le secteur bancaire (pour la gestion du crédit) et les organisations de producteurs (renforcement du rôle des AV). *Mali sud 2* propose donc à la fois des réformes d'ordre sectoriel et des investissements dans différents projets, pour un coût total de 90 millions de dollars. Ses principaux bailleurs sont la Banque Mondiale, l'ONU et la France. Le projet a comme objectifs de "*stabiliser et augmenter la production de coton en ajustant les prix des intrants et de la production en vue de les rendre plus conformes aux prix du marché mondial ; réorganiser la budgétisation, la fiscalité, la commercialisation et le système de recouvrement des coûts du coton*" (BM, 1990 : 3). Les investissements devaient être répartis entre cinq domaines : la recherche appliquée, la promotion d'AV autonomes reprenant des tâches exécutées auparavant par la CMDT et l'État, l'amélioration des prestations en matière de santé dites *primaires*, l'implantation de forages pour moderniser l'hydraulique villageoise, l'appui à la production par la vulgarisation technique et l'accès aux intrants, y compris pour ce qui est appelé les "*céréales secondaires*"²³ (BM, 1990 : 2).

20. L'HUICOMA finira par absorber la SEPOM.

21. Les tourteaux sont les résidus des graines de coton une fois le processus de fabrication de l'huile achevé.

22. La CMDT renforcera progressivement sa participation dans l'entreprise.

23. Cette expression en dit beaucoup sur l'esprit des bailleurs du projet, et témoigne d'une approche de l'activité agricole qui paraît diamétralement opposée à celle des producteurs. Les premiers souhaitent que la culture du coton soit le support d'autres cultures, *secondaires*, alors que les seconds semblent plutôt considérer celles-ci comme une priorité, le coton étant *secondaire* dans la mesure où il est un moyen de faciliter la culture de vivriers (accès aux crédits, équipements, intrants). La culture du coton est une source importante de devises, mais elle passe après le vivrier dans l'ordre des priorités, comme les périodes

Le programme *Mali sud 2* encourage aussi la CMDT à prendre ses distances avec le secteur public en reprenant la maîtrise des ressources d'exportation du coton et des mécanismes de fixation des prix, assurée par la SOMIEX et de l'Office pour la Stabilisation et la Régularisation des Prix. La fermeture de la SOMIEX en 1988²⁴ va permettre à la CMDT, en association avec la COPACO (déjà en charge du négoce international), de reprendre le contrôle total de l'exportation. De plus l'État est sommé de revoir sa taxation du secteur coton, afin de tendre vers une diminution des taxes à l'export pour les remplacer par des impôts sur les bénéfices, dans un sens qui bénéficiera à la CMDT.

Les résultats des volets "*investissements*" du projet *Mali sud 2* sont contrastés (BM, 1990 : 6) : l'appui à la riziculture est un échec, avec un quart des surfaces à aménager réellement viabilisées (soit 1200 hectares). La couverture sanitaire du cheptel (boeufs de labour) a été handicapée par les mauvaises relations entre les services de la CMDT et les agents du service national d'élevage (dont certains seront finalement affectés à la CMDT). L'appui aux AV est jugé satisfaisant, et celui apporté à l'hydraulique villageoise a été au-delà des espérances, avec 529 puits réalisés²⁵. Un tiers seulement des travaux prévus pour la réfection des routes ont été effectués, par manque de fonds. Enfin, le volet santé (formation d'agents de santé et "*d'accoucheuses traditionnelles*") n'a pu être correctement exécuté du fait des tensions entre la CMDT et les services de santé. Le bilan de *Mali sud 2* sera jugé satisfaisant par ses promoteurs dans un rapport d'achèvement produit par la Banque Mondiale (1990), où l'efficacité de la CMDT est soulignée à plusieurs reprises. Toutefois ce bilan a été grevé par la chute des cours à partir de la campagne 1985-86, qui a limité certains investissements et a aussi empêché une réelle augmentation des revenus des producteurs.

Le milieu des années 1980 a été marqué par une forte crise du secteur cotonnier due à l'effondrement des cours mondiaux, de 100 dollars la balle de coton en 1984 à 40 dollars en 1986 (CEPIA, 2007 : 116). Le projet *Mali sud 2* prévoyait la création d'un fonds de stabilisation avec un montant-plancher d'un milliard de FCFA et un plafond de 5 milliards, au delà duquel les fonds étaient versés au Trésor. Inversement, le Trésor se devait d'assurer le maintien du niveau plancher en cas de chute des cours, ce qu'il ne parviendra pas à assurer lors de cette crise (Fok, 1993 : 129). A l'issue de la campagne 1985-86 la CMDT a perdu 8,7 milliards de FCFA (Levrat 2009 : 151). Ce sont la France, la Banque Mondiale, le FMI et la CEE qui vont assurer la survie financière du secteur coton durant toute la seconde partie des années quatre-vingt. De nouvelles réflexions sur l'avenir de la filière sont alors entamées. La coopération française réalise en 1987 une

de crise en témoignent.

24. Dès 1986, la CMDT exporte elle-même le coton produit au Mali, achevant de condamner l'équilibre financier de la SOMIEX, pour laquelle le coton était l'une des activités les plus profitables.

25. J. Coll, dans son étude sur les pouvoirs locaux en zone sud, réalisée au milieu des années 1990, relève l'anecdote suivante : "*A Dézébéla où il n'y avait pas de problème particulier d'accès à l'eau, le secrétaire de l'AV explique pourquoi le village s'est équipé de forages : "c'est le chef de village qui a décidé qu'il fallait un forage à Dézébéla et il en a parlé à l'AV. Il a vu que les autres villages faisaient des forages alors il a voulu en faire aussi."* (Coll, 2003 : 268). Ces réalisations sont aussi à lier aux critères d'évaluation des AV (voir infra), qui prennent en compte les investissements collectifs.

étude intitulée “*Le coton en Afrique de l’Ouest et du Centre*”, avant d’organiser un grand colloque à Paris, en octobre de la même année, en présence de la Banque Mondiale, de la CEE, de la BAD et de la coopération allemande (Levrat, 2009 : 152 et al). Tout en prenant acte de l’importance économique des filières cotonnières africaines, l’étude préconise une amélioration de leur compétitivité par une gestion plus rigoureuse et la clarification des rôles entre les entreprises cotonnières et les États. Elles doivent avoir plus d’autonomie vis-à-vis de ces derniers, réformer les mécanismes de fixation des prix (plus liés aux cours mondiaux), mettre en place une meilleure répartition des risques en cas de crise. Elles sont également incitées recourir à l’intervention du secteur privé (par exemple dans le transport du coton, le crédit) et à favoriser une plus grande implication des producteurs dans la gestion de la filière. Ce colloque fera apparaître au grand jour des divergences quant à l’avenir de ces filières et au rythme des réformes à engager pour tendre vers une libéralisation accrue. La Banque Mondiale plaide pour des privatisations rapides tandis que la France se montre plus prudente, sous l’influence de la CFDT et du rôle historique qu’elle a joué dans le développement de ces filières. Les actes du colloque conservent la trace de ce différend : “*Il est clair que tous les bailleurs de fonds, essentiellement la Banque Mondiale, n’ont pas la même appréciation quant à la rapidité et les modes d’évolution de ces structures vers la privatisation. La Banque Mondiale estime que cette action répond dans bien des cas à la demande des gouvernements. Sur ce point particulier, la délégation française estime qu’il arrive parfois que les États adaptent leur position en fonction des urgences financières et du bailleur auquel ils s’adressent*” (cité par Levrat, 2009 : 227). Cette déclaration n’est que le début d’un long affrontement qui va s’intensifier durant les années 1990, entre la coopération française et la CFDT d’une part, et les institutions de Bretton Woods d’autre part.

Les prescriptions globales de ce colloque seront rapidement appliquées. Au Mali, à la suite d’un séminaire sur l’avenir de la filière coton tenu en mai 1988 à Selingué, la CMDT signe en novembre 1989 un contrat-plan avec l’État marquant plus profondément la séparation entre les deux entités. La CMDT devient une Société Anonyme à caractère industriel et commercial et rachète entre 1989 et la fin 1991, grâce à un financement de la coopération française, les infrastructures et équipements dont elle avait auparavant l’usage sous forme de concession, pour un montant total de 9 547 000 040 Fcfa (Direction impôts du district de Bamako, 1991). De plus les employés de la CMDT changent de statut : “*Nous étions des fonctionnaires jusqu’en 1989. Ensuite un accord d’établissement nous a obligés à démissionner de la fonction publique, et on a eu le statut de salariés conventionnés*” (entretien avec Zakaria Diawara, secrétaire général de la section syndicale de la filière coton, mars 2007, Bamako). Le contrat-plan prévoit également un transfert des activités de la CMDT vers les AV et le secteur privé afin de réduire ses coûts d’encadrement. Le mécanisme de fixation des prix, toujours proche du modèle mis en place par la CFDT en 1952, va être revu pour mieux prendre en compte la fluctuation des cours mondiaux. Un système de “*ristourne*” est mis en place : un prix minimum d’achat est annoncé en amont

de la campagne agricole, et en cas de hausse des cours lors de la commercialisation du coton récolté, un complément de prix est versé aux producteurs l'année suivante.

Si le modèle de la filière intégrée n'est pas remis en cause durant les années 1980, un vent de libéralisme touche l'organisation de la culture cotonnière. La fermeture de la SCAER et de la SOMIEX, la création de la BNDA, le renforcement et la diffusion du modèle des AV, la modification du mécanisme de fixation des prix et les nouveaux statuts de la CMDT sont autant de réformes qui détachent l'entreprise de la sphère publique et renforcent son autonomie. L'actionnariat public de l'entreprise est maintenu, mais son mode de gestion doit désormais tenter de se conformer aux standards du secteur privé.

La culture cotonnière continue son essor, sur des bases toutefois fragiles

Le nombre d'AV en zone cotonnière va passer de 446 à 1200 entre 1981 et 1990, date à laquelle elles assureront 70% de la commercialisation primaire du coton (BM, 1990 : 6). La CMDT met en place des modules d'alphabétisation fonctionnelle à partir de 1979/80 et la formation prend des proportions importantes au début de la décennie, avec par exemple 5194 auditeurs réguliers en 1983-84 (Amselle et Benhamou, 1985 : 129). Il est décidé de regrouper les AV fonctionnant correctement en *Zones d'Animation et d'Expansion Rurale* (avec 7 à 12 AV par ZAER). La première d'entre elles est expérimentée en 1983-84 dans la zone de Koutiala (entretien avec M.Y. Cissé, ancien formateur à la CMDT, Bamako, 27 octobre 2008). La mise en place de ZAER implique la disparition des moniteurs et des chefs de secteur de base (SB), le plus bas niveau du découpage CMDT, et elles sont désormais encadrées par un seul agent de l'entreprise. Une majeure partie des tâches autrefois dévolues à l'encadrement sera prise en charge par des équipes techniques composées de paysans alphabétisés. Cette nouvelle organisation marque une étape importante dans la structuration des producteurs de coton, puisque la ZAER est le premier mode de regroupement d'Associations Villageoises. La région CMDT de Koutiala étant celle où se sont le plus rapidement développées les AV, c'est elle qui s'organisera le plus rapidement en ZAER. Les relations qu'elles permettent de tisser entre responsables d'AV et la prise de conscience de l'organisation de la filière cotonnière à un niveau supérieur qu'elle favorise ne seront pas sans lien avec l'émergence d'un mouvement de contestation dans la zone à la fin des années quatre-vingt.

Pour évaluer les AV et déterminer lesquelles pourront acquérir des responsabilités supplémentaires ou tendre vers l'intégration au sein d'une ZAER, la CMDT met en place un système de notation par points. Ce système a été retenu à la suite d'un séminaire sur les AV auquel a participé Belloncle, en 1985 (Dagnon, 1992b : 4). La notation repose sur sept critères : l'alphabétisation, la maîtrise des fonctions économiques de base (approvisionnement, crédit, commercialisation), la maîtrise de la gestion, l'utilisation des capacités d'investissement (plus l'AV utilise ses revenus collectifs pour investir, plus elle a de points),

le fonctionnement du bureau, le degré de participation des membres de l'AV (la bonne tenue des assemblées générales) et enfin la maîtrise des fonctions techniques. Chaque critère est noté de un à trois. Si le total est inférieur à onze, la situation de l'AV est jugée mauvaise, de onze à quinze points elle est jugée moyenne, et de seize à vingt et un, elle est jugée bonne. Ces critères d'évaluation ont pour principale finalité la rationalisation de la gestion des AV, et leur consolidation progressive illustre une certaine tendance des politiques de développement : *“la diffusion du modèle “rationnel” d'organisation bureaucratique hors de la sphère étatique”*, qui implique une *“bureaucratisation inéluctable des organisations issues du milieu rural lui-même dès lors que, pour accéder aux ressources du secteur du développement, elles sont tenues de répondre aux exigences organisationnelles explicites des bailleurs de fonds”* (Chauveau, 1994 : 43). Le paysan producteur de coton, tour à tour infantilisé et responsabilisé, doit maintenant se former pour élargir ses compétences et supporter les effets de la sous-traitance des activités d'encadrement à son AV.

La généralisation du modèle AV et la création des ZAER, progressive durant toutes ces années 1980, va avoir des répercussions sur le personnel d'encadrement rural de la CMDT. L'évolution du taux d'encadrement entre 1980 et 1990 reflète le succès croissant de la culture cotonnière, et témoigne aussi de la diminution conséquente des besoins d'encadrement : la surface moyenne sous responsabilité d'un moniteur passe de 170 à 270 hectares et le tonnage correspondant de 225 à 350 tonnes. Le nombre moyen d'exploitations encadrées par un moniteur passe de 110 à 140 (Fok, 1993 : 177-178). Cette évolution a provoqué des tensions au sein même de l'entreprise, entre les moniteurs et les formateurs, contre qui s'expriment certains griefs, les premiers considérant -à raison- que les seconds travaillent à leur perte. M.Y Cissé, ancien formateur à la CMDT, témoigne de ces dissensions : *“Nous en tant que formateurs on était incompris par nos collègues. On savait que la formation allait changer les choses. Par exemple un paysan bien formé en labour n'a pas besoin d'encadrement pour le faire par la suite. L'encadrement était en retard sur la formation (...). Entre formateurs et encadrement il y avait un antagonisme. Par exemple beaucoup d'agronomes ne savaient faire que de l'agriculture et une fois le paysan formé ils se sentaient inutiles”* (entretien avec M.Y. Cissé, Bamako, Oct. 2008).

Les AV et les attrait du *“club coton”* favorisent un engagement plus important des paysans dans cette culture. Pourtant une série d'événements, au début des années 1980, va montrer que cette adhésion repose encore sur des bases fragiles. On observe ainsi une baisse (temporaire) du nombre d'exploitations cultivant le coton, qui passe de 70 000 à moins de 55 000 entre 1981-82 à 1983-84, environ 20% de moins (Fok, 1993 : 146) ; puis il remonte jusqu'à 100 000 en 1990-91. A quoi est due cette désaffection passagère ? Plusieurs facteurs ont été avancés pour expliquer ce désengagement temporaire des producteurs. La CMDT a mis en avant les mauvaises conditions climatiques qui se sont succédées pendant plusieurs années. D'autres ont estimé que c'était l'évolution des prix qui aurait favorisé les cultures céréalières, au détriment de celle du coton (BM, 1988 : 10). Pour sa

part, Fok a relevé la plus grande sévérité de la CMDT dans l'évaluation de la qualité du coton²⁶, celui de deuxième choix étant moins bien rémunéré (Fok, 1993 : 142). Un document plus récent donne une interprétation plus radicale : *“Par la remise en cause, en novembre 1981, de l'impartialité des agents de la CMDT lors des opérations de pesage et de classement du coton, les paysans entrent clairement et pour la première fois en résistance. Une équipe de Radio Mali va se faire l'écho des premières revendications. Corruption, déclassement arbitraire du coton, bascules truquées, griefs et récriminations ne manquent pas. La réponse de la CMDT ne se fait pas attendre : licenciement des agents d'encadrement impliqués²⁷...”* (Paugram et Lebègue, 1998 : 61). Derrière le problème de classification signalé par Fok, il y aurait une situation conflictuelle avec une partie de l'encadrement qui n'est pas sans rappeler les problèmes qui avaient été à l'origine de la création des AV. Les litiges autour des pesées ne sont donc toujours pas réglés, et feront d'ailleurs l'objet d'une revendication spécifique dix ans plus tard, lors de la création du syndicat des producteurs : la présence d'un syndicaliste au pont-bascule des usines d'égrenage.

Le désengagement des producteurs pourrait également résulter de l'augmentation de leurs coûts de production, liée à la diffusion de l'usage d'intrants et à leur renchérissement à cette période. Le *“paquet technique”* proposé par la CMDT pour la culture du coton exigeait l'usage d'une certaine quantité d'intrants par hectare, représentant un part importante des coûts de production²⁸. Or le prix des herbicides a augmenté de 550 à 850 FCFA le litre entre 1980-81 et 1982-83 (Fok, 1993 : 150), et celui des engrais (le *“complexe coton”*) est passé de 65 FCFA à 105 FCFA le kilo. En comparaison, d'autres cultures moins exigeantes représentent une charge moins importante en cas de mauvaise campagne, liée généralement à des facteurs sur lesquels les paysans ont peu de prise (adventices, aléas climatiques). Le coût des intrants est devenu stratégique à partir du moment où se généralise leur usage, lié à l'élargissement du club coton. En premier lieu bien sûr, ils permettent une augmentation des rendements, bien qu'ils ne soient pas toujours utilisés dans les proportions suggérées par l'entreprise. Les années où le ratio entre le coût des intrants et le prix d'achat du kilo de coton est très défavorable aux producteurs, ils cherchent à limiter les dépenses, par exemple en augmentant les surfaces cultivées en coton sans en avertir l'entreprise et en répartissant les intrants commandés pour les surfaces annoncées

26. Cette sévérité serait le résultat d'un manque à gagner de la CMDT dû à l'évaluation de ses coûts de production par l'État, entraînant une diminution de sa rémunération par ce dernier, ce à quoi l'entreprise aurait répondu par des critères plus sévères de classification de la qualité du coton pour faire diminuer le coût d'achat global des récoltes.

27. On retrouve une version identique dans un document de la Mission chargée de la privatisation de la filière coton : *“Jusqu'en 1981, les opérations de collecte du coton étaient assurées au niveau des villages et des AV par des équipes d'achat composé d'agents permanents CMDT et des saisonniers. Elles classaient le coton (1^{er} et 2^{eme} choix) et effectuaient la pesée. Les agents de ces équipes étaient des petits rois. Ils exigeaient des dessous de table (argent, céréales, animaux,...), ils détraquaient les bascules. Lors de la campagne 1981/82 des paysans refuseront de livrer leur coton aux équipes d'achat.”* (Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), 2001 : p. 2).

28. Pour la période 1980-2005, les intrants représentent en moyenne 34 % des coûts de production des exploitations cotonnières, et évoluent dans une fourchette qui va de 27 % à 43 % (CEPIA, 2007 : 173).

en amont de la campagne. Les intrants sont parfois utilisés pour servir de filet de sécurité pendant la période la plus difficile pour les paysans, la soudure : une partie des intrants commandés, qui a été mise de côté, est revendue à d'autres paysans ou à des commerçants en cas de besoin financier. Il arrive aussi que les gestionnaires d'AV commandent des quantités d'intrants supérieures aux besoins, pour les revendre avec une marge à des villages voisins qui ne produisent pas de coton ou qui ne sont pas organisés en AV, et ont donc une moindre maîtrise de ces commandes (Fok, 1993 : 254).

Si les raisons de la cette brève désaffection des paysans pour la production de coton peuvent être sujettes à débat, elles témoignent aussi de la réversibilité de leurs choix de production. Bien que les avantages du système AV incitent les producteurs à entrer dans le "club coton", rien ne les empêche d'en sortir. Il semble toutefois que les relations entre les producteurs et la CMDT vont s'améliorer, notamment grâce à un corps d'inspecteurs qui sillonnent le sud du Mali pour lutter contre les détournements au sein de l'entreprise. Cela aura pour autre effet de placer la CMDT en décalage par rapport à l'administration, en limitant certaines pratiques qui restent bien établies dans la bureaucratie (Amselle, Benhamou, 1985 : 121-122). En même temps que s'accroît, durant la décennie 1980, la séparation institutionnelle de la CMDT et de l'État malien, une rivalité croissante se développe avec les services publics dont elle est partenaire (comme les services vétérinaires ou les services de santé, ainsi que le montre le bilan du projet *Mali sud 2*), ou clairement concurrente : ainsi les services de l'Action Coopérative de l'État se voient-ils privés de leurs prérogatives d'encadrement des coopératives dans tout le sud du pays, puisque les AV cotonnières, généralement les plus "performantes" du pays, sont encadrées par la CMDT.

Le travail d'incitation à la production reste donc nécessaire pour la CMDT, ce qui renforcera chez les partenaires internationaux de la filière l'idée qu'il faut mieux prendre en considération les paysans. Parmi les prescriptions du séminaire de Sélingué de mai 1988 (qui fait suite au colloque de Paris en 1987, et en amont du contrat-plan État-CMDT de 1989), on trouve des recommandations en faveur d'une meilleure intégration des producteurs à la filière²⁹. Le document de synthèse du séminaire, soulignant la faiblesse des prix offerts aux producteurs, propose de mieux les rémunérer les bonnes années, notamment grâce au système de ristourne, et suggère même de les faire participer au capital de l'entreprise (Docking, 1999 : 171).

29. Tous les acteurs intervenant de près ou de loin dans la filière coton ou s'y intéressant participent à ce séminaire, à l'exception notable des producteurs eux-mêmes : CMDT, CFDT, Banque Mondiale, ministère français de la coopération, CCE, Fonds Européen de Développement, BAD, USAID et la Coopération néerlandaise.

II - La libéralisation du régime politique

1 - Les incidences sociales de la privatisation de l'économie

Au-delà du secteur agricole, c'est toute l'économie qui est progressivement libéralisée, avec comme priorité affichée l'assainissement des finances publiques. A partir de 1981/1982, le Mali signe une série d'accords avec le FMI puis s'engage en 1985 dans un programme de réformes économiques négocié avec les États-Unis. Il met en oeuvre à partir de 1988 trois programmes d'ajustement sectoriels (entreprises publiques³⁰, agriculture et éducation) (BAD/FAD, 1993 : 5).

Quelques exemples de réformes (et quelques données) illustrent les mutations économiques qui en résultent, sur la période 1980-1991³¹ :

- La restructuration des Sociétés et Entreprises d'État (SEE) concerne trente-cinq sociétés. Quatorze sont privatisées, trois deviennent des sociétés mixtes et douze sont liquidées (dont Air Mali). Les privatisations bénéficient à la fois à des intérêts privés étrangers (par exemple pour la privatisation de la Société Hôtelière du Mali), à de gros commerçants maliens (par exemple la Société des ciments du Mali, cédée à Aliou Kouma), à des proches du régime et/ou à des prête-noms de ses caciques.
- Entre 1981 et 1988, la répartition des entreprises selon leur type juridique est passée de 30% à 18% pour les entreprises publiques, de 11% à 19% pour les entreprises mixtes et de 59 % à 63% pour les entreprises privées.
- Des réductions d'effectifs sont réalisées dans les secteurs public et parapublic (400 suppressions d'emplois à la SEPOM, 1000 à l'Office du Niger, 1000 à la COMATEX).
- Le Franc Malien est remplacé par le Franc CFA.
- L'entrée dans la fonction publique par concours est instaurée en 1984.
- Un nouveau code des investissements, plus libéral, est adopté fin 1985.
- Une politique de départ volontaire de la fonction publique est instaurée à partir de 1988.
- La Société Malienne d'Import Export (SOMIEX) se sépare d'abord de ses activités dans le commerce de détail et ses magasins sont revendus à des commerçants, avant qu'elle soit totalement liquidée en 1988.
- Au total, 6300 salariés du public sont licenciés entre 1985 et 1989³² (Sidibé, 1997 : 295)

30. Ce volet s'appelle le Programme d'Ajustement Sectoriel des Entreprises Publiques, PASEP.

31. Voir Châu, 1992 : 35-40 ; Maharaux, 1992 : 75-77 ; Amselle, Gregoire, 1987 : 41-44.

32. Auxquels s'ajouteront, sur la période 1990-1992, 2700 "départs volontaire à la retraite" (Sidibé, 1997 : 295).

Ces réformes empêcheront le jeune État-UDPM d'avoir la même emprise sur l'économie que ses prédécesseurs du CMLN ou de l'US-RDA. Mais il n'est pas complètement démuné même si les modalités de prélèvement évoluent et si le cercle des intéressés se restreint. Les effets des changements induits par la libéralisation sont complexes, et ne surviennent pas nécessairement là où on les attend : *“Les privatisations se révèlent moins être une modification des modalités de gestion (passage du “nationalisme économique” à l'exploitation des “opportunités du marché”) qu'une modification des modalités de “l'économie de pillage” (passage du siphonnage, par les élites, des ressources publiques au partage du gâteau national par l'achat ou la participation, par ces mêmes élites, des entreprises devenues privées). La libéralisation commerciale est moins une modification de stratégie de développement (passage de l'import-substitution au développement tiré par les exportations) qu'une modifications d'accès aux ressources de l'extraversion (passage des rentes de la protection -licences, quotas, restriction de devises, entrée au sein des monopoles publics- aux rentes de la libéralisation : contrôle des monopoles ou oligopoles privés, accès aux réseaux “informels”, accès au crédit). De sorte qu'en raison de la nature même de l'État et du politique en Afrique, les réformes économiques ont plus d'impact et de signification socio-politique que d'effets économiques. La libéralisation, en modifiant les conditions d'accès aux ressources, s'apparente davantage à un mécanisme de transformation sociale. Dans le contexte de crise économique et surtout de crise politique, la libéralisation correspond souvent à un mécanisme d'exclusion et de concentration.”* (Hibou 1998 : 23-24).

Ce mécanisme d'exclusion et de concentration ne pouvait aller sans susciter la réaction des populations qu'il mettait à l'écart. Les années 1980 au Mali sont ponctuées de mouvements sociaux dans la fonction publique, sévèrement touchée par les réformes. La décennie avait commencé avec un mouvement social étudiant dont l'UNTM s'était distancié, ayant même organisé une manifestation de soutien au régime (mobilisant 200 personnes seulement) fin mars 1980. L'union syndicale renonce aussi en 1980 à organiser la traditionnelle manifestation du 1er mai, remplacée par une marche le 5 du même mois, où elle laisse entendre à quel prix elle appuie le régime : *“La centrale a organisé une marche de 40.000 à 50.000 travailleurs à travers Bamako comme geste de soutien qui a assimilé de façon subtile la survie du secteur de l'économie d'État à celle des institutions démocratiques du Mali, c'est-à-dire de l'UDPM”* (Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : 44). A l'occasion du 6eme congrès de l'UNTM, organisé du 28 au 30 octobre 1985 à Bamako, sont critiquées *“les conditions néfastes imposées par le FMI et la Banque Mondiale à notre jeune économie, se traduisant par la liquidation progressive du secteur d'État”* (UNTM, 1985). La réouverture des boutiques de la SOMIEX est recommandée, et que *“toutes les sociétés en difficultés soient mises en auto-gestion”*, à l'instar de l'EMAB. L'UNTM réclame également des augmentations de salaire, s'enquiert des questions de production agricole après un retour de la sécheresse, critique le concours d'entrée dans la fonction publique, et s'en prend vertement au fonctionnement de l'administration, à *“l'anarchie, le népotisme, le favoritisme et l'insouciance qui affectent actuellement les*

services publics”, et “*dénonce la corruption et la prévarication qui prévalent dans les services publics, les Sociétés et Entreprises d’État, les sociétés mixtes, les offices et régies à autonomie financière*” (UNTM, 1985). Un vaste mouvement de grève est organisé fin 1985. Parti du ministère de l’Agriculture, il se diffuse notamment au secteur de la santé et à l’éducation (Docking, 1999 : 172). C’est dans ce contexte qu’à la fin décembre 1985 un bref conflit frontalier oppose le Mali et le Burkina Faso. Moussa Traoré en appelle au patriotisme et utilise l’événement pour déstabiliser l’opposition syndicale, affirmant que les dirigeants du syndicat de l’éducation (SNEC) ont reçu de l’argent du Burkina Faso pour déstabiliser le gouvernement malien (Gresh, 1986). Ce conflit militaire offrira un sursis temporaire au régime UDPM.

La libéralisation à marche forcée de l’économie nationale ne va donc pas être sans conséquences. On dira rétrospectivement qu’elle a participé, sans en être la motivation, à la chute de Moussa Traoré. A l’instar du régime CMLN, celui de l’UDPM avait d’abord tenté de s’appuyer sur le clientélisme de ses soutiens (fonctionnaires, militaires et membres du parti) à partir de la redistribution d’une rente prélevée sur l’économie nationale et l’aide internationale. Mais la nouvelle conjoncture libérale imposée par les bailleurs a asséché les ressources et grippé le système qui liait le pouvoir à ses clients. Beaucoup de catégories sociales seront impliquées dans la chute de l’État UDPM, mais c’est le basculement dans l’opposition de ses premiers soutiens qui modifiera les rapports de force. La paupérisation des fonctionnaires liée à l’augmentation générale du coût de la vie (avec la libéralisation des prix et l’arrivée du FCFA), le versement irrégulier des salaires, la fin de l’embauche des jeunes diplômés dans la fonction publique, la multiplication du nombre des “*compressés*”³³ de la fonction publique, vont fortement restreindre la clientèle politique du pouvoir. La libéralisation économique raréfie la surface de prédation de la bureaucratie, tant dans les administrations et les entreprises publiques qu’au sein des ODR, où le transfert de compétences vers les OP et le secteur privé limite les “*ressources*” potentielles. Le système de prédation/redistribution clientéliste qui permettait au système et à ses alliés de faire corps est de plus en plus exclusif. Enfin dans ce contexte de paupérisation, la pression accrue exercée sur les couches populaires par les petits fonctionnaires (policiers, militaires, agents des Eaux et forêts, guichetiers des administrations) renforce les frustrations : “*En ville comme en brousse, (...), s’il est normal d’être rançonné, il est anormal de l’être trop, à tous moments et par n’importe qui. Le thème de la corruption du pouvoir et de ses agents occupe alors le devant de la scène populaire. Quand la redistribution liée à la grande corruption devient de plus en plus inégale et restreinte, quand la petite corruption effectuée par la fraction bureaucratique paupérisée est de plus en plus harcelante et qu’en retour sa légitimité statutaire s’effondre, la prévarication d’État elle-même, et à l’horizon la propriété, apparaissent comme des vols, car détachées de l’idéologie redistributive et de la légitimité du pouvoir.*” (Fay, 1995 : 23-24).

33. Terme utilisé pour désigner les fonctionnaires révoqués, victimes des ajustements structurels.

2 - La révolution de 1991

A la fin des années 1980, le climat social est délétère et l'économie, après les différentes mesures imposées par les ajustements structurels, est à terre³⁴. Lors de son 7ème congrès, l'UNTM dénonce les retards et arriérés dans le paiement des salaires, exige à nouveau leur augmentation pour favoriser "*la relance économique et la moralisation de la vie publique*", s'oppose à la privatisation croissante de l'économie³⁵, dénonce "*l'accaparement éhonté des biens du peuple par une poignée d'individus*" et enfin "*exhorte tous les travailleurs à mener une lutte sans merci afin que toute nos institutions républicaines jouent pleinement et honnêtement leur rôle, en vue de renforcer et de garantir la démocratie dans notre pays*" (UNTM, 1989). La révolution de 1991 n'apparaît pas ex-nihilo, et la pression sur le régime va se faire croissante. A cette conjoncture va s'ajouter la résurgence d'une rébellion touareg au milieu de l'année 1990.

En mai 1990, l'UNTM lancera le processus revendicatif lors d'un conseil central extraordinaire, en appelant à la démocratisation des institutions. Le 7 août 1990 une "*lettre ouverte au président de la République*" est adressée à Moussa Traoré, à la veille d'un congrès extraordinaire de l'UDPM devant débattre de la question du multipartisme. Les cent signataires réclament le pluralisme politique, la tenue d'une conférence nationale et la séparation entre l'État et les formations politiques³⁶ (Lettre ouverte au président de la République, 1990), ce à quoi le congrès répondra en affirmant qu'il faut tendre vers la démocratie, mais à l'intérieur du parti. Dans le même temps le clergé catholique, par la voix de l'archevêque Luc Sangaré, et après lui le barreau malien, revendiquent formellement la libéralisation politique du pays. Moussa Traoré avait déjà justifié sa position sur le sujet, en affirmant que : "*le pluralisme n'est pas la forme de démocratie la plus élaborée. Nous sommes, d'ailleurs, convaincus que cette forme de démocratie n'est pas adaptée à nos réalités nationales. Notre peuple a déjà fait l'expérience du multipartisme, et il en garde jusqu'à présent, un souvenir particulièrement douloureux. Plusieurs familles maliennes, divisées par les luttes politiques partisans, attendent encore de voir les déchirures se cicatriser. Je connais mon peuple et je sais l'importance qu'il accorde à la cellule familiale.*"

34. Sur la révolution de 1991, voir notamment : Fay, 1995, Coquery-Vidrovitch, 1991, Turritin, 1991, Bertrand, 1992, Lange, 1999.

35. L'UNTM envisage même de "*prendre des actions dans les sociétés privées et mixtes en fonction de ses possibilités financières*", (UNTM, 1989 : 5).

36. On retrouve parmi les signataires principalement des enseignants de second cycle et du supérieur, beaucoup de médecins et de membres du personnel de l'hôpital du Point G, quelques membres de la CMDT, etc. Plusieurs sont membres du Parti Malien du Travail (parti clandestin). Quelques noms qui vont marquer l'histoire du pays, ou que l'on retrouve à travers notre recherche, avec leurs qualités de l'époque : Issaka Bagayoko, anthropologue, Mamadou Gologo, médecin, Alpha Oumar Konaré, de l'Institut supérieur pour la formation en recherche appliquée, Soumailou Boubèye Maïga, journaliste, Diocounda Traoré, professeur, Mamadou Lamine Traoré, inspecteur général de philosophie, Soumaila Cissé, directeur des programmes et du contrôle de gestion à la CMDT, Madani Diallo, économiste à l'HUICOMA, Mme Sy Kadiatou Sow, chargée de recherche CMDT, Hamidou Magassa, anthropologue (Lettre ouverte au président de la République, 1990 : 2-4).

C'est pourquoi je suis à l'aise pour affirmer qu'il n'est nullement tenté par une répétition de l'aventure pluraliste" (Diarrass, 1991 : 69-70). Son rejet du pluralisme s'expliquerait ainsi par des raisons culturelles, la cellule famille malienne ne supportant pas la division. Quelle que soit la justification apportée au rejet du pluralisme, il est une sorte d'invariant du discours de l'élite politique malienne, qui supporte difficilement la contradiction. A défaut de pouvoir créer des partis politiques, les opposants au régime vont se fédérer au sein d'associations, créées pour la plupart en octobre 1990³⁷. Parmi elles, l'Alliance pour la Démocratie au Mali³⁸ (ADEMA), le Comité National d'Initiative Démocratique (CNID), l'Association des Élèves et Étudiants du Mali³⁹ (AEEM), l'Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès (AJDP), la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD), l'Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emplois (ADIDE), l'Association des Jeunes Avocats du Mali (AJAM), auxquelles il faut ajouter l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), qui avait pris position dès décembre 1988, à l'initiative de Maître Demba Diallo, opposant historique au régime militaire. Une toute nouvelle presse d'opposition voit le jour, souvent éditée par ces mêmes associations, et leur sert de porte-voix.

Une première manifestation est organisée par une dizaine de jeunes diplômés chômeurs au mois d'octobre⁴⁰, préfigurant le rôle déterminant de la jeunesse Bamakoise. Il va s'en suivre un cycle de manifestations, d'émeutes et de répression sur une période allant de décembre 1990 à mars/avril 1991. Le 3 décembre 1990, les petits commerçants manifestent contre un projet de loi réintroduisant une patente pour les activités commerciales⁴¹ (Turritin, 1991 : 100). Le 10 décembre, une manifestation pro-démocratique organisée à l'initiative du CNID réunit 10 000 personnes. C'est alors l'une des plus fortes mobilisations populaires depuis l'arrivée des militaires au pouvoir. Ce chiffre est rapidement dépassé, le 30 décembre, lors d'une manifestation rassemblant 15 000 participants, à l'appel de l'ensemble des associations pro-démocratiques (Baarakela, 1991 : 2-3). Moussa Traoré s'inquiète de cette agitation et menace l'opposition lors de la présentation de

37. Les lois relatives aux droits syndicaux, aux associations ou encore aux mutuelles n'avaient pas été modifiées depuis l'arrivée au pouvoir du CMLN, mais elles ont été peu mobilisées par les opposants avant cette période.

38. C'est le "*comité de soutien à la lettre ouverte au président de la République*" du 7 août 1990 qui est à l'origine de la création de l'ADEMA, lors d'une assemblée constitutive organisée le 25 octobre à Bamako, en présence de 32 personnes (Procès Verbal de l'assemblée générale constitutive de l'ADEMA, ADEMA, 1990). Une partie des premiers militants de l'ADEMA sont issus de partis clandestins ou en exil, le Parti Malien du Travail, le Parti Malien pour la Révolution et la Démocratie.

39. Lointaine héritière de l'UNEEM, dissoute à la suite des mouvements des scolaires de 1979-80.

40. C'est ce petit groupe de manifestants d'octobre qui est à l'origine de la création de l'Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès. Ces "*diplômés chômeurs*" constituent en quelque sorte une nouvelle catégorie sociale et politique, celle d'une fraction de la jeunesse estudiantine qui se pensait destinée à des postes de responsabilité au sein de la fonction publique mais qui a vu cet avenir brisé par l'ajustement structurel et l'instauration d'un concours d'accès à la fonction publique. En 1991, ils seraient 11 000 (Bagaoygo, 1999 : 21).

41. L'enregistrement préalable nécessaire à l'exercice de l'activité de commerçant, imposé par une loi adoptée par l'US-RDA, avait été supprimé par le CMLN. Pour l'UDPM, il ne s'agissait plus par cette loi de contenir les activités commerciales, comme dans les années soixante, mais plutôt de lutter contre le commerce informel échappant à toute taxation, et aussi de mieux réglementer l'occupation de l'espace public par le petit commerce.

ses vœux pour la nouvelle année : “*je ferai descendre l’enfer sur vos têtes*” (cité par Coquery-Vidrovitch, 1991). Peu après, un remaniement ministériel place deux militaires à la tête des ministères de la Justice et de l’Intérieur, signe de la nervosité du pouvoir et nouveau message de fermeté à l’adresse des opposants. Le mois de janvier est rythmé par des manifestations impliquant une base sociale de plus en plus large. L’un des mots d’ordre fédérant les manifestants est l’appel au *kokajé*, littéralement “*laver pour rendre blanc*”, traduit généralement par le terme “*transparence*”. Au-delà des aspirations démocratiques, c’est surtout la corruption du pouvoir et le rejet qu’il a suscité qui mobilisent les foules. L’autre mot d’ordre exprime la lassitude des populations après les vingt-trois années de règne de Moussa Traoré : *An tè korolen fè, fo kura, Nous ne voulons plus de l’ancien, mais du neuf* (Bagaoyogo, 1999 : 24). La jonction de différentes revendications catégorielles, celles des petits commerçants, des étudiants (pour des bourses), des jeunes chômeurs (pour un emploi dans la fonction publique), des fonctionnaires (pour une hausse des salaires), des enseignants, intellectuels et professions libérales (pour la libéralisation politique), ainsi que des émeutes et des pillages, va amplifier le mouvement jusqu’à la chute du régime. L’UNTM appelle les 8 et 9 janvier à 48 heures de grève générale nationale, une première depuis l’indépendance, réclamant notamment 50% d’augmentation de salaire et sa consultation avant toute décision touchant au sort des entreprises d’État. Ces revendications participent d’une stratégie qui vise à acculer le régime, l’UTNM sachant vraisemblablement que ces augmentations de salaire ne seront jamais accordées par le gouvernement (Sidibé, 1997 : 281). Les magistrats se joignent au mouvement à la fin du mois. Certains responsables des associations pro-démocratiques, dont Oumar Mariko, leader de l’Association des Élèves et Étudiants du Mali, sont arrêtés, puis relâchés. La tension monte encore les 21, 22 et 28 janvier, marqués par des manifestations et parfois des émeutes à Bamako, Kayes, Ségou, Sikasso et Bougouni. L’armée intervient et l’on compte plusieurs dizaines de blessés ainsi que les premiers morts. Le mois de février est plus calme, des négociations étant discrètement entamées, sans qu’elles aboutissent. Les manifestations reprennent durant le mois de mars, avant que la situation explose à partir du 20, avec des émeutes en région, notamment à Sikasso, Dioïla, et à partir du 22 mars à Bamako. Aux émeutes et pillages, les militaires répondent par une répression féroce. Le 22 mars, les organisations pro-démocratiques créent le *Comité de coordination des associations et organisations démocratiques*, parfois appelé *Mouvement démocratique*. L’UNTM appelle à la grève générale illimitée à partir du 25 mars. Une manifestation lancée à l’initiative des femmes, entre la bourse du travail, devenue le quartier général de l’opposition, et Koulouba, la colline hébergeant le palais présidentiel, est stoppée et réprimée par les forces de l’ordre.

Le Général-Président Moussa Traoré est finalement arrêté dans la nuit du 25 au 26 mars par un groupe de militaires avec à leur tête le lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré, “*ATT*”. Les Bamakois apprennent la nouvelle lorsque la radio nationale diffuse un célèbre morceau de Banzoumana Cissoko (Le Palec, 1992 : 46), celui-là même qui avait été

diffusé lors de l'arrestation de Modibo Keïta et de la prise du pouvoir par les militaires 23 ans plus tôt. Le 31 mars, ATT prend la tête d'un Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP) composé de vingt-cinq membres, dont quinze civils issus des principales organisations démocratiques. Bakary Karambé en est le vice-président, l'UNTM ayant joué un rôle central dans la mobilisation. La CSTP organise entre le 19 juillet et le 12 août une Conférence Nationale sur l'avenir du pays, chargée notamment d'élaborer une nouvelle constitution, une charte des partis politique et un code électoral.

L'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) comptabilise 219 morts et 917 blessés tout au long de cette période⁴² (Bertrand, 1992 : 10). 59 personnalités proches du régime auraient été tuées par les opposants durant les émeutes (dont le ministre de l'Éducation, Turritin, 1991 : 102). Plusieurs personnalités sont immolées, ainsi que des petits voleurs, avec la pratique popularisée par l'appellation "*d'article 320 BV*", 300 FCFA pour le prix d'un litre d'essence, 20 pour le prix d'une boîte d'allumettes et BV pour "*brulé vif*". Les lieux attaqués, pillés et parfois réduits en cendres lors des contestations sont symboliques de la nature des affrontements : différents ministères (emploi, finances, justice, intérieur), les services des Eaux et Forêts, le siège de l'UNFM, celui de la Banque Mondiale, les services de douanes, des villas appartenant à des officiels maliens, les pharmacies d'État, etc. La zone industrielle est également attaquée, tout comme le grand marché du centre-ville et les grands établissements commerciaux, tel l'immeuble Sahel vert (sur les pillages, voir Le Palec, 1992 ; Siméant, 2011 : 27-29).

La constitution de la Troisième République, élaborée à la suite de la Conférence Nationale, est adoptée par référendum le 12 janvier 1992⁴³. Une série d'élections (municipales, législatives, présidentielle) est organisée entre la fin janvier et le 26 avril, date de l'élection d'Alpha Oumar Konaré, de l'ADEMA, à la présidence de la République⁴⁴. Les nouveaux poids lourds de la politique sont principalement d'anciennes associations devenues partis politiques, l'ADEMA et le CNID, et des résurgences des formations politiques passées, l'US-RDA et, dans une moindre mesure, le PSP. L'UDPM, dissoute après la chute de Moussa Traoré, se recompose partiellement au sein de l'Union Démocratique pour le Développement, puis plus tard dans le Mouvement Patriotique pour le Renouveau (MPR, créé en 1995). L'explosion du nombre de partis politiques a très vite été spectaculaire, avec quarante-cinq formations moins de quatre mois après la chute de Moussa Traoré (Bertrand, 1992 : 13). Cette prolifération n'est pas toujours la manifestation d'un appétit pour la démocratie, et on constate *a contrario* la très faible participation électorale aux différents scrutins de 1992. Interpréter la mobilisation populaire lors des événements de 1991 comme un engagement dans le combat pour la démocratie serait réducteur. Si le rejet

42. Nous citons ce chiffre pour donner un ordre de grandeur, sachant qu'il existe plusieurs estimations différentes du nombre des victimes des événements de 1991.

43. Les grandes lignes de cette constitution sont largement inspirées par celles de la 5^{ème} République Française.

44. Konaré l'a emporté contre Tiéoulé Konaté, candidat de l'US-RDA, qui n'est autre que le fils de Mamadou Konaté, le premier président du parti à sa fondation.

du régime UDPM et de Moussa Traoré a pu réunir de larges couches de la population et porter le mouvement jusqu'à sa victoire, ce sont principalement les forces organisées autour d'associations prêtes à prendre le relais qui portaient un projet démocratique. La dimension pro-démocratique prise par le mouvement est le reflet de la place prise dans l'espace public à partir de la mi-1990 par les intellectuels urbains, les étudiants et jeunes diplômés, qui ont porté ce mot d'ordre sans qu'il ait été initialement au cœur des motivations populaires. La constitution a été adoptée à 98.35 % par 43.5% des inscrits, mais les scrutins suivants verront la participation osciller entre 20 et 23 %⁴⁵, et Konaré sera élu Président par seulement 14% du corps électoral (Bertrand, 1992 : 20). Le rejet du régime UDPM, la demande de *kokaje* et de plus de liberté n'auront pas entraîné d'adhésion immédiate au système électoral démocratique. L'ADEMA sort largement victorieuse de cette série d'élections, avec 76 députés sur 116⁴⁶, et l'accession de son candidat à la Présidence de la République. Passée l'euphorie de la victoire contre l'UDPM et la dynamique collective du *Mouvement démocratique*, l'ADEMA va tenir seule les rênes du pouvoir à partir de 1994. Elle devra faire face à une opposition disparate et à une explosion des revendications catégorielles, parfois violentes, et en premier lieu celles des étudiants (infra). Pour Fay (1995 : 29) : *“il semble que la classe politique actuelle soit traversée par trois divisions transversales : l'une entre les intérêts contradictoires, encore mal formulés, des couches nouvelles accédant à la scène politique ; l'autre entre les intérêts des couches nouvelles et ceux des réseaux politiques plus anciens ; la troisième entre le pouvoir (la couche nouvelle qui tient actuellement les rênes de l'État) et les opposants (tous les autres)”*.

L'opposition frontale entre la population et le pouvoir lors des événements de 1991 trouve son prolongement durant les premières années suivant la transition, marquées par un sentiment d'instabilité permanent⁴⁷ et par une certaine perpétuation de la violence comme mode de revendication. Les tensions restent vives entre la population et les *“porteurs d'uniformes”* (douanes, Eaux et forêts, police, armée) du fait de leur rôle pendant les années de dictature. La collecte des impôts pose par exemple de gros problèmes, emblématiques d'un renversement du rapport de forces entre la population et l'État durant cette période. *“Sur le plan social, la montée extraordinaire des revendications catégorielles et le développement sans précédent de la violence comme moyen de revendication sont devenus un phénomène majeur, curieusement au moment même où le dialogue politique et social est devenu possible. Ainsi, dès les lendemains de l'installation des autorités de la transition, des mouvements violents s'enclenchent dans le pays”* [Sidibé, Kester, 1990 : 70]. (...) *Avec l'arrivée du CTSP (puis, plus tard de la IIIe République), la violence de la société civile remplace de fait celle de l'État. Cette appropriation par la société civile de la violence comme mode d'expression des rapports de pouvoir, mais aussi comme régulateur de l'ordre social, s'impose très vite et demeure problématique jusqu'à nos jours*⁴⁸.

45. A l'exception des élections municipales, avec 32% de participation.

46. Un quart des députés élus à l'Assemblée Nationale sont d'anciens députés UDPM.

47. Avec par exemple trois Premiers ministres différents en moins de deux ans.

48. Une expression en particulier retient ici notre attention, expression qui jusqu'alors était relativement absente de la bibliographie utilisée : la *“société civile”*. Si la notion avait amorcé un timide retour sur

(Lange, 1999 : 121). Nous reviendrons plus longuement sur cette période dans le prochain chapitre.

3 - Perceptions rurales de la révolution

Les événements que nous venons de relater avaient principalement pour théâtre la ville de Bamako et quelques capitales régionales. Qu'en a-t-il été en milieu rural ? Nous nous appuyerons sur différents témoignages et analyses produits peu après la transition (Le Roy, 1992, Tag, 1994, Fay, 1995) pour tenter de cerner l'implication des populations rurales dans les processus qui ont entraîné le renversement de l'État UDPM, mais surtout pour envisager la façon dont ils perçoivent le nouveau système qui se met en place.

L'expression de la lassitude des populations face aux abus des institutions et de leurs représentants dans un contexte de crise économique, telle que nous avons pu la décrire pour expliquer les mobilisations urbaines de 1990/91, n'a pas épargné le monde rural. Pour les paysans, se sont les rapports avec les services de l'État et les ODR qui se sont dégradés. L'impression d'incurie des organismes ruraux a été renforcée par la restructuration des ODR et leur désengagement partiel, ce qui a accru le sentiment d'exploitation des paysans. En témoigne par exemple la situation qui régnait au sein de l'Office encadrant la culture de l'arachide en première région : *“sans argent pour garantir un minimum de fonctionnement, les agents de l'Office passent une grande partie de leur temps à ne rien faire, ce qui exaspère les paysans qui ont l'impression de financer un appareil parasitaire avec le remboursement des crédits et l'achat des intrants à l'Office”* (Tag, 1994 :58).

Beaucoup de ruraux prendront part aux mobilisations de 1990/91, principalement dans les chefs lieux d'arrondissement ou de cercle, puisqu'ils concentrent les lieux et symboles du pouvoir. En effet, il était difficile pour tous les villageois de brousse de prendre part aux manifestations, du fait de leur *“isolement”*. Il se trouve tout de même dans les villages des sections locales de l'UDPM, dont les représentants sont parfois attaqués⁴⁹. Les lieux emblématiques des politiques rurales sont les cibles des insurgés, par exemple les locaux des Eaux et forêts à Kita, ou encore l'usine de transformation de l'arachide dans cette même ville (Tag, 1994 : 58). Les agents des Eaux et forêts sont des cibles de premiers choix de l'expression de la vindicte populaire, et beaucoup sont obligés de se cacher pour

la scène internationale depuis le milieu des années 1970 avec l'émergence des ONG, elle va devenir omniprésente à la faveur des mouvements de lutte contre les États totalitaires dans les années 1980, et plus encore à partir de 1989 et la chute du mur de Berlin. Cette notion va venir, rétrospectivement, qualifier toute les organisations civiles, clandestines ou non, qui s'opposent aux pouvoirs autoritaires du Tiers-monde et du bloc de l'Est. Elle va ensuite incarner, surtout à partir des années 1990, une alternative à l'État, venant prolonger le chemin ouvert par les programmes d'ajustements structurels dans les années 1980.

49. Dans l'arrondissement de Baguineda, la maison du responsable local est attaquée à coup de pierres, et les entrepôts de stockage dont disposent Moussa Traoré sur ses terres sont pillés par les villageois.

éviter le pire. Le Roy rapporte également les témoignages des commandants de cercle de Bougouni et de Yanfolila, en janvier 1992, qui affirment avoir peur de circuler en brousse. Un mois plus tard, la tentative d'arrestation d'un contrebandier à Yanfolila entraînera une émeute et la mort d'un douanier (Le Roy, 1992 : 139).

Si la révolution de 1991 a bien débordé le cadre de la capitale, la reconstruction politique qui la suit offrira une place très marginale aux ruraux. Ils sont les grands absents de la Conférence Nationale, durant laquelle ils considèrent que leurs préoccupations ont été ignorées⁵⁰. Cela va conduire à la tenue d'un événement spécifiquement dédié à la prise en compte de leurs attentes, les "*états généraux du monde rural*", du 9 au 13 décembre 1991. Réunissant 300 participants, dont 18 femmes seulement, ils se concentrent sur cinq axes : la gestion des ressources naturelles, la place des femmes, les infrastructures et l'équipement, la décentralisation et la question de la production et de la commercialisation (Rapport final des états généraux du monde rural, mai-juin 1992, p. 5-6). La principale réponse aux aspirations des ruraux à mieux maîtriser leur sort sera le lancement d'un processus de décentralisation qui mènera à la création de plus de 700 communes en 1996⁵¹, ainsi qu'un nouveau "*Schéma directeur du développement rural*" en 1992 (voir infra). Si la déconcentration et la décentralisation apparaissent clairement dans les recommandations formulées par le rapport final des états généraux, la question de la représentation nationale des paysans y est peu développée. Il y est tout de même question de créer des syndicats socio-professionnels. A plusieurs reprises le document encourage à renforcer le rôle de la Chambre d'Agriculture. Tag explique comment celle-ci a pris un rôle prépondérant dans le processus : "*Les états généraux du monde rural [furent préparés] par le ministère de l'Agriculture en collaboration avec la Chambre d'Agriculture. Toutes les rencontres préparatoires devaient donc passer par les canaux administratifs avec la participation des Chambres locales (...). Les Chambres d'Agriculture locales, qui d'une manière générale entretenaient de bonnes relations avec les responsables administratifs, choisissaient donc très souvent comme délégués paysans des personnes à leur gré...*" (1994 : 64). René Raimbault, Président d'honneur de l'ONG Agriculteurs Français et Développement International (AFDI) (sur laquelle nous reviendrons, puisqu'elle a joué un rôle prépondérant dans la structuration du monde rural malien), conclut sur cet événement auquel il a participé : "*Il n'y a eu que peu d'échanges et de débats entre les membres du gouvernement d'une part et les paysans d'autre part. Tout s'est passé comme si les revendications étaient formulées à l'intention de quelqu'un d'autre que les Ministres présents. Par manque d'expérience sans doute de part et d'autre, les paysans n'y ont pas vraiment participé, ce fut un inventaire de ce que l'administration pense de ce que pensent les agriculteurs ; dans chaque région, c'est le personnel de l'administration qui a pratiquement répondu à des question-*

50. Sous pression des quelques représentants, la mise en place d'une sous-commission "*Monde rural*" sera improvisée. Il semble par ailleurs que Barou Tall ait tenté de corrompre les délégués ruraux pour obtenir leur vote afin d'être élu premier vice-président de la Conférence Nationale, mais ses manoeuvres ont échoué (Tag, 1994 : 63-64).

51. La loi qui consacre ce nouveau découpage territorial a été adoptée en 1996, mais les municipalités rurales n'ont été désignées qu'à partir des élections de 1999.

naires au nom des paysans, sans qu'on puisse dire que cela correspond aux sentiments profonds des producteurs eux-mêmes." (entretien avec R. Raimbault, par Dagnon, 1992b : 2). Les états généraux du monde rural, s'ils ont porté un certain nombre de revendications que pouvaient se réapproprier les paysans, illustrent les carences de la participation paysanne, à la fois par le caractère sélectif des représentants, choisis par l'administration et la Chambre d'Agriculture, et par l'absence d'organisations paysannes représentant les intérêts des ruraux sur la scène nationale.

La représentation de l'État et de la démocratie chez les ruraux

Les témoignages recueillis par Le Roy, Tag et Fay, à partir d'enquêtes dans différents espaces ruraux maliens (le sud du Mali, le cercle de Kita et le Macina), affichent une certaine unité dans la perception par les paysans du rôle de l'État avant la chute du régime : l'État c'est la force. *"Comme il en va en général dans les mondes ruraux, les paysans du Maasina honorent l'État en tant que facteur d'ordre et le critiquent dans ses pratiques répressives et prédatrices (notamment fiscales) concrètes, et le très ancien thème de la méfiance paysanne, comprise comme méfiance des dominés, s'y illustre aussi bien qu'ailleurs."* (Fay, 1994 : 34). Nous avons nous même fréquemment discuté, de façon informelle ou dans le cadre d'entretiens, de la perception de l'État et de la démocratie avec nos interlocuteurs maliens, notamment autour des processus électoraux plus récents⁵². Toutefois nous privilégions dans cette partie les travaux d'auteurs contemporains de la période qui nous intéresse ici, car il est évident qu'aujourd'hui nos interlocuteurs jugent les événements de 1991 et les évolutions politiques qu'ils ont entraînées à l'aulne des vingt années qui les ont suivis.

L'État est une institution qui opprime, particulièrement par l'impôt⁵³. Mais c'est aussi l'instance qui va venir ordonner et réguler les conflits politiques locaux, comme arbitre extérieur. Les carences de l'État durant la période insurrectionnelle de 1991 et pendant la transition ont affaibli cette image de l'État-force, et ont ouvert la voie à des actes de rébellion face aux institutions que les autorités démocratiques issues des urnes en 1992 auront beaucoup de mal à rétablir dans leur bon droit. Le signe le plus manifeste de cette nouvelle opposition est le refus de s'acquitter de l'impôt, dans un contexte où ce sont les administrateurs et les collecteurs qui ont peur des administrés⁵⁴. C'est dans cette atmosphère que l'un des premiers gestes du nouveau pouvoir sera de supprimer l'impôt de capitation, en 1992. L'effet de ce *"cadeau"* sera néanmoins à double tranchant, puisqu'il

52. Les élections communales de 2004, sur lesquelles portaient en partie notre mémoire de maîtrise, ou lors de notre séjour de recherche de 2007, pendant l'élection présidentielle.

53. Ces auteurs et d'autres, mais aussi nos propres témoignages, ont relevé de nombreux récits de paysans rapportant les humiliations et parfois les arrestations des chefs de famille qui ne parvenaient pas à payer leurs impôts ou refusaient de le faire.

54. Par exemple les recettes sur les transactions de bois dans le cercle de Kita, prélevées par les services forestiers, sont passées de 40/50 millions de FCFA par an pour la période 1985/1991 à 20.000 FCFA seulement pour l'année 1992 (Tag, 1994 : 61).

est interprété par les ruraux comme un signe supplémentaire de la faiblesse de l'État, qui renonce au tribut (Fay, 1995 : 47). Cette attitude des autorités est contraire à l'image d'un pouvoir prévaricateur et clientéliste, qui prélève beaucoup tout en redistribuant un peu. Questionné sur le fonctionnement de l'État UDPM, un paysan rencontré par Fay lui rapporte un conte populaire, "*relatant l'histoire d'une hyène qui, ayant pêché sept poissons, les distribue ensuite à ses sept enfants, puis réclame à chacun la moitié de son poisson...*" (Fay, 1995 : 44). Si ce modèle se reconstruira par la suite, la période de transition est marquée par l'affaiblissement de la forme étatique qui prévalait dans la perception qu'en avaient les ruraux depuis les États guerriers pré-coloniaux jusqu'à l'État UDPM, en passant par l'État colonial (Bagayogo, 1987).

Les premiers rapports entre le monde rural et la démocratie naissante reposent alors sur des ambiguïtés, nourries par des demandes contradictoires. Ainsi, l'État-force et l'État-arbitre est à la fois rejeté et réclamé. L'arbitraire des pratiques des administrateurs, de l'encadrement rural ou encore des agents des Eaux et forêts est maintes fois rapporté (voir par exemple Tag, 1994 : 59-61), mais la peur du désordre entraîné par les carences de l'État est tout autant soulignée, au point parfois de prendre le pas sur la soif de liberté et d'émancipation des populations (Fay, 1995). De même, dans leurs rapports avec les organismes ruraux, les paysans, après avoir opposé différentes formes de résistance aux pratiques de l'encadrement et au régime de spoliation qui existent depuis la période coloniale, manifestent un sentiment d'abandon lorsque ces organismes se font moins pesants⁵⁵. Plus ou moins d'État, plus ou moins d'autorité, plus ou moins d'intervention dans l'économie, ces questions trouvent des réponses variées en cette période charnière, qui témoignent d'un besoin de redéfinition des rapports entre les ruraux et leur État. Si beaucoup contestaient la situation jusqu'en 1991, il nous semble qu'on ne peut en présager une adhésion immédiate au modèle démocratique qui voit alors le jour, ni une validation des options libérales des bailleurs de fonds. En témoignent les différentes interprétations qu'ont pu faire les ruraux de la démocratie malienne naissante.

Toujours à partir des précieux témoignages et analyses de Tag (1994 : 98-110) et Fay, (1995 : 45-51), on perçoit les contradictions en jeu durant les premières années de la Troisième République. La démocratie est interprétée de manière contrastée par les paysans de Kita et ceux du Maasina⁵⁶. Elle est parfois définie par l'idée de consensus, et comprise comme un pouvoir qui ne s'exerce plus de manière arbitraire (ce qui est manifeste dans la nouvelle "*peur*" qui règne au sein de l'administration). On retrouve cette idée dans la traduction du terme "*démocratie*" en Bambara, "*Bee je fanga*", littéralement "*le pouvoir de tous unis*" (Tag, 1994 : 105). La démocratie, c'est aussi pour les paysans un nouveau rapport aux institutions, qui peuvent être sollicitées mais aussi révoquées⁵⁷, y compris

55. On retrouvera plus tard cette ambiguïté dans les discours des paysans face à la privatisation de la CMDT.

56. Peut-être sous l'influence historique des différentes formes d'organisations politiques entre les ma-linkés de la zone de Kita et les Peuls du Maasina.

57. Il semble que ce raisonnement ait débordé le cadre des institutions publiques, Tag rapportant par

par la force populaire comme en mars 1991. Enfin, la démocratie signifierait l'égalité de tous, et comme l'affirme une interlocutrice de Tag : *“Pour moi, démocratie veut dire, nous sommes tous la même chose. Ce que tu veux dire, tu peux le dire, même au Président. Il doit t'écouter”* (1994 : 103). Le fait que ces propos soient tenus par une femme, mais on aurait probablement pu les retrouver dans la bouche d'un jeune, traduit peut être un sentiment de *“revanche”* des catégories sociales marginalisées politiquement, souffrant soit de la domination masculine soit de celle des anciens. Cela explique sûrement pourquoi cette idée d'égalité entre tous a pu susciter une forme de rejet de la démocratie chez ceux qui bénéficient des hiérarchies en place, au même titre que certains de leurs aînés avaient pu rejeter le socialisme. Les distinctions à partir du sexe, de l'âge, de la position dans le lignage, du statut de noble ou de gens de caste, restent importantes en milieu rural, et la démocratie vient bousculer ces représentations. A ce titre les violences des jeunes urbains durant la période 1990-94, tout comme le rôle qui leur a été accordé dans les organismes de transition, ont parfois été perçus comme un renversement de l'ordre hiérarchique, où les jeunes imposent leur vues à leurs aînés.

“La propagande pro-démocratique disait que “tout le Mali devait s'entendre comme un seul lignage” et que les citoyens devaient tenter de “résoudre les problèmes entre eux, chercher la justice et la vérité entre eux, se gouverner eux-mêmes”, ne faire appel qu'en dernier lieu aux instances officielles. Ces messages⁵⁸ sont pour le moins inadaptés par rapport à la représentation locale pour laquelle l'arbitraire de la force extérieure est le seul gage de paix entre unités homologues concurrentes⁵⁹ en conflit potentiel permanent.” (Fay, 1995 : 46). Un pouvoir avec un leader identifié, qui régule la prévarication⁶⁰ et tempère les rivalités, serait préféré à un pouvoir aux multiples acteurs, toujours en compétition et donc source d'instabilités, associé à la *fadenya*, la rivalité entre frères. Cette crainte de voir disparaître un État régulateur et arbitre, laissant place à un égalitarisme bousculant l'ordre établi, voire générant un désordre permanent, est liée à l'appréciation du multipartisme, présenté comme le corollaire de la démocratie. Tag souligne ce hiatus entre une certaine idée de la démocratie, perçue comme la recherche du consensus, et le multipartisme, vu comme une source de mésentente et de conflits (Tag, 1994 : 105). Ce qui semble rejeté par certains, c'est la compétition électorale pour la captation de réseaux clientélistes, qui provoque des affrontements récurrents entre partis politiques, exacerbés à chaque renouvellement de mandat, et qui implique une renégociation systématique entre le pouvoir et les paysans⁶¹.

Nous avons retracé dans les grandes lignes les événements qui ont mené à la création

exemple la destitution du président de l'AV du le village de Founia, après des années de mauvaise gestion qui jusqu'alors n'était pas dénoncée publiquement (Tag, 1994 : 121). On retrouvera le même phénomène dans le cas des AV cotonnières (infra).

58. Les citations entre guillemets sont extraites des messages diffusés sur les ondes par Radio Mopti.

59. Ici, les différents lignages dominants du Maasina.

60. Qui *“mange mais fait manger”* comme le dit l'adage populaire.

61. On verra d'ailleurs que le multipartisme entraînera la paralysie de certaines AV et leur éclatement, particulièrement en période électorale.

de la Troisième République, et esquissé quelques hypothèses quant à leur interprétation par les ruraux, mais il faut se garder de penser qu'elle ait suscité des réactions homogènes. La nouvelle donne démocratique peut être interprétée différemment en fonction de qui on est en zone rurale : jeune, femme, chef de famille, notabilité coutumière, administrateur/fonctionnaire, d'autant que ces catégories ne sont pas exclusives les unes des autres. De plus, il ne faut pas limiter la portée de la révolution de 1991 à la mise en place d'institutions plus ou moins démocratiques, ou l'évaluer uniquement sous l'angle du nouveau jeu électoral. Ainsi, la libéralisation politique va être largement mise à profit dans les zones rurales pour créer de nouvelles organisations paysannes, tels des syndicats paysans.

III - La renaissance d'un syndicalisme rural

La renaissance d'un syndicalisme rural ne résulte pas directement de la révolution de 1991, dans la mesure où les luttes qui ont mené à la création de deux syndicats agricoles ont été amorcées dès la fin des années 1980. Toutefois, leur issue ne sera possible qu'après la chute de l'État-UDPM. Le processus qui a favorisé ces initiatives est quant à lui plus ancien, et à rechercher à la fois dans l'histoire des AV, cotonnières ou non, dans la libéralisation de l'agriculture, et dans l'expérience et le parcours de leurs premiers dirigeants. Revenons sur la période 1988-1992, en présentant les événements qui ont mené à la création du Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK) et du Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV)⁶².

1 - La création du Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK)

L'intention de créer le Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK) serait née en 1988, selon Djanguina Tounkara⁶³ (Secrétaire général du SPCK, entretien avec l'auteur, 4 avril 2007, Bamako). Plusieurs responsables d'associations villageoises⁶⁴ se réunissent dans la plus grande discrétion autour de la ville de Kita, à l'ouest de Bamako, pour discuter

62. Nous prêterons autant d'attention à la création du SPCK que du SYCOV, même si le premier n'est pas, à l'origine, un syndicat de producteurs de coton. Il le deviendra rapidement lorsque la zone de Kita sera investie par la CMDT pour y développer la culture cotonnière.

63. Les informations dont nous disposons sur l'histoire de la création du SPCK reposent essentiellement sur des entretiens réalisés auprès de Djanguina Tounkara et de Soluba Mady Keïta, membre du SPCK. De plus nous nous appuyons sur l'étude précitée de S. Tag, à notre connaissance la seule qui aborde ce sujet de manière précise. Le parcours de vie de Tounkara que nous présentons est extrait de nos entretiens, sauf précision.

64. Il s'agit des AV mises en place par une Opération de Développement Rural, et non par la CMDT.

de la création d'une organisation de défense de leurs intérêts. Il s'agissait notamment de mieux faire face à l'Opération de Développement Rural intervenant dans la région, spécialisée dans le développement de la culture de l'arachide. Deux figures se détachent du groupe informel d'une quinzaine de personnes qui sont à l'origine du syndicat, Djanguina Tounkara, futur secrétaire général du syndicat, et Fah Cissé, futur secrétaire général adjoint.

Djanguina Tounkara est né le 16 mars 1932 à Dakar, où son père, originaire de Sibikili, à proximité de Kita, travaillait. Ce lieu de naissance va jouer un rôle dans son parcours, puisque dans un contexte colonial qui établit une nette distinction entre le colon et l'indigène, il lui permet d'être un citoyen français⁶⁵. A l'âge où il pensait aller à l'école survient la seconde guerre mondiale, et son père décide de le renvoyer dans son village d'origine. Tounkara nous précise : *“Je n'étais pas habitué à la brousse et j'avais peur des gens.”* (entretien avec l'auteur, Bamako, 4 avril 2007). Étant français, l'administrateur civil le prend sous son aile et il devient apprenti mécanicien, assistant le commandant dans ses déplacements. A 18 ans, il part travailler dans un garage à Kayes, où il parfait sa formation. *“Comme j'étais français j'étais payé comme un européen. Mon supérieur était moins bien payé que moi !”* (ibid). Son beau-frère, cheminot, l'initie au syndicalisme et il adhère en 1952 à la section soudanaise de Force Ouvrière (FO) de Kayes. En 1953, il participe à une grève pour l'application du code du travail, et il est licencié. Il fait ensuite un séjour en Gambie, puis s'installe à Bamako après la mort de son père. Avec son héritage, il acquiert un camion et devient transporteur, assurant des liaisons entre le Mali et Cotonou, au Bénin. En 1957, il intègre la section d'Hamdallaye (quartier de Bamako) de l'US-RDA. *“Les blancs nous appelaient les communistes. Il y avait des conflits entre le RDA et l'administration. J'étais dans la section jeunesse. J'étais à mon compte donc j'ai pu faire de la politique librement.”* (entretien avec l'auteur, Bamako, avril 2007). A l'indépendance, il entre au service du garage de la Présidence de la République. Puis survient le coup d'État de 1968. *“Je n'ai jamais accepté la dictature et j'ai fait 23 mois de prison. Les militaires étaient toujours en opposition avec les syndicats. Des responsables syndicaux ont été jetés en prison. Moi j'étais dans le syndicat de l'administration d'État (SYNTADE).”* (ibid). A sa sortie de prison il part plusieurs années *“en aventure”* dans différents pays de la sous-région. Il retourne ensuite au Mali où il redevient chauffeur pour l'administration, au ministère de la Justice. A la retraite en 1987, il fait son *“retour à la terre”* en s'installant dans son village de Sibikili. Si Djanguina Tounkara n'a pas été scolarisé, il est autodidacte et sait lire et écrire, compétences qu'il mettra au service de son activité syndicale.

Fah Cissé est originaire de Founia, au sud de Kita, né d'un père riche commerçant et agriculteur⁶⁶. Scolarisé à Bamako sur décision de son père, il comptera parmi ses

65. Depuis 1887 les quatre communes de Dakar, Gorée, Rufisque et Saint-louis étaient considérées comme des communes françaises et leurs habitants pouvaient bénéficier sous condition de la citoyenneté française.

66. Fah Cissé est décédé au début des années 2000, nous ne l'avons donc pas rencontré. Ce portrait

enseignants Modibo Keïta, avec qui il noue des liens. Il deviendra par la suite un militant de l'US-RDA. En 1946, il intègre l'administration coloniale comme expéditionnaire, et travaille une dizaine d'années au ministère des Finances, jusqu'à ce qu'il soit atteint par la lèpre. Il quitte alors Bamako pour partir en convalescence à une quarantaine de kilomètres de Kita, à Sagabari, et prolonge son engagement politique en devenant secrétaire général de la section RDA de l'arrondissement. Après le coup d'État de 1968, il fuit quelques mois à l'étranger, puis retourne s'installer dans son village de Founia, où désormais il va vivre de l'agriculture.

Ces deux parcours sont marqués par un engagement politique très précoce, et par des parcours de vie singuliers qui leur ont permis d'acquérir des expériences qu'ils mettront à profit lorsque surgira l'idée de créer un syndicat. Tounkara est marqué par son engagement politique et syndical durant les années 1950/1960, et semble très attaché à la forme syndicale comme outil de lutte. L'engagement de Cissé dans l'US-RDA témoigne aussi d'une forte politisation, associée à une formation scolaire et à un passage par l'administration qui l'ont rompu aux règles bureaucratiques, qualité utile à l'organisation d'une structure syndicale.

A partir de 1988, les premières réunions en vue de la création d'un syndicat sont organisées, motivées par les rapports avec l'ODR opérant dans la zone de Kita⁶⁷. Chargée d'encadrer l'intensification de la culture de l'arachide dès la fin des années 1960, cette ODR était alors en déclin, sous l'effet de la libéralisation des filières agricoles. Les producteurs, réunis au sein d'AV, lui trouvaient de moins en moins d'utilité, certains souhaitant sa disparition (Tag, 1994 : 134-136). Tounkara raconte les débuts de la mobilisation : *“On opérait de façon clandestine et on nous traitait de bandits. Les AV représentées étaient celles de Kita et des alentours. Tout le cercle de Kita a été informé. Tous les paysans étaient d'accord, même les éleveurs. Après les premières démarches, l'administration est passée par la Chambre d'Agriculture locale pour s'opposer à la création du syndicat. Ils ont dit à la Chambre d'Agriculture que le syndicat allait l'affaiblir. La Chambre n'était pas bien structurée comme actuellement. Elle défendait mal les paysans.”* (entretien avec l'auteur, Bamako, avril 2007). A Kita, le responsable de la Chambre d'Agriculture est un notable local, ancien maire de la ville, et s'oppose donc à la création du syndicat.

Comme les premières démarches effectuées en vue de créer le SPCK ont été bloquées au niveau local, du fait des oppositions du commandant de cercle et de la Chambre locale d'Agriculture, le petit groupe de paysans de Kita décide de s'adresser à un niveau supérieur, en allant à Bamako.

Tounkara présente ainsi les événements : *“En 1989, je suis allé poser le problème à l'UNTM, à Bakary Karambé, secrétaire général de l'UNTM à l'époque. Bakary a appelé*

reprend celui produit par S. Tag (1994 : 182).

67. Cette ODR s'est successivement appelée l'Opération Arachide (OA, créée en 1967), l'Opération Arachide et Cultures Vivrières (OACV, à partir de 1975), puis l'Office de développement intégré (ODIPAC, 1981) et enfin l'Office pour le Développement Intégré de Mali-Ouest en 1991.

Ousmane Niaré, secrétaire du Syndicat National de la Production (SYNAPRO)⁶⁸. Il l'a informé de la volonté des paysans de créer un syndicat. Il a demandé à Niaré de nous aider à créer le syndicat. C'est l'adjoint de Niaré, Mamadou Souraké Bashili qui s'est investi et nous a donné les textes nécessaires. Avec ça le ministre de l'Intérieur et le commandant de cercle s'opposaient toujours à sa création. Fin 1989 j'ai posé le problème à la justice. A l'époque ce n'était pas interdit par la loi de créer un syndicat. Il y avait une sorte de vide juridique. Tous les syndicats étaient rattachés à l'UNTM. Bakary Karambé nous avait proposé de l'être pour échapper aux restrictions de l'administration. On a été renvoyés à la Cour suprême. Je connaissais le Président de la cour. Il nous a dit qu'on pouvait créer un syndicat. Il nous a dit de passer par l'UNTM. En 1990 Bakary a fait savoir au ministre de l'Intérieur que l'administration ne doit pas s'opposer à la création du syndicat. Le ministre a fait son enquête. Avec la lourdeur de l'administration ça a traîné. Puis les événements de 1991 sont arrivés” (entretien avec l'auteur, Bamako, avril 2007).

L'histoire de la création du SPCK relatée par Fah Cissé (Tag, 1994 : 141-143) ne correspond pas exactement à celle-ci, notamment pour l'épisode judiciaire, mais surtout pour la chronologie, puisqu'il affirme qu'après les premiers refus rencontrés à la fin des années 1980, les négociations n'auraient repris qu'après la chute de Moussa Traoré. En revanche il relate un épisode qui éclaire un peu plus sur la réaction de la Chambre d'Agriculture à leur initiative, cette fois-ci au niveau national : *“Nous avons été à la Chambre d'Agriculture pour dire à Tall⁶⁹ que nous sommes venus dans l'intention de créer un syndicat. Il nous a dit que ce n'est pas possible et qu'il faut adhérer à la Chambre d'Agriculture, comme ça nous aurons accès à certaines ressources (...). Il a essayé de nous prendre comme ça. Nous avons dit que nous ne sommes pas venus pour ça. (...). C'est ainsi que nous sommes allés voir Bakary Karambé.”* (Tag, 1994 : 142).

Si leur chronologie des événements n'est pas exactement la même, on peut retenir que la volonté de créer un syndicat et les premières démarches pour le faire sont antérieures à la chute de Moussa Traoré et à l'instauration de la Troisième République, alors que la renaissance d'un syndicalisme rural au Mali leur est souvent corrélée. Tounkara a raison d'affirmer qu'il n'était pas interdit de créer des syndicats, puisque l'ordonnance de 1959 régissant le syndicalisme et les associations au Mali n'avait pas été modifiée par les militaires. L'obstruction des autorités administratives a empêché le processus d'aboutir plus tôt, mais l'émergence du projet et les premières tentatives sont bien antérieures au changement de régime. Le SPCK a ainsi pu être créé très peu de temps après la chute de Moussa Traoré, tandis que le cadre juridique existant était en pleine redéfinition. Le code du travail sera ainsi révisé par la loi N°92-02 du 23 septembre 1992. Il étend la liberté syndicale en supprimant la déclaration préalable comme condition nécessaire à la création d'un syndicat (art. L 233).

68. Il s'agit du syndicat représentant les intérêts des fonctionnaires et salariés des entreprises d'État travaillant dans le domaine rural (agents des ODR, de la CMDT, de l'action coopérative, des Eaux et forêts, etc.)

69. Barou Tall, le président de la Chambre d'Agriculture

Le congrès constitutif du syndicat a lieu le 26 octobre 1991. Jusqu'au dernier moment les problèmes financiers et les résistances locales ont compromis son organisation : *“On pensait que l'UNTM allait nous aider financièrement, mais à notre grande surprise, l'UNTM ne nous a pas aidés. Ils ont seulement envoyé une délégation pour le congrès. Quand cette délégation est arrivée à Kita, la nuit on a tenu une réunion avec le commandant et les représentants de diverses corporations et des syndicats. Ils se sont tous opposés. Le commandant a dit “c'est Bamako qui a parachuté ça. Nous nous sommes opposés, mais Bamako tient à la création de ce syndicat”. Pendant toute la nuit on a discuté, aux environs de deux heures du matin, un des délégués qui étaient venus leur a fait comprendre carrément : “nous sommes venus pour la création de ce syndicat. Et ce syndicat, malgré tout, verra le jour, pas plus tard que demain”. Le commandant leur a dit : “c'est l'émanation de quelques individus, la grande majorité de la population n'est pas au courant.” Moi j'ai rétorqué : “tu verras demain, tout Kita est pour ce syndicat.” Et le lendemain à l'ouverture, ça a réuni une foule monstre, monstre. (...) Et quand le commandant a vu cette foule dans sa voiture, il a tellement eu honte, il a pris une fièvre et puis il s'est fait représenter par son adjoint⁷⁰ .”* (Fah Cissé, citation extraite de Tag, 1994 : 143).

Le jeune SPCK est affilié au SYNAPRO, situation paradoxale puisqu'il s'agit du syndicat représentant jusqu'alors l'encadrement rural, tandis que le SPCK s'est notamment constitué pour défendre les intérêts des paysans face à cet encadrement et aux organismes de développement rural. Cette affiliation est liée au contexte politique, car les fondateurs du SPCK ont été y chercher un soutien face aux obstructions administratives. L'appui du SYNAPRO et son expérience ont été utiles dans la rédaction des statuts et dans le rapport de forces qui a permis de tenir le congrès constitutif. En revanche son soutien logistique et financier a déçu le SPCK, qui a eu du mal à trouver sa place dans ce syndicat de salariés (Tag, 1994 : 144-145). L'autre facteur qui a pu entraîner le SPCK dans le giron du SYNAPRO est le parcours de son secrétaire général, Tounkara, proche des milieux syndicaux tout au long de sa vie, et probablement moins réfractaire que d'autres à siéger avec les fonctionnaires de l'encadrement rural auxquels il avait été peu confronté, n'étant pas paysan de profession. L'expérience politique des dirigeants du SPCK est perceptible dans la rédaction des statuts du syndicat. A notre connaissance ce sont les seuls statuts du syndicalisme agricole malien qui renvoient à une doctrine syndicale. Dans le préambule de ses statuts, le SPCK se réclame du syndicalisme révolutionnaire, et dans son article 8 il prône le centralisme démocratique comme mode d'organisation⁷¹. Dans nos échanges et à travers ses écrits, Tounkara se montrait très attaché au principe de l'émancipation des paysans par eux-mêmes, faisant écho aux statuts de l'Association Internationale des Tra-

70. Ce commandant sera ensuite muté, ce qui simplifiera les rapports entre le syndicat et l'administration.

71. Les responsables de tous les niveaux sont élus démocratiquement, et *“la direction de l'échelon inférieur accepte les décisions et directives émanant des directions à l'échelon supérieur”*. (art. 8 des statuts du SPCK).

vailleurs, rédigés par Marx, prônant en préambule : “*l’émancipation de la classe ouvrière doit être l’oeuvre des travailleurs eux-mêmes*”. Pour autant, le centralisme du SPCK sera plus visible que le caractère révolutionnaire de son organisation. Dès ses débuts le SPCK répond aux standards classiques d’un syndicat, tenant des réunions et assemblées générales avec un secrétaire et un Président de séance, actées par des procès-verbaux signés par les présents.

D’après les constats de Tag, le SPCK jouit rapidement d’une certaine popularité, mais les paysans se montrent plus timides pour y adhérer formellement, beaucoup étant dans une position attentiste, échaudés par les expériences passées, notamment avec la Chambre d’Agriculture (Tag, 1994 : 156). Le SPCK se fera tout de même rapidement connaître au niveau local puis national, en participant aux *états généraux du monde rural*. En revanche son implantation ne dépassera jamais la zone de Kita et ses alentours. En février 1993, sur les soixante-cinq villages et vingt hameaux de l’arrondissement central de Kita, il existait soixante comités syndicaux (Tag, 1994 : 156).

2 - La création du Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers (SYCOV)

Le mouvement de contestation qui a mené à la création du *Syndicat des Producteurs de Coton et Vivrier* (SYCOV) est né à la fin de la campagne 1989-1990 dans la région CMDT de Koutiala⁷². Pour mieux comprendre son cheminement, il faut le situer dans le prolongement du séminaire de Sélingué de mai 1988, déjà évoqué, et de la signature du “*contrat-plan*” État-CMDT qui l’a suivi. Dans l’esprit des recommandations du programme *Mali sud 2* et du contrat-plan, il est prévu de mieux lier le prix d’achat du kilo de coton malien aux cours mondiaux et de transférer la gestion de l’ensemble des crédits de campagnes accordés aux producteurs à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA). La mise en application de ces réformes sera à la base des premières contestations observées autour de Koutiala, avant qu’elles ne prennent une nouvelle ampleur à la suite du renversement de Moussa Traoré. C’est d’abord la gestion des crédits pour les intrants par la BNDA qui va entraîner des protestations, dès la campagne 1989/1990. A la fin des années 1980, les revenus des producteurs de coton se sont détériorés. Le prix d’achat du kilo de coton ne couvre plus vraiment leurs coûts de production, et la culture du coton tend à devenir source de dettes, comme le reconnaît une étude de l’Institut d’Économie

72. Les origines exactes du mouvement sont difficiles à retracer avec précision, même s’il existe un certain nombre de témoignages et d’analyses sur le sujet (Dagnon, 1992 a et b, Docking 1999, Bingen, 1996, 1998, Berthomé, 2002). Nos entretiens avec les protagonistes de l’époque sur les origines précises du SYCOV, quinze ans après les faits, se sont parfois révélés approximatifs sur la chronologie des événements. De plus notre zone d’étude étant située autour de Bougouni, nous n’avons pas rencontré les acteurs des tout premiers épisodes de ces mobilisations, situés dans la zone de Koutiala.

Rurale (Docking, 1999 : 174). Les intrants tenant une place centrale dans les coûts de production du coton, l'évolution de leur prix est tout autant observée par les paysans que le prix d'achat du kilo de coton. Or, les prix des intrants augmentent, notamment à cause d'une baisse des subventions, tandis que le prix d'achat du kilo de coton stagne (85 FCFA), et reste le plus bas de toute la sous-région. La CMDT avait pour usage de ne pas facturer aux AV les intrants commandés mais non utilisés pendant la campagne. Lors de la campagne 1989-90, la BNDA (qui vient de récupérer la gestion des crédits pour les intrants) va changer cette pratique, et prélever le coût de l'ensemble des intrants, utilisés ou non. L'autre problème posé par l'arrivée de la BNDA dans la gestion des crédits intrants est le taux d'intérêt qu'elle pratique, 8%, que refuseront de payer certains producteurs de la région de Koutiala (entretien avec Youssouf Dembélé, par Cornet, 2011, annexe : 96, et Ampha Coulibaly, *ibid*, p. 110).

La généralisation de l'organisation en Zone d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER, réunissant plusieurs AV) de la région CMDT de Koutiala, à partir de 1984, a favorisé la communication entre les représentants des différents villages de la zone, notamment lors des réunions hebdomadaires organisées avec l'encadrement CMDT (Le Roy, 1991 : 82). Forts de ces échanges, une trentaine de responsables d'AV du secteur de Zébala, à l'est de la ville de Koutiala, se réunissent pour contester les pratiques de la BNDA en matière de crédit pour les intrants (témoignage de Tahirou Dembélé, premier secrétaire général du SYCOV, recueilli par Dagnon, 1992 a : 26). Le travail effectué en 1992 par Gaudens Dagnon pour la Fondation pour le progrès de l'Homme (FPH) sur les organisations paysannes au Mali, et plus particulièrement sur le SYCOV et son histoire, va nous être précieux. En plus du volume présentant la synthèse de ses entretiens (1992 a), la Fondation et Dagnon ont produit un volume supplémentaire présentant une restitution des entretiens réalisés pour ce travail (Dagnon, 1992 b), dont un certain nombre avec les premiers leaders du SYCOV. Nous utiliserons nos entretiens pour parler de la création du SYCOV, mais il nous semble que ces témoignages d'époque ont une valeur particulière, du fait de leur proximité avec les événements relatés, ce qui évite quelques reconstructions a posteriori. Ces matériaux n'étant pas facilement accessibles (nous nous les sommes procurés directement auprès de la FPH), ils ont été très peu exploités, malgré leur richesse.

A l'approche de la commercialisation du coton cultivé lors de la campagne 1989-90, en septembre 1990, ces responsables d'AV mettent en place une coordination (informelle) avec à leur tête un producteur appelé Tahirou Dembélé, et interpellent les agents CMDT de la zone tout en sollicitant les responsables politiques locaux, pour qu'ils interviennent sur les problèmes de crédit. Ces derniers les envoient alors vers Youssouf Dembélé, l'une des personnes ressources qui contribuera grandement à structurer le mouvement naissant, et l'accompagnera jusqu'à sa maturation en syndicat. Y. Dembélé est né en 1945 à proximité de Koutiala, de parents agriculteurs. Scolarisé chez les prêtres, il devient par la suite enseignant, tout en pratiquant l'agriculture pour ses propres besoins, mais aussi à des fins commerciales, faisant du maraîchage et fournissant, entre autres, ses col-

lègues. Il a également été responsable local du Syndicat National de l'éducation et de la Culture, organisation parmi les plus vindicatives contre le régime de Moussa Traoré. A la fin des années quatre-vingt, il quitte la fonction publique dans le cadre des “*départs volontaires*” mis en place par un Programme d'Ajustement Structurel (PAS). En 1988, il devient délégué de la Chambre d'Agriculture du cercle de Koutiala, vice-président pour la région et membre du bureau national de la chambre consulaire⁷³ (entretien avec Youssouf Dembélé, par Cornet, 2011, annexes : 92-93). C'est à cause de ces responsabilités que les producteurs sollicitent son appui, et l'obtiennent. En novembre 1990, ils ont gain de cause : les conditions d'octroi des crédits sont clarifiées, et les intrants non utilisés ne seront finalement pas payés (Docking, 1999 : 176). Fort de ce premier succès, et encouragé par Youssouf Dembélé, le mouvement va commencer à fédérer au-delà du niveau local, et une coordination (informelle) d'associations villageoises des régions CMDT de Koutiala et San (des cercles de Bla, Koutiala et Yorosso) est établie début 1991 (entretien avec Tahirou Dembélé par Dagnon, 1992 b : 2).

Une autre source de mobilisation des producteurs va naître de la modification du mécanisme de fixation du prix d'achat du kilo de coton, avec l'introduction d'une ristourne. En vertu du contrat-plan signé entre la CMDT et l'État malien en 1989, les producteurs peuvent bénéficier d'une ristourne correspondant à 25% des bénéfices réalisés par la filière l'année précédente, lorsque les cours ont augmenté entre l'annonce du prix d'achat du coton aux producteurs et sa vente sur le marché international. Ce nouveau mécanisme de fixation des prix, censé mieux équilibrer la répartition des bénéfices entre la CMDT et les producteurs, et leur offrir une rémunération plus juste pour eux les bonnes années, va paradoxalement mécontenter les producteurs. En effet, lorsqu'ils cherchent à éclaircir la façon dont a été élaboré ce mécanisme, ils ne peuvent que constater qu'il est lié au contrat-plan État-CMDT, auquel ils n'ont pas été associés. En outre, il pose au grand jour la question de la répartition des bénéfices générés par la filière cotonnière (Le Roy, 1991 : 82). Une prise de conscience sur ce point va émerger, renforcée par ce qui aurait pu rester un banal incident s'il n'avait pas rencontré le mouvement des producteurs, en pleine structuration, et dans une phase de définition de ses revendications. En décembre 1990, un journal destiné aux paysans, *Jekabaara*, annonce par erreur un prix d'achat du kilo de coton de 90 Fcfa (pour la campagne 1989-90), alors qu'il est en fait de 85 Fcfa. Erreur ou pas, cela va renforcer les producteurs dans l'idée qu'ils sont sous-rémunérés.

Trois mois plus tard surviennent les événements de mars 1991 et la chute de Moussa Traoré. En zone cotonnière, la CMDT est parfois prise pour cible et quelques agressions sont perpétrées par des paysans et des jeunes, notamment à l'usine d'égrenage de Bougouni (Docking, 1999 : 177). Les agents d'encadrement sont parfois obligés de fuir temporairement les villages. L'usine d'égrenage de Bamako est fermée pendant un mois, et 300 tonnes de coton sont brûlées pendant les émeutes (DNA, 1991 : 69). A l'occasion

73. Il assumera également des responsabilités au sein de la coopérative des exploitants motorisés de Koutiala.

de l'explosion des revendications catégorielles qui a suivi la chute de Moussa Traoré, plus de 2000 employés de la CMDT obtiennent des augmentations de salaires. Elles seront très mal perçues par les producteurs qui peinent à dégager des bénéfices de leur activité, et contestaient il y a peu les conditions de crédits de la BNDA, puis s'offusquaient des annonces contradictoires sur le prix d'achat du kilo de coton. Un problème supplémentaire va apparaître, en pleine saison sèche : les problèmes d'accès aux tourteaux, fabriqués par l'HUICOMA à partir de la graine de coton. La plupart des producteurs de coton de Koutiala sont dotés d'un petit cheptel et de boeufs de labour, et une part importante de leur alimentation en saison sèche provient des tourteaux ("*l'aliment-bétail*"). L'HUICOMA a semble-t-il fourni en priorité les éleveurs du nord du pays, mais c'est lorsque les producteurs ont appris "*que les tourteaux au prix usine de 18 000 FCFA pièce étaient vendus par l'encadrement 35 000 FCFA sur le marché de Koutiala, et 40 000 FCFA dans les villages, au bénéfice des "oeuvres" du syndicat, (que) la coupe a paru pleine.*" (Le Roy, 1991 : 83).

Voici donc la situation fin avril 1991⁷⁴. L'expression de ces revendications (intrants trop coûteux, prix d'achat du coton trop bas et problèmes d'accès aux tourteaux) dans le contexte créé par la chute du régime UDPM est propice à l'émergence d'un mouvement social. Les dirigeants des AV mobilisés depuis plusieurs mois déjà décident de convoquer une réunion, le 6 mai à Cincina (ou Sinsina), au sud-est de Koutiala. Le jour dit se tient une assemblée générale des représentants d'AV de différents secteurs des régions CMDT de Koutiala et San : Kimparana, Koutiala, Molobala, Yorosso, M'Pessoba et Zébala. Ils mettent en place la *Coordination des AV et tons de Koutiala et San*, réunissant 38 organisations, et écrivent un mémorandum qui rassemble leurs revendications (Le Roy, 1991 : 83). Youssouf Dembélé participe à l'évènement mais reste quelque peu en retrait, et l'assemblée générale est animée notamment par Bakary Coulibaly, qui portera ensuite les revendications à la direction régionale de la CMDT. "*Le comité de coordination a demandé à son membre le plus éduqué, Bakary Coulibaly, qui était diplômé de l'école d'agriculture post-secondaire du pays et qui avait choisi l'agriculture plutôt que la fonction publique, de porter ses doléances à la CMDT. La coordination estimait que Coulibaly avait gagné le respect des autres producteurs de coton en "retournant à la terre", et qu'il pourrait contribuer à atténuer les revendications de plus en plus véhémentes, mais aussi expliquer la politique de la CMDT aux paysans. De plus, le comité pensait qu'avec une éducation comparable à celle du directeur régional de la CMDT, Coulibaly serait plus légitime auprès de la CMDT que les autres.*" (Bingen, 1996 : 26, ma traduction).

Un cahiers de doléances comprenant douze points est rédigé lors de cette assemblée générale du 6 mai, rassemblant plusieurs des griefs qui ont germé durant les derniers mois (cité par Le Roy, 1991 : 84) :

74. Quelques données pour mesurer l'importance de la culture du coton à cette période (campagne 1990-91) : 1511 AV, 80 ZAER, et une production totale de 276 000 tonnes (Dagnon, 1992 a : 10).

-
1. Nous réclamons le reliquat des 43% d'aliment de bétail proposé par la CMDT.
 2. Nous réclamons les 5 Fcfa cités dans le journal Jekabaara de décembre 1990, stipulant que le kg du 1er choix sera payé 90 FCFA.
 3. L'évacuation immédiate des stocks de coton dans les silos des AV et tons.
 4. L'augmentation de la dose de semences à l'hectare de 30 à 45 kg.
 5. La réduction du prix des intrants.
 6. L'augmentation du prix du coton de 85 à 100 FCFA le kg⁷⁵.
 7. Associer les paysans au pont-bascule.
 8. Réviser le calendrier de la campagne de commercialisation selon les moyens de transport de la CMDT.
 9. Le paiement des intérêts sur les échéances de la BNDA, dûs pour non-évacuation du coton par la CMDT, doit être à la charge de la CMDT⁷⁶.
 10. Nous demandons à la CMDT d'honorer les décisions prises.
 11. Éclaircir les prix de la semence et de l'insecticide "sijola".
 12. Le remboursement des crédits BNDA ne doit plus être global afin de ne pas léser certains paysans.

Le procès-verbal de la réunion actant ces douze points est assorti d'un ultimatum adressé à la CMDT, exigeant que ces demandes soient satisfaites avant la fin du mois de mai, auquel cas les producteurs boycotteront la prochaine campagne cotonnière. *"Ces revendications sont d'abord présentées à la direction régionale de la CMDT à Koutiala qui est prise au dépourvu. "Nous avons dit au directeur, raconte Gaoussou Sanogo⁷⁷, l'un des secrétaires de la coordination : "Que tu nous reconnaites ou pas, il faut trouver une solution sur ces douze points, sans quoi on ne plantera pas de coton pendant cette campagne!"*" (Barrot, 1991). La direction régionale de la CMDT ne réagit pas immédiatement à ces menaces, et refuse de transmettre les revendications à la direction centrale de Bamako. La réaction ne se fait pas attendre : plusieurs centaines de producteurs entourent l'usine CMDT de Koutiala et menacent d'y mettre le feu. L'incendie a été évité, mais les responsables CMDT prennent la mesure de la colère des paysans et de leur volonté de boycotter la prochaine campagne cotonnière si leurs revendications n'aboutissent pas (Docking, 1999 : 179). Le 13 mai, une délégation composée du président de la Chambre d'Agriculture, du directeur général de la CMDT et d'un représentant du ministère du développement rural quitte Bamako pour Koutiala, afin de négocier avec les meneurs du mouvement. Selon Youssouf Dembélé, ils étaient accompagnés par des représentants de

75. Le point n°2 est une revendication sur le prix de la campagne passée, le n°6 sur celui de la campagne à venir (1991-1992).

76. En fait les frais résultant des retards dans l'évacuation du coton par la CMDT sont couverts par les frais de marché versés aux AV, mais les producteurs l'ignorent, preuve supplémentaire du manque d'explications quant à l'organisation de la filière de la part de la CMDT (Dagnon, 1992a : 16) .

77. Fils d'Adama Sanogo, du réseau Kafo Jiginew.

la Banque Mondiale, qui encourageait à cette époque la CMDT à aider les producteurs à s'organiser et à se structurer (Dembélé, cité par Cornet, 2011, annexes : 98). A l'issue de la réunion, une réponse favorable est apportée à neuf des revendications, mais les trois principales ne sont pas satisfaites : l'augmentation du prix du coton, la baisse de celui des intrants et l'accès à l'aliment de bétail. Une nouvelle réunion des producteurs se tient le 17 mai 1991 à Cincina, en présence de centaines de producteurs qui réitèrent leur menace de grève des semis en cas de non satisfaction de leurs revendications. Le pays, en pleine période d'instabilité, moins de deux mois après le renversement du régime UDPM, ne pouvait se permettre de se passer de ses revenus cotonniers, représentant une part très importante des exportations maliennes⁷⁸. Le 24 mai, la Ministre du Développement rural du gouvernement de transition, Mahimouna Ba, accompagnée par Barou Tall, le Président de la Chambre d'Agriculture, se déplace jusqu'à Cincina pour dialoguer avec les dirigeants du mouvement. *“Le face-à-face est parfois tendu. Au cours d'une réunion marathon de sept heures, à laquelle participent un millier de paysans, les responsables de la coordination interpellent leur ministre et défendent leurs revendications sans lâcher prise.”* (Barrot, 1991). La ministre s'engage alors sur une augmentation de 10 FCFA du prix d'achat du kilo de coton (de 85 à 95 Fcfa), et à prendre en compte les deux autres revendications insatisfaites dans un futur proche.

Revenant sur cette période, Bakary Coulibaly, président de la Coordination des AV et tons de Koutiala et San, qui a mené les négociations, raconte : *“Tous, ici, nous étions exaspérés par les agents techniques qui se croient supérieurs et qui, en permanence, "tordent" la main aux paysans (...). Il faut un changement des mentalités afin que le partenariat remplace le paternalisme”, renchérit-il. (...) Dans le même temps, la coordination étudie les moyens de contourner les obstacles traditionnels. “Cela va des rancoeurs des gros paysans qui spéculent à celles des fonctionnaires de l'Action coopérative (département du ministère de l'Agriculture) en passant par l'attitude méprisante des technocrates installés dans leurs bureaux climatisés.”* (Bader, 1992). On perçoit dans ces propos un fort ressentiment qui exprime bien les frustrations des producteurs, de plus en plus autonomes et formés à la gestion, mais toujours tenus à l'écart des processus de décision. Constatant les bénéfices tirés de leur mobilisation et surtout de leur unité, les producteurs ne vont pas en rester là et veulent renforcer l'organisation de leur mouvement, et l'étendre géographiquement. Le 6 juin 1991 à Fana, ils mettent sur pied un premier bureau national de la *Coordination des AV et tons* précédemment créée, mais jusqu'alors cantonnée à Koutiala et San (Le Roy, 1993 : 154). La structuration de leur fédération sera modelée selon l'organisation de la CMDT : village, ZAER/ZER, secteur, région. L'entreprise, d'abord surprise par la mobilisation des producteurs, réagira en tentant de reprendre la main sur le processus qui va voir émerger des bureaux régionaux coordonnant les AV dans les cinq régions cotonnière de la CMDT (Bougouni, Fana, Koutiala, San, Sikasso). Dans cette dynamique, la CMDT organise un séminaire avec les représentants des producteurs de coton, à Ségou les 23 et 24

78. Autour de 50 % des recettes d'exportation à cette époque (Bader, 1992)

septembre 1991, appuyé par des financements de la Banque Mondiale et de la coopération française. La nécessité de créer une organisation nationale représentative des producteurs y est actée, et germe déjà chez certains l'idée de créer un syndicat : *“laissons l'enfant naître, nous le baptiserons après”* déclarera l'un participant (cité par Le Roy, 1993 : 154). Si le mouvement des producteurs commençait à être relativement bien structuré dans quelques secteurs des régions de Koutiala et San, il n'en était pas de même par ailleurs. Il fallait pourtant faire participer au séminaire de Ségou des producteurs de toutes les zones cotonnières, et apparemment beaucoup d'entre eux ignoraient le processus en cours. Plusieurs témoignages attestent du rôle joué par la CMDT dans la sélection des paysans qui représenteront les différentes régions : *“A Ségou, c'est la CMDT même qui a prévenu les gens. Nous on n'avait pas d'informations. C'est la CMDT qui a fait le choix des représentants région par région pour les amener à Ségou”*⁷⁹. (Mody Diallo, délégué de Bougouni au séminaire de Ségou, futur secrétaire du SYCOV de la région CMDT de Bougouni et membre du bureau national du SYCOV, entretien avec l'auteur, 16 avril 2007, Bougouni). La CMDT, peu pressée de favoriser la création d'une représentation des producteurs de coton malgré les recommandations déjà anciennes (séminaire de Sélingué de 1988), prend acte de la nouvelle conjoncture et, entre concessions et tentatives de contrôle, accepte de mieux intégrer les producteurs aux processus de décision. La création d'une organisation représentant les producteurs, sur le modèle de la fédération des AV et tons, étendue à l'ensemble de la zone cotonnière, est convenue. Il est également décidé que des représentants des producteurs seront présents aux pont-bascules des usines lors des pesées, ce qui témoigne du fait que le problème des pesées qui avait été à l'origine de la création des AV s'était déplacé des villages aux usines, et n'était pas réglé. La CMDT et les bailleurs partenaires de la filière proposent également d'organiser un voyage d'étude en France pour les dirigeants du mouvement, afin de mieux leur exposer l'organisation internationale de la filière cotonnière⁸⁰. Enfin, il est décidé que l'organisation représentant les producteurs sera associée à la signature du futur contrat-plan entre l'État et la CMDT, déterminant notamment le prix d'achat du coton et la répartition des bénéfices de la filière.

Les représentants des producteurs, en réaction à l'ingérence de la CMDT et peut-être sous l'influence de certaines organisations françaises (AFDI, réseau GAO et FPH, voir infra), cultivent l'idée de créer un syndicat plutôt qu'une simple fédération nationale d'associations villageoises, comme le propose l'entreprise. Le choix de la forme syndicale apparaît alors comme le rejet d'une récupération du mouvement des producteurs et de la stratégie de canalisation que mène l'entreprise. Les leaders du mouvement avaient peut-être tiré des enseignements de la situation qui avait prévalu lors de la création des Associations Villageoises. Nées des suites d'un mouvement de protestation et d'une menace d'abandon de la culture, ne rencontrant pas immédiatement l'adhésion de la CMDT,

79. Musa Sanogo, qui a été secrétaire général du secteur CMDT de Fama, confirme ce point : *“Le SYCOV est venu à Kléla par la CMDT. (...). La CMDT était d'accord avec ça (la mise en place du SYCOV, nda).”* (cité par Cornet, annexes, 2011 : 105).

80. Le voyage aura lieu courant 1992, et c'est d'ailleurs dans ce cadre que les leaders du SYCOV seront interrogés par Dagnon.

elles seront finalement “*récupérées*” pour être présentées comme l’étendard d’un modèle participatif performant, pourtant largement au service de l’entreprise. Dans le souci d’éviter une récupération similaire et pour bénéficier d’un statut juridique solide, et non de l’absence d’un vrai cadre comme les AV, la forme syndicale s’imposera. En attendant la maturation de ce processus, des coordinations locales se mettent péniblement en place entre octobre 1991 et janvier 1992. “*A ses débuts la création d’une association de producteurs de coton à Bougouni était très mal organisée (...) La CMDT nous a dit que l’on devait mettre en place notre groupement des villages à travers tout le cercle avant décembre 1991, ce qui était impossible à réaliser, et ainsi notre travail a pris un mauvais départ*” (entretien de Mody Diallo par Docking, 1999 : 187). C’est à la même période, en décembre 1991, que se tiennent les *états généraux du monde rural*. Youssouf Dembélé y est rapporteur adjoint, et fait partie de ceux qui encouragent la création de syndicats agricoles, point qui rencontre encore des réticences chez certains responsables régionaux de la Chambre d’Agriculture (Dembélé, cité par Cornet, 2011, annexes : 98).

Une nouvelle réunion se tient à Ségou en janvier 1992 afin de mettre en place le bureau provisoire d’une fédération nationale d’AV. C’est lors de cette rencontre que la volonté de créer un syndicat aurait été officialisée, les représentants des producteurs rejetant l’idée d’une simple fédération. Cependant, la forme syndicale aurait été choisie par défaut : “*Chemin faisant cette organisation pourrait se trouver un nom qui serait plus adapté. En tout cas, pour le moment pour avoir un statut il fallait qu’elle prenne la dénomination de syndicat. Au séminaire de Ségou on n’a pas trouvé de dénomination à notre groupement. (...) En attendant, c’est un groupement de paysans qu’on a nommé ‘syndicat’ pour que nous puissions avoir un statut juridique et être connus partout sur le plan national et international*⁸¹ .” (entretien avec une délégation du SYCOV par Dagnon, 1992 b : 9). Les représentants des producteurs choisissent une dénomination qui ne se limite pas à la culture cotonnière, à laquelle ils ne se réduisent pas : le *Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers* du Mali (SYCOV). Le SYCOV refusera l’aide de l’UNTM pour la rédaction de ses statuts. Contrairement au SPCK, il n’y adhèrera pas, refusant de siéger au sein du SYNAPRO où figurait en très bonne place la Section filière coton⁸², représentant notamment le personnel de la CMDT et de l’HUICOMA. “*Le 29 janvier 1992 il y a eu une réunion à Ségou pour officiellement créer le SYCOV. J’ai été nommé président*

81. C’est ce type de propos qui nous encourage à privilégier les sources du début des années 1990 à celles plus récentes où certains de nos entretiens sur la création du SYCOV, certains affirmant a posteriori que l’idée de départ était de créer un syndicat. Cette citation laisse penser le contraire, et qui plus est, émane d’un entretien collectif, quand certaines individualités tentent de “*tirer la couverture vers eux*” par la suite.

82. Youssouf Dembélé, qui a participé à la rédaction des statuts dans le cadre d’une commission mise en place à cet effet, et financée par le gouvernement, précise aussi que les représentants des producteurs auraient été démarchés par des syndicats agricoles français, mais que leur appui aurait été rejeté, par souci d’indépendance. Par rapport au Synapro, il raconte : “*... j’ai eu un accrochage avec le secrétaire général de la production qui disait que nous on peut pas faire le syndicat sans eux. Et j’ai dit : “mais en fait pourquoi vous voulez que nous entrions dans le même syndicat ? Moi, mon exploitation m’appartient, je suis patron, toi tu dépends d’un salaire et ce salaire là t’est payé par la CMDT. Et moi, je suis un producteur de coton, que je vends à la CMDT”*” (Dembélé, cité par Cornet, 2011, annexes : 99-100).

du bureau provisoire. La structure devait gérer jusqu'au congrès constitutif qui aura lieu en septembre 1992 à Cincina (...). L'UNTM voulait qu'on adhère mais on a refusé de s'affilier à des fonctionnaires d'État. L'UNTM ne s'est jamais occupée des problèmes des producteurs. Elle a voulu récupérer le mouvement. ” (Baba Antoine Berthé, président du SYCOV entre 1992 et 1998, entretien avec l'auteur, 10 avril 2007, Bamako). Les leaders du mouvement se tourneront vers la Chambre d'Agriculture afin qu'elle l'aide à rédiger des statuts, tout en conservant quelques réserves à son égard : “*La Chambre d'Agriculture est semblable à un prêt-à-porter créé par l'État et donné aux paysans alors que le SYCOV vient des paysans eux-mêmes.(...) Le SYCOV concerne uniquement la zone CMDT (...). Il agit directement au nom des producteurs alors que la Chambre d'Agriculture agit pour le compte du gouvernement.(...) La Chambre d'Agriculture ne peut pas s'opposer au gouvernement et ne peut automatiquement être de notre côté et appuyer nos revendications.*” (entretien avec une délégation du SYCOV par Dagnon, 1992 b : 8). Cette mise à distance du SYNAPRO et de la Chambre d'Agriculture témoigne de la volonté d'indépendance du SYCOV vis-à-vis de l'État et de ses représentants, auxquels ces différents organismes sont largement associés dans l'esprit des producteurs.

Le 27 septembre 1992 a lieu le congrès constitutif du SYCOV dans le village de Cincina, devenu le symbole de la mobilisation. Il marque l'aboutissement d'une période de mobilisation qui s'est étendue sur deux années, depuis la réunion des responsables d'AV du secteur de Zébala en septembre 1990. A la mise en place du bureau provisoire du SYCOV en janvier 1992, les producteurs de Koutiala, pourtant bastion de la mobilisation, n'avaient pas pris la Présidence du syndicat, pour des raisons stratégiques. Ils souhaitent en fait élargir l'assise géographique de l'organisation, et portent leur choix sur un producteur extérieur à leur zone. Il s'agit de Baba Antoine Berthé, nouveau venu dans la mobilisation puisqu'il n'avait pas participé au mouvement de 1991 (Bingen, 1996 : 26). Il est maintenu à la Présidence du SYCOV lors du congrès constitutif de septembre 1992, mais est tout de même assisté par une figure du mouvement issu de Koutiala, Tahirou Dembélé, qui est secrétaire général de l'organisation, et ancien vice-président de la coordination des AV et tons de Koutiala et San. Berthé a été retenu sur des bases géographiques, mais pas seulement : son niveau d'instruction et ses fonctions passées ont également joué en sa faveur. Né en 1947 à Kadiolo, au sud de Sikasso, Baba Antoine Berthé est issu d'une famille d'agriculteurs. Fonctionnaire de carrière, il a travaillé dix-huit ans dans l'encadrement rural, notamment au service de l'Action Coopérative (entretien avec l'auteur, avril 2007, Bamako). Malgré les tensions existantes entre les paysans et l'encadrement agricole, c'est donc un ancien fonctionnaire de l'encadrement rural qui va devenir le premier représentant des producteurs de coton. Le choix de Berthé comme président peut aussi apparaître comme un “*pied de nez*” à la CMDT, puisque son ancien service, l'Action Coopérative, était rivale de celle-ci⁸³. Les représentants des producteurs ont aussi veillé

83. L'Action Coopérative considérait l'encadrement des coopératives comme son pré-carré, mais la CMDT la supplantait largement en zone sud en encadrant les AV cotonnières.

à ce que les responsabilités au bureau central (composé de vingt-quatre membres, choisis sur un total de trente personnes⁸⁴) soient partagées entre des producteurs issus de toutes les régions cotonnières.

Dès ses premiers pas le SYCOV est aidé par une ONG française, *Agriculteurs Français pour le Développement International* (AFDI). Fondée en 1975 par des organisations agricoles françaises qui s'étaient mobilisées lors des sécheresses au Sahel, AFDI soutient des échanges entre paysans français et africains. Basée sur un large réseau, elle intervient en soutien aux organisations paysannes essentiellement en Afrique⁸⁵. L'ONG est par exemple intervenue au Mali en 1984, afin d'aider à la mise en place de banques de céréales au niveau villageois. Elle organisa également des rencontres à destination des responsables paysans du pays, ainsi que des voyages d'étude en France. A la suite d'une visite de paysans maliens en Bretagne, une première fédération des groupements de banques de céréales est créée dans la région de Koro en 1989 (entretien avec F. Rossin, d'AFDI, par Dagnon, 1992b : 1). Certains paysans de la zone cotonnière ont également voyagé en France, ce qui aurait, selon un membre d'AFDI, favorisé leur mobilisation en 1991 : *“Inspirés et sensibilisés par la logique et le fonctionnement des comités d'agriculteurs rencontrés en France, les leaders paysans ont pu, dès leur retour, mobiliser deux cents villages et ont décidé par la suite une plate-forme de revendications que leurs délégués sont allés discuter avec la CMDT.(...) Au lieu d'y voir une manipulation extérieure à la capacité propre aux paysans, il faudrait plutôt y voir la formation d'une conscience paysanne qui du reste est à l'avantage même de la CMDT qui se trouve désormais en face d'interlocuteurs avec qui dialoguer et susceptibles de lui insuffler un dynamisme favorable à la productivité, à la compétitivité et à l'amélioration des rendements”*. (entretien avec F. Rossin par Dagnon, 1992 b : 1-2). L'AFDI et la *Fondation pour le Progrès de l'Homme* (FPH) financeront également une tournée des leaders du comité de coordination des AV de Koutiala à travers la zone cotonnière au début de 1992, pour préparer la mise en place du SYCOV et tenir une réunion préliminaire à la tenue du congrès, le 6 mai 1992 à Cincina (Bingen 1996 : 26).

La coopération française⁸⁶ et quelques ONG aideront le SYCOV à se structurer durant la décennie quatre-vingt-dix, lui apportant un soutien technique et/ou financier, notam-

84. Cinq représentants pour chacune des cinq régions cotonnières encadrées par la CMDT et cinq provenant de l'*Office de la Haute-Vallée du Niger* (OHVN), petite Opération de Développement Rural où l'on cultive du coton depuis 1970 (12 000 tonnes en 1990-91, contre 264 000 à la CMDT, Docking, 1999 : 264).

Le trésorier du SYCOV, Bengué Keïta, est par exemple de Fana. Gaoussou Sanogo, fils d'Adama Sanogo (le président du réseau mutualiste d'épargne et de crédit Kafo Jiginew), est secrétaire aux relations extérieures (Dagnon, 1992 b : 1).

85. Aujourd'hui le réseau AFDI en France repose sur une organisation nationale, quatorze organisations régionales et neuf départementales. Il regroupe 6000 militants et 450 organisations professionnelles, et intervient dans 15 pays auprès de 70 organisations paysannes partenaires, selon son site web, www.afdi-opa.org, consulté le 5/01/11.

86. La coopération française soutiendra directement le SYCOV, mais aussi indirectement, puisqu'elle finance une partie des ONG françaises qui travaillent avec le syndicat (voir plus loin, sur les soutiens financiers du SYCOV).

ment le *Centre International pour l'Éducation Permanente et l'Aménagement Concerté* (CIEPAC), dont le directeur, Jacques Berthomé, est une figure importante du soutien aux Organisations Paysannes (OP) maliennes. On peut y ajouter le réseau GAO (Groupements Associations villageoises, Organisations paysannes), groupe de recherche et d'appui aux OP des pays en voie de développement⁸⁷.

3 - L'affirmation des producteurs de coton en tant que force socio-professionnelle

Fragilisés par un contexte de crise économique et confrontés à un sentiment d'abandon de la part de l'État, les paysans pouvaient difficilement faire face aux dérégulations en restant dépourvus d'une organisation collective à caractère socio-professionnel. En outre, l'organisation des paysans en AV et en tons, puis en ZAER, généralisée à partir du milieu des années quatre-vingt, a favorisé l'émergence de dirigeants paysans, élite rurale à même de porter la volonté de se structurer, et dont les intérêts convergeaient avec ceux de la masse des producteurs de coton⁸⁸. Pour Didier Chavatte, secrétaire général de la CFDT, revenant sur le mouvement des producteurs : *“Ce n'était pas vraiment une manifestation d'organisations paysannes.(...) Ce ne sont pas les groupements en tant que tels qui se sont mobilisés mais les paysans eux-mêmes en tant qu'agents économiques essayant de mettre en jeu leur poids pour obtenir satisfaction, d'une part, par rapport à la baisse de leur revenu et, d'autre part, par rapport à la reconnaissance de leur rôle et à leur participation à la prise de décisions qui les concernent.”* (entretien réalisé par Dagnon, 1992b : 2).

Comme nous l'avons vu, la volonté de se structurer, tant à Kita qu'à Koutiala, naîtra avant la libéralisation politique de 1991, et si l'avènement de syndicats paysans a été rendue possible par la chute de Moussa Traoré, la dynamique qui les a portés ne lui est pas directement liée. Mais au-delà de ces contextes économiques puis politiques, ce sont surtout des acteurs aux profils singuliers qui seront à l'avant-garde des processus menant à la création du SPCK et du SYCOV. S'il est difficile de les réduire à un profil type, on peut tout de même noter qu'outre un certain niveau d'instruction, l'exercice d'activités annexes à l'agriculture semble avoir été déterminant dans l'engagement et le choix de ces leaders, et notamment des engagements politiques et syndicaux par le passé. On n'est pas loin des profils des responsables des syndicats paysans du temps colonial (même si le statut

87. Également soutenu par le ministère français de la Coopération. L'étude de Dagnon largement citée à travers ces pages a été produite par ce réseau GAO, en association avec la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), fondation d'origine Suisse. En 1996, le réseau GAO fusionne avec d'autres organisations pour fonder Inter-réseaux Développement rural, qui produit une riche et abondante littérature sur les questions agricoles, principalement sur l'Afrique.

88. En 1989, il existe 1278 AV pour un total de 21 000 “néo-alphabètes” formés et 68 000 en cours de formation (Le roy1993 : 155).

de diplômé n'est plus un critère obligatoire pour participer à la gestion d'une organisation syndicale), et dans la droite ligne de l'histoire de la participation que nous avons retracée. La plupart des leaders du renouveau syndical ont en commun d'être lettrés, mais leur parcours est contrasté, puisqu'on trouve des néo-alphabétisés ayant profité des programmes de formation de la CMDT, des paysans qui ont été scolarisés, mais aussi des diplômés n'ayant pas intégré la fonction publique ou encore des retraités de l'administration et des "compressés/déflatés". On note ainsi une forte présence d'anciens fonctionnaires parmi les leaders des mouvements. En zone rurale où coexistent des producteurs analphabètes et des producteurs lettrés, ce sont sans surprise ces derniers, favorisés par leur maîtrise de certains codes bureaucratiques, qui ont le premier rôle dans la structuration d'organisations syndicales.

Baba Antoine Berthé, premier Président du Sycov et ancien fonctionnaire de l'encadrement rural, Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK⁸⁹ tour à tour mécanicien, transporteur et fonctionnaire, Fah Cissé, secrétaire général adjoint du SPCK et ancien fonctionnaire, Youssouf Dembélé à la Chambre d'Agriculture et soutien du SYCOV, incarnent cette nouvelle génération de dirigeants ruraux, fonctionnaires retournés vers la paysannerie. D'autres leaders sont plus jeunes, tel Bakary Coulibaly, président de la coordination des AV et tons de Koutiala, agronome de formation, ou Gaoussou Sanogo, probablement encouragé par l'expérience de son père, Adama Sanogo, figure centrale de la mise en place du réseau mutualiste Kafo Jiginew. Un certain nombre de dirigeants syndicaux ont donc des histoires de vie qui en on fait, à un moment de leur parcours, autre chose que des paysans, au risque de conforter Marx dans son assertion, pourtant destinée à la paysannerie française du XIXe siècle : *"il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et (...) la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. C'est pourquoi ils sont incapables de défendre leurs intérêts de classe en leur propre nom, soit par l'intermédiaire d'un Parlement, soit par l'intermédiaire d'une Assemblée. Ils ne peuvent se représenter eux-mêmes, ils doivent être représentés"*⁹⁰ (Marx, 1945 : 91).

C'est ainsi que la représentation paysanne est assurée par des personnalités revenues à la paysannerie par nécessité ou au gré de leur parcours, qui se sont alors approprié les problèmes des producteurs de coton pour en faire les leurs. Plus généralement, certains vont voir dans le renouveau de la participation paysanne en Afrique dans les années 1990 un phénomène caractérisé par *"la croissance en milieu rural d'un couche sociale d'intermédiaires entre le dispositif officiel de développement et les bénéficiaires de son intervention. Ces agents, originaires du milieu rural ou y possédant de fortes relations, valorisent de manière de plus en plus professionnelle leurs connaissances du fonctionnement ou du système de normes des organisations de développement en les mettant au*

89. Notons que le SPCK, probablement en raison de l'expérience politique et syndicale de ses leaders, est dirigé par un secrétaire général, tandis que le SYCOV par est dirigé par un Président.

90. Ces phrases suivent celles précitées, sur la paysannerie parcellaire qui s'apparenterait à un "sac de pomme de terre".

service des organisations ou des associations paysannes et en bénéficiant du soutien des ONG du Nord.” (Chauveau, 1994 : 43). Le rôle de ces agents va prendre de l'importance à mesure que se développent les politiques “*d'appui à la société civile*”, qui vont favoriser la participation dans toutes les politiques de développement rural d'intermédiaires locaux évoluant au sein d'associations, d'ONG, de syndicats, ou d'unions d'organisations paysannes. Ces leaders retournés à la terre pourraient aussi faire figure d'*intellectuels organiques* tels que les a théorisés Gramsci. Ces intellectuels, que produisent les différentes classes sociales (ici, la paysannerie), se mettraient au service de la paysannerie du sud du Mali en lui proposant un discours de conscientisation aboutissant à la création d'une organisation socio-professionnelle de type syndical.

L'émergence au sein de la paysannerie malienne d'un sous-ensemble plaçant la production du coton au coeur de ses exploitations agricoles a été une des conditions essentielles à la création d'un syndicat. Si la surface moyenne consacrée au coton est minoritaire sur l'ensemble de l'exploitation⁹¹, les paysans sont de plus en plus nombreux à en cultiver et à intégrer le système CMDT. En témoigne l'explosion de la production depuis la création de la CMDT et la diffusion du système des Associations Villageoises : le nombre d'exploitations cotonnières est passé d'un peu moins de 50 000 à près de 100 000 entre 1975 et 1991, la production de 60 000 t en 1974-75 à 261 000 t en 1991-92⁹², les rendements de 900 à 1350 kg/hectare (Fok, 1993 : 140 ; 146). Le profil des exploitations agricoles cultivant le coton n'est toutefois pas homogène, et dans les différences que l'on peut observer entre elles, une région se détache : celle de Koutiala. Cette spécificité du profil des exploitations de Koutiala nous intéresse, parce qu'il nous semble que l'on peut la corrélérer à l'émergence des revendications dans cette région, jetant les bases de la fondation du SYCOV. Il faut rappeler l'implantation déjà ancienne de la culture du coton dans la région de Koutiala, qui l'a placée à la pointe du système mis en place par la CFDT et la CMDT. Nous avons vu que les populations Minyankas de la région de Koutiala étaient au centre des politiques cotonnières depuis le début du XXe siècle. La plupart des innovations et expérimentations dans l'organisation de la culture cotonnière y ont été testées avant d'être généralisées. Cette zone comptera un grand nombre de *paysans-pilotes*, puis un développement plus rapide qu'ailleurs des Associations villageoises et ensuite des *Zones d'Expansion et d'Animation rurale* (ZAER). Ces ZAER sont la manifestation de la “*maturité*” des AV de la région et de l'autonomie des producteurs, qui peuvent se passer de l'encadrement de base. Les producteurs de la région CMDT de Koutiala sont donc les mieux formés du pays.

Quelques données sont ici nécessaires pour illustrer la place particulière de la région CMDT de Koutiala au début des années 1990. Elles fourniront un aperçu du profil des exploitations cotonnières et de leur taux d'équipement au milieu de cette décennie. Ne disposant pas des statistiques élaborées par la CMDT pour l'année 1992, date de création

91. Rappelons la place du vivrier dans la production agricole des producteurs de coton : en 1995 69% des surfaces cultivées sont consacrées aux céréales et légumineux, 27% au coton (CMDT, 1995 : 31-32).

92. Pour coton encadré par la CMDT, auquel il faut ajouter 11.000 tonnes de la zone OHVN (Docking, 1999 : 263).

du SYCOV, nous nous baserons sur l'annuaire statistique 1994/1995 (CMDT : 1995). Cet écart de deux ans est suffisamment court pour que les données comptabilisées ne présentent pas de rupture fondamentale avec le profil des exploitations agricoles correspondant à la période de création du syndicat. Il faut également prendre quelques précautions en considérant ces statistiques comme des ordres de grandeur, celles-ci étant élaborées à partir d'un échantillon restreint de quarante-et-un villages, répartis à travers les cinq régions cotonnières de la CMDT (Bougouni, Fana, Koutiala, San et Sikasso). Pour la quasi-totalité des critères d'évaluation retenus, la région CMDT de Koutiala se place en tête. Pour dresser ce panorama de la culture cotonnière, la CMDT effectue ses évaluations à travers une typologie des différents types d'exploitations agricoles, classées par lettre⁹³ :

- Type A : Exploitation bien équipée pour la culture attelée, ayant au moins une charrette et possédant un troupeau de plus de dix bovins, y compris deux paires de boeufs d'attelage.
- Type B : Exploitation disposant d'au moins une paire de boeufs de labour et d'une unité de culture attelée, mais ayant un troupeau de bovins de moins de dix têtes, y compris les boeufs d'attelage.
- Type C : Exploitation non-équipée pour la culture attelée, mais sachant conduire un attelage, disposant souvent d'un équipement incomplet.
- Type D : Exploitation en culture manuelle, ne connaissant pas ou très peu la culture attelée.

Le principal critère de différenciation retenu par la CMDT est donc l'équipement en matériel agricole et le cheptel. Ces critères sont néanmoins corrélés à d'autres : les exploitations de type A sont généralement celles qui comptent le plus d'actifs, les plus grandes surfaces cultivées et qui sont les plus anciennement cultivées.

Tableau 4. – Nombre moyen d'actifs selon le type d'exploitation*

Type d'exploitations	Nombre de personnes vivant sur l'exploitation	Nombre d'actifs de l'exploitation
A	26	12
B	13	6
C	8	4
D	6	3

*(Annuaire statistique 1994/95 de la CMDT)

93. Nous reproduisons ici la description de cette typologie par la CMDT dans l'annuaire statistique de 1994/95 (CMDT, 1995 : 3).

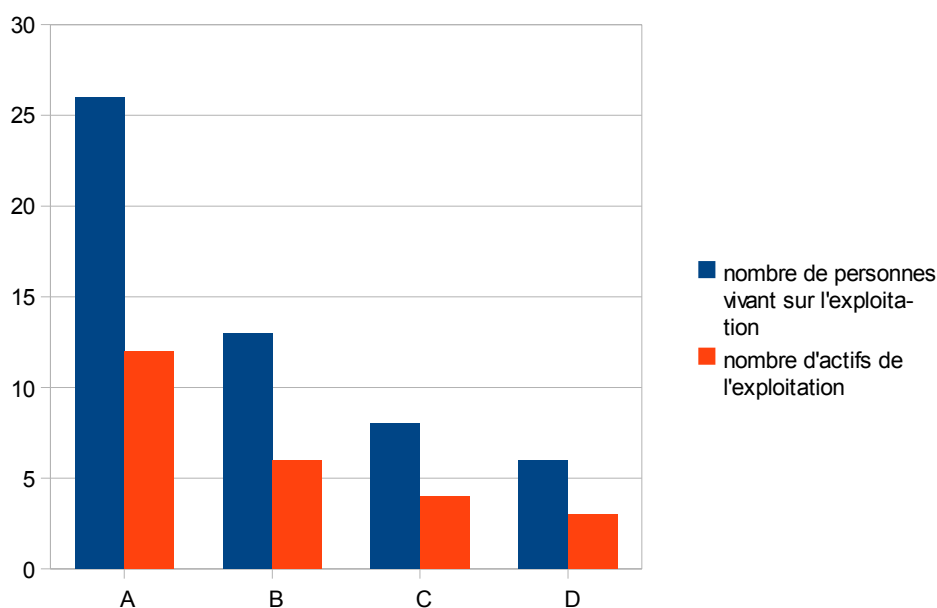


FIGURE 1. – Nombre moyen d'actifs selon le type d'exploitation (Annuaire statistique 1994/95 de la CMDT)

Tableau 5. – La qualité des exploitations agricoles de la région CMDT de Koutiala*

	Région de Koutiala	Ensemble des régions CMDT
Répartition des exploitations selon leur équipement		
part des exploitations de type A	33 %	20 %
part des exploitations de type B	48 %	52 %
part des exploitations de type C et D	19%	28%
Taux d'équipement des exploitations		
charrues	83 %	74 %
multiculteurs	79 %	59 %
semoirs	43 %	22 %
Part des exploitations détenant un cheptel		
boeufs de labour	88 %	76 %
ovins	62 %	49 %
ânes	68 %	44 %
Ancienneté de l'exploitation, productivité et importance de la culture cotonnière		
surface moyenne cultivée par actif	0,79 ha	0,63 ha
surface moyenne dédiée à la culture du coton	3,46 ha	2,72 ha
exploitations de type A existant depuis 15 ans et plus	85 %	77 %

* (Annuaire statistique 1994/95 de la CMDT)

Koutiala est donc la région cotonnière qui concentre la plus forte proportion de grandes exploitations, les mieux équipées et les mieux dotées en cheptel, et les plus impliquées dans la culture cotonnière. La très grande proportion d'exploitations de type A et B (81%) en fait une région de gros producteurs bien équipés⁹⁴, contrastant avec d'autres régions (60% pour San et 67% pour Bougouni). Plus qu'ailleurs, les paysans peuvent se définir comme un groupe socio-professionnel de producteurs de coton, en relation directe avec une entreprise qui a pris une place tellement importante dans l'environnement qu'elle fait parfois figure d'employeur. Tant pour le SYCOV que le SPCK, mais aussi dans la cadre de l'Office du Niger qui verra apparaître de nouveaux syndicats, c'est bien la relation à une entreprise ou à une ODR qui encourage la mise en place d'organisations syndicales⁹⁵.

Le fait que la région de Koutiala soit à la pointe de la culture cotonnière et qu'elle présente plus qu'ailleurs un nombre d'exploitations bien équipées en matériel et en cheptel nous paraît décisif dans le mouvement de revendication des producteurs, et cela se manifeste dans certaines des doléances remises à la CMDT lors de la réunion de Cincina du 6 mai 1991. Si plusieurs d'entre elles profitent à l'ensemble des producteurs (la hausse du prix d'achat du coton, la réduction du prix des intrants), certaines sont surtout profitables aux gros producteurs, tel l'accès privilégié à l'aliment bétail (une priorité pour les gros producteurs de Koutiala, où 33% des exploitations sont de type A, ce qui signifie qu'elles possèdent au moins dix bovins, sans compter les ovins et les caprins). La revendication qui nous semble être la plus manifeste du poids des gros producteurs dans le mouvement est la remise en cause de la caution solidaire : *“Le remboursement des crédits BNDA ne doit plus être global afin de ne plus léser certains paysans”*. *“Certains paysans”* ? Il s'agit principalement des plus aisés d'entre eux, lésés par les petits producteurs plus fréquemment déficitaires. La solidarité villageoise mise en avant par les promoteurs des Associations Villageoises dévoilerait-elle ses limites ? Aucune des douze doléances ne vise à améliorer le sort des petites exploitations, par exemple en les aidant à combler leur retard en matière d'équipement agricole ou d'acquisition de boeufs de labour. Pourtant plus du quart des exploitations cotonnières sont de type C et D (28%, CMDT, 1995 : 16). La répartition des revenus est également très inégalitaire entre les exploitations, puisque 10% d'entre elles concentrent 50% des revenus agricoles (Le Roy, 1991 : 74). La constitution -toute relative- d'une bourgeoisie agraire se présentant comme une fraction de la paysannerie cotonnière a suscité une dynamique propice à la constitution d'un front commun face à la CMDT, porteur de revendications qui lui sont propres. En cela le mouvement des producteurs de coton renvoie à certains enseignements de la sociologie des mouvements sociaux ainsi qu'aux théories sur la mobilisation des ressources et la question du leadership : *“Il y a toujours assez de mécontentement dans toute société pour alimenter les racines supportant*

94. *“Dans la région de Koutiala, les habitants des exploitations de type A représentent plus de la moitié de la population”* (CMDT, 1995 : 5).

95. Le reste de la paysannerie malienne s'organisera plutôt à travers des Organisations Paysannes de type coopératives ou unions de coopératives, comme on le verra avec la création de l'*Association des Organisations Professionnelle de Paysan* (AOPP) en 1995.

une mobilisation, si cette mobilisation est effectivement organisée et qu'est à sa disposition le pouvoir et les ressources de quelques élites établies." (Mc Carthy, Zald, 1977 : 1215, ma traduction). Cette question du rôle des élites et du leadership des mouvements sociaux présente quelques traits caractéristiques, que l'on retrouve dans les mobilisations qui ont mené à la création de syndicats agricoles au Mali : des dirigeants avec un niveau d'éducation élevé et la convergence au moins partielle de leurs intérêts propres avec ceux du groupe représenté (Morris, Staggenborg, 2004 : 174-175).

Les dynamiques à l'origine de la création du SPCK et du SYCOV ont en commun le parcours singulier des leaders (éducation et/ou formation politique et/ou poids économique de l'exploitation et/ou expérience professionnelle extérieure à l'agriculture). C'est la rencontre entre un contexte porteur (libéralisation économique puis politique) et la mobilisation de ces élites rurales d'origines variées qui aura permis cette nouvelle impulsion dans l'histoire de la participation paysanne. On a là quelques points communs avec ces situations passées (comme la création du Syndicat des agriculteurs). En revanche il nous semble que ce renouveau du syndicalisme rural, du moins dans le cas du SYCOV, montre combien les producteurs de coton constituent un groupe singulier dans le paysage rural malien. Le poids de l'histoire des politiques cotonnières et l'importance de la CFDT puis de la CMDT y sont pour beaucoup. Nous sommes parvenus à une étape de l'histoire de la participation paysanne où l'objectif n'est plus de susciter l'adhésion à une culture. Cet objectif a été dépassé, puisqu'il ne s'agit plus simplement de participer, mais de contester et d'infléchir. Nous verrons pourtant que nous sommes bien loin d'une réelle prise de pouvoir.

Conclusion

Les années quatre-vingt sont donc riches en évolutions pour le monde rural malien. Amorcées par une tentative politique de réactivation des coopératives, avec la création de tons "*revivifiés*", en parallèle à la diffusion du modèle de développement basé sur l'association villageoise qui l'a inspirée, elles ont ensuite été marquées par un processus de libéralisation économique de l'agriculture, porteur, peut-être malgré lui, d'une libéralisation politique obtenue lors de la révolution de 1991. Les élites rurales ont su s'appuyer sur cette conjoncture pour affirmer leur volonté de jouer un nouveau rôle, et ont obtenu quelques victoires notables comme la décentralisation promise aux états généraux du monde rural et la création de syndicats agricoles. La constitution de la Troisième République marque l'avènement d'une nouvelle période qui va voir exploser les demandes de participation et les rivalités entre postulants au statut de représentant, aussi bien dans le champ politique que dans celui de l'hypothétique "*société civile*". Terminons ce chapitre

en citant Maresca, qui semble avoir écrit sur la paysannerie malienne, bien que son étude porte sur les dirigeants paysans français, et date du début des années quatre-vingt : “*Il semble (...) que l’unité paysanne s’est affirmée essentiellement dans le rapport aux autres, c’est-à-dire progressivement de plus en plus dans le rapport à l’État. L’unité paysanne apparaît donc constitutive de la profession agricole dans la mesure où celle-ci s’est formée pour organiser le rapport des paysans à la puissance publique. Le passage s’est fait d’une paysannerie nombreuse et diverse, ressoudant périodiquement son unité sociale pour s’opposer à la ville et ses menaces ou à l’État et ses prérogatives, à un groupe agricole beaucoup plus restreint dont l’unité est essentielle puisque produite par les principes de sélection qui ont contribué à former ce groupe.*” (Maresca, 1983 : 277-278).

TROISIÈME PARTIE

La Troisième République et les privatisations dans la filière coton

Évolutions politiques et tensions autour de la représentation paysanne

I - Le Mali d'Alpha Oumar Konaré : effervescences politiques et difficile émergence d'un logique pluraliste

1 - Instabilité sociale et privatisations, l'entrée laborieuse dans le jeu démocratique

Alpha Oumar Konaré (AOK) et l'ADEMA sortent largement victorieux des consultations électorales de 1992. Le parti occupe les deux tiers des sièges à l'Assemblée Nationale et AOK est élu Président de la République pour un mandat de cinq ans. Konaré, fils d'un militant de l'US-RDA, est né en 1946 à Kayes et a passé une grande partie de sa carrière dans l'enseignement (instituteur, puis professeur de lycée, et enfin, après un passage par l'Institut des Sciences Humaines, à l'Institut de Formation en Recherche Appliquée). En 1978, il est brièvement ministre de la Jeunesse, des sports, des arts et de la culture dans le cadre de la politique d'ouverture du régime, à la suite de la mise à l'écart des faucons du CMLN. Il démissionne en août 1980 (Diarrah, 1990 : 59). A la fin des années quatre-vingt, il participe à la fondation d'un journal d'opposition, puis à la création de l'ADEMA. Transformée en parti politique à la chute de Moussa Traoré, celle-ci bénéficie, entre autres, d'un bon ancrage dans le milieu enseignant, favorisant son implantation sur une large partie du territoire¹. Le CNID, autre association devenue parti politique, et l'US-RDA, re-née de ses cendres, sont en 1992 les deux autres principales formations politiques au regard des résultats électoraux des différents scrutins. Les deux premières années de gouvernance de l'ADEMA sont marquées par une forte instabilité ministérielle (trois Premiers ministres en moins de deux ans) liée à des revirements d'alliances et à la crise sociale qui frappe le pays. Une coalition élargie au CNID, d'avril 1993 à février 1994, s'achèvera par une nouvelle rupture et un repli de l'ADEMA sur elle-même. Le parti

1. Que ce soit le PSP, l'US-RDA, l'UDPM et l'ADEMA, on peut dire que les enseignants ont toujours tenu une bonne place dans la vie partisane du pays.

gouvernera désormais presque seul².

La persistance des mouvements sociaux et la poursuite de la libéralisation économique

Pendant la période de transition qui a suivi la chute de Moussa Traoré, les pressions des différentes catégories sociales qui s'étaient mobilisées contre lui sont restées très fortes, et les autorités ont pris des engagements dans beaucoup de domaines, sans toutefois avoir à les mettre à exécution, tâche qui incombera au gouvernement sorti des urnes en 1992. Examinons en premier lieu le principal foyer d'agitation contre le régime, la jeunesse étudiante, suivi par d'autres mouvements syndicaux liés à la privatisation de l'économie.

Les premiers gouvernements de la Troisième République vont être confrontés à une incessante "*crise scolaire*", accompagnée d'une certaine violence politique. Elle va mettre à mal les capacités de dialogue des autorités dans le nouveau cadre démocratique. Les tensions vont être vives pendant plus de deux ans, et être traitées par le gouvernement avec une fermeté qui rappelle celle du régime précédent.

L'Association des Élèves et Étudiants du Mali (AEEM) jouit d'une certaine légitimité depuis son implication dans les mobilisations qui ont fait tomber le régime UDPM, et elle ne manque pas de rappeler leur coût humain pour la jeunesse. Ce rôle déterminant lui a d'ailleurs valu une représentation dans les instances de transition, dans lesquelles beaucoup a été promis. L'organisation ne cessera de réclamer, parfois avec virulence, la mise en application du *mémoire des élèves et étudiants* négocié avec le gouvernement lors de la transition³. Une partie des demandes qu'il contient seront satisfaites durant la décennie quatre-vingt-dix⁴, mais cela n'empêchera pas l'AEEM de se montrer toujours plus exigeante (allongement des périodes de vacances, report des examens, refus des évaluations, Diakité, 2000 : 11). La situation se crispe en février 1993, lorsqu'en raison d'un problème de bourses les élèves de l'Institut Polytechnique Rural de Kati saccagent leur école et attaquent les édifices publics de la ville. Les responsables sont arrêtés et l'école est fermée. En solidarité avec ces étudiants, une manifestation est organisée le 24 février à Bamako. Le lendemain Oumar Mariko, président d'honneur de l'AEEM, est à son tour arrêté. Le 5 avril, une nouvelle manifestation a lieu dans la capitale, et se transforme en émeute (Doumbi-Fakoly, 2002 : 35). Différents édifices publics sont saccagés ou brûlés, dont des locaux de l'Assemblée Nationale, le siège de l'ADEMA, et les demeures et

2. Lorsque le CNID quitte le gouvernement de coalition en 1994, il se scinde avec la création en 1995 du PARENA de Yoro Diakité et Tiébéle Dramé (futur gendre du président de la République), parti qui s'associera un temps à l'ADEMA, avec quelques autres formations de faible importance.

3. Ce mémorandum daté du 11 avril 1991 prévoyait notamment une augmentation du montant des bourses de 75%, l'ouverture d'internats, la mise en place de cantines scolaires, le recrutement d'enseignants et de meilleurs équipements (Diakité, 2000 : 10).

4. Les bourses augmentent de 50% dès 1991, et de 75% en 1994. En 1999, la moitié du budget de l'enseignement supérieur était consacré aux bourses (Lange, 1999 : 129).

biens privés de plusieurs de ses dirigeants (dont celle du ministre de l'éducation Nationale, le siège du journal "*Les échos*" et de la coopérative Jamana, fondés par Konaré). Pour certains, ces attaques sont le résultat d'une manipulation de l'AEEM par les partis d'opposition. Pour répliquer, l'ADEMA organise une contre-manifestation, et cette fois les cibles sont les biens de l'opposition (le siège du CNID) et certains médias (radio Kayira). Pour Doumbi-Fakoly (2002 : 37), la reprise des hostilités en ce début du mois d'avril et l'attaque des lieux associés à l'ADEMA sont aussi une réponse de l'AEEM à la stratégie de division qu'aurait tenté de mettre en place le parti. En effet, le mois précédent des étudiants se sont réunis, à l'insu du bureau officiel de l'AEEM, pour organiser un congrès au nom de l'association. A l'issue du "*congrès*", les médias publics ouvrent l'antenne au nouveau bureau qui en émane, lui offrant une certaine légitimité, ce qui va convaincre le bureau déjà en place du fait qu'il est victime d'une manipulation fomentée par le pouvoir en place⁵.

A la suite des émeutes du 5 avril, le Premier ministre en place démissionne, remplacé par Abdoulaye Sékou Sow. Celui-ci ne restera pas longtemps en poste, puisqu'il ne survivra pas à la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 et aux tensions sociales qui l'ont accompagnée. Ibrahim Boubacar Keïta (dit "*IBK*") devient le nouveau Premier ministre le 4 février 1994, et restera en fonction jusqu'en 2000. Ancien chargé de recherche et d'enseignement en France, il a été co-responsable de la campagne électorale de Konaré en 1992, avant de devenir ambassadeur puis ministre des Affaires étrangères. Il se fera vite une réputation d'homme à la poigne de fer. En février, mars et mai 1994, différentes manifestations sont à nouveau émaillées de violences, avec l'attaque des biens des dirigeants politiques, mais aussi des locaux de la Banque Mondiale et de la Caisse Française de Développement (notamment du fait de leur rôle dans la dévaluation monétaire, Galy, 1994). Cette nouvelle période d'instabilité sera jugulée par IBK, qui mettra partiellement fin à la crise scolaire par une forte répression (arrestation des dirigeants de l'AEEM, fermeture des écoles pendant trois mois, fermeture de la radio Kayira).

Les pressions sociales sur le gouvernement n'émanent pas uniquement des milieux scolaires et universitaires⁶. Les fonctionnaires ne sont pas en reste, directement concernés par les plans d'ajustement structurel qui continuent à être mis en place, et par la dévaluation de 1994 qui atteint particulièrement les salariés. Les compressions de personnel dans la fonction publique s'intensifient (5000 agents concernés entre 1991 et 1993, Doumbi-Fakoly, 2002 : 42). L'UNTM, à l'instar de l'AEEM, a tenté de tirer parti de son rôle dans la chute du régime UDPM et de sa participation aux instances de transition. De petits mouvements sociaux, des grèves perlées et des débrayages sont organisés en 1991/1992 pour maintenir la pression sur les nouvelles autorités, et solder quelques comptes avec la

5. Ce procédé consistant à mettre en place une structure bis pour affaiblir celles qui existent sera fréquemment utilisé, y compris dans syndicalisme agricole, à l'Office du Niger.

6. Nous n'évoquerons pas le conflit avec la rébellion touareg au Nord, temporairement résolu lors de la cérémonie des flammes de la paix de 1996, et par l'intégration d'une partie de ses dirigeants au sein de l'armée nationale.

période de Moussa Traoré.

La période de transition a ainsi été l'occasion de nombreux conflits salariaux, avec de fortes pressions de la base : travailleurs contre leur comité syndical d'entreprise (Société Nationale des Tabac et Allumettes du Mali, Société Malienne de piles, où le bureau du comité est renouvelé) ou contre les directions d'entreprises (Industrie Malienne de Cycle et Cyclomoteurs, Société de Gestion des Mines d'Or de Kalana, Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal), mais aussi entre une Union Locale syndicale et l'administration (à Niafunké), ou entre différents niveaux d'une organisation (entre Union Locale et Union Régionale à Sikasso) (UNTM, 1992 : 18-19). En mai 1992, l'UNTM et le Comité de transition signent un "*pacte social*" dans lequel sont prévues, notamment, une augmentation générale de 50% des salaires. Ce pacte sera oublié une fois l'ADEMA arrivée au pouvoir⁷ (Sidibé & al, 1997 : 285-286). Tant pour le milieu scolaire qu'au sein de la fonction publique, les revendications corporatistes, débordant souvent les capacités financières de l'État, se sont heurtées à la pression des institutions financières internationales, continuant à engager les autorités maliennes dans le sens d'une libéralisation économique et de la maîtrise des dépenses publiques. Pourtant l'ADEMA (mais aussi une large partie du mouvement démocratique) se situait à l'origine à la gauche de l'échiquier politique⁸, bien loin des orientations libérales qu'elle va mettre en place. La conjoncture internationale (chute du mur de Berlin, poids des IFI), mais aussi un certain manque de volonté politique, tendront à faire oublier cette orientation politique initiale.

La politique économique du régime ADEMA est très similaire à celle de l'UDPM dans les années quatre-vingt, puisqu'elles ont en commun la même idéologie, formalisée par le "*consensus de Washington*" en 1989. Un véritable arsenal juridique va être mis en place afin d'accélérer la libéralisation de l'économie : une ordonnance de 1991 révisé les principes d'organisation des établissements publics et des sociétés d'État ; une loi encadre la privatisation des entreprises publiques (loi 93-041, adoptée en décembre 1993 et promulguée le 22 août 1994) ; une autre supprime des taxes sur les transports des voyageurs et des marchandises (loi promulguée le 15 août 1994) ; Le code des marchés publics est révisé (loi du 10 novembre 1995). Une loi fixe les formalités administratives de création d'entreprise, avec la mise en place d'un guichet unique (promulguée le 12 avril 1995). Ces dispositions législatives visent notamment à faciliter la privatisation des entreprises publiques ou la création d'entreprises d'économie mixte. La dynamique lancée durant la période UDPM va donc s'intensifier durant les années où l'ADEMA est aux commandes. Sur la période 1995-1998, vingt entreprises publiques sont liquidées, quatorze privatisées intégralement et dix partiellement. L'État reste à cette époque actionnaire majoritaire dans vingt-quatre entreprises, et minoritaire dans seize entreprises (USAID/Mali, 2000 : 2). Sur la période 1988-2002 (année de la fin de la présidence d'Alpha Oumar Konaré),

7. Le gouvernement augmentera tout de même les salaires de 10% en 1994 et 5% en 1995, conséquence de la dévaluation de 50% du Fcfa en janvier 1994.

8. L'ADEMA est membre de l'Internationale Socialiste, et les anciennes formations clandestines qui ont participé à sa création étaient plutôt de tendance marxiste.

un total de 71 entreprises ont été privatisées, et dix-sept privatisations étaient alors en préparation (Berthélémy et al, 2004 : 26). Le secteur textile est directement concerné. La Compagnie Malienne des Textiles, COMATEX, après plusieurs années de léthargie, voit son actionnariat évoluer avec l'arrivée de l'entreprise chinoise COVEC (décret n°94-172 du 4 mai 1994). L'État conserve 20% de l'entreprise via un apport en nature (bâtiments et équipements industriels). Cette privatisation n'a entraîné aucun apport financier direct pour le Mali, puisqu'elle a reposé sur un "*contrat d'échange de créances contre actifs*" : COVEC a acquis 80% de l'entreprise, pour une valeur de 1.69 millions de dollars, "*en échange d'une réduction, pour un montant équivalent, de la dette du Mali envers la Chine*" (Berthélémy et al, 2004 : 47). Dans les mêmes conditions, toujours en 1994, 60% de la société sucrière Sukala sont cédés à un autre groupe chinois (CLETC), pour une valeur de 4.23 millions de dollars (ibid). De son côté l'Industrie Textile du Mali (ITEMA), dont le capital est déjà majoritairement aux mains du secteur privé (66%), rencontre de multiples problèmes (gestion, concurrence des commerçants, usure des machines) et voit son activité ralentir progressivement à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, avant de s'interrompre en 2000⁹.

La liste des privatisations, fermetures, cessions de tout ou partie du capital s'allonge à partir de l'adoption de la loi sur la privatisation de 1994 : l'Union Laitière de Bamako en 1994, l'Abattoir frigorifique de Bamako en 1996, la Société Malienne des conserves, Les éditions Imprimerie du Mali, la Société d'Équipement du Mali, Mali Tombouctou air service, la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts¹⁰, etc. La CMDT est temporairement épargnée par ce élan libéral, même si des débats sur son avenir sont déjà entamés. Pour beaucoup de maliens, ce sont les acquis de plus de trente années d'indépendance qui sont bradés, souvent dans la précipitation, mettant les fleurons de l'industrie nationale entre les mains d'un secteur privé mal préparé à la gestion d'entreprise, puisqu'il avait été jusqu'alors largement cantonné aux activités commerciales. La plupart de ces cessions s'accompagnent de licenciements et d'une dégradation des conditions de travail que les syndicats avaient auparavant partiellement réussi à protéger. Ce mouvement de libéralisation de l'économie a aussi été perçu par les salariés comme un abandon de l'État, situation paradoxale s'il en est à un moment où il tentait justement de réaffirmer sa légitimité, après le fort discrédit dont il avait fait l'objet. Les années quatre-vingt-dix sont donc elles aussi ponctuées par des mouvements sociaux dans la fonction publique, notamment ceux des "*compressés*". Le syndicalisme malien, essentiellement implanté dans la fonction publique, aurait pu jouer un rôle important dans ces mobilisations, toutefois ses capacités d'action ont été limitées par une crise qui a paralysé leur principale organisation pendant plusieurs années.

Bakary Karambé, secrétaire général de l'UNTM et "*héros*" des événements de 1991, a pris sa retraite et passe le relais lors du huitième congrès de l'organisation en décembre

9. Elle sera relancée quelques années plus tard.

10. pour ces six dernières entreprises, le processus de privatisation a été autorisé par la loi 96-06 promulguée le 3 décembre 1996.

1992. Il s'était prononcé contre le pluralisme syndical au lendemain de la révolution de 1991, considérant qu'il affaiblissait sa force de frappe, et mettait les premières scissions et ambitions de créer des syndicats autonomes sur le compte "*des hommes politiques manœuvrant contre l'unité syndicale*" (cité par Tamboura, 1991). Le nouveau secrétaire général de l'organisation issu du congrès est Issa Doucouré, associé à Hamadoun Amion Guindo, secrétaire général adjoint. En 1993, ce dernier est suspendu, accusé de détournements. En 1994 Doucouré, qui sera accusé de falsifications de document, de faux et d'usages de faux, d'escroquerie et de double facturation, est également suspendu de ses fonctions par le bureau exécutif de l'UNTM (Sidibé & al, 1997 : 284, 293). "*Il y a eu un problème de leadership et de gestion administrative et financière. Suite à ces problèmes de gestion un conseil a suspendu Doucouré. Un congrès a eu lieu. Il y avait deux tendances, celle de Guindo et celle de Doucouré. Chacun voulait le contrôle du syndicat. Il y a eu une période d'instabilité avec des accusations de toutes parts. Il fallait un congrès central extraordinaire. Finalement Guindo a été écarté et Doucouré s'est retiré de lui-même.*" (entretien de l'auteur avec M. Ben Kattrra, chargé de la formation et de l'éducation ouvrière au SNEC et à l'UNTM, janvier 2006, Bamako). Un bureau parallèle a un temps été formé par Guindo, l'UNTM disposant alors d'une double direction. Le différend que créait cette situation sera finalement réglé en justice, en défaveur du clan Guindo. Une médiation de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) conduit à la tenue d'un congrès extraordinaire en août 1997, qui voit Siaka Diakité, issu du syndicat de l'administration, prendre la tête de l'organisation. Guindo et ses partisans constitueront leur propre union syndicale, la *Confédération Syndicale des Travailleurs Maliens* (CSTM) en décembre 1997 (congrès statutaire en avril 1998). L'éclatement de l'UNTM créait un pluralisme syndical de fait ¹¹, mais les autorités politiques maliennes mettront du temps à reconnaître la seconde union, la tenant à l'écart des instances de cogestion (institut national de prévoyance sociale, Conseil économique et social), et refusant d'organiser des élections professionnelles qui permettraient de mesurer le poids des différentes formations. Les relations entre les deux centrales resteront jusqu'à nos jours très tendues ¹², au principal bénéfice des autorités qui n'ont pas à faire face à un front commun.

La crise électorale et politique

L'isolement progressif de l'ADEMA et sa main-mise croissante sur les institutions vont la transformer, à l'instar de ses prédécesseurs, en parti-État. L'ADEMA et ses affidés occupent rapidement une majeure partie des postes influents du gouvernement, de

11. A partir de 1992, plusieurs syndicats autonomes émergent également, dans la magistrature, le corps médical et surtout l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Quatre syndicats de l'enseignement formeront la Fédération de l'Éducation Nationale.

12. Elles manifestent dans deux endroits différents lors du défilé annuel du 1er mai, et n'ont jamais mené de concert une lutte sociale. Elles se distingueront également à l'occasion du coup d'État du 22 mars 2012, l'UNTM s'associant à la majeure partie de la classe politique, qui s'y est opposée, et la CSTM faisant de le choix de soutenir les putschistes.

l'administration et des entreprises d'État. "...Comment passer d'un État clientéliste de passe-droit (dont la légitimité est acquise, d'une part, par l'octroi de faveurs, distribuées grâce aux revenus de la corruption ou de la prévarication, et, d'autre part, par la tolérance des transgressions à la loi) à un État bureaucratique de droit ? L'octroi de faveurs et la tolérance face aux transgressions (contreparties de l'allégeance au pouvoir) constituent en effet les bases de la reproduction de l'État clientéliste et assurent le maintien de la domination des élites en place. Pour de nombreux Maliens, l'ADEMA constitue aujourd'hui le point central où s'effectue ce type de rapports. Aussi, dans les conditions actuelles, le processus électoral, loin d'avoir facilité la transition d'un État clientéliste à un État de droit, a plutôt ouvert un nouveau champ à l'entreprise clientéliste." (Lange 1999 : 132).

L'ADEMA n'est toutefois pas la seule responsable de cette situation, l'opposition politique peinant à définir des positions distinctes. Le multipartisme ne reflète pas de véritable clivage politique permettant de nourrir le débat. Ce vide idéologique permet des alliances de circonstance, de toutes sortes, souvent entre ennemis d'hier (par exemple entre l'USRDA et les héritiers proclamés de Moussa Traoré réunis au sein du MPR). Il est difficile de s'y retrouver dans le nouveau paysage politique, qui compte au bout de quelques années près de cent partis politiques, dont beaucoup sont le résultat de divisions, pour une douzaine de millions d'habitants. Les dissensions concernent rarement les orientations, on assiste plutôt à des scissions sur fond de rivalité de leadership et d'opportunisme. Quelques exemples, très loin d'être exhaustifs : l'USRDA, dissoute en 1968 puis refondée en 1992, engendrera le BDIA (Bloc pour la Démocratie et l'Intégration Africaine) et le PIDS (Parti de l'Indépendance, de la Démocratie et de la Solidarité). L'UDPM, ancien parti unique, se reconstruira partiellement dans l'UDD (Union Démocratique pour le Développement) et dans le MPR (Mouvement Patriotique pour le Renouveau). L'ADEMA donnera naissance au MIRIA (Mouvement pour l'Indépendance, la Renaissance et l'Intégration Africaine), puis plus tard au RPM (Rassemblement Pour le Mali) et à l'URD (Union pour la République et la Démocratie). Le CNID donnera naissance au PARENA (Parti pour le Renouveau National), qui se divisera pour aboutir à la création du BARA (Bloc des Alternatives pour le Renouveau Africain), etc.

Au-delà de cette prolifération, le clivage politique principal durant les années quatre-vingt-dix repose sur la distinction entre ceux qui ont le pouvoir, c'est à dire l'ADEMA, et tous les autres. La situation politique va devenir délétère avec la série d'élections (présidentielle, législatives, municipales) initialement prévues en 1997, et dont l'organisation déficiente conduira à de nombreux reports. L'opposition fait annuler par la Cour constitutionnelle le premier tour de l'élection législative du 13 avril 1997, qui s'était déroulé dans la plus grande confusion. Les partis d'opposition radicalisent leurs positions vis-à-vis de l'ADEMA et se fédèrent au sein du Collectif des Partis Politiques d'Opposition (COPPO). Des litiges sur l'établissement du fichier électoral, sur la composition de la *Commission Électorale Nationale Indépendante* et sur le financement des partis politiques amèneront

la quasi-totalité de l'opposition à boycotter les élections¹³. Alpha Oumar Konaré est réélu dès le premier tour de l'élection présidentielle avec 96% des voix (mais avec seulement 28% de participation) et l'ADEMA remporte 130 des 147 sièges de l'Assemblée Nationale aux législatives de juillet/août 1997¹⁴, élections qui se déroulent dans un certain climat de violence¹⁵ (Boilley, 2002 : 173). La participation à la série des élections de 1997 sera particulièrement faible¹⁶. Au lendemain du second tour des élections législatives, le COPPO organise le 9 août 1997 un meeting au Palais de la culture de Bamako, à l'occasion duquel un policier en civil est repéré et molesté, avant de décéder dans la soirée¹⁷. Le 14 août, plusieurs leaders de l'opposition sont arrêtés : Mamadou Sylla, du RDP et président du COPPO, Mountaga Tall du CNID, Choguel Maïga du MPR, Mamadou Lamine Traoré du MIRIA, Seydou Badian Kouyaté de l'US-RDA, au total, dix responsables de partis politiques sont emprisonnés. Un mandat d'arrêt international est lancé contre Oumar Mariko, de l'AEEM. Ils ne seront libérés que le 3 octobre suivant¹⁸ (FIDH/AMDH, 1999 : 17-18).

La responsabilité de l'ADEMA, en tant que parti au pouvoir, est dénoncée par ceux qui se posent en défenseurs de l'esprit de la révolution de 1991. Ils considèrent qu'Alpha O. Konaré et l'ADEMA ont perverti l'élan démocratique en suivant la même logique de fonctionnement que le parti unique qui l'a précédé, en recourant à la répression et à la violence politique pour se maintenir au pouvoir et assurer leur hégémonie. Pour les partisans du pouvoir, c'est l'opposition dite "*radicale*" qui a fait preuve d'irresponsabilité, en contestant l'autorité de l'État et en niant la légitimité d'un pouvoir sorti des urnes. La violence d'État répond alors à la violence politique d'une partie des opposants et des étudiants¹⁹. Quant à l'attente de transparence dans la gestion des institutions, revendication centrale des manifestants de mars 1991, elle va tourner court. Les suspicions sur le train de vie du régime vont bon train, et la Troisième République ne sonnera pas le glas des pratiques corruptives, clientélistes et (néo)patrimoniales. "*Faute d'avoir réussi à imposer*

13. Huit candidats à l'élection présidentielle, sur les dix déclarés, boycotteront l'élection. Seul restait Alpha Oumar Konaré et le candidat d'un parti mineur, qui finira d'ailleurs par se fondre dans l'ADEMA.

14. Avec seulement 21.6% de participation au premier tour (Lange, 1999 : 126).

15. En juillet, plusieurs manifestations ont lieu dans le pays et conduisent à des affrontements. Une manifestation de l'opposition à San est violemment réprimée, 4 morts et 34 blessés (FIDH/AMDH, 1999 : 16).

16. Si l'ampleur des fraudes lors des différents scrutins "*démocratiques*" rend les données fournies peu fiables, on constate tout de même que l'appel au boycott des élections de 1997 n'a pas vraiment eu d'impact sur le taux de participation. Pour les législatives, il est équivalent à celui des élections de 1992 (21%), mais aussi de celles de 2002 (23%), auxquelles tous les partis ont participé.

17. Un rapport de l'Association Malienne des Droits de l'Homme souligne que ce policier en civil a finalement été remis à ses collègues à proximité du palais de la culture, et qu'il pouvait marcher. Pourtant, il décédera le soir même à l'hôpital, où il serait arrivé en uniforme (FIDH/AMDH, 1999 : 16).

18. Le dialogue entre l'opposition et l'ADEMA est alors totalement rompu. L'année suivante, alors qu'une manifestation de l'opposition est interdite, la police occupe les sièges des principaux partis politiques (Doumbi-Fakoly, 2002 : 90).

19. La violence d'État est, de l'aveu même (conscient ou non) d'Ali Nouhoum Diallo, Président pendant dix ans de l'Assemblée Nationale et membre de l'ADEMA, au service du parti au pouvoir. Il déclarait à la presse le 30 juin 1997, en pleine période d'instabilité électorale : "*L'ADEMA a à sa disposition les forces armées et de police.*" (cité par Doumbi-Fakoly, 2002 : 86), et non : "*l'État et le gouvernement a à sa disposition...*" .

le kokaje, à savoir la lutte contre la corruption et la prévarication, et devant l'échec des contre-pouvoirs incapables de s'instaurer en garants de l'intégrité politique, on est donc très vite passé à la revendication du droit pour tous à la prévarication. Dorénavant, le rapport au pouvoir est avant tout perçu, comme le déclarait dans une interview le président de la République, Alpha Oumar Konaré, comme un gâteau à partager. Dans ces conditions, la démocratie n'est pas considérée comme un système permettant de choisir librement ses élus et d'assurer leur contrôle, mais simplement comme un système qui peut offrir l'accès aux prébendes de l'État ou aux revenus de la rente de l'aide internationale. Le processus démocratique est donc avant tout perçu comme le processus de démocratisation de l'accès aux moyens financiers soit de l'État, soit de l'aide étrangère.” (Lange : 1999 : 129).

La tension politique a donc été très forte dans les années 1997-1998, une majeure partie l'opposition refusant de reconnaître les résultats des élections et appelant à la désobéissance civile. AOK propose une série de conciliations (forum national de la démocratie, boycotté par la plupart des partis composant le COPPO, création d'un forum civique en 1999) et l'unité de l'opposition s'effrite à l'approche des nouvelles échéances électorales. La pression va retomber progressivement et les élections dans les communes rurales nouvellement créées, après plusieurs reports, vont se dérouler globalement dans le calme, en mai/juin 1999. L'ADEMA en sort une nouvelle fois victorieuse et le taux de participation à ce scrutin, du fait de son ancrage local, atteint un “*record*” (40%). En janvier 2001, une quarantaine de partis politiques²⁰ participent à une table ronde visant à pacifier la vie politique et à organiser la prochaine série d'élections dans un climat serein. En ouverture de cette réunion, Almamy Sylla, président du COPPO, tient des propos prémonitoires au regard de l'alternance politique qui va résulter des élections de 2002, affirmant que “*l'ensemble des partis recherchait le “ consensus pour de bonnes élections, et pour tourner la page des dernières élections de 1997”*” (Boilley, 2002 : 173). Comme nous le verrons, c'est surtout un consensus à l'issue des élections qui fera figure de solution face à l'impossible “*partage du gâteau*” durant les années quatre-vingt-dix. Si l'ADEMA s'est comportée sur le modèle d'un parti unique malgré l'existence d'une opposition légale, le compromis qui sera trouvé à partir de 2002 consistera à faire participer tous les partis politiques à l'exercice du pouvoir. Au tournant des années 2000, beaucoup avaient déjà l'élection présidentielle de 2002 en perspective²¹. Au sein du parti au pouvoir se déroule une guerre pour la succession. IBK, l'un des favoris, est remplacé à la tête du gouvernement par Mandé Sidibé²² en février 2000, et perd quelque temps après la présidence de l'ADEMA, qu'il quitte définitivement en octobre de la même année. Il a en effet été mis en minorité par ses rivaux, dont Soumaïla Cissé, tête de file du courant des “*rénovateurs*” du parti, et figure du “*clan CMDT*” de l'ADEMA. IBK fonde en juin 2001 son propre parti politique

20. En novembre 2001, le pays compte officiellement 72 partis politiques (Boilley, 2002 : 172).

21. La constitution malienne limitant la présidence de la République à deux mandats, AOK ne pouvait se représenter.

22. économiste de formation, employé par le FMI de 1967 à 1985, avant de se mettre au service de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest.

pour préparer la course à la présidentielle, le Rassemblement du Peuple Malien (RPM), entraînant avec lui de nombreux députés de son ancienne formation.

Les années quatre-vingt-dix ont aussi été celles de procès qui devaient permettre de solder le passé. A la fin de la décennie a lieu le procès pour “*crimes économiques*” de l’ancien dictateur Moussa Traoré, de sa femme et de son beau-frère, ainsi que de deux dignitaires de l’UDPM, considérés comme les argentiers du régime. Malgré de nombreuses accusations, portées jusqu’en Suisse par Jean Zigler²³, le tribunal n’arrivera pas à faire la preuve de l’existence de comptes en banque hébergeant des dizaines de milliards de francs CFA. Si les sommes annoncées n’ont pas été localisées, les preuves de quelques détournements entraîneront la condamnation à mort de Moussa Traoré, son épouse et son beau-frère, en vertu d’une ordonnance qu’il a lui-même adoptée en janvier 1974 (Doumbi-Fakoly, 2002 : 98). Il s’agit de la deuxième condamnation à mort pour Moussa Traoré, jugé une première fois en 1993 pour les crimes de sang commis lors des événements insurrectionnels de 1991²⁴. Néanmoins les autorités maliennes ne se pressent pas de faire exécuter ces sentences, plusieurs opposants d’hier ayant pris position contre la peine de mort, dont Demba Diallo de l’AMDH et le Président en personne. Celui-ci va commuer la peine de mort en prison à perpétuité²⁵. Le couple sera finalement grâcié lors de la transition politique en mai 2002, AOK anticipant une décision annoncée par son successeur. Le débat sur le sort de l’ancien président sera à l’occasion réactivé, comme lors des cérémonies célébrant le cinquantenaire de l’indépendance en 2010, où la place à lui accorder a fait controverse. Il a finalement été tenu à l’écart des célébrations.

Si le premier procès pour crime de sang avait passionné les foules, qui avaient pu suivre son déroulement en direct à la radio et à la télévision, le second procès, dont l’accès a été réservé aux médias publics, n’a pas mobilisé l’opinion au même titre. L’absence de rupture dans la gestion du pouvoir par l’ADEMA y est probablement pour quelque chose, l’appel au *kokaje* adressé aux *milliardaires de la dictature* étant réitéré auprès de ceux qui, à leur suite, ont été désignés comme *des milliardaires de la démocratie*²⁶. “...*La grande lessiveuse se fait toujours attendre et l’État continue d’être géré comme sous le régime défunt. Si ce n’est pire. (...) En effet, depuis l’avènement de la Troisième République, il y a eu une telle frénésie autour de l’attribution des marchés publics et une folle ruée des cadres maliens vers les lieux de prélèvement de la rente bureaucratique que l’État malien n’est plus qu’un État marmite “tô taga”. On y vient pour manger.*” (Bagayogo, 1999 : 30).

23. Cf. l’émission de RFI “*Archives d’Afrique*” consacrée à Moussa Traoré diffusée le 22/01/2011.

24. Le 21 janvier 1997 une loi est promulguée (la loi N°97-009) afin d’indemniser les victimes corporelles des événements de 1991.

25. Il annoncera cette décision le 22 septembre 1999, jour de la commémoration de l’indépendance. En fait Moussa Traoré et sa femme vivront un temps en résidence surveillée à Markala.

26. Les remarques que nous avons pu faire sur le maintien des cadres faisant fonctionner l’administration et l’appareil d’État lors de l’arrivée des militaires au pouvoir sont transposables dans la transition entre le régime UDPM et la période ADEMA. La classe politique et bureaucratique s’est en partie maintenue, perpétuant les pratiques qui lui étaient reprochées lors des événements de 1991.

2 - La filière coton, succès ou crises : l'exacerbation des oppositions entre la CFDT/CMDT et les institutions financières internationales

Les succès de la filière intégrée

La décennie quatre-dix voit la production cotonnière continuer à croître, faisant du Mali le premier producteur d'Afrique subsaharienne. Elle passe de 276 000 tonnes en 1990-91 à 460 000 t en 1999-2000, avec même un franchissement de la barre symbolique des 500 000 t en 1997-1998. Entre la campagne 1989-1990 et 1999-2000, le nombre d'exploitations cotonnières passe d'un peu plus de 93 000 à 155 000 (ENDA, 2009 : 17), et la superficie moyenne qu'elles consacrent à cette culture croît de 2 à 2,75 hectares (CIEPA, 2007 : 120). Plusieurs raisons expliquent ces succès : un prix d'achat en hausse, une culture dont l'achat demeure garanti, ce qui fait exception en ces temps de libéralisation des marchés agricoles, une extension des surfaces cultivées en coton, notamment dans la région CMDT de Bougouni et celle de Kita, et une forte croissance démographique liée à des mouvements de population. Ainsi la population de la région de Sikasso, qui recoupe une large portion de la zone cotonnière, est passée de 1,3 millions d'habitants en 1987 à 1,8 millions en 1998 (Institut National de la Statistique, 2009). Cet engouement pour la culture cotonnière est-il un moyen d'échapper à cette période de libéralisation ? Alors que les paysans maliens avaient des griefs contre les contraintes d'une agriculture étatisée et dirigiste, ils trouvent désormais refuge dans la culture cotonnière, appréciée pour les services qu'elle apporte : l'accès aux crédits et donc à de l'équipement et aux intrants, un achat garanti et, les bonnes années, des bénéfices. Toutefois les bons résultats ne doivent pas dissimuler les difficultés que traverse la filière : chute des cours entre 1991 et 1993, crise des AV, tensions au sein de l'entreprise et débats sur la privatisation. La chute des cours du coton va entraîner une crise budgétaire à la CMDT, que le fonds de stabilisation va permettre de renflouer, à hauteur de 4 milliards de Fcfa pour la campagne 1991-1992. En 1992-1993, les cours continuent de chuter, le déficit prévisionnel explose et les 2400 agents de la CMDT acceptent une baisse de salaire (Barrot, Kiabou, 1993). Le déficit s'élèvera tout de même à plusieurs milliards de Fcfa, et sera comblé par le gouvernement malien, la France et les Pays-Bas. Les comptes de la CMDT redeviennent bénéficiaires à partir de la dévaluation de 1994. Une partie des bénéfices est placée dans une caisse stabilisation et une autre est investie dans de nouvelles usines d'égrenage (la CMDT possède dix-sept usines à la fin des années quatre-vingt-dix). Mais ce répit sera de courte durée, une nouvelle crise des cours aboutissant à une crise sociale à la fin de la décennie, qui viendra porter un coup fatal à la filière.

La production cotonnière connaît une croissance quasi constante depuis l'indépendance

(sauf pour les années de sécheresse ou en cas de crise des cours), avec une accélération dans les années 1980-1990. L'entreprise doit traiter de gros volumes de production et le risque de surchauffe de l'outil industriel inquiète sérieusement au début des années quatre-vingt-dix²⁷ (Fok, 1993 : 180). Cette surchauffe doit être mise en relation avec un mouvement de contestation qui va secouer la CMDT, le "*mouvement des industriels*", du nom de la catégorie des personnels qui gèrent les usines d'égrenage. Nous avons vu que l'évolution structurelle de la CMDT avait déjà suscité dans les années quatre-vingt des tensions entre formateurs et encadrement, dans la cadre du transfert de compétences vers les associations villageoises et les équipes techniques composées de producteurs. Au début des années quatre-vingt-dix, ce sont ceux qu'on appelait parfois "*les ruskofs*", du fait de leur formation en URSS, qui vont s'opposer aux agronomes de l'entreprise. M. Y. Cissé, ancien formateur puis directeur régional à la CMDT, commente la réforme à l'origine du conflit : "*Il y a eu un problème de hiérarchie. En région le directeur est toujours un agronome. Pourtant il y a deux chefs de divisions, un pour l'activité industrielle et l'autre pour la production rurale. Le chef de l'activité industrielle était un peu autonome par rapport au directeur régional et pouvait aller directement à Bamako voir le chef division industriel national. Après une réforme le chef de division industrie régionale devait se référer au directeur régional comme tutelle.*" (entretien de l'auteur avec M. Y. Cissé, 27 octobre 2007, Bamako). La mise en cause du rôle des agronomes dans l'entreprise doit être rapprochée de l'autonomie croissante que prennent les producteurs à cette époque, tant au niveau des techniques agricoles que de l'organisation. Les fonctions de l'encadrement de base ont été remises en question à partir de la création des AV et des Zones d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER, groupements d'AV), puis des équipes techniques locales composées de producteurs. Le mouvement des industriels mènera finalement à une grève, mais des sanctions viendront "*tuer la rébellion*" (entretien avec Z. Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 30 avril 2007, Bamako). Les industriels se plaignaient également de l'orientation générale de l'entreprise, en ces années où la diversification de la CMDT dans des activités annexes au coton commençait à faire débat (voir par exemple Fok : 1993 : 180-183). Voici le témoignage de l'un des industriels grévistes : "*Il y a 15 ans, en 1992/93, il y a eu le "mouvement des industriels". Les industriels disaient que si la société est un établissement Public à caractère Industriel et Commercial²⁸, il fallait revoir le fonctionnement des usines. On a voulu arrêter de tout intégrer. On voulait que la CMDT fasse seulement de la transformation et de la commercialisation du coton. Les industriels de la CMDT ont été mis sous ordre, pourtant on est incontournables. On a voulu réduire le rôle des industriels au minimum et on nous a retiré tout pouvoir de décision. Ce sont de tout temps les agronomes qui ont dirigé la société. Nous on est victime de leur poids. Il y a d'abord eu des réunions entre les industriels. Au début il y avait un côté conspiration. Le syndicat de l'entreprise a joué la carte des agronomes plutôt que des*

27. En 1992-93, une partie du coton malien a dû être égrené en Côte d'Ivoire, du fait des trop faibles capacités de traitement de l'outil industriel de la CMDT.

28. Allusion au changement de statut de l'entreprise au début des années quatre-vingt-dix.

industriels à l'époque. Puis il y a eu des rencontres avec le PDG de la CMDT, Drissa Keïta. On voulait que l'État reprenne ses prérogatives car les missions de service public dévolues à la CMDT ont rendu opaque la gestion, et cela a gêné la performance de la société. Sur une tonne, qui est là-dessus ? C'est les gens de Bamako. C'est les charges de structure qui grèvent le budget. Il y a trop d'employés à Bamako et en région, et pas assez dans les usines." (entretien de l'auteur avec Burama Cissé, responsable de l'usine 1 de la CMDT à Sikasso, 19 avril 2007, Sikasso). Au sortir de cette crise passagère, les demandes des industriels seront partiellement entendues, l'entreprise investissant dans le développement de son appareil productif pour faire face à une production croissante, mais leur place dans l'organigramme de l'entreprise ne sera pas modifiée.

Les dernières résistances aux pressions internationales pour la privatisation des filières cotonnières d'Afrique francophone

En ces années quatre-vingt-dix, la CFDT demeure largement le maître d'oeuvre d'un système "cotonialiste" qui a vu le jour depuis presque un siècle, et fait en quelque sorte figure "d'Elf du coton". A travers son entreprise et par l'intermédiaire d'une culture qui contribue fortement aux exportations des pays partenaires et au niveau de vie d'une partie de leurs populations rurales, la France dispose en effet d'un outil d'une efficacité considérable. Depuis les indépendances, le dispositif français de coopération en Afrique de l'Ouest repose pour une bonne part sur cette culture, à laquelle ses différentes agences (Caisse Centrales de Coopération Économique, Caisse Française de Développement, puis Agence Française de Développement, AFD) ont consacré, pour le seul Mali, 214 millions d'euros entre 1969 et 2000²⁹. Le rôle singulier de la CFDT va être attaqué par les Institutions Financières Internationales (IFI), à travers le sort des filières cotonnières dont l'entreprise française est partenaire. La crise des cours de 1991-1993 va être, à l'instar de celle du milieu des années quatre-vingt, l'occasion d'une remise en question de l'organisation cotonnière par la Banque Mondiale. Elle souhaite, comme dans d'autres domaines, accélérer la libéralisation des filières et la privatisation des entreprises exerçant un monopole public. La CFDT ne manque pas d'exprimer son opposition à l'atteinte de son pré-carré, notamment par l'intermédiaire de sa revue, *Coton et développement*, et par la voix de son président, Michel Fichet. La défense des positions de la CFDT dans sa lutte contre les privatisations semble être l'objet principal de la revue. Créée dans les années soixante-dix, elle avait cessé de paraître, avant de reparaître au début des années quatre-vingt-dix, puis de disparaître une fois le combat perdu.

La dévaluation du Fcfa de 1994 vient offrir un court répit aux filières cotonnières de l'Afrique francophone, tandis que la privatisation des filières des pays d'Afrique anglo-

29. En monnaie constante, indice 100 en 2000, cf. "Note sur les interventions de l'AFD en zone cotonnière", non daté, p. 7. Les passerelles entre les cadres de la CFDT et ceux des organismes publics de développement sont d'ailleurs très fréquentes (un ancien PDG de la CFDT, Dov Zerah, devenant par exemple directeur de l'AFD en 2010). Il faudrait également y ajouter l'apport du CIRAD.

phone continue (Ghana, Zimbabwe, Tanzanie, Nigeria). La CFDT organise à Abidjan en 1994 une rencontre des sociétés cotonnières africaines, au titre évocateur : “*Filières cotonnières d’Afrique francophone : les risques d’un démantèlement*”, qui fera l’objet d’une publication (Levrat, 2009 : 161). Dans le débat entre la CFDT et la Banque Mondiale, la croissance de la production cotonnière au Mali a tenu une bonne place, en témoignent plusieurs articles dont le pays fait l’objet dans la revue du groupe français³⁰. Ainsi, dans un article de 1997 vantant les records de production obtenus par le Mali et la CMDT, on peut lire : “*Dans ces conditions, les insinuations venimeuses de certains affairistes selon lesquels “la CMDT était mal gérée, son personnel était pléthorique et ses profits pourraient doubler si elle était privatisée sur le modèle du Bénin et de ce qui allait se passer en Côte d’Ivoire” doivent être prises pour ce qu’elles sont : une volonté de dénigrement et de destruction de ce qui marche pour pouvoir s’infiltrer et exploiter une filière intéressante.*” (Fichet, 1997 : 19).

Plus généralement, à propos des filières cotonnières africaines partenaires de la CFDT, son président écrit dans la revue de l’entreprise : “*Il serait regrettable de les démanteler ou de les privatiser “par appartements” au nom d’a priori dogmatiques qui voudraient que les solutions de la Californie ou du Texas soient également adaptées à l’Afrique de l’Ouest et du Centre, alors même que ces filières cotonnières constituent une des rares et heureuses exceptions à la médiocrité des résultats de l’agriculture paysanne africaine.*” (Fichet, juin 1994 : 3). Cette allusion à des États américains n’est pas fortuite. L’affrontement entre la CFDT et la coopération française d’une part, et les Institutions Financières Internationales d’autre part, prend parfois la tournure d’une lutte entre français et américains. Voici ce qu’écrit l’ancien ministre français de la coopération, J. Godfrain, à propos des débats sur la privatisation des filières cotonnières, témoignant du fait que l’affrontement dépassait la simple CFDT, et mobilisait à l’époque le gouvernement français : “*Pourquoi un tel plan de déstructuration ? Parce que l’ultralibéralisme idéologique est aussi dangereux et borné que son homologue planificateur. La loi du marché est un dogme sans nuance. Et puis il faut bien ajouter que l’intérêt vient se conjuguer à l’idéologie. Car le coton africain gêne certains : ne concurrence-t-il pas les cotons de Louisiane, du Texas ou encore de l’Égypte ? Les Américains ne souhaitent-ils pas démanteler la filière franco-africaine du coton pour mieux s’en approprier les lambeaux, à coup de privatisations sauvages ? C’est une question à poser...*” (Jacques Godfrain, cité par Levrat, 2009 : 162).

En fait la CFDT a elle-même évité de peu une privatisation au milieu des années quatre-vingt-dix, durant la période de cohabitation entre François Mitterrand et Édouard Balladur, où un certain nombre d’entreprises publiques ont été cédées au secteur privé. M. Balladur avait placé la CFDT sur la liste des entreprises privatisables, et c’est Jacques Chirac qui l’en a soustraite une fois élu à la présidence de la République (ibid, 173). Son ministre de la coopération J. Godfrain prenait alors ouvertement le parti de la CFDT : “*Vous n’êtes pas (et nous avec) des “monstres de la préhistoire”, inéluctablement condamnés par*

30. Coton et développement N°6, N°11, N°17, N°22, N°26.

le progrès des idées.(...) Nous ne laisserons pas détruire par des “apprentis-sorciers” le résultat de dizaines d’années d’expériences appuyées sur les résultats d’une recherche agricole de haut niveau.” (Godfrain, 1995 : 4-5). Il répondait alors à un discours du président de la CFDT, au retour d’une rencontre avec la Banque Mondiale à Washington, en compagnie des dirigeants des entreprises africaines partenaires. Il s’était posé en défenseur des intérêts des entreprises cotonnières africaines : *“Elles ne comprennent pas le harcèlement “réformateur” dont elles font l’objet de la part de certains idéologues (...) Elles ne souhaitent pas être les boucs émissaires d’une approche dogmatique (...) Elles ne veulent pas être les cobayes d’une expérimentation idéologique qui, au nom du libre choix (...) serait une nouvelle illustration du “renard libre dans le poulailler” pour le seul profit de quelques “grands commerçants” informels et autres intermédiaires politico-affairistes en embuscade.”* (Fichet, 1995 : 3).

Fichet fait sans doute référence au premier processus de privatisation concernant un pays d’Afrique francophone, le Bénin, entamé dès 1992 par la libéralisation du marché de fourniture d’intrants. Ce n’est pas un hasard si ce pays ouvre la voie, la CFDT n’étant pas actionnaire de la société qui y encadre la culture du coton, appartenant à l’État béninois. En 1994, la société se voit retirer son monopole de l’achat du coton et quelques opérateurs sont agréés pour s’introduire sur ce marché. En 1995, c’est l’activité d’égrenage qui est ouverte à la concurrence³¹. Plusieurs permis d’achats sont accordés à de proches parents des Présidents de la République, Soglo puis Kérékou. Quelques années plus tard, la fourniture d’intrants pose problème, le parc d’égrenage est sous-utilisé, augmentant les coûts de production, et les proches du pouvoir ne remboursent pas les crédits qui leur ont été octroyés (Levrat, 2009 : 165).

En 1998, c’est la filière ivoirienne qui est réformée. Le gouvernement ivoirien avait négocié cette privatisation dès 1996 en échange d’un prêt de la Banque Mondiale. La CFDT, détentrice de 30% du capital de l’entreprise au moment de sa privatisation, aurait été tenue à l’écart de la décision, et introduira un recours auprès d’une cour internationale d’arbitrage, le Centre de règlement des différends sur les investissements (H. de France, 2001 : 241). La société nationale ivoirienne est divisée en trois lots, l’un conservé par l’État et les deux autres cédés à des consortiums dans lesquels apparaissent des investisseurs suisses, ivoiriens, maliens et français (le groupe Bolloré). Ce découpage en zones n’entraîne pas de concurrence sur les prix d’achat aux producteurs, puisqu’ils restent harmonisés sur tout le territoire et que chaque société dispose d’un monopole d’achat dans sa zone. Les résultats sont contrastés entre les différentes sociétés (Goreux, 2003 : 25).

A la fin des années quatre-vingt-dix, la résistance de la CFDT à la Banque Mondiale est défaite, et celui qui avait affronté les institutions de Bretton Woods, Michel Fichet, est remplacé par Dov Zerah en 1999. Ce dernier reçoit pour mission de faire évoluer la CFDT, d’un instrument de coopération à un outil entrepreneurial (Levrat 2009 : 173). Fichet et

31. Pour un panorama des privatisations des filières cotonnières du Bénin, de la Côte d’Ivoire, du Burkina Faso, du Ghana, du Zimbabwe et de la Tanzanie, voir le rapport de Goreux, 2003.

son équipe auront livré l'une de leurs dernières batailles contre la Banque Mondiale en s'insurgeant, avec d'autres, contre la teneur d'un rapport commandité par l'institution, visant clairement à déstabiliser la CFDT et à discréditer le modèle de développement cotonnier qu'elle avait mis en place en Afrique francophone. Ce rapport, "*Cotton Policies in Francophone Africa*", rédigé par des non spécialistes (Pursell et Diop) et diffusé en 1997, est truffé de contre-vérités, selon la CFDT qui consacre douze pages de sa revue à une réponse argumentée aux différentes accusations avancées (Coton et développement N°26, 1998). Il est vrai que plusieurs erreurs factuelles témoignent d'une méconnaissance de l'histoire cotonnière du continent (le développement de la culture du coton au Tchad est malencontreusement attribué à la CFDT), et que la comparaison entre les économies cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et les situations au Zimbabwe et en Inde, qui sert de base à l'argumentation, fait preuve d'une certaine mauvaise foi. En effet, ces économies cotonnières sont fort différentes, avec une culture de coton exclusivement pluviale (Afrique zone franc) et une culture partiellement irriguée (Inde, Zimbabwe), des exploitations familiales et des exploitations agricoles capitalistes (les *commercial farmers* blancs du Zimbabwe), des pays essentiellement exportateurs ou des pays disposant d'un marché intérieur important et protégé, comme l'Inde qui n'exporte que 1% de sa production (Coton et développement, 1998 : 5-6). Le rapport va contre l'évidence au regard de certains chiffres, notamment dans le discrédit des pays producteurs de la zone franc, opposés aux pays africains anglophones, dont on peine pourtant à trouver un exemple qui pourrait servir de modèle. Le rapport de Purcell et Diop affirme ainsi de façon erronée que l'Afrique francophone contribue seulement à 3% des échanges mondiaux de fibre, quand il y atteint en fait 15%. De plus 80% du coton d'Afrique subsaharienne vendu sur le marché mondial est originaire des pays de la zone franc en 1998, contre 20% seulement en 1970 (Coton et développement, 1998 : 5).

A l'argumentaire de la Banque Mondiale, la CFDT tente d'opposer ses résultats. Nous avons déjà rappelé que de bons résultats en volume de production ne disent pas grand-chose des conditions de cette production, et qu'il faut se méfier des bilans purement comptables, mais on peut estimer sans craindre de se tromper qu'à l'échelle du continent africain les filières cotonnières intégrées peuvent être avantageusement comparées à celles qui ont été rapidement libéralisées. La Banque Mondiale finira par l'admettre tacitement, et proposera un compromis en maintenant des filières intégrées gérées par des capitaux privés, et en découpant en plusieurs zones géographiques les anciens groupes publics (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali). Au-delà de la question du modèle économique à privilégier, la séquence qui a vu le gouvernement Balladur puis le Président Chirac adopter deux positions différentes témoigne de la dimension politique du sujet pour la France, et la survie du modèle CFDT dépend aussi de l'attitude choisie par les pouvoirs publics français. L'argumentaire de certains défenseurs de la CFDT n'est pas sans arrière-pensées, et masque parfois derrière une posture développementaliste l'ambition de sauvegarder les intérêts français sur le continent africain. Près de quarante années après les indépendances, la

France a toujours fait en sorte de ne pas affranchir les filières partenaires de son influence, et le coton est un instrument parmi d'autres de sa politique en Afrique subsaharienne.

3 - La démultiplication et le désenchantement des Associations Villageoises

Durant les années quatre-vingt-dix le nombre d'associations villageoises (AV) va croître considérablement, de 1500 à près de 4000. C'est en partie le signe du succès de la culture cotonnière, qui implique un nombre croissant d'exploitations, lequel passe d'un peu moins de 100 000 à plus de 150 000 entre le début et la fin de la décennie ; c'est également le résultat de l'extension géographique de la zone cotonnière (vers l'est, à Kita, et au sud de Bougouni). Mais la démultiplication du nombre des AV est surtout le résultat de la division d'associations existantes, pour des raisons qui peuvent tenir à l'organisation du système coton, à des conflits autour de problèmes de gestion, ou encore à des rivalités politiques ou des tensions entre différentes factions villageoises. Ce phénomène peut donc être lié à libéralisation politique et économique qui traverse le pays. Alors que jusqu'ici les politiques agricoles voyaient dans l'espace villageois un cadre homogène permettant de créer des organisations uniques, le pluralisme politique né de la révolution de 1991 ouvre le champ au pluralisme organisationnel dans les zones rurales.

Un nouvel appui, le Projet de Gestion Rurale (PGR)

Alors que dans les années quatre-vingt les AV ont symbolisé une forme de réussite, les analystes entament une phase de désenchantement vis-à-vis de celles-ci. En mai 1990, Belloncle fait une tournée d'évaluation des AV pour le compte de la CMDT, et le bilan est pour le moins inquiétant. Il constate de nombreux cas de manquements dans leur gestion : *“L'élément le plus inquiétant est que le plan comptable (y compris la première étape, la tenue d'un livre de caisse), n'a pas été maîtrisé par les Associations Villageoises. Sur 14 associations visitées, une seule tenait son livre de caisse. Pire encore, l'évaluation de la capacité de l'encadrement de base censé aider les paysans a révélé que les agents eux-mêmes ne savaient pas comment tenir un livre de caisse et n'y voyaient pas la nécessité”* (Belloncle, cité par Dagnon, 1992b : 6). S'il tire le signal d'alarme, sa position reste ambiguë, puisque dans une publication de 1993 il fait le choix de rééditer un article très enthousiaste sur les AV, daté de 1983 (Belloncle 1993 : 59-69). Les manquements dans la gestion constatés par Belloncle reflètent les limites de l'alphabétisation rurale et de l'appropriation des règles comptables à la suite des transferts de compétences. Le nombre croissant d'AV endettées ou paralysées par une gestion désastreuse et des détournements

devient problématique. Mais si dans les années quatre-vingt ces phénomènes étaient souvent passés sous silence, maintenant ces situations sont dénoncées, favorisant l'éclatement des AV. L'élan qui conduit à dénoncer les pratiques de certains gestionnaires d'AV prolonge les événements de 1991, où l'appel au *Kokaje* était lancé sur la place publique, et la critique de la dimension prévaricatrice du pouvoir généralisée. Si l'on peut dénoncer publiquement les pratiques de Moussa Traoré et de l'UDPM, pourquoi ne pas faire la même chose à l'échelle de son AV ou de son village ?

Pour tenter de remédier à ces problèmes -ou parfois à de simples insuffisances- dans la gestion des AV, le ministère français de la coopération puis l'AFD mettent en place à partir de 1992 un dispositif d'appui comptable, le *Projet de Gestion Rurale* (PGR). Il est piloté par un opérateur français, le bureau d'études IRAM (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement), et la CMDT en est le maître d'oeuvre. Le PGR fournit des conseils en gestion, aide les AV à tenir leur comptabilité et à évaluer leurs besoins. 730 AV se joignent au programme entre 1992 et 1998, soit un peu moins de 20% de leur nombre total (Fusillier, Spinat/ Iram, 1999 : 2). La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), partenaire de la CMDT et créancière des AV, est satisfaite du dispositif mais ne veut pas y participer financièrement, alors que le contrôle des crédits qu'elle accorde aux AV relèverait logiquement de ses attributions (ibid : 5). Si ce programme a fait ses preuves en matière d'appui à la gestion, il n'aura pas permis d'empêcher pas un grand nombre de scissions d'AV. Le PGR renforce son dispositif à la fin des années quatre-vingt-dix en mettant en place des *Centres de Gestion Rurale* (CGR) auxquels les AV adhèrent sur la base du volontariat (ils sont opérationnels à partir de 2001). Les CGR regroupent localement les AV qui rentrent dans le dispositif, et sont dirigés par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale composée de représentants des associations membres. Leur financement, ainsi que celui des conseillers en gestion qui y sont rattachés, repose sur les AV (jusqu'à 270 FCFA/tonne la première décennie), la CMDT (500 FCFA/tonne commercialisée par les AV membres) et aux trois-quart la coopération française³². Cette formule rompt avec certaines erreurs commises dans le passé lors de tentatives de même nature pour améliorer la gestion : l'adhésion est volontaire, les AV membres composent son conseil d'administration et les conseillers du PGR, qui sont au service des organisations membres, n'ont pas de pouvoir de tutelle.

Les raisons multiples des scissions

Essayons d'analyser plus précisément les raisons qui, au-delà des difficultés de gestion, peuvent être à l'origine de l'éclatement d'une AV. Les années où la qualité du coton est bonne³³, où la récolte et le stockage sont effectués correctement, l'essentiel du coton est

32. En 2002, la part du financement de ce dispositif était assuré par les AV à hauteur de 3%, 19% pour la CMDT, le reste étant apporté par l'aide française (Bélières et al, 2005 : 46).

33. Les premiers critères d'évaluation de la qualité du coton sont sa blancheur et la longueur de la fibre, et l'absence d'impuretés.

classé par la CMDT “*premier choix*”, et est payé au prix correspondant. A l’inverse, un coton de mauvaise qualité (impuretés, coloration du coton) peut être classé “*deuxième choix*”, et plus rarement “*troisième choix*”, entraînant une baisse du prix d’achat offert par la CMDT. Le coton de tous les producteurs d’une AV étant mélangé lors du transport vers les usines, une mauvaise évaluation de la qualité du coton concerne solidairement tout ceux qui en sont membres. Une dégradation entraînant un manque à gagner important pour l’AV, cela peut entraîner des tensions entre les producteurs, surtout vis-à-vis de ceux accusés d’avoir fourni un coton de mauvaise qualité. Il arrive que les petits producteurs mal équipés soient pointés du doigt, notamment ceux suspectés d’avoir sous-utilisé les engrais et les insecticides, ou d’avoir récolté dans de mauvaises conditions du fait de leur incapacité à s’offrir les services de manoeuvres. A l’inverse J. Coll rapporte la cas de l’AV de Tourpala, en 1997, où un petit producteur dénonçait les abus des gros exploitants qui achetaient, au prorata des surfaces qu’ils cultivaient, de grandes quantités d’insecticides afin de les revendre pendant la période de soudure, au détriment de la qualité de leur coton (Coll, 2003 : 274). Si le classement du coton pose problème à l’association, c’est à cause du principe de caution solidaire à l’échelle de l’AV. C’est en son nom que sont contractés les crédits de chacun, c’est elle qui est rétribuée par la CMDT après évaluation du coton et prélèvement des crédits à la source, c’est encore elle qui est chargée du paiement des producteurs. Les tensions suscitées par la caution solidaire ne sont pas propres aux associations cotonnières maliennes. Pour les contourner une solution inspirée de cas similaires dans d’autres pays a été discutée : la mise en place de *cercles (ou groupes) de caution*³⁴. Ils sont formés au sein des associations, toujours sur le principe la caution solidaire, mais autour d’un sous-groupe affinitaire, au risque d’exclure les exploitants les moins productifs. L’adoption de ce nouveau type de caution fera longuement débat au Mali³⁵. La remise en cause de la caution solidaire par les producteurs vient bousculer le discours sur “*l’harmonie et l’unité villageoise*”. La CFDT, dans sa revue *Coton et développement*, confirme un certain changement de paradigme : “...*la responsabilité collective, imposée à l’ensemble des planteurs d’un même village, souvent hétérogène dans son peuplement, les ressources et les affinités de ses membres, s’avère souvent un leurre et parfois une imposture*” (Gaudard, 1994 : 14).

Au-delà de cette remise en cause de l’unité villageoise, on commence à reprocher aux associations villageoises l’ambiguïté de leurs finalités. Leur double rôle, économique et social, qui avait d’abord été valorisé est désormais critiqué, jugé responsable d’une dispersion préjudiciable à leur activité centrale, le coton. La remise en question est quasiment unanime chez les intervenants, qu’ils soient leaders paysans ou coopérants, rencontrés par Dagnon dans le cadre de l’étude qu’il a réalisée sur les organisations paysannes maliennes en 1991 (Dagnon, 1992 a & b). Tahirou Dembélé, acteur de premier plan lors du mouvement des producteurs de coton de 1991 et secrétaire général du SYCOV, pose la question

34. Au Cameroun ils ont été mis en place dès la campagne 1993-94 (Gaudard, 1994 : 14).

35. La mise en place de cercles de caution sera finalement adoptée quinze ans plus tard, fin février 2011 (Camara, 2011).

de la trop grande diversité des actions des AV et de la séparation du rôle social et leur rôle économique (Dagnon, 1992 b : 6). Pour Moineau, de l'ONG Agriculteurs Français pour le Développement International (AFDI), "*on a tellement chargé le baudet qu'aujourd'hui il s'écroule*" (ibid, 6³⁶). Il accorde toutefois une primauté à la fonction sociale des AV, considérant qu'elles ne devraient plus s'occuper d'activités économiques, ce qui le démarque de l'avis dominant (ibid, 12). En effet, beaucoup pensent que les AV ne devraient conserver que des activités économiques et non des missions d'intérêt général, comme en témoigne le chargé d'évaluation du projet *Mali sud III* : "*Pour les partisans de cette conception, il s'agit de ne pas mélanger les genres : ils soutiennent que les activités existant au niveau villageois doivent être différenciées et que celles concernant la vie des villages doivent relever d'une structure d'intérêt général*³⁷, à la différence des activités économiques qui, elles, doivent être prises en charge par des individus ou des groupements d'individus autonomes." (Dagnon, entretien avec Borderon, 1992 b : 3). Pour Didier Chavatte, secrétaire général de la CFDT, le rôle des AV doit également être clarifié entre ce qui relève des activités économiques et sociales, mais aussi syndicales, par une répartition des tâches entre différentes structures au niveau villageois (Dagnon, 1992 b : 4). Dans ce concert de remises en question, certains restent plus optimistes. Pour Le Roy, "*contrairement à ce qu'affirme une partie de la littérature, l'association villageoise n'est pas un collectif moderne introduit par la CMDT au sein de la société villageoise. C'est, inversement, le "bras télescopique" utilisé par la communauté villageoise pour communiquer avec l'extérieur (...). Le fonctionnement de ces AV relève d'un mode communautariste de gestion et de prise de décision fondé sur la solidarité, le partage d'une même richesse et le consensus. La décision est le fruit d'une évaluation commune, de ce qui est juste, bon ou nécessaire à la reproduction sociale.*" (Le Roy, 1991 : 78). Pourtant il affirme plus loin : "*si les paysans du sud du Mali butent sur les problèmes de comptabilité et sur les fictions de la représentation à l'assemblée générale ou de la loi de la majorité, une large partie d'entre eux a appris, en une vingtaine d'années, à son initiative, dans sa langue et selon ses représentations, à domestiquer la modernité*³⁸". (ibid : 80). On retrouve ici une approche qui n'est pas sans rappeler celle de Belloncle dix ans auparavant, avec cette même équivoque sur l'appréciation de la "*communauté villageoise*".

La crise et les nombreuses divisions d'AV entraînant la présence de plusieurs associations par village a également été favorisée par la conjoncture politique, et doit être mise en

36. Chaque entretien retranscrit par Dagnon est numéroté à partir de "1", les références de différentes citations pouvant ainsi être identiques.

37. Rappelons qu'à cette époque les communes rurales n'existaient pas.

38. Les termes "*domestiquer la modernité*" sont en italique dans l'édition originale. Comme nous l'avons déjà souligné à propos des villages, il nous semble peu opérant d'analyser les AV par une approche opposant la communauté à la modernité. On s'étonne également des appréciations culturalistes que l'auteur fait dans ce même texte, pas très éloignées de certains présupposés coloniaux que nous avons relevés en première partie : "*on pourrait, en outre, caractériser le Minyanka comme "individualiste communautaire", "mauvaise tête, mais bon coeur", querelleur, mais avec un rare esprit de solidarité devant l'adversité.*" (Le Roy, 1991 : 81).

parallèle avec celle de l'ensemble du pays. Après la dénonciation de l'État centralisateur et autoritaire, du parti unique, en 1991, apparaît celle de l'AV unique centralisant à elle seule une grande partie des enjeux villageois. La transition de 1991 a démontré qu'il était possible de se retourner contre un pouvoir qui spolie, et les comportements pudiquement appelés "*querelles de gestion*" au sein des AV généreront des ruptures du même ordre que celle de 1991. La rapidité avec laquelle les AV vont éclater, une fois que cela est considéré comme possible, laisse penser que les tensions étaient anciennes. Une fois le dogme de l'unicité abandonné, les nouveaux clivages portés par le pluralisme de l'offre politique vont se répercuter sur les AV.

Prenons un exemple emblématique, celui de l'éclatement de l'AV de Kaniko, village que nous avons déjà évoqué, puisqu'il abrite la famille Sanogo, dont le père fait figure de pionnier au sein du mouvement mutualiste Kafo Jiginew, et dont le fils, Gaoussou, est secrétaire aux relations extérieures du SYCOV. Kaniko est considéré comme un "*village-vitrine*"³⁹. Il est en effet richement doté en infrastructures, puisqu'il dispose d'un dispensaire, d'une école de six classes, d'une salle d'alphabétisation, d'électricité fonctionnant au biogaz et même, nous allons voir pourquoi, de deux maternités. L'une des sources de division de l'AV est sa politisation, comme le relève un article de P. Barrot : "*à la fin de 1991, un représentant de l'ADEMA, le parti au pouvoir, parvient à "enrôler" une majorité de la population locale, au grand dam des responsables de l'association. Ceux-ci (à l'exception du chef de village) ont préféré garder leur indépendance. Ils choisissent alors de démissionner pour fonder une seconde association, communément appelée "Kaniko 2". Au lieu de se faire à l'amiable, le divorce s'accompagne de règlements de comptes. On se dispute une bascule pour la pesée du coton, ce qui amène Kaniko 2 à installer son propre marché de coton, indépendant du premier.*" (Barrot, 1994). Peu avant cette division, le village avait envoyé une femme suivre une formation de sage-femme pour travailler au sein de la maternité existante. Mais celle-ci étant l'épouse du président de l'AV Kaniko 2, on refusera ses services, ce qui aboutira à la construction d'une deuxième maternité. La division entre les deux AV ne s'est pas opérée seulement sur une base politique, mais aussi générationnelle selon Barrot : les jeunes souhaitaient accéder à des responsabilités au sein de l'AV, ce que leur refusaient les anciens, chefs d'exploitations. Il s'agit là d'un problème récurrent, dans la mesure où beaucoup de jeunes qui ont été alphabétisés dans les années quatre-vingt n'ont pas trouvé leur place au sein des bureaux des AV. Barrot évoque d'autres exemples de scissions d'AV à la même période, essentiellement sur des bases politiques : l'AV de Gueguesso s'est divisée en deux, entre les nostalgiques de l'ancien régime et les autres, l'AV de Chikoloma, entre les partisans de deux partis politiques. A Kani, l'AV a éclaté en six associations, correspondant à six partis politiques différents. Il paraît cependant difficile de dire que les partis sont seuls responsables ces divisions, même s'ils ont pu les précipiter. Il est plus probable qu'ils soient venus se greffer sur des conflits antérieurs que la période démocratique a permis d'exposer au grand jour. Le

39. Commentaire d'H. De France suite à une visite de ce village en 1985 (H. de France, 2001 : 231).

clivage politique a alors servi de support à la formulation de critiques sur des problèmes de gestion, ou plus simplement à la définition de lignes de partage entre groupes rivaux. Si dans certains cas l'encadrement de la CMDT a pu jouer un rôle dans l'éclatement des AV (Gaoussou Sanogo souligne cette dimension pour le cas de Kaniko ; Barrot, 1994), ces divisions n'ont pas forcément facilité son travail, par exemple en créant une dispersion des zones de collecte du coton. Mais l'entreprise n'a pas pu s'opposer à ce processus, d'autant que les AV ne bénéficiaient d'aucun statut juridique pour les stabiliser. Ces divisions ne vont pas sans difficultés de partage : à qui attribuer les investissements collectifs réalisés par l'AV du temps où elle réunissait tout le village ? Qui va conserver la bascule, les magasins, la gestion de l'école ou du dispensaire ? Parfois ces litiges se régleront en justice.

L'une des études les plus précises de la scission des AV a été réalisée par Jérôme Coll au milieu des années quatre-vingt-dix, et relatée dans son travail de thèse. Il pointe les détournements de la part des gestionnaires d'AV, par exemple en surfacturant le prix des intrants, parfois avec la complicité d'agents de la CMDT, ou encore en profitant de l'incompréhension qu'a suscitée la mise en place d'une ristourne, pour faire main basse sur ces revenus supplémentaires (Coll, 2003 : 268-270). Les AV où sont dénoncés des détournements voient fréquemment leurs bureaux remaniés. C'est par exemple ce qui s'est produit à Tourpala, où le secrétaire de l'AV a gardé la moitié d'une prime qui devait revenir aux producteurs ayant produit plus d'une tonne : *“il y a eu une assemblée générale pour lui dire de démissionner et de rembourser la somme peu à peu. A ce moment deux tendances se sont établies au sein du bureau : ceux qui étaient pour le secrétaire et ceux qui étaient contre. Le président et le “peseur” ont fini par démissionner avec le secrétaire.”* (Coll cite aussi les cas des villages de Fama⁴⁰ et Finkolo⁴¹ en 1992, et Famouissasso en 1993, ibid : 270). La crise des AV est suffisamment inquiétante pour qu'elle fasse l'objet d'un séminaire, organisé par le SYCOV en mai 1994. En 1995, le Projet de Gestion Rurale, la CMDT et le SYCOV rédigent un *“règlement intérieur de l'AV”*, mais il ne sera jamais appliqué (Coll, 2007). Un atelier sur les AV organisé par la CMDT aura également lieu en décembre 1998 à Ségou. Le nombre d'AV CMDT est passé de 1511 pour la campagne 1990-91 à 3983 pour la campagne 1997-98 (Yiriwa conseil, 2001 : 15). La région CMDT de Koutiala, historiquement à la pointe du mouvement des AV, sera également à la pointe de celui de leur éclatement, qui fait passer leur nombre de 513 AV en 1993/94 à 810 en 1996/97, soit une augmentation de près de 60% (Coll, 2003 : 276). Cette région concentre plus intensément qu'ailleurs toutes les explications avancées dans les processus de division d'AV, telles la pression démographique et foncière ainsi que des tensions villageoises et

40. *“Yiriba bouffait l'argent de l'AV avec le secrétaire et le conseil de village, ça a amené beaucoup de problèmes et les autres villages se plaignaient”. Lorsqu'en 1997 il a détourné près de 2 millions de Fcfa pour acheter une moto, Yiriba était mêlé aux problèmes de succession de chefferie (il voulait y installer son père), de constitution de la liste pour les élections communales, et même à une histoire de “femme” qu'il cherchait à subtiliser à un notable du village. Yiriba a été éliminé et d'autres l'ont suivi”* (Coll, 2003 : 270).

41. A Finkolo l'ancien secrétaire de l'AV, *“gros mangeur”*, était surnommé *“Gargantua”*, (Coll, 2003 : 270).

politiques. Enfin les AV y étant souvent plus anciennes du fait du développement rapide de ce modèle dans la zone, les conflits larvés y étaient peut-être plus ancrés qu'ailleurs.

En 2000, pour tenter de mettre un frein à l'éclatement et favoriser le recentrage des associations villageoises sur le coton, la CMDT leur propose de se transformer en *Association de Producteurs de Coton* (APC). Cette nouvelle formule est une étape significative de la structuration des producteurs de coton, puisqu'elle confère enfin un statut juridique à leur organisation. L'APC doit regrouper au minimum dix personnes dont cinq néo-alphabètes, pour une production minimale de trente tonnes, et l'adhésion y est volontaire (MRSC-Sofreco, 2002 : 58). Ce dispositif rencontrera très peu de succès auprès des producteurs, qui n'ont pas perçu ce qu'ils avaient à y gagner. La proposition de création d'APC arrivait tardivement, et après dix années de dislocations d'AV, on peut penser que les producteurs ne voulaient pas engager de nouvelles démarches auprès de la CMDT et de l'administration. Peut être aussi certains responsables d'AV, tout en étant directement informés de la possibilité de transformer leur organisation en APC, ne souhaitaient-ils pas engager leur responsabilité juridique dans une institution officielle. En effet, le contrôle externe de la gestion des APC était considéré comme obligatoire, ce qui a pu susciter la réticence de certains bureaux d'AV qui ne voulaient pas que l'on examine leur comptabilité. Devant le peu de succès des APC, une option voisine sera mise en place, la coopérative, mais sera cette fois-ci obligatoire.

La période de crise des AV est à l'image de l'agitation politique et de l'incertitude économique qui règnent dans tout le pays durant les années quatre-vingt-dix. Avec la libéralisation politique, les rivalités peuvent s'exprimer au grand jour et jusque dans la gouvernance des AV, dont l'éclatement se réclame de la liberté totale d'association nouvellement acquise. Au nom de libéralisation économique, certains souhaitent que ces associations cessent leurs activités d'intérêt général, et se renforcent autour de sociétaires désormais identifiés comme des agents économiques individuels. L'enjeu central que constitue l'AV dans un village en avait fait un lieu de compétition où s'exprimaient les hiérarchies en présence. Les mêmes raisons pousseront à l'autonomisation des différentes fractions qui les composaient en plusieurs associations, dès que cela aura été rendu possible par le contexte politique. La rupture avec les différentes formes de coopératives sous tutelle imposées aux paysans depuis le début du XXe siècle est désormais consommée, dans la mesure où les producteurs de coton prennent l'initiative de diviser l'AV de leur village, brisant le mythe de l'unité villageoise, au même titre que l'unité dans le parti ou au sein d'une centrale syndicale ont volé en éclats.

II - Rivalités autour de la représentation nationale des paysans

Une multitude d'organisations paysannes (OP) vont voir le jour dans les années quatre-vingt-dix, et beaucoup vont se fédérer nationalement au sein de *l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes* (AOPP), avec l'aide de l'ONG Agriculteurs Français et Développement Internationale (AFDI). Parallèlement au processus de création de l'AOPP, la Chambre d'Agriculture est réformée pour lui assurer un meilleur ancrage local et mieux y intégrer les organisations paysannes qui voient le jour. Toutefois la Chambre restera toujours considérée, durant cette décennie, comme un organisme de l'État, dont l'AOPP apparaîtra comme rivale.

1 - Une convergence d'intérêts porteuse d'une nouvelle organisation agricole : l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes

En 1992, la mise en place de la Troisième République et l'alternance politique ne vont pas infléchir les orientations prises en matière de politique agricole depuis le début des années quatre-vingt, dans le sens d'une libéralisation de l'agriculture. Après la tenue des *états généraux du monde rural*, fin 1991, c'est le *Schéma Directeur du Développement Rural* (SDDR, initié en mars 1992) qui formalise la poursuite des réformes engagées par le précédent régime : *“le désengagement de l'État des activités de production et de commercialisation, là où il n'est pas encore réalisé, n'est plus qu'un problème de calendrier”* (SDDR, cité par CEPIA, 2007 : 90).

Face au désengagement de l'État, les Organisations Paysannes (OP) qui voient le jour au début des années quatre-vingt-dix doivent prendre le relais, mais elles souffrent de leur isolement et du manque de formation de leurs membres. Elles rencontrent ainsi de nombreuses difficultés pour assurer les charges qui leur sont confiées du fait de la dissolution des services publics liés à l'agriculture (par exemple l'acquisition de matériel agricole ou d'intrants, l'organisation de la commercialisation, l'accès au crédit). Les OP sont encouragées à s'organiser collectivement, et des groupements apparaissent dans différentes régions. Elles suscitent d'emblée l'engagement à leurs côtés d'un partenaire qui va jouer un rôle fondamental dans leur structuration, l'ONG Agriculteurs Français et Développement Internationale (AFDI), qui les encourage à se fédérer nationalement. Jacques Moineau, représentant d'AFDI au Mali, favorise des rencontres entre responsables d'OP et de regroupements, ce qui va mener à la formalisation de l'union d'une vingtaine d'organi-

sations paysannes, l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), le 15 septembre 1995. Croisons deux témoignages d'acteurs de l'époque pour retracer le cheminement qui a mené à la création de l'association, qui s'est faite en deux temps, et pour mieux comprendre comment différentes OP ont convergé. Tout d'abord, celui de Lakamy Sima, premier président de l'AOPP : *“En 1991 ou 1992, alors que j'étais président d'une association inter-villageoise dans ma région, j'ai été invité à une rencontre à Bamako organisée par Jacques Moineau et AFDI. Le GATT⁴² était en préparation et il s'agissait pour les paysans de se regrouper et de s'organiser pour parler en leur propre nom. A cette rencontre, personne n'avait de mandat pour représenter son OP ou sa région. Une rencontre a donc été organisée trois mois plus tard à Ségou, qui a donné naissance à la Commission Paysanne. Celle-ci n'avait ni statut, ni règlement, fonctionnait grâce à l'appui financier de l'AFDI 54⁴³. On a senti le besoin de faire une association car l'État aurait pu facilement bloquer nos activités.”* (Témoignage de Lakamy Sima, AOPP : 2005 : 4).

Une autre figure de l'association, Ibrahim Coulibaly, longtemps secrétaire aux relations extérieures de l'AOPP, raconte : *“C'est en janvier 1993 que pour la première fois s'est tenue à Zura dans la 4ème Région du Mali une première réunion d'OP composée de syndicats de cotonniers, de groupements de banques de céréales, d'associations des producteurs de céréales, d'éleveurs, de coopératives de maraîchers -planteurs, d'associations villageoises. Deux autres rencontres ont suivi qui ont permis de mûrir l'idée de se constituer en fédération. Le groupe a pris d'abord le nom de Commission Paysanne, qui a institué une régularité dans les rencontres entre OP. Dans la même période certaines des OP de cette dynamique avaient des partenariats en particulier avec des AFDI qui savaient que la coopération française avait pris une option nette en faveur du soutien financier à la professionnalisation des groupements de petits producteurs en Afrique. Les AFDI en collaboration avec ce qui était alors la “ Commission Paysanne du Mali” décidèrent le montage d'un programme de professionnalisation qui a eu son financement (...). Ce qui était une Commission Paysanne a tôt fait de se lancer dans le programme de professionnalisation en question, les choses allant, il est devenu nécessaire de se formaliser, ainsi est née l'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes du Mali) dotée de textes légaux.”* (Coulibaly, I., 2002 : p. 3-4).

La configuration de la mise en place de l'AOPP est caractéristique des nouveaux partenariats qui se forment dans les années quatre-vingt-dix. D'une part, il y a des OP maliennes cherchant à se structurer, d'autre part un partenaire extérieur, une ONG française spécialisée dans le domaine agricole, et enfin un bailleur, l'État français, qui cherche à appuyer la *“professionnalisation”* de l'agriculture dans les pays d'Afrique où ses services de coopération sont présents. AFDI travaillait de pair avec la coopération française, au point d'influencer ses orientations dans le domaine de l'organisation des OP et de

42. General Agreement on Tariffs and Trade, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

43. Le fonctionnement d'AFDI étant départemental, il s'agit ici d'AFDI Meurthe-et-Moselle.

leurs unions, et dans la gestion de leurs relations avec les pouvoirs publics (Mercoiret, Pesche, Berthomé, 2004 : 40). AFDI va être chargée par la coopération française, dans le cadre d'un programme d'appui aux OP du Mali et du Burkina Faso (*Le programme d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles*), de la maîtrise d'oeuvre de l'aide apportée à l'AOPP⁴⁴, et jouera un rôle essentiel dans sa consolidation. L'importance du soutien financier de la coopération française⁴⁵, l'appui technique d'AFDI et l'implication d'un nombre sans cesse croissant d'OP maliennes vont faire de l'AOPP une organisation de premier plan dans le paysage de la représentation rurale malienne, et l'un des interlocuteurs privilégiés des partenaires publics, nationaux et internationaux. A travers l'énumération que Coulibaly fait des organisations présentes dès sa création ("*syndicat cotonnier, de groupements de banques de céréales, d'associations des producteurs, d'éleveurs, de coopératives de maraîchers-planteurs, d'AV*"), on constate que l'AOPP fédère tous les types de structures et un large champ des activités rurales. Ce n'est ni un syndicat, ni un regroupement de faïtières⁴⁶, ni une chambre des métiers. C'est une fédération d'organisations d'une grande variété dans leurs statuts, leurs objets, leur ancrage géographique et leurs motivations. Cette variété des organisations qui la composent va lui poser quelques difficultés pour définir son rôle et ses priorités. Elle doit assumer des fonctions multiples, au risque de brouiller son image : représenter les paysans, participer en leur nom aux consultations, défendre leurs intérêts, formuler une vision du développement agricole, faire de la formation et de la sensibilisation, fournir un appui technique aux OP membres, assumer des fonctions économiques (par exemple via des programmes semenciers), etc. Pour faciliter son travail et sur demande des OP qui en sont membres, l'AOPP va s'organiser en commissions : commission formation (créée en 1995), commission céréales (1997), commission coton (1999), commission fruits et légumes (1999), commission élevage (2000), commission information-communication (2001).

A ces problèmes de définition du champ de compétence de l'AOPP et des intérêts qu'elle représente se sont ajoutées à ses débuts quelques difficultés pour se positionner dans le paysage agricole malien. Quel rôle jouer vis-à-vis de l'État, du ministère de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture, des entreprises rurales (Office du Niger et CMDT), des ONG internationales de développement agricole ou encore des institutions financières internationales (IFI), et surtout comment tous ces acteurs vont-ils intégrer son apparition sur la scène nationale ? L'AOPP a d'abord dû "*jouer des coudes*" auprès de l'État pour imposer sa légitimité sur les questions agricoles, ce rôle étant jusqu'ici celui de la Chambre d'Agriculture. Mais rapidement (1996), encouragé par la coopération française, l'État met en place un *Comité Paritaire de Concertation* qui réunit le ministère de l'Agriculture, l'AOPP, la Chambre d'Agriculture, les bailleurs et des représentants d'ONG françaises et des OP nationales. Selon un rapport sur l'appui de la coopération française aux OP

44. "*Les fonds transitent par les comptes de l'AFDI qui reste seule responsable de l'utilisation des fonds et des comptes-rendus financiers à rendre au bailleur.*" (Merlet, Neu, 2004 : 25).

45. 700 000 fr sur la période 1995-99 et 3 millions sur la période 1999-2002 (Coulibaly, I., 2002 : 4).

46. Une faïtière est une union de coopératives opérant dans un même domaine.

maliennes, l'immixtion de l'AOPP dans la représentation rurale à tout de même déplaça sa principale rivale, mais aussi à d'autres organisations rurales, jalouses du poids que lui a conféré l'aide française⁴⁷ : *“L'opinion des représentants de l'État rencontrés par la mission n'est pas unanime. (Certains apprécient plus que d'autres l'expérimentation représentée par les Comités Paritaires de Concertation). Mais tous soulignent l'importance et la spécificité de coopération française au Mali et s'étonnent que celle-ci apporte un soutien de cette ampleur à une organisation privée et a fortiori à une seule. Évidemment, les représentants des autres organisations du monde rural qui estiment, elles aussi, mériter un soutien public, critiquent également cette exclusivité. (...) Les représentants de l'Assemblée Permanente des Chambres de l'Agriculture expriment une critique analogue : l'aide française n'a pas suffisamment pris en compte la place désormais occupée par leur institution dans la réorganisation du monde rural décidée par l'État. Il n'est pas seulement question de répartition de l'aide financière, mais des modalités de représentation du monde rural et de conception du rôle des organisations paysannes. Le soutien apporté par la France à l'AOPP revient à donner aux OP un rôle majeur dans cette fonction de représentation. Or, les Chambres d'Agriculture, arguant de l'élection au suffrage universel des membres de leurs assemblées, estiment qu'elles devraient avoir le monopole de cette fonction, d'autant plus que des représentants des OP élus siègent en tant que tels dans leurs instances.”* (Merlet et Neu, 2004 : 20). Néanmoins, les relations entre la Chambre et l'AOPP iront en s'apaisant, particulièrement lorsque cette dernière mènera une politique volontariste engageant ses membres à investir les chambres régionales. Toutefois, leur vocation croisée fait qu'elles resteront toujours plus ou moins concurrentes. Enfin si l'AOPP a largement été soutenue par des ONG, elles-mêmes financées par les services de coopération de pays du Nord, il nous semble qu'elle a su les utiliser pour créer une distance nécessaire avec l'État Malien et les IFI. De nouveaux partenariats dans les années 2000, par exemple avec l'ONG OXFAM, confirment son orientation plutôt combative, faisant d'elle l'une des rares organisations que l'on entend vraiment s'exprimer sur ce qui devrait être des grands débats de société liés à l'agriculture (par exemple les OGM ou les problèmes fonciers).

Pour conclure, et puisque notre travail s'intéresse particulièrement aux trajectoires des dirigeants paysans, présentons ici celui d'une figure de l'AOPP et de la représentation rurale malienne, celui qui en a été longtemps président, Jean Coulibaly. Son parcours fait largement écho à ceux des responsables paysans (et cotonniers) que nous avons déjà évoqués : *“Je suis allé à l'école jusqu'en 9e année (l'équivalent de la classe de troisième en France). (...) Je suis revenu au village et pendant la saison sèche, comme tous les jeunes, j'allais à l'aventure, en Côte d'Ivoire le plus souvent, pour faire n'importe quel travail. Avec l'AFDI-Bretagne, on a commencé à s'organiser en OP et je me suis retrouvé secrétaire du*

47. Cette aide française à destination de l'AOPP plutôt que de la Chambre d'Agriculture participe d'un changement global de stratégie de la part des grandes organisations multilatérales (FMI, BM, UE, UNESCO, etc.) et des agences de coopération des pays du Nord, qui vise à contourner les organismes d'État (et assimilés) dans les politiques de développement, stratégie généralement labellisée *“politique d'appui à la société civile”*.

Groupement pour le développement des paysans de Ségou (GDPS). Au niveau des membres du groupe, on n'étaient pas nombreux à être allés à l'école et à écrire le français. C'est pour ça que je me suis retrouvé à ce poste. Ensuite, des organisations paysannes se sont réunies au niveau du Mali pour mettre en place une structure qui, après plusieurs réunions, s'est développée en "Commission paysanne". Chaque OP membre devait nommer un délégué pour faire le lien entre la base et la Commission. Le GDPS m'a désigné à ce poste. Quand la Commission Paysanne s'est officialisée en devenant l'AOPP, je n'étais pas dans le bureau mais je participais à toutes les rencontres. Je réagissais, je disais ce qui n'allait pas. C'est pour cela - mes collègues me l'ont dit après - que j'ai été élu président au moment du renouvellement du bureau de l'AOPP en 1996. Je le suis resté jusqu'en 2008 (...) Pendant toute cette période, j'ai été aussi conseiller du chef de village, deuxième adjoint au maire de ma commune de 1998 à 2003, président national du Fonds de développement en zone sahélienne. Ce n'est pas toujours facile de concilier les choses, mais chaque chose que tu apprends dans une organisation est utile dans l'autre." (Inter-réseaux Développement rural, 2010A). Lettré, commerçant parti en "aventure", responsable de différentes OP, en lien avec le pouvoir coutumier de son village mais aussi élu local, Jean Coulibaly incarne bien, avec une bonne partie des dirigeants des syndicats agricoles, la mobilité des élites, leur capacité d'adaptation et leur stratégie de cumul des positions. Face à la libéralisation politique et économique, elles prennent position dans les espaces au sein desquels se jouent les nouveaux enjeux de pouvoir, telles que la représentation paysanne ou la présence dans les autres institutions locales (mairie, OP, projet de développement rural en partenariat avec des ONG ou la coopération internationale, etc.).

2 - La réorganisation de la Chambre d'Agriculture

Lors des *états généraux du monde rural* fin 1991, un certain nombre de propositions ont été faites pour donner un nouvel élan à la Chambre d'Agriculture, qui était l'objet de critiques de la part des paysans, quand son existence n'était pas tout simplement ignorée. La FAO va financer en 1992 un projet d'appui pour l'aider à se réformer. La loi N°93-44, adoptée le 1er juillet 1993, réorganise la Chambre en déconcentrant son fonctionnement, avec la création de Chambres régionales d'agriculture⁴⁸. Cette nouvelle organisation doit permettre de mieux faire participer les acteurs du monde agricole, du village jusqu'au niveau national, en y intégrant également quelques grandes OP régionales et nationales. "Il est créé, dans chaque Région et dans le District de Bamako, un *Établissement Public à Caractère Professionnel, doté de la personnalité morale et, de l'autonomie financière, dénommé Chambre Régionale d'Agriculture*" (art.1). Au niveau national, la Chambre d'Agriculture prend la dénomination d'*Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du*

48. Les élus des cercles et régions se présentaient déjà comme les représentants locaux du monde rural, mais ils ne disposaient pas de structures propres.

Mali (APCAM). L'État conserve un pouvoir sur l'institution, puisque son secrétaire général est toujours nommé par le ministère de tutelle (l'agriculture), sur proposition de son Président. Il en est de même au niveau régional, et plus tard des cercles, où ce sont souvent d'anciens personnels de l'encadrement rural qui font fonctionner au quotidien les services (entretien de l'auteur avec Mamadou Cissoko, fonctionnaire au ministère de l'Agriculture détaché auprès de la Chambre d'Agriculture du cercle de Bougouni, 2 mars 2007, Bougouni).

La création de la Commission Paysanne puis de l'AOPP entre 1993 et 1995 ne va pas faciliter la consolidation de la Chambre d'Agriculture. Le premier président de l'AOPP en témoigne : *“A l'époque il y avait un grand désaccord entre nous et l'APCAM, ce qui gênait même AFDI qui ne comprenait pas. Alors que la Chambre d'Agriculture est un organe censé représenter les paysans, nous constatons que ce n'étaient pas des paysans qui étaient à l'APCAM, mais des technocrates de l'État. Nous avons dû montrer que le mécanisme des élections excluait en fait les paysans, notamment à partir du niveau du cercle où les fonctionnaires prenaient les places petit à petit (ceux qui avaient les moyens d'avoir un périmètre irrigué ou ceux qui font de l'élevage de prestige). Nous n'avions pas les mêmes objectifs que ces gens là, ils ne pouvaient pas nous représenter.”* (Lakamy Sima, AOPP, 2005 : 4). Sima exprime ici une tension qui va aller croissant au sujet de l'usurpation de la représentation par des (ex)fonctionnaires, et qui pose la question de l'autonomie paysanne, autour de la figure du *“vrai”* paysan. L'attitude de ceux dont l'activité première et principale est l'agriculture vis-à-vis de ceux qui sont *“retournés à la terre”* est toutefois ambivalente, entre appel à leur compétence et rejet de leur différence, qui expliquerait, peut-être un peu rapidement, leur manque d'efficacité dans la défense des paysans. Les frictions entre la Chambre d'Agriculture et les OP maliennes mettront quelques années à se dissiper, et se résoudront partiellement par la montée en puissance des secondes dans l'organigramme de la première. A la fin des années quatre-vingt-dix les OP et syndicats entament une réelle stratégie d'engagement dans l'APCAM, et en 2005 l'un de leurs représentants, le président du SYCOV, en prend la direction.

III - La difficile institutionnalisation du syndicalisme agraire au Mali

1 - Le retour du syndicalisme à l'Office du Niger : la création du Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger (SEXAGON)

Plus de trente années après la dissolution du Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger, un nouveau syndicat va y voir le jour. L'origine de la création du SEXAGON⁴⁹ se trouve dans une crise liée à la libéralisation totale du commerce du riz à l'Office, en 1993-94. Le désengagement de l'État met à jour la fragilité et l'isolement des exploitations agricoles, et incite les paysans à mettre en place des organisations paysannes. A l'issue de la campagne agricole, des commerçants acquièrent à crédit 700 millions de Fcfa de riz, qu'ils ne paieront jamais. Les Associations Villageoises de l'Office et à travers elles les exploitants se retrouvent dans l'impossibilité de rembourser leurs crédits et de payer la redevance-eau, et des huissiers se déplacent dans les villages pour saisir biens et équipements (Dave, 2007 : 3). Des “*anciens*” de la zone de Kouroumani vont alors aller solliciter le secours de Sory Coulibaly, ancien ministre de l'Agriculture de Moussa Traoré qui a pris sa retraite dans la zone. Celui-ci suggère aux exploitants de créer un syndicat. “*En septembre 1996, un bureau provisoire du syndicat composé de vingt-cinq personnes se réunit pour la première fois. Un projet de statut est élaboré. Les membres du bureau provisoire vont effectuer une nouvelle tournée des villages pour présenter les statuts et soutenir la création d'un Comité Syndical dans chaque village. Le projet de statut sera amendé suite aux remarques émises dans les villages. Le 22 février 1997, c'est le congrès constitutif. Le SEXAGON, Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger, est officiellement créé. Sory Coulibaly en sera le premier président.*” (Ibid).

Le syndicat va susciter dès sa création l'hostilité de la direction de l'Office, mais aussi du parti au pouvoir, l'ADEMA. Le SEXAGON connaît son premier grand mouvement social au mois de mars 1998, lorsque les exploitants demandent un délai pour payer la redevance-eau, n'arrivant pas à vendre leur riz, qui est concurrencé par celui importé du Pakistan (Bonneval, 2002 : 50). Fin 1998, l'élection des délégués généraux censés représenter les exploitants auprès de l'Office, considérée par le syndicat comme une mascarade, met le feu aux poudres : “*En réalité, il n'y a pas eu d'élection. Le jour de la réunion, la salle était pleine de gendarmes.*” (témoignage recueilli par Bonneval, 2002 : 50). L'office du Niger avait pris ses dispositions afin de contrer la montée en puissance du SEXAGON lors

49. Sur l'histoire du Sexagon, voir les travaux de Benoît Dave, chercheur à l'université libre de Bruxelles (Dave, 2004 ; 2007).

de ces élections. Avec des notables partisans de l'ADEMA, une organisation concurrente est montée de toute pièce, le *Syndicat des Agriculteurs du Delta Central* (SYNADEC), dont l'un des membres est élu délégué général⁵⁰. Contestant les résultats de ces élections, le SEXAGON organise des manifestations et la gendarmerie intervient, des militants du syndicat sont incarcérés pendant plusieurs jours.

Pendant plusieurs années le syndicat est ostracisé par l'Office, lequel lui préfère le SYNADEC, pourtant très loin d'avoir le même ancrage que son concurrent. Dave estime qu'il y a entre 3000 et 7000 exploitations membres du SEXAGON, sur les 20 000 exploitations de l'Office, tandis que le nombre d'adhésions au SYNADEC est très faible. Les premières années le SEXAGON ne bénéficie d'aucune aide extérieure. La coopération et les ONG françaises, très présentes dans le monde rural malien, travaillent plutôt avec les AV CMDT, le SYCOV ou encore l'AOPP. En 2001, son premier président, Sory Coulibaly, décède. La relève est assurée par Faliry Boly, secrétaire général du SEXAGON depuis sa création, mais aussi secrétaire général de l'AOPP au début des années 2000. En 2000, peut-être à la faveur des rapprochements entre l'AOPP et le SEXAGON par l'intermédiaire de Faliry Boly, AFDI, le CIEPAC et le ministère français des Affaires étrangères financent le syndicat pour l'aider à se structurer et à définir ses orientations (Dave, 2007 : 4). Voici le portrait de Boly, très semblable à ceux d'autres leaders paysans que nous avons présentés : *“Enseignant de formation, Faliry Boly a ensuite été commerçant, puis est parti en Côte d'Ivoire où il a travaillé dans le prêt-à-porter et les mines de diamant. Il est ensuite revenu au Mali pour se consacrer à la culture du riz dans la zone Office du Niger. Lors de la création du Syndicat des exploitations agricoles de l'Office du Niger (Sexagon) en 1997, des producteurs sont venus le chercher pour en faire le secrétaire général, fonction qu'il a acceptée et qu'il exerce toujours actuellement, pour un troisième mandat. Il est également directeur du réseau de la Fédération des coopératives et président de la Plateforme nationale des producteurs de riz.”* (Grain de sel n°50, 2010 : 6).

Falory Boly revient sur la création du SEXAGON : *“Je suis un citoyen de naissance, je viens de la ville de Ségou. Mais j'aime l'agriculture et le monde rural, bien que je sois issu de la ville, et j'ai toujours été révolté par la condition des agriculteurs, j'ai toujours eu la préoccupation de lutter contre les injustices qui sont faites aux producteurs. J'ai un ami qui s'était installé en tant qu'agriculteur et qui voulait monter un syndicat. À l'époque je lui avais dit non, car je me disais que si les producteurs n'étaient pas décidés à faire ce syndicat par eux-mêmes, ce n'était pas la peine. Et puis en 1996, des producteurs sont venus me chercher alors qu'ils étaient en train de créer le SEXAGON, ils souhaitaient que j'en sois le secrétaire général. À ses débuts le syndicat a suscité beaucoup d'enthousiasme dans le milieu rural. Nous étions sans cesse en réunions, ces réunions duraient la journée*

50. *“C'était une manipulation politique. L'ADEMA a mis toute son influence dans la création du SYNADEC. Ils ont utilisé tous les moyens possibles, jusqu'à la mère d'un de nos délégués qu'on a utilisée pour faire pression sur lui. (...). Mais il n'a pas cédé. Malgré tout, ils ont eu huit délégués sur quinze... et c'est l'autre qui a été désigné comme délégué général.”* (témoignage d'un membre du SEXAGON cité par Bonneval, 2002 : 51).

entière, on ne mangeait pas, ça traînait souvent en longueur, mais il y avait de l'enthousiasme ! C'est ce que j'appelle les années glorieuses du syndicat (de 1997 à 2000)... Nous ne voulions pas chercher des financements extérieurs car nous voulions rester indépendants, ainsi les leaders payaient de leur poche pour les réunions, les déplacements, et les villages apportaient leurs contributions. Tout ceci suscitait beaucoup de craintes au niveau de la classe dirigeante politique et administrative. On a essayé de nous mettre des bâtons dans les roues mais très vite aussi le syndicat a organisé des marches, ce qui a contribué à effrayer les autorités.” (Inter-réseaux Développement rural, 2010B).

Statut de lettré et/ou d'ancien fonctionnaire (et même ministre), expérience à l'étranger, accumulation des positions, les profils des leaders du SEXAGON ne diffèrent pas de ceux des autres grandes organisations paysannes. D'après une étude réalisée par Dave (2007 : 5-8), plusieurs dirigeants du syndicat sont d'anciens cadres de l'Office, licenciés lors des restructurations successives. En revanche, le syndicat nourrissant des rapports tendus avec la direction de l'Office, peu de fonctionnaires ou d'agents de l'office disposant de parcelles y adhèrent. Les mandats du SEXAGON à ses différents niveaux hiérarchiques, bureau exécutif, section ou du village, sont très majoritairement occupés par des membres de familles anciennement implantées dans la zone (d'autochtones ou de colons de longue date), sur des exploitations de taille plus importante que la moyenne (19 personnes contre 13 en moyenne dans les exploitations de l'Office, *ibid*). Ce sont donc plutôt de gros exploitants, mieux équipés que la moyenne et disposant d'un cheptel plus important. Les petites exploitations sont en revanche sous-représentées dans le SEXAGON et ses instances dirigeantes. Sur une classification qui distingue la “*performance*” des exploitations en six niveaux, les plus “*faibles*”, les classes cinq et six, représentent respectivement 32% et 7% des exploitations de l'Office, mais 13% et 5% de l'échantillon de 105 exploitants militants du SEXAGON interrogés par Dave, et 16% et 0% des 19 membres du bureau exécutif. Celles de la classe “*une*” représentent 18% des exploitations de l'Office, 29% des enquêtés membres du SEXAGON, et 37% des membres de son bureau exécutif (*ibid* : 7).

L'indépendance, le rôle des partenaires extérieurs, l'obstruction administrative des autorités ou de l'Office, ou les craintes de la classe politique, sont les problèmes rencontrés par le SEXAGON et par l'ensemble de la représentation rurale au Mali, en pleine structuration. Chaque organisation a son histoire spécifique, mais elle s'inscrit bien dans une dynamique plus générale. Dans les autres pays de la sous-région, on trouverait facilement des traits communs entre les profils des dirigeants paysans, par exemple au Burkina Faso ou au Sénégal⁵¹. Ils seraient également comparables à ceux d'autres continents, tel le Brésil. Les dirigeants du mouvement des sans terres semblent partager quelques caractéristiques avec ceux du Mali (Petras, Veltmeyer, 2002). Et il n'est pas si surprenant de lire à propos des dirigeants paysans français étudiés par Maresca au début des années quatre-vingt : “*Les biographies révèlent sur les dirigeants agricoles ce que taisent ou masquent les*

51. Voir par exemple l'ouvrage de Mamadou Cissokho, ancien instituteur devenu leader paysan au Sénégal (Cissokho, 2009). Sur l'histoire des mouvements paysans au Sénégal, voir Hrabanski (2010).

représentations dominantes, c'est-à-dire en premier lieu leur aisance économique. On remarque en effet très rapidement qu'ils se recrutent rarement dans la petite paysannerie..."; "Dès lors que le groupe représenté est, dans son ensemble, particulièrement démuné de la compétence spécifique qui fonde l'autorité de ses représentants, le droit de parler au nom du groupe est à celui qui l'exerce; il tend à être donné à celui qui démontre sa capacité à l'exercer" (Maresca, 1983 : 29 ; 235). La singularité de l'organisation syndicale dans la filière cotonnière n'en fait pas une exception.

2 - L'émergence du SYCOV dans la filière cotonnière : une place à définir

Le SYCOV et le SPCK doivent s'intégrer dans un paysage économique et politique en pleine mutation, et leur surgissement engage les acteurs en présence à se positionner pour définir les rapports qu'ils souhaitent entretenir avec eux. La situation diffère pour les deux syndicats, puisque le premier a une ampleur nationale et fait face à une entreprise bien structurée. Le secteur dans lequel il intervient, le coton, est central pour le pays et son économie. A ce titre il bénéficie d'une attention particulière de la part de l'État, des principaux bailleurs de fonds du pays (la France et la Banque Mondiale) et des ONG de développement rural. Il va susciter, selon les partenaires de la filière au sein de laquelle il évolue, des rapports de collaboration, de méfiance, ou de confrontation directe. Le SPCK, syndicat local faisant face à une Opération de Développement Rural déliquescence dans un contexte de très fort déclin de l'arachide comme culture de rente organisée autour d'une filière intégrée, n'intervient pas dans les mêmes enjeux. Il n'en sera pas plus question ici, mais nous reparlerons de lui lorsqu'il deviendra un syndicat cotonnier.

De la tutelle de la CMDT à l'émancipation syndicale

Le développement du SYCOV ne va pas être facilité par l'attitude de l'entreprise, qui entretient des relations paternalistes avec les producteurs. L'intervention de la CMDT témoigne dès l'origine de sa volonté de coopter les principaux leaders, stratégie qui semble avoir échoué lors de la première mandature du bureau national du SYCOV. A défaut de pouvoir le placer sous tutelle, la dissimulation d'informations sera utilisée pour affaiblir sa capacité d'analyse des enjeux de la filière.

Lors du mouvement de protestation des producteurs en avril/mai 1991, c'est le gouvernement qui avait fait médiation, du fait que la CMDT avait des difficultés à accepter l'idée d'un dialogue franc avec les leaders ruraux qui émergeaient. Face à un processus inéluctable, la CMDT tente de prendre la main sur la mise en place d'une organisation

nationale des cotonculteurs. Mais si elle a pu interférer dans le choix de certains producteurs appelés à participer à l'élaboration d'une organisation représentative, ceux-ci ont su s'affranchir de cette tutelle en faisant le choix de créer une structure syndicale autonome aussi bien de la CMDT que de l'UNTM ou de la Chambre d'Agriculture, ce qui constitue une forme d'affront. Cela n'empêchera pas la CMDT de se réapproprier la paternité du processus a posteriori, à l'instar de ce qui s'était produit quelques années après la mise en place de la première AV. Ainsi l'entreprise aurait suscité la création du SYCOV, selon la version que donne de ces événements le directeur du service du développement rural de la CMDT, cité par Docking : *“Nous voulions que le syndicat prenne forme. Nous l'avions anticipé et nous avons juste eu à décaler nos plans pour pouvoir le mettre en place en 1991, après la révolution des agriculteurs. Néanmoins, la création d'un syndicat national n'était pas l'objectif des paysans de Koutiala à cette époque, ils voulaient de l'aliment-bétail pour leur cheptel. C'est nous qui avons mis en place toutes les structures pour le SYCOV. Nous les avons organisés, nous avons dit ”vous devez avoir un comité dans chaque village, et dans chaque ZAER”.* L'auteur commente : *“Manifestement, cette perspective reflète le sentiment de la majorité des administrateurs de la CMDT, c'est à dire que le SYCOV fut créé par la CMDT pour les paysans. Quoi qu'il en soit, et plus significativement, le fait est que ces mêmes personnes font peu de cas de l'indépendance et de la légitimité des représentants des producteurs et maintiennent une attitude paternaliste envers le syndicat.”* (Docking, 1999 : 188). Les rapports qui se mettent en place entre les représentants du SYCOV et la CMDT vont donc osciller entre une coopération minimale et animosité, que traduisent le refus systématique par l'entreprise de toutes les propositions du syndicat, et le dénigrement de ses représentants.

La CMDT, avec des financements de la Banque Mondiale et de la Coopération française, a pourtant tenté durant les premières années de rallier le syndicat à ses intérêts, par exemple en organisant des voyages d'études et des formations sur le fonctionnement de la filière, sur l'organisation de la campagne cotonnière, son financement et la mise en vente du coton sur le marché mondial. L'entreprise souhaitait faire valoir aux représentants du SYCOV leurs intérêts communs : *“ce qui est bon pour la CMDT est bon pour les producteurs et le SYCOV”* (Bingen, 1998 : 278). Dans ce but ses formations sont loin d'être exhaustives, et la CMDT communique très partiellement ses données. La formulation par le SYCOV d'un point de vue sur l'orientation générale de la filière cotonnière était tributaire des informations qu'on voulait bien lui communiquer, comme le précise Baba Antoine Berthé, alors président du SYCOV : *“La CMDT a dû composer avec nous, mais avec elle il y avait un rapport de force. On n'a jamais pu dominer les sujets auxquels on devait s'atteler car elle ne nous donnait pas les documents pour comprendre la filière et négocier. Il était prévu qu'une partie de l'aide française accordée à la CMDT nous revienne mais la CMDT ne nous donnait rien, et l'État ne nous a jamais aidés.”* (entretien avec l'auteur, avril 2007, Bamako). Le hiatus qui va s'intensifier entre les responsables du SYCOV et la CMDT repose notamment sur leurs visions respectives de l'organisation

de la représentation des producteurs de coton. Les premiers ont opté pour la création d'une structure syndicale, en partie faute de mieux, mais aussi pour exprimer une forme de revanche et de combativité vis-à-vis de l'entreprise. La rencontre d'un certain type de producteurs, anciens fonctionnaires ayant parfois quelque expérience syndicale, avec des paysans devenus un groupe socio-professionnel spécialisé dans la culture du coton, a favorisé la mise en place d'une organisation de défense spécifique. La création d'un syndicat reflète également la position singulière des producteurs de coton par rapport à la CMDT. L'exploitation agricole familiale malienne, sans forme juridique précise, pourrait être considérée comme une sorte de petite entreprise. Pourtant ce ne sont pas des rapports d'entreprises qui se sont tissés entre la CMDT et les exploitations cotonnières, ni d'ailleurs entre l'entreprise et l'AV⁵². Ces rapports sont ambigus, et restent proches de ceux qui caractérisent les relations entre patron et employés, héritage du paternalisme de la CFDT puis de la CMDT.

L'histoire du syndicalisme malien, nonobstant l'existence d'un syndicat agricole après guerre, est essentiellement liée au salariat, et plus précisément à celui de la fonction publique. Lors de la mise en place de leur syndicat, les producteurs de coton maliens semblent signifier que, désormais spécialisés dans la culture du coton comme culture de rente, ils considèrent leur force de production comme une force de travail et se voient comme des employés de la CMDT. En tant que tels ils veulent négocier sur les conditions de travail (intrants, crédits) et sur les revenus (prix du kilo de coton), donc ils ont besoin d'un syndicat. Ce point de vue peut sembler contradictoire avec la citation de Youssouf Dembélé relevée plus haut⁵³, lorsqu'en revenant sur la création du SYCOV, il précisait qu'il ne s'était pas affilié au syndicat des salariés de la CMDT, puisque les producteurs ne l'étaient pas. Deux arguments confortent notre hypothèse. Le premier est celui de l'impression générale que nous ont laissée nos entretiens avec des producteurs et leurs représentants, à la fois lorsqu'ils revenaient sur les années quatre-vingt-dix et lorsqu'ils parlaient de la privatisation en cours de leur filière. L'autre est le fait que la citation de Dembélé date de 2011, et qu'elle nous semble correspondre à l'esprit de ces années 2010. Elle illustre les glissements auxquels on va assister entre la décennie quatre-vingt-dix et les années deux mille avec la contractualisation des rapports entre les producteurs et la

52. D'autant plus que l'AV est souvent assimilée par les producteurs au niveau le plus bas du découpage organisationnel et géographique de la CMDT. Voici par exemple le témoignage d'une délégation de représentants du Sycov à propos des équipes techniques de producteurs, mises en place au niveau des AV : *"Il y a à ce niveau un problème qui est que le transfert de l'encadrement technique et le contenu des messages amènent parfois les paysans à considérer celui des leurs qui est chargé du secrétariat de l'AV comme un agent de la CMDT"* (entretien avec une délégation du SYCOV par Dagnon, 1992b : 4). Amselle et Benhamou soulignaient déjà cette confusion dans le partage des rôles entre la CMDT et les AV (1985 : 84).

53. S'adressant au secrétaire général du SYNAPRO, syndicat de l'UNTM où sont représentés les salariés de la CMDT : *"mais en fait pourquoi vous voulez que nous entrions dans le même syndicat ? Moi, mon exploitation m'appartient, je suis patron, toi tu dépends d'un salaire et ce salaire là t'est payé par la CMDT. Et moi, je suis un producteur de coton, que je vends à la CMDT"* (Youssouf Dembélé, président de la Chambre d'Agriculture de Koutiala lors de la création du SYCOV, cité par Cornet, 2011, annexes : 99-100).

CMDT par le contrat-plan, les transferts de compétence vers les AV, vers les syndicats puis l'union des coopératives : la libéralisation puis la privatisation de la filière cotonnière vont progressivement briser l'idée que les producteurs sont d'une certaine manière des employés de l'entreprise, pour leur faire adopter un statut d'entrepreneurs indépendants⁵⁴.

La réorganisation des producteurs dans le cadre de la privatisation va mettre à jour une autre ambiguïté dans la perception que les producteurs ont de leur entreprise, due à la prééminence de la CMDT sur l'État en zone cotonnière. L'élargissement des prérogatives de la CMDT dans le cadre des programmes *Mali sud* est porteur d'ambivalence entre les deux entités, tour à tour confondues ou distinguées⁵⁵. La CMDT est un trait d'union entre les paysans du sud du Mali et l'État, auquel elle est parfois assimilée. La proximité entre la CMDT et l'État est d'ailleurs réelle. Lors de nos entretiens, c'était principalement les paysans qui assimilaient la CMDT à l'État. Les producteurs disaient souvent "*État*" ou "*gouvernement*" là où logiquement ils auraient dû dire "*CMDT*", et inversement. Pour la plupart des analystes extérieurs à la filière (coopérants, chercheurs), mais aussi pour certains agents de la CMDT ou encore les agents de l'administration, notamment ceux qui exercent dans des services "*rivaux*" de l'entreprise, la CMDT fait plutôt figure d'État dans l'État, du fait de l'autonomie acquise grâce à son organisation et à son actionnariat, et aux ressources dont elle dispose.

A l'inverse de la volonté d'indépendance des premiers représentants du SYCOV, la CMDT souhaitait que l'organisme représentant les producteurs s'aligne sur son point de vue. Elle envisageait qu'il reste une simple "*association professionnelle*", sans devenir une source de proposition ou prendre des initiatives. La CMDT refusera par exemple que le SYCOV mette en place une cotisation nationale auprès de toutes les AV pour assurer son financement. Les dirigeants du SYCOV en ont rapidement pris conscience : "*La CMDT gérait à sa guise, elle n'était pas contente du partage de prise de décision.*" (Mody Diallo, à l'époque secrétaire du bureau du SYCOV de la région CMDT de Bougouni, entretien avec l'auteur, avril 2007, Bougouni). Drissa Traoré, alors trésorier du SYCOV pour la région CMDT de Sikasso, résume les relations entre la CMDT et les producteurs à cette époque : "*Les rapports entre les paysans et la CMDT, c'est comme entre le chien et le chasseur : le chien a les os seulement.*" (entretien avec l'auteur, avril 2007, Mandela). Les rapports entre la CMDT et le SYCOV sont effectivement antagonistes, comme l'exprime son président : "*La dévaluation de 1994 a permis à la CMDT d'engranger de l'argent et de construire des usines. A l'époque l'argent coulait à flots. Il y avait beaucoup d'avantages à la CMDT, comme le treizième mois. En 1996 on a écrit à la CMDT pour critiquer sa gestion de la filière et le contrat-plan, mais on n'a pas été entendus. En 1998 il y a eu une*

54. Nous verrons justement que durant la grève de 2000, le fait qu'un responsable de la CMDT affirme que la culture du coton est un commerce, et qu'il faut que les producteurs s'en retirent s'ils n'y trouvent pas de profit, les a particulièrement choqués.

55. Dans les années 2000, cette idée que "*la CMDT, c'est l'État*", était toujours très présente dans nos entretiens avec des producteurs de coton, et ce malgré une restructuration du secteur déjà bien entamée, et en dépit du rôle historique joué par la CFDT dans la filière. La privatisation de la CMDT est alors perçue comme un abandon de l'État (voir infra).

fête du coton dans le pays, mais on l'a boycottée." (entretien avec Baba Antoine Berthé, premier président du SYCOV, avril 2007, Bamako).

Il faut toutefois nuancer l'idée que la CMDT et le SYCOV formaient partout deux camps bien distincts. Les affrontements au sommet n'empêchaient pas que dans certaines localités les représentants du SYCOV soient perçus comme des collaborateurs de la CMDT, du fait du rôle des agents de l'entreprise dans leur sélection, lors de la mise en place des sections locales, et d'une certaine collusion (Bingen, 1996 : 30). Le jeu est ainsi plus trouble qu'il n'y paraît, et l'influence qu'exerce la CMDT sur certains représentants locaux du SYCOV favorisera l'élection de représentants nationaux qui lui seront plus favorables lors du congrès de 1998.

L'appui des ONG et de la coopération françaises

A défaut d'établir de bonnes relations avec la CMDT, le SYCOV va bénéficier de l'appui d'un certain nombre d'ONG, principalement françaises, agissant de concert avec les services de coopération de leurs pays d'origine : AFDI, le CIEPAC, la FPH (Suisse) et le réseau GAO. L'intervention de ces ONG est essentiellement d'ordre financier et technique : conseils, formations, assistance en vue de négociations avec la CMDT. L'aide de la Coopération française est également financière, par un apport direct ou indirect (à travers le financement des ONG précitées). Ces apports sont précieux dans la phase de construction de la jeune organisation, qui a besoin de fonds pour assurer son développement, sa formation interne et la circulation de l'information, mission complexe et coûteuse d'un point de vue logistique du fait de l'étendue de la zone cotonnière. Cette aide accordée au SYCOV par le premier partenaire extérieur de la CMDT, la France, va susciter des craintes au sein de l'entreprise, où l'on ne souhaite pas voir le degré d'indépendance des producteurs se renforcer. Le budget du SYCOV présenté par Docking (2002 : 7) est reproduit tableau 6 p. 362.

Tableau 6. – Sources de financement du SYCOV de 1993 à 1998*

Organisme	Montant en FCFA	Montant en US\$	Part en pourcentage
Caisse Française de Développement (CFD)	27 714 190	46 190	39,2 %
Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI)**	24 436 290	40 727	34,5 %
Centre d'études et de Coopération Internationale (CECI, Canada)	6 449 924	10 750	9,1 %
Coopération Hollandaise	3 907 000	6 512	5,5 %
Coopération Suisse	3 000 000	5 000	4,2 %
Mission Française de Coopération	2 309 640	3 849	3,3 %
Cellule d'Appui aux Organisations Professionnelles	1 850 000	3 083	2,6 %
Agriculteurs Français et Développement International (AFDI)	642 610	1 071	0,9 %
Vente de cartes d'adhérents du SYCOV	335 000	558	0,5 %
Total	70 644 654	117 741	100 %

* (Docking, 2002 : 7)

** ONG de développement qui regroupe 24 organisations, principalement axées sur la coopération dans le domaine agricole et alimentaire. Son budget est largement financé par la coopération française et européenne. Deux partenaires français du Sycov composent ce Comité : AFDI, CEPIAC

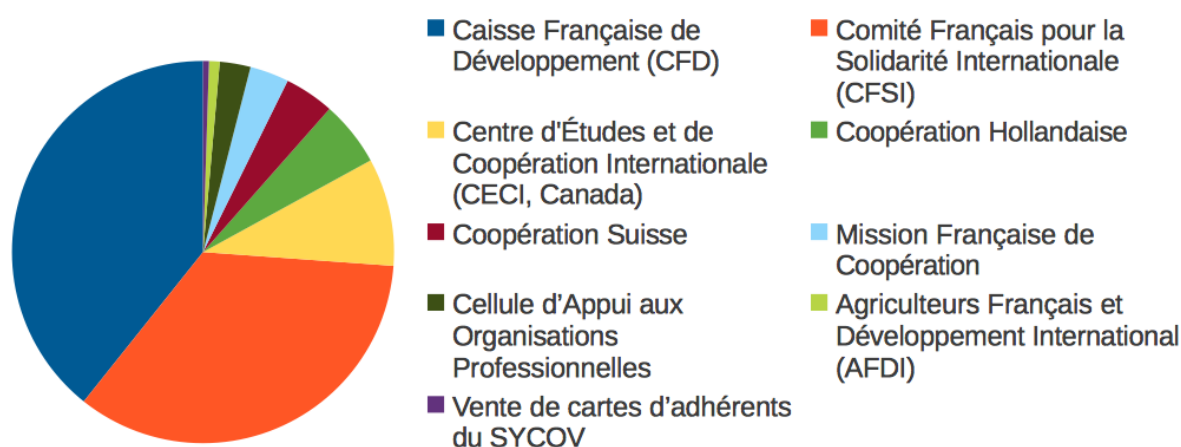


FIGURE 2. – Sources de financement du SYCOV de 1993 à 1998

Docking a élaboré ce tableau à partir d'un rapport de mission de la Chambre d'Agriculture, suite au congrès de 1998 du SYCOV. Toutefois Baba Antoine Berthé, président du SYCOV, fournit des données assez différentes : *“Entre 1991 et 1998, le bureau central du SYCOV a fonctionné avec une enveloppe de 105 millions de F CFA : 40% en cotisations et cartes de membres, 25 % de la filière coton, 15% des projets d'appui du pays et 20% des organismes d'appui de l'extérieur. Il y a eu aussi des appuis financiers de certains partenaires, essentiellement des partenaires extérieurs”*⁵⁶. (Berthé, 2009 : 18). Ces écarts sont probablement dus au fait que ces deux budgets ne couvrent pas exactement la même période (1993-98 pour celui présenté par Docking, et 1991-1998 pour celui de Berthé). L'apport en cartes de membres et cotisations représenterait plus de quarante millions de Fcfa selon Berthé, ce qui a de quoi surprendre quand tous les échos et témoignages, passés et récents, montrent que les syndicats cotonniers n'arrivent pas à susciter des adhésions formelles et peinent à lever des cotisations, alors que les exploitants agricoles sont plusieurs dizaines de milliers à pouvoir adhérer au SYCOV. Les montants des cotisations sont particulièrement faibles selon les données de Docking et de la Chambre d'Agriculture (moins de 600 dollars en cinq ans⁵⁷). L'adhésion est en quelque sorte considérée comme automatique, bien qu'elle ne soit pas formelle. La confusion repose également sur le mode d'adhésion, puisqu'elle a deux formes possibles, individuelle ou collective (par l'AV), et à l'origine le mouvement qui deviendra syndicat s'est plutôt appuyé sur les structures existantes, les AV⁵⁸. Ce problème d'identification des militants du SYCOV pose celui de sa représentativité réelle, question qui sera plus manifeste à l'heure du pluralisme syndical. Lorsque surviendra une scission du SYCOV, le fait de ne pas être en mesure de comptabiliser *“officiellement”* les militants des deux syndicats nationaux prétendant représenter les producteurs fera difficulté.

L'autre divergence importante entre les deux budgets du SYCOV présentés ici repose sur l'apport de la filière coton, évoqué par Berthé, qui n'apparaît pas chez Docking. Pourtant Berthé lui-même semblait donner raison à Docking lors de notre entretien, puisqu'il nous affirmait que l'État et la CMDT n'avaient jamais aidé le SYCOV⁵⁹. Nous ne pouvons aujourd'hui confirmer les informations relatives aux budgets des années quatre-vingt-dix, et comme souvent en matière syndicale, le financement demeure quelque peu opaque. Aux dires de nos différents interlocuteurs rencontrés au Mali à partir de 2005, les syndicats cotonniers ne bénéficient plus d'aucun financement extérieur régulier depuis le début des

56. Ceux-ci correspondent globalement aux partenaires identifiés par Docking : CFSI, FPH, coopération française, suisse et canadienne.

57. La carte de membre coûtait 1000 FCFA par famille et par an. Le peu d'adhésion formelle au Sycov serait également lié aux rumeurs lancées par la CMDT sur la corruption des dirigeants du syndicat (Docking, 1999 : 190-191).

58. Au tout début du mouvement dans la région CMDT de Koutiala, il a été instauré un système de cotisations partant de l'AV (10 000 FCFA chacune) à destination des ZAER, lesquelles versent à leur tour 25 000 FCFA au niveau des secteurs, qui versaient 25 000 FCFA au niveau régional. Ce système n'a pas fonctionné à cause des difficultés financières que traversaient les AV (Dagnon, 1992a : 32).

59. *“Il était prévu qu'une partie de l'aide française accordée à la CMDT nous revienne mais la CMDT ne nous donnait rien, et l'État ne nous a jamais aidés.”* (B. A. Berthé, entretien avec l'auteur, avril 2007, Bamako)

années 2000.

Si l'on s'en tient aux données fournies par Docking et la Chambre d'Agriculture malienne, la coopération française (CFD) et le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) apportent les trois quart du financement du SYCOV. Le budget total du SYCOV sur ses cinq premières années d'exercice n'est pas très important au regard des fonctions qu'il doit assumer et du nombre de personnes qu'il est censé représenter. Le syndicat sera confronté à de sérieux problèmes logistiques qui ne faciliteront pas la tâche de ses dirigeants, au risque de les isoler de leur base. Le 5 janvier 1995, le SYCOV organise un congrès à Koutiala, sur la question de son financement. Très dépendant de l'aide extérieure, en l'occurrence française (même si Berthé le minimise), qui ne lui assure pas une source de revenus pérennes, le syndicat envisage de mettre en place un système national de prélèvement de 2 Fcfa par kilo sur l'ensemble de la production des AV acceptant d'y participer⁶⁰. Ce système sera refusé par le président de la CMDT, Drissa Keïta : "*Cela faisait beaucoup d'argent, et donc beaucoup de pouvoir pour le SYCOV. La CMDT a voulu nous diviser. Elle a affirmé que le SYCOV voulait gaspiller l'argent, que les responsables voulaient juste bouffer. Elle a dit que c'est pour ça qu'elle refusait ces deux francs par kilo.*" (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, à l'époque président du bureau SYCOV pour la région CMDT de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni).

Les ONG françaises vont principalement aider les leaders du SYCOV à se former et se structurer. Le CIEPAC et AFDI vont l'assister dans ses négociations lors de l'élaboration du contrat-plan entre l'État, la CMDT et les producteurs. C'est une étape symbolique et cruciale, puisqu'elle place les producteurs en position de partenaires, et officialise, en bonne et due forme, un rapport contractuel entre les producteurs, la CMDT et l'État. Les négociations vont durer deux ans, et aboutir à la signature du nouveau contrat-plan quadriennal le 30 juin 1994. Un autre partenaire du SYCOV, la Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH), va mettre en place un programme d'appui et un réseau de leaders paysans en Afrique de l'Ouest, *Agricultures Paysannes et Modernisation* (APM), initié à partir de 1992-1993 et installé en 1995. Le SYCOV y participe en bonne place, puisque Baba Antoine Berthé en est le président. Un programme de "*professionnalisation*" des leaders syndicaux est entamé à partir de 1995, pris en charge par le réseau GAO (Groupements Associations villageoises, proche de la FPH) (Docking, 1999 : 194). La Fondation pour le Progrès de l'Homme et le CIEPAC aideront le réseau APM en mettant en place *l'observatoire coton* en 1997, afin de mieux faire circuler l'information et d'améliorer les capacités d'expertise des dirigeants des organisations de producteurs de coton. Pour sa communication, l'observatoire publiera un temps un bulletin, *L'écho des cotonniers*.

Cette nébuleuse d'organismes français, agissant pour l'organisation de l'agriculture au Mali et plus encore de sa représentation (AFDI, CIEPAC, fondation FPH⁶¹, réseau GAO),

60. Les 2 Fcfa par kilo seraient prélevés sur la ristourne. Le volume de production était de 400 000 tonnes de coton pour la campagne 1995-96, cette "*cotisation*" représentait potentiellement une somme considérable.

61. La FPH est une fondation de droit suisse, pays où est son siège social, mais ses principaux bureaux

est plutôt homogène dans son approche du développement rural. D'ailleurs ces organismes collaborent intensément entre eux, se partageant les rôles en fonction des compétences de chacun. Beaucoup sont membres des mêmes regroupements, certains ayant été constitués à leur initiative, comme le CFSI, ou encore le très actif *Inter-réseaux développement rural* dont le réseau GAO était partie prenante⁶². Certains de leur membres évoluent à la lisière de la coopération "classique", par exemple en rédigeant des rapports commandités par les services de l'État français. D'autres se positionnent à l'interstice entre le statut de chercheur et celui de responsable de bureau d'étude. Enfin leur approche est parfois plus militante. Une partie de notre bibliographie puise dans l'abondante production que ces organisations ou que certains de leurs membres ont fourni. Elle est généralement de qualité et riche en information, on regrette simplement que le positionnement des acteurs, notamment de leurs auteurs, ne soit pas mieux spécifié dans les processus qu'ils décrivent, et dans lesquels ils ont souvent été engagés. Par exemple le rapport avec les institutions publiques de développement français n'est pas toujours facile à décrypter, puisque certains experts travaillent successivement dans plusieurs cadres (ONG, services publics de coopération, institutions de recherche). De plus le budget de ces ONG est essentiellement tributaire de l'État français (et dans certains cas de la Communauté européenne). La relation entre ces organisations et leur principal bailleur est difficile à cerner, et l'on ne sait pas vraiment qui influence qui. On a parfois l'impression que la coopération française a simplement externalisé ses services d'expertise et d'appui, et que ces ONG font figure de sous-traitants. Si dans un premier temps les politiques de développement ont pu s'appuyer sur des ONG internationales de création occidentale, des ONG locales vont fleurir, au Mali comme ailleurs. Certaines deviennent les exécutants de programmes définis en amont, puis attribués à une organisation dite "*de la société civile*" pour donner l'impression d'une appropriation locale. Toutefois les organisations maliennes sont demandeuses, en permanence à la recherche de partenariats, dans une relation d'égal à égal qu'elles peinent parfois à trouver⁶³. Dans le cas qui nous intéresse, la présence marquée de la France dans l'appui au monde rural malien a pu susciter quelques suspicions. Ainsi des soupçons d'instrumentalisation pèseront sur les ONG françaises lors du congrès de renouvellement des instances du SYCOV en 1998. Quoi qu'il en soit, l'investissement direct et indirect de la coopération française (via le financement d'ONG qui appuient le syndicat) témoigne de son souci de se maintenir en tant qu'acteur de premier plan dans

sont à Paris.

62. "Dans les années 80, des réseaux thématiques sur le développement rural ont été créés, à l'initiative des pouvoirs publics français et de personnes engagées dans la coopération entre pays du Nord et du Sud. En 1996, trois de ces réseaux "Groupements Associations Villageoises" (GAO), "Recherche-Développement" et "Stratégies Alimentaires" ont fusionné pour former "Inter-réseaux Développement rural" www.inter-reseaux.org, consulté le 10-02-2011.

63. Nous pensons par exemple à la situation de caisses villageoises du réseau Kafo Jiginew. A la suite d'une querelle entre deux cadres du réseau, le directeur expatrié de Kafo est révoqué par son président, Adama Sanogo, puis remplacé par un cadre malien, Alou Sidibé. Cette "*maliennisation*" de l'organisation, appuyée jusqu'alors par un consortium piloté par la fondation du Crédit coopératif, va susciter beaucoup de craintes, qui seront finalement oubliées après une phase de transition où Sidibé a pu faire ses preuves, alors que sa qualification avait été mise en doute (Chomel, 1999 : 74-75).

l'organisation de la filière cotonnière.

3 - La politisation des acteurs de la filière cotonnière

La collusion syndicale avec le politique et ses risques

Les liens de la CMDT avec le nouveau pouvoir en place sont très étroits. Des cadres de l'entreprise se sont mobilisés dans le combat contre Moussa Traoré, et ses photocopieuses auraient servi à reproduire des tracts contre le régime (entretien de l'auteur avec Mamadou Sissoko, secrétaire général du comité syndical de la direction CMDT, mars 2007, Bamako). A cette période, plusieurs cadres de la CMDT rejoignent l'ADEMA, formant ce qui sera communément appelé "*le clan CMDT*" au sein du parti, dont nous allons évoquer les principales figures. Ces personnalités qui sont toutes passées par l'entreprise vont occuper des places importantes au sein du parti et dans tous les gouvernements pendant dix ans, et parfois devenir les interlocuteurs gouvernementaux de la CMDT et du SYCOV. Boubacar Sada Sy, cacique du parti, a dirigé la CMDT dans les années quatre-vingt, et sera plusieurs fois ministre dans les années quatre-vingt-dix (ministre des mines, du développement rural, de la défense). Autre personnage central de ce *clan CMDT* de l'ADEMA, Soumaïla Cissé, qui assura l'intérim en tant que directeur général de l'entreprise pendant la transition⁶⁴. Il occupera par la suite, et pendant de longues années, le poste de ministre des finances, et deviendra à ce titre l'un des interlocuteurs de son ancienne entreprise⁶⁵. El Madani Diallo, passé par la CMDT et l'HUICOMA, membre du conseil exécutif de l'ADEMA, sera ministre de l'Economie, puis ministre du Développement rural lors de la grande grève des producteurs de coton en 2000. Sa connaissance de la CMDT ne lui apportera pas beaucoup de discernement pour percevoir la détermination des grévistes, et il préférera jouer le jeu dangereux du "*pourrissement*". On peut également mentionner Sy Kadiatou Sow, ancienne de la CMDT, membre de premier plan de l'ADEMA qui sera plusieurs fois ministre, et son mari Ousman Sy, qui pilotera le processus de décentralisation. On prête une grande influence à ce clan à l'intérieur du parti et de l'appareil d'État. La rumeur dit également que la CMDT et ses moyens logistiques et humains auraient été mobilisés pour appuyer l'ADEMA lors de la série d'élections de 1992 et après. Les opposants de l'ADEMA, mais encore ceux qui soutiendront la privatisation de la CMDT, affirment ainsi que l'entreprise sert de "*vache laitière*" (pour reprendre l'expression couramment

64. Ce dernier a fait beaucoup de chemin depuis : plusieurs fois ministre, candidat de l'ADEMA à la présidentielle de 2002, fondateur du parti URD suite à une rupture avec son ancien parti, président de la commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine depuis 2004 et candidat à l'élection présidentielle de 2012.

65. Son principal interlocuteur est un proche, Drissa Keïta, PDG de la CMDT installé pendant la transition, qui restera en poste tout au long des années quatre-vingt-dix.

employée) aux dirigeants du parti, accusation confortée par la mauvaise gestion du fonds de stabilisation de la filière.

Plusieurs responsables des syndicats paysans seront dès leur apparition sur la scène publique attirés par l'obtention de mandats politiques. Si cela s'inscrit dans une certaine continuité dans ce pays, la participation de syndicalistes ruraux aux élections législatives de 1992 va brouiller leur image et semer la discorde. Plus qu'une réelle rupture de principe avec le passé, c'est le pluralisme politique qui empêche une intégration "douce" des syndicalistes à la sphère politique. Voici un témoignage recueilli dans la zone de Koutiala, à propos du SYCOV : *"Pour nous ici, cela a été une catastrophe. Le multipartisme a conduit à la paralysie de notre syndicat. Nos revendications en face de la politique de la CMDT ont pris du retard car chaque membre influent du bureau est devenu leader local d'un parti. Impossible même de faire une réunion de bureau pour pousser en avant nos revendications. Nous avons donc décidé de ne nous occuper désormais que de notre syndicat, et de ne plus perdre notre temps avec les partis et leurs fausses promesses."* (témoignage non crédité, Cauris, 1993). Malgré ces propos, la liste des dirigeants syndicaux prétendant à des mandats électifs ne cessera de s'allonger, particulièrement à partir de 1999 avec l'installation des communes rurales. Plusieurs responsables syndicaux que nous avons rencontrés étaient (ou avaient été) conseiller communal, maire ou maire-adjoint. Faliry Boly, le secrétaire général puis président du SEXAGON, et secrétaire général de l'AOPP, dont nous avons brièvement exposé le parcours, résume bien les enjeux auxquels sont confrontés les représentants des paysans dans leur relation aux politiques : *"...à partir du moment où un leader a la capacité de mobiliser du monde, les politiciens s'intéressent à lui, lui tournent autour. S'il cherche à leur échapper, ils le considèrent comme un opposant. Les politiciens ont peur de l'influence que peut avoir un leader paysan, surtout s'il a une large base qui le suit (...) et finalement c'est encore plus dangereux d'être indépendant et libre des partis politiques car, pour eux, si tu n'es pas avec eux cela signifie obligatoirement que tu es contre eux! A l'opposé, si on va dans leur sens, on est très rapidement pris dans l'engrenage et cela devient dès lors difficile d'en sortir..."* (cité par Inter-réseaux Développement rural, 2010B).

Le secrétaire général du Syndicat des Paysans du Cercle de Kita (SPCK), Djanguina Toukara, fait partie de ceux qui se sont laissés tenter par le jeu électoral. Rappelons qu'il était un militant de l'US-RDA dans sa jeunesse, parti qu'il retrouvera lors de sa réapparition en 1991. Il est donc candidat aux élections législatives de 1992 dans sa circonscription, sans toutefois parvenir à se faire élire à l'Assemblée Nationale. Cet épisode serait en partie à l'origine d'une rupture au sein du syndicat, non pas tant à cause de l'engagement politique de son représentant, mais des conséquences de sa défaite : *"Aux élections législatives de juin 1992, Djanguina s'est présenté pour l'US-RDA. Pour mener sa campagne, il avait besoin de fonds, et a emprunté au nom de son village. Il n'est pas passé et devait de l'argent à la BNDA. Il a dû fuir un temps en Côte d'Ivoire."* (entretien

de l'auteur avec Soluba Mady Keïta⁶⁶, SPCK, octobre 2008, Bamako). Cet épisode va créer une vacance à la direction du SPCK, suppléée par le numéro deux du syndicat, Fah Cissé : *“Au SPCK il y a eu un intérim et le bureau a été remembré. Fah Cissé a remplacé Djanguina en tant que secrétaire général, après des élections. Le syndicat a continué ses activités. Quand Djanguina est revenu, on l'a informé de la situation et il a dit qu'il n'était pas d'accord. Il a donc introduit une plainte en justice.(...) A cette époque j'étais du côté de Djanguina. La justice a dit que le remembrement du bureau n'avait pas été fait dans les normes. La plupart des membres du SPCK ont alors décidé de créer leur propre syndicat, le Syndicat des Paysans du Mali Ouest (SYPAMO).”* (ibid).

Pour Djanguina Tounkara, c'est la CMDT, implantée depuis peu dans la zone de Kita, qui a favorisé cette rupture. En effet, à la suite de l'effondrement des cours de l'arachide et de sa quasi-disparition comme culture de rente dans la zone de Kita, la CMDT y développe la culture du coton. Elle est d'abord expérimentée par une ONG locale (*“SOS KBK”*, pour Kita, Bafoulabé, Kéniéba) à partir de 1992/93, puis la CMDT prend le relais et s'y installe pleinement à partir de 1995. Voici la version que donne Djanguina Tounkara de la scission du SPCK, qu'il lie à l'arrivée de la CMDT : *“J'ai observé le système CMDT en expérimentation en 1993/94. C'était au début, les rendements étaient bons, entre 1,2 et 1,5 tonnes à l'hectare. En 1995 j'ai constaté que la CMDT ne payait pas le coton à temps. Le contrat-plan disait qu'après l'enlèvement du coton, le paiement devait avoir lieu dans les 15 jours. Certains se voyaient enlever le coton en novembre et payer en mars ! J'avais l'expérience de l'administration et j'ai constaté que la CMDT était dans une période difficile. J'ai commencé à dénoncer sa mauvaise gestion. La CMDT a tout tenté pour me faire taire. La CMDT est un État dans l'État et elle est puissante. Ils ont essayé de me faire quitter la direction du syndicat mais ça n'a pas réussi. Du coup la CMDT a corrompu les gens de mon entourage. Certains ont quitté le SPCK pour créer le SYPAMO en mars/avril 1995. La CMDT a voulu nous diviser et beaucoup sont partis vers le SYPAMO.”* (entretien avec D. Tounkara, avril 2007, Bamako). A l'appui de la version de Tounkara, la CMDT choisit de marginaliser le SPCK et prend le SYPAMO comme seul interlocuteur⁶⁷. En revanche Tounkara se montre bien évasif sur l'épisode judiciaire évoqué par Soluba Mady Keïta⁶⁸.

L'enjeu caché de la professionnalisation

Syndicats agricoles, AOPP, Chambre d'Agriculture (APCAM), autant d'organisations qui incarnent la nouvelle participation rurale, et reflètent les effets de la libéralisation économique et politique, et la démultiplication du nombre d'organisations paysannes en un

66. Nous reviendrons sur ce personnage, qui jouera un rôle important à la commission coton de l'AOPP puis au sein de la future Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton.

67. Dans un schéma identique à celui du SEXAGON et du SYNADEC à l'Office du Niger.

68. Pourtant Tounkara sera coutumier du fait, puisque d'autres litiges au sein du SPCK se régleront de la même manière, par exemple entre lui et Soluba Mady Keïta.

temps très court. La paysannerie atomisée se fédère et se structure, mais quelle orientation souhaite-t-elle donner aux organisations dont-elle dispose désormais ? La vision paysanne du développement rural formulée par leurs OP repose essentiellement sur la défense d'une agriculture basée sur l'exploitation familiale. Mais les orientations des politiques agricoles restent guidées par l'État, et surtout les partenaires extérieurs (principalement la Banque Mondiale et la Coopération française et les ONG qu'elle finance). Leur approche de l'organisation de l'agriculture repose principalement sur un objectif : la "*professionnalisation*". Celle-ci apparaît comme la mission principale des bailleurs de fond, et inspire les différents partenariats qu'ils mettent en place avec les Organisations Paysannes dans l'appui à leur structuration⁶⁹. Merlet et Neu, dans une publication sur l'appui à l'AOPP commanditée par le ministère français des Affaires étrangères, s'interrogent avec pertinence sur les questions que pose l'approche en termes de professionnalisation agricole, largement inspirée par l'approche française du développement rural (Merlet et Neu, 2004). Le terme renvoie en France à la profession agricole, "*avec en toile de fond la reconnaissance que cela implique des agriculteurs par le reste de la société, l'obtention d'un statut social*". Mais au Mali, "*existe-t-il une communauté d'intérêts au sein de la profession agricole ? Peut-on parler au Mali de "LA" profession agricole, ou bien faut-il mieux parler de différents groupes d'intérêts qui constitueraient potentiellement autant de groupes professionnels distincts ?*" (ibid : 12).

L'idée de professionnalisation renvoie également à celle de l'exercice d'un métier. "*Professionnalisation se réfère aussi au fait de devenir plus professionnel, concept qui s'oppose intuitivement à un comportement d'amateur, ou considéré comme tel. Professionnel se réfère enfin le plus souvent à des activités rémunérées, insérées dans des dynamiques marchandes.*" (ibid : 13). Cette conception de l'activité agricole privilégie une approche techniciste, que l'on retrouve dans la plupart des politiques de développement rural que nous avons pu décrire : le paysan avec sa simple daba (houe) ferait figure d'amateur, tandis que celui qui s'équipe d'un attelage et utilise des engrais est un professionnel. Cette idée de professionnalisation est donc corrélée à la quête de productivité, et plus encore aux dynamiques marchandes : "*On ne parle pas de professionnalisme pour décrire les us et coutumes d'une tribu primitive (sic), même si celle-ci est capable de gérer le milieu naturel dans lequel elle vit avec une grande efficacité et de façon durable. Ainsi, le concept de professionnalisation des organisations paysannes privilégierait implicitement les interventions visant à augmenter l'insertion au marché, et laisserait de côté l'essentiel des actions visant à construire des mécanismes de gouvernance plus efficaces au niveau local...*" (ibid). L'objectif implicite derrière le principe louable, mais discutable, de la professionnalisation, apparaît alors : faire de la petite exploitation familiale une exploitation agricole productive répondant aux normes capitalistiques. On retrouve dans l'histoire agricole française

69. Par exemple avec *Le programme d'Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles*, monté par la coopération française et qui a bénéficié à l'AOPP, mais encore le *Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes*, PASAOP, financé par la Banque Mondiale et piloté par l'AP-CAM, ou le *Programme d'Appui au Système d'Exploitation*, PASE, dans le secteur coton, financé par l'Agence Française de Développement (voir infra).

le même phénomène : “*Les dérives successives de ce qu’il fallait considérer comme le bon exercice de l’activité agricole, qui ont fait passer les paysans (...) de la gestion “en bon père de famille” à la gestion selon les lois de l’économie, qui ont donc transformé leur mode de vie en imposant de nouveaux principes d’excellence, de plus en plus liés à la profession, ont contribué à faire intérioriser à ce groupe social, traditionnellement réservé à l’égard de ce qui était imposé depuis l’extérieur, la nécessité de se plier aux exigences dominantes du reste du corps social et même la conviction qu’en dehors de cette adaptation il n’était pour lui d’avenir possible ni même souhaitable.*” (Maresca, 1983 : 279-280).

Conformément à ces objectifs, les organisations paysannes vont de plus en plus prendre en charge des fonctions d’ordre économique, pour défendre les intérêts de leurs membres face au marché. Ainsi en est-il de la pratique du “*warrantage*” que mettra en place le SEXAGON dans les années deux mille : afin d’éviter aux exploitants qui ont contracté des crédits de céder leur riz à bas prix au moment des récoltes, un système de remboursement différé est proposé. Une partie de leur production est stockée, puis revendue une fois que les cours remontent, généralement à l’approche de la soudure suivante. Cette opération a pu être mise en place grâce à l’appui de l’ONG SOS-Faim et à la coopération de Kafo Jiginew. A la même époque, les syndicats cotonniers vont se voir confier la gestion des marchés des intrants destinés aux cultures vivrières. Le fait que des syndicats exercent des activités économiques fera débat, et servira d’argument à leurs opposants pour leur substituer un autre type de structure, une faïtière.

IV - Crise cotonnière, grève et éclatement syndical

1 - Du contrat-plan au congrès du SYCOV

L’un des enjeux les plus importants qui a suivi la création du SYCOV a été la négociation d’un “*contrat-plan*” entre les représentants des producteurs, la CMDT et l’État. C’est avec lui que se définissent les principales modalités de fonctionnement de la filière (répartition des bénéfices, objectifs de production, prix d’achat du kilo de coton, financement de la filière et des AV, fonds de stabilisation). Le premier contrat-plan qui permet au SYCOV de prendre part aux décisions stratégiques concernant la production et la commercialisation doit couvrir la période 1994-1998. Dans les négociations, le gouvernement est représenté notamment par son ministre des Finances Soumaïla Cissé, ancien de la CMDT et chef de file du “*clan CMDT*” au sein de l’ADEMA. Les réflexions préalables à la signature du plan s’étaleront de 1992 à 1994. La Banque Mondiale⁷⁰ et les ONG fran-

70. En finançant l’appui d’un consultant.

çaises qui collaborent avec le SYCOV l'aideront à définir sa position, sur des questions souvent très techniques.

Le contrat-plan est finalement adopté le 30 juin 1994. La participation du SYCOV à sa mise en place a été une première mais l'État, la CMDT et le syndicat n'étaient pas sur un pied d'égalité lors des négociations. Seule la CMDT maîtrisait les données nécessaires aux prévisions. Malgré quelques appuis extérieurs le SYCOV pouvait difficilement proposer une réelle contre-expertise. Parmi les mesures adoptées, le prix minimum d'achat du kilo de coton, plutôt faible par rapport aux pays voisins, est fixé à 125 Fcfa⁷¹. Il est également acté une augmentation du montant de la "ristourne", qui passe à 35% des bénéfiques de la filière, une augmentation du niveau du fonds de stabilisation, et le retrait progressif de la CMDT de la gestion de l'approvisionnement en intrants, que les syndicats pourraient prendre en charge. La CMDT est reconduite dans ses missions en matière de développement rural. Il est toutefois précisé qu'elle en sera progressivement désengagée, et qu'elle recevra en contrepartie des services qu'elle dispense une dotation de l'État (sur une base forfaitaire de 20% de ses charges de structure, Fournier, Konaté, Lapenu, 2002 : annexe). En fait la CMDT refusera de se désengager de la gestion des intrants au profit du syndicat. Le SYCOV tentera alors de fournir par lui-même des intrants aux producteurs à partir de 1996-1997, mais les prix proposés par le syndicat ne seront pas compétitifs par rapport à ceux de la CMDT, et il rencontrera des problèmes logistiques pour assurer l'approvisionnement des producteurs à temps. L'expérience sera abandonnée après la campagne 1997-1998 (ibid). Le président du SYCOV de la région de Koutiala évoque avec amertume l'attitude de l'entreprise et du gouvernement durant les pourparlers : *"Beaucoup de choses nous ont échappé durant les négociations du contrat-plan de 1994. C'était un ensemble très complexe de négociations durant lesquelles la CMDT et le gouvernement ont beaucoup joué sur les mots. Par exemple la CMDT a gonflé le coût de ses activités, comme le transport et d'autres coûts de production, afin qu'on cède plus. Nous n'étions pas satisfaits de l'accord depuis le départ et avons sans cesse essayé de le renégocier depuis."* (entretien avec Tahirou Dembélé par Docking, 1999 : 200, ma traduction).

En mai 1996, des retards de paiement aux producteurs pour le coton produit lors de la campagne 1995-96 vont entraîner un mouvement de protestation dans la région CMDT de Koutiala, toujours à la pointe de la contestation⁷². Les producteurs réclament également une diversification de leur accès au crédit, avec l'intervention de la Banque Internationale du Mali, le ravitaillement en "aliment bétail" et l'augmentation de la quantité de semences de coton accordées par la CMDT. Des manifestations ont lieu à Koutiala, et un piquet de grève est organisé devant les locaux de la CMDT. Les producteurs menacent également de ne pas cultiver de coton lors de la prochaine campagne, imminente. Un accord est

71. Pour le coton 1er choix, 105 pour le 2eme choix et 90 pour le 3eme choix.

72. Rappelons qu'en théorie la CMDT et la BNDA s'engagent à payer les producteurs quinze jours après enlèvement du coton auprès des AV. L'augmentation de la production retardait parfois le calendrier de la CMDT dans le prélèvement du coton dans les villages. Une attente supplémentaire pour son paiement suscite logiquement, aujourd'hui encore, la colère des producteurs.

finalement trouvé avec la CMDT, qui justifie les retards de paiement par une grève à la Banque de France, qui fabrique les francs CFA ⁷³. L'entreprise s'engage aussi à répondre favorablement à la demande concernant les semences (Coll, 2003 : 258-259).

Les tensions avec l'entreprise vont continuer à augmenter pendant cette période, en partie au sujet de l'utilisation des bénéfices résultant de la hausse des cours du coton et de la dévaluation. En 1997, le syndicat écrit à la CMDT pour réclamer une réévaluation du contrat-plan, initialement prévue à mi-parcours mais refusée par le Président de la CMDT, Drissa Keïta, et le ministre des finances, Soumaïla Cissé, par ailleurs amis de grin ⁷⁴ (Docking, 1999 : 200). Le SYCOV réclame une augmentation du prix d'achat du coton, en raison de la hausse des cours, et une baisse du prix des intrants. Entre les campagnes 1995-1996 et 1998-1999, le prix d'achat du coton a tendance à augmenter ⁷⁵, mais moins rapidement que celui des intrants ("*complexe coton*" et "*urée*" ⁷⁶), entraînant une hausse des coûts de production, et diminuant d'autant les revenus des producteurs (CEPIA, 2007 : 172). A l'issue de la campagne 1997-1998, le pays organise la fête du coton pour célébrer une production record (plus de 500 000 tonnes). Le SYCOV la boycotte.

L'ingérence de la CMDT dans le congrès du SYCOV

En avril 1998, le SYCOV organise son congrès afin de renouveler ses instances. Les mandats, d'une durée de cinq ans, étaient déjà arrivés à leur terme, mais l'organisation du congrès a pris du retard pour des problèmes de financement. C'est finalement la CMDT qui apporte les fonds nécessaires. Baba Antoine Berthé est candidat à sa propre succession, mais les choses ne vont pas se dérouler comme il l'entend du fait de l'ingérence ostensible de la CMDT dans les processus électoraux.

Le bureau national du SYCOV, comme nous l'avons vu, s'était généralement montré combatif vis-à-vis de la CMDT, en tout cas suffisamment pour qu'elle lui préfère une direction plus malléable. Une autre motivation dans sa tentative de prise de contrôle du SYCOV reposerait sur sa crainte de voir le syndicat instrumentalisé dans la bataille, déjà en cours, en vue de la privatisation de la filière. Berthé n'ignorait pas les pressions de la Banque Mondiale pour aller dans ce sens, et des pays de la sous-région, comme le Bénin

73. Cette justification, dont Coll précise qu'il n'a pu l'authentifier, semble exacte. Il y a bien eu une grève en mars 1996 à la Banque de France contre la suppression de 700 emplois dans son usine d'Auvergne (Lecadre, Libération daté du 03/04/1996).

74. Espace de socialisation par excellence de la société malienne, le grin est un lieu de rencontres autour d'un cercle d'amis, informel et plus ou moins fluctuant dans sa composition, occasion de causeries, de jeux de cartes, de dames ou de domino, et bien sûr de consommation de thé. Docking précise que c'est Mody Diallo qui lui a rapporté que Cissé et Keïta prenaient le thé ensemble, ce qui ne doit pas forcément être pris dans un sens littéral, mais comme une expression suggérant leur proximité. Rappelons que les deux hommes se connaissent de longue date, puisque Keïta assurait déjà l'intérim à la présidence de la CMDT pendant la période de transition, tandis que Cissé était nommé directeur général.

75. Le prix d'achat du kilo de coton, ristourne comprise, est de 155 Fcfa pour la campagne 1995-96 et la suivante, et passe à 170 Fcfa en 1997-98 et 185 Fcfa en 1998-1999 (MRSC, 2002 : 14).

76. Engrais azoté.

et la Côte d'Ivoire, étaient déjà directement concernés. On ne peut affirmer que le bureau central du SYCOV, et en particulier son président, étaient partisans de la privatisation, mais ils la considéraient comme inéluctable au regard de la situation des autres filières cotonnières africaines. Des rumeurs circulaient sur l'avenir de la filière malienne en 1998, notamment depuis que le pays avait été retenu par les institutions de Bretton Woods pour bénéficier de l'initiative sur les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), visant à obtenir des réductions de dettes et des prêts, sous certaines conditions, dont des privatisations. Selon Docking, auteur d'une thèse qui retrace notamment l'histoire du SYCOV sur la période 1992-1998, la CMDT considérait que le syndicat était instrumentalisé par les ONG françaises qui l'appuyaient, dans le but d'obtenir la privatisation de l'entreprise (Docking, 1999 : 208). Il est évident qu'AFDI, le CIEPAC, la FPH et le réseau GAO ont exercé une influence sur les dirigeants du SYCOV, en tant que partenaires bien structurés, disposant de capacités d'expertise mais aussi de fonds. Il serait plus hasardeux d'affirmer qu'ils ont travaillé de concert pour inciter le SYCOV à s'engager dans un combat pour la privatisation de la CMDT, d'autant plus qu'ils sont largement financés par la France, qui à cette époque défendait les filières publiques. S'opposer à l'attitude de la CMDT, voire au poids de la CFDT, ne faisait pas de ces organisations les alliées objectives de la Banque Mondiale⁷⁷.

Une partie des coopérants et experts de ces ONG ont publié sur le sujet, sans que l'on perçoive clairement leur opinion sur la privatisation de la CMDT. Jacques Berthomé, du CIEPAC, dans un article sur la CMDT et le SYCOV évoque, avec un certain euphémisme, le degré d'influence des ONG ayant appuyé le syndicat : "*Ces aides sont essentiellement d'origine non gouvernementale ; suffisamment ponctuelles, elles ne pèsent pas véritablement sur les orientations du syndicat, elles facilitent simplement la mise en oeuvre de ses programmes d'actions (traduction de documents, aide à la tenue de réunions...)*." (Berthomé, 2002 : 169). Il nous semble que cette présentation minimise un peu le rôle des organisations françaises, et qu'en outre elle omet de préciser l'origine des fonds qui les font exister, ceux de la coopération publique française. De plus, et ici il ne fait pas figure d'exception, l'auteur occulte totalement dans ce texte le rôle du CIEPAC, et à travers lui le sien en particulier, dans la plupart des programmes d'appui au SYCOV, et plus généralement dans les événements qu'il relate. Il ne fait nulle part allusion au fait qu'il a été partie prenante du processus qu'il décrit, ce qui nous semble poser question, même si cette publication est rigoureuse et riche en informations⁷⁸. Dans un article de 2003, il adopte une posture plutôt favorable à la privatisation de l'entreprise (dont le principe est alors acquis) : "*Quel que soit le degré de libéralisation et de concurrence qui sera introduit*

77. D'ailleurs la lutte contre la privatisation va créer une proximité intellectuelle entre des acteurs qu'on aurait imaginés en mauvais termes quelques années auparavant. La CFDT va ainsi organiser pour son cinquantième anniversaire un colloque en association avec Le Monde Diplomatique, les deux entités se retrouvant dans la lutte contre la mondialisation néo-libérale incarnée par la Banque Mondiale (Berthomé, 2003 : 302).

78. Imaginons un instant un article sur la privatisation de la filière cotonnière dont l'auteur serait membre d'un cabinet d'expertise qui aurait travaillé, sur financement de la Banque Mondiale, sur la privatisation de la CMDT, sans qu'il en avertisse le lecteur.

dans cette filière (et qui semble tout à fait souhaitable pour ébranler le pouvoir monolithique de la CMDT), il semble indispensable de constituer une instance de pilotage de type interprofessionnel associant, d'une part, l'ensemble des syndicats de producteurs et d'autre part, l'ensemble des industriels de l'égrenage" (Berthomé, 2003 : 314). Ce point de vue sera, à peu de chose près, celui de la mission qui pilotera la privatisation de la CMDT. Quoi qu'il en soit, ré-affirmons qu'entre une influence naturelle dans le cadre d'échanges entre experts et dirigeants du SYCOV, et une instrumentalisation pure et simple, il y a une différence importante. De plus le SYCOV nous semble un acteur bien marginal dans la décision qui conduira à la privatisation. La Banque Mondiale n'avait pas besoin du SYCOV pour l'imposer : il lui suffisait d'attendre la prochaine crise des cours du coton, une crise interne à la filière ou encore une nouvelle négociation sur la dette du Mali et l'octroi d'un aide conditionnée. Elle aura bientôt tout cela à la fois. En fait il nous semble que la supposée instrumentalisation du SYCOV a surtout servi de "*justification*" à la CMDT pour s'autoriser, "*dans son intérêt supérieur*", et avec la bénédiction des services de l'État, à intervenir dans la composition du syndicat. L'attitude de la CMDT vis-à-vis du SYCOV durant les années quatre-vingt-dix, la négociation du contre-plan en témoigne, avait déjà démontré que l'heureux partenariat auquel elle avait voulu faire croire lors de la création du syndicat ("*les intérêts de la CMDT sont ceux du SYCOV*") était un leurre. Privatisation ou non, il nous semble que la CMDT serait intervenue, par ailleurs de façon assez classique dans l'histoire du syndicalisme, pour favoriser la mise en place d'une direction moins indépendante.

L'entreprise appuie ainsi la candidature d'un membre du SYCOV de la région CMDT de Sikasso (celle de Berthé), Yaya Traoré. Il a été poussé à la présidence du SYCOV par l'entreprise en raison de ses prises de position publiques contre la privatisation, mais surtout parce qu'il était illettré selon ses détracteurs (on comprend aisément l'intérêt que cela peut avoir lors des grandes négociations, par exemple le contrat-plan). Plusieurs témoignages recueillis attestent du rôle joué dans la campagne de Yaya Traoré par Ousmane Amion Guindo, alors directeur de la région CMDT de Sikasso, avant de devenir quelques années plus tard son président national. Voici comment Mody Diallo nous raconte l'ascension imprévisible de Yaya Traoré, et l'aide dont il aurait bénéficié : "*Yaya Traoré était membre de droit du bureau sortant en tant que président du SYCOV de la région de Sikasso. Il participait à chaque réunion du bureau. Il est allé en pèlerinage à la Mecque. Au retour il a posé le problème de son âge et en parlant de son pèlerinage, a dit qu'il ne voulait plus s'intéresser aux problèmes d'ici-bas car il ne voulait pas pêcher. C'était lors d'une réunion en 1996. Tout le monde a accepté. Finalement il est réapparu en 1998 pour demander la présidence ! Cela nous a surpris. Finalement Dieu, le Hadj et l'âge, c'était fini. Ce retour était suspect. Yaya Traoré était contre la privatisation, pas comme Berthé qui disait qu'elle allait arriver.*"

Un soir un encadreur de la CMDT, Bakary Togola⁷⁹ et Yaya Traoré sont venus me

79. Alors membre du comité de surveillance du SYCOV, dont nous reparlerons abondamment en raison

voir. Bakary Togola m'a dit que Guindo, alors directeur de la région CMDT de Sikasso, l'avait rencontré. Je leur ai dit que les gens ne voulaient plus être gouvernés comme avant et se conformer à ce qu'on leur imposait. Moi je soutenais Berthé, mais les élections de base nous avaient déjà montré qu'il n'allait pas être élu. La CMDT est intervenue dans la composition des bureaux SYCOV de base pour les arranger à sa convenance. La CMDT y mettait les éléments qu'elle voulait comme ça les bureaux régionaux étaient à leur convenance. Pour amener des voix favorables on promet des postes ou des cadeaux, comme des motos. La promesse de motos Yamaha de la CMDT s'est tenue juste après les élections." (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, alors secrétaire du SYCOV de la région CMDT de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni). Effectivement, Baba Antoine Berthé est écarté dans sa propre région, où Yaya Traoré le supplante. Docking, présent au Mali à cette période dans le cadre de ses recherches doctorales, a pu interroger les différents protagonistes du congrès⁸⁰. Il y a bien eu, en toile de fond du congrès, un affrontement entre deux tendances : celle des leaders de Koutiala, associés à Baba Antoine Berthé, soutenue par AFDI et l'intercoopération Suisse (fondation suisse qui regroupe plusieurs organisations de développement, dont la FPH), et celle appuyée par la CMDT (Yaya Traoré, Bakary Togola, Yacouba Doumbia, qui sera élu secrétaire général). Si la CMDT a aidé matériellement Yaya Traoré durant la campagne électorale en amont du congrès, les représentants du SYCOV de Koutiala auraient été financés par AFDI et l'intercoopération Suisse, qui souhaitaient les aider à lutter contre l'ingérence de la CMDT dans le processus électoral (Docking, 1999 : 210).

Le deuxième congrès national du SYCOV, organisé du 16 au 18 avril 1998 à Deh, en présence de 84 délégués, va marquer la victoire de la CMDT, avec l'élection de Yaya Traoré comme Président⁸¹ (SYCOV, 1998). Les dirigeants du SYCOV de Koutiala, s'ils ont réussi à se maintenir localement, sont désormais marginalisés nationalement, malgré le rôle historique qu'ils ont joué dans la création du syndicat. Le bureau central est largement remanié et les cartes géographiques partiellement redistribuées, avec par exemple un regain d'importance pour la région CMDT de Fana, dont est issu le nouveau secrétaire général, Yacouba Doumbia (de Massigui, au sud de Dioïla). Une autre figure montante du syndicat est Bakary Togola (de la commune de Koumantou), auparavant membre du comité de surveillance du SYCOV, et désormais trésorier. Tahirou Dembélé, de Koutiala, figure du mouvement qui a mené à la création du SYCOV, passe du statut de secrétaire général à celui de secrétaire général-adjoint. Peu de temps après le congrès, il semble que l'appui qu'auraient apporté les ONG françaises au SYCOV de Koutiala ait favorisé une rupture avec le bureau central du syndicat, puisque sa nouvelle direction refuse un projet du poids qu'il va prendre dans la représentation paysanne malienne.

80. Les témoignages que nous avons recueillis presque dix années plus tard vont globalement dans le même sens.

81. Nous le désignerons par ce nom, "Traoré", utilisé par certains de nos interlocuteurs, et par l'intéressé lui-même, comme nous avons pu le constater en relevant les signatures sur les feuilles de présence de certains documents du syndicat, mais il faut noter qu'il est parfois appelé "Yaya Coulibaly". Après avoir interrogé certains de nos interlocuteurs sur ce point, nous ne sommes pas en mesure d'expliquer pourquoi.

d'appui qu'elles lui proposent (Docking, 1999 : 212). Le SYCOV renouvelé s'isole dans un partenariat exclusif avec la CMDT, et s'apprête à vivre une crise de leadership sans précédent.

Voici comment Chaka Berthé, directeur des programmes et du contrôle de gestion à la CMDT, commente le déroulement du congrès : *“Je pense que le congrès s'est bien passé. La direction du syndicat a été renouvelée et maintenant c'est mieux. C'est désormais un “vrai paysan” qui dirige le syndicat et le rôle de Koutiala a été réduit... Le SYCOV de Koutiala, avec quelques commerçants, voulait abattre la CMDT. Ils poussaient tout le monde vers la privatisation. Nous ne sommes pas intervenus dans les premières élections de 1992, et ils ont élu un dirigeant col blanc qui a voyagé à travers le monde pendant cinq années, au Japon, au Brésil, partout. Il n'était jamais à la maison pour plus de trois mois. Tout ce temps il disait au monde entier que la CMDT tuait les paysans maliens, les exploitait, etc. Quand nous avons découvert qu'intercoopération Suisse et AFDI supportaient la faction de Koutiala... Je ne pouvais pas juste m'asseoir ici et rester les bras croisés.”* (Docking, 1999 : 212-213, ma traduction). L'argument consistant à dire que Baba Antoine Berthé n'était pas un vrai paysan revient dans plusieurs citations de Chaka Berthé⁸² à travers l'étude de Docking. Les agents de la CMDT ont fait campagne contre lui sur un argumentaire plutôt simple, peut-être en partie fondé, du type : *“le bureau du syndicat et son président sont coupés des préoccupations de la base. Ils passent leur temps à Bamako ou à l'étranger et ne représentent pas les intérêts de la majorité des producteurs de coton”*. L'idée était donc qu'il fallait à sa place un *“véritable paysan”*. Nous avons vu que le statut de lettré était en quelque sorte un invariant de la représentation rurale à travers l'histoire du syndicalisme agraire, du Syndicat des Agriculteurs du Soudan au SYCOV en passant par le SPCK et le SEXAGON. La qualité de lettré est donc très nettement valorisée lors du choix des dirigeants. Pourtant ces mêmes lettrés sont parfois finalement rejetés par les paysans car ceux-ci considèrent que de tels représentants sont trop éloignés de leur condition de *“simples paysans”*. Le fait que la représentation paysanne soit assurée par des dirigeants dont l'agriculture n'a pas toujours été la principale activité est largement répandu, mais suscite des critiques liées à des attentes paradoxales. L'arrivée d'un paysan à la tête du SYCOV, Yaya Traoré, va donc contre la tendance générale, mais elle démontrera qu'il n'y a aucune relation directe entre le statut originel des dirigeants et leur aptitude à défendre les intérêts des producteurs de coton. Cette méfiance à l'égard de ceux qui ne sont pas considérés comme de vrais paysans apparaît même dans les statuts du syndicat, puisqu'il y est précisé que *“les salariés relevant du régime étatique, para-étatique ou privé ne peuvent être membres du SYCOV”* (titre III, art. 6, SYCOV, 1998⁸³). L'autre

82. Quelques années plus tard, devenu conseiller du PDG de la CMDT, il sera condamné avec ce dernier à de la prison avec sursis pour avoir organisé l'importation frauduleuse de coton depuis la Côte d'Ivoire, pour bénéficier du différentiel de prix entre ce pays et le Mali (Maïga, 2008).

83. Nous n'avons malheureusement pas pu trouver les statuts originels du SYCOV, adoptés lors du congrès de Cincina en 1992, mais seulement à ceux du second congrès, qui ont peut-être été modifiés à cette occasion. Nous ne sommes donc pas en mesure de dire si cette exclusion des salariés du SYCOV date des premiers statuts, ou a été ajoutée en 1998.

argument utilisé pour critiquer Berthé consistait à souligner son éloignement physique (“*Il n’était jamais à la maison pour plus de trois mois*”). Le fait que les responsables syndicaux “*passent leur temps à Bamako*” est revenu maintes fois dix ans plus tard dans nos entretiens avec des producteurs qui disposent de mandats locaux dans les syndicats ou avec des paysans non syndiqués, signe que la situation n’était pas propre à Berthé. Cette critique repose en partie sur l’opposition (déjà ancienne) entre ville et campagne, et si les urbains ont une vision stéréotypée des ruraux, l’inverse est vrai. Être à Bamako, c’est être éloigné du mode de vie paysan, et surtout cela représente le risque d’adopter le point de vue de la ville sur la campagne, et de se ranger du côté de ceux qui maintiennent le *biais urbain*, qui veut que les politiques agricoles profitent surtout aux habitants des villes, et plus encore à ceux de la capitale, à l’État et ses fonctionnaires. La ville incarne en quelque sorte le vice et les différentes pratiques associées à l’image des dominants (la corruption, le clientélisme, le patrimonialisme). Enfin les paysans ne reprochent pas seulement à leurs représentants leur éloignement physique, mais la distance symbolique qui s’instaure avec ceux qui entrent en contact des “*puissants*”, dirigeants de la CMDT, représentants du gouvernement ou cadres de l’administration⁸⁴, au risque de se réapproprier leurs pratiques. Un fois encore, l’étude de Maresca sur les dirigeants agricoles français rejoint nos propres constats : “*L’ambivalence des jugements portés par “la base” sur ses dirigeants est le produit des conditions dans lesquelles se développent les carrières de porte-parole. L’éloignement qui les caractérise (éloignement spatial, culturel, social) introduit une rupture sensible avec la réalité sociale des agriculteurs ainsi représentés. Les entretiens avec des exploitants agricoles sans responsabilités ou de simples élus locaux font bien ressentir combien leur paraît lointaine et étrangère l’action de leurs dirigeants à Nancy, Angoulême ou Paris.*” (Maresca, 1983 : 235).

2 - 1998-2001 : des grèves à la recomposition syndicale des producteurs de coton

L’intervention manifeste de la CMDT dans le congrès du SYCOV va avoir des répercussions importantes, puisqu’elle est en partie responsable des mouvements sociaux qui vont agiter la zone cotonnière entre 1998 et de la grande grève de 2000, et favoriser la création d’un nouveau syndicat. Les tensions sociales vont s’étaler sur trois campagnes : 1998-1999, avec un conflit bref et intense dans la région CMDT de Koutiala, où les producteurs ont utilisé comme arme de bataille le refus de céder le coton récolté (fin 1998/début 1999). La campagne 1999-2000 ne va pas connaître de conflits sociaux à proprement parler, mais l’annonce tardive (octobre 1999) d’un prix d’achat très bas (150 Fcfa

84. Berthé mettra d’ailleurs à profit sa carrière syndicale pour devenir consultant sur les questions agricoles, ou encore conseiller d’un ministre de l’Agriculture.

le kilo) va mettre le feu aux poudres entre la fin de cette campagne et la suivante. La saison 2000-2001 est celle du boycott de la culture du coton, entraînant une diminution de moitié de la production nationale. S'il s'agit bien d'un boycott, nous utiliserons également le terme de "grève", celui communément utilisé pour désigner le mouvement de 2000⁸⁵.

Cette séquence commence donc en 1998, par une lutte très dure liée à la fin du contrat-plan et à la question du prix d'achat du kilo de coton, mais probablement également à un rapport de force interne au SYCOV. En effet, le fait que le bureau national du SYCOV soit passé dans les mains de nouvelles figures, qui souffrent peut-être d'un manque de légitimité, a suscité le mécontentement de la "vieille garde" de Koutiala, qui par ce mouvement va tenter de réaffirmer sa combativité, son exemplarité, et faire la démonstration de son implication dans la défense des intérêts des producteurs.

A la suite du congrès du SYCOV de 1998, et alors que le contrat-plan de 1994 était arrivé à échéance, la CMDT refusait d'entrer dans de nouvelles négociations, ce qui maintenait un flou inhabituel sur le niveau de rémunération du kilo de coton. Depuis la dynamique initiée par la dévaluation de 1994, la production cotonnière battait sans cesse des records, la CMDT engrangeait des bénéfices et multipliait les investissements, et avait même organisé au milieu de l'année 1998 une fête du coton pour célébrer ses succès. Pourtant en parallèle les cours mondiaux du coton commencent à baisser⁸⁶. Tandis que l'entreprise affiche sa bonne santé, les producteurs et le SYCOV de Koutiala espèrent négocier pour la campagne 1998-1999 un prix d'achat du kilo de coton de 200 Fcfa, mais la CMDT imposera, sans négociation, un prix de 185 Fcfa (dont 40 Fcfa de ristourne, correspondant à la part des bénéfices sur la campagne passée à laquelle ont droit les producteurs), en augmentation de 15 Fcfa par rapport à la campagne précédente.

Juste après les récoltes, en décembre 1998, le SYCOV de la région CMDT de Koutiala, avec à sa tête Ampha Coulibaly, organise la mobilisation en convoquant des réunions avec les responsables d'AV et de ZAER (regroupement d'AV), pour exiger un prix d'achat du coton à 200 Fcfa le kilo ainsi qu'une baisse de celui de l'aliment-bétail fabriqué par l'HUICOMA à partir de la graine de coton. Pour imposer un rapport de force, il est décidé de ne pas fournir à la CMDT le coton qui vient d'être récolté. L'entreprise va alors employer tous les moyens pour récupérer le coton et faire fonctionner ses usines, en tentant notamment de faire peur aux producteurs⁸⁷ et en prélevant le coton chez ceux qui ne participent pas à l'action. En réponse les paysans mobilisés dressent des barrages sur les

85. Toutefois les deux mots semblent avoir surtout été utilisés a posteriori. Ainsi, on ne les trouve pas dans les procès-verbaux des assemblées générales qui ont ponctué le mouvement. Le fait que les producteurs de coton utilisent généralement le terme de "grève" pour désigner ce mouvement nous semble conforter l'idée qu'à cette époque, ils se plaçaient encore dans une relation patrons-employés avec la CMDT. Ce mouvement marquera l'une des étapes de la prise de conscience de la fin de cette relation.

86. L'indice Cotlook A (l'un des principaux indicateurs des cours mondiaux du coton) passe de 81,3 cents la livre en juillet 1997 à 63,9 cents en mai 1998, dans un contexte de crise financière en Asie (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1998 : 31).

87. En utilisant notamment les radios locales afin d'y faire témoigner des paysans pour qu'ils encouragent à livrer le coton, et critiquer ceux qui seraient "ingrats" vis-à-vis de l'entreprise (témoignage recueilli par Cornet, 2011, annexe : 101).

routes autour de Koutiala, pour empêcher la circulation des camions de collecte. Ousman Zakaria Traoré⁸⁸, directeur régional de la CMDT, fait alors intervenir les militaires pour aller chercher le coton dans les villages. Dans des circonstances troubles, un paysan est tué par un gendarme lors d'une des actions de blocage de route, à proximité de Molobala⁸⁹, l'un des villages les plus mobilisés. Une trentaine de producteurs sont arrêtés et enfermés à Koutiala, et ne seront libérés qu'après une médiation des responsables locaux du SYCOV (témoignage d'Abou Traoré, recueilli par Cornet, 2011, annexes : 74). La situation est donc (entre décembre 1998 et début 1999) particulièrement tendue, l'encadrement CMDT est chassé des villages et des camions chargés de l'enlèvement du coton sont détériorés ou incendiés. Les militaires restent très présents dans la ville de Koutiala, où certains ont menacé de s'en prendre aux usines d'égrenage de la CMDT ou aux domiciles de ses dirigeants (entretien de l'auteur avec M. Y. Cissé, ancien formateur à la CMDT, qui prendra la responsabilité de la région CMDT de Koutiala à la suite de ces événements, 27 oct. 2008, Bamako). Différentes médiations seront menées (députés locaux, conseillers gouvernementaux, délégation de la sécurité d'État, Chambre régionale d'agriculture), et la situation va s'apaiser (Cornet, 2011 : 87). En fin de compte la CMDT n'aura pas cédé et maintiendra le prix qu'elle avait fixé, soit 185 Fcfa par kilo de coton de la campagne 1998-1999.

Au-delà du problème très concret de prix d'achat, il nous semble que ce mouvement de contestation, qui restera circonscrit à la région de Koutiala, peut aussi être situé dans un contexte de début de crise, voire de déclin de la production du coton dans son bassin historique. A l'origine de cette situation, la baisse des rendements cotonniers sur des sols très sollicités, dans une région où la pression foncière est relativement forte en comparaison des nouvelles zones d'expansion de la culture du coton, au sud de Sikasso et autour de Bougouni. La part de Koutiala dans la production nationale de coton commence à diminuer, en même temps que les rendements, en chute continue depuis trois saisons, de 1250 kilos par hectare en 1995-1996 à environ 950 kg en 1997-1998⁹⁰ (Dembélé, 2005 : 25 ; 33). En conséquence les revenus baissent, et le taux d'AV endettées augmente (27% dans la région CMDT de Koutiala en 1998-1999, Fournier, Konaté, Lapenu, 2002 : 15). Toutefois, ces phénomènes n'expliquent pas à eux seuls pourquoi ce mouvement ne s'est pas étendu au-delà de la région CMDT de Koutiala. Il nous semble que les responsabilités sont aussi à chercher dans l'attitude du bureau central du SYCOV et celle de ses responsables dans la région de Koutiala. D'après Ampha Coulibaly, président du SYCOV de Koutiala, le nouveau président du SYCOV, Yaya Traoré, aurait refusé de prendre part au conflit, et n'aurait pas diffusé l'information dans les autres régions pour "*ne pas nous donner de*

88. Qui sera condamné quelques années plus tard dans l'affaire d'importation frauduleuse de coton depuis la Côte d'Ivoire déjà évoquée.

89. D'après un témoignage recueilli par Cornet à Molobala, le paysan, ancien combattant, aurait tenté de se saisir du fusil d'un gendarme, et un coup de feu serait parti accidentellement (témoignage d'Abou Traoré, Cornet, 2011, annexes : 74).

90. Au niveau national, le rendement moyen est en 1997-98 de 1058 kilos par hectare (Yiriwa conseil, 2001 : 14).

l'importance” (témoignage recueilli par Cornet, 2011 : 113, 114). Ce point est difficile à éclaircir, mais nous avons pu constater quelques années plus tard que les producteurs de la région CMDT de Bougouni ne semblaient pas très au fait des événements de Koutiala fin 1998 lorsqu'ils se sont déroulés, mais savaient tout de même qu'un producteur avait été tué. A l'inverse, le SYCOV de Koutiala a parfois été suspecté de “*vouloir se donner de l'importance*”, sans tenir compte de l'avis des représentants du syndicat dans les autres régions et de son bureau central, et de s'être isolé dans le mouvement. Le conflit serait alors en partie né de la frustration des responsables SYCOV de Koutiala devant l'attitude de la CMDT, qui a refusé de revoir le contrat-plan à mi-parcours, puis n'a rien fait pour le renouveler lorsqu'il est devenu caduc. De plus celle-ci s'était invitée, à leurs dépens, dans le second congrès du SYCOV.

La grande grève des producteurs de coton en 2000

Comme le contrat-plan 1994-1998 n'avait plus cours, le prix de 185 Fcfa par kilo accordé lors de la campagne 1998-1999 par la CMDT a été fixé en dehors du cadre légal du partenariat tripartite État-CMDT-Producteurs qui est censé réguler la filière. Un nouveau contrat-plan doit alors être négocié. La situation n'est plus la même que lors des premières négociations de 1994. Les cours du coton sont en forte baisse et la CMDT redécouvre la crise. Le fonds de stabilisation prévu à cet effet aurait été englouti par la chute des cours. D'autres diront qu'il a été détourné de son usage. Une fois encore, les représentants des producteurs⁹¹ seront largement déconsidérés lors des négociations en vue du nouveau contrat-plan : “*un audit de la filière a été réalisé en 1998 à la demande de la CMDT et de la Banque Mondiale et ses recommandations ont servi de base à l'élaboration du nouveau contrat-plan. Ce document a circulé pendant des mois dans le milieu des décideurs mais il n'a été officiellement communiqué au SYCOV que début septembre. La signature du nouveau contrat-plan étant prévue pour fin septembre 1999, la négociation se devait d'être rondement menée.*” (Berthomé, 2002 : 175). L'audit a révélé de nombreux manquements dans la gestion de l'entreprise. Un document de la Banque Mondiale évoque “*une dérive importante au niveau de la gestion, des investissements et des prix de revient*” (Banque Mondiale, 2002 : 9). Du côté du SYCOV, les négociations sont menées par le prédésident Yaya Traoré, qui vient d'être élu dans des conditions que beaucoup pensent litigieuses, qui n'a pas l'expérience de son prédécesseur Berthé et ne maîtriserait pas bien le français, langue dans laquelle sont rédigés tous les documents qui servent de base aux discussions. En face des producteurs, le “*front*” État-CMDT est porté d'une part par deux membres du gouvernement et du “*clan CMDT*” de l'ADEMA, Soumaïla Cissé en tant que ministre des Finances, El Madani Diallo en tant que ministre du Développement rural, et d'autre part par Drissa Keïta, proche de Cissé et PDG de l'entreprise.

91. Cette fois-ci au SYCOV est associé le SYPAMO, le syndicat qui est né d'une scission du SPCK. Ce dernier est tenu à l'écart des négociations.

Lors d'une série de réunions de négociation du contrat plan, en septembre 1999, les responsables du SYCOV proposent que le prix d'achat du kilo de coton soit fixé à 200 Fcfa, mais la conjoncture joue contre eux. La campagne précédente (1998-1999) s'était soldée par un déficit de 47 milliards de Fcfa, comme le révélait l'audit réalisé par l'agence Ernst & Young (Massou, 2000). Les cours du coton sont au plus bas⁹² et le gouvernement comme la CMDT, sous la pression des IFI qui souhaitent que cette dernière équilibre ses comptes, propose un prix plancher de 150 Fcfa le kilo⁹³. Le SYCOV consulte alors ses bureaux régionaux, et une majorité accepte le prix proposé⁹⁴. Seuls la région CMDT de Bougouni et l'OHVN⁹⁵ le rejettent. Le bureau central du SYCOV tente tout de même de négocier, en contrepartie de l'acceptation des 150 Fcfa/ kilo, la baisse du prix des intrants, et il exprime d'autres doléances émanant des régions : que tout le coton de la campagne soit classé 1er choix, que le coût des intrants soit pris en charge pour les parcelles qui ont été inondées lors de la campagne et que le remboursement des crédits soit rééchelonné (SYCOV, 2000 : 3). Rien de tout cela ne sera acté dans le contrat-plan. Une contrepartie en forme de leurre est néanmoins accordée aux représentants des producteurs, ce qui a peut-être facilité l'acceptation de ce faible prix : la ristourne augmente, à hauteur de 40% des bénéfices. Précisons que ce nouveau contrat-plan, signé le 12 octobre 1999, ne sera valable que pour une durée transitoire d'un an. Là où il nous semble que l'augmentation de la ristourne témoigne d'une certaine duplicité de la part du gouvernement et de la CMDT, c'est que tous les indicateurs laissent penser qu'aucun bénéfice ne serait dégagé durant la prochaine campagne, et qu'au contraire l'entreprise s'exposait à l'endettement en raison de la faiblesse des cours. Les experts de la filière, tant à la CMDT que dans les ministères impliqués, savaient vraisemblablement qu'il n'y aurait pas de redistribution des bénéfices par la ristourne. Au-delà du prix d'achat et de la ristourne, le contrat-plan acte à nouveau le rôle de la CMDT dans le développement rural de la zone sud, même si son désengagement des activités annexes au coton est une fois encore posé comme objectif. Le fonds de stabilisation, qui a disparu dans des conditions opaques⁹⁶, est supprimé pour être remplacé par un fonds de réserve géré par la seule CMDT. Le contrat évoque également, et ce n'est pas la première fois, l'entrée des producteurs dans le capital de l'entreprise.

92. Deux mois plus tard, en décembre 1999, les cours du coton sont tombés à 600 Fcfa le kg, soit leur plus bas niveau depuis 1986 (AGROTEC-SPA, 2002 : 9).

93. Et 130 Fcfa le kilo pour le coton second choix, 115 pour le troisième choix.

94. Différentes formes de pressions ainsi que "*des réunions nocturnes*" avec la CMDT auraient facilité cette décision dans certaines régions (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, Sycov de Bougouni, 3 mars 2007).

95. Rappelons que l'Office Haute Vallée du Niger continuait à encadrer la culture du coton sur une petite zone au sud de Bamako. Les conditions de production (prix d'achat du coton, crédits) étaient alignées sur celles de la CMDT, qui de plus prenait en charge l'égrenage du coton.

96. Certains accuseront le gouvernement et/ou l'ADEMA d'avoir détourné des fonds. Pour Djanguina Tounkara, alors secrétaire général du SPCK, "*c'est le ministre des Finances qui avait le pouvoir de faire sortir l'argent du fonds. C'est l'État qui a bouffé l'argent.*" (entretien avec l'auteur du 4 avril 2007, Bamako). L'audit d'Ernst & Young que nous venons d'évoquer, qui n'a pas été rendu public, mènera en tout cas à la chute du PDG de la CMDT, Drissa Keïta, ainsi que de son secrétaire général, de son directeur commercial et d'autres encore. Ils seront inculpés pour "*abus de biens sociaux et complicité d'abus de biens sociaux*".

Pour s'y préparer, il est prévu de restructurer les AV afin de les faire bénéficier d'un statut juridique, puis de les unir et de les fédérer au sein d'une faîtière (Fournier, Konaté, Lapenu, 2002 : annexe).

Alors que les producteurs avaient déjà été insatisfaits par le prix proposé lors de la campagne précédente (1998-1999), l'annonce tardive d'un prix d'achat très bas va être à l'origine d'un mouvement social sans précédent en zone cotonnière, et plus généralement au Mali, par sa durée et son ampleur, et les dizaines de milliers de personnes qu'il implique. D'après les témoignages que nous avons recueillis, c'est surtout la façon dont le prix d'achat du kilo de coton (150 Fcfa) a été négocié puis annoncé qui va entraîner une grève des semis l'année suivante. Bien que le SYCOV estime avoir procédé à une consultation en sollicitant l'avis de ses bureaux régionaux, l'information n'est pas descendue à un niveau inférieur. La plupart des producteurs pensaient que le prix d'achat, même s'il n'était pas officiellement déterminé, serait équivalent à celui pratiqué l'année précédente, c'est à dire 185 Fcfa. Ainsi, beaucoup considèrent que la CMDT a finalement changé arbitrairement le prix d'achat en pleine campagne, et non qu'il est le résultat d'une négociation (il est vrai bien tardive, du fait de l'attitude pour le moins attentiste de l'entreprise, comme lors de la précédente campagne). De plus la CMDT s'était engagée, de manière officieuse, à maintenir les 185 Fcfa de l'année précédente : *“A la veille du démarrage de la campagne 1999/00, les responsables CMDT ont convoqué à Sikasso deux membres de notre syndicat, en l'occurrence Tahirou Dembélé et Yaya Traoré, pour leur dire qu'à défaut d'une majoration l'ancien prix sera maintenu, qu'en aucun cas, il n'y aura de baisse de prix du coton de 1^{er} choix. Ainsi les exploitants se sont endettés en comptant au moins sur les 185 FCFA par kg... A la commercialisation, le gouvernement annonce le prix de 150 FCFA par kg.”* (Adama Sanogo, producteur de coton et premier président du réseau Kafo Jiginew, citation extraite d'un rapport de la MRSC, 2001 : 2).

Avec un prix d'achat fixé à 150 Fcfa le kg, la situation financière des producteurs de coton se dégrade considérablement. A ce faible prix s'est conjugué un hivernage trop pluvieux dans certaines zones, ce qui a entraîné de nombreuses inondations (33 000 hectares de culture cotonnière concernés, Agrotec-SPA, 2002 : 15). Contrairement à la mobilisation de l'année précédente à Koutiala, les producteurs ne s'organisent pas immédiatement pour imposer un rapport de force sur la question du prix d'achat, et cèdent normalement leur production à l'entreprise. Au fur et à mesure que la CMDT collecte le coton dans les AV, entre novembre 1999 et les premiers mois de l'année 2000, celles-ci sont confrontées aux conséquences réelles de ce prix sur leurs revenus : un très grand nombre d'Associations Villageoises, et donc de producteurs, sont endettés. Certains doivent vendre une partie de leur récolte de vivriers, leurs boeufs de labour ou leur matériel agricole pour faire face. Le SYCOV réclame alors une consultation sur la question des crédits, qui sera refusée. A la même période, l'audit d'Ernst & Young sur l'état financier de la CMDT va provoquer un séisme au sein de l'entreprise : en janvier 2000 Drissa Keïta, son emblématique dirigeant depuis la transition de 1991, est contraint à démissionner. Il est remplacé

par Bakary Traoré, jusqu'alors président de la Banque nationale pour le développement agricole (BNDA), qui connaît donc bien le fonctionnement de la filière.

Si le succès de la mobilisation à venir va témoigner d'un mécontentement massif des producteurs de coton, elle trouve ses origines dans quelques localités seulement, où des responsables d'AV en colère ont cherché à fédérer, afin de porter des revendications permettant de limiter les dommages entraînés par cette baisse de prix. L'ampleur des difficultés résulte du fait que des villages entiers sont dépendants de la culture cotonnière : pour la campagne 1999-2000, 154.868 exploitations agricoles cultivent du coton, comptant en moyenne 15 membres, soit 2.3 millions de personnes au total (Yiriwa conseil, 2011 : 14 ; CMDT, 2000 : 22).

Fin 1999, des responsables d'AV de la Zone d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER, qui regroupe plusieurs AV) de Fama, au nord de Sikasso, vont tenter de mobiliser les zones voisines pour obtenir une diminution du prix des intrants utilisés lors de la campagne, à défaut de pouvoir obtenir les 185 Fcfa/kilo auxquels ils avaient cru, et les 200 Fcfa qu'ils avaient espérés. Parmi leurs porte-parole, Moussa Sanogo, trente-cinq ans, secrétaire de l'AV du village de Fama depuis 1989, responsable local du SYCOV (entretien de Moussa Sanogo par Cornet, 2011, annexes : 103-104). Des réunions sont organisées à Kléla, chef-lieu du secteur CMDT dans lequel se situe Fama. Un autre secteur CMDT situé à l'est de Sikasso, Niéna, commence aussi à s'organiser, notamment autour de Méné Diallo, responsable d'AV. Des premières prises de contacts avec les dirigeants du SYCOV de la région CMDT de Sikasso, dont est issu le nouveau président national, Yaya Traoré, se seraient très mal passées (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, alors président du SYCOV de Bougouni, 3 mars 2007, Bougouni). Les gens de Niéna sont alors allés dans la région CMDT voisine de la leur, celle de Bougouni, pour y solliciter le trésorier national du SYCOV, Bakary Togola, résidant dans la commune de Koumantou⁹⁷. Celui-ci demande aux producteurs de formuler leurs demandes par écrit pour les porter à la connaissance des instances régionales de la CMDT et du bureau national du SYCOV. Les contacts entre les responsables d'AV de Niéna et ceux de Koumantou, notamment Amadou Koné et Bakary Sidibé, les amèneront à constituer un regroupement informel, le *collectif des producteurs de coton de Koumantou et Niéna* (à la suite d'une réunion tenue le 30 janvier 2000 à Koumantou). Les doléances qu'ils remettent à Bakary Togola constituent le document qui servira de base de revendication au mouvement. En février 2000 se tient une réunion statutaire du SYCOV où Togola fait état de la demande de baisse du prix des intrants, mais cela restera sans suite. Il sera par la suite très vivement critiqué lors des assemblées générales organisant la mobilisation, les producteurs considérant qu'il avait opéré une volte-face, puisqu'il prendra le parti de la direction du SYCOV, qui s'oppose aux grévistes (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, alors président du SYCOV de Bougouni, 3 mars 2007, Bougouni ; entretien de l'auteur avec Bakary Sidibé, alors producteur

97. Koumantou est située à mi-distance entre les villes de Bougouni et Sikasso, sur l'axe routier qui les relie, et Niéna est situé à mi-distance entre Koumantou et Sikasso (60 km séparent Niéna de Koumantou).

de coton et responsable d'une AV à Koumantou, 28 novembre 2005, Koumantou).

Continuant à chercher des soutiens pour étendre leur mouvement, une délégation se rend à Bougouni en février 2000 pour y rencontrer le "*président*"⁹⁸ de la Chambre d'Agriculture au niveau du cercle de Bougouni, Tahirou Bamba⁹⁹. établi à Kokélé, commune située au nord de Bougouni, Bamba, né en 1963, est un ancien enseignant du second cycle qui a pris sa retraite anticipée, puis s'est reconverti dans le maraîchage, mais qui ne cultive pas de coton. Il est aussi secrétaire au développement de l'union nationale des maraîchers et planteurs du Mali pour le cercle de Bougouni, et chevalier de l'ordre du mérite agricole : "*Les délégués cherchaient quelqu'un pour porter les revendications aux autorités. Personne n'avait le courage et ne voulait se mettre devant. On les a envoyés vers moi et ils sont venus à Bougouni. J'ai dit que je n'étais pas du syndicat mais j'ai regardé les revendications et les doléances. Ils avaient besoin d'un lettré.*" (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba et Mené Diallo¹⁰⁰, 15 octobre 2008, Bamako). Bamba envoie ensuite le groupe de producteurs voir Mody Diallo, président du SYCOV de Bougouni, qui sera plus ouvert à leurs revendications que n'avaient pu l'être les autres responsables du SYCOV déjà sollicités. Producteur installé en périphérie de Bougouni, Mody Diallo a passé son Diplôme d'Études Fondamentales en 1977, avant de travailler sur un projet de forage mis en place par l'ONG suisse Helvetas, de 1980 à 1985. Il se concentre ensuite principalement sur l'agriculture et l'élevage. En 1989 il commence à cultiver du coton, puis la CMDT lui propose de représenter les producteurs de Bougouni lors du processus de constitution d'une organisation cotonnière nationale, qui aboutira finalement à la création du SYCOV ("*J'y suis venu car je sais lire et écrire. C'est ça qui fait qu'on est choisi par les paysans.*", entretien de l'auteur avec Mody Diallo, 16 avril 2007, Bougouni).

Les contacts entre les principaux protagonistes de la grande grève sont désormais établis. D'une part, des gestionnaires d'AV et ZAER, alphabétisés en bambara mais pour la plupart ne maîtrisant pas le français, sans responsabilités particulières au-delà du niveau villageois, et qui sont à l'origine du mouvement : Moussa Sanogo, de Fama, Mené Diallo, de Niéna, Amadou Koné et Bakary Sidibé, de Koumantou. D'autre part, deux personnes ressources ayant une bonne maîtrise du français, rompues au contact avec les institutions, Tahirou Bamba, président de la Chambre d'Agriculture de Bougouni, et Mody Diallo, président du SYCOV de la région CMDT de Bougouni¹⁰¹. Ils décident d'organiser une première grande assemblée générale le 12 mars 2000 dans un cinéma de la ville de Bou-

98. Il n'existe pas de président de la Chambre d'Agriculture au niveau du cercle selon la loi, il s'agit en fait d'un niveau hiérarchique créé par les mandatés eux-mêmes (entretien de l'auteur avec Luc Barret, conseiller technique à l'APCAM, avril 2007, Bamako).

99. Son nom est parfois orthographié "*Bemba*", mais nous le transcrivons "*Bamba*", tel qu'il nous l'a présenté.

100. Cet entretien a été réalisé conjointement avec Bamba et Mené Diallo, de Niéna, que nous venons d'évoquer. Diallo comprenant le français mais n'en maîtrisant pas bien l'usage, c'est Bamba qui assurait la traduction de ses propos.

101. A l'exception de Moussa Sanogo, nous avons pu réaliser des entretiens avec chacun d'entre eux. Ils ne sont bien sûr pas les seuls mobilisés de la première heure, mais il s'agit de ceux qui se seront le plus mis en avant dès le départ, et ils occuperont à ce titre les responsabilités une fois que le mouvement commencera à se structurer.

gouni. “*Les protestataires avaient envoyé des gens dans tous les secteurs pour prévenir tout le monde. Tout le monde réclamait la baisse du prix des intrants ou alors la suppression de la baisse du prix d’achat. Il y avait beaucoup de tension à ce moment là.*” (entretien de l’auteur avec Mody Diallo, 3 mars 2007, Bougouni). Prévenues aussi par les radios communautaires du sud du pays, près de cinq cents personnes sont présentes, dont le directeur régional de la CMDT et le chef d’agence de la BNDA de Bougouni, et des représentants d’AV et de ZAER de la région CMDT de Bougouni, de Sikasso et quelques-uns de Fana, mais aussi des délégués des chambres d’agriculture de ces différentes zones. Les régions CMDT de Kita, Koutiala, San, ainsi que l’OHVN, ne sont quant à elles pas encore représentées (Procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Sikasso, Fana du 12 mars 2010 : 1). Les premiers animateurs du mouvement, du collectif des producteurs de coton de Koumantou et Niéna, à l’origine de l’assemblée générale, y prennent la parole pour dénoncer avec virulence la baisse du prix d’achat du coton et son annonce tardive, et présenter leurs principales doléances : que l’ensemble du coton de la précédente campagne soit payé au prix du premier choix, et une baisse du prix des intrants (de 35% du prix pour les engrais, 25% pour les insecticides et 20% pour les herbicides) (ibid : 5). La CMDT et le gouvernement font l’objet des griefs des participants, mais tout autant leur syndicat : Amadou Koné déplore que la direction du SYCOV ait refusé de prendre en compte leurs doléances, et de les transmettre à la CMDT. Méné Diallo déclare quant à lui : “*Quand on s’adresse au SYCOV il nous envoie promener en nous disant qu’on nous dira l’information sur onde radio*”. Pour Moussa Sanogo, de Fama : “*Nous sommes dans un État de droit et nous voulons agir, revendiquer dans le cadre de la loi. (...) Le contrat-plan CMDT-gouvernement-producteurs n’a été qu’une façade pour tromper les producteurs, avec la complicité du SYCOV et la bénédiction du gouvernement*”. Abdoul Karim Camara, de Klèla, déclare : “*Les présidents et secrétaires généraux des SYCOV sont tous obèses*” (ibid : 4-5). Méné Diallo tire les conséquences des positions exprimées lors de cette assemblée générale, en affirmant que si leurs demandes ne sont pas acceptés d’ici le début de la campagne prochaine “*il n’y aura pas de coton dans nos localités*” (Procès verbal de l’assemblée générale extraordinaire des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Sikasso, Fana du 12 mars 2010 : 2-5). Les premières revendications émises par le collectif des producteurs de coton de Koumantou et Niéna font consensus parmi les participants, mais y est ajoutée une autre demande : échaudés par les deux campagnes précédentes, ils souhaitent connaître le prix d’achat du coton et celui des intrants avant les semis de la prochaine campagne. Enfin, un ultimatum est posé : le gouvernement et la CMDT doivent répondre aux producteurs avant le 30 avril (ibid : 5-6). Le représentant de la BNDA et le directeur régional de la CMDT prennent la parole, sans polémiquer sur les plaintes et demandes des producteurs auxquelles ils affirment ne pouvoir répondre localement, mais qu’ils transmettront aux niveaux supérieurs. Lors de son intervention, le directeur régional de la CMDT, Abdoulaye Traoré, va dire une phrase qui marque le mouvement, puisqu’elle sera évoquée lors des

assemblées générales qui suivront, et les personnes que nous avons rencontrées s'en souvenaient encore plusieurs années après. Il a en quelque sorte légitimé l'idée d'un boycott de la culture du coton : “*La culture du coton c'est du commerce et l'on fait du commerce pour avoir un profit. S'il n'y a pas de profit, on se retire*” (ibid : 8). Il nous semble que cette phrase a marqué les esprits dans la mesure où elle rompt avec le paternalisme de l'entreprise vis-à-vis des producteurs, et avec des décennies de politique d'incitation pour les attirer vers la culture du coton. Signe des temps, à une époque où le principe de filière intégrée encadrée par une entreprise à capitaux publics est remis en cause par les IFI, les propos de ce directeur paraissent briser un tabou en disant clairement ce vers quoi tendent les rapports entre la CMDT et l'exploitation agricole de producteurs de coton : un rapport commercial¹⁰².

Pour renforcer leur mouvement et faire connaître les revendications de l'assemblée générale, des délégations de deux personnes sont mandatées pour se rendre dans toutes les régions cotonnières et appeler à une seconde assemblée générale le 2 avril 2000. Une délégation menée par Mody Diallo a la charge de transmettre les doléances à la CMDT et aux autorités, ainsi qu'à la présidence du SYCOV. Est également mis sur pieds un *Comité d'initiative des producteurs de coton*, présidé par Amadou Koné (de Koumantou), assisté par Méné Diallo (vice-président, de Niéna), auxquels s'ajoutent quatre membres issus des régions CMDT de Bougouni et Sikasso. L'assemblée générale (AG) du 2 avril à Bougouni va être l'occasion de mesurer si le mouvement peut prendre une ampleur nationale, celui-ci étant jusqu'ici circonscrit à quelques régions CMDT. A ce stade, entrer dans le mouvement, c'est choisir son camp, la direction du SYCOV et surtout son président Yaya Traoré étant sérieusement mis en cause par les producteurs mobilisés. La CMDT et la BNDA sont à nouveau invitées à participer à l'AG, mais elles n'y viendront pas. Cela serait le résultat de pressions exercées par Yaya Traoré, qui considère que le groupe des frondeurs n'est pas représentatif des producteurs, et craint probablement qu'une présence de l'entreprise leur apporte une certaine légitimité. “*Quand les revendications sont arrivées à la CMDT et au ministère de l'Agriculture, le SYCOV a dit qu'on était des mécontents associés à un fou*”, nous dira le “*fou*”, Tahirou Bamba (entretien de l'auteur avec T. Bamba, alors président de la Chambre d'Agriculture de Bougouni, 15 octobre 2008, Bamako).

L'assemblée du 2 avril se tient ainsi sans la CMDT et la BNDA, en présence de 541 délégués. Malgré les démarches entamées pour que les différentes régions cotonnières se joignent au mouvement, on note l'absence de représentants des régions de Kita, San et de l'OHVN¹⁰³. Chacune des délégations qui ont été envoyées à travers le pays fait son

102. Précisons que par sa présence à cette assemblée générale, le directeur régional de la CMDT de Bougouni fait preuve de sa disponibilité, quand dans beaucoup de zones mobilisées l'encadrement CMDT refusera le dialogue, ou menacera les différents protagonistes du mouvement. Cela avait par exemple été le cas dès les premières réunions de Fama et Klèla (Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Sikasso, Fana du 12 mars 2010 : 4-5).

103. Pour cette dernière, les mandatés envoyés pour les informer des décisions de la première AG déclareront qu'ils n'avaient pas compris qu'il fallait convoquer des délégués de chaque région pour la présente

compte-rendu. Les mandatés disent tous avoir rencontré des échos très favorables aux revendications actées lors de la première AG, et une large adhésion au refus de semer du coton durant la campagne 2000-2001 si elles ne sont pas satisfaites. Si un début de consensus semble émerger entre producteurs, il n'en est pas de même pour leurs représentants syndicaux, partagés entre attentisme et rejet d'un mouvement relativement spontané, et qui met en cause la légitimité de leur organisation. Ainsi le président du SYCOV de la région CMDT de Fana, qui est également secrétaire général du SYCOV, Yacouba Doumbia, s'oppose ouvertement à la mobilisation en cours, mais les mandatés envoyés (dont l'un provient de la région) affirment qu'au niveau des AV et des ZAER le mouvement est largement suivi. Doumbia aurait également ajouté, et cela aura peut-être son importance pour comprendre la suite des événements, qu'il fallait s'aligner derrière la position de Koutiala (et non sur celle du bureau central ou du président du syndicat ; Procès verbal de synthèse de la réunion des producteurs de coton tenue le 2 avril 2000 à Bougouni, p. 2). Les délégués envoyés dans la région CMDT de Sikasso ont organisé une réunion dans un cinéma de la ville, convoquée par l'intermédiaire d'une radio locale. Beaucoup de producteurs s'y sont présentés, et ont apporté leur soutien aux revendications et à l'appel au boycott de la prochaine campagne. A l'OHVN, une réunion convoquée dans les mêmes conditions aurait rencontré tout autant de succès, toutefois le boycott est envisagé à condition qu'il n'y ait pas de "*trahison des autres régions*" (ibid : 2). A Kita, les mandatés ont organisé une réunion avec l'appui d'un des syndicats locaux, le SYPAMO, qui aurait manifesté son adhésion aux revendications. Toutefois, et malgré leur engagement, aucun membre du SYPAMO ou de la région de Kita participe à la présente AG. Venons-en à Koutiala, qui suscite beaucoup d'attentes de par son leadership sur la représentation cotonnière. Une seule personne a fait le déplacement, mais non des moindres, puisqu'il s'agit de Youssouf Dembélé, de la Chambre d'Agriculture de Koutiala, et qui a largement contribué à la création du SYCOV. Toutefois, il nous semble que sa seule présence est un signe, puisqu'il n'est pas membre du SYCOV. Ampha Coulibaly, président du SYCOV de Koutiala, a choisi de ne pas faire le déplacement. Dembélé va rappeler lors de la réunion le mouvement passé à Koutiala, critiquer le président du SYCOV qui a refusé de le soutenir et ne s'est pas rendu sur place pour s'enquérir de la situation. Il conclut son intervention en disant que Koutiala apporte son soutien total aux revendications des producteurs présents (Procès-verbal de synthèse de la réunion des producteurs de coton tenue le 2 avril 2000 à Bougouni : 5). En revanche, les mandatés envoyés à Koutiala devaient également se rendre dans la région CMDT de San, mais les membres du SYCOV de Koutiala leur ont affirmé qu'ils se chargeaient de les informer. Pourtant aucun délégué de San n'est présent à la réunion, et la région restera à l'écart du mouvement jusqu'à son issue. En conclusion de l'AG certains délégués appellent à un congrès extraordinaire du SYCOV pour changer son bureau. D'autres, soucieux d'apporter une légitimité nationale à leur mouvement, et

AG. Il y a eu également peu de représentants de la région CMDT de Fana, les mandatés envoyés s'étant trompé dans les dates de convocation (Procès verbal de synthèse de la réunion des producteurs de coton tenue le 2 avril 2000 à Bougouni, p. 1-3).

probablement pour s'assurer un soutien ferme, demandent que chaque AV se positionne sur le mot d'ordre de boycott, avant le 15 avril, sachant qu'il doit être exécuté à partir du 30 avril¹⁰⁴ (ibid : 6). Ce dernier point est acté, et une prochaine AG de restitution est prévue le 16 avril, toujours à Bougouni. Le jour dit, les AV et ZAER des régions CMDT Bougouni, Sikasso, et de Fana sont massivement représentées. En revanche les régions de Kita et San sont absentes, et Youssouf Dembélé est toujours le seul représentant de Koutiala. L'AG déplore l'absence de réponse aux doléances de la part du gouvernement et de la CMDT. Elle reformule les revendications de la première AG, appel à la tenue d'un congrès du SYCOV, déclare le refus de recevoir le président Yaya Traoré dans les zones mobilisées et demande la suspension de Bakary Togola, son trésorier. Enfin, la rupture des rapports avec la CMDT est annoncée, si les producteurs n'obtiennent aucune avancée à partir du 30 avril 2000 (ibid : 2). Le gouvernement et la CMDT ne semblent pas prendre pleinement la mesure de la motivation de ceux qui appellent à la grève des semis, apparemment persuadés que la menace restera lettre morte, les paysans ne pouvant se passer du "*club coton*" pour accéder aux intrants et aux crédits. Et pourtant le 18 mai, bien après la date fixée par l'ultimatum, les producteurs se réunissent pour une nouvelle assemblée générale à Bougouni, en présence de 700 personnes, diffusée en direct sur une radio locale. Il s'agit de décider si la grève est maintenue, le gouvernement et la CMDT ayant fait quelques concessions : les taxes sur les intrants sont supprimées, le prix des engrais diminué, et le prix d'achat pour la campagne à venir est pour une fois annoncé avant les semis, soit un prix plancher de 160 Fcfa le kilo.

Après un tour de parole et dix-sept interventions, l'assemblée générale décide de maintenir la grève, en partie à cause de l'attitude jugée blessante de la CMDT, du bureau central du SYCOV et du gouvernement, et surtout parce que l'ensemble de leurs doléances ne sont pas satisfaites et que le prix proposé, 160 Fcfa, est trop faible (Procès-verbal de l'assemblée des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Fana, Koutiala, Sikasso, zone OHVN du 18 mai 2000). El Madani Diallo, ministre du développement rural, ancien de la CMDT et figure du clan du même nom au sein de l'ADEMA, entame alors une tournée dans la zone cotonnière, bien qu'officiellement il ne s'agisse pas de parler de la crise en cours. *"Le ministre lors de la tournée est passé par Bougouni en juin. Bougouni était devenu le foyer du mouvement et tout le monde s'attendait à dialoguer. Le ministre a fait son intervention et n'a accepté de donner la parole à personne. Il a refusé le dialogue. Les paysans étaient choqués et disaient que même du temps de la dictature ce n'était pas comme ça. La tension a augmenté. C'est après cette réunion que les gens ont confirmé qu'ils ne feraient pas de coton. Jusque vers le 20 juin, il n'y a pas eu de coton semé."* (Mody Diallo, alors président du SYCOV de Bougouni, entretien avec l'auteur du 3 mars 2007, Bougouni). La grève a donc bien lieu. Dans certaines localités du pays la pression entre producteurs est forte, et les non-grévistes sont intimidés, tout comme l'encadrement

104. Ce calendrier laisse un peu de temps aux producteurs pour réagir du fait des impératifs du calendrier agricole. Les sols doivent être préparés à partir du mois de mai/juin, et les semis effectués à partir des premières pluies, entre juin et juillet.

CMDT. Il arrivera même que de jeunes pousses de coton soient arrachées, et que des producteurs “*allochtones*” se voient menacés du retrait des terres qui leurs ont été allouées. A la fin du mois, alors que les autorités réalisent que la grève des semis est effective sur une large portion de la zone cotonnière, elles réagissent enfin. Le 22 juin, c’est le Président en personne, Alpha Oumar Konaré, qui reçoit le groupe de producteurs mobilisés dans son palais de Koulouba. Ces derniers sont désormais organisés en *Comité de crise*, composé de 22 personnes, présidé par Amadou Koné. Le comité obtient immédiatement gain de cause sur une large partie de ses revendications, et plus encore : échelonnement des dettes sur quatre ans, toutes les superficies inondées pendant la saison 1999-2000 sont exonérées du coût des intrants, l’équipement vendu à cause des dettes doit être recensé et indemnisé, et des facilités sont prévues pour le rééquipement¹⁰⁵. Ces engagements seront en grande partie tenus, mais la grève étant déjà trop avancée pour qu’une campagne agricole normale puisse être entamée, le boycott sera largement maintenu.

3 - Les conséquences et enjeux de la grève

La forte baisse de la production

Avec cette grève, les paysans ont démontré à quel point le pays dépendait d’eux. Ce vaste mouvement de contestation a prouvé, à la surprise générale, la capacité de mobilisation et la détermination de centaines de milliers de producteurs, et les grévistes en tirent une grande fierté. On assiste à un renversement symbolique du rapport de force entre les paysans d’une part, l’État et la CMDT d’autre part. “*L’État a créé la CMDT pour aider les paysans, mais maintenant c’est l’État qui a besoin de la CMDT. L’État dépend de la CMDT, et la CMDT vit sur le dos des paysans*”, nous résumait Bakary Sidibé, l’un des membres du Comité de crise, originaire de Koumantou (entretien avec l’auteur, 28 novembre 2005, Koumantou). Le manque de légitimité de Yaya Traoré et le décalage entre ses positions et celles des producteurs ont favorisé un durcissement de la position des contestataires, allant jusqu’à entraîner la plus grande grève de l’histoire du pays. La stratégie de la CMDT lors du congrès du SYCOV en 1998, qui visait à contenir le syndicat, a finalement échoué et s’est même retournée contre elle. L’attitude de la CMDT et du gouvernement pendant le conflit, entachée de mépris envers les producteurs, a également conforté les positions des producteurs les plus radicaux. Le nouveau PDG de la CMDT arrivé en février 2000, Bakary Traoré, en pleine montée en puissance du conflit, a peut-être manqué de discernement dans une entreprise dont il découvrait les rouages. Du côté des autorités, il est possible que le président de la République ait été influencé par

105. “*A Bougouni, 1062 boeufs de labour avaient été vendus et plus de 30 charrettes.*” (entretien de l’auteur avec Mody Diallo, 3 mars 2007, Bougouni).

les deux ministres les plus impliqués dans le dossier, considérés comme des connaisseurs de la filière en tant qu'anciens de l'entreprise, Soumaïla Cissé (ministre des finances) et El Madani Diallo (ministre de développement rural). Durant les années quatre-vingt-dix, l'État a clairement pris le parti de la CMDT, contre les producteurs, par exemple en n'encourageant pas l'entreprise à relever le prix d'achat du coton au niveau de ceux de la sous-région. Il considérait probablement que ses intérêts étaient croisés avec ceux de l'entreprise. La baisse des taxes à l'export, pour satisfaire les exigences de la Banque Mondiale et du FMI, a incité l'État, actionnaire à 60% de l'entreprise, à favoriser une politique de prix permettant à celle-ci de dégager un maximum de bénéfices. En cette période de dérégulation des marchés agricoles, incarnée par exemple par l'achèvement des principales étapes du Programme de Restructuration des Marchés Céréaliers, l'État ne pouvait plus perpétuer la politique de biais urbain pratiquée pendant les deux premières Républiques. À défaut de pouvoir ponctionner le marché vivrier comme par le passé (réquisition de la production à faible prix), l'effort se concentre sur la culture de rente qui est au centre de l'économie, le coton. Ce parti-pris de l'État en faveur de la CMDT, négligeant les intérêts des producteurs, est à corréliser à la crise cotonnière de 1998-2001. Car si la captation de la rente cotonnière au bénéfice de l'entreprise et de ses actionnaires n'est pas une surprise au regard des politiques agricoles passées, désormais les paysans ne semblent plus disposés à subir, comme l'avait démontré la dynamique à l'origine de leur syndicat. De là est venue l'idée de le neutraliser pour maintenir l'assise historique que l'État et l'entreprise exercent sur les producteurs. Ce qui n'avait pas été envisagé, c'est la possibilité d'un conflit social de grande ampleur en dehors de leur structure syndicale.

La production nationale va s'effondrer, passant de 459 000 tonnes en 1999-2000 à 243 000 tonnes en 2000-2001, soit une baisse de 48%¹⁰⁶. Pour faire face à la crise budgétaire engendrée par le boycott, la CMDT bénéficie de mesures d'allègements fiscaux et d'un gel de ses dettes fiscales antérieures. La part du secteur coton dans les recettes d'exportation va également chuter, de 43% en 1999 à 28% en 2000. Les grévistes sont particulièrement lésés : leur revenus globaux tirés de la culture du coton sont passés de 41 milliards de Fcfa à 25 milliards. Au 30 septembre 2000, le déficit de la CMDT s'élève à 57 milliards de Fcfa. En conséquence la CMDT rogne sur ses budgets destinés au développement rural, entre 2000 et 2001 : -50% pour l'alphabétisation, -42.5% pour l'entretien des pistes et -38% pour la vulgarisation agricole. La CFDT et surtout l'État malien, en tant qu'actionnaire, appuie l'entreprise par des avances de trésorerie et des prêts à long terme. L'État injecte environ 20 milliards de Fcfa d'apport pour soutenir le financement de la campagne 2000-2001, et l'accord signé avec le Comité de crise lui coûtera plus de deux milliards. Le tableau 7. résume quelques données supplémentaires, afin de mettre en relief la répartition régionale du boycott de la culture sur la campagne 2000-2001, qui atteint par endroit des taux de 70%. Il montre aussi la vigueur de la reprise dès la campagne suivante.

106. Les données de ce paragraphe sont extraites d'un rapport sur les conséquences économiques de la grève, financé par l'État Malien et l'Union-européenne, et réalisé par Agropac-SPA (2002 : 22-29).

Tableau 7. – Impact de la grève sur la production de coton.*

Région	Production (tonnes) (Base 100 en 1999-2000)		
	1999-2000	2000-2001	2001-2002
BOUGOUNI	85 873 <i>100</i>	19 186 <i>22</i>	96100 <i>112</i>
FANA	80 570 <i>100</i>	9 642 <i>12</i>	98 600 <i>122</i>
KITA	32 367 <i>100</i>	22 427 <i>69</i>	35 100 <i>108</i>
KOUTIALA	100 612 <i>100</i>	108 675 <i>108</i>	92 484 <i>92</i>
SAN	39 366 <i>100</i>	40 059 <i>102</i>	56 300 <i>143</i>
SIKASSO	91 201 <i>100</i>	29 652 <i>33</i>	107 900 <i>118</i>
Total CMDT	429 989 <i>100</i>	229 641 <i>53</i>	540 000 <i>126</i>
OHVN	29 134 <i>100</i>	13 085 <i>45</i>	38 000 <i>130</i>

* Tableau réalisé à partir des données du rapport AGROTEC-SPA (2002 : 66-67).

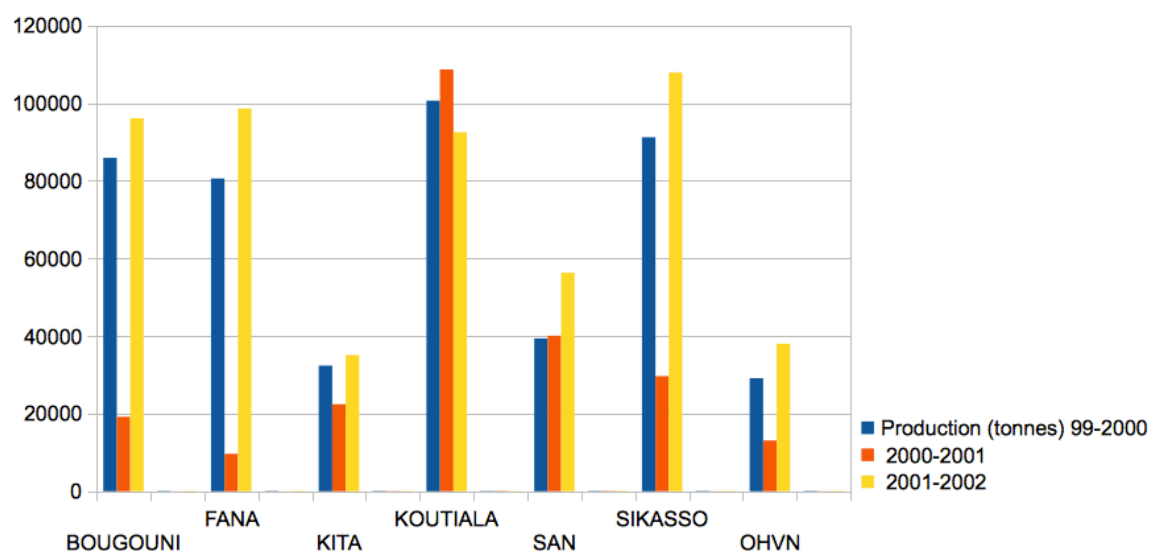


FIGURE 3. – Impact de la grève sur la production de coton. Tableau réalisé à partir des données du rapport AGROTEC-SPA (2002 : 66-67).

Le boycott de la culture du coton a principalement concerné les régions CMDT de Bougouni, Fana, Sikasso et dans une moindre mesure l'OHVN, reflétant bien le caractère régionalisé de la contestation. Les résultats de production en 2001/2002 sont remontés à un niveau supérieur à ceux précédant la grève, à la faveur d'un prix d'achat du kilo de coton jamais atteint jusqu'alors, 200 Fcfa. Il faut souligner que l'année du boycott, il n'y a quasiment pas eu de report de la production de coton vers les vivriers, l'incertitude qui régnait en début de campagne n'ayant pas permis aux producteurs de réorienter leur production à temps.

Une mobilisation disparate

Deux régions n'ont donc pas fait grève, Koutiala et San, et la mobilisation à Kita a été moindre que dans les régions les plus impliquées (avec une production équivalente à 69% de celle de l'année précédente). Le SYPAMO de Kita n'a pas eu un positionnement clair pendant le conflit, s'étant montré favorable au mouvement auprès des mandatés venus à leur rencontre, et prenant en définitive plutôt le parti de l'entreprise, n'appelant pas au boycott. *“Quand la CMDT a décidé de descendre unilatéralement le prix du coton à 150 Fcfa, c'est le SYPAMO qui a défendu le nouveau prix lors d'une assemblée générale. Ce jour là Modibo Keïta¹⁰⁷ a dit “le coton on ne le mange pas, si vous ne vendez pas à ce prix vous allez en faire des paillasses pour vous asseoir dessus.” Jusqu'à présent les gens n'ont pas oublié ces propos, il ne fallait pas dire ça.*” (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keïta, SPCK, 5 octobre 2008, Bamako). L'autre syndicat de la zone, le SPCK, ne va pas non plus appeler au boycott, et pourtant les superficies cultivées en coton vont tout de même baisser. Des producteurs informés de la campagne de boycott ont pu participer au mouvement en dehors des consignes syndicales, et d'autres ont peut-être tout simplement refusé de produire avec un prix du coton aussi bas, sachant que beaucoup de producteurs de la région étaient endettés depuis la campagne précédente (les rendements y avaient été très mauvais, en partie pour des raisons climatiques). On peut aussi supposer que cela est dû à la moindre dépendance des paysans de Kita au système coton, son implantation étant encore récente dans la zone. Le SPCK livrera tout de même quelques batailles durant la campagne 2000-2001, en décalage, avec la même technique que celle employée à Koutiala fin 1998 : le refus de livrer le coton. *“Quand les producteurs ont refusé de donner leur coton, le directeur régional de la CMDT a voulu forcer les paysans et a corrompu des producteurs. La CMDT a envoyé un camion à Kokofata où le SPCK est bien implanté. Il est reparti vide vers l'usine de Kita, située à 60 km. Le directeur régional est venu avec les gendarmes pour tenter d'imposer la livraison du coton. On les a pris en otages. On a pris les armes des gendarmes et on les a déchaussés. Après négociation, on les a libérés, et finalement on a livré le coton. Nous n'étions pas puissants, juste une petite poche, et on n'était pas très étendus. Mais depuis lors on a su en dehors il n'y avait pas que le*

107. Futur Président du SYPAMO après le décès de Fah Cissé.

SYPAMO. C'est à ce moment que le pouvoir a re-basculé vers le SPCK." (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keïta, SPCK, 5 octobre 2008, Bamako¹⁰⁸).

Dans les régions de Koutiala et San, plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence de participation à la grève. Tout d'abord, San a été la grande absente du mouvement, du début jusqu'à la fin, peut-être en partie sous l'influence du SYCOV de Koutiala, qui était supposé relayer les revendications portées lors des AG, et n'en a apparemment rien fait. Après Koutiala, San est l'un des bastions du SYCOV, et les directions syndicales des deux régions cotonnières sont apparemment très proches l'une de l'autre. L'attitude de San pourrait donc s'expliquer par celle de Koutiala. Tout au long de la mobilisation, Koutiala participe à minima aux AG, représentée par le seul Youssouf Dembélé. Il fait toutefois partie de ceux qui sont intervenus lors de la dernière AG du 18 mai 2000, et d'après son compte-rendu il s'est prononcé, avec tous les autres délégués présents, pour le boycott (Procès-verbal de l'assemblée des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Fana, Koutiala, Sikasso, zone OHVN du 18 mai 2000). Dix ans plus tard, voici comment il expliquait l'absence de mobilisation dans sa région : *"j'ai dit aux responsables syndicaux : "bon, voilà ce que vous allez faire : tous ceux qui viendront vous demander de décréter la grève, dites leur d'aller tenir des réunions à la base, faire signer des pétitions par tous les exploitants qui désirent faire la grève. Ne prenez plus l'engagement au niveau de la région."* (Youssouf Dembélé, président de la Chambre d'Agriculture de Koutiala, cité par Cornet, 2011 : 102). Très peu de pétitions seraient parvenues au niveau du syndicat régional, les producteurs étant probablement échaudés par le mouvement très dur qui avait secoué la région l'année précédente. Le manque d'unité constaté lors de ce premier conflit, avec des producteurs qui avaient accepté de donner leur coton à la CMDT alors que le syndicat appelait à le conserver pour négocier sur le prix d'achat, a peut-être fait craindre des désistements en cas d'appel au boycott. Au-delà de cette considération, il semble que le SYCOV de Koutiala, berceau du syndicat, n'ait pas apprécié la dimension anti-SYCOV que prenait le mouvement, bien qu'il soit lui-même opposé à son nouveau président, Yaya Traoré. Une dernière raison expliquerait l'absence de participation de la région de Koutiala au boycott, sa dépendance sans équivalent au *"club coton"*. Ainsi, il nous semble que les raisons de l'apparition du SYCOV dans la région de Koutiala sont les mêmes que celles qui l'ont dissuadé de faire grève en 2000. Dans ce bassin historique du développement de la culture cotonnière les exploitants ont intégré au plus au point cette culture dans leur modèle économique, et ne veulent pas se passer des crédits et surtout de l'accès aux intrants agricoles, dans un contexte d'usure des sols et de baisse des rendements. Nous avons vu que les grandes exploitations, souvent les plus performantes (avec le plus grand nombre d'actifs, les plus grandes surfaces cultivées en coton et la plus grande part attribuée coton sur l'ensemble des surfaces cultivées) sont en proportion plus nombreuses dans cette région qu'ailleurs, et sont donc logiquement les plus dépendantes

108. D'après Tounkara, le secrétaire général du syndicat, cet épisode n'aurait pas eu de suite judiciaire car les gendarmes n'avaient pas de mandat des autorités judiciaires pour intervenir avec la CMDT (entretien avec l'auteur du 12 novembre 2008, Bamako).

de la CMDT. Notons enfin qu'en 1998-99, les producteurs de Koutiala ne s'étaient pas privés du système coton lors de leur mobilisation, puisqu'elle avait eu lieu en aval de la campagne, au moment de la commercialisation.

A travers cette dernière explication, on peut se poser la question du profil des exploitations agricoles mobilisées, ayant nous même entendu dire par certains des grévistes que le boycott de 2000 était celui des petits producteurs. Il est vrai que ses principaux initiateurs ne sont pas particulièrement de gros exploitants¹⁰⁹. Une étude réalisée à partir d'un échantillon de 80 exploitations agricoles de neuf villages des cercles de Bougouni, Kadiolo (région CMDT de Sikasso) et Koutiala semble aller dans le même sens, constatant que les plus grandes exploitations "*n'ont pas suivi le mot d'ordre de grève*" (Bélières, Djouara, Kébé, 2006 : 69). A partir d'une typologie entre grandes, moyennes et petites exploitations¹¹⁰, les auteurs de l'étude constatent que ce sont les petites exploitations qui se sont le plus mobilisées, en se basant sur l'évolution de leurs revenus¹¹¹ :

109. Les entretiens réalisés avec différents leaders du mouvement (Mody Diallo, Amadou Koné, Bakary Sidibé) dans leur concession nous ont confirmé cet état de fait. Dans les années 1990, on peut considérer comme une "*grande*" exploitation celle qui cultive entre 7 et 10 hectares de coton, quand une "*moyenne*" en cultive entre 2 et 4 et une "*petite*" entre 0,5 et 1 (Bélières, Djouara, Kébé, 2006 : 66-67). En revanche Tahirou Bamba, de la Chambre d'Agriculture de Bougouni, "*facilitateur*" du Comité de crise, ne cultive pas de coton.

110. Voici les critères de différenciations, et leur répartition en proportion : "*grandes exploitations (6%) : mieux dotées en facteurs (équipements agricoles et bovins), elles ont intensifié leurs productions de coton et céréales et diversifient leurs activités ; exploitations moyennes (81 %) : les plus répandues, relativement bien dotées en facteurs (équipements agricoles et bovins), elles ont intensifié la production de coton et dans une moindre mesure celle des céréales ; petites exploitations (12 %) : mal dotées en facteurs (équipements agricoles et bovins), elles ne peuvent pas intensifier et sont contraintes à la production céréalière et autres cultures (riz de bas-fonds et arachide).*" (Bélières, Djouara, Kébé, 2006 : 66)

111. Bélières, Djouara, Kébé, 2006 : 69.

Tableau 8. – Revenu (Fcfa) par personne et par type d’exploitation avant, pendant et après le boycott (base 100 en 1999/2000)

Type d’exploitation agricole	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Grandes	118 131 <i>100</i>	129 837 <i>110</i>	164 449 <i>139</i>
Moyennes	96 839 <i>100</i>	74 006 <i>76</i>	100 584 <i>103</i>
Petites	63 686 <i>100</i>	31 608 <i>50</i>	65 534 <i>103</i>

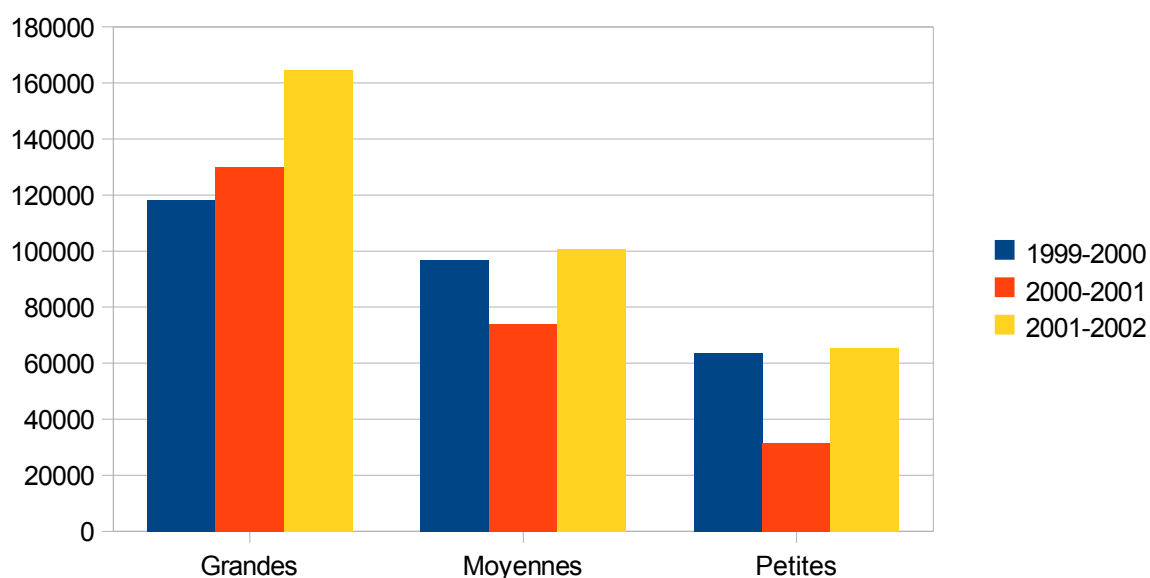


FIGURE 4. – Revenu (Fcfa) par personne et par type d’exploitation avant, pendant et après le boycott *

* (base 100 en 1999/2000)

Ces données montrent en premier lieu les écarts de revenus selon le type d’exploitation, et en second lieu pour l’année du boycott une baisse de revenus relativement plus forte dans les petites exploitations (50%) que dans les moyennes (20%), quand ceux des grandes ont augmenté de 10%. Notons toutefois qu’il s’agit de moyennes, puisque par définition une exploitation qui n’a pas cultivé de coton lors de la grève de 2000 n’en a tiré aucun revenu. De plus ces statistiques étant réalisées à partir d’exploitations agricoles de plusieurs régions, il est probable que la différence de revenus selon le profil d’exploitation (entre petites et grandes) serait différenciée selon la dimension régionale du boycott, notamment du fait de l’absence de participation de Koutiala, où se trouve la plus forte proportion de grandes exploitations. Pour être sûr que les écarts statistiques de cette étude corroborent bien une différence socio-économique dans le profil des grévistes, présentons

les statistiques de la CMDT. A partir de sa typologie répartissant en quatre profils les exploitations agricoles (A, B, C, D¹¹²), comparons sur deux campagnes successives les trois régions les plus mobilisées dans la grève (Bougouni, Fana, Sikasso) à une région non gréviste (Koutiala) :

Tableau 9. – Pourcentage des exploitations ayant cultivé du coton, campagnes 1999-2000 et 2000-2001 (année du boycott) (CMDT, 2000 : 43* ; CMDT, 2001 : 45**)

Type d'exploitation	Bougouni		Fana		Koutiala		Sikasso		CMDT	
	99/00	00/01	99/00	00/01	99/00	00/01	99/00	00/01	99/00	00/01
A	98%	27%	96%	12%	96%	97%	98%	29%	95%	49%
B	92%	29%	89%	17%	88%	90%	95%	31%	80%	40%
C	71%	21%	60%	14%	66%	74%	80%	16%	58%	27%
D	54%	19%	28%	4%	42%	48%	57%	37%	42%	28%
Moyenne	83%	26%	85%	15%	85%	87%	89%	29%	76%	39%

* Statistiques réalisées à partir d'un échantillon de cinquante-et-un villages (CMDT : 2000 : 7).

La moyenne des régions CMDT comprend celles de Bougouni, Fana, Kita, Koutiala, San, Sikasso. Les moyennes régionales et nationales sont pondérées par la répartition entre les quatre différents types d'exploitations.

Il nous semble que les données nationales de la campagne concernée par le boycott ne disent pas grand-chose, du fait des fortes disparités régionales déjà constatées.

**Statistiques réalisées à partir d'un échantillon de cinquante-trois villages (CMDT : 2001 : 7).

Tableau 10. – Écart en pourcentage des exploitations ayant cultivé du coton entre la campagne 1999-2000 et 2000-2001 (l'année du boycott) selon le type d'exploitation et la région CMDT

Type d'exploitation	Bougouni	Fana	Koutiala	Sikasso	CMDT
A	-73%	-88%	1%	-71%	-49%
B	-69%	-81%	2%	-68%	-50%
C	-71%	-77%	12%	-80%	-54%
D	-65%	-86%	14%	-35%	-34%
Moyenne	-69%	-83%	3%	-68%	-49%

112. "Type A : Exploitation bien équipée pour la culture attelée, ayant au moins une charrette et possédant un troupeau de plus de dix bovins, y compris deux paires de boeufs d'attelage.

Type B : Exploitation disposant d'au moins une paire de boeufs de labour et d'une unité de culture attelée, mais ayant un troupeau de bovins de moins de dix têtes, y compris les boeufs d'attelage.

Type C : Exploitation non-équipée pour la culture attelée, mais sachant conduire un attelage, disposant souvent d'un équipement incomplet.

Type D : Exploitation en culture manuelle, ne connaissant pas ou très peu la culture attelée." (CMDT : 2000 : 8).

Il faudrait une enquête d'une grande ampleur, région par région, localité par localité, pour affiner ces données et surtout pouvoir expliquer avec précision les différences de pourcentage d'exploitations ayant boycotté la culture cotonnière, notamment en fonction de leur profil ¹¹³. Dans les régions CMDT de Bougouni et Fana, tous les types d'exploitations ont participé au boycott dans des proportions relativement proches (entre -65% et -73% à Bougouni, entre -77% et -88% à Fana), avec en pourcentage une implication légèrement plus importante pour celles de type A. Dans la région CMDT de Sikasso, les données sont quelque peu différentes : la plus grande proportion d'exploitations à s'être retirées de la culture du coton entre les deux campagnes est parmi celles de type C (-80%), suivies de près par celles de type A et B (-71% et -68%). En revanche les petites exploitations mal équipées, de type D, sont moins impliquées (-35%). A l'exception de cette dernière donnée, il n'apparaît donc pas de différences marquées dans la mobilisation de 2000 en fonction du profil socio-économique de l'exploitation agricole. Si la participation au boycott semble un peu plus prononcée dans les exploitations de type A, et moins dans celles de type D, les écarts statistiques ne sont pas significatifs, en tout cas dans les régions de Bougouni et Fana ¹¹⁴. Cette dernière est la région la plus impliquée dans la grève, devant Bougouni et Sikasso. Nous savons par nos entretiens que dans beaucoup de cas le boycott s'est décidé au niveau d'un village entier, ou encore d'une ZAER ou d'une AV ¹¹⁵. Il est donc difficile d'identifier clairement ce qui relève de l'adhésion collective ou au cas par cas à ce mouvement, mais la participation ne semble pas reposer de façon significative sur des distinctions d'ordre économique. En revanche, si les statistiques de l'étude précitée de Béliers, Djouara et Kébé (2006) paraissaient révéler une perte de revenus plus importante dans les petites exploitations que dans les grandes, il ne semble pas que les premières aient davantage fait la grève que les autres.

La recomposition syndicale

Les producteurs de coton vont sortir très divisés de ce mouvement. Le *Comité de crise* des grévistes jouit d'une grande légitimité, d'autant que les mesures qu'il a obtenues

113. Il y a ainsi des disparités dans une seule et même région, par exemple dans la région CMDT de Sikasso. Les statistiques montrent que la grève n'a pas été suivie dans le secteur de Kadiolo (17 167 tonnes récoltées en 1999-2000 pour 16 180 tonnes en 2000-2001), alors qu'elle a été presque générale dans le secteur de Niéna, l'un des foyers du mouvement (de 20 077 tonnes en 1999-2000 à 45 tonnes en 2000-2001) (AGROTEC-SPA, 2002 : 66).

114. En l'état, nous ne pouvons expliquer la singularité de la région de Sikasso sur ce point. Les villages de l'échantillon de la CMDT ne sont pas cités nominativement pour la région de Sikasso, mais présentés sur une carte qui manque de lisibilité (CMDT, 2001 : 7). Il semble que deux d'entre eux sont situés dans le secteur de Kadiolo, où il n'y a pas eu de grève, ce qui pourrait avoir une incidence sur les données pour l'ensemble de la région, dans la mesure où les disparités entre secteurs dans la mobilisation y ont été fortes (AGROTEC-SPA, 2002 : 66).

115. D'ailleurs pendant le mouvement, la consultation sur l'adhésion au boycott décidé lors de l'AG du 2 avril 2000 s'adressait aux AV, et non aux simples exploitations (Procès verbal de synthèse de la réunion des producteurs de coton tenue le 2 avril 2000). Les résultats de ces consultations ne sont malheureusement pas restitués dans le procès verbal de l'AG suivante.

concernent l'ensemble de la zone cotonnière, y compris ceux qui n'ont pas fait grève, tandis que le bureau central du SYCOV est discrédité. La Chambre d'Agriculture (APCAM) va conduire une médiation, financée par l'État, en organisant une tournée nationale pour tenter de réconcilier les parties en présence. Une commission de médiation est installée, avec Barou Tall, président de la Chambre d'Agriculture, N'fagnanama Koné, premier PDG de la CMDT en 1974 et ministre de l'Agriculture dans les années quatre-vingt, Michel Daou (à l'origine de la première AV), Abdoulaye N'Diaye, ancien de la CFDT dans les années 1970, ministre dans les années 1980, et Sira Diop (figure du mouvement du droit des femmes). Dans la plupart des réunions, les producteurs demandent le renouvellement des instances du SYCOV (entretien de l'auteur avec Barou Tall, 30 novembre 2009, Bamako), ce qui ne va pas apaiser les tensions : *“s'il y avait le SYCOV et le Comité de crise on ne pouvait pas entrer par la même porte”* (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba et Méné Diallo, membres du Comité de crise, 15 octobre 2008, Bamako). Le document de synthèse de la tournée préconisera l'organisation d'élections afin de renouveler les instances du SYCOV.

Les représentants en place du SYCOV ne l'entendent pas de cette façon, et commencent par organiser un conseil national, les 14 et 15 mars 2001. Mody Diallo, membre du Comité de crise et du bureau du SYCOV, démissionne de ses fonctions syndicales. Le 15 mars, c'est au tour du président du SYCOV, Yaya Traoré, de mettre fin à son mandat avant terme. Il déclarera dans sa lettre de démission : *“...il est incontestable que notre filière a brillé ces dernières années (...). Ceci est sûrement la résultante de notre approche qui s'est toujours voulue participative et de dialogue (...). Que de revendications formulées ces dernières années ! Malheureusement en 2000-2001, des radicaux ont récupéré ces revendications avec les moyens forts et incendiaires pour l'économie de l'ensemble du pays et ceci, à des fins jusqu'à présent inconnues. également, fort a été mon étonnement quand les autorités ont prouvé (...) que notre logique de dialogue n'était pas la bonne manière pour faire aboutir nos revendications. Tout porte à croire que la meilleure façon de se faire entendre dans ce pays est d'agir avec inconscience, quelque soit le préjudice que cela peut causer (...) Considérant tout ce que je viens de dire (...) je vous présente ma démission à compter de ce jour fatidique”* (cité par Fok, 2006 : 3). Ce conseil national a été l'occasion de présenter un bilan des activités du SYCOV, du congrès 1998 à 2000. En dehors de sessions de formation à destination de ses dirigeants et d'un atelier en 1999 sur l'éclatement des AV, le bilan est plutôt mince. Le bilan financier reflète la prise de distance des ONG de développement rural, qui ne contribuent presque plus à son budget. Sur les trois années (1998 à 2000), le SYCOV a eu un budget total de 89,075 millions de Fcfa, dont 70,293 millions apportés par l'AFD, 11,9 millions par la Banque Mondiale, 2,77 millions par l'AFDI (par l'intermédiaire de l'AOPP), 2 millions pour la coopération Suisse et les 2,11 millions restant provenant des cartes de membre (SYCOV, 2000 : 6).

Après la démission de Yaya Traoré en mars, le SYCOV envisage l'organisation d'un congrès quelques mois plus tard, pour renouveler ses instances. Mais l'APCAM, à par-

tir des conclusions de la commission de médiation, va prendre l'initiative de réunir un congrès du SYCOV, les 4 et 5 avril, à Ségou¹¹⁶. Il est boycotté par une grande partie des anciens responsables du SYCOV, dont ceux de Koutiala et San, qui considèrent que son organisation ne répond pas aux statuts du syndicat. En fait se joue en coulisse une bataille pour la prise de contrôle du syndicat, ceux de Koutiala voyant venir la victoire du Comité de crise, qui semble alors favori. En l'absence des représentants de Koutiala et San, et en présence de quarante-trois délégués issus des seules régions CMDT de Bougouni, Fana et Sikasso et d'un seul secteur de l'OHVN, le congrès voit effectivement triompher Méné Diallo, l'ancien vice-président du Comité de crise, originaire de Niéna, qui devient Président du SYCOV, et Tahirou Bamba, de la Chambre d'Agriculture de Bougouni, qui devient son secrétaire général, bien qu'il ne se soit pas à l'époque producteur de coton¹¹⁷ (SYCOV : 2001). Les membres de l'ancien bureau central du SYCOV, qui ont boycotté l'événement, ne reconnaissent pas les instances nouvellement élues, et menacent d'aller en justice pour faire valoir l'illégalité du congrès. Pendant un temps, il existe donc deux SYCOV, le "*SYCOV rénové*" de Méné Diallo, et "*l'ancien*" SYCOV qui affirme être le seul légitime pour utiliser ce nom. Finalement le premier décide de créer sa structure propre, le *Syndicat pour la Valorisation des Cultures cotonnières et vivrières*, le SYVAC. Les 8 et 9 octobre 2001, le SYVAC organise son congrès constitutif à Sikasso, sur financement public, scellant l'éclatement du principal syndicat cotonnier du pays. Méné Diallo en est élu président et Tahirou Bamba secrétaire général. On y retrouve également d'autres figures de la grève (Mody Diallo, auparavant membre du bureau central du SYCOV et président du syndicat à Bougouni, qui devient secrétaire aux relations extérieurs du SYVAC, ou Moussa Sanogo, de Fama, secrétaire à la presse, à la formation et à la culture). Peu de temps après le congrès, Tahirou Bamba est arrêté et incarcéré, accusé de meurtre, ce qu'il considère comme une manipulation pour le tenir à l'écart¹¹⁸ : "*On m'a arrêté en novembre 2001 et j'ai fait dix-sept mois de détention provisoire pour un prétexte d'assassinat. Comme j'ai vu le mort le jour de son assassinat on a dit que c'était moi. Il avait été assassiné en 2000. Un an après on m'arrête. C'était un prétexte, personne n'a témoigné contre moi, il n'y avait rien de nouveau. Ils voulaient arrêter la tête du SYVAC. Le syndicat a lutté pour moi. Il fallait me faire juger ou me libérer. Avec la pression du SYVAC, notamment une menace de grève en mars 2003, j'ai été mis en liberté provisoire. Quand je suis sorti de prison on a eu le récépissé du syndicat, on n'avait pas pu le faire avant.*" (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba, 15 octobre 2008, Bamako).

Puisque Yaya Traoré a présenté sa démission, le bureau de "*l'ancien*" SYCOV va

116. On peut penser que Barou Tall, le président de l'APCAM, ne voyait pas d'un mauvais oeil l'affaiblissement du SYCOV par son éclatement en deux factions, beaucoup jalouxant le poids du syndicat cotonnier dans la représentation paysanne malienne.

117. Notons que parmi les résolutions de ce congrès est affirmée l'opposition au principe de privatisation de la CMDT (SYCOV, 2001 : 2).

118. Nous ne nous étendrons pas sur ce sujet, d'autant qu'il n'y a toujours pas eu de jugement de cette affaire dix ans plus tard. Nous l'évoquons dans la mesure où l'événement est largement connu, et qu'il est considéré par Bamba comme un moyen d'exercer une forme de répression syndicale.

se choisir un nouveau président. C'est Ampha Coulibaly, du SYCOV de Koutiala, qui est "nommé par consensus" pour terminer le mandat en cours de Traoré (1998-2003). Il semble que le SYCOV de Koutiala ait exercé une forme de chantage pour obtenir la présidence du syndicat : "Au sortir de la crise, les gens du SYCOV de Koutiala menaçaient d'aller au SYVAC s'ils n'avaient pas la chefferie du syndicat. Un congrès extraordinaire à la mi 2001 a nommé Coulibaly pour terminer son mandat. Il n'y a pas eu de vote, c'était le candidat unique. On s'est mis d'accord sur Koutiala pour prendre la tête. C'est ceux de Koutiala qui ont choisi une personne, à notre demande" nous disait Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV de la région CMDT de Fana à cette époque, et futur secrétaire général du SYCOV à partir de 2004¹¹⁹ (entretien de l'auteur, 10 avril 2007, Bamako). Tahirou Bamba, secrétaire général du SYVAC, nous affirmait également : "Pendant la grève Ampha Coulibaly (...) a fait volte-face pour avoir la présidence du SYCOV. Je lui ait dit "pour que toi tu deviennes Président du SYCOV, il a fallu que que je fasse démissionner Yaya Traoré""(entretien de l'auteur, 15 octobre 2008, Bamako).

Au sortir de cette crise, il existe désormais quatre syndicats représentant les producteurs de coton : le SPCK et le SYPAMO dans la région CMDT de Kita, le SYCOV et le SYVAC pour le reste de la zone cotonnière. Le SYVAC est toutefois absent de la zone de Koutiala, fief du SYVOC, et très peu représenté à San. Le bilan de ce mouvement fait toujours débat. Pour la CMDT et ceux qui sont restés au SYCOV, les leaders du Comité de crise ont fait preuve d'opportunisme et ont utilisé le mécontentement des producteurs pour se faire une place au sein de la représentation des producteurs de coton. Pour les producteurs mobilisés et le Comité de crise, la grève a été le résultat de l'intervention de la CMDT dans la composition du SYCOV, qui avait renforcé la coupure entre le bureau central et sa base, et de l'incapacité de l'entreprise comme du gouvernement à entendre les revendications. Beaucoup considèrent que la grève résulte également de la mauvaise gestion de la CMDT pendant les années fastes qui ont suivi la dévaluation. En 1998, la CMDT organisait la fête du coton alors qu'un audit allait révéler de graves manquements dans la gestion de l'entreprise, et que les cours du coton commençaient déjà leur baisse. Enfin on peut voir dans ce mouvement et sa dimension régionale un révélateur de la nouvelle donne géographique cotonnière qui s'annonce. Le bassin historique, San et surtout Koutiala, semble en déclin relatif et la région CMDT de Bougouni fait figure de zone d'avenir de la culture cotonnière, tout comme une partie de la région CMDT de Sikasso. Ces deux zones ont été au coeur du mouvement de grève de 2000, et abritent plusieurs dirigeants de premier rang du Comité de crise puis du SYVAC. Leur potentiel agricole est considérable, avec de bonnes conditions pluviométriques et de larges zones à défricher, le sud de Bougouni ayant récemment été libéré de l'onchocercose. La montée en

119. Il est lui aussi un ancien fonctionnaire retourné à l'agriculture : "Avant j'étais comptable au service de l'action coopérative, jusqu'en 1990 (la même administration que Baba Antoine Berthé, nda). Mon service a été supprimé et j'ai été licencié. J'ai été m'installer dans mon village pour cultiver." (entretien de l'auteur avec Keffa Diarra, 10 avril 2007, Bamako).

puissance de la région CMDT de Bougouni (et dans une moindre mesure celle de Sikasso) est confirmée par quelques données. Il faut cependant tenir compte du retard important à combler : entre 1993 et 2003, la production a crû de 140% dans la région CMDT de Koutiala, de 163% dans celle de Sikasso et de 200% dans celle de Bougouni. Parallèlement, les superficies cultivées en coton ont augmenté de 145% à Koutiala, de 149% à Sikasso et de 240% à Bougouni (Dembélé, 2005 : 25). Néanmoins, le “*retard*” de Bougouni fait que ses jeunes exploitations cotonnières sont moins performantes que celles d’une région comme Koutiala. 70% des exploitations cotonnières sont de type A et B dans la région de Bougouni, contre 83% à Koutiala, où elles sont généralement plus anciennes (statistiques de la campagne 1999-2000, CMDT, 2000 : 25).

Le pluralisme syndical va créer de fortes tensions pendant ses premières années, dans les zones où le SYCOV et le SYVAC sont en concurrence, ainsi qu’à Kita, disputé entre le SPCK et le SYPAMO. Le premier a été revigoré par sa position pendant la grève, le second en sortira affaibli, pour les mêmes raisons. Quelques années plus tard il entamera son déclin, à la suite du décès de l’un de ses principaux dirigeants, Fah Cissé.

Conclusion

Les années quatre-vingt-dix, par une libéralisation politique inédite depuis l'indépendance du pays, marque l'avènement d'une ère nouvelle, le pluralisme. La multiplication du nombre des partis politiques, des associations, des syndicats, des organisations paysannes, des AV, montre la rapidité avec laquelle les Maliens se sont approprié les possibilités qu'elle offre, même si paradoxalement, ils ne semblent pas vraiment avoir pris goût à l'un des canons de la démocratie, le vote. Multiplicité et pluralisme ne sont pas synonymes, comme le démontrent les compétitions, parfois exacerbées, nées de la coexistence d'organisations concurrentes, mais aussi la difficulté pour les anciens acteurs dominants à accepter la perte de leur monopole : le parti au pouvoir est désormais confronté à une opposition partisane, la CMDT doit intégrer l'existence d'une organisation nationale représentant les producteurs, l'UNTM doit prendre acte de la création de syndicats autonomes et d'une centrale concurrente, la CSTM, le principe d'une AV par village vole en éclats. Du point de vue des dynamiques rurales, cette vitalité témoigne du fait qu'elles étaient en attente, étriquées par des politiques agricoles seulement perçues comme des contraintes. La libéralisation politique et économique donne la pleine mesure au déploiement des élites rurales dans les nouveaux champs à investir (OP, représentation paysanne, ONG de développement rural, commune rurale à partir de 1999). Les parcours de quelques-uns des leaders ruraux que nous avons identifiés montrent que la plupart de ceux qui ont émergé occupaient déjà des positions "*importantes*" avant cette période (fonction publique, mandat syndical, responsabilité politique), du moins localement, même si l'extension considérable des postes et fonctions à pourvoir a logiquement rendu possibles des ascensions nouvelles. Mais, au-delà du fait que le personnel politique, syndical, associatif devient toujours plus nombreux, il faudrait savoir dans quelle mesure cela modifie les logiques et les mécanismes de pouvoir.

Les méandres de la privatisation la filière cotonnière

Les institutions de Bretton Woods ont manifesté leur volonté de libéraliser la gestion de la filière cotonnière malienne dès la fin des années quatre-vingt. A défaut d'atteindre directement l'entreprise cotonnière, cela commencera par le transfert de certaines compétences aux organisations de producteurs (Associations Villageoises pour la pré-commercialisation, puis constitution d'équipes techniques paysannes pour la vulgarisation des savoirs agricoles et une partie de l'estimation des besoins). Mais pour l'essentiel, la CMDT et les entreprises du secteur coton ont efficacement résisté aux processus de privatisation des années-quatre-vingt-dix, tant au regard de la situation nationale, où elles commencent à faire exception, qu'au niveau continental, où la plupart des filières cotonnières ont bien avancé dans cette direction, quand leur privatisation n'est pas déjà achevée. Le Mali a refusé de se plier aux injonctions des bailleurs à cette période pour plusieurs raisons. La CMDT a ses détracteurs (par exemple dans certains services de l'État qui se trouvent en rivalité avec elle¹), mais elle a surtout de nombreux défenseurs. Il y a bien sûr le personnel de la CMDT, qui a pu observer le sort réservé aux Opérations de Développement Rural maliennes ou aux autres filières cotonnières africaines privatisées durant les années quatre-vingt-dix. Ces exemples s'avèrent bien peu attractifs dans la mesure où ces privatisations commencent généralement par de larges coupes dans les effectifs. A cette défense corporatiste de l'entreprise s'est ajoutée la position de l'État et des gouvernements successifs durant les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, soucieux de garder le contrôle d'un secteur stratégique pour l'économie du pays. L'entreprise a aussi servi de "*centre de formation*" pour beaucoup de cadres de l'administration, que l'on retrouve ensuite dans les différents ministères, ou à leur tête (le "*clan CMDT*"), ce qui a joué un rôle dans la résistance à la privatisation de la filière. Enfin le secteur cotonnier fait vivre une grande partie de la population², ce qui lui donne une importance non seulement économique mais aussi politique et sociale. Privatiser les abattoirs frigorifiques de Bamako

1. Nous pensons par exemple aux remarques que nous avons pu entendre à la Direction Régionale des services de l'agriculture de Sikasso contre la très forte dépendance à la culture du coton et surtout contre le poids trop important pris par la CMDT, qui captait tous les projets de diversification agricole. La privatisation de l'entreprise y était alors défendue, surtout pour qu'elle recentre ses activités sur le secteur industriel (égrenage).

2. On estime généralement que le secteur coton implique directement et indirectement environ trois millions de maliens, sur un peu plus d'une douzaine au début des années deux mille, soit à peu près 25% de la population.

n'a pas la même incidence qu'une privatisation du "*premier employeur*" du pays (si l'on y intègre les producteurs), et le poids électoral que représentent les producteurs pousse les autorités à les ménager. La CMDT, considérée par les Maliens comme le fleuron de leur économie, ayant porté ce qu'ils appellent parfois "*la succes story de l'or blanc*", constitue un enjeu symbolique qui touche à la fibre nationaliste du pays, déjà largement mise à mal par l'ajustement structurel. La privatisation constitue donc un risque politique pour le pouvoir, qui veillera toujours à montrer qu'il n'accepte cette cession qu'à reculons.

A ces résistances s'est ajoutée celle du premier partenaire du Mali, la France. La CFDT et la coopération française, en croisant le fer contre les ambitions de la Banque Mondiale, ont participé à la protection du modèle de filière intégrée à capitaux publics. Cette position défensive a été portée par ces acteurs de premier plan, imprégnés des traditions colbertistes, mais elle participe aussi d'intérêts plus concrets. Cela faisait longtemps que la CFDT n'avait plus une place stratégique dans l'économie textile française, largement déconfitée, ce qui explique probablement pourquoi Edouard Balladur était prêt à privatiser l'entreprise. Cependant, si le soutien apporté aux filières cotonnières africaines par l'intermédiaire de la CFDT et de la coopération française qui les ont portées à bout de bras lors des différentes crises pour leur éviter la faillite pouvait sembler très coûteux, il permettait à l'ancien colonisateur de maintenir des rapports de dépendance.

La plupart des acteurs dominants (État, gouvernement, CFDT et coopération française, CMDT) s'accordaient donc contre la privatisation de la filière cotonnière, réclamée avec de plus en plus d'insistance par les institutions de Bretton Woods. Mais à la fin des années quatre-vingt-dix, l'avis de certains représentants des producteurs sur le sujet a nourri quelques incompréhensions. Des rumeurs ont circulé sur la position de Baba Antoine Berthé ou du bureau central du SYCOV, leur attribuant une position favorable à la privatisation de la CMDT. S'il est possible qu'elles soient fondées, nous n'avons pas trouvé de déclarations de dirigeants syndicaux allant dans ce sens, ni d'analyse argumentée à partir d'indices concrets. Docking, lorsqu'il décrit le congrès du SYCOV de 1998 et souligne que la CMDT craignait une instrumentalisation du syndicat par les ONG françaises pour favoriser sa privatisation, se garde bien d'affirmer qu'il s'agit là d'une position réellement défendue par les dirigeants syndicaux (Docking : 1999). Il nous semble qu'il y a peut-être eu une confusion entre la demande d'une certaine libéralisation de la filière, au bénéfice des organisations de producteurs, et celle d'une privatisation pure et simple de la CMDT. Le SYCOV réclamait la prise en charge de certaines missions jusqu'alors assurées par l'entreprise, comme la gestion du marché des intrants, ainsi qu'une entrée au capital de l'entreprise. Mais la CMDT, sur la défensive, percevait tout transfert de compétence comme une perte de souveraineté, une brèche pouvant légitimer sa restructuration. En 2005, lorsque nous avons commencé à interroger des leaders syndicaux et des producteurs, aucun ne s'affirmait vraiment favorable à la privatisation de la CMDT, et lorsque nous revenions sur l'histoire syndicale et cotonnière de la décennie passée, aucun ne faisait de déclaration en ce sens. Toutefois, face au caractère complètement monoli-

thique et conservateur de la CMDT, que seul le processus de privatisation va réussir à remettre en question, l'attitude d'une partie des représentants des producteurs ne pourra être qu'ambiguë. Si la posture globale est de s'opposer à la privatisation, ils percevront aussi qu'ils peuvent en tirer parti, puisqu'elle va leur promettre un rôle auquel ils aspirent : celui de co-gestionnaire de la filière.

Les raisons qui ont permis de résister à la privatisation de la filière cotonnière vont s'effondrer au tournant des années deux mille. La crise très importante qu'elle traverse, effet croisé d'une chute des cours du coton, de la mauvaise gestion de la CMDT et de la grève des producteurs, va faire "*sauter les derniers verrous*". Les crises étaient de plus en plus rapprochées (au milieu des années quatre-vingt, au début des années quatre-vingt-dix et à nouveau à la fin de la décennie), et les bailleurs se refusaient de continuer à éponger sans contrepartie les dettes chroniques de la filière. Dès 1998, un allègement de la dette du Mali n'était accordé qu'avec la promesse d'une restructuration du secteur coton, mais à un horizon encore mal déterminé. En 2001, 70 millions de dollars de crédits d'ajustement structurel de la Banque Mondiale sont alloués au pays, sous condition qu'il engage la réforme de son secteur cotonnier³. La crise consécutive à la grève de 2000 coïncide avec l'approche de la fin du second et dernier mandat d'A. O. Konaré, période d'alternance politique opportune pour les bailleurs, qui n'ont pas rencontré la résistance d'un candidat soucieux de se faire réélire. Dans le même temps, les structures publiques ou parapubliques n'étaient pas attaquées seulement dans les pays en développement, mais aussi au "*Nord*", comme en France⁴. Dans ce contexte, Fichet quitte la présidence de la CFDT en 1999 pour laisser la place à celui qui doit amorcer le virage de l'entreprise, Dov Zerah. La CFDT est restructurée, et revoit sa stratégie par une "*diversification géographique et sectorielle*" (Maroc, Algérie, Ghana, Mozambique, Espagne, Italie et Ouzbékistan, Levrat, 2009 : 173). Sa nouvelle direction n'est plus hostile à l'arrivée de capitaux privés dans les entreprises dont elle est partenaire (Levrat, 2009 : 164). Pour bien marquer qu'une page se tourne, la CFDT est rebaptisée en 2001 "*Dagris*", Développement des Agro-industries du Sud. En 2003, le PDG Dov Zerah est remplacé par Gilles Peltier, ancien de l'AFD, qui aura la charge de mener à bien la cession du groupe au secteur privé⁵. Il n'est alors plus considéré comme un outil au service de la coopération et du développement, mais comme une entreprise à part entière. Ces changements paraissent révéler une évolution plus profonde : l'anti-libéralisme cesse d'être une position dominante dans les milieux de la coopération française. Progressivement sa vision et celle de la Banque Mondiale tendent à

3. L'octroi de ce crédit, en trois tranches (janvier 2002, décembre 2002, août 2003) était soumis à des mesures préalables telles que la mise en application d'un programme de réforme du secteur coton ou la mise en vente de l'HUICOMA et de l'OHVN (OXFAM, 2006 : 37). Le calendrier que tente d'imposer la Banque Mondiale via cet octroi progressif des crédits ne sera finalement pas respecté.

4. Durant la période de cohabitation entre J. Chirac et L. Jospin, entre 1997 et 2002, des privatisations ou des ouvertures du capital au secteur privé concerneront un grand nombre d'entreprises : Air France, Le Crédit Lyonnais, France Telecom, Thomson, Gan, etc.

5. En 2003, l'État français est toujours actionnaire à 68% de Dagris (Levrat, 2009 : 175).

s'harmoniser, et elles travailleront plus ou moins de concert au processus de privatisation de la CMDT.

I - L'alternance et les nouveaux débats sur la libéralisation agricole fait débat

1 - La conjoncture politique : l'alternance consensuelle d'Amadou Toumani Touré

Alpha Oumar Konaré (AOK) doit terminer son second mandat à la mi-2002. La guerre de succession est ouverte, et les spéculations sur l'issue du scrutin se concentrent sur les trois principaux candidats que sont Soumaïla Cissé, de l'ADEMA, figure du *clan CMDT*, plusieurs fois ministre. Son rival, ancien dirigeant du parti au pouvoir et Premier ministre de 1994 à 2000, Ibrahim Boubakar Keïta, dit "*IBK*", alors en rupture de ban avec sa formation. Enfin, un outsider de la classe politique, Amadou Toumani Touré, "*héros*" de la révolution de 1991 qui a arrêté l'ancien président Moussa Traoré, piloté la transition et restitué le pouvoir aux civils⁶. Par-delà ces candidatures, un autre clivage va structurer ces élections, hérité des dix années de gestion du parti au pouvoir, entre les pro et anti-ADEMA.

Le choix du candidat de l'ADEMA qui doit succéder à AOK lors des élections de 2002 va faire éclater le parti. Une première crise survient après la démission d'Ibrahim Boubacar Keita, alors Premier ministre, en février 2000. Quelques mois plus tard, il quitte la présidence de l'ADEMA, mis en minorité par un groupe auto-proclamé de "*rénovateurs*" (dont certains représentants du *clan CMDT*), qui prend le contrôle du parti. La rupture est consommée en juin 2001, lorsqu'IBK crée son propre parti, le *Rassemblement Pour le Mali* (RPM), machine électorale qui doit soutenir sa candidature. Il entraîne avec lui dans l'opposition une trentaine de députés. Ce n'est pas la seule division à laquelle doit faire face l'ADEMA. La course à l'investiture va accentuer les querelles entre prétendants, et certains déçus feront cavalier seul. Soumaïla Cissé, qui a réussi à écarter ses principaux rivaux, se voit investi pour représenter l'ADEMA à l'élection présidentielle. Mandé Sidibé, Premier ministre jusqu'en mars 2002, démissionne pour se présenter tout en ayant rejeté

6. Il déclarera d'ailleurs à l'issue de cette période "*qu'il fallait être fou pour vouloir être président du Mali*", ce que ne manqueront pas de lui rappeler ses détracteurs. Dans les années quatre-vingt-dix, il participe à des activités caritatives pour l'enfance et à des campagnes de prévention en matière de santé, et fait office de médiateur dans différentes crises africaines, en Centrafrique ou dans la région des grands lacs. En 2001 il demande son départ en retraite anticipée de l'armée pour pouvoir se présenter à la présidentielle.

les primaires du parti, considérant qu'elles n'ont pas été organisées selon ses statuts. Un troisième candidat issu de l'ADEMA se présentera, El Madani Diallo, ex-ministre du Développement rural et autre membre du *clan CMDT*.

Amadou Toumani Touré se présente comme un candidat indépendant, et n'a donc pas d'appareil politique pour le soutenir. Toutefois il a su habilement s'appuyer sur un réseau associatif qu'il a contribué à mettre en place, afin de laisser entendre que sa candidature répond à un appel populaire. Alors qu'une certaine lassitude a gagné les Maliens, face aux incessantes querelles partisans depuis 1997, ATT joue la carte de celui qui est en dehors de la mêlée. Les associations de soutien à sa candidature se fédèrent au sein du *Mouvement Citoyen*, auquel viendront finalement s'ajouter une vingtaine de partis politiques réunis au sein de *l'Alliance pour la Convergence et le Changement*. Il bénéficiera aussi de l'appui plus ou moins officiel d'une partie des dirigeants et militants de l'ADEMA⁷, et certains reprocheront même au Président sortant son manque de soutien au candidat de son parti, Soumaïla Cissé, au nom d'un pacte qu'il aurait secrètement passé avec ATT. Quoi qu'il en soit, les querelles de succession au sein de l'ADEMA, pourtant en position de force, seront largement responsables de sa défaite.

Au total vingt-quatre candidats se présentent à l'élection présidentielle prévue pour avril/mai 2002. Elle comporte un triple enjeu : redonner du crédit à la démocratie malienne, fortement écornée par la mauvaise organisation des scrutins de 1997, tester la capacité de l'opposition, absente lors de la précédente élection qu'elle a boycottée, à réaliser l'alternance face à une ADEMA affaiblie par des guerres de succession, évaluer le poids politique des différents partis. Dans ce contexte, l'éventualité d'une victoire d'ATT, indépendant, pourrait apparaître comme un désaveu de la classe politique.

Les problèmes techniques rencontrés dans la mise en place du dispositif électoral seront nombreux. La distribution des cartes électorales se fera dans des conditions désastreuses : une première série de cartes d'électeur sera détruite en raison d'irrégularités dans la procédure de fabrication et la seconde série sera distribuée à hauteur de 50% environ. Enfin l'obligation de présenter une carte d'identité valide pour pouvoir voter, dans un pays où une minorité des habitants en sont pourvus, limitera la participation (Boilley, 2002 : 178-179). Les multiples irrégularités du scrutin et les difficultés à comptabiliser les résultats entraîneront la fronde de beaucoup de candidats. Choguel Maïga, candidat MPR, IBK du RPM ainsi que Mountaga Tall, candidat du CNID, s'insurgent lors d'un meeting commun contre ce qu'ils dénoncent comme une "*mascarade*", et demandent l'annulation du premier tour de l'élection, tenu le 28 avril. "ATT" y est crédité de 28,7 % des voix, Soumaïla Cissé de 21,3 % et IBK de 21,04%. La faible participation est une fois encore la caractéristique de ce scrutin, doublée de l'annulation d'un grand nombre de votes : "*la Cour (constitutionnelle) invalidait 541 019 bulletins, ce qui représentait malgré tout la bagatelle d'un quart des votes, mais estimait que ces irrégularités n'entraîneraient pas l'annulation*

7. Dix membres du comité exécutif de l'ADEMA, dont le maire de Bamako, soutiennent publiquement ATT (Baudais, Chauzal, 2006 : 79).

du scrutin... En ajoutant le nombre des bulletins nuls et le faible taux de participation de 38,31%, on constatait que les deux vainqueurs du premier tour n'obtenaient respectivement que 8% et 6% des voix des inscrits" (Boilley, 2002 : 180). Plus de dix ans après la "révolution démocratique", ce scrutin témoigne encore de la faible institutionnalisation du vote au Mali.

Dans l'entre-deux tours un front que l'on pourrait nommer "tout sauf l'ADEMA" se dresse contre Soumaïla Cissé, au bénéfice d'ATT. Différentes alliances se sont structurées, dont "Espoir 2002", qui réunit une quinzaine de partis avec à leur tête le RPM d'IBK, le CNID de Mountaga Tall et le MPR de Choguel Maïga⁸. *Espoir 2002* s'associe à l'*Alliance pour la Convergence et le Changement*, comprenant notamment l'US-RDA et le PARENA, formant ainsi une coalition solide contre l'ADEMA et les quelques petits partis qui se sont unis à lui. ATT est élu Président de la République avec 65 % des voix le 23 mai 2002 (avec 30 % de participation, ce qui signifie qu'il a le soutien effectif d'environ 20 % du total des inscrits, sous réserve d'éventuelles fraudes). Soumaïla Cissé, reprochant à son parti et à ses dirigeants de ne lui pas avoir apporté un réel secours, entraînera une nouvelle dissidence au sein de l'ADEMA en 2003 en fondant l'*Union pour la République et la Démocratie* (URD).

Amadou Toumani Touré succède donc à Alpha Oumar Konaré et devient le second président de la Troisième République, sans appareil politique derrière lui. ATT n'a pas souhaité créer de parti, même après son élection, et a préféré conserver une légitimité associative, avec son groupe de soutien, le *Mouvement citoyen*. Toutefois, il ne manque à celui-ci que le nom et les statuts pour être un parti politique, et le *Mouvement* présentera des candidats à chacune des élections qui vont suivre, sans d'ailleurs s'imposer réellement. Le choix de s'appuyer sur une structure associative est caractéristique de la stratégie politique d'ATT qui consiste à se tenir à distance de la classe politique et à s'appuyer, en l'instrumentalisant, sur la dynamique de la "société civile"⁹ (Roy, 2005).

Les élections législatives organisées après la victoire d'ATT entérinent un émiettement des voix après les déchirements de l'élection présidentielle, au détriment de l'ADEMA qui voit sa position hégémonique remise en question. Le nouveau RPM d'IBK confirme son installation dans le paysage politique aux dépens de l'ancien parti au pouvoir, en devenant, en nombre de députés, le premier parti du pays (46 pour le RPM contre 45 pour l'ADEMA, Baudais, Chauzal, 2006 : 65). IBK récolte les fruits de son ralliement à ATT lors du second tour de l'élection présidentielle, ainsi que de la très bonne performance de son parti aux législatives, en obtenant la présidence de l'Assemblée nationale. Mountaga Tall, du CNID, en devient le vice-président. En fait, conformément à la volonté de consensus affichée par

8. Le MPR se réclame de l'héritage de Moussa Traoré mais soutient néanmoins la candidature de celui qui l'a arrêté, et participe d'une alliance avec des partis hérités des combats contre le régime UDPM.

9. Lors de sa campagne pour sa réélection en 2007, ATT affirme que 370 associations socio-économiques et culturelles appuient sa candidature, www.att2007.ml/spip.php?article56 consulté le 15/10/2007.

ATT, la plupart des dirigeants de la classe politique malienne se répartissent les postes, et les rivaux d'hier sont finalement cooptés par le nouveau pouvoir. Cet apparent consensus va devenir l'emblème de la gouvernance d'ATT.

Un consensus en forme de “badenya”

Nous avons souligné, avec d'autres, toute l'ambiguïté de la politique de consensus portée par ATT (Roy, 2005 ; Baudais, Chauzal, 2006). Celui-ci ne va pas se contenter d'intégrer à ses gouvernements la quasi-totalité des partis représentés à l'Assemblée, puisqu'il va habilement y ventiler la répartition des postes entre les représentants de la classe politique et un grand nombre de “*technocrates*”, “*d'indépendants*” ou de représentants de la “*société civile*”¹⁰. Le nouveau président cultive l'image d'homme de dialogue qu'il s'est tissée depuis 1991, et d'ailleurs ses gouvernements semblent s'inspirer, dans leur forme, du *Comité Transitoire pour le Salut du Peuple* qu'il pilota pendant la transition. Il présente ce consensus comme un mode de gouvernance permettant de mettre fin aux blocages politiques de la décennie passée. Une fois au pouvoir l'ADEMA avait très difficilement géré l'essor du pluripartisme dans le pays, bien aidée par une opposition lancée dans une course à l'obstruction. A partir de 1993-94, la volonté hégémonique de l'ADEMA, jouant par certains aspects la carte du parti unique censé assimiler les intérêts de l'ensemble de la population, est confrontée à une situation que n'avaient pas connue ses prédécesseurs de l'US-RDA ou de l'UDPM : les rivalités ne s'expriment pas seulement à l'intérieur du parti, elles peuvent aussi s'exprimer publiquement, par les critiques de l'opposition politique, de la presse, des intellectuels ou des populations. ATT va faire preuve d'une bien meilleure capacité d'adaptation à cette nouvelle donne, d'autant plus qu'il n'a pas derrière lui un véritable appareil politique qu'il pourrait tenter d'imposer. Ainsi, en se plaçant au-dessus de la mêlée, il incarne un nouveau consensus politique qu'il définit ainsi : “*Ce n'est pas une figure imposée mais plutôt l'adhésion libre de tous les acteurs à une démarche qui encourage la pratique de la pondération, de la mesure et de la tolérance. A cet égard, nos populations ont envoyé un message clair à travers les résultats des dernières élections communales (2004). En répartissant (...) leurs suffrages entre les diverses forces politiques, elles souhaitent que les collectivités soient administrées dans l'entente et la synergie des efforts*”¹¹. (...) *Aussi je m'emploierai, (...) en relation avec les forces politiques, à poursuivre cette expérience qui permet le fonctionnement régulier de toutes nos*

10. En 2012, à l'approche de la fin de son second mandat, ATT n'a choisi aucun de ses quatre Premiers ministres successifs au sein de la classe politique. Lors de la constitution d'une nouvelle équipe gouvernementale en 2004, sur vingt-sept ministres, dix seulement étaient membres d'un parti politique. En avril 2011, c'est pour la première fois une femme qui accède à la primature, Mme Cissé Mariam Kaïdama Sidibé, ancienne secrétaire exécutive du Comité Inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel, non encartée.

11. Ainsi ATT considère l'éparpillement de la répartition des suffrages comme le gage d'une volonté de consensus, comme si les électeurs maliens s'étaient concertés pour éviter d'accorder trop de voix à un seul parti.

institutions, favorise une implication solidaire de tous dans la recherche de solutions aux grands problèmes nationaux.” (Amadou Toumani Touré, discours du 22 septembre 2004 cité par Baudais, Chauzal, 2006 : 76). Ce schéma renvoie à la dynamique relativement classique de l’assimilation des élites (Bayart, 1989), mais il nous semble que l’on y retrouve également certains traits politiques caractéristiques de l’espace sahélo-soudanais. Cela nous a frappé à partir de la lecture de l’article de Bagayogo sur le pouvoir dans le monde mandé (Bagayogo, 1989), et sur la place qu’il y accorde à la *fadenya* : “*Originellement le concept de fadenya désigne la rivalité entre les enfants d’un même père, mais de mères différentes*”. La *fadenya* et le terme *janfa* (*trahison*) renvoient plus largement “*aux conflits, intrigues, tensions*”, et sont “*deux concepts majeurs du vocabulaire politique qui permettent une saisie de la dynamique interne des sociétés villageoises.*” (Bagayogo, 1989 : 448). En transposant et élargissant cette notion à la vie politique durant les deux mandats d’ATT, nous dirions que cette *fadenya* va être habilement contenue par la mise en avant de ce qui constitue son antinomie, la *badenya*, caractérisée par “*la concertation, la mutuelle compréhension et la solidarité qui caractériseraient les relations entre les enfants d’une même mère*” (ibid). D’un point de vue métaphorique, la *badenya* incarne à la fois le consensus qu’il met en place et la figure présidentielle qu’il va tenter de construire, maternante.

Le succès de ce consensus, particulièrement lors de son premier mandat, tient surtout au fait qu’ATT a favorisé ainsi une nouvelle modalité du “*partage du gâteau*”. Le parti unique n’étant plus l’instrument de “*l’assimilation réciproque des élites*” (Bayart, 1989, 193-222), et donc du partage de la rente néo-patrimoniale, c’est l’illusion d’une entente entre les différentes composantes qui luttent pour ce “*gâteau*” [la classe politique (tous les partis présents à l’Assemblée¹²), la haute-administration (les technocrates qui deviennent ministres, les cadres des cabinets ministériels) et enfin les représentants de la “*société civile*”] qui va lui assurer deux mandats sans réelle opposition. Ainsi le pouvoir *mange et fait manger*, ce qui le place à l’abri des grandes crises en contenant la *fadenya* (les “*conflits, intrigues et tensions*”, Bagayogo, 1989 : 448) à l’intérieur des groupes qui lui sont affidés, sans jamais vraiment menacer l’autorité suprême. En 2007, alors en course pour sa réélection, ATT fait du consensus la première des vingt-et-une raisons pour lesquelles le peuple devrait lui renouveler sa confiance : “*Dans sa quête de la réconciliation nationale, le Président a pour la première fois dans l’histoire politique malienne et peut-être africaine, réuni des familles politiques, voire des familles tout court qui se sont entre-déchirées depuis des lustres. Le fait d’avoir mis des cadres PSP et US RDA, les ex COPPO et l’ADEMA, les héritiers de l’UDPM et des acteurs importants du mouvement démocratique dans un même gouvernement est plus qu’un exploit ; une chance donnée à la paix des coeurs pour faire gagner le Mali. Le peuple malien a compris, bien avant les leaders, que le slogan*

12. Nous parlons des partis jouissant d’une assise nationale et d’une représentation à l’Assemblée. Quelques petits partis, tel le BARA, se réclament de l’opposition. Certains pousseront l’ambiguïté jusqu’à se présenter comme des partis d’opposition tout en ayant un de leurs membres ministre du gouvernement, par exemple le SADI (Solidarité Africaine pour la Démocratie et l’Indépendance, d’Oumar Mariko), et le PARENA (Parti pour la Renaissance Nationale, de Tiébilé Dramé).

“retrouvons ce qui nous unit” n’est pas un vain mot”¹³. ATT aurait donc mis de l’ordre dans la classe politique malienne, mais aussi dans les familles, en réunissant les ennemis d’hier derrière lui et en étouffant ainsi les rivalités. Cette question de la concorde familiale reprend largement l’argument avancé par Moussa Traoré pour rejeter le pluralisme politique, que nous avons déjà évoqué : “*Plusieurs familles maliennes, divisées par les luttes politiques partisans, attendent encore de voir les déchirures se cicatriser. Je connais mon peuple et je sais l’importance qu’il accorde à la cellule familiale. C’est pourquoi je suis à l’aise pour affirmer qu’il n’est nullement tenté par une répétition de l’aventure pluraliste*” (Diarrass, 1991 : 69-70). En fait de réconciliation, ATT a surtout conditionné l’accès à la rente d’État à la participation à son pouvoir, ce à quoi ont répondu positivement tous les partis. Il a fait passer la figure présidentielle, après la décennie transitoire de Konaré, et pour prolonger notre métaphore empruntée à Bagayogo, de l’image du père à celle de la mère, d’une direction du pays caractérisée par la *fadenya* à la *bandenya*. D’ailleurs, chronologiquement, il était déjà bien celui qui, par la conférence nationale et le gouvernement de transition, avait incarné la mère de la concorde avant que la compétition démocratique ne vienne réveiller les antagonismes¹⁴.

Un épisode symptomatique de l’interprétation que nous faisons du type de gouvernance mis en place par ATT est la polémique autour de propos qu’il a tenus à l’occasion de la journée de la femme du 8 mars 2008. Cette controverse, qui a vraiment fait le tour du pays, met à jour les attentes vis-à-vis du pouvoir et exprime bien la façon dont le consensus voulu par ATT, et le rôle que cela lui conférait, était compris par les populations. Dans le cadre de la célébration de la journée internationale de la femme, une formule utilisée par ATT dans un discours retransmis en intégralité à la radio et à la télévision publique va choquer : “*Bee b’i ba bolo*”. Littéralement, l’on pourrait traduire ce proverbe bambara par : “*chacun a une (sa) maman*”. Mais voilà, au sens propre comme au figuré, cette expression populaire va entraîner de multiples spéculations sur son sens, et son interprétation prendra une tournure très politique¹⁵. A travers de nombreuses discussions, nous avons pu constater que l’expression avait été interprétée comme un signe d’impuissance et d’abandon de la part d’ATT, et plus généralement de l’État, et en fin de compte, une trahison (“*janfa*”) par rapport aux attentes qu’il avait pu susciter. En effet, dans son acception récente, ce proverbe signifierait : “*chacun pour soi*”, ou encore “*que chacun en fasse à sa tête*”, “*que chacun prenne ses responsabilités*”, “*chacun doit s’assumer*”. Le proverbe a également pu

13. Précisons qu’il s’agit du programme électoral d’Amadou Toumani Touré, et non d’une déclaration publique, www.att2007.ml/article32.html, consulté le 14/10/2007.

14. Les principaux représentants de la classe politique malienne sont bien plus liés que ne le laisse penser l’éclatement partisan autour de multiples formations. Le groupe social prétendant au pouvoir est numériquement très restreint, et plus homogène qu’il n’y paraît. Beaucoup ont été dans les mêmes écoles (du fait de la centralisation de l’enseignement supérieur, lycée et grandes écoles, dans la capitale), beaucoup ont milité dans les mêmes partis politiques, clandestins ou non, et le jeu des alliances depuis 1991 a réuni ponctuellement la plupart d’entre eux. Enfin, ils sont souvent de la même tranche d’âge. A.O Konaré est né en 1946, ATT en 1948, Soumaïla Cissé en 1949, IBK en 1945.

15. Certains défenseurs d’ATT mettront en avant le fait qu’il ne maîtrise pas les subtilités du Bambara, qui n’est pas sa langue maternelle.

choquer dans son sens plus ancien, renvoyant au fait que la destinée d'un enfant dépend de la moralité de sa mère (Bergamaschi, 2011a : 147). ATT aurait alors insidieusement insulté son auditoire, les mères de famille, alors qu'il venait de s'appesantir dans son discours sur la crise de l'école malienne et encourageait les mères à s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants. A l'inverse, les soutiens du Président affirmeront qu'il voulait honorer leur courage et leur abnégation pour résoudre les problèmes quotidiens (Konaté, 2008). S'il semble bien que l'on puisse avoir différentes interprétations des propos du président, le mal était fait : “*An dessera...Bê bi ba bôlô!*”. Traduction : *nous n'en pouvons plus, chacun pour soi! Jugés défaitistes, voire fatalistes, ces propos tenus le 8 mars dernier par le chef de l'État (...) ont retenti au sein de l'opinion comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Pour le citoyen lambda, ces propos illustrent l'incapacité du gouvernement à juguler les problèmes brûlants de l'heure : cherté de la vie, misère des populations, corruption, délinquance financière, détournement impuni du bien public, assainissement de la justice, modernisation de l'administration etc...*”¹⁶. ATT venait publiquement de briser l'image maternante qu'il s'était lui-même forgée, veillant au bien-être des Maliens¹⁷. Le tollé au sein de la population exprime une grande déception face à une demande, un besoin, une attente d'État. Le modèle de l'État guerrier, hérité de la période pré-coloniale, avait laissé place à l'État force durant la période coloniale et sous les partis uniques, et la période démocratique était celle de l'attente d'un État providence. On pourrait dire qu'en terme d'aspirations, la figure de l'État s'était enrichie, il n'était plus seulement celui qui dirige et arbitre les rivalités par la force, mais aussi celui qui doit être le garant du bien-être commun. L'ère Konaré marquait une transition, et bien que la période ait été marquée par la libéralisation économique, il n'y a jamais eu autant d'écoles publiques ou de centres de santé construits à travers le pays que dans les années quatre-vingt-dix et deux mille, même si la qualité des services était généralement limitée par manque de moyens. Désormais, les populations n'hésitent pas à réclamer ces services et leur amélioration, comme nous avons pu le constater par nous même, et l'État n'est plus simplement perçu comme coercitif. La libéralisation politique et économique a amoindri la contrainte qu'exerçait le pouvoir d'État sur les populations, notamment rurales, elles peuvent alors attendre de lui un rôle nouveau. Ainsi, l'expression du mécontentement, à la suite du discours d'ATT, souligne ce paradoxe : bien que les Maliens, au quotidien, s'assument effectivement comme ils le peuvent, et prennent leurs “*responsabilités*” dans un “*chacun pour soi*”, bref, se “*débrouillent*” comme le laisse entendre l'expression “*bee b'i ba bolo*”, le chef de l'État ne peut donner l'impression que l'institution qu'il représente cautionne cet état de fait. Il est supposé être celui qui porte la *badenya* et doit assurer la prospérité du pays, ce qui explique pourquoi son propos a autant choqué, malgré le fait qu'il ait exprimé une réalité largement partagée par les Maliens. Cet épisode révèle

16. Article du 19/03/2008 publié sur Maliweb, non crédité, www.maliweb.net/category.php?NID=28649&intr=, consulté le 05/04/2008.

17. Répétons que nous nous situons bien sur un plan métaphorique, inspiré de certaines représentations de l'image du père et de la mère au Mali, sans prétendre sexuer les attributs du pouvoir.

également le caractère factice de la concorde apportée par le consensus, dans la mesure où cette harmonie s'est surtout opérée au bénéfice de la petite minorité que constitue la classe dominante. Le consensus n'est d'ailleurs pas populaire, mais s'opère entre les élites autour d'une modalité, apaisée, du partage du "gâteau". On retrouve la même illusion dans la mise en avant du consensus au sommet de l'État que dans celle de la supposée harmonie villageoise qui a traversé les politiques agricoles, masquant ce qui conforte en fait le pouvoir d'une minorité établie. Le consensus apparaît alors comme ce que Scott appelle "*le texte public des dominants*" (Scott, 2008), c'est à dire un discours officiel qui voudrait faire croire que les intérêts de tous sont en jeu, mais qui permet surtout à la classe dominante d'assurer les siens. En ce sens, on s'aperçoit qu'ATT a su, mieux que son prédécesseur, s'accommoder du pluralisme politique lié à la démocratie, en neutralisant son potentiel dissonant. Il renoue ainsi avec la logique monopolistique du parti unique (toutes les "*forces vives*" du pays réparties dans les différentes formations politiques sont rassemblées derrière lui) et contrairement à l'ADEMA, ATT n'aura pas à supporter une opposition qui s'exprime du dehors, et contre le pouvoir. Toute opposition est assimilée, ATT la contenant ainsi dans le cadre plus feutré des rivalités internes du groupe au pouvoir.

Les signaux contradictoires de la politique agricole d'Amadou Toumani Touré

Au-delà d'intérêts électoraux évidents, le bras de fer qui va opposer ATT et les organisations internationales sur la question cotonnière, tant en ce qui concerne la privatisation de la filière que la question des subventions occidentales octroyées à ce secteur, est révélateur de son attention au monde rural et à l'agriculture. Après une décennie un peu atone en termes de politique rurale, ATT veut donner l'image d'un président dynamique en matière agricole. ATT est parfois considéré comme le président de l'intérieur du pays, se déplaçant beaucoup en région, mettant en avant le développement d'infrastructures qui désenclavent le pays¹⁸ (routes goudronnées, ponts, etc.). Alpha Oumar Konaré ne s'était pas illustré dans ce domaine, et la version réactualisée du *Schéma Directeur du Développement Rural* qu'il a léguée à son successeur en décembre 2001 venait conforter les orientations libérales de sa politique agraire. Les "*options fondamentales*" retenues par ce document pour la période 2002-2010 étaient : "*le désengagement de l'État, la décentralisation, la libéralisation de l'économie, la promotion du secteur privé*" et enfin, ignorant

18. La campagne électorale de 2007, à laquelle nous avons assisté, a laissé la part belle aux ruraux, le Président sortant négligeant ostensiblement la capitale, qui de toute façon vote encore moins que le reste du pays. Sur le plan agricole, il cherchera à afficher son volontarisme, en affirmant viser l'objectif d'une production de dix millions de tonnes de céréales pour 2012, quand le pays en produit alors moins de quatre millions. Depuis, selon le site internet du ministère de l'Agriculture, "*la révolution verte est en marche*". D'après les données officielles, la production s'est élevée à 7,3 millions de tonnes de céréales pour la campagne 2010-2011, www.ma.gov.ml/voir_actu.aspx?lactu=162, consulté le 17/02/2011.

le risque de contradiction avec les options précédemment citées, “*la solidarité envers les populations les plus défavorisées*” (ministère du développement rural, 2001a : 8).

Amadou Toumani Touré va toutefois faire preuve d’une certaine ambiguïté sur la question de la place de l’État dans le secteur agricole. Ainsi, au nom d’un principe “*d’équité*”, il portera haut et fort le discours contre les subventions agricoles des pays du Nord, laissant penser qu’il est partisan d’un libéralisme en la matière. Mais dans les options internes qu’il retiendra en matière agricole, ATT ne manquera pas de subventionner l’agriculture durant ses deux mandats : la CMDT sera sauvée de la faillite par des réinjections de capitaux publics, les prix des intrants destinés au riz et au coton seront souvent subventionnés, et quelques facilités d’équipements ou des distributions de tracteurs seront mises en place. Enfin, en plusieurs occasions l’État interviendra sur les marchés agricoles, particulièrement sur la denrée stratégique qu’est le riz, en accordant (à des proches du pouvoir) des exonérations fiscales sur son importation ou en tentant d’encadrer ses prix (Roy, 2010). Si ces mesures ont souvent été inefficaces, elles sont néanmoins contraires à la posture libérale du Président sur la scène internationale, et brouillent la lisibilité de ses positions sur les questions agricoles et les marchés.

Autre signe destiné à marquer l’attention accordée aux ruraux, la création d’une “*journée du paysan*”, qui a lieu tous les ans dans une localité régionale différente, autour de thèmes variés (le riz, la pisciculture, le maraîchage, etc.). “*Depuis l’avènement du Mali indépendant aucun dirigeant, à part vous, n’a pensé à consacrer une journée spécialement dédiée aux paysans, pour leur permettre de s’exprimer librement et de dialoguer avec leur président sur leurs préoccupations. Nous vous remercions pour cette marque d’estime et de considération*”, lui dira le président de la Chambre régionale d’agriculture de Koulikoro lors de l’édition qui s’est tenue en 2005 à Kita¹⁹.

Mais la grande empreinte que souhaitait laisser ATT au monde rural est l’ambitieuse *Loi d’Orientation Agricole* (LOA). En 2005, la *Coordination Nationale des Organisations Paysannes* (CNOP) nouvellement créée (2004), qui réunit les fédérations nationales d’Organisations Paysannes et les faïtières, est chargée de coordonner des consultations régionales pour préparer cette loi²⁰. Cette organisation concurrence la Chambre d’Agriculture, dans laquelle beaucoup des grandes OP du pays ne se reconnaissent pas. La CNOP a toutefois conscience des problèmes que cela peut poser : “*la CNOP, comme l’Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture, revendique la légitimité exclusive pour la représentation et la défense des intérêts des exploitants familiaux agricoles et des producteurs*

19. www.maliagriculture.org/kita2005/index.htm, consulté le 12/12/2010.

20. L’AOPP est en bonne partie à l’initiative de la création de la CNOP, dont elle est membre (l’AOPP rassemble les Organisations Paysannes (OP) locales et régionales, et la CNOP les organisations nationales). Les membres constitutifs de la CNOP sont : L’Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), l’Association des Pêcheurs Résidents au Mali (APRAM), la Plate-forme Paysanne du Sahel, la Fédération des Organisations Productrices de Banane (FOPB), le Comité National des Utilisateurs des Résultats de la Recherche (CNU), la Fédération Nationale de la Filière Bétail et Viande (FEBEVIM), l’Union Nationale des Coopératives de Planteurs et Maraîchers (UNCPM), l’Association pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA), le Collège des Syndicats Paysans, la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJR). www.cnop-mali.org/www.cnop-mali.org, consulté le 10/08/2010.

agricoles. La divergence ainsi créée est un facteur qui affaiblit lourdement la nécessaire coordination des actions des deux pôles.” (CNOP, non daté, 7).

Une fois les consultations achevées, un “*memorandum paysan*” est adopté en septembre 2005 à Ségou, aboutissant à un projet de loi validé en décembre 2005 par le conseil des ministres, avant un vote à l’Assemblée le 16 août 2006. On perçoit l’influence des organisations paysannes du pays sur plusieurs points de la loi, comme la défense d’une agriculture reposant sur des exploitations familiales (Titre un, article trois de la loi N°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d’Orientation Agricole). Elle pose également comme principe “*l’élaboration, la mise en oeuvre et l’évaluation concertées de la politique de développement agricole*” avec, entre autres, “*les organismes à vocation agricole*” (Ibid, article 5). Les grandes organisations agricoles vont rapidement constater les limites de cette nouvelle institutionnalisation de la participation paysanne à l’échelle nationale.

La loi est très discrète sur la question du développement agro-industriel, et d’ailleurs le mot n’apparaît que trois fois dans les deux cents articles qui la composent. Il est ainsi avancé, dans l’article trois, que “*la politique de développement agricole s’appuie sur la promotion volontariste de la modernisation de l’agriculture familiale et de l’entreprise agricole, pour favoriser l’émergence d’un secteur agro-industriel structuré, compétitif et intégré dans l’économie sous-régionale*” (ibid). Mais dans le même temps, plusieurs projets de très grande ampleur voient le jour à l’Office du Niger, à l’encontre de la volonté des organisations paysannes du pays, favorables au maintien d’une agriculture familiale dans la zone. La construction d’un canal de quarante kilomètres de long pour approvisionner une nouvelle zone irriguée de 25000 hectares va commencer par l’expropriation des villages qui se trouvaient sur son chemin. Ce projet est porté par *Malibya agriculture*, société à capitaux essentiellement libyens, et les travaux sont réalisés par l’entreprise chinoise CGC²¹. Il existe également un projet financé par les États-Unis dans le cadre du *Millenium Challenge Account*. Il s’agit de valoriser quatorze mille hectares qui seront vendus par lots d’une superficie comprise entre dix et cent-vingt hectares, bien supérieure à la taille de la plupart des exploitations agricoles maliennes²². Une société sucrière à capitaux sud-africains dispose de quatorze mille hectares de canne à sucre, destinés à produire des agro-carburants. Enfin une groupe privé malien dont nous reparlerons, portant le nom de son fondateur, Tomota, prévoit d’exploiter 100 000 hectares d’oléagineux et de pourghère (Brondeau, 2011 : 138). Dans un contexte où l’État malien n’a pas les moyens d’investir dans le développement des infrastructures de la zone, et où les bailleurs de fonds se refusent à les financer (à nouveau), le champ est laissé libre aux grands investisseurs privés. L’un des problèmes posés par ces projets est le partage des ressources foncières et hydrauliques, dont on est loin d’être sûr qu’elles seront suffisantes²³, et qui risquent

21. Ce projet a pour finalité d’assurer l’approvisionnement en riz de la Libye.

22. Rappelons qu’avant le développement de ces différents projets, la superficie totale de la zone irriguée à l’Office n’atteignait pas encore les 100 000 hectares. La taille moyenne des exploitations de l’office est de 3,3 hectares (Brondeau, 2011 : 139, texte qui présente un très bon tour d’horizon du développement de l’agrobusiness à l’Office, et inspire largement ce paragraphe).

23. Sans compter les problèmes que vont poser les projets Malibya et Tomota, situés au carrefour de

d'être prioritairement assurées pour les grands groupes (ibid, 140). Ainsi la volonté affichée de maintenir une agriculture familiale, parallèlement au développement de projets aussi considérables, est porteuse de contradictions dont on peut craindre qu'elles se résolvent au détriment des petites exploitations.

Sept ans après son adoption, la LOA apparaît comme une accumulation de déclarations de principe et d'annonces de mesures ambitieuses dont on attend toujours l'exécution²⁴. Ainsi, elle reste plutôt un *memorandum* qu'un véritable texte de loi, mais elle a permis à ATT d'afficher une posture ouverte vis-à-vis des aspirations du monde rural, qui marque une forme de rupture avec le passé. Souvenons-nous des *états généraux du monde rural* de 1992 qui avaient dû être imposés par quelques acteurs ruraux, et dont les conclusions avaient faussement inspiré le *Schéma directeur du développement rural* adopté la même année. La LOA est la première loi concernant l'agriculture dont les représentants des paysans ont participé à l'élaboration, mais elle représente bien cette participation incantatoire à laquelle donnent lieu les politiques qui s'appuient sur la "*société civile*" : on se concerta beaucoup, on décide de peu et on n'agit encore moins. En outre, ATT va rapidement faire la démonstration de son écoute très sélective, malgré les principes de concertation posés par la LOA, en écartant l'ensemble des organisations paysannes du pays des débats sur la mal nommée "*loi sur la biosécurité au Mali*", qui doit autoriser l'introduction de la culture d'OGM. La *Coordination Nationale des Organisations Paysannes* (CNOP), tête de file de la *Coalition nationale pour la sauvegarde du patrimoine génétique au Mali* (CO-PAGEN), organisera, entre autres, un sit-in devant l'Assemblée nationale en novembre 2008. "*Un projet de loi sur les OGM est au niveau de l'Assemblée nationale pour adoption, mais nous on n'a pas été consultés ni impliqués. On ne se reconnaît pas dans cette loi et ça viole la LOA. C'est sous la poussée des USA que cette loi est préparée de façon précipitée. Nous nous ne sommes pas prêts à accepter cette loi sous cette forme. On veut que la loi soit retirée et qu'on arrive à une loi de biosécurité élaborée de façon concertée*" nous disait Malamine Coulibaly, secrétaire général de la CNOP et secrétaire exécutif de la fédération des producteurs de Banane (entretien avec l'auteur, 16 octobre 2008, Bamako). L'organisation n'hésitera pas non plus à pointer la collusion entre une partie des chercheurs de l'Institut d'Économie Rurale, organisme public malien, les producteurs de semences OGM Monsanto et Syngenta, et l'Agence américaine pour le développement international (USAID), qu'ils accusent d'être à l'origine du projet de loi (L'Essor, daté du 16 octobre 2008). La mobilisation de la coalition nationale va semble-t-il payer, puisque la loi, adoptée par les députés fin 2008, n'a pas encore de décret d'application trois ans plus tard.

très grande transhumance (Brondeau, 2011 : 141).

24. Notamment sur la question de la sécurisation foncière, qui était centrale lors des consultations préalables à l'adoption de la loi. Le Chapitre deux, article 82 de la LOA prévoit de faciliter l'obtention de titres fonciers pour les exploitants agricoles. Rien n'a évolué dans ce sens à ce jour, et pourtant la spéculation foncière qui touche le pays concerne aussi le foncier rural et préoccupe beaucoup les paysans, comme nous avons pu l'observer lors d'une recherche sur ce thème dans la commune de Baguineda en 2009.

La politique agricole d'ATT, bien que volontariste, mêle donc interventionnisme et libéralisme, engagement en faveur de l'exploitation familiale et soutien à des grands projets portés par des capitaux étrangers. Même si les données statistiques sont sujettes à caution (sur le cas de l'initiative riz, programme gouvernemental d'appui à cette culture, Roy, 2010), il semble que la production céréalière ait crû sous sa mandature. Cela pourrait en partie s'expliquer par le désengagement des producteurs ruraux de la culture du coton, par l'amélioration des aménagements des offices irrigués et par la politique de subvention aux intrants. Le coton ne va pas être épargné par les décisions ambiguës du Président en matière de politique agricole, envoyant à la filière des signes ambivalents, entre abandon et soutien. Il faut dire qu'à l'instar de son prédécesseur, il a quelque peu les mains liées par les bailleurs de fonds.

2 - Au commencement du processus de privatisation de la filière cotonnière

Le processus de privatisation de la filière coton est initié en 2001 par les *états généraux du secteur coton*, organisés en avril, avec les différents acteurs de la filière pour faire le point après la grève qui a marqué la campagne 2000-2001, et plus généralement pour discuter de son avenir. Quelques mois plus tard, le 3 octobre 2001, la *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton*, rédigée par le ministère du développement rural et adoptée en conseil des ministres, scelle l'avenir de la filière. Elle se présente avant tout comme un programme de développement, sans qu'apparaisse dans son titre le mot "*privatisation*", même si c'est bien de cela qu'il s'agit²⁵.

Les états généraux du secteur coton, première remise en cause de la filière

En amont des *états généraux*, une *Mission de Restructuration du Secteur Coton* (MRSC) est mise sur pied²⁶, rattachée au service de la Primature²⁷. Elle est dirigée par N'fagnama Koné, premier PDG de la CMDT dans les années soixante-dix, ministre de l'agriculture dans les années quatre-vingt et facilitateur dans le cadre de la tournée de conciliation qui a suivi la grève de 2000. La MRSC sera chargée de piloter le processus de libéralisation de la filière coton en coordonnant les études préparatoires et en exécutant les décisions négociées entre les différents acteurs de la filière (État, CMDT, Bailleurs et syndicats). La

25. En neuf pages, on trouve une seule fois les termes "*privatisation de la CMDT*", le document préférant parler pudiquement, à maintes reprises, de "*désengagement*" (ministère du Développement rural, 2001)

26. Décret N°01 : 042/8- RM du 05 février 2001.

27. Nom donné aux services du Premier Ministre.

Mission, initialement prévue pour une durée de vingt-quatre mois, est toujours en place en 2012.

La CMDT arrive en position de faiblesse aux *états généraux du secteur coton*. L'audit réalisé par l'agence Ernst & Young sur les états financiers de la CMDT a considérablement entaché l'image de l'entreprise. Non rendu public mais objet de fuites au milieu de l'année 2000²⁸, il jette un fort discrédit sur sa gestion. En septembre 2000, celui qui en a été le dirigeant emblématique pendant presque dix ans, Drissa Keïta, est interpellé et placé en garde-à-vue, puis mis en examen pour "*abus de bien sociaux*" avec plusieurs de ses collaborateurs. Signe avant-coureur, il avait été remplacé quelques mois plus tôt par Bakary Traoré, jusqu'alors président de la BNDA. L'audit d'Ernst & Young intervient opportunément pour peser dans les débats sur la privatisation de la filière, mais aussi dans le jeu politique national : "*Le rapport de Ernst & Young ne pouvait donc plus mal tomber. D'autant qu'il ne fait que reprendre, en les étayant, les conclusions de l'aide-mémoire de la mission conjointe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), transmis au gouvernement le 5 novembre 1999. Dans ce document, les experts des deux institutions parlaient déjà de "dérives graves" et déploraient la chute des performances de la CMDT (...). La publication de cet aide-mémoire, classé ultra-confidentiel, dans plusieurs journaux de la place avait suscité de vives réactions au sein de la classe dirigeante et dans l'état-major de la CMDT. Le gouvernement parla de "fuite organisée" par (...) les anti-Konaré au sein de l'ADEMA. L'entourage de Drissa Keïta soutenait, lui, que le coup ne pouvait venir que des institutions de Bretton Woods. La Banque et le Fonds, disaient des proches du PDG, avaient exagéré volontairement la situation afin de hâter la privatisation de la compagnie.*" (Massou, 2000). Il est vrai que Keïta suscitait alors une attention particulière au sein de l'ADEMA, certains le considérant comme un successeur potentiel du Président Konaré pour la présidentielle de 2002. D'aucuns se demandent s'il ne s'agit pas de la raison principale de sa mise en examen, qui aura pour seule issue judiciaire une médiation pénale en 2008. A cette crise interne s'est ajoutée la grève de 2000 que la CMDT n'a pas su gérer et qui l'a placée dans une situation financière très délicate, puisqu'elle n'a dû sa survie qu'aux apports des bailleurs de fonds et de l'État malien.

En revanche, les producteurs arrivent aux *états généraux du secteur coton* galvanisés par le succès de la grève qui a vu pencher en leur faveur le rapport de forces qu'ils avaient engagé avec l'entreprise. Toutefois leurs représentants sont divisés, la participation des producteurs de coton étant désormais disputée par quatre syndicats. Un litige oppose à cette période les deux syndicats à prétention nationale que sont le SYCOV "*historique*" et le SYCOV "*renoué*", tendance qui prendra le nom de SYVAC quelques mois plus tard. C'est en fait l'AOPP qui va servir de terrain de conciliation, et pallier les carences syndicales liées à ces désaccords. L'organisation dispose en effet d'une *Commission coton*, qui va s'occuper des travaux préparatoires aux états généraux, puis mener quelques campagnes d'information sur les réformes à venir.

28. Nous n'avons pas pu consulter ce rapport, qui n'a jamais été rendu public par ses commanditaires, la Banque Mondiale et le FMI.

Les *états généraux du secteur coton* se tiennent du 17 au 19 avril 2001 à Bamako. Les dirigeants paysans qui y ont participé et dont nous avons pu recueillir l'avis semblent avoir principalement retenu une chose de ces discussions : la gestion de la fourniture d'intrants vivriers, jusqu'alors aux mains de la CMDT, allait leur être transférée. C'est effectivement une décision importante, déjà envisagée dans le contrat-plan de 1994 mais jamais mise en application. Une autre vieille antienne est reprise, mais cette fois-ci actée, la participation des producteurs au capital de l'entreprise²⁹. Enfin il est à nouveau convenu que la CMDT se désengage de ses missions de développement rural (entretien des pistes, alphabétisation) pour mieux se concentrer sur ses activités cotonnières. Ce que l'on appellera le "*recentrage*" de la CMDT commencera en 2002, et mènera à un premier plan social.

Nous avons souligné que les responsables paysans que nous avons sollicités dans le cadre de notre étude affichaient tous une position plutôt hostile à la privatisation. Seul Tounkara, secrétaire général du SPCK, nous a fait part d'une position plus nuancée : "*C'est en 2001 qu'on a dit qu'il fallait aller à la privatisation. Les gens n'étaient pas d'accord. Nous on ne peut pas s'opposer à la vente de la CMDT. Si les affaires ne marchent pas il fallait vendre. Moi je me suis demandé quel serait notre intérêt dans la privatisation ? On m'a accusé d'avoir été acheté par la Banque Mondiale car je n'étais pas contre la privatisation. J'avais bien étudié le cas de la CMDT, et donc je savais qu'il fallait plutôt négocier la privatisation, s'y préparer*" (entretien avec l'auteur, 4 avril 2007, Bamako). Il semble en fait difficile de tirer un bilan univoque de la position des dirigeants syndicaux lors des *états généraux*, au sujet de la privatisation annoncée de la filière coton. Gaoussou Sanogo, membre du SYCOV et de la Commission coton de l'AOPP, déclarait en 2002 : "*Les états généraux ont permis de discuter des problèmes des producteurs depuis la base et de poser les jalons d'une privatisation progressive de la filière. La position des producteurs fut de ne pas s'opposer à la privatisation mais plutôt d'accepter ce processus à venir, à condition qu'il soit bien géré, à travers des étapes bien déterminées et que les producteurs et leurs organisations soient impliqués dans la définition et la gestion du processus, en mettant en place des mesures d'accompagnement pour renforcer leurs capacités.*" (Enda-OXFAM GB, 2002 : 3). Ainsi la position de certains représentants des producteurs semble avoir été plus ambiguë qu'ils ne l'affirment quelques années plus tard, au gré du principe de "*reconstruction*" des propos. Il leur a peut-être paru difficile de refuser de s'engager dans un processus qui allait leur permettre de voir aboutir certaines revendications portées de longue date. La stratégie d'une partie de la représentation cotonnière va alors s'orienter vers une attitude attentiste, cherchant à tirer parti des opportunités offertes par le processus de privatisation, mais sans exprimer d'adhésion à son principe. Ceci explique les conclusions en demi-teinte des consultations : "*Finally, les états généraux arrivent à des conclusions qui sont très en deçà des attentes de la communauté des bailleurs et tout particulièrement de la Banque Mondiale. Ce résultat plutôt inattendu tient au fait que les organisations syndicales, toutes tendances confondues, se sont prononcées pour une évolu-*

29. Elle était déjà évoquée lors du séminaire de Sélingué en 1988.

tion très prudente (vers la privatisation) tout en préservant, pour l'instant, l'essentiel des prérogatives de la CMDT. On a assisté à une recombinaison d'un front uni des acteurs maliens Etat-CMDT-Producteurs, face à une attitude sans doute trop pressante de la Banque Mondiale qui a même obligé les dissidents du SYVAC à se rallier à cette position³⁰ (pour ne pas apparaître comme agissant contre l'intérêt national). Cela peut être compris comme (...) l'expression de sensibilités et d'intérêts convergents entre responsables de l'État, de la société cotonnière et des organisations paysannes qui transcendent les clivages apparents" note Berthomé (2003 : 312). En revanche, les représentants syndicaux se sont tous satisfaits d'une des principales concessions dans l'organisation de la filière qui leur avait été accordée, la gestion des intrants vivriers, injustement dits "non stratégiques". Rétrospectivement, ce transfert aura permis de susciter une forme de consentement des responsables syndicaux, du moins d'obtenir qu'ils ne s'opposent pas frontalement à la privatisation de l'entreprise. Nous verrons que la prise en main de la gestion des intrants va constituer un enjeu majeur pour les dirigeants syndicaux, voir un "os à ronger", la captation de la rente associée à ce transfert étant l'objet de beaucoup de convoitises.

La lettre de Politique de Développement du Secteur Coton ouvre la voie à la privatisation de la CMDT

Le document officiel qui marque le lancement du processus de privatisation de la filière coton est la *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton* (LPDSC), amendée par le Conseil des ministres le 3 octobre 2001, quelques mois après les *états généraux*. Il y est précisé que la CMDT doit être recentrée en se désengageant de :

- ses missions de service public
- ses fonctions d'approvisionnement en intrants et en équipements
- la fonction transport

Tout cela doit être assorti d'une "rationalisation de l'utilisation des ressources humaines" (ministère du développement rural, 2001 : 4). En d'autres termes, des licenciements sont prévisibles. La mise en place d'un cadre concurrentiel implique une libéralisation de l'ensemble du secteur coton, la CMDT n'est donc pas la seule concernée. N'oublions pas que la filière coton, c'est aussi l'HUICOMA, l'OHVN et accessoirement la *Société Malienne des Produits Chimiques*, qui produit des biocides³¹. Ces entreprises

30. Ce point nous paraît très discutable, les principaux dirigeants du futur SYVAC ayant pris position contre la privatisation de la CMDT lors de leur premier congrès, celui qui avait mené à l'apparition du SYCOV "rénové", les 4 et 5 avril, avant même les états généraux. Dans les résolutions qui émanent du congrès, on peut lire qu'il "s'oppose à la privatisation de la CMDT mais exige une gestion saine et transparente avec une réelle réduction des coûts" (SYCOV, 2001 : 2).

31. Le secteur manufacturier n'est pas en reste, mais comme la COMATEX et l'ITEMA étaient des entreprises à capitaux majoritairement privés, il s'agit ici, contrairement à la tendance globale, d'envisager une politique de prix préférentiel pour les fournir en coton (ibid : 7).

seront les premières concernées par la libéralisation cotonnière, probablement parce que leur privatisation, ou leur liquidation, présente moins de difficultés de mise en oeuvre.

La *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton* contient deux points qu'il est important de préciser ici : "les organisations paysannes existantes ne sont pas en mesure aujourd'hui de prendre en charge des fonctions comme les approvisionnements en intrants, le crédit agricole et le conseil technique", et "le statut actuel des organisations paysannes ne leur permet pas d'entrer au capital de la CMDT" (ibid : 3). Cela implique donc la réorganisation des producteurs, tant localement, au niveau de l'AV, que nationalement, en ce qui concerne leur mode de représentation. Si la grève avait fait la démonstration de la force des producteurs, elle avait pour ses opposants démontré l'irresponsabilité de leurs leaders, et le danger potentiel qu'ils constituaient pour l'avenir de la filière. Le nouveau pluralisme syndical posait aussi la question de la représentativité des différentes organisations. Cela va justifier l'idée qu'il faut leur substituer une autre organisation, plus inclusive, et plus à même d'assurer des fonctions économiques, telles l'approvisionnement en intrants, et de se voir attribuer les parts de l'actionnariat qui reviendront aux producteurs. Le principe qui est envisagé, et qui mettra plusieurs années à trouver sa forme concrète, est l'organisation d'une représentation des producteurs basée sur une faîtière cotonnière³². Elle devra reposer sur une union des organisations paysannes de base du système coton, c'est-à-dire, a priori, les associations villageoises. Toutefois celles-ci étant dépourvues de statut et de la personnalité juridique, elles ne peuvent jouer un rôle majeur dans le fonctionnement de la filière une fois privatisée. Pour pallier ce problème³³, une nouvelle loi sur les coopératives est adoptée, marquant le retour à une appellation devenue taboue depuis la fin des années soixante, même si l'on a vu que la formule avait survécu sous d'autres formes (AV, tons "revivifiés"). Un chapitre de la loi est dédié aux unions et confédérations de sociétés coopératives (chapitre VI de la loi N°01-076 du 18 juillet 2001), préparant le terrain à une transformation des AV en coopératives en bonne et due forme, en vue de promouvoir la constitution d'une faîtière nationale des coopératives de producteurs de coton.

Dans sa première ébauche, la *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton* contenait plusieurs pages d'agenda détaillant les différentes réformes à mettre en place pour mener à terme le processus de privatisation de la filière. Ses auteurs s'étaient montrés optimistes, puisqu'ils espéraient voir l'HUICOMA privatisée avant juin 2002, et la CMDT entre 2003 et 2005 (ibid : 7). La lourdeur du processus, l'ensemble des réformes à mettre en oeuvre préalablement et la résistance disparate dont il va faire l'objet vont obliger les autorités à procéder à plusieurs reports, et à la mi 2012 l'objectif n'est toujours pas atteint. La LPDSC devra donc être "réactualisée" une première fois le 5 novembre 2003.

32. Des organisations de ce type avaient déjà été mises en place dans des pays voisins, par exemple en Côte d'Ivoire ou au Burkina Faso, inspirant le modèle qui sera retenu au Mali.

33. Rappelons que des *Associations de Producteurs de Coton* (APC) étaient supposées voir le jour, mais rencontraient bien peu de succès. En février 2002, il n'en existe que 300 (MRSC-SOFRECO, 2002 : 59).

Le nouveau chronogramme proposé illustre la marginalisation des producteurs dans le processus d'élaboration des modalités de la privatisation. Il est ainsi prévu "*d'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des producteurs à la base*", mais aucune étape ne prévoit une tournée de consultation. D'ailleurs ces campagnes d'information sont censées avoir lieu entre octobre 2004 et janvier 2005, c'est à dire à un moment où, selon le chronogramme, tout aura déjà été décidé. Aussi, dans la colonne "*résultats attendus*", il est simplement stipulé : "*adhésion des producteurs au schéma opérationnel de privatisation*" (ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, 2003 : 6). Dans cette version, la finalisation de la privatisation de la CMDT est envisagée pour la fin de l'année 2006 (*Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton* actualisée, ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, 2003 : 7).

La promulgation de la *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton* fin 2001 initie donc une longue période d'entre-deux, supposée s'achever par la mise en vente de l'entreprise emblématique du secteur, la CMDT. Pendant plus de dix ans, les modalités de cette privatisation vont être l'objet de négociations constantes entre les quatre principaux acteurs en présence, la CMDT, l'État, les bailleurs de fonds et les organisations de producteurs, illustrant bien les enseignements de la sociologie des organisations (Crozier, Friedberg, 1977) ou encore de la sociologie des groupes d'intérêt (Offerlé : 1994). Entre alliances stratégiques, oppositions et blocages, ces acteurs afficheront des intérêts tantôt convergents, tantôt contradictoires, mais les tensions à l'intérieur des ces différents ensembles auront tout autant d'importance. L'État semble tiraillé entre les injonctions des IFI et un réflexe nationaliste défensif ; la CMDT fait figure de résistante et les dirigeants paysans sont l'objet de la sollicitude de tous, chacun ayant le souci de les rallier à son point de vue (bailleurs, CMDT, État, ONG). On ne peut pas dire qu'un véritable front anti-privatisation se met en place, même si c'est la posture rhétorique qui domine largement au Mali. Il n'y aura pas réellement de front commun parce que les acteurs maliens sont divisés, et que chacun va défendre en priorité ses intérêts propres. Les conflits les plus durs seront internes : entre les représentants paysans eux-mêmes, précisément parce qu'ils font partie de ceux qui avaient le plus à gagner dans la privatisation, mais aussi, dans un affrontement plus classique entre employés et employeurs, à l'intérieur des sociétés concernées, la CMDT, le SMPC et surtout l'HUICOMA.

Le rôle des bailleurs de fonds et des cabinets d'expertise dans le processus de privatisation

En tant que principaux pourvoyeurs de “l'aide” malienne, le FMI, la Banque Mondiale et la France sont les chefs de file du groupe des *Partenaires Techniques et Financiers*³⁴ (PTF), au sein duquel se coordonnent les politiques de coopération au Mali. La privatisation de la filière cotonnière malienne est toutefois imposée par les seules institutions de Bretton Woods, en parfaite illustration des principes de conditionnalité qu'ils imposent dans les pays où elles interviennent. Le FMI a donc participé du rapport de force, arguant de la nécessité pour le Mali de restaurer l'équilibre des finances de l'État. En revanche, comme ce n'est pas dans ses attributions, il interviendra peu dans le financement du processus, ni dans sa définition, qu'il laisse à la Banque Mondiale. Partenaire historique de la filière, la France, surtout par l'intermédiaire de l'Agence Française de Développement (AFD), veillera à se maintenir dans le jeu d'une manière ou d'une autre, bien qu'à l'origine elle se soit opposée au processus. A l'interface entre la Banque Mondiale, l'AFD et l'État malien, la *Mission de Restructuration du Secteur Coton* (MRSC) est chargée de piloter l'ensemble des études qui vont définir les options des privatisations (au bas mot une quinzaine en dix ans, uniquement pour celles commanditées par la MRSC, financées principalement par la Banque Mondiale et, dans une moindre mesure, l'AFD). Celles-ci sont réalisées par des cabinets d'expertise, pour beaucoup français, par exemple les sociétés de conseil SOFRECO ou encore Horus³⁵. Les principaux protagonistes de la privatisation de la filière coton, ceux qui vont la définir, sont ainsi les cabinets d'expertise, qui présentent dans un premier temps des schémas avec plusieurs options, la Banque Mondiale et l'AFD, qui les financent, défendent chacun les options qu'ils privilégient, puis prennent en charge leur exécution via des “programmes d'appui”, la MRSC, qui est supposée coordonner le tout, veiller au respect de l'agenda, et les autorités maliennes qui tentent tant bien que mal de se faire entendre, et par défaut se hâteront lentement pour répondre aux exigences des chronogrammes, sans cesse réactualisés. ATT s'est impliqué personnellement dans le dossier durant ses deux mandats, notamment par l'entremise de ses Premiers ministres, qui exercent une tutelle sur la MRSC.

Au début du processus de privatisation, la France et la Banque Mondiale s'opposent sur ses modalités d'exécution. La France, tout comme le Mali, continue à défendre le modèle d'une filière intégrée, avec les garanties qu'elle comporte pour les producteurs (prix, garantie d'achat), tandis que la Banque Mondiale souhaite une libéralisation ra-

34. Sous l'appellation “PTF” sont réunis les différents partenaires intervenant au Mali, organismes de coopération multilatérale ou nationale (en autres, Banque Mondiale, FMI, Banque Africaine de Développement, Union Européenne; Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Japon, Pays-bas, etc.). Les PTF se répartissent en groupe sectoriels ou thématiques où ils tentent de coordonner leurs politiques.

35. D'après un témoignage recueilli par Bergamaschi auprès d'Alassane Diabaté, économiste à la représentation du FMI au Mali, le coût total de ces études s'est élevé à 2,5 milliards de Fcfa, soit 3,8 millions d'euros, et figure parmi les premiers postes de dépenses du processus (Bergamaschi, 2011 : 211).

pide et complète. Finalement chacun fera quelques compromis, et la plus grande victoire malienne sur ce dossier sera d'avoir réussi à éviter une privatisation à la hussarde. La CMDT se désengagera rapidement des activités annexes au coton et mettra en place un premier plan social en 2003, mais la libéralisation totale du secteur coton ne sera pas au programme, la Banque Mondiale acceptant finalement une filière intégrée à capitaux privés, divisée en quatre lots. A partir de 2004, la France à travers les déclarations de son ambassadeur au Mali ou de sa ministre de la Coopération, affiche ouvertement son accord à la privatisation, rejoignant la majorité des autres PTF (Bergamaschi, 2011 : 235). Pour Kako Nubukpo, économiste du CIRAD détaché auprès du programme coton de l'Institut d'Économie Rural malien, cela a notamment été favorisé par un changement de mentalité au sein de la coopération française : *“La génération des “développeurs” à l'AFD est en train de partir à la retraite. Beaucoup d'anciens de la Banque Mondiale sont désormais à l'AFD. Il y a aussi des tiraillements au sein du ministère français des Affaires étrangères. Là-bas travailler sur l'Afrique est devenu un déclassement.”* (entretien avec l'auteur, 28 mars 2007, Sotuba). Une autre raison pourrait expliquer ce glissement progressif de la position française, encore très hostile aux privatisations quelques années auparavant : la reprise en main du sujet par le ministère de l'économie et des finances qui *“aurait entraîné un affaiblissement de la position des agronomes et des coopérateurs, à la faveur des considérations strictement financières et budgétaires”* (Bergamaschi, 2011 : 236).

Les différentes études commanditées aux cabinets d'expertises ont pour objet l'organisation de la filière une fois privatisée, et les différentes étapes à franchir pour y parvenir. Après quelques années de tâtonnements sera définie une privatisation de la CMDT en quatre lots correspondant à quatre zones géographiques. Le principe du monopole d'achat par zone sera retenu, ainsi que celui de l'unicité du prix d'achat du kilo de coton sur l'ensemble du territoire³⁶. Les quatre repreneurs privés seront réunis dans une association qui négociera avec les producteurs (auxquels une partie de l'actionnariat de la CMDT est réservée) au sein de *“l'inter-profession coton”*, sorte de conseil d'administration de la filière au niveau national. Nous avons vu que les auteurs de la LPDSC considéraient que les organisations de producteurs n'étaient pas prêtes à assumer le transfert de compétences et de gestion qui allait leur être attribué, ce qui voulait dire qu'il fallait créer de nouvelles structures. Ainsi, les syndicats ne seront pas les représentants des producteurs au sein de l'inter-profession coton. A la place sera constituée une faîtière (union de coopératives) qui assumera la représentation nationale des producteurs de coton (SOFRECO : 2004).

C'est ici que l'AFD intervient de façon concrète, en finançant la création de cette faîtière (nous reviendrons avec plus de précision sur la mise en place, plutôt laborieuse, de celle-ci). Le dispositif qui va coiffer le processus s'appelle le *Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitations en zone cotonnière* (PASE), installé à Bamako. A l'origine ce programme n'était pas destiné à accompagner la privatisation de la CMDT

36. Entre autres pour éviter les trafics d'une zone à l'autre en cas d'écart conséquent du prix d'achat proposé.

mais plutôt, comme son nom l'indique, à soutenir la production dans un contexte de baisse des rendements agricoles. Élaboré entre 1999 et 2000, il était divisé en trois volets (système d'information sur l'évolution de la fertilité et les performances agricoles, recherche-développement sur la fertilité des sols, conseil de gestion) pour un coût total de 6,8 millions d'euros (de Noray & al, 2007 : 20). Le PASE, qui démarre en avril 2002³⁷, devait également appuyer le *Projet de Gestion Rurale* (PGR) que nous avons déjà évoqué, et qui fournit un dispositif d'aide à la gestion des AV. La maîtrise déléguée du PASE est attribuée à la CMDT et l'APCAM.

La Banque Mondiale n'est pas en reste, et finance le *Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes* (PASAOP). L'un de ses volets est consacré au renforcement des capacités de l'APCAM, notamment des chambres régionales d'agriculture³⁸, créées par la réforme de 1993 mais souffrant depuis de problèmes de financement. Ses autres volets portent sur la formation des producteurs et des OP, et sur l'aide à la recherche agronomique. Le PASAOP démarre en 2002, initialement pour une durée de trois ans, pour un coût de 37,4 milliards de Fcfa. En outre, certaines études de la MRSC sont financées par la Banque Mondiale par l'intermédiaire du PASAOP (entretien de l'auteur avec Siriman Sacko, conseiller spécial chargé du PASAOP à l'APCAM, mars 2007, Bamako). Par la suite, le programme concentrera une partie de ses efforts sur le soutien aux nouvelles coopératives en zone cotonnière, dans un partage des rôles parfois un peu opaque avec le PASE.

Ainsi, le PASAOP et le PASE n'étaient pas destinés, à l'origine, à accompagner le processus de privatisation de la filière cotonnière. Les deux programmes sont donc redéfinis, et seront prolongés de plusieurs années en raison des retards accumulés³⁹. S'ils ont été complémentaires, il s'en est fallu de peu qu'ils ne soient concurrents. Pour Siriman Sacko, conseiller spécial chargé du PASAOP à l'APCAM : "*Au début tout le monde devait être dans le PASAOP, mais l'AFD voulait son propre programme sur le coton*⁴⁰. *On a donc cherché par la suite une complémentarité. On a fait des réunions sur nos programmes et on s'est réparti les tâches.*" (entretien avec l'auteur, mars 2007, Bamako).

Les cabinets d'expertise qui définissent les orientations du processus de privatisation ont une part de responsabilité dans ses errements, dûs à leurs méthodes. Ces cabinets disposent de spécialistes des filières et marchés agricoles, généralement acquis aux principes d'une agriculture libéralisée, mais qui ignorent à peu près tout du pays dans lequel

37. C'est en fait la date de lancement "*officiel*" du programme, mais il ne sera effectif qu'à partir de 2004, en raison des problèmes de financement et des hésitations sur la forme à donner à l'organisation des producteurs (entretien de l'auteur avec Sadio Keïta, chargé d'étude pour le rural, le coton et la sécurité alimentaire à l'AFD Mali, Bamako, 6 novembre 2008).

38. Le PASAOP s'occupera également du détachement d'animateurs pour les Chambres locales d'agriculture.

39. L'octroi du financement de chacune des étapes du processus de privatisation est subordonné au degré d'avancement des réformes prévues dans les différents chronogrammes adoptés successivement par les PTF, ce qui explique ces nombreux retards.

40. Les deux projets ayant été élaborés à peu près à la même période, il n'aurait pas été étonnant d'entendre à l'AFD ou au PASE une remarque du même ordre sur le PASAOP.

ils interviennent. Les chargés de mission envoyés sur place effectuent généralement des visites très courtes, excédant rarement une dizaine de jours. Quelques missions ont été ponctuées par des tournées en région cotonnière, mais pour l'essentiel le séjour de ces experts s'est déroulé entre les ministères concernés par la filière (agriculture, développement social, économie, et la MRSC), les agences de coopération et de développement (AFD, BM) et les grands hôtels où ils résident. Les différents chronogrammes d'actions qu'ils ont proposés pendant dix ans témoignent de leur méconnaissance des rapports de forces locaux, qui sont souvent à l'origine des retards. Une fois que le processus sera achevé, peu importe ce qu'il adviendra par la suite, par exemple si certaines entreprises de la filière s'écroulent, comme cela va arriver avec l'un des fleurons industriels du pays, lié au coton, l'HUICOMA. Les sommes dépensées par les PTF auront rejoint depuis longtemps la catégorie "*aide au développement*", sans que l'on sache que les cabinets d'expertise des pays du Nord ont bénéficié d'une très grande partie de ces fonds⁴¹. Si la privatisation de la filière cotonnière se devait d'être préparée, on peut se demander pourquoi une si grande partie des études sont externalisées pour être exécutées par le secteur privé à prix d'or, et à quoi servent les agences de coopérations et de développement, tant nationales qu'internationales. Cela est significatif de la façon dont est conçue "*l'aide*". En devenant un marché, où les cabinets d'expertise se doivent de répondre à la demande des IFI et des agences de coopération, il n'est pas surprenant de constater que leurs recommandations viennent conforter les orientations idéologiques des commanditaires, y compris contre les vents et les marées de la réalité empirique.

La privatisation de la filière cotonnière malienne a bien été décidée depuis l'extérieur, par les principaux partenaires financiers du pays, dont les positions n'ont pas toujours été identiques, mais suffisamment homogènes et alignées pour imposer l'exécution de leur projet. Toutefois, c'est bien au niveau local que les choses se réalisent, et plus de dix années de processus de privatisation montrent le décalage qu'il peut y avoir entre des injonctions extérieures et leur réalisation au niveau national. La confusion qui va régner dans le déroulement de certaines étapes donne l'impression d'un pilotage à vue. Et pourtant les IFI et les sociétés de conseil qui dictaient les modalités de la libéralisation de la filière n'en n'étaient pas à leur première opération. Derrière l'improvisation qui caractérise la réalisation du chronogramme, on peut voir une forme de résistance d'une partie des acteurs de la filière et des pouvoirs publics maliens, pour retarder les échéances. Toutefois, puisqu'il n'y aura pas de front commun contre la privatisation, ce sont plutôt les rivalités exacerbées par son processus qui vont favoriser son "*pourrissement*", et ce qui pourrait apparaître comme de l'obstruction n'était pas nécessairement suscité pour sauvegarder le

41. C'est ce qui s'appelle "*l'aide fantôme*", qui permet d'afficher des résultats amplifiant l'aide réellement accordée. L'ONG sud-africaine ActionAid s'est risquée à une estimation de la part réelle de l'aide octroyée par différents pays du Nord, dont les USA et la France. L'assistance technique, la réduction de dettes et la fourniture de biens provenant des industries des pays donateurs sont autant de moyens de faire baisser l'aide réelle. ActionAid estime pour l'année 2003 que 86% de l'aide américaine et 89% de l'aide française sont "*fantômes*". Elle considère que seulement 27 des 69 milliards de dollars correspondant au montant total de l'aide au développement en 2003 est une aide réelle (Greenhill, Watt, 2005 : 17).

caractère public de la filière cotonnière malienne. Cette improvisation permanente faisait d'ailleurs dire à Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, "*l'État ne voit pas demain*", étant incapable d'anticiper les problèmes posés par le processus (entretien avec l'auteur, 4 avril 2007, Bamako).

3 - Récolter des subventions, ou récolter des dettes : le coton, enjeu de débat à l'Organisation Mondiale du Commerce

L'organisation du marché mondial du coton, et l'impact des subventions américaines et accessoirement européennes, sur les économies cotonnières des pays du sud, vont émerger comme enjeu de négociations internationales au début des années deux mille⁴². Le Mali a été l'un des nombreux acteurs de ce combat. La baisse du prix d'achat du kilo de coton aux producteurs maliens à la fin des années quatre-vingt-dix, et la grève qu'elle a entraînée, est l'une des répercussions indirectes de la politique américaine qui favorise le maintien des cours à des niveaux faibles. Le soutien aux 25 000 producteurs de coton américains a été l'un des facteurs qui a favorisé l'émergence de la grève de la centaine de milliers de producteurs de coton maliens, mouvement qui a ensuite offert l'occasion aux bailleurs de fonds d'imposer la libéralisation de la filière. Paradoxalement, les aides publiques américaines ont ainsi participé au processus qui va conduire à la privatisation de la filière malienne, fondée sur l'idée qu'un État n'aurait pas à subventionner son agriculture. Deux options étaient envisageables pour les défenseurs des filières cotonnières africaines : faire des subventions américaines un argument en faveur du soutien à leurs propres filières, ou défendre l'option libérale et la théorie des avantages comparatifs. C'est la seconde qui sera officiellement retenue, mais dans les faits, c'est plutôt le soutien aux filières qui sera appliqué.

Après un bref aperçu de la structuration mondiale du marché du coton, nous reviendrons sur les années de lutte contre les subventions, qui vont principalement se formaliser dans le cadre des négociations du cycle de Doha⁴³ de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et mobiliser un ensemble d'acteurs dans une combinaison inédite et presque incongrue, autour d'un argumentaire non sans risque, voire pernicieux.

Le mouvement qui va mener à une crise majeure au sein de l'OMC, aboutissant à l'échec du cycle de Doha, a commencé au Burkina Faso avec une initiative de l'Union Na-

42. Notre titre fait allusion au discours d'Amadou Toumani Touré lors du sommet France-Afrique de 2007, à Cannes, sur ceux "*qui sèment et récoltent allègrement les subventions pendant que nous, malgré nos efforts, nous semons le coton et nous récoltons les déficits*", l'Essor daté du 19 février 2007, Bamako, Mali.

43. Du nom de la ville du Qatar où s'est tenue la conférence interministérielle de l'OMC qui ouvrait en novembre 2001 un cycle de négociations qui devaient normalement s'étaler sur trois ans, principalement sur la libéralisation du commerce international, l'agriculture et le développement.

tionale des Producteurs de Coton du Burkina et de sa figure emblématique, son président François Traoré. Le 21 novembre 2001, quelques jours après la réunion qui a initié le cycle de Doha, les représentants de trois organisations de producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest se rencontrent à Bobo-Dioulasso et lancent un appel à la suppression des subventions américaines et européennes à leurs filières cotonnières, qu'ils accusent d'être responsables du niveau très bas des cours⁴⁴. Cet appel est paraphé par François Traoré pour le Burkina Faso, Issa Ibrahima pour le Bénin et Ampha Coulibaly⁴⁵, président du SYCOV, pour le Mali, et trouvera un large écho à partir de l'intervention de deux ONG internationales. La première est *Environnement et Développement du tiers-monde*, généralement appelé *Enda* ou encore *Enda-tiers-monde*, fondée dans les années soixante-dix et basée à Dakar⁴⁶. Elle intervient aussi bien dans le domaine de la santé que de l'éducation et de l'agriculture, tant autour de projets de développement que dans la recherche ou la formation. Éric Hazard, agro-économiste au sein de l'organisation, va être à la pointe du combat contre les subventions au secteur coton, devenant un spécialiste du sujet. Enda travaillera de concert avec la seconde organisation à s'être particulièrement investie dans ce combat, OXFAM international⁴⁷. Les ONG OXFAM produisent régulièrement des campagnes de sensibilisation et des plaidoyers, mais aussi des recherches et analyses sur des sujets ayant trait au développement. Dès 2002 Enda et OXFAM publient deux études sur la question de l'impact des subventions américaines au coton sur les pays africains producteurs de coton, principalement les pays de la zone franc (Diouf, Hulmann, Hazard, 2002 ; OXFAM, 2002), commençant à nourrir un argumentaire solide. Une brève présentation du marché mondial du coton, en ce début des années deux mille, permettra de mieux saisir les enjeux du débat.

Le marché du coton et la place des États-Unis

Lors de la campagne 2000-2001, quatre pays produisent les deux-tiers du coton récolté dans le monde : la Chine (23%), les USA (20%), l'Inde (14%) et le Pakistan (9%). Pour la même campagne, les USA représentent 30% des exportations mondiales de co-

44. Jusqu'alors, et par commodité, nous avons parlé de "cours du coton" même si, à proprement parler, il n'existe pas. "Ce qu'il est convenu de qualifier de "cours mondial" est constitué par un indice calculé quotidiennement par la société anglaise Cotton Outlook, basée à Liverpool, et qui correspond à une moyenne établie selon des critères de qualité et d'origine. Cet indice, qui traduit le prix de la livre de coton-fibre exprimé en cents américains, est de deux types : l'indice A (pour la soie moyenne), traditionnellement calculé pour le coton à destination des pays de l'Europe du nord, et calculé depuis 2004 pour le coton de l'Extrême Orient ; l'indice B (pour la soie courte)". (Schwartz, 2007 : 4). Précisions faites, l'usage étant de parler de *cours*, nous continuerons à utiliser le terme.

45. Il assurait alors l'intérim à la tête de l'organisation afin de terminer le mandat inachevé de Yaya Traoré, qui avait démissionné à la suite de la grève de 2000.

46. Présente dans vingt-et-un pays, dont quatorze en Afrique, cinq en Amérique du Sud et deux en Asie, www.enda.sn/www.enda.sn, consulté le 14/04/11.

47. Il existe quatorze associations OXFAM à travers le monde, réunies au sein d'OXFAM international. Différentes OXFAM ont donc pu intervenir sur le sujet, dont OXFAM Grande-Bretagne et OXFAM France.

ton, suivis par l'Ouzbékistan (12%), l'Australie (10%) et l'Afrique subsaharienne (4%)⁴⁸ (OXFAM, 2002 : annexes). Le premier consommateur de coton est la Chine (en 2007, 43% des 27.4 millions de tonnes de coton vendues dans le monde), suivie de l'Inde et du Pakistan, qui totalisent à eux trois 68.5% de la consommation mondiale. Les USA sont loin derrière, avec 3.5 %, le pays ayant réduit sa consommation de moitié entre 1990 et 2007 (Schawrtz, 2007 : 3). Le marché mondial du coton est ainsi concentré autour d'un petit nombre d'États, dont trois sont à la fois les plus gros producteurs et les plus de gros consommateurs. Les USA présentent un profil différent puisqu'ils vouent l'essentiel de leur production à l'export, dans des proportions sans cesse croissantes. Si les États-Unis sont présents sur ce marché pour des raisons historiques, la production américaine de coton ne doit sa survie qu'aux subventions qu'apporte l'État fédéral à ce secteur, sous la pression d'un lobby très efficace. Sa puissance est sans rapport avec la place qu'occupe aujourd'hui ce secteur dans l'économie nationale. Les données mises en avant par ceux qui ont développé l'argumentaire contre les subventions américaines permettent de caractériser l'in vraisemblable position économique du coton dans ce pays. La culture du coton aux États-Unis est essentiellement irriguée, et se concentre au sud, dans la ceinture cotonnière (*cotton belt*). Grâce à l'irrigation, le Texas est devenu le premier État producteur du pays. Le nombre d'exploitations cotonnières américaines s'est effondré en 50 ans, passant de 1,1 millions en 1949 à 25 000 en 2002⁴⁹ (Goreux, 2005 : 90), tandis que la taille moyenne de ces exploitations devenait considérable, autour de 250 hectares dans les États du Mississippi et de la Caroline du nord et du sud, et de 1000 hectares au Texas. La plus grande ferme du pays se trouve en Californie : c'est une plantation de coton de 100 000 hectares (OXFAM, 2002 : 28), à comparer aux 500 000 hectares de terre mobilisés pour le coton au Mali, par 150 000 exploitations, cultivant 2 à 3 hectares en moyenne (au tout début des années deux mille).

La part de l'économie cotonnière dans la production des États-Unis est dérisoire, 0,1% de son PIB (Goreux, 2003a : 60), mais contraste avec les sommes que l'État lui consacre, 3,9 milliards de dollars⁵⁰ sous forme de subventions diverses pour la campagne 2001/2002⁵¹ (OXFAM, 2002 : 2). Le coût de production moyen d'une livre de coton aux

48. Ces proportions varient chaque année, dans la mesure où le coton est une culture exigeante à l'issue incertaine. En revanche le classement des producteurs et des consommateurs est à peu près le même aujourd'hui, avec une progression de la part de l'Afrique subsaharienne dans la production, 2000-2001 n'étant pas une bonne année pour le continent. En 2002/2003, la zone CFA est devenue le second exportateur de fibres dans le monde, avec 13% du marché, devançant l'Ouzbékistan, mais toujours loin derrière les USA, à 39% (Goreux, 2003 : 59-60).

Les nombreuses sources que nous avons consultées sur le profil du marché mondial et les subventions utilisent rarement les mêmes données, qui sont donc à prendre avec précaution.

49. En 1987, le pays comptait 43 000 exploitations cotonnières, 31 500 en 1997 (Goreux, 2003 : 63) et 25 000 en 2002. Cela est notamment la conséquence de l'inégale répartition des subventions, qui ne profitent qu'aux grandes exploitations.

50. Soit 10 millions de dollars par jour. Le PIB du Mali en 2002 est d'un peu moins de 3.5 milliards de dollars.

51. L'ensemble de la production agricole américaine représente 2% de son PIB et 2% de l'emploi (Kripke, 2005 : 80)

USA est de 73 cents, pour 21 cents au Burkina Faso⁵². Comment se fait-il qu'un pays qui s'affirme comme la patrie du libéralisme économique, et pèse de tout son poids pour l'imposer à travers le Monde, soutienne autant une filière aussi peu stratégique pour son économie, voire dérisoire dans un contexte de déclin de ses industries textiles ? Pourquoi maintenir sous perfusion, à perte, le secteur coton : *“subventionner la production de coton au rythme de trois milliards de dollars par an pour en exporter les deux tiers à perte ne peut pas être dans l'intérêt des États-Unis”* (Goreux, 2005 : 89). Une réponse semble faire consensus, celle du poids du lobby cotonnier, réuni au sein du *National Cotton Council of America*⁵³. Au début des années deux mille, le volume des subventions a continué à augmenter, en lien avec le poids des républicains, majoritaires dans la plupart des États cotonniers. Le premier d'entre eux, le Texas, était le fief du Président de la République de l'époque, G. W. Bush⁵⁴. La dimension clientéliste de ce soutien est parfaitement assumée par la classe politique : *“J'ai été critiqué par les médias nationaux parce que le Farm bill⁵⁵ profite aux producteurs de coton du 19ème district du Texas. J'accepte cette critique, parce que je pense que mes électeurs veulent que je représente nos intérêts au Congrès. Je pense que le nouveau Farm Bill bénéficiera à notre région et à nos fermiers”*, déclarait en 2002 Larry Combest, président républicain du Comité agriculture à la Chambre des représentants, élu de l'Ouest de l'État du Texas (cité par OXFAM, 2002 : 27).

L'Union Européenne (UE) n'est pas en reste, et sera également la cible des revendications de pays africains auprès de l'OMC. Elle est moins mise en cause dans les débats du fait de sa très faible part dans la production mondiale. Seuls deux pays produisent du coton en Europe, l'Espagne et la Grèce, et les subventions à ce secteur sont progressivement montées en volume à partir de 1981 (année d'entrée de la Grèce dans l'UE). Une fois encore, la situation peut sembler paradoxale : *“bien que la Grèce et l'Espagne ne comptent que pour 2,5% de la production mondiale, les subventions accordées à ces deux pays représentaient 16% des subventions mondiales (pour le coton, nda) en 2001-2002”* (Goreux, 2003 : 59). Si la production cotonnière européenne est de faible importance, elle est, en proportion, encore plus subventionnée qu'aux USA. Avec une aide totale proche du milliard de dollars en 2001-2002, le prix d'achat du kilo de coton européen est le plus élevé au monde, 700 Fcfa, quand les paysans d'Afrique de l'Ouest peuvent en espérer entre 150 et 200 Fcfa.

52. Données réunies par OXFAM, qui malheureusement reposent sur deux années différentes, 1997 pour les USA et 2001 pour le Burkina Faso (OXFAM, 2002 : 13).

53. Notons qu'il a joué de tout son poids pour que les USA imposent à la Chine, comme condition à son entrée à l'OMC, l'arrêt des subventions qu'elle accordait à sa production cotonnière (Fok, Liang, Wang, Xu, 2006 : 47). Cette position est plutôt ironique au regard de l'affrontement que vont susciter au sein de l'OMC les subventions américaines à ce secteur.

54. *“En 2005, cinq des dix-huit leaders les plus puissants du Congrès viennent de régions ou d'États producteurs de coton. En dépit de cette puissance, ceci est de fait un recul significatif par rapport à 2003, où huit des dix-huit venaient des districts du coton. Néanmoins, les représentants d'État du Sud producteurs de coton, tels que le Texas, la Géorgie, le Tennessee, détiennent un pouvoir disproportionné au Congrès.”* (Kripke, 2005 : 81).

55. Programme qui définit la politique agricole de l'État fédéral américain, revu tous les quatre ans.

Les disparités entre les prix offerts aux producteurs de coton aux USA et en Europe d'une part, et en Afrique d'autre part, sont donc considérables, mais il est difficile de mesurer l'impact des subventions sur les cours du marché mondial du coton. Quand le débat s'est imposé, certains se sont risqués à l'évaluer. Sans discuter les différents modèles économiques qui ont servi à ces évaluations, on peut constater qu'en fonction des acteurs et du camp qu'ils souhaitent défendre les résultats sont très différents : à titre d'exemple, OXFAM estime que le manque à gagner pour l'Afrique subsaharienne était de 302 millions de dollars en 2001-2002, tandis que pour la Banque Mondiale cette perte était de 147 millions⁵⁶ (OXFAM, 2002 : 38 ; Banque Mondiale, 2006 : 7). Toutefois, personne ne nie qu'elles ont une incidence à la baisse sur le marché. Les débats d'experts sur l'évaluation du manque à gagner pour les producteurs de coton africain témoignent du caractère souvent subjectif de leurs études, où chacun veut peser avec des arguments chiffrés, plus ou moins objectifs. La professionnalisation des ONG leur permet en tout cas d'utiliser les mêmes armes que leurs adversaires, les rapports d'expertise.

A l'OMC, les pays d'Afrique de l'Ouest en lutte contre les subventions publiques au coton

Après ce bref aperçu, revenons à la chronologie des événements qui mèneront au blocage des négociations commerciales de l'OMC. A la suite de l'appel des producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et de l'appui apporté par OXFAM et Enda, un nouvel appel, auquel s'associent les producteurs de coton camerounais et malgaches, est lancé le 8 mai 2002, toujours depuis Bobo-Dioulasso. Le texte dénonce le fait que le Sénat américain s'apprête à garantir 72 cents la livre de coton aux producteurs du pays, alors que sa cote s'élève à 35 cents sur le marché de New York⁵⁷. L'appel reflète la stratégie initiale des producteurs, qui consistait à passer par les organisations sous-régionales pour appuyer leur demande, plutôt que par les États⁵⁸. Pourtant, ces organisations n'ont pas réellement de pouvoir au sein de l'OMC, puisque ce sont les États qui votent, négocient, et peuvent déposer des recours ou des plaintes. En mars 2002, Enda, OXFAM Grande-Bretagne, des représentants de l'AOPP et des producteurs béninois interpellent la Banque Ouest-africaine de Développement et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (Hazard, 2004 : 28). En juin 2002 les représentants des producteurs d'Afrique de l'Ouest profitent de la tenue d'une réunion de la *Conférence des Ministres de l'Agriculture d'Afrique de l'Ouest et du Centre* à Abidjan pour défendre leur démarche, et demander

56. Goreux, l'un des spécialistes du sujet, estime que les pertes subies par les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre s'élèvent à 250 millions de dollars en 2001-2002 (Goreux, 2003 : 65).

57. Appel consultable en ligne, www.abcburkina.net/content/view/331/44/lang_fr/www.abcburkina.net/content/view/331/44/lang.fr/, au 14/04/11.

58. "Nous appelons les autres pays producteurs de coton en Afrique à se joindre au mouvement, car nous avons besoin d'aller en rangs serrés au sein de nos organisations sous-régionales et régionales (UEMOA, CEDEAO, etc.) avant d'atteindre l'OMC.", ibid.

un appui afin de renforcer leur capacité d'expertise (ibid). Trois mois plus tard, en septembre 2002, l'*Association Cotonnière Africaine* (ACA) est créée, réunissant les sociétés cotonnières d'Afrique de l'Ouest (avant de s'étendre au reste du continent), avec la volonté de peser dans les débats sur leurs filières. On voit donc progressivement se constituer un front commun qui va réunir les organisations de producteurs, des ONG, les sociétés cotonnières et les organisations sous-régionales ouest-africaines. Restait à convaincre les États de prendre leurs responsabilités sur ce dossier, pour faire alors consensus.

En septembre 2002, c'est pourtant le Brésil qui passe le premier à l'offensive, en décidant de déposer une plainte auprès de l'organe de règlement des différends de l'OMC. Les stratégies du Brésil et des pays de l'ouest-africain vis-à-vis du dossier coton ne sont pas les mêmes. Le Brésil, puissance montante, dispose de moyens suffisants pour financer une plainte qui demande un travail de suivi et passe par une bataille juridique au long cours. Sa position lui permet de s'opposer frontalement aux USA, tandis que les pays africains hésitent à froisser la susceptibilité d'un de leurs premiers pourvoyeurs d'aide, particulièrement influent au sein des IFI. De plus une procédure auprès de l'organe de règlement de l'OMC est longue et coûteuse, et demande une expertise solide, ce qui a pu les dissuader d'engager un combat à l'issue incertaine. Certains des pays africains mobilisés n'ont même pas de représentant permanent au siège de l'OMC, à Genève. Le Bénin et le Tchad feront tout de même le choix de se porter tierce partie de la plainte brésilienne, le 27 mars 2003 (Goreux, 2003 : 65).

La mobilisation se poursuit en Afrique de l'Ouest, et va trouver quelques appuis de premier plan : le Burkinabé Ablasse Ouedraogo, à l'issue de son mandat de Directeur-général-adjoint de l'OMC (fin 2002), offre ses services à l'UEMOA pour travailler sur le dossier, tout comme le bureau d'étude IDEAS, basé à Genève et présidé par Arthur Dunkel, ancien directeur général du GATT, l'ancêtre de l'OMC⁵⁹ (Pesche, Nubukpo, 2005 : 52). Ces convergences vont aboutir à la mobilisation de quatre États ouest-africains, qui soumettent à l'OMC en mai 2003 une *Initiative sectorielle sur le coton*, qui demande la suppression des subventions américaines et européennes et la mise en place de mesures transitoires de compensation financière⁶⁰. On parlera par la suite de *l'Initiative C4*, "C" pour coton et "4" du fait qu'elle repose sur quatre pays, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Dès lors, les responsables politiques de ces pays, dont Amadou Toumani Touré et Blaise Compaoré pour le Burkina Faso, se poseront en défenseurs du principe d'équité, mettant en avant le fait qu'ils ne demandent pas un traitement de faveur mais l'application des mêmes règles pour tous. Mais équité n'est pas égalité, et la défense d'une position libérale de la part des ces pays africains sur ce dossier n'est pas sans danger. Si ce type d'argumentaire a pu sembler logique dans le dossier coton, qu'en sera-t-il le

59. Tout au long du bras de fer qui s'engage sur la question cotonnière à l'OMC, les pays africains bénéficieront également du soutien de l'ONG *International Centre for Trade and Sustainable Development* (ICTSD), basée à Genève. Elle assistera les pays africains dans les négociations et produira un certain nombre de publications pour le suivi du dossier. L'ONG est financée, entre autres, par OXFAM.

60. Ce à quoi il sera rétorqué que l'OMC n'est pas à même de gérer des dispositifs de compensation de cette sorte. En revanche elle peut imposer des pénalités financières.

jour où ces pays négocieront le droit d'appuyer, sous une forme ou sous une autre, leur industrialisation. Sans mesures de protection, sur les simples avantages comparatifs mis en avant dans le dossier coton, des industries lourdes ou de pointe pourront-elles émerger dans les pays du C4 ?

Quelques mois plus tard, du 10 au 14 septembre 2003, se tient à Cancun la cinquième conférence interministérielle de l'OMC. Les défenseurs de la cause des producteurs africains s'y rendent avec une pétition signée par 250 000 producteurs africains. Si l'initiative C4 y est bien présentée en séance plénière, la réponse qui lui sera apportée à travers un paragraphe de la déclaration finale soumise au vote va profondément décevoir : *“Il sera reçu par les ministres des quatre pays comme une “insulte”, rejoints par les producteurs présents à Cancun (Burkina, Bénin, Tchad). Sans rentrer dans les arcanes techniques de l'OMC, ce texte n'était qu'une pâle copie de la proposition américaine. Les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre victimes de la politique de dumping étaient invités à diversifier leur économie, sous l'égide des institutions de Bretton Woods (...) Comme le soulignait avec beaucoup d'à-propos et de façon ironique, un représentant d'ONG, la réponse consistait à dire : “vous avez le coton le plus compétitif au monde... allez faire des fraises”* (Hazard, 2004 : 29). L'initiative sectorielle sur le coton, et plus généralement les impasses sur les grandes questions agricoles, ainsi que l'émergence d'une alliance inédite entre les Pays les Moins Avancés (le G-90) entraîneront l'échec du sommet, les pays présents ne parvenant pas à se mettre d'accord sur l'adoption d'une déclaration finale.

L'OMC va tenter de remédier au blocage entraîné par le dossier coton en organisant une rencontre sur ce sujet en mars 2004 à Cotonou, au Bénin. C'est à partir de cet événement que la réponse à l'initiative sectorielle sur le coton va être en quelque sorte divisée en deux volets, l'un commercial (les subventions), et l'autre sur le développement⁶¹. En effet, l'initiative C4 avait fait le choix d'appuyer son argumentaire sur la question de la réduction de la pauvreté et de l'apport du coton au développement rural. L'aspect *“développement”* va progressivement supplanter la question des subventions, particulièrement chez les acteurs qui ne souhaitent pas évoluer sur ce point. L'Union Européenne va donc exploiter cette brèche lors de la tenue à Paris d'un forum UE-Afrique sur le coton, en focalisant les débats sur la question du développement des filières cotonnières (Pesche, Nubukpo, 2005 : 54). En avril 2004, la Commission européenne revoit partiellement son système de subventions au coton, 35% de sa production continuant tout de même à *“bénéficiaire de soutiens “liés””* (Schwartz, 2007 : 7). En juin 2004, la plainte déposée par le Brésil auprès de l'OMC aboutit, et les USA sont condamnés, mais ils font immédiatement appel. Le jugement est confirmé en mars 2005. Le 1er août suivant, les USA font un geste, qui ne satisfera personne : ils suppriment une partie (10%) des aides accordées à leur filière coton, qui ne concerne pas les aides directes.

En décembre 2004, les organisations de producteurs créent l'*Association des Produc-*

61. En août 2004 est décidée l'installation d'une sous-commission coton au sein de l'OMC, active à partir de novembre 2004.

teurs de Coton Africain (APROCA), issus de douze pays : le Bénin, le Burkina Faso, la Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Mali, le Sénégal, le Tchad et le Togo. L'un de ses objectifs est d'obtenir des avancées lors de la conférence interministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Hong Kong en décembre 2005. Afin de préparer la stratégie à adopter l'APROCA, l'Association Cotonnière Africaine, Enda, OXFAM international et d'autres partenaires se réunissent à Saly, au Sénégal, les 6 et 7 mai 2005. A la suite de cette rencontre Enda va coordonner la publication d'un ouvrage collectif sur l'état des négociations, plaider en vue de la conférence de Hong Kong en décembre (*Le livre blanc sur le coton*, Hazard, 2005). Parmi les contributeurs de l'ouvrage, plusieurs personnalités très impliquées dans le débat des dernières années, dont Goreux, ex-directeur-adjoint du département Afrique au FMI, dont nous avons cité plusieurs travaux, Kako Nubukpo, chercheur du CIRAD détaché à l'IER du Mali, ou encore Samuel Amehou, l'ambassadeur du Bénin aux Nations-Unies et à l'OMC, diplomate de premier plan dans ce combat. L'ouvrage est préfacé par Amadou Toumani Touré, qui écrit : "*il y a quelques années, le coton était pour nous une source de richesse. De nos jours, il est devenu notre fardeau, un facteur d'appauvrissement*" (Hazard, 2005 : 5). Quatre ans après l'appel de Bobo-Dioulasso, les revendications des producteurs de coton africains sont largement connues et rencontrent de nombreux échos favorables. Sous cette pression, les États-Unis et l'Europe s'engagent à travers la déclaration finale de la sixième conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong à réduire progressivement leurs subventions à l'exportation du coton dès 2006, puis à les supprimer dans leur intégralité en 2013. A ce stade il semble que *l'initiative C4* ait triomphé, victoire historique des pays africains au sein des grandes arènes de négociations internationales. Le retour de la délégation malienne, menée par Choguel Maïga, ministre de l'Industrie et du commerce, accompagné par celui de l'Agriculture, le PDG de la CMDT et le président de la Chambre d'Agriculture, est triomphal⁶². Toutefois les pays du C4 ont peut-être crié trop rapidement victoire.

Une demi-victoire pour l'initiative C4

Qu'en est-il du dossier en 2012, un an avant l'échéance de la suppression complète des subventions au coton ? Peu de promesses ont été tenues. Les USA ont continué à tergiverser sans prendre d'engagement satisfaisant pour les producteurs de coton africain. Bien que le problème n'ait pas été résolu, il a largement disparu de l'espace public. En coulisse, le bras de fer continue, mais essentiellement entre le Brésil et les USA, les pays du C4 semblant quelque peu en retrait. "*Pour poursuivre l'initiative C4 le problème c'est*

62. Certains journalistes et le chef de la délégation n'ont pas eu la victoire modeste, en témoigne le récit de la conférence de presse au retour de Hong Kong : "*C'est ainsi que la bataille de Hong Kong était emportée par la délégation malienne, conduite par le ministre de l'Industrie et du commerce, Choguel Maïga, qui était devenu par la force des choses le négociateur en chef pour le compte des cinq pays africains particulièrement intéressés par le dossier du coton*" (Diarra-Sod, 2006)

que tous les ministres ont changé, et les cadres aussi. Les États ont défendu les dossiers mais il y a des limites dans les discussions, car à un certain niveau ça devient dur. Le problème c'est qu'il n'y a pas d'équipe technique solide pour défendre les intérêts des États africains. On manque de moyens humains et financiers", nous disait Mamadou Ouattara, secrétaire permanent de l'Association des Producteurs de Coton Africains (entretien avec l'auteur, 6 novembre 2008, Bamako). En mars 2007, une réunion sur le coton au siège de l'OMC à Genève est organisée, sans avancées concrètes. En décembre suivant, les juges de l'OMC constatent que les USA n'ont pas mis en application les prescriptions émises lors de la condamnation du pays en 2005, après la plainte déposée par le Brésil⁶³ (ICTSD : 2008). Une nouvelle fois les USA déposent un recours. Leur condamnation est confirmée en avril 2008, ouvrant cette fois-ci la voie à de très lourdes sanctions commerciales contre le pays, au bénéfice du Brésil. En août 2009, l'OMC autorise le Brésil à imposer jusqu'à 830 millions de dollars par an de pénalités sur les importations américaines⁶⁴. En avril 2010, alors que le Brésil s'apprêtait à engager une première série de mesures pour un montant d'environ 100 millions de dollars, les deux parties annoncent l'ouverture de nouvelles négociations devant aboutir dans les soixante jours. Un accord mettra temporairement fin au différend, au moins jusqu'en 2012. Les USA verseront aux producteurs brésiliens 147 millions de dollars par an sous la forme d'un "*fonds d'assistance technique*" (ICTSD : 2010). Les USA vont donc subventionner les producteurs de coton brésiliens pour pouvoir continuer à subventionner ceux de leur pays. Bien que le Tchad et le Bénin se soient constitués tierce partie de la plainte brésilienne, ils ne sont pas concernés par ces compensations. En revanche, cet accord avec le Brésil n'est pas le seul marchandage auquel se sont livrés les USA, mais aussi l'UE, pour pouvoir continuer à subventionner leur agriculture. En effet, la position de l'UE n'a pas beaucoup plus évolué que celle des USA depuis son geste de 2004, à travers lequel elle avait surtout joué sur la présentation budgétaire pour donner l'illusion de réduire le volume de ses subventions⁶⁵.

Les dernières nouvelles des négociations internationales sont plutôt mauvaises. Le cycle de Doha n'a pas progressé et en mars 2011 le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, tout en engageant les pays membres à trouver un accord avant la fin de l'année, affirmait : "*En toute honnêteté, nous ne sommes pas sur la bonne voie pour atteindre cet objectif*"⁶⁶.

63. En 2005, les subventions au coton aux USA s'élèvent encore à 3,1 milliards de dollars (ICTSD : 2008).

64. "*Brasilia peut surtaxer à hauteur de quelques 561 millions de dollars des produits appartenant au secteur industriel. Au-delà de ce montant et jusqu'aux 830 millions autorisés, le Brésil pourra s'attaquer aux secteurs de la propriété intellectuelle et des services.*", article du 20/12/09 publié sur www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=38476&menu_id=2&page=1&local=false&pub_id=2, consulté le 14/04/11.

65. Sans rentrer dans les détails techniques, cette méthode a été largement éprouvée par les USA et l'UE lors de différentes négociations sur le coton et l'agriculture. Les subventions sont compartimentées, et les premières visées par les plaintes ont été celles qui soutenaient directement la production. Les premiers gestes des USA et de l'UE ont souvent consisté à changer ces aides directes en aides indirectes.

66. Déclaration de Pascal Lamy à l'occasion d'une réunion informelle de l'organisation, le 29 mars 2011, www.wto.org/french/news_f/news11_f/tnc_dg_infstat_29mar11_f.htm, consulté le 14/04/11.

Le dossier coton semble au point mort et se voit pénalisé par la conjoncture : depuis la fin 2010, les cours du coton sont en très forte hausse, atteignant des niveaux historiques, ce qui permet aux USA d'arguer que leurs subventions n'entravent pas réellement le marché mondial (IDEAS, 2011). Les lignes pourraient tout de même bouger dans la mesure où l'UE s'est engagée à revoir sa Politique Agricole Commune (au plus tard en 2013) et que son pendant américain, le *Farm bill*, révisé tous les quatre ans, doit être redéfini en 2012. Reste à savoir si les démocrates se démarqueront de leurs prédécesseurs républicains, le dernier Farm Bill ayant été acté à la fin du mandat de G. Bush. Rien n'est moins sûr, le Président du Comité agriculture de la Chambre des représentants, Franck Lucas, étant un élu républicain de l'Oklahoma, État producteur de coton. De plus le fait que les négociations préalables à chaque nouveau Farm bill aient lieu en année électorale ne favorise pas les décisions pouvant contrarier une partie de l'électorat, si minimes soient-elles.

En mars 2011 Soumaïla Cissé, ancien de la CMDT et du ministère des finances au Mali, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 2002 devenu Président de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), annonce à l'occasion de l'assemblée parlementaire paritaire Afrique Caraïbes Pacifique- Union-Européenne une nouvelle initiative sur le coton (BBC Afrique, 16/03/2011). C'est donc l'UMOA qui porte le dossier, avec comme objectif d'en refaire une priorité dans le cadre des négociations de l'OMC. C'est en quelque sorte un recommencement, mais cette fois-ci les pays du C4, appuyés par l'UMOA et les pays ACP, pourraient déposer une plainte en bonne et due forme. Bien que le dossier coton n'ait pas beaucoup avancé à l'OMC, on peut constater que la position de la Banque Mondiale sur les subventions et les programmes d'appui au secteur agricole semble avoir changé, moins inflexiblement libérale et non-interventionniste⁶⁷. Il pourrait y avoir un lien entre les deux attitudes. Tandis que les pays qui contrôlent les institutions de Bretton Woods, qu'ils financent, se battaient pour défendre leur politique de subventions agricoles, simultanément la Banque Mondiale revoyait sa position sur le sujet. Le dossier coton, médiatisé, démontrait de façon trop criante la disparité de traitement entre les agriculteurs du Nord et du Sud. Aussi, pour pouvoir continuer à accorder des subventions aux paysans américains et européens, il était peut être nécessaire de "*lâcher du lest*" dans les pays en développement⁶⁸.

En définitive, bien que les pays du C4 n'aient pas obtenu gain de cause auprès des USA et de l'UE, le fait que ces derniers n'aient pu imposer leurs vues lors du cycle de

67. Voir par exemple "*L'agriculture au service du développement*", rapport sur le développement dans le monde 2008, Banque Mondiale, Washington, abrégé, 27 p.

68. Ce phénomène, conjugué à l'envolée des prix de certaines denrées agricoles, a permis la mise en place de plusieurs programmes de soutien à l'agriculture dans des pays africains. Au Mali, cela est apparu sous la forme d'un programme d'appui à la culture du riz, subventionnant notamment les intrants (Roy, 2010). Après vingt années d'exécution du Programme de Restructuration des Marchés Céréaliers (supra), il s'agit bien d'un revirement.

Doha est déjà une forme de victoire. Tous les observateurs ont noté, à travers l'initiative sectorielle sur le coton et la plainte du Brésil, le sursaut de pays qui étaient jusqu'alors le plus souvent invisibles au sein des grandes organisations internationales. Si le volet "*négociation commerciale*", comprenant les subventions, n'a pas abouti, l'initiative C4 a permis d'obtenir quelques avancées sur le volet "*développement*". Cependant, il y a différentes manières d'apprécier les aides et programmes qui ont été mis en place à la suite de ce conflit. Ils apparaissent comme le résultat d'un marchandage permettant de temporiser les demandes des partenaires africains. A la suite du Forum de Paris entre l'UE et les pays africains en 2004, plutôt que de répondre aux demandes pressantes des producteurs de coton africain sur les subventions, l'Union met en place plusieurs programmes d'appui, saupoudrés entre les pays plaignants (sept millions pour le Bénin, dix pour le Burkina Faso, quinze pour le Mali⁶⁹, cinq pour le Sénégal⁷⁰, *Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton*, 2005 : 6-7).

Les USA ont procédé de même. Après des travaux préparatoires en 2004-2005, l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) lance en décembre 2006, pour une durée initiale de trois ans et demi, le "*Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre*". Il est très officiellement présenté comme une réponse aux demandes du C4 : "*Suite à l'Initiative Sectorielle en Faveur de Coton lancée par ces quatre pays auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce en 2003, le gouvernement des États-Unis a pris l'engagement de soutenir les efforts des pays africains, particulièrement ceux des pays du C4, à propulser leur secteur coton à accroître la productivité du coton et à les aider à évoluer sur la scène internationale à travers leur participation de façon profitable au commerce international.*" (www.wacip.org/ consulté le 03/03/2011). L'un des objectifs annoncés est d'accroître les revenus des producteurs de coton de 15%, soit l'équivalent du manque à gagner du fait des subventions américaines et européennes, selon certaines estimations.

La création de programmes d'appui, comme contrepartie d'autres demandes non satisfaites, n'est pas une nouveauté, mais les montants ne correspondent pas aux enjeux. Si l'on tient compte de l'estimation plutôt basse de la Banque Mondiale sur le manque à gagner du fait des subventions des pays développés, pour l'Afrique subsaharienne (147 millions de dollars) le compte n'y est pas. Ces différents programmes n'ont pas permis d'augmenter les revenus des producteurs de coton de 15% ni vraiment amélioré, selon nos constats au Mali, les conditions de vie des producteurs de coton. En comparaison avec les résultats obtenus par le Brésil, on comprend pourquoi les pays africains parlent désormais de déposer une plainte auprès de l'OMC. Le Brésil et les pays du C4 ont un temps fait cause commune, mais les gains de l'accord passé entre les USA et les Brésiliens

69. Présenté dans la rubrique "*Programmation du soutien de l'UE au coton au niveau national*", il s'agit en fait d'un appui "*au processus de réforme*", la privatisation de la CMDT (Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton, 2005 : 7).

70. Le Sénégal ne fait pas partie des pays du C4, mais a pratiqué la politique de la bascule tout le long des négociations, notamment en fonction de sa politique extérieure et de son degré de rapprochement avec les USA.

sont au seul bénéfice de ces derniers. En contrepartie, le Brésil a proposé à ses homologues africains des programmes d'appui. A l'instar des programmes américains et européens, ils font vraiment figure de compensation, puisqu'ils ne concernent que les pays du C4, alors que dans une optique de solidarité Sud-Sud ils auraient pu concerner une plus grande partie des pays africains producteurs de coton⁷¹.

La réponse des pays "du Nord" à une demande d'équité vis-à-vis de règles qu'ils ont eux-mêmes imposées a volontairement été décalée : "*Pays du C4, ne subventionnez pas votre agriculture, quelques programmes de développement que nous aurons conçus suffiront à combler votre manque à gagner*". Toutefois c'est peut-être la formulation même de l'initiative sectorielle qui a joué en la défaveur des pays africains. Souvent tronquée, elle était intitulée : "*Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton*", ce qui résume l'ambiguïté du positionnement africain dans ce combat. Une partie de l'argumentaire développé insistait sur la nécessité de mettre fin aux subventions pour lutter contre la pauvreté, sur une rhétorique proche de celle des politiques de "développement", que l'on retrouve par exemple dans "*les objectifs du millénaire pour le développement*", alors que les pays africains insistaient sur le fait qu'ils ne demandaient pas l'aumône, mais la justice et l'équité, selon un argumentaire plus strictement économique et libéral. L'OMC s'est emparée du hiatus entre ces deux positions et lors de la rencontre de Cotonou (2004) a favorisé la division des discussions en deux volets, l'un sur les aspects commerciaux (marché/subvention) et l'autre sur le "développement". A contrario, la plainte du Brésil était focalisée sur les distorsions du marché mondial engendrées par les subventions américaines, et surtout sur le fait qu'elles contrevenaient aux règles édictés au sein de l'OMC lors d'un précédent cycle de négociation, le cycle d'Uruguay (*Uruguay round*). La dépendance des pays Africains vis-à-vis des pays du Nord les aurait freinés dans leur demande, faisant de l'initiative C4 un sursaut d'orgueil tué dans l'oeuf par la realpolitik. L'ambivalence de l'argumentaire de l'initiative C4 est aussi le reflet de la composition hétéroclite du front qui s'est constitué contre les subventions. L'intérêt croisé que pouvaient trouver les différents acteurs, parfois opposés en d'autres occasions, à la fin des subventions, a permis la constitution d'une alliance disparate : États, organisations sous-régionales, ONG proches des milieux alter-mondialistes, Organisations de producteurs, sociétés cotonnières, ONG de conseil composées d'anciens responsables de grandes organisations internationales, chercheurs. La formation de cette alliance a engendré des débats sur la gamme d'arguments à mettre en avant dans le cadre des négociations : "*En juin 2003, la restitution de l'étude UEMOA est l'occasion de tensions fortes entre experts sur l'attitude à adopter deux mois avant Cancun. L'enjeu est le contrôle de l'expertise auprès des négociateurs africains sur le dossier coton. Ces rivalités se nourrissent aussi de clivages sensibles, notamment autour d'un éventail de positions allant d'options libérales ou au contraire alter-mondialistes*

71. En octobre 2009, le ministre des Relations extérieures du Brésil était à Bamako pour poser la première pierre d'une unité de recherche qui va promouvoir la coopération technique entre les deux pays, et des transferts de technologie liés au coton et à ses industries de transformation. Le montant global du projet, pour les pays du C4, est de 2,2 milliards de Fcfa (Doumbia, 2009).

en passant par des attitudes plus pragmatiques.” (Pesche, Nubukpo, 2005 : 52). On trouve ainsi des organisations proches du mouvement alter-mondialiste (OXFAM et Enda) associées à une posture très libérale. Deux représentants de l’ICTSD et d’Enda, à la pointe du dossier, ont exprimé leur position sur le sujet à travers *Le livre blanc sur le coton*. Ils mettent en avant un certain pragmatisme, contre les dogmes (Diouf, Hazard, 2005 : 67), qui présente toutefois le risque de porter une vision à court terme et parcellaire de ce vaste sujet (ce qui paraît bon pour le coton à court terme ne l’est peut-être pas sur une échéance plus longue, et présente certains dangers pour d’autres pans de l’économie, comme l’industrie). Du côté africain, après vingt années de pression libérale de la part des institutions de Bretton Woods, il pouvait sembler logique que les pays du C4 demandent que les mêmes règles soient appliquées aux pays du Nord que pour eux. Mais avaient-ils vraiment à y gagner ? Les libéralisations hâtives de certaines filières cotonnières africaines avaient pourtant démontré que le risque était leur disparition pure et simple. A vraiment vouloir réclamer un jeu égal entre les paysans du monde entier, il n’est pas dit que ceux qui disposent des meilleurs avantages comparatifs sont ceux qui survivront. Le mieux équipé, qui a facilement accès au crédit et exploite des terres au sol riche dans des conditions climatiques relativement sereines n’est pas l’égal du paysan peu équipé exploitant une terre pauvre dans un pays aux précipitations aléatoires, même si ses coûts de production sont les plus faibles.

C’est ainsi que le front “*Sud/Sud*” Brésil/C4 est plus incongru qu’il n’y paraît à première vue, voire un leurre, les modèles agricoles de ces différents pays étant à l’opposé. Le Brésil dispose déjà une agriculture productiviste “*performante*”, sur de très grandes exploitations, proches du modèle américain. Subventions ou non, le producteur brésilien a sûrement plus de proximité avec l’américain qu’avec l’africain et il est probable que le vide laissé par une éventuelle disparition de l’agriculture cotonnière aux USA serait plus facilement comblé par le Brésil que par les pays du C4. Toutefois il y a bien eu à travers les débats sur les questions agricoles au sein de l’OMC une alliance des pays du Sud, le G90, qui sur ce point tendrait à faire figure de *tricontinentale libérale* du XXIème siècle. Schwartz, dans une présentation sur la “*géopolitique du coton*”, affirme par exemple que “*l’OMC a du mal à faire respecter les règles d’une concurrence loyale*” (2007 : 9). Mais qu’est-ce qu’une “*concurrence loyale*” ? La fin des subventions agricoles à travers le monde mettrait-elle les paysans de tous les pays en position de “*concurrence loyale*” ? Rien n’est moins sûr, les conditions environnementales des uns et des autres, tout comme les disparités d’équipement ou le mode d’exploitation, rendent quasi-impossible la définition des conditions d’une concurrence loyale. Combien d’années une petite exploitation agricole familiale ouest-africaine peut-elle survivre à de mauvaises conditions climatiques ? Pour prendre le cas du Mali, alors que la privatisation de la CMDT était engagée de façon simultanée au combat qu’il menait contre les subventions, pourquoi n’avoir pas mis en avant le fait que l’aide accordée à l’entreprise pour éponger ses dettes des années de crise était une forme de subvention comme une autre ? Plutôt que de demander des “*compensations*

financières” à travers l’initiative C4, pourquoi ne pas avoir tout simplement demandé la création de mécanismes de soutien au secteur, comme dans les pays du Nord ? Il y avait là une opportunité pour démonter l’argumentaire de la Banque Mondiale et mettre en avant le fait que l’agriculture est une activité qui demande, le cas échéant, des mesures d’accompagnement et de sécurisation. Son caractère périlleux, aux résultats difficilement prévisibles, nécessite d’une façon ou d’une autre des mesures de protection ou d’appui le cas échéant et c’est pour cela, quoi qu’en disent les règlements de l’OMC, que la plupart des États à travers le monde interviennent dans l’agriculture.

L’aspect libéral de l’argumentaire retenu par les pays du C4 pour défendre le dossier coton n’a pas échappé à certains autres pays qui sont eux-mêmes de gros producteurs de denrées agricoles, que l’on retrouvera derrière les africains à l’OMC, le Canada et l’Australie, dont le soutien n’était pas sans arrière-pensées. A défaut d’une confrontation qui a un peu rapidement été présentée comme un duel Nord/Sud, peut-être qu’il aurait été utile de situer le débat à un autre niveau : le type d’agriculture que l’on veut défendre. Cette question a d’ailleurs divisé les agriculteurs africains eux-mêmes, comme le reflètent les différences de position entre l’APROCA et le Réseau Des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l’Afrique de l’Ouest⁷² (ROPPA). La première est dans une logique de filière, et défend des intérêts qui lui semblent liés, tandis que la seconde privilégie la défense de l’agriculture familiale (entretien de l’auteur avec Kako Nubukpo, chercheur au CIRAD détaché à l’IER du Mali, 28 mars 2007, Sotuba). Le ROPPA situe la question cotonnière dans un ensemble plus vaste “*de sécurisation du revenu des producteurs, en réduisant la dépendance de la filière du marché international au profit d’un marché régional*”, tout en assurant le maintien d’une agriculture basée sur l’exploitation familiale (Pesche, Nubukpo, 2005 : 55).

Ajoutons que l’agriculture cotonnière américaine est elle-même moins homogène qu’il n’y paraît, et que les subventions sont réparties de façon très inégale. Reprenons quelques chiffres sur les subventions américaines aux producteurs de coton du pays : d’après Hazard et Kern, 80% des subventions américaines sont distribués à 3700 producteurs, sur les 25 000 que compte le pays (Hazard, Kern, 2006 : 80). Pour OXFAM, “...*Les premiers 10% perçoivent 73% du total des versements. Le 1% supérieur a recueilli à lui seul un quart du total des versements*”⁷³. A l’autre bout du spectre, *plus de la moitié des plantations américaines ne reçoivent aucune subvention*” (OXFAM, 2002 : 29). Ces informations sont reprises dans les argumentaires des défenseurs des pays du C4, on peut regretter qu’elles n’aient pas servi à appuyer une réflexion globale sur les disparités agricoles à travers le monde, mais aussi dans un même pays. Sur ce point, le caractère technique du débat sur les subventions, et plus encore la complexité des rouages de l’OMC, fait que les producteurs

72. Réseau créé en juillet 2000 à Cotonou, réunissant les grandes organisations paysannes d’une dizaine de pays, dont la CNOP pour le Mali.

73. “*En 2001, dix plantations ont reçu des subventions d’un montant de 17 millions de dollars*” (OXFAM, 2002 : 4). Ces disparités dans la répartition des subventions montrent qu’il ne s’agit pas tant pour le lobby cotonnier américain de défendre les producteurs de coton que d’appuyer une agriculture productiviste autour d’exploitations gigantesques, en favorisant la concentration des terres agricoles.

ont été un peu dépossédés de la question. Quelques représentants ont bien été associés aux négociations, dont François Traoré, et nous avons constaté que les paysans maliens étaient relativement au fait de l'existence de débats sur les subventions. Dans nos entretiens les paysans semblaient très majoritairement redouter la privatisation de la CMDT, qu'ils interprétaient comme un abandon de l'État, et exprimaient de vives craintes quant au maintien de certaines caractéristiques de leur filière (par exemple sur le prix garanti, l'accès au crédit). Cependant, au même moment, l'État et l'organisation qui les représente, mais aussi la CMDT via l'Association Cotonnière Africaine, portaient un argumentaire très libéral auprès de l'OMC. Enfin cette initiative C4 a également donné l'illusion que les différents acteurs, représentants paysans en tête, prenaient faits et cause pour les paysans. Dans le même temps, nous constatons que les paysans maliens étaient parfois plus au fait du combat sur les subventions que du processus de privatisation de leur filière, dossier qui n'est pas moins complexe. *“La stigmatisation d'un ennemi extérieur et la détermination d'un objectif simple (les subventions américaines) permettent aux États de faire l'économie d'une analyse de leurs propres responsabilités dans les difficultés que peuvent rencontrer les filières cotonnières en Afrique.”* (Pesche, Nubukpo, 2005 : 49).

II - La privatisation du point de vue des producteurs et de leurs organisations

1 - La réunification en trompe-l'oeil des syndicats cotonniers

Le début du processus de privatisation de la filière cotonnière malienne coïncide avec une période mouvementée pour la représentation paysanne. En 2001 la grève est encore dans tous les esprits, et les querelles de légitimité pour assurer la représentation nationale des producteurs de coton, à travers le contrôle du SYCOV, font rage. Quatre syndicats (SYCOV, SYVAC, SPCK, SYPAMO) se partagent désormais, non sans tensions, l'espace de représentation pour cette seule culture. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autorités maliennes ont besoin de leur réconciliation car, dans l'attente de la création d'une organisation des producteurs qui se substituera à eux -la faïtière- les syndicats restent les interlocuteurs des autorités et des PTF pour le processus de privatisation. Ce sont également eux qui doivent assumer la responsabilité du premier transfert de gestion prévu dans le cadre de la libéralisation de la filière, l'approvisionnement en intrants pour les cultures vivrières, jusqu'alors organisé par la CMDT.

La Commission coton de l'AOPP a organisé un programme d'information sur les *états généraux* à destination des responsables paysans. Elle va ensuite leur servir de terrain de

rapprochement, du fait qu'elle réunit des membres des quatre organisations syndicales⁷⁴. Elle bénéficie dans sa démarche de l'appui d'un partenaire de longue date du SYCOV et des OP maliennes, le CIEPAC⁷⁵, en la personne de Jacques Berthomé. Celui-ci est chargé de réaliser une restitution des études produites à l'occasion des *états généraux*, mais rédige à la place un document retraçant l'histoire du syndicalisme cotonnier⁷⁶, en insistant sur la "*nécessité pour les syndicats de cheminer ensemble*", selon Baba Antoine Berthé (Berthé, 2002 : 2). Des réunions de conciliation auront lieu à Bamako et à Fana, toujours sous l'impulsion de Berthomé et de la Commission coton de l'AOPP (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keïta, à cette époque membre de la Commission coton de l'AOPP et du SPCK, 15 octobre 2008, Bamako). Mais d'après les témoignages recueillis, les tensions entre responsables syndicaux se sont vraiment apaisées à partir d'un voyage d'études au Burkina Faso, au Bénin et en Côte d'Ivoire, organisé afin d'y observer les modalités de privatisation de leurs filières cotonnières⁷⁷. Ce voyage, effectué en janvier 2002, a rassemblé quatorze représentants syndicaux, issus des quatre formations existantes. Un membre de la Commission coton de l'AOPP et du SYCOV de Sikasso, Drissa Keïta, nous affirmait que cette réconciliation forcée était en partie le résultat d'une stratégie de séduction à l'adresse des bailleurs de fonds : "*On ne savait pas comment trouver des fonds pour les syndicats, car les bailleurs ne donnent pas aux syndicats. Du coup on est passé par l'AOPP, avec l'implication de l'État, pour trouver des financements. C'est l'AOPP qui a donné l'impulsion. On savait que le financement pourrait venir comme ça. C'était pour tranquilliser les bailleurs.*" (entretien avec l'auteur, avril 2007, Mandela). Le SYCOV avait bénéficié durant les années quatre-vingt-dix de l'aide de la coopération française, et occasionnellement, de la Banque Mondiale, ce qui pourrait sembler contradictoire avec les propos de Drissa Keïta. Ceci témoigne en fait de la prise de distance des bailleurs (AFD, Banque Mondiale, ONG françaises de développement rural) vis-à-vis des syndicats pendant la période houleuse qu'ils ont traversée, entre 1998 et 2001.

L'AOPP organisera également des formations, des réunions de restitution des études sectorielles sur l'avenir de la filière et des campagnes de sensibilisation sur les réformes à venir. De ces réunions vont émerger le "*groupe des trente-trois*" et le "*Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali*" (GSCVM), qui réunissent des représentants des quatre syndicats dans une sorte d'intersyndicale. Les "*trente-trois*" sont composés de quatre représentants syndicaux par région cotonnière⁷⁸, auxquels il faut ajouter cinq

74. En 2001, seuls le SYCOV et le SYPAMO sont adhérents de l'AOPP. Le SPCK adhèrera par la suite, contrairement au SYVAC, même si l'une de ses figures, Mody Diallo, collabore régulièrement à sa Commission coton. Il y a donc des membres des quatre syndicats dans la commission, certains étant seulement des membres associés.

75. Centre International pour l'Éducation Permanente et l'Aménagement Concerté.

76. Il semble qu'il n'ait pas pu répondre à la demande originelle pour des contraintes de temps et de logistique (Berthé, 2002 : 2).

77. Financé par la coopération Suisse dans le cadre d'un projet intitulé "*Programme de renforcement des capacités des organisations professionnelles du secteur cotonnier*".

78. Pour chacune des six régions CMDT, plus l'OHVN, ce qui fait un total de vingt-huit personnes. Pour la région CMDT de Kita, il y a deux représentants du SYPAMO et deux du SPCK. Pour la région CMDT de Koutiala, où le SYVAC n'est pas implanté, il y a quatre représentants du SYCOV.

membres de la Commission coton de l'AOPP. Par la suite le groupe sera complété par les cinq présidents des Unions Régionales des Centres de Gestion⁷⁹. On parlera alors du “*groupe des trente-huit*”⁸⁰. Nous donnons ces précisions car il faut bien dire que nous avons eu grande peine à identifier, sur le terrain, quels étaient les interlocuteurs des différents intervenants dans le processus de privatisation de la CMDT (État malien, AFD, Banque Mondiale, MRSC), tant l'opacité régnait en la matière⁸¹. Sur l'ensemble des entretiens réalisés avec des producteurs de coton et leurs représentants, force est de constater que les réponses à cette question varient. Dans un premier temps, le GSCVM et le groupe des trente-trois/trente-huit semblent être les partenaires retenus, mais par défaut et de façon provisoire, en attendant la création de la faïtière. Concrètement, ils sont très peu amenés à négocier sur la privatisation, étant généralement réduits à participer à des ateliers de restitution des différentes étapes du processus, ou encore à valider les études préparatoires. Le GSCVM va pour sa part se concentrer sur l'organisation de l'approvisionnement en intrants vivriers des producteurs de coton, et servir d'instance de négociation avec la CMDT pour ce qui relevait auparavant des contrats-plan (négociation du prix d'achat du coton, de la ristourne, du prix des intrants cotonniers, etc.), en attendant qu'il soit remplacé par la faïtière. Pourtant dans un second temps, correspondant à la période durant laquelle nous avons réalisé notre étude (2005-2012), nous verrons que l'ensemble de la représentation nationale des producteurs de coton va être monopolisé par une seule personne, Bakary Togola, devenu quasiment l'unique interlocuteur de la filière et de ceux qui la privatisent.

La prise en charge de la gestion des intrants

Le véritable enjeu de l'unité affichée à travers la constitution du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM) est en fait la gestion du marché des intrants vivriers. Durant la campagne 2001/2002, le transfert de la gestion des intrants vivriers est d'abord testé dans les régions CMDT de Koutiala et San, sélectionnées en raison du degré avancé et déjà ancien d'organisation des producteurs de coton. Puisque le SYVAC n'était pas encore officiellement constitué, et demeurait absent de la zone de Koutiala et San, c'est au SYCOV qui va être confiée la responsabilité du marché, sous la responsabilité de son président Ampha Coulibaly. Inexpérimenté, le syndicat rencontre des difficultés pour maîtriser le calendrier (appels d'offres, négociations avec des fournisseurs

79. Ces unions sont constituées par des représentants des centres de gestion rurale mis en place par le *Projet de Gestion rurale*, qui assiste les AV.

80. Il existait également au sein du groupe des 33 un sous-groupe resserré, le “*groupe des 17*”, et même un comité restreint, autour des quatre présidents et secrétaires généraux des quatre syndicats.

81. L'examen des listes de présence jointes aux rapports de restitution des différentes réunions sur la privatisation auxquelles sont conviés les représentants des producteurs atteste aussi d'une variabilité des interlocuteurs retenus. Plutôt que d'y voir une diversité dans la participation, il nous semble qu'il faut y voir le résultat de la compétition à l'oeuvre entre représentants paysans, savamment entretenue par leurs différents interlocuteurs qui ont parfois tendance à sélectionner ceux qui les intéressent.

frileux souhaitant des garanties de paiement, adjudication des marchés, négociations en vue de la prise en charge par la filière d'un surcoût de 120 millions⁸²), et les intrants n'ont été que partiellement livrés, et parfois trop tardivement (Fournier, Konaté, Lapenu, 2002 : 42). Malgré ce premier bilan, la responsabilité de la fourniture des intrants vivriers est étendue à l'ensemble de la zone cotonnière pour la campagne 2002-2003, justifiant, entre autres, la création du *Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali* (GSCVM) qui va la prendre en charge. Deux commissions sont créées en son sein, la commission d'appel d'offres, autour de quatre représentants syndicaux par région, et la commission technique, composée d'un représentant par région (Toukara, non daté). Étant donné qu'Ampha Coulibaly a l'expérience du test de Koutiala et San, il est décidé de lui attribuer la présidence du GSCVM, même si cela ne semble pas avoir contenté tout le monde, notamment du côté du SYVAC. D'après Tahirou Bamba, son secrétaire général : *“Il y a eu un test du transfert à Koutiala/San. Ça n'a pas bien marché. (...) Pour le GSCVM la réconciliation a été forcée, on avait la situation en main, on était plus représentatifs, mais moi j'étais en prison. On a forcé Mené Diallo⁸³ à accepter. On a fait pression sur Mené pour qu'il accepte le groupement. C'est Ampha qui a pris la tête car il avait l'expérience, et Mené était vice-président.”* (entretien avec l'auteur, 15 octobre 2008, Bamako). Loin d'enterrer les conflits, le GSCVM sera un nouveau terrain d'affrontements autour de la gestion des intrants et des enjeux financiers qu'elle représente. Cela faisait dire à l'un de nos interlocuteurs, comptable pour le Projet de Gestion Rural (PGR) de Koumantou, que : *“le GSCVM, c'est un peu comme le consensus d'ATT”* (entretien de l'auteur avec Sidy Coulibaly, 5 mars 2007, Koumantou).

Pour la campagne 2002/2003, le GSVM passe une commande de 17,8 milliards de Fcfa, mais les difficultés continuent : *“les erreurs passées se reproduisent tandis que les problèmes de financement s'aggravent : les fournisseurs exigent que le GSCVM soit reconnu comme le seul fournisseur des AV et que des garanties de paiement leur soient données. Cette situation ne se débloque qu'en mai 2002, après que les banques acceptent de financer l'opération et la CMDT d'utiliser les recettes coton pour garantir le paiement. Plusieurs fournisseurs refusent alors de livrer ou d'honorer leurs contrats. Seulement 20,4% des besoins sont couverts pour environ 3 milliards de FCFA, contribuant ainsi à la baisse de la production céréalière, mais aussi de coton, du fait des reports des intrants coton sur les céréales”* (Fournier, Berthé, Diarra, Bamba, 2004 : 7).

Ces deux premières expériences (2001-02/2002-03) sont des échecs, liés en partie au manque d'expérience des syndicats, mais aussi à l'improvisation qui a caractérisé ce trans-

82. Ce surcoût s'explique notamment par le taux élevé du dollar, par la moindre économie d'échelle par rapport à la commande nationale que passait la CMDT, et par des coûts de livraison, auparavant supportés par la CMDT. En effet, lorsque les camions de collecte du coton faisaient leur tournée dans les villages, ils livraient à cette occasion les intrants pour la saison suivante. Dans le cadre de ce test pour la région de Koutiala et San, la livraison était assurée par les fournisseurs d'intrants (Fournier, Konaté, Lapenu, 2002 : 43). A partir de 2005/2006 les camions de collecte envoyés par la CMDT reprendront en charge cette livraison.

83. Le président du SYVAC.

fert, comme si certains voulaient, notamment du côté de la CMDT, démontrer l'incapacité des organisations paysannes à gérer de lourdes responsabilités. Les membres du GSCVM estiment ainsi qu'on leur a mis des *“bâtons dans les roues”*, constatant par exemple que les fournisseurs d'intrants vivriers réticents à travailler avec eux et multipliant les désistements étaient souvent ceux qui fournissaient les intrants coton, sans poser de problème (entretien de l'auteur avec Mody Diallo, président du SYVAC de Bougouni, 3 mars 2007, Bougouni). Précisons que le GSCVM ne dispose pas, selon nos informations, de statut juridique, situation incompréhensible quand on tient compte du fait qu'il passe des marchés pour des montants s'élevant à plusieurs milliards de Fcfa. Au-delà de cette question juridique, diriger un syndicat et organiser un marché de plusieurs milliards de FCFA demande des compétences différentes, et le peu d'assistance technique dont va bénéficier le GSCVM pendant les premières années explique en partie les erreurs commises. Luc Barret, conseiller technique auprès de la Chambre d'Agriculture du Mali, nous disait : *“Au sein de l'État il y a un courant qui était contre ce transfert de compétence. C'était un défi pour les producteurs, il fallait qu'ils gèrent ça bien. C'est faute d'un accompagnement technique suffisant que ce transfert s'est mal passé. Le semi-échec de la gestion par le GSCVM des intrants alimente le courant de l'État qui est contre le transfert de responsabilité. L'État est sûrement double sur le sujet, même s'il y a une certaine sincérité d'une partie des politiques en faveur de la responsabilisation des producteurs. Par contre le politique doit être prudent et une partie de la bureaucratie est réticente car elle voit ça comme une perte de pouvoir. Il y a une résistance, notamment au sein de la CMDT, mais aussi au ministère de l'Agriculture.”* (entretien de l'auteur avec Luc Barret, conseiller technique à l'APCAM, avril 2007, Bamako). Ce manque d'assistance technique sera comblé grâce au PASE puis, à partir de 2005, par le PASAOP, finançant un poste pour appuyer le GSCVM. Toutefois, cela n'entraînera aucune amélioration dans la gestion de ces marchés, pour d'autres raisons sur lesquelles nous reviendrons.

La privatisation et les enjeux liés à la gestion de ces intrants ont favorisé la création de nouvelles organisations de producteurs (groupe des trente-trois, GSCVM). Au lieu de mettre fin aux tensions entre syndicats, on peut se demander si elles n'ont pas accentué la confusion. Comme c'est généralement le cas au Mali, la création de nouvelles entités ne fait pas disparaître les précédentes, elles s'y ajoutent. Les contours des unes et des autres et les participations croisées à plusieurs organismes ne viennent pas simplifier la donne, et favorisent même de nouveaux affrontements liés à l'opacité dans le partage des rôles. Listons à nouveau les organisations en présence : quatre syndicats (SPCK, SYCOV, SYPAMO et SYVAC), la Commission coton de l'AOPP, le groupe des trente-trois, puis des trente-huit et le GSCVM. La distinction entre leurs attributions est parfois bien floue, particulièrement pour les producteurs. A plusieurs reprises nous les avons entendus dénoncer les manquements dans la gestion des intrants ou l'absence d'information sur l'évolution du processus de privatisation, mais en visant des organisations qui n'en avaient pas la responsabilité. Pour des dirigeants, la multiplicité des intervenants permet de diluer

les responsabilités dans ces manquements, en rejetant la faute sur une organisation dans laquelle ils sont peu ou pas impliqués. Enfin ces différents espaces de représentation ont également servi à l'expression de rivalités au sein des syndicats, notamment pour choisir leurs représentants au sein des groupements ou aux réunions de restitution des différentes études, comme l'illustre une nouvelle crise que va traverser le SPCK.

Soluba Mady Keïta, membre du SPCK, va entrer en conflit ouvert avec Djanguina Tounkara, son inamovible secrétaire général. Né en 1952, Soluba M. Keïta est originaire de Santanko, à quinze kilomètres à l'ouest de Kita, et descendant du fondateur du village⁸⁴. Il a suivi un parcours scolaire jusqu'au lycée dans la ville de Kita, il est donc lettré. Il va connaître une réelle ascension dans les années deux mille, dans la représentation paysanne mais pas seulement, puisqu'il sera également maire de la commune rurale de Kita Ouest entre 2004 et 2009, sous l'étiquette RPM, le parti d'IBK, bien implanté dans la région⁸⁵. En 2001, dans le cadre des travaux préparatoires à la tenue des *états généraux du secteur coton*, il rejoint la Commission coton élargie de l'AOPP⁸⁶. C'est d'après lui de là que naîtront les tensions avec Djanguina Tounkara, et ce dès l'organisation du voyage d'étude dans la sous-région, organisé avec l'AOPP en janvier 2002. Tounkara propose qu'une femme participe à ce voyage pour assurer un minimum de participation féminine, mais au lieu de proposer une militante du SPCK celui-ci impose une de ses filles, établie à Kati, enceinte de plusieurs mois et ne pratiquant pas l'agriculture⁸⁷. S. M. Keïta, qui devait participer au voyage, était embarrassé par l'image que cela donnait du SPCK. Par la suite, la double casquette de militant du SPCK et de membre de la Commission coton de l'AOPP de S. M. Keïta va accentuer les tensions avec Tounkara. En avril 2003 Soluba M. Keïta participe à un atelier organisé par l'AOPP, sur financement d'OXFAM, pour établir un plaidoyer sur le dossier des subventions américaines et européennes. Tounkara prend ombrage de cette participation, à laquelle il n'a pas été associé. Une situation analogue va se répéter quelques mois plus tard, en juillet 2003, lors d'une rencontre entre la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), les syndicats et la Commission coton de l'AOPP, qui donnera lieu à un affrontement public. Trois représentants par syndicat étaient invités à y participer. Tounkara s'y est donc présenté avec deux autres membres du SPCK. De son côté Soluba Mady Keïta souhaitait y assister en tant que

84. "Je n'ai pas de problème de terre, parce que je suis sur les terres de mon grand-père. Je suis l'aîné. Celui qui veut exploiter une terre, il vient me voir avec 10 noix de kolas". L'usage qui veut que l'on attribue une terre pour quelques noix de kolas est de moins en moins répandu, étant donné que le foncier est devenu un véritable marché. Cette expression dans la bouche de Soluba M. Keïta signifie simplement qu'il contrôle l'accès à la terre. En 2008, il cultivait près de vingt hectares de coton, maïs et riz, grâce à l'embauche de manoeuvres et à un petit tracteur de 30 chevaux (entretien avec l'auteur, S. M. Keïta, alors membre du SPCK et de la Commission coton de l'AOPP, octobre 2008).

85. Pour la mandature 2009-2014, il est simple conseiller communal.

86. Le SPCK n'étant pas membre de l'AOPP à l'époque, Soluba intégra la commission dite "élargie". Le SPCK adhéra en 2003 (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keïta, octobre 2008, Bamako).

87. Elle profiterait en fait du voyage pour faire du commerce. L'histoire de ce différend nous a été contée par Soluba Mady Keïta, puis nous avons interrogé Tounkara par la suite, et vérifié certaines informations auprès d'autres interlocuteurs. Le responsable de la Commission coton de l'AOPP acceptera finalement la présence de la jeune femme, mais fatiguée par ce long voyage à travers la sous-région, elle rentrera au Mali avant qu'il s'achève.

membre de la Commission coton, ce à quoi Tounkara objectera qu'il est membre du SPCK et que c'est à lui, secrétaire général, de décider quel membre de son syndicat doit y participer. Tiassé Coulibaly, président de la Commission coton, aura le dernier mot, et permettra à Keïta d'assister à la rencontre. Ce qui pourrait sembler une simple anecdote est révélateur de la compétition au sommet pour occuper les places de représentants, pour justifier une position d'interlocuteur. L'enjeu est important à plusieurs titres. Il permet d'abord de côtoyer des hommes de premier plan, et quand on connaît l'importance du capital social dans le fonctionnement de la société malienne, ce n'est pas négligeable. Il s'agira alors de se faire apprécier, par exemple en démontrant que l'on est un interlocuteur responsable et mesuré. Cela offre parfois des opportunités de partenariat, puis de voyages, beaucoup de nos interlocuteurs ayant à un moment ou à un autre été en quelque sorte "sélectionnés"⁸⁸ pour participer à des voyages à l'étranger, particulièrement en France. Ensuite c'est le meilleur moyen d'être informé sur ce qui se passe et surtout sur ce qui est prévu pour l'avenir de la filière, permettant d'élaborer des stratégies personnelles en vue de se positionner dans l'organisation future de la représentation des producteurs de coton. De plus l'information circule peu de haut en bas dans les syndicats, mais aussi entre les principaux dirigeants. La "longueur d'avance" s'obtient notamment par la participation à un grand nombre de rencontres. Enfin, plus prosaïquement, les *per diem* sont toujours un moyen de s'assurer un complément de revenu, plus ou moins important selon les types de rencontres et leur durée.

Soluba Mady Keïta, de retour à Kita quelques jours après sa confrontation publique avec Tounkara, fait le tour des arrondissements de la zone pour convoquer une assemblée générale du SPCK. Keïta tente en fait de fomenter un putsch contre Tounkara. Ce dernier, toujours en sa qualité de secrétaire général du SPCK et en accord avec les statuts du syndicat prônant le centralisme bureaucratique, considère que la tenue de l'assemblée générale ne répond pas aux procédures du syndicat, puisqu'il ne l'a pas lui-même convoquée. Keïta passe outre et décide d'organiser un congrès extraordinaire en août 2003. Malgré une tentative de médiation des anciens, Tounkara refusera de s'y rendre. Soluba M. Keïta est selon ses dires "élu par acclamations" en présence de 200 personnes (entretien de l'auteur avec S. M. Keïta, octobre 2008, Bamako). Tounkara, comme lors de la création du SYPAMO, va régler ce différend sur le terrain judiciaire. La procédure va tour à tour bénéficier à Keïta et à Tounkara, mais ce dernier l'emporte finalement, notamment parce que la procédure et les délais nécessaires à la tenue d'un congrès extraordinaire n'avaient pas été respectés⁸⁹. En revanche, contrairement à ses aînés du SYPAMO, Keïta refusera de quitter le SPCK en créant un syndicat dissident. Jusqu'en 2008, il se présentait toujours comme un militant du SPCK, bien que son adversaire, Tounkara, nous ait affirmé

88. Nous nous permettons cette affirmation dans la mesure où cette sélection ne respecte pas nécessairement l'importance hiérarchique au sein des organisations. Elles se font donc sur d'autres critères, comme par exemple la maîtrise du français, facilitant les échanges à l'étranger.

89. Keïta met aussi sa défaite judiciaire sur le compte de la proximité entre Tounkara et les magistrats, puisqu'il avait été employé durant de longues années par le ministère de la Justice (entretien de S. M. Keïta avec l'auteur, octobre 2008, Bamako)

qu'il en avait été exclu (entretien de l'auteur avec Tounkara, 12 novembre 2008, Bamako).

2 - La mise en place de la faïtière cotonnière, entre précipitation, imprévus et conflits

Précisons les conditions dans lesquelles s'est constituée la faïtière cotonnière qui doit incarner la représentation des producteurs de coton dans le cadre de la filière privatisée. Auparavant, il nous faut présenter un acteur qui va devenir central, déjà évoqué lors de l'épisode de la grève, Bakary Togola. Né en 1960 à Niamala, dans l'actuelle commune de Koumantou (située entre les villes de Bougouni et de Sikasso), son parcours va le mener au sommet de la représentation paysanne malienne. Après quelques années d'école qui ne suffiront pas à faire de lui un locuteur francophone⁹⁰, il se concentre sur l'activité agricole dans son village de Niamala. Réputé très travailleur, il fait fructifier son exploitation dont il accroît progressivement la superficie. Il occupera par la suite des responsabilités au sein de son AV, puis du SYCOV. Il est d'abord membre du comité de surveillance de l'organisation, entre 1992 et 1998, puis trésorier entre 1998 et 2004. Son ascension ne s'arrête pas là, puisqu'il prend la présidence du syndicat lors du congrès de renouvellement des instances, le 10 juillet 2004⁹¹. Cette élection le place également à la présidence du GSCVM, le SYCOV conservant cette attribution. Une nouvelle fois la région CMDT de Koutiala, berceau des politiques cotonnières et du SYCOV, sera écartée de la direction du syndicat. Les suspicions qui avaient déjà encadré le congrès de 1998, notamment sur le rôle joué par la CMDT, vont resurgir. Des rumeurs circulent sur les conditions dans lesquelles Togola est devenu président alors qu'Ampha Coulibaly, qui avait assuré l'intérim pour achever le mandat de Yaya Traoré (démissionnaire suite à la grève), était candidat à sa propre succession. Selon les partisans des uns ou des autres, l'issue de l'élection aurait surpris tout le monde et Ampha aurait été floué, ou alors la gestion par ce dernier du SYCOV et des marchés des intrants n'aurait pas été jugée satisfaisante, ce qui expliquerait sa défaite. A l'instar de Yaya Traoré, la qualité de "*vrai paysan*" est très souvent mise en avant pour présenter Bakary Togola, et constitue d'ailleurs son principal argument de légitimation. Pourtant ses détracteurs mettent en avant le fait qu'à l'heure où les transferts de compétences demandent des compétences accrues, et où il faut négocier une privatisation par certains aspects très technique, le choix d'un responsable faiblement instruit présentait des risques. Lettré ou pas, Togola fera preuve d'une grande habileté pour assurer son ascension, et pour se maintenir. Pour assumer ses fonctions de président du SYCOV, il sera secondé par Keffa Diarra, élu secrétaire général, issu de la région CMDT de Fana et ancien comptable au service de l'action coopérative. Si d'anciens fonctionnaires étaient à

90. Des producteurs de coton rencontrés dans la commune de Koumantou nous affirmaient, rieurs, "*A te se ka togo sebe*", c'est à dire : "*Il ne sait pas écrire son nom*".

91. Organisé avec une année de retard, les mandats étant théoriquement de cinq ans.

la tête des syndicats agricoles dans les années quatre-vingt-dix (Berthé pour le SYCOV, Tounkara pour le SPCK, Fah Cissé pour le SYPAMO, Coulibaly puis Boly pour le SEXAGON), une nouvelle configuration commence à prendre place en ces années deux mille. Il faut probablement la lier aux critiques qu'essuyaient ces responsables, parfois accusés d'opportunisme et du fait de ne pas être de "*vrais paysans*", mais aussi à la volonté de la CMDT de ne pas avoir d'interlocuteurs trop qualifiés. Désormais, à la tête des principales formations syndicales cotonnières se trouvent des binômes, composés d'une figure présentée comme "*paysan du crû*", Bakary Togola pour le SYCOV et Mené Diallo pour le SYVAC, tous deux secondés par d'anciens fonctionnaires reconvertis dans l'agriculture et la représentation, Keffa Diarra et Tahirou Bamba.

L'ascension de Bakary Togola va se poursuivre l'année qui suit son arrivée à la présidence du SYCOV et du GSCVM : il est élu en juillet 2005 à la présidence de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, l'APCAM. Là aussi, les observateurs souligneront que c'est le premier "*vrai paysan*" à parvenir à la tête de cette institution. Son élection est en partie le résultat d'une dynamique initiée par les organisations paysannes, qui visait à investir cette organisation dont le contrôle leur échappait jusqu'alors⁹². Cette victoire marque une nouvelle étape dans l'appropriation par les ruraux des organismes qui auparavant les représentaient sans qu'ils en soient réellement parties prenantes. A ce titre, beaucoup d'espoirs vont reposer sur Bakary Togola, les paysans étant dans l'attente de changements. Cependant il faut souligner les limites de l'argumentaire qui voudrait faire de Bakary Togola un "*simple paysan*". En effet en 2005 il était déjà à la tête d'une exploitation de 160 hectares (Traoré, 2005)⁹³. A notre connaissance, aucun autre paysan malien n'a la responsabilité d'une telle exploitation. La superficie moyenne par exploitation dédiée à la culture du coton n'excède pas quelques hectares, et l'on considère généralement comme de très gros producteurs ceux qui dépassent les dix hectares. Bakary Togola est bien issu, à travers son parcours, de la paysannerie, mais cela ne fait pas de lui "*un paysan comme un autre*", mais plutôt un agro-entrepreneur ayant recours à une abondante main d'oeuvre, utilisant des moyens "*modernes*" de production (tracteurs) qui lui permettent de cultiver des surfaces considérables pour le pays. Bakary Togola s'est imposé en à peine deux ans comme une figure incontournable de la représentation des producteurs de coton, à travers son élection à la tête du SYCOV, et par conséquence du GSCVM, mais plus largement de la représentation paysanne, par son ascension à la présidence de l'APCAM. Il est également désigné vice-président de l'organisation panafricaine des producteurs de coton, l'APROCA, à sa création fin 2004 (et dont le siège est établi à Bamako), même s'il s'investira très peu dans cette dernière fonction. Ses visées hégémoniques sur la représentation paysanne malienne vont trouver un nouvel espace d'expression, avec la mise en place de la faïtière cotonnière.

92. D'autres responsables paysans ont obtenu des postes dans les Chambres régionales, tel Baba Antoine Berthé, ancien président du SYCOV, qui est élu dans la région de Sikasso.

93. Impossible de savoir exactement combien d'hectares Bakary Togola exploite, ce chiffre est donc indicatif. Des sources plus récentes donnent des chiffres sans cesse croissants, pour arriver en 2008 à plus de 350 hectares (Coulibaly : 2008).

Le débat sur la place des syndicats vis-à-vis de la filière

Du 25 au 27 avril 2005 est organisé à Bamako un *Forum national des organisations de producteurs de coton* (avec des représentants syndicaux et de la Commission coton de l'AOPP) afin qu'elles définissent les orientations qu'elles souhaitent donner au processus de privatisation, soit quatre années après les *états généraux*, mais mieux vaut tard que jamais. On les retrouve dans un document de synthèse du forum intitulé "*réflexion stratégique des organisations de producteurs sur l'avenir de la filière coton*" (GSCVM/APCAM/AFD/PASE : 2005). Beaucoup de thèmes ont été abordés lors du forum, du marché international au mécanisme de fixation du prix du coton-graine, du type de privatisation envisagé, à la place à accorder aux différentes organisations de producteurs. Les propositions du document de synthèse donnent l'impression de reposer sur un argumentaire approfondi qui ferait consensus chez les producteurs, du moins chez leurs représentants qui ont participé au forum. Pourtant à travers nos entretiens nous avons constaté que cette vision de l'avenir de la filière ne faisait pas l'unanimité, mais surtout que l'argumentaire proposé était loin d'être maîtrisé par les représentants des producteurs, et presque totalement ignoré des syndicalistes de "*la base*" et des producteurs que nous avons rencontrés. Les positions exprimées dans le document de synthèse ont donc probablement été définies avec l'appui des partenaires extérieurs qui ont été associés au forum, par exemple le CIEPAC, un certain nombre d'orientations retenues semblant concorder avec ce que son représentant avait pu exprimer par ailleurs (Berthomé 2002, 2003, Berthé, 2002 : 2-3). Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un hiatus entre les propositions faites et celles des producteurs, mais plutôt que leurs représentants se les sont faiblement appropriées, et ne les ont pas portées avec beaucoup de conviction.

Un quasi-consensus va émerger sur la nécessité de constituer une nouvelle organisation unissant les producteurs de coton, inspirée de réformes similaires dans des pays voisins, comme le Burkina Faso. Toutefois, les contours de cette organisation mettront un certain temps à être définis et feront l'objet de négociations sur sa forme, qui doit reposer sur une union de coopératives, une *faîtière*. Restait à définir son rôle, et sur ce point les recommandations émises par les représentants des producteurs lors du forum seront largement ignorées. Des études avaient souligné les insuffisances syndicales en vue de la privatisation de la filière, et surtout le fait que les syndicats n'avaient pas à assurer un rôle économique. Un rapport de 2002, commandité par la MRSC et réalisé par le cabinet Horus, sur les étapes et les options de la libéralisation, insiste sur ce point à plusieurs reprises : "*les syndicats n'ont pas vocation à effectuer des opérations commerciales et, en conséquence, à mobiliser des financements*"; "*le rôle des syndicats n'est pas de prendre en charge des fonctions économiques de la filière*"; "*Leur vocation n'est pas de conduire des opérations commerciales mais de défendre les intérêts des producteurs partout où ils sont en jeu*". (Horus, 2002 : 13; 41; 44). On peut s'étonner du fait qu'un cabinet de conseil définisse la "*vocation*" du syndicalisme cotonnier malien. A ce type d'argument, les producteurs répondent lors de

leur forum en 2005 : “*il n’appartient pas aux autres acteurs de définir qui représente et qui ne représente pas les producteurs de coton*” (GSCVM/APCAM/AFD/PASE, 2005 : 35). Ils avaient d’ailleurs déjà débattu de cette question en mai 2001, lors d’un débat organisé par l’APCAM : “*Les participants ont (...) estimé que le Mali s’est engagé dans un faux débat avec la question de savoir si un syndicat (comme le SYCOV) peut être aussi une organisation de producteurs. En Côte d’Ivoire, l’URECOCI (Union régionale des cotonculteurs de Côte d’Ivoire) est à la fois l’un et l’autre. Selon eux, le SYCOV exerce aussi un rôle d’organisation de producteurs (information des membres, contrôles aux ponts-bascules, participation au dépouillement des appels d’offres intrants, etc.)*.” (de la Croix, 2001 : 27). En outre, la vision du syndicalisme défendue dans le rapport d’Horus apparaît fort discutable, et témoigne d’une ignorance -ou d’un déni- de l’histoire du syndicalisme mondial, tant du côté des *trade unions* anglo-saxons que du syndicalisme français, mais aussi de l’histoire du syndicalisme agraire, un peu différente de celle du syndicalisme ouvrier.

L’émergence du syndicalisme en France à la fin du XIXe siècle n’est pas caractérisée par une spécialisation visant uniquement à défendre les intérêts d’une corporation, bien au contraire. Des fonctions économiques, sociales et mutualistes sont assurées au sein des bourses du travail avec la mise en place de différentes caisses de secours pour faire face au chômage, à la maladie et aux accidents. L’aspiration à organiser la vie économique est d’ailleurs exprimée dans la charte d’Amiens, document fondateur dans l’histoire du syndicalisme français⁹⁴. L’histoire du syndicalisme agraire français est plus encore liée à des fonctions économiques. Les premiers syndicats agricoles qui émergent à la fin du XIXe siècle sont en fait des groupements d’acheteurs d’engrais, et dès l’apparition des premières unions syndicales paysannes celles-ci mettent en place des caisses d’assurance, des caisses de crédit et des coopératives d’achats (Loubache, 2005 : 4). Le rôle économique du syndicalisme agraire est si prégnant que cela amène parfois à les désigner comme des “*syndicats boutiques*” (Moulin, 1988 : 135). Au lendemain de la seconde guerre mondiale est créée la Fédération Nationale des Syndicats d’Exploitants Agricoles (FNSEA), qui reprendra ces fonctions à son compte. Si cette histoire du syndicalisme agricole français n’est pas celle du syndicalisme malien, elle démontre tout de même que l’argument qui consiste à dire qu’un syndicat n’a pas à assumer de fonction économique est fallacieux. Et pourtant, le document issu du forum national des producteurs de coton le reprend à son compte, bien que quelques années auparavant les syndicalistes aient affirmé le contraire. Évoquant l’approvisionnement en intrants, le document de synthèse du forum précise : “*les syndicats ne sont pas dans leur rôle et ils n’ont pas les compétences pour cela*” (GSCVM/APCAM/AFD/PASE, 2005 : 20). Quelques responsables paysans rencontrés regrettaient que le choix n’ait pas été fait de renforcer les organisations syndicales existantes, ainsi que leur union, afin d’occuper les fonctions qui ont finalement été

94. “*il (le congrès) préconise comme moyen d’action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd’hui groupement de résistance, sera dans l’avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale*”, (La Charte d’Amiens, IXe congrès de la CGT, 8-13 octobre 1906).

attribuées à la faïtière⁹⁵ (entretien de l'auteur avec Keffa Diarra, secrétaire générale du SYCOV, Bamako, 10 avril 2007, Bamako). D'autres auraient aimé trouver un moyen de fondre les syndicats dans la faïtière.

Le choix d'une structuration en faïtière est en lui-même un parti pris sur le rôle à accorder à la représentation paysanne. La faïtière, tout comme l'idée de faire participer les producteurs à l'actionnariat de la filière, vise à créer les conditions d'un partenariat nouveau entre les producteurs et les futurs repreneurs, en laissant supposer que leur nouvelle organisation leur permettra de discuter d'égal à égal avec eux. On atteint là un paroxysme de notre histoire de la participation paysanne des producteurs de coton, qui voudrait laisser croire qu'ils ne sont plus partenaires au sein d'une filière, mais qu'ils sont une partie de la filière. Il s'agit d'affirmer que les intérêts de la filière sont ceux des producteurs, puisqu'ils en seront actionnaires, que la faïtière les représente dans leur ensemble et participe aux prises de décisions. La motivation implicite de cette approche est probablement de mettre fin à l'antagonisme entre l'entreprise cotonnière et les producteurs, faisant disparaître l'idée qu'il y aurait un exploiteur et des exploités, ce que laissaient entendre un certain nombre de discours, y compris celui de la Banque Mondiale qui affirmait que les sociétés cotonnières intégrées à capitaux publics sous-rémunéraient les producteurs par rapport aux filières africaines libéralisées. Difficile de présager des rapports qui vont effectivement se tisser entre les représentants de la faïtière et les repreneurs privés, mais nous voyons plutôt une contradiction entre la position de "*partenaire commercial*" que vont occuper les chefs d'exploitations, et celle d'actionnaire. Pour les PTF et les auteurs des différentes études qui prônent la mise en place de la faïtière, la cogestion permettrait de mieux partager les risques mais aussi les gains, et serait ainsi l'horizon d'un modèle économique apaisé. Une autre solution aurait consisté à ce que les producteurs prennent en main l'organisation de leur filière, comme cela a pu être le cas à Korhogo au nord de la Côte d'Ivoire. La faïtière locale a géré sa propre usine d'égrenage tout en vendant à terme du coton afin de financer son approvisionnement en engrais (Goreux⁹⁶, 2003 : 26). L'expérience sera balayée, entre autres, par la partition du pays en deux, après l'entrée en guerre des Forces Nouvelles en septembre 2002.

Tentons de clarifier la position des représentants des producteurs vis-à-vis de la faïtière. Ils étaient finalement favorables à ce qu'elle prenne en charge des fonctions économiques (par exemple la fourniture d'intrants) et souhaitaient la cantonner à ce rôle : "*les syndicats*

95. Il ne faut pas négliger le fait que cet argumentaire a pu être porté par ceux qui n'ont pas réussi à intégrer des places de choix au sein de la faïtière.

96. On s'étonne de la position de Goreux sur cette expérience. Bien qu'il n'émette pas de critique particulière sur cette initiative, il souligne : "*L'épineux problème de distribution des profits entre producteurs et égreneurs disparaîtrait, puisque les producteurs posséderaient leurs propres usines d'égrenage, mais il pourrait être imprudent de conférer autant de pouvoirs à une association de producteurs*" (Goreux, 2003 : 26). Pourtant, dans ce même document sur les privatisations des filières cotonnières africaines, il ne manque pas de souligner les nombreux manquements des repreneurs privés, et même l'échec de certains d'entre eux, y compris en Côte d'Ivoire (ibid). Le principal risque auquel s'exposeraient les producteurs en devenant responsables de leur propre filière repose plutôt sur les compétences techniques et de gestion requises. Ce problème ne semble pas pour autant insurmontable, avec tout l'appui nécessaire.

sont d'accord pour se désengager des fonctions techniques et économiques qu'ils assuraient dans l'organisation de la campagne cotonnière. Ce n'est pas pour autant que la faïtière des coopératives doit devenir la faïtière unique représentant des producteurs dans toutes les instances. (...) Seuls les syndicats ont une vision transversale qui leur permet de négocier avec l'État et les autres acteurs, les mesures politiques sectorielles (filière coton) au nom de tous les producteurs. En conséquence : (...) les syndicats participent à l'inter-profession coton au sein du collège des producteurs et peuvent y exercer le leadership." (Synthèse du forum national, GSCVM/APCAM/AFD/PASE, 2005 : 34). Pourtant il sera décidé que seule la faïtière représentera les producteurs de coton au sein de "l'Inter-Profession Coton" (IPC) où l'on négociera sur l'ensemble des grands enjeux avec les sociétés cotonnières privés. A ce titre elle sera aussi la seule responsable de l'actionnariat des producteurs. Conscients des faiblesses du syndicalisme cotonnier, les représentants des producteurs proposaient, dans le souci de renforcer leur représentativité, de procéder à des élections de responsables syndicaux à tous les niveaux, et d'étudier la possibilité de créer une véritable centrale syndicale (ibid : 35). Il aurait également été question de créer une fédération nationale des organisations de producteurs de coton réunissant les syndicats, la Commission coton de l'AOPP, l'Union des centres de gestion (créée dans le cadre du PGR) et la faïtière de coopérative (Bélières et al, 2008 : 34). Cette option pluraliste aurait permis de ne pas laisser de côté toute une partie de la représentation des producteurs, syndicats et AOPP. Concentrer les responsabilités au sein de la seule faïtière n'est d'ailleurs pas sans risque quant à la cohésion de la participation des producteurs, une fois la filière privatisée. Il nous paraît possible que pour subsister face à une faïtière qui va monopoliser tous les rôles, les syndicats se démarquent en radicalisant leur position. Cela leur sera d'autant plus facile qu'ils ne seront plus directement impliqués dans la cogestion de la filière, ni soumis à la même pression que la faïtière, en charge de l'actionnariat.

La création des Coopératives de Producteurs de Coton

Nos trois études de terrain nous ont permis de suivre les différentes étapes de la mise en place de la faïtière, et nous y avons apporté une attention particulière puisqu'elle était capitale dans la redéfinition des rapports entre les producteurs et l'organisation de la culture cotonnière, sujet central dans nos interrogations. Nous allons donc décrire dans un premier temps les conditions dans lesquelles la transformation des AV en Coopératives de Producteur de Coton (CPC) a été menée, puis nous verrons à partir du cas de la région CMDT de Bougouni les problèmes rencontrés lors de la mise en forme de la faïtière, avec les élections visant à structurer ses différents niveaux (de la commune au national).

Dans le cadre d'une filière à capitaux publics il n'avait pas été jugé nécessaire de fournir un cadre légal aux AV. Dans l'optique de la privatisation, cette absence de statut juridique devait être comblée. La création de la faïtière commencera par la transformation de l'ensemble des AV cotonnières -ainsi que des quelques Associations de Producteurs de

Coton (APC)- en coopératives. Une nouvelle loi régissant les coopératives a été adoptée en 2001 (loi 01-076), sur un modèle libéral rompant avec leur mise sous tutelle passée, bien loin de l'esprit des années soixante. Cette réforme marque l'entrée de la coopérative dans la culture cotonnière, cette fois-ci en bonne et due forme, puisque l'appellation sera retenue dans leur dénomination, les *Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton* (SCPC, généralement abrégée sous la forme "CPC"). Le choix de la forme coopérative plutôt qu'associative s'est appuyé sur la vision essentiellement économique du rôle qui incombe à ces groupements locaux de producteurs et à l'union qu'ils doivent mettre en place. Les *Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton* vont constituer le premier niveau de la future structure faîtière. Elles doivent se fédérer au sein d'*Unions Communales des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton* (UC-SCPC), et celles-ci en *Unions Régionales*⁹⁷ (UR-SCPC), chargées de désigner les membres de l'*Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton* (UN-SCPC), qui siègera au sein de l'inter-profession.

Il va falloir un certain temps avant que le programme de transformation des AV en coopératives soit réellement engagé. La CMDT a organisé des réunions d'information dès 2002, mais le processus ne va vraiment démarrer que dans les années 2004-2005, le temps d'être défini et de débloquer les financements nécessaires, avec la mise en place du volet "*restructuration du secteur coton*" du PASE⁹⁸. Le PASE est financé par l'AFD pour un coût initial de près de 6 milliards de Fcfa et une durée prévisionnelle de trois ans, qui s'avérera insuffisante (de Noray & al, 2007 : 40⁹⁹). Les difficultés et les retards rencontrés, de la transformation des AV en CPC jusqu'à la mise en place de leur Union Nationale, vont contribuer au report de la privatisation de la CMDT, que la *Lettre de Politique du Développement du Secteur Coton*, dans sa version réactualisée de 2003, envisageait pour la fin 2006 (LPDSC actualisée, 2003 : 7).

La transformation de près de cinq mille AV en CPC va être menée "*au pas de charge*". Une partie a été conduite sous la houlette des sociétés cotonnières (CMDT et OHVN) et l'autre sous la responsabilité du PASE qui choisira, apparemment sur décision du maître d'ouvrage délégué du programme, l'APCAM, de recourir à des prestataires privés (entretien de l'auteur avec M. Sadio Keïta, chargé d'étude sur le rural, le coton et la sécurité alimentaire à l'AFD au Mali, 6 novembre 2008, Bamako). En fin de processus ce choix sera critiqué unanimement, et sera même à l'origine d'un blocage dans la mise en place de la faîtière.

97. Le niveau "*régional*" correspond aux quatre futures zones cotonnières qui naîtront de la cession par lot de la CMDT.

98. Rappelons que le PASE n'était pas destiné à l'origine à accompagner le processus de privatisation de la filière.

99. Comme c'est généralement le cas dans ce type de projet, le PASE a produit une abondante littérature sur ce qu'il allait faire, puis sur ce qu'il avait fait (par exemple dans ses bilans annuels). Dans la mesure où les calendriers ont été maintes fois bousculés, et les orientations des programmes redéfinies en cours de route, nous nous référerons principalement, pour ce qui est de la présentation des activités du PASE, à ce rapport qui présente la mission d'évaluation du PASE en 2007. Il devait clore la première phase du programme PASE, même si finalement il a été prolongé de quelques mois, pour s'achever en 2008.

Les producteurs que nous avons rencontrés dans la région CMDT de Bougouni, notamment à Koumantou entre la fin de l'année 2005 et le début 2006, étaient circonspects face à cette nouvelle réforme. Beaucoup s'y étaient engagés sans vraiment en connaître la finalité, et parce qu'il leur avait été signifié que les simples AV ne pourraient plus traiter avec l'entreprise cotonnière. La création des CPC a donc été perçue comme une obligation, voire une contrainte. Les réunions d'information destinées à expliquer le futur rôle des CPC ont été conduites très rapidement, et il s'agissait principalement de détailler les procédures administratives pour officialiser ces nouvelles entités. Plus inquiétant encore, beaucoup de producteurs n'avaient pas été informés du fait que cette réforme s'inscrivait dans le cadre de la préparation de la privatisation de leur filière, et certains ignoraient même que leur nouvelle coopérative allait être la base d'une structure faîtière qui allait les représenter, et gérer des activités très importantes à la place de leurs syndicats, telle la fourniture d'intrants vivriers. La conduite de cette réforme illustre bien les lacunes de la circulation de l'information en zone rurale. Si ceux qui ont défini les formations et animé les réunions sur les CPC ont une lourde responsabilité dans les insuffisances qui ont marqué le processus, les producteurs eux-mêmes doivent en assumer une part. *“Le monde paysan est mal organisé, et la création des CPC a pris du temps. Les membres des CPC ne connaissent pas tous les statuts et règlement des CPC, ni leurs obligations et leurs devoirs par rapport au CPC”* (entretien de l'auteur avec Sidy Coulibaly, conseiller en gestion rurale au sein du PGR à Koumantou, 5 mars 2007, Koumantou). Nos entretiens ont fait apparaître une corrélation entre le degré de responsabilité et le degré de connaissance des tenants et aboutissants de la privatisation de la filière. Dans le lot de critiques que les producteurs rencontrés adressaient aux responsables paysans, ce manque de diffusion des informations tenait une très grande place. Pour schématiser, le *“simple”* producteur de coton n'a connaissance que des problèmes de prix du coton, des intrants, et parfois de la vie de son AV/coopérative. Il est très rarement en contact direct avec les agents de la CMDT, d'une part parce que leur nombre diminue en même temps que le maillage territorial de l'entreprise se modifie, et d'autre part car ceux-ci traitent essentiellement avec les responsables d'AV ou de CPC (de fait, généralement une ou deux personnes, quoi qu'en disent les statuts) et les équipes techniques de paysans qui aident à relever les besoins. Les réunions organisées par la CMDT impliquent, du côté des producteurs, uniquement les responsables d'AV et quelques représentants locaux des syndicats¹⁰⁰. Les gestionnaires d'AV/CPC maîtrisent donc beaucoup mieux les informations sur la filière que les *“simples”* producteurs. Les responsables locaux des syndicats sont également mieux informés que ces producteurs, et parfois que les responsables d'AV. Plusieurs militants syndicaux interrogés dans la région CMDT de Bougouni expliquaient d'ailleurs que l'une des motivations à leur participation aux activités syndicales était cet accès à l'information. Nous avons souligné antérieurement les problèmes logistiques qu'avait pu rencontrer le SYCOV pour faire efficacement circuler l'information en zone cotonnière dans les années quatre-vingt-

100. Observations faites à travers les réunions d'informations organisées par la CMDT sur la campagne de commercialisation 2005-2006 auxquelles nous avons assisté, à Dogo, Koumantou et Yanfolila.

dix¹⁰¹. Des progrès ont toutefois été réalisés¹⁰² et au-delà des problèmes pratiques posés par l'étendue de la zone cotonnière, la rétention d'information permet d'avoir une "*longueur d'avance*". Cette stratégie est donc parfois délibérée et vise à asseoir des rapports de dépendance à tous les échelons (du village au national), en confortant l'idée que tel ou tel responsable est indispensable et irremplaçable, puisqu'il est le seul à détenir les informations, et donc dans une position lui permettant d'agir et de prendre des décisions.

Les réunions de formation destinées à encadrer la création des CPC ont duré entre une demi-journée et trois jours. Dans la pratique la gestion des CPC ne va pas vraiment différer de celle des AV, même si en acquérant un statut, la responsabilité juridique de leurs gestionnaires est désormais plus formellement engagée. L'adhésion y est en principe individuelle, ce qui implique que le chef d'exploitation n'est plus nécessairement le seul membre de sa famille à en être membre. Mais tous les membres actifs d'une exploitation ne vont pas adhérer à une CPC, simplement parce que cela impliquerait le versement d'une part sociale par chacun. La loi fixe comme seuil minimum pour la constitution d'une coopérative un nombre de cinq personnes (article huit du chapitre deux de la loi 01-076 du 18 juillet 2001 régissant les sociétés coopératives en République du Mali) mais la CMDT et les syndicats recommandent un effectif minimum de dix sociétaires afin de garantir la solvabilité de la CPC et un tonnage suffisant (30 tonnes)¹⁰³. En définitive, il sera créé un total de 7.177 CPC, pour 5000 AV auparavant (Bellière, 2008 : 28). Le processus de création des CPC s'est donc présenté comme une nouvelle occasion de diviser les AV qui leur préexistaient. Les années soixante-dix, où cette structure était supposée incarner une certaine idée de l'harmonie villageoise, sont bien révolues. Le coût de création d'une CPC a pu s'avérer élevé pour les producteurs, en démarches administratives et en aller-retours vers les chefs-lieux où se trouvent les administrations. A titre d'exemple, la création de la CPC de "*Koumantou Siola*" a coûté 62 500 Fcfa, dépense qui se situe dans le bas de la fourchette¹⁰⁴ (entretien de l'auteur avec Fousseyni Koné, secrétaire de la CPC de Koumantou Siola, novembre 2005, Koumantou). Mais la création des CPC s'est également avérée coûteuse du fait du choix opéré par le PASE et l'APCAM de recourir à des prestataires privés, dont le travail a été fortement critiqué, par exemple à l'AOPP : "*On a pensé que les prestataires du PASE sur le terrain ne travaillaient pas bien. Ils évoluaient contre la montre. Ils ont mal mis en place les coopératives et mal expliqué aux*

101. L'AFDI Touraine, qui a établi un partenariat avec le SYCOV de Koutiala à partir de 1994, a tenté d'aider le syndicat dans sa communication, en finançant l'achat de six téléphones/fax (un par région CMDT) et l'organisation d'émissions de radio. Deux des téléphones fonctionnaient en 2001, les autres n'étant pas utilisés faute de fonds de fonctionnement (COTA/ CIEPAC, 2001 : 61-64).

102. Notamment grâce au développement de radios rurales, financées par la FAO, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres, parfois avec l'appui de la CMDT. 106 radios sont opérationnelles au Mali en 2000, dont 15 dans la capitale (Sangaré, 2001 : 3-6).

103. Certains ne respecteront pas ces prescriptions, et il arrivera que des CPC de moins de dix personnes soient constituées.

104. Certains frais individuels ne sont pas toujours intégrés directement dans le coût de ces démarches, comme la constitution de papiers permettant de certifier le lieu de résidence des sociétaires. Selon un rapport du PASE : "*Les AV pour s'ériger en CPC supportent des frais qui selon certains varient entre 80 à 112 000 F CFA à Kita et 124000 à 147 000 dans la zone OHVN.*" (PASE/CIRAD/SEDR, 2005 : 17).

gens ce qu'étaient les coopératives. Nous on a dit qu'il fallait aller à la base expliquer aux coopératives leur rôle. Le PASE était payé pour un certain nombre de coopératives. Ce n'était pas une bonne manière. On voulait cibler les coopératives. On faisait partie du comité de suivi du PASE. On a dit ces problèmes. (...) Le PASE utilisait des prestataires qui n'avaient pas les qualités requises et ne connaissaient pas les coopératives et le coton. Lors d'une mission de suivi j'ai vu que c'était la catastrophe." (entretien de l'auteur avec Issa Coulibaly, conseiller technique à la Commission coton de l'AOPP, 24 octobre 2008, Bamako).

Le rapport d'évaluation du PASE se montre, à raison, assez critique sur le travail de ces prestataires¹⁰⁵, d'une part quant à leur capacité à offrir des formations de qualité, d'autre part sur le surcoût qu'ils induisent¹⁰⁶. La CMDT aura accompagné la création de 2.646 CPC, l'OHVN 240, et les trente prestataires sélectionnés par le PASE 4.291, soit la majorité d'entre elles. Cette initiative s'inscrit dans la dynamique générale de libéralisation des politiques agricoles, y compris dans la prestation de service. Il n'est pas non plus impossible que l'APCAM, désormais dirigée par un paysan, ait fait le choix de passer par ces nouvelles structures plutôt que par les services de l'État, dont on a vu qu'historiquement ils étaient souvent en conflit avec les paysans. Quoi qu'il en soit, sans même parler de leur coût, passer par des prestataires dont la qualité de service n'était pas assurée, beaucoup d'exécutants ne connaissant rien à l'organisation complexe de la culture cotonnière¹⁰⁷, ne s'est pas avéré un choix judicieux. De plus leur mode de rémunération a pesé dans le fait que certaines formations ont été bâclées et dans la multiplication du nombre de CPC, puisque ces prestataires étaient payés au nombre de coopératives traitées (75 000 Cfa par CPC créée, et 65 000 pour le renforcement des CPC créées par la CMDT et l'OHVN, Noray et al, 2007 : 54). Le rapport d'évaluation du PASE souligne plusieurs autres manquements et problèmes rencontrés avec ces prestataires. Ces constats vont à l'encontre du présupposé qui veut que le secteur privé soit nécessairement plus performant que le public. Au contraire, les résultats des prestataires rémunérés par le PASE mettent en lumière leurs négligences : *"beaucoup de prestataires ont compris que le marché de la consultation de projet pouvait représenter une manne de revenus. Les abus sont donc apparus : les contrôles sont quasiment impossibles car les prestataires sont trop nombreux et diffus. Les prestataires n'ont pas de suivi à long terme des activités. Ils exécutent un contrat mais ne s'attachent pas à une logique de développement. Les prestataires locaux ne peuvent avoir de vision globale de l'action, ni de continuité dans la mise en place des méthodes et dispositifs. Les contractualisations entraînent des lourdeurs : il faut gérer les contrats, c'est-à-dire les négocier, les suivre, les payer, etc"* (Noray et al, 2007 : 49). Des abus, un manque de continuité et des lourdeurs : on en regretterait presque

105. Les données de ce paragraphe en émanent (Noray et al, 2007, p. 55 et suivantes).

106. *"Le coût direct du personnel d'un prestataire coûte 2 à 3 fois plus cher que le coût de la même personne salariée."* selon le rapport d'évaluation du PASE (Noray et al, 2007 : 49).

107. *"Environ 20% des prestataires n'avaient pas de "culture" rurale et ont bâclé les prestations en faisant parfois, dans la foulée, le même jour : lecture de la loi coopérative, lecture des statuts et du règlement intérieur et réunion des pièces pour l'obtention du récépissé..."* (Noray et al, 2007 : 55-56).

la bureaucratie *“inefficace et corrompue”*. Certains responsables syndicaux auraient également aimé être plus impliqués dans le processus, par exemple Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK : *“La mise en place de la faïtière a posé des problèmes. Moi je voulais qu’on forme les paysans et qu’on s’appuie sur les paysans intellectuels. J’ai créé des coopératives multifonctionnelles agro-pastorales. Je sais mettre des coopératives en place. Il y a eu des prestataires privés, et ils ont bouffé l’argent du PASE. J’ai écrit à la MRSC, à la Chambre d’Agriculture et au ministère pour dénoncer ça. Les paysans ne comprenaient pas bien la mise en place des coopératives. C’est le PASE qui devait mettre en place une formation, et elle a été mauvaise. Il fallait se concerter. Les coopératives sont des associations juridiques. Il aurait fallu former des paysans plutôt qu’un service de prestataires qui va coûter cher. Même le ministre est complice. C’est juste pour bouffer.”* (entretien avec l’auteur, 4 avril 2007, Bamako). Mody Diallo, Président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, s’inquiétait des conséquences néfastes des carences dans la formation : *“Le fait qu’il y ait beaucoup de petites coopératives affaiblit leur pouvoir économique. Il y a eu trop de divisions au moment de la mise en place des coopératives. J’étais en désaccord avec les prestataires payés par le PASE, et qui étaient chargés de la mise en place des coopératives (...). Souvent les prestataires ne connaissent rien sur la filière coton. Ce sont des formations trop mécaniques. C’est loin des activités réelles des coopératives, les formations étaient trop générales”*. (entretien avec l’auteur, 16 avril 2007, Bougouni). Les représentants des producteurs n’ont pu que constater ces problèmes, alors qu’ils exprimaient leurs réserves dès le mois d’avril 2005, lors du forum national que nous avons évoqué : *“le rythme de création des coopératives et de la faïtière est extrêmement rapide et risque de se heurter aux lourdeurs des procédures (...). C’est un processus technocratique qui échappe au contrôle des responsables professionnels (syndicaux). Il n’y a pas de réflexion sérieuse sur les fonctions des coopératives”* (GSCVM/APCAM/AFD/PASE, 2005 : 21). Les prestataires ne sont toutefois peut-être pas les seuls responsables de ces formations accélérées (les 4.291 CPC qu’ils ont contribué à créer l’ont été en dix mois seulement, de mars à décembre 2005. Le processus a toutefois un peu débordé sur les premiers mois de 2006), puisqu’ils opéraient sous la pression du chronogramme établi pour la privatisation de la filière, déjà très en retard par rapport aux demandes des IFI. Le respect des délais imposés par le calendrier était-il prioritaire sur la qualité du travail de sensibilisation ? Pour combler certaines lacunes dans la mise en place des CPC, plusieurs centaines d’entre elles seront l’objet de formations complémentaires organisées par la Commission coton de l’AOPP, ou encore par le PASAOP, financé par la Banque Mondiale.

L’augmentation du nombre de CPC par rapport à celui des AV, d’environ 5000 à plus de 7000, n’est pas uniquement le résultat du statut des prestataires rémunérés selon le nombre de coopératives créées. A partir du moment où la création des CPC était perçue comme obligatoire et nécessitait des démarches administratives, certains y ont vu l’opportunité de sceller des divisions déjà existantes à l’intérieure des AV, ou encore l’occasion

de régler quelques comptes non soldés dans les années quatre-vingt-dix. A l'origine de ces divisions, on trouve des tensions vis-à-vis de la gestion, l'envie d'indépendance de la part des nouvelles générations ou de certaines familles, des querelles de personnes ou les effets de la pression démographique et de l'expansion de la culture cotonnière. L'éclatement d'une AV en plusieurs CPC a également pu être motivé par la simple quête de postes de responsabilité.

A cela il faut ajouter un facteur qui entérine une nouvelle façon d'envisager l'organisation de la culture cotonnière : la sélection sur la performance. La caution solidaire était à l'origine de nombreuses divisions dans les villages et la création de CPC a pu être un moyen de les dépasser, en séparant par exemple les petits producteurs des gros. A Dissan, au nord de Bougouni, le formateur de la CMDT, lors de la réunion d'information sur les CPC, présente comme bénéfique la possibilité qu'elles offrent de pouvoir exclure par le vote les mauvais sociétaires, ainsi que les recours auprès de l'entreprise ou de la justice que pourront déposer les producteurs excédentaires contre les producteurs endettés (Lacy, 2006 : 94). *“Durant la réunion (d'information sur les CPC, nda), Sangaré faisait remarquer que les paysans en défaut de paiement sur les prêts à terme finissaient parfois par payer leur dette, et ne devraient pas être expulsés d'un groupe, chassés par les gendarmes, ni exclus de la production cotonnière, en particulier lorsque leur ménage est en crise (...). Après la réunion, Sangaré prédisait qu'il ne planterait pas de coton l'année prochaine.”* (Lacy, 2006 : 93, ma traduction) Cette logique reflète la nouvelle donne cotonnière malienne, où la culture coton n'est plus prioritairement pensée comme un outil au service du développement rural. Dans le cadre d'une filière privatisée, les exploitations familiales mal équipées, peu performantes et donc déficitaires, n'ont plus vocation à produire du coton, et la CPC n'a plus à servir de support à l'amélioration des conditions de production pour les plus faibles. L'annuaire statistique annuel de la CMDT montre que la culture cotonnière accompagnait la progression des exploitations vers plus d'efficacité, notamment par l'amélioration de l'équipement. Il suffit d'observer l'évolution de la répartition entre les différentes catégories d'exploitations distinguées par la CMDT (A, B, C, D) pour constater qu'un grand nombre avaient pu être tirées vers le haut grâce au *club coton* et aux AV, bien que cela se soit souvent opéré à la charge des exploitations les plus performantes qui, par la caution solidaire, comblaient les dettes des autres les années où celles-ci étaient déficitaires. Les paysans ont été, par eux-mêmes, les premiers bailleurs du développement de la culture cotonnière. Désormais, les exploitations nouvellement installées, nées d'une scission à l'intérieur d'une grande exploitation familiale ou d'un processus de migration, ne disposeront plus de la possibilité d'être en situation déficitaire le temps de *“se mettre à niveau”*. La mise en place des CPC encourage la création d'organisations sur des bases affinitaires et sélectives, mais soumises aux règles du marché. Nous avons souligné, lorsque nous abordions la mise en place du système AV dans les années soixante-dix, le fait que le principe d'une caution solidaire pour l'ensemble de l'AV, alors unique par village, faisait porter les risques sur les seuls producteurs, surtout les plus performants d'entre eux, au

bénéfice principal de la CMDT et de la BNDA. Ce système a été porté par un discours valorisant les solidarités villageoises, même si rien ne dit que les paysans auraient choisi cette formule si on leur en avait proposé d'autres. Désormais il s'agit de se conformer à un modèle économique qui rationalise les performances de tous les acteurs¹⁰⁸. Trente années de caution solidaire, tout en permettant de limiter l'endettement des AV auprès de la CMDT et de la BNDA, ont exacerbé les divisions entre producteurs, et sont d'ailleurs souvent à l'origine de nombreuses scissions d'AV puis de la multiplication des CPC. A titre d'exemple, Adama Sangaré (président du SYCOV du secteur Garalo, président de sa SCPC) nous disait : *"Il y a environ 143 CPC pour le secteur de Garalo¹⁰⁹. On n'a rien compris dans cette affaire de CPC, Il y en a trop. Ça a créé des problèmes et des divisions. Tout le monde a voulu créer sa CPC à cause des dettes solidaires."* (entretien avec l'auteur, 17 avril 2007, Bougouni). L'endettement des petits producteurs vis-à-vis des autres membres de leur AV se gère de différentes manières, de l'apurement pur et simple jusqu'au recours aux autorités, cas plutôt rare d'après nos interlocuteurs. Les pressions familiales et les bons rapports de voisinage tempèrent généralement les conflits, mêmes si souvent des rancoeurs demeurent. La persistance des liens familiaux et villageois permettra de limiter la création de CPC sur la base exclusive du clivage gros producteurs/petits producteurs, exploitations solvables/ exploitations non solvables. Toutefois les dirigeants paysans ont eux-même remis en question le système de caution solidaire, souhaitant pouvoir créer des *"cercles de caution"* plus restreints, ou passer aux crédits individuels. Difficile d'affirmer que c'est une revendication unanime, puisqu'elle exclurait de l'accès au crédit les exploitations les plus fragiles. Cette situation d'exclusion avait clairement été envisagée dans le cadre du forum national des producteurs, et assumée : *"à la fois pour aider à la reconversion des exploitations qui n'auront plus d'intérêt à produire du coton et pour consolider les producteurs de coton, il faudra encourager et soutenir la diversification des productions"* (GSCVM/APCAM/AFD/PASE : 2005 : 15).

La difficile constitution de la faîtière : l'exemple de Bougouni

Après la transformation des AV en SCPC, il restait à les fédérer afin d'aboutir à la constitution d'une faîtière nationale. La mise en place des échelons intermédiaires va être délicate, et parfois poser problème. L'union doit reposer localement sur l'échelle communale, mais la décentralisation, effective depuis 1999, a créé des espaces différents

108. Pour bien marquer la différence entre la logique qui prévalait dans les AV et celle qui prévaut désormais dans le CPC, il y aura des formations au titre évocateur : des élus de SCPC vont être formés *"en management de leur société"* (PASE, GEDUR/BDPA : rapport annuel 2005 : 10). Dans le même esprit, en 2009, à l'initiative de l'Association des Producteurs de coton africain, APROCA, et sur financement de la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde est organisée à Ségou une formation à destination des responsables d'organisations cotonnières de treize pays africains, sous la houlette de deux professeurs d'HEC. On y parle *"d'évolution de l'environnement concurrentiel"*, de *"chaîne de valeurs"*, de *"segmentation de produits"*... (Le Monde daté du 19 janvier 2009). La fondation et l'APROCA, en partenariat avec HEC, vont mettre en place une université du coton à Bobo-Dioulasso, au Burkina Faso.

109. Situé au sud-est de Bougouni.

du maillage territorial organisé par la CMDT. Il peut aussi arriver que des producteurs rattachés à l'Union communale des SCPC de leur lieu de résidence aient leurs champs sur une commune voisine. La mise en place des Unions Communales des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UC-SCPC) va donc peut-être compliquer la donne, même si lors de nos enquêtes cela n'avait pas encore eu trop d'incidences, les élus des UC faisant surtout office de grands électeurs pour le niveau supérieur de la faïtière. A l'origine, il était prévu que la faïtière repose sur quatre niveaux : la SCPC, l'union Communale (UN-SCPC), Régionale (UR-SCPC) et Nationale (UN-SCPC). Le niveau régional ne correspond ni aux découpages administratifs maliens¹¹⁰, ni aux régions CMDT, il est calqué sur les futures zones privatisées une fois la CMDT démantelée en quatre lots : Kita, Fana/OHVN, Bougouni/Sikasso et Koutiala/San.

Bien que le découpage des différents niveaux de faïtière ait été déterminé par les études préparatoires, il va être question de créer, sous la pression des producteurs, un niveau supplémentaire à l'échelle du secteur¹¹¹. Au-delà de l'encadrement de base, c'est généralement à ce niveau que s'opèrent les principaux échanges avec l'entreprise cotonnière, et que se règlent les petits litiges. On peut également penser, comme plusieurs de nos interlocuteurs, que la volonté de créer un niveau de faïtière pour le secteur est le résultat des exigences des responsables locaux des CPC, en quête de postes de responsabilité. Ce n'est pas la première fois que les représentants paysans souhaitent imposer un nouvel organigramme à leurs institutions, puisque sous leur pression avait été créé un niveau supplémentaire dans le découpage de l'APCAM, avec l'installation, sans fondement juridique, de ce qui a été appelé les "*chambres locales d'agriculture*", actives à l'échelle du cercle. Le débat qui s'engage sur le nombre de niveaux de la faïtière va être l'occasion pour le ministère du Développement social, estimant qu'il avait injustement été écarté du processus de création de la faïtière, de faire obstruction. A partir d'une interprétation littérale de la loi coopérative, le ministre, Mr. Tangara, va invoquer le fait qu'il n'est pas possible de démultiplier les niveaux d'une faïtière, de faire des unions d'unions ou des coopératives de coopératives (entretien de l'auteur avec Siriman Sacko, conseiller spécial détaché à l'APCAM en charge du PASAOP, mars 2007, Bamako). Cette "*revanche*" du ministère et le bras de fer qui va s'en suivre vont mettre un nouvel obstacle à la bonne marche du calendrier de la privatisation. C'est en fait la décision de passer par des prestataires privés pour créer les SCPC qui serait à l'origine du sursaut de la direction des affaires sociales du ministère du développement social. À la suite de différentes restructurations des services de *l'action coopérative*, c'est elle qui était en charge des coopératives : "*Ces services de l'action coopérative sont très actifs depuis plus de trente ans. Le recrutement de ces agents de développement était spécifique, et il existe des écoles particulières pour ce type de métier. Cela s'inscrit dans une tradition du mouvement coopératif, un peu en dehors des autres systèmes. Ces professionnels étaient en autonomie relative par rapport aux autres (ministères). Ils ont été intégrés au ministère du Développement social au dé-*

110. Il existe huit régions au Mali, auxquelles il faut ajouter le district de Bamako.

111. Entre le niveau communal et le niveau régional.

but des années 2000. Ce “groupe” pense être en charge du développement des coopératives, mais ces gens n’ont pas compris leur nouveau rôle. Ils ne sont plus tutelle dans la loi, ils sont seulement en charge des coopératives. Pour eux le fait que le PASE prenne en main la mise en place des coopératives avec des prestataires privés, ça a été comme prendre leur fonds de commerce.” (entretien de l’auteur avec Luc Barret, conseiller technique à l’APCAM, Bamako, avril 2007). 288 Unions Communales des Sociétés Coopératives des Producteurs de Coton ont bien été installées dans la zone cotonnière, pour la plupart en janvier 2006, mais il faudra attendre presque un an pour que le débat sur la création d’un niveau à l’échelle du secteur soit tranché, paralysant la suite du processus. Les producteurs obtiendront finalement gain de cause à la faveur d’un arbitrage politique du président de la République. Quarante et une Unions Secteurs des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton seront donc mises en place à partir de décembre 2006, puis quatre Unions Régionales des SCPC le 27 février 2007. La touche finale du processus a lieu le 15 avril 2007 avec l’élection du bureau de l’Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton.

Querelles électorales

Les élections aux bureaux des Unions Communales, Secteurs, Régionales et Nationale vont être marquées par de nombreux litiges. En tant que nouvel enjeu de la représentation cotonnière, elles ont ravivé les compétitions, d’abord locales, et les tensions qui les accompagnent : “A la mise en place de la faîtière il y a eu des problèmes. On a voulu éliminer des gens à la base. En fonction des lieux c’est des querelles de village, de générations, de syndicats. Chaque syndicat a voulu dominer la faîtière.” (entretien de l’auteur avec Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, 10 avril 2007, Bamako). Nos entretiens sur les élections des bureaux des différents niveaux de la faîtière ont été l’occasion de beaucoup de mises en cause, chacun ayant intérêt à discréditer l’adversaire. S’il ne faut pas prendre ces mises en cause comme des faits établis, elles offrent une vision empirique du type d’affrontements auxquels donnent lieu les compétitions pour occuper les places au sein de la représentation paysanne.

C’est la Chambre d’Agriculture (APCAM), avec le renfort de bureaux d’études privés, qui va encadrer ces élections, toujours dans le cadre du PASE. Dans la région CMDT de Bougouni, Mamadou Cissoko, fonctionnaire du ministère de l’Agriculture détaché à la Chambre d’Agriculture du cercle de Bougouni, nous expliquait ainsi comment se sont déroulées les élections : “Je suis le président de la commission au niveau régional CMDT, région de Bougouni, comprenant six secteurs répartis dans trois cercles, Bougouni, Yanfolila, Kolondiéba. J’ai encadré les commissions de toutes les élections. Un bureau d’étude, le BEFOR, a contrôlé la mise en place des différentes unions CPC. Ils vont sur le terrain, font des plannings, exécutent leur mission puis font un rapport. Il y avait un rapport pour moi, un pour l’APCAM et un pour le PASE. C’est moi qui fais les attestations pour dire

que le bureau d'étude a bien travaillé." (entretien de l'auteur, 2 mars 2007, Bougouni). Le rôle de la Chambre d'Agriculture dans les élections va amener un certain nombre de dirigeants paysans à mettre en doute l'impartialité du processus. En effet, Bakary Togola est, de notoriété publique, candidat à la présidence de la faïtière, tout en étant le président de l'organisation qui valide les élections aux différents niveaux, l'APCAM. Les critiques adressées à Bakary Togola, également président du SYCOV, émaneront parfois de son propre camp, par exemple dans la région CDMT de Bougouni. Ses représentants locaux estiment en effet avoir été écartés du jeu électoral par leur propre président. Adama Sangaré, président du SYCOV pour le secteur de Garalo et premier adjoint au Maire de cette commune, nous raconte les élections : *"Chaque syndicat a voulu se placer dans l'union. Les deux syndicats sont entrés dedans, même si les gens qui voulaient un poste dans les unions se sont mis d'accord pour écarter certains syndicalistes. Pour Garalo il y a six unions communales et une union secteur. Ça a été difficile à mettre en place à cause de l'argent. Les gens ont pensé que c'était un moyen de gagner de l'argent, notamment dans les unions. Il y a eu une lutte farouche pour la mise en place du bureau secteur de Garalo. J'étais soutenu jusqu'au jour de l'élection, mais j'ai senti que j'allais être trahi du coup je me suis désisté. Je n'ai pas voulu forcer le passage pour devenir président de l'union au niveau secteur. Mamoutou Koné, du SYVAC, en est devenu président*¹¹². *On nous a écartés de la faïtière car on n'a pas été soutenus par Bakary (Togola, nda). Il a une autre vision des choses, c'est pour ça qu'il ne nous a pas soutenus. (...) Parmi les élus il y en a qui se défendent, environ cinq personnes, le reste ce sont des fictifs. Pourtant Il peut y avoir des problèmes quand un analphabète devient président d'une CPC. Dans le secteur de Bougouni c'est Bourama Coulibaly qui est président, car il a les moyens. Il n'est pas un vieux militant, il nous a doublé. C'est juste une question de moyens et d'argent, pas de compétence.*" (entretien de l'auteur avec Adama Sangaré, 17 avril 2007, Bougouni). Nous allons voir que cette élection de Bourama Coulibaly, commerçant en pièces détachées pour motos à Bougouni et accessoirement producteur de coton, a été l'objet d'intenses tractations. Elle a mécontenté certains militants du SYCOV de Bougouni, qui reprochent à Bakary Togola d'avoir placé ses gens sans consulter localement, et elle suscitera de vives protestations chez ses rivaux, au SYVAC. Tahirou Bamba et Mené Diallo, secrétaire général et président du SYVAV, vont considérer qu'on les a empêchés d'intégrer la faïtière¹¹³.

Tahirou Bamba, de Kokélé, au nord-ouest de Bougouni, va mener une fronde contre la façon dont ont été organisées les élections du bureau de l'Union Secteur (US-SCPC) de Bougouni, le 27 janvier 2007. Dans un premier temps, il n'avait pas été élu au sein du bureau de l'Union de sa commune (Kokélé) mais en février 2006, lors d'une assemblée

112. Sangaré nous affirmera, lors du même entretien : *"Le représentant du SYVAC de Garalo est quelqu'un qui s'est fait payer par Bakary, il lui a donné une moto, du coup la collaboration entre nous ne pose plus de problème."*

113. Pour Mené Diallo, il nous affirmera que c'est le ministère du Développement social qui l'a empêché de se présenter localement, sans nous donner plus de précision (entretien avec l'auteur, 15 octobre 2008, Bamako)

générale, un élu se désiste en sa faveur. Bamba affirme que Mamoudou Cissoko, animateur de la Chambre locale d'agriculture qui coiffe les élections, ainsi que le représentant d'un des bureaux d'études prestataires du PASE, lui ont confirmé, la veille de l'élection du bureau de l'Union Secteur de Bougouni, la validité de sa candidature. Mais le jour dit, la commission lui signifie qu'il a finalement été radié de la liste des représentants de Kokélé, et lui demande de sortir de la salle de vote. Bamba avait préparé ces élections, en ralliant à sa cause six des unions communales appelées à voter : Faradiélé, Keleya, Danou, Syen Toula, Ouroun et Kokélé. Face à l'exclusion de Tahirou Bamba de la procédure de vote, elles décident, elles aussi, de se retirer et Bourama Coulibaly, du SYCOV, est finalement élu président de l'Union Secteur des SCPC de Bougouni. Les six communes réfractaires vont former par la suite un collectif informel pour contester la façon dont s'est déroulée l'élection. Elles en appellent au préfet de Bougouni en sa qualité de superviseur de la commission qui contrôle la mise en place de l'US-SCPC. Les six unions communales détaillent à travers une lettre de réclamation qu'elles lui adressent comment elles ont été tenues à l'écart de l'élection. Le collectif affirme qu'un des délégués de Kokélé qui était présent n'était pas reconnu par l'Union Communale de sa localité, qu'une autre personne, disposant d'une procuration d'un délégué de l'Union Communale de Bougouni, s'est vu refuser l'entrée dans la salle de vote. En outre le collectif critique la présence du représentant de la CMDT de Kokélé dans la salle, considérant qu'il n'y avait pas sa place et qu'il cherchait à influencer le vote des délégués de cette commune. Avant de conclure, la lettre précise que le prestataire privé a affirmé que les vérifications sur la légitimité de la nomination de Tahirou Bamba à Kokélé avait été demandées par Bakary Togola en personne. Enfin, plusieurs prestataires et Mamadou Cissoko, de la Chambre locale d'agriculture, auraient effectué une tournée dans les six communes frondeuses quelques jours après la mise en place du bureau de l'Union Secteur "*en les obligeant de payer les cotisations et en les menaçant de les exclure de la culture du coton s'ils n'adhéraient pas au bureau de l'Union Secteur*" (Lettre du collectif des UC, ayant pour objet : *Réclamation en vue de la reprise de la mise en place du bureau secteur US-CPC de Bougouni*, 12 février 2007, p. 4-5).

Cet exemple illustre bien le type de tractations auxquelles ont pu donner lieu ces élections. Ici, il s'agissait manifestement d'écarter Tahirou Bamba afin qu'il n'accède pas au niveau supérieur de la faïtière. La rivalité entre Bamba et Togola était déjà ancienne, remontant au moins à la période de grève en 2000. Ils avaient depuis été contraints de collaborer -de façon peu concluante, ce qui a entretenu les tensions entre les deux personnages- au sein du GSCVM, présidé par Togola, et où Bamba a assuré un temps la responsabilité de la commission technique pour la gestion des intrants vivriers (entre 2004 et 2006). Les rivalités syndicales ont pu être un élément clivant dans certaines élections, mais pour Tahirou Bamba il nous semble que l'affrontement avait surtout pris une tournure personnelle. Il ne faut d'ailleurs pas résumer les compétitions électorales pour acquérir des places au sein de la faïtière à un affrontement entre syndicats. Plusieurs producteurs et syndi-

calistes rencontrés insistaient sur le fait que l'opportunité qu'avait représentée la création de la faïtière par rapport à un jeu syndical parfois fermé (autour de figures locales qui contrôlent la représentation) a été l'occasion pour certains d'obtenir un poste. Si on ne peut réduire ces élections à un combat entre le SYVAC et le SYCOV, c'est qu'en fonction des rapports de force dans les différentes localités, les arrangements pour la constitution des bureaux communaux ou secteurs ont dépassé cette ligne de partage. Ainsi Adama Sangaré du SYCOV laisse entendre que Bakary Togola a appuyé le représentant local du SYVAC lors de l'élection du bureau communal de Garalo. Enfin, à l'intérieur même des syndicats, il a pu y avoir des désaccords, par exemple chez les syndicalistes du SYCOV de la région CMDT de Bougouni, qui n'étaient pas satisfaits de la façon dont leur avait été imposé celui qui a été élu président de l'Union Secteur¹¹⁴. On constate ainsi la difficulté de raisonner en terme de "blocs", tant les stratégies individuelles viennent les mettre à mal. En bout de parcours, une fois les élections des bureaux communaux et secteur achevées, des accusations d'ingérence de l'APCAM, ainsi que des remises en cause des opérations électorales vont surgir en différents points de la zone cotonnière. Cela va susciter un nouveau problème plutôt embarrassant pour le PASE, la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) ou encore l'APCAM : les frondeurs vont constituer leur propre union, en parallèle à celle formée dans le cadre du PASE.

Dans la région CMDT de Fana, c'est Keffa Diarra, le secrétaire général du SYCOV, qui va remettre en cause les élections. Il finira par composer un bureau parallèle, en porte-à-faux vis-à-vis du président de son syndicat, Bakary Togola, puisqu'il valide le processus en tant que président de l'APCAM, et qu'il n'est pas dans son intérêt de voir surgir des unions parallèles alors que les élections en vue de constituer la faïtière devaient rendre la représentativité, et donc la légitimité de l'organisation, indiscutable. Soluba Mady Keïta nous explique pourquoi Keffa Diarra a mis en place sa propre Union Communale, tout en revenant sur ce qui s'est passé dans sa zone, à proximité de Kita : *"Beaucoup sont restés en marge de la faïtière en pensant que les syndicats resteraient forts, mais c'était faux. Keffa Diarra a été mis en minorité à Fana. Comme deux fois il a reporté la mise en place du bureau communal et que la troisième, il n'est pas venu, ça s'est fait sans lui et donc il a contesté. Chez moi c'était pareil, six mois après l'élection du bureau communal certains ont voulu remettre en cause le bureau. Des rivaux voulaient faire démissionner le bureau pour le faire tomber mais ça n'a pas marché. Ils ont fini par mettre en place une autre union, mais c'est la nôtre qui est reconnue par le PASE."* (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keïta, militant SPCK, membre de la commission coton de l'AOPP, secrétaire général de l'UN-SCPC, et à l'époque maire de la commune rurale de Kita Ouest, octobre 2008, Bamako).

Djanguina Tounkara, du SPCK, nous expliquait que des problèmes identiques à ceux

114. Nous avons assisté à une réunion du SYCOV de Bougouni peu de temps après ces élections, où certains militants ont émis des réserves sur cette nomination. Coulibaly, récemment élu, n'était pas présent. Certains s'étaient même joints à la lettre de réclamation des six communes qui rejetaient la façon dont s'était déroulée l'élection du bureau du secteur.

que nous avons pu relever s'étaient posés à Kita : *“Pour la mise en place des Unions Communales j'ai prévenu que si à la base ça n'avait pas bien débuté ça n'allait pas aller par la suite. Pour la faïtière au niveau local il y avait des rivalités. A Kita c'est la Chambre d'Agriculture qui les a provoquées. Ils ont agi sur ordre de Bakary Togola. Au moment de la mise en place des unions communales les syndicats devaient être là, mais on était absents car il y a eu des manigances, et on n'a pas été conviés. La Chambre a voulu placer des gens que les paysans n'avaient même pas choisis. Au moment de la mise en place des unions dans la région de Kita, dans une des communes, c'est le maire qui voulait être président de l'union. Bakary Togola soutenait d'autres gens mais ils ont été battus, et ils ont mis en place une union parallèle. Lors de la mise en place de l'union au niveau secteur central de Kita, les deux Unions Communales sont venues. Finalement Bakary a dit que chaque union enverrait deux personnes, alors que normalement c'était cinq personnes par union communale.”* (entretien de l'auteur avec D. Tounkara, secrétaire général du SPCK, 4 avril 2007, Bamako).

Ces multiples litiges n'empêcheront pas la mise en place du bureau de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SPCP) le 15 avril 2007 à Bamako¹¹⁵. Bakary Togola a franchi toutes les étapes jusqu'à ce niveau, et il est élu président¹¹⁶. Parmi les personnages que nous avons pu évoquer, on retrouve Soluba Mady Keïta, du SPCK, au poste de secrétaire général et Ampha Coulibaly, de Koutiala, ancien président du SYCOV, au poste de vice-président. D'après nos informations ce poste a été créé sur mesure, n'étant pas prévu initialement. Il pourrait être le résultat d'un arrangement entre Bakary Togola et Ampha Coulibaly, ceux-ci étant encore peu de temps auparavant en conflit sur la question de la gestion des intrants vivriers, que nous allons aborder. Tiassé Coulibaly, président de la Commission coton de l'AOPP, et bientôt président de l'AOPP, est également membre du bureau de l'UN-SCPC, en charge de la communication. Parmi les producteurs de coton et les responsables syndicaux (de tous horizons) que nous avons rencontrés, ce cumul supplémentaire des mandats par Bakary Togola était unanimement critiqué. Ses différentes positions (SYCOV, APCAM, UN-SCPC) ont fait de lui le seul véritable interlocuteur des autorités et des bailleurs dans le dossier de la privatisation cotonnière. Ses détracteurs estiment que c'est son manque de combativité sur le sujet qui a accéléré son ascension, avec la bénédiction des autorités et des responsables politiques, particulièrement du premier d'entre eux, ATT.

A partir de l'élection du bureau de l'UN-SCPC en avril 2007, la réorganisation de la représentation des producteurs de coton en vue de la privatisation est achevée. Au sommet, celle-ci n'a que très partiellement rebattu les cartes, son président étant déjà très bien en place dans la représentation paysanne, comme plusieurs des membres du bureau.

115. Nous reviendrons sur ce qu'il est advenu des unions frondeuses créées en différents points de la zone cotonnière.

116. Nous avons eu vent d'une tentative de barrage au niveau de sa propre commune de Koumantou, qui a finalement échoué du fait de désistements de dernière minute.

Localement, les élections des bureaux communaux et secteurs de la faïtière ont ravivé quelques tensions liées à la compétition pour accéder aux mandats, bien que l'on ne sache pas encore exactement à quoi ils engagent, au-delà du statut de grands électeurs pour les niveaux supérieurs de l'organisation. Les mandats étaient supposés durer trois ans, mais à notre connaissance aucun bureau n'a été renouvelé à la mi-2012, probablement à cause du retard pris dans la privatisation de la CMDT. L'organisation des processus électoraux génère des coûts, et il est possible que personne (CMDT, État, bailleurs) n'ait voulu financer un renouvellement avant la cession de l'entreprise.

3 - Production cotonnière et situation des producteurs

Évolution de la production dans les années 2000

Lors de notre premier séjour de recherche (de novembre 2005 à janvier 2006), l'ambiance était particulièrement morose parmi les producteurs de coton. Cette impression ira croissant au cours de nos deux autres séjours (février à mai 2007, septembre à novembre 2008). Et pourtant, les années qui ont suivi la grève de deux mille avaient vu la production cotonnière atteindre des records, pour une raison simple : l'augmentation du prix d'achat du kilo de coton à la faveur d'une hausse des cours, et la stagnation du prix des intrants. Ces conditions ont aussi en partie été, paradoxalement, le résultat du volontarisme de l'État malien, au moment où il s'engageait dans un processus de privatisation de la culture cotonnière et qu'il appuyait à l'OMC une initiative contre les subventions à l'agriculture. Entre 2001 et 2005, le prix d'achat du coton n'est pas seulement le résultat de considérations économiques, mais aussi politiques. Ainsi, on peut considérer que les 200 Fcfa du kilo de coton proposés pour la campagne 2001/2002 sont à la fois une conséquence du rapport de forces imposé par la grève des producteurs, une forme de compensation en échange de la privatisation de la filière cotonnière, et un moyen d'assurer la paix sociale en cette année électorale (présidentielle et législatives). Le tableau suivant présente l'évolution de la production depuis le début des années deux mille, et celle du prix d'achat du kilo de coton. La forte baisse de prix constatée à partir à partir de la campagne 2005-2006 est le résultat de l'adoption d'un nouveau mécanisme de fixation des prix, corrélé aux cours mondiaux.

Tableau 11. – Production cotonnière et prix d’achat au début des années deux mille.*

Campagne de production	Production (milliers de tonnes)	Prix d’achat du Kg de coton (francs CFA)
2000-2001 (grève)	243	160
2001-2002	571**	200
2002-2003	440	180
2003-2004	620	200
2004-2005	590	210
2005-2006	534	160
2006-2007	532	165
2007-2008	242	160
2008-2009	201	200
2009-2010	229	170
2010-2011	244	185
2011-2012	433	255

* Sources : CMDT : 2007 ; CMDT, ICAC, République du Mali, 2008 : 2 ; Doumbia : 2011, www.sodefitex.sn/index.php/fr/actualites/15-actualites/102-pica consulté le 26 avril 2012.

** Ce résultat de production est un peu différent de celui présenté dans notre tableau sur les conséquences de la grève (à partir des données fournies par AGROTEC-SPA, 2002).

Les chiffres présentés ici sont ceux de la division de la production agricole de la CMDT. Les résultats de production proposés pour l’OHVN sont différents entre ces deux sources, expliquant l’écart entre les résultats globaux de production.

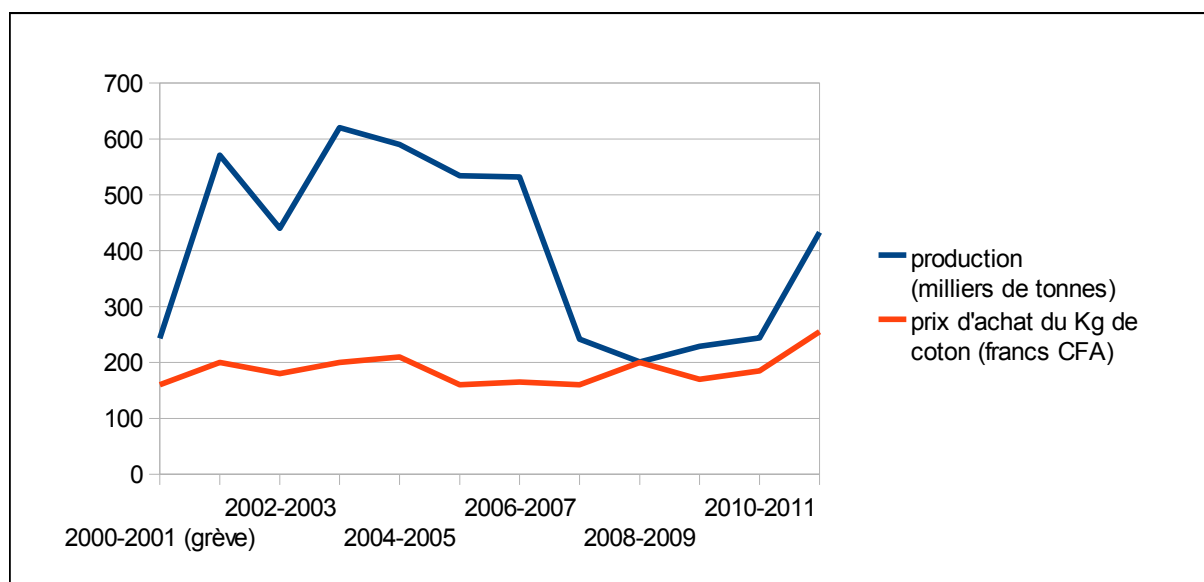


FIGURE 5. – Production cotonnière et prix d’achat au début des années deux mille. Sources : CMDT : 2007 ; CMDT, ICAC, République du Mali, 2008 : 2 ; Doumbia : 2011, www.sodefitex.sn/index.php/fr/actualites/15-actualites/102-pica consulté le 26 avril 2012.

Après une période de baisse à la fin des années quatre-vingt-dix, les cours du coton ont tendance à remonter et entre 2001 et 2005 les prix d'achat du kilo de coton atteignent des sommets, qui permettent à la production malienne de coton de battre des records¹¹⁷. Sur cette période, le nombre d'exploitations cultivant du coton oscille entre 155 000 et 175 000 (CMDT : 2007). L'année qui suit la grève, des subventions sont accordées sur les intrants (CEPIA, 2007 : 172), mais à partir de la campagne 2002-2003, la Banque Mondiale exige d'y mettre fin. Toutefois, les effets de la hausse des coûts que cela va entraîner sont plus ou moins contenus par un prix d'achat du kilo de coton élevé, jusqu'à la campagne 2005-2006. L'année 2004 est marquée par une forte baisse des cours du coton, et la Banque Mondiale demande une nouvelle fois à la CMDT et aux autorités maliennes de revoir en cours de campagne le prix proposé aux producteurs (210 Fcfa). Le président de la République décide tout de même de maintenir le prix initial, ce qui augmentera un peu plus le déficit de la CMDT, et nécessitera un nouveau soutien financier de la part des PTF pour le combler (Ibid : 118-119). Celui-ci sera chèrement payé. ATT a su tirer les leçons de la grève de 2000, et sait qu'un prix d'achat du coton satisfaisant lui garantit la paix sociale dans le Sud, ce qu'il exprime de manière très directe à Orsenna : *“C'est vrai, j'ai accepté de garantir aux paysans un prix supérieur au cours mondial. Comment pouvais-je faire autrement ? Ils se soulevaient ! C'est ça, la volonté de la Banque Mondiale : une autre zone d'instabilité, dans le sud de notre pays, aux frontières même de la Côte d'Ivoire d'où ne cessent d'arriver des réfugiés ?”* (Orsenna, 2006 : 46). Une véritable épreuve de force s'engage alors avec les IFI, qui ne veulent plus s'y laisser prendre. ATT, dont la priorité semblait être de décaler la privatisation de l'entreprise au moins jusqu'à la prochaine échéance électorale de 2007, devra donner le change à la Banque Mondiale en acceptant de revoir le mécanisme d'évaluation du prix d'achat du coton-graine. En janvier 2005, la CMDT, le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali¹¹⁸ (GSCVM) et l'État malien signent un protocole d'accord¹¹⁹ sur un nouveau mécanisme de détermination du prix d'achat du coton, entérinant le principe d'une corrélation entre celui-ci et les cours mondiaux. Le nouveau protocole prévoit une fourchette de prix pour les trois campagnes à venir, située entre 160 et 175 Fcfa. Dans un contexte où les cours sont bas, le prix proposé dès la campagne 2005-2006 est de 160 FCFA, une chute drastique par rapport aux 210 Fcfa proposés l'année précédente. Dans ces conditions, le ratio entre le coût des intrants et celui du kilo de coton passe de 34 à 43% (CEPIA, 2007 : 173). Mais les intrants ne constituent pas à eux seuls l'ensemble des coûts de production, et pour certains économistes, le prix d'achat proposé aux producteurs est inférieur à leurs coûts de production. M. S. Keïta, économiste à l'IER¹²⁰, et Kako Nubukpo, économiste

117. L'exceptionnelle campagne 2003/2004, avec 620 000 tonnes produites, est en partie le résultat de très bons rendements (1150 kilos par hectare, niveau qui n'avait pas été atteint depuis la campagne 1995-96, CEPIA, 2007).

118. La faïtière n'ayant pas encore été installée.

119. Désormais ces *“protocoles d'accord”* remplacent les *“contrats-plan”*.

120. Nous l'avons cité plusieurs fois en qualité de chargé d'études pour le rural à l'AFD, poste qu'il occupait lors de notre entretien en 2008.

au CIRAD détaché auprès du programme coton de l'IER, vont souligner dans plusieurs travaux l'impact négatif de ce nouveau mécanisme (Nubukpo, Keïta, 2005 ; 2006). Nubukpo fait partie des personnalités qui se sont beaucoup impliquées dans les débats sur l'avenir de la filière malienne et la privatisation de la CMDT. Il animera une séance sur le coton lors du forum social mondial de Bamako, en janvier 2006. Le coton, la question des subventions des USA et de l'UE et celle de la privatisation de la CMDT feront d'ailleurs l'objet de plusieurs débats dans ce cadre, signe de la visibilité de ces sujets dans les milieux "alter-mondialistes". Nubukpo, qui est également contributeur du *Livre blanc sur le coton*, ouvrage en forme de plaidoyer en vue des négociations de l'OMC à Hong Kong (Hazard, 2005), va finir par se faire rappeler à l'ordre pour ses prises de positions critiques sur les modalités de la privatisation de la CMDT, la question des subventions et le positionnement des États malien et français sur ces sujets. L'ambassadeur de France au Mali a convoqué Kako Nubukpo pour lui signifier que son institution, le CIRAD, travaille pour la France et donc accessoirement pour Dagrès. Il rappelait ainsi que l'histoire cotonnière coloniale n'était pas encore totalement achevée, le CIRAD ayant succédé à l'IRCT, créé pour développer la recherche cotonnière dans les colonies, et Dagrès étant l'enfant de la CFDT, créée dans le même contexte. Lors de notre rencontre en 2007, coïncidant avec la période électorale durant laquelle ATT remettait son mandat en jeu, Nubukpo nous précisera qu'il évitait de parler publiquement du coton, par peur de se faire expulser du pays (entretien avec l'auteur, 28 mars 2007, Sotuba). Nous nous permettons de rapporter cette anecdote dans la mesure où Nubukpo en parlera publiquement quelques temps plus tard, à l'occasion d'un portrait que lui a consacré RFI, alors que sa mission au Mali était en passe de s'achever (RFI, "Portraits d'été", diffusé le 28/08/2007). Il est aujourd'hui consultant auprès de l'UEMOA.

Une approche globale de l'économie cotonnière malienne

Nubukpo et Keïta critiquent en particulier l'article 8 du protocole d'accord sur le nouveau mécanisme de fixation des prix, qui prévoit une possible réduction du prix d'achat négocié en amont, en cas de chute des cours, y compris au milieu d'une campagne (Nubukpo, Keïta, 2006 : 36). Il vient briser un des principes qui avaient contribué au succès de la production cotonnière, le prix d'achat garanti. Grâce à leurs travaux au sein de l'IER et à une étude financée par OXFAM, Nubukpo et Keïta vont réaliser des projections pour estimer l'impact de ce mécanisme et des faibles prix proposés, pas seulement sur les revenus des producteurs mais pour l'ensemble de l'économie malienne. Ce qui distingue leur étude de beaucoup d'autres, c'est la prise en compte du coût de la main d'œuvre familiale dans les coûts de production. Très généralement les études économiques sur l'agriculture malienne estiment que cette main d'œuvre, puisqu'elle n'est pas directement rémunérée à la tâche, ne coûte rien, et en conséquence elle n'apparaît pas dans leurs calculs. Cela laisse penser que les exploitations cotonnières africaines peuvent être rentables malgré un

prix d'achat du kilo de coton très bas. Nubukpo et Keïta démontrent a contrario qu'avec un prix oscillant entre 160 et 175 Fcfa, la marge réelle des exploitations risque d'être quasi nulle ou négative, le coût moyen de production d'un kilo de coton s'élevant à 166 Fcfa¹²¹ (Ibid, 38). Alors que la CMDT et l'État malien continuaient à encourager à tout prix les exploitations agricoles du sud du pays à cultiver du coton, on comprend pourquoi ces conclusions dérangeant.

En tenant compte des impacts en série (les effets multiplicateurs du coton) d'une diminution du prix d'achat du kilo de coton (baisse des revenus des producteurs, baisse des recettes fiscales/importation, baisse de revenu des entrepreneurs, perte de recette d'exportation), les auteurs estiment le montant total des pertes pour un prix fixé à 160 Fcfa à 62,3 milliards, soit 1,86% du PIB¹²². Pour un prix identique associé à une diminution de 25% de la production, la perte est évaluée à 136,5 milliards, soit 3.9 % du PIB. Pour un prix fixé à 175 Fca, le haut de la fourchette du protocole de janvier 2005, les résultats restent déficitaires de 43,6 milliards, 1,30 % du PIB (Ibid, 40). Ces simulations ont l'intérêt de démontrer les conséquences en cascade d'une baisse du prix d'achat du coton, qui dépassent largement les seuls revenus des producteurs. Leurs conclusions sont un plaidoyer pour une politique de soutien au prix d'achat du coton, pour le dire autrement, des *subventions*, même si ce mot tabou n'est pas utilisé : *“Les impacts négatifs sur l'économie malienne se réduisent nettement pour des prix plus élevés aux producteurs. En effet, avec un prix de l'ordre de 195 Fcfa, les conséquences sur l'économie nationale seraient réduites à une perte totale d'environ d'environ 18,7 milliards, ce qui est presque le montant du déficit de la filière enregistré en novembre 2004. Autrement dit, en tentant d'absorber un déficit de la filière de 18 milliards de Fcfa par une réduction du prix au producteur à un niveau inférieur à 195 Fcfa, les pertes générées pour l'ensemble de l'économie malienne risquent d'être supérieures au montant du déficit initial.”* (Ibid, 40). Les modèles et les chiffres proposés sont certainement discutables, au demeurant ces conclusions démontrent les risques d'une vision micro économique limitée aux comptes de l'entreprise cotonnière, sans tenir compte des effets globaux du coton sur l'économie. Dans le cadre d'une filière privatisée qui ne pourra subventionner une campagne cotonnière, toute l'économie malienne souffrira les années où les cours seront trop bas.

Les effets de ce nouveau mécanisme de prix et de la hausse du prix des intrants vont rapidement se répercuter sur les résultats de la filière. L'endettement croissant des producteurs aura raison des bénéfices apportés par le *“club coton”*, et la production sera divisée par plus de deux entre 2005/2006 et 2007/2008, passant d'environ 535 000 à

121. En tenant compte du coût de la main d'oeuvre familiale et des coûts de fonctionnement, leur travail démontre que les exploitations agricoles de type A, selon la typologie de la CMDT, ont des coûts de production plus élevés que celles de type B et C (respectivement 169, 161 et 154 le kilo de coton). Cela s'explique par le fait que les exploitations de type A sont composées de grandes familles, donc de beaucoup de main-d'oeuvre. Les exploitations de type D, du fait de leur faible rendement, ont les coûts de production les plus élevés, 179 Fcfa par kilo (Nubukpo, Keïta, 2006 : 37).

122. La comparaison est effectuée à partir de la campagne précédant l'adoption du nouveau protocole, 2004-2005, toutes choses égales par ailleurs.

242 000 tonnes. Cela s'explique par le désengagement massif des producteurs, mais aussi par des conditions climatiques défavorables. En effet, les hivernages ont été capricieux durant ces trois campagnes, avec des pluies tardives obligeant plusieurs semis ou des pluies très inégalement réparties sur la saison, ou encore trop souvent nocturnes, ce qui serait dommageable à la fleur/capsule de coton ¹²³.

Des producteurs découragés

En effectuant notre premier séjour de recherche entre novembre 2005 et janvier 2006, il n'était donc pas surprenant de trouver les producteurs de coton fort moroses. Le prix d'achat du coton venait de passer à 160 Fcfa, et tous savaient à quel point cela allait affecter leur niveau de vie et celui de toute de la région cotonnière. Questionnés sur l'évolution de l'organisation de leur filière et sur le processus de privatisation en cours, la plupart des producteurs et syndicalistes interrogés se montraient fatalistes. Nous étions frappé par la dépendance affichée par les producteurs à l'égard du système coton, témoignage du succès finalement pernicieux de cette organisation. Il aura fallu plusieurs années de dettes cumulées pour que les producteurs commencent massivement à se désengager du *club coton*. En ce sens, plusieurs questions revenaient régulièrement : *“que produire si l'on ne fait pas de coton ? Comment accéder au crédit ? Si l'on continue à faire du coton, quelles garanties nous offriront les repreneurs une fois la CMDT privatisée ?”* Quelques citations extraites de nos entretiens vont illustrer la résignation qui caractérise les années 2005-2008, et la dégradation des rapports entre les paysans et la CMDT. Nous nous appuyerons sur les propos cités pour évoquer quelques thèmes récurrents, qui ne sont d'ailleurs pas tous spécifiques à cette période. Une première citation reflète l'opinion générale qui dominait lors de nos multiples échanges, formels ou non : *“On en a marre du coton, mais il n'y a pas d'autres moyens donc je continuerai à en cultiver l'année prochaine. Le problème c'est qu'il n'y a pas de garanties pour d'autres cultures à la banque. C'est parce qu'il a accès au crédit par le coton que le paysan continue à en cultiver. 200/210 c'est le bon prix pour ne pas perdre de l'argent. On pourrait par exemple faire du sésame, mais le problème c'est que c'est seulement les commerçants qui achètent ça, et on n'a pas de garanties sur l'achat. Pourtant c'est très facile à cultiver.”* (entretien de l'auteur avec Burama Samaké, secrétaire général du SYCOV de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni). La volatilité des prix de certains marchés agricoles sur lesquels les producteurs pourraient reporter leurs efforts s'avère dissuasive. La méfiance à l'égard des commerçants reste forte, les paysans étant persuadés qu'ils sont toujours lésés dans leurs transactions avec eux. Ce ne sont donc pas seulement les avantages du *club coton* qui ont fait le succès de cette culture, particulièrement depuis les années 1980 ¹²⁴, c'est aussi le fait qu'elle

123. Une fois la fleur fécondée, elle fane et se transforme en capsule, dans laquelle se forment la fibre et les graines de coton.

124. Rappelons que sur la période 1975-1980, avant le lancement du Programme de Restructuration des Marchés Céréaliers qui ouvre la période de libéralisation de l'agriculture, la production de coton oscillait

n'a pas d'égal en termes de garanties et de sécurité. Néanmoins, en interrogeant nos interlocuteurs sur les diversifications envisageables, nous avons constaté que beaucoup de producteurs avaient commencé à prendre ce chemin, sortant du binôme coton/vivriers. Les autres cultures locales n'avaient bien sûr jamais été totalement abandonnées, mais plutôt délaissées. Certains cultivaient (la liste n'est pas exhaustive) du niébé¹²⁵, du sésame, du pourghère¹²⁶, de l'arachide et une nouvelle variété de riz pluvial, qui doit encore faire ses preuves (Roy : 2010). Certains faisaient également du maraîchage, ou encore disposaient d'un verger (essentiellement des manguiers). Mais tous affirmaient cependant que "*tout tourne autour du coton*", qui reste la plante-reine, les autres filières agricoles n'étant pas bien structurées. Interrogé sur la réponse des paysans à la dégradation de la situation des producteurs de coton, Mansa Sidibé, président de la CPC Koumantou Shiola, répondait : "*Les paysans sont impuissants face aux changements. Les paysans ne voient pas comment s'organiser entre eux. Les syndicats ne font rien. Mais si quelque chose rapporte plus que le coton, on le fera.*", (entretien avec l'auteur, Koumantou, 27 novembre 2005). Ce sentiment d'impuissance était largement partagé, et nos interlocuteurs étaient manifestement en attente d'alternatives. Le problème pour eux n'était pas tant de sauvegarder à tout prix un système coton qui les a rendus très dépendants, mais plutôt l'absence d'organisation autour d'une autre culture de rente, en mesure d'offrir des avantages similaires.

"Il y a de gros problèmes entre les paysans et la CMDT. L'an dernier le prix du kilo était de 210 CFA, cette année il est de 160 et en plus le prix de l'engrais ne baisse jamais. Je suis inquiet pour le futur à cause de la privatisation, car on ne sait pas si les repreneurs pourront assurer le crédit aux paysans. Mais si le prix reste bas, les paysans vont arrêter de cultiver du coton. En plus, pour les céréales, le besoins en intrants ne sont pas bien assurés par le SYCOV¹²⁷" (entretien de l'auteur avec Diakaridia Koné, producteur de coton à Koumantou, 27 novembre 2005, Koumantou). Koné insiste sur les trois préoccupations centrales de nos interlocuteurs : la question du prix d'achat du coton, celle du coût des intrants et de leur accessibilité et l'accès au crédit, démontrant que les producteurs de coton agissent en acteurs économiques rationnels. La nostalgie des années fastes de l'or blanc, magnifiée par le contraste avec la période actuelle, était très présente dans les discours. Elle était matérialisée par nos interlocuteurs de façon assez simple, par

entre 100 000 et 150 000 tonnes. Dix ans plus tard, en 1990/91, elle est d'environ 275 000 tonnes. La libéralisation agricole continue son chemin après la chute de Moussa Traoré, et la production cotonnière grimpe jusqu'à plus de 500 000 tonnes dès 1997-1998. Le coton a bien constitué une valeur refuge pour les paysans du sud du Mali, situation paradoxale s'il en est, au regard des résistances qu'ont suscitées les marchés encadrés tout au long du XXe siècle.

125. De la famille des légumineux, proche du haricot, appelé en France "*cornille*".

126. Arbuste appelé "Bagani" en Bambara (petit poison), autrefois planté en bordure de champ pour tenir à l'écart les animaux, ou utilisé en petite quantité contre la constipation. Plusieurs projets de développement, particulièrement autour de Bougouni et de Sikasso, misent sur la graine de cette plante pour servir d'agro-carburant, même si, comme souvent dans ce domaine, les espoirs qu'elle suscite sont peut-être excessifs. Sur ce sujet, voir notamment Janin, Ouedraogo, 2009.

127. A plusieurs occasions la mauvaise gestion des intrants vivriers était attribuée au SYCOV par nos interlocuteurs, et non au GSCVM. Cela est dû au fait qu'ils méconnaissent cette nouvelle organisation, et à la personnalisation de la gestion des intrants par Bakary Togola, président du SYCOV.

la désignation des acquis de cette époque : beaucoup nous montraient leur moto, leur équipement agricole, leur cheptel, leur construction en dur acquis grâce au coton. Il était également fréquent d'entendre parler d'une corrélation entre les unions matrimoniales et les bonnes années en matière de revenus cotonniers¹²⁸. A cette dégradation des conditions de vie entraînée par la baisse des prix d'achat du coton s'est ajoutée une détérioration des rapports avec la CMDT : *“Souvent les chefs des Zones d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER), le niveau local de l'encadrement CMDT, trouvaient de l'argent sur l'aliment bétail et sur la fourniture de matériel agricole. Ils magouillaient aussi avec les intrants, par exemple en gonflant les commandes des AV. Avant ces chefs ZAER donnaient des conseils agricoles. Maintenant les AV et leurs secrétaires se débrouillent et n'ont plus vraiment besoin d'eux. Puis les ZAER sont devenues des Zones de Production Agricole (ZPA), en 2004 ou 2005. Aujourd'hui les chefs ZPA ne font plus rien. Ils ne travaillent pas. Ils ne répondent plus aux besoins. Ils font un peu de comptabilité et s'occupent des bordereaux de livraison d'intrants, c'est tout.”* (entretien de l'auteur avec Sidy Coulibaly, ex conseiller en gestion rurale, 5 mars 2007, Koumantou). *“Après la distribution des intrants par la CMDT, il y a souvent des restes. C'est les agents de la CMDT qui les gardaient, et les AV fermaient les yeux. L'encadrement technique connaissait bien le système, et ils savaient comment le truander. Les OP couvraient la CMDT car il y avait une entente entre eux. Ils bouffaient mais ils travaillaient. Maintenant ils bouffent mais ils ne travaillent plus. Ils font rien maintenant à la CMDT, ce sont les AV qui s'occupent de tout.”* (entretien de l'auteur avec Bakary Sidibé, représentant du SYVAC à Koumantou, 28 novembre 2005, Koumantou.). Cette situation n'est pas sans rappeler le mécontentement des paysans face au déclin des Opérations de Développement Rural au tournant des années quatre-vingt-dix, par exemple celui des producteurs d'arachides de la zone de Kita que nous avons évoqués. Tant que l'encadrement rural justifie peu ou prou sa fonction par le travail fourni, il semble que la prévarication soit mieux tolérée, ce qui n'est plus le cas quand l'encadrement est perçu comme totalement inutile par les paysans. Il apparaît aussi que les phases de transition vers la privatisation ont été préjudiciables : les investissements nécessaires à l'entretien des moyens de production de la CMDT ou de l'HUICOMA n'étaient plus toujours assurés, et certains salariés cherchaient à tirer un maximum de profits avant que ne surviennent les plans sociaux. Beaucoup de procédures judiciaires à la suite de détournements ou d'abus de bien sociaux vont surgir tout au long du processus de privatisation, certaines concernant justement les responsables de la région CMDT de Bougouni. Nous verrons également que l'HUICOMA a été particulièrement atteinte par ce phénomène de pillage avant cession.

Du côté de Kita, les compte-rendus des assemblées générales du Syndicat des Paysans

128. Rappelons que les exploitations de type A, selon le classement de la CMDT, sont les plus importantes en nombre de membres. Il y a bien une corrélation entre les succès cotonniers et l'accroissement de la taille d'une famille : une grande famille permet de cultiver plus de coton, et plus de coton permet d'accroître la taille de la famille, par exemple en dégageant des bénéfices qui serviront au chef de famille à payer une dot afin de contracter un second ou un troisième mariage. Certains producteurs nous disaient que l'année de la grève, en 2000, beaucoup de mariages avait été reportés, faute d'argent.

du Cercle de Kita, SPCK, donnent une idée des problèmes rencontrés dans cette zone, peu différents de ceux de Bougouni. Les producteurs qui y prennent la parole se plaignent du prix des intrants, du faible prix d'achat du coton, des dettes accumulées (SPCK, Procès Verbal de l'assemblée générale du SPCK, 6 mars 2007 ; 22 novembre 2007, 3 mars 2008). Ces assemblées sont l'occasion pour les militants de base d'exprimer des reproches aux différents acteurs de la filière. Leurs propos illustrent de façon concrète les différents abus auxquels ils peuvent être confrontés. Ils reprochent notamment à la CMDT ses problèmes d'organisation, les retards dans le prélèvement des récoltes dans les villages ou les retards de paiement. L'attribution de crédits dans des conditions douteuses est largement dénoncée, et imputée aux gestionnaires de CPC et aux chefs des Zone de Production Agricole (ZPA) de la CMDT. Il y a effectivement de réelles connivences entre les responsables locaux de la CMDT, le "bas" de l'organigramme de l'entreprise, et les gestionnaires de CPC, le "haut" de l'organisation des producteurs à l'échelle des villages. Les critiques adressées aux responsables des CPC laissent imaginer une atmosphère de tension et de division dans les villages. La dénonciation de la responsabilité des uns et des autres dans les problèmes de gestion reflète probablement la palette des situations rencontrées selon les villages.

Un long débat s'est engagé sur ce sujet lors de l'assemblée générale du 22 novembre 2007. Nous en restituons des extraits, en respectant l'ordre de la discussion : "*Je pense que le désendettement des paysans est dû à nous-mêmes. Si nous pensons que nos secrétaires ne font plus notre affaire nous pouvons les remplacer*" selon Mady Keïta, de Bankoni (SPCK, 22 novembre 2007, p. 4). "*Les secrétaires ont de grandes responsabilités car les abus ne sont possibles qu'avec leur soutien. Certains agissements de nos responsables AV laissent à désirer, des montants illégaux sont prélevés sur nos ressources. Si la CMDT commet des abus, les présidents et secrétaires d'AV en commettent plus*", d'après Zoumana Dembélé, de Boukaribaya, (ibid, p. 5). "*Nous pensons que la CMDT est responsable des abus causés par les agents car ils viennent à nous avec le mandat de la structure*" pour Fanta Mady Keïta, de Bafé (ibid, p. 6). "*Certains Présidents, secrétaires, trésoriers et agents CMDT ont profité de la situation, ces responsables ont trahi leurs populations avec la complicité des agents CMDT. Il faudra désormais fixer le montant des crédits avec les producteurs au lieu que les dirigeants des coopératives soient les seuls impliqués*" pour Djanguina Tounkara, le secrétaire général du syndicat (ibid, p. 7).

En cette période de création des CPC, il est plusieurs fois fait allusion aux problèmes de crédit pour l'acquisition de matériel de mesure, le "crédit boussole". "*J'ai refusé le crédit boussole mais un collègue a signé au nom du village. Nous l'avons finalement accepté parce que c'est le fils de notre responsable SPCK qui est fournisseur (le fils de Djanguina Tounkara, nda). A vrai dire les secrétaires généraux ont une part de responsabilité et se sont laissé aller*" selon Niagra Nomoko, de Katakoto (ibid, p. 7). "*Je demande aux uns et aux autres de faire attention, au lieu de nous accuser mutuellement reconnaissons que nous avons tous une part de responsabilité.*", répond Amadou Diallo, de Kita (ibid, p. 7). "*Nous*

avons été piégés dans l'affaire du crédit boussole, il était dit que c'est les coopératives elles-mêmes qui allaient acheter le matériel mais après la signature des documents on nous a fait savoir que c'est le fils de Djanguina qui serait le fournisseur. Donc pour nous motiver ils ont décidé de faire une remise de 15 000 Fcfa par matériel acheté. Je souhaite qu'on arrête le système de fournisseur", précise Sayon Sissoko, de Tambaga (ibid, p. 7). *"Nous devons revoir le mandat de nos dirigeants pour éviter qu'ils ne tombent dans la tentation. Les paysans doivent comprendre qu'ils ont le droit de refuser les situations qui ne font pas leur affaire",* ajoute Samakoun Keïta, de Mansala (ibid, p. 8). *"Il faut reconnaître que tous les agents de la CMDT ne sont pas les mêmes, notre agent CMDT ne nous a jamais imposé le crédit boussole"* précise Kali Diakitè, de Daféla, (ibid, p. 8). En conclusion du procès verbal, l'assemblée déplore les points suivants : la non-livraison ou retard de la livraison des intrants céréales, le détournement des stocks céréaliers par certains maires, le non-respect des conseils de l'encadrement par les producteurs. Elle recommande, entre autres, la révision du système d'octroi des crédits, la formation des membres des CPC et des unions, la livraison à temps et à un prix abordable des intrants vivriers (ibid, 11-12). L'assemblée générale du 6 mars 2007 allait globalement dans le même sens. Deux nouveaux propos illustrent la proximité entre les responsables des CPC et les chefs des ZPA : *"Il y a un producteur qui est venu me voir afin de l'aider à avoir un fournisseur pour l'acquisition d'une charrette. Mais en réalité il n'avait pas besoin de la charrette, il était en accord avec le village, le secrétaire du village et le chef ZPA. Le chef ZPA lui a ordonné de chercher un fournisseur, et quand il l'aura, il signera son dossier. Je lui ai dit "s'il ne paie pas la charrette, moi, je ne me mêle pas là-dedans, car c'est un détournement",* raconte Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK (SPCK, 2007, procès verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2007, p.6). *"Actuellement le président, le secrétaire, le trésorier et le chef ZPA montent le dossier au nom de l'organisation paysanne (CPC, nda). Un exemple, à Siranikoro, les producteurs sont venus prendre un crédit de matériel, mais ils n'ont pas payé de matériel, ils voulaient utiliser (l'argent) pour d'autres choses. Quand j'ai su cela je suis parti récupérer l'argent pour venir le reverser à la BNDA. Il est temps que la BNDA et la CMDT changent leur manière d'octroi de crédit"* pour Mady Fafana Souranzan (ibid, p. 6-7). C'est finalement la responsabilité des *"intellectuels"* qui est dénoncée : *"Les banquiers, la CMDT et les fournisseurs, je ne suis pas d'accord avec eux, les producteurs sont aveugles. Mais j'en veux beaucoup à ces institutions. Les intellectuels sont la cause du sur-endettement des producteurs"* selon Mamadou Kamissoko (ibid, p. 6), *"Je rejoins un peu l'idée de Mr Kamissoko, les intellectuels sont à la base du sur-endettement des producteurs, des mésententes. Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire",* ajoute Sékou Dembéle (ibid).

Ces propos révèlent aussi une tendance de fond : les transferts de gestion s'accompagnent du transfert des pratiques qui leur sont associées. Ainsi les détournements des personnels de la CMDT sont devenus les abus des gestionnaires d'AV (parfois en association avec l'encadrement CMDT, rompant avec l'image d'une ligne de fracture entre

les producteurs d'un côté et l'encadrement de l'autre). La libéralisation économique ne change pas fondamentalement les pratiques, si bien que la question n'est pas tant de savoir quel est le degré des transferts réalisés que d'essayer de comprendre comment la société malienne les gère et les "digère". La prévarication, la corruption et le clientélisme sont des modes de gestion largement partagés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, par le syndicaliste, l'associatif, le sociétaire d'une coopérative, l'employé de bureau ou le fonctionnaire, pratiques décriées par ceux qui n'en profitent pas. Les producteurs membres du SPCK les dénoncent publiquement, en pointant la responsabilité de tous ceux qui disposent d'un peu de pouvoir (encadrement, gestionnaire d'AV, etc), désignés ici par la catégorie, à prendre au sens large, "d'intellectuel". Les phénomènes de corruption, de patrimonialisme et de clientélisme sont peut-être les moteurs des relations politiques et économiques au Mali, mais ils ne sont pas l'objet d'une adhésion généralisée qui reposerait sur une prétendue "acceptation culturelle" de ces comportements.

Quand la gestion des intrants vivriers met en péril toute la filière

Nous avons vu à travers les propos que nous avons pu citer à quel point la question des intrants, de leur gestion, de leur approvisionnement, de leur coût, est présente. Les problèmes d'accès aux intrants vivriers gérés par le GSCVM étaient un thème récurrent dans nos échanges. Le moins que l'on puisse dire est que cette gestion a été très préjudiciable à la production de vivriers, tant par ses coûts élevés que par les problèmes d'approvisionnement, soit trop tardif soit inexistant. Cela a également eu des effets dommageables sur la culture du coton, certains produits qui lui étaient destinés ayant été détournés à l'usage des champs de vivriers. Plusieurs producteurs nous affirmaient qu'ils risquaient d'être sanctionnés si la CMDT découvrait qu'ils achetaient des engrais ou pesticides au marché. Pourtant le marché des intrants au Mali est totalement libéralisé, et aucun producteur ou SCPC n'est obligé de passer par la CMDT ou par le GSCVM pour se fournir, mais les anciennes pratiques sont tenaces : "*Les CPC n'ont pas la mentalité pour emprunter autrement que via la CMDT pour les intrants coton et le GSCVM pour les intrants céréales. Si un producteur a les moyens d'acheter comptant il peut acheter là où il veut. Il n'est pas obligé de passer par le GSCVM. C'est pour le crédit que les CPC passent par le GSCVM, souvent par ignorance car elles pourraient aller ailleurs.*" (entretien de l'auteur avec Sidy Coulibaly, ex-conseiller en gestion rurale, 5 mars 2007, Koumantou). Néanmoins, dans la région CDMT de Koutiala, après plusieurs années ponctuées par des difficultés d'approvisionnement et des soupçons de surfacturation des prix, certaines SCPC décident d'autonomiser leur approvisionnement. C'est le cas par exemple à Ourikela, au sud-est de la ville, mais cela suppose la présence d'un fournisseur à proximité, et surtout des fonds propres pour pouvoir acheter les engrais et insecticides (Dembélé, 2005 : 60).

Si les premières années du transfert de gestion de l'approvisionnement en intrants

vivriers vers le GSCVM ont été difficiles en raison d'un manque d'expérience et des difficultés posées par les fournisseurs, voire par le manque de soutien de la CMDT, des abus caractérisés vont ensuite mettre en péril toute la filière et fortement pénaliser les producteurs. Ce transfert de gestion, qui avait valeur de test de la capacité des producteurs à assumer de nouvelles fonctions, aura été un cadeau empoisonné. Les problèmes se sont amplifiés à l'arrivée de Bakary Togola à la tête du GSCVM, et sa gestion va être unanimement décriée, sauf par le gouvernement et le Président de la République, qui lui apportent un soutien constant.

Lors de la campagne 2005-2006, Bakary Togola passe un contrat de gré à gré avec la société Karagnara, qui lui fournit un herbicide pour un montant trois fois plus élevé que celui de l'une des entreprises qui avaient initialement répondu à l'appel d'offres. D'ailleurs plusieurs des fournisseurs qui ont été retenus pour approvisionner les producteurs n'y avaient même pas participé (Dembélé, les échos daté du 21 juin 2006). Face à ces entorses caractérisées aux procédures légales d'appel d'offres, la CMDT refuse de régler la facture à l'entreprise Karagnara, et l'affaire se poursuit au tribunal, qui donne raison à cette dernière : *“ Dans son ordonnance n°392 du 6 juin 2006, le Tribunal de commerce a autorisé la société Karagnara à pratiquer “une saisie conservatoire sur les créances que possèdent le GSCVM et la CMDT à l'encontre de la BDM-SA, la BIM, la BCS, la BOA, la BMS, la BRS, Ecobank, BICIM et la BNDA pour sûreté (...) et avoir paiement de sa créance que nous évaluons provisoirement en principal à 489 763 470 F CFA outre la somme de 48 976 347 F CFA à titre de frais de procédure et intérêts” (ibid). Cette affaire va susciter de nombreuses réactions de la part des autres responsables syndicaux, y compris ceux du SYCOV dont Togola est le président. Ampha Coulibaly, son prédécesseur, président du SYCOV de Koutiala et qui connaît le sujet pour avoir géré le transfert de l'approvisionnement en intrants vivriers pendant les premières années, adresse une lettre de protestation à Bakary Togola, avec ampliation aux présidents des autres syndicats cotonniers, au ministère de l'Agriculture, à la MRSC et à la Direction Nationale de la CMDT. Il dénonce le surcoût entraîné par le contrat passé avec Karagnara. Il critique également l'acquisition d'un autre herbicide, le “sicomet”, non homologué par l'Institut d'Économie Rurale et deux fois plus cher que les autres produits disponibles équivalents (12.000 Fcfa/litre contre 4945 Fcfa/litre). Ampha Coulibaly regrette aussi que le “complexe céréale” (engrais) ne soit pas sous forme de granulés et le fait que les sacs pèsent entre 35 et 45 kg, et non 50 kg, comme prévu dans le cahier des charges (Correspondance du Président SYCOV de Koutiala, Ampha Coulibaly, adressée au président du GSCVM, datée du 24 juillet 2006, 3 p.). Cette lettre marque publiquement la défiance d'Ampha Coulibaly vis-à-vis de Bakary Togola, et le SYCOV de Koutiala menace alors de se passer des services du GSCVM. L'année suivante Ampha Coulibaly obtient, à point nommé, un poste de vice-président de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, au côté de Bakary Togola, président.*

Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, tentera également d'alerter les au-

torités et multipliera les correspondances au GSCVM, à la CMDT et auprès de différents ministères. En octobre 2007, il en appelle directement au Premier ministre. Il dénonce notamment l'absence de transparence dans la comptabilité du GSCVM, qui ne fournit aucun bilan à ses membres, mais aussi les multiples rôles de Bakary Togola, et sa responsabilité dans l'affaire du "sicomet" que nous venons d'évoquer. Le GSCVM avait commandé, pour la campagne 2005-2006, cet herbicide non homologué par l'IER auprès de la Société Inter-africaine de distribution (IAD). La CMDT, qui règle les fournisseurs au nom du GSCVM, refusera d'honorer le paiement de cette commande contractée de gré à gré, pour un prix qu'elle juge excessif et pour un produit qui n'a pas fait ses preuves. Le fournisseur dépose une plainte au tribunal de commerce de Bamako fin 2006, et la CMDT est condamnée à payer son dû, le contrat étant considéré comme exécuté, puisque le produit a bien été livré et utilisé. La CMDT fait appel, et voit sa condamnation confirmée en décembre 2007 (Sidibé, L'indépendant, 11 mars 2009). L'entreprise tardant à exécuter la sentence, l'affaire rebondit le 22 février 2008 lorsque la société IAD réussit à faire saisir à Abidjan les balles de coton maliennes, alors en cours d'exportation. Le 29 février 2008, les autorités maliennes obtiennent une mainlevée qui permet au coton de continuer son chemin. Quelques mois plus tard l'affaire parvient jusqu'à la Cour suprême qui renvoie les deux parties à une négociation à l'amiable, dont on ignore à ce jour l'issue. Cette affaire va mettre en péril l'ensemble de la filière, puisque le financement de la campagne en cours, négocié au moment des saisies, a dû être revu dans la précipitation : *"La CMDT a signé avec le pool bancaire mixte à Paris une convention de financement de 50 milliards de Fcfa pour les achats de coton graine au titre de la campagne 2007/2008. Mais à cause de difficultés nouvelles liées aux saisies sur le coton de la CMDT au port d'Abidjan, cette convention a connu des difficultés d'application et elle a été remplacée par une convention avec les seules banques nationales"*¹²⁹ (MRSC, 2008).

A la suite de ces deux affaires, alors que l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC) devait prendre le relais du GSCVM dans la gestion des intrants vivriers à partir de la campagne 2007/2008, celle-ci a été placée sous surveillance. Désormais l'approvisionnement en intrants vivriers sera géré par un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) réunissant l'UN-SCPC, la CMDT et l'OHVN. Il a semblé nécessaire de prévenir les risques de voir certains fournisseurs tourner le dos à l'UN-SCPC, présidée par celui qui dirigeait déjà le GSCVM. Les principaux responsables syndicaux n'auront donc pas été à la hauteur du défi qui leur avait été lancé en 2001, lorsque ce transfert de gestion leur a été accordé, et la création du GIE apparaît comme un retour en arrière inquiétant. Cette situation a aussi terni l'image du principal leader paysan. Dès notre premier séjour en 2005/2006, lors des réunions d'information sur la commercialisation de la campagne 2004/2005, des représentants de CPC réclamaient que l'on retire la gestion des intrants au GSCVM. A Yanfolila ou encore à Dogo, des paysans expliquaient qu'ils avaient dû

129. Parmi les banques qui se retirent, il y a par exemple la Société Générale. (entretien de l'auteur avec Ali Kontao, conseiller à la MRSC, 11 novembre 2008, Bamako).

utiliser leurs intrants cotonniers pour leur cultures vivrières, ce qui suscitait leur colère. Lors d'une réunion du SYCOV de Bougouni à laquelle nous avons assisté en 2007, certains militants réclamaient la restitution à la seule CMDT de la gestion de l'approvisionnement. Les responsables locaux du SYCOV se plaignaient également du discrédit jeté sur leur syndicat, sans qu'ils soient responsables de la situation. Les producteurs que nous avons rencontrés avaient des mots très durs à leur endroit. Par exemple Mansa Sidibé nous dira que "*les syndicalistes ont la bouche dans le sang*" (entretien de l'auteur avec Mansa Sidibé président de la CPC Koumantou Shiola, Koumantou, 27 novembre 2005). Les critiques se cristallisent principalement -et nécessairement- sur la figure de Bakary Togola, puisqu'il occupe les postes les plus importants de la représentation paysanne (SYCOV, GSCVM, UN SCPC, APCAM¹³⁰). Toutefois, si le GSCVM a été progressivement monopolisé par Togola, il faut noter que Tahirou Bamba, du SYVAC, a un temps été responsable de la commission technique d'appels d'offres, et qu'à ce titre tous les responsables syndicaux étaient confrontés à des critiques. Sidy Coulibaly (du PGR de Koumantou), interrogé sur le discrédit dont faisaient l'objet les leaders, tant du SYVAC que du SYCOV, nous disait : "*Les paysans ont vu que ces gens sifflaient dans les mêmes flûtes*" (entretien de l'auteur avec S. Coulibaly, ex conseiller du centre de gestion rurale de Koumantou, 28 septembre 2008, Koumantou). Cependant, il faudrait affiner cette lecture en fonction des zones, l'image des syndicats étant aussi tributaire des agissements de leurs représentants locaux. Adama Sangaré (qui au passage s'attribue un certain mérite puisqu'il est Président du SYCOV du secteur de Garalo) estime que "*la défense des paysans s'arrête au niveau des régions. Le haut c'est leur intérêt seulement. Ils travaillent contre nous, contre notre intérêt.*" (entretien de l'auteur avec Adama Sangaré, 17 avril 2007, Bougouni.). Ces propos permettent de ne pas placer tous les syndicalistes sur le même pied, et de ne pas généraliser les situations que nous avons observées dans la région CDMT de Bougouni, même si nous avons eu des échos similaires dans les autres régions. Le distinguo qu'opère Sangaré entre la base et le sommet est lui aussi un peu caricatural, mais il suggère que la nature des enjeux n'est pas la même au niveau national qu'au niveau local, et que l'intervention de syndicalistes locaux dans les problèmes quotidiens des producteurs a peut-être, mieux que celle des dirigeants nationaux, fait la preuve de leur capacité défendre les intérêts des producteurs¹³¹.

130. Togola sera pour un temps à la fois président du GSCVM et de l'UN-SCPC, même si la seconde est supposée remplacer le premier. Devant les lenteurs rencontrées dans la mise en place de la faïtière, les deux coexisteront pendant une certaine période. Les membres du GSCVM ne seront jamais informés de sa dissolution effective, ni d'une passation de pouvoir formelle entre lui et l'UN-SCPC, au grand dam de plusieurs responsables syndicaux qui étaient parties prenantes du groupement, mais pas de l'union. Par exemple Djanguina Tounkara réclamait cette passation de pouvoir dans une correspondance adressée au Premier ministre, datée du 1er octobre 2007, plusieurs mois après la constitution du bureau de l'UN-SCPC. Pour Mody Diallo, du SYVAC de Bougouni : "*Le GSCVM existe encore officiellement, mais c'est une coquille vide. Quand l'Union a été créée il n'y a pas eu de réunion pour faire la passation entre le GSCVM et l'Union. Même par respect pour les syndicats il fallait faire une réunion de passation de pouvoir, alors que les syndicats ont cogéré.*" (entretien avec l'auteur, 27 septembre 2008, Bougouni).

131. Précisons tout de même que certains reproches récurrents adressés aux dirigeants syndicaux, par exemple sur le prix d'achat du kilo de coton, très bas lors de nos séjours, partaient d'une surestimation de leur poids réel dans les négociations, et donc de leur responsabilité sur le sujet.

Conclusion

La décennie 2000 avait commencé sur une tonalité très libérale pour l'agriculture malienne, entre le lancement du processus de privatisation de la filière coton et le combat des pays porteurs de "*l'initiative C4*" à l'OMC. Après la réélection d'Amadou Toumani Touré et l'installation de la faïtière à la mi-2007, les conditions semblent réunies pour lancer le processus de cession de la CMDT. Et pourtant, ATT placera son deuxième mandat sous le signe de la croissance de la production agricole, et les cultures de riz et/ou de coton bénéficieront de subventions presque chaque année pendant son nouveau quinquennat. Le président souhaitait relancer la CMDT, le moral des producteurs de coton étant en berne. La production s'effondre lors de la campagne 2007-2008 (passant de 532 000 à 242 000 tonnes), ce qui présente le risque de décourager d'éventuels repreneurs et déprécie la valeur de la CMDT. La situation d'entre-deux que traversent l'entreprise et les producteurs est préjudiciable à tous : la CMDT n'investit plus dans l'entretien de son parc industriel (et ses comptes sont toujours dans le rouge, devant bénéficier de l'aide ou d'emprunts auprès de l'État) ; les producteurs n'ont plus confiance dans l'entreprise et se détournent de la culture du coton, ce qu'illustre le maintien d'une production particulièrement faible malgré un prix d'achat à la hausse (200 Fcfa le kilo pour une production de 200 000 tonnes en 2008-2009).

Les producteurs de coton sont quant à eux structurés comme jamais, avec leur nouvelle faïtière, mais leur principal représentant s'illustre par sa gestion contestée -et contestable- des marchés d'intrants vivriers. Si la confiance semble brisée entre les producteurs et le président de l'UN-SCPC, elle ne l'est pas entre ce dernier et le pouvoir, qui ne l'a jamais inquiété, et même plutôt conforté dans sa stratégie d'occupation de tous les postes. Il faut dire qu'il a l'avantage d'être plutôt atone sur le dossier brûlant de la privatisation.

Des privatisations aux issues toujours incertaines

I - Les vicissitudes des privatisations de la filière cotonnière

Le processus de privatisation de la filière cotonnière malienne a compris bien des avatars quant à la forme qu'il devait prendre et à son calendrier. En février 2005, un nouveau "*Plan détaillé de mise en oeuvre du processus de réforme du secteur coton*" est validé en conseil des ministres, mais beaucoup de points restent à définir. En octobre 2005, un nouveau rapport intitulé "*Mission d'éclairage et de recadrage du processus de réforme du secteur coton*" fixe dans les grandes lignes les modalités de la privatisation de la filière (MRSC/ Waddell, 2005), quatre années après les états généraux du secteur coton. Waddell, analyste financier et auteur du rapport, passe en revue les onze études qui ont été commanditées par la MRSC, et propose des arbitrages :

- Découpage de la CMDT en plusieurs filiales correspondant à des zones géographiques, dont le nombre et le contour restent à définir (finalement la zone cotonnière sera divisée en quatre).
- Mise en place d'une inter-profession coton (IPC) qui réunira la faïtière (UN-SCPC) et les repreneurs privés des quatre futures zones cotonnières, et associera certains partenaires de la filière (par exemple la BNDA).
- Création d'un Office de Classement du Coton graine et du Coton fibre (OCC), qui assurera cette mission pour les quatre sociétés cotonnières afin de garantir une homogénéité des critères sur l'ensemble de la production nationale.
- Création d'une Bourse du coton (idée qui sera finalement abandonnée).

Ce plan permet de redonner une impulsion à un processus alors en déroute. Rétrospectivement, et même si cela n'est peut être pas le résultat d'une stratégie délibérée on peut dire que les errances du processus ont permis de sauvegarder l'élément central de l'organisation antérieure de la culture cotonnière, le principe de filière intégrée (prix et achat des récoltes garantis, monopole d'achat, facilité d'accès au crédit et aux intrants). Sur ce point le Mali a aussi bénéficié des échecs de la libéralisation de la filière béninoise,

et de l'exemple Burkinabé, où le remplacement de la SOFITEX, l'équivalent de la CMDT, par trois entités dont l'actionnariat est partagé entre repreneurs privés (dont Dagrís), les producteurs et l'État, a semblé efficace. Si cette formule va être imitée, notons que l'État burkinabé est rapidement redevenu actionnaire majoritaire de deux de ces trois sociétés, à un moment où leur survie financière était en jeu (Bergamaschi, 2011 : 247). Contrairement aux ambitions initiales des institutions de Bretton Woods, les États d'Afrique de l'Ouest ont encore un rôle direct à jouer quand il s'agit d'éviter la disparition de leurs filières cotonnières. Le cas burkinabé, et comme nous allons voir, la situation de la CMDT, posent la question de la pertinence des arguments légitimant la privatisation de cette filière.

1 - L'intensité des conflits sociaux

Après avoir présenté la façon dont le processus de privatisation a réorganisé la participation paysanne des producteurs de coton, nous allons évoquer les conflits sociaux qu'il a suscités au sein des entreprises de la filière coton durant les années deux mille. En partant d'une étude sur le syndicalisme comme support d'une réflexion sur la notion de "*société civile*" au Mali, nous avons prévu d'accorder une attention prioritaire aux syndicats de producteurs de coton. Mais en plein processus de privatisation de la filière, nos recherches ne pouvaient passer à côté de tout un champ de sa représentation, le syndicalisme des entreprises qui la composent, en aval de la production agricole (SMPC, HUICOMA, CMDT). Nous voulions être attentif aux mobilisations sociales entourant les privatisations de tous les membres de la filière -et jusqu'en France-, et ce n'est pas du côté des producteurs que nous avons trouvé les plus importantes d'entre elles.

Les salariés ont été ceux qui ont combattu avec le plus d'ardeur les privatisations, même si les rapports de forces qu'ils ont tenté d'établir visaient surtout à obtenir un traitement satisfaisant dans un processus qu'ils jugeaient généralement inéluctable. A la pointe des tractations, la section syndicale de la filière coton, rattachée au Syndicat National de la Production (SYNAPRO) de l'UNTM, qui réunit la représentation des salariés de la CMDT, de l'HUICOMA et de la Société Malienne de Produits Chimiques (SMPC, qui fabrique des pesticides). Les syndicats de la filière cotonnière font figure de place forte du syndicalisme, et nous avons pu observer que leurs mots d'ordre étaient très bien suivis, notamment les jours de grève. Il existe une "*culture d'entreprise*" forte à la CMDT ou à l'HUICOMA (Kester, 2007 : 131-137), avec un certain attachement, la fierté de travailler dans ces fleurons agro-industriels maliens. Les salariés y sont parmi les mieux lotis du pays, grâce à un certain nombre d'avantages salariaux (à l'HUICOMA, dans les années quatre-vingt-dix : prime de nuit, prime de productivité, heures supplémentaires majorées, vélo, moto ou voiture de fonction, attribution de sucre, de viande et de céréales les jours de fête, crédit à la construction, alimentation d'un fonds social pour les naissances, mariages,

décès, frais d'hospitalisation, prime de responsabilité pour les cadres et aide au logement ou logement de fonction, avec électricité et eau gratuites, Kester, 2007 : 93). Zakariyaou Diawara, dit "Z", secrétaire général de la section syndicale de la filière coton, présente son organisation : "Nous avons un comité syndical dans chaque région CMDT. Il y a six comités, plus Bamako. Il y a aussi quatre comités pour HUICOMA, et un à la SMP. Cela fait douze au total. C'est les salariés qui élisent leur comité. Pour l'ensemble de la section il y a quarante-quatre représentants élus. Chaque comité désigne un certain nombre de personnes pour les représenter au niveau de la section puis on fait des élections. On est syndiqué automatiquement. Pour notre financement il n'y a plus de prélèvement sur salaire depuis l'arrivée d'Alpha Oumar Konaré. Il y a théoriquement une cotisation mais on ne l'applique pas, et le syndicat fonctionne grâce à un fonds social, à hauteur de 0,5% du bénéfice." (entretien avec l'auteur, 13 mars 2007, Bamako). "Z" travaille à la CMDT depuis 1983, et a été nommé à la tête du syndicat de la filière coton de façon consensuelle en 2004 pour mettre fin à un conflit d'intérêt au sein de sa direction, sur lequel nous reviendrons.

Les industries textiles

Avant de préciser le sort des entreprises du secteur coton en voie de privatisation, intéressons-nous à la situation des industries textiles. En 2003, la part de la production cotonnière nationale transformée localement est insignifiante : 1% (Sanoko, 2003 : 6). La COMATEX S.A, à Ségou, reprise par l'entreprise chinoise COVEC depuis 1994 et comptant 1400 salariés, est la seule à transformer du coton, pour une production d'environ 1800 tonnes par an (1400 tonnes de tissus imprimés et 400 tonnes de fil à tisser, dont 96% sont écoulées localement, *ibid*, 6-7-8).

L'ITEMA, enlisée dans des problèmes de gestion, ferme ses portes en août 2000. Bakary Cissé, homme d'affaire malien installé en Côte d'Ivoire, importateur de tissus, va reprendre l'entreprise, qui relance ses activités en mars 2005. Il la rebaptise *Bakary textile commerce industrie*, abrégé *Batex-ci*. Un nouvel acteur arrive également sur le marché à la mi-2003, avec un démarrage effectif des activités en février 2004, la FITINA (*Fils et Tissus Naturels d'Afrique*), entreprise à capitaux mauriciens et français, qui bénéficie également du soutien de la Banque Européenne d'Investissement. L'usine est installée à proximité de Sénou, et sa production est essentiellement destinée à l'île Maurice et à la Côte d'Ivoire (Airault, 2006).

Enfin, deux autres entreprises apparaissent dans le secteur de la transformation du coton, Sofacoh, créé fin 2004, qui produit du coton hydrophile destiné aux secteurs médical et cosmétique, et Maseda Industrie, créée en 2006 par des investisseurs maliens, qui fabrique des coton-tiges, du coton hydrophile et des serviettes hygiéniques (Wague, 2011).

Il y a donc un apparent redémarrage de la production textile à partir de 2004-2005, le

pays comptant alors trois entreprises dans ce secteur. Toutefois, elles sont confrontées à la concurrence des tissus importés frauduleusement. A peine relancé le secteur est en crise. FITINA perd ses marchés et son activité n'aura duré qu'une seule année, pour s'arrêter mi 2005, malgré une tentative de reprise en 2006 (Gagiaga, 2007). Par la suite l'entreprise se trouve mêlée à une affaire judiciaire. L'Union européenne accuse Ahmed Sow, ancien responsable du Centre pour le Développement de l'Entreprise¹ (CDE), organisme de coopération de l'Union avec les pays ACP, d'avoir favorisé l'octroi d'un prêt à FITINA, et demande la restitution des 3.7 millions d'euros accordés par la Banque Européenne d'Investissement. Après une enquête de l'Office européen de lutte anti-fraude il est finalement innocenté (Naudé, 2008), mais le contentieux judiciaire entre la Banque et FITINA ne sera pas clos avant 2011. A la faveur d'un renouvellement de l'actionnariat (72,5% de capitaux français, 17,5% de capitaux maliens et 10% de capitaux mauriciens), l'entreprise est relancée pour la campagne 2011-2012, avec l'ambition de transformer 3.500 tonnes de coton-fibre en fil à tisser, avec une cinquantaine de salariés (Haïdara, Sidibé : 2011).

Très fragile, le secteur textile et les entreprises de coton hydrophile font appel à l'État, lequel apporte différentes formes de soutien par l'intermédiaire de "*contrats de performance*" (exonérations fiscales, coton à un prix subventionné, freins à l'importation des textiles, exonération sur les carburants). Toutefois l'une des clauses principales des contrats, signés en 2011, n'est pas encore exécutée : la fourniture de la matière première à un prix préférentiel par la CMDT (-50% pour la période 2011-2013). Elle refuse en effet de supporter le coût de la décote qui est offerte aux entreprises, et qui doit ensuite être comblée par une compensation apportée par l'État. A l'inverse son PDG réclame "*le paiement au comptant, sur la base du prix de cession, avant tout enlèvement, charge à l'acheteur de demander la décote à l'État*" (cité par Camara, 2011). La situation des industries textiles semble assez caractéristique de la montée en puissance de groupes privés dans le secteur coton : aucune n'est vraiment viable économiquement, et ne peut se passer de soutien public. Ainsi, la Société Malienne de Produits Chimiques (SMPC), laissée-pour-compte, ne survivra pas à la concurrence internationale, et à l'inverse l'HUICOMA, une fois privatisée, bénéficiera de clauses avantageuses qu'elle n'avait pas auparavant.

La liquidation de la Société Malienne de Produits Chimiques

La SMPC, bâtie à la fin des années quatre-vingt pour enrichir du phosphate et garantir l'approvisionnement en pesticides de la CMDT² (qui détiendra jusqu'à 57% de son capital) va voir son activité s'interrompre au tournant du siècle. La CMDT, son principal client (plus de 90% de son chiffre d'affaires), modifie ses procédures sous la pression des bailleurs de fond et organise à partir de 1999 des appels d'offres internationaux pour assurer ses

1. Il a également été ministre des Mines, de l'énergie et de l'eau dans l'un des gouvernements d'Amadou Toumani Touré.

2. Et accessoirement, de l'OHVN.

besoins en pesticides, ce qui entraînera la cessation progressive des activités de la SMPC, qui n'est pas compétitive (ministère de l'Agriculture, non daté, p. 1). *“Depuis 1999 l'usine tournait au ralenti faute de fonds pour payer les matières premières. Shell-chimie nous les envoyait, on payait 30% à la commande et le reliquat après la vente. Mais il y a eu beaucoup d'impayés donc Shell-chimie a cessé de nous approvisionner.”* (entretien de l'auteur avec Ousman Sissoko, chimiste et représentant syndical à la SMPC, 25 mars 2007, Bamako). À la même époque, la CMDT se désengage du capital de la SMPC au profit de l'État, qui devient actionnaire majoritaire (ibid). Ousman Sissoko, salarié de l'entreprise depuis ses débuts et représentant syndical, met en cause la gestion de l'entreprise par son président : *“En 1991 il y a eu la transition et un nouveau PDG a été nommé, Issa Konda, qui était un ami d'ATT. Il est resté à la tête de l'entreprise pendant quatorze ans. (...) Il n'y avait pas de vraie comptabilité et il faisait ce qu'il voulait. Alpha Oumar Konaré a même fait arrêter le comptable, le directeur des approvisionnements, le PDG, la directrice financière et le secrétaire général du syndicat SMPC, très proche de la direction, à cause de détournements, à la fin de son second mandat. ATT les a fait libérer et jusqu'à nos jours ils n'ont pas été inquiétés par la justice. A la SMPC ce n'est pas l'État qui nous pillait mais la direction. Elle commandait des produits, l'argent sortait, mais les produits ne rentraient pas. Il y avait beaucoup de jeux comptables et de fausses factures. (...) Une fois l'entreprise dissoute, Issa Konda a été nommé chargé de mission au ministère de la promotion des investissements et des petites et moyennes entreprises. Pour les ouvriers qualifiés et le personnel, on se retrouve sans possibilité de reclassement”.* (entretien de l'auteur avec Ousman Sissoko, 25 mars 2007, Bamako). Ce ressentiment à l'égard de la direction de la SMPC et des autorités, à travers la figure d'ATT, témoigne d'une tendance forte dans les critiques que nous avons entendues de la part des salariés de la filière coton. En effet, tout en prenant en compte le nouveau contexte politico-économique (pour le cas de la SMPC, le fait que la libéralisation de la filière cotonnière ait amené son principal client, la CMDT, à se désister, et plus généralement, le poids des IFI dans la privatisation des entreprises publiques maliennes), les travailleurs de la filière coton, mais aussi un certain nombre de producteurs et de syndicalistes, réservaient leurs griefs aux directions des entreprises et à la classe politique malienne. Les IFI étaient quant à elles relativement épargnées. Alpha Oumar Konaré et surtout Amadou Toumani Touré, en leur qualité de Présidents de la République, étaient particulièrement mis en cause, tout comme le clan CMDT de l'ADEMA. Beaucoup considéraient alors que c'était la politisation des entreprises de la filière à partir de 1991 qui les avait menées à leur perte.

Quand la SMPC cesse de fonctionner, aucune mesure n'est adoptée pour prendre en considération la situation de chômage technique dans laquelle vont se retrouver la soixantaine de salariés qui ne sont plus rémunérés, ce qui va entraîner trente-six mois d'arriérés de salaires. Un bras de fer va s'engager entre la section syndicale de la filière coton, à laquelle est rattachée celle de la SMPC, et le gouvernement, afin d'obtenir le paiement de ces arriérés et un plan social de licenciement. Il est finalement décidé de procéder à la

liquidation de l'entreprise, décision qui laissera Ousman Sissoko très amer par rapport à la façon dont elle a été prise, fin 2004. Il contestait la légalité de cette dissolution dans la mesure où l'entreprise n'avait pas tenu de Conseil d'Administration (CA) depuis plusieurs années, et où cette procédure n'était régulière qu'après trois exercices déficitaires successifs actés par celui-ci (entretien avec l'auteur avec O. Sissoko, chimiste, représentant du comité syndical SMPC, 25 mars 2007, Bamako). Les derniers mandats des représentants de son Conseil d'Administration étaient arrivés à terme en 1998 et n'avaient pas été renouvelés depuis. Pour contourner ce problème juridique, une assemblée générale extraordinaire est organisée le 15 décembre 2004, et elle proclame la dissolution de l'entreprise (ministère de l'Agriculture, non daté, p. 2). La section syndicale de la filière coton tente de négocier des indemnités conséquentes auprès de l'État, jugé responsable du sort des salariés, en vertu de son statut d'actionnaire majoritaire. Ce dernier se défausse sur le liquidateur de la SMPC, le groupe GMI conseil, qui signe un protocole d'accord avec des représentants des salariés le 2 août 2005 (Correspondance du 5 mars 2006 entre le secrétaire général de la section syndicale filière coton et le ministère des Domaines, de l'État et des affaires foncières). La section syndicale rejette ce protocole, considérant que le liquidateur ne peut se substituer à l'actionnaire principal de la SMPC, leur véritable employeur. Elle conteste également la légitimité des salariés qui ont ratifié cet accord, ceux-ci n'ayant pas été désignés par la section (correspondance entre le secrétaire général de la section syndicale filière coton et le ministère des domaines de l'État et des affaires foncières, 27 avril 2006). Le gouvernement fera longtemps "*traîner le dossier*" et le 7 mars 2007, après trois années de réclamations et de mobilisation de la section sous différentes formes³, les salariés obtiennent le paiement de dix-huit mois d'arriérés de salaire et leurs droits légaux de licenciement, acte qui vient mettre un terme à l'histoire de l'entreprise (entretien de l'auteur avec Ousman Sissoko, chimiste et délégué syndical à la SMPC, 25 mars 2007).

La privatisation de l'HUICOMA

Au fil des années, l'appareil industriel de l'HUICOMA s'était étoffé avec l'acquisition de l'ex SEPOM de Koulikoro (en 1986) et de l'usine de l'ex-Société des Produits Arachidiers du Mali de Kita (en 1995). Son fief reste Koutiala, où ses usines produisent de l'huile, du savon, des cosmétiques à base de karité et du tourteau. Comme à la plupart des entreprises industrielles maliennes, la dévaluation de 1994 a porté un coup à son équilibre comptable, à la fois parce qu'elle était tributaire de fournisseurs européens pour son équipement, et parce qu'elle avait contracté des emprunts en devises étrangères (entretien de l'auteur avec Sibiri Diarra, responsable de la division trésorerie de l'HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako). Sous la pression des IFI, les prix très bas qu'accordait la CMDT à

3. Conférence de presse et interpellation des médias, lettres de réclamations auprès des autorités, prise en compte du sort des salariés de la SMPC dans les mots d'ordre des grèves qui vont traverser la filière.

l'HUICOMA sur sa matière première, la graine de coton, sont fortement revus à la hausse à partir de la fin des années quatre-vingt-dix, pour finalement atteindre plus de 50 000 Fcfa la tonne. Cette hausse pénalise l'entreprise qui voit ses coûts de production augmenter mais dispose de peu de marges de manoeuvre sur les prix de vente de ses produits finis : *“On faisait de l'huile, du savon, de la crème de karité, et tout ça c'est des produits de grande consommation, de première nécessité. Leurs prix étaient contrôlés par le gouvernement. L'HUICOMA faisait oeuvre sociale, et ne vendait pas comme elle voulait, selon ses coûts⁴. Aussi la marge était faible. HUICOMA n'a jamais été subventionnée par l'État pour autant”* (ibid). En 2000 la CMDT, actionnaire à 32% de l'HUICOMA, se retire au profit de l'État, première étape ouvrant la voie à sa privatisation⁵. La cession de l'entreprise, pilotée par la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), a été lancée par un appel d'offres en décembre 2002, mais ne sera finalisée que le 16 mai 2005, date à laquelle le groupe est cédé à Alou Tomota. Entre-temps deux repreneurs avaient obtenu les faveurs de l'État, avant de voir la reprise annulée par deux fois. Le premier repreneur retenu était la Société d'organisation, de management et de développement des industries alimentaires et agricoles, Somdiaa, groupe agro-industriel français établi en Afrique depuis 1947, présent dans les industries sucrières et meunières⁶. En fait, l'État n'avait pas eu l'embarras du choix, puisque deux acquéreurs seulement s'étaient manifestés, Somdiaa et un consortium composé d'opérateurs maliens, ivoiriens et béninois, dont l'offre technique fut jugée insuffisante. Somdiaa, seule en liste, devient l'adjudicataire provisoire de l'HUICOMA en septembre 2003⁷. L'offre de Somdiaa sera finalement rejetée le 29 mars 2004, l'entreprise ayant refusé de régler en une seule fois le montant auquel l'HUICOMA lui était cédé (six milliards de Fcfa pour 66,6 % des actions), et ayant contesté une clause qui prévoyait la rupture du contrat de cession en cas de non-respect des investissements prévus par le cahier des charges (Traoré : 2004).

Un nouvel appel d'offres est lancé, auquel répondent la Société N'Diaye et Frères (SNF), Dagriss et Alou Tomota. Étant la mieux-disante, c'est la SNF qui l'emporte (9,2 milliards pour 86,4% des actions, l'appel d'offres ayant été quelque peu modifié). Elle est considérée comme expérimentée dans le domaine, étant propriétaire d'une huilerie à Koutiala. Toutefois, il semble que la SNF se soit un peu avancée sur ses capacités à honorer le montant de son offre. L'État lui accorde en vain un délai supplémentaire afin qu'elle réunisse les fonds. La SNF est finalement écartée début 2005.

Tomota avait fait la seconde offre, par ordre d'importance, et devient ainsi l'adjudicataire provisoire de l'HUICOMA, à la suite de la signature d'un protocole d'accord avec

4. Le prix de l'aliment bétail, réalisé à partir des graines de coton, était lui aussi sous contrôle, notamment de la CMDT, actionnaire de l'HUICOMA. La privatisation de l'entreprise va entraîner une très forte hausse des prix, et donc une difficulté d'accès pour les producteurs.

5. L'État totalise alors 96 % des actions de l'entreprise, le reste étant réparti entre les salariés de l'HUICOMA et de la CMDT (Bureau du Vérificateur Général, 2009 : 138).

6. Selon son site web, www.somdiaa.com, consulté le 10/02/2010.

7. site web du ministère de l'Agriculture : www.maliagriculture.org/camp_agr/rest_coton.html, consulté le 19/04/08.

l'État le 16 mai 2005. Alou Tomota, né en 1958 à Mopti, a créé dans les années soixante-dix la *Librairie papeterie du Soudan*, qui fournissait papiers, livres scolaires et fournitures de bureau aux services de l'État. En 1989, il fonde une imprimerie, *Graphique Industrie*, puis profite du courant libéral et des privatisations pour racheter le groupe public *Éditions-Imprimeries du Mali* (EDIM) en 1991. L'adjudication de l'EDIM à Graphique Industrie fera l'objet d'un recours de la part d'un concurrent et la Cour suprême annulera cette attribution à cause du non-respect des procédures en vigueur. Bien que cette sentence ait été confirmée par le ministre en charge, Graphique industrie conservera la possession de l'EDIM (Dramé, 2009). Tomota va diversifier ses activités dans les années quatre-vingt-dix et deux mille, dans la construction, le transport et la distribution⁸. On peut dire que son groupe s'est principalement bâti à l'ombre de l'État, son essor ayant toujours été lié aux marchés publics qu'il obtenait, notamment auprès de l'éducation nationale⁹. Il sera accessoirement l'un des fournisseurs de la CMDT en matériel bureautique.

Les conditions de reprise de l'HUICOMA par Tomota vont s'avérer litigieuses. Ses opposants, notamment les syndicalistes du groupe, lui reprochent d'avoir opéré une manipulation comptable pour laisser croire qu'il disposait du montant nécessaire au rachat : *“Normalement Tomota avait un délai de quatre-vingt dix jours pour payer l'HUICOMA, et il a eu le droit à cent vingt-sept jours. Il n'a pas respecté la procédure d'achat. Il a approvisionné trois comptes pour prouver qu'il avait la capacité financière d'achat, alors qu'il en fallait un seul. (...) Tomota n'avait pas de quoi payer les neuf milliards. À l'achat, il y avait trois milliards de stocks (savon, huile, etc...) et tout a été vendu d'un coup.”* (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général adjoint du syndicat de la section filière coton, 22 mars 2007, Bamako). Après l'échec de la SNF, qui n'avait pu payer la somme qui lui avait permis de remporter l'appel d'offres, peut-être que l'État a accordé quelques facilités de paiement à Tomota, permettant à l'HUICOMA de ne pas passer sous capitaux étrangers.

On apprendra par la suite que l'HUICOMA a été cédée au *“Groupe Tomota”* alors que celui-ci n'avait pas d'existence juridique au moment où il a soumis son offre, puisqu'il n'a été formellement créé que deux mois après l'ouverture des plis. La procédure en elle-même était irrégulière, et ce depuis la première tentative de privatisation fin 2002, car aucun décret autorisant la cession des actions de l'État, conformément à la loi de 1994 encadrant les privatisations, n'avait été pris (Bureau du Vérificateur Général, 2010 : 139). Nos

8. Voir son site web, www.groupe-tomota.net

9. *“Des tickets de PMU aux cartes grises, en passant par les calendriers ou les emballages de médicaments, l'imprimerie truste tous les gros marchés grâce à l'entregent de son patron et aux équipements ultramodernes qu'elle importe (...) Il devient alors fournisseur quasi-exclusif du ministère de l'éducation nationale, qui lui commande des dizaines de milliers de cahiers et de livres scolaires.* Traoré F., *“Self-made man Sahélien”*, 05/11/2008, *Jeune Afrique* en ligne consulté le 25/10/2009 sur www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAH500p048-050.xml10/. Selon le rapport 2008 du Bureau du vérificateur Général du Mali, autorité de contrôle indépendante, Graphique industrie aurait obtenu auprès du ministère de l'éducation un marché pour un montant d'1,77 milliards de Fcfa, sans être le mieux disant : *“Le marché a été irrégulièrement attribué à Graphique Industrie au détriment de TRANSFOPAM dont l'offre était moins-disante et répondait aux spécifications techniques.”*, (BVG, 2009 : 119).

principales sources d'information sur ce processus de privatisation reposent sur la documentation syndicale, fournie par la section syndicale filière coton, et sur des entretiens avec des syndicalistes et des représentants des travailleurs de l'HUICOMA. De plus, il existe une abondante production de la presse malienne sur le sujet, que nous utiliserons avec précaution, en recoupant les informations (nous avons archivé soixante-quinze articles sur cette privatisation, une petite partie de la production existante, preuve qu'elle a mobilisé la presse malienne et l'opinion). Nous avons tout au long de nos enquêtes et à travers la presse suivi les conflits auxquels va donner lieu la gestion d'HUICOMA par Tomota, mais un certain nombre d'accusations portées contre l'employeur étaient difficilement vérifiables. Toutefois, en 2010, à la suite des différents scandales que nous allons rapporter et grâce à la mobilisation des travailleurs de l'HUICOMA, le Bureau du Vérificateur Général présentera dans son rapport 2009 ses conclusions sur la privatisation de l'entreprise. Ce rapport s'ajoute à l'enquête menée par le député Konimba Sidibé, sur laquelle nous reviendrons. Ces deux sources viennent confirmer les rumeurs et les lourdes accusations entendues lors de nos entretiens. Nous nous en servons donc en priorité, pour la garantie de sérieux qu'elles présentent (notamment grâce à l'accès à de la documentation qui n'a pas été rendue publique).

La section syndicale de la filière coton n'était pas formellement opposée à la privatisation de l'HUICOMA, en revanche elle souhaitait négocier au préalable un plan social avec l'État. *“Le syndicat n'était pas contre la privatisation, mais pas de manière sauvage. On souhaitait la prise en compte de l'intérêt de toutes les parties, la transparence du processus et une étude de marché pour pérenniser l'entreprise. On voulait sauvegarder les emplois. On voulait que soit joint à l'acte de cession un plan social. (...) Il fallait un plan social avant la privatisation, on ne l'a pas eu.”* (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général adjoint de la section filière coton, 22 mars 2007, Bamako). Dans sa communication avec le syndicat, le gouvernement maintiendra un certain flou sur la question de la mise en oeuvre d'un plan social, avant d'en rejeter la responsabilité sur le repreneur. Ce point considéré comme essentiel n'ayant pas été satisfait, et du fait qu'elle a été tenue à l'écart des négociations préalables à la privatisation, la section syndicale boycotte la cérémonie organisée à l'occasion de la signature du protocole d'accord entre l'État et Tomota.

Celui-ci prévoyait qu'un plan social serait élaboré par le repreneur dans les soixante jours suivant la cession. L'emploi des personnels contractuels devait être maintenu pendant au moins dix-huit mois (correspondance entre le ministère des Domaines de l'État et des affaires foncières et le secrétaire général de l'UNTM daté du 10 mars 2005, et ayant pour objet *“Privatisation de HUICOMA”*). Il prévoyait également que Tomota allait bénéficier de mesures de soutien pour la relance de l'activité de l'entreprise, qui vont surprendre au regard de la logique qui avait poussé à privatiser l'HUICOMA : un prix préférentiel pour les graines de coton, à 12500 Fcfa la tonne et des exonérations fiscales, par exemple sur la TVA des pièces de rechange ou sur le carburant, le tout pour une durée de huit

ans. Les salariés de l'HUICOMA vont s'étonner du fait que, devant les exigences des IFI, le prix de la graine ait été relevé à plus de 50000 Fcfa la tonne quand le groupe était encore à capitaux publics, pour redescendre à 12500 une fois le groupe privatisé. C'est l'une des nombreuses contradictions de la privatisation de la filière coton, qui va largement continuer à bénéficier de faveurs étatiques, en dépit des principes libéraux qui ont justifié sa restructuration.

L'État cède la majorité de ses actions le 2 juin 2005, et l'actionnariat de l'entreprise se partage désormais entre Tomota (84%), l'État (12%), et les salariés de l'HUICOMA et de la CMDT. Quatre jours après l'arrivée du nouvel actionnaire, la filière coton est en grève (tant à la CMDT qu'à l'HUICOMA). Le préavis, qui avait été déposé le 18 mai, visait plutôt l'État que Tomota, afin d'exercer une pression pour faire aboutir le dossier des salariés de la SMPC, et en signe de mécontentement au sujet du plan social de l'HUICOMA sur lequel les salariés considèrent que le gouvernement s'est déjugé (Section syndicale filière coton, 2005).

Soixante jours après la reprise, les salariés du groupe ne voient toujours pas venir le plan social prévu dans ce délai par le cahier des charges, et constatent que Tomota n'a pas réembauché les saisonniers, environ 300 par an (entretien de l'auteur avec Bakary Berthé, représentant du comité de crise du Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés de HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako). Pour mettre la pression sur le repreneur ils organisent une nouvelle grève les 12, 13 et 14 septembre 2005¹⁰. Pour Tomota, elle ne répondait pas au cadre légal et constituait un abandon de postes, prétexte au licenciement de 293 salariés de l'HUICOMA de Koulikoro. Un préavis de grève doit être déposé quinze jours avant qu'elle soit effective pour laisser le temps aux différentes parties de négocier. Si aucun accord n'est trouvé, la grève peut avoir lieu. Tomota a considéré que ce délai n'avait pas été respecté, ce à quoi le syndicat répond que cette obligation n'est valable que pour la fonction publique (Traoré, M. N., 2005). Après une médiation des notabilités de Koulikoro puis du Ministre de l'industrie et du commerce, Choguel Maïga, les licenciés furent réintégrés (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale de HUICOMA, 22 mars 2007, Bamako). Le climat social a donc été immédiatement très tendu de part et d'autre, Tomota souhaitant que les salariés prennent le pli d'une gestion de droit privé et les salariés voulant défendre leurs acquis et obtenir une sortie favorable pour ceux d'entre eux qui seraient licenciés dans le cadre du plan social.

Les rapports entre Tomota et les salariés vont ainsi continuer à se dégrader. Les salariés de l'HUICOMA se mettent en grève entre le 18 et le 20 avril 2006 pour protester contre le blocage des négociations sur le plan social, qui n'ont effectivement pas avancé, et pour dénoncer la fuite des capitaux de HUICOMA vers d'autres sociétés du groupe Tomota. A

10. En plus de l'absence du plan social, ils reprochent au repreneur le refus d'accorder des congés, le retrait d'une prime et le fait qu'il ne finance plus les frais de mission des syndicalistes (Traoré, M. N., 2005).

Kita, ils protestent également contre le manque de main-d'oeuvre résultant du non recrutement de saisonniers, et contre le redéploiement des salariés de l'usine sans tenir compte de leurs contrats de travail et de leurs qualifications respectives (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général adjoint de la section filière coton, 22 mars 2007, Bamako). Début mai, Tomota réclame l'autorisation de licencier seize grévistes de l'usine de Kita, dont huit syndicalistes, auprès de l'inspection régionale du Travail de Kayes. Elle lui sera accordée par Mr. Samaké, qui assure l'intérim du directeur régional de l'inspection, en violation des procédures en vigueur selon l'UNTM (UNTM, 2006, correspondance du secrétaire général de l'UNTM adressée à la Direction nationale du travail, 11 septembre 2006). Toujours en représailles de la grève d'avril, la société HUICOMA dépose une plainte auprès du procureur de la République contre des salariés de Koulikoro pour "*menace, atteinte et complicité d'atteinte à la liberté de travail*". La plainte vise nominativement trente-et-un grévistes, dont quinze syndicalistes. La société leur reproche d'avoir lancé des appels radiophoniques pour encourager la population de la ville à sortir massivement pour les soutenir, et le fait que "*les grévistes n'ont pas évacué les locaux, et ont de surcroît par des menaces, des violences et des voies de fait entravé la liberté de travail de ceux qui ne souscrivaient pas à la grève et de ceux qui devaient assurer le service minimum en leur interdisant l'accès à l'usine*" (Lamissa Coulibaly, avocat conseil de HUICOMA, "*Plainte pour menace, atteinte et complicité d'atteinte à la liberté de travail*", 11 mai 2006). Ces trente-et-un grévistes seront incarcérés à la fin du mois de mai puis libérés le 13 juin 2006, dans l'attente de leur procès. Alou Tomota porte également plainte contre Mamadou Doucouré, le secrétaire général du syndicat de l'HUICOMA, pour menace de mort à son encontre, entrave à la liberté du travail et sabotage des installations de l'usine. Il veut aussi le rendre responsable du préjudice financier subi par l'entreprise dans le cadre de cette grève, qu'il estime à plusieurs dizaines de millions de Fcfa. Si la réglementation sur le droit de grève a pu être enfreinte lors de ces mobilisations, Tomota y a vu une opportunité d'utiliser l'arme juridique pour tenter de faire disparaître, parfois avec succès, les syndicalistes de l'entreprise. Par le passé les salariés de l'HUICOMA n'étaient pas sanctionnés dans le cadre de mouvements sociaux, d'autant que leurs représentants syndicaux étaient plutôt proches de la direction de l'entreprise (Kester, 2007 : 131-137). La nouvelle situation de l'HUICOMA a suscité des dissensions entre salariés, Tomota ayant habilement bousculé les organigrammes et embauché quelques cadres pour tenter d'affaiblir la culture d'entreprise qui y régnait, et fragiliser ce bastion syndical. Il y parviendra en partie : les luttes salariales ne seront bientôt plus portées par le syndicat, disloqué par la répression et des tensions internes, mais par un collectif de travailleurs.

L'entreprise réclamera le licenciement de quinze des syndicalistes incriminés à Koulikoro, en juillet 2006, ce qui sera refusé par la Direction régionale du travail du fait qu'une procédure pénale était en cours (correspondance entre la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Koulikoro et le PDG de HUICOMA, 8 août

2006). Le procès des grévistes a d'ailleurs lieu le même mois. *“Ils ont cherché parmi les nouvelles recrues des témoins à charge pour témoigner contre les grévistes. Le Directeur Général Adjoint a été sollicité, mais il a bien dit la vérité : on a offert des promotions contre les témoignages. Il y a d'ailleurs un camarade qui a eu une promotion. Les syndicalistes ont finalement été acquittés au procès, mais Tomota a fait appel, et il a refusé de les réintégrer”* (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général adjoint de la section filière coton, 22 mars 2007, Bamako).

La gestion d'HUICOMA par Tomota mise à l'index

Une autre motivation de ces conflits du travail est dans la critique de la gestion de l'entreprise par Tomota : *“Il n'a pas l'esprit d'un industriel mais d'un commerçant. Il veut seulement vendre des produits importés, pas produire.”* (entretien de l'auteur avec Sidibiri Diarra, ex-chef de la division trésorerie de l'HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako). De plus, les salariés constatent que tous les sous-traitants de l'entreprise sont des sociétés appartenant à Tomota. *“Quand il y a des travaux dans l'entreprise il fait appel à ses entreprises de transport, de construction, etc. Il n'y a pas d'appel d'offres. En fait il y a une fuite des capitaux de l'HUICOMA vers d'autres sociétés de Tomota”* (entretien de l'auteur avec Soumana Dembélé, secrétaire général adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général adjoint de la section filière coton, 22 mars 2007, Bamako). La comptabilité de l'entreprise est très opaque, et ce n'est pas son conseil d'administration qui pourrait approuver les comptes, puisqu'il ne se réunira qu'une seule fois en assemblée générale, en novembre 2009. Cette situation a pu durer les quatre années suivant la reprise malgré le fait que l'État malien, en tant qu'actionnaire à 12 % de HUICOMA, y est représenté (Sidibé, K., 2009). Ce qui n'était pour nous que des accusations plausibles, mais difficilement vérifiables, va être confirmé par le travail minutieux effectué par un député, factures à l'appui, et par le rapport annuel 2009 du Vérificateur Général. Selon les calculs réalisés par le député PARENA Konimba Sidibé, de Diola, et présentés à l'Assemblée Nationale en 2009, HUICOMA aurait dépensé plus de 14 milliards de Fcfa au bénéfice des autres sociétés du groupe Tomota ¹¹. Leurs enquêtes permettent donc de vérifier ce que les salariés affirmaient, et d'illustrer de façon concrète les types de détournements auxquels peut donner lieu la gestion des entreprises privatisées. Dans le détail (Sidibé, 2009) :

- Transport d'huile et de matières premières par Tata Transport : 1 148 646 698 Fcfa.
- Confection d'étiquettes pour HUICOMA par Graphique Industrie : 11 486 002 Fcfa.
- Achat de fournitures de Bureau à la Librairie Papeterie du Soudan : 8 028 018 Fcfa.

11. Les neuf milliards investis pour le rachat d'HUICOMA serait donc largement remboursés, sans compter les trois milliards de stocks de marchandises qui auraient été vendues juste après la cession du groupe à Tomota.

-
- Achat de pièces détachées, de matières consommables et d’immobilisations au Groupe Tomota : 115 836 683 Fcfa.
 - Travaux de réhabilitation et de construction dans les usines de Koulikoro et Koutiala par EGGC BAT : 2 642 284 216 Fcfa.
 - Diverses opérations de fournitures de biens et services à HUICOMA par le Groupe Tomota : 10 801 793 482 Fcfa.

Total : 14 728 075 099 Fcfa.

De plus, le groupe Tomota a surfacturé de nombreuses prestations à l’HUICOMA (ibid) :

- Facture n°P06-514 du Fournisseur chinois SIPH au Groupe Tomota, 320 millions de Fcfa, puis facture n°06/HU/015 du Groupe TOMOTA à HUICOMA, pour la fourniture de soude caustique, de 940 millions de Fcfa. Marge du Groupe TOMOTA : 620 millions de Fcfa.
- Fausse facture n°004/KK/2007 relative à la construction d’un magasin d’aliment bétail à Koulikoro qui n’a pas été construit : 174 203 389 Fcfa.
- Travaux inachevés facturés par EGGC-BAT à HUICOMA qui les a payés pour un montant total de 2,1 milliards Fcfa.
- Achat de camions-remorques et citernes payés par HUICOMA, mais attribué à une autre société du Groupe Tomota.

Cette dernière accusation sera corroborée par l’enquête du Bureau du Vérificateur Général. De novembre 2005 à février 2006, HUICOMA a acquis pour une valeur totale de 2.29 milliards de FCFa de véhicules, à destination d’une autre société du Groupe Tomota (BVG, 2010 : 140).

A ces détournements et aux nombreux conflits salariaux auxquels donne lieu la gestion de l’entreprise par Tomota va s’ajouter un affrontement direct avec son premier fournisseur, la CMDT, auprès de laquelle l’HUICOMA est fortement endettée. Les documents fournis à Tomota dans le cadre du processus de privatisation de l’HUICOMA étaient datés de la première tentative de rachat, et n’avaient pas été réactualisés par la suite. Ainsi, le repreneur aurait fondé son appréciation de la situation comptable de l’entreprise sur des données datant de 2003, alors que celle-ci s’était considérablement dégradée entre cette date et 2005. En effet, en ces années, il apparaît que les détournements se sont multipliés, comme si les anciens dirigeants de l’entreprise avaient cherché à la dépecer pendant qu’il était encore temps. Selon le rapport du BVG : *“La Direction Générale d’HUICOMA a posé de nombreux actes de mauvaise gestion dans la période du 1er janvier 2004 au 31 mai 2005, phase préparatoire de la cession. En effet, les dépenses d’acquisition de matières premières ont été majorées sans base juridique. Une partie de la production a été vendue à perte. Des traites avalisées remises par des fournisseurs n’ont pas été encaissées. L’ensemble des pertes occasionnées par ces actes de mauvaise gestion s’élève à 13,53 milliards*

de FCFA.” (BVG 2010 : 139). Ces conclusions reprennent en partie celles de la *Cellule d'appui aux structures de contrôle de l'administration* qui en avril 2005 avait produit un rapport sur l'HUICOMA. Il y était notamment constaté une très forte augmentation des créances auprès de ses fournisseurs. Tomota a donc récupéré une entreprise qui était probablement plus endettée qu'il ne le pensait, et dont la mauvaise gestion avant cession avait déjà coûté autant qu'elle allait rapporter.

En 2007 la CMDT réclame plus de dix-neuf milliards de Fcfa d'impayés à l'HUICOMA, une somme considérable au regard des neuf milliards engagés par Tomota pour racheter l'entreprise. Le cahier des charges associé à la cession des actions de l'HUICOMA n'a pas apporté de précision sur la question des passifs de l'entreprise, ce qui va l'opposer à la CMDT, son principal créancier. Étant elle-même dans une situation difficile, la CMDT décide de ne plus fournir l'HUICOMA tant qu'elle n'aura pas réglé ses dettes. Ce que la CMDT, autrefois actionnaire de l'HUICOMA, pouvait tolérer lorsque les deux entreprises avaient le même actionnaire majoritaire, n'a plus cours. La CMDT rentre ainsi dans la logique que veulent lui imposer les institutions à l'origine des privatisations, celle d'une entreprise motivée par ses intérêts propres, et dont la priorité est de dégager des bénéfices, ou à défaut de préserver son équilibre comptable. L'HUICOMA dénonce alors une rupture de convention et attaque la CMDT en justice. *“Pendant trois ans HUICOMA n'a pas payé la CMDT, et aujourd'hui il y a dix-neuf milliards de dettes. Cette mauvaise gestion c'est la CMDT et l'HUICOMA qui l'ont faite. Quand on vend une société par appel d'offres, on achète avec passif et actif. Mais il n'y a pas de délai pour payer le passif¹². Il faut d'abord que l'entreprise marche. Normalement la CMDT doit céder 180 000 tonnes de graines par an à l'HUICOMA mais l'an dernier elle a tout donné aux huileries privées. Pourtant il y a une convention sur quinze ans entre la CMDT et l'HUICOMA. La CMDT n'a pas respecté ses engagements donc HUICOMA a porté plainte. Elle conteste aussi sa dette auprès de la CMDT”* selon Ali Kontao, conseiller à la MRSC (entretien avec l'auteur, 11 novembre 2008, Bamako). À propos de la durée couverte par la convention qui unit l'HUICOMA et la CMDT, nos informations sont contradictoires¹³. Toutefois, il apparaît qu'elle repose sur des engagements pris par les services de l'État, et non par la CMDT¹⁴. De plus elle plaçait quasiment l'HUICOMA en situation de monopole privé,

12. Nous nous permettons de penser que cette absence de délai relève plutôt des négligences du cahier des charges encadrant la cession.

13. Nous n'avons pu nous procurer l'intégralité du cahier des charges applicable au repreneur de l'HUICOMA, mais seulement une version partielle et non datée, qui nous a été fournie par le syndicat de la section filière coton. Il y est stipulé que, pour une période de trois ans, *“l'État garantit à HUICOMA une livraison de 175 000 t/an de graines de coton, sans toutefois dépasser 70% de la production nationale, à charge pour l'État de transférer son engagement à la CMDT(...) Au cas où celle-ci (la production) serait inférieure à 250 000 tonnes, HUICOMA disposera d'un approvisionnement correspondant à 70% de la production nationale”*. (cahiers des charges de l'investisseur stratégique dans HUICOMA. Version Définitive, non datée, p.2). L'accord final a vraisemblablement été modifié, notamment sur la durée de l'engagement. Plusieurs interlocuteurs, dont les salariés de l'entreprise, ainsi que la presse, parlaient d'une durée de huit ans, et non quinze ans comme l'affirme Ali Kontao.

14. Le rapport du BVG souligne également, à propos des faveurs fiscales qu'a obtenu Tomota à la reprise de l'HUICOMA : *“Le ministère des Finances a accordé à HUICOMA S.A de nombreux avantages qui ne sont prévus ni par le Protocole d'accord ni par le Code des Investissements.”* (BVG, 2010 : 140).

dans la mesure où elle devait profiter d'un approvisionnement prioritaire en graines de coton, à un prix défiant toute concurrence. Seulement, la production cotonnière a marqué le pas à partir de 2007, et la CMDT va préférer passer outre ses engagements pour céder ses graines aux nombreuses huileries privées qui apparaissent alors dans le pays¹⁵. Cette décision visait aussi à ne pas creuser le déficit de la CMDT, la tonne de graines étant vendue beaucoup plus cher à la concurrence qu'à l'HUICOMA, du fait du tarif préférentiel qu'elle a obtenu lors de la cession¹⁶. Les responsables de l'HUICOMA affirment alors que l'entreprise est à court de matières premières et Tomota met au chômage technique quatre-cent-onze salariés en juin 2007¹⁷. Le 5 octobre 2007, trois-cent quatre-vingt-quinze salariés reçoivent une lettre de licenciement, pour motif économique. Il y est associé un protocole d'accord que les salariés doivent signer avant l'octroi de leurs indemnités de licenciement. La plupart le refuseront en raison de la teneur d'un des articles : *“Les deux parties par le présent décident de mettre fin à tout litige né ou à naître relativement à ce licenciement pour motif économique et renoncent réciproquement et irrévocablement à toutes actions pendantes ou futures ayant trait à l'allocation d'un quelconque droit ou de dommages et intérêts relativement au licenciement pour motif économique suscité.”* (Les Échos, 2007). Dans une tribune anonyme publiée dans le journal malien Les Échos, *“un ancien de l'HUICOMA”* précise : *“Dans la foulée, cent-quatre-vingt dix-huit travailleurs de Koulikoro ont reçu leurs chèques par l'intermédiaire de certains avocats qui se sont présentés mandataires et qui ont signé ce protocole en leur nom. Ayant pris connaissance de cette situation et de cette prise de décision à laquelle ils n'ont pas été associés, des travailleurs de Koulikoro ont écrit à ces avocats pour dénoncer la signature de ce protocole et récuser ses mandants avec ampliation à qui de droit”* (ibid).

En raison des multiples conflits sociaux et des problèmes d'accès à la graine, les usines qui fonctionnent encore, à Koulikoro et à Koutiala, tournent au ralenti, et seulement quelques mois par an. A partir de 2008 les salaires de ceux qui n'ont pas été congédiés sont payés par tranches, et avec beaucoup de retard. En mai 2009 les usines sont mises à l'arrêt et les travailleurs restants sont privés de salaires (entretien de l'auteur avec Bakary Berthé, représentant du comité de crise des travailleurs licenciés et non licenciés de HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako).

Entre temps, les désaccords entre l'HUICOMA et la CMDT ont pris une tournure judiciaire. La première conteste la rupture de la convention passée avec la CMDT et celle-

15. Non sans poser des problèmes de qualité et de respect des normes, les scandales sanitaires autour d'empoisonnements à l'huile frelatée s'étant multipliés ces dernières années.

16. A Koutiala, la tonne de graine étant vendue par la CMDT à 94 400 Fcfa en 2008, et autour de 118 000 Fcfa en 2009, quand l'HUICOMA était supposée l'acheter à 12500 Fcfa (entretien de l'auteur avec Al Hassan Faye, responsable d'une agence bancaire à Koutiala, 20 décembre 2009, Bamako).

17. Le député Konimba Sidibé conteste le fait que l'HUICOMA ait manqué de matières premières et affirme, avec beaucoup d'autres (par exemple Sibiri Diarra, chef de la division trésorerie de HUICOMA, pour qui les graines auraient été exportées vers la Mauritanie, entretien avec l'auteur, 03 décembre 2009, Bamako), que Tomota a préféré vendre la graine stockée par l'entreprise dans les pays voisins, sans la transformer. Sidibé considère plutôt que les usines ont cessé leurs activités parce que le groupe n'avait pas réglé ses créances auprès d'électricité du Mali, à qui il devait près de 170 millions de Fcfa, et qui en conséquence lui a coupé la fourniture de courant (N'djim, Guindo, 2009).

ci souhaite la résilier et voir sa cliente régler ses dettes. Entre la fin 2007 et la mi-2008, la bataille passera même par une saisie des comptes bancaires de l'HUICOMA. Toutefois les requêtes de part et d'autre n'aboutiront pas, et les deux parties sont finalement renvoyées à une médiation à l'amiable, dont on ne connaîtra pas la teneur.

En novembre 2009¹⁸, le *Collectif travailleurs licenciés et non licenciés de HUICOMA*, tel qu'il se désigne désormais, leur syndicat ayant été balayé par la répression, organise une action spectaculaire : l'occupation de la Bourse du travail de Bamako, siège de l'UNTM et haut-lieu de la révolution de 1991. Ils n'occupent pas la Bourse du travail par hasard¹⁹. Le lieu a bien évidemment une dimension symbolique, mais il s'agit aussi, clairement, de faire pression sur la direction de l'UNTM et plus précisément sur son secrétaire général, Siaka Diakité, considéré comme beaucoup trop passif sur le dossier brûlant de l'HUICOMA. Depuis la fermeture des usines en mai 2009, le collectif s'était mobilisé dans les trois villes concernées, par des conférences de presse, des meetings et des marches. Deux manifestations ont eu lieu, le 24 septembre à Koulikoro, le 6 octobre à Koutiala, puis un meeting à Koulikoro le 24 octobre 2009 (entretien de l'auteur avec Bakary Berthé, représentant du Comité de crise, 3 décembre 2009, Bamako). Le 24 septembre à Koulikoro les slogans scandés par la foule sont explicites : "*Tomota assassin, ATT complice !*" (film du Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés et de son comité de soutien, 2009).

La Bourse du travail est investie le 10 novembre 2009 par près de quatre cent personnes, pour une durée indéterminée. Elles s'installent sous des tentes prêtées par la Croix rouge, disposées à travers la cour. Sur le fronton du bâtiment est accrochée une banderole : "*Bienvenue à HUICOMAbougou (village/quartier HUICOMA), camp de réfugiés de HUICOMA*". Les occupants se définissent effectivement comme "*des réfugiés économiques*". Les banderoles y fleurissent, appelant à la sauvegarde du patrimoine national, critiquant Tomota ou encore la "*bourgeoisie nationale*", rappelant les grandes heures du syndicalisme malien. La principale revendication du collectif, au-delà de la réintégration des licenciés et du paiement des arriérés de salaires, est la re-nationalisation de l'entreprise. Ils vont trouver quelques soutiens qui vont les épauler dans leur démarche. Parmi eux le député Omar Mariko, ancien leader étudiant de l'AEEM en 1991 et secrétaire général du SADI. Il s'est investi de longue date dans le dossier, ouvrant par exemple les antennes du réseau de radios associatives qu'il dirige, les radios Kayira, aux représentants des salariés de l'HUICOMA. Un autre député va se distinguer par ses positions sur l'avenir de l'entreprise et son enquête rigoureuse sur sa privatisation, Konimba Sidibé, du PARENA, élu de Diola. Fin 2009, il interpelle directement le ministre de l'économie et des finances

18. Nous étions de retour au Mali dans le cadre d'une recherche sur la gestion du foncier dans la commune de Baguineda.

19. Le 2 mai 2008 était initiée une occupation de la Bourse du travail à Paris par des sans-papiers regroupés au sein de la Coordination des Sans-Papiers du 75 ("*CSP 75*"), dans le cadre de la lutte des travailleurs sans-papiers pour leur régularisation, occupation qui durera jusqu'en juin 2009. Beaucoup de Maliens faisaient partie des occupants, et l'écho de cette mobilisation est bien évidemment parvenu jusqu'au Mali. L'antenne française du réseau No Vox a soutenu cette lutte en France tout comme celle des travailleurs d'HUICOMA, eux même soutenus par No Vox Mali, aussi on peut donc se demander si l'occupation parisienne de la Bourse du travail n'a pas en partie inspiré l'occupation bamakoise.

à l'Assemblée nationale avec un argumentaire fouillé auquel son interlocuteur aura bien peu de chose à opposer. Le Mouvement des Sans Voix (No Vox) du Mali²⁰, qui soutient les salariés de HUICOMA depuis plusieurs années, appuie l'occupation, tout comme son équivalent français, dont un membre viendra aider le collectif à réaliser un film afin d'expliquer leur combat et d'appeler à la solidarité (ibid). La population bamakoise apportera également son soutien aux occupants, ce qui leur permettra de tenir le siège pendant près d'un an. Les commentaires de la presse sur cette affaire, l'argumentaire des salariés mobilisés et de leurs soutiens mettent en cause le fonctionnement même de l'économie au Mali, et soulignent les dérives de l'État depuis le fameux appel au *kokaje* en 1991²¹. La Troisième République est fréquemment dénoncée par nos interlocuteurs, comme la période à partir de laquelle "*la politique est rentrée partout*", y compris dans la gestion des entreprises publiques ou lors de leur privatisation, nouvelle occasion de livrer au pillage une économie nationale déjà exsangue. Sibiri Diarra, ancien responsable de la division trésorerie de HUICOMA et gestionnaire des immobilisations, président de la commission communication et mobilisation du Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés qui occupe la Bourse insiste sur l'engagement et la responsabilité des cadres du pays : "*Notre modèle est calqué sur le vôtre, mais chez nous c'est l'impunité. On est un pays corrompu et il n'y a pas de justice. Il nous faut une révolution. Les gens qui ont fait la révolution de 1991 ont fait pire que Moussa.(...). On est une génération de cadres qui encadrent les ouvriers qui occupent ici la Bourse. On a tout donné pour cette entreprise. On avait une culture d'entreprise qui nous amenait à bien faire notre travail. On n'est pas rentrés dans le cas d'autres sociétés privatisées où les cadres ont fui car ils avaient volé de l'argent, et ont laissé les travailleurs à leur sort. Ils s'étaient enrichis dans des problèmes de gestion. Ici ce n'est pas le cas, donc on peut lutter. On n'a pas le pantalon troué, donc on peut monter dans un arbre et parler. C'est parce qu'on est des cadres formés à l'université que l'on a pu mener cette lutte plutôt unique en son genre. Ce n'est pas les ouvriers qui ont mené la lutte. Dans ce pays pour faire taire les cadres on fait sortir les sales dossiers, alors que nous on a travaillé honnêtement. On est dignes, on veut envoyer un signal.*" (entretien avec l'auteur, 03 décembre 2009). Sibiri Diarra exonère sans doute un peu rapidement l'ensemble des cadres de l'HUICOMA, en particulier son ancienne direction au regard des détournements constatés sur la période 2003-2005. Toutefois, il souligne un point qui explique en partie l'ampleur de la mobilisation, il est vrai singulière, des salariés de l'HUICOMA, la présence de certains cadres. Ainsi, la hiérarchie propre à l'organisation

20. Cette association s'appelait auparavant le Mouvement Alternatif de la Jeunesse Africaine. A la suite d'échanges fructueux avec le réseau No Vox lors du forum social de Bamako en 2006, les deux mouvements créaient des liens (juralibertaire.over-blog.com/article-msv-et-no-vox-mise-au-point-67505320.html, consulté le 10 mai 2008). En 2007, le Mouvement Alternatif de la Jeunesse Africaine devient le Mouvement des Sans Voix (MSV). Le réseau No Vox a été créé lors du Forum social européen de Florence en 2003, et réunit différentes organisations altermondialistes impliquées dans les mouvements sociaux à travers le monde (www.no-vox.org).

21. Si la presse en ligne n'est pas un réel indicateur de l'opinion publique malienne, étant donné le peu de personnes qui y ont accès, nous avons tout de même pu constater que les articles ayant trait à la privatisation de l'HUICOMA étaient particulièrement commentés, réveillant souvent la fibre nationaliste, et dans leur quasi-totalité éreintant Tomota, les autorités maliennes et ATT.

de l'entreprise a pu se retrouver dans sa représentation syndicale ou dans l'animation du mouvement par le collectif des travailleurs licenciés. Cette situation n'est pas sans rappeler celle de l'émergence du syndicalisme agraire à la fin des années quatre-vingt, où de gros producteurs, assimilés aux notabilités rurales, associés à d'anciens cadres de la fonction publique et à d'autres lettrés revenus à la terre, ont pu susciter un mouvement des cotonniers à bien des égards historique.

Si les critiques envers Tomota sont quasiment unanimes²², l'État est également visé, les salariés mobilisés et leurs soutiens considérant que les manquements de la part du repreneur ne peuvent avoir eu lieu sans la complicité du vendeur, qui plus est toujours actionnaire minoritaire de l'HUICOMA. A plusieurs reprises il sera question d'actionnaires cachés du Groupe Tomota, et ce au plus haut niveau de l'État, sans que ces rumeurs soient vérifiables. Quelques années plus tôt, un syndicaliste de la CDMT nous soulignait certaines proximités entre le Groupe Tomota et des proches du gouvernement ou de partis influents : *“L'ancien ministre du développement rural El Madani Diallo²³, qui était en poste là pendant la grande grève des producteurs, a aujourd'hui son fils qui travaille chez Tomota (...). La belle-soeur de l'actuel ministre des domaines était dans la direction de l'HUICOMA. Elle a été promue quand Tomota a acheté la société. Elle a finalement été renvoyée. Elle a été en justice et elle a perdu²⁴.”* (entretien de l'auteur avec Mamadou Sissoko, secrétaire administratif de la section filière coton, Bamako, 27 mars 2007).

Dans son intervention à l'Assemblée nationale Konimba Sidibé énumérera les entorses au protocole de 2005 afin de souligner l'incurie du gouvernement et de l'administration face à la dérive de l'HUICOMA :

- *“l'article 8 prévoit que tout retard imputable au Groupe TOMOTA dans la mise en place du plan social sera sanctionné par le versement à l'État par le Groupe TOMOTA d'une pénalité correspondant à 10 % de la masse salariale annuelle brute pour chaque mois de retard. Mais à ce jour aucune sanction n'a été prise par l'État ;*

22. Sauf peut-être du côté de la Fédération universelle de la Paix, organisation basée à New York, qui élèvera Alou Tomota au rang *“d'ambassadeur de paix”*. D'après un article de presse relatant l'événement, les responsables de l'organisation au Mali affirmeront que Tomota *“vit pour les autres”*, puis : *“L'homme s'est engagé à oeuvrer davantage pour la paix dans son pays et à travers le monde. Il a également donné l'assurance qu'en tant qu'Ambassadeur de paix il s'efforcera de promouvoir la sincérité, le partage, la tolérance, le respect de l'autre, l'amour et la coopération entre les peuples dans ses actes de tous les jours.”* (Haïdara : 2009).

23. Ministre que nous avons déjà plusieurs fois évoqué, du clan CDMT de l'ADEMA.

24. Mamadou Sissoko fait probablement référence à Mme Sidibé Oumou Diallo, nommée Directrice Générale Adjointe de l'HUICOMA à la suite de la privatisation du groupe, et licenciée quelques mois plus tard. Voici ce qu'en disait un article de presse de décembre 2005 : *“Si cette nomination était perçue par certains observateurs du dossier comme le signe d'une politique de continuité - car la nouvelle DGA était précédemment directrice commerciale de la même société-, elle était analysée par d'autres comme la récompense d'une connivence entre le département de tutelle et une frange des cadres de HUICOMA qui ont pris position en faveur du Groupe Tomota tout au long du processus d'appel d'offres.”* (Camara : 2005). Le département de tutelle qui encadrait la privatisation était bien le ministère des Domaines, de l'État et des Affaires Foncières.

-
- l'article 10 dispose que l'État "procédera à une évaluation de la réalisation au 30 septembre de chaque année, des investissements prévus" par le Groupe TOMOTA dans ses offres techniques et financières en quantités physiques et en valeur : seule une mission de vérification a été faite en 2007 par une équipe du ministère des domaines de l'État et des affaires foncières ;
 - l'article 7 prévoit l'intervention de l'État pour la rétrocession d'au moins 17,46 % du capital de HUICOMA aux investisseurs nationaux : le gouvernement n'a rien fait... ;
 - l'article 12 dispose que " L'exécution de l'obligation d'investissement est une condition substantielle sans laquelle l'État du Mali n'aurait pas accepté de contracter. En cas de non-respect de cette obligation par l'Acquéreur conformément au calendrier (...) convenu formellement entre les parties avant le 30 septembre 2008, tant en ce qui concerne les montants, que les dates et quelles qu'en soient les raisons, sauf le cas de force majeure, l'État pourra prononcer la résolution du présent Protocole d'accord." (Sidibé, 2009).

Un rapport du Bureau du Vérificateur Général (BVG) confirme ce non-respect des objectifs en matière d'investissement, qui n'ont été réalisés qu'à hauteur de 57,3 % (BVG, 2010 : 140). Sibibé et le BVG arriveront aux mêmes conclusions : il faut annuler le protocole d'accord qui a attribué l'HUICOMA au Groupe Tomota. En d'autres termes, il faut renationaliser l'entreprise, au moins temporairement²⁵. Ce n'est pas l'option qui sera retenue, et les négociations vont s'enliser, malgré la pression mise par l'occupation de la Bourse du travail, qui a rendu visible la situation de l'HUICOMA au coeur même de la capitale, dans ce pays très centralisé. Le 30 mai 2010, le collectif des travailleurs licenciés et non licenciés, le gouvernement, l'UNTM, le Conseil National du Patronat Malien, parviennent à un accord, mais Tomota refuse de l'entériner. Le protocole envisagé ne lui est pourtant pas trop défavorable dans la mesure où il conserverait la propriété de l'entreprise. Toutefois, il doit payer les arriérés de salaires ainsi que les droits légaux de licenciement de ses anciens salariés, et le groupe serait placé sous administration provisoire.

C'est finalement l'État qui s'engage à débloquer des fonds pour assurer les arriérés de salaires et les indemnités de licenciement. Le versement de 75% des sommes promises est effectué à la veille de l'Aïd el-fitr, en septembre 2010, ce qui provoquera le départ de la grande majorité des occupants de la Bourse. Une quarantaine d'entre eux se maintiennent pour exiger le reste des indemnités et la nationalisation de l'HUICOMA (conférence de presse des travailleurs de HUICOMA, 17 septembre 2010²⁶).

25. Cette situation ne serait pas une exception si l'on pense à la situation d'Énergie du Mali, groupe public dont le capital a été ouvert dans le cadre d'un partenariat public-privé à partir de 2000, avec la SAUR, filiale de Bouygues. En 2005 le contrat est rompu à la suite de nombreux désaccords entre l'État et la SAUR sur la gestion de l'entreprise (prix et qualité du service de l'eau). Pour plus de détails et une analyse fine mettant en exergue les contradictions et ambivalences de ce partenariat, voir Hibou & Vallée, (2007).

26. Sous forme vidéo, consultable au 20/04/2011 sur afrikka.no-vox.org/spip.php?article63.

Le 10 novembre 2010, après une année d'occupation de la Bourse du travail de Bamako, le Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés de l'HUICOMA lève définitivement le camp. Tomota n'a pas accepté plusieurs points du protocole acté le 30 mai 2010, dont la charge est reprise par l'État. Le collectif et ses soutiens qui avaient reproché aux autorités de fermer les yeux sur la mauvaise gestion de l'entreprise, voient finalement les Maliens en payer les errements. Le règlement des arriérés de salaires, des reliquats d'indemnités légales dues aux travailleurs licenciés pour motif économique, la prise en charge d'un plan social comprenant les indemnités légales ainsi que les indemnités de réinsertion, soit près de deux milliards de Fcfa, sont assurés par l'État (Dembélé, 2010). HUICOMA passe sous administration provisoire, mais Tomota conserve la présidence de son conseil d'administration, et l'État s'engage à l'aider à relancer ses activités. Les conditions de cette relance sont-elles réunies pour autant ? La rancœur accumulée par les salariés, et probablement par un patron dont les pratiques ont été exposées au grand jour, sur le nom duquel on a jeté l'anathème, vont rendre difficile l'instauration d'un dialogue social qui jusqu'alors n'a pas existé au sein de l'entreprise privatisée. Se pose aussi la question de l'accès aux matières premières, le coton ne pouvant garantir à lui seul tout l'approvisionnement nécessaire pour faire fonctionner à plein temps les usines du groupe. La concurrence étant rude et la quantité de graine disponible tributaire de la production cotonnière, morne ces années-là, Tomota souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement, et investit dans la production d'oléagineux. Il acquiert 2000 hectares à l'Office du Niger pour y exploiter principalement du tournesol, mais aussi de l'arachide et du coton, avec l'assistance technique d'ingénieurs indiens. Il affirme vouloir s'étendre progressivement sur 140 000 hectares si ces essais sont concluants²⁷.

D'autres exemples de répression syndicale et salariale

Nous avons évoqué tout au long de ce travail le climat social sous les différents régimes, continuons donc en offrant un aperçu de quelques conflits durant les mandats d'ATT. Les luttes des salariés de l'HUICOMA trouvent des échos dans celles d'une autre société privatisée à la même époque, bastion historique du syndicalisme soudanais puis malien, la régie du chemin de fer du Mali. En 2003 la régie devient *Transrail*, passant sous gestion d'un consortium franco-canadien, Canac-Getma²⁸. Bien que le réseau soit en très mauvais état, les salariés du rail considèrent qu'il a été bradé (pour 7 milliards de Fcfa), et ils déplorent les choix économiques des repreneurs : suppression de 632 postes, baisse des salaires, baisse de la fréquence des trains de voyageurs, l'activité étant centrée sur le fret,

27. Interview de Tomota dans Jeune Afrique en ligne, par Ballong et Camara, consultée en ligne le 30/03/2011 sur www.malikounda.com/Economie/aliou-tomota-qlhuilerie-cotonniere-du-mali-peut-etre-rentabiliseeq.html

28. Canac-Getma détient 51% du capital de la société, les États malien et sénégalais conservent chacun 10% de l'actionnariat de l'entreprise, des privés maliens, 10%, sénégalais, 10%, et les salariés 9%. La concession est attribuée au consortium pour une durée de vingt-cinq ans (Zarev, 2007 : 2).

suppression des deux tiers des haltes et gares de la ligne (Munié, 2007 ; Zarev, 2007 : 3). Le fil des événements n'est pas sans rappeler ceux qu'a traversés l'HUICOMA : quelques temps après la reprise, le climat social se détériore. De grèves sont organisées entre mars et juillet 2006 pour dénoncer la dégradation des conditions de travail, le management de la nouvelle direction, l'expatriation des profits et pour des revendications salariales. En retour, des salariés sont mis à pied et d'autres licenciés, dont un certain nombre des syndicalistes (ibid). Fin 2006 l'actionnaire canadien Canac se retire au profit du groupe Advens, du franco-sénégalais Abbas Jaber, qui s'est développé à partir de l'importation en Afrique de matières premières agroalimentaires²⁹. En 2010, Canac est condamné au paiement de trois milliards d'amendes pour avoir "*siphonné les comptes de Transrail*" (Meyer, 2010).

Enfin, en matière de conflits sociaux majeurs ayant eu lieu sous la présidence d'ATT, on peut aussi évoquer la situation de la mine d'or de Morila, située à une centaine de kilomètres au nord de Koumantou, exploitée depuis 2000. Son capital est réparti entre Randgold et AngloGold Ashanti (40% chacun) et l'État malien (20%), et son exploitation est assurée par une filiale de Bouygues, SOMADDEX. Trois ans après son ouverture, les salariés de l'usine réclament les primes de rendement qu'on leur avait promises. La justice malienne leur donne raison mais les salariés n'auront droit qu'à 500 millions de Fcfa, contre 17 milliards prévus (FIDH, 2007 : 9). En janvier 2005 se met en place un comité syndical contre lequel la direction de la SOMADDEX va partir en guerre (Mas, 2005). Les syndicalistes constatent que les contrats de travail de certains salariés de la mine ont été modifiés par le chef du personnel afin de précariser leur statut. Le 6 juillet 2005 les salariés se mettent en grève³⁰. Sa légalité sera discutée par la SOMADDEX, et quatre jours après la grève, l'entreprise dresse une liste de dix-sept salariés, révoqués sans droits à indemnités pour abandon de poste, situation qui une fois encore est similaire à ce qui s'est passé à l'HUICOMA. Le syndicat de la section nationale des mines et des industries, que l'on aurait pu penser du côté des grévistes, vient négocier tout en se démarquant de leur position. Pour les salariés le manque de soutien de la section nationale n'est pas étonnant, dans la mesure où la SOMADDEX a financé son dernier congrès (Koné, 2008).

En solidarité avec les dix-sept personnes licenciées, une majeure partie des cinq cents salariés cessent le travail. Fin juillet 2005, trois cent-onze d'entre eux sont licenciés sans droits à indemnités, toujours pour abandon de poste. Le 14 septembre 2005 deux cars servant au transport des mineurs, pourtant stationnés aux abords immédiats de la gendarmerie de Sanso, à proximité de la mine de Morila, prennent feu. Trente salariés seront arrêtés, accusés de les avoir incendiés. Vingt-trois grévistes feront plusieurs semaines de prison, et neuf d'entre eux y resteront jusqu'en novembre 2006, une fois la procédure

29. Notons qu'un an plus tôt, en 2005, Advens s'était uni avec Dagrís pour acquérir la société sénégalaise SONACOS, rebaptisé SUENOR, qui fabrique de l'huile d'arachide (www.advens-france.com/Le-fondateur, consulté le 19/04/2010).

30. Sur ce problème des contrats de travail, pour l'obtention de la prime au rendement et d'un médecin sur site, ainsi que d'une ambulance, les mineurs étant très fréquemment victimes d'accidents (Koné, 2008).

annulée pour des questions de forme. La FIDH, auteur d'un rapport sur ces événements, juge les liens entre la gendarmerie et la SOMADDEX "pour le moins troublants" (FIDH, 2007 : 7-8). Morila S.A subventionne les salaires des gendarmes, et ceux-ci reconnaissent avoir reçu une liste d'une trentaine de "meneurs" à surveiller, fournie par la direction des ressources humaines de la SOMADDEX. Parmi les neuf qui restent en prison se trouvent le secrétaire administratif du comité syndical, Karim Guindo, le salarié qui accueillait les réunions du syndicat, ou encore celui qui affichait les tracts syndicaux (ibid). Son secrétaire général, Amadou Nioutama, entre un temps en clandestinité pour échapper à une arrestation. L'absence de soutien de l'UNTM et du syndicat de la section nationale des mines et des industries dans ce conflit créera des dissensions entre les salariés de Morila. Une partie d'entre eux prendront alors leurs distances et adhéreront à la centrale concurrente, la Confédération Syndicale des Travailleurs Malien (CSTM). En 2009, Morila SA met fin à ses activités d'extraction, et licencie la majorité de ses effectifs³¹. 75% des délégués du personnel, membres de la CSTM, font partie des personnels révoqués (Daou, 2009).

Sans plus entrer dans les détails des luttes qui ont émaillé l'histoire de Morila ou de Transrail, on constate que le "dialogue social" dans les grands groupes privés, internationaux ou maliens (pour HUICOMA), est inexistant. Ces groupes répondent aux résistances et revendications salariales par des licenciements massifs et la répression syndicale. Notons qu'il y aura quelques jonctions entre les salariés de Morila et ceux de l'HUICOMA, notamment à travers la personne de Fassery Traoré, l'un des porte-parole des grévistes de Morila, également secrétaire à l'organisation du Mouvement des Sans Voix (organisation du réseau No Vox au Mali). Le Mouvement apporte son soutien au Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés de HUICOMA, qui finira par adhérer au réseau No Vox³². Dans les deux cas, les salariés reprochent à l'État actionnaire son absence d'intervention dans ces conflits sociaux, voire sa complicité. Ces mouvements viennent clore une page historique du syndicalisme au Mali, ouverte à partir des années soixante à l'abri de l'État et dans les entreprises publiques, et qui s'est heurtée au désengagement des pouvoirs publics. L'ajustement structurel et les privatisations brisent le compromis qui existait entre les salariés et leur employeur, et la montée en puissance du secteur privé s'accompagne d'un affaiblissement du syndicalisme, fortement réprimé dès qu'il se montre combatif. Cependant, dans le secteur public, la crise scolaire des années quatre-vingt-dix perdure. Les établissements supérieurs sont très fréquemment en grève, souvent à tour

31. Le traitement des minerais déjà extraits devrait durer au plus tard jusqu'en 2013 (Daou, 2009).

32. En 2010, le Mouvement des Sans Voix (MSV) quittera le réseau No Vox, lui reprochant son attitude paternaliste et, semble-t-il, autour de querelles sur la justification des dépenses par le Mouvement de l'aide apporté par le secrétariat du Réseau, basé à Paris. Dans un communiqué, le MSV déclare : "Nous maintenons l'affirmation qui consiste à dire que le Réseau No Vox se comporte comme une banque, et pas n'importe laquelle, il se comporte comme les institutions de Bretton Woods, c'est une critique que nous formulons à l'égard du Réseau. Nous sommes taxés à tort bien sûr comme des gens n'ayant de considération que pour le fric, refusant de donner la parole aux sans-voix." (Mouvement des Sans Voix, communiqué du 5 mars 2010, juralibertaire.over-blog.com/article-msv-et-no-vox-mise-au-point-67505320.html, consulté le 10/03/2011).

de rôle, parfois à l'instigation des corps enseignants, parfois des étudiants, et la décennie connaître plusieurs "*années blanches*".

2 - Hésitations sur les modalités de cession de la CMDT

En 2000, à la suite de la révocation du PGD Drissa Keïta, l'entreprise va être confiée, pour une courte durée, à Bakary Traoré. Il démissionnera de son poste, semble-t-il découragé par l'immobilisme de l'entreprise. Sa mission n'était pas aisée : il devait préparer un plan social dans une entreprise dont il ne connaissait pas les rouages, face à des salariés bien décidés à défendre leur situation. Les cadres de la CMDT et le syndicat auraient joué un rôle dans les pressions qu'il a pu subir, trouvant sa gestion trop ferme : "*Après Drissa, c'est Bakary Traoré qui est venu. C'est un ancien de la BNDA. Il a démissionné volontairement. Il m'a dit que s'il voulait redresser l'entreprise, il fallait travailler dur. Les cadres de la CMDT refusent le changement, avec l'aide de l'UNTM, qui était contre tous les licenciements*³³ ." (entretien avec Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, Bamako le 12 novembre 2008). Il est remplacé par Mahamar Oumar Maïga, ancien ministre d'Alpha Oumar Konaré, qui mènera à bien un plan social en 2003. En effet, la priorité est au recentrage de l'entreprise sur le coton, et elle doit se désengager de ses activités considérées comme annexes : l'alphabétisation³⁴, le transport du coton, l'entretien des pistes rurales, l'hydraulique villageoise, etc. Les rapports entre les producteurs et les transporteurs qui viennent collecter le coton dans les villages ne vont pas nécessairement s'améliorer quand la CMDT aura recours à des opérateurs privés. Des faveurs sont encore fréquemment demandées. Lors des réunions entre les représentants des producteurs et la CMDT auxquelles nous avons assisté en 2005, dans la zone de Bougouni, plusieurs plaintes ont été émises sur ces relations avec les transporteurs. Un cahier de suivi devait être mis en place pour mieux contrôler leurs activités. Les producteurs se plaignent aussi des retards dans les tournées de collecte du coton, ce qui n'est pas une nouveauté, même si la donne à quelque peu changé. En effet, les transporteurs sont payés selon les distances parcourues (la tonne kilométrique), et les villages situés à proximité des usines se plaignent parfois de passer en dernier. Notons que ce désengagement des activités de transport n'était pas encore achevé à cette époque : "*La région CMDT de Bougouni utilise encore quinze camions d'une capacité de vingt tonnes lui appartenant, plus vingt-trois camions privés, d'une capacité de dix tonnes*" (entretien de l'auteur avec Moussa Yattara, chef de production industrielle de la région CMDT de Bougouni, 22 novembre 2005). L'État malien et les communes nouvellement créées sont supposés prendre le relais de ces activités qui peuvent être considérées (sauf le transport du coton) comme

33. Cette version nous a été confirmée par Mamadou Youssouf Cissé, retraité de la CMDT (entretien avec l'auteur, 27 octobre 2008, Bamako).

34. Les efforts de la CMDT dans ce domaine avaient déjà commencé à fléchir.

relevant de l'intérêt général (les pistes, l'alphabétisation, l'hydraulique villageoise). Force est de constater qu'ils ne seront pas tout de suite à la hauteur, et l'absence de relais efficace dans les politiques d'alphabétisation peut inquiéter quant aux capacités futures des producteurs à assumer les charges toujours plus importantes qui leur sont attribuées dans le cadre d'une filière privatisée.

Au-delà de la volonté de recentrer les activités de la CMDT sur le seul secteur coton, ces réformes étaient surtout l'occasion de réduire les effectifs de l'entreprise. Pour imposer un rapport de forces avant négociation, les salariés de la CMDT décident de paralyser la campagne de commercialisation du coton récolté en 2001. Début novembre, soit quelques mois après les états généraux qui initient le processus de privatisation, les usines CMDT sont à l'arrêt. Signe d'une divergence manifeste dans l'attitude à adopter face aux premières mesures qui visent à décongestionner l'entreprise, les représentants des producteurs s'opposent à cette grève. Inquiets des retards de paiement que cela risquait d'induire, les syndicats de producteurs menacent de chasser "*tous les agents CMDT opposés au démarrage des usines*" (correspondance aux autorités du SYCOV, SYVAC, SPCK et SYPAMO, datée du 2 novembre 2001, intitulée "*Concertation inter-syndicale des producteurs de coton du Mali sur l'arrêt des usines de la CMDT*"). Le conflit s'apaise, mais la CMDT va tout de même faire en sorte de ne pas perdre la main sur les orientations à donner au plan social. Pour ce faire la direction va s'appuyer sur son syndicat, ce qui va entraîner une crise interne. Mahamar Oumar Maïga, éphémère président de la CMDT, nomme le secrétaire général du syndicat de la section filière coton, Abdoulaye Abbas Sylla, à la direction des ressources humaines, créant un conflit d'intérêts alors que la liste des personnels à licencier est en pleine négociation. Mamadou Sissoko, dit "*Kadhafi*", figure du syndicat considérée comme une forte tête, tente en réaction de créer un syndicat dissident, qui ne sera pas reconnu par la direction (entretien de l'auteur avec Mamadou Sissoko, responsable de la division transit à la direction des approvisionnements de la CMDT, secrétaire général du comité syndical de la direction, secrétaire administratif de la section filière coton, 3^{ème} secrétaire général-adjoint du SYNAPRO, et membre du conseil national de l'UNTM, 27 mars 2007, Bamako). La direction de la CMDT n'entretenait pas des rapports compliqués uniquement avec les syndicats de producteurs, mais aussi avec sa représentation salariale en interne.

La nomination d'Abdoulaye Abbas Sylla au poste de directeur du personnel semble avoir été motivée par la sauvegarde des intérêts des cadres de l'entreprise, largement épargnés par le plan social. En mai 2003, 595 employés de la CMDT, soit plus du quart de l'effectif (environ 2300 personnes), sont licenciés suite à l'adoption d'un plan social le 19 février, après d'âpres et longues négociations. Syndicat et direction semblaient satisfaits par les conditions offertes par le plan social, en revanche la Banque Mondiale critiqua les choix opérés par l'entreprise, contraires aux recommandations de l'étude préalable aux licenciements (SOFRECO, 2002). Un échange entre M. Labaste, qui participait à la supervision du processus pour la Banque Mondiale, et la MRSC, a été rendu public par la

presse. Il critiquait les arrangements entre le PDG de la CMDT et le responsable d'alors du syndicat, A. Abbas Sylla, se déclarant *“surpris par la réduction apparemment limitée des effectifs (du) siège, ainsi que par le fait que tous les directeurs et chefs de service soient a priori exclus du schéma”*. *“Le fonctionnaire de la Banque mondiale affirme qu’il ne comprend pas pourquoi les directeurs et les chefs de services ne figurent pas dans le plan de licenciement. Alors que, fait-il remarquer, “de précédentes analyses ont en effet montré qu’un certain nombre de chefs de service n’ont pratiquement pas de staff sous leurs ordres et/ou possèdent des niveaux de qualification faibles”* (Touré, 2004). L'article révèle également qu'un certain nombre de postes de cadres supprimés en région ont été redéployés au niveau de la direction générale à Bamako. En subvertissant la logique du plan social, la CMDT fait preuve de corporatisme, et de ses capacités de résistance, mais au principal bénéfice de ses cadres. Enfin, et en cela Labaste anticipe bien l'avenir, puisque ce plan social va servir de référence pour la négociation de ceux de la SMPC et de l'HUICOMA ou encore pour le second plan social qui sera mis en place à la CMDT : *“Les indemnités extra légales nous semblent poser un grave problème de précédent, si ce n'est par leur montant du moins par leur principe et dans leur mode de calcul”, indique-t-il. Ajoutant qu'elles laissent la porte trop ouverte pour les futurs plans sociaux.*” (ibid). Zakariyaou Diawara, dit “Z”, secrétaire général de la section syndicale de la filière coton qui remplacera Abbas Sylla, confirmait les bonnes conditions de départ offertes aux licenciés, mais se montrait plus réservé sur leur devenir : *“Tous ceux qui voulaient partir en ont formulé la demande, puis il y a eu un tri de la direction. Le plan social était le meilleur possible et il a été bien mené. Il y avait un plan de réinsertion possible mais les travailleurs l'ont refusé car ils voulaient leur chèque. La plupart ont échoué dans leur réinsertion”* (entretien avec l'auteur, 13 mars 2007, Bamako). Quelques mois après le plan social, qui a suscité de nombreux remous en interne, la direction du syndicat passe entre les mains de “Z”, et le PDG de la CMDT est révoqué pour une affaire d'importation frauduleuse de coton depuis la Côte d'Ivoire³⁵. Cela apaisera finalement les tensions avec “Kadhafi”, qui retourne dans le giron du syndicat historique. Le PDG Mahamar Oumar Maïga, accusé avec plusieurs cadres régionaux d'avoir importé frauduleusement du coton de Côte d'Ivoire, est remercié en 2004. Il est remplacé par Ousman Amion Guindo, ancien directeur régional de la CMDT. Celui-ci revenait d'une brève mission auprès du ministère des transports, où il avait participé à la privatisation de la société du rail malien, qui ne s'est pas déroulée sans anicroches.

L'échec d'une première tentative de privatisation à Kita

Pour donner le change aux IFI les autorités maliennes avaient concédé, dès 2001, une privatisation partielle de la filière autour d'une zone cotonnière comprenant l'OHVN et

35. Il sera finalement condamné à un an de prison avec sursis et à 500 000 Fcfa d'amende (Diabaté, 2008).

la région CMDT de Kita. Montée dans la précipitation, comme le souligne le rapport Waddell (*“la décision de procéder à cette privatisation partielle de la CMDT est intervenue en 2001 avant même que l'étude sur les étapes et les options de la libéralisation du secteur coton n'ait eu lieu”*, MRSC/ Waddell, 2005 : 58) et dans un contexte de cours défavorable, elle ne va pas susciter beaucoup d'intérêt. Toute improvisée qu'elle soit, cette tentative de privatisation répond tout de même à un souci de l'État malien, celui de ne pas voir le mastodonte de son économie passer en un seul bloc dans l'escarcelle du secteur privé. Bergamaschi, dans le cadre d'un travail de thèse sur l'appropriation du consensus post-Washington au Mali, qu'elle illustre par la privatisation de la filière cotonnière³⁶, a interrogé Pierre-Henri Texier, directeur général adjoint de la CFDT puis de Dagriss, sur les modalités de la privatisation de la CMDT. Selon lui conserver l'entreprise en un seul tenant était impossible car *“on ne pouvait pas confier l'État malien [la CMDT³⁷] à un seul privé non malien, même français (...). L'opérateur privé ne peut être plus puissant que le chef d'État; c'est un problème d'indépendance nationale”* (cité par Bergamaschi, 2011 : 242-243). Néanmoins, l'État malien veillera à ne pas disloquer totalement la filière, par une libéralisation excessive entraînant son atomisation, et une concurrence généralisée³⁸ (Bergamaschi, 2011 : 242). C'est tout un équilibre entre le maintien du modèle de filière intégrée et un démantèlement *“raisonnable”* de la CMDT qu'il va falloir trouver. Au début du processus de privatisation, la tentative de cession d'une partie de la CMDT, sa région de Kita, en association avec l'OHVN, fait figure de compromis par rapport à ces exigences. Il sera encore temps de discuter de la façon dont le reste de l'entreprise sera démantelée.

Un appel d'offres est lancé en septembre 2002 et après le retrait de plusieurs prétendants, un seul groupe va faire une véritable offre d'achat, Dunavant SA, filiale suisse du groupe américain du même nom. Dunavant est l'un des très importants négociants en coton à travers le monde, et cherchait à développer ses activités en Afrique où il avait récemment investi dans la production de coton, en Zambie. Une commission d'évaluation juge l'offre financière trop faible pour la reprise, et le gouvernement malien demande à l'entreprise d'en formuler une nouvelle³⁹. Entre temps la crise ivoirienne s'installe et coupe la voie d'accès pour l'exportation du coton malien par Abidjan, ce qui pourrait avoir favorisé le retrait de Dunavant. L'appel d'offres est finalement déclaré infructueux le

36. La complémentarité de certains aspects de nos travaux respectifs, plutôt axés sur le point de vue des salariés et des producteurs sur la privatisation pour ma part, et plutôt consacrés aux négociations entre les bailleurs de fonds et l'État malien sur ce même sujet pour sa part, nous a amenés à de nombreux échanges très fructueux, et à croiser certaines de nos conclusions.

37. Cette précision est apportée par l'auteure, et démontre que la confusion qui peut se faire entre l'État malien et la CMDT n'est pas seulement l'oeuvre des producteurs peu au fait des statuts juridiques de l'entreprise ou de la répartition de son actionnariat, ou encore des salariés du groupe qui considèrent que l'État est leur réel employeur. Elle exprime la dépendance de l'État et du pays à cette filière, notamment par la place qu'elle occupe dans le commerce extérieur et le nombre de Maliens qu'elle implique.

38. Sur les différentes options envisagées au début du processus de privatisation voir Horus, 2002, p. 64 et suivantes.

39. D'après la presse malienne, Dunavant a proposé six milliards de Fcfa, quand l'État malien en attendait dix-huit, soit environ 27 millions d'euros (Traoré, 2006).

12 juin 2003 (Bergamaschi, 2011 : 217), et l'idée de vendre l'OHVN et la région de CMDT de Kita préalablement au reste de l'entreprise est alors abandonnée. Ce premier échec va fournir aux autorités maliennes un argument de choix pour éviter une privatisation à la hussarde de la CMDT. ATT va négocier en ce sens : *“La privatisation, d'accord. Il paraît que nous n'avons pas le choix. Mais je ne laisserai pas la Banque Mondiale casser notre filière entière par trop de précipitation. Il nous faut du temps. Il y a des moments où je me demande si tel n'est pas leur objectif : casser notre filière. Cette destruction arrangerait bien nos concurrents, et vous voyez lesquels. Dites-leur bien, puisque vous allez à Washington : je ne transigerai pas sur le temps”* (Amadou Toumani Touré, cité par Orsenna, 2006 : 47). Ainsi en 2004, ATT adresse une lettre à la direction de la Banque Mondiale pour demander un report de la privatisation à l'année 2008, soit après l'élection présidentielle (Bergamaschi, 2011 : 233). En coulisse, ce report a été ardemment négocié, avec comme instrument du rapport de forces, du côté de la Banque Mondiale, le décaissement du quatrième crédit d'ajustement structurel à l'État malien, et comme à l'accoutumée les différentes conditions posées au préalable. Elles seront dans l'ensemble satisfaites, seules les négociations sur la filière coton bloquent. La Banque Mondiale exigeait, comme nous l'avons vu, une baisse du prix d'achat du kilo de coton en cours de campagne (mi 2004), condition que refusera l'État malien mais qui l'amènera tout de même à revoir le mécanisme de fixation du prix d'achat du coton (en janvier 2005). L'élaboration d'un nouveau chronogramme en février 2005 vise également à rassurer les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur la bonne marche du processus de privatisation. La Banque Mondiale débloque finalement ses fonds ce même mois (Touré, 2005), et accepte un report de la privatisation de la CMDT à 2008. A la fin de l'année sort le rapport Waddell, qui redonne une feuille de route à la privatisation. Peu après, les modalités de la privatisation de la CMDT sont fixées : elle sera divisée en quatre filiales. Au centre, la région CMDT de Fana à laquelle est ajoutée l'OHVN. Au sud, les régions CMDT de Bougouni et Sikasso. À l'ouest, la région CMDT de Kita et au nord-est, les régions CMDT de Koutiala et San (voir la carte en annexe).

Quelques mois après les négociations sur le report de la privatisation, la Banque Mondiale revient à la charge à travers une note de son directeur des opérations au Mali, D. Craig, accablant les actionnaires de la CMDT alors au bord de la faillite, étant *“soit incapables, soit réticents à la recapitalisation de la compagnie et à sa restructuration sur des bases économiques et financières saines. Elle a survécu grâce aux subventions publiques et aux bailleurs de fonds, mais sans injonction de capitaux, son patrimoine se dégrade. Le risque découlant du poids du déficit de la CMDT pour le budget reste élevé alors qu'il y a d'autres priorités qui ne peuvent être laissées indéfiniment sous la menace d'avoir à combler d'énormes déficits en majeure partie inévitables”* (propos cités dans un article de presse de Camara, Y., 2005). L'institution s'inquiète de l'équilibre comptable de l'entreprise à l'approche de la campagne 2005-2006, dans un contexte de baisse des cours qui pourrait accroître encore son déficit. Cette note vise directement l'État malien et

Dagris, actionnaires de la CMDT, qui vont devoir entamer des négociations sur sa recapitalisation, mesure urgente puisque l'entreprise est confrontée à un risque de dépôt de bilan⁴⁰. Dagris va refuser d'y participer, étant elle-même engagée dans un processus de privatisation. L'État malien déboursa seul six milliards de Fcfa, ce qui amènera la part de son actionnariat dans la CMDT à 75.3%, contre 24,7% pour Dagris (Traoré, 2005). Cette baisse de Dagris dans le capital de l'entreprise sera suivie par d'autres : *“à chaque recapitalisation de la CMDT, Dagris n'y a pas participé, et seul le gouvernement a payé. En septembre 2008 l'État a 7.374.085.692 Fcfa dans la CMDT, soit 92,38% du capital, et Dagris 608 254 308 Fcfa, soit 7,62% du capital”* (entretien de l'auteur avec Z. Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 18/09/2008, Bamako). Difficile de discerner la stratégie de Dagris sur ce dossier. Son retrait de fait de l'actionnariat de la CMDT la prive d'éventuels bénéfices lors de sa privatisation, mais dans le même temps beaucoup pensent, et parfois espèrent, que Dagris fera partie des repreneurs. Peut-être les dirigeants de Dagris ne voulaient-ils pas engager d'investissements risqués alors que leur groupe était en vente? Ont-ils estimé que la participation aux recapitalisations leur aurait en définitive plus coûté que rapporté?

Nouvelles tergiversations

A la fin de l'année 2005, la privatisation de la CMDT était considérée comme inéluctable. Toutefois, le syndicat de la section filière coton maintiendra la pression sur les autorités, à la fois pour être impliqué dans les négociations sur la forme qu'elle allait prendre et pour obtenir un second plan social (après celui de 2003) avant la cession formelle de l'entreprise. L'inquiétude était particulièrement grande parmi les salariés de Bamako, qui savaient qu'ils seraient les premiers sur la sellette une fois les quatre filiales régionales en place. Ainsi, la crainte d'un licenciement n'est pas la même pour tout le monde, tout comme l'appréciation du passage d'une gestion publique à la gestion privée. Pour Burama Cissé, chef de *“l'usine 1”* de la CMDT à Sikasso : *“Le problème de la privatisation concerne surtout les employés des bureaux, moins les techniciens et les ouvriers. Par exemple à l'HUICOMA ce ne sont pas les gens des machines qui ont changé, mais ceux des bureaux. (...) Sur une tonne, qui est là-dessus? C'est les gens de Bamako. C'est les charges de structure qui grèvent le budget. Il y a trop d'employés à Bamako et pas assez dans les usines. Le problème c'est plus la gestion du personnel, des ressources humaines, que les détournements. C'est pas des petits détournements qui empêchent les usines de tourner, ce sont les grands détournements. La CMDT a été détruite par la mauvaise gestion des ressources humaines. Un chef d'usine est autant payé qu'un secrétaire de Direction Régionale. Si on parle de privatisation, souvent les industriels ne sont pas*

40. Selon la réglementation de l'Office d'harmonisation africain du droit des affaires, à laquelle souscrit le Mali, si les fonds propres d'une entreprise passent sous la barre des 50% de son capital social, la société doit être dissoute ou recapitalisée (Traoré, 2005),

contre car on sait que les capitalistes gèrent ça. Le problème ici c'est par exemple qu'un bac + 2 peut diriger un ingénieur. Le drame de la CMDT est socio-économique, il n'est pas économique. On aurait dû sortir d'une culture d'entreprise d'État. Bakary Traoré [ancien PDG de l'entreprise, nda] a voulu sortir de ça, mais il s'est fait écarter. Comme dit un comique malien : avez-vous déjà vu un moustique fabriquer une bombe insecticide ?" (entretien avec l'auteur 19 avril 2007, Sikasso). Ainsi, les "industriels" de la CMDT et les employés des usines d'égrainage ont-ils pu trouver une forme de revanche dans la privatisation, qui s'est d'abord attaquée aux activités considérées comme annexes au coton (formation, logistique) et à leurs personnels, puis a minimisé le rôle des agronomes et de l'encadrement rural. Cela n'empêchait Burama Cissé, l'un de ces industriels, de garder quelques réserves sur l'issue de la privatisation et de souhaiter que l'État ne se désengage pas complètement : "en réalité il n'y a jamais eu de privatisation. Ici comme ailleurs, c'est toujours des prête-nom, des cadres du pays, qui entrent dans le capital et bradent tout jusqu'à ce que l'activité tombe à l'eau. Il faut rationaliser la gestion, ça c'est une réalité.(...) Au Mali, il n'y a pas d'industriel bien établi, de grande fortune. Le coton c'est complexe, et on ne sait pas qui peut gérer ça. L'État a un devoir, c'est comme un père. Le coton est incontournable au Mali. L'État doit prendre ses responsabilités par rapport à ça. Il faut que le cadre économique soit bon." (ibid).

Lors de mon retour au Mali en 2007, alors que la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle battait son plein, le syndicat de la section filière coton jouait son va-tout pour obtenir un nouveau plan social avant la cession. La disparition de la SMPC, la répression syndicale et les licenciements à l'HUICOMA confortaient les salariés de la CMDT dans l'idée qu'ils n'allaient pas sortir indemnes de la vente de leur entreprise. "La privatisation est pour 2008, et l'on n'a aucune garantie. Le gouvernement veut nous faire croire qu'il n'y aura pas de licenciements. Nous on veut un plan social avec le gouvernement, pas avec les repreneurs. On pense que les repreneurs vont faire une compression. Comme l'on est en période électorale, on pense que le gouvernement va nous répondre" (entretien de l'auteur avec Z. Diawara, secrétaire général de la section syndicale de la filière coton, 13 mars 2007, Bamako). La semaine suivant cet entretien la CMDT est en grève. Les dix années durant lesquelles s'étale le processus de privatisation sont d'ailleurs ponctuées par de nombreuses grèves, l'arme principale des salariés pour obtenir les plans sociaux et pour s'imposer dans les négociations. Il semble que ce soit en partie Bakary Togola qui ait débloqué la situation en mars/avril 2007, en sa qualité de président de l'APCAM. Il aurait plaidé la cause des syndicalistes de la CMDT auprès des autorités, probablement pour que le syndicat ne bloque pas la campagne de commercialisation, retardant ainsi le paiement des producteurs, mais aussi pour ne pas perturber le bon déroulement des débats de la campagne présidentielle et pour favoriser la réélection du candidat qu'il soutenait publiquement, ATT. "Deux délégués de la section filière coton et un de l'UNTM vont être intégrés aux discussions sur la privatisation, dans le comité technique. A la base on avait été écartés mais on a finalement été intégrés. Le gouvernement ne nous a rien

dit sur le plan social, mais il y a des négociations en coulisses. L'UNTM, la direction CMDT et même la direction de la MRSC semblent avoir négocié et changé de position. Avec l'APCAM ils nous ont demandé de ne pas aller à la grève. L'APCAM nous a proposé son soutien. Bakary Togola a pris un rendez-vous avec le Premier ministre, mais ne nous a pas rencontrés directement après. (...) On s'est dit que si on faisait une grève illimitée ça serait mal vu. Certains éléments du syndicat ont pris contact avec Ibrahim Boubakar Keïta, et il ne voulait pas d'une grève. Du coup on préfère attendre la fin des élections." (entretien avec Zakariyou Diawara, "Z", secrétaire général de la section filière coton, 30 avril 2007, Bamako). L'évocation d'Ibrahim Boubakar Keïta (IBK), principal adversaire d'ATT dans le cadre des élections présidentielles de 2007, témoigne du fait que la classe politique a pu à un moment donné chercher à instrumentaliser la situation de la CMDT à des fins électorales. On retrouvera d'ailleurs la trace d'IBK, à la même période, dans les querelles entre leaders paysans (infra), mais dans un cas comme dans l'autre cette stratégie sera discrète. Le principal soutien politique des syndicalistes de la CMDT est, comme pour l'HUICOMA, Oumar Mariko, qui régulièrement s'opposera publiquement à la privatisation de l'entreprise, y compris durant l'élection présidentielle à laquelle il est également candidat. En février 2008, le syndicat passera également par l'intermédiaire de Bakary Togola, cette fois-ci en sa qualité de président de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, pour transmettre au chef du gouvernement un argumentaire justifiant son opposition à la privatisation de la CMDT (Section syndicale filière coton, 2008 : 14). Le renversement de perspective est complet : quinze ans plus tôt il eût été impensable que le syndicat de la CMDT passe par le SYCOV ou l'APCAM pour accéder aux autorités.

En septembre 2008, de retour pour notre dernier séjour de recherche, le plan social avant cession n'était toujours pas totalement acquis, même s'il avait fait l'objet d'un engagement oral lors de rencontres avec la MRSC, la direction de la CMDT et le ministère de l'Agriculture. Pour arriver à ce résultat, le syndicat a fait évoluer sa stratégie en cessant de faire des grèves, qui étaient d'ailleurs de moins en moins suivies (entretien de l'auteur avec Z. Diawara, 18 septembre 2008). Le syndicat a préféré mener une campagne médiatique mettant directement en cause le gouvernement et le chef de l'État, l'ADEMA, mais aussi la direction de l'UNTM. En mai 2008, le syndicat produit un argumentaire de seize pages contre la privatisation, largement repris par la presse. Il y est rappelé l'importance du coton pour l'économie malienne et les causes de la crise cotonnière (chute des cours, problème de la parité Euro/dollar). Le document conteste également la responsabilité de l'entreprise dans la totalité du déficit cumulé entre 1999 et 2007, qu'il estime à 172 milliards de Fcfa : dix-neuf milliards seraient le fruit du sous-investissement dans les capacités de production de la CMDT, ce qui s'est traduit par la dépréciation de stocks de coton, battus par la pluie, lors de la campagne record de 2003/2004. Dix-neuf autres milliards seraient dûs au non-remboursement de dette de la part de l'HUICOMA, quarante-trois milliards sont imputés à la décision politique de fixer le prix d'achat du coton aux pro-

ducteurs à 210 Fcfa en 2004/2005, trois milliards sont imputés aux “*dérappages*” sur la gestion du marché des intrants “*non stratégiques*”, pour les vivriers (Section syndicale filière coton, 2008 : 6-7).

Nous avons programmé notre dernier séjour de recherche pour qu’il corresponde à la période de cession de l’entreprise, alors prévue en décembre 2008, mais elle fera encore l’objet de plusieurs reports. La rédaction d’un cahier des charges solide, afin d’éviter les problèmes rencontrés après la vente de l’HUICOMA, et l’estimation de la valeur de la CMDT par un commissaire aux apports, ont pris plus de temps que prévu. La commission aux apports devra par exemple revoir quatre fois son évaluation, les PTF considérant que la valeur de la CMDT était surestimée (entretien de l’auteur avec Mansa Sadio Keïta, chargé d’étude pour le rural, sur le coton et la sécurité alimentaire à l’AFD, Bamako, 6 novembre 2008). Cette étape a pris six mois alors que le chronogramme prévoyait seulement quarante-cinq jours (entretien de l’auteur avec Ali Kontao, conseiller à la MRSC, 11 novembre 2008). A cause des retards accumulés, et à la suite des prises de position critiques vis-à-vis de la privatisation de la CMDT, le PDG de l’entreprise, O. A. Guindo sera révoqué en novembre 2008, et remplacé par l’un des responsables de la MRSC, Tièna Coulibaly⁴¹. Sa nomination est un nouveau gage de bonne foi à l’adresse des PTF, qui n’en finissent plus de s’impatier.

3 - Dagrìs, une privatisation française

Puisque la CFDT/Dagrìs est actionnaire de la CMDT, et que nous avons suivi son parcours depuis sa création, évoquons son propre processus de privatisation, dont certaines vicissitudes démontrent qu’elles ne sont pas l’apanage des privatisations africaines.

Dagrìs est ajoutée à la liste des entreprises à privatiser dans la loi de finances rectificative pour 2004, par un amendement de Jean-François Copé, alors ministre du Budget. À cette date son actionnariat est réparti entre l’État, qui en possède 64,7%, divers actionnaires privés qui totalisent 23,2%, et 12,1% détenus par les salariés du groupe, qui sont environ deux mille. L’entreprise est en bonne santé, son chiffre d’affaires est passé de 324 millions d’euros en 2003 à 422 millions en 2004, son endettement est quasi nul (Agence des Participations de l’État, 2005, p.121-122). Les échanges à l’Assemblée Nationale lors des débats budgétaires de décembre 2004 témoignent du peu de cas que font certains élus de l’entreprise. Après que M. Copé ait très brièvement justifié la nécessité de sa privatisation, le rapporteur général de la commission du budget, Gilles Carrez, reconnaît : “*La commission a donné un avis favorable à cet amendement, mais aucun de ses membres ne*

41. Qui a par ailleurs été le dernier ministre des Finances de Moussa Traoré.

savait que l'État français avait encore des intérêts dans l'industrie cotonnière."⁴². Cette sentence vient clore une phase politico-économique commencée il y a un plus d'un siècle. Si le coton n'était déjà plus un enjeu industriel pour la France, il n'est désormais plus considéré comme un enjeu de sa politique extérieure.

Coté malien, on n'aura de cesse de spéculer sur la position que va prendre Dagriss dans le cadre de la privatisation de la CMDT. Beaucoup espèrent que le groupe va se maintenir d'une manière ou d'une autre dans le pays, et être un repreneur expérimenté et sérieux, qui ne bradera pas l'entreprise⁴³. Ainsi, la privatisation de Dagriss, plus longue que prévu, aurait pu retarder celle de la CMDT, celle-ci étant en attente de celle-là. La Banque Mondiale avait une opposition de principe à ce que l'entreprise malienne soit cédée à un groupe à capitaux publics, un éventuel rachat de la CMDT par Dagriss impliquait la privatisation préalable de ce dernier (Bergamaschi, 2011 : 238). Malgré cet attentisme, et selon les dernières informations disponibles à la mi 2012, Dagriss ne fait finalement pas partie de la liste des potentiels repreneurs de la CMDT.

Des sénateurs membres du groupe "*Communiste, Républicain et Citoyen*" introduiront un amendement pour tenter de soustraire la privatisation de Dagriss de la loi de finances, lors de son passage au Sénat, mais l'amendement sera rejeté. Le décret autorisant la privatisation de Dagriss paraît le 24 mars 2005. Le processus est lancé le 23 janvier 2006 sous le contrôle de Pierre Achard, inspecteur général des finances, assisté par la banque Rothschild comme banque conseil de l'État (Prandi, 2006). Un an plus tard, le 23 février 2007, Achard annonce que 64,7% des actions que détenait l'État français vont être accordées à un consortium nommé SODACO (Société de Développement Africain du Coton et des Oléagineux), réunissant Sofiproteol, dirigé par Xavier Beulin⁴⁴, groupe financier spécialisé dans les huiles et protéines végétales, en association avec l'IDI (Institut de Développement Industriel), auxquels s'ajoutent les hommes d'affaires Antoine Gendry et Patrick Leydet (ce dernier a des intérêts dans le coton ivoirien). Le seul concurrent pour la reprise était la Somdiaa⁴⁵, mais l'entreprise s'est désistée en septembre 2006 (Piot, 2007). La somme à laquelle Dagriss été adjugée à la SODACO sera jugée dérisoire par les salariés de Dagriss, 7,7 millions d'euros⁴⁶. De plus l'un des membres du consortium suscite leur méfiance, le groupe IDI, suspecté d'avoir uniquement des visées financières et spéculatives, notamment sur le siège social de Dagriss situé rue de Monceau à Paris, et estimé à trente-cinq millions d'euros (Tovi, 2007). Le Comité d'entreprise, soucieux de défendre l'avenir de Dagriss et l'actionnariat salarié, lance un recours auprès du Tribunal de grande instance de Paris

42. Trouvé sur : www.senat.fr/commission/fin/collectif_2004/51_56/51_564.html, consulté le 29/12/2008.

43. Par exemple le syndicat de la section filière coton explique que la privatisation Burkinabé s'est mieux passée que dans les pays voisins, entre autres grâce à la présence de Dagriss (Section syndicale filière coton, 2008 : 11).

44. Président de la FNSEA depuis décembre 2010.

45. Qui s'était portée acquéreur de l'HUICOMA, sans succès.

46. A comparer avec les neuf milliards de Fcfa, soit environ 13,5 millions d'euros, payés par Tomota pour la reprise de l'HUICOMA. La SODACO s'engage tout de même à verser quinze à vingt millions d'euros à l'État dans les années suivant la privatisation, en fonction des résultats (Piot, 2007).

contre la vente du groupe à SODACO. Le verdict est rendu le 3 mai 2007 et le Comité d'entreprise obtient gain de cause, principalement parce qu'il n'a pas obtenu de réponses suffisantes aux questions qu'il a posées aux repreneurs (Leclercq-Carnoy, vice-présidente au Tribunal de grande instance de Paris, 2007). Entre-temps le Comité d'entreprise a commandité un audit sur la cession au cabinet Secafi Alpha, remis en juillet 2007, qui révélera un important conflit d'intérêts : la femme d'Antoine Gendry, l'un des membres du consortium SODACO, est à la fois associée-gérante de Rothschild & Cie, la banque qui conseille l'État français dans la privatisation de Dagrif, et membre du conseil de surveillance du groupe IDI, autre entreprise partie-prenante de SODACO. Sofiproteol, également membre du consortium, est lui aussi conseillé par Edmond de Rothschild (Piot, 2007).

En juin 2007 l'ancien Président sénégalais Abdoulaye Wade, en visite à Paris, propose que son pays, associé au Mali et au Burkina Faso, reprenne la direction de Dagrif, considérant que l'entreprise doit revenir aux africains⁴⁷. Alors que les privatisations des filières cotonnières d'Afrique de l'Ouest étaient en passe d'être achevées, cette proposition sera écartée, la nationalisation de Dagrif allant à rebours des prescriptions des IFI. Toutefois, l'idée de favoriser la reprise de Dagrif par un africain va être entendue. En juillet 2007 le président français, Nicolas Sarkozy, se rend au Sénégal, où il se déclare ouvert à ce principe. Wade père et fils vont appuyer l'offre d'un de leurs proches, Abbas Jabber, à la tête du groupe Advens, pour un montant qui serait trois fois supérieur à celui proposé lors de la première mise en vente de Dagrif, 21 millions d'euros (RFI, émission *Afrique économie* diffusée le 30/07/2007). La France écarte finalement le consortium SODACO au profit de l'offre sénégalaise.

Dagrif est ainsi attribué en janvier 2008 à la holding *Geocoton*, composée de la CMA CGM, troisième groupe mondial dans le transport maritime, et d'Advens, du franco-sénégalais d'origine libanaise Abbas Jaber (qui est également devenu actionnaire majoritaire de la société ferroviaire assurant la liaison Dakar-Koulikoro, *Transrail*). Pierre-Henri Texier, ancien de Dagrif, considère qu'il "*a bien su se présenter comme français devant les Français, et africain devant les Africains*" (cité par Bergamaschi, 2011 : 239). Les conditions de la vente ont quelque peu changé, puisque l'État a cédé 51% de Dagrif mais conserve près de 14% dans le groupe, qui seront transférés à l'Agence Française de Développement, ce qui est supposé donner quelques gages aux partenaires africains soucieux que l'entreprise conserve une dimension "*développementaliste*" (AFP, 2008). La reprise sera suivie par un plan social qui verra l'effectif du groupe diminuer des deux tiers (Guillaume-Gentil, 2008).

Depuis la transformation de Dagrif en Geocoton, le groupe, qui par le passé communiquait beaucoup, par son site internet, une note de conjoncture et des conférences de presse, s'est considérablement renfermé, et sa stratégie est plutôt opaque. Son site web présente peu de contenu, et il est très rarement mis à jour. Le groupe semble vouloir se

47. Dagrif est actionnaire majoritaire (52%) de la Sodefifex, entreprise cotonnière sénégalaise (Piot, 2007), mais aussi d'une zone cotonnière burkinabé.

désengager des sociétés cotonnières pour mieux se concentrer sur les huileries et la valorisation de la graine de coton (il n'a pas participé aux recapitalisations de la CMDT ou de la SOFITEX au Burkina Faso, et n'a semble-t-il pas fait d'offre satisfaisante pour la reprise d'une des filiales qui doivent naître de la privatisation de la CMDT.

II - Les évolutions récentes

1 - L'avenir incertain du syndicalisme cotonnier

En 2007 est née l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (UN-SCPC), faîtière chargée de représenter les producteurs auprès de la CMDT, puis des futurs repreneurs privés au sein de l'Inter-Profession Coton (IPC). La durée du mandat de ses élus, de la base au sommet, est de trois ans. La lourdeur des processus électoraux, les retards accumulés dans la privatisation de la CMDT et peut-être un certain manque de volonté font qu'à la mi 2012 ces premiers mandats sont toujours en cours. Bakary Togola, le président de l'UN-SCPC, s'est par ailleurs vu reconduire à la tête de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali (APCAM) en juillet 2010, pour un nouveau mandat de cinq ans. Pour ce qui est de sa présidence du SYCOV, il ne semble pas soucieux d'organiser un congrès pour renouveler ses instances, alors qu'il avait été placé à la tête du syndicat en juillet 2004 pour cinq ans⁴⁸. Nous avons vu qu'ici ou là les élections des représentants aux niveaux intermédiaires avaient entraîné des litiges et la formation de plusieurs unions de coopératives. Les difficultés ne vont pas s'arrêter là, et à la tête des frondeurs, on retrouve Tahirou Bamba, le secrétaire général du SYVAC, associé à Mené Diallo, son président, mais aussi à Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, syndicat supposé rival du SYVAC. Bamba projette de créer une seconde faîtière cotonnière concurrente de l'UN-SCPC, profitant du fait que la loi n'interdit pas la création de plusieurs faîtières dans un même domaine. Après avoir fait le tour des "réfractaires" de la zone cotonnière, la création d'une faîtière de vingt-cinq unions de coopératives se profile : six de la région CMDT de Bougouni, six de celle de Fana, sept de l'OHVN et six de Kita (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba et Mené Diallo, Bamako, 15 octobre 2008). En comparaison l'UN-SCPC, l'union officielle qui sera la seule reconnue par la CMDT, et donc la seule intégrée à l'Inter-Profession Coton, rassemble 288 unions communales.

Il y aura des tractations jusqu'au bout pour éviter la création de cette seconde faîtière qui, si minoritaire soit-elle, éloignerait du modèle-type envisagé pour la privatisation. Le schéma qui voulait que l'UN-SCPC représente de façon unanime, incontestable et légitime

48. Sauf information contraire, aucun congrès n'a été programmé à ce jour.

les producteurs de coton risquait fort d'être remis en question. *“Jusqu'à hier on devait faire une faïtière bis, mais elle pourrait finalement être intégrée à la première (UN-SCPC). Il y a eu une rencontre avec Bakary Togola. Il y a un consensus qui s'est dégagé.(...) La privatisation a désorganisé le monde paysan. Maintenant il y a une confusion totale avec l'Union et les syndicats. Les syndicats sont contestés. Avant, tout le monde était membre du syndicat, maintenant il y a la division. Il y a trop de tapage dans la privatisation. On a mis de côté les personnes formées, compétentes, qui auraient dû faire face à la réforme.”* (entretien de l'auteur avec Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, 10 avril 2007, Bamako). Ces négociations pour fusionner les deux faïtières, qui finalement ne vont pas aboutir, ont lieu en pleine période électorale, quelques semaines avant le premier tour de la présidentielle de 2007. Bakary Togola menait campagne pour ATT, aussi Tahirou Bamba a-t-il cherché du soutien du côté de son principal rival, Ibrahim Boubacar Keïta, IBK (ibid). Nous avons vu précédemment que celui-ci était également en contact avec le syndicat de la section filière coton, et qu'il l'aurait dissuadé de se lancer dans une grève illimitée pour imposer un rapport de forces en pleine période électorale. La privatisation de la CMDT a relativement peu été abordée pendant cette campagne présidentielle, malgré l'enjeu qu'elle représentait et le fait qu'il s'agissait d'une période où la parole était relativement libre, propice à l'expression d'un positionnement sur les grands enjeux nationaux. C'est aussi l'occasion pour différentes corporations de tenter de monnayer leur soutien. Toutefois, IBK ne fera pas d'une opposition ouverte à la privatisation de la CMDT une posture pour se démarquer d'ATT. En outre, nos entretiens nous laissent penser que ce n'est pas tant IBK qui serait venu chercher Bamba ou les syndicalistes de la CMDT, que l'inverse. Pourtant, la presse malienne et l'un de nos interlocuteurs nous précisait que la CMDT avait, de son côté, bien été mobilisée dans cette campagne, mais pour soutenir la candidature d'ATT. Soluba Mady Keïta, ancien militant du SPCK et secrétaire général de la faïtière cotonnière, interrogé sur le positionnement politique de ses confrères, nous précisait : *“Aux élections de 2007 je soutenais le RPM d'IBK⁴⁹. Certains ont soutenu ATT. Il y a eu des rencontres à Bamako avec l'équipe de campagne CMDT et des producteurs qui étaient derrière ATT. La CMDT se cachait derrière les producteurs pour la circonstance. Je ne suis jamais rentré dans ce jeu, et je pense qu'en tant que président de l'union de Kita je ne peux pas donner de consigne de vote.”* (entretien de l'auteur avec Soluba Mady Keita, alors secrétaire général de l'UN-SCPC, président de l'Union Régionale de la zone Ouest, octobre 2008, Bamako). Dès novembre 2006, un article intitulé *“La CMDT et les présidentielles de 2007 : 300 voix par village pour ATT!”* faisait état d'un projet de soutien à ATT sous l'égide de l'entreprise (Samaké, 2006). Un mois plus tard, le 16 décembre, Bakary Togola organise une grande cérémonie à N'Kourala dans la région de Sikasso, pour appuyer la candidature d'ATT. Plusieurs centaines de paysans s'y rendent, dont quelques leaders syndicaux (Mody Diallo, du SYVAC, Tounkara, du SPCK), mais aussi un ministre et des représentants de la CMDT (Dabo, 2006). Bakary

49. Rappelons que Soluba Mady Keïta en est membre, maire RMP de la commune rurale de Kita Ouest.

Togola promet alors, comme prévu, “*300 voix par village*” au Président sortant, afin de l’aider à réaliser son slogan de campagne, le “*Takokelen*”, que l’on pourrait traduire par “*prendre en une seule une fois*”, c’est-à-dire avoir une victoire électorale dès le premier tour. C’est ce qui adviendra, ATT étant réélu avec plus de 70 % des voix, contre moins de 20% à son principal adversaire Ibrahim Boubacar Keïta. Selon une constante depuis 1992, l’abstention sera la grande gagnante, atteignant 64% des inscrits (L’Essor, 2007).

Des rumeurs ont également circulé sur un financement par le RPM, le parti d’IBK, du congrès du SYVAC, organisé moins de deux mois avant les élections. Il apparaît bien que le SYVAC a profité de la compétition électorale pour obtenir des soutiens financiers, mais il a sollicité l’aide de tous, la période électorale constituant évidemment un moment propice pour obtenir de l’argent. Bamba et Mené Diallo nous ont précisé les financements du congrès de renouvellement des instances du SYVAC, tenu du 12 au 14 mars 2007 à Sikasso : “*On a reçu le soutien de Soumeylou Boubèye Maïga⁵⁰, 2,5 millions de Fcfa, du RPM d’IBK, 500 000 Fcfa, du Mouvement Citoyen, 500 000 Fcfa. et même de la BNDA, 500 000 Fcfa. On avait reporté deux fois le congrès faute d’argent.*” Ils ajoutent dans la foulée, accusateurs : “*Togola a apporté plusieurs millions pour nous faire tomber lors du congrès. Il a promis des voitures à nos délégués. Il était aidé par le ministère de l’Agriculture⁵¹.*” (entretien de l’auteur avec Mené Diallo, Président SYVAC, et Tahirou Bamba, secrétaire général du SYVAC, 15 octobre 2008, Bamako). Nous avons interrogé un autre membre du SYVAC, Mody Diallo, sur la teneur du congrès, où finalement peu de choses se sont jouées : “*Le bureau a été reconduit à l’identique, même si tous les gens n’étaient pas satisfaits du bilan. Il y a des problèmes de communication entre la base et le sommet, surtout depuis la mise en place du GSCVM. Au sommet on ne fait pas la différence entre les syndicats alors qu’ici, à la base... Au congrès les paysans trouvaient qu’il y avait un manque de réunions au niveau du bureau central. C’est décrié depuis 2004, mais les responsables n’ont rien entendu. En 2005 le SYVAC de Sikasso a demandé une réunion, mais il ne s’est rien passé jusqu’à la réunion de mise en place du congrès, en novembre 2006. Les gens sont surpris par le bilan financier. La filière soutient les syndicats mais les fonds ne sont pas mis à profit pour faire des réunions.*” (Mody Diallo, Président du SYVAC de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni). Ces remarques sur l’absence de réunions sont une critique assez générale que nous avons aussi entendue à propos des autres syndicats du secteur coton⁵². A propos de la création de la seconde faïtière, qui se profilait au moment où Mody Diallo nous parlait du congrès du SYVAC, il nous précisera qu’il y était plutôt opposé, tout en déplorant le fait que Bakary Togola cumule trop de mandats, expliquant qu’il devrait abandonner la présidence de la Chambre d’Agriculture. Il regrettaient que cette institution ne puisse plus assumer un rôle de médiation, comme elle avait pu le faire dans le passé, notamment lors de la crise qui a atteint la représentation

50. Candidat à l’élection présidentielle, issu de l’ADEMA.

51. Ces accusations sont bien évidemment invérifiables, mais nous les rapportons dans la mesure où, vrais ou, fausses, elles illustrent le climat que nous avons constaté lors de nos entretiens avec les leaders syndicaux.

52. A l’exception, peut-être, du SPCK, dont on critiquait en revanche le centralisme.

des producteurs de coton au moment de la grande grève de 2000. Cette position de Mody faisait quasiment l'unanimité parmi nos interlocuteurs, y compris ceux du SYCOV de la région CDMT de Bougouni, pourtant membres du même syndicat que Bakary Togola.

Le 6 mai 2007, les unions frondeuses créent finalement une faïtière cotonnière “bis” qu'ils intitulent la “*Fédération Nationale des Unions Coopératives des Producteurs de Coton du Mali*” (FNA-USCPC). Dans un premier temps Keffa Diarra, du SYCOV, en est le président, mais il va rapidement renoncer à ce poste par peur des représailles. Un nouvel épisode judiciaire va démontrer la détermination de Bakary Togola à entraver la mise en place effective de cette organisation concurrente, sans que l'on entende les autorités sur le sujet. Le 8 mai 2007 Tahirou Bamba déclare dans une interview à la presse : “*Nous voulons en finir avec Bakary Togola*” (Dembélé, 2007). Le 22 mai il est arrêté et mis sous mandat de dépôt à la prison de Bougouni, qu'il connaît bien pour y avoir passé un certain temps après sa mise en cause dans un assassinat. Il est accusé de “*menace de mort*” par Bakary Togola, qui semble avoir une compréhension très littérale du français, mais aussi de “*faux et usages de faux*”, en l'occurrence sur certains documents administratifs destinés à créer sa fédération. Le message ne pouvait sembler plus clair, et pourtant : quelques temps plus tard, Mené Diallo, Président du SYVAC et membre de la FNA-USCPC, critique la mise en détention de son collègue Bamba dans un dossier aussi léger, et se retrouve à son tour en prison pour avoir critiqué une décision de justice. En cette année 2007, entre la répression qui sévit à l'HUICOMA et contre ces dirigeants paysans, la liberté syndicale aura sérieusement été mise à mal au pays du consensus⁵³. “*J'ai fait un mois et vingt-cinq jours de prison et Mené a fait huit jours. Mené a été jugé et condamné à six mois de prison avec sursis et 50 000 CFA d'amende. On a fait appel et repris le jugement, l'amende a sauté, mais il reste les six mois. On a dit que pour moi ça allait être la cour d'assise*⁵⁴, mais on attend. Je suis en liberté provisoire. C'est pour me contenir, si je fais trop de tapage je risque la prison.” (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba, Bamako, 15 octobre 2008). Ces événements vont marquer un coup d'arrêt au processus de création de la FNA-USCPC. Dès la fin juin 2007 Keffa Diarra et quelques autres se désistent.

La FNA-USCPC est cependant reconstituée le 3 février 2008, lors d'une assemblée qui réunit seulement quarante personnes, représentant quinze communes. Mené Diallo est élu Président et Tahirou Bamba délégué à l'approvisionnement et au crédit, position stratégique dans ce type d'organisation. Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, a présidé la séance en sa qualité de doyen du syndicalisme agricole. Il refuse toutefois d'intégrer cette faïtière, tout comme “*l'officielle*”, jugeant cette position incompatible avec son engagement syndical (entretien de l'auteur avec Tounkara, 12 novembre 2008, Bamako). La fédération a désormais une existence légale⁵⁵, mais elle est ignorée de tous les

53. En outre, la procédure judiciaire n'a pas été respectée : alors que l'avocat de Bamba a fait une demande de mise en liberté provisoire quelques jours après son placement en détention, le juge n'y a pas répondu dans le délai de huit jours prévu par le code de procédure pénale (Sidibé, 2007).

54. Il fait probablement écho à la procédure, vieille de plus dix, dans laquelle il était accusé de meurtre.

55. Tahirou Bamba prendra soin de nous confier tous les documents prouvant l'existence légale de sa fé-

acteurs institutionnels, à l'exception du Syndicat de la section filière coton qui a "répondu positivement" à cette création (entretien de l'auteur avec Tahirou Bamba et Mené Diallo, Bamako, 15 octobre 2008). Il est alors difficile de savoir si elle résistera longtemps à sa mise à l'écart du reste de l'organisation de la culture cotonnière, et aux problèmes pratiques résultant de cet ostracisme. La FNA-USCPC ne devrait pas bénéficier des négociations entre la faïtière "officielle" et la CMDT, puis avec les repreneurs privés.

La création par des dirigeants syndicaux d'une seconde faïtière est aussi un signe du déclin du syndicalisme cotonnier au Mali. Lors de notre dernier séjour fin 2008, les activités des quatre syndicats étaient globalement en sommeil. Djanguina Tounkara, d'un âge avancé, avait toujours la main sur le SPCK lors de notre dernier séjour de recherche, mais ses activités étaient très réduites⁵⁶. Il continuait toutefois à adresser de nombreuses correspondances aux diverses autorités sur l'organisation de la culture cotonnière⁵⁷, donnant une petite visibilité à son syndicat. Le SYPAMO était selon nos informations à l'agonie, et ce depuis plusieurs années, ce qui explique son absence relative dans notre travail⁵⁸. Du côté du SYCOV, Drissa Marico, Président du SYCOV du secteur de Bougouni, nous disait : "*L'union (la faïtière locale) nous a beaucoup dépassés. Ça fait quelques mois qu'on ne fait plus de réunions. Il n'y a plus d'argent pour les organiser et payer les frais de déplacement. Je ne peux pas couvrir les frais d'essence et de nourriture pour tout le monde. A cause de ça les gens ne viennent plus.*"(entretien avec l'auteur, 27 septembre 2008).

Malgré quelques tentatives de clarification du rôle respectif des syndicats et de la faïtière, par exemple dans le cadre d'un séminaire à Sikasso en avril 2008, cette dernière a largement pris le dessus, entraînant un affaiblissement considérable des syndicats, en manque de fonds et désormais sans partenaires pour les soutenir, ni interlocuteurs du côté des autorités ou de l'entreprise cotonnière : "*On a tenté de rapprocher syndicats et Union pour qu'on se donne la main pour travailler. Normalement les syndicats auraient dû être pris comme partenaires et défenseurs des paysans. Au séminaire de Sikasso tous les syndicats étaient là, le gouverneur, le représentant du ministre de l'agriculture, de la Chambre d'Agriculture, les services techniques. Ça n'a pas changé grand-chose. Les membres de l'Union ne veulent pas la collaboration avec les syndicats. L'Union nous écarte des réunions. Depuis Sikasso il n'y a pas eu une réunion commune. A Sikasso on a parlé du cumul et du problème que ça pose. Mais Bakary (Togola) ne voulait pas en parler. On ne peut pas travailler correctement avec quelqu'un qui a tous les postes*" nous disait Adama Sangaré, de Garalo, (Président du Sycov de Garalo et adjoint au maire de la ville, entretien avec l'auteur, 1er octobre 2008, Garalo). Un an plus tôt, il nous déclarait

dération, dont le récépissé de déclaration d'association déposé au ministère de l'administration territoriale et l'avis de déclaration paru au Journal Officiel du 1er juillet 2008.

56. Il a depuis passé la main à Simile Mangassouba (Cornet, 2011, annexe : 27).

57. Il projetait par exemple la création d'une fédération des syndicats agricoles maliens, qui remplacerait de façon formelle le disparu GSCVM, et dépasserait le cadre cotonnier. A notre connaissance cette organisation n'a pas encore vu le jour (entretien de l'auteur avec Tounkara, 12 novembre 2008, Bamako).

58. Nous avons sollicité à plusieurs reprises son secrétaire général, Modibo Keïta, sans parvenir à le rencontrer.

déjà, de façon prémonitoire : “*Le syndicat manque de moyens pour s’organiser à la base. Les syndicats vont disparaître. Tout le monde va s’en remettre aux unions. Normalement la faïtière et les syndicats devraient aller ensemble. Ce sont les dirigeants syndicaux et l’État qui ont travaillé pour nous saborder via la faïtière. (...) L’idée de la faïtière est bonne. Il fallait une nouvelle structure. Les syndicats auraient dû être intégrés dans la faïtière. Le bureau du syndicat aurait dû prendre le nom d’union. Si la faïtière avait été bien faite à la base, elle aurait été démocratique et plus représentative des paysans*”, et enfin, en forme de couperet : “*Le SYCOV est devenu un sac vide*”.(ibid, 17 avril 2007, Bougouni). Soluba Mady Keïta, ancien du SPCK et de la commission coton de l’AOPP, devenu secrétaire général de l’UN-SCPC, ne disait pas autre chose : “*Moi je ne m’intéresse plus aux syndicats mais à l’Union. Tous ceux qui sont avec moi à l’Union ne s’intéressent plus aux syndicats.*” (entretien avec l’auteur, octobre 2008, Bamako).

De son côté le SYVAC tentera un dernier coup d’éclat en réaffirmant son opposition à la privatisation, finalement la seule position qui lui permet d’exister. Le syndicat organise en mars 2008 une tournée de consultation et de sensibilisation des producteurs afin de les encourager à reprendre la culture du coton. Dans une synthèse des doléances des producteurs remise aux autorités, aux partenaires de la filière (BNDA) et aux bailleurs de fonds, on retrouve quelques demandes classiques : une augmentation du prix d’achat du kilo de coton, à 200 Fcfa minimum, une diminution du prix des intrants, le rééchelonnement ou l’annulation des dettes accumulées par les producteurs et leurs CPC durant les campagnes précédentes, le paiement rapide des producteurs une fois le coton collecté par la CMDT, l’accès à l’aliment bétail, rendu très difficile depuis la privatisation et la fermeture de l’HUICOMA. De plus le SYVAC demande purement et simplement la fin du système de crédit solidaire pour passer à des prêts individuels. Enfin, plusieurs demandes glissées dans le document nous semblent surtout exprimer des préoccupations des dirigeants du SYVAC, plutôt que celles des paysans : faire travailler ensemble les syndicats et l’UN-SCPC, “*pour le bonheur des cotonculteurs*” et que l’APCAM, la CMDT, la MRSC et le ministère de l’Agriculture convient les syndicats à participer aux décisions relatives au coton (SYVAC, 2008 : 4). Le document s’achève par une “*recommandation spéciale*” : “*Les producteurs de coton dans leur totalité s’opposent vigoureusement et seront toujours opposés à la privatisation de la CMDT car cette privatisation pourrait amener l’abandon de la culture du coton au Mali*” (Ibid : 5). Cette déclaration est surtout un baroud d’honneur de la part des dirigeants du SYVAC, leur tournée de consultation et de sensibilisation ayant eu lieu à un stade très avancé du processus de privatisation. Elle ne doit pas non plus masquer le fait que ce syndicat, comme les autres, n’est plus vraiment opérationnel en zone cotonnière. D’ailleurs le fait que les deux responsables du SYVAC relancent à la même période leur faïtière dissidente démontre qu’ils ne comptaient plus uniquement sur leur syndicat pour exister dans le champ de la représentation des producteurs de coton.

Bakary Togola reste l’homme fort de la représentation paysanne, et a en outre fait un

pas marqué vers la sphère politique. Bakary Togola et Amadou Toumani Touré, qui n'ont cessé de se soutenir mutuellement, vont prolonger leur alliance à l'occasion de la création, en juillet 2010, du *Parti pour le Développement Économique et la Solidarité* (PDES⁵⁹). Après huit années de présidence, ATT décide finalement de créer son parti politique, ce qui pourrait sembler paradoxal du fait qu'il approche la fin de son second et dernier mandat, mais aussi au regard de sa stratégie politique qui consistait à se placer au-dessus des partis politiques et à associer des "*indépendants*" ou membres de la "*société civile*" à la gestion des affaires. En fait, la création de ce parti ne vient que renouveler cette stratégie, offrant simplement un outil supplémentaire à son développement. Le *Mouvement Citoyen*, parti politique déguisé en association qui faisait jusqu'alors figure de principal groupe de soutien au Président, avait perdu de sa superbe même s'il revendiquait une vingtaine de députés et vingt-huit maires⁶⁰. Il nous semble alors que la création du PDES vise à assurer un héritage aux différents soutiens d'ATT une fois que celui-ci ne sera plus aux commandes, un parti étant plus à même que l'association Mouvement Citoyen pour constituer une force politique institutionnalisée. De plus en créant le PDES, ATT ne s'est pas détaché de sa politique de proximité avec la "*société civile*", puisqu'il l'a intégrée en très bonne place dans le parti. De façon plus générale, le PDES, et surtout son bureau, reflètent bien l'assimilation très large à laquelle a procédé le Président pour mener à bien deux mandats politiquement "*paisibles*"⁶¹, contrastant très fortement avec la décennie passée. Premier élément frappant, le bureau provisoire du PDES compte plus de cent-vingt membres. Sa présidence a été confiée à celui qui a piloté le Mouvement Citoyen, Hamed Diane Semega, assurant une forme de continuité entre les deux organisations. Le parti ne totalise pas moins de vingt-trois vice-présidents, puisés dans différentes sphères : haute-administration, transfuges de partis politiques et quelques éminents représentants de la "*société civile*". On y trouve en très bonne place le président de la Chambre de Commerce du Mali, mais aussi du Conseil Économique, Social et Culturel, Jeamille Bittar, en qualité de premier vice-président. Le président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali, du principal syndicat paysan et de la faïtière nationale des coopératives de producteurs de coton (l'UN-SCPC), Bakary Togola, est quatrième vice-président. Le président du Haut-conseil des Maliens de l'Extérieur, Habib Sylla, est l'un des Présidents d'honneur du PDES. Le président l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali, Mamadou Minkoro Traoré, y est secrétaire national aux arts, au tourisme et à l'artisanat.

Marque supplémentaire de leur proximité, ATT fait élever Bakary Togola au rang de commandeur du Mérite agricole du Mali, le 26 mars 2011. La cérémonie, en présence de quatre ministres, du Président du Conseil Économique, Social et Culturel, du directeur

59. Ce sigle reprend celui de son programme politique, intitulé "*Programme pour le Développement Économique et Social*".

60. Itw de H. D. Semega, Président du Mouvement Citoyen, www.pdesmali.net/index.php?option=com_content&view=article&id=97&catid=38&Itemid=193 consulté le 25/05/2011.

61. Du moins jusqu'au coup d'État du 22 mars 2012, mais celui-ci n'a pas (jusqu'à preuve du contraire) été orchestré par la classe politique.

général de la BNDA et même du PDG de la CMDT, Tièna Coulibaly, a lieu dans le village natal de Togola, Niamala (Le coq cocorico, 2011). Cet événement permet de mesurer le chemin parcouru depuis la création des syndicats agricoles durant la transition de 1991. La représentation paysanne est désormais bien ancrée dans le paysage institutionnel, en grande partie grâce à la cooptation de ce personnage consensuel. Si les rapports entre l'ADEMA (et son *clan CMDT*) et les dirigeants paysans étaient marqués par la défiance dans les années quatre-vingt-dix, ATT aura su jouer la “*carte paysanne*” en s’adaptant à l’institutionnalisation de sa représentation.

Les syndicats cotonniers, marginalisés par la mise en place de la faîtière, devront trouver de nouvelles ressources pour continuer à exister. Toutefois il n’est pas sûr qu’ils puissent travailler en complémentarité avec la faîtière, qui ne semble pas vouloir partager l’espace de la représentation cotonnière. Celle-ci subira, plus que les syndicats, des pressions fortes de la part des entreprises qui reprendront les différentes zones de la CMDT. Cela ne pourra que favoriser une confrontation entre faîtière et syndicats, si toutefois ces derniers ne disparaissent pas purement et simplement. Nous avons néanmoins appris par voie de presse la création d’un nouveau syndicat en février 2012, à Koutiala. 600 délégués se sont réunis pour constituer le “*Syndicat des paysans du Mali-Terre-Travail-Dignité (SYPAM-TTD)*”, sous l’égide d’Abdoulaye Diarra⁶² (Sissoko, 2012).

2 - Une privatisation sans épilogue

Les difficultés de la CMDT poussent les producteurs à se désengager

Plus de onze années après la *Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton*, l’issue du processus de privatisation est très incertaine. Lors de notre séjour au Mali fin 2008, quelques détails restaient à régler, mais le lancement de l’appel d’offres nous était présenté comme imminent. Ali Kontao, conseiller auprès de la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) nous affirmait : “*A la base, la CMDT devait être cédée en décembre 2008. Finalement l’on pense que ça sera plutôt pour la fin de l’année 2009.*” (entretien avec l’auteur, 11 novembre 2008, Bamako). Et pourtant, l’appel d’offres ne sera lancé qu’en mars 2010, et à la mi-2012 les quatre zones cotonnières issues du démantèlement de la CMDT n’ont toujours pas été attribuées. Rapportons les derniers éléments que nous avons pu recueillir sur la période allant de la fin 2008, notre dernier séjour de recherche, à 2012.

62. Le syndicat fait partie des organisations qui ont apporté leur soutien aux putschistes du coup d’État du 22 mars 2012.

Tableau 12. – Production cotonnière et prix d’achat du kilo de coton, 2007-2012.*

Campagne de production	Production (milliers de tonnes)	Prix d’achat du Kg de coton (francs CFA)
2007-2008	242	160
2008-2009	201	200
2009-2010	229	170
2010-2011	244	185
2011-2012	433	255

* Sources : CMDT, ICAC, République du Mali, 2008 : 2; Doumbia : 2011, www.sodefitex.sn/index.php/fr/actualites/15-actualites/102-pica consulté le 26 avril 2012.

Lorsqu’est lancé l’appel d’offres début 2010 la production cotonnière est en berne depuis plusieurs années, oscillant entre 200 000 et 242 000 tonnes sur les trois dernières campagnes. On est donc loin des 620 000 tonnes du début de la décennie, situation qui rend la CMDT bien peu attrayante. La mise en place du nouveau mécanisme de fixation des prix à partir de la campagne 2005-2006 et la faiblesse des cours n’ont pas permis d’offrir une rémunération satisfaisante aux producteurs, favorisant leur désengagement et l’effondrement des volumes de production. Durant trois campagnes (2005/06 à 2007/08) le prix d’achat du kilo de coton n’a pas dépassé les 165 Fcfa. Dans le même temps, les hivernages ont été capricieux, avec un démarrage tardif, des pluies irrégulières ou dont l’interruption était trop précoce (Diallo, 2008). Au problème de prix s’est donc ajouté un problème de rendement, ce qui a entraîné l’augmentation de l’endettement des producteurs, pendant plusieurs années consécutives. La crise que traversait la filière était perçue comme durable, puisqu’elle s’est prolongée jusqu’en 2010-2011, même lorsque le prix d’achat était à la hausse. En 2008-2009, il passait à 200 Fcfa le kilo, contre 160 Fcfa pour la campagne précédente, sans effet sur les volumes de production. Pour expliquer l’ampleur du désengagement des producteurs, il ne faut donc pas seulement considérer le prix offert, mais aussi prendre en compte la dégradation des relations entre les producteurs et la CMDT.

Les problèmes ont vraiment commencé au début de l’année 2008, quand les paysans dont le coton avait été collecté n’ont pas vu venir leur rémunération, la CMDT rencontrant de gros problèmes de trésorerie. En février 2008, à la suite de l’affaire des intrants commandés par le GSCVM, et non payés par la CMDT qui considérait que leur coût était surévalué, le coton malien est saisi à Abidjan et le pool bancaire international qui finance la campagne agricole de l’entreprise se retire, ce qui explique en partie les retards de paiement des producteurs (les banques nationales finiront par pallier ce retrait). Mi-septembre 2008, Zakariyaou Diawara, secrétaire général de la section syndicale de la filière coton, nous affirmait que le montant des impayés aux producteurs approchait encore les deux milliards de Fcfa (entretien avec l’auteur, 18 septembre 2008, Bamako). Les volumes de production étant faibles durant la campagne 2007-2008, l’essentiel du coton avait été enlevé dès la fin 2007, ce qui signifiait que certains producteurs attendaient leur rému-

nération depuis presque un an. D'après un document de la MRSC, le 13 octobre 2008 la CMDT devait encore 1,1 milliards de Fcfa aux producteurs au titre de la campagne passée, 2007-2008 (MRSC : 2008). Ce n'est pas la première fois que la CMDT est critiquée pour ses retards de paiement, mais ceux-ci n'avaient jamais pris une telle ampleur, et sur une telle durée. Cela serait également dû au fait que l'État a refusé de faire une avance à la CMDT, comme cela pouvait se pratiquer les années précédentes (entretien de l'auteur avec Z. Diawara, secrétaire général de la section syndicale de la filière coton, 18 septembre 2008, Bamako).

Dans ces conditions, on comprend la peur des producteurs à s'engager, l'année suivante, dans la production de coton. Pourquoi commencer sa campagne cotonnière au mois de mai/juin quand l'on n'a toujours pas été payé pour la récolte de l'année précédente? *“L'année dernière beaucoup ont perdu de l'argent. Maintenant c'est pire : il y a des retards de paiement. Jusqu'à maintenant certains n'ont pas été payés. (...) Cette année certains ont peur de ne pas être payés à cause de l'expérience de l'année dernière. (...) Dans ma CPC on est quatre sur trente-deux à avoir fait du coton, au total six hectares. Certaines coopératives n'en font pas du tout.”* (entretien de l'auteur avec Drissa Marico, président du SYCOV du secteur de Bougouni, 27 septembre 2008, Bougouni). Dans la coopérative de Mody Diallo, président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, *“deux ou trois personnes sur douze ont fait du coton”*. Il met en avant l'accumulation des problèmes que nous avons évoqués : les trois campagnes précédentes avec de mauvais hivernages, un prix d'achat du coton plutôt bas et enfin le coût élevé des intrants (entretien avec l'auteur, 27 septembre 2008, Bougouni). Sidy Coulibaly, ancien conseiller du PGR à Koumantou, nous précisait la situation dans sa zone : *“Dans toutes les coopératives que j'ai encadrées il n'y en a pas une où personne n'a de dettes. Il y a souvent seulement deux ou trois personnes qui ne sont pas en impayés. La CPC de Ména était la seule où il n'y avait pas trop de problèmes. (...) On ne peut plus parler de “Coopérative de Producteurs de Coton” quand il n'y a plus qu'un seul producteur de coton dans la coopérative. Par exemple dans la CPC de Zanfina il n'y a plus qu'un producteur de coton cette année. Je pense que les gens vont cesser le coton. Psychologiquement les gens passent à autre chose.”* (entretien avec l'auteur, 28 septembre 2008, Koumantou). Effectivement les producteurs prennent leur distance avec le *“club coton”* et la dépendance qu'il avait favorisée, ce que démontre la faible reprise de la production malgré une légère hausse du prix d'achat du coton. Le désistement des paysans de la culture cotonnière n'est pas sans poser problème : si l'on s'en réfère à la loi coopérative de 2001, quand les SCPC cessent leurs activités pendant deux années successives, elles doivent être dissoutes (Chapitre VIII, article 74 de la loi N°01-076 du 18 juillet 2001). Pour remédier à ce problème, quelques *Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et Vivriers*, *“SCPCV”* vont être créées, ce qui permet d'élargir l'objet des coopératives cotonnières et les met à l'abri d'une dissolution. La baisse de la production résultant des suites du désengagement des producteurs a des conséquences sur d'autres dispositifs liés à l'organisation de la culture cotonnière, comme le Projet de

Gestion Rurale (PGR) qui appuie les SCPC. Celui-ci devait tendre vers une autonomie financière à l'achèvement du PASE, avec un prélèvement de 400 Fcfa/tonne de coton pour les SCPC adhérant au projet, complété par 500 Fcfa/tonne qu'attribuait la CMDT. Ainsi, le financement des Centres de Gestion Rurale dépendait des volumes de production : *“Il y a 1356 CPC dans la région CMDT de Bougouni : 209 sur le secteur Koumantou, 343 sur celui Kolondiéba, 275 pour Bougouni, sur Dogo 119, 160 sur Garalo et 250 sur celui de Yanfolila. Sur ces 1356 nous on en encadre 564, soit 42%. Depuis la fin du financement PASE en décembre 2006 on a des problèmes de financement. La baisse de la production a fait baisser l'apport pour nous. Du coup le PGR est presque arrêté. Nous avons des charges en salaires et en essence, mais il n'y a pas de rentrée d'argent. Tout est conçu autour du coton, et avec la privatisation et les problèmes de la filière, ça nous retombe dessus.”* (entretien de l'auteur avec Drissa Traoré, responsable du PGR de la région CMDT de Bougouni, 25 septembre 2008, Bougouni). La chute de la production a aussi été préjudiciable à l'entretien de l'outil industriel de l'entreprise. Elle a entraîné la non-ouverture de certaines usines d'égrenage, qui n'ont ainsi pas bénéficié de l'entretien annuel nécessaire au démarrage d'une campagne de commercialisation. Le retard pris par la privatisation a aussi contribué à la détérioration de l'état des usines, certains investissements n'ayant pas été réalisés, car on supposait qu'ils seraient pris en charge par les repreneurs.

Le fait que l'État ne s'engage pas pour assurer le paiement à temps des producteurs de coton a été considéré comme un signe de leur abandon par les pouvoirs publics. A cela s'est ajouté un programme agricole en faveur du développement de la culture du riz, semblant laisser le coton au second plan. Pour la campagne agricole de 2008, l'État a lancé à grand renfort de communication *“l'initiative riz”*, programme de soutien à cette culture et au développement de la culture d'un riz pluvial, le NERICA (Roy, 2010). Ce qui a pu décourager les producteurs de coton rencontrés est le fait que les intrants pour le riz étaient subventionnés, et pas ceux utilisés pour le coton. Voici le type de commentaire que cela a pu susciter : *“On attend la privatisation pour voir comment ça va se passer. L'État veut en finir rapidement et se débarrasser de nous. Il subventionne seulement le riz, mais pas le coton et le maïs.”* (entretien de l'auteur avec Baman Koné, membre du SYCOV de Garalo, 1er octobre 2008, Garalo). Du côté du personnel de la CMDT, l'initiative riz n'était pas mieux perçue, et l'occasion de rappeler, avec un brin d'arrogance, le rôle joué par la CMDT dans le passé en matière d'appui aux cultures vivrières : *“Le riz est un programme bidon. Le programme est improvisé. Les gens ne sont pas informés. Le programme est parachuté. Ils ont fait ça dans le désordre. Il n'y a pas de structure organisée en dehors de la CMDT. Les services d'État de l'agriculture n'ont pas les moyens de la CMDT pour encadrer la culture du riz. Le riz c'est pour les urbains. Il aurait fallu une initiative céréale.”* (entretien de l'auteur avec Lansana Ba, chef de la division production de la région CMDT de Bougouni, 1er octobre 2008, Bougouni).

L'un des autres problèmes posés par le retrait des producteurs de la culture cotonnière et la diminution de la production est le financement de la part de l'actionnariat qui leur

était dévolue dans le processus de privatisation. En effet, une fois la CMDT démantelée, son actionnariat devait être réparti ainsi : 61% pour les opérateurs économiques réunis au sein de l'Association Professionnelle des Sociétés Cotonnières du Mali (APROSCOM), 20% pour l'UN-SCPC, 17% pour l'État malien et 2% pour les salariés des entreprises cotonnières. Nous avons vu que la CMDT allait être découpée en quatre filiales correspondant à quatre zones géographiques, voici leur potentiel estimé (MRSC, 2008) :

- La filiale Ouest, autour de la région CMDT de Kita, disposant d'une usine d'égrenage et d'un potentiel de production estimé à 52 000 tonnes de coton graine.
- La filiale Centre, autour de la région CMDT de Fana et de l'OHVN, disposant de quatre usines et d'un potentiel de production estimé à 137 000 tonnes de coton graine.
- La filiale Sud, autour des régions CMDT de Bougouni et Sikasso, disposant de six usines et d'un potentiel de production estimé à 274 000 tonnes de coton graine.
- La filiale Nord-est, autour des régions CMDT de Koutiala et San, disposant de six usines et d'un potentiel de production estimé à 211 000 tonnes de coton graine. Loin de correspondre à la production moyenne observée les années précédant l'appel d'offres, ce potentiel productif est également surestimé, puisqu'il dépasse dans sa globalité l'année de production record du pays, 2003-2004, avec 620 000 tonnes⁶³.

Ces filiales ont été créées préalablement à la cession de la CMDT⁶⁴. Ce sont donc elles qui seront privatisées, suivant la clef de répartition de leur capital indiquée ci-dessus (61% pour les opérateurs privés qui se porteront acquéreurs). A la question de savoir comment les producteurs allaient financer leur part, Ali Kontao, de la MRSC, répondait fin 2008 : *“Au début l'État va faire le portage. Puis les producteurs paieront cinq CFA/kilo pendant trois ans. Le tout sur une prévision de 600 000 tonnes/an.”* (entretien avec l'auteur, 11 novembre 2008, Bamako). La production cotonnière est loin d'avoir atteint ce volume les années précédant la mise en vente, et il faudra probablement plus de trois ans pour que l'UN-SCPC rembourse l'État.

Une reprise de la production et une cession toujours aussi incertaine

La crise que traverse la filière cotonnière au moment où elle doit être cédée au secteur privé la rend bien peu attrayante, ce qui présente le risque d'un bradage de l'entreprise, ou encore de rendre l'appel d'offres infructueux. L'État malien va donc réagir en apportant de nouveau son soutien à la production cotonnière, et il va bénéficier d'une conjoncture économique qui s'améliore, avec des cours cotonniers qui atteignent des records.

63. La somme du potentiel productif des quatre régions est ici de 674 000 tonnes.

64. Elles ont une existence effective depuis le 52ème Conseil d'administration de la CMDT du 24 décembre 2007 (MRSC, 2008), mais dans le quotidien de la gestion de l'entreprise, cela n'a pas véritablement modifié son mode de fonctionnement.

Parmi les étapes obligées avant que l'État malien ne cède ses parts de la CMDT, l'adoption d'une loi qui autorise le gouvernement à privatiser l'entreprise. En juillet 2008, la commission des finances de l'Assemblée auditionne quelques responsables syndicaux. Tous se rallient au projet de privatisation, avec plus ou moins de nuances, à l'exception du SYVAC. Pour donner une idée de la représentativité des syndicats, Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, nous affirmait que son syndicat comptait 13500 adhérents en 2007, sur plus de 100.000 exploitations cotonnières (entretien avec l'auteur, 10 avril 2007, Bamako). Interrogé sur la position qu'il a exprimée, Djanguina Tounkara, du SPCK, nous disait : *“On nous a consultés à l'Assemblée Nationale. La privatisation pour nous et les travailleurs de la CMDT, notre rôle est différent. Nos intérêts vont parfois ensemble, parfois non. J'ai dit à l'époque de ne pas dire “non” mais de chercher notre intérêt là-dedans. La CMDT était à l'État, pas à nous. On devait sauvegarder notre intérêt. Les gens ont dit “non”, on est contre la privatisation. On a continué comme ça pendant plus de six ans. Après on a dit en 2008 “ça sera privatisé”. J'ai dit à l'Assemblée Nationale “oui nous sommes d'accord avec la privatisation de la CMDT”. Depuis 2000, d'après mon entendement et mes rencontres avec les responsables, j'ai vu que la CMDT était en faillite, qu'il n'y avait pas d'autre solution. Au début on a dit “non” à la privatisation, puis après “oui”. Par contre j'ai dit que l'État n'avait rien fait pour la situation de la CMDT.”* (entretien de l'auteur avec D. Tounkara, secrétaire général du SPCK, 12 novembre 2008, Bamako). Les syndicalistes de la CMDT, dont l'opposition à la privatisation est connue, ne seront pas consultés. Leurs responsables continuent à s'exprimer dans les médias, maintenant la pression contre la privatisation, mais en réalité dans le but d'obtenir des garanties dans le cadre du plan social avant cession. Dans une déclaration datée du 17 juillet 2008, juste avant le vote qui doit autoriser la cession de la CMDT, Zakariyaou Diawara, secrétaire général du syndicat, s'en prend à l'ADEMA : *“Quand le président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré, persiste à clamer que la CMDT a été mal gérée, il devrait en avoir honte, car de l'avènement de la 3e République à nos jours, c'est l'ADEMA (parti dont il est le président) qui a géré le département de l'Agriculture dont relève la CMDT. Et ce sont les gouvernements de l'ADEMA et les Premiers ministres ADEMA qui l'ont gérée pendant une décennie. Donc, s'il y a mauvaise gestion à la CMDT, l'ADEMA en est totalement responsable, pour avoir failli à ses responsabilités, pour avoir été incapable d'imposer la bonne gestion. (...) Donc c'est l'ADEMA qui veut abattre la CMDT, et désormais nous déclarons la guerre à l'ADEMA. Nous allons mobiliser tous les travailleurs, tous les producteurs, tous les opérateurs et toutes les populations des zones cotonnières contre l'ADEMA. Oeil pour oeil, dent pour dent. Que l'on privatise ou non ce sera désormais l'ADEMA contre les populations des zones cotonnières. Car c'est l'ADEMA qui reste leur principal ennemi.”* (Communiqué cité par Camara, 2008). Ces propos vaudront à son auteur quelques menaces de représailles, mais finalement l'ADEMA se gardera d'attaquer Z. Diawara en justice (entretien de l'auteur avec Z. Diawara, 18 septembre 2008, Bamako).

Le débat sur la loi autorisant la cession de la CMDT est ouvert le 1er août 2008, et va tourner court : seuls le SADI d'Oumar Mariko ou encore le député Konimba Sidibé du PARENA s'y opposent. Des militants du Mouvement des Sans-Voix, placés dans le public de l'Assemblée, vont brandir des banderoles et crier des slogans hostiles à la privatisation de la CMDT, avant d'être arrêtés et placés en garde à vue pour cinq d'entre eux, visés par une plainte pour "*trouble à l'ordre public*". Alors que l'on demande aux députés de prendre position sur la vente de la CMDT, ceux-ci ne disposent pas d'éléments concrets sur les modalités de la vente de l'entreprise, puisque le cahier des charges de l'appel d'offres ne leur a pas été présenté. Nous avons pourtant vu avec l'HUICOMA que ce document est d'une importance capitale pour apprécier les conditions d'une reprise. Il n'empêche que quelques cent-dix sept députés approuvent le projet de loi portant cession du capital de l'État dans la CMDT. Vingt autres voteront contre, et sept s'abstiendront.

Fin 2008, la campagne médiatique du syndicat de la CMDT porte ses fruits, et un plan social avant cession lui est promis (entretien avec Z. Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 13 novembre 2008, Bamako). Il restait à régler ses modalités, et le syndicat va continuer à livrer bataille pour qu'il soit le plus favorable possible aux licenciés. Les négociations vont se prolonger, et une nouvelle menace de blocage de la campagne de commercialisation 2009-2010 permettra de trouver une issue (Camara, 2009). Le plan social est signé le 7 janvier 2010 et prévoit le licenciement de 352 salariés pour un coût total de neuf milliards de Fcfa. Ses conditions ne sont pas exactement les mêmes que celles accordées en 2003, mais le représentant du syndicat semble satisfait (Camara, 2010). Le scénario de l'HUICOMA a donc été évité, du moins pour ceux qui ont bénéficié de ce départ négocié.

Ces différentes étapes franchies, la MRSC, associée à l'agence de conseil française SOFRECO⁶⁵, lance l'appel d'offres ouvrant la privatisation des quatre filiales créées par la CMDT, en mars 2010. La remise des dossiers de pré-qualification devait avoir lieu le 2 avril 2010, et la remise des offres le 15 juillet 2010. Pourtant, mi-2012, la cession n'est pas encore finalisée. Seules quelques informations ont filtré sur d'éventuels repreneurs. D'après les sources de presse, Geocoton et Ivoire Coton auraient fait des propositions, puis se seraient retirés de la course. Restaient Olam, groupe basé à Singapour, multinationale de l'agro-business implantée en Afrique depuis plus de vingt ans, le groupe chinois Yumié et

65. Société de conseil française qui avait déjà été chargée de plusieurs études préparatoires sur la privatisation, et qui est donc, financièrement, l'une des grandes gagnantes du processus. Elle se présente sur son site web comme "*un acteur du développement*", et comme "*une société française leader dans le conseil et l'assistance technique au développement économique et social durable.*" (www.sofreco.com/FR/formArticle.awp?P1=FR_4, consulté le 14/05/2011). Elle a rédigé l'étude qui a préparé le recentrage de la CMDT sur le coton au début des années deux mille, mettant fin à l'alphabétisation rurale, à l'appui à l'hydraulique villageoise, à l'entretien des pistes rurales, et entraînant le licenciement de près de six cents salariés de l'entreprise (SOFRECO : 2002). Le "*recentrage de la CMDT*" a bien eu des effets *durables*, puisque ni l'État ni les collectivités territoriales n'ont pris le relais de l'entreprise. Il sera finalement prévu que l'entretien courant des pistes rurales soit pris en charge par l'Inter-Profession Coton, décision quelque peu paradoxale en période de libéralisation (MRSC, 2008 : 8).

le malien Famab⁶⁶. Au second trimestre 2012, seul Yumié semble encore en course, pour la reprise de deux des quatre zones géographiques proposées. Si nous ne connaissons pas encore la teneur des négociations en coulisses, ni les raisons pour lesquelles les filiales n'ont pas encore été vendues, on peut supposer que la cession était un temps suspendue à la conjoncture économique, et depuis le 22 mars 2012 et le putsch militaire, à la conjoncture politique. Et pourtant, une récente hausse des cours offrait à l'État malien les conditions lui permettant de ne pas brader son ancien joyau. “*Le prix de la livre à la bourse de New-York, ordinairement situé entre 50 et 80 cents, est aujourd'hui à 150 cents. L'index A de Cotton Outlook est ainsi passé de 87 cents par livre début août 2010 à 186 cts/lb en décembre dernier*” déclarait Yves Christophel, président de l'Association française cotonnière (Afcot) en janvier 2011⁶⁷. Le prix du coton a donc plus que doublé en un an, pour atteindre des niveaux historiques. Cela a permis à la CMDT de mettre en place une politique de séduction à l'adresse des producteurs de coton, et en toile de fond à l'adresse d'éventuels repreneurs.

Dès la campagne 2009-2010, le gouvernement recommence à subventionner les engrais pour la culture de coton⁶⁸ afin d'encourager une reprise de la production, indispensable à une cession de la CMDT dans de bonnes conditions. En 2011, avec des cours en hausse, le PDG de la CMDT Tièna Coulibaly a pu faire plusieurs annonces encourageantes : un prix d'achat fixé à 255 Fcfa le kilo de coton graine, montant qui n'avait jamais été atteint, des subventions aux intrants coton, l'apurement d'une partie des dettes entre producteurs et enfin la réponse à une demande ancienne, la possibilité de créer au sein des SCPC des “*cercles de caution*”, systèmes de caution solidaire réduite, constitués autour d'un groupe affinitaire⁶⁹. Il est difficile de mesurer dès à présent les effets de ces annonces au moment où nous écrivons ces lignes, mais on peut faire les observations suivantes : sur les subventions accordées aux intrants, notons que l'argumentaire porteur de l'initiative C4 à l'OMC paraît bien loin, et cela d'autant plus dans un contexte où des cours du pétrole très hauts renchérisent leur coût. L'instauration de cercles de caution pourrait se faire au détriment des plus petits producteurs, et on ne sait comment cela va se passer si certains se retrouvent isolés au sein de leur coopérative. Qui se portera garant de leur emprunt ? Enfin, il nous semble que l'annonce de la hausse à un niveau historique du prix d'achat du kilo de coton pourrait abuser quelque peu les producteurs. 255 Fcfa est un prix inégalé mais encore bien faible au regard de la hausse des cours. Alors que depuis plus de vingt

66. www.lesafriques.com/entreprises-et-marches/privatisation-de-la-cmdt-dagris-et-ivoire-coton-jettent-l-e.html?Itemid=308&articleid=27373, page consultée le 4/06/2011,

67. Cela s'expliquerait en partie par la mauvaise production de la campagne 2010-2011 dans l'hémisphère nord, tant au Pakistan qu'en Chine, de très gros producteur, indices.usinenouvelle.com/actualites/le-cours-du-coton-a-atteint-un-niveau-historique.3479, consulté le 30/01/2011. En pointe, l'indice de New York montera jusqu'à 210 cents en mars 2011, avant de retomber à 160 cents en juin 2011, www.boursereflex.com/bourse/Matiere-Premiere_Coton-New-York/graphique/, consulté le 9/06/2011.

68. Pour un total de 10,5 milliards de Fcfa selon le PDG de la CMDT, Tiena Coulibaly (Xinhua, 2010).

69. www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/?title=le_mali_veut_retrouver_sa_place_de_leade&more=1&c=1&tb=1&pb=1, consulté le 03/04/2011.

ans, les bailleurs de fonds ont fait pression sur le Mali et la CMDT pour que le prix d'achat du kilo de coton soit corrélé au cours, ce prix ne passe que de 185 à 255 Fcfa entre les campagnes 2010-2011 et 2011-2012, quand les cours font plus que doubler. Le compte n'y est pas alors que, quand les cours sont tombés au plus bas, le prix d'achat a suivi (cf. le mécanisme de prix adopté en janvier 2005). Les producteurs d'un pays voisin, le Burkina Faso, ne s'y sont pas trompés. Alors qu'on leur propose le prix de 245 Fcfa le kilo ils exigent un minimum de 300 Fcfa, et menacent de boycotter la campagne prochaine si leur revendication n'est pas satisfaite : *“En 2004-2005, le prix du kilo (de coton fibre) sur le marché mondial était autour de 820 Fcfa et le prix (du kilo de coton graine) au producteur était de 210 Fcfa. En 2007-2008, alors qu'il était de 620 Fcfa, on nous a payé le coton à 155 Fcfa. Aujourd'hui, sur le marché mondial, le prix est autour de 2000 Fcfa et on veut nous payer le kilo à 245 Fcfa. Ce n'est pas possible”, a expliqué le président de l'Union provinciale (des producteurs du Houet). “Au moment où on parle d'embellie sur le marché mondial, nous fixer un tel prix n'est pas acceptable”, a-t-il ajouté.”* (Oudet, 2011). Ainsi, la corrélation entre les cours mondiaux et le prix offert aux producteurs semble s'opérer beaucoup mieux lorsque les cours sont à la baisse, en contradiction manifeste avec l'un des arguments en faveur des libéralisations des filières cotonnières dans les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, selon lequel les filières intégrées à capitaux publics spoliaient les paysans dans le partage de la manne cotonnière. Toutefois, ce prix historiquement au sommet, associé à une stabilisation du prix des intrants grâce aux subventions étatiques, va permettre une embellie de la production cotonnière malienne (430 000 tonnes en 2011-2012) et une amélioration de la situation comptable de la CMDT. La campagne 2012-2013, malgré les turbulences que traverse le Mali, semble se profiler dans de bonnes conditions pour les producteurs. Le nouveau ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a annoncé le maintien du prix d'achat au même niveau que pour la campagne 2011-2012, soit 255 Cfa le kilo, et la reconduction de la subvention étatique sur les engrais, ainsi que la distribution d'une importante ristourne comblant l'écart entre le prix d'achat et les cours de l'année précédente (Sissoko, 2012a). Reste à savoir si cette reprise de la production et l'amélioration de la santé de la CMDT vont faciliter la cession des deux filiales qui semblent avoir trouvé des repreneurs, et en attirer de nouveaux pour celles qui n'en ont pas encore⁷⁰. C'est désormais la situation politique qui joue contre la privatisation : l'instabilité créée par le coup d'État militaire de mars 2012, ainsi que la partition du nord, semblent peu propices aux investissements de grands groupes internationaux. Cette conjoncture offre probablement un nouveau sursis à l'entreprise, un de plus, et on peut légitimement se demander à quel terme le processus trouvera son aboutissement, ou une nouvelle définition.

70. Avant que ne survienne le coup d'État de mars 2012 semblait se profiler une cession de deux régions sur quatre seulement, ce qui aurait probablement amené le Mali à un schéma similaire à celui du Burkina Faso, avec des zones cotonnières restant sous gestion de la CMDT, à capitaux majoritairement publics, et d'autres encadrées par le secteur privé.

Conclusion

Entre les contingences extérieures (pression des IFI, cours du coton, subventions américaines et européennes à la production cotonnière) et les tensions suscitées nationalement, on peut dire que le processus de privatisation de la filière coton a constitué un vaste champ d'affrontements économiques, politiques, mais aussi symboliques. Les péripéties qu'il a traversées témoignent des capacités des sociétés locales à subvertir une injonction globale, mais paradoxalement, les tensions ne se déploient pas toujours là où on les attend. Il n'y aura pas vraiment eu de stratégie unifiée visant à s'opposer au principe de libéralisation de la filière, imposé par les IFI, mais plutôt une somme de conflits essentiellement locaux autour des enjeux du processus de privatisation. La réorganisation des producteurs en vue d'une participation plus active à la gestion de leur filière a constitué l'un des points les plus sensibles, l'autre étant les conflits sociaux dans les entreprises concernées (SMPC, HUICOMA, CMDT).

En à peine plus de vingt ans, les producteurs de coton sont passés du statut de "*sous-traitants*" de la filière (via leurs AV) à celui de partenaires (syndicats), et sont désormais appelés à en être co-gestionnaires (faïtière). Leur structuration progressive et leur réorganisation en faïtière ont fait émerger une élite rurale sur la scène nationale, phénomènes qui se sont accompagnés de tensions, à la fois chez ceux qui devaient accepter de leur "*faire une place*" (ministères de l'Agriculture, du Développement rural ou des Finances, CMDT), et chez ceux qui concouraient pour y accéder. A l'instar du jeu partisan, il est difficile de percevoir une réelle différence d'approches entre les prétendants à la représentation paysanne, et les rivalités semblent surtout se déployer en vue de la quête de postes de responsabilité, ce que l'attrait d'une filière privatisée cogérée par les producteurs a pu renforcer. Il subsiste tout de même parfois une ligne de partage opposant les lettrés et les autres, même si ce critère n'est plus totalement discriminant pour accéder aux hautes fonctions. Le poids des ex-fonctionnaires dans l'histoire du syndicalisme agraire au Mali est l'objet de jugements ambivalents : ils sont à la fois sollicités comme personnes-ressources mais souvent critiqués pour ne pas être véritablement "*du crû*", et à ce titre suspectés de ne pas être en mesure de défendre les intérêts paysans. Les faiblesses de l'enseignement en zone rurale et la fin des programmes d'alphabétisation de la CMDT au moment où les producteurs de coton sont amenés à gérer de plus en plus de responsabilités représentent un certain danger pour les années à venir. Des paysans mal formés ou d'anciens fonctionnaires risquent de continuer à être les seules alternatives proposées aux producteurs de coton pour exercer leur représentation.

Du point de vue des luttes salariales contre les privatisations, la situation est contrastée. La SMPC a fermé ses portes, l'HUICOMA a connu les conflits les plus durs et la situation de ses employés restants est toujours des plus précaires. Ceux de la CMDT auront obtenu comme maigre lot de consolation deux plans sociaux, jugés favorables par leur

syndicat. Plus largement, la marginalisation et la répression des syndicats de la filière cotonnière, dernier grand bastion du secteur parapublic au Mali, marque la fin d'une époque. En effet, détruit, affaibli ou marginalisé (HUICOMA, CMDT, Transrail, Morila, etc.), le syndicalisme au Mali tend à être cantonné à la fonction publique, le secteur parapublic (les entreprises d'État) étant en voie de disparition et le secteur privé y étant farouchement hostile. Les trente premières années d'indépendance l'avaient pourtant vu jouer un rôle de premier plan, ses rapports avec l'autorité politique oscillant entre cogestion et collusion, et l'on constate ainsi qu'une page se tourne.

La principale question posée depuis le lancement du processus privatisation aura été celle du degré de libéralisation de la filière. La pression très forte qu'exerçaient ses prescripteurs au début des années deux mille n'aura finalement pas abouti à un démantèlement rapide et en profondeur, et une évolution mesurée de leur paradigme tout au long de la décennie devrait finalement aboutir à un résultat bien différent de celui qui était imaginé au départ. La convergence originelle de l'argumentaire de l'initiative C4 auprès de l'OMC et de la logique qui a justifié la privatisation de la filière cotonnière était frappante. Il s'agissait d'imposer une logique de marché et de compétitivité de l'offre, tout en rejetant le principe de toute intervention ou soutien public à l'agriculture. Quelques années plus tard, le Mali subventionne sa filière rizicole, puis recommence à soutenir sa filière cotonnière, et l'hypothèse d'un maintien, au moins partiel, de la CMDT, n'est plus à écarter. Les retards pris par le processus de privatisation de l'entreprise, en lien avec l'improvisation permanente qui l'a caractérisée et grâce aux reports obtenus par Amadou Toumani Touré, ont laissé le temps de bouger les lignes. Ainsi, plutôt qu'à une disparition totale de l'État dans la filière, il y a des chances que l'on assiste à son "*redéploiement*" (Hibou, 1998a). Il aura encore probablement un rôle à jouer, comme dans les pays voisins, où il s'est parfois maintenu comme actionnaire, et constitue toujours l'ultime recours les années de crise. Il est ainsi frappant de constater que la lutte contre les subventions publiques, à l'origine des privatisations, aboutit souvent à une situation où l'État subventionne le secteur privé⁷¹. Il faut dire qu'il y va parfois de la survie de régions entières, voire de l'équilibre économique des pays concernés, des subventions aux filières cotonnières étant moins coûteuses que les effets multiplicateurs d'une crise et d'un effondrement de la production.

71. Le Mali en a déjà eu un avant-goût avec le protocole d'accord ayant mis fin au conflit qui opposait le Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés d'HUICOMA, dont la facture a été réglée par l'État, et non par le repreneur, Tomota.

Conclusion générale

Au terme de cette histoire politique et cotonnière du Mali, revenons sur ses principaux enseignements : l'esprit des politiques agricoles, les enjeux liés à la participation et la représentation paysanne et les grandes dynamiques politiques.

Nous avons vu que les paysans maliens avaient une longue expérience de la relation à l'État, et qu'il ne fallait donc pas considérer l'apparition de l'État colonial, puis post-colonial comme constituant en elle-même un élément de rupture. Jusqu'à une période récente, l'État, c'est surtout celui qui prélève, soit directement sur la production agricole, soit par l'impôt, perçu comme une forme de tribut. Les États guerriers pré-coloniaux privilégiaient la soustraction de la production vivrière, avec le souci d'alimenter l'appareil d'État et en premier lieu l'armée. L'État colonial, moins concentré sur la question alimentaire, va se préoccuper du développement des cultures de rente, le caoutchouc, l'arachide et le coton, et l'État post-colonial va combiner les deux orientations de ses prédécesseurs, en s'intéressant tout autant à la production vivrière qu'aux cultures de rente. Si certains États pré-coloniaux ont tenté de contraindre les paysans à produire à leur profit (par exemple les "*champs de Samory*"), ces derniers semblaient disposer d'une large autonomie dans l'organisation du travail et les méthodes culturales. Dans sa quête du prélèvement du surplus agricole, l'État a ensuite cherché à faire augmenter les volumes produits, entre politique coercitive (intrusion dans les choix cultureux, création d'Offices) et politique incitative (crédits, équipements, innovations variétales). La grande "*nouveauté*" des politiques agricoles depuis la période coloniale est leur dimension intrusive, en interférant dans la gestion des stocks, le choix des cultures et la sélection des semences, l'utilisation de l'espace, l'introduction de la culture attelée, et surtout les différentes tentatives d'implantation de nouvelles formes d'organisation collective. L'ambition étatique de prélever sur la production agricole (pillage/réquisition, achat à des prix administrés très bas, impôt) a suscité tout un éventail de réponses de la part des paysans afin de limiter les pressions exercées sur leur activité : refus d'intensifier la production, vente sur les marchés parallèles, dissimulation d'une partie des récoltes, "*escapisme*", etc. Les paysans ont toujours montré leurs capacités à échapper aux contraintes, à contourner les politiques agricoles. Derrière les orientations étatiques, des bailleurs de fonds ou des ONG de développement rural, ce sont toujours eux qui en définitive font -ou non- leur succès. Il aura ainsi fallu que les ambitions de l'État et celles des paysans du sud Mali convergent, qu'un compromis soit trouvé, après plus de cinquante ans de tentatives infructueuses, pour que le pays connaisse un véritable essor de la culture cotonnière. Celle-ci, en devenant l'une des principales sources de développement du pays, a fait apparaître le décalage entre l'importance des paysans pour l'État et ses principaux bénéficiaires, les urbains, et

le fait qu'ils étaient largement tenus à l'écart de la définition des orientations politiques et économiques du pays depuis l'indépendance. Les paysans finissent par se manifester sur la scène nationale au début des années quatre-vingt-dix, avec notamment la création de syndicats, et surtout la grève des producteurs de coton en 2000, s'imposant alors comme des interlocuteurs incontournables.

Le mode de production agricole a connu des changements significatifs : la traction animale⁷², l'utilisation de nouveaux équipements (charrue, multicultureur, charrette) ainsi que de pesticides et d'engrais. Tout cela représente des coûts supplémentaires, et la politique de crédit a été déterminante dans leur diffusion. Ces phénomènes ont entraîné une perte d'autonomie des sociétés rurales, désormais dépendantes de l'extérieur pour acquérir leurs moyens de production. La CFDT et la CMDT ont joué un rôle de premier plan dans le processus qui a amené les paysans du Sud à devenir des producteurs très dépendants, avec le coton comme pierre angulaire de l'équilibre économique de leur exploitation. Réussite cotonnière et survie économique d'une grande partie de la population sont désormais corrélées, ce qui a largement expliqué les mobilisations des producteurs de coton au tournant des années deux mille autour de la question du prix d'achat. Le succès croissant de la politique cotonnière au XXe siècle n'est toutefois pas seulement lié au prix d'achat, mais surtout à ses "à côté" apportés par la participation au "club coton" (crédit, équipements, conseils agricoles, accès aux intrants), et à l'intérêt que les producteurs y ont trouvé pour satisfaire le besoin qui constitue leur priorité, la production vivrière. Après des décennies d'échec, la création d'une filière intégrée sous l'égide d'une société d'économie mixte et surtout d'un outil de développement dont l'origine vient de la base, l'Association Villageoise, portent les conditions d'une intégration massive des paysans du Sud à la filière cotonnière. L'augmentation des volumes de coton produits, après avoir été le résultat d'une intensification jusqu'au milieu des années soixante-dix, est depuis le fruit de l'extension des surfaces qui lui sont consacrées⁷³, par l'augmentation du nombre d'exploitations agricoles impliquées et par la croissance démographique : la population malienne a plus que doublé entre 1976 et 2009, passant de 6,4 millions à 14,5 millions d'habitants (Institut National de la Statistique, 2009a).

72. Si nous avons vu qu'à l'origine l'usage de la charrue avait rencontré quelques résistances, désormais une très forte majorité des exploitations agricoles de la zone cotonnière disposent d'équipement, de bœufs de labour et plus généralement d'un petit cheptel. Comme en attestent les statistiques de la CMDT et sa typologie entre les différents types d'exploitations, il existe une forte corrélation entre la superficie de l'exploitation, l'équipement, le nombre d'actifs et l'importance du cheptel. L'accroissement du cheptel nous a d'ailleurs souvent été présenté comme un moyen de thésauriser. L'incidence sur le mode de production agricole de la généralisation de l'usage de la traction animale et de la possession d'un cheptel est importante : culture attelée, utilisation de fumure organique, capacité de transport (de la production, de la fumure). Les plus grandes exploitations cotonnières pratiquent de plus en plus l'agro-élevage (en 2000-2001, les exploitations cotonnières de type A ont en moyenne 6 bœufs de labour, 25 bovins, 9,5 ovins et 9 caprins, CMDT, 2001 : 33). Ainsi, dans le sud du pays, les distinctions qui semblaient séparer autrefois les éleveurs et les cultivateurs se brouillent.

73. Les rendements moyens à l'hectare, de 225 kg de coton-graine en 1960-61, ont presque atteint leur pic dès le milieu des années soixante-dix. En 1975-76, le rendement moyen de coton-graine à l'hectare était de 1156 kg, puis 1218 kg dix ans plus tard et 1213 kg en 1995/1996, ce qui correspond à de bons volumes par rapport aux concurrents internationaux (Docking, 1999 : 263).

L'unité, l'homogénéité et le consensus comme "texte public", du village à l'État

On retrouve tout au long du XXe siècle, à différentes époques, niveaux et contextes, une série de discours, portés par les dominants, qui mettent en avant l'idée que la société malienne serait unitaire, homogène et consensuelle. Il nous semble que ces discours sont du ressort de ce que Scott appelle un "*texte public*" (Scott, 2008). Il utilise cette expression "*pour décrire les interactions entre les subordonnés et ceux qui les dominent*", dont la finalité est de "*créer une impression à la fois d'unanimité au sein des groupes dominants et de consentement chez les dominés.*" (ibid : 16 ; 70). Dans le cas malien, ce "*texte public*" apparaît généralement comme un discours prônant l'unité et postulant l'unanimité autour du pouvoir, voulant faire croire que les intérêts de tous sont en jeu, mais qui permet surtout à la classe dominante d'assurer les siens. L'histoire politique malienne est traversée par ces phénomènes : il faut euphémiser les contradictions, les tensions et antagonismes, voire les nier, pour mettre en avant la concorde, l'entente, l'unité. Toutefois ce type de discours n'est pas une constante, bien qu'on le retrouve à différentes époques. En période de crise du régime où les tensions éclatent au grand jour (la révolution active de 1967-68, la fin du régime de Moussa Traoré), c'est logiquement un discours plus belliqueux qui prend le dessus, faisant le tri entre bons et mauvais éléments, entre les partisans du pouvoir et les "*ennemis de la nation*". En fait il y a toujours une tension dialectique entre une unité comme formule déclamatoire d'une part et les conflits politiques et sociaux d'autre part.

Puisque la mise en avant du caractère unitaire, solidaire et homogène de la société malienne est un discours des dominants (ce qui n'empêche pas nécessairement la population de se le réapproprier), il n'est pas étonnant qu'il se soit largement construit autour de la façon dont l'État a pensé la paysannerie, qui constitue la très forte majorité de la population. De la période coloniale à la fin du XXe siècle, l'État, et après lui les milieux du développement, ont entretenu une certaine forme d'ignorance des réalités de la société rurale malienne, minimisant les questions de statut (captifs ou descendants de captifs, gens de "*caste*", *horon*) et de catégorie (aînés/cadets, hommes/femmes). Les premiers discours utilisant le champ lexical de l'harmonie, de la concorde, de l'unité et de l'homogénéité que nous avons identifiés apparaissent entre les deux guerres mondiales, inspirés par l'idéologie agrariste française, transférant en zone soudanaise le "*mythe de l'unité paysanne*" (Maresca, 1983 : 18). Ces discours sont alors cantonnés à l'échelle familiale et villageoise, occultant largement les formes de hiérarchies qui s'y déploient. Liés aux politiques de développement rural, ils servaient notamment à minimiser l'idée que les politiques agricoles s'ingèrent dans l'organisation des sociétés paysannes. Il fallait alors "*inventer une tradition communautaire*" (Jonckers, 1994, Ranger, 1983) pour laisser penser que les villages ruraux sont prédisposés à intégrer les modes d'organisation que l'autorité politique tentait de leur imposer. On retrouve cette approche, et pour longtemps, dans les différentes formes de politiques mutualistes et coopératives mises en place, au-delà du clivage

colonial/postcolonial. Les discours assurant la promotion des SIP, des SMPR puis des SMDR, mais aussi de GRPSM, des AV et des “*tons vivifiés*” ont ainsi sans cesse réaffirmé ce postulat. Ils permettaient aussi de justifier la faiblesse des moyens mis en œuvre, en considérant que les villages disposaient de toutes les ressources et qualités pour assurer leur développement, et qu’ils avaient seulement besoin de parfaire ce potentiel. Nous avons tenté de démontrer ce en quoi cette prédisposition au mutualisme et à la coopérative au sein des villages, par leur homogénéité et leur unité supposée, était un leurre. Par exemple, l’idée que le consensus serait la norme politique décisionnelle au niveau villageois, alors qu’en fait celui-ci exclut une majorité de sa population des processus de décision : femmes, cadets, allochtones ou descendants de captifs. Ce “*consensus*” villageois est un consensus géronto-patriarcal, régenté par les notables locaux légitimés par leur âge, leur sexe et le principe d’autochtonie (ceux qui se présentent comme les primo-arrivants, et leurs affidés).

Dans un autre contexte et dans le but de légitimer un projet politique différent, on trouve reformulés les discours mettant en avant l’unité et l’homogénéité, mais cette fois-ci à l’échelle nationale, durant les premières années d’indépendance. L’US-RDA jouait fréquemment sur ces registres, par exemple lorsqu’elle parlait du “*socialisme des ancêtres*” ou affirmait qu’il n’y avait pas de classe sociale au Mali. Ces discours permettaient de justifier l’orientation politique du régime, et de légitimer le principe du parti unique. L’idée défendue est : puisque la communauté rurale pratique une forme de socialisme - tout en l’ignorant-, et que les antagonismes sont minimes du fait de l’absence de rapports d’exploitation de type classiste, “*l’option socialiste*” s’impose tout naturellement, ainsi que le parti et le syndicat uniques, qui sont à même de rassembler toutes les forces vives du pays. L’opposition des commerçants et d’une large partie des paysans à la politique de l’US-RDA démontre pourtant que celle-ci était loin de faire consensus. De plus, le discours qui consistait à dire que le parti représentait les intérêts de toutes les “*couches de la société*”, expression alors en vigueur, ne peut masquer une évidence : une très large proportion de la population malienne était exclue de toutes les instances décisionnelles, confisquées par la petite élite lettrée. Toutefois, les discours des leaders de l’US-RDA portaient un certain nombre de contradictions, entre valorisation d’une unité nationale et dénonciation permanente des ennemis du régime, des commerçants, des féodaux, de la bourgeoisie “*compradore*” ou de l’embourgeoisement bureaucratique. Généralement, quand ils étaient dénoncés, ces ennemis du parti étaient présentés comme les ennemis de la nation toute entière, et par là même exclus de la communauté nationale. Cela a permis, pour un temps, de maintenir l’illusion que le pays était uni et homogène et que la politique de l’US-RDA faisait l’unanimité, puisque tous ceux qui allaient à son encontre s’excluaient des intérêts de l’ensemble de la nation, n’en faisaient pas partie. Une insulte déjà utilisée à l’époque, et de nouveau en vogue depuis la partition du pays en deux après le coup d’État du 22 mars 2012, exprime bien ce sentiment : “*apatride*”.

Moussa Traoré et le CMLN qui dirigent le pays de 1968 à 1979 ne s’encombreront pas vraiment d’un discours consensuel cherchant à légitimer leur domination. Il faudra

attendre mars 1979 et le congrès constitutif de l'Union Démocratique du Peuple Malien pour voir remise au goût du jour l'idée d'unité du pays dans le parti, ou encore dans la politique de "*revivification*" des tons. Par la suite, Moussa Traoré justifiera son rejet du pluralisme politique par la mise en avant de la concorde familiale : "*Plusieurs familles maliennes, divisées par les luttes politiques partisans, attendent encore de voir les déchirures se cicatriser. Je connais mon peuple et je sais l'importance qu'il accorde à la cellule familiale. C'est pourquoi je suis à l'aise pour affirmer qu'il n'est nullement tenté par une répétition de l'aventure pluraliste*" (Diarrass, 1991 : 69-70). On le voit, le consensus, la concorde, l'unité comme "*texte public*" visant en fait à légitimer des rapports de domination peuvent être utilisés à plusieurs niveaux : on les retrouve pour parler de la famille, du village comme de la nation. Autre exemple marquant de ce rejet du pluralisme sous l'ère Moussa Traoré -mais que l'on pourrait retrouver ailleurs- est le fait, lors des scrutins électoraux, d'afficher des victoires à près de 100%, et non à une forte majorité, ce qui illustre la nécessité pour le pouvoir d'affirmer qu'il fait l'unanimité, que le consensus est total autour de la figure du chef de l'État. Offrir l'illusion d'un consensus, en affirmant faire l'unanimité, c'est surtout s'opposer à toute logique pluraliste et démocratique, avec une majorité qui gouverne et une opposition reconnue. Ici aussi, une expression récurrente dans l'histoire politique malienne nous semble aller dans ce sens : "*l'opposition stérile*", permettant d'affirmer qu'une éventuelle opposition n'est d'aucune utilité.

Entre les périodes de crises aiguës et celles où l'unité, la concorde ou le consensus sont le discours officiel, il n'y a jamais vraiment eu de place pour le pluralisme politique au Mali. De 1945 à 1960, le contexte colonial faussait la donne, et nous avons vu que pendant longtemps l'administration avait choisi son camp. Le cadre constitutionnel et législatif mis en place par la Troisième République en 1992 assurait, du moins en théorie, les conditions du pluralisme politique, mais celui-ci ne s'est pas ancré dans les mœurs politiques. L'ADEMA a rapidement été critiquée pour ses tentations hégémoniques, le dialogue entre les animateurs des nombreux mouvements sociaux et l'État était très difficile, puis les élections de 1997 ont vu éclater une crise politique durable, avec plusieurs années de blocage, d'appel à la désobéissance civile et au refus de reconnaître les instances en place. Pourtant, la libéralisation politique avait permis de briser l'affichage unanimiste et monolithique du pouvoir (un seul parti, une seule centrale syndicale, une seule coopérative/association par village), avec la création d'une multitude de partis, de syndicats, d'associations, parfois un peu rapidement considérés comme le signe d'une effervescence démocratique, conformément à la vision toujours très positive qui entoure la notion de "*société civile*". Pour résoudre les tensions politiques et sociales très fortes nées de cette effervescence, et qui ont traversé les années quatre-vingt-dix, ATT mettra la plupart des élites derrière lui, autour d'une nouvelle modalité du partage de la rente étatique, un "*consensus*" en contexte pluraliste, bien qu'il y ait en fait contradiction dans les termes. La "*gouvernance*" d'ATT présente donc un parfait exemple d'assimilation réciproque des élites (Bayart, 1989 : chapitre VI), tant politiques, sociales, bureaucratiques, qu'écono-

miques, signe tout de même d'une diversification des vecteurs d'accès à une position dominante après vingtaine d'années de processus de libéralisation économique et une décennie de libéralisation politique. Pour acheter la paix sociale -ou plutôt la paix politique, puisque la période ATT a connu son lot de mouvements sociaux et même d'émeutes- il faut désormais assimiler des élites provenant d'horizons toujours plus larges. La possibilité de voir toute la classe politique, et au-delà, se joindre au consensus proposé par ATT, témoigne de la faiblesse des clivages idéologiques au Mali. Le manque de diversité des courants politiques ou d'expression d'opinions contradictoires qui alimenteraient le débat public réduit le pluralisme politique malien à sa plus simple expression, sans véritable émulation.

A travers les différentes époques, le consensus, l'unité, contrairement à ce que ces termes laissent entendre, ont toujours été très exclusifs, concernant une minorité, la fraction de la population qui est au pouvoir, ou qui en bénéficie. Cela explique pourquoi, et il nous semble que l'histoire politique que nous avons présentée le retrace bien, le Mali est un pays plus bouillonnant socialement qu'il n'y paraît au premier abord. Le consentement des populations aux différents régimes qui se sont succédés est beaucoup plus factice que le discours consensuel ne le laisse entendre. D'ailleurs à force de nier les contradictions et oppositions en présence, les dominants s'exposent régulièrement au risque de les voir exploser, quand une brèche apparaît, car les tensions sont bien là. Quand des groupes sociaux qui en ont les ressources s'opposent frontalement au pouvoir, il peut même tomber. On le voit en 1968, avec des militaires, en 1991, avec des intellectuels associés aux syndicalistes et aux scolaires et en 2012 de nouveau avec des militaires.

La faible incidence de la montée en puissance de la représentation paysanne sur les modalités d'exercice du pouvoir

L'une des raisons pour lesquelles les discours sur l'homogénéité et l'unité villageoise ont fonctionné aussi longtemps est qu'ils étaient à l'avantage des notabilités rurales, qui n'avaient aucun intérêt à le contredire ou à le dénoncer, puisqu'ils leur laissaient contrôler le sort des différentes institutions coopératives proposées. Pendant toute la période coloniale, les notabilités rurales (principalement les chefs de village et de canton) ont été les interlocutrices des politiques agricoles, mais les institutions créées (SIP, SMPR, SMDR) étaient souvent des coquilles vides, ou alors elles y disposaient de responsabilités limitées. La tentative de généralisation du système coopératif par l'US-RDA n'a pas eu les effets escomptés, les notabilités rurales à qui il était confié n'ayant aucun intérêt à adopter le modèle collectiviste qui leur était proposé. L'AV a quant à elle la place singulière que nous avons présentée, créée en réponse à une demande, et surtout disposant de fonctions bien réelles, et d'un budget (les "*frais de marché*") qui a permis aux villages de s'équiper en biens collectifs. Elle a vu se cristalliser en son sein, plus encore que les institutions qui

l'ont précédées, les enjeux politiques et économiques de la vie villageoise. L'instruction et l'alphabétisation, conditions nécessaires à leur bonne gestion, vont alors jouer un rôle de plus en plus important dans la représentation paysanne (bien que l'on ait déjà constaté autour des syndicats agricoles de la période coloniale le rôle qu'y avaient joué les lettrés).

C'est d'abord au niveau étatique que la question de l'alphabétisation se pose comme un critère discriminant, les élites urbaines lettrées, scolarisées pendant la période coloniale, ayant pris les rênes du pays à son indépendance. Par la suite, le statut de lettré en zone rurale est également devenu l'un des moyens permettant de s'assurer une position, cette qualité conférant souvent une place de choix dans les différentes Organisations Paysannes (OP). Pour intégrer en bonne place l'appareil d'État comme une place dirigeante au sein d'une AV, d'un syndicat ou d'une grande OP, il faut avoir une maîtrise minimum de l'écrit. Tous les lettrés n'occupent pas des fonctions de premier plan dans l'appareil d'État ou les OP, et plus généralement les espaces de représentation ou le milieu associatif, mais presque tous ceux qui y occupent des places importantes le sont. Les capacités nécessaires à la gestion bureaucratique de l'État comme des OP expliquent ce poids pris par les lettrés, et l'on peut faire un parallèle entre certaines modalités de l'exercice du pouvoir étatique et les pratiques de la représentation paysanne. La ligne de fracture entre les alphabétisées et les autres, par-delà d'autres critères et le secteur d'activité (fonction publique, associations, syndicats, ONG, OP), a une importance qui nous semble souvent minorée dans l'histoire du pays. En écho au titre de l'ouvrage polémique de Spivack, il faut se demander si "*les subalternes peuvent écrire ?*" (Spivak : 2009). Pour les trois-quarts de la population malienne, la réponse est non⁷⁴.

L'importance de la maîtrise de l'écrit et des codes bureaucratiques explique largement pourquoi des personnalités en parties extérieures à la paysannerie, principalement des fonctionnaires, ont joué un rôle de premier plan dans la structuration de grandes organisations paysannes (Syndicat des agriculteurs du Soudan, SCAON, SPCK, SYCOV, AOPP, SEXAGON, SYVAC, Chambre d'Agriculture). Mais l'arrivée récente de personnalités présentées comme des "*paysans du cru*" -et par leurs détracteurs comme des "*analphabètes*"- à la tête de grandes organisations paysannes semble en partie être le résultat de l'ingérence de leurs interlocuteurs dans les nominations (État, ministère de l'agriculture, CMDT), pour limiter leur capacité d'action, voire leur potentiel subversif. Pour autant, ces nouveaux dirigeants reproduisent largement les dérives de gestion de ceux qui les ont précédés. Aussi, être analphabète ou issu d'une position subalterne ne garantit pas une gestion plus transparente et efficace des mandats occupés.

Ce qui pourrait apparaître comme des victoires des producteurs de coton dans les rapports de force qui les ont opposés à la CMDT pour le contrôle de certaines fonctions (l'estimation des besoins, la pesée du coton, l'acquisition des intrants vivriers) en

74. En 2006, le taux d'alphabétisation au Mali n'est que de 26% (il était de 9,4% en 1976 ; République du Mali, 2007 : 6). Alors que les besoins de formation sont toujours très importants, on peut supposer que ce fossé entre lettrés et analphabètes va perdurer au sein de la filière cotonnière, les programmes d'alphabétisation rurale ayant été abandonnés.

sont-elles vraiment ? Motivés par les abus imputés à l'encadrement, la création des AV et les premiers transferts de gestion ont finalement entraîné la réappropriation par les équipes villageoises des pratiques qui étaient jusqu'alors dénoncées. Plus tard, la gestion des intrants vivriers, précédemment placée sous la responsabilité de la CMDT et que les producteurs supposaient être à leur désavantage, s'est en fait dégradée une fois prise en charge par leurs représentants. Ainsi, le discrédit dont souffrent généralement la bureaucratie, mais encore la classe dirigeante, marquées par le clientélisme, la corruption et le patrimonialisme, atteint la représentation paysanne à mesure qu'elle se structure, obtient des nouvelles charges, et s'approprie ces pratiques. Plus on descend dans l'échelle sociale, plus les propos vis-à-vis du champ de la représentation, paysanne, rurale, politique, syndicale, sont désabusés et critiques. Ces représentants et dirigeants sont plutôt considérés comme des dominants dont la caractéristique est, comme le dit l'expression populaire, de "bouffer", que comme les défenseurs des intérêts d'une profession ou d'un groupe social. La libéralisation politique et économique qui a permis, et suscité, la multiplication du nombre d'organisations paysannes a principalement bénéficié aux notabilités rurales qui se sont appropriées et ont diffusé les modalités de gestion du pouvoir jusqu'alors associées à la bureaucratie d'État et à l'encadrement rural, d'abord localement (AV), puis nationalement (Chambre d'Agriculture, syndicats agricoles, faïtières). Désormais la représentation paysanne est intégrée aux enjeux nationaux, et même internationaux, par sa participation aux forums, ateliers, négociations, avec l'État, les bailleurs de fonds, les grandes ONG nationales et internationales, les coopérations bilatérales. Cela a créé de nouveaux jeux d'échelles dans les dynamiques paysannes, témoignant de leur complexité. Ainsi, la montée en puissance de la représentation paysanne n'a pas profondément transformé les rapports de pouvoir et de domination au Mali, elle a permis à des notabilités auparavant locales, intermédiaires entre l'État et les populations rurales qu'elles dominaient, d'intégrer un niveau supérieur dans les échelles de pouvoir.

Du développement au libéralisme économique, un changement de paradigme pour le monde rural

La libéralisation agricole entamée depuis une trentaine d'années au Mali -mais qui ne concerne la filière cotonnière que depuis une dizaine d'années- semble remettre en cause la vision homogène et unitaire du village portée par des décennies de politiques agricoles. Au "développement communautaire" doit se substituer une approche compétitive, entrepreneuriale de l'exploitation agricole, de la coopérative de producteurs et du fonctionnement de la filière. Pourtant, la limitation du "facteur risque" expliquait largement l'amplification de la participation des paysans du sud au système coton mis en place par la CFDT/CMDT (prix annoncé à l'avance et achat garanti, approvisionnement assuré en intrants et fourniture d'équipement, remboursement des crédits à la source), et le processus toujours en cours de privatisation a entraîné un climat d'incertitude préjudiciable au

rapport de confiance que la filière avait mis des décennies à instaurer. L'exploitation agricole familiale, qui reste le modèle prédominant, est toujours dans un équilibre précaire, et les soubresauts cotonniers du début des années deux mille (conflits sociaux, chute des cours, retards de paiement, renchérissement des intrants ou problèmes d'approvisionnement) ont eu de forts impacts sur toute l'économie de la zone Sud. La forte dépendance des producteurs à la culture cotonnière les rend très vulnérables aux aléas, qu'ils soient climatiques ou liés à la volatilité des cours. Cela explique la grande variabilité, selon les conjonctures, dans l'appréciation de la place prépondérante accordée à cette culture, étant parfois considérée comme le signe d'un succès ou à l'inverse comme un facteur de crise. La hausse du prix d'achat du coton ces deux dernières campagnes et la reprise de la production ont ainsi probablement fait disparaître, pour un temps, le climat de morosité que nous avons constaté lors de nos enquêtes, entre 2005 et 2009.

Trouver un certain équilibre entre appui et autonomie est une question centrale pour le devenir de l'agriculture malienne, et c'est d'ailleurs durant la période où cet équilibre semble avoir en partie été trouvé que la filière cotonnière s'est développée, au bénéfice de ses différents acteurs. Il est frappant de constater que la privatisation de la CMDT, bien qu'elle soit présentée comme une étape supplémentaire dans la prise en main de la filière par les producteurs, est souvent perçue par ces derniers comme un abandon de l'État, auquel ils associent désormais les bienfaits et la stabilité du système de filière intégrée. La vulnérabilité des exploitations agricoles amène les producteurs à rejeter les incertitudes liées au libéralisme économique, bien qu'ils aient en fait des attentes contradictoires, et probablement plus différenciées que l'on pourrait le croire.

Plus généralement, on perçoit un changement de paradigme entre les premières décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale et les vingt dernières années. Le coton n'est plus pensé comme un levier du développement, au bénéfice des caisses de l'État qui encourageait sa culture mais aussi au bénéfice des zones rurales (par exemple avec les projets "*Mali sud*"). Désormais, comme l'indiquait un responsable de la CMDT lors de la grève de 2000, "*le coton c'est du commerce*", et sa culture aussi doit être régie par les lois du marché. La CMDT privilégiait les volumes produits, et à cette fin le "*club coton*" avait vocation à inclure le plus grand nombre de membres. Dans le système qui se profile, les exploitations les moins performantes n'auront plus leur place, et ne pourront plus s'appuyer sur le "*club coton*" comme support de leur développement. Ainsi, la question de la caution solidaire nous semble révélatrice des divergences de points de vue sur les principes qui régissent la filière. D'un côté, les représentants des producteurs, souvent eux-mêmes gros exploitants, souhaitent voir disparaître ce système au profit de cercles de caution, de l'autre, de petits producteurs risquent de se voir exclus du "*club coton*". Il y a bien chez certains une forme de rejet de la solidarité -il est vrai contrainte- instaurée par le modèle de l'Association Villageoise. La nouvelle logique est : "*à chacun sa coopérative, à chacun son cercle de caution*". C'est un renversement important, dans la mesure où il vient briser des décennies de politiques agricoles qui ont porté une certaine représenta-

tion de la paysannerie et du village rural, unité de base de l'intervention, pensés comme un tout constituant un ensemble harmonieux, solidaire, homogène économiquement et socialement.

Mais agriculture et libéralisme font-ils bon ménage ? Malgré les positions affichées par les pays du C4 à l'OMC, appuyées par les centaines de milliers de producteurs ouest-africains à qui l'on a fait signer une pétition contre les subventions agricoles, on constate que la plupart des pays à travers le monde interviennent dans l'agriculture. Cela dépasse le simple cas des subventions, en témoignent les récentes acquisitions de terres africaines par des États, dont on trouve un exemple au Mali avec le projet de la Libye à l'Office du Niger. L'État malien a toutes ces dernières années subventionné l'acquisition d'intrants, renchérissant par la hausse des cours du pétrole, et sa propre filière cotonnière ne s'est développée qu'au prix d'un soutien financier constant de ses partenaires (France, Union Européenne, Banque Mondiale des années 60 aux années 90 ; Fok, 2010 : 70-71). Ainsi, la place de l'État dans l'agriculture, au Mali comme ailleurs, n'a pas fini de faire débat. Même la Banque Mondiale, à l'origine de trente années de dérégulation des marchés agricoles et de retrait de l'État de ce secteur dans les pays où elle intervient, semble finalement considérer que celui-ci a un rôle à jouer (Banque Mondiale, 2008). D'ailleurs, on a pu constater que l'explosion des volumes de production de coton était concomitante de la libéralisation des autres secteurs agricoles, comme si cette filière bien structurée et appuyée par l'État et les bailleurs de fonds était devenue un refuge. La conflictualité des rapports entre les paysans et la CMDT n'était pas liée au système de filière intégrée, qui a échappé de peu à un démantèlement complet au début des années deux mille, mais plutôt à la répartition des rôles, des coûts et des bénéfices en son sein. La réorganisation des producteurs dans le cadre de la privatisation doit conforter leur position au sein de la filière, comme actionnaires et co-gestionnaires, ce qui constitue un paroxysme dans l'histoire de la participation paysanne. Le passage d'une structuration sur le mode syndical à une forme faïtière est supposé faire passer les représentants des producteurs d'une logique oppositionnelle à une logique gestionnaire, comptable, d'économie de marché. Il faudra voir, à l'épreuve, s'il en sortira des compromis satisfaisants pour toutes les parties lors des grandes négociations, comme les "*contrats-plans*".

Nous avons vu qu'il était malaisé de repérer des stratégies d'ensemble dans le processus de privatisation de la filière cotonnière, les alliances étant généralement circonstancielles et parcellaires, et parce qu'en définitive ce sont souvent des stratégies individuelles qui s'imposent, par-delà de supposés ensembles. L'interpénétration des sphères, les réseaux qui se croisent ou se concurrencent, le cumul des positions, tout cela est facteur d'opacité et n'est pas sans poser quelques difficultés méthodologiques à l'observateur. En fait ce ne sont pas les stratégies qui sont opaques, c'est l'opacité qui est la stratégie. Si cette opacité n'est pas toujours voulue, elle est toujours opportune (Hibou, 1996 : 172-181). Cela aura permis à chacun de jouer sa carte pendant les onze années du processus de privatisation, subvertissant les intentions des bailleurs, opérant un travail d'usure, et finalement

de contrecarrer les objectifs de départ sans qu'il y ait eu de coordination au sein d'un front anti-privatisation. Plus de dix années après la Lettre de Politique du Développement du Secteur Coton, la culture cotonnière est toujours organisée autour d'une filière intégrée, l'État malien continue à subventionner le secteur, et il a même renforcé son actionnariat dans la CMDT (Dagris/Geocoton s'en étant progressivement retiré). Le coup d'État du 22 mars 2012 et la partition du pays en deux laisse penser que la cession de la CMDT ne se fera pas dans un avenir proche. En définitive, en dépit des tentatives des Institutions Financières Internationales, le paradigme libéral est loin d'avoir été adopté par le Mali dans le domaine agricole et économique, rencontrant des résistances généralement protéiformes, disparates, et désordonnées.

A travers les enjeux qui ont traversé cette histoire cotonnière, et notamment sa dernière phase avec le processus de privatisation, l'une des questions centrales dans l'évolution des rapports entre le secteur public (l'État), le privé et les paysans, a pu sembler être : "*qui fait quoi ?*" Dès la période coloniale, le partage des tâches entre l'Association Cotonnière Coloniale et l'administration, ou encore la place des maisons de commerce, le rôle des lobbys privés dans les relances des politiques cotonnières ou dans la dynamique qui a conduit à la création de l'Office du Niger, témoignent des négociations, alliances, rivalités, arrangements et tensions dans les motivations qui guidaient la promotion de cette culture. A partir de la création de la CMDT, les tensions sur le partage des rôles se concentrent entre l'entreprise et les producteurs, et aboutissent à la création des AV, puis des ZAER, et enfin d'une structure nationale représentant les producteurs, un syndicat. La filière cotonnière, confrontée à des crises de plus en plus rapprochées dans les années quatre-vingt/quatre-vingt-dix, se voit finalement imposer au début des années deux mille une privatisation, qui doit passer par un renforcement du rôle des producteurs. Deux postulats guident les grandes réformes de la filière ces dix dernières années, avec pour objectif d'imposer une nouvelle rationalité économique dans le comportement des acteurs en présence : d'un part, le secteur privé, comptable en cas d'éventuelles dérives gestionnaires, fera mieux que le secteur public, d'autre part une meilleure structuration et la participation des producteurs permettront de garantir leurs intérêts. Pour l'instant, ces deux postulats n'ont pas été vérifiés, le secteur privé et la faitière n'ayant pas montré plus d'efficacité à assurer une gestion rigoureuse, porteuse d'un développement partagé. Les difficultés actuelles de l'une des entreprises du secteur coton, l'HUICOMA, passée entre les mains du secteur privé, ou encore les abus constatés dans la gestion des marchés des intrants vivriers par les représentants des producteurs, en attestent. Alors que la privatisation de la filière était en partie justifiée par l'incapacité du secteur (para)public à assurer l'équilibre de celle-ci, le secteur privé aura procédé au démantèlement et au pillage de l'un de ses fleurons, et le renforcement de la participation paysanne, par la prise en charge de la gestion des intrants, aura abouti à leur renchérissement, à des problèmes d'approvisionnement et de qualité des produits fournis. Ainsi, la vraie question n'est peut être pas vraiment de savoir "*qui fait quoi*" entre public, privé ou représentation paysanne, qui exerce quel rôle,

quelle fonction, qui assume telle prérogative, mais plutôt : “*comment le pouvoir que cela confère s'exerce-t-il ?*” Plus généralement, existe-t-il des différences marquantes dans les modalités d'exercice de ce pouvoir entre les dominants, quels que soient leur provenance et leur parcours, qu'elles opèrent au sein de la bureaucratie, d'une ONG, d'une grande OP ou faîtière, ou du secteur privé ?

De l'État rhizome à la société rhizome

Ces modalités, bien connues, d'exercice du pouvoir (clientélisme, corruption, patrimonialisme), sont en fait largement partagées, et la montée en puissance du secteur privé et du champ de la participation/représentation n'aura pas permis de les infléchir. Les libéralisations économiques et politiques ont donc permis une propagation à différents pans de la société des pratiques qui étaient plutôt concentrées autour de la gestion de l'État⁷⁵. La diversification des possibilités d'accès à une position dominante au Mali depuis une trentaine d'années (fonction publique, secteur privé, mandat politique, ONG/association, instance “*représentative*”) n'a pas modifié la donne, elle l'a diffusée. De plus, cette diversification des stratégies possibles d'ascension sociale, au-delà de l'État, favorise et même renforce le phénomène déjà ancien de cumul des positions, qui est à la fois un moyen de se hisser et l'expression même d'une certaine stature, comme on a pu le constater à travers les parcours, les mandats et fonctions de certains de nos interlocuteurs ou des personnalités que nous avons évoquées. Cette situation n'est pas totalement nouvelle, puisque l'on retrouve des phénomènes de “*straddling*”, de chevauchement, dès les années soixante, et probablement même avant (Amselle, 1985 : 257-258). Aussi, des sphères que la philosophie politique tend parfois à séparer, publique, privée, civile, ne sont pas exclusives les unes des autres, et la diversification des lieux de pouvoir et de représentation est contrebalancée par les cumuls de fonctions et de mandats, et par les réseaux qui les lient. Il n'y a pas d'altérité radicale entre les différentes composantes de la classe dominante au Mali, et il serait aujourd'hui malaisé de chercher à distinguer très clairement les groupes qui la composent. Comme le soulignaient déjà Fauré et Médard à propos de la Côte d'Ivoire, il est difficile de discerner des “*segments d'élite*”, puisqu'ils “*s'interpénètrent dans tous les sens*” (Fauré, Médard, 1982 : 146). Tout au plus pourrait-on percevoir des pôles, “*bureaucratique*”, “*politique*”, “*affairiste*”, “*associatif/civil*”, “*représentation*”, mais il est très commun de rencontrer des “*cumulards*”, à la quête du statut de “*big man*” (Médard, 1992), par exemple un ex-fonctionnaire reconverti dans les affaires, qui a créé une petite ONG pour asseoir une position locale en drainant des projets de développement et qui occupe une place importante dans une Organisation Paysanne ou un syndicat, et au sein du conseil municipal de sa commune. Contre les coupures nettes entre les sphères, les structures, pour éviter les dualismes ou les dichotomies trop fortes, il faut toujours tenir compte des

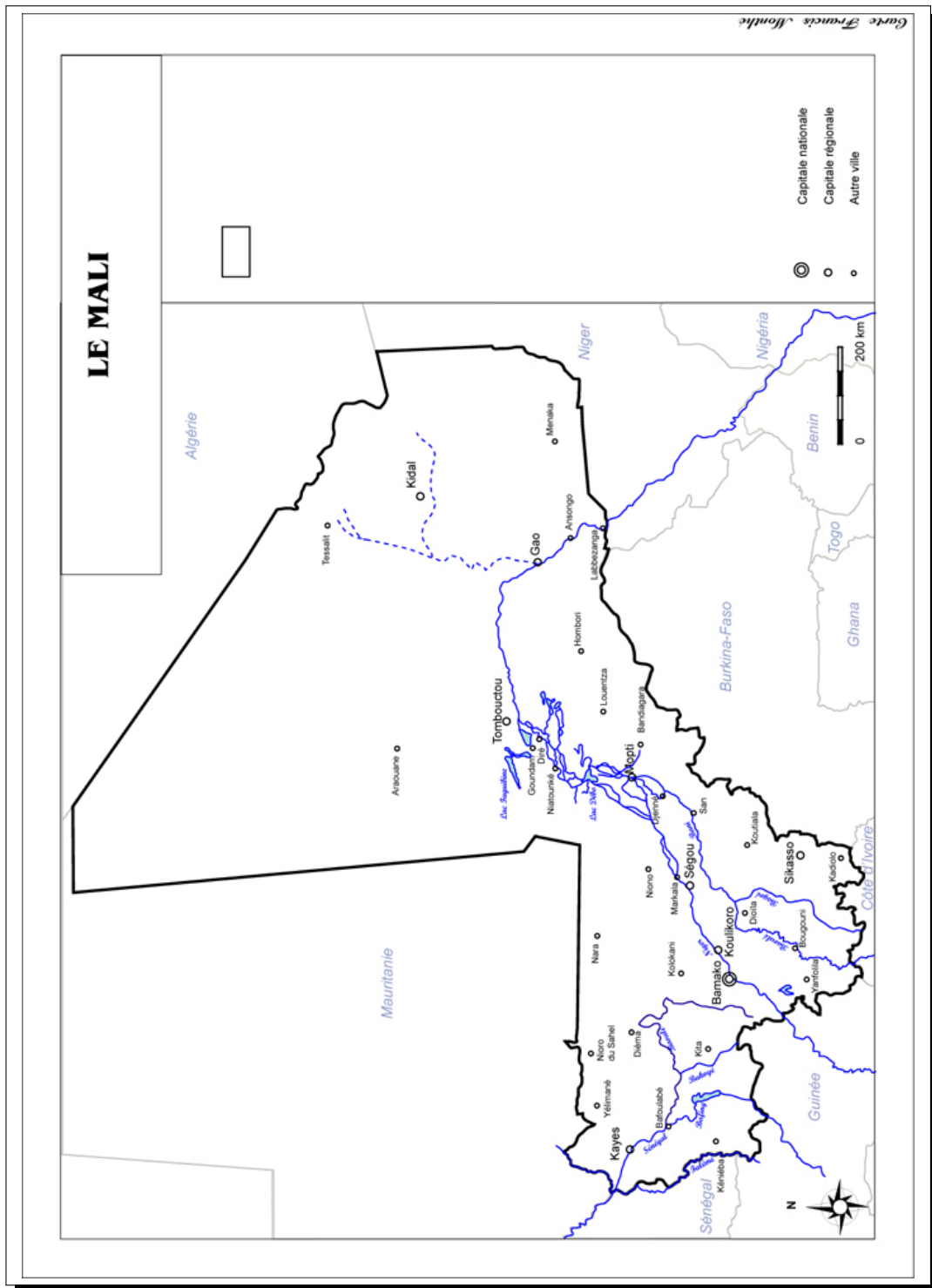
75. C'est ce qu'exprime une expression que nous avons entendue à plusieurs reprises au Mali : “*la politique est entrée partout*”.

dynamiques qui agrègent, accumulent, lient et reliant.

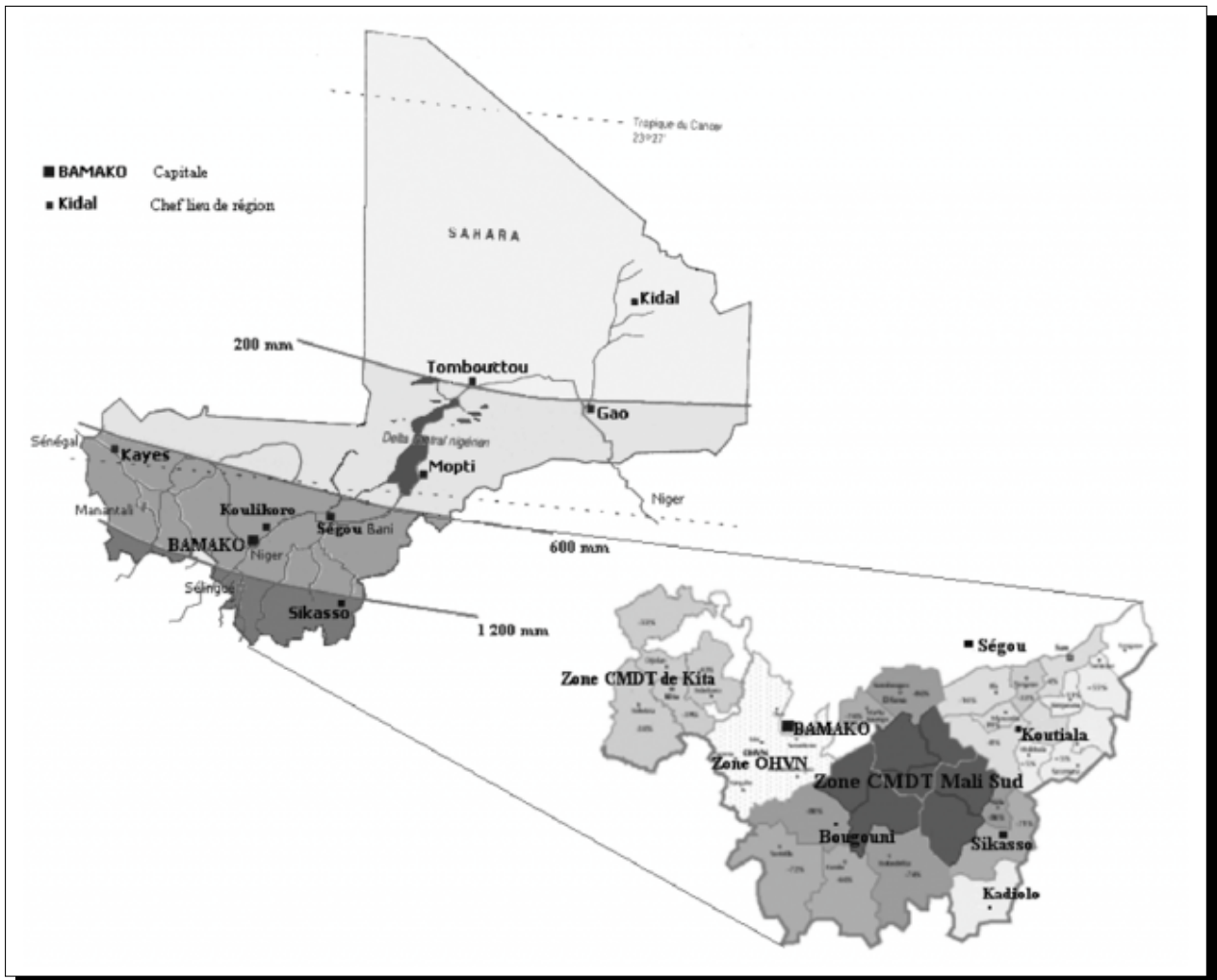
Émettons alors une dernière hypothèse. Plus de vingt années après l'ouvrage de Bayart, "*L'État en Afrique*", sous l'effet des libéralisations économique et politique et pour prolonger la métaphore botanique qu'il a empruntée à Deleuze et Guattari, on peut se demander à partir du cas malien s'il ne faut pas étendre la notion "*d'État rhizome*" (Bayart, 1989 : 270-280). Pour Bayart, l'État postcolonial repose sur "*une multiplicité protéiforme de réseaux dont les tiges souterraines relient des points épars de la société*", un "*rhizome de réseaux personnels*" (ibid : 272 ; 318). Désormais, bien que l'État conserve une position très importante, tous les "*réseaux rhizomatiques*" n'en partent pas, et n'aboutissent pas à lui, et ils nous semblent transversaux entre sphères publique, privé et civile, ce qui pousse à conclure que les élites venues d'horizons diversifiés et leurs affidés prennent la forme d'une "*société rhizome*". Celle-ci inclut donc l'État, tout en le dépassant. "*Un rhizome ne commence et n'aboutit pas, il est toujours au milieu, entre les choses, inter-être, inter-mezzo. L'arbre est filiation, mais le rhizome est alliance...*" (Deleuze, Guattari, 1980 : 36).

Annexes

Carte du Mali

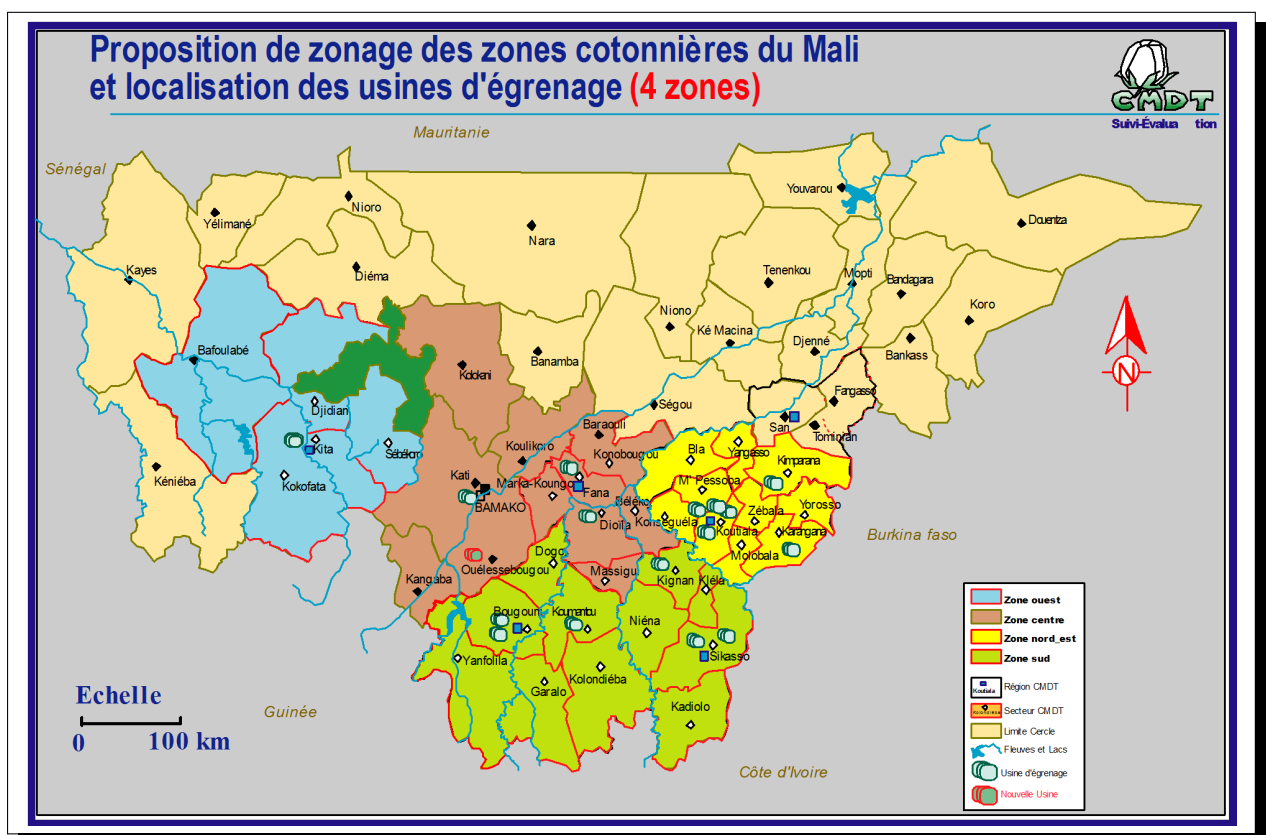


Zones cotonnières, Mali



Source : Bélières, J.-F., Benoit-Cattin, M., Barret, L., Djouara, H., Kébé, D., 2008 : “Les organisations de producteurs en zone cotonnières au Mali. Conditions d’émergence et perspectives”, *Économie rurale* N°303-304-305.

Carte des quatre zones cotonnières prévues par le processus de privatisation de la CMDT



Chronologie

- 28 juin 1881** : Adoption du Code de l'indigénat.
- 1895** : Création de l'Afrique Occidentale Française.
- 1897-98** : Premières expérimentations cotonnières coloniales au Soudan.
- 1898** : Prise de Sikasso par l'armée française.
- 1898** : Capture de Samory Touré.
- 1899** : Bamako devient la capitale de la colonie du Soudan français.
- 1900** : Création des premiers "greniers collectifs".
- 1902** : Création d'une station agronomique à Kati.
- 1903** : Création de l'Association Cotonnière Coloniale.
- 1904** : Achèvement du tronçon de la ligne de chemin de fer entre Dakar et Kayes.
- 1905** : Décret abolissant l'esclavage en Afrique Occidentale Française.
- 1915** : Révolte du Bélédougou.
- Fin 1915-début 1916** : "Révolte des Bwa (ou Bobo)".
- 1919** : Création de la Compagnie de culture cotonnière du Niger.
- 1919** : Création des premières Sociétés Indigènes de Prévoyance au Soudan.
- 1920** : La liberté syndicale est étendue aux colonies, mais uniquement pour les citoyens français.
- 1921** : Bélimé présente son projet de culture irriguée dans la boucle du Niger.
- 1924** : Lancement du programme Carde.
- 1926** : Première expérimentation d'installation d'un colonat indigène en zone irriguée à Niénébalé.
- 1929** : Inauguration du barrage des Aigrettes et du canal de Sotuba. Irrigation de la plaine de Baguinéda.
- Fin 1929-début 1930** : début des travaux à l'Office du Niger.
- 1935** : Création de l'École Normale Rurale de Katibougou.
- 11 et 20 mars 1937** : Décrets du Front populaire autorisant la création de syndicats par les "indigènes" dans les colonies.
- 1941** : L'ACC est remplacée par l'Union Cotonnière de l'Empire Français

Janvier-février 1944 : Conférence de Brazzaville.

7 août 1944 : Décret du gouvernement provisoire instituant la liberté syndicale et d'association.

Octobre-novembre 1945 : Élections législatives en Afrique, des députés africains entrent à l'Assemblée Nationale Française.

7 janvier 1946 : Création du Parti Démocratique Soudanais (PDS), fondé notamment par Pierre Morlet et Modibo Keïta.

26 janvier 1946 : Mamadou Konaté fonde le Bloc Démocratique Soudanais.

13 février 1946 : F. Dabo Sissoko crée le Parti Progressiste Soudanais.

20 février 1946 : Abolition du code de l'indigénat (effectif le 30 avril).

Mars 1946 : Création de l'Union Régionale des Syndicats du Soudan.

11 avril 1946 : Abolition du travail forcé.

Le 7 mai 1946 : promulgation de la loi "*Lamine Guèye*", qui donne le statut de citoyen aux colonisés.

Août 1946 : Congrès constitutif du Syndicat des Agriculteurs du Soudan.

18 au 21 octobre 1946 : Congrès de Bamako, fondation du Rassemblement Démocratique Africain (RDA).

22 octobre 1946 : Congrès Constitutif de l'Union Soudanaise, section du Rassemblement Démocratique Africain (US-RDA).

8 février 1949 : Création de la Compagnie des Textiles de l'Union française, bientôt renommée Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT)

Octobre 1950 : Le RDA se désapparente du PCF.

22 novembre 1952 : Adoption d'un code du travail dans les colonies.

1953 : Création des Sociétés Mutuelles de Production Rurale.

1954 : Création du Syndicat des Colons et Agriculteurs de l'Office du Niger (SCAON).

1956 : Création des Sociétés Mutuelles de Développement Rural.

Janvier 1956 : Congrès constitutif de la CGTA.

Mai 1956 : Mort de Mamadou Konaté.

Juin 1956 : Vote de la loi-cadre Defferre.

16 au 19 janvier 1957 : Conférence à Cotonou, création de l'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire.

24 mars 1959 : Création de la Fédération du Mali.

1959 : Création de l'Office des Céréales, Fruits et Légumes, ex OPAM.

20 juin 1960 : Indépendance de la Fédération du Mali.

22 septembre 1960 : Indépendance du Mali.

1962 : Création de la SEPOM.

1965 : Création de l'OPAM.

24 février 1966 : Renversement de Kwame Nkrumah au Ghana.

1 mars 1966 : Conférence Nationale des cadres de l'US-RDA, création du CNDR.

Février et décembre 1967 : Accords monétaires franco-maliens.

6 mai 1967 : Dévaluation du Franc malien de 50%.

19 Novembre 1968 : Coup d'État, chute de Modibo Keita, prise de pouvoir par le CMLN.

1968 : Création de la COMATEX.

Février 1969 : Abrogation de la loi régissant le statut de commerçant.

18 septembre 1969 : Moussa Traoré devient Chef d'État et président du gouvernement.

11 mars 1970 : Condamnation de sept militants du Parti Malien du Travail.

25 septembre/3 octobre 1970 : 2eme congrès de l'UNTM.

19 octobre 1970 : Dissolution par le CMLN du bureau de l'UNTM.

9 mars 1971 : Tentative de coup d'État de Yoro Diakité et Malick Diallo.

10 juillet 1971 : Création du Comité de Coordination des Syndicats au Mali.

1970-1972 : Programme Triennal de redressement économique et financier.

Mars 1972 : Ordonnance sur la création des ODR.

1973 : Création de l'ITEMA.

21 Octobre 1974 : Signature de la convention entre la CFDT et l'État Malien amenant à la création de la CMDT.

2 juin 1974 : Adoption par "référendum" de la Constitution instituant la 2^{nde} République.

Campagne 1974-75 : Création de la première Association Villageoise.

1974-1978 : Plan quinquennal de développement économique et social.

5 février 1975 : Ordonnance adoptant les statuts de la CMDT.

Avril 1975 : Plusieurs leaders du Regroupement des Patriotes Maliens sont condamnés pour diffusion de tracts.

1975 : Création de la SMECMA.

1976-1983 : Premier volet du projet *Mali sud*.

16 mai 1977 : Mort en détention de Modibo Keita.

28 février 1978 : Arrestation de Tiékoro Bagayogo et Kissima Douunkara accusés de tentative de coup d'État.

28-31 mars 1979 : Congrès constitutif de l'UDPM.

19 juin 1979 : "Élection" à la présidence de Moussa Traoré puis mise en application de la Constitution de 1974.

1980 : Fermeture de la SCAER.

1981 : Lancement du PRMC.

1981 : Création de la BNDA, opérationnelle en 1982.

1982 : Libéralisation du commerce de l'arachide.

17 février 1982 : Décret institutionnalisant les tons villageois.

1984 : Libéralisation du commerce des céréales sèches.

1984 : Instauration de concours d'entrée dans la fonction publique.

1984-1989 : Projet *Mali sud 2*.

17 février 1984 : Le Mali intègre l'UMOA.

31 août 1984 : le Franc CFA remplace le Franc Malien.

1988 : Liquidation de la SOMIEX.

1988 : Création de la SMPC.

Mai 1988 : Séminaire de Sélingué sur l'avenir du secteur coton au Mali, aboutissant à l'adoption d'un premier contrat-plan entre l'État malien et la CMDT en novembre 1989, couvrant la période 1990-1994.

28-29 Mai 1990 : Déclaration de l'UNTM en faveur du multipartisme et de la démocratisation du régime à l'occasion d'un conseil central extraordinaire.

Août 1990 : Congrès de l'UDPM sur le thème du multipartisme.

Septembre 1990 : Réunion de responsables d'AV à Zébala, création de la fédération des AV et tons de Koutiala et San.

Octobre 1990 : Création du CNID et de l'ADEMA.

Décembre 1990 : Début du cycle de manifestations contre le régime de Moussa Traoré.

21 et 22 janvier 1991 : Manifestations et émeutes à Bamako et en région.

20 au 26 mars 1991 : Manifestations et émeutes en région puis à Bamako.

26 mars 1991 : Arrestation de Moussa Traoré.

31 mars 1991 : Amadou Toumani Touré prend la tête du Comité de Transition pour le Salut Public.

6 mai 1991 : Premier rassemblement de producteurs de coton à Cincina.

17 mai 1991 : Deuxième rassemblement de producteurs de coton à Cincina.

24 mai 1991 : Mme Ba, la ministre du Développement rural, cède aux exigences de la fédération des AV et tons de Koutiala et San.

29 juillet-12 août 1991 : Conférence nationale.

26 octobre 1991 : Congrès constitutif du SPCK.

9 au 13 décembre 1991 : États généraux du monde rural.

12 janvier 1992 : Adoption par référendum de la constitution de la 3eme République.

29 janvier 1992 : Mise en place du bureau provisoire du SYCOV, à Ségou.

8 juin 1992 : Élection d'Alpha Oumar Konaré, de l'ADEMA, à la Présidence de la République.

27 septembre 1992 : Congrès constitutif du SYCOV à Cincina.

1993 : Création de la Commission Paysanne du Mali (bientôt AOPP).

1993 : Réorganisation de la Chambre d'Agriculture, qui devient l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agricultures du Mali, APCAM.

Février 1993 : Émeutes et manifestations étudiantes à Kati et à Bamako.

5 avril 1993 : Émeutes étudiantes à Bamako.

4 février 1994 : Ibrahim Boubakar Keïta est nommé 1er ministre, et restera en fonction jusqu'en 2000.

11 janvier 1994 : Dévaluation du Franc CFA de 50%.

30 juin 1994 : Signature du contrat-plan entre la CMDT, l'État et le SYCOV.

1995 : Scission du SPCK, création du SYPAMO.

Septembre 1995 : Création de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes.

Mai 1996 : Mouvement de protestation des producteurs de Koutiala contre le retard de paiement du coton.

22 février 1997 : Création du Syndicat des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger.

Mai 1997 : Réélection d'Alpha Oumar Konaré à la présidence de la République (élection boycottée par l'opposition).

Août 1997 : 2nd tour des élections législatives, victoire écrasante de l'ADEMA (élections boycottées par l'opposition).

9 août 1997 : Meeting de l'opposition, décès d'un policier et arrestation de plusieurs leaders des partis politiques d'opposition.

Avril 1998 : Congrès de renouvellement des instances du SYCOV.

Juin 1998 : Élections dans les communes urbaines.

Fin 1998/début 1999 : Mouvement de protestation des producteurs de coton de la région CMDT de Koutiala. Un producteur est tué.

Mai/juin 1999 : Premières élections dans les communes rurales.

12 octobre 1999 : Adoption d'un contrat-plan d'un an entre la CMDT, l'État et les syndicats.

Premier et deuxième trimestre 2000 : Assemblées générales des producteurs de coton à Bougouni.

22 juin 2000 : Alpha Oumar Konaré reçoit les représentants du Comité de crise.

Hivernage 2000 : grève de la production de coton.

Septembre 2000 : Arrestation de Drissa Keïta, ancien PDG de la CMDT.

17 au 19 avril 2001 : États généraux du secteur coton.

Juin 2001 : La CFDT est rebaptisée Dagrís.

3 novembre 2001 : Adoption de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Coton (LPDSC).

Novembre 2001 : 1er appel de Bobo-Dioualosso des producteurs de coton ouest africains contre les subventions américaines au secteur coton.

Mai 2002 : 2nd appel de Bobo-Dioualosso des producteurs de coton ouest africains contre les subventions américaines au secteur coton.

Septembre 2002 : Le Brésil dépose une plainte à l'OMC contre les subventions américaines au secteur coton.

Septembre 2002 : Lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de l'OHVN et la zone CMDT de Kita.

Juin 2002 : Élection à la présidence de la République d'Amadou Toumani Touré.

Mai 2003 : Le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad soumettent "l'initiative sectorielle sur le coton" auprès de l'OMC.

12 juin 2003 : L'appel d'offres pour la privatisation de l'OHVN et la zone CMDT de Kita est déclaré infructueux.

10 au 14 septembre 2003 : 5eme conférence interministérielle de l'OMC à Cancun.

Juillet 2004 : Congrès de renouvellement des instances du SYCOV, élection de Bakary Togola à la présidence du syndicat.

15 décembre 2004 : Dissolution de la SMPC

Décembre 2004 : Création de l'APROCA.

Janvier 2005 : Adoption d'un nouveau mécanisme d'évaluation du prix d'achat du coton graine.

Juillet 2005 : Élection de Bakary Togola à la présidence de l'APCAM.

16 mai 2005 : L'HUICOMA est cédée au groupe Tomota.

Décembre 2005 : 6eme conférence interministérielle de l'OMC à Hong Kong.

20 mars 2007 : Mise en place de l'UN-SCPC.

Avril 2007 : Réélection d'Amadou Toumani Touré à la présidence de la République.

1er août 2008 : Adoption à l'Assemblée Nationale de la loi portant cession du capital de l'État dans la CMDT.

22 mars 2012 : Amdou Toumani Touré est renversé par un coup d'État militaire.

Carte d'adhérent du syndicat des agriculteurs (1955)

Chaque syndiqué a pour devoir :

- 1° de lire la presse syndicale et particulièrement « **Le Peuple** », Organe Officiel de la C. G. T. ;
- 2° d'acquitter régulièrement chaque mois ses cotisations syndicales ;
- 3° d'assister obligatoirement à toutes les assemblées de son syndicat ;
- 4° professionnellement, d'être le meilleur, sur le chantier, à l'atelier, au bureau.

“Le Peuple”
ORGANE OFFICIEL DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Pour les abonnements, s'adresser :
213, Rue Lafayette — PARIS (10°)
Compte Chèque Postal : Paris 79-19

1955

CARTE CONFÉDÉRALE

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
BIEN-ÊTRE ET LIBERTÉ

CGT

UNION RÉGIONALE
DES
SYNDICATS DU SOUDAN

SYNDICAT DES AGRICULTEURS
Cotisation annuelle..... 100 francs.

Liste des entretiens

Novembre 2005-janvier 2006 :

- Djibril Doucouré, secrétaire exécutif du Programme de Gestion Rurale de la région CMDT de Bougouni, 22 novembre 2005, Bougouni.
- Moussa Yattara, chef de la division production industrielle à l'usine CMDT de Bougouni, 22 novembre 2005, Bougouni.
- Diakaridia Koné, producteur de coton à Koumantou, 27 novembre 2005, Koumantou.
- Mansa Sidibé, président de la Coopérative des Producteurs de Coton (ex AV) de Koumantou Shyola, 27 novembre 2005, Koumantou.
- Fousseyni Koné, secrétaire d'une société coopérative de producteurs de coton (ex AV) à Koumantou, 28 novembre 2005, Koumantou.
- Bakary Sidibé, Président d'AV à Koumantou, membre du SYVAC et ex-membre du comité de crise des producteurs de coton durant la grève de 2000, 28 novembre 2005, Koumantou.
- Karim Koné, producteur de coton, représentant du SYCOV du secteur de Koumantou, 28 novembre 2005, Koumantou.
- Amadou Koné, Président du SYVAC du secteur de Koumantou, ex-membre du Comité de crise durant la grève de 2000, 28 janvier 2006, Koumantou.
- Sidy Coulibaly, conseiller en gestion rural au Programme de Gestion Rurale à Koumantou, 29 novembre 2005, Koumantou.
- Siriman Sakho, conseiller spécial chargé du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP, financement Banque Mondiale) à l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali, APCAM, 2 janvier 2006, Bamako.
- Issa Coulibaly, conseiller technique de la commission coton de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes, AOPP, 7 janvier 2006, Bamako.
- Jean Samaké, responsable du département chargé des revendications, de la législation et des conflits du travail à la Confédération Syndicale des Travailleurs Maliens (CSTM), membre de la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN), 8 janvier 2006, Bamako.
- Entretien/visite d'usine avec Chaka Koné, chef d'équipe à l'usine d'égrenage CMDT de Koumantou, 12 janvier 2006, Koumantou.
- Diakaridia Koné, producteur de coton à Koumantou, 13 janvier 2006, Koumantou.
- Maouloud Ben Kattrra, chargé de la formation et de l'éducation ouvrière au Syndicat

National de l'Éducation et de la Culture et à l'UNTM, 16 janvier 2006, Bamako.

19-23 janvier 2006, forum social de Bamako, où plusieurs ateliers portaient sur le coton.

Mars-mai 2007 :

- Drissa Traoré, secrétaire exécutif de l'Union Régionale des Centres de Gestion Rurale (ex PGR) de la région CMDT de Bougouni, 1 mars 2007, Bougouni.
- Mamadou Cissoko, ingénieur d'agriculture, fonctionnaire au ministère de l'Agriculture détaché auprès de la Chambre d'Agriculture du cercle de Bougouni, 2 mars 2007, Bougouni.
- Mody diallo, président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, 3 mars 2007, Bougouni.
- Sidy Coulibaly, conseiller en gestion rural au Programme de Gestion Rurale à Koumantou, 5 mars 2007, Koumantou.
- Zakaria Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 13 mars 2007, Bamako.
- Karim Sanogo, en charge de l'appui au réseau des Centres de Gestion Rural au Programme d'Appui au Système d'Exploitation (PASE, financement AFD), 15 mars 2007, Bamako.
- Burama Cissé, responsable de l'usine CMDT de Sikasso, usine 1, 18 mars 2007, Sikasso.
- Drissa Ouattara, ancien gérant d'une coopérative de consommation à Sikasso, fonctionnaire au service de l'action coopérative, puis gérant de l'usine de thé de Farako, 19 mars 2007, Sikasso.
- Drissa Traoré, maire de Kaboïla, responsable du Sycov du secteur CMDT de Sikasso, membre de la Commission coton de l'AOPP, secrétaire administratif de l'Union Communale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton de Mandéla, président de l'Union Secteur des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton de Sikasso, Vice-président de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton des régions CMDT de Sikasso/Bougouni, Président du comité de surveillance de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, 20 mars 2007, Mandéla (village à proximité de la frontière burkinabé, région de Sikasso).
- Soumana Dembélé, secrétaire général-adjoint de la section syndicale HUICOMA et secrétaire général-adjoint de la section filière coton, membre du conseil national de l'UNTM, 22 mars 2007, Bamako.
- Ousmane Sissoko, chimiste, secrétaire général du comité syndical de la Société Malienne de Produits chimiques (SMPC), secrétaire administratif du syndicat de la section filière coton, secrétaire chargé des questions économiques et mutualistes au Syndicat National de la Production (SYNAPRO) affilié à l'UNTM, 24 mars 2007,

Bamako.

- Mamadou Sissoko, dit “*Kadhafi*”, responsable de la division transit à la direction des approvisionnements de la CMDT, secrétaire général du comité syndical de la direction, secrétaire administratif de la section filière coton et 3^{ème} secrétaire général adjoint du Syndicat National de la Production et membre du conseil national de l’UNTM, 27 mars 2007, Bamako.
- Kako Nubukpo, économiste au CIRAD détaché au programme coton de l’Institut d’Économie Rurale du Mali, 28 mars 2007, Sotuba.
- Siriman Sakho, conseiller spécial chargé du Programme d’Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP, financement Banque Mondiale) à l’Assemblée permanente des chambres d’agriculture du Mali, APCAM, 30 mars 2007, Bamako.
- Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, 4 avril 2007, Bamako.
- Luc Barret, conseiller technique à l’APCAM, 8 avril 2007, Bamako.
- Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, 10 avril 2007, Bamako.
- Baba Antoine Berthé, consultant, ancien président du SYCOV de 1992 à 1998, 10 avril 2007, Bamako.
- Luc Barret, conseiller technique à l’APCAM, 12 avril 2007, Bamako.
- Mody Diallo, président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni.
- Burama Samaké, secrétaire du bureau SYCOV de Bougouni, 16 avril 2007, Bougouni.
- Mody Diallo, président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, 17 avril 2007, Bougouni.
- Adama Sangaré, adjoint au maire de la commune de Garalo, président du SYCOV du secteur CMDT de Garalo, président de la Société Coopérative de Producteurs de Coton (ex AV), 17 avril 2007, Bougouni.
- Drissa Mariko, président du SYCOV du secteur CMDT de Bougouni, 17 avril 2007, Bougouni.
- Luc Barret, conseiller technique à l’APCAM, 27 avril 2007, Bamako.
- Keffa Diarra, secrétaire général du SYCOV, 30 avril 2007, Bamako.
- Zakaria Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 30 avril 2007, Bamako.
- Amidu Magasa, sociologue, 2 mai 2007, Bamako.

Septembre-Novembre 2008 :

- Zakaria Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 18 septembre 2008, Bamako.
- Drissa Traoré, secrétaire exécutif de l’Union Régionale des Centres de Gestion Rurale (ex PGR) de la région CMDT de Bougouni, 25 septembre 2008, Bougouni.

-
- Drissa Mariko, président du SYCOV du secteur CMDT de Bougouni, 27 septembre 2008, Bougouni.
 - Mody Diallo, président du SYVAC de la région CMDT de Bougouni, 27 septembre 2008, Bougouni.
 - Sidy Coulibaly, conseiller en gestion rurale au Programme de Gestion Rurale à Koumantou, 28 septembre 2008, Koumantou.
 - Lansana Ba, chef de la division production agricole de la région CMDT de Bougouni, 30 septembre 2008, Bougouni.
 - Dramane Berthé, chef zone de production et semence de la région CMDT de Bougouni, responsable syndical de la section filière coton de la région CMDT de Bougouni, 30 septembre 2008, Bougouni.
 - Baman Koné, producteur de coton, secrétaire de sa société coopérative de producteurs de coton (ex AV), membre du SYCOV, 1er octobre 2008, Garalo.
 - Adama Sangaré, adjoint au maire de la commune de Garalo, président du SYCOV du secteur CMDT de Garalo, président de sa Société Coopérative de Producteurs de Coton (ex AV), 17 avril 2007, Bougouni.
 - Mamadou Diallo, conseiller technique, chargé de suivi-évaluation et de communication de la filière coton bio à Helvetas, 3 octobre 2008, Bougouni.
 - Natha Diarra, secrétaire exécutif de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, 7 octobre 2008, Bamako.
 - Abdoulaye Kanté, agent de recouvrement à Kafo Jiginew, ancien animateur contrôleur de la caisse rurale de Kafo Jiginew de Bougouni, 8 octobre 2008, Bamako.
 - Tahirou Bamba, secrétaire général du SYCAV et Mené Diallo, président du SYVAC, 15 octobre 2008, Bamako.
 - Malamine Coulibaly, secrétaire général de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), secrétaire exécutif de la fédération des producteurs de banane, 16 octobre 2008, Bamako.
 - Soluba Mady Keïta, membre du SPCK, maire de la commune rurale de Kita ouest, secrétaire général de l'Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton, président de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton de la région CMDT de Kita, 22 octobre 2008, Bamako.
 - Issa Coulibaly, conseiller technique de la commission coton de l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes, AOPP, 24 octobre 2008, Bamako.
 - Mamadou Youssouf Cissé, ancien formateur et responsable régional de la CMDT, 27 octobre 2008, Bamako.
 - Zakaria Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 27 octobre 2008, Bamako.
 - Manda Sadio Keïta, chargé d'études pour le rural, le coton et la sécurité alimentaire au Mali à l'Agence Française de Développement (AFD), 6 novembre 2008, Bamako.
 - Mamadou Ouattara, secrétaire permanent de l'Association des Producteurs de Co-

ton Africains (APROCA), 6 novembre 2008, Bamako.

- Ali Kontao, chargé de mission à la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), 11 novembre 2008, Bamako.
- Djanguina Tounkara, secrétaire général du SPCK, 12 novembre 2008, Bamako.
- Zakaria Diawara, secrétaire général du syndicat de la section filière coton, 13 novembre 2008, Bamako.

Novembre-Décembre 2009 :

- Barou Tall, ancien prédisent de la Chambre d'Agriculture (APCAM), 30 novembre 2009, Bamako.
- Bakary Berthé, représentant du comité de crise des travailleurs de l'HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako.
- Sibiry Diarra, ex-chef de la division trésorerie et gestionnaire des immobilisations à l'HUICOMA, membre du comité de crise des travailleurs de l'HUICOMA, 3 décembre 2009, Bamako.
- Al Hassan Faye, responsable d'une agence bancaire à Koutiala, 20 décembre 2009, Bamako.

Bibliographie

ADEMA, Alliance pour la Démocratie au Mali, 1990 : *Procès Verbal de l'assemblée générale constitutive*, 25 octobre 1990, 3 p.

AESMF, 1979 : “Communiqué de presse”, *Peuple Noirs Peuples Africains*, N°9, p. 165-173.

AFP, 2008 : “Privatisation de Dagrif : l'État choisit l'offre d'Advens et de CMA CGM”, dépêche du 31 janvier 2008, trouvé sur www.agrisalon.com, consulté le 28 décembre 2008.

Agence des Participations de l'État, 2005 : *L'État actionnaire*, rapport 2005, ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, Paris, 129 p.

AGROTEC-SPA, 2002 : *Etude socio-économique sur l'impact de la crise de la filière coton*, République du Mali, Union-Européenne, juin 2002, Rome, 84 p.

Airault, P., 2006 : *Quel avenir en Afrique de l'Ouest ?* Article consulté en ligne le 12/05/2011 , www.jeuneafrique.com/Article/ARCH-LIN18066quelatseuol0.xml/

Amin, S., 1971 : *L'Afrique de l'Ouest bloquée, 1880-1970*, les Éditions de minuit, Paris, 322 p.

Amin, S., 1965 : *Trois expériences africaines de développement : le Mali, la Guinée et le Ghana*, Presses Universitaires de France, Paris, 233 p.

Amselle, J.-L., 1996 : *Vers un multiculturalisme français, l'empire de la coutume*, Aubiers, Paris, 1996, 179 p.

Amselle, J.-L., 1990 : *Logiques métisses*, Payot, Paris, 257 p.

Amselle, J.-L., Grégoire, E., 1987 : “Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et bourgeoisie d'affaires : au Mali et au Niger”, dans *L'État contemporain en Afrique*, E. Terray (eds), L'Harmattan, Paris, p. 23-47.

Amselle, J.-L., 1987 : “Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali”, *Politique Africaine* N°26, Karthala, Paris, p. 63-72.

Amselle, J.-L., Thenevin, P., Yung, J.M., 1986 : *Évaluation du Programme de Restructuration du Marché Céréalière au Mali*, ministère des relations extérieures, de la coopération et du développement, République Française, 127 p.

Amselle, J.-L., Benhamou, J., 1985 : *Réactualisation de la filière coton au Mali (1984-1985)*, Mission d'Évaluation, Paris, ministère des Relations extérieures, Coopération et développement, 145 p.

Amselle, J.-L., 1985 : "Socialisme, capitalisme et pré-capitalisme au Mali (1960-1982) dans Berstein, H., Campbell, B. (eds), *Contradictions of accumulation in Africa : studies in economy and State*, Sage, Beverly Hills, 312 p.

Amselle, J.-L., 1977 : *Les négociants de la savane*, Éditions anthropos, Paris, 292 p.

Amselle, J.-L., 1971 : "Parenté et commerce chez les Kooroko", dans Meillassoux, C., *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, Oxford University Press, p. 253-265.

Angoulvant, G., 1921 : *Une politique nationale du coton par nos colonies. Le projet Bélimé*, Comité Niger, Éditions colonies et Masine, Paris, 40 p.

Arditi, C., 2011 : "Les politiques de développement rural et l'anthropologie en Afrique subsaharienne, Brève histoire des politiques de développement du milieu rural : présence des disciplines dures et absence de l'anthropologie", *Cahier d'études africaines* n°202-203, Paris, p. 453-472

Arditi, C., 1988 : "Paysans et développement en Afrique noire", *Cahiers d'études africaines*, Vol. 28, N°111, p. 543-547.

Association des Organisations Professionnelles Paysannes, 2005 : *1995-2005. L'AOPP à dix ans*, AOPP, Bamako, 18 p.

Augé, M. 1973 : "L'illusion villageoise", *Archives internationales de sociologie de la coopération et du développement* n°34, p. 240-251.

Azarya, V., 1980 : "Traders and the center in Massina, Kong, and Samori's state", *The international journal of african historical studies*, Vol. 13, N°3, p. 420-456.

Bâ, A. H., 1994 : *Oui, mon commandant !*, Actes sud, Arles, 396 p.

Bâ, A. H., 1992 (1973) : *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*, collection 10/18, Paris, 379 p.

Bâ, A. H., 1991 : *Amkoullel, l'enfant Peul*, Actes sud, Arles, 535 p.

Ba, D., 1983 : *Implications économiques et sociales du développement cotonnier*, thèse dirigée par Aujac, H., EHESS, Paris, 260 p.

Baarrakela, 1991 : "La fin tragique d'un régime, chronique d'une chute programmée", *Baarrakela* n°111, mai 1991, Bamako, p. 2-3.

BAD/FAD, 1993 : *République du Mali, Rapport d'achèvement du programme d'ajustement structurel 1990-1992*, 51 p.

Bader, C., 1992 : "Au Mali, des paysans s'organisent", *Le Monde Diplomatique*, septembre 1992, Paris.

Badie, B. 1992 : *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, Paris, 334 p.

Bagayogo, Z., 2009 : "Bourse du travail : siège de l'UNTM, dans les dédales de la grande corruption", *Les Échos*, daté du 25 septembre 2009, Bamako.

Bagayogo, S., 1999 : *Le cheminement du Mali vers un espace politique pluriel*, Association Djoliba, Fondation Konrad Adenauer, Bamako, 57 p.

Bagayogo, S., 1989 : "Lieux et théorie du pouvoir dans le monde mandé : passé et présent", *Cahiers des Sciences Humaines* vol. 25 (4), p. 445-460.

Bagayogo, S., 1987 : "L'État au Mali, représentation, autonomie et mode de fonctionnement" dans Terray, E. (eds), *L'État contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, p. 91-121.

Bagayogo, S., 1982 : *L'émergence d'une bourgeoisie agraire au Mali : l'exemple des planteurs de la région de Bamako*, thèse dirigée par Augé, M., EHESS, Paris, 310 p.

Bagayoko, D., 1982 : *Idéologie communautaire. Sociétés rurales et associations de culture ("Cike Ton") au Mali*, thèse dirigée par G. Balandier, EHESS, Paris, 290 p.

Balandier, G., 1999 (1967) : *Anthropologie politique*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris, 240 p.

Banque Mondiale, 2008 : *Agriculture for development*, Washington DC, 35 p.

Banque Mondiale (Anderson, K., Valenzuela, E.), 2006 : *The world trade organization's Doha Cotton initiative : a trade of two issues*, Washington, 39 p.

Banque Mondiale, 2002 : *Réformes du secteur coton au Mali*, Washington, 22 p.

Banque Mondiale, 1997 : *Rapport annuel sur le développement dans le monde. L'État dans un monde incertain*, Washington D.C., 1997.

Banque Mondiale, 1990 : *Rapport d'achèvement de projet Mali. Deuxième projet de développement rural du Mali sud*, Washington, 35 p.

Banque Mondiale, 1976 : *Report and recommendation of the president of the international development association to the executive directors on a proposed credit to the republic of Mali for a Mali-sud agricultural projet*, Washington, 37 pages.

Barral, P., 1969 : “Aspects régionaux de l’agrarisme français”, *Le mouvement social* n°67, p. 3-16.

Barral, P., 1968 : *Les agrariens français : de Méline à Pisani*, Armand Colin, Paris, 385 p.

Barrot, P., 1994 : Mali : “le syndrome des villages disloqués”, article daté du 01-07-1994, consulté en ligne le 20-12-2010, www.syfia.info.

Barrot, P., Kiabou, B. 1993 : “*Cure d’amaigrissement pour société cotonnière*”, article daté du 01-08-1993, consulté en ligne le 14-11-2009, www.syfia.info.

Barrot, P., 1991 : “Mali, la lutte exemplaire des producteurs de coton”, article daté du 01-10-1991, consulté en ligne le 20-12-2010, www.syfia.info.

Bassett, Thomas J., 2002 : *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d’Ivoire, 1880-1999)*, IRD Éditions, Paris, 291 p.

Bates, R.H., 1981 : *Markets and States in Tropical Africa*, Berkeley, University of California Press.

Baudet, V., Chauzal, G., 2006 : “Les partis politiques et “l’indépendance partisane” d’Amadou Toumani Touré”, *Politique Africaine* N°104, Karthala, Paris, p. 61-80.

Bauzil, L., 1938 : *Notes sur les méthodes de colonisation indigène de l’Office du Niger*, Imprimerie Nationale, Paris, 129 p.

Bayart, J.-Fr., 1989 : *L’État en Afrique, la politique du ventre*, Fayard, Paris, 1989, 439 p.

Bayart, 1985 : “L’émonciation du politique”, *Revue française de science politique*, 35e année, n°3, p. 343-373.

Bayart, J.-Fr, 1985 (1979) : *L’État au Cameroun*, Presse de la fondation nationale des Sciences-politiques, Paris, 348 p.

Bazin, J., 2004 : “L’État, avec ou sans cité”, *Journal des africanistes*, Vol. 74, N°1-2, p. 49-56.

Bazin, J., 1985 : “A chacun son Bambara”, dans Amselle, J.-L., Mbokolo, E., *Au coeur de l’ethnie*, La Découverte, Paris, p. 87-125.

Bazin, J., 1982 : “État guerrier et guerre d’État”, dans Bazin, J., Terray, E. (eds), *Guerres de lignages et guerres d’État en Afrique*, Éditions des archives contemporaines, Paris, p. 319-374.

Becker, L. C., 1994 : “An early experiment in the reorganisation of agricultural production in the French Soudan (Mali), 1920-1940”, *Africa* Vol. 64, n°3, p. 373-390.

Bedaux, R. M. A., 1993 : “Les plus anciens tissus retrouvés par les archéologues”, p. 456-462, dans *Vallées du Niger*, Éditions Réunion des musées nationaux, Paris, 573 p.

Bedaux, R. M. A., Bolland, R., 1980 : “Tellem, reconnaissance archéologique d’une culture de l’Ouest africain au Moyen-Age : les Textiles”, *Journal des africanistes*, tome 50 fascicule 1, Paris, p. 9-23.

Bélières, J.-F., Benoit-Cattin, M., Barret, L., Djouara, H., Kébé, D., 2008 : “Les organisations de producteurs en zone cotonnières au Mali. Conditions d’émergence et perspectives”, *Économie rurale* N°303-304-305, Paris, p. 22-38.

Bélières, J.-F., Diarra, M., Djaoura, A., Haïdara, Y., Traoré, A., 2005 : “*Situation de référence du programme d’amélioration des systèmes d’exploitation (PASE)*”, CIRAD, SEDR, 174 p.

Béline, E., 1925 : *La production cotonnière en Afrique Occidentale Française : le programme Carde*, publication du Comité du Niger, Paris, 263 p.

Belloncle, G., 1993 : *Anthropologie appliquée et développement associatif, trente années d’expérimentation sociale en Afrique sahélienne. 1960-1990*, L’Harmattan, Paris, 184 p.

Belloncle, G., 1982 A : “La mise au point d’un système de comptabilité en langue Bambara à l’intention des Associations Villageoises”, dans G. Belloncle, P. Easton, P. Sene et P. Ilboudo, *Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique Sahélienne*, Paris, Club du Sahel, Karthala.

Belloncle, G., 1982 B : *La question paysanne en Afrique noire*, Karthala, Paris, 110 p.

Benot, Y., 1969 : *Idéologies des indépendances africaines*, François Maspero, Paris, 427 p.

Bensman, J., Vidich, A. J., 1960 : *Small town in mass society : class, power and religion in rural community*, Double Bay, Garden City, 337 p.

Bergamaschi, I., 2011 : *Le consensus post-Washington au Mali. Trajectoires, usages et processus d’appropriation*, thèse dirigée par Cohen, S., Institut d’Études Politiques de Paris, 452 p.

Bergamaschi, I., 2011a : ““Appropriation” et “lutte contre la pauvreté” au Mali, interprétations, pratiques et discours concurrents”, *Revue Tiers Monde*, Armand Colin, N°205 (1), Paris, p. 135-150.

Berthé, B. A., 2009 : “La longue marche des producteurs de coton : le contrat plan nouveau est arrivé”, dans *Le plaidoyer, une stratégie d’influence pour la bonne gouvernance et le*

développement. Six cas de succès, coordonné par Niang, T., Afrique Communication-Programme Ariane (Union-Européenne), p. 14-20.

Berthé, B. A., 2002 : Rapport d'étape introductif du forum national, AOPP commission coton, juillet 2002, Bamako, 15 p.

Berthélémy, J.-C., Kauffmann, C., Valfort, M.-A., Wegner, L., 2004 : *Privatisation en Afrique subsaharienne : un état des lieux*, OCDE, Paris, 164 p.

Berthomé, J., 2003 : "La confrontation des acteurs autour des enjeux de la filière coton au Mali. Les OP face aux enjeux du retrait de l'État.", dans Billaz, R., Dahou, T., Totté, M., *La décentralisation en Afrique de l'Ouest . Entre politique et développement*, Karthala, Paris, p. 299-315.

Berthomé, J., 2002 : "Acteurs, normes et partenariat dans les filières coton d'Afrique francophone. Le cas du Mali", dans Levy, M. (eds), *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD-Karthala, Paris, p. 161-180.

Bertrand, M., 1992 : "Un an de transition : de la révolte à la Troisième République", *Politique africaine*, N°47, Karthala, Paris, p. 9-22.

Bierschenk, T., Olivier de Sardan, J-P., 1998 : *Les pouvoirs aux villages, le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Karthala, Paris, 273 p.

Bingen, R. J., 1996 : "Leaders, leadership, and democratization in west Africa : observation from the cotton farmers movement in Mali", *Agriculture and human values*, Spring 1996, Vol. 13, N°2, Gainesville, Floride, p. 24-31.

Binger, L.-G., 1892 : *Du Niger au golf de Guinée par le pays Kong et le Mossi*, Hachette, Paris, 2 vol.

Bitoun, P., 1986 : *L'équivoque vichyssoise*, INRA, Paris, 50 p., initialement publié dans la revue MAUSS, texte consultable à partir du site de l'INRA, www.ivry.inra.fr/mona/publications_chercheurs/Toutes-Publis/Toutes_Pub_Bitoun.html, le 17/03/11.

Bocoum, M. B., 2010 : *Les hommes politiques maliens et africains*, L'Harmattan, Tropiques, Paris, Amiens, 306 p.

Bogosian, C., 2003 : "The "little farming soldiers" : the evolution of a labor army in post-colonial Mali", *Mande Studies* n°5, Éditions La Sahelienne, Bamako, p. 83-100.

Boilley, P., 2002 : "Présidentielles Maliennes : l'enracinement démocratique?", *Politique Africaine*, N°86, juin 2002, Karthala, Paris, p. 171-182.

Boilley, P., 1999 : *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes du Soudan français au Mali contemporain*, Karthala, Paris, 644 p.

Boiral, P, Lanteri, J.-F, Olivier de Sardan, J.-P., 1985 : *Paysans, experts et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural*, Ciface-Karthala, Paris, 224 p.

Bonnecase, V., 2009 : “Avoir faim en Afrique Occidentale Française : investigations et représentations coloniales (1920-1960)”, *Revue d'histoire des sciences-humaines*, n°21, p. 151-174.

Bonneval, P. (ed), 2002 : *L'Office du Niger, grenier à riz du Mali*, Cirad, Karthala, Montpellier-Paris, 251 p.

Bouche, D., 1991 : *Histoire de la colonisation française*, tome 2, Fayard, Paris, 607 p.

Bouche, D., 1950 : “Les villages de liberté en AOF” (suite et fin), *Bulletin de l'IFAN*, Tome XII, n°1, Dakar, p. 135-204.

Bouche, D., 1949 : “Les villages de liberté en AOF”, *Bulletin de l'IFAN*, Tome XI, N°3-4, Dakar, p. 491-540.

Boussemart, B., Rabier, J.-C., 1983 : *Le dossier Agache-Willot, un capitalisme à contre-courant*, Presse de la fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, 339 p.

Boutillier, J.-L., 1971 : “La cité marchande de Bouna dans l'ensemble économique Ouest-Africain pré-coloniale”, dans Meillassoux, C., *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, Oxford University Press, p.240-252.

Boutillier, J.-L., 1968 : “Les captifs en AOF (1903-1905)”, *Bulletin de l'IFAN*, Tome 30, série B, N°2, p. 513-535.

Bourquin, A., 1998 : “Colonat partiaire et petits-blancs à l'île de la Reunion au XIXesiècle”, *Cahiers d'histoire*, 43-1, consulté le 01 juin 2011, ch.revues.org/index27.html

Boyer, M., 1935 : *Les sociétés de prévoyance de secours et de prêts mutuels agricoles en Afrique Occidentale Française*, thèse soutenue à la faculté de droit et des sciences-économiques de Paris, Édition Loviton-Domat, Montchrestien, Paris, 199 p.

Brettell, R.R. & C. B., 1983 : *Les peintres et les paysans français au XIXème siècle*, Skira, Genève, 167 p.

Brondeau, F., 2011 : “L'agrobusiness à l'assaut des terres irrigués à l'Office du Niger (Mali)”, *Cahiers Agricultures* N°20, vol. 1-2, janvier-avril 2011, p. 136-143.

Bureau du Vérificateur Général, 2010 : *Rapport annuel 2009*, Bamako, 150 p.

Bureau du Vérificateur Général, 2009 : *Rapport annuel 2008*, Bamako, 128 p.

Bureau régional d'études et de documentation économiques, 1985 : "Le syndicalisme au Mali, étude de cas", *Syndicalisme et développement*, Numéro spécial, décembre 1985, Lomé, 68 p.

Caillé, R., 1830 : *Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné, dans l'Afrique Centrale*, Paris, Imprimerie Royale, tome deux, 426 p.

Camara, S., 2003 : "Une grande figure de l'histoire du Mali : Modibo Keïta, 1915-1977", *Mande studies*, 5, Éditions La Sahelienne, Bamako, p. 9-27.

Camara, Y., 2011 : "Malgré la signature des contrats de performance avec Maseda-industrie, Batex-CI et Sofacoh-sa : Le PDG de la CMDT refuse d'appliquer les engagements pris par l'État", *L'Indépendant* daté du 24 octobre 2011, Bamako.

Camara, Y., 2010 : "Enfin, le plan social 2010 de la CMDT a été signé hier : 352 agents seront "bien" licenciés pour environ 9 milliards de FCFA", *L'Indépendant* daté du 08/01/2010, consulté sur www.maliweb.net/category.php?NID=55172 le 17/10/2010.

Camara, Y., 2009 : "Assemblée générale hier des travailleurs de la CMDT : "Pas de campagne de commercialisation, ni de redéploiement avant le financement du Plan social", *L'Indépendant* daté du 18/09/2009, www.malijet.com/index.php?news=17761, consulté le 14/02/2010.

Camara, Y., 2008 : "Vote de la loi sur la privatisation de la CMDT : le syndicat de la filière coton dénonce la désinformation, le mensonge et la corruption à l'Assemblée nationale", *L'Indépendant* daté du 21/07/2008, www.maliweb.net/category.php?NID=33725, consulté le 25/07/2008.

Camara, Y., 2005 : "Privatisation de la CMDT, la Banque Mondiale accable le gouvernement", *L'Indépendant* daté du 10/06/05, Bamako.

Camara, Y., 2005a : "Remue-ménage à HUICOMA", *L'Indépendant* daté du 25 décembre 2005.

Camara, Y., 2001 : "Mesures incitatives pour la relance de la culture du coton en 2011-2012 : la CMDT ambitionne une production de 500 000 tonnes", *L'indépendant*, daté du 25-02-2011, Bamako.

Campmas, P., 1978 : *L'Union Soudanaise : section du Rassemblement Démocratique Africain (1946-1968)*, thèse sous la dir. De Yacono, X., Université de Toulouse le Mirail, 634 p.

Canut, C., 2006 : "Construction des discours identitaires au Mali. Ethnicisation et instrumentalisation des senankuya", *Cahiers d'études africaines* N°184, Vol. 4, Paris, p. 967-986.

Cauris, 1993 : “Multipartisme et développement local : l’impasse”, *Cauris* N°60, 9 août 1993, Bamako.

Centre Europe- Tiers Monde (CETIM), 2002 : *Via Campesina, Une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale*, ouvrage collectif préparé et édité par le CETIM, Genève, 256 p.

CEPIA, 2007 : *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l’agriculture et de le développement rural*, CEPIA, République du Mali, ministère de l’Agriculture, Programme RuralStruc, 278 p.

Charles, B., 1965 : “Le socialisme africain : mythes et réalités”, *Revue française de sciences-politiques* n°5, Paris, p. 856-884.

Chatran, P., 1977 : “Réflexions sur les associations villageoises de producteurs ruraux”, *Coton et développement* N°6, CFDT, 2eme trimestre 1977, Paris, p. 13-29.

Chatran, P., 1976 : “Réflexions sur l’importance et l’évolution souhaitable de l’encadrement”, *Coton et développement* N°2, CFDT, Paris, p. 19-24.

Châu, Lê, 1992 : “Politiques économiques et crises durant les 30 années d’indépendance”, *Politique Africaine*, N°47, Karthala, Paris, p. 31-42.

Chauveau, J.-P., 1994 : “Participation paysanne et populisme bureaucratique”, dans Jacob, Lavigne Delville (eds), *Les associations paysannes en Afrique, organisation et dynamiques*, Paris, Apad, Karthala, p. 25-60.

Chauveau, J.-P., 1992 : “Le modèle “participatif” de développement rural est-il “alternatif”, éléments pour une anthropologie de la culture des développeurs”, *Bulletin de l’APAD* n°3, apad.revues.org/380.

Chevalier, A., Senay, P., 1954 : *Le coton, Que sais-je ?*, Presses Universitaires de France, Paris, 128 p.

Chomel, A., 1999 : “Coopération d’épargne et de crédit et microcrédit Kafo-Jiginew, au Mali-sud”, *Revue internationale de l’économie sociale*, n°271, 1er semestre 1999, p. 64-82.

Chudeau, R., 1922 : “Les irrigations du Niger et la culture du coton”, *Annales de géographie*, Vol. 31, n°170, Paris, p. 155-163.

CIHEAM-UNESCO/ CMDT, 1983 : *La formation des cadres au sein d’un projet de développement rural intégré, cas du projet Mali Sud*, Paris, 7 pages.

Cissokho, M., 2009 : *Dieu n’est pas un paysan*, Présence Africaine- Grad, Paris, 295 p.

Cissoko, K., Touré, R., 2005 : “Participation des acteurs sociaux et gouvernance d’État. Le cas du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali”, *Politique Africaine* N°99, Karthala, Paris, p. 142-154.

Cissoko, S. M., 1996 (1975) : *Tombouctou et l’empire Songhay : épanouissement du Soudan nigérien au XVe-XVIe siècle*, Paris, l’Harmattan, 243 p.

CMDT, ICAC, République du Mali, 2008 : *Présentation du Mali à la 67eme plénière du Comité Consultatif International du Coton*, Bamako, 7 p.

CMDT, 2007 : *Réalisations cultures de 1994/95 à 2006/2007*, division de la production agricole, CMDT, Bamako.

CMDT, 2001 : *Annuaire statistique 2000/2001, résultats de l’Enquête Agricole Permanente*, CMDT, Bamako, 103 p.

CMDT, 2000 : *Annuaire statistique 1999/2000, résultats de l’Enquête Agricole Permanente*, CMDT, Bamako, 101 p.

CMDT, 1995 : *Annuaire statistique 1994/95, résultats de l’Enquête Agricole Permanente*, CMDT, Bamako, 91 p.

Coalition des Alternatives Africaines Dette et Développement Mali (CAD-MALI), 2008 : *L’audit citoyen de la dette au Mali*, Bamako, Mali, 72 p.

Cohen, J., Arato, A., 1992 : *Civil society and political theory*, MIT Press, Cambridge, 770 p.

Cohen, W. B., 1973 : *Empereurs sans sceptre. Histoire des administrateurs de la France d’Outre-Mer et de l’école coloniale*, Édition Breger-Levrault, Paris, 304 p.

Colas, D., 1992 : *Le glaive et le fléau, généalogie du fanatisme et de la société civile*, Grasset, Paris, 381 p.

Colin, R., 2004 : *Kéné Dougou au crépuscule de l’Afrique coloniale. Mémoires des années cinquante*, Présence africaine, Paris, 391 p.

Coll, J., 2007 : “Des dynamiques villageoises au service d’une “démocratie décentralisée”. Le cas de Mali-Sud”, *Le bulletin de l’APAD*, N°14, apad.revues.org/document583.html, consulté le 15 septembre 2008.

Coll, J., 2003 : *Les sociétés rurales du Mali en pôles : pouvoirs, coton et développement au village à l’heure de la décentralisation*, thèse sous la direction de Bierschenk, T., EHESS, Paris, 393 p.

Collectif des Unions communales de Faradiélé, Keleya, Danou, Chantoula, Ouroun et Kokélé, lettre datée du 12 février 2007 à destination du préfet de Bougouni, 5 p.

Colleyn, J.-P., Jonckers, D., 1983 : “'Ceux qui refusent le maître' : la conception du pouvoir chez les Minyanka du Mali”, *Journal of the international african institute*, Vo.53, N°4, Cambridge, p. 43-58.

Colombani, O., 1991 : *Mémoires coloniales. La fin de l'empire français d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, La Découverte, Paris, 210 p.

Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton, 2005 : *Mise à jour relatif au partenariat UE-Afrique sur le coton*, Bruxelles, 10 p.

Condé, A., 1974 : *Les sociétés traditionnelles mandingues*, Centre régional de documentation pour la tradition orale, Niamey, Niger, 238 p.

Confédération Générale du Travail, 1980 : Télégramme de Pierre Gensous, secrétaire chargé des relations internationales au sein du bureau confédéral de l'organisation, adressé à Moussa Traoré, Président de la République du Mali, au sujet de la condamnation de Mamadou Gologo.

Confédération Générale du Travail, 1953 : *Bulletin confédéral des territoires d'Outre-Mer* n°33, mai 1953, Paris.

Confédération Générale du Travail, 1952 : *Bulletin confédéral des territoires d'Outre-Mer* n°26, juillet 1952, Paris.

Confédération Générale du Travail, 1937 : “La législation sociale aux colonies”, *La voix du peuple* n°205, mars 1937, Paris, p. 669-672.

Congrès soudanais de technique et colonisation agricole, 1936 : *Premier congrès soudanais de technique et colonisation agricole*, tome 1, Gouvernement général de l'AOF, Nemours, 135 p.

Conrad, D. C., Frank, B. E., 1995 : “Nyamakalaya, contradiction and ambiguity in Mande society”, in Conrad, D.C & Frank, B. E. (eds), *Status and identity in west Africa*, Indiana university press, Indianapolis, p. 4-23.

Conseil supérieur des colonies, 1924 : *Le problème du coton en AOF*, compte rendu de séance du 9 juillet 1924, Imprimerie spéciale de la Dépêche coloniale, Paris, 47 p.

Constantin, Fr., Coulon, Ch., 1975 : “La variable militaire dans la politique extérieure de trois États Africains : Haute-Volta, Togo, Mali”, *Revue Canadienne des études Africaines*, Vol.9, N°1, p. 17-49.

Cooper, F., 1996 : *Decolonization and african society : the labor question in French & British Africa*, Cambridge University Press, Cambridge, 677 p.

Coordination Nationale des Organisations Paysannes, non daté : *Présentation et historique de la CNOP*, 14 p., trouvé sur www.cnop-mali.org/spip.php?article95, consulté le 14/07/2010.

Coquery-Vidrovitch, C., 1991 : “Les convulsions et la chute de la dictature malienne”, *Le Monde diplomatique*, paris, avril 1991.

Cornet, P., 2011 : “*Les mouvements sociaux chez les cotons-culteurs du Mali Sud : Pour une recherche sur la “ politique populaire ” des paysans maliens. 1974-2001*”, mémoire de Master 2 dirigé par Boilley, P., université Paris I, mémoire, 169 p., annexes, 123 p.

Cota/CIEPAC (Berthomé, J., Coyette, E., Goita, M., Rabeson, J.-Ch, Totté, M.), 2001 : “*Les échanges paysans : support de l'autonomie et de l'organisation professionnelles*”, Tome II : “*Analyses par pays (Burkina Faso, Mali, Bénin, Madagascar)*”, Rapport d'évaluation de la convention d'objectifs Afdi, 182 p.

Coton et développement, 1998 : “Contresens et contre-vérités sur les filières cotonnières africaines”, *Coton et développement* N°26, CFDT, Paris, p. 2-13.

Coulibaly, Ch., 2006 : “L'office du Niger en question. Première partie, 1902-2002 : cent ans de vicissitudes” , *Les cahiers de Mandé Bukari* n°5, Éditions Le cauri d'or, Bamako, 50 p.

Coulibaly, Ch., 1997 : *Politiques agricoles et stratégies paysannes au Mali. 1910-1985, le règne des mythes à l'Office du Niger*, Éditions le Cauris d'or, Bamako, 196 p.

Coulibaly, Ch., 1985 : *Politiques agricoles et résistances paysannes au Mali : la lutte pour le contrôle de la production paysanne à l'Office du Niger*, thèse dirigée par M. Haubert, IEDES, 280 p.

Coulibaly, I., 2002 : “*La rencontre d'une faïtière naissante avec un programme souple de professionnalisation*”, communication lors du Forum Rural Européen, Montpellier, septembre 2002, 5 p.

Coulibaly, M., 2008 : “Bakary Togola, un paysan modèle”, *L'Essor* daté du 1er novembre 2008, Bamako.

Coulibaly, T., 1981 : “Mali : la dure lutte des scolaires et étudiants ou la longue marche pour la dignité d'un peuple”, *Peuples Noirs Peuples Africains* N°19, p. 36-59.

Couty, P., 1992 : “Le devenir des agricultures africaines”, *Cahiers Agricultures* n°1, 66-69.

Crozier, M., Friedberg, E., 1977 : *L'acteur et le système*, Paris, Édition du Seuil, 500 p.

Dabo, B., 2006 : “Soutien à la candidature d’ATT à N’kourala : les cotonculteurs s’engagent pour 300 voix par village”, *Zenith Balé* daté du 18/12/2006, Bamako.

Dacher, 2003 : “Une épopée Gouin : les paysans noirs à Banfora aujourd’hui”, dans Mouralis, B., Piriou, A., Fonkoua, R., *Robert Delavignette, savant et politique (1897-1976)*, Karthala, Paris, p. 29-60.

Dagnon, G. 1992a : *Regards croisés sur les organisations paysannes au Mali*, FPH/GAO, N°26, Paris.

Dagnon, G., 1992b : *Regards croisés sur les organisations paysannes au Mali*, FPH/GAO, N°26 bis, Paris.

Daniko, C., 1984 : *Contribution à l’étude des partis politiques au Mali de 1945 à 1960*, thèse de doctorat soutenue à l’université Paris Descartes, dir. Coquery-Vidrovitch, C., 549 p.

Daou, M., 2009 : “Mine d’or de Morila : des travailleurs licenciés”, *Les Échos* daté du 6 mars 2009, Bamako.

Dave, B., 2007 : “Syndicat des Exploitants Agricoles de l’Office du Niger : le mouvement paysan veut un autre modèle de développement”, *Les Cahiers du Mandé Bukari* N°9, Bamako, 25 p.

Dave, B., 2004 : *Le projet paysan du Sexagon. Attentes et stratégies des militants du Syndicat des Exploitants Agricoles de l’Office du Niger*, Diplôme d’Étude Spécialisée en Coopération et Développement, Université libre de Bruxelles, dir. Nahavandi, F., 82 p.

De la Croix, D., 2001 : “Un point de vue de syndicalistes maliens”, *Grain de sel* N°19, Paris, novembre 2001, p. 26-27.

Delafosse, M., 1922 : *Les noirs de l’Afrique*, Collection Payot, Paris, 160 p.

Delanoue, P., 1983 : “La CGT et les syndicats d’Afrique noire de colonisation française, de la deuxième guerre mondiale aux indépendances”, *Le mouvement social* n°122, Éditions l’Atelier, Ivry-sur-Seine, p. 103-116.

Delavignette, R., 1931 : *Les paysans noirs. Récit soudanais en douze mois*, Librairie Stock, Delamain et Boutelleau, Paris, 223 p.

Dembélé, D., 2010 : “Situation des travailleurs de l’HUICOMA : le bout du tunnel?”, article daté du 19/11/2010, www.journaldumali.com/article.php?aid=2374, consulté le 12/12/2010.

Dembélé, S. Y., 2007 : “Tahirou Bamba, FNA-USCPC : “Nous voulons en finir avec Bakary Togola”, *Les Échos* daté du 8 mai 2007, Bamako.

Dembélé, S. Y, 2006 : “Intrants céréales herbicides en zone CMDT/OHVN : le Kallach facturé du simple au triple aux paysans”, *Les Échos* daté du 21 juin 2006, Bamako.

Dembélé, C., 2005 : *Analyse territoriale, socio-économique et environnementale du système coton dans la région de Sikasso, Mali*, mémoire de Master de l’Université de Bourgogne, dir. J.M Thomas, 74 p.

Dembélé, K., 1981 : “La dimension politique du développement rural”, dans Jacquemot, P., *Le Mali, le paysan et l’État*, l’Harmattan, Paris, p. 104-130.

Deschamps, H., 1975 : *Roi de la brousse. Mémoires d’autres mondes*, Éditions Berger-Levrault, Nancy, 353 p.

Dessau, J., 1975 : “Le Mali : une expérience partielle d’indépendance économique”, dans Esseks, J. D., *L’Afrique de l’indépendance politique à l’indépendance économique*, François Maspero, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, p. 173-193.

De Suremain, M.-A., 2011 : “Esclaves et esclavages en Afrique-Occidentale française : un objet embarrassant pour les sciences sociales française en situation coloniale (de la fin de la seconde guerre mondiale aux années 1950)”, *Canadian Journal of African studies*, Vol. 45, N°1, p. 108-127.

Deverre, C., 2009 : “Robert Redfield et l’invention des “sociétés paysannes””, *Études rurales*, vol. 1 n°183, p. 41-50.

Dewitte, Ph., 1983 : “Réponse à Paul Delanoue”, *Le mouvement social* n°122, Éditions l’Atelier, Ivry-sur-Seine, p. 117-121.

Dewitte, Ph., 1981 : “La CGT et les syndicats d’Afrique Occidentale Française”, *Le mouvement social* n°117, Éditions l’Atelier, Ivry-sur-Seine, p. 3-32.

Deycard, F., 2011 : *Les rebellions Touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, thèse réalisée sous la direction de Coulon, C., Université de Bordeaux, Institut d’Études Politiques de Bordeaux, 551 p.

Diabaté, F., 2008 : “Assises, de la prison avec sursis dans l’affaire de la CMDT”, *l’Essor* daté du 30/04/2008, Bamako.

Diagne, D., Pesche, D., 1995 : *Les organisations paysannes et rurales. Des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne*, Réseau GAO, Paris, 84 p.

Diakité, M., 2011 : “1.5 milliards pour l’amélioration de la production cotonnière et céréalière”, *Le Patriote* daté du 06/05/2011, consulté en ligne le 15/05/2011, http://www.diasporaction.com/index.php?option=com_content&view=article&id=3035:15-milliard-de-fcfa-pour-lamelioration-de-la-production-cotonniere-et-cerealiere.

Diakité, D., 2000 : “La crise scolaire au Mali”, *Nordic Journal of African Studies* N°9 (3), p. 6-28.

Diallo, M., 2008 : Correspondance datée du 11 mai 2008 à l’adresse de l’APCAM, des syndicats cotonniers, de l’UN-SCPC, de la CMDT et du ministère des finances, ayant pour objet : “inquiétudes pour une production décente et propositions de relance”, 2 p.

Diarra, O. D., 2005 : “L’Union Européenne : plus de 50 milliards pour le Mali”, *Info-Matin* daté du 29 août 2005, Bamako.

Diarra, C. O., 1991 : *Vers la Troisième République du Mali*, Paris, L’Harmattan, 1991, Paris, 233 p.

Diarra, C. O., 1990 : *Mali, bilan d’une gestion désastreuse*, L’Harmattan, Paris, 203 p.

Diarra, C. O., 1986 : *Le Mali de Modibo Keita*, L’Harmattan, 187 p.

Diawara, M., 1989 : “Femmes, servitude et histoire : les traditions orales historiques des femmes de condition servile dans le royaume de Jaara (Mali) du XVe au milieu du XIXe siècle”, *History in Africa*, vol. 16, p. 71-95.

Diawara, M., Ouattara, A., 2008 : *Aperçu des mouvements coopératif et mutualiste du Mali*, Société de coopération pour le développement international, Bamako, 31 p.

Dicko, N, Dackouo, G., 2012 : “Interview de Tiéman Coulibaly, PDG de la CMDT”, dans *Le Prétoire* daté du 27 février 2012, Bamako.

Dieterlen, G., 1988 (1951) : *Essai sur la religion Bambara*, Éditions de l’Université de Bruxelles, 2e éditions, Bruxelles, 264 p.

Dimier, V., 2004 : “Le commandant de cercle : un “expert” en administration coloniale, un “spécialiste” de l’indigène?”, *Revue d’histoire des sciences-humaines* n°10, p. 39-57.

Direction des impôts du district de Bamako, 1991 : *Attestation de versement, par le receveur des domaines*, Seydou Traoré, 16 septembre 1991.

Direction Nationale de l’Agriculture, Mali, 1991 : *Rapport annuel, campagne 1990-1991*, Bamako, 175 p.

Dioné, J., Staatz, J., 1987 : *Libéralisation du marché et sécurité alimentaire au Mali*, document présenté à la troisième Conférence Annuelle sur la Sécurité Alimentaire en Afrique Australe à l’Université du Zimbabwe, Harare, 5 p.

Diop, M., 1971 : *Histoire des classes sociales en Afrique*, Le Mali, tome 1, l’Harmattan, Paris, 260 p.

Diouf, E. H, Hazard, E., J. R. Hulmann, 2002 : *Commerce international et politique agricole : impacts sur la cotonculture d'Afrique de l'Ouest et stratégies de sortie de crise*, Enda tiers-monde et OXFAM GB.

Djermkaoye, Y., 1987 : "Communication lors de la journée commémorant le dixième anniversaire de la disparition de Modibo Keïta", organisée par la Fondation Modibo Keïta le 16 mai 1987 à Paris, *Revue du CERMA* n°1, Montreuil, p. 3-8.

Djouara, H., Bélières, J.-fr., kébé, D., 2006 : "Les exploitations agricoles familiales de la zone cotonnière du Mali face à la baisse des prix du coton-graine", *Cahiers Agricultures* vol. 15, n°1, p. 64-71.

Docking, T.W., 2002 : "L'influence étrangère sur le SYCOV", dans *Actualités de la recherche au Mali*, N°5, IRD Bamako, p. 6-8.

Docking, T.W., 1999 : *International influence on civil society in Mali : The case of the cotton farmers union, SYCOV*, thèse dirigée par E. Bustin, Université de Boston, 287 p.

Doligez, F., Gentil, D., 2004 : *Kafo Jiginew au sud Mali : un partenariat du crédit coopératif au long terme*, IRAM, Paris, 13 p.

Dougnon, I. 2007 : *Travail de blanc, travail de noir. La migration des paysans Dogon vers l'Office du Niger et au Ghana (1910-1988)*, Karthala, Sefhis, Paris, Amsterdam, 279 p.

Doumbia, S., 2011 : "Campagne cotonnière 2010/2011 : 243 863 tonnes de coton produites", *Les Échos* daté du 18 avril 2011, Bamako.

Doumbia, S., 2009 : "Culture du coton : l'Afrique peut compter sur l'expérience brésilienne", *l'Essor* daté du 23/10/2009, Bamako.

Doumbi-Fakoly, 2002 : *Le Mali sous Alpha Oumar Konaré*, Éditions Silex/Nouvelles du sud, Paris, Yaoundé, 216 p.

Dramé, A., 2009 : "Espace d'Interpellation Démocratique : quand les débats tournent au "kotéba"", *Le Sphinx* daté du 19/12/2009, Bamako.

Dumont, B., 1973 : *L'alphabétisation fonctionnelle au Mali : une formation pour le développement*, UNESCO, Paris, 70 p.

Duponchel, P., 1987 : *Le tissage du coton à San. L'Homme, l'outil, la production*, maîtrise soutenue à l'université Paris 1 sous la direction de Garanger, J., 225 p.

Duval, C., 1864 : *Question cotonnière*, typographie de Cosso et compagnie, Paris, 67 p.

El-Bakri (1040-1094), 1913 : *Description de l'Afrique septentrionale*, Édition A. Jourdan, Paris, 405 p.

ENDA, 2009 : *Étude sur la fourniture des services agricoles dans les zones cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre*, rapport de mission du Mali, Diakité, L., Dembélé, E., Barry, M., ENDA prospectives, 55 p.

ENDA, OXFAM Grande-Bretagne, 2002 : *Rencontres Organisations des producteurs et Société civile sur le coton et le développement durable en Afrique de l'Ouest*, Dakar, 24-25 janvier 2002, Rapport final, Enda prospectives, Oxfam, programme régional de l'Afrique de l'Ouest, 22 p.

Engels, F., Marx, K., 1983 (1848) : *Le manifeste du parti communiste*, Éditions sociales, 158 p.

L'Essor, 2007 : "Résultats définitifs de l'élection présidentielle", *L'Essor* daté du 14 mai 2007, Bamako.

Fall, B., 2006 : "Le mouvement syndical en Afrique Occidentale francophone, de la tutelle des centrales métropolitaines à celle des partis nationaux uniques, ou la difficile quête d'une personnalité (1900-1968)", *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2006/4, n°84, p. 49-58.

Fanon, F., 1970 (1961) : *Les damnés de la terre*, François Maspero, Paris, 233 p.

Fauré, Y.-A., Médard, J.-F., 1982 : *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*, Karthala, Paris, 270 p.

Fay, C., 2000 : "La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali)", *Autrepart* n°14, p. 121-142.

Fay, C., 1995 : "La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture", *Cahiers d'études africaines*, vol. 35, N°137, Paris, p. 19-53.

Fédération Internationale des Droits de l'Homme, 2007 : "*L'exploitation minière de l'or et les droits de l'Homme au Mali*", rapport consultable sur le site www.fidh.org/Mali-L-exploitation-mini%C3%A8re-et-les-droits-humains au 24/04/2010, 13 p.

Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), Association Malienne des Droits de l'Homme, 1999 : *Programme de coopération juridique (1998/1999), soutenir les défenseurs des droits de l'Homme au Mali*, hors série de la lettre bimensuelle de la FIDH, N°279/1, Paris, 60 p.

Fichet, M., 1997 : "Un nouveau record au Mali", *Coton et développement* N°22, avril mai juin 1997, CFDT, Paris, p. 16-19.

Fichet, M., 1995 : "L'avenir des filières cotonnières africaines", *Coton et développement* N°16, Octobre-décembre 1995, CFDT, Paris, p. 2-5.

Fichet, M., 1994 : “Les filières cotonnières et l’après dévaluation”, *Coton et développement* N°10, juin 1994, CFDT, Paris, p. 2-3.

Filipovich, J., 2001 : “Destined to fail : forced settlement at the Office du Niger, 1926-1945”, *The journal of african history*, Vol. 42, n°2, Cambridge University Press, p. 239-260.

François, P., 1982, “Class struggles in Mali”, *Review Of African Political Economy*, N°24, p. 22-38.

Fok, A. C. M., 2006 : *Ajustements nationaux de mécanisme prix face aux fluctuations du prix mondial : les leçons du coton en Afrique zone franc*, document à paraître dans ouvrage collectif édité par le CERI, 2006, 19 p.

Fok, A.C.M, Liang, W., Wang, J., Xu, N. Y., 2006 : “Production cotonnière familiale en Chine : force et faiblesse d’une intégration à l’économie de marché”, *Cahiers Agricultures* vol. 15, N°1, p. 42-53.

Fok, A. C. M., 1993 : *Le développement du coton au Mali par analyse des contradictions : Les acteurs et les crises de 1895 à 1993*, Document de travail de l’UR économie des Filières, CIRAD, Montpellier, 296 p.

Fossaert, R., 1991 : “La société civile : mode d’emploi”, dans Maheu, L, Sales, A., *La recomposition du politique*, l’Harmattan, Paris, p. 25-41.

Foucault, M., 1976 : *Histoire de la sexualité, tome 1. La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 211 p.

Foucault, M., 1975 : *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Gallimard, Paris, 360 p.

Founier, Y., Berthé, B. A., Diarra, K., Bamba, T., 2004 : “Le piège du transfert de gestion aux organisations paysannes”, *Grain de Sel* N°28, septembre 2004, Paris, p. 7-8.

Fournier, Y., Konaté, M., Lapenu, C., 2002 : *Étude sur le crédit aux producteurs en zone cotonnière*, Mission de Restructuration du Secteur Coton, Bamako, 102 p.

France, H. de, 2001 : *Précis d’économie agricole pour le développement. Le primat des logiques paysannes*, Karthala, Paris, 321 p.

François, B., Neveu, E. (eds), 1999 : *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 322 p.

Frantao, N. A., 1987 : *Le mouvement syndical au Mali*, thèse soutenue à l’université Toulouse Mirail, dir. Raymond Ledrut, 704 p.

Fusillier, C., Spinat, J.-B., 1999 : *Les centres de services, outils d'accompagnement des organisations de producteurs. Le cas des centres de gestion rurale et des centres de prestations de services du Mali*, IRAM, Paris, 8 p.

Gagiaga, B., 2007 : "L'usine Fitina à Banankoro : abandonnée ? Moeurs" daté du 09/03/07, consulté le 06/06/2011 sur www.maliweb.net/category.php?NID=16841&orderdate=&Bser=search&fromnews=Y.

Gallais, J., 1960 : "La signification du village en Afrique Soudanienne de l'ouest, forces et faiblesses de la communauté villageoise", *Cahiers de sociologie économique* n°2, le Havre, p. 128-162.

Galy, M., 1994 : "Premières années de multipartisme au Mali et au Bénin. Nouvelles démocraties, nouvelles impatiences", *Le Monde Diplomatique*, août 1994.

Gamble, H., 2009 : "Peasants of the empire. Rural schools and the colonial imaginary in 1930s French west Africa", *Cahiers d'études africaines*, n°195, Paris, p. 775-804.

Gardi, B., 2003 : *Textiles du Mali*, édité par le Musée national du Mali, Bamako, 120 p.

Gary-Toukara, D., 2003 : "Quand les migrants demandent la route, Modibo Keita rétorque : "retournez à la terre!" Les baragnini et la désertion du "chantier national" (1958-1968), *Mande studies*, n°5, Éditions La Sahelienne, Bamako, p. 49-64.

Gaudard, L., 1994 : "Évolution de l'encadrement et responsabilisation des planteurs", *Coton et Développement* N°10, CFDT, Paris, Juin 1994, p. 12-14.

Gentil, D., Mercoiret, M.-R., 1991 : "Y-a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire?", dans *Tiers-Monde*, N°128, tome 32, p. 867-886.

Gentil, D., 1984 : *Les pratiques coopératives en milieu rural africain*, l'Harmattan, Paris, 147 p.

Gérard, B., 1999 : "Témoignage d'un préfet...", *Coton et développement*, Hors-série, septembre, CFDT, Paris, p. 49-53.

Geschière, P., 1990 : "La politique en Afrique : le haut, le bas, le vertige", *Politique africaine* N°39, Karthala, Paris, p. 155-160.

Geschière, P., 1984 : "La paysannerie africaine est-elle captive?", *Politique africaine* n°14, Karthala, Paris, p. 13-33.

Godfrain, J., 1995 : "L'avenir des filières cotonnières africaines", *Coton et développement* N°16, octobre novembre décembre 1995, CFDT, Paris, p. 2-5.

Gologo, M., 1963 : *Le rescapé de l'ethylos*, Présence africaine, Paris, 378 p.

Goreux, L., 2005 : “Réduire les subventions et combattre les mesures de diversion : Hong Kong, l’occasion à ne pas manquer”, dans Hazard, E. (eds), *Le livre blanc sur le coton*, Enda tiers-monde, Dakar, p. 87-99.

Goreux, L., 2003 : *Réformes des filières cotonnières d’Afrique subsaharienne*, ministère des Affaires étrangères, Paris, 79 p.

Goreux, L., 2003a : “Le coton en zone franc et les subventions américaines et européennes : avant et après Cancun”, *Afrique contemporaine* 3/2003, N°207, automne 2003, p. 59-70.

Gouins, A., Imbert, I., Kempf, M., Piettre, M., Schereschewsky, P., Segard, J., Vignat, M., 1926 : *Un voyage d’études en Afrique Occidentale Française*, H. Floury & Compagnie, Paris, 18 p.

Gouvernement du Soudan français, 1952 : *Recueil des instructions sur l’administration des sociétés de prévoyance*, Imprimerie du Gouvernement, Koulouba, 63 p.

Gouvernement Général de l’AOF, 1956 : *Les Centres de formation coopérative*, Service de la coopération, de la mutualité et du crédit agricoles, Dakar, 10 p.

Grain de sel, 2010 : “Numéro spécial leaders paysans”, *Grain de sel*, Inter-réseaux développement rural, avril-juin 2010, Paris, 35 p.

Gramsci, A., 1983 : *Gramsci, Textes*, rassemblés par Tosel, A., Éditions sociales, Paris, 388 p.

Greenhill, R., Watt, P., 2005 : *Reel aid, a agenda for making aid work*, ActionAid international, Johannesburg, 56 p.

Gresh, A., 1986 : “Le Mali des militaires à l’école du FMI”, *Le Monde Diplomatique*, Février 1986.

Grigon, C., 1975 : “L’enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 1, n°1, 1975, p. 75-97.

GSCVM/APCAM/AFD/PASE, 2005 : *Bilan de la réflexion stratégique des organisations de producteurs sur l’avenir de la filière coton au Mali*, document de synthèse du forum national, avril 2005, Bamako, 43 p.

Guillaume-gentil, 2008 : “Geocoton dévoile par bribes sa stratégie”, www.sequencemedia.com/africablog/component/option,com_b2evo/Itemid,26/blog,7/title=geocoton_devoile_par_bribes_sa_strategie&more=1&c=1&tb=1&pb=1, article en ligne daté du 20/10/2008, consulté le 28/12/2009.

Guillemin, Ph., 1959 : “La structure des premiers gouvernements locaux en Afrique Noire”, *Revue française de science politique*, n°3, p. 667-685.

Guyer, J. I., Mann, G., 1999 : “Imposing a Guide on the *indigène* : the fifty year experience of the *Sociétés de prévoyance* in the french west and equatorial Africa”, in Guyer, J. I., Stiasen, E. (eds), *Credit, currencies and culture. African Financial Institutions in Historical Perspective*, Nordiska Afrikainstitutet, Stockholm, p. 124-151.

Haïdara, A. B., Sidibé, Y., 2011 : “Interview d’Aimé Zinck, directeur général de Fils et Tissus Naturels d’Afrique (FITINA-SA)”, *L’Indépendant* daté du 14 juillet 2011.

Haïdara, F., 2009 : “Reconnaissance de mérite : Alou Tomota élevé au rang d’ambassadeur de Paix”, *L’indicateur Renouveau* daté du 20/04/2009, Bamako.

Hamady, I., 1978 : “Bureaucratie et corruption au Mali”, *Peuples Noirs Peuples Africains* N°5, p. 10-28.

Haubert, M., Rey, P.-Ph., (eds), 2002 : *Les sociétés civiles face au marché : le changement social dans le monde postcolonial*, Karthala, Paris, 299 p.

Hazard, E. (eds), 2005 : *Le livre blanc sur le coton*, Enda tiers-monde, Dakar, 162 p.

Hazard, E., 2004 : “Sur le fil du coton...”, *Grain de Sel* N°26, Paris, p. 28-30.

Helo, Gl., 1923 : “La production cotonnière du soudan français”, *Le monde colonial illustré*, n°1, Paris, p. 14-16.

Henry, Y., 1904 : *Le coton dans l’Afrique Occidentale Française*, Augustin Challamel, Paris, 195 p.

Hibou, B., Vallée, O., 2007 : *Énergie du Mali ou les paradoxes d’un échec retentissant*, document de travail AFD, FASOPO, N°37, 40 p.

Hibou, B., 1999 : *Banque mondiale : les méfaits du catéchisme économique*, Politique Africaines, N°73, Karthala, Paris, p 58-74 .

Hibou, B., 1998 : “Économie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique sub-saharienne. Du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire”, *Les Études du CERI*, N°39, mars 1998, Paris, 46 p.

Hibou, B., 1998a : “Retrait ou redéploiement de l’Etat ?”, *Critique internationale* n°1, p. 151-168.

Hirschfeld, A., 1978 : “Pour un développement coopératif. L’exemple de la République du Mali”, *Revue des études coopératives*, n°192, Paris, 1978, p. 51-66.

Hirschfeld, A., 1974 : “L’État et la coopérative agricole dans les pays francophones d’Afrique noire”, *Revue des études coopératives*, n°177, Paris, p.25-46.

Hobsbawm, E. J., 1973 : “Peasants and politics”, *Journal of peasant studies*, vol. 1 n°1, Frank Cass & co, London, p. 3-22.

Hopkins, N. S., 2003 : “Kita (Mali) in the time of Modibo Keita : Globalization and local continuity”, *Mande Studies* n°5, Éditions La Sahelienne, Bamako, p. 101-111.

Hopkins, N. S., 1972 : *Popular government in an african town, Kita, Mali*, The university of Chicago press, Chicago, 227 p.

Hopkins, A.G. : 1973 : *An economic history of west Africa*, Edition Longman, London, 337 p.

Horus entreprises, 2002 : *Études sur les étapes et les options de la libéralisation du secteur coton*, rapport provisoire, Paris, 83 p.

Hrabanski, M., 2010 : “Internal dynamics, the state, and recourse to external aid : towards a historical sociology of the peasant mouvement in Senegal since the 1960s”, *Review Of African Political Economy*, Vol. 37 N°125, Oxfordshire, UK, p. 281-298.

Hyden, Goran, 1980 : *Beyond Ujamaa in Tanzania : Underdevelopment and uncaptured peasantry*, Ibadan, Heineman, 270 p.

Ibrahim, S. E., 1998 : The troubled triangle : Populism, Islam and Civil Society in the Arab world, *International Political Science Review*, 19 (4), 1998, Royaume-Uni, p. 373-386.

Ibn Battuta, M., 1843 : *Voyage dans le Soudan*, Paris, Imprimerie Royale, 62 p.

ICTSD, 2010 : “Brazil, US strike “Framwork” deal in cotton dispute”, *Bridges Weekly Trade News Digest*, Vol.14, N°23, 2 p.

ICTSD, 2008 : “Subventions coton : pendant que Washington fait appel de la décision de l’OMC sur le coton, George Bush demande aux pays africains de transformer leur coton”, *Passerelles synthèse*, Vol. 7, N°2, février 2008, 2 p.

IDEAS, 2011 : “Coton : d’où viendra la solution? De Genève, de Washington ou de Bruxelles?”, *Note d’information* N°89, Genève, 4 p.

Institut National de la Statistique, Mali, 2009 : *Région de Sikasso*, Bamako, 2 p.

Inter-réseaux Développement rural, 2010A : *Entretien avec Jean Coulibaly, secrétaire aux relations extérieures de l’AOPP*, www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/les-leaders-paysans-des-op/article/entretien-avec-jean-coulibaly, consulté le 15/05/10.

Inter-réseaux Développement rural, 2010B : *Entretien avec Faliry Boly*, www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/les-leaders-paysans-des-op/article/entretien-avec-faliry-boly, consulté le 15/05/10.

Isaacman, A., Roberts, R., 1995 : *Cotton, colonialism, and social history in sub-saharan Africa*, Heinemann, Portsmouth, J. Currey, London, 314 p.

Isaacman, A., 1990 : "Peasants and rural social protest in Africa", *African Studies Review*, Vol. 33, n°2, p. 1-120.

Izard, M., 1971 : "Les Yarse et le commerce dans le Yantênga pré-colonial", dans Meillasoux, Claude (ed.), *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, Oxford University Press, Great Britain, p. 214-227.

Jaja, G., 1907 : *La question cotonnière et l'Afrique*, Coopérativa tipografica Manuzio, Roma, 104 p.

Jacquemot, P., 1983 : "Le proto-État africain : quelques réflexions autour de l'histoire contemporaine du Mali", *Tiers-Monde*, Vol. 23, N°93, p. 127-141.

Janin, P., Ouedraogo, C., 2009 : *Enjeux agro-alimentaires et sociétaux du *Jatropha curcas* L. au Burkina Faso*, hal.archives-ouvertes.fr/hal-00580055/fr/, 11 p.

Jézéquel, J.-H., 2007 : "Grammaire de la distinction coloniale, L'organisation des cadres de l'enseignement en Afrique occidentale française (1903 - fin des années 1930)", *Genèses* N°69, Vol. 4, p. 4-25.

Jézéquel, J.-H., 2005 : "Les enseignants comme élite politique en AOF (1930-1945)", *Cahiers d'études africaines*, N°178, Paris, p. 519-543.

Jézéquel, J.-H., 2003 : "Le "nationalisme officiel" du Parti Progressiste Soudanais (PSP). Histoire d'un projet politique inabouti", *Annales de déclassé* vol. 1, "La défaite de l'aire culturelle", p. 175-186.

Jonckers, D., 1994 : "Le mythe d'une tradition communautaire villageoise dans la région Mali-sud", dans Jacob, J.-P. & Lavigne Delville, Ph., *Les associations paysannes en Afrique, organisation et dynamiques*, APAD, -Karthala, Paris, p. 121-133.

Jonckers, D., 1987 : *La société Minyanka du Mali : traditions communautaires et développement cotonnier*, L'Harmattan, Paris, 234 p.

Jones, W. I., 1976 : *Planning and economic policy in Mali*, Three continents press, Washington, 422 p.

Journal Officiel, Gouvernement Provisoire de la République française, 17 août 1944 : *Décret du 7 août 1944 instituant des syndicats professionnels en AOF, AEF, Cameroun, au Togo et en Côte française des somalies*, *Journal Officiel* n°67, Alger.

Jouve, E., 1977 : “Le Mali, de l’“Option socialiste” au gouvernement des militaires (1968 - 1976)”, *Revue française d’études politiques africaines*, février 1977, N°134, Paris, p. 24-49.

Jouve, E., 1974 : *La République du Mali*, Éditions Berger-Levrault, Paris, 97 p.

Julis, G., 1987 : Communication lors de la journée commémorant le dixième anniversaire de la disparition de Modibo Keïta, organisée par la Fondation Modibo Keïta le 16 mai 1987 à Paris, *Revue du CERMA* n°1, Montreuil, p. 8-10.

Kébé, Y.G., 1981 : “L’agriculture malienne, le paysan, sa terre et l’État” dans P. Jacquemot (eds), *Le Mali, le paysan et l’État*, l’Harmattan, Paris, p. 21-102.

Keïta, Aoua, 1975 : *Femme d’Afrique. La vie d’Aoua Keïta racontée par elle-même*, Présence africaine, Paris, 395 p.

Keïta, M., Samaké, K., 2004 : *Recherche sur l’histoire de la décentralisation au Mali (de la période coloniale à la Troisième République)*, Cabinet d’études Keïta, Bamako, 18 p.

Keïta, Naffet, non daté : *L’état civil des Organisations de la société civile au Mali*, Codesria/ Osiwa, rapport consultable sur le site d’Osiwa en avril 2009, 58 p.

Kester, G., 2007 : *Trade union and workplace democracy in Africa*, Ashgate, Aldershot (England), 329 p.

Kester, G., Sidibé, O. (éd.), 1994 : *Démocratie et Concertation nationale. La mise en oeuvre du Conseil économique, social et culturel du Mali*, Padep-L’Harmattan, La Haye-Paris, 103 p.

Kipré, P., 1989 : *Le congrès de Bamako, ou la naissance du RDA*, Afrique Contemporaine, Chaka édition, Paris, 190 p.

Kleiche, M., 1996 : “La professionnalisation des agronomes coloniaux français : l’école de Nogent, 1902-1940”, Chatelin, Y, .Waast, R. (eds), *Les sciences hors d’Occident au 20ème siècle*, Orstom, Paris, p.75-91.

Klein, M. A., Roberts, R. L., 1980 : “The Banemba slave exodus of 1905 and the decline of slavery in the western Sudan”, *The journal of african history*, Vol. 21, N°3, p. 375-394.

Konaté, M., 2008 : “Be bi ba bolo” : ces propos ont choqué les rancuniers et les personnes mal intentionnées”, dixit le député Mamadou Awa Gassama Diaby”, *Le soir de Bamako* daté du 01/04/2008, consulté sur www.maliweb.net/category.php?NID=29052 le 02/04/2008.

Konaté, M., 1990 : *Mali, ils ont assassiné l’espoir, réflexions sur le drame d’un peuple*, L’Harmattan, Paris, 143 p.

Koné, A., 2009 : “Privatisation de la CMDT : l’État malien menacé de poursuite”, *Le Républicain* daté du 11/02/2009, consulté le 10/05/2010 sur www.bamanet.net/index.php/actualite/republicain/2627-privatisation-de-la-cmdt--letat-malien-menace-de-poursuite-.html.

Koné, A., 2008 : “Licenciement sans droit à Morila : la justice, dernier espoir de 311 pères de famille”, *Le Républicain* daté du 23/07/2008, Bamako.

Korper, M., 1885 : *Mission agricole et zootechnique dans le Soudan Occidental, 1884-1885*, Édition Challamel Ainé, Paris, 61 p.

Kouyaté, S. B., 1964 : *Les dirigeants africains face à leur peuple*, François Maspero, Paris, 183 p.

Kruger, C. E., 2006 : *Cloth in west African history*, Altamira Press, Lahan, 212 p.

Kruger, C. E., 2005 : “Mapping the history of cotton textile production in precolonial west Africa”, *African Economic History*, Vol. 33, University of Wisconsin-Madison, p. 87-116.

Kruger, C. E., 1993 : “Textile production and gender in the sokoto caliphate”, *The Journal of African History*, Vol. 34, N°3, p. 361-401.

Kripke, G., 2005 : “Le roi coton : soumettre ou se soumettre ? économie politique du coton américain et perspectives pour une réforme favorable au développement”, dans Hazard, E. (eds), *Le livre blanc du coton*, Enda tiers-monde, Dakar, p. 75-85.

Labouret, H., 1941 : *Paysans d’Afrique Occidentale*, Gallimard, Paris, 307 p.

Labouret, H., 1935 : “L’éducation des masses en Afrique Occidentale Française”, *Journal of the international african institute*, Vol. n°1, p. 98-102.

Lacy, S. M., 2006 : “Cotton casualties and cooperatives : re-inviting farmer collectives at the expense of rural malian communities?”, p. 90-98, in Banque Mondiale, *Cotton and poverty in Mali*, Draft World Bank working paper (non publié), Washington, 164 p.

Lange, M.-F., 1999 : “Insoumission civile et défaillance étatique : les contradictions du processus démocratique malien”, *Autrepart*, vol. 10, Bondy, p. 117-134.

Lambert, A., 1993 : “Les commerçantes maliennes du chemin de fer Dakar-Bamako”, dans Grégoire, E., Labazée, P., *Grands commerçants d’Afrique de l’Ouest* (eds), Karthala-Orstom, Paris, p. 37-70.

Lecadre, R., 1996 : “Radicalisation de la grève à la Banque de France”, *Libération* daté du 03/04/1996, consulté le 02/02/11 sur www.liberation.fr/economie/0101178992-radicalisation-de-la-grève-a-labanque-de-france .

Lecaillon, J., Morisson, C., 1986 : *Politiques économiques et performances agricoles. Le cas du Mali, 1960-1983*, OCDE, Paris, 187 p.

Leclercq-Carnoy, M.-F., 2007 : *Ordonnance de référé rendue le 3 mai 2007*, Tribunal de grande instance de Paris.

Les Échos, 2007 : “HUICOMA : les droits de licenciements pris en otage”, *Les Échos* daté du 19/11/2007, signé par “un ancien de l’HUICOMA”.

Le coq cocorico, 2011 : “Monde rural : le Président de l’APCAM élevé au rang de Commandeur du mérite agricole du Mali”, *Le coq cocorico*, www.maliweb.net/category.php?NID=73384, consulté le 01/04/11

Le Palec, A., 1992 : “Bamako : “le pillage” ou “la récupération” d’une politique héroïque”, *Journal des anthropologues* N°46, hiver 1992, AFA-EHESS, Montrouge, p. 111-116.

Le Roy, E., 1993 : “Mouvement paysan et transition démocratique dans le sud du Mali (avril 1991-avril 1992)”, *Année africaine 1992-1993*, Talence, CEAN-CREPAO, p. 145-149.

Le Roy, E., 1992 : “Mali : la Troisième République face à la méfiance des ruraux”, dans *Politique Africaine*, Karthala, Paris, N°46, p. 138-142.

Le Roy, E., 1991 : “Sud-Mali : syndicalisme paysan et développement rural”, dans Marchant, C. (eds), *Nord-sud, de l’aide au contrat. Pour un développement équitable*, Syros alternatives, Paris, p. 73-87.

Le Sphinx, 2006 : *ATT-cratie, la promotion d’un homme et de son clan*, l’Harmattan, Paris, 147 p.

Lettre ouverte au président de la République, 7 août 1990, collectif, Bamako, 6 p.

Levi-Strauss, 1952 : “La notion d’archaïsme en ethnologie”, *Cahiers internationaux de sociologie*, n°12, p. 3-25.

Levrat, R., 2008 : *Le coton en Afrique Occidentale et centrale avant 1950. Un exemple de la politique coloniale de la France*, L’Harmattan, Paris, 354 p.

Levrat, R., 2009 : *Le coton dans la zone franc depuis 1950. Un succès remis en cause*, L’Harmattan, Paris, 256 p.

Leynaud, E., 1966 : “Fraternités d’âge et sociétés de culture dans la Haute-Valée du Niger”, *Cahiers d’études africaines* Vol. 6, Cahier 21, p. 41-68.

Leynaud, E., 1964 : *Contribution à l’étude des structures sociales et de la modernisation rurale dans la Haute-Vallée du Niger*, tome III, Bureau pour le développement de la production agricole, Paris, 325 p.

Leynaud, E., non daté : *La modernisation rurale dans la Haute-Vallée du Niger*, mission Leynaud-robnot, Tome II, *Les cadres sociaux de la vie rurale dans la Haute-Vallée du Niger*, Bureau pour le développement de la production agricole, Paris, 249 p.

Libération Afrique Caraïbe Pacifique, 1983 : “Les syndicats en AOF au temps des colonies (2)”, n°15-16, Paris, p. 35-37.

Libération Afrique Caraïbe Pacifique, 1982 : “Les syndicats en AOF au temps des colonies”, n°14, non signé, Paris, p. 25-26.

Libération Afrique, 1980 : “Luttes scolaires et répression au Mali”, N°6, non signé, Paris, p. 3-4.

Linhart, R., 1976 : *Lénine, les paysans, Taylor, essai d'analyse matérialiste historique de la naissance du système productif soviétique*, Éditions du Seuil, Paris, 171 p.

Lipton, M., 1977 : *Why Poor People Stay Poor : Urban Bias in World Development*, Cambridge, Harvard University Press.

Lombard, J., 1981 : “Une autre “fin des paysans” : ceux d’Afrique noire”, *Revue Tiers-Monde*, tome 22, n°85, p. 33-59.

Loubache, L., 2005 : *Le réseau de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles*, mémoire de Master 2, Aménagement et développement rural, Université Lyon 2, 27 p.

Magasa, A., 1999 (1978) : *Papa-commandant a jeté un grand filet devant nous, L'office du Niger, 1902-1962*, Fondation Yeredon, Ségou, 170 p.

Maharoux, A., 1992 : “Politique d’industrialisation”, *Politique africaine* N°47, avril 1992, Paris, Karthala, p. 70-78.

Maharoux, A., 1986 : *L'industrie au Mali*, L'Harmattan, Paris, 235 p.

Maïga, A. K., 2011 : “Crise sociale à la COMATEX à Ségou : 1500 travailleurs mis en chômage par la faute du gouvernement”, *L'indicateur Renouveau* daté du 01/02/2011, Bamako.

Maïga, A. K., 2008 : “Procès de l’ex-PDG de la CMDT : la montagne a accouché d’une souris”, *L'indicateur Renouveau* daté du 28-04-2008, Bamako.

Mali Entreprise, 1992 : *Rapport final des états généraux du monde rural*, N°3, mai-juin 1992, p. 5-6.

Malo, C., 2006 : *Le havre colonial de 1880 à 1960*, Publication des universités de Rouen et du Havre, Presses universitaires de Caen, Mont-Saint-Aignan, Caen, 674 p.

Marchand, C., 1991 : *Nord-Sud : pour un développement durable, de l'aide au contrat*, Syros alternative, Paris, 244 p.

Marchand, C., 1974 : "Tentatives d'adaptation de l'enseignement aux réalités camerounaises : l'enseignement agricole, 1921-1970", *Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 8, n°3, p. 539-551

Maresca, S., 1983 : *Les dirigeants paysans*, Les Éditions de minuit, Paris, 295 p.

Marx, K., 1969 (1852) : *Le 18-brumaire de Louis Bonaparte*, Les éditions sociales, Paris, 133 p.

Mas, M., 2005 : "Mali, l'or des multinationales", RFI, article daté du 13/12/2005, consulté en ligne le 20 mai 2010, www.rfi.fr/actufr/articles/072/article_40415.asp

Massou, A., 2000 : "La CMDT file un mauvais coton", *Jeune Afrique* daté du 12 septembre 2000, Paris.

Mathieu-Rosay, J., 1985 : *Dictionnaire étymologique*, Les nouvelles éditions Marabout, Allier, Belgique, 542 p.

Mbengue, M. S., 1975 : "La grève tragique des cheminots de Thiès", *Ethiopiennes* n°2, Dakar, p.29-34.

Mbodj-Pouye, A., 2007 : *Des cahiers au village. Socialisations à l'écrit et pratique d'écriture dans la région cotonnière du sud du Mali*, thèse dirigée par Lahire, B., Université Lyon 2, 796 p.

McCarthy, J. D., Zald, M. N., 1977 : "Resource Mobilization and social movements : a partial theory", *American Journal of Sociology*, Vol. 82, N°6, Mai 1977, VILLE p. 1212-1241.

Médard, J.-F., 1992 : "Le big man en Afrique. Du politicien entrepreneur ", *L'Année sociologique*, n°42, 1992, p. 167-192.

Meillassoux, C., 1999 (1971) : "L'évolution du commerce africain depuis le XIXe siècle en Afrique de l'Ouest", dans Meillassoux, *Terrains et théories*, Édition Page deux, Lausanne, p. 211-271.

Meillassoux, C., 1992 (1975) : *Femmes, greniers et capitaux*, réédition, L'Harmattan, Paris, 251 p.

Meillassoux, C., 1986 : *Anthropologie de l'esclavage*, PUF, Paris, 375 p.

Meillassoux, C., 1973 : "État et conditions des esclaves à Gumbu (Mali) au XIXe siècle", *The journal of african history*, Vol. 14, N°3, Cambridge, p. 429-452.

Meillassoux, C. (ed.), 1971 : *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, Oxford University Press, Great Britain, 444 p.

Meillassoux, C., 1971 : “Le commerce pré-colonial et le développement de l’esclavage à Gubu du Sahel (Mali)”, dans Meillassoux, C. (ed.), 1971 : *The development of indigenous trade and markets in west Africa*, Oxford University Press, Great Britain, p 182-195.

Meillassoux, C., 1965 : “The social structure of modern Bamako”, *Journal of the International African Institute*, Vol. 35, No. 2, p. 125-142.

Meillassoux, C., 1960 : “Essai d’interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d’auto-subsistance”, *Cahiers d’études Africaines*, Paris, Vol. 1, N°4, p. 38/67.

Méker, M., 1980 : *Le temps colonial. Itinéraire d’un naïf, du colonialisme à la coopération, 1931-1960*, Les nouvelles éditions africaines & le Centre universitaire méditerranéen, Dakar, Abidjan, Lomé, Nice, 263 p.

Mendras, H., 2000 : “L’invention de la paysannerie. Un moment de l’histoire de la sociologie française d’après-guerre”, *Revue française de sociologie*, Vol. 41, n°3, p. 539-552.

Memmi, A., 1985 (1957) : *Portrait du colonisé, précédé du portrait du colonisateur*, Galimard, Folio actuel, Paris, 162 p.

Mercoiret, M.-R., Pesche, D., Berthomé, J., 2004 : *Les programmes d’appui institutionnel aux organisations paysannes en Afrique sub-saharienne. Analyse et capitalisation de la coopération française*, ministère de Affaires étrangères, Cirad, Tera, 53 p.

Merlet, M., Neu, D., 2004 : *La capitalisation des démarches d’appui aux organisations paysannes conduites par la coopération française. L’expérience de l’appui à l’AOPP au Mali*, ministère des affaires étrangères, Paris, 37 p.

Métayer, F., 2003 : “Des français à la conquête de l’Afrique Occidentale. Le regard d’Henri Gaden à travers sa correspondance. 1894-1899”, *Rahia* n°9, collection Clio en Afrique, CEMAF-MMSH, Aix-en-Provence, 188 p.

Meyer, J.-M., 2010 : “Transrail tire la sonnette d’alarme”, *Jeune Afrique* en ligne, 29 décembre 2010, www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2605p092-093.xml, consulté le 14 janvier 2011.

Meynaud, J., Salah-bey, A., 1963 : *Le syndicalisme africain*, Payot, Paris, 260 p.

Michel, M., 2003 : *Les Africains et la grande guerre : l’appel à l’Afrique (1914-1918)*, Karthala, Paris, 302 p.

Michelis, J., 1999 : “Pourquoi la CFDT ?”, *Coton et développement*, Hors-série, septembre, CFDT, Paris, p. 32-36.

Migani, G., 2008 : “L’indépendance par la monnaie : la France, le Mali et la zone franc 1960-1963”, *Relations internationales*, Presses Universitaires de France, Vol. 1 n°133, p. 21-39.

Mignault, S.-P., non daté : “*Syndicat des producteurs de Coton et Vivriers*”, 9 p., www.fsa.ulaval.ca/personnel/.../syndicat/mignault_mali.pdf, consulté le 15-09-09.

Ministère des Affaires étrangères, France, 2010 : “Note de l’ambassadeur de France au Mali du 21 novembre 1968”, *Documents diplomatiques français*, 1968, tome 2, P.I.E Peter Lang, Bruxelles, 1101 p.

Ministère de Affaires étrangères, France, 2009 : “Note de l’ambassadeur de France au Mali du 28 février 1968”, *Documents diplomatiques français*, 1968, tome 1, P.I.E Peter Lang, Bruxelles, p. 393-397.

Ministère de l’Agriculture, de l’élevage et de la pêche, Mali, 2003 : *Plan d’action actualisé de la lettre de politique de développement du secteur coton*, Bamako, 13 p.

Ministère de l’Agriculture, Mali, non daté : *Rapport de présentation de la SMPC*, Bamako, 3 p.

Ministère du Développement rural, Mali, 2001 : *Lettre de politique de développement du secteur coton*, Bamako, Mali, 9 p.

Ministère du Développement rural, Mali, 2001 : *Schéma Directeur du Secteur du Développement Rural* Volume deux, *stratégie et développement*, Mali, 59 p.

Ministère des Domaines de l’État et des Affaires Foncières, Mali, 2005 : Correspondance adressé au secrétaire générale de l’UNTM daté du 10 mars 2005, ayant pour objet “Privatisation de HUICOMA”.

Ministère de l’Administration Territoriale et des collectivités locales (archives), 1968 : Correspondance entre le ministre de l’Intérieur et le commandant de cercle de San daté du 3 juillet 1968, carton N3-16, dossier Service pénitentiaire, Direction centrale de l’intérieur et du service pénitentiaire, juillet 1968.

Ministère de l’Administration territoriale et des collectivités locales (archives), 1967 : Carton N3-20, dossier 404, cercle de Kangaba, revue mensuelle des événements du mois d’août 1967.

Ministère de l’Administration territoriale et des collectivités locales (archives), 1967 : Carton N3-20, dossier 343, cercle de Bamako, revue mensuelle des événements du mois d’octobre 1967.

Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales (archives), 1963 : Correspondance datée du 26 novembre 1963 du Commandant de cercle de Bamako au sujet d'un tract diffusé dans le milieu commerçant, adressée aux commissaires de police de Bamako et Kati, commissaire de la police spéciale des chemins de fer du Mali, aux commandants de Brigade de Gendarmerie de Bamako et Kati, aux chefs d'arrondissement de Ouelessebougou, Siby, Negala, Kati, Baguinéda, Sanankoroba et Central Bamako, carton N3-13, dossier 124.

Ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales (archives), 1963 : Carton N3-20, Dossier Ségou, Sikasso, revue mensuelle des événements de 1962-1963, cercle de Bougouni, synthèse des événements du mois de juin 1963.

MRSC, 2008 : *Note sur l'état d'exécution au 14 octobre 2008 du Chronogramme Révisé du Processus de Réforme du Secteur Coton*, Bamako, 10 p.

MRSC, Waddell, A., 2005 : *Mission d'éclairage et de recadrage du processus de réforme du secteur coton*, Bamako, 197 p.

MRSC-SOFRECO, 2002 : *Étude sur l'organisation future du conseil agricole en zone cotonnière au Mali*, Clichy, France, 154 p.

MRSC, 2001 : *Document de synthèse des états généraux du secteur coton* du 17/18/19 avril 2001, Bamako, 4 p.

Monteil, C., 1927 : *Le coton chez les noirs*, Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française, Paris, 99 p.

Morgenthau, R. S., 1964 : *Political parties in french-speaking west Africa*, The clarendon press, Oxford, 445 p.

Morris, A.D., Staggenborg, S., 2004 : "Leadership in social movements", in Snow, D., Soule, S., Kriesi, H., *The Blackwell companion to social movements*, Blackwell publishing, UK, p. 171-196.

Moulin, A., 1988 : *Les paysans dans la société française. De la révolution à nos jours*, Éditions du Seuil, Paris, 316 p.

Mouvement des Sans Voix, 2005 : Communiqué daté du 5 mars 2010, juralibertaire.over-blog.com/article-msv-et-no-vox-mise-au-point-67505320.html, consulté le 10/05/2011.

Mudimbé, V. Y., 1988 : *The invention of Africa, gnosis, philosophy, and the order of knowledge*, Indiana University Press, Bloomington, Indianapolis, James Currey, London, 241 p.

Munié, V., 2007 : “Bataille syndicale autour du rail sénégalais”, *Le Monde diplomatique*, février 2007, Paris.

Narbeburu, D., 1980 : *Syndicalisme agricole et coopératisme horticole au Mali*, mémoire de l’Institut Supérieur Technique d’Outre-Mer, Cergy-Pontoise, 259 p.

Naudé, P.-F., 2008 : “Un ministre dans la tourmente”, *Jeune Afrique*, consulté en ligne le 05/05/2011, www.jeuneafrique.com/Article/LIN11058unminetnemr0/justice-ahmed-sow-olaf-fitinaun-ministre-dans-la-tourmente.html.

N’djim, A., Guindo, A. L., 2009 : “L’ honorable Konimba Sidibé, député de l’Assemblée : “Alou Tomota mène des pratiques d’opérateur économique voyou”, interview de K. Sidibé, *Liberté* daté du 23/12/2009, Bamako.

Noray, S. de, Touré, B., Dia, A., Traoré, A., 2007 : *Programme d’appui aux systèmes d’exploitation en zone cotonnière*, rapport définitif, République du Mali, ministère de l’Agriculture, APCAM, AFD, 168 p.

Nubukpo, K., 2011 : *L’improvisation économique en Afrique de l’Ouest : du coton au franc CFA*, Karthala, Paris, 137 p.

Nubukpo, K., Keïta, M. S., 2005 : “Réforme du mécanisme de fixation du prix d’achat du coton au producteur malien et conséquences dans un contexte de chute des cours”, Hazard, E. (eds), *Le livre blanc sur le coton*, Enda tiers-monde, Dakar, p. 117-131.

Offerlé, M., 1994 : *Sociologie des groupes d’intérêts*, Paris, Montchrestien, 157 p.

Olivier de Sardan, J.-P., 2008 : *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l’interprétation socio-anthropologique*, Academia Bruylant, Louvain-la-neuve, 365 p.

Olivier de Sardan, J.-P., 1990 : “Populisme développementiste et populisme méthodologique en sciences sociales : idéologie, action, connaissance”, *Cahiers d’études africaines*, Vol. 30, n°120, p. 475-492.

Olivier de Sardan, J.-P., 1984 : *Les sociétés Songhay-Zarma (Niger-Mali), chefs, guerriers, esclaves, paysans*, Karthala, Paris, 299 p.

Organisation des nations unies pour l’alimentation et l’agriculture, 1998 : *La situation mondiale de l’alimentation et de l’agriculture*, FAO, Rome, 371 p.

Orsenna, E., 2006 : *Voyage aux pays du coton. Petit précis de mondialisation*, Fayard, Paris, 285 p.

Otayek, R., 2002 : “Vu d’Afrique”. Société civile et démocratie. De l’utilité du regard décentré”, *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 9, n°2, p. 193-212.

Oudet, M., 2011 : “Burkina Faso : polémique autour du prix du coton”, 8 mai 2011, www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/vu-au-sud-vu-du-sud/805-419-burkina-fason-polemique-autour-du-prix-du-coton, consulté le 9/06/2011.

OXFAM, 2006 : *Perdre les mauvaises habitudes : la Banque Mondiale et le FMI attachent encore des conditions de politique économique à leur aide*, document d'information d'OXFAM, novembre 2006, Oxford, UK, 40 p.

OXFAM, 2002 : *Cultiver la pauvreté. L'impact des subventions américaines au coton sur l'Afrique*, document de briefing d'OXFAM, 42 p.

Paugam, M., Lebègue, Ch., 1998 : *Kafo Jiginew, une banque dans la brousse*, Éditions du félon, Paris, 125 p.

Palau Marti, M., 1957 : *Les Dogons*, Presses Universitaires de France, Paris, 122 p.

Park, Mungo, 1980 (1799) : *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, fait en 1795, 1796, 1797*, édition électronique réalisé par l'Université du Québec à Chicoutimi, à partir de l'édition de François Maspéro/ La découverte, Paris, 1980, 355 p.

PASE, CIRAD, SEDR, 2005 : *Situation de référence du Programme d'amélioration des systèmes d'exploitations*, Bamako, 179 p.

PASE, GEDUR/BDPA, 2005 : *Rapport annuel 2005*, Bamako, 73 p.

Person, Y., 1970 : *Samori, une révolution Dyula*, Tome II, thèse, IFAN, Dakar, p. 607-1271.

Pesche, D., Nubukpo, K., 2005 : “L'Afrique du coton à Cancun : retour sur la genèse d'une négociation”, dans Hazard, E. (eds), *Le livre blanc sur le coton*, Enda tiers-monde, Dakar, p. 47-57.

Petras, J., Veltmeyer, H., 2002 : “The social dynamics of Brazil's Rural Landless Workers' Movement : Ten hypotheses on successful leadership”, *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, n°39 vol. 1, p. 79-96.

Phélinas, P., 1991 : “Libéralisation du commerce des grains et sécurité alimentaire au Mali : les limites du marché, le nouveau rôle de l'État”, *Cahiers des sciences humaines*, N°27 (1-2), IRD éditions, Montpellier, p. 65-72.

Pirotte, G., Poncelet, M., 2007 : “L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique”, *Monde en développement*, vol. 3, n°139, p. 9-23.

Piot, O., 2007 : “Paris brade le coton subsaharien”, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2007, N°642, Paris.

Piriou, A., 2003 : “Les enjeux d’une Afrique du juste-milieu”, dans Mouralis, B., Piriou, A., Fonkoua, R., *Robert Delavignette, savant et politique (1897-1976)*, Karthala, Paris, p. 185-204.

Plave Bennett, V., 1975 : “Military Government in Mali”, *The journal of modern african studies*, Vol. 13, N°2, p. 249-266.

Polanyi, K., 1944 : *The great transformation : the political and economic origins of our time*, Beacon Press, Boston, 315 p.

Polanyi, K., 1957 : *Trade and markets in the early empires, economics in history and theory*, Free Press, Glencoe, 382 p.

Prandi, M., 2006 : “Bercy démarre la privatisation de Dagrif”, *Les Échos* n°19590 du 24 janvier 2006, Paris.

Procès-verbal de l’assemblée des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Fana, Koutiala, Sikasso, zone OHVN du 18 mai 2000, 3 p.

Procès-verbal de synthèse de la réunion des producteurs de coton tenue le 2 avril 2000 à Bougouni, 6 p.

Procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire des producteurs de coton des régions CMDT de Bougouni, Sikasso, Fana du 12 mars 2010, 14 p.

Raghavan, R., 1992 : “Les ONG au Mali”, *Politique africaine*, Octobre 1992, N°47, Karthala, Paris, p. 91-100.

Ranger, T., 1983 : “The invention of tradition in colonial Africa”, in Hobsbawm, E., Ranger, T., *The invention of tradition*, Cambridge University Press, Cambridge, London, New York, p. 211-262.

Rangeon, F., 1986 : “La société civile, histoire d’un mot”, dans Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie (CURAPP), *La société civile*, PUF, Paris, p. 9-32.

Ratclif, B. M., 1983 : “Cotton imperialism : Manchester merchants and cotton cultivation in West Africa in the mid-nineteenth century”, Actes du colloque *Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe et XXe siècle*, tome 1, L’Harmattan, Paris, p. 305-322.

Redfield, R., 1956a : *Peasant, society and culture : an anthropological approach*, University of Chicago press, Chicago, 162 p.

Redfield, R., 1956b : *The little community, and peasant society and culture*, University of Chicago press, Chicago, 92 p.

République du Mali : Ordonnance n°59-36/PCG du 28 mars 1959 relative à la Liberté de réunion.

République du Mali : Ordonnance n°41/PCG du 28 mars 1959, relative aux associations (autres que les sociétés de commerce, les sociétés de secours mutuelle, les associations culturelles et les congrégations).

Rey, P.-Ph., 1998 : “Les gens de l’or et leur idéologie. L’itinéraire d’Ibn Battuta en Afrique Occidentale au XIVe siècle”, p. 121-155 dans Schlemmer, B. (ed.), *Terrains et engagements de C. Meillassoux*, Karthala, Paris, 408 p.

Rey, P.-Ph., 1979 : *Les concepts de l’anthropologie économique marxiste : critique et mise à l’épreuve*, thèse d’État sous la direction de L.V. Thomas, deux tomes, 1089 p.

Rivière, Cl., 1969 : “De l’objectivité des classes sociales en Afrique noire”, *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. XLVII, 119-144.

Roberts, R. L., 1996 : *Two worlds of cotton. Colonialism and regional economy in the french Soudan, 1800-1946*, Stanford University Press, Stanford, 381 p.

Roberts, R. L., 1995 : “The coercion of free markets : cotton, peasants, and the colonial State in the French Soudan, 1942-1932”, in Isaacman, A., Roberts, R. L. (eds), *Cotton, colonialism, and social history in sub-saharan Africa*, Heinemann, James Currey, Portsmouth, London, p. 221-243.

Roberts, R. L., 1992 : “Guinée cloth : linked transformation in production within France’s empire in the nineteenth century”, *Cahiers d’études africaines* N°128, Vol. 32, Paris, p. 597-627.

Roberts, R. L., 1987 : *Warriors, merchants and slaves, the State and the economy in the middle Niger valley, 1700-1914*, Stanford university press, Stanford, 293 p.

Roberts, R. L., 1987 : “French colonialism, imported technology, and the handicraft textile industry in the western Sudan, 1898-1918”, *The journal of economic history*, Vol. 47, n°2, Cambridge, p. 461-472.

Roberts, R. L., 1980 : “The emergence of a grain market in Bamako, 1883-1908”, *Revue canadienne des études africaines*, Vol. 14, N°1, 55-81.

Roberts, R. L., 1980a : “Production and Reproduction of warrior states : segu bambara and segu tokolor, 1712-1890”, *The International Journal of African Historical Studies*, Vol. 13, N°3, p. 389-419.

Roche, Ch., 2001 : *Le Sénégal à la conquête de son indépendance, 1939-1960 : chronique de la vie politique et syndicale, de l’Empire français à l’indépendance*, Karthala, Paris, 286 p.

Rocheugude, A., 1977 : “Tendances récentes du droit de la terre en République du Mali”, *Revue internationale de droit comparé*, Vol. 29, N°4, Paris, p. 721-746.

Rondeau, Ch., 1994 : *Les paysanne du Mali : espaces de liberté et changements*, Karthala, Paris, 362 p.

Rondeau, Ch., 1980 : *La société Senoufo du sud Mali (1870-1950). De la tradition à la dépendance*, thèse sous la direction de Coquery-vidrovitch, C., Université Paris VII, 532 p.

Roy, A., 2010 : “L’initiative riz au Mali : une réponse à l’insécurité alimentaire ?”, *Politique Africaine* N°119, Karthala, Paris, p. 87-106 .

Roy, A., 2010 : “Peasant struggles in Mali : from defending cotton producers’ interests to becoming part of Malian power structures”, *Review of african political economy*, Vol. 37, n°125, p. 299-314.

Roy, A., 2005 : “La société civile dans le débat politique au Mali”, *Cahiers d’études Africaines*, N°178, p. 573-584.

Royer, P., 2003 : “La guerre coloniale du Bani-Volta, 1915-1916”, *Autrepart* n°26, p. 35-51.

Saint-Martin, Y.-J., 1970 : *L’empire Toucouleur, 1848-1897*, Le livre africain, Paris, 190 p.

Salace, P., 1999 : “La CFDT a cinquante ans”, *Coton et développement*, Hors-série, septembre, CFDT, Paris, p. 56-57.

Sall, A., 1989 : *L’organisation du monde rural du Mali (1910-1988)*, Éditions Imprimerie du Mali, Alpha éditions, Tunis, 620 p.

Samaké, S., 2006 : “La CMDT et les présidentielles de 2007 : 300 voix par village pour ATT!” , *Info-matin* daté du 09/11/2006, Bamako.

Sanankoua, B., 1990 : *La chute de Modibo Keïta*, Afrique contemporaine, Éditions Chaka, Paris, 185 p.

Sangaré, O., 2001 : *Suivi-évaluation de l’impact des radios rurales en zone Mali-sud*, communication lors de l’Atelier international sur les radios rurales, organisé par la FAO du 19 au 22 février 2001, Rome, 45 p.

Sanogo, B, 1989 : *Le rôle des cultures commerciales dans l’évolution de la société Sénoufo*, Cret, Bordeaux, 272 p.

Sanoko, A., 2003 : *Étude de l’offre et de la demande sur les textiles et l’habillement- Mali*, Centre du Commerce Internationale, CNUCED/OMC, 56 p.

Schuster, A., 1978 : “Vers la fin des régimes militaires en Afrique Occidentale? La voie suivie au Ghana, en Haute-Volta, au Mali et au Nigeria”, *Revue Canadienne des études Africaines*, Vol.12, N°2, p. 213-230.

Schawrtz, A., 2007 : *Géopolitique du coton. Le coton africain dans la tourmente de la mondialisation*, communication dans le cadre du cycle de conférence “L’Afrique en mouvement”, Université du Havre, 4 décembre 2007, 20 p.

Schrecker, C., 2009 : “Qu’est-ce la communauté? Réflexions sur le concept et son usage”, *Mana* n°16, L’Harmattan, Paris, p. 31-50.

Schreyger, E., 1984 : *L’office du Niger au Mali, 1932 à 1982 : la problématique d’une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel*, L’Harmattan, Paris, 394 p.

Scott, J. C., 2008 (1992) : *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Éditions Amsterdam, Paris, 270 p.

Scott, J. C., 1986 : “Everyday forms of peasant resistance”, *The journal of peasant studies*, Vol. 13, n°2, p. 5-35.

Section syndicale filière coton, 2008 : *Pourquoi ?*, Bamako, 16 p.

Section syndicale filière coton, 2006 : Correspondance entre le secrétaire général de la section syndicale filière coton et le ministère des Domaines de l’État et des affaires foncières, 27 avril 2006.

Section syndicale filière coton, 2006a : Correspondance entre le ministère des Domaines, de l’État et des Affaires Foncière et le secrétaire général de la section syndicale filière coton ayant pour objet “*la situation des travailleurs de la SMPC*”, daté du 5 mars 2006.

Section syndicale filière coton, 2005 : “*Processus de privatisation de l’HUICOMA et de la SMPC. Déroulement des négociations entre la section syndicale filière coton et le gouvernement*”, Bamako, 4 p.

Section syndicale filière coton, 2004 : Correspondance avec le Ministre des Domaines de l’État et des Affaires Foncières daté du 29 novembre 2004, ayant pour objet : “*Observation relatives au projet de protocole d’accord portant sur la cession des actions de HUICOMA*”.

Sembène, O., 1960 : *Les bouts de bois de Dieu*, Pocket, Paris, 379 p.

Sidibé, A., 2007 : “Duel au sommet de la chefferie paysanne : Tahirou Bamba emprisonné au mépris des textes”, *Les Échos* daté du 20 juin 2007, Bamako.

Sidibé, K., 2009 : “Questions orales à l’Assemblée Nationale : L’honorable Konimba SIDIBE touche du doigt le défailances de l’État”, retranscription de la question orale du

député Konimba Sidibé à l'Assemblée Nationale du Mali, et de son expertise sur la situation de l'HUICOMA, 15 décembre 2009, *Le Républicain* daté du 18/12/09, Bamako.

Sidibé, Y, 2009 : Affaire politico-judiciaire : la CMDT accusée d'avoir escroqué 3 milliards de FCFA à un fournisseur", *L'indépendant* daté du 11 mars 2009, Bamako.

Sidibé, O. O, Coulibaly, M., Sissoko, S. M., 1997 : "Le Mali. L'évolution comme gageure", dans Kesler, G., Sidibé, O. O (eds), *Syndicats africains, à vous maintenant! Pour une démocratie durable*, L'Harmattan, Paris, p. 275-299.

Siméant, J., 2011 : " "Oh no! Let's march but not riot!" Street protests in Bamako during the years 1992-2010", communication à la 4th European Conference on African Studies, Uppsala, 15 juin 2011, 32 p.

Simonis, F., 1995 : "Le drame de Sakoïba. Magistrats et autorités politiques à Ségou (Mali) à la veille de l'indépendance", *Droit et cultures* n°30, L'Harmattan, Paris, p. 231-241.

Sissoko, I. F., 2012 : "Le SYPAM TTD" pour relancer la filière coton", *Journal du Mali.com* daté du 22 février 2012, www.journaldumali.com/article.php?aid=4272, consulté le 30 février 2012.

Sissoko, I. F., 2012a : "Production cotonnière : l'État va payer la redevance de 25 milliards aux producteurs", *L'indicateur renouveau* daté du 7 mai 2012, Bamako.

SOFRECO, 2004 : *Étude sur la mise en place de l'interprofession du coton au Mali*, MRSC, Bamako, 88 p.

SOFRECO, MRSC, 2002 : "Étude du recentrage des activités de la CMDT autour du système coton. Volet plan social, rapport final", Clichy, Bamako, 43 p.

SPCK, 2008 : *Procès-verbal de l'Assemblée Générale du SPCK du 3 mars 2008*, 2 p.

SPCK, 2007 : *Procès-verbal de l'Assemblée Générale du SPCK du 6 mars 2007*, 10 p.

SPCK, 2007 : *Procès-verbal de l'Assemblée Générale du SPCK du 22 novembre 2007*, 13 p.

SPCK, 1999 : *Procès-verbal de la conférence statutaire du 12 mai 1999*, 4 p.

Spivak, G. C., 2009 (1988) : *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Éditions Amsterdam, Paris, 110 p.

Suret-Canale, J., 1995 : "La CGT en Afrique Occidentale Française (AOF) , -1937-1957", *Les cahiers de l'institut CGT d'histoire sociale* n°55, Montreuil, p. 17-20

SYCOV, 2001 : *Résolution du 2eme congrès extraordinaire du Syndicat des Producteurs de Coton et Vivriers*, 4 et 5 avril 2001, Ségou, 2 p.

SYCOV, 2000 : *Bilan de l'exercice 1998-2000*, Bamako, 8 p.

SYCOV, 1998 : *Résolution du congrès du Syndicat des Producteurs de Coton et Vivrier*, Deh, 3 p.

SYCOV, SYVAC, SPCK et SYPAMO, 2001 : “*Concertation inter-syndicale des producteurs de coton du Mali sur l'arrêt des usines de la CMDT*”, correspondance datée du 2 novembre 2001 adressé au Premier Ministre, au syndicat de la CMDT, à la direction de la CMDT, l'APCAM, la MRSC et l'Assemblée Nationale.

SYVAC, 2008 : Correspondance daté du 25 mars 2008 à l'adresse du Ministre de l'agriculture, du chef de la MRSC et du président de l'APCAM, ayant pour objet : “*Doléances des producteurs de coton à l'issue de la tournée de sensibilisation du Bureau Central du SYVAC pour la reprise effective de la culture du coton*”, 5 p.

Tall, M. L., 1977 : *Contribution à l'histoire de l'empire du Mali*, Les nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan, 220 p.

Tag, S., 1994 : *Paysans, État et démocratisation au Mali : enquête en milieu rural*, Institut d'études Africaines, Hamburg, 192 p.

Tamboura, B., 1991 : “Attention au pluralisme syndical”, interview de Bakary Karambé, secrétaire général de l'UNTM, *L'Aurore* N°41, 25 avril au 2 mai 1991, Bamako, p. 3.

Terray, E., 1971 : “Commerce pré-colonial et organisation sociale chez les Dida de Côte d'Ivoire”, dans Meillassoux, C. (eds), *The development of indigenous trade & markets in west Africa*, Oxford university press, Great Britain, p. 145-152.

Thioub, I., 1982 : *Le Rassemblement Démocratique Africain et la lutte anticoloniale de 1946 à 1958*, mémoire de Maîtrise de l'Université de Dakar, dir. Bathily, A., 85 p.

Toukara, D., non daté : *Historique du Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali*, “GSCVM”, 2 p.

Touré, B., 2005 : “Coton Malien, la privatisation attendra”, *L'Indépendant* daté du 21/03/2005, consulté le 27/04/2008 sur www.malipages.com/presse/news_03_05/news_0089.asp.

Touré, 2004 : “CMDT : la Banque Mondiale critique le plan social”, *Le Reflet* daté du 04/04/2003, consulté le 10/02/2008 sur www.cefib.com/presse/actualite.php?page=74

Tovi, L., 2007 : “La privatisation de Dagrès mécontente salariés et minoritaires”, *Les Echos*, article en ligne daté du 21/07/2007, archives.lesechos.fr/archives/2007/LesEchos/19886-172-ECH.htm, consulté le 4/06/08.

Traoré, A. S., 1996 : *Défense et illustration de l'action de l'Union Soudanaise RDA, 1946-1968*, tome 1, Éditions La Ruche à livres, Bamako, 288 p.

Traoré, B., 1955 : “Événement important pour notre pays : le premier congrès des paysans du Soudan”, *Barakela* n°157 (journal de l’Union Régionale des Syndicats du Soudan-CGT), semaine du 21 au 27 février 1955, p. 1-2.

Traoré, F., 2006 : “Privatisation de la CMDT : le fiasco est-il évitable?”, *Le Républicain* daté du 12 septembre 2006, Bamako.

Traoré, F., 2005 : “Recapitalisation de la CMDT : rupture entre Bamako et Paris?”, *Le Républicain* daté du 7 octobre 2005, Bamako.

Traoré, F., 2004 : “HUICOMA : échec de la privatisation”, *Le Républicain* daté du 05/04/2004, Bamako.

Traoré, Fr., 2005 : “Le dossier coton sur le chemin de Hong Kong : initiatives des organisations professionnelles agricoles et bilan des concertations, Interview de François Traoré”, dans Hazard, E. (eds), “*Le livre blanc sur le coton*”, Enda tiers-monde, Dakar, p. 13-21.

Traoré, M. N., 2005 : “HUICOMA : fin de “récréation””, *L’Essor* daté 11/10/05, Bamako.

Traoré, T., 2005 : “Assemblée Permanente des Chambres d’Agriculture du Mali, Bakary Togola succède à Barou Tall”, *Le soir de Bamako* daté du 18 juillet 2005.

Traversin, G., 1999 : “La Compagnie cotonnière”, *Coton et développement*, Hors-série, septembre, CFDT, Paris, p. 79-82.

Turritin, J., 1991 : “Mali : People topple Traoré”, *Review of african political economy* N°52, nov. 1991, p. 97-103.

Tymowski, M., 2000 : “Les esclaves du commandant Quiquandon”, *Cahiers d’études africaines* n°158, Paris, p. 351-361.

Tymowski, M., 1987 : *L’armée et la formation des États en Afrique occidentale au XIXe siècle. Essai de comparaison : l’État de Samori et le Kenedougou*, Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego, Warszawa, 358 p.

UCEF, Union cotonnière de l’Empire français, 1943 : *Le Développement de la production cotonnière dans l’Empire français, exposé d’une politique cotonnière française*, décembre 1941, Librairie sociale et économique, Paris, 100 p.

UCEF, Union cotonnière de l’Empire français, 1942 : *La vie de l’UCEF*, Imprimerie du Palais, Paris, 64 p.

UDPM, 1979 : *Réflexions sur un programme du parti*, Bamako.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, 2006 : Correspondance du secrétaire général de l’UNTM, Siaka Diakité, adressée à la Direction national du travail, 11 septembre 2006.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, 1992 : *8eme congrès ordinaire de l'Union Nationale des Travailleurs Maliens, Rapport Moral et d'activités du conseil central*, Bamako, 45 p.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, 1989 : *7eme congrès ordinaire de l'Union Nationale des Travailleurs Maliens, Résolution générale*, Bamako, 12 p.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, 1985 : *6eme congrès ordinaire de l'Union Nationale des Travailleurs Maliens, Résolution générale*, Bamako, 13 p.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, 1982 : *Intervention de l'UNTM au colloque de Conakry sur l'histoire du mouvement syndical africain*, 6-12 décembre 1982, Bamako, 24 p.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, non daté : *A quoi sert le syndicat ?*, brochure n°4, Bamako, 20 p.

Union Nationale des Travailleurs du Mali, non daté A : *Construire notre bonheur (le socialisme)*, brochure n°3, Bamako, 19 p.

Union Régionale des Syndicats du Soudan, 1955 : Correspondance entre Lamine Sow, secrétaire administratif de l'Union Régionale des Syndicats du Soudan, et la Confédération Générale du Travail, ayant pour objet une demande d'impression de cartes de membre du syndicat des agriculteurs du Soudan, 10 octobre 1955.

Union Soudanaise-Rassemblement Démocratique Africain, 1958 : *Conférence territoriale de l'Union soudanaise, 17-18-19 octobre 1958. Compte rendu du voyage en Israël. Proposition et résolutions autour du Paysannat soudanais*, Action Rurale, édition spéciale, Imprimerie du Gouvernement, Koulouba, 30 p.

Van Beusekom, M., 2008 : "Individualism, community, and cooperatives in the development thinking of the union soudanaise-RDA, 1946-1960", *African studies review*, Vol.51, n°2, p. 1-25.

Van Beusekom, M., 2002 : *Negotiating development : African farmers and colonial experts at the office du Niger, 1920-1960*, Heinemann, Portsmouth, 214 p.

Van Beusekom, M., 1997 : "Colonisation indigène : French rural development ideology at the office du Niger, 1920-1940", *The international journal of african historical studies*, Vol. 30 n°2, p. 299-323.

Van Hoven, E., 1990 : "Representing social hierarchy. Administrators-ethnographers in the french Sudan : Delafosse, Monteil, and Labouret", *Cahiers d'études africaines*, 118, XXX-2, Paris, p. 179-198.

Vernois, P., 1963 : *Le roman rustique de Georges Sand à Ramuz : ses tendances et son évolution*, Nizet, Paris, 558 p.

Viguiier, P., 1961 : *L'Afrique de l'Ouest vue par un agriculteur, problèmes de base en Afrique tropicale*, la Maison rustique, Paris, 133 p.

Voltoлина, K., 2007 : "L'éclatement de la Fédération du Mali (1960) : d'une fédération rêvée au choc des réalités", *Rahia* n°23, CMAF-MMSH, Aix-en-Provence, 198 p.

Wague, S. Y., 2011 : "Industrie textile : FITINA renaît", *L'Essor* daté du 19 septembre 2011, Bamako.

Wolpin, M.D, 1975 : "Dependency and conservative Militarism in Mali", *The journal of modern african studies*, vol. 13, N°4, p. 585-620.

Wolpin, M.D, 1980 : "Legitimising State Capitalism : Malian militarism in third-world perspective", *The journal of modern african studies*, vol. 18, N°2, p. 281-295.

Xinhua, 2010 : "Coton : le Mali entend reprendre sa place de leader en Afrique", Interview de Tiena Coulibaly, PDG de la CMDT, consulté en ligne le 4/06/2011, french.news.cn/afrique/2010-07/28/c_13418098.htm.

Yiriwa Conseil, 2001 : *Études pour la promotion des filières agro-industrielles*, Vol. V, *Analyse de l'état de la filière coton*, Bamako, 55 p.

Zarev, M., 2007 : *La privatisation du rail Dakar-Niger*, communication dans le cadre du séminaire Afrique Sub-saharienne du Master "Gestion des Risques dans les Pays du Sud", Institut d'Étude Politique, Bordeaux, 5 p.

FILMS :

Film du Collectif des travailleurs licenciés et non licenciés et de son comité de soutien, 2009 : "*Appel à la solidarité internationale avec les travailleurs en lutte du Mali*", 19 minutes.

Émissions de radio :

- BBC Afrique, Interview de Soumaïla Cissé du 16/03/2011, Président de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine, www.bbc.co.uk/afrique/nos_emissions/2011/03/110316_invite_16.shtml consulté le 10/04/2011.

- RFI, "Archives d'Afrique", "*Portrait de Moussa Traoré*", diffusé le 22/01/2011.

- RFI, *Afrique économie*, diffusée sur RFI le 30/07/2007.

- RFI, *Portraits d'été*, émission du 28/08/2007 consacrée à Kako Nubukpo, économiste au CIRAD.
